NAZIONALE
B. Prov.
XVII
134
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XXIV
Palchetto 6
126-15-26
Num.° d' ordine 13

137
1
33

B Рим
XVII
134

DICTIONNAIRE

DES

SCIENCES ET DES ARTS.

646812
SBN

DICTIONNAIRE

DES

SCIENCES ET DES ARTS,

CONTENANT

L'Etymologie, la définition et les diverses acceptions des termes techniques usités dans l'Anatomie, la Physiologie, la Médecine, la Chirurgie, la Pharmacie, la Chimie; — la Zoologie, l'Ornithologie, l'Ychtiologie, l'Entomologie, etc. — la Botanique, la Minéralogie; — les Mathématiques, la Métrologie ou le système des nouveaux poids et mesures; — l'Analyse, la Mécanique, l'Hydraulique, la Statique, l'Hydrostatique, la Dynamique, l'Hydrodynamique, la Physique, l'Optique, l'Acoustique, la Pneumatique, l'Electricité, le Galvanisme; — l'Astronomie, la Gnomonique, la Géographie, l'Hydrographie, la Navigation; — la Peinture, la Sculpture, la Gravure ou la Glyptique, l'Imprimerie; l'Architecture; la Marine, l'Art de la guerre; le Blason, la Gymnastique, la Chorégraphie; — la Pêche, la Chasse; — les Arts et Métiers ou la Technologie; — l'Economie domestique, l'Agriculture, le Jardinage, le Commerce; — l'Economie politique, les Titres d'honneur et de dignité, la Diplomatie; — la Littérature, la Grammaire, la Rhétorique, la Poésie, l'Art dramatique; — la Logique, la Morale, la Métaphysique, la Théologie; — la Jurisprudence, la Pratique; la Bibliographie, l'Antiquité, la Diplomatique; l'Histoire, la Chronologie, la Numismatique, etc. etc.

On y a joint le Tableau historique de l'origine et des progrès de chaque branche des connoissances humaines, et une Description abrégée des machines, des instrumens et des procédés anciens et modernes employés dans les Arts.

PAR M. LUNIER.

TOME II.

A PARIS,

CHEZ LE NORMANT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DES PRÊTRES SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS, N°. 17.

Et chez H. NICOLLE et Ce, RUE DES PETITS-AUGUSTINS, N°. 33.

1806.

DICTIONNAIRE

DES

SCIENCES ET DES ARTS.

E

EAU, s. f. du latin *aquella*, diminutif d'*aqua*, d'où l'on a fait premièremeut *aigue*, puis *ayau*, *ayaue* et *eau*.

(*Physique*) Fluide insipide, visible, transparent, sans couleur, sans odeur, presque incompressible, très-peu élastique, qui adhère à la surface d'un grand nombre de corps, qui en pénètre plusieurs, et qui est capable d'éteindre les matières enflammées, lorsqu'on en jette dessus en assez grande quantité.

Cette définition ne convient qu'à l'*eau* parfaitement pure; ainsi, lorsqu'elle est opaque, colorée, odorante, ou lorsqu'elle a quelque goût, c'est qu'elle est mêlée avec quelque matière étrangère.

L'*eau* n'est point un être simple, comme on l'a cru pendant longtems; elle est composée de deux principes distincts l'un de l'autre, savoir, d'OXIGÈNE (*V.* ce mot), qui est la base de l'air pur, et d'HYDROGENE (*V.* ce mot), qui est la base du gaz hydrogène. La proportion de ses principes constituans est, suivant les belles expériences de Lavoisier, 85 parties d'oxigène et 15 parties d'hydrogène.

(*Relig.*) *Eau bénite;* c'est une coutume très-ancienne dans l'église de bénir par des prières, etc. de l'*eau*, dont elle fait une aspersion sur les fidèles et sur les choses qui sont à leur usage. Eusèbe dit que Paulin fit placer à l'entrée de l'église de Tyr une fontaine, *symbole d'expiation sacrée.*

Saint Jean Chrysostome reprend ceux qui, en entrant dans l'église, lavent leurs mains et non leur cœur.

(*Hist. anc.*) *Eau lustrale;* c'étoit une *eau* dont les anciens se servoient pour se purifier dans leurs sacrifices, et qu'ils bénissoient à leur manière.

Ovide parle de l'*eau de mercure* qui étoit auprès de la porte Capène dont les marchands s'arrosoient, croyant effacer par là toutes les fraudes qu'ils avoient exercées dans le commerce.

Eau, est un terme de jouaillerie qui sert à désigner la transparence du diamant. *Ce diamant est d'une belle eau.*

Eau, en termes de manufacture, est un apprêt d'*eau* que l'on donne aux camelots avant d'être lustrés. *Camelot en eau.*

Eau graduée; c'est, en termes de saunier, une *eau* qui a coulé sur des fagots d'épine, dans des bâtimens appelés bâtimens de graduation (*V.* GRADUATION), et que l'on conduit ensuite à la saline pour y être travaillée.

Eau rose; les habitans du Midi nomment ainsi l'huile essentielle qu'ils retirent du suc résineux par le moyen de la distillation. *V.* PIN, RÉSINE.

(*Distillation*) *Eau-de-vie;* c'est une liqueur spiritueuse et inflammable, qui se tire des vins et autres liqueurs fermentées par la distilla-

tion. La meilleure de toutes est celle qu'on fait avec le vin.

On peut voir au mot ALAMBIC les progrès étonnans que les Ecossais ont faits dans l'art de distiller les eaux-de-vie. Le tems n'est peut-être pas éloigné où les propriétaires de distilleries, dans les départemens vignobles de la France, sentiront la nécessité d'abandonner leurs anciennes coutumes, et de profiter des découvertes qui, depuis 25 ans, ont augmenté les produits de la distillation dans la proportion de 1 à 480. Avant l'année 1780, les Suédois et les Ecossais, les plus grands distillateurs de l'Europe, employoient 24 heures pour distiller l'alcool d'une seule charge de leur alambic; en 1786, les Ecossais étoient parvenus à vider cinq ou six fois l'alambic en 24 heures. De nouveaux impôts ranimèrent leur industrie, et en 1790, ils avoient tellement perfectionné leur instrument qu'ils vidoient vingt fois l'alambic dans les 24 heures. La taxe fut encore augmentée, et cinq ans après, le produit fut de 72 charges en 24 heures. Enfin, en 1798, le docteur Jeffrey présenta à un comité de la chambre des communes un rapport, d'où il résulte que M. Millar, écossais, avoit construit un alambic qu'on pouvoit vider 480 fois dans les 24 heures.

Le premier pas vers le perfectionnement de cet instrument a été d'accroître son diamètre et de diminuer sa profondeur, pour exposer une plus grande surface à l'action du feu, et conséquemment pour accélérer l'ébullition.

On a imaginé depuis, afin d'économiser le combustible, et ce qui est infiniment au-dessus de cette économie, afin d'avoir des esprits ardens parfaitement exempts d'empyreûme, de chauffer la chaudière avec la vapeur de l'eau bouillante. M. Wiat, en Angleterre, et M. W. Stone, cultivateur à Mesly près Charenton, ont inventé un appareil pour la distillation à la vapeur. La machine du premier est une caisse carrée, longue, de cuivre étamé, partagée en trois parties distinctes ou vases distillatoires; la première sert à la distillation des graines fermentées; la seconde, à la distillation des eaux foibles, et la troisième à la rectification.

La chaudière qui fournit la vapeur est un carré long, muni d'un tuyau de décharge, d'un reniflard, d'un trou pour les réparations, d'une soupape de sûreté, d'un tuyau nourricier avec ses réservoirs, d'une soupape pour fournir l'eau nécessaire, et d'un gros tuyau pour fournir les vapeurs dans les vases distillatoires.

La chaudière de M. W. Stone est ronde, afin d'exposer le plus de surface possible à l'action du feu. Son alambic est entouré d'une nappe d'eau de quatre pouces, et chauffée par un tuyau de vapeurs, qui, partant de la chaudière, gagne le plafond et descend perpendiculairement par des embranchemens, jusqu'au fond de la cuve.

Un des objets les plus intéressans de la brûlerie de M. W. Stone est la méthode qu'il emploie pour extraire jusqu'à la dernière portion d'esprit ardent. Le résidu des rectifications est mêlé avec de l'eau qui fournit le tuyau nourricier du cylindre à vapeur; ainsi l'esprit ardent qui pourroit s'y trouver passe de nouveau dans le premier alambic, et s'élève avec les premières *eaux* foibles.

L'art de la distillation a donné naissance à plusieurs espèces d'*eaux-de-vie*, telles que celles de vin, de bière, de cidre, de grains, de toute espèce de végétaux, de sirop, de sucre, de mélasse, etc. *V.* SUCRE, TAFIAT, RHUM, GRAIN, CAROTTES, VAPEUR, ALAMBIC, DISTILLATION, SERPENTIN.

(*Minéral.*) *Eaux minérales;* ce sont celles qui tiennent en dissolution des substances étrangères, qui leur donnent des qualités qu'elles n'auroient pas sans cela. Les unes tiennent du fer, des sulfates, etc; telles sont celles de *Passy*, de *Forges*, de *Cransac*, etc. D'autres sont gazeuses ou acidulées; telles sont celles de *Russang*, de *Spa*, de *Pougues*, de *Châteldon*, de *St.-Méon*, de *Seltz*, etc. D'autres sont salines; telles sont celles de *Sedlitz*, de *Leydschutz*, de *Vals*, de *Contrexeville*, de *Bouillon*, de *Balaruc*,

de *Châtel-Guyon*, de *Bourbonne*, les bains de *Wichy*, de la *Mothe*, etc. D'autres sont sulphureuses ou hépatiques; telles sont celles d'*Enghein*, de *Bonne*, de *Barège*, de *Cauterestz*, de *Plombières*, etc.; d'autres sont chargées de muriate de soude ou sel marin, comme à *Salins*; d'autres de sélénite, comme à *Arcueil*. Toutes ces sources doivent leurs qualités aux mines par lesquelles elles passent.

Eaux minérales artificielles; Venel est un des premiers chimistes qui ait trouvé l'art d'imiter les eaux minérales gazeuses, en dissolvant dans des vases fermés du carbonate alcalin qu'il décomposoit à l'aide d'un acide; mais tous les doutes sur leur nature ont été levés par la découverte de Black sur l'air fixe ou acide carbonique, et par les recherches successives des chimistes. Graces à leurs travaux, les *eaux acidulés*, les *eaux hépatiques* ou sulphureuses, sont maintenant aussi bien connues que les *eaux* minérales et les *eaux* salines. Consultez Duchanoi dans son *Traité sur les eaux minéralés*.

(*Agric.*) On n'a jamais révoqué en doute l'action de l'*eau* dans la végétation, quoiqu'on ne connoisse que depuis peu de tems la manière dont elle y contribue. On a démontré qu'un tourne-sol pesant trois livres de 16 onces (1, 46 kilogr.) qui avoit été arrosé régulièrement chaque jour, avoit absorbé 22 onces d'*eau* (6, 72 hectogrammes) pur; qu'un choux pesant une liv. 9 onces (72 kilogrammes), en avoit absorbé la moitié de son poids. Des expériences modernes ont fait voir clairement la manière dont l'*eau* peut contribuer à la nourriture des plantes, 1.° par elle-même; 2.° en servant de véhicule aux autres substances nutritives. Les feuilles des plantes exposées au soleil, produisent un air pur. L'*eau* servant d'aliment aux végétaux est décomposée par l'action de la lumière; sa partie inflammable forme les substances huileuses, résineuses, gommeuses; son air pur produit, en partie, l'acide végétal, et l'autre partie est choisie comme sécrétion.

(*Jardin.*) *Eau*, en parlant de quelques fruits, particulièrement de la pêche et de la poire, signifie suc. *Cette pêche, cette poire a une belle* eau, *une* eau *fort agréable, a bien de l'*eau.

(*Marine*) *Eau douce*, par opposition à eau *salée*; c'est l'*eau* des rivières, des lacs, des fontaines, l'*eau* de pluie, et même celle de certaines mers, comme le golfe de Finlande, etc.

Marin d'eau douce; c'est ainsi qu'on appelle, par dérision, un marin nouveau et peu expérimenté.

Faire de l'eau, ou *faire son eau*; c'est faire provision d'*eau* et en remplir des futailles.

Faire eau, bien différent de *faire de l'eau*, se dit d'un vaisseau où l'*eau* entre par quelque ouverture que l'on appelle VOIE d'EAU. *V.* ce mot.

Lignes d'eau; ce sont des lignes horizontales que l'on imagine sur les plans des vaisseaux, cernant toute leur carène, à distances égales les unes des autres, et partageant le vaisseau en autant de tranches horizontales, à commencer de la ligne d'*eau* du vaisseau chargé, qui est la plus haute de ces lignes, jusqu'à celle où le vaisseau est soulevé hors de l'*eau* ou allégé, qui est la plus basse.

Ces lignes d'*eau* servent aux constructeurs à calculer les capacités du vaisseau, son déplacement d'*eau*. *V.* DEPLACEMENT.

Eaux d'un vaisseau; c'est la trace ou sillage que le vaisseau laisse après lui, et qu'on nomme plus proprement l'OUAICHE (*V.* ce mot); ainsi être dans les *eaux* d'un vaisseau, signifie se trouver droit de l'arrière et très-proche de lui.

Eau montante signifie marée montante.

Eaux vives; c'est le tems où les marées augmentent, dans le 2.° et 4.° quartier de la lune, jusqu'aux tems des sysigies, c'est-à-dire, de la nouvelle et de la pleine lune, où les marées sont les plus fortes.

Mortes eaux ou morte mer; ce sont les intervalles où les marées diminuent entre le premier et le second quartier de la lune, et entre le 3.° et le 4.°

On appelle quelquefois, *morte eau*, mais mieux *eau étale*, ou *mer étale*, le court moment où l'eau n'a aucun mouvement, ni pour monter ni pour descendre, à la fin de chaque marée, soit après le flot, soit après le jusant. *V.* FLOT, JUSANT.

Mettre un vaisseau à l'eau; c'est le lancer. *V.* LANCER.

Coup de canon à l'eau; c'est un coup de canon qui perce le vaisseau dans la partie submergée.

Etre en grande eau; c'est être en pleine mer, après avoir dépassé les écueils, les bas-fonds et les dangers qui avoisinent la côte.

Avoir de l'eau à courir; c'est être suffisamment éloigné des côtes ou des rochers et bas-fonds, pour pouvoir courir vent arrière sans risque, dans un coup de vent.

Il n'y a pas d'eau en cet endroit; c'est-à-dire, qu'il y a trop peu d'eau dans cette partie d'une rade, d'un port, etc., pour tenir un bâtiment à flot.

(*Pratique*) *Eaux et forêts;* le droit public françois comprend sous le terme d'*eaux*, les forêts, les rivières, et tout ce qui y a rapport, comme les moulins, la pêche, le curage des rivières, etc.

Le terme de *forêt* désigne les bois, buissons, et tout ce qui y est relatif, comme la chasse, les droits de pacage, etc.

(*Jurisprud.*) *Eaux amères de jalousie;* dans le livre des Nombres, il est fait mention d'une eau qui servoit à prouver si une femme étoit adultère ou non.

Epreuve de l'eau bouillante; anciennement on faisoit la preuve des crimes par l'immersion du corps ou du bras dans l'eau chaude, avec plusieurs cérémonies ecclésiastiques. Celui qui étoit accusé, ou qui vouloit bien prendre la place de l'accusé, étoit obligé de mettre le bras nu dans une chaudière pleine *d'eau bouillante*, et d'en tirer une pierre qui étoit plus ou moins enfoncée selon la qualité du crime: ensuite on enveloppoit sa main, le juge mettoit un scellé sur l'enveloppe, et au bout de trois jours on venoit la visiter, et si elle se trouvoit sans brûlure, l'accusé étoit déclaré innocent.

Epreuve de l'eau froide; après qu'on avoit fait quelques prières, on lioit l'accusé en peloton, et on le jetoit dans une rivière, dans un lac, ou dans une cuve pleine d'eau. S'il surnageoit, il étoit tenu pour coupable; s'il enfonçoit, il étoit regardé comme innocent.

(*Physiol.*) *Eau*, ou *phlegme* se dit de quelques liqueurs du corps humain; elle forme la plus grande partie du gluten, des graisses, des sucs albumineux, muqueux, de la sérosité, etc.: elle pénetre les parties solides; elle ne dissout pas les corps vivans, parce que les parties se réparent par l'action vitale, et éludent ainsi ses effets, et parce qu'elle demeure unie aux autres principes. Après la mort elle se dégage peu à peu, elle désunit les parties, elle entraîne les autres principes, elle dispose aux mouvemens spontanés, et produit ainsi la décomposition des corps.

(*Hydraul.*) *Conduire les eaux;* c'est les enfermer dans des tuyaux ou canaux, ou les détourner par un batardeau.

Jet d'eau; ce qui fait jaillir l'eau en l'air.

Chute d'eau. V. CASCADE.

Bouillon d'eau; celui qui ne s'élève guère au-dessus du tuyau.

Nappe d'eau; quand l'eau s'étend comme une nappe sur une pièce d'où elle tombe.

Soleil d'eau; quand les jets se distribuent en rayons.

Gerbe d'eau; quand il y a grand nombre de tuyaux près les uns des autres qui jettent de l'eau ensemble.

Berceau d'eau; quand il y a des jets d'eau à droite et à gauche, qui se courbent en arc par dessus la tête.

Pouce d'eau; c'est l'ouverture d'un tuyau que l'eau remplit en coulant, et dont la superficie contient un pouce carré. *V.* tous ces mots à leur place, ainsi que HORLOGE d'EAU, MOULIN A EAU, etc.

Jaugeage des eaux courantes. V. JAUGEAGE.

Force des eaux; c'est l'effort que fait l'eau par son poids et sa vitesse.

Les vitesses sont entr'elles comme les racines carrées des hauteurs.

On évalue la force et la vitesse d'un courant, d'une rivière, d'un aqueduc, en déterminant sur son bord une base à discrétion, et par le moyen d'une boule de cire mise sur l'eau et d'un pendule à secondes, on sait combien de tems la boule, entraînée par le courant, a été à parcourir l'espace de la base. Si l'on suppose que la base est de 40 mètres, que la boule a été 50 secondes dans sa course, que la profondeur du canal est de 2 mètres, et la largeur de 4 mètres, on multipliera la vitesse, ou 2 mètres par seconde, par la largeur, ou 4 mètres, ce qui donnera 8 mètres carrés pour la superficie du canal; puis on multipliera les 8 mètres par la profondeur de 2 mètres, ce qui donnera 16 mètres pour la solidité de l'eau qui s'écoulera dans l'espace d'une seconde, ou 16000 litres d'eau.

Eau bouillante. *V.* VAPEUR.

(*Chimie*) *Eau distillée;* l'eau existe dans trois états: solide (*V.* GLACE); liquide, c'est la forme la plus connue; en vapeur ou en gaz, *V.* VAPEUR, GAZ.

L'art chimique de corriger les eaux impures, crues, dures, consiste à les exposer à l'air, les agiter à son contact, les faire bouillir, les distiller et les combiner ensuite à l'air.

La plupart des corps étrangers qui altèrent la pureté des eaux, étant en général ou beaucoup plus volatils, ou beaucoup plus fixes que l'eau, la distillation est le moyen le plus sûr d'avoir de l'eau pure. Voilà pourquoi les chimistes emploient toujours de l'eau distillée dans leurs expériences.

Eau aërée; c'est la même chose que l'*acide carbonique*, ou combinaison du carbone avec l'oxigène.

Eau de chaux; c'est de l'eau commune, dans laquelle on a fait éteindre de la chaux, ou qui tient la chaux en dissolution. Il faut 600 parties d'eau pour dissoudre une partie de chaux.

Eaux gazeuses; ce sont des eaux imprégnées d'acide carbonique.

Eaux mères, pour *eaux amères;* c'est un résidu salin déliquescent.

Eau mercurielle; c'est le nitrate de mercure en dissolution.

Eaux acidules; ce sont des eaux imprégnées d'acide carbonique.

Eaux hépatiques; ce sont des eaux sulfureuses ou sulfurées.

Eau distilée des plantes; ce sont les eaux des plantes qu'on prépare avec l'eau simple. Lorsque les plantes qu'on a employées sont aromatiques, on obtient en même tems une huile qui surnage sur l'eau avec laquelle elle distille. On nomme cette huile HUILE ESSENTIELLE. *V.* ce mot.

L'eau qui passe avec les huiles essentielles est ordinairement blanche, laiteuse, et elle ne peut s'éclaircir que dans un très-long espace de tems: cela vient de ce que cette eau tient dans un état de demi-distillation la partie la plus ténue et la plus fluide de l'huile essentielle, et de ce que ces parties extrêmement divisées ont une grande adhérence avec l'eau. *Voy.* les Elémens de Pharmacie de M. Baumé.

Eau régale; c'est un mélange de l'acide nitrique et de l'acide muriatique, elle est le dissolvant de l'or. Les anciens chimistes l'ont appelée ainsi, parce qu'elle a la propriété de dissoudre l'or, le roi des métaux.

Eau forte; c'est la même chose que l'acide nitreux, et celui-ci est la même chose que l'acide nitrique contenant moins d'oxigène.

L'eau forte sert à dissoudre tous les métaux, à la réserve de l'or.

(*Technologie*) *Eau forte* se dit de la lessive dans laquelle les boyaudiers mettent leurs cordes à boyau.

Les savonniers appellent encore *eau forte* une lessive extrêmement caustique.

(*Gravure*) *Eau forte*, en termes de gravures, se prend en deux sens différens: dans le premier l'*eau forte* est une liqueur acide qui ronge l'airain; il y en a de deux sortes: *l'eau forte* de départ, et *l'eau forte* à couler; la première sert

pour le vernis mou, et la seconde pour le vernis dur. *V.* VERNIS.

Sur sa planche vernissée, tracée et bordée de cire, le graveur verse l'eau forte affoiblie au degré convenable, jusqu'à ce qu'elle en soit couverte d'un travers de doigt. Quand il juge que l'*eau forte* a agi suffisamment dans les touches fortes, et qu'elle commence à faire son effet sur les touches tendres, il fait couler l'*eau forte* dans un pot de faïence, et remet tout de suite de l'eau commune sur la planche pour éteindre ce qui peut rester d'eau forte dans la gravure.

L'eau forte, dans un autre sens, se prend pour l'estampe qui est le produit du travail que l'artiste a tracé sur le vernis, et qu'il a fait creuser par l'*eau forte*. C'est dans ce sens que l'on dit que *les eaux fortes de Labelle* sont pleines d'esprit. Les *eaux fortes* prises dans cette dernière acception, sont de deux espèces. Les unes sont destinées par l'artiste à demeurer telles qu'elles sont; les *eaux fortes* des peintres sont en général de cette classe. Les autres sont seulement les ébauches d'estampes qui doivent être ensuite terminées au burin; telles sont, en général, les *eaux fortes* des graveurs.

Cette différente destination exige des travaux d'espèce différente.

Le peintre n'ayant pas dessein de repasser sur les opérations de sa pointe avec un instrument plus inflexible, se permet tous les travaux que son goût lui inspire; il fait jouer à son gré sur le vernis une pointe libertine, il épargne, il mélange, il prodigue les travaux, il en établit qu'il prévoit bien qui seront confondus et crevés par l'eau forte, et se promet d'avance, de ces accidens, des effets piquans et pittoresques. Cette heureuse audace est interdite au graveur : en opérant avec la pointe, il est occupé des opérations qu'il doit faire dans la suite avec le burin; il ne permet guère à sa pointe de tracer un chemin que son burin ne pourra finir. On sent qu'il n'use de sa liberté actuelle qu'avec le sentiment de son esclavage futur. L'*eau forte* du peintre sera donc libre, spirituelle; l'*eau forte* du graveur sera froide, servile et peinée.

Celui qui voudra sentir le mérite des *eaux fortes* doit considérer avec une sorte d'étude celles de Benedette, de Rembrandt, de Labelle, de Callot, de Leclerc, de Smidt, et de différens peintres. Les estampes de Gerard Audran lui offriront le mélange le plus pittoresque de la pointe et du burin. Duchange et les graveurs de son école laissoient badiner et brûler l'*eau forte* sur les parties claires de leurs estampes et sur les lointains; on a perdu cette pratique, et l'on réserve aujourd'hui ces parties pour le travail du burin pur. On se plaît à faire triompher le métier dans les parties mêmes qui auroient tant de grâce si elles étoient réservées à l'art.

Aujourd'hui les graveurs ne se servent de l'*eau forte* que parce qu'ils ne sont pas assez familiers avec le burin pour ébaucher leurs planches sans le secours de la pointe; les grands maîtres en gravure se servoient de la pointe, parce qu'ils sentoient tout ce que le mélange de ses travaux avec ceux du burin, pouvoit ajouter de pittoresque à leurs ouvrages. On a vu des graveurs plus sensibles à la variété des ressources de l'art qu'aux alléchemens du métier, donner à leurs travaux au burin le désordre pittoresque et la brutalité des travaux à l'*eau forte*.

ÉBARBER, v. a. composé de la particule extractive *de*, et de *barba*, barbe : raser, couper la barbe.

(*Technologie*) Ce mot se dit par analogie, dans les arts, pour ôter les parties excédentes et superflues de quelque chose.

Les graveurs en taille douce, *ébarbent*, lorsqu'avec le ventre de leur burin, ou un *ébarboir*, ils enlèvent la petite lèvre, ou barbe qui reste au bord de la taille, afin que le trait paroisse net.

Les fondeurs de caractères *ébarbent*, ou enlèvent avec un canif, les bavures qui s'échappent quelquefois du moule.

Ébarber, se dit, en termes de monnoyeurs, pour couper ou unir à peu-près les lames brutes, quand

elles sont refroidies et sorties des moules.

Les manufacturiers emploient aussi ce mot, pour exprimer l'action de couper les longs poils qui excèdent les bords des lisières.

Parmi les doreurs, *ébarber*, c'est ôter les parties superflues qui excèdent le relief d'un ouvrage.

Ébarber, en termes de jardinage, c'est retrancher de menues branches avec les croissans ou les ciseaux par leur extrémité seulement.

EBAUCHER, v. a. On a prononcé autrefois *éboscher;* ce qui a fait croire à quelques-uns que ce mot venoit de l'ancien mot *bosc*, bois, et de la particule extractive *de*, ôter le plus gros du bois. Les Espagnols disent *depuzar*, formé de *pusa*, qu'on a dit dans la signification de pustule, grosseur; les Italiens ont dit de même *sbozzare*, de *bozzo*, bosse : commencer grossièrement un ouvrage, lui donner les premières façons, la première forme, en attendant qu'on le finisse.

(*Technol.*) Ce mot a la même signification dans tous les arts où il est employé. Les formiers l'emploient dans sa signification propre et primitive, lorsqu'ils disent qu'ils ont *ébauché*, c'est-à-dire, *dégrossi* le bois encore en bloc pour lui donner la première apparence de formes; ensuite les sculpteurs ont dit *ébaucher* une statue, un bas-relief, pour donner les premiers traits.

En termes de gravure, *ébaucher*, c'est préparer au premier trait de burin, et mettre par masses les objets qui doivent former l'estampe.

Les lapidaires appellent *ébaucher*, donner la première façon aux pierres, aux cristaux bruts.

(*Peinture*) L'*ébauche*, en termes de peinture, est le premier travail du tableau même. Elle doit être couverte dans la suite par d'autres travaux; mais cependant elle doit subsister, et même, si elle est savamment faite, les couleurs en doivent servir et concourir à l'effet de celles qui les couvriront, sur-tout dans les ombres qui doivent toujours être légères de couleur.

Tous les peintres ne suivent pas la même méthode dans leurs *ébauches* : il y en a de qui l'*ébauche* offre déjà, mais d'une teinte plus foible, l'effet qu'ils se proposent de produire dans le fini. D'autres ne font qu'un léger lavis de couleur, et leur tableau *ébauché* ne présente qu'une grisaille. Rubens pensoit en *ébauchant*, à tirer parti, non seulement de son *ébauche*, mais même des tons de l'impression de la toile. En effet, quand la disposition, le coloris, l'entente générale ont été bien observés dans la première couche de couleur qui forme l'*ébauche*, quand tout y a été le produit de la réflexion sur l'ouvrage qui doit suivre, l'artiste peut s'appliquer avec goût à la meilleure manière de faire ce qu'il a si bien indiqué.

EBE, s. f. de l'anglo-saxon *ebba*, dont les Anglais ont fait *ebb*, et les Hollandais *ebbe :* reflux de la mer.

(*Marine*) C'est le descendant de la marée, ou le commencement du reflux, le moment après la pleine mer. *Il y a ébe*, c'est-à-dire, que la marée commence à descendre.

ÉBÈNE, s. f. du lat. *ebenus*, formé du grec ἔβενος (*ebenos*), en hebreu, *heben*, pierre.

(*Hist. nat.*) Bois étranger, dur, pesant, noir, qui prend un beau poli, et qu'on emploie dans les ouvrages de marqueterie.

Il y a plusieurs sortes d'*ébènes* des Indes; savoir : la noire, la rouge, la verte et la jaune. La première qui vient de Madagascar est la plus estimée, parce qu'elle est noire comme du jayet, qu'elle n'a point d'aubier, c'est-à-dire, qu'elle n'a pas sous l'écorce une ceinture de bois blanc imparfait, qu'on trouve plus ou moins épaisse, dans presque tous les arbres, et qu'elle est très-massive, c'est-à-dire, très-dure et très-solide.

ÉBLOUISSEMENT, s. m. de l'italien *abbogliamento*, formé du latin *lucetta*, diminution de *lux*, *lucis*.

(*Méd.*) Trouble qui se fait dans l'action de la vue soit par une lumière trop vive, qui vient du dehors, soit par quelques causes internes qui empêchent les fonctions.

ÉBOURGEONNER, v. a. composé de la particule extractive *ex*, et de *burrio*, qu'on a dit pour *burra*, bourre : ôter les bourgeons.

(*Jardin.*) Supprimer les bourgeons surnuméraires, pour ne laisser en place que les plus nécessaires et les plus convenables. L'*ébourgeonnement* est pour le moins aussi nécessaire que la taille ; c'est de lui que dépend la belle figure de l'arbre, sa fécondité et sa santé.

ÉBULLITION, s. f. du latin *ebullitio*, formé du lat. *ebullio*, ou *ebullo*, composé de la particule extractive *ex*, et de *bulla*, bulle : sortir, s'élever en forme de bulle.

(*Physique*) Etat d'une liqueur exposée à l'action du feu, et dont quelques portions sont soulevées en forme de bouillons, à l'occasion de cette action.

Les physiciens ne sont pas d'accord sur la cause de l'*ébullition*. Les uns l'attribuent à l'air qui se dégage des particules de l'eau ; d'autres prétendent que l'*ébullition* n'est autre chose qu'une portion de la liqueur réduite par l'action du feu en vapeur très-dilatée.

(*Méd.*) *Ebullition de sang* ; c'est une maladie caractérisée par de petits boutons du volume d'un grain de millet, sur toute l'habitude du corps. Ces boutons sont rouges, causent beaucoup de démangeaisons, et sont accompagnés d'une douleur âcre. L'*ébullition* reconnoît pour cause la plus commune l'effervescence du sang. *Voyez* FERMENTATION, EFFERVESCENCE.

ÉCACHER, v. a. Ce mot paroît venir de l'espagnol *escarchar*, qui signifie le bruit que l'on fait en marchant : écraser, froisser, briser.

(*Technol.*) On *écache* du sucre, du sel, des minéraux, lorsqu'on les égruge, qu'on les réduit en poudre, en les pressant par quelque chose de pesant.

Les tireurs d'or appellent *écacher*, applatir l'or en lames par le moyen d'une machine appelée *moulin à écacher*, ou *moulin* à battre. Ce moulin est composé de deux roues d'acier très-poli, placées l'une au-dessus de l'autre, et très-serrées sur leur épaisseur. On les fait mouvoir par une manivelle qui étant attachée à l'une des deux roues, fait aller l'autre en sens contraire. Ces roues entraînent par leur révolution le trait d'or ou d'argent qu'on y a engagé par un de ses bouts, et elles le réduisent en une lame très-mince et très-flexible, qu'on file aisement ensuite, par le moyen du ronet, autour d'un fil de soie, si le trait est d'or ou d'argent fin, et sur un fil de chanvre, s'il est d'or ou d'argent faux. On dit que les ouvriers de Milan ont l'art de ne dorer que le côté du trait qui doit paroître sur le filé, et par ce moyen ils ménagent près de la moitié de la dépense de l'or.

En termes de cirier, *écacher*, c'est pétrir la cire, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de parties plus dures les unes que les autres.

ÉCAILLE, s. f. de l'allemand *schale*, dont les Italiens ont fait *squaglia*, les Anglais *scale*, et que nous avons nous-mêmes long-tems écrit *schalle*, puis *escaille*, et enfin *écaille*.

(*Hist. nat.*) Petite partie dure et ordinairement transparente, d'une figure ronde et plate, qui couvre la peau de certains poissons et de certains reptiles.

Il se dit aussi d'une espèce de coque dure qui couvre la plupart des poissons appelés testacées.

(*Technol.*) La tortue, et particulièrement l'espèce de tortue appelée *caret*, fournit cette belle *écaille* dont on fait différens ustensiles et des bijoux. Après l'avoir amollie dans l'eau chaude, on la met dans des moules, où on lui donne, à l'aide d'une forte presse de fer, la forme qu'on désire, et on la polit.

Les sculpteurs et les ouvriers qui travaillent les métaux donnent le nom d'*écailles* aux pièces minces

qui se séparent de la matière qu'ils travaillent.

Ces *écailles*, en pièces minces de cuivre, servent aux émailleurs à faire le bleu turquin, mêlées avec la magnésie et le soufre.

(*Botan.*) *Ecaille* se dit, en termes de botanique, de toute partie laminée, qui, par sa petitesse, sa figure raccourcie, sa substance plus ou moins sèche, son application ou sa tendance à s'appliquer sur ce qui la porte ou l'accompagne, paroit s'éloigner de la nature ordinaire de la feuille, qu'elle semble cependant remplacer.

Les *écailles* recouvrent entièrement ou en partie seulement les tiges, les rameaux, les pédoncules, les pétioles, les racines de plusieurs plantes; elles forment une ou plusieurs couches sur la bulbe écailleuse; elles servent d'enveloppe aux bourgeons des arbres et des arbrisseaux; elles tiennent lieu de corolle dans les graminées; on en trouve à la base des calices, des pétales, et quelquefois même parmi les organes sexuels.

(*Peinture*) On dit qu'un tableau s'*écaille*, lorsqu'il s'en détache de petites parties qu'on appelle *écailles*. Les peintures à fresque sont sujettes à s'écailler; le stuc s'*écaille* aisément.

ÉCARLATE, s. f. l'origine de ce mot est incertaine; mais on a dit dans la basse latinité *scarletum* et *scarleta*, d'où les Italiens ont fait *scarlatto*, les Anglais *scarlet*, les Allemands *scarlaet* ou *scharlaet*. Le mot arabe *xkerlet*, d'où les Turcs ont formé *iskerlet*, pourroit aussi avoir donné naissance au latin barbare *scarletum*. Quoiqu'il en soit de son origine, l'*écarlate* est une couleur rouge et fort vive.

(*Technol.*) L'*écarlate*, couleur de feu, connu autrefois sous le nom d'écarlate de Hollande, et aujourd'hui sous celui d'*écarlate* des Gobelins, est la plus belle et la plus éclatante couleur de la teinture; elle est aussi la plus chère et la plus difficile à porter à sa perfection. Le succès ne dépeud que du choix de la cochenille qui doit servir à la teinture, et de la manière de préparer la dissolution de l'étain qui donne la couleur vive du feu au teint de la cochenille, qui, sans cette liqueur, seroit naturellement de couleur cramoisie. On emploie pour chaque livre de laine une once de la plus belle cochenille, deux onces de crême de tartre en poudre, et pour chaque livre de cochenille, on met dans le bassin deux onces de *composition*; c'est le nom que les teinturiers donnent à la dissolution d'étain. Pour que cette composition soit bien faite, il faut se servir d'étain de mélas grenaillé. Cette belle teinture s'est faite d'abord en Hollande, d'où elle passa en France par les soins de M. Colbert qui l'établit aux Gobelins. La recette en est demeurée long-tems secrette; mais présentement elle est connue, et nous avons aujourd'hui plusieurs manufactures où l'on fait de l'*écarlate* aussi parfaite et aussi belle que celle des Gobelins. On doit aussi s'attacher à l'eau qu'on emploie dans la teinture en écarlate: les eaux séléniteuses et bourbeuses gâtent cette teinture.

Ecarlate de graine ou *écarlate de Venise*. Cette couleur, qui a moins de feu, et qui est plus brune que l'*écarlate* à laquelle on est accoutumé, est faite avec le kermès, dit du chêne vert, espèce de gallinsecte qui croît en plusieurs parties du monde.

ECARLATINE. t. de méd. *V.* SCARLATINE.

ÉCART, s. m. autrefois ESCART, de la préposition *ex*, et de *scara*, bande, troupe: action de s'éloigner de sa bande, de sa troupe, action de s'écarter.

(*Hyppiatrique*) Séparation subite et forcée du bras du cheval d'avec son corps. Les chutes, les efforts violens, l'écartement accidentel des jambes de l'animal peuvent déterminer l'écart.

(*Danse*) *Faire un écart*; c'est porter le pied à quartier, à côté.

(*Blason*) *Ecart* se dit de chaque quartier de l'écu divisé en quatre, et sur-tout de ceux qui sont après le premier.

(*Marine*) *Ecart* est le point de jonction de deux pièces de bois; et

la manière de les lier ensemble dans la construction d'un vaisseau

(*Jeu*) *Ecart* se dit à l'ombre, au piquet et à d'autres jeux, des cartes qu'on rebute, et qu'on met à bas pour en reprendre d'autres au talon, si c'est la loi du jeu; car il y a des jeux où l'on écarte sans reprendre.

(*Docimastique*) On dit qu'un bouton d'essai *s'écarte*, pour dire qu'il s'en détache de petits grains qui sont poussés au loin.

ECBOLIQUE, adj. du grec ἐκβάλλω (*ekballô*), chasser, expulser, formé de ἐκ (*ek*), hors, et de βάλλω (*ballô*), jeter hors.

(*Méd.*) On appelle ainsi les remèdes qui hâtent l'accouchement ou qui tendent à causer l'avortement.

ECCANTHIS. *V.* ENCANTHIS.

ECCATHARTIQUE, adjec. du grec ἐκ (*ek*) hors, et de καθαίρω (*kathairô*), purger.

(*Méd.*) Épithète que l'on donne aux remèdes purgatifs ou expectoraux.

ECCHYMOSE, s. f. du grec ἔκχυμωσις (*echumôsis*), épanchement, dérivé de ἐκ (*ek*), hors, et de χυμὸς (*chumos*), suc, humeur.

(*Méd.*) Effusion de sang dans les cavités ou intestins contigus aux vaisseaux, à la suite d'une contusion. Plusieurs auteurs donnent aussi le nom d'*ecchymose* aux vergetures, aux flétrissures, aux taches rouges, livides, purpurines qui surviennent à la peau dans le scorbut, la grosse vérole, la rougeole, les fièvres rouges et les fièvres malignes; mais c'est improprement.

ECCLESIASTE, s. m. du grec ἐκκλησιάστης (*ekklésiastés*) prédicateur, dérivé d'ἐκκαλέω (*ekkaleô*), prêcher, haranguer une assemblée.

(*Ecriture*) C'est un des livres de l'Ancien Testament; il a été ainsi appelé, parce que, suivant les uns, l'auteur y déclame comme un prédicateur, et suivant d'autres, parce qu'on y a rassemblé plusieurs belles sentences sur la vanité des choses de la terre. Quelques docteurs hébreux disent qu'il est ainsi nommé, parce qu'il a ramassé beaucoup de sagesse.

On n'est pas plus d'accord sur l'auteur de ce livre; mais le sentiment le plus commun est qu'il est de Salomon, qui l'écrivit sur la fin de sa vie, et pour donner des marques de sa pénitence.

Quand on trouve dans les livres *eccle*, c'est *l'ecclésiaste* qui est cité, et quand il y a *eccli*, c'est *l'ecclésiastique*.

(*Rel. réf.*) Quand Luther commença à répandre sa doctrine, il prit le titre d'*ecclésiaste* de Wittemberg. Plusieurs ministres protestans se l'arrogèrent aussi.

ECCLESIASTIQUE, s. m. même origine qu'*ecclésiaste*.

(*Ecriture*) Livre canonique de l'Ancien Testament, composé par Jésus, fils de Syrach. Ce livre, dit Mariana, fut d'abord intitulé Paraboles, et ensuite *Ecclésiastique*, c'est-à-dire, prédicateur.

(*Liturgie*) Ce mot se dit aussi adjectivement des personnes et des choses qui appartiennent à l'église. *L'ordre ecclésiastique*, *électeur ecclésiastique*, *censures ecclésiastiques*.

ECCOPÉE, s. f. du grec ἐκκοπὴ (*ekkopé*) entaille.

(*Chirurgie*) Fracture du crâne faite par un instrument tranchant.

ECCOPROTIQUE, adj. du grec ἐκ (*ek*), de, hors, et de κόπρος (*kopros*), excrément. Purgatif doux dont l'action ne s'étend point au-delà du canal intestinal, et se borne à son évacuation. Il se dit aussi des remèdes laxatifs qui purgent doucement les humeurs.

ECCORTHATIQUE, adj. du grec ἐκ (*ek*), hors, et de κορθόω (*korthoô*), amasser, entasser: qui expulse ce qui est entassé.

(*Pharm.*) Il se dit des remèdes contre les obstructions ou de ceux qui, appliqués sur la peau, en ouvrent les pores.

ECCRINOLOGIE, s. f. du grec ἐκκρίνω (*ekkrinô*), séparer, et de λογος (*logos*), discours.

(*Méd.*) Partie de la médecine qui traite des excrétions, et de l'expulsion des excrémens hors du corps.

ÉCHAFAUD, s. m. du lat. barbare *cadafalcus*, dont les Italiens ont fait *catafalco*; ou peut-être de

l'allemand *schauot*, formé du verbe *schauen*, faire voir, dont les Anglais ont fait *scaffold*.

(*Archit.*) Assemblage de pièces de bois qui forme une espèce de plancher, sur lequel les ouvriers montent pour travailler aux lieux où ils ne peuvent atteindre autrement.

(*Jeux scéniques*) Il se prend aussi pour des ouvrages de charpenterie, élevés ordinairement par degrés pour voir plus commodément des spectacles ou cérémonies publiques.

(*Jurisprudence*) C'est aussi une espèce de théâtre de charpente dressé pour l'exécution de quelques criminels.

(*Pêche*) C'est encore un lieu bâti de bois que les pêcheurs de morue font à Terre-Neuve, où ils accommodent la morue pour la sécher.

ÉCHAMPIR, v. a. composé de la particule *é*, et de *champ*, comme qui diroit, tirer du champ.

(*Peinture*) Terminer les contours des objets, les détacher d'avec le fond.

ÉCHANCRER, v. a. formé de *cancer*.

(*Technol.*) Terme usité dans plusieurs arts pour signifier tailler, vider, couper en dedans en forme de croissant, à la manière dont les *cancers* rongent la chair.

(*Botan.*) *Echancré* se dit des parties des plantes dont le sommet a un petit sinus ou angle rentrant. On dit aussi *échancré* par la base; mais le mot seul *échancré* a toujours rapport au sommet.

ECHANGE, s. m. composé de la particule *è*, et du latin *excambium*, troc d'une chose contre une autre.

(*Pratique et diplom.*) Il se dit pour les terres, les personnes, tout ce qui est biens-fonds. L'on fait des *échanges* d'états, de charges et de prisonniers.

(*Commerce*) Ce mot s'emploie aussi dans le commerce en parlant de marchandises, principalement de marchandises en gros. Quand l'*échange* se fait avec de l'argent, on dit vente.

ÉCHANSON, s. m. du lat. *scantione*, ablat. de *scantio*, qui a été dit pour *pincerna*.

(*Econ. polit.*) Officier qui présente à boire aux rois, aux princes. On ne se sert plus de ce mot qu'en parlant du *grand échanson*, officier de l'empire. Le roi de Bohême est grand échanson de l'empire.

ÉCHANTILLON, s. m. du latin *cantillo*, diminutif de *canthus* dans la signification de coin: petit morceau de quelque chose que ce soit, qui sert de montre pour faire connoître la pièce.

(*Pratique et commerce*) Modèle déterminé par les règlemens, que l'on conserve dans un lieu public, et qui est destiné à régler tous les poids et mesures.

(*Artillerie*) Ais garni de fer par un côté que l'on arrête sur des chantiers, et qui sert à former les moulures des pièces de canon sur la terre molle qui couvre le trousseau, en le tournant à mesure par un moulinet qui est au bout du trousseau.

(*Archit.*) Mesure conforme à l'usage et aux règlemens pour le bois à bâtir, la tuile, l'ardoise, etc.

(*Fondeur*) Calibre dont se servent les fondeurs.

(*Marine*) On exprime par le mot *échantillon* la grosseur et l'épaisseur des principales pièces de bois qui forment un vaisseau, mais principalement des membres ou couples. Ainsi on dit qu'un vaisseau a 13 pouces d'échantillon, c'est-à-dire, que ses couples et plusieurs autres pièces dont la grosseur est semblable à la leur, ont 13 pouces d'écarissage.

Un vaisseau fort ou *faible d'échantillon*; c'est-à-dire, que la charpente en est plus ou moins épaisse.

ÉCHAPPEMENT, s. f. du verbe *échapper*, dérivé de l'italien *scappare*, ou de l'espagnol *escapar*. Tous ces mots pourroient avoir été formés du latin barbare *excampare*, pour exprimer l'action de ceux qui, après une défaite, se répandoient dans les champs, ou abandonnoient le champ de bataille.

(*Horlogerie*) Espèce de mécani-

que par laquelle le régulateur reçoit le mouvement de la dernière roue, et ensuite modère le mouvement de cette roue même pour régler l'horloge, la pendule, ou la montre.

Il n'est point de partie de l'horlogerie sur laquelle l'industrie se soit plus exercée, que sur les *échappemens*.

Les plus fameux horlogers de Paris inventent souvent de nouvelles espèces d'*échappemens*, mais celui de Graham a tellement prévalu, que les horlogers du premier rang n'en font presque point d'autres dans les ouvrages d'un certain prix. C'est un cylindre creux dans son milieu, qui sert de tige au balancier horizontal, avec une roue pareillement horizontale, dont les dentures ont une forme tout-à-fait singulière, ressemblante à des maillets très-petits, qui font mouvoir le balancier de deux côtés opposés, avec beaucoup moins de frottement et de violence que ne le fait la roue de rencontre dans les échappemens à réveil. *V.* PENDULE.

ÉCHAPPER, v. n. de l'italien *scappare*. *V.* ÉCHAPPEMENT.

(*Manége*) *Laisser échapper*; c'est pousser un cheval à toute bride, le faire partir ou *échapper* de la main.

(*Jardin.*) *S'échapper*, en parlant des arbres fruitiers, c'est pousser trop ou ne produire que de fortes branches qui ne fructifient point. Il faut ravaler ces branches et réduire l'arbre de manière qu'il prenne une forme régulière.

ÉCHAPPÉ, participe d'*échapper*.

(*Manége*) Il se dit d'un cheval engendré d'un étalon et d'une cavale qui sont de différentes races et de différens pays. *Un échappé de Barbe, un échappé de chevaux d'Espagne.*

ÉCHAPPÉE, s. f. *V.* ÉCHAPPEMENT.

(*Architect.*) Hauteur suffisante pour passer facilement sous la rampe d'un escalier.

(*Optique*) *Echappée de vue*; c'est une certaine vue resserrée entre deux montagnes, des bois et des maisons.

(*Peinture*) *Echappée de lumière*; lumière qu'on suppose passer entre deux corps très-proches l'un de l'autre, qui éclaire quelque partie du tableau, laquelle sans cela seroit dans l'ombre ou dans la demi-teinte.

ÉCHARPE, s. f. du lat. *excarpta*, ou plus vraisemblablement de l'italien *ciarpa*, large bande de taffetas, d'étoffe, etc., que l'on portoit autrefois de la droite à la gauche en forme de baudrier, et qu'on a portée depuis en forme de ceinture.

(*Architec.*) *Echarpes*; ce sont des ceintures de coussinet du chapiteau ionique antique, qui semblent serrer les volutes.

(*Mécan.*) Il se dit aussi des petits cordages qui servent à attacher les fardeaux aux cables des machines, pour les élever sur le tas.

Une *écharpe* est aussi une machine qui fait l'effet d'une demi-chaîne, et qui sert à enlever de médiocres fardeaux.

(*Artillerie*) *Tirer en écharpe, battre en écharpe*; c'est battre un corps obliquement, par bricoles, de travers ou de côté.

(*Hydraul.*) *Echarpes*; ce sont des tranchées faites dans les terres en forme de croissant, pour ramasser les eaux dispersées d'une montagne, et les recueillir dans une pierrée.

(*Chirurg.*) *Echarpe* est aussi le nom d'une espèce de bandage dont on se sert pour soutenir le bras blessé.

ÉCHARSETÉ, s. f. du vieux mot *échars*, du lat. *ex parcus*, en italien *scarso*, qui signifie chiche, trop épargnant.

(*Monnaie*) Défaut d'une pièce de monnaie qui n'est pas du titre ordonné.

ÉCHASSES, s. f. du lat. *scalacia*, diminutif de *scala*, échelle; deux longs bâtons, à chacun desquels il y a une espèce d'étrier, ou un fourchon du bois même, dans lequel l'on met les pieds, soit pour marcher dans des marais, comme font les pâtres dans les département de la Vendée, etc. et autres lieux, soit pour paroître plus

grand et divertir le peuple, comme font les bateleurs.

(*Archit.*) *Echasse* est une règle de bois qui sert à jauger la hauteur des pierres.

Echasses d'échafaud, de longues perches liées et entées les unes sur les autres pour dresser des échafauds.

ÉCHASSIERS, s. m. d'ÉCHASSE. *V.* ce mot.

(*Hist. nat*) Cinquième ordre des oiseaux, ainsi nommés à cause de la hauteur de leur tarse; ils paroissent en effet montés sur des *échasses*. On les nomme aussi *oiseaux de rivage*, parce qu'ils vivent habituellement sur les rives des eaux vives ou stagnantes. Le héron, la cicogne, sont des oiseaux *échassiers*.

ÉCHÉANCE, s. f. d'*échoir*, et celui-ci du lat. *excidere*, tomber.

(*Commerce*) Le terme où échoit, où tombe le paiement d'une lettre de change ou billet à ordre.

Dans le calcul du jour, relativement au paiement d'un effet de commerce, le jour de l'acceptation ni celui de l'*échéance* ne se comptent point.

L'*échéance* des lettres de change à jour préfix est le jour du paiement fixé par la lettre; celle des lettres à vue, le moment même de leur présentation.

ÉCHECS, s. m. directement de l'italien *scacchi*, formé du persan *schah*, qui signifie roi; *schah-mat*, roi vaincu, que nous rendons par *échec* et mat.

Le jeu des *échecs* est de tous les jeux où l'esprit a part, le plus savant et celui dans lequel l'étendue et la force de l'esprit du jeu peut se faire le plus aisément remarquer.

Chaque joueur a seize pièces partagées en six ordres, dont les noms, les marches et la valeur sont différens. On les place en deux lignes de huit pièces chacune, sur un échiquier divisé en soixante-quatre cases ou carrés. Chaque joueur a une pièce unique qu'on nomme le *roi*; de la conservation ou de la perte de cette pièce dépend le sort de la partie. Elle ne peut être prise, tant qu'il lui reste quelque moyen de parer les coups qu'on lui porte. La surprise n'a point lieu à son égard dans cette guerre; on l'avertit du danger où elle est par le terme d'*échec*, et par là on l'oblige à changer de place. S'il ne lui reste aucun moyen de l'éviter, alors elle tombe entre les mains de son ennemi, et par la prise du roi la partie est décidée, ce que l'on exprime par les mots d'*échec* et *mat* ou le *roi est vaincu*.

Plusieurs savans ont cru qu'il falloit remonter jusqu'au siége de Troie pour trouver l'origine du jeu des *échecs*, et ils en ont attribué l'invention à Palamède. D'autres se sont contentés d'assurer que ce jeu avoit été connu des Romains, sous le nom de *latrunculi*, *calculi*, ou *scrupuli*; mais ces jeux n'ont aucune ressemblance avec celui des *échecs*, dans les choses qui en constituent l'essence, et qui distinguent les *échecs* de tous les autres jeux de *dames*, de *merelles*, de *jetons*, avec lesquels ils le confondent.

La princesse Anne Comnène, dans la vie de son père Alexis Comnène, empereur de Constantinople dans le onzième siècle, nous apprend que le jeu des *échecs*, qu'elle appelle *zatrichion*, a passé des Persans aux Grecs. Ainsi, ce sont les écrivains orientaux qu'il faut consulter sur l'origine de ce jeu.

Les Persans conviennent qu'ils n'en sont pas les inventeurs, et qu'ils l'ont reçu des Indiens qui le portèrent en Perse, pendant le règne de Cosroës, dit le Grand, au commencement du sixième siècle.

D'un autre côté, les Chinois, à qui le jeu des *échecs* est connu, et qui le nomment le jeu de l'*éléphant*, reconnoissent qu'ils le tiennent des Indiens, de qui ils l'ont reçu dans le sixième siècle, sous le règne de *Vouti*, vers l'an 537 avant Jésus-Christ. Ainsi, on ne peut douter que ce ne soit dans les Indes que ce jeu a été inventé. On fait honneur de l'invention de ce jeu a un brame nommé Sissa, qui se servit de ce moyen pour rappeler à ses devoirs un monarque égaré par ses flatteurs, et l'exciter à l'humanité, à la bienfai-

sance, par un tableau allégorique des secours que, dans les circonstances fâcheuses, des sujets zélés peuvent prêter à leur roi.

Des Indes il a été porté dans la Chine, dans la Perse, en Afrique, en Espagne, et de-là dans le reste de l'Europe.

Les Chinois ont fait quelques changemens à ce jeu; ils y ont introduit de nouvelles pièces sous le nom de canons et de mortiers. Tamerlan y fit encore de plus grands changemens, par les pièces nouvelles qu'il imagina, et par la marche qu'il leur donna. Mais l'on a suivi en Europe l'ancienne manière de joner; les seuls changemens qu'on y ait introduits, consistent dans les noms de plusieurs pièces qui n'ont plus le sens raisonnable qu'ils ont dans les langues de l'Orient. La seconde pièce des *échecs*, après le roi, est nommée *reine*, ou *dame*; mais elle n'a pas toujours porté ce nom: dans des vers latins du douzième siècle, elle est appelée *fescia*; l'auteur du roman de *la Rose*, la nomme *fierce*, nom corrompu du latin *fescia*, qui lui-même vient du persan *fizr*, qui est en Perse le nom de cette pièce, et qui signifie un ministre d'état, un visir.

La troisième pièce des *échecs* est le fon: chez les Orientaux, elle a la figure d'un éléphant, et elle en porte le nom, *fil*.

La cinquième pièce des *échecs* est appelée aujourd'hui *tour*; on la nommoit autrefois *rok*, d'où le terme de *roquer* nous est demeuré. Les Orientaux la nomment *rokh*, qui signifie chez les Persans et chez les Indiens, une espèce de chameau dont on se sert à la guerre, et que l'on place sur les ailes de l'armée, en forme de cavalerie légère. La marche rapide de cette pièce, qui saute d'un bout de l'échiquier à l'autre, convient d'autant mieux à cette idée, que dans les premiers tems elle étoit la seule pièce qui eût cette marche.

Voyez le Traité théorique et pratique du jeu des *échecs*, imprimé à Paris, chez Stoupe, en 1775.

(*Art milit.*) *Echec*, en termes de guerre, signifie une perte considérable que font des troupes. *Les ennemis reçurent un grand échec* dans cette occasion. *Ce général reçut un échec* en se retirant.

Tenir une armée en échec; c'est empêcher une armée d'agir, de rien entreprendre.

ÉCHELLE, s. f. du lat. *scala*.

(*Technol.*) Machine de bois composée de deux longues branches traversées d'espace en espace par des bâtons disposés en sorte que l'on puisse s'en servir pour monter et pour descendre.

Echelle de corde; ce sont des cordes disposées en forme d'*échelle*, avec un crochet de fer au bout d'en haut.

Echelles doubles; les *échelles doubles* sont composées de deux *échelles* qui s'élargissent par le pied, et dont les montans sont unis vers le haut par un boulon de fer.

(*Art milit.*) Les *échelles* dont on se sert dans l'architecture militaire, sont grandes ou petites. Celles-ci servent pour descendre dans le fossé, s'il est profond, et celles-là pour l'escalade.

Pour avoir la véritable hauteur des *échelles* pour l'escalade, on ajoute le carré de la hauteur de la muraille au carré du pied qu'on donne aux *échelles*, qui est ordinairement le quart de la hauteur, et l'on tire la racine carrée de cette somme.

Les *échelles* d'escalade les plus commodes sont composées de plusieurs petites *échelles*, dont la plus haute doit avoir à chaque extrémité supérieure une poulie bien graissée à l'essieu, et couverte de feutre tout autour, afin qu'elle ne fasse point de bruit. Ses deux bouts inférieurs ont une entaillure couverte de fer blanc, pour pouvoir y enchâsser le premier échelon de l'*échelle* suivante. Ce premier échelon et ceux des suivantes doivent être plus longs que les autres.

Toutes les *échelles* qu'on veut mettre entre la plus haute et la plus basse doivent avoir de semblables entaillures aux deux bouts, et la plus basse doit avoir ses extrémités inférieures armées de deux grosses pointes de fer, pour les empêcher de reculer.

Quand on veut les appliquer, on lève contre la muraille la première *échelle* où sont les poulies, on y joint l'autre, qui la pousse en haut, et à celle-ci une autre, et ainsi de suite. (*Marine*) *Echelle* se dit des escaliers de bois par où l'on monte et descend pour communiquer entre les différens étages des vaisseaux. La plupart de ces *échelles* sont mobiles, de façon à pouvoir s'ôter et se remettre à leur place facilement.

(*Police municipale*) *Echelle à incendie.* On s'occupe beaucoup, depuis quelques années, de machines propres à sauver les malheureux menacés de devenir la proie des flammes. Un concours a été établi à l'Institut; plusieurs auteurs ont été couronnés. Mais la machine qui paroît avoir jusqu'à présent le mieux rempli le but désiré, est celle de M. Tréchard. Déjà les corps-de-garde des pompiers de Paris en sont fournis, afin que l'expérience puisse ajouter un nouveau degré de confiance aux essais qu'on en a faits.

(*Mathématiques*) Une *échelle*, en termes de mathématiques, consiste en une ou plusieurs lignes, tirées sur du papier, du carton, du bois, du métal, ou toute autre matière, divisées en parties égales ou inégales. Ces *échelles* sont fort utiles quand on veut représenter en petit, et dans leur juste proportion, les distances que l'on a prises sur le terrein.

Il y a des *échelles* de différentes espèces, appropriées à différens usages. Les principales sont :

L'*échelle des parties égales*, qui n'est autre chose qu'une ligne divisée en un nombre quelconque de parties égales; par exemple, cinq, ou dix, ou davantage; une de ces parties est ensuite subdivisée en dix, ou en plus grand nombre de parties égales plus petites.

(*Géographie*, *Archit.*) *Echelle* se dit d'une ligne divisée en parties égales, et placée au bas d'une carte, d'un dessin, ou d'un plan, pour servir de commune mesure à toutes les parties d'un bâtiment, ou bien à toutes les distances, et à tous les lieux d'une carte.

Les *échelles* dont on fait ordinairement usage dans le dessin, ou le plan d'un bâtiment, représentent des modules, des toises, des mètres, et autres mesures semblables.

(*Perspective*) *Echelle de front*; c'est une ligne droite, parallèle à la ligne horizontale, et divisée en parties égales, qui représentent des pieds, des décimètres, des centimètres, etc.

Echelle fuyante; c'est aussi une ligne droite verticale dans un dessin de perspective, et divisée en parties inégales, qui représentent des pieds, des pouces, des décimètres, des centimètres, etc.

(*Arith.*) *Echelle arithmétique*; c'est le nom qu'on donne à une progression géométrique, par laquelle se règle la valeur relative des chiffres simples, ou l'accroissement graduel qu'ils tirent du rang qu'ils occupent entre eux. *Voy.* l'article ECHELLE de l'*Encyclopédie méthodique*, partie des mathématiques.

Echelle de logarithmes, *proportionnelle*, *échelle anglaise*, *échelle de Gunter*; on trouve sur cette échelle les logarithmes des sinus et des tangentes, avec plusieurs autres lignes. On s'en sert pour faire des multiplications, et pour résoudre des triangles, en plaçant sur trois lignes les logarithmes des nombres, ceux de sinus et ceux des tangentes.

(*Musique*) *Echelle*, se dit de la succession diatonique des sept notes de la gamme notée, parce que ces notes se trouvent rangées en manière d'échelons sur les portées de notre musique.

Cette énumération de tous les sons diatoniques de notre système, rangés par ordre, que nous appelons *échelle*, les Grecs dans leur l'appeloient *tétracorde*, parce qu'en effet leur *échelle* n'étoit composée que de quatre sons, qu'ils répétoient de tétracorde en tétracorde, comme nous faisons d'octave en octave.

Saint-Grégoire fut, dit-on, le premier qui changea les tétracordes des anciens en eptacorde ou système de sept notes; au bout desquels commençant une autre octave, on trouve des sons semblables, répétés dans le même ordre. Cette découverte est très-belle, et il semblera

singulier que les Grecs, qui voyoient fort bien les propriétés de l'octave, aient cru, malgré cela, devoir rester attachés à leurs tétracordes. Saint-Grégoire exprima ces sept notes avec les sept premières lettres de l'alphabet latin. Gui-Arétin donna des noms aux six premières; mais il négligea d'en donner à la septième, qu'en France on a depuis appelée *si*, et qui n'a point encore d'autre nom que *B mi* chez la plupart des peuples de l'Europe.

Les modernes ont imaginé une autre *échelle*, qu'ils ont appelée *échelle semi-tonique* ou *chromatique*, parce qu'elle procède par semi-tons. Son usage consiste à donner les moyens de moduler sur telle note qu'on veut choisir pour fondamentale, et de pouvoir non-seulement faire sur cette note un intervalle quelconque, mais y établir une *échelle diatonique*, semblable à l'*échelle diatonique* de l'*ut*.

Comme au genre diatonique et au chromatique, les harmonistes en ajoutent un troisième, savoir, l'*enharmonique*. Ce troisième genre doit avoir aussi son *échelle*, du moins par supposition; car, quoique les intervalles vraiment enharmoniques n'existent point dans notre clavier, il est certain que tout passage enharmonique les suppose, et que l'esprit, corrigeant sur ce point la sensation de l'oreille, ne passe alors d'une idée à l'autre qu'à la faveur de cet intervalle sous-entendu. *V.* ENHARMONIQUE.

(*Physiologie*) *Echelles* se dit des deux rampes ou des deux contours du limaçon de l'oreille.

(*Fondeur*) *Echelle campanaire*; les fondeurs appellent ainsi un instrument, dont ils se servent pour donner aux cloches la hauteur, l'ouverture et l'épaisseur convenables aux tons qu'on veut qu'elles aient. *V.* CAMPANAIRE.

(*Commerce*) *Echelles*, est aussi un nom qu'on donne sur la Méditerranée ou mer du Levant, aux ports ou aux villes de commerce qui sont aux côtes des îles d'Afrique et d'Asie. Ce mot signifie proprement, *lieu de trafic*, comme on a appelé dans le Nord *villes d'étape*, les villes ou les ports qui servoient d'entrepôt pour certaines marchandises.

Les Latins se sont servis de *scala* dans la même signification. Il y avoit à Rome des *échelles* destinées à l'embarquement et au débarquement des marchandises, et où se prélevoient des droits pour l'entretien des aqueducs. Encore aujourd'hui à Constantinople, on appelle *échelles* les différens endroits où l'on s'embarque. Les Italiens disent *scala*, les Espagnols *escala*; nous avons anciennement dit *escaïelle*, puis *escale*. On appelle encore dans certains ports, *cale*, l'endroit où l'on embarque et débarque les marchandises. *V.* ÉTAPE.

Faire échelle ou *escale*; c'est dans le langage de la Méditerranée, relâcher, ou passer à un port, pour y prendre ou déposer des marchandises, etc.

ÉCHEVIN, s. m. du lat. barbare *scabinus*, formé de l'allemand *schaben* ou *scheben*, qui se trouve souvent dans les Capitulaires, et dans les lois des Lombards, en la signification de juge.

(*Econom. polit.*) Il paroît que l'usage des *échevins* nous vient des Allemands; les Francs nous l'apportèrent, lorsqu'ils firent la conquête des Gaules : c'étoit vers le milieu du septième siècle.

Vers la fin de la seconde race, et au commencement de la troisième, les ducs et comtes s'étant rendus propriétaires de leur gouvernement, se déchargèrent du soin de rendre la justice sur des officiers qui furent appelés *baillis*, *prévôts*, etc.

Dans quelques endroits les *échevins* conservèrent leur fonction de juges; dans d'autres, ils furent réduits à la simple fonction d'officiers municipaux, c'est-à-dire, d'administrateurs des affaires de la ville ou de la communauté. Ces officiers étoient connus sous différens noms : on les appelloit à Toulouse *capitouls*, à Bordeaux *jurats*, dans d'autres villes *consuls*, *gouverneurs*, *pairs*, etc. Les *échevins* sont aujourd'hui remplacés dans chaque commune par un maire, un ou plusieurs adjoints, et un conseil général.

ÉCHINE, s. f. du grec ἐχῖνος (*echinos*), hérisson, châtaigne. (*Archit.*)

(*Archit.*) Ornement d'architecture, de figure ovale, sculpté en châtaignes ou oves entr'ouverts, chacun desquels est séparé par des dards : il est placé au haut du chapiteau de la colonne ionique, corinthienne et composite. Il est ainsi appelé, parce qu'il ressemble assez à une châtaigne à demi enfermée, et dont l'écorce piquante a la forme d'un hérisson.

ÉCHINITES, s. m. du grec ἐχῖνος (*echinos*), hérisson.

(*Hist. nat.*) Les échinites sont des oursins de mer pétrifiés, ainsi appelés à cause des piquans dont leur coquille est hérissée.

ÉCHINOPTHALMIE, du grec ἐχῖνος (*echinos*), hérisson, et de ὀφθαλμια (*ophtalmia*), inflammation des yeux.

(*Méd.*) Inflammation aux parties de la paupière, qui sont garnies de poils.

ÉCHIQUIER, s. m. du lat. *scaciarium*; même origine qu'ECHECS. *Voy.* ce mot.

(*Jeu des échecs*) Tablier dans lequel on joue aux *échecs*, et qui est divisé en plusieurs carrés ou cases de deux couleurs.

(*Jurisprud.*) *Echiquier* étoit aussi le nom de la juridiction des ducs de Normandie. L'*échiquier* se tenoit deux fois par an pendant trois mois. Il jugeoit en dernier ressort et étoit ambulatoire.

Louis XII l'érigea en 1499 en cour sédentaire de la ville de Rouen; mais elle changea sa dénomination d'*échiquier* pour celle de parlement, que François I.er lui donna en 1515.

On donnoit aussi le nom d'*échiquier* à d'autres tribunaux souverains et indépendans de l'*échiquier* général de Normandie. Tel fut l'*échiquier* d'Alençon; tel fut encore l'*échiquier* de l'archevêque de Rouen.

(*Histoire d'Angleterre*) Cour de l'*échiquier*; c'est un tribunal qui connoît de toutes les affaires concernant les finances et les revenus de l'Etat. Il est divisé en deux parties : dans l'une on décide toutes les contestations relatives aux revenus de la couronne; et l'autre est proprement le trésor, où l'on reçoit, et où l'on paie.

Livre de l'échiquier ou *livre noir*; c'est un ouvrage fameux, composé en 1175, par Gervais de Tilbury, neveu de Henri II, roi d'Angleterre. Il contient la description de la cour d'Angleterre de ce tems-là. — On y trouve l'énumération de ses officiers, avec leurs rangs, leurs priviléges, leurs gages, leur juridiction, et le détail des revenus de la couronne.

Le mot *échiquier*, dans sa signification de tribunal ou cour souveraine, vient de ce que le tapis de la chambre dans laquelle elle tenoit originairement ses séances, étoit distingué en plusieurs carreaux, comme un *échiquier*, ou tablier sur lequel on joue aux échecs.

(*Blason*) *Echiquier*, se dit aussi, et par la même raison, d'un écu divisé en plusieurs carrés, en forme d'*échiquier*.

(*Pêche*) *Echiquier* se dit encore d'un filet carré, dont on se sert pour la pêche du gonjon.

(*Marine*) *Echiquier*, en termes d'évolutions navales, se dit de l'ordre de marche oblique d'une escadre ou armée navale, dont tous les vaisseaux, suivant une même route ou direction, forment entre eux une ligne, qui, passant par le milieu de chaque vaisseau, fait un angle aigu d'un côté, et obtus de l'autre, avec leurs quilles.

Une armée se met ordinairement en *échiquier*, suivant la ligne du plus près, opposée à celle sur laquelle elle court, de manière que, dans cette disposition, si tous virent de bord ensemble, ils se trouveront sur la ligne du plus près de l'autre bord, et dans les eaux les uns des autres, en état de combattre, et formant ce qu'on appelle la ligne de bataille.

Les vaisseaux peuvent être également en *échiquier*, en faisant une autre route que le plus près, moyennant que la ligne qui les traverse soit celle du plus près sur l'un des deux bords, et de façon qu'en se mettant au plus près, ils puissent former à l'instant la ligne de bataille.

ÉCHO, s. m. du grec ἦχος (*échos*), son.

(*Physique*) Son réfléchi ou renvoyé par un corps solide, et qui,

par-là, se répète et se renouvelle à l'oreille.

Le son est répété par la réflexion des particules de l'air, mises en vibration; mais ce n'est pas assez de la simple réflexion de l'air sonore pour produire l'*écho*; car, cela supposé, il s'ensuivroit que toute surface d'un corps solide et dur, seroit propre à redoubler la voix et le son, parce qu'elle seroit propre à le réfléchir; ce que l'expérience dément. Il paroît donc qu'il faut, pour produire le son, une espèce de voûte qui puisse le rassembler, le grossir et le réfléchir, à-peu-près comme il arrive aux rayons de lumière rassemblés dans un miroir concave.

Les obstacles plans réfléchissent le son dans sa force primitive avec la seule diminution que doit produire la distance.

Un obstacle convexe réfléchit le son avec un peu moins de force et de promptitude qu'un obstacle plan.

Un obstacle concave renvoie en général un son plus fort.

Si on recule davantage le corps qui renvoie l'*écho*, il réfléchira plus de sons que s'il étoit plus voisin.

Enfin, on peut disposer les corps qui font *écho*, de façon qu'un seul fasse entendre plusieurs *échos*, qui diffèrent, tant par rapport au degré du ton, que par rapport à l'intensité ou à la force du son; il ne faudroit pour cela que faire rendre les *échos* par des corps capables de faire entendre, par exemple, la tierce, la quinte et l'octave d'une note qu'on auroit jouée sur un instrument.

Telle est la théorie générale donnée par les auteurs de physique sur les *échos*; mais il faut avouer que toute cette théorie est encore vague, et qu'il restera toujours à expliquer pourquoi les lieux qui, suivant ces règles, paroîtroient devoir faire *écho*, n'en font point; pourquoi d'autres en font, qui paroîtroient n'en devoir point faire, etc. Il semble aussi que le poli de la surface réfléchissante, n'est pas aussi nécessaire à l'*écho* qu'à la réflexion des rayons de lumière; il semble enfin que souvent des surfaces très-polies ne produisent point d'*écho*; car quand elles réfléchiroient le son, il n'y a de véritable *écho* que celui qu'on entend.

Echo se dit aussi du lieu où la répétition du son est produite et se fait entendre.

On distingue les *échos* pris en ce sens, en plusieurs espèces:

1°. En *simples*, qui ne répètent la voix qu'une fois; et entre ceux-là, il y en a qui sont toniques, c'est-à-dire qui ne se font entendre que lorsque le son est parvenu à eux dans un certain degré de ton musical; d'autres syllabiques, qui font entendre plusieurs syllabes ou mots. De cette dernière espèce, est le parc de Woodstrok en Angleterre, qui répète distinctement dix-sept syllabes le jour, et vingt la nuit.

2°. En *multiples*, qui répètent les mêmes syllabes plusieurs fois différentes.

Dans la théorie des *échos*, on nomme le lieu où se tient celui qui parle, *centre phonique*, et l'objet, ou l'endroit qui renvoie la voix, *centre phonocamptique*, c'est-à-dire, centre qui réfléchit le son. *V.* PHONIQUE, PHONOCAMPTIQUE, TAUTOLOGIQUE.

(*Archit.*) *Echos artificiels*; certaines figures de voûte, qui sont ordinairement elliptiques ou paraboliques, et qui redoublent les sons.

Vitruve dit qu'en divers endroits de la Grèce et de l'Italie, on rangeoit avec art, sous les degrés du théâtre, en des espaces voûtés, des vases d'airain pour rendre plus clair le son de la voix des acteurs, et faire une espèce d'*écho*. Par ce moyen, malgré le nombre prodigieux de ceux qui assistoient à ces spectacles, tout le monde pouvoit entendre aisément.

(*Peinture*) *Echo de lumière*; on appelle ainsi métaphysiquement la répétition de la lumière, comme au sens propre on appelle la répétition du son.

On ne doit jamais répéter la lumière principale; mais il est important de la rappeler dans les diverses parties de la composition, à moins qu'on ne traite des sujets de nuit. Pour soutenir la lumière principale, il faut introduire des *échos lumineux* qui appellent successivement

l'œil du spectateur, et qui, le promenant d'un bout à l'autre sur des lignes diagonales, lui fassent paroître le tableau plus grand que la toile.

C'est à l'endroit où se passe le plus fort intérêt de l'action qu'il convient ordinairement de placer la lumière principale; les *échos* doivent être distribués sur les circonstances les plus considérables. La lumière principale doit être liée avec tous les objets qui l'environnent par ces *échos*, c'est-à-dire par des lumières secondes moins vives, et qui ne disputent avec elles ni par l'éclat, ni par le volume.

(*Musique*) Le nom d'*écho* se transporte en musique à ces sortes d'airs ou de pièces, dans lesquelles, à l'imitation de l'*écho*, l'on répète de tems en tems, et fort doux, un certain nombre de notes.

C'est sur l'orgue qu'on emploie le plus ordinairement cette manière de jouer, à cause de la facilité qu'on a de faire des *échos* sur le positif. Ce jeu s'exécute avec le cinquième clavier, qu'on appelle à cause de cela *le clavier d'écho*. On peut aussi faire des *échos* sur le clavecin, au moyen du petit clavier.

(*Poësie*) *Echo* se dit d'une sorte de vers, dont les derniers mots ou les dernières syllabes ont un sens qui répond à la demande qui est contenue dans les vers; et cette réponse semble être faite par un *écho*. Nous n'en sommes pas les inventeurs; car Martial nous apprend que cette invention venoit des Grecs, et qu'il y avoit des poëtes latins de son tems qui faisoient des *échos*. Ces sortes d'ouvrages, qui faisoient les délices de la cour de François Ier, sont aujourd'hui dans un décri général; cependant, M. l'abbé Banier cite, comme une pièce d'une naïveté charmante, le dialogue composé par Joachim du Belloy, entre un amant qui interroge *Echo* et cette nymphe. En voici quelques traits :

Qui est l'auteur de ces maux avenus? — *Vénus.*

Qu'étois-je avant d'entrer en ce passage? — *Sage.*

Qu'est-ce qu'aimer, et se plaindre souvent? — *Vent.*

Dis-moi quelle est celle pour qui j'endure? — *Dure.*

Sent-elle bien la douleur qui me point? — *Point.*

ECHOMETRE, s. m. du grec ἦχος (*échos*), et de μέτρον (*métron*), mesure: instrument qui mesure les sons.

(*Musique*) Espèce d'échelle graduée ou de règle divisée en plusieurs parties, dont on se sert pour mesurer la durée en longueur des sons, pour déterminer leurs valeurs diverses, et même les rapports de leurs intervalles. *Voy.* CHRONOMETRE.

ECHOUER, v. n. du latin barbare *scopulare*, dérivé de *scopulus*, écueil, en grec σκοπελος (*skopelos*).

(*Marine*) *Echouer*, se dit d'un vaisseau qui a été porté sur un banc de sable, ou sur un endroit près de la côte, où il n'y a pas assez d'eau pour le tenir à flot. Quoique ce soit un très-grand danger, cela n'empêche pas que quelquefois l'on ne s'échoue volontairement, lorsqu'on est poursuivi par des forces supérieures, et qu'on n'a pas d'autre moyen d'éviter d'être pris; ou lorsque, par un mauvais tems, ou un vent du large, impétueux, on est affalé sur la côte, sans pouvoir s'en retirer. Alors on choisit un endroit où l'on ait espoir de sauver le vaisseau, une partie de la cargaison et son équipage.

Dans certains ports, où il ne reste pas assez d'eau pour faire flotter un bâtiment, les vaisseaux marchands s'échouent chaque fois que la mer baisse. Le retour de la marée les remet à flot, tout cela sans aucun danger. On a soin de construire les navires qui sont destinés à fréquenter de tels ports, par exemple, ceux de Hollande, avec des fonds très-plats, parce que dans cette position, qui est désavantageuse à un bâtiment fin, et ayant les façons hautes, toute la base du navire, et non pas seulement la quille, porte sur la vase.

L'ordonnance de la marine de 1681, aux principes de laquelle la loi du 18 août 1791 n'a point dérogé, règle la police qui doit être observée pour la conservation des effets et marchandises provenant des nau-

frages, bris et échouemens de vaisseaux. *Voy.* BRIS, NAUFRAGE.

ECIMER, v. a. composé de la particule extract. *ex*, *e*, et de *cima*, cime, sommet.

(*Agric.*) Couper la cime des plantes.

ECLAMPSIE, s. f. du gr. ἔκλαμψις (*eklampsis*), lueur passagère, éclair, formé de ἐκλάμπω (*eklampsó*), éclater, reluire, dont la racine est λάμπω (*lampó*), luire, briller.

(*Méd.*) On appelle ainsi une maladie, connue sous le nom vulgaire de convulsion des enfans. Il désigne aussi une espèce de maladie convulsive, aiguë ou chronique, avec perte de sentiment dans le paroxisme.

ECLAIR, s. m. du latin *clarus*, *clarare*.

(*Physique*) Éclat de lumière vive et subite, qui s'élance d'un nuage entr'ouvert, qui disparoît dans un clin d'œil, et qui précède ordinairement le bruit du tonnerre. *V.* TONNERRE.

Par l'intervalle de tems qui s'écoule entre l'éclair et le coup de tonnerre, on peut juger, quoiqu'à la vérité assez grossièrement, à quelle distance est le tonnerre.

Voici comment : On examinera sur une pendule à secondes, l'intervalle qui se trouve entre l'*éclair* et le coup ; et pour déterminer la distance où est le tonnerre, on prendra autant de fois 173 toises (337 mètres) qu'il y a de secondes écoulées entre le coup et l'*éclair*. Ce calcul est fondé sur ce que la lumière de l'*éclair* vient à nos yeux presque dans un instant, au lieu que le bruit du coup emploie un tems très-sensible pour arriver à notre oreille ; le son ne parcourant que 173 toises (337 mètres) par seconde : ceci suppose que le bruit du tonnerre vient toujours directement à nous, et non par réflexion ; ce qui est rare.

(*Chimie*) *Faire éclair* ; expression dont se servent les essayeurs d'or et d'argent, lorsque le bouton fin d'argent paroît tout à coup, dans la coupelle, vif, brillant et d'un beau luisant ; ce qui arrive à l'instant où le métal étranger uni à l'argent est absolument absorbé avec la litharge.

(*Pêche*) *Eclair des harengs* ; c'est un éclat de lumière, semblable à celui des *éclairs* qui précèdent le tonnerre ; il paroît sur la mer lorsque les harengs sont en troupes.

ÉCLAIRCIE, s. f. du lat. *clarescere*.

(*Marine*) C'est l'endroit du ciel qui devient clair et dégagé de nuages dans un tems nébuleux et chargé, ou bien le côté où, d'un tems de brume, le brouillard commence à se dissiper. *Il se fit une éclaircie vers le S.-O*, qui nous fit apercevoir la terre très-près de nous, et nous vîmes de bord.

ÉCLAT, s. m. du lat. *éclatum*, participe passif d'*ecfero*, mais formé directement de l'infinitif barbare *éclatare*, dont on a fait éclater.

(*Phys.*) *Eclat* signifie la pièce, la partie d'un morceau de bois qui est brisé, rompu en long.

Il signifie aussi le bruit que fait cette partie d'un corps dur en se rompant.

Il signifie encore les rayons que jettent les corps lumineux, ou qui réfléchissent les corps polis.

(*Art milit. et Marine*) *Eclat* se dit aussi des pierres, de la brique, des bombes, du bois qui se sépare et vole à quelque distance par l'effet du déchirement, ou du choc occasionné par un boulet de canon ou par l'explosion d'une bombe. Ces éclats sont dangereux et blessent beaucoup de monde.

(*Peinture*) *Eclat*, *éclatant* ; on dit qu'un tableau a de l'éclat, lorsqu'il est clair presque par-tout, et que, quoiqu'il y ait très-peu d'ombres pour faire valoir les clairs, il est cependant extrêmement brillant.

ÉCLATER, v. n. du lat. barbare *éclatare*, pour *ecferre*, dont le participe est *eclatum*.

(*Jouaill.*) *Eclater*, en terme de metteur en œuvre, c'est enlever l'émail de dessus une pièce d'or émaillée.

(*Jardin.*) Les jardiniers *éclatent*, c'est-à-dire, rompent, font plier une branche, comme s'ils vouloient la casser tout-à-fait ; et sitôt qu'elle a craqué, ils en rapprochent les parties disjointes et les lient.

Cette pratique est très-utile pour dompter les branches fougueuses, sans les faire mourir.

ÉCLECTIQUE, adjectif du grec ἐκλέγω (*éklégô*), choisir: qui choisit.

(*Philosophie*) Diogène Laërce et Suidas disent que les *éclectiques* étoient ceux des philosophes qui, sans s'attacher à aucune secte particulière, prenoient de chacune ce qu'ils y trouvoient de bon et de solide. Potamon d'Alexandrie, qui vivoit sous Auguste et sous Tibère, fut le chef des *éclectiques*.

(*Méd.*) Cinquante ans après la naissance de la secte des philosophes *éclectiques*, quelques médecins, entre lesquels étoit Archigènes d'Apamée, en Syrie, firent précisément à l'égard de la médecine ce que Potamon avoit pratiqué à l'égard de la philosophie, et leur médecine fut appelée *médecine éclectique*.

ÉCLEGME, s. m. du gr. ἔκλειγμα (*ekleigma*), électuaire, formé d'ἐκλείχω (*ekleichó*), lécher.

(*Pharmacie*) Médicament d'une consistance de sirop épais, forme sous laquelle on donne assez ordinairement les remèdes pectoraux et béchiques. Il est ainsi appelé, parce qu'on le fait ordinairement sucer au bout d'un bâton de réglisse émoussé, afin qu'il demeure plus long-tems dans la gorge, et qu'il humecte mieux la poitrine. C'est la même chose que LOOCH. *V.* ce mot.

ÉCLIPSE, s. f. du grec ἔκλειψις (*ekleipsis*), défaut, privation, formé de λείπω (*leipó*), manquer, défaillir: défaut ou privation de lumière, parce que dans les éclipses le soleil ou la lune paroît nous manquer.

(*Astron.*) Phénomène qui arrive lorsqu'un astre disparoît, en tout ou en partie, soit qu'un autre astre nous en dérobe la vue, comme dans les *éclipses* de soleil ou d'étoile, soit qu'il cesse réellement d'être éclairé, comme dans les *éclipses* de lune, ou dans celles des satellites de Jupiter.

Les *éclipses* ont été de tous les tems un spectacle frappant pour tous les hommes: elles sont aussi pour l'astronomie un objet d'utilité relativement aux longitudes.

Les anciens et les peuples sauvages regardoient les *éclipses* comme des objets de superstition et de terreur.

Aujourd'hui, non seulement les philosophes, mais le peuple même est instruit de la cause des *éclipses*. On sait que les *éclipses* de lune viennent de ce que cette planète entre dans l'ombre de la terre, et ne peut être éclairée par le soleil, durant le tems qu'elle la traverse, et que les *éclipses* de soleil viennent de l'interposition de la lune, qui cache aux habitans de la terre une partie du soleil, ou même le soleil entier.

Cause des éclipses; l'orbite que la lune décrit en un mois tout autour du ciel, coupe l'écliptique en deux points diamétralement opposés, qu'on appelle nœuds. (*V.* NŒUDS). Si dans le tems que la lune passe dans un de ces nœuds, le soleil se trouve au même point de l'écliptique, la lune, qui est plus près de la terre, nous cachera le soleil. Si la lune passe dans le nœud opposé, la terre se trouvera entre le soleil et la lune, interceptera par son ombre toute la lumière que la lune recevoit du soleil, et nous cesserons de l'apercevoir.

Les anciens n'étoient guères en état de prédire les *éclipses*, avant le tems d'Hipparque, 120 ans avant Jésus-Christ. Hérodote raconte, à la vérité, que Thalès avoit prédit aux Ioniens une *éclipse* de soleil, que l'on rapporte à l'année 586, ou 603, ou 621 ans avant J. C. Le fait est douteux; mais Ptolémée donna, en l'an 147 de J. C., des règles pour le calcul des *éclipses*, et ce sont les plus anciennes dont on ait connoissance. Ces méthodes ont été perfectionnées par Kepler, et dans le siècle dernier, par divers astronomes, pour réunir l'exactitude et la facilité.

Les éclipses de soleil sont produites par l'interposition de la lune, qui, dans ses conjonctions, passe quelquefois directement entre nous et le soleil.

Les *éclipses totales* sont celles où le soleil paroît entièrement couvert par

la lune, le diamètre apparent de la lune étant plus grand que celui du soleil.

Les éclipses annullaires sont celles où la lune paroît toute entière sur le soleil; le diamètre paroissant alors le plus grand, excède de tout côté celui de la lune, et forme autour d'elle un anneau ou une couronne lumineuse.

Les planètes sont quelquefois assez proches pour s'éclipser mutuellement. Mars parut éclipser Jupiter, le 9 janvier 1591 : il fut éclipsé par Vénus, le 3 octobre 1590. On trouve aussi dans les ouvrages des astronomes, plusieurs exemples des occultations des étoiles par les planètes.

Les comètes couvrent aussi quelquefois des étoiles fixes. Ces sortes d'observations seroient très-curieuses pour la théorie des comètes, si l'on connoissoit parfaitement les positions des petites étoiles.

On peut regarder comme une autre sorte d'*éclipses*, le passage de Mercure et de Vénus sur le disque du soleil, dans leurs conjonctions inférieures. *V.* PASSAGE.

Usage des éclipses; le principal usage des *éclipses* de soleil ou d'étoiles consiste à trouver les longitudes des lieux où elles ont été observées, et à corriger les tables astronomiques.

Les *éclipses* des principales étoiles sont les plus utiles de toutes pour la théorie de la lune et la détermination exacte des longitudes des villes.

ÉCLIPTIQUE, adj. et s. du grec ἔκλειψις (*ékléipsis*), éclipse, parce que les éclipses n'arrivent que lorsque la lune est dans ou près du cercle qui porte ce nom.

(*Astron.*) Ce mot se dit de ce qui appartient aux *éclipses*. Toutes les nouvelles ou pleines lunes ne sont pas *écliptiques*, c'est-à-dire, qu'il n'arrive pas des *éclipses* à toutes les nouvelles ou pleines lunes.

Termes écliptiques; ce sont les limites des *éclipses*, ou l'espace d'environ 15 degrés, à compter des nœuds de la lune, dans lequel, quand la lune se trouve en conjonction ou en opposition avec le soleil, il peut y avoir une éclipse de soleil ou de lune, quoiqu'elle ne soit pas précisément dans les nœuds.

Doigts écliptiques; ce sont les douzièmes parties du soleil ou de la lune, qui servent à exprimer la grandeur d'une *éclipse*.

écliptique, s. f. se dit plus particulièrement d'un cercle ou d'une ligne sur la surface de la sphère céleste, que le centre du soleil paroit décrire chaque année par son mouvement propre.

Dans le système de Copernic, qui est aujourd'hui démontré, le soleil est immobile au centre du monde : ainsi, c'est proprement la terre qui décrit l'*écliptique*; mais il revient au même, quant aux apparences, que ce soit la terre ou le soleil qui le décrive.

L'*écliptique* est donc réellement l'orbite terrestre, l'orbite annuelle, ou le grand orbe, en tant qu'on le regarde comme la trace que la terre décrit par son mouvement annuel. Elle est divisée en douze signes ou parties égales, et la terre parcourt environ un signe par mois. L'*écliptique* a aussi un axe qui est perpendiculaire à ce grand cercle, et qui est différent de l'axe du monde ou de l'équateur; et les extrémités de cet axe s'appellent les pôles de l'*écliptique*.

On appelle *nœuds*, les endroits où l'*écliptique* est coupée par les orbites des planètes.

L'*écliptique* est ainsi nommée, parce que toutes les *éclipses* arrivent quand la lune est dans ou proche les nœuds, c'est-à-dire, proche de l'*écliptique*.

L'*écliptique* est placée obliquement, par rapport à l'équateur qu'elle coupe en deux points, c'est-à-dire, au commencement du bélier et de la balance, ou dans les points équinoxiaux; ainsi, le soleil est deux fois chaque année dans l'équateur. Le reste de l'année, il est du côté du nord ou du côté du sud. Ces points équinoxiaux ne sont pas fixes, mais rétrogradent d'environ 50 sec. ou quart par an. *V.* PRÉCESSION.

L'obliquité de l'*écliptique*, ou l'angle qu'elle fait avec l'équateur,

est d'environ 23 deg. 28 min. Les points de la plus grande déclinaison de chaque côté s'appellent *points solsticiaux* ; ce sont ces points par lesquels passent les deux tropiques.

L'obliquité de l'*écliptique* diminue de 32 sec. par siècle. *V.* OBLIQUITÉ.

Elle a aussi un mouvement de nutation de 9 sec., que M. Bradley a observée. *V.* NUTATION.

C'est sur l'écliptique que se comptent les longitudes des astres. *Voy.* LONGITUDE DES ASTRES ; et c'est de ce cercle que l'on commence à compter la latitude des astres. *V.* LATITUDE DES ASTRES.

ECLISSE, s. f. Ménage fait dériver ce mot de *cratès*, de cette manière : *crates*, *cratis*, *excrates*, *excraticus*, *eclaticia*, *éclisse*.

(*Technol.*) *Eclisse* se dit du bois de fente qui sert à faire des seaux, des minots, des tambours, etc. ; — du second étage que les charbonniers mettent sur le lit à charbon ; — d'une forme d'osier, de jonc, ou d'acier ; sur laquelle les laitières mettent à égoutter le lait caillé et le fromage ; — des pièces triangulaires qui forment les plis des côtés des soufflets de l'orgue, des côtes d'un luth, d'un violon, etc. — des bois dont les galniers forment leurs gaînes ; — des plis d'un soufflet ou des petits ais de bois, qui servent à les former.

(*Chirurgie*) Il se dit encore d'un petit morceau de bois fort mince et fort délié, dont se servent les chirurgiens pour assujettir des membres cassés.

ÉCLUSE, s. f. du tentonique *schluse*, dont les Hollandais ont fait *sluyse*, les Flamands *sluis*, les Anglais *sluice*, et les Italiens *schlusa*.

(*Hydraul.*) Construction de pierre ou de charpente, qui sert à retenir ou à élever les eaux. Ce terme se dit plus particulièrement d'une espèce de canal, enfermé entre deux portes, l'une supérieure, que l'on appelle *porte de tête*, et l'autre, inférieure, nommée *porte de mouille*, servant, dans les navigations artificielles, à conserver l'eau, et à rendre le passage des bateaux également aisé, en montant et en descendant.

Il y a diverses sortes d'écluses : *écluse à tambour* ; celle qui s'emplit et se vide par le moyen de deux canaux voûtés, pratiqués dans les jointures des portes, dont l'entrée s'ouvre et se ferme par le moyen d'une vanne à coulisse.

Ecluse à éperon ; celle dont les portes, qui ont deux venteaux, se joignent en avant-bec du côté d'amont-l'eau.

Ecluse à vannes ; celle qui s'emplit et se vide par des vannes à coulisse, qu'on pratique même dans l'assemblage des portes.

Ecluse carrée ; celle dont les portes n'ont qu'un seul éventail, et qui se ferment carrément.

Ecluse à vis ; celle dont l'eau sort par un ou par deux trous pratiqués dans le terrain, ou dans la mer qui est à côté ou aux côtés de la porte de l'écluse. Dans le milieu de ce trou, ou plutôt de ce petit chenal, il y a un trou rond qui descend du terrein dans le chenal qui est voûté. Ce trou rond est fermé par une vis, au lieu de vanne ; et pour le faire ouvrir afin que l'eau sorte, on tourne la vis : on la tourne de même pour la refermer. Les écluses à vis sont très-communes en Hollande.

Écluse de chasse ou de fuite ; celle qui sert à introduire l'eau de la mer dans les places de guerre, ou dans les ports de marée, et à la faire couler pour laisser le fossé à sec, ou nettoyer le port.

Ecluse se dit aussi d'une petite digue qui sert à amasser l'eau d'un ruisseau ou d'une fontaine, pour la faire tomber ensuite sur la roue d'un moulin.

Les *écluses* ont été inconnues aux anciens. Les *écluses* de Flandres et de Hollande servent à retenir les eaux, pour empêcher qu'elles n'inondent les terres qui sont plus basses que le niveau de la mer.

ÉCOBUAGE, ou ÉGOBUAGE, s. m. L'origine de ce mot n'est pas connue.

(*Agric.*) L'*écobuage* est une opération de l'agriculture qui consiste à couper ou peler avec un instrument appelé *écobue*, espèce de pioche recourbée comme une houe, les terreins couverts de broussailles ;

pour les brûler ensuite. L'utilité de l'*écobuage* est particulièrement démontrée, lorsqu'il s'agit de défricher des terres incultes. On y trouve le grand avantage de mettre ces terres en état de culture, pour ainsi dire, dans l'espace d'un seul jour. On coupe et on boule la terre; on lui donne une façon, et sur-le-champ on peut y semer des plantes fourrageuses, comme des turneps, etc. Cette méthode est encore très bonne pour détruire les bruyères et autres productions sauvages qui croissent naturellement; de même que pour faire périr les vers et insectes malfaisans.

Si l'on considère l'*écobuage* comme une manière d'engraisser la terre, on y trouve une économie considérable de tems et d'argent. Il est certains pays où l'on est dans l'usage, tous les huit ou dix ans, d'*écobuer* la terre, dans la seule intention de l'engraisser.

ÉCOLE, s. f. du lat. *scola*, formé du grec σχολὴ (*scholé*), loisir, repos, relâche; parce que l'étude demande de la tranquillité.

(*Grammaire, réthor.*) Lieu où l'on enseigne les belles-lettres et les sciences.

L'usage des *écoles* publiques pour l'éducation des enfans est très-ancien. Elles étoient chez les Perses un des principaux objets des soins du gouvernement. Il y avoit des *écoles* publiques dans toute la Grèce. Athènes sur-tout se distingua par son goût pour les sciences et pour les arts.

Les enfans, dès l'âge le plus tendre, avoient de petites *écoles* où ils apprenoient à lire et à écrire. En sortant des petites *écoles*, les enfans alloient étudier la grammaire, la poësie et la musique sous des maîtres publics, qui leur donnoient des leçons de ces arts, et leur faisoient apprendre en même tems leur langue par principes.

Après l'étude de la grammaire et de la musique, la jeunesse fréquentoit les *écoles* des rhéteurs. Socrate et Platon furent les premiers qui donnèrent les principes d'une saine rhétorique. Ils furent suivis d'Aristote et d'Isocrate. L'école de ce dernier devint la plus célèbre de toute la Grèce, par le nombre et la quantité des auditeurs.

A Rome, il se passa près de trois siècles, sans qu'il y eût d'*écoles* publiques pour les enfans. Quant aux *écoles* de grammaire, on n'en vit point avant l'an 550 de sa fondation, époque à laquelle les grammairiens grecs vinrent s'y établir, et ouvrirent des *écoles* publiques, où ils enseignoient à la jeunesse romaine l'art de parler et d'écrire correctement la langue grecque.

Dans la suite, les Romains ouvrirent aussi des *écoles* de grammaire latine pour les enfans, et où beaucoup de gens, comme le dit Horace, alloient chercher le frais, et entendre la lecture des poëtes.

Les *écoles* publiques de rhétorique furent établies à Rome, peu après celles de grammaire, par des rhéteurs grecs, vers l'an 600 de sa fondation. Tous les exercices par lesquels on formoit la jeunesse romaine, se faisoient en grec; tant parce que les maîtres ne pouvoient trouver de modèles parfaits d'éloquence que dans les orateurs grecs, que parce que n'entendant point le latin, ils auroint été hors d'état de corriger les compositions en ce genre.

Ce ne fut que vers le tems de Cicéron, que les Romains, piqués d'émulation, commencèrent à avoir des rhéteurs latins qui ouvrirent des écoles publiques de rhétorique. L. Plotius Gallus fut le premier.

En France, ce fut Charlemagne qui le premier établit des *écoles* publiques. Elles se tinrent d'abord dans les églises cathédrales, d'où est venu la dignité de scholastique, dans les maisons des évêques, dans les paroisses; ensuite, elles se firent dans les monastères. Celles des abbayes de Furdes et de Corbie eurent beaucoup de célébrité. On y apprenoit aux enfans, la grammaire, l'arithmétique et le chant de l'église.

Dans le 12.e siècle, les colléges prirent la place des *écoles*. Robert, comte de Drenx, frère du roi Louis-le-Jenne, en fonda un à Paris, sous l'invocation de S. Thomas de Cantorberi; et c'est ce qu'on appelle aujourd'hui Saint-Thomas-du-Louvre.

La capitale de la France devint bientôt le centre des lettres ; on y accouroit de toutes les parties de l'Europe, et le nombre des étudians y égaloit celui des citoyens : aussi, ce corps fut-il souvent redoutable dans les discordes civiles.

Les colléges ont disparu à l'époque de la révolution, avec toutes les anciennes institutions, et ce n'est qu'après un intervalle de dix ans qu'ils ont été remplacés par un système nouveau d'instruction publique, dont les premiers degrés sont appelés des *écoles primaires*, et des *écoles secondaires*, où l'on apprend à la jeunesse, à lire, à écrire, la grammaire et les élémens de mathématiques.

(*Philosophie*) *Ecole* signifie encore une secte, la doctrine de quelques particuliers, et le lieu où l'on l'enseigne.

Les *écoles* de philosophie à Athènes furent les plus célèbres de tout l'univers. La plus ancienne s'appeloit le *cinosarge*.

Platon, disciple de Socrate, fonda l'*école* dite *académie*, où les maîtres et les disciples jouissoient de grands priviléges, et particulièrement de celui d'être gouvernés par des lois particulières, et d'être hors de la dépendance des magistrats.

Aristote, offensé de ce que Platon ne l'avoit pas choisi pour son successeur à l'*académie*, ouvrit une nouvelle *école*, dans un lieu appelé le *Lycée*, où il enseigna une doctrine différente de celle de Platon; ce qui forma deux sectes de philosophes à Athènes.

A Aristote succéda Théophraste, qui eut une si prodigieuse réputation, qu'on lui comptoit jusqu'à deux mille auditeurs.

Zénon, peu après, ouvrit une troisième *école* dans un endroit d'Athènes appelé le *Portique*, d'où ses sectateurs furent appelés *stoïciens* (*V.* PORTIQUE). Cette *école* ne fut pas moins célèbre que celles de l'*académie* et du *Lycée*.

La philosophie fut absolument inconnue à Rome jusqués vers l'an 560, où des philosophes grecs vinrent s'y établir, et y portèrent avec eux le goût des arts et des sciences. Ils commencèrent alors à donner des leçons publiques aux jeunes romains, qui les recevoient avec une telle ardeur qu'ils renoncèrent à tous les autres plaisirs, et à toutes les autres occupations. Mais des motifs de jalousie firent renvoyer ces philosophes dans leur pays, sous le consulat de Strabon et de Messala.

Quelque tems après, Caton l'ancien fit encore sortir de Rome quelques philosophes rhéteurs, qui y donnoient des leçons en passant; mais toutes ces contradictions ne purent empêcher que le goût pour la philosophie ne devînt la passion de toute la jeunesse romaine.

Philosophie de l'école ; cette philosophie enfantée avec effort par la subtilité et l'ignorance, florissoit dans le douzième siècle. Les mots y étoient substitués aux choses, et les questions frivoles ou ridicules y occupoient la place destinée aux objets intéressans de la véritable philosophie. Descartes nous a délivrés de cette barbarie.

(*Théologie*) Dans la primitive église, les *écoles* de théologie étoient la maison de l'évêque, et il expliquoit lui-même l'écriture-sainte aux prêtres et aux élèves. Quelquefois il confioit ce soin à un ecclésiastique éclairé : de-là est venue la dignité de théologal dans les églises cathédrales. Ces *écoles* subsistèrent jusqu'au douzième siècle ; alors les scholastiques parurent, et formèrent peu à peu les *écoles* de théologie, telles qu'elles sont aujourd'hui. Pierre-de-Lombard, Albert-le-Grand, S. Thomas, S. Bonaventure, Scot, etc. donnèrent des leçons publiques de cette science : de-là les noms d'*école angélique*, pour désigner l'*école* de S. Thomas; d'*école séraphique*, que prirent les frères mineurs, institués par S. François d'Assise, etc.

Les *écoles* de théologie de la *Minerve* et de la *Suprême* à Rome, sont très-célèbres parmi les catholiques ; et celles de Sedan et de Saumur ont été les plus fameuses chez les protestans.

(*Jurisprudence*) Il n'y avoit point d'*école* de droit sous les premiers empereurs. Ceux qui se con-

sacroient à l'étude de la jurisprudence, méditoient les lois, se pénétroient des ouvrages des jurisconsultes, et puisoient dans leurs entretiens les lumières qu'ils ne trouvoient point dans leurs écrits.

La première *école* de droit fut fondée à Berythe en Phénicie; c'est de-là qu'elle est nommée *nutrix legum* dans la constitution de Justinien. On ne sait pas précisément en quel tems elle fut fondée; mais le premier qui en ait parlé est Grégoire Thaumaturge, en 222; elle étoit encore célèbre dans le septième siècle. Les empereurs Théodose-le-Jeune et Valentinien III, établirent, en 425, une école de droit à Constantinople, et une autre à Rome; la première subsista jusqu'en 1453, que Mahomet II s'empara de cette ville. Les incursions des Barbares en Italie furent cause que les livres de Justinien se perdirent presqu'aussitôt qu'on avoit commencé à les connoître. Ces livres furent retrouvés vers l'an 1137, à Almafi, ville de la Pouille, dans le pillage qu'en firent les troupes de Roger, roi de Sicile. Ils passerent des mains d'un soldat, dans celles d'un homme sage qui les répandit en France. On ne tarda point à en donner des leçons à Montpellier et à Toulouse. On voulut aussi l'enseigner à Paris, mais Honorius III s'y opposa. Il défendit, par une décrétale de l'an 1255, d'enseigner le droit civil dans l'université de Paris, et Philippe-le-Bel, conformément à cette décrétale, transféra l'école de droit civil à Orléans.

Haloander, jurisconsulte allemand, fut le premier qui, vers l'an 1500, mit en vogue l'étude des lois romaines dans sa patrie. L'étude du droit français fut établi dans les *écoles* de Paris, par une déclaration de l'année 1680.

(*Médecine*) *Ecole de Salerne*; cette *école* a intitulé de son nom un beau livre en vers, du régime de vivre, composé par un médecin de Salerne, appelé *Johannes de Mediolano*.

Ecole vétérinaire; la médecine vétérinaire, ou l'art de connoître la structure de tous les animaux utiles, comme chevaux, bœufs, vaches, moutons, brebis, etc.; leurs diverses maladies, et les moyens de les guérir, étoient très-connus des anciens: Aristote, Varron et Columelle n'ont pas cru s'avilir en consignant dans leurs écrits la pratique d'un art aussi intéressant; mais la négligence ou l'orgueil mal entendu de leurs successeurs, a fait tomber la médecine vétérinaire dans le mépris et dans l'oubli. M. Bourgelat l'a relevée, en fondant à Lyon, en 1762, une *école vétérinaire*; et en 1767, il en a été établi une autre à Alfort, près Paris.

(*Peinture*) *Ecole*, en termes de peinture et des beaux-arts en général, signifie une classe d'artistes qui ont appris leur art d'un maître, soit en recevant ses leçons, soit en étudiant ses ouvrages, et qui, en conséquence, ont suivi plus ou moins la manière de ce maître, soit à dessein de l'imiter, soit par l'habitude qui leur a fait adopter ses principes. Ainsi, l'on dit l'*école* de Raphaël, l'*école* de Carrache, l'*école* de Vouet, etc.

Comme on emploie le mot *école*, pour exprimer collectivement tous les élèves qui ont reçu les leçons d'un même maître, on se sert aussi, par extension, de ce mot, pour rassembler sous une seule dénomination, tous les artistes d'un même pays: ainsi, tous les peintres que l'Europe a produits depuis la renaissance des arts, sont classés sous la division d'ECOLE FLORENTINE, ECOLE ROMAINE, ECOLE VENITIENNE, ECOLE LOMBARDE, ECOLE FRANÇAISE, ECOLE ALLEMANDE, ECOLE FLAMANDE, ECOLE HOLLANDAISE, qui toutes ont un caractère particulier qui les distingue.

Ecole florentine; cette école, dont les instituteurs sont Michel Ange et Léonard de Vinci, se distingue par la fierté, le mouvement, une certaine austérité sombre, une expression de force qui exclut peut-être celle de la grâce, un caractère de dessin qui est d'une grandeur en quelque sorte gigantesque. On peut lui reprocher une sorte de charge; mais on ne peut nier que cette charge

n'ait une majesté idéale qui élève la nature humaine au-dessus de la nature foible et périssable de l'homme. Les artistes toscans, satisfaits d'imposer l'admiration, semblent dédaigner de chercher à plaire Cette *école* a un titre incontestable à la vénération des amateurs des arts : c'est qu'elle est la mère de toutes les *écoles* d'Italie.

Ecole romaine; cette *école*, à la tête de laquelle figure Raphaël Sansio, brille éminemment par la science du dessin, la suprême beauté des formes, la grandeur du style, la justesse des expressions portées seulement jusqu'au degré où elles ne détruisent pas trop la beauté, les principes de l'art de draper, et ceux de la composition.

Cette *école* s'est livrée toute entière aux principales parties de l'art, à celles qui en constituent sur tout le génie et la majesté, et ne s'est occupée du coloris, qu'autant qu'il le falloit pour établir une différence entre la peinture variée dans les couleurs, et la peinture en clair-obscur.

Ecole vénitienne; cette *école*, dont les frères Bellino (Gentil et Jean) jetèrent les fondemens, est l'élève de la nature. Les peintres vénitiens n'ayant pas sous les yeux, comme ceux de Rome, des restes de l'art antique, manquèrent de leçons, pour se faire une juste idée de la beauté des formes et de celle de l'expression.

Ils copièrent sans choix les formes de la nature; mais ils furent surtout frappés des beautés qu'elle offroit dans le mélange et la variété de ses couleurs. N'étant point distraits de cette partie si flatteuse, pour d'autres parties d'un ordre supérieur, ils y donnèrent toute leur attention, et se distinguèrent par le coloris. Ils ne se contentèrent pas de caractériser les objets par comparaison, en faisant valoir la couleur propre de l'un par la couleur propre de l'autre; mais ils cherchèrent encore, par le rapprochement, l'accord ou l'opposition des objets colorés, par le contraste de la lumière et de sa privation, à produire une vigueur piquante, à appeler et à fixer le regard.

Ecole lombarde; cette *école*, dont le Corrége est le père et l'ornement, se distingue par la grâce, par un goût de dessin agréable, quoiqu'il ne soit pas d'une grande correction, par un pinceau moelleux et une belle fonte de couleur.

L'*école française* est si différente d'elle-même dans ses différens maîtres, et il y a eu, s'il est permis de parler ainsi, tant de différentes *écoles* dans cette *école*, qu'il est bien difficile de la caractériser. Entre ses artistes, les uns se sont formés sur des peintres florentins ou lombards; d'autres ont étudié à Rome la manière romaine; d'autres ont cherché celle des peintres vénitiens; quelques-uns se sont distingués par une manière qu'ils paroissent ne devoir qu'à eux-mêmes. Son caractère est de n'avoir point de caractère particulier, mais de se distinguer par son aptitude à imiter celui qu'elle veut prendre. On pourroit dire encore, en ne la considérant qu'en général, et laissant à part les exceptions, qu'elle réunit en un degré moyen les différentes parties de l'art, sans se distinguer par aucune partie spéciale, ni en porter aucune à un degré éminent.

Le Poussin jeta les fondemens de l'*école française*, et Lebrun, son élève, acheva l'édifice.

Ecole allemande; quelques peintres allemands se sont distingués dans le tems où l'art sorti de la barbarie de son berceau, commençoit à devenir florissant; mais, comme ils ne connoissoient ni l'antique, ni le petit nombre de chefs-d'œuvre que commençoit à produire l'Italie, ils n'eurent pour maître que la nature, qu'ils copioient avec peu de choix, et ils conservèrent quelque chose de cette roideur qui forme le style gothique. C'est ce style que l'on marque ordinairement pour caractère de l'*école allemande*.

Cela est vrai, si l'on ne considère que les premiers maîtres de cette *école*, tels que Albert Durer et Jean Holbein; mais cela ne l'est plus, si l'on parle des ouvrages de leurs successeurs, dont les uns ont été élèves de la Flandre, et les autres de l'Italie. Si, par exemple,

on vent y comprendre Mengs, et Dietrich, on ne trouve rien en eux du caractère par lequel on veut le distinguer.

Ecole flamande ; cette *école* mériteroit la reconnoissance des arts, quand on ne lui devroit que l'invention de la peinture à l'huile. Ce procédé, qui donne aux tableaux un éclat que n'avoit pas la détrempe, fut trouvé par Jean Van-Eich, né à Maseyk, sur les bords de la Meuse, en 1370.

L'*Ecole flamande*, dont Rubens est le plus grand maître, joint à l'eclat de la couleur et à la magie du clair-obscur, un dessin savant, quoiqu'il ne soit pas fondé sur le choix des plus belles formes, une composition qui a de la grandeur, une certaine noblesse dans les figures, des expressions fortes et naturelles; enfin, une sorte de beauté nationale, qui n'est ni celle de l'antique, ni celle de l'*école romaine* ou *lombarde*, mais qui est capable et même digne de plaire.

Ecole hollandaise ; tout ce qui n'exige qu'une imitation fidelle de la couleur et un pinceau précieux, est du ressort de cette école ; si elle ne choisit qu'une nature basse pour objet de son imitation, elle rend cette nature avec la plus grande vérité, et la vérité a toujours droit de plaire. Ses ouvrages sont de la plus grande propreté, du fini le plus précieux ; elle réussit à produire, non les effets les plus savans et les plus difficiles du *clair-obscur*, mais ceux qui sont les plus piquans : tels que ceux d'une lumière étroite dans un espace renfermé et de peu d'étendue, d'une nuit éclairée par la lune ou par des flambeaux, de la clarté que répand le feu d'une forge. Les Hollandais entendent bien l'art de la dégradation de la couleur, celui des oppositions, et sont, par ce dernier moyen, parvenus à peindre la lumière elle-même. Ils n'ont pas de rivaux dans la peinture en paysage, considéré comme la représentation fidelle d'une campagne particulière; ils se distinguent aussi par la représentation des perspectives, des ciels, des marines, des animaux, des fruits, des fleurs, des insectes, et par des portraits en petit.

Ecole d'Angleterre ; une nouvelle école s'est formée de nos jours en Europe, elle réside dans l'académie de Londres, instituée en 1766. Encore voisine de son berceau, elle s'annonce par de grands succès, et mérite d'autant mieux d'être applaudie, et d'exciter même l'émulation de ses ainées, que les parties qui la distinguent sont les plus nobles parties de l'art, la sagesse de la composition, la beauté des formes, l'élévation des idées, et la vérité des expressions. Cette école ne nous est encore connue que par des estampes, mais les amateurs sont déja familiarisés avec les succès de MM. West et Kopley, Gensborough, Brown, Reynolds. L'école anglaise a sur-tout d'excellens peintres de chevaux.

Ecole d'Athènes ; c'est le nom d'un tableau de Raphaël, d'une grande beauté, qui est au Vatican, et dont le carton est au Muséum central des arts à Paris ; il représente des philosophes, des mathématiciens, et d'autres personnes attachées aux sciences.

(*Manége*) *Ecole* se dit aussi de la leçon que donne l'écuyer, tant au cavalier qu'au cheval : *Ce cavalier n'a que trois mois d'école*, pour dire, il n'a commencé ses exercices que depuis ce tems-là : *Ce cheval a de l'école*, pour dire qu'il a été bien dressé au manège.

(*Jeu de trictrac*) *Ecole, faire une école*, c'est, en termes de trictrac, ne pas marquer *exactement* ce que l'on gagne ; il ne faut marquer ni plus ni moins, et il faut le marquer à tems. Si un joueur ne marque pas ce qu'il gagne, ou s'il ne le marque pas à tems, son adversaire le marque pour lui. S'il marque trop, on démarque le trop et on le marque pour lui ; s'il ne marque pas assez on marque pour lui ce qu'il a oublié. On n'envoie point à l'*école* de l'*école*. *V.* TRICTRAC.

ÉCONOMIE, s. f. du grec οἰκονομία (*oikonomia*), formé d'οἶκος (*oikos*), maison, et de νόμος (*nomos*), loi, règle.

L'ordre, la règle qu'on apporte dans la conduite, le gouvernement d'une maison, d'une famille, ou bonne disposition de quelque chose que ce soit.

Economie domestique; c'est une juste dispensation du bien que l'on a, un emploi convenable de ses fonds, un moyen industrieux de les perpétuer, pour être toujours à portée de ne pas diminuer sa dépense, et même de l'augmenter, en multipliant sans interruption le produit des sommes qu'on fait circuler avec honneur.

Economie rurale; c'est l'administration des biens de la campagne, et l'art d'en tirer le plus grand avantage possible.

Economie politique; c'est la science qui a pour objet de rechercher les moyens qui peuvent rendre les sociétés humaines heureuses et puissantes; ces moyens sont la connoissance des richesses territoriales et industrielles, leur emploi, la population, le commerce, les fonds, leur circulation, et les lois et établissemens qui se rapportent à ces objets. C'est dans ce sens qu'on appelle *économistes* certains écrivains, tels que Quesnay, le marquis de Mirabeau, l'abbé Baudeau, M. Dupont, etc., qui ont essayé, dans le siècle dernier, d'introduire un nouveau système dans diverses branches d'*économie politique*, et particulièrement dans celle qui est relative à l'impôt.

Economie animale; c'est le mécanisme, l'ordre, l'ensemble des fonctions et des mouvemens qui entretiennent la vie des animaux, dont l'exercice parfait constitue l'état de santé, dont le moindre dérangement est par lui-même une maladie, et dont la cessation est la mort.

(*Botan.*) *Economie végétale*; c'est l'harmonie, l'organisation proprement dite des différentes parties qui composent les végétaux; cet ordre merveilleux avec lequel les plantes naissent, croisent, vivent et se reproduisent.

ECORCE, s. f. du lat. *cortex*, composé, suivant quelques-uns de *corium*, cuir, et de *tego*, couvrir, parce que l'écorce couvre le bois, comme le cuir couvre les animaux.

(*Botan.*) Enveloppe générale qui recouvre une tige, ses rameaux et ses racines. L'*écorce* est composée, 1.° de l'*épiderme*; 2.° de l'*enveloppe cellulaire*; 3.° de *couches corticales*; 4.° du *tissu cellulaire*. Ce qu'on appelle le livret est l'assemblage des couches les plus intérieures de l'écorce, qui se détachent assez ordinairement comme les feuillets d'un livre.

On regarde les calices comme un prolongement de l'écorce.

(*Jardin.*) Ce mot se dit aussi de l'enveloppe de certains fruits, et on dit *écorce* d'orange, de citron, de melon.

(*Tannerie*) L'*écorce* de certains arbres, et particulièrement celle du jeune chêne, réduite en poudre, forme la principale matière du tan. *V.* TAN.

ÉCOULEMENT, s, m. d'*écouler*, formé de la particule extractive *ex*, et de *colare*, couler, faire passer par un sas: le flux, le mouvement de ce qui s'écoule.

(*Hydraul.*) *Ecoulement des fluides ou liqueurs*; on appelle ainsi les volumes de fluides ou liqueurs qui s'échappent par différens trous. Ces *écoulemens* sont d'autant plus prompts, ont d'autant plus de vitesse, et font d'autant plus de dépense du fluide ou de la liqueur, que les trous sont plus grands, et que la hauteur verticale du fluide au-dessus du trou est plus considérable.

La vitesse du fluide à la sortie du trou, est égale à celle qu'acquerroit un corps grave, en tombant de la hauteur verticale de la surface du fluide au-dessus de l'orifice.

La liqueur, au sortir de l'orifice, a une vitesse capable de la faire remonter à une hauteur verticale égale à celle de la surface du fluide, au-dessus de l'orifice.

Les dépenses d'eau faites en tems égaux par différens orifices sous une même hauteur de réservoir, sont entr'elles à peu de chose près, comme les aires des orifices.

Les dépenses d'eau faites en tems égaux par une même ouverture, sous différentes hauteurs de réser-

voirs, sont entr'elles, à peu de chose près, comme les racines carrées des hauteurs correspondantes de l'eau dans le réservoir, au-dessus des centres des mêmes ouvertures.

Les quantités d'eau dépensées pendant le même tems, par différentes ouvertures, sous différentes hauteurs de réservoirs, sont entre elles en raison composée des aires des ouvertures et des racines carrées des hauteurs des réservoirs.

Mais le frottement contre les bords de l'orifice diminue cette dépense, et plus dans les petits orifices que dans les grands.

(*Physique*) *Ecoulement électrique*; on appelle ainsi la matière électrique tant effluante qu'affluente, actuellement en mouvement, et qui part, tant du corps électrisé, que des autres corps qui l'avoisinent, et même de l'air qui l'environne.

Ces écoulemens forment deux courans qui vont en sens contraires, et qu'on appelle *courans électriques*. *Voy.* COURANS ELECTRIQUES.

Ces écoulemens forment aussi une espèce d'atmosphère aux corps qui sont actuellement électrisés. *V.* ATMOSPHERE ÉLECTRIQUE.

ECOUTES, s. f. plur. de l'italien *scotte*.

(*Marine*) Cordages qui tiennent aux angles inférieurs de chaque voile pour l'assujettir en bas, ce qu'on appelle border une voile.

ÉCOUTILLE, s. f. du lat. *scutella*, couvercle.

(*Marine*) Ouvertures carrées faites à chaque pont du vaisseau pour communiquer d'un étage à l'autre ou dans la cale. Elles sont ainsi nommées, parce qu'elles sont faites en manière de targe.

ECPHRACTIQUE, adj. du grec ἐκφράττω (*ekphratto*), désobstruer, déboucher, composé de la particule extractive, ἐκ (*ek*), et de φράττω (*phratto*), obstruer, fermer.

(*Méd.*) Épithète que l'on donne aux remèdes qui ouvrent les conduits et enlèvent les obstructions. C'est la même chose qu'apéritif.

ECPHYSESE, du grec ἐκφύσησις (*ecphusésis*), formé de la particule extractive, ἐκ (*ek*), et de φυσάω (*phusaó*), respirer.

(*Physiol.*) Expiration ou expulsion prompte de l'air hors des poumons.

ECPIESME, s. f. du grec ἐκπίεσμα (*ekpiesma*), dérivé d'ἐκπιέζω (*ekpiézó*) presser, comprimer.

(*Chirurgie*) Sorte de fracture au crâne où il y a des esquilles d'os enfoncées en dedans qui compriment et blessent les membres du cerveau.

ÉCRAN, s. m. du grec σκίρον, (*skiron*) *umbella*; parasol.

(*Technologie*) Sorte de meuble dont on se sert l'hiver pour se parer de l'ardeur du feu.

ÉCRIN, s. m. du lat. *scrinium*.

(*Technologie*) Petit coffre où l'on met des bagues, des pierreries.

ÉCRITURE, s. f. du lat. *scriptura*, formé du grec γράφω (*graphó*) écrire, où, selon d'autres, de σκαριφος (*skariphos*) style, instrument avec lequel les peintres traçoient les premiers traits de leurs tableaux.

(*Diplomatique*) Caractères écrits. L'*écriture* est l'art de former les caractères de l'alphabet d'une langue, de les assembler et d'en composer des mots tracés d'une certaine manière claire, nette, exacte, distincte, élégante et facile; ce qui s'exécute communément sur le papier avec une plume et de l'encre.

De tous les tems, dans tous les pays on a cherché les moyens de conserver la mémoire des événemens importans; mais l'*écriture*, c'est-à-dire, l'art de peindre la parole et de parler aux yeux n'a été connue qu'assez tard.

La tradition, aidée de quelques monumens grossiers, est le premier moyen qu'on ait employé pour transmettre le souvenir des faits remarquables.

Ensuite l'art d'écrire a consisté dans une représentation informe et grossière des objets corporels. C'est là l'écriture dont les Egyptiens ont d'abord fait usage. Les caractères dont les Chinois se servent encore

aujourd'hui dérivent de cette première pratique. Les Mexicains n'employoient pas d'autres méthode pour conserver leurs lois et leur histoire.

Cette *écriture*, que Devaines appelle l'écriture de pensées, exprimoit la totalité des choses, une action, un événement avec toutes ses circonstances, et quelquefois même, au moyen de quelques nuances, le jugement qu'on devoit en porter. Le même auteur distingue cinq sortes *d'écritures de pensées*. La première est *l'hiéroglifique représentative*, qui représentoit les objets; la seconde est *l'hiéroglifique imitative*, par laquelle un cercle signifioit le soleil, un croissant, la lune; la troisième étoit *l'hiéroglifique caractéristique :* ainsi l'hyppopotame signifioit l'impudence et la cruauté; la quatrième étoit *symbolique*, *emblématique* ou *allégorique;* ainsi un soleil annonçoit la divinité; l'œil peignoit un monarque; une sauterelle, un animal que l'on croyoit alors sans bouche, représentoit un initié dans les mystères; enfin la cinquième étoit *énigmatique*. Cette écriture a été fort en vogue chez les Égyptiens et chez les Chinois qui s'en servent encore.

L'écriture étoit dans cet état, lorsqu'un génie heureux (on prétend que ce fut Thaït ou Thot, secrétaire d'un des premiers rois d'Egypte) inventa *l'écriture des sons*. Cette *écriture*, au moyen de deux douzaines de signes ou à-peu-près, auxquels on donna un son de convention, remplaça cette infinité de traits qui, étant isolés, avoient un sens propre et fort étendu, et qui ne pouvoient rendre toutes les pensées métaphysiques et intellectuelles. C'est par les divers assemblables et les différentes combinaisons de ces signes sonores rapprochés, qu'on forma premièrement des mots univoques, expressifs pourtant, qui furent les racines de plusieurs autres mots composés de ces monosyllabes qui servirent les uns et les autres à rendre les pensées et à les différencier selon leur degré d'approximation ou de disparité.

Telle est la marche graduelle de l'esprit humain dans l'invention de l'*écriture*.

De toutes les *écritures alphabétiques*, la chaldaïque, l'égyptienne et la samaritaine ou la phénicienne sont les seules qui puissent entrer en lice pour disputer d'antiquité. Mais les savans ne sont pas d'acord sur le rang d'ancienneté qu'on doit assigner à chacune d'elles. Cicéron, Jamblique, Tertullien et Plutarque défèrent la gloire de l'invention à *Thot*, secrétaire de Misraïm en Égypte. Pline et Diodore de Sicile regardent les Phéniciens comme les pères de l'écriture. Parmi les modernes, Kircher s'est déclaré pour les Égyptiens; mais il a été savamment combattu par Renaudot. Buxtorf, Conringius, Spanheim, Meier, Morin et Bourguet se sont déclarés ouvertement pour l'écriture chaldaïque, qu'ils regardent comme la langue primordiale d'où sortent toutes les autres; mais au rapport de Genebrerd, de Bellarmin, de Huet, de Montfaucon, de Calmet, de Renaudot, de Joseph Scaliger, de Grotius, de Casaubon, de Walton, de Bochard, de Vossius, de Prideaux, de Capelle, de Simon et de beaucoup d'autres, tout dépose exclusivement en faveur de la langue phénicienne. *Par écriture phénicienne*, on entend la *samaritaine*, c'est-à-dire, l'ancien hébreu, différent de l'*hébreu carré* ou chaldaïque, que les juifs ont adopté depuis la captivité de Babylone. Cadmus qui, quoiqu'Égyptien d'origine, étoit né en Phénicie, porta dans la Grèce la connoissance de l'alphabet phénicien. Les Pelages, premier peuple de la Grèce, portèrent leur *écriture* chez les Étrusques.

Les peuples ayant reçu successivement la théorie de l'*écriture*, varièrent considérablement dans les formes de l'exécution, et sur-tout dans la disposition des lignes. On peut réduire à trois espèces celles qui ont été d'usage : l'*écriture perpendiculaire*, *l'écriture horizontale et l'écriture orbiculaire*. Les Chinois et les Japonais écrivent de haut en bas; mais ils n'observent pas la même manière de tracer leurs

lignes. Les Chinois commencent leurs pages à l'angle supérieur à droite, et les terminent à l'angle inférieur à gauche. Les Japonais, au contraire, tracent leurs lignes perpendiculaires en allant de gauche à droite. Les Mexicains écrivent de bas en haut. On ne connoît guères que ces trois peuples qui emploient l'écriture perpendiculaire.

On peut distinguer trois sortes d'*écritures horizontales*; celle qui va de droite à gauche, comme le chaldéen, le samaritain, le syrien le turc, le persan, l'arabe, le tartare, etc.; celle de gauche à droite comme le grec, le romain, l'arménien, l'étiopien, le géorgien, le servien, l'esclavon et toutes les *écritures* pratiquées en Europe; enfin celle qui va de droite à gauche pour la première ligne, et de gauche à droite pour la seconde, et ainsi de suite. Elle étoit en usage chez les anciens Grecs, et se nommoit βουστροφηδον (*boustrophédon*), (V. BUSTROPHE). Quant à *l'écriture orbiculaire*, elle ne fut pout-être jamais d'un usage suivi chez aucun peuple; il y en eut cependant qui l'employèrent, suivant Pausanias et Maffei; mais la forme des vases, des monnaies, des boucliers y donna lieu quelquefois, sans que le gros de la nation en ait usé (*V.* ALPHABET, LANGUES).

(*Théol.*) *Écriture Sainte*; ce mot se dit, par excellence, des livres sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les Hébreux appellent aussi les livres saints, *écriture*; c'est d'eux que les Grecs ont pris cette expression, et l'ont donnée aux Latins qui nous l'ont transmise.

(*Pratique*) *Ecritures* se dit au palais, de certaines procédures faites, et pour l'instruction d'une cause, d'une instance, d'un procès. Les défenses, répliques, exceptions, sont encore des *écritures*; mais on appelle plus communément ainsi celles qui sont fournies en conséquence de quelque appointement, et qui ne sont point en forme de requêtes.

On distingue en droit l'*écriture* publique et authentique, et l'*écriture* privée. La première est ainsi appelée, parce qu'elle est reçue par une ou plusieurs personnes publiques, qu'elle a une date certaine et qu'elle fait foi jusqu'à l'inscription de faux. Lorsque l'*écriture* privée est contestée, on procède à sa vérification, tant par titres que par témoins, et par comparaison d'*écritures*.

(*Banque*) *Ecritures en banque*; ce sont les diverses sommes pour lesquelles les particuliers, marchands, négocians, et autres se font écrire en banque.

(*Commerce*) *Ecritures* se dit aussi de tout ce que les marchands, négocians et banquiers écrivent concernant leur commerce, et particulièrement de la manière de tenir les livres relativement aux monnaies qui ont cours dans un pays. C'est dans ce sens qu'on dit qu'en Angleterre les *écritures se tiennent par livres sous et deniers sterling*.

Ecriture abregée; *V.* TACHYGRAPHIE.

ÉCRIVAIN, s. m. même origine qu'ECRITURE.

Ce mot se dit de celui qui montre à écrire, de celui qui écrit bien ou mal, d'un auteur qui compose quelque livre.

(*Diplomatique*) La découverte de l'imprimerie a fait tomber l'écriture dans le 16.e siècle. Cet art qui faisoit subsister plus de dix mille écrivains dans les seules villes de Paris et d'Orléans, fut insensiblement négligé. Les manuscrits de ce tems-là sont à peine lisibles, tandis que ceux des siècles précédens sont tracés avec une précision et une délicatesse qui égale, ou surpasse même la beauté de nos éditions les plus recherchées. Les *écrivains* étoient en même tems peintres et enlumineurs, et l'on admire encore dans nos vieux manuscrits la légèreté du pinceau, la fraîcheur et la richesse des couleurs variées avec des couches d'un or bruni, qui pendant une longue suite de siècles ne paroissent pas avoir reçu la moindre altération; le secret d'appliquer l'or d'une manière si durable, est ensevelí

seveli avec ces anciens *écrivains*. On a eu vainement essayé de le renouveler. Les ouvrages modernes n'ont ni le même éclat, ni la même solidité.

(*Pratique*) *Ecrivains experts et jurés*; ce sont des *maîtres d'écriture* dont l'âge, l'expérience et la capacité sont des titres à la confiance des tribunaux qui leur renvoient les vérifications d'écritures et de signatures ordonnées par justice, afin qu'ils examinent les pièces contestées ou soupçonnées de faux.

Une des parties les plus importantes de l'art des *écrivains* experts, est de pouvoir distinguer une écriture contrefaite. Ce fut sous Charles IX que cet art prit naissance. Un faussaire ayant eu la témérité de contrefaire la signature du roi, le chancelier de l'Hôpital, pour faire cesser un aussi criminel abus, forma ces corps d'*écrivains* qu'il chargea spécialement de s'appliquer aux principes de l'écriture, et de rechercher tous les effets de la plume, pour être en état de confondre la mauvaise foi, et mettre la justice à portée de réprimer des fraudes si funestes au repos et à la tranquillité des citoyens.

Deux cents ans d'expérience, n'ont pu donner à cet art des règles assez certaines, pour que l'art et l'habitude ne pussent tromper les plus habiles experts. Le partage de sentimens si fréquent parmi eux est une preuve que cet art est sujet à tant d'erreurs, qu'on ne doit pas blâmer certaines nations d'avoir défendu à leurs tribunaux d'admettre la preuve par comparaison d'écritures, dans les procès criminels.

(*Marine*) *Ecrivain*; c'est, à bord des vaisseaux marchands, un commis que mettent les négocians à qui il appartient, pour tenir les comptes, et veiller à ce que rien ne soit détourné ni dissipé mal-à-propos.

ÉCROU, s. m. de l'allemand *schraube*, dont les Hollandais ont fait *scroeve*, les Flamands *scruebe*, et les Anglais *screw*.

(*Mécanique*) Le trou dans lequel entre la vis en tournant.

(*Pratique*) *Ecrou* se dit aussi du registre des emprisonnemens, contenant le jour et la cause pour laquelle on a mis quelqu'un en prison; dans ce sens, il paroît avoir la même origine qu'*écriture*.

ÉCROUELLES, s. f. du latin *scrophula*, formé de *scropha*, truie, parce que ces animaux ont souvent des tumeurs écrouelleuses sous le cou.

(*Méd.*) Tumeurs sphériques, dures, de la couleur de la peau, indolentes, entassées les unes sur les autres, et qui se terminent par suppuration.

Le traitement des *écrouelles* est très-long, et exige beaucoup de patience de la part du malade et de son médecin. La superstition et l'ignorance ont fait proposer plusieurs moyens ridicules pour les *écrouelles*. On venoit autrefois de tous côtés aux cours de France et d'Angleterre, pour y être guéris des *écrouelles* par l'attouchement des rois.

ÉCROUIR, v. a. de l'Allemand *schrauben*, pour *torquere*, *tordre*.

(*Technol.*) Battre les métaux à froid: par ce procédé on rend les métaux plus durs, plus roides, plus élastiques, plus durables, moins sujets à se bossuer, et susceptibles d'un plus beau poli. Il n'y a point d'ouvriers intelligens en orfévrerie, en horlogerie, en instrumens de mathématiques, qui manquent à *écrouir* leurs ouvrages. Les platines d'horlogerie et les instrumens de mathématiques acquièrent par là plus de dureté et de solidité. La vaisselle d'argent devient par-là plus durable et reçoit un poli plus brillant; car par l'*écroui* on rapproche les parties du métal, et l'on en rend les pores plus serrés.

(*Monnaie*) *Ecroui* se dit aussi des pièces de monnaie durcies à la sortie du moulin, et qu'il faut faire recuire.

ECSARCOME, s. m. formé du grec ἐκ (*ek*) de, hors, et de σὰρξ (*sarx*) chair: chair saillante.

(*Chirurgie*) Excroissance charnue.

ECTHYMOSE, s. f. du grec ἐκ-

θυμωσις (*eckthumosis*), composé de εκ (*ek*), de, hors, et de θυμος (*tumos*), *animus*, esprit.

(*Méd.*) Agitation et dilatation du sang, comme il en arrive dans un grand mouvement de joie que l'esprit ressent.

ECTILLOTIQUE, adj. du grec εκτιλλω (*ektillô*), arracher, enlever de force, composé de la particule extractive εκ (*ek*), de, hors et de τιλλω (*tillô*), arracher.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes dont on se sert pour dépouiller une partie des poils superflus qui la couvrent.

ECTROPION, s. m. du grec εκτροπιον (*ektropion*), renversement, formé de la particule εκ (*ek*), de, hors, et de τρεπω (*trépô*), tourner, tourner en dehors.

(*Méd.*) Renversement de la paupière inférieure qui l'empêche de couvrir l'œil avec la supérieure, en conséquence d'une excroissance de chair, d'une plaie, d'un ulcère, d'une brûlure, d'une cicatrice mal faite.

L'extropion s'appelle ordinairement *éraillement*. Lorsque c'est la paupière supérieure qui est affectée, les auteurs grecs disent qu'il y a LAGOPTHALMIE. *V. ce mot.*

ECTROTIQUE, adj. du grec εκτιτρωσκω (*ektitrôskô*), faire avorter, dérivé de τιτρωσκω (*titrôskô*), blesser.

(*Méd.*) C'est ainsi qu'on nomme les remèdes qui procurent l'avortement.

ECTYLOTIQUE, adj. formé de la particule extractive gr. εκ (*ek*) de, hors, et de τυλος (*tulos*), culus, durillon.

(*Méd.*) Il se dit des remèdes propres à consumer les callosités; ces remèdes paroissent les mêmes que les cathérétiques.

ECTYPE, s. f. formé de la particule extractive εκ (*ek*), de, hors, et de τυπος (*tupos*), type, image, copie.

(*Numismatique*) Copie empreinte d'une médaille, d'un cachet, ou copie figurée d'une inscription.

ÉCU, s. m. autre fois *escu*, du latin *scutum*, formé du grec σκυτος (*skutos*), cuir, parce que anciennement les *écus* étoient couverts de cuir bouilli.

(*Chevalerie*) Les *écus* étoient de larges boucliers que les anciens chevaliers portoient au bras gauche pour parer les coups, à l'imitation des Samnites qui en étoient les inventeurs. On peignoit sur les *écus* des armoiries ou des devises, dans les joûtes et dans les tournois.

(*Blason*) *Ecu*, en termes de blason, est le champ où l'on pose les pièces et les meubles des armoiries.

(*Monnaie*) *Ecu* est encore une pièce de monnaie, ainsi appelée dans son origine, parce qu'elle fut chargée de l'*écu* de France. Il y a eu des *écus* d'argent, des *écus* d'or, qui ont eu diverses valeurs selon les tems.

(*Banque et Commerce*) *Ecu de change*; c'est en France l'*écu* de 60 sous tournois ou le petit *écu*.

C'est par l'*écu* de change ou de 60 s. tournois que la France règle son cours de change avec les places de l'Europe.

Avec l'Angleterre, l'*écu* tournois est comparé avec des deniers sterlings.

Dans le change avec l'Espagne, c'est une pistole d'Espagne qui est le terme de comparaison.

Avec Amsterdam, Paris donne un *écu* pour un nombre de deniers de gros, *V.* CERTAIN, INCERTAIN.

ÉCUEIL, s. m. qu'on a dit autrefois *escueil*, de l'italien *scoglio*, fait du latin *scopulus*, rocher: rocher dans la mer.

(*Marine*) Les marins entendent par ce mot un banc de sable, ou de rocher, ou une roche isolée sous l'eau, hors de l'eau, ou à fleur d'eau, située, en pleine mer, ou près d'une côte, contre laquelle les vaisseaux courent risque de se briser et faire naufrage; les écueils sont marqués par une ou plusieurs †.

ÉCUELLE, s. f. du lat. *scutella*, diminutif de *scutrum*, vaisseau de cuivre, selon les uns, ou de *scutum*, bouclier, suivant d'autres: pièce de vaisselle.

(*Mécan.*) On donne ce nom à une plaque de fer un peu creuse sur laquelle pose un cylindre

de cabestan, et sur laquelle il tourne.

Quelques géomètres ont aussi appelé *écuelle* le solide formé par une partie de couronne circulaire, qui tourne autour d'un diamètre, parce qu'elle a en effet la figure d'une *écuelle*. On en trouve la solidité en cherchant celle des deux portions de sphère, formées par les deux segmens circulaires, et en retranchant la plus petite portion de la plus grande.

ÉCUME, s. f. du latin *spuma*, par le changement du *p* en *c*; espèce de mousse blanchâtre qui se forme et qui surnage sur l'eau, ou sur quelqu'autre liqueur agitée et échauffée.

(*Hist. nat.*) *Ecume de mer*; c'est une argile glaise qui contient une quantité de magnésie. Les Turcs en font des pipes qu'ils cuisent au soleil ou dans des fours, et qu'ils vendent fort cher.

ÉCUMER, v. n. *V.* ÉCUME.

(*Fauconn.*) On dit que l'oiseau *écume* lorsqu'il passe sur le leurre, ou sur la proie sans s'arrêter; qu'il *écume la remise*, lorsqu'il passe sur la perdrix qu'il a poussée dans le buisson. Il se dit aussi quand l'oiseau épie le gibier que les chiens levent pour courir dessus.

ÉCUMEUR, s. m. *V.* ÉCUME.

(*Marine*) *Ecumeur de mer*, ou *forban*; on appelle ainsi celui qui fait l'indigne métier de pirate ou voleur maritime, qui pille indifféremment sur toutes les nations sans être autorisé par aucune. *V.* FORBAN, PIRATE, CORSAIRE.

ÉCURIE, s. f. du latin barbare *scuria*, fait de l'allemand *scheure*: lieu d'une maison destiné à loger les chevaux.

(*Econ. dom.*) Il signifie aussi train, équipage, écuyers, chevaux, mulets d'un prince, d'un grand seigneur.

ÉCUSSON, du latin barbare *scuticium*, diminutif de *scutum*, écu: petit écu.

(*Blason*) Écu chargé d'armoiries; il se dit particulièrement d'un petit écu, quand on en charge un plus grand.

Un écusson en abîme; celui qui est seul au milieu d'un écu.

(*Technol.*) Les serruriers appellent aussi *écussons*, des platines de fer ou d'autre métal qui servent à orner les heurtoirs des portes, les boutons, les entrées des serrures, etc.

(*Marine*) Il se dit aussi d'un cartouche sculpté, dans lequel on met le plus souvent le nom du vaisseau; c'est un ornement de la poupe, dont l'emplacement est immédiatement sous les fenêtres de la grand'chambre.

(*Botan.*) Les botanistes donnent ce nom à de petits tubercules ou petites concavités que portent les *lichens*, qu'on dit alors *être en fructification*.

(*Jardin.*) On appelle *écusson*, en termes de jardinage, un œil levé sur un jet de l'année d'un arbre dont on veut multiplier l'espèce.

Greffer en écusson; c'est substituer les branches d'un arbre à celles qui sont naturelles à un autre.

(*Méd.*) *Ecusson* se dit encore d'une espèce de sachet piqué, taillé en *écusson*, dans lequel on renferme des poudres cordiales et stomachiques, pour appliquer sur la région de l'estomac, dans l'intention de le fortifier, de l'échauffer, de faciliter la digestion, d'arrêter le vomissement. On fait aussi des *écussons* avec des emplâtres stomachiques, ou avec des pâtes composées de thériaque, d'opiat de Salomon, de storax, d'huile de muscade, de canelle, de girofles, etc.

ÉCUYER, s. m. du lat. *scutifer*, porte écu.

(*Chevalerie*) On donnoit autrefois ce titre au jeune gentilhomme qui accompagnoit un chevalier dans ses expéditions, lui rendoit certains services, et entre autres portoit son écu et ses armes.

Dans la suite, ce fut un titre d'honneur que prenoient les gentilshommes et les nobles pour marque de leur noblesse, à la différence de la haute noblesse, qui avoit le titre de chevalier, pour annoncer qu'elle étoit d'ancienne extraction, et qu'elle descendoit de chevaliers.

(*Hist. d'Anglet.*) *Ecuyer*, et

Angleterre, est un titre d'honneur inférieur à celui de chevalier.

Ceux qui ont le droit de le prendre sont, les fils puînés des lords ou seigneurs, et leurs enfans à perpétuité; les fils aînés des baronets; ceux des chevaliers du bain et leurs héritiers mâles, en ligne directe. Ceux qui occupent des emplois dans la maison du roi; quelques chefs d'anciennes familles qui le portent par prescription; ceux qui remplissent des fonctions d'un ordre supérieur dans le gouvernement pendant leur vie; les juges de paix, tant qu'ils sont en fonction.

(*Econom. polit.*) *Ecuyer* signifie aussi celui qui a la charge, l'intendance de l'écurie d'un prince.

(*Manége*) Il se dit encore de celui qui enseigne à monter à cheval, ou qui monte bien à cheval.

(*Jardin.*) *Ecuyer*, en termes de jardinier, est un piquet mis à un arbre, pour le conduire dans sa crue.

(*Vénerie*) En termes de vénerie, un jeune cerf qui en accompagne un vieux.

(*Agric.*) En termes d'agriculture, un faux bourgeon qui croît au pied d'un cep de vigne.

(*Archit.*) En architecture, des bâtons qu'on met le long des escaliers, et qui servent à soutenir ceux qui les montent.

EDDA, s. f. mot islandique.

(*Mythol.*) C'est le nom d'un livre qui contient les dogmes, la religion des Scandinaves; ou plutôt c'est un recueil de mythologie, écrit en Islande, peu après l'abolition du paganisme. Ce livre contient les prédictions de la Sybille, et principalement sur la magie, les géants, et Odin, qui vint avec quelques Asiatiques s'établir dans la Scandinavie, à-peu-près vers le tems de Pompée.

ÉDEN, s. m. mot hébreu qui signifie délices.

(*Ecriture sainte*) *Eden* est le paradis terrestre dont il est parlé dans l'écriture.

On convient assez de la signification de ce mot et de sa qualité, mais on ne convient pas de même de la situation du pays d'*Eden*. Les uns mettent le paradis terrestre dans la Terre Sainte, habitée dans la suite par les Israëlites; d'autres le placent à Damas, ou vers Damas dans la Syrie; quelques-uns croyent qu'*Eden* étoit la partie la plus méridionale de la Mésopotamie, en tirant vers le confluent de l'Euphrate et du Tigre.

ÉDIFICE, s. m. du latin *ædificium*, composé d'*ædis*, et de *facio*: maison construite.

(*Architect.*) Bâtiment considérable, tel qu'un temple, un palais, ou autre grand bâtiment public.

ÉDILE, s. m. du latin *ædilis*, formé d'*ædes*, maison.

(*Hist. rom.*) Magistrat chez les Romains qui avoit l'inspection sur les édifices publics et particuliers, les jeux, les bains, les aqueducs, etc.

Les édiles furent créés la même année que les tribuns; mais ces édiles plébéiens ayant refusé, dans une occasion célèbre, de donner de grands jeux, et les patriciens ayant offert de soutenir cette dépense, pourvu qu'on leur accordât les honneurs de l'édilité, on créa, en 358 de Rome, deux nouveaux *édiles* pris d'entre les patriciens, que l'on appella *ædiles curules* ou *majores*, pour les distinguer des *ædiles minores* ou plébéiens, et parce qu'ils avoient le droit de s'asseoir sur une chaise curule.

César créa dans la suite d'autres *édiles* qu'il appella *céréales*, de *Cérès* qui présidoit aux moissons, et qui furent chargés de prendre soin des blés.

L'*édilité* étoit le premier pas qui conduisoit aux honneurs; pour parvenir aux charges les plus importantes de la république, il falloit avoir rempli les moindres.

ÉDIT, s. m. du latin *edictum*, formé d'*edico*, commander, composé de la particule *e*, et de *dico*, faire savoir.

(*Jurisprudence*) Loi, ordonnance, constitution du souverain, par laquelle il défend quelque chose ou fait quelque nouvel établissement.

Edit de préteur; le droit romain fait souvent mention de l'*édit* du préteur: c'étoit le mot consacré pour les ordonnances du préteur; c'étoit un règlement que chaque

préteur faisoit pour être observé pendant sa magistrature.

On a donné, en France, à quelques *édits* qui ont été plus célèbres, les noms des lieux ou du mois où ils ont été portés ; tels sont l'*édit de Nantes* et l'*édit de Janvier* : celui-ci, donné en 1592, ôtoit aux réformés l'exercice de leur religion dans toutes les villes closes; et l'autre donné à Nantes en 1598, par Henri IV, leur accordoit le libre exercice de leur religion.

ÉDITEUR, s. m du lat. *edere*, faire paroître, mettre au jour; composé de la particule extractive *e*, de, hors, et de *do*, donner.

(*Bibliogr.*) Ce nom appartient à celui qui publie, fait imprimer et dirige l'impression d'un ouvrage dont il n'est point l'auteur. Pour être bon *éditeur*, il faut réunir à beaucoup de goût des connoissances très-étendues ; bien choisir un ouvrage ; le présenter dans son jour le plus favorable, le perfectionner, l'enrichir de bonnes réflexions et de savans commentaires s'il en a besoin ; tel est le mérite des illustres *éditeurs* des 16 et 17.e siècles, qui ont ressuscité les ouvrages des Grecs et des Latins. Tels furent Erasme, Scaliger, les docteurs de Louvain, Petau, Fronton, Duduc, Vigier, Sirmond, etc.

ÉDITION, s. f. même origine qu'ÉDITEUR.

(*Bibliogr.*) On entend par ce mot l'impression et la publication d'un manuscrit; et la quantité des exemplaires que l'on en tire avec les mêmes planches, se nomme première *édition*. Lorsque tous les exemplaires d'une première *édition* sont épuisés, on le réimprime avec des changemens ou sans changemens. Cette réimpression se nomme seconde *édition*.

Edition clandestine ; celle qui se fait dans le secret et sans la participation de l'auteur. Ces sortes d'*éditions* que l'on nomme aussi *contre-façons*, ou *contre-factions*, sont ordinairement mauvaises ou présumées telles, parce qu'elles sont toujours faites à la hâte et à peu de frais, pour satisfaire la cupidité du libraire qui les donne à bas prix.

Editions rares ; 1.° celles qui sont faites sur des manuscrits anciens, parce qu'elles représentent en quelque sorte les manuscrits qui leur ont servi de modèles; 2.° la première *édition* de chaque ville : on recherche ces sortes d'*éditions*, parce qu'elles peuvent servir à éclaircir différens points de l'histoire littéraire; 3.° les *éditions* faites chez les plus célèbres imprimeurs des 16.e, 17.e et 18.e siècles, à cause de la beauté du type, de l'exécution typographique et de l'exécution de l'ouvrage : telles sont celles de l'impression des Aldes, de Juntes, des Chryphes, des Rouilles, des Etiennes, des Vascosans, des Tumètres, des Dolet, des Elzevirs, des Plantin, des Barbou, des Baskerville, des Bodoni, des Ibarra, des Didot, des Crapelet, etc. ; 4.° les *éditions* imprimées avec des lettres ou des caractères particuliers et extraordinaires ; telles que les *éditions* grecques, imprimées en capitales, comme l'Anthologie, Callimaque, Apollonius de Rhodes, Euripide, etc.

Edition princeps ; celle qui paroît la première d'un ouvrage.

Editions incunables ; c'est-à-dire, qui touchent au berceau de l'imprimerie ; ce sont celles qui ont paru dans le 15.e siècle ; tels sont les ouvrages sortis des presses de Guttemberg, de Faust, de Schœffer. *V.* le 7.e vol. de la *Bibliographie* de Debure.

ÉDREDON, s. m. le vulgaire dit *aigledon*, et les naturalistes, *ederdon*, corruption de l'allemand *eider-duck*, oie à duvet.

(*Hist. nat.*) Duvet qui se trouve sous la poitrine de l'*eider*, espèce d'oie qui se rencontre en Europe, en Asie et dans l'Amérique septentrionale. La femelle pond cinq œufs d'un vert brillant, qu'on prétend qu'elle dépose entre les plumes qu'elle s'arrache de la poitrine, et qui sont ce duvet précieux dont on fait des matelas, des couvre-pieds et des doublures.

ÉDULCORATION, s. f. du latin *edulcoro*, rendre doux, adoucir.

(*Chimie*) Adoucissement qu'on procure à différentes matières par

des lotions réitérées, pour les dépouiller des sels âcres qu'elles contiennent et avec lesquels on les avoit préparées.

(*Pharmacie*) Adoucissement qu'on donne à un remède liquide, en y mêlant du sucre, du sirop, du miel, pour en rendre le goût plus agréable.

EFFACER, v. a. du lat. barb. *effaciare*, pour *faciem delere*, ôter la figure, l'image, le caractère, les couleurs, les traits, l'empreinte de quelque chose.

(*Gymnastique*) Dans certains exercices du corps, comme l'escrime, la danse, le manége, on dit *effacer* le corps, *effacer* une épaule, etc. pour dire les tenir dans la position qui donne le moins de prise et le plus de grâce.

(*Technol.*) Les chapeliers disent *effacer* le poil pour mêler chaque espèce de poil, de manière à ne pas la reconnoître.

(*Marine*) *Effacer*, en termes de marine, signifie présenter la proue ou l'avant du vaisseau à un fort ou à un autre vaisseau, pour avoir moins d'apparence. Les galères qui ont leurs canons sur l'avant, s'*effacent* ainsi pour canonner leurs ennemis. Il en est de même des galiotes à bombes à la française.

EFFECTION, s. m. du lat. *effectio*, fait d'*efficio*, achever, accomplir.

(*Géom.*) Construction des problèmes ou équations. Ce terme commence à n'être plus en usage.

EFFENDI, mot turc, qui signifie maître. On donne quelquefois ce titre au mufti et aux émirs. Les secrétaires ou maîtres d'écriture le prennent aussi, et il semble désigner particulièrement leur office. En général tous ceux qui ont étudié, les prêtres des mosquées, les gens de lettres et les jurisconsultes ou gens de robe sont décorés de ce titre. On nomme le grand chancelier de l'Empire, *reis effendi*.

EFFERVESCENCE, s. f. du lat. *effervescentia*, formé de la partic. extract. *ex*, et de *ferveo*, ou *ferro*, brûler, être animé.

(*Chimie*) Mouvement qui s'excite dans une liqueur dans laquelle il se fait une combinaison de substances, telle que des acides se mêlent et produisent ordinairement de la chaleur.

Ceux qui ont écrit les premiers de la chimie ont confondu l'*effervescence* avec la fermentation; mais Boerrhaave a judicieusement fixé la signification de ces termes.

La fermentation consiste, selon lui, dans un mouvement intestin des sucs des végétaux, *V.* FERMENTATION, par lequel il se fait un vin ou un vinaigre, et il appelle *effervescence*, toutes les autres ébullitions produites par le mélange des corps.

(*Méd.*) *Effervescence* se dit encore du sang et des autres humeurs qui se raréfient par une chaleur contre nature, et qui gonflent extrêmement les vaisseaux, comme il arrive dans la chaleur de la fièvre.

EFFET, s. m. On a dit autrefois *effect*, du lat. *effectus*, formé d'*efficere*, faire, achever: ce qui est produit par quelque cause.

(*Jurisprud.*) Ce mot s'entend en droit de ce qui résulte d'une loi, d'une convention, d'une action. *Les actes nuls ne produisent aucun effet.*

Effets civils; ce sont les droits et les avantages accordés au citoyen par les lois civiles et politiques de l'Etat.

Effet rétroactif; *effet* qui remonte à un tems antérieur à la cause qui le produit. *Une loi ne doit avoir aucun effet rétroactif.*

Effet; terme générique qui comprend toutes sortes de biens, comme maisons, terres, rentes, obligations, billets, meubles, argent comptant.

(*Commerce*, *Banque*) *Effet*, ou plus ordinairement *effets* au pluriel; ce sont des billets, des lettres-de-change. *Ce négociant a plusieurs effets dans son portefeuille*, pour dire qu'il a plusieurs lettres-de-change, billets de banque, obligations nationales, etc.

(*Elocution*) *Effets* au plurier; c'est un des lieux communs de la rhétorique propre à la preuve; il faut s'assurer de l'existence des *effets* avant que d'en chercher les causes; car il n'est que trop or-

Digitized by Google

dinaire à l'homme de prendre pour de véritables *effets*, de pures chimères.

Plutarque, ce philosophe si profond, nous indique une méthode excellente pour nous assurer de l'existence des *effets*. Voici comme il s'y prend pour résoudre cette question qu'il se propose : *Pourquoi les poulains qui ont été courus par les loups vont-ils plus vite que les autres ?* C'est peut-être parce que les plus lents ont été pris par les loups ; c'est peut-être aussi la peur qui les aiguillonne et leur donne plus de vîtesse; mais *peut-être aussi que cela n'est pas vrai.*

(*Peinture*) *Effet*, dans le langage des arts, signifie l'apparence qui résulte d'un ouvrage. Il se prend en bonne ou mauvaise part. *Ce tableau est d'un bel effet ; cette lumière est d'un effet trop dur ;* mais quand il est seul, il se prend toujours en bonne part.

L'*effet*, pour celui qui considère un ouvrage de peinture, est la sensation ou le sentiment que cet ouvrage lui cause ; pour l'artiste, l'*effet* est ce qui doit résulter des différentes parties de l'art qu'il exerce.

L'*effet* du dessin est d'imiter les formes ; celui de la couleur, de donner à chaque objet la nuance qui le distingue des autres; le clair-obscur imite les *effets* de la lumière, et ainsi des autres parties de l'art. La réunion de ces différens *effets* particuliers cause une impression qu'on nomme l'*effet du tout ensemble.*

L'*effet* du tableau d'histoire consiste dans l'expression exacte des actions et des passions ; celui du portrait dans la ressemblance des traits, celui du paysage dans la représentation des sites ; et celui d'une peinture de marine, dans celle des eaux.

« Si vous voulez avoir du plaisir (on pourroit ajouter, du succès) en peignant, dit de Piles, sur le 442e vers du Poëme de la peinture de Dufresnoi, il faut avoir tellement pensé à l'économie de votre ouvrage, qu'il soit fait avant qu'il soit commencé sur la toile : il faut avoir prévu l'*effet* des groupes, le fond et le clair-obscur de chaque chose, l'harmonie des couleurs, l'intelligence de tout le sujet, ensorte que ce que vous mettrez sur la toile ne soit qu'une copie de ce que vous avez dans la pensée. »

(*Musique*) *Effet*, en terme de musique, signifie l'impression agréable et forte que produit une excellente musique sur l'oreille et l'esprit des écoutans.

Une longue pratique peut apprendre à connoître les choses d'*effet*, mais il n'y a que le génie qui les trouve ; c'est le défaut des mauvais compositeurs, d'entasser parties sur parties, instrumens sur instrumens, pour trouver l'*effet* qui les fait. Au contraire, l'œil cherche sur les partitions des grands maîtres ces *effets* sublimes et ravissans que produit leur musique exécutée.

(*Danse*) *Effet*, dans la danse, est l'impression que produit une belle danse sur les yeux et sur le cœur des spectateurs. Pour produire de l'*effet* dans les ballets, c'est peu de leur donner une forme nouvelle, de perfectionner les pas, et d'en inventer de nouveaux : il faut étudier et peindre les passions ; en habituant son ame à les sentir, un danseur sentira diminuer tous les jours la difficulté de les exprimer, sa physionomie recevra toutes les impressions de l'agitation du cœur, elle se caractérisera de mille manières différentes, elle donnera de l'énergie aux mouvemens extérieurs, et peindra avec des traits de feu le désordre des sens et le tumulte qui régnera au-dedans de lui-même.

EFFEUILLER, v. a. du latin *exfoliare*, composé d'*ex* et de *folium* : ôter les feuilles, dépouiller un arbre de ses feuilles.

(*Botan.*) *Effeuiller* une plante ou l'effaner, c'est la dépouiller de ses feuilles. Il ne faut pas confondre effeuillaison avec DÉFEUILLAISON. *V.* ce dernier mot.

(*Jardin.*) *Effeuiller* ; c'est supprimer habilement les feuilles qui peuvent nuire à la maturité des fruits ou à leur couleur. On ne

doit pas les arracher, mais les couper avec l'ongle ou avec des ciseaux. Les jardiniers sont assez dans l'usage d'ôter les feuilles autour du raisin pour le colorer ou l'avancer, de manière qu'il n'en reste que très-peu; ce fruit dégarni cesse de profiter, se fane et se ride. Dès qu'un melon ou un concombre est noué, ils coupent pareillement les feuilles tout autour; en voulant l'avancer ils le retardent, puisqu'ils suppriment ses mères nourrices. Il en est de même pour les pêches, elles se couronnent si l'on n'a pas soin de leur laisser des feuilles qui leur servent de parasol.

EFFIGIE, s. f. du lat. *effigies*, fait d'*effingo*, représenter au vif, peindre, portraire : figure, représentation d'une personne.

(*Monnaie*) *Effigie* se dit de l'empreinte des monnaies, de la représentation de la tête du prince qui la fait battre.

A Rome, dans les beaux jours de la république, on ne mettoit aucune *effigie* sur les monnaies. Ce ne fut que vers la fin que les triumvirs s'avisèrent de faire graver sur quelques-unes les têtes d'anciens consuls dont la mémoire étoit chère à la patrie. Jules-César est le premier romain qui ait vu son *effigie* sur les espèces. Ce fut un exemple pour les empereurs, qui en firent même frapper quelquefois à l'*effigie* des impératrices.

(*Pratique*) Exécuter en *effigie*; c'est pendre à une potence un tableau où est dépeint un criminel contumax condamné à mort.

L'usage des exécutions par *effigie* tire son origine des sacrifices et des triomphes des anciens, lesquels au lieu de sacrifier la personne même, sacrifioient quelquefois seulement son *effigie*. L'exécution par *effigie*, en matière criminelle, vient particulièrement des Grecs, chez lesquels on faisoit le procès aux absens. On les exécutoit avec *effigie*, ou bien on écrivoit leurs noms avec la condamnation sur des colonnes.

(*Sculpture*) Les sculpteurs en médaille se servent souvent du mot *effigie* pour désigner les figures de médaille.

EFFLEURER, v. a. du latin *efflorare*, composé d'*ex* et de *flos* : ôter les fleurs.

(*Agricult.*) Ce terme a d'abord signifié en agriculture, ôter les fleurs d'une plante, d'un arbre.

(*Technol*) Les arts l'ont depuis employé pour signifier ôter quelque peu de la peau, de l'écorce, de la superficie de quelque chose; c'est dans ce sens que les chamoiseurs disent *effleurer* une peau, pour en enlever toute la superficie du côté de la laine ou du poil, et que les gantiers disent *effleurer* une peau à la main, pour la rendre par-tout d'égale épaisseur.

(*Littérat.*) *Effleurer* se dit quelquefois au figuré pour toucher légèrement une matière sans l'approfondir. *Il n'a fait qu'effleurer la question, sans entrer bien avant en matière.*

EFFLORESCENCE, s. f. du latin *efflorescentia*, dérivé d'*effloresco*, pousser des fleurs, fleurir; composé d'*ex* et de *floresco*, pousser des fleurs du dedans au-dehors.

(*Chimie*) Changement qui arrive à une substance minérale lorsqu'elle est chargée de parties salines qui se montrent à sa surface, et y forment un enduit semblable à de la moisissure.

(*Méd.*) Les médecins appellent aussi *efflorescence*, des pustules ou des éruptions à la peau.

EFFLUENCE, s. f. du lat. *ex* et *fluo*, couler au-dehors.

(*Physique*) *Effluences électriques* ; on appelle ainsi les rayons de matière électrique, qui sortent d'un corps actuellement électrisé; c'est-là le nom que leur a donné l'abbé Nollet, tandis qu'il a nommé *affluences électriques*, les rayons de la même matière qui arrivent au corps actuellement électrisé. *V.* AFFLUENCES ÉLECTRIQUES ; et comme ces deux courans ont lieu dans le même tems, et toutes les fois qu'un corps est électrisé soit par frottement, soit par communication, il les a nommées *effluences et affluences simultanées*. *V.* MATIÈRE EFFLUENTE.

EFFLUXION, s. f. même origine qu'EFFLUENCE.

(*Méd.*) Ce terme se dit, en termes de médecin-accoucheur, de l'écoulement d'un fœtus imparfait dans les premiers jours après la conception. Quelques auteurs prétendent qu'il faut qu'un fœtus ait trois mois avant qu'on puisse dire qu'il y a eu avortement; s'il sort auparavant, cela s'appelle *efluxion*.

EFFORT, s. m. du latin barb. *efforcium*, qui suivant Ducange a signifié *effort*, armée, forces militaires: action faite en s'efforçant, en employant beaucoup de force.

(*Mécan.*) Ce terme est fréquemment usité parmi les philosophes et les mathématiciens, pour désigner la force avec laquelle un corps en mouvement tend à produire un effet, soit qu'il le produise réellement, soit que quelque obstacle empêche de le produire; c'est dans ce sens qu'on dit qu'un corps qui se meut, suivant une courbe, fait *effort* à chaque instant pour s'échapper par la tangente; qu'un coin qu'on pousse dans une pièce de bois, fait *effort* pour la fendre, etc.

(*Méd.*) *Effort* se dit, en termes de médecine, des douleurs de reins auxquelles on s'expose en s'efforçant de soulever des fardeaux pesans; lorsqu'on fait de longues courses à cheval, etc.

(*Méd. vétér.*) On appelle encore *efforts de reins*, en termes de maréchallerie, les douleurs qu'éprouve un cheval, après une extension plus ou moins violente des ligamens qui servent d'attache aux dernières vertèbres dorsales et lombaires; après une forte contraction des muscles, des lombes, ou de quelques autres muscles.

EFFRACTION, s. f. du latin *effractura*, formé d'*effringo*, rompre, briser, composé d'*ex* et de *frango*, mettre en pièces.

(*Pratique*) Fracture, rupture que fait un voleur pour dérober. *Il y a eu vol avec effraction.*

EFFUSION, s. f. du lat. *effusio*, formé d'*effundo*, verser, répandre, épancher.

(*Culte relig.*) On faisoit autrefois des *effusions* de vins, et autres liqueurs dans les sacrifices que l'on faisoit aux dieux.

(*Physique*) *Effusion* se dit aussi, en parlant de la lumière. *L'effusion de la lumière vient des corps lumineux.*

(*Méd.*) On appelle *effusion*, en termes de médecine, un épanchement, un écoulement des choses liquides, qui se fait avec quelque effort. *Il faut craindre dans une plaie la trop grande effusion de sang. L'effusion de la bile cause la jaunisse.*

(*Philos. hermét.*) *Effusion*, parmi les alchimistes, est la purification de la pierre philosophale. Il y a autant de différentes *effusions* que de digestions.

ÉGAGROPILE, ou AGAGROPILE ou AGROPILE, s. f. du gr. αἴξ (*aix*), génit. αἰγὸς (*aigos*), d'ἄγριος (*agrios*), sauvage, et de πῖλος (*pilos*), balle de laine.

(*Hist. nat.*) Sorte de boule sphérique qu'on trouve dans le corps des chamois, des chèvres, ou d'autres animaux ruminans; c'est une pelotte formée de poils ou de crins que ces animaux avalent en se léchant. On a attribué pendant long-tems des propriétés merveilleuses à ce mélange, avant qu'on en connût la nature.

Les poissons rejettent aussi de leur estomac des *égagropiles*, que l'on regardoit autrefois comme le résultat de la décomposition des feuilles de l'algue de mer.

ÉGAL, adj. du lat. *æqualis*: pareil, semblable, le même, soit en nature, soit en quantité, soit en qualité.

(*Géom.*) C'est un axiôme en géométrie, que deux choses *égales* à une troisième sont *égales* entre elles.

Cercles égaux; ceux dont les diamètres sont *égaux*.

Angles égaux; ceux dont les côtés sont inclinés les uns aux autres de la même manière, ou qui sont mesurés par des arcs *égaux* d'un même cercle, ou par des arcs semblables de cercles différens.

Figures égales; celles dont les

aires sont *égales*, soit que ces figures soient semblables ou non.

Solides égaux; ceux qui tiennent autant d'espace l'un que l'autre, c'est-à-dire, dont les solidités ou les capacités sont *égales*.

Rapports géométriques égaux; ceux dans lesquels la différence des deux plus petits termes sont de semblables parties aliquotes, ou aliquantes de leurs premiers termes.

Rapports arithmétiques égaux; ceux dans lesquels la différence des deux plus petits termes est *égale* à la différence des deux plus grands.

(*Mécan.*) *Mouvement égal* ou uniforme; c'est celui par lequel un corps se meut en conservant toujours la même vitesse, sans être accéléré ni retardé. *V.* MOUVEMENT.

(*Méd.*) *Egal* se dit, en médecine, de tout ce qui conserve toujours le même état, de tout ce qui est toujours le même en soi et dans toutes ses parties. C'est en ce sens qu'on dit de la matière purulente ou du pus, qu'il est *égal*, ou d'une consistance *égale*, lorsqu'il n'est point mélangé de sanie, et qu'il est par-tout le même.

Le pouls est *égal*, quand il marche toujours de la même manière, lorsqu'on n'y remarque aucune variation, soit par rapport au tems, soit par rapport à la manière dont l'artère se dilate et se resserre.

L'urine est *égale*, lorsqu'elle conserve toujours la même apparence, soit par rapport à la couleur et à la consistance, soit par rapport aux matières qu'elle contient.

Une maladie est *égale*, lorsqu'il ne survient aucune révolution dans les symptômes et dans les circonstances qui l'accompagnent. Les Grecs désignent cet état par le mot ὁμαλος (*omalos*), *égal;* et les médecins donnent l'épithète d'*égal* aux médicamens qui conservent ou qui réduisent les maladies à cet état.

(*Botan.*) *Egal* se dit de tout ce qui est de la même hauteur. Les stygmates sont égaux entre eux quand ils sont tous de la même longueur; ils sont égaux aux étamines, quand ils arrivent à la même hauteur que les anthères, etc.

ÉGALÉ, adj. du latin *æquatus*.

(*Astronomie*) *Anomalie égalée.* C'est quelquefois l'anomalie vraie, quelquefois l'anomalie moyenne, corrigée par une partie des équations.

ÉGALITÉ, s. f. même origine qu'ÉGAL. Conformité, parité, rapport entre des choses *égales*.

(*Astron.*) *Cercle d'égalité*, ou *équant;* c'est un cercle dont on fait beaucoup d'usage, pour expliquer l'excentricité des planètes, et la réduire plus aisément au calcul.

(*Géom.*) *Raison d'égalité;* c'est la raison ou le rapport qu'il y a entre deux quantités égales.

Proportion d'égalité ordonnée; c'est celle dans laquelle deux termes d'nn rang ou d'une suite sont proportionnels à autant d'autres termes d'un autre rang ou d'une autre suite.

Proportion d'égalité troublée; c'est celle dans laquelle plus de deux termes d'un rang sont proportionnels à autant de termes d'un autre rang, dans un ordre renversé et interrompu.

ÉGIDE, s. f. du gr. αἰγις (*aigis*), peau de chèvre, dérivé d'αιξ (*aix*), chèvre.

(*Mythol.*) On nomme ainsi le bouclier de Jupiter, parce qu'il étoit couvert de la peau de la chèvre Amalthée. Jupiter fit dans la suite présent de son bouclier à Minerve, d'où vient que le bouclier de Minerve, s'appelle aussi *égide*, dans Virgile.

ÉGILOPS. *V.* ÆGILOPS.

EGLISE, s. f. du gr. εκκλησια (*ekklésia*), congrégation, assemblée, dérivé d'εκκαλεω (*ekkaléo*), composé d'εκ (*ex*) de, hors, et de καλεω (*kaléo*), et par syncope κλεω (*kléo*), appeler, assembler.

(*Culte cathol.*) Les catholiques romains entendent par ce mot, l'assemblée des chrétiens qui sont attachés à la communion de l'Eglise romaine.

Eglise militante ; c'est l'assemblée des fidèles qui sont sur la terre.

Eglise triomphante ; c'est l'assemblée des fidèles qui sont déjà dans la gloire.

Eglise souffrante ; c'est l'assemblée des fidèles qui sont dans le purgatoire.

Primitive église ; ce sont les premiers chrétiens qui vivoient à la naissance de l'église.

Eglise grecque ; on comprend sous ce nom toutes les *églises* des pays qui avoient été soumis à l'empire des Grecs, et où ils avoient porté leur langue, c'est-à-dire, tout ce qui s'étend depuis la Grèce jusqu'en Mésopotamie et en Perse, et de-là jusqu'en Egypte.

Eglise latine ; on comprend sous ce nom toutes les *églises* des pays où les Romains avoient établi leur langue.

Eglise d'orient ; c'est la même chose que l'*église* grecque.

Eglise d'occident ; la même chose qu'*église* latine.

Eglise anglicane ; ce mot ne s'entend que de l'*église* schismatique d'Angleterre.

Eglise gallicane ; dès les premiers tems du christianisme, on désigna de cette manière l'*église* de France, pour distinguer, par cette dénomination, le diocèse des Gaules.

Eglise se prend aussi pour un temple bâti et destiné à l'honneur de Dieu, et ordinairement sous l'invocation de quelque saint. C'est dans ce sens qu'on dit *fonder une église, bâtir une église, bénir une église, consacrer une église.*

Eglise primatiale, métropolitaine, cathédrale ; c'est celle qui est sous la direction d'un primat, d'un métropolitain, d'un évêque.

Eglise collégiale ; celle qui est desservie par des chanoines, sans siége épiscopal.

Eglise paroissiale, qu'on a appelée autrefois *église cathédrale ;* c'est celle où il y a des prêtres ou un curé qui administre les sacremens au peuple.

Grande église ; c'est l'*église* principale, la plus considérable d'une ville.

Eglise succursale ; celle qui sert à l'aide d'une paroissiale quand elle-ci est trop étendue.

Eglise mère ; celle à qui les autres obéissent.

La première église bâtie publiquement à Rome, a été, à ce que l'on prétend, celle de St. Laurent, fondée par Constantin.

Eglise protestante d'Allemagne ; c'est l'assemblée des chrétiens d'Allemagne, qui se sont séparés de l'église universelle. C'est dans le même sens qu'on dit *l'église luthérienne, l'église réformée*, etc.

(*Géographie*) L'état ou *les terres de l'église* : c'est le nom que l'on donne aux terres que le pape possède en Italie, en qualité de souverain temporel et immédiat.

ÉGLOGUE, s. f. du grec ἐκλογή (*eklogé*), choix, pièce choisie.

(*Poësie*) Sorte de poësie pastorale, où d'ordinaire on fait parler les bergers.

La vie pastorale est l'objet général de *l'églogue.* Ce sont des bergers qui y parlent, et souvent en dialogue. Les termes doivent, comme les pensées, être naturels et naïfs; le style moins orné qu'expressif et élégant ; les images riantes ; les comparaisons tirées d'objets communs et à la portée des bergers ; les sentimens tendres et délicats : les tours aisés et simples; la cadence mesurée, mais pas trop harmonieuse.

Il y a des *églogues* de Théocrite d'un caractère élevé ; et Virgile en a fait aussi d'un haut style.

L'assemblée des Arcadiens, à Rome, dont l'établissement ne date que de 1690, a renouvelé en Italie le goût des églogues.

(*Littérat.*) Quoique nous ayons restreint la signification *d'églogue* aux poësies pastorales, on entend aussi par ce mot d'autres ouvrages que des pièces de poësie ; car on dit les *églogues* de Diodore, de Polybe, de Ctésias, de Théophraste, de Strabon, c'est-à-dire, des collections, des extraits, des morceaux choisis de Diodore, de Polybe, etc.

ÉGOUT, s. m. du lat. *exguttum*, formé de *gutta*, goutte. Les Alle-

mands disent *gosse*, et les Flamands *goot*, dans la même signification.

(*Archit.*) Canal pour l'écoulement des eaux de pluie et immondices d'une ville.

Il se dit aussi du petit rebord qui pend au larmier d'une corniche, comme aussi de l'extrémité inférieure d'un toit.

Hugues Aubriot, prévôt de Paris, sous les règnes de Charles V et de Charles VI, entreprit le premier d'y faire faire des égoûts en plusieurs endroits, pour faire écouler les eaux dans les prés des environs.

ÉGRATIGNER, v. a. du lat. barb. *ingratignare*, déchirer avec les ongles.

Entamer et déchirer légèrement la peau avec les ongles, avec une épingle, ou quelque chose de semblable.

(*Technol.*) *Egratigner* du satin ou une autre étoffe de soie, c'est y faire des découpures, y former diverses figures en effleurant, avec une pointe, la superficie de l'étoffe.

(*Graveur*) On dit d'une planche qu'elle n'est *qu'égratignée*, lorsque le cuivre n'a pas été coupé avec hardiesse et netteté.

(*Peinture*) *Manière égratignée*; c'est une espèce de peinture mouochronée, ou si l'on veut une sorte de dessin que les Italiens nomment *sgrafitto*. Ce genre consiste dans la préparation d'un fond noir de stuc, sur lequel on applique un enduit blanc; et en ôtant cet enduit avec une pointe de fer, on découvre par hachures le noir qui fait les ombres, ce qui forme une sorte de clair-obscur imitant l'estampe.

Polydore de Caravage, qui a exécuté la plupart de ses ouvrages à fresque et d'une même couleur, à l'imitation des bas-reliefs, s'est souvent servi, dans cette sorte de peinture, de la *manière égratignée*.

André Cosimo, qui a le premier employé les ornemens dans les ouvrages de peinture moderne, est aussi le premier, à ce qu'on croit, qui a travaillé le clair-obscur dans la *manière égratignée*. Cette manière a beaucoup de force et résiste mieux aux injures du tems; mais elle a un effet si dur et si désagréable à la vue, que tout le monde a pris le parti de l'abandonner.

ÉGRISÉE, s. f. Ce mot paroît venir de l'Italien *sfreggiare*, polir.

(*Lapidaire*) Poudre de diamant qu'on obtient en frottant deux diamans l'un contre l'autre. C'est la seule matière qui puisse servir à polir et à tailler le diamant.

On emploie aussi *l'égrisée* pour scier les autres pierres précieuses, qui exigent un tems considérable pour être sciées par le moyen de l'émail ou de spath adamantin.

ÉJACULATEUR, s. m. du lat. *ejaculari*, lancer en haut.

(*Physiol.*) Il se dit de quelques parties qui ont rapport à l'éjaculation de la semence. Les deux conduits *éjaculateurs* ont environ un pouce de longueur: ils sont larges près des vésicules et diminuent à mesure qu'ils approchent de l'urètre qu'ils percent ensemble.

Les deux muscles *éjaculateurs* du clitoris viennent du sphincter de l'anus, se portent latéralement et s'insèrent à côté du clitoris.

ÉJECTION, s. f. du latin *ejicere*, formé de *e*, de, hors, et de *jacio*, lancer hors.

(*Méd.*) *Ejection des excrémens*; c'est la sortie de matières fécales, des urines et des crachats. *V.* HUMEUR.

ÉLABORER, v. a. du lat. *elaboro*, formé de *e*, de, hors, et de *labor*: travailler avec soin, préparer et perfectionner graduellement les sens, les humeurs.

(*Méd.*) On dit que le sang est élaboré, quand il est bien conditionné, quand la nature a pris soin de le perfectionner.

ÉLAGUER, v. a. du lat. barb. *elaqueo*, débarrasser, formé de *ex*, de, hors, et de *laqueus*, lacet, filet, piége, embarras.

(*Jardin.*) Abattre certaines branches des arbres, qui les rendent trop touffus.

C'est aussi ébrancher jusqu'à une certaine hauteur les arbres qu'on veut faire monter, pour qu'ils forment une belle tige. Ces opéra-

tions ne se pratiquent que lorsque les arbres sont dépouillés de leurs feuilles.

ÉLANCEMENT, s. m. du verbe *élancer*, du lat. *lancea*, lance : l'action de lancer hors, en avant, comme on fait d'une lance.

(*Méd.*) Impression que fait en quelque partie du corps une douleur subite et de peu de durée provenant de quelque cause interne.

(*Marine*) *Élancement de l'étrave ;* on appelle ainsi la quantité dont l'étrave se projette en avant de la quille d'un vaisseau.

Le grand *élancement* rend le vaisseau plus fin, plus propre à diviser le fluide ; meilleur voilier de vent arrière et de vent largue ; mais aussi les vaisseaux qui ont beaucoup *d'élancement* peuvent moins supporter l'effort de la voile, et ont le défaut de dériver plus que les autres dans l'allure au plus près : aussi, à mesure que l'art de la construction s'est perfectionné, on a considérablement diminué l'*élancement*.

ÉLANS, s. m. même origine que ÉLANCEMENT.

(*Marine*) On appelle ainsi les écarts que fait le vaisseau, tantôt à droite, tantôt à gauche, dans la direction de sa route, soit par l'effet de la mer, soit par toute autre cause, quelque attention que l'on mette à gouverner. Ces *élans* doivent s'estimer dans le calcul de la route ; on dit : *les élans sont sur tribord*, etc.

ÉLASTICITE, s. f. du gr. ἐλαστὸς (*élastès*), qui pousse, dérivé d'ἐλαστρέω (*élastréó*), ou ἐλαύνω (*élaunŏ*), pousser, agiter.

(*Physique*) L'*élasticité* est l'effort par lequel les corps comprimés tendent à se rétablir dans leur premier état. Un corps parfaitement *élastique* est celui qui, après avoir été comprimé, se rétablit complétement, avec autant de prestesse que celle avec laquelle il a été comprimé. Si l'on en excepte la matière de la lumière et l'air, on ne connoît point de corps qui jouissent de cette perfection d'*élasticité*. Aucun ne se rétablit complétement, et tous emploient à reprendre leur état plus de tems qu'ils n'en ont mis à le perdre.

S'il y a des corps qui perdent leur *élasticité*, il y en a aussi dans lesquels on peut l'augmenter par différens moyens employés dans les arts. Les corps sonores devant avoir un ressort très-actif, on augmente l'*élasticité* des métaux dont on fait les cloches, les timbres, etc., en les mêlant avec d'autres métaux, ou de demi-métaux : ce que l'on appelle ALLIAGE. *V.* ce mot.

La plupart des métaux, même sans être *alliés*, acquièrent une plus grande *élasticité*, lorsqu'on les bat à froid ; ce que les ouvriers appellent ÉCROUIR. *V.* ce mot.

Quoiqu'on ait des procédés certains pour augmenter ou diminuer la force du ressort de plusieurs corps, on n'en connoît pas mieux la cause de l'*élasticité* en général. Tout ce qu'on a imaginé jusqu'à présent pour en rendre raison, se réduit à des conjectures mal fondées, et souvent démenties par l'expérience.

On a d'abord prétendu que c'étoit de l'air que dépendoit l'*élasticité* des corps. On croyoit que l'air s'insinuant par les pores entre les parties des ressorts tendus, les poussoit de manière à leur faire reprendre leur première situation ; mais cela est démenti par l'expérience, puisque l'*élasticité* a lieu dans le vide de Boyle, comme en plein air.

On a donc eu recours à un fluide beaucoup plus subtil que l'air grossier, et on l'a supposé lui-même *élastique*.

Enfin, d'autres physiciens attribuent l'*élasticité* à la force répulsive qu'ont entre elles les particules des corps. Mais si l'on ignore la cause de l'*élasticité* des corps, on connoît assez bien les lois suivant lesquelles les corps *élastiques* agissent les uns sur les autres. S'gravesande s'est donné beaucoup de peine pour déterminer ces lois ; Daniel Bernoulli a donné, dans son Hydrodynamique, les lois de la compression et du mouvement des fluides *élastiques*. Il en tire la théorie de la compression de l'air et de son mouvement par différens canaux, de la force de la poudre pour mouvoir les boulets de canon ; d'Alembert, dans son Traité de l'équilibre

et du mouvement des fluides, a aussi donné les lois de l'équilibre et du mouvement des fluides *élastiques*.

(*Botan.*) Le mot *élasticité* a, parmi les botanistes, une acception très-différente, et, en quelque sorte, opposée : l'*élasticité* de certains fruits, tels que celui des tythimales, de la fraxinille, de la balsamine, etc. consiste dans une désunion subite de leurs parties, qui ne peuvent plus être rappelées à leur précédent état ; en sorte que cette espèce d'*élasticité* semble se perdre avec son premier effet, et être plutôt une destruction par ressort, qu'une tendance à reprendre un état naturel. A ce ressort par contraction, on peut opposer celui des étamines, particulièrement de la famille des orties, dont les filets d'abord infléchis dans le calice, s'élèvent par une éruption subite hors de celui-ci. Ces filets sont ordinairement faciles à reconnoître par certains plis sur leur face interne.

ÉLATÉROMÈTRE, s. m. formé du grec ελατηρ (*elatér*), agitateur, et de μετρον (*métron*), mesure. *V.* ÉLASTICITÉ.

(*Physique*) Instrument qui sert à mesurer à-peu-près à quel point l'air est condensé dans le récipient de la machine pneumatique.

ÉLECTEUR, s. m. du lat. *eligere*, élire, composé de *e*, de, hors, et de *lego*, choisir d'entre. Celui qui élit, qui a droit d'élire.

(*Econ. polit.*) Ce mot se dit, par prééminence, des princes d'Allemagne qui ont le droit d'élire l'empereur.

ÉLECTION, s. f. du lat. *electio*, formé d'*eligere* (*V.* ELECTEUR) : action d'élire, ou concours de suffrages qui donne à une personne une place dans l'État ou dans l'église, ou la promotion d'une personne à quelque dignité par ceux qui ont droit d'élire.

(*Hist. ecclés.*) L'*élection* la plus solennelle est celle du pape, qui se fait par les cardinaux en quatre manières : l'une par la voie du Saint-Esprit, quand le premier cardinal qui parle ayant donné sa voix à quelqu'un, il va à l'adoration, en le proclamant pape, comme par une inspiration subite du Saint-Esprit. Alors, il est élu, si tous les autres, ou au moins les deux tiers de l'assemblée y applaudissent. La seconde, par celle du compromis, quand tout le collége convient de trois cardinaux auxquels il donne pouvoir de nommer le pape ; et cette puissance cesse à la chandelle éteinte. La troisième par la voie de scrutin : (celle-là est la plus ordinaire) quand les cardinaux portent des billets cachetés où sont écrits leurs suffrages, dans un calice qui est sur l'autel. Il faut les deux tiers des voix pour l'*élection* par le scrutin. La quatrième est par la voie d'ACCÈS (*V.* ce mot), quand les voix étant toujours trop partagées pour élire le pape, quelques-uns des cardinaux se désistent de leur premier suffrage, et accèdent, *accedunt*, c'est-à-dire, joignent leur voix pour la donner à celui qui en a déjà plusieurs par le scrutin.

(*Pratique*) *Election de domicile ;* c'est le choix que l'on fait dans les exploits, dans les contrats, d'un domicile momentané, *ad hoc*.

(*Pharmacie*) *Election* se dit aussi d'une partie de la pharmacie qui enseigne la manière de bien choisir les médicamens, et de distinguer les bons d'avec les mauvais.

(*Arithmét. et Alg.*) *Election* se dit encore de la différente manière de prendre, dans les nombres et les combinaisons, quelques nombres ou quantités données, sans avoir égard à leurs places. Ainsi, les quantités *a*, *b*, *c*, peuvent être prises de sept façons différentes. *V.* COMBINAISON, ALTERNATION, PERMUTATION.

ÉLECTRICITÉ, s. f. du grec ηλεκτρον (*élektron*), dont les Latins ont fait *electrum*, ambre jaune.

(*Physique*) Nom que l'on donne à l'action d'un corps que l'on a mis en état d'attirer à lui et de repousser des corps légers qu'on lui présente à une certaine distance, comme on le voit faire à l'ambre. L'ambre est le premier corps qu'on ait reconnu *électrique*, et lorsque l'on fit de cette découverte un sujet de physique expérimentale, et qu'il fallut dési-

gner cette propriété par quelque nom, le mot *ambre* y parut peu propre; sa signification grecque ou latine plut davantage; on la saisit, et on en tira le mot *électricité*.

Un corps électrisé a encore la propriété de faire sentir sur la peau une impression semblable à celle du coton cardé, ou d'une toile d'araignée qu'on rencontreroit flottante en l'air; de répandre une odeur comparable à celle du phosphore d'urine ou de l'ail; de lancer des aigrettes d'une matière enflammée; de produire des étincelles brillantes; de faire sentir des piqûres très-vives aux corps animés qu'on lui présente; de leur causer des commotions violentes; d'enflammer les liqueurs ou vapeurs spiritueuses; enfin, de communiquer à d'autres corps la faculté de produire ces mêmes effets pendant un certain tems.

On trouve, dans les plus anciens monumens de la physique, que les naturalistes ont connu de tout tems au succin, ou ambre jaune, la propriété d'attirer des pailles et autres corps légers. On s'est aperçu par la suite que les corps bitumineux et résineux, tels que le soufre, le jayet, la cire, la résine, avoient aussi cette propriété; que le verre, les pierres précieuses, la soie, la laine, le crin, et presque tous les poils des animaux, avoient la même vertu; enfin que tous les corps de la nature peuvent devenir électriques, pourvu qu'ils soient auparavant parfaitement séchés et frottés. Néanmoins les métaux se sont constamment soustraits à cette épreuve: rougis, frottés, battus, limés, ils n'ont jamais donné le moindre signe d'attraction électrique.

Les sentimens des physiciens sont partagés sur la cause de l'*électricité*; tous cependant conviennent de l'existence d'une matière électrique plus ou moins ramassée autour des corps électrisés. C'est ce fluide, selon eux, qui produit par ses mouvemens les effets de l'*électricité*.

Les premières observations de l'*électricité* sont de Gilbert, physicien anglais, qui a si bien écrit sur l'aimant. Quelque tems après, Othonde Guérick, bourguemestre de Magdebourg, s'avisa de faire, avec un globe de soufre, des expériences qui donnèrent des connoissances plus exactes sur cette propriété des corps; ce fut la première machine de rotation qui parut. Robert Boyle, et après lui, les physiciens de l'académie de Florence firent sur ce sujet plusieurs observations, dont les plus considérables roulent sur l'ambre ou le succin. Enfin, Hauksbée imagina le tuyau et le globe de verre, qu'il fit tourner sur un axe.

En 1720, M. Gray publia ses découvertes de plusieurs corps qu'on ne croyoit pas électriques; il enseigna aussi les moyens d'électriser les métaux et les liqueurs, par la simple approche d'un autre corps électrique.

M. Dufay a ranimé toutes ces expériences, et en a fait un sujet particulier de physique fort curieux. Il a porté enfin l'*électricité* à une distance beaucoup plus grande que les Anglais.

Mais l'*électricité* a produit des phénomènes qui suffiroient pour illustrer la fin du siècle dernier. Les principaux sont: La bouteille de Leyde, trouvée en 1746 par Cuneus; le clavecin électrique, imaginé en 1759, par le P. Laborde, jésuite; l'aurore boréale électrique de M. Canton; la balance électrique de Wenkler; le drap à aigrettes électriques; la roue, le carillon, le planétaire électriques; les pluies de feu; les jets-d'eau; les cascades électriques, et mille autres jeux électriques, qui présentent un spectacle curieux, amusant, et modifié de mille manières différentes: tel étoit l'état de la science à l'apparition du *galvanisme*. Alors une nouvelle carrière s'est ouverte à l'avidité des physiciens. *V.* GALVANISME.

(*Méd.*) *Application de l'électricité à la médecine.*

Dès le tems qu'on n'employoit encore que le tube de verre dans les expériences de l'*électricité*, quelques physiciens avoient recherché les effets que la matière électrique actuellement en action, étoit en état de produire sur le corps humain. Les découvertes furent très-bornées, parce

que le frottement du tube ne donnoit pas des résultats d'expérience assez sensibles ; mais à peine eut-on substitué le globe de verre au tube, que les merveilles de l'*électricité* se développèrent plus sensiblement dans une longue suite d'expériences. Les aigrettes lumineuses, les torrens de lumière qui sortirent des barres de fer électrisées, répandirent une odeur de phosphore qu'on n'a pu méconnoître. La salive lumineuse qui sort de la bouche d'une personne actuellement électrisée, le sang lumineux jaillissant d'une veine ouverte, la terrible commotion, la secousse que fait sentir l'étincelle foudroyante dans l'expérience de Leyde : ces faits principaux, sans parler des autres, firent conclure que le corps humain étoit un des plus amples magasins de matière électrique ; que cette matière étoit, comme dans les autres corps, d'une mobilité étonnante ; qu'elle y étoit capable d'une inflammation générale et subite, ou d'une sorte d'explosion ; qu'étant ainsi mise en action, elle parcoureroit en un instant les plus petits canaux ; qu'elle devoit par conséquent produire des changemens sur le fluide nerveux.

On s'est donc déterminé à appliquer le globe électrique à la médecine ; on a tenté de guérir les paralytiques. Tandis qu'M. Privati s'occupoit en Italie de cet objet, MM. l'abbé Nollet, Morand et Lasone avoient la même idée à Paris. Mais l'ouvrage que publia le premier, le fit accuser d'enthousiasme ; et ses observations tombèrent dans le discrédit, lorsque son atelier demeura sans action devant M. l'abbé Nollet.

En 1748, M. Jallabert annonça qu'il avoit guéri un paralytique, en l'électrisant. M. Sauvage prétendit avoir eu le même succès à Montpellier. On ne réussit pas aussi bien aux Invalides à Paris. M. Gardane publia en 1763, des recherches sur l'*électricité médicale*, dans lesquelles il rapporte plusieurs expériences qu'il a faites en faveur de l'*électricité*.

De tous les faits qu'on a pu recueillir, il résulte que, si la médecine n'a pas tiré jusqu'à présent un grand avantage des expériences de l'*électricité*, on n'est cependant pas en droit d'en conclure l'inutilité absolue. Le peu de succès qu'on a eu doit suffire pour encourager à faire des tentatives nouvelles, non seulement dans les cas de paralysie, mais pour plusieurs autres maladies où la réfraction des liqueurs du corps humain, leur accélération de vitesse dans les vaisseaux, l'augmentation de la transpiration insensible, la fonte des humeurs, les vives secousses, où l'ébranlement des parties solides pourroient être utiles.

ÉLECTROMÈTRE, s. m. du gr. ἤλεκτρον (*électron*), ambre (*Voy.* ELECTRICITE), et de μετρον (*métron*), mesure.

(*Physique*) Instrument propre à mesurer les différens degrés de la vertu électrique dans les corps.

Un instrument qui mériteroit le nom d'*électromètre*, seroit celui qui seroit propre, non seulement à indiquer si un corps est actuellement électrique, mais de combien il l'est plus qu'un autre, ou plus qu'il ne l'a été lui-même dans un autre tems, ou dans des circonstances différentes : en un mot, ce seroit celui qui seroit propre à faire connoître le degré absolu de l'électricité d'un corps.

Il y a long-tems qu'on cherche un pareil instrument, sans pouvoir se flatter de l'avoir trouvé. Le plus ingénieux de ce genre est celui qui a été imaginé par MM. d'Acey et Leroy ; mais tout ce qu'on a offert jusqu'à présent ne vaut pas mieux que les deux bouts de fil qu'on laisse pendre à côté l'un de l'autre au corps qu'on électrise, et qui deviennent d'autant plus divergens entr'eux, que le corps auquel ils tiennent, devient lui-même plus électrique.

ÉLECTROPHORE, s. m. du gr. ἤλεκτρον (*élektron*), ambre, pour ÉLECTRICITÉ (*V.* ce mot), et de φέρω (*phéro*), porter.

(*Physique*) Instrument qui conserve pendant long-tems l'électricité qu'on lui a donnée. Cet instrument, imaginé et nommé ainsi par *Volta*, est composé de deux plaques rondes de métal, dont l'une est enduite, d'un côté seulement, d'une couche d'une matière résineuse, et l'autre attachée à des cordons de soie ou à une

une tige de verre, au moyen desquels on peut l'isoler.

ÉLECTROSCOPE, s. m. du grec ἤλεκτρον (*élektron*), ambre, et de σκοπέω (*skopéó*), considérer.

(*Physique*) Instrument propre, comme l'électromètre, à déterminer la quantité d'électricité qui règne dans l'air. On l'adapte au paratonnerre.

ELECTRUM, s. m. mot purement latin.

(*Minéral.*) Nom que les anciens ont donné à l'ambre jaune, et ensuite à un mélange artificiel d'or et d'argent.

Les minéralogistes allemands appellent ainsi un mélange naturel d'or et d'argent natif, qui se trouve dans quelques mines.

ÉLECTUAIRE, s. m. du latin *electuarium*, on *electarium*, formé d'*electio*, choix, à cause que les parties qui le composent doivent être bien choisies.

D'autres croient que le mot *electuarium* vient du grec ἐκλείκτα (*ekkleikta*), dérivé de εἴκω (*eikó*), lécher, et qui servent à désigner tous les remèdes que l'on prenoit par délices.

(*Méd.*) On appelle ainsi toutes les préparations pharmaceutiques qui consistent à incorporer des poudres dans des sirops, dans des conserves, ou dans quelque liqueur mucilagineuse. Tout étoit presque électuaire chez les anciens. *Myrepsus* a donné la formule de cinq cents *électuaires*; les Arabes en eurent encore un plus grand nombre; et ces formules eussent été portées à un nombre infini, si la chimie n'en eût enfin démontré l'inutilité. Il n'en reste aujourd'hui que quelques-uns dont on fait usage; tels que le DIASCORDIUM, la THÉRIAQUE, le CATHOLICON DOUBLE, et le LÉNITIF. *V.* ces mots.

ÉLÉGANCE, s. f. du latin *elegantia*, formé d'*eligo*, choisir: choix, politesse de langage.

(*Elocut.*) L'élégance du style suppose la correction, la justesse, la pureté de la diction, c'est-à-dire, la fidélité la plus sévère aux règles de la langue, au sens de la pensée, aux lois de l'usage et du goût; mais tout cela contribue à l'élégance, et n'y suffit pas. Elle exige encore une liberté noble, un air facile et naturel qui, sans nuire à la correction, déguise l'étude et la gêne.

(*Beaux-Arts*) Ce terme, employé dans les beaux arts en général, s'applique à des objets fort différens les uns des autres.

Dans l'architecture, on dit un bâtiment *élégant*, une colonne *élégante*, des profils *élégans*. Dans la peinture, on dit un tableau *élégant*, l'*élégance* du Corrège.

L'*élégance* dans les arts n'est pas la beauté; elle offre une idée inférieure au beau, et plus voisine de l'agrément. Loin d'emporter avec elle l'idée d'une grande pureté, elle peut se trouver avec une sorte de négligence qu'accompagne quelque imperfection. On ne dit pas que l'Apollon du Belvédère, que la Vénus de Médicis sont des figures élégantes; on trouveroit plutôt une certaine élégance dans la Vénus Callipyge. La qualité d'*élégantes* convient moins aux figures du Corrège qu'à celles de Raphaël. L'*élégance* n'est pas précisément le contraire de la roideur, mais elle y est opposée, et suppose de la souplesse et de la flexibilité. Mengs a dit que l'élégance consiste dans la grande variété des lignes courbes et des angles; car la flexibilité d'un contour ondoyant consiste dans cette variété, et cette variété semble constituer l'*élégance* du Corrège, ou du moins contribuer pour beaucoup à produire cette *élégance*.

ÉLEGIE, s. f. du grec ἔλεγος (*élégos*), complainte.

(*Poësie*) Espèce de poësie qui s'emploie dans les sujets tristes et plaintifs.

Les pleurs, les plaintes, les douleurs, les chagrins, les craintes ou les regrets qui suivent les amans, voilà les sujets consacrés à l'*élégie*. Le style doit être coulant, naturel et simple, tel qu'il convient à la douleur; il doit même paroître négligé, mais le grand art est de donner cet air de négligence à des ouvrages très-soignés. Quant au choix de la mesure des vers et à leur ar-

rangement, on ne souffre pas communément d'autres vers que les alexandrins, en rimes suivies, dans les pièces élégiaques.

On peut diviser l'*élégie* en trois genres : le passionné, le tendre et le gracieux.

En général, le sentiment domine dans le genre passionné ; c'est le caractère de Properce : l'imagination domine dans le gracieux, c'est le caractère d'Ovide. La passion rejette la parure des Grâces ; les Grâces sont effrayées de l'air sombre de la passion, mais une émotion douce ne les rend que plus touchantes et plus vives ; c'est ainsi qu'elles règnent dans l'*élégie* tendre, et c'est le genre de Tibulle.

Les meilleures *élégies* modernes sont connues sous d'autres titres. Les idylles de madame Deshoulières aux moutons, aux fleurs, sont des modèles d'*élégie* dans le genre gracieux. L'invention du mot français *élégie* est due à Lazare de Baïf, dans le siècle de François Ier.

(*Musique*) L'*élégie* étoit aussi une sorte de nome pour les flûtes, inventé, dit-on, par Sacadas Argien.

ÉLÉMENT, s. m. du lat. *elementum*.

(*Physique*) Êtres simples, indécomposables ou supposés tels, et dont on prétend que tous les autres êtres sont composés.

Les anciens physiciens comptoient quatre *élémens*, savoir : le *feu*, l'*air*, l'*eau* et la *terre*.

Mais ces substances sont-elles réellement des *élémens*? Ne peut-on pas les décomposer? Ne les a-t-on pas déjà décomposées? *Voy.* FEU, AIR, EAU, TERRE.

Les substances qu'on peut regarder comme élémens, et qui sont pour nous entièrement indécomposables, sont le calorique pur, l'oxigène, l'azote, l'hydrogène, le carbone, le soufre, le phosphore, les radicaux de l'acide muriatique, de l'acide fluorique et de l'acide boracique ; et parmi les terres, la chaux, la magnésie, la baryte, l'alumine, la silice, la strontiane, la zircone et la glucine. *V.* tous ces mots.

(*Sciences et Arts*) Elémens, au plurier, se dit des principes d'un art ou d'une science.

(*Astron.*) Les astronomes entendent par *élémens* les principaux résultats des observations astronomiques, et généralement tous les nombres essentiels qu'ils emploient à la construction des tables du mouvement des planètes. Ainsi, les *élémens* de la théorie du soleil, ou plutôt de la terre, sont les époques de son moyen mouvement et de celui de son aphélie. Les *élémens* de la théorie de la lune, sont son mouvement moyen, celui de son nœud et de son apogée, son excentricité, l'inclinaison moyenne de son orbite à l'écliptique, et la valeur de ses différentes équations.

(*Géom. transc.*) On appelle *élémens*, dans la géométrie sublime, les parties infiniment petites ou différentielles d'une ligne droite, d'une courbe, d'une surface, d'un solide. *V.* DIFFERENTIEL, FLUXIONS.

(*Philos. hermét.*) *Elément froid*, c'est-à-dire, eau, et par ce terme, les alchimistes entendent le mercure, à cause qu'il devient, par sa préparation, semblable à l'eau.

(*Relig.*) Quelques auteurs, et principalement les protestans, appellent *élémens*, les matières que l'on consacre dans le sacrifice de la messe.

ÉLÉMENTAIRE, adj. même origine qu'*élément* : qui appartient aux *élémens*.

(*Sciences et Arts*) Ce mot se dit en parlant d'une science ou d'un art, de la partie de cette science ou de cet art, qui en renferme les *élémens*. Ainsi, on dit *géométrie élémentaire*, *mécanique élémentaire*, etc., pour les *élémens* de la géométrie, de la mécanique, etc.

ÉLÉOSACCHARUM, ou OLÉOSACCHARUM, mot latin formé du grec ἔλαιον (*élaion*), huile, et de σάκχαρ (*sakkar*), sucre.

(*Pharmacie*) Mélange d'huile distillée avec le sucre.

ÉLÉPHANT, s. m. du gr. ελεφας (*éléphas*).

(*Zool.*) La plus grande des bêtes à quatre pieds, qui a une trompe, et dont les dents principales, quand

elles sont détachées de la gueule de l'animal, s'appellent ivoire. *Voyez* CORNAC.

(*Chevalerie*) *Eléphant* est aussi le nom d'un des ordres militaires du roi de Danemarck. On l'appelle ainsi, parce que ses armes sont un éléphant.

ÉLEPHANTIASIS, s. m. d'*éléphant*.

(*Méd.*) Espèce de lèpre, appelée *lèpre des Arabes*, et vulgairement *ladrerie*, ainsi nommée, parce que ceux qui en sont attaqués ont la peau dure, épaisse, inégale et ridée comme celle des *éléphans*. Cette maladie est le dernier degré de la lèpre.

ÉLÉPHANTIN, adj. qui a rapport à l'élépbant.

(*Bibliogr.*) Livres *éléphantins*, *libri elephantini*, ou livres d'ivoire, parce qu'ils étoient faits de tablettes d'ivoire.

Ces livres étoient ceux sur lesquels on inscrivoit les actes du sénat, que les Empereurs faisoient conserver.

ÉLÉVATION, s. f. du latin *elevatio*, fait d'*elevo*, lever, élever: exhaussement.

(*Archit.*) *Elévation* se prend pour hauteur. Ce bâtiment a tant de mètres d'*élévation*,

(*Perspective*) *Elévation* se dit de la peinture ou de la description qu'on fait de la face d'un bâtiment, par opposition à plan. On dit aussi ORTHOGRAPHIE. *V.* ce mot.

(*Physique*) *Elévation*, en termes de physique, est le mouvement d'un corps qui va de bas en haut, ou l'action par laquelle un corps s'éloigne continuellement du centre de la terre.

Les péripatéticiens attribuent l'élévation spontanée des corps à un principe de légèreté qui leur est inhérent; les modernes soutiennent que tout ce qui monte, le fait en vertu de quelque impression extérieure. C'est ainsi que la fumée et d'autres corps raréfiés montent dans l'atmosphère, et que l'huile, les bois légers, s'élèvent au-dessus de l'eau, non pas par quelque principe intérieur de légèreté, mais par l'excès de pesanteur des parties du milieu où ces corps se trouvent. *V.* PESANTEUR, MILIEU, FLUIDE.

Elévation des corps sur les plans inclinés. *V.* PLAN INCLINE.

L'*élévation* ou l'ascension des fluides s'entend particulièrement de l'action par laquelle ils montent au-dessus de leur propre niveau, entre les surfaces des corps qui approchent fort d'être contigus, ou dans les tuyaux des verres capillaires, ou dans les vaisseaux remplis de sable, de cendre, ou d'autres semblables substances poreuses.

Cet effet arrive aussi bien dans le vide qu'en plein air, dans les tubes recourbés que dans les droits. Quelques liqueurs, comme l'esprit-de-vin et l'huile de térébenthine, montent plus vite que d'autres liqueurs; et quelques-unes s'élèvent d'une manière différente des autres. Le mercure ne s'élève point du tout au-dessus de son niveau; au contraire, il descend au-dessous.

(*Arithm.*) *Elévation des puissances*; on dit qu'on *élève* un nombre au carré, au cube, à la quatrième puissance, etc., lorsqu'on en prend le carré, le cube, etc. Ainsi, 2, élevé au carré, donne 4; au cube, 8, etc.

(*Hydraul.*) *Elévation* se dit de la hauteur à laquelle montent les eaux jaillissantes; elle dépend de celle des réservoirs et de la juste proportion de la sortie des ajutages avec le diamètre des tuyaux de conduite. *V.* JETS D'EAU.

(*Astron.*) *Elévation* ou hauteur d'une étoile; c'est un arc de cercle vertical compris entre l'horison et l'étoile, ou le point observé.

Elévation du pôle sur l'horizon d'un lieu; c'est un arc du méridien compris entre l'horizon et le pôle.

(*Méd.*) *Elévation du pouls*; c'est le mouvement du pouls, lorsque le battement est plus fort qu'à l'ordinaire.

(*Musique*) L'*élévation de la main ou du pied*, en battant la mesure; c'est ce qui sert à marquer le tems foible. On l'appelle proprement *levé*. C'étoit le contraire chez les anciens.

Elévation de la voix, en chantant; c'est le mouvement par lequel on la porte à l'aigu.

(*Artillerie*) *Elévation*, en ter-

mes d'artillerie, s'entend de l'angle que le canon fait avec l'horizon. La plus grande *élévation* est de 45 degrés. Plus le canon a d'*élévation* sur l'horizon, plus ses coups sont foibles : moins il a d'*élévation*, on plus il est abaissé, et plus il agit avec force.

(*Culte cathol.*) *Elévation* se dit encore d'une partie de la messe où le prêtre élève au-dessus de sa tête la sainte hostie et le calice, après les avoir consacrés, pour faire adorer Jésus-Christ au peuple.

ÉLÉVATOIRE, du latin *elevo*, lever, élever.

(*Chirur.*) Instrument de chirurgie dont on se sert pour relever les os, comme ceux du crâne, qui ont été déprimés ou enfoncés par quelque coup ou chute.

ÉLÈVE, s. m. de l'italien *allievo*, fait d'*allevare*, en la signification de nourrir, élever : celui qui prend des leçons de la bouche du maître. Ce mot est particulièrement employé en peinture, sculpture ou architecture.

(*Jardin.*) Les jardiniers appellent *élève*, une jeune plante qu'ils cultivent séparément.

ÉLEVER, v. a. du lat. *elevare*, hausser, mettre, porter plus haut.

(*Archit.*) Il se dit en architecture, pour bâtir, dresser, ériger. *Elever un bâtiment, un mur, des autels, une statue, une pyramyde, un obélisque, des trophées.*

(*Arithm. Algèbre*) *Elever un nombre au carré, au cube, à la quatrième puissance*, pour dire, en prendre le carré, le cube, la quatrième puissance.

S'élever, Verbe pron. (*Marine*) *Un vaisseau qui s'élève dans le vent*; c'est un vaisseau qui fait un chemin rapide en allant au plus près, et qui s'approche de la source du vent, en courant des bords.

On dit qu'*un vaisseau s'élève en latitude*, lorsque sa route l'éloigne de l'équateur, et le porte vers une latitude plus élevée. On dit qu'*un vaisseau s'éleve sur la lame*, lorsque, dans une grosse mer, il ne plonge point, il n'est point apposanti par les vagues, lorsqu'il les traverse et les franchit facilement.

ÉLIMINATION, s. f. du latin *elimino*, composé de la particule *e*, et de *limen, pour extra limen jacio*, jeter hors des limites, chasser, éloigner.

(*Algèbre*) On appelle ainsi une opération par laquelle, étant donné un nombre *n* d'équations, qui contienne un nombre *n* d'inconnues, on trouve une équation qui ne contient plus qu'une seule inconnue ; de sorte que si l'on peut résoudre cette équation, on connoîtra l'inconnue qu'elle contient ; et en remontant on connoîtra les autres inconnues. De-là, *éliminer une quantité*, signifie la même chose que faire évanouir, faire disparoître cette quantité.

ÉLIXATION, s. f. du lat. *elixatio*, formé de *lixo*, faire bouillir.

(*Pharmacie*) Coction des médicamens dans l'eau, le vin, la bierre, le lait, ou quelqu'autre liqueur, dans laquelle on les fait bouillir, pour en extraire la vertu et en séparer les parties grossières : pour les ramollir, les attendrir et les employer à différens usages ; pour en ôter la crudité, ou pour quelque autre intention.

ÉLIXIR, s. m. de l'arabe *alkshir*, essence, extrait artificiel d'une substance.

(*Pharmacie*) Liqueur spiritueuse extraite des parties d'une ou plusieurs substances.

Ce mot signifie en général un remède préparé chimiquement ; c'est par distinction qu'on l'a approprié à un teinture extraite, par le moyen d'un menstrue, de plusieurs ingrédiens énergiques ; car la seule différence qu'il y a entre une teinture et un *élixir*, c'est que la teinture est tirée d'un ingrédient seul, on quelquefois joint à un autre qui le pénètre, l'ouvre et le dispose à céder au menstrue, au lieu que l'*élixir* est une teinture extraite de plusieurs ingrédiens à-la-fois, à quoi il faut ajouter que l'*élixir* est un peu plus épais, et n'a pas la limpidité de la teinture.

Elixir de propriété ; c'est un remède inventé par Paracelse, com-

posé d'aloës, de myrrhe et de safran, dont on tire la teinture par le moyen de l'esprit de sonfre.

(*Philos. hermét.*) Dans le langage des alchimistes, l'*élixir* est la pierre philosophale. Qnelques sages d'entre eux l'appellent *la force forte de toute force*, et d'autres, *élixir parfait au rouge.*

Élixir parfait au blanc; c'est l'onvrage de la pierre, projeté sur un métal imparfait fondn, qn'il convertit en argent, lui donnant le poids de l'or.

ÉLIXIVATION, s. m. du latin *lixivium*, lessive.

(*Chimie*) Opération de chimie par laquelle on fait nne lessive de la cendre on de la chaux des mixtes, en la faisant bouillir dans de l'eau, ou versant de l'eau bouillante par dessus, pour dissondre et tirer le sel fixe qu'elle contient. Après que l'*élixivation* est faite, on filtre la dissolution, et on l'évapore jusqu'à siccité.

ELLIPSE, s. f. dn grec ἔλλειψις (*elléipsis*), défaut, dérivé de λείπω (*léipô*), manquer, être moindre.

(*Géom.*) Une des sections coniqnes, qn'on nomme vulgairement ovale. Les anciens géomètres lui ont donné le nom d'*ellipse*, parce que, entr'autres propriétés, elle a celle-ci, qne les carrés des ordonnées sont moindres qne les rectangles formés sons les paramétres et les abscisses, ou leur sont inégaux par *défaut.*

L'*ellipse* s'engendre dans le cône, en coupant un cône droit par nn plan qui traverse ce cône obliquement, c'est-à-dire, non parallélement à la base, qni ne passe point par le sommet, et qui ne rencontre la base qu'étant prolongée hors dn cône, on qui ne fasse tont au plus que raser cette base. La condition qne le cône soit droit, est nécessaire pour qne la conrbe, formée comme on vient de le dire, soit toujonrs une *ellipse*; car si le cône est oblique, en coupant ce cône obliquement, on pent qnelquefois former nn cercle; or, la nature de l'*ellipse* est d'être ovale, c'est-à-dire, d'avoir deux oxes inégaux.

(*Acoustique*) L'*ellipse* sert à construire les voûtes acoustiques, dont la propriété est qn'en parlant à voix basse dans nn des foyers, cenx qui se trouvent dans l'autre foyer entendent distinctement ce que l'on dit, tandis que les personnes qui sont entre les deux foyers n'entendent rien.

(*Grammaire*) L'*ellipse* est, en termes de grammaire, nne figure de construction qui a lieu lorsque l'empressement de l'imagination fait supprimer quelque mot qui devoit être exprimé selon la constrnction pleine. Par exemple, au lieu de dire, *il est dans l'endroit où vous allez*, on dit simplement, *il est où vous allez.* Ainsi, l'*ellipse* est nne figure par laquelle on sous-entend le corrélatif d'un mot exprimé, ce qui ne doit avoir lieu que lorsqne l'*ellipse* peut être aisément snppléée, et qu'elle ne blesse point l'usage. Cette fignre n'est pas fort usitée dans les langues positives.

(*Technol.*) Les horlogers appellent *ellipse*, une grande plaque de laiton, dont la conrbnre irrégnlière ressemble à-peu-près à celle de l'*ellipse*, et qni est adoptée sur la roue annnelle d'une pendule d'équation.

ELLIPTICITÉ, s. f. *Voy.* ELLIPSE.

(*Géom.*) Nom donné par quelques géomètres modernes à la fraction qni exprime le rapport de la différence des axes d'nne *ellipse*, an grand on au petit axe de cette *ellipse.* Plus cette fraction est grande, plus, ponr ainsi dire, l'*ellipse* est *ellipse*, c'est-à-dire, plus elle s'éloigne dn cercle par l'inégalité de ses axes. Ainsi, on pent dire que le degré d'*ellipticité* d'nne ellipse est représenté par cette fraction.

ELLIPTIQUE, adj. même origine qn'ELLIPSE.

(*Géom.*) Il se dit de ce qui appartient à l'*ellipse.*

Kepler a avancé le premier qne les orbites des planètes n'étoient pas circnlaires, mais *elliptiques*; hypothèse qui a été soutenue ensuite par Bouilland, Flamstead, Newton, etc., et d'autres astronomes modernes l'ont confirmé depuis, de

façon que cette hypothèse, qu'on appeloit autrefois du nom d'*hypothèse elliptique*, est maintenant universellement reçue. *Voy.* ORBITE, PLANETE.

Voûte elliptique, *V.* VOUTE.

Compas elliptique. *Voy.* COMPAS.

ELLIPTOIDE, ou ELLIPSOIDE, s. f. du grec ἔλλειψις (*elléipsis*), ellipse, et de εἶδος (*eidos*), forme, figure : qui a la figure d'une *ellipse*.

(*Géom.*) Nom donné à une espèce d'*ellipse*.

Quelques géomètres ont aussi appelé de ce nom le solide de révolution formé par l'éclipse, contouruant autour de l'un ou l'autre de ses axes.

(*Botan.*) *Elliptique* se dit aussi des corps plans ou fortement comprimés ou aplatis, dont la circonscription est, pour ainsi dire, en cercles également comprimés par ses deux côtés opposés, et par conséquent allongés, ensorte que les deux extrémités sont également larges et arrondies. Toutes les coupes obliques d'un cylindre sont *elliptiques*. Une feuille *elliptique* diffère donc d'une feuille ovale par l'égalité de ses deux bouts arrondis.

ELME (fen st.) Corruption de *st. Ermo* ou *Eramo* par les matelots de la Méditerranée où ce saint est invoqué contre les tempêtes et les autres dangers de la mer.

(*Physique*) *Le feu st. elme*, que les anciens appeloient *hélène*, quand il étoit seul, et *Castor et Pollux* quand ils en apercevoient deux à-la-fois, n'est autre chose que quelques petites gerbes de feu que l'on aperçoit en mer dans les tems d'orage aux extrémités des vergues et des mâts des bâtimens, et qui font quelquefois entendre des éclats semblables à des pétards.

Depuis qu'on a reconnu que le tonnerre n'est autre chose qu'un phénomène d'électricité, on a reconnu aussi que les feux dont il s'agit sont des feux électriques qui ne trouvent que peu d'issues par les différentes parties des vaisseaux, qui sont ordinairement imprégnées et même enduites de goudron et d'autres matières résineuses, se dissipent sous la forme de petites gerbes par les extrémités des vergues et des mâts, qui se trouvent au-dessous d'une nuée orageuse, comme on en voit sortir des corps non isolés vis-à-vis des globes et des conducteurs électrisés.

ÉLOCUTION, du lat. *elocutio*, formé d'*eloquor*, parler, discourir, s'énoncer.

(*Rhétor.*) Manière de parler, de s'exprimer, de s'énoncer, soit verbalement, soit par écrit

L'élocution française est donc la manière de parler la langue française ou de l'écrire.

ÉLONGATION, s. f. du latin *elongo*, éteudre, prolonger.

(*Astron.*) Différence entre le lieu du soleil et le lieu d'une planète, ou la quantité de degrés dont une planète s'éloigne du soleil par rapport à un œil placé sur la terre; c'est l'arc ou l'angle apparent compris entre la planète et le soleil, vus l'un et l'autre de la terre. On l'appelle aussi angle à la terre.

La plus grande distance d'une planète au soleil est la plus grande *élongation*; elle est plus ou moins considérable, selon que les ellipses que ces planètes décrivent sont plus ou moins grandes, et s'éloignent plus ou moins d'être des cercles.

C'est sur-tout dans les mouvemens de Vénus et de Mercure qu'on a égard aux *élongations* ou digressions.

Elongation, dans l'ancienne astronomie, étoit la situation d'une planète sur le côté de son épicyle. On a aussi appelé *élongation* la différence entre les mouvemens des deux planètes, qu'on appeloit également *supération*.

(*Chirurgie*) *Elongation* se dit aussi d'une luxation imparfaite dans dans laquelle les ligamens d'une articulation sont distendus, et dans laquelle le membre est allongé, sans que le déboîtement soit parfait.

ÉLONGER, v. a. du lat. *elongo*.

(*Marine*) *Elonger un vaisseau*, c'est se placer parallèlement à lui et côte à côte pour le combattre, ou dans d'autres vues.

ELOQUENCE, s. f. du lat. *eloquor*, s'énoncer.

(*Rhét.*) L'art de toucher et de persuader. Voilà pourquoi elle n'est qu'images fortes et naturelles, que sentimens pathétiques, que raisonnemens frappans, qu'expressions vives, que traits enflammés qu'elle jette dans l'ame de ses auditeurs. Il semble qu'elle seule connoisse les ressorts qui peuvent nous ébranler, nous émouvoir. Toutes nos passions sont entre ses mains; elle les irrite et les appaise à son gré.

L'éloquence existoit avant la rhétorique: celle-ci n'est autre chose que l'éloquence réduite en art.

Les anciens avoient divisé l'*éloquence* en trois genres, et la même division subsiste encore dans toutes les rhétoriques modernes. *Le genre délibératif, le genre démonstratif et le genre judiciaire.*

Le genre délibératif est celui où l'orateur veut faire prendre une résolution ou détourner d'une résolution qu'on a prise.

Le genre démonstratif a pour objet la louange ou le blâme.

Le genre judiciaire consiste dans la discussion contradictoire d'une chose ou d'un fait, dans son rapport avec les lois, et à l'égard de certaines personnes.

La nature donne les premières règles de *l'éloquence*; elle anime, échauffe, inspire les hommes qui soutiennent de grands intérêts, ou qu'excitent de grandes passions. Ceux-là peuvent se passer des préceptes de l'art. Lisias qui les a recueillis le premier n'a point travaillé pour eux.

Platon exposa les lois de l'*éloquence* dans son *Gorgias*, et Aristote, dans son livre de la rhétorique, en creusa les sources. Alors la véritable *éloquence* n'existoit que dans la Grèce. Elle commença à se montrer à Rome sous les Gracques, fut perfectionnée du tems de Cicéron, et périt avec la république.

Dans les gouvernemens modernes, où, si l'on en excepte l'Angleterre, l'*éloquence* n'a point de grands intérêts publics pour objet, ni de grands honneurs pour récompense; elle s'est retirée dans les oraisons funèbres et les panégyriques.

ÉLUCIDATION, s. f. du latin *elucidatio*, formé d'*elucido*, éclaircir, commenter.

(*Didact.*) Eclaircissement, explication. Ce mot a paru en français à l'occasion d'un traité fait avec la Suède et les Provinces-Unies, en 1650, lorsque ces Provinces refusèrent de ratifier le traité d'Elbing. On donna le nom d'*élucidation* à ce traité, parce qu'il expliquoit quelques endroits du traité d'Elbing qui regardoient le commerce. Depuis ce tems là, quelques personnes, principalement les philosophes, se sont servis d'*élucidation* pour éclaircissement.

ÉLUCUBRATION, s. f. du latin *elucubratio*, composé de *lux, lucis* lumière, et de *ago*, travailler. Les Latins appelèrent *lucubratoria lecticula* les lits sur lesquels ils étudioient pendant la nuit, et *lucubrum* toute espèce de matière inflammable susceptible d'éclairer les travaux nocturnes.

(*Littérat.*) Ce mot se dit d'un ouvrage composé à la lumière de la lampe, c'est-à-dire, à force de veilles et de travail.

ÉLUDORIQUE, formé des deux mots grecs ἔλαιον (*élaion*) huile, et de ὕδωρ (*hudôr*), eau: mélange d'huile et d'eau.

(*Peinture*) La peinture *éludorique* ainsi appelée, parce qu'on n'y emploie que l'huile et l'eau, est une nouvelle manière de peindre en miniature inventée par M. Vincent de Montpetit.

Avant cette découverte, on ne peignoit en miniature qu'en détrempe ou en émail; on n'avoit pas encore imaginé qu'on pût employer la peinture à l'huile: ses touches larges, ses couleurs épaisses, la liberté de son pinceau, le vernis gras dont elle fait usage, sembloient ne pouvoir jamais s'allier avec le délicat, le gracieux et le fini de la miniature.

Après diverses expériences, M. Vincent de Montpetit est parvenu à peindre à l'huile les sujets les plus petits, et qui ont tout le fini et le moëlleux de la miniature en détrempe.

Les avantages que cette peinture a au dessus de toutes les autres méthodes ont engagé beaucoup de peintres à l'imiter ; mais jusqu'à présent il ne paroît pas qu'ils y aient réussi, vraisemblablement parce qu'ils ignorent les secrets de l'inventeur.

ÉLUTRIATION, s. f. du latin *elutriatio*, formé d'*elutrio* ou *eluo*, verser d'un vase dans un autre.

(*Chimie*) *L'élutriation* est une décantation ou action de transvaser une liqueur pour séparer son sédiment de la partie claire et fluide.

ÉLYTRE, s. m. du grec ἔλυτρον (*elytron*), gaîne, enveloppe, étui.

(*Hist nat.*) C'est aussi que les naturalistes appellent les ailes supérieures des insectes qui en ont quatre, parce que souvent elles sont plus ou moins membraneuses et même si coriaces qu'elles ne peuvent servir que d'étuis. *V.* COLÉOPTERES.

ELYTROIDE adj. du grec ἔλυτρον (*elutron*), gaîne, étui, et de εἶδος (*eidos*), forme, ressemblance : qui a la forme d'un étui.

(*Physiol.*) Epithète que l'on donne à la tunique vaginale des testicules, parce qu'elle ressemble à une gaîne.

ELZEVIER, s. m. nom d'homme.

(*Bibliogr.*) *C'est un Elzevier*; cette expression, dans le langage des bibliographes, signifie un livre, tel qu'un Virgile ou un Terence, etc. sorti des presses des *Elzeviers*.

Les Elzeviers sont des imprimeurs dont les jolies éditions sont très-recherchées, et que l'on achète à grand prix. *Louis* est le plus célèbre de cette famille industrieuse. L'agrément de ses éditions consiste dans la clarté, la finesse et la parfaite égalité des caractères, et dans leur position très-proche les uns des autres sur un papier solide et très-blanc.

ÉMAIL, s. m. de l'italien *malto*.

(*Theenol.*) *L'émail* est en général une matière vitrifiée entre les parties de laquelle est distribuée une autre matière qui ne l'est point.

L'émail, à la transparence près, a toutes les qualité du verre, et l'opacité ne lui vient que de ce mélange.

La base commune de tous les émaux est de la chaux de plomb et d'étain bien fin que l'on mêle et que l'on fait fondre à un grand feu de verrerie avec de la fritte de caillou blanc, broyée, tamisée, à laquelle on a ajouté du sel de tartre pour faciliter la fusion. Ce mélange forme une sorte de demi-vitrification; et étant réduit en poudre, il est la base de tous les *émaux*.

Presque tous les *émaux* se font à Venise ou en Hollande, d'où on les importe en petits pains plats de différentes grandeurs et épaisseurs,

(*Peinture sur émail*) Cette peinture est très-ancienne, puisqu'on voit qu'elle étoit en usage du tems de Porsenna ; mais cet art ne commença à faire de vrais progrès en Italie sous Michel-Ange et Raphaël, et en France sous le règne de François premier.

Ce fut en 1632 qu'un orfèvre de Châteaudun parvint à trouver des couleurs métalliques auxquelles il mêloit des fondans ; il les appliquoit sur un fond d'une seule couleur, et les exposoit au feu pour les parfondre. Cet orfèvre-peintre communiqua son secret à d'autres artistes qui perfectionnèrent et poussèrent la peinture en émail jusqu'au point où nous la possédons aujourd'hui. C'est à eux qu'on doit l'art d'exécuter sur l'or des portraits aussi beaux, aussi vivans que s'ils avoient été peints à l'huile ou en miniature, et dont l'éclat est inaltérable.

(*Emploi de l'émail*) Pour employer sur l'or les émaux transparens et clairs, on les brise de manière qu'on les sente graveleux sous le doigt ; on en charge la plaque sur laquelle on a eu soin de tracer son dessin, et de former les figures en espèces de bas-reliefs, et on la fait sécher à l'air. On la met sous la moufle où elle demeure jusqu'à ce que les émaux se soient fondus. Après ce premier feu, on la charge de nouveau aux endroits où l'émail s'est trop affaissé. On la met au feu ; on passe ensuite la pièce sur du grès, et on la remet au feu qui

l'unit, la polit et lui donne sa dernière façon.

Les *émaux* doivent être très-fusibles. On les emploie à colorer ou à peindre différens ouvrages qui se font au grand feu. Mais de tous les ouvrages qui se font par les *émailleurs*, les plus amusans et les plus agréables sont ceux qui se font au feu d'une lampe, où l'on met pour huile de la graisse de cheval fondue qu'on nomme huile de cheval.

Il est presque incroyable jopo'à quel point de délicatesse et de finesse les filets d'émail peuvent se tirer à cette lampe. Ceux dont on se sert pour faire de faosses aigrettes sont si déliés qu'on peut les tourner et les plier sur un devidoir comme on feroit de la soie ou du fil.

Les jais factices de toutes couleurs qu'on emploie dans les broderies sont aussi faits d'émail, et cela avec tant d'art que chaque petite partie a son trou pour y passer la soie avec laquelle on brode.

Il n'y a guère de choses qu'on ne puisse faire ou représenter avec l'*émail*, et l'on en voit des figures si bien achevées qu'on les croiroit sorties des mains des plus habiles sculpteors. On ne peut voir sans surprise ces beaux yeux d'émail; ils ont presque le brillant de la nature : on y observe toutes les ramifications des vaisseaux avec toutes leurs nuances. L'art de faire les fausses perles est aussi du ressort des émailleurs.

(*Poterie*) *Email ou couverte de la poterie et de la vaisselle de fer et de cuivre;* lorsque les vases ont été convertis en biscuit par la cuisson, on les recouvre d'un enduit vitreux qu'on nomme *émail* ou couverte.

La véritable poterie de grès *s'émailloit* au commencement du siècle dernier, par un procédé très-simple et peu nuisible à la santé. Dans la composition des *masses*, on faisoit entrer un peu de craie (*carbonate calcaire*): les vases exposés ensuite dans le four à une très-haute température se trouvoient enveloppés soudainement et à l'instant de la plus grande chauffe par les vapeurs du sel commun (*muriate de soude*), qu'on jetoit à plusieurs reprises dans l'intérieur du fourneau, et qui, volatilisé par la chaleur, vitrifioit la surface de la poterie. Cette couverte n'étoit point nuisible à la santé, mais elle étoit dispendieuse par l'immense consommation de combustibles, et il falloit songer à la remplacer.

C'est à un Anglais nommé Wedgwood que l'on doit les couvertes jaunâtres couleur de crême, plus généralement connues sous le nom de poteries anglaises, et dont les bases sont du minium ou de la céruse (*oxide de plomb*), du sable ou pierre à fusil broyés et calcinés (*silice*), et une quantité suffisante d'alkali quelconque pour servir de fondant. Mais le minium et la céruse sont des préparations trop dispendieuses, et c'étoit un grand service rendu à l'art que la découverte d'une préparation de plomb capable de les remplacer à très-peu de frais. C'est encore un Anglais, nommé Keeling, potier de Staffordshire, qui a découvert cette précieuse méthode. Elle consiste à prendre de la *galène* ou mine de plomb qu'on pile, et qu'on broie dans l'eau, en poudre, extrêmement fine. La masse séchée est jetée dans un four à reverbère où on la chauffe à une chaleur blanche, afin de la débarrasser de son minéralisateur, le soufre. La matière étant refroidie, est retirée do fourneau, pilée, broyée, lavée, décantée et passée dans un tamis de soie très-fin, pour être alors employée en remplacement de la céruse et du minium dans les *émaux* ou couvertes.

Email de la vaisselle de fer ou de cuivre; les savans et les artistes s'occupent depuis long-tems de garantir la santé contre les dangers qui proviennent de l'emploi des vaisseaux de cuivre. M. Hikling de Birmingham est parvenu à *émailler* le fer et la vaisselle. La composition de cet artiste consiste principalement en plusieors composés vitreux, tels que le silex, 6 p.; le feld-spath, 2; la litarge, 9; le borax, 6; la terre argileuse (alumine), 1; le nitre, 1; la potée d'étain (oxide gris), 6; la

potasse pure; 1, que l'on réduit à une poudre impalpable, et dont on fait un mélange complet. On fond ensuite la masse dans un creuset; on la retire, et on la jette dans l'eau pour faciliter la division. Cette calcination aide la trituration dans le mortier. La poudre qu'on obtient est passée à travers un tamis et porphyrisée ensuite. On la mêle alors avec de la gomme ou un mucilage quelconque, afin de l'employer comme un ciment et en enduire la vaisselle.

On chauffe un peu les casserolles et autres vaisseaux qu'on veut *émailler*, et l'on couche, avec une brosse de blaireau un premier enduit vitreux, jusqu'à ce qu'on ait obtenu l'épaisseur convenable. Les pièces étant séchées, on les introduit dans un mouffle ou fourneau, dans lequel on élève la chaleur graduellement, jusqu'à ce que l'enduit qui est très-fusible, soit dans une fusion parfaite. On baisse le feu très-lentement de manière à imiter la recuisson du four de verrerie. Cette opération doit durer quatorze à vingt heures. Sans ces précautions, la retraite inégale du metal et de l'*émail* feroit tressaillir ce dernier, et l'empêcheroit de servir aux vaisseaux culinaires.

Mosaïque en émail; pour perfectionner leur ouvrage, les artistes en mosaïque inventèrent sous le règne d'Auguste, les verres et les *émaux*, afin de les substituer aux marbres dont les couleurs ne leur paroissoient pas assez variées pour représenter à leur gré toutes sortes d'objets sur la pierre.

La mosaïque en verres et *émaux* se fait au moyen de diverses teintes qu'on donne au verre, et de diverses couleurs des *émaux*, suivant les ouvrages qu'on a dessein de faire. Les modernes ont négligé l'usage des verres et des *émaux*; et, pour enrichir leur ouvrage, ils n'ont voulu mêler aux marbres les plus beaux que des pierres précieuses, comme le lapis, l'agathe, les cornalines, les émerandes, les turquoises, les rubis, et ce qu'il y a de plus rare et de plus estimé. *V.* MOSAIQUE.

(*Blanchisseur*) On donne aussi le nom d'*émail* à une espèce d'azur de Hollande, dont les blanchisseurs de toiles se servent pour donner à leurs toiles une couleur bleue; ce qu'ils appèlent *passer au premier bleu*.

(*Art héraldique*) *Email*, se dit encore en termes de blason, des couleurs et métaux dont un écu est chargé. On distingue sept sortes d'*émaux*: or, argent, gueule, azur, sable, synople et pourpre. Les *émaux* du blason sont venus des anciens jeux du cirque, qui ont passé d'abord aux tournois.

(*Chevalerie*) *Email* se dit au figuré, pour une sorte de bague marquée de quelque devise, pendante au bas d'un ordre de chevalier, ou de quelqu'autre collier.

(*Poésie*) *Email* s'emploie, dans un sens figuré, pour exprimer la diversité, la variété de fleurs et de couleurs.

(*Anatomie*) *Email des dents*; on appelle ainsi la superficie luisante qui couvre la partie osseuse des dents.

L'*émail* de la dent est une matière tout-à fait différente de l'os; il est composé de petits filets qui sont attachés sur l'os par leurs racines, à-peu-près comme les ongles et les cornes. Si l'*émail* d'une dent se détruit, l'os se carie, et la dent périt.

ÉMANATION, s. f. du latin *emanatio*, formé d'*emano*, couler.

(*Physique*) Acte par lequel les substances volatiles abandonnent, en s'évaporant, les corps auxquels elles appartiennent, ou du moins auxquels elles sont adhérentes.

On donne encore le nom d'*émanation*, aux substances mêmes qui s'évaporent.

Plusieurs auteurs, à la tête desquels est Newton, veulent que la lumière soit produite par une *émanation* de crépuscules qui s'élancent du corps lumineux. Si ce système, qui est appuyé sur des preuves très-fortes étoit vrai, il serviroit à prouver combien les *émanations* peuvent être subtiles, et à quelles distances énormes elles peuvent s'étendre *V.* ODEURS, VAPEURS, TRANSPIRATION, EXHALAISON.

(*Electricité*) Les *émanations*, en termes d'électricité, sont des impressions que l'on ressent sur la main et sur le visage, lorsqu'on les approche d'un corps actuellement électrisé. Ces impressions sont à-peu-près semblables à celles que pourroit faire sentir du coton légèrement cardé, ou une toile d'araignée qu'on rencontreroit flottante en l'air. Ces impressions sont dues à l'action de la matière électrique effluente, qui sort du corps électrisé sous la forme de rayons divergens.

ÉMANCIPATION, s. f. du latin *emancipatio*, formé d'*emancipo*, pour *extra mancipium pono*, mettre hors de servitude, de tutelle, de l'autorité de ceux auxquels on étoit soumis.

(*Pratique*) Acte qui met certaines personnes, comme les mineurs, les fils de famille dehors la puissance d'autrui.

ÉMANER, v. n. du lat. *emano*, formé de *ex*, de, hors et de *mano*, couler, tirer son origine.

(*Administrat.*) Ce mot désigne proprement la source d'où les choses sortent. C'est dans ce sens qu'on dit qu'un jugement est *émané* d'un tel tribunal, qu'un édit, ou qu'une loi est *émanée* de telle autorité.

ÉMARGER, v. a. du lat. *emargino*, ôter la marge, formé de la particule extract. *ex*, et de *margo*, marge.

(*Finances*) Ce mot qui signifie proprement ôter, couper la marge, le bord de quelque chose, s'emploie en finances, pour écrire sur la marge, ou porter quelque chose en marge d'un compte: *émarger les différentes sommes d'une imposition.*

ÉMASCULER, v. a. du lat. *emasculo*, composé de la partic. extract. *ex*, et de *masculus*, jeune mâle: ôter à un jeune mâle les parties de la génération.

EMBALLER, v. a. de *balle*, paquet: mettre en balle; d'autres le font venir du grec Βαλλειν, jeter.

(*Commerce*) Empaqueter, mettre en balle.

EMBARCADÈRE, s. m. mot espagnol.

(*Marine*) Endroit où les canots, pyrogues et chaloupes peuvent aborder, et où on embarque et débarque commodément les marchandises. Un *embarcadère* sert quelquefois dans les colonies, à tout un quartier de l'intérieur des terres. Il y a des habitations qui ont leur *embarcadère* particulier.

Dans le continent espagnol, c'est le lieu qui sert de port à quelque ville considérable, qui est plus avancée dans les terres. *Calao* est l'*embarcadère* de Lima, et *Arica* l'*embarcadère* de Potosi.

EMBARCATION, s. f. de l'italien *imbarcare*, embarquer, mettre dans la barque.

(*Marine*) Nom générique de toutes espèces de bâtimens de mer. Il se prend le plus souvent en mauvaise part: ainsi on dit mauvaise *embarcation*, pour exprimer un bâtiment qui a de mauvaises qualités, ou qui est pourri, et peu en état de soutenir la mer.

EMBARGO, s. m. terme emprunté de l'espagnol.

(*Marine*) Arrêt du prince, ordre donné par le souverain, pour empêcher qu'aucun navire de commerce ne sorte de ses ports, afin de les trouver prêts pour son service en cas de besoin, pour retenir les matelots ou pour quelqu'autre cause que ce soit.

EMBARQUER, v. a. de l'italien *imbarcare*, mettre dans la barque.

(*Marine*) *Embarquer des marchandises ou des munitions à bord d'un vaisseau*; c'est les charger dans un vaisseau, les y placer, et les arrimer.

Embarquer (s'), v. n.; c'est y entrer soi-même.

Embarquer un coup de mer; c'est recevoir à bord, dans un gros tems, une forte vague qui entre dans le vaisseau par dessus le pont ou le gaillard.

EMBARRURE, s. f. d'*embarrer*, pour *in-barrer*; vieux mot qui signifie enfermer, mettre entre des barres.

(*Chirurgie*) Espèce de fracture du crâne, dans laquelle une esquille passe sous l'os sain, et comprime la dure-mère.

EMBASEMENT, s. m. de l'ital. *imbasamento*, formé du lat. *basis*, base.

(*Archit.*) Espèce de piédestal continue sous la masse d'un bâtiment.

EMBASE, s. f. terme dont les horlogers se servent pour désigner une assiette qu'ils réservent sur la grande roue en la forgeant. Les taillandiers, pour exprimer un ressort qui se trouve à certaines enclumes; et les couteliers, la partie renflée du couteau à gaine.

EMBASSURE, s. f. Il signifie dans les manufactures de glace, les parois du four, depuis le plan géométral, jusqu'à la naissance de la voûte.

EMBAUCHEUR, s. m. d'*embaucher*, formé de *en* et de *bauge*; vieux mot qui signifie boutique, demeure, mettre en boutique; celui qui met en boutique.

(*Art milit.*) C'est un vieux mot qui s'est conservé pour signifier ceux qui font trafic d'enrôler des hommes pour la guerre.

EMBAUMEMENT, s. m. de *baume*, du lat. *balsamum*, en grec βάλσαμον (*balsamon*): action d'embaumer un corps mort.

(*Pharmacie, Chirurgie*) L'*embaumement* est une préparation particulière de plusieurs sortes de drogues qu'on met dans toutes les parties d'un cadavre, pour le préserver pendant long-tems de la corruption. Cette préparation est une composition de diverses liqueurs spiritueuses, de différens *baumes*, de gommes et de plusieurs plantes aromatiques mises en poudre.

Cet art, qui doit son origine à l'extrême vénération que les anciens avoient pour les corps de leurs parens défunts, a été pratiqué avec un si grand succès par les anciens Egyptiens, que leurs momies sont encore un objet d'admiration.

Hérodote, qui nous a transmis l'art des *embaumemens*, nous apprend que les Egyptiens se servoient de trois méthodes différentes pour la même fin, et que l'on employoit celle qui étoit la plus conforme à la dépense que l'on étoit en état de faire. *V.* le Mémoire de M. Rouelle, sur les *embaumemens*.

Il n'y a pas fort long-tems que la méthode actuelle des *embaumemens* est connue en Europe. Dans le douzième siècle, l'art d'*embaumer* consistoit encore à faire de grandes incisions sur les cadavres, à les saupoudrer, et à les envelopper dans une peau de bœuf tannés. Henri Ier, roi d'Angleterre, fut ainsi embaumé à Rouen en 1135; et celui qui opéra, s'y prit si mal, que l'odeur infecte du cadavre le fit mourir.

(*Hist. natur.*) L'*embaumement* des animaux se fait de quatre manières: 1.° par la *dessication*, qui seule suffit pour produire des momies naturelles, comme on en trouve dans les déserts de l'Afrique; 2.° par la *transformation* des muscles de la chair en matière blanche, graisseuse, que les chimistes nomment ADIPOCIRE. *V.* ce mot. Tel est l'état des cadavres humains, plongés sous l'eau ou dans des terrains humides, ou privés du contact de l'air; 3.° par le *tannage*, ou la dessication dans des poudres de plantes astringentes et aromatiques; 4.° enfin dans les liqueurs, comme l'esprit-de-vin, ou les eaux chargées d'alun, de sel marin, ou même de carbonate de soude en nature.

EMBLAVER, v. a. du latin *imbladare*, composé de *in* et de *bladum*, blé.

(*Agric.*) Semer une terre en blé.

EMBLÉE, s. f. du mot *embleo* dans sa signification de voler, dérober.

(*Art milit.*) Ce mot ne s'emploie qu'adverbialement, et signifie, en fort peu de tems, du premier assaut, et comme à la dérobée; c'est en termes de l'art militaire, une attaque qui se fait, en se jetant tout-à-coup sur le chemin couvert, et sur les dehors, où l'on presse vivement l'ennemi qui ne s'y attendoit pas, l'obligeant de se retirer en confusion dans la place, où l'on tâche d'entrer en même tems que lui, et de s'en rendre maître.

EMBLÈME, s. m. du gr. ἐμβλημα (*embléma*), ornement ajouté à un ouvrage, formé d'ἐμβαλλω (*emballó*), jeter par-dessus, ajouter.

(*Peinture*) L'*emblême* est un tableau énigmatique, qui, sous une ou plusieurs figures, renferme une allégorie, tantôt morale, tantôt galante, tantôt historique, tantôt dévote, tantôt satirique, dont le sens est ordinairement déterminé par quelques paroles sententieuses.

(*Littérat.*) Lorsque la pensée est clairement exprimée par le tableau, l'*emblême* peut se passer des paroles, et c'est alors qu'il est parfait; mais lorsque le rapport de l'image à l'idée n'est pas assez sensible, on l'indique par quelques mots.

Le mérite de l'*emblême* est d'être laconique, et de ne jeter qu'un trait de lumière sur la figure dont il s'agit d'éclairer le sens.

La grande difficulté de l'*emblême*, c'est qu'il doit dire quelque chose d'ingénieux, et ne le dire qu'à demi. Il n'aura plus rien de piquant, si la pensée est commune, ou complettement exprimée.

Les Chaldéens furent les premiers qui mirent le ciel en *emblêmes*, en donnant des noms et des figures aux constellations qu'ils destinèrent pour marquer la différence des saisons, la distinction des quatre parties du monde, etc. Les Egyptiens et les Arabes s'empressoient de s'en faire des divinités; les Grecs en firent aussi le sujet de leurs fables. Pythagore, à l'imitation des Chaldéens, mit toute la philosophie en parabole énigmatique. Socrate fut plus heureux dans les *emblêmes* qu'il fit de la morale, en la rendant par-là plus aisée et plus intelligible. Platon forma sur ses *emblêmes* le plan de ses idées; et, par ce moyen, le monde commença à se remplir de ces images ingénieuses, qui donnèrent lieu à tant d'inventions poétiques.

Les inscriptions dont on accompagna les statues, les bas-reliefs et les peintures, furent une autre occasion de l'origine des *emblêmes*, aussi bien que les réflexions morales, politiques et civiles sur les événemens de l'histoire. Ces instructions agréables avoient été comme ensevelies dans l'oubli par l'ignorance de cinq ou six siècles, lorsqu'Alciat, célèbre jurisconsulte de Milan, en releva le souvenir et la gloire, par le Recueil qu'il en publia, l'an 1498.

(*Langues anc.*) Snétone rapporte que Tibère fit rayer d'un décret du sénat le mot *emblême*, parce qu'il étoit mendié d'une autre langue. Au reste, les Latins comme les Grecs, se servoient de ce mot pour signifier des ornemens, et ils appelèrent ἐμβλήματα (*emblémata*), les ouvrages de marqueterie et tous les ornemens des vases, des meubles, des habits, etc.; et jusqu'à nos jours, les jurisconsultes se sont toujours servi du mot latin *emblema*, pour exprimer ces sortes d'ornemens. *V.* DEVISE, SYMBOLE.

EMBOIRE, v. pron. du lat. *imbibere*, composé de *in* et de *bibere*, boire, recevoir, prendre dedans, s'imbiber.

(*Peinture*) *Embu* se dit d'un tableau, lorsque les couleurs à l'huile, avec lesquelles on peint, deviennent mattes et perdent leur luisant, au point qu'on ne discerne pas bien les objets.

Lorsqu'on peint sur un fond de couleur qui n'est pas bien sec, les couleurs qu'on met dessus *s'emboivent* ou se séchant. Alors l'*embu* provient de l'impulsion trop fraîche de la toile ou du panneau.

Il peut aussi venir de ce qu'on repeint sur une préparation qui n'a pas eu le tems de se sécher parfaitement. On remédie à cet inconvénient, en passant par-dessus la peinture bien sèche un blanc d'œuf battu ou du vernis. *V.* VERNIS.

(*Technol.*) On dit aussi que les toiles nouvellement imprimées font *emboire* les couleurs. *Emboire* se dit encore d'un moule de plâtre, lorsqu'on le frotte d'huile ou de cire fondue, avant d'y couler la matière dont on doit former les figures. *Il faut emboire ce moule de cire.* Dans ce sens, il est actif.

EMBOITURE, s. f. de *boëte*, ou *boîte* : l'insertion d'une chose dans une autre; et aussi l'endroit où les choses *s'emboîtent*.

(*Tecnol.*) *Les emboîtures* d'une porte sont les deux ais de travers, en haut et en bas, dans lesquels les ais sont *emboîtés*. — *Emboîter* des

tuyaux, c'est mettre le bout d'un tuyau dans un autre tuyau.

(*Anat.*) *Emboiture* se dit aussi des os, quand l'éminence des uns est engagée dans les cavités des autres.

(*Danse*) L'*emboiture*, en termes de danse, est la troisième des cinq positions du corps, nécessaires à la danse. On la nomme ainsi, parce que cette position n'est parfaite que lorsque les deux jambes sont bien étendues l'une près de l'autre; ce qui fait que les jambes et les pieds étant bien serrés, l'on ne peut voir de jour entre deux; ainsi elles se joignent et doivent se joindre comme dans une boîte. L'*emboîture* est une position des plus nécessaires pour bien danser: elle apprend à se tenir ferme, à tendre les genoux, et assujettit à cette régularité qui fait toute la beauté de cet art.

EMBOLISME, s. m. du grec εμβολισμός (*embolismos*), intercalation, formé du verbe εμβαλλειν (*emballéin*), insérer, ajouter, mettre entre deux.

(*Chronol.*) C'est ainsi que les Grecs appeloient un treizième mois qu'ils ajoutoient, tous les deux ou trois ans, à l'année composée de 354 jours, afin de l'approcher de l'année solaire, qui est de 364, sans compter quelques heures de part et d'autre.

D'*embolisme* les comptistes ont fait *embolismique*, intercalaire, pour désigner les mois qu'ils insèrent pour former le cycle de 17 ans; car les 19 années solaires étant composées de 6,939 jours et 18 heures, et les 19 années lunaires ne faisant ensemble que 6,726, il a fallu, pour égaler le nombre des années lunaires aux 19 solaires, qui font le cycle lunaire de 19 années, intercaler et insérer sept mois lunaires de 209 jours; par le moyen de ces sept mois *embolismiques*, les 6,939 jours et 18 heures des 19 années solaires sont entièrement employés dans le calendrier.

EMBONPOINT, s. m. composé de la prépos. *en*, dont l'*n* se change en *m* devant *b*, de l'adj. *bon*, et du subs. *point*: *en bon point*.

(*Méd.*) Bon état ou bonne habitude du corps. Il ne se dit que de ceux qui jouissent d'une pleine santé, accompagnée d'un peu trop de graisse.

EMBOSSER, v. a. de l'italien *imbocchiare*.

(*Marine*) *Embosser un vaisseau*; c'est l'amarrer de façon qu'il ne puisse éviter, ni au vent, ni à la marée, et qu'il présente toujours le même côté vers le même point. On *embosse* un vaisseau devant un fort ou une batterie pour les canonner.

S'embosser; on s'*embosse* dans un port où l'on craint d'être attaqué par des forces supérieures, en présentant le travers des vaisseaux vers l'entrée ou embouchure.

D'*embosser*, on a fait *embossure*, pour exprimer toutes les préparations, grelins ou haussières, qui sont frappés quelque part, ou étalingués sur des ancres moüillés au fond, pour *embosser* un vaisseau. L'*embossure* passe toujours par un des sabords de l'arrière ou voisins de l'arrière, et se garnit au cabestan.

EMBOUCHURE, s. f. d'*emboucher*, du lat. barbare *imbuccare*, mettre en bouche.

(*Géogr.*) L'endroit où une rivière se décharge dans la mer, ou dans une rivière; c'est proprement son entrée dans la mer ou dans une autre rivière.

(*Musique instrum.*) C'est aussi la partie d'un instrument qu'on met dans la bouche, qu'on *embouche* pour en jouer. Il se dit aussi de la manière d'*emboucher* ces sortes d'instrumens.

(*Manége*) Il se dit encore de la partie du mors qui entre dans la bouche du cheval.

EMBOUQUER, v. n. du latin barbare *imbuccare*; mais plus directement de l'espagnol *emboccar*. Il est opposé à *débouquer*, *desembocar*. *V.* DÉBOUQUER.

(*Marine*) Entrer dans un détroit ou passage resserré entre plusieurs îles, ou entre les terres.

EMBRASSER, v. a. de l'italien *imbracciare*, serrer, étreindre avec les deux bras.

(*Manége*) On dit qu'un homme *embrasse* bien un cheval, pour dire qu'il le serre bien avec les cuisses

pour être plus ferme. On dit d'un cheval qu'il *embrasse* bien du terrein, lorque maniant sur les voltes il fait de grands pas. C'est le contraire de *battre la poudre*, qui se dit lorsque le cheval ne sort presque point de sa place.

(*Botan.*) On dit des feuilles et des stipules qu'elles sont *embrassantes* ou amplexicaules, quand elles enveloppent par leur base la tige ou les rameaux.

EMBRASURES, s. f. corruption d'*ébrâsures*, formé du verbe ébraser, élargir en-dedans.

(*Art milit.*) Ouvertures que l'on fait pour tirer le canon, dans les batteries, dans les bastions, ou au parapet des murailles des places fortes.

(*Archit.*) Il signifie aussi l'espace qui est en dedans aux ouvertures des murailles, à l'endroit des fenêtres ou des portes. C'est encore le biais qu'on donne à l'épaisseur des murs à l'endroit des fenêtres.

EMBROCATION, s. f. du grec ἐμβρέχω (*embrechó*), arroser, humecter, formé de βρέχω (*bréchó*), qui signifie la même chose.

(*Chirurgie*) Espèce de fomentation, ou arrosement avec des eaux, des huiles, des baumes, des onguens, sur une partie malade, quand on a lieu de craindre une inflammation. C'est ainsi qu'après l'opération de la taille ou du bubonocèle, on fait, sur le bas-ventre, une *embrocation* avec l'huile rosat.

EMBRYON, s. m. du gr. ἔμβρυον (*embruon*), composé d'ἐν (*en*), et de βρύω (*brué*), croître, pulluler.

(*Physiol.*) C'est le nom que les médecins grecs ont donné au fœtus, parce qu'il se forme et prend son accroissement (pullule) dans la matrice.

Les médecins ne sont pas d'accord sur la tems pendant lequel on peut le désigner sous ce nom. Quelques-uns n'emploient le terme d'*embryon*, que pour exprimer les rudimens du corps d'un animal, renfermés dans un œuf dont le placenta n'a pas encore jeté des racines, pour l'implanter dans la matrice; et dès que le placenta y est attaché, ils donnent à l'animalcule le nom de *fœtus*. Mais il est certain qu'Hyppocrate appelle *embryon* l'enfant ou le *fœtus* contenu dans la matrice; et Marcellus ajoute que ce nom convient au *fœtus* pendant tout le tems de la grossesse.

EMBRYOLOGIE, s. f. composé d'ἔμβρυον (*embruon*), et de λόγος (*logos*), discours.

(*Anat.*) Discours sur le fœtus, ou partie de l'anatomie qui traite du fœtus pendant son séjour dans la matrice.

EMBRYOTHLASTE, s. m. formé d'ἔμβρυον (*embruon*), et de θλάω (*thlaó*), briser, rompre.

(*Chirur.*) Instrument qui sert à rompre les os du fœtus, dans les accouchemens laborieux, pour faciliter son extraction.

EMBRYOTOMIE, s. f. fait d'ἔμβρυον (*embruon*), et de τέμνω (*temnó*), couper.

(*Chirurgie*) Exsection du fœtus mort dans la matrice. Il y a cette différence entre l'opération césarienne et l'*embryotomie*, que dans la première l'enfant est tiré entier par une incision faite à l'abdomen de la mère, au lieu que dans la seconde, l'enfant est coupé et démembré dans la matrice, pour pouvoir en faire l'extraction sans blesser la mère.

Ce mot signifie aussi la préparation anatomique du fœtus.

EMBRYULKIE, s. f. composé d'ἔμβρυον (*embruon*), et de ἕλκω (*helkó*), tirer.

(*Chir.*) Extraction de l'enfant du ventre de la mère dans un accouchement contre nature.

(*Botan.*) Partie interne de toute graine parfaite, la plante en miniature: sa forme est cylindrique ou comprimée; sa direction droite, circulaire ou en spirale; sa situation est au centre ou au sommet du *périsperme* ou enveloppe de la semence. Il est ordinairement unique; cependant quelques semences en contiennent plusieurs.

Nul *embryon* sans fécondation, et par conséquent sans organes sexuels: nuls organes sexuels dans les espèces de plantes qui n'ont point d'*embryon* à former pour leur reproduction. *L'embryon* étant le rudiment

d'une nouvelle plante semblable à celle dont il provient, doit être regardé comme le plus essentiel des produits d'un végétal. C'est aussi la partie la plus généralement existante dans les espèces sexifères.

(*Jardin.*) Les jardiniers appellent *embryon* la partie du pistil qui doit devenir un fruit.

EMBUSCADE, s. f. du latin barbare *imboscata*, ou de l'ancien mot *bosc*, qui signifie forêt, bois : troupe de gens armés cachés dans un bois.

(*Art milit.*) Troupes cachées dans un bois ou en quelqu'autre lieu secret pour attaquer l'ennemi quand il passe, ou pour l'enfermer et lui donner à dos.

Embuscade se dit aussi de l'endroit où l'on se cache pour surprendre l'ennemi au passage. On dit *les ennemis sont tombés dans une embuscade, se mettre en embuscade, faire une embuscade, sortir de l'embuscade.*

ÉMENDER, v. a. du lat. *emendo*, corriger, formé de la particule extractive *e*, et de *menda*, faute, pour *menda purgo*, ôter les défauts.

(*Pratique*) Ce mot, qui n'est d'usage qu'au palais, signifie corriger, réformer, lorsqu'un juge d'appel infirme la sentence d'un juge inférieur, il se sert du terme *emendant* qui veut dire *corrigeant* la sentence dont est appel. Vient ensuite le jugement que rend le juge d'appel.

ÉMERAUDE, s. f. du grec σμαραγδος (*smaragdos*), dont les Latins ont fait *smaragdus*, les Italiens *smeraldo*, les Espagnols *esmeraldas*, et les Anglais *emerald*.

(*Minéral.*) Pierre précieuse transparente, dont la couleur est d'un vert plus ou moins foncé : celles d'un vert clair sont les plus estimées. La dureté de l'*émeraude* est un peu inférieure à celle du grenat et du béril : une lime bien trempée a un peu de prise sur elle. *L'émeraude*, contre l'ordinaire des gemmes, peut se fondre au chalumeau sans addition. Une *émeraude* exposée au foyer d'une forte lentille fut fondue en trois minutes de tems, et convertie en un globule de couleur bleue terne avec quelques taches blanchâtres. Quelques naturalistes ont dit que *l'émeraude* étoit phosphorescente par la chaleur : d'autres ont nié le fait. Sa pesanteur spécifique est à celle de l'eau distillée comme 27,725 est à 10,000. Cette pierre cause aux rayons de lumière une double réfraction. Les *émeraudes* sont d'un prix tout-à-fait inégal ; c'est la couleur et la pureté qui en font toute la différence. Boëo et Boot estiment une émeraude parfaite, de quelque grandeur qu'elle soit, la quatrième partie du prix d'un diamant.

Toutes les *émeraudes* qui sont maintenant dans le commerce viennent du Pérou. C'est principalement dans le nouveau royaume de Grenade qu'elles se trouvent ; et parmi les mines présentement exploitées, celles de la juridiction de *Santa-Fé*, et celles de la vallée de *Tunca*, sont regardées comme les plus abondantes.

Lors de la découverte du Nouveau-Monde, les Espagnols trouvèrent une immense quantité d'*émeraudes* à Puerto-Viejo et à Monte, dans la province de *Quito*. Les mines qui fournissoient ces *émeraudes* sont depuis long-tems épuisées, et les naturels du pays ont perdu la tradition des lieux où elles étoient ; quoique des provinces et des rivières conservent encore le nom d'*esmeraldas*. Comme les *émeraudes* qui venoient de ces anciennes mines, étoient plus parfaites, qu'elles réfléchissoient un beau vert de prairie, dépuré, riche et bien avivé, ce qui n'est pas ordinaire aux pierres des modernes découvertes, on les distingue par le nom d'*émeraudes de vieille roche.*

Quoiqu'en général on regarde le Nouveau-Monde, et particulièrement le Pérou, comme la patrie de l'*émeraude*, cette gemme appartient aussi aux montagnes des anciens continens.

Anciennement l'Égypte, la Scythie, la Bactriane en fournissoient ; maintenant, il s'en trouve encore à Ceylan et dans différentes contrées de l'Afrique et de l'Europe.

Le mot *émeraude*, ou un de ceux qui lui correspondent dans les différentes

férentes langues, ont présenté l'idée d'une pierre précieuse, verte, dans les livres de la plus haute antiquité. On voit dans le livre d'Esther, que la salle d'Assuérus étoit pavée d'*émeraudes*; mais la longue énumération que les naturalistes anciens font des différentes pierres qu'ils appeloient de ce nom, le volume extraordinaire qu'ils supposent dans quelques-unes de ces pierres, doivent faire croire que le mot *émeraude* étoit pour eux un nom générique, applicable à toutes les pierres vertes.

L'*émeraude* étoit à un tel dégré d'estime chez les anciens, que lorsque Lucullus, ce romain si célèbre par ses richesses et par son luxe, aborda à Alexandrie, Ptolemée occupé du soin de lui plaire, ne trouva rien de plus précieux à lui offrir qu'une *émeraude* sur laquelle étoit gravé le portrait du monarque égyptien.

Les Romains respectoient tellement la beauté de cette pierre qu'on sembloit, dit Pline, être convenu de ne pas l'entamer avec le burin; cependant ce naturaliste ajoute que les Grecs l'ont quelquefois employée à cet usage.

ÉMERGENT, adj. du lat. *emergo*, composé de la particule extract. *e*, de, hors de, et de *mergo*, plonger; sortir d'où l'on étoit plongé.

(*Chronol.*) On appelle en termes de chronologie, *année émergente*, l'époque dont on commence à compter le tems.

Notre année émergente est quelquefois celle de la création. Les Juifs comptoient depuis le déluge ou depuis l'exode, c'est-à-dire, depuis leur sortie d'Egypte.

Les Grecs prenoient pour *année émergente*, l'année du rétablissement des jeux olympiques. L'année de la fondation de Rome étoit l'*année émergente* des Romains. Les chrétiens comptent depuis la naissance de J. C. ou environ. Les Musulmans depuis l'hégire, ou la fuite de Mahomet de la Mecque à Médine, qui arriva l'an 622 de J. C. L'année *émergente* actuelle des Français est celle de la fondation de la République, l'an 1793 de J. C.

(*Optique*) *Emergent* se dit aussi des rayons qui sortent d'un milieu qu'ils ont traversé.

ÉMERI ou ÉMERIL. s. m. du lat. *smyris*, fait du grec σμυρις (*smuris*), que M. Lemery fait venir de σμαω (*smaô*), polir, nettoyer. Les Italiens disent *smeriglio*.

(*Minéral.*) Mine de fer en état de chaux, disséminée dans une roche dure; elle sert à polir les pierres et à les graver.

ÉMÉRITE, s. m. du lat. *emeritus*; fait d'*emereo*, mériter.

(*Instruct. publ.*) Ce mot signifioit anciennement un homme de guerre, *emeritus miles*, qui avoit blanchi sous le harnois, et auquel on accordoit l'*emeritum* (sous entendu *stipendium*).

La pension *émérite* se dit maintenant d'un professeur qui a vingt ans d'exercice, et qui a quitté sa chaire pour jouir de la récompense due à ses services.

ÉMERSION, s. f. même origine qu'ÉMERGENT.

(*Hydrostat.*) Élévation de quelque corps solide au-dessus de la surface d'un fluide qui est devenu, ou qui étoit déja spécifiquement plus pesant que lui, et dans lequel il avoit été jeté ou plongé avec force.

C'est une des lois connues de l'hydrostatique, qu'un corps solide, étant enfoncé avec force dans un fluide plus pesant, fait effort immédiatement après pour remonter; et cela avec un degré de force égal à l'excès du poids d'un pareil volume du fluide sur le poids du solide même.

(*Astron.*) *Emersion* se dit aussi, en termes d'astronomie, de la réapparition d'une étoile qui étoit éclipsée, et même de celles de la lune et du soleil dans leurs éclipses, pour marquer que le soleil, la lune ou quelque autre planète, recommencent à paroître, après avoir été éclipsés ou cachés par l'interposition de la lune, de la terre ou de quelque autre corps céleste; il est opposé à IMMERSION. *V.* ce mot.

On se sert encore du terme *émersion*, lorsqu'une étoile ou planète

que le soleil cachoit, parce qu'il en étoit trop proche, commence à reparoître, en sortant, pour ainsi dire, des rayons de cet astre. C'est le *lever héliaque*.

Scrupules ou minutes d'émersion; c'est l'arc que le centre de la lune décrit, depuis le tems qu'elle commence à sortir de l'ombre de la terre, jusqu'à la fin de l'éclipse.

EMÉTIQUE, s. m. et adj. du grec ἐμετικὸς (*emetikos*), vomitif; formé d'ἐμέω (*emeô*), vomir.

(*Méd.*) *Emétique*, ou suivant les chimistes modernes, tartrite de potasse et d'antimoine, est un médicament qui provoque le vomissement, ou qui étant pris intérieurement fait sortir avec effort par la bouche les matières contenues dans l'estomac et dans les premières voies.

Ce remède étoit encore peu connu en 1658. Un médecin d'Abbeville, nommé du Sausoi, l'administra avec succès, contre l'avis du premier médecin Vallot, à Louis XIV, qui étoit tombé dangereusement malade à Calais.

EMÉTOCATHARTIQUE, adj. du grec ἔμετος (*emetos*), vomissement, et de καθαρτικὸς (*kathartikos*), purgatif, dérivé de καθαίρω (*kathairô*), purger: purgatif qui excite le vomissement.

(*Méd.*) On appelle ainsi des remèdes qui purgent par haut et par bas. Ce sont des *émétiques* auxquels on joint des *purgatifs* pour en adoucir l'action et les précipiter en partie par les selles.

ÉMÉTOLOGIE, s. f. du grec ἔμετος (*emetos*), vomissement, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Méd.*) Partie de la médecine qui traite des *émétiques* ou du vomissement.

ÉMIGRATION, s. f. du latin *emigratio*, formé de la particule extract. *ex*, de, hors, et de *migro*, sortir, changer de domicile: Action de sortir de son pays pour aller s'établir ailleurs.

(*Ornithologie*) *Emigration des oiseaux*; la différence des saisons oblige quelques oiseaux à chercher à des époques fixes un ciel plus chaud, des jours plus longs, une nourriture plus abondante, et tout ce qui peut ajouter aux plaisirs de l'amour.

L'agriculteur observe le tems de leur départ et celui de leur retour: ils lui indiquent l'époque où il doit entreprendre et terminer les plus importans travaux. Ces *émigrations* fournissent aussi sur l'état de l'atmosphère des observations curieuses.

ÉMINENCE, s. f. du lat. *eminentia*, fait d'*emineo*, s'élever, paroître au-dessus.

(*Art milit.*) Petit tertre ou colline qui est élevée au-dessus de la rase campagne; élévation qui commande des lieux plus bas. Une armée campée a l'attention de faire garder les *éminences* qui la commandent, de peur de l'insulte.

(*Anatomie*) *Eminence* se dit de toutes les portions des parties solides qui s'élèvent de manière à se faire distinguer du tout dont elles font partie. On leur a donné différens noms tirés de leur figure, de leur situation, de leur connexion et de leurs usages. *V.* APOPHYSE, EPIPHYSE.

(*Econ. polit.*) *Eminence* est encore un titre d'honneur que l'on donne aux cardinaux. Luc Hostein, dans un discours public, ayant traité le cardinal François Barberin, d'*éminentissime*, tous les autres cardinaux voulurent depuis être traités de même, ce qui donna lieu au décret par lequel Urbain VIII ordonna le 10 janvier 1630, que les titres d'*éminence* et d'*éminentissime* seroient attribués aux cardinaux. On ne leur avoit donné jusqu'alors que le titre de *seigneurie*, *révérendissime* et *illustrissime*. Ils prirent tous avec joie l'*éminence*; il n'y eut que le cardinal Maurice de Savoie qui la refusa, et qui conserva toujours celui d'*altesse sérénissime*.

Les électeurs ecclésiastiques et le grand maître de Malthe prennent aussi le titre d'*éminence*.

ÉMIR, s. m. mot arabe, dérivé du verbe *amar*, commander.

(*Hist. des Turcs*) Titre de dignité ou qualité chez les Turcs et les Sarrasins, qu'on donne à ceux

qui sont pareus ou descendus du grand prophète Mahomet, par sa fille *Fatime*.

Les *émirs* sont en grande vénération, et ont seuls le droit de porter le turban vert.

Ce titre ne se donnoit d'abord qu'aux califes ; mais ceux-ci ayant pris, dans la suite, celui de sultan, ils donnèrent celui d'*émir* à leurs enfans, comme celui de César chez les Romains ; et par succession de tems, on a appellé *émirs* tous les descendans de Mahomet.

Emir est aussi un titre qui, joint à quelqu'autre mot, désigne souvent quelque charge et emploi, comme *émir elomera*, le commandant des commandans. C'étoit du tems des *califes*, le chef de leurs conseils et de leurs armées.

Les Turcs donnent aussi ce nom à tous les visirs ou bachas des provinces.

ÉMISSAIRE, s. m. du latin *emissarius*, fait d'*emitto*, composé de la particule extract. *e*, de, hors, et de *mitto*, envoyer : celui qui est envoyé secrétement pour découvrir quelque chose, pour semer des bruits, donner des avis.

(*Hist. nat.*) Les Romains appeloient ainsi le sarment de la vigne, la jeune branche de palmier qui devoit servir à porter des fruits ; l'étalon qui n'étoit destiné qu'à couvrir des jumens, et le bouc qui servoit à féconder un troupeau de chèvres.

(*Ecriture Sainte*) *Bouc émissaire* ; c'étoit un bouc que l'on chassoit dans le désert, chargé de toutes les malédictions que l'on vouloit détourner de dessus le peuple.

(*Art militaire*) *Emissaire* se dit aussi d'une sorte d'espion envoyé par quelqu'un pour observer ce qui se passe dans un lieu, ou pour y agir secrètement au nom d'un autre.

(*Physiol.*) *Emissaire* est encore le nom de quelque canal ou réservoir qui évacue une humeur quelconque. *V.* EMONCTOIRE.

ÉMISSION, s. f. même origine qu'ÉMISSAIRE : action d'émettre.

(*Physique*) Action par laquelle un corps lance ou fait sortir hors de lui des particules de sa propre substance ou de quelqu'autre substance qui lui est unie ; c'est la même chose qu'ÉMANATION. *V.* ce mot.

C'est une grande question en physique, et sur laquelle on n'est pas d'accord, que de savoir si la propagation de la lumière se fait par *pression* ou par *émission*, c'est-à-dire, si elle se communique à nos yeux par l'action du corps lumineux sur un fluide permanent entre lui et nous, ou par l'*émission* des particules de la propre substance du corps lumineux lui-même, jusqu'à notre organe. *V.* LUMIÈRE, PROPAGATION.

EMMANCHEMENT, s. m. de manche, et de la prépos. *in*, dans : l'action de mettre, d'entrer, ou de faire entrer dans la manche. Ce mot vient des *manches* anciennes, qui étoient fort larges d'un côté et étroites par l'autre.

(*Dessin*) *Emmanchement* se dit des jointures des membres au tronc d'une figure, et de la jonction des parties d'un membre les unes aux autres.

EMMANCHER, v. n. entrer en la manche, même origine qu'EMMANCHEMENT.

(*Marine*) Il se dit d'un bâtiment qui entre dans la *Manche*, ou le canal qui sépare la France de l'Angleterre.

EMMENAGOGUES, s. m. du grec ἐμμηνα (*emménα*), menstrues, règles, formé de μην (*mén*), mois, et de ἀγω (*ago*), faire sortir.

(*Mat. méd.*) On appelle ainsi les remèdes qui ont la vertu d'exciter l'écoulement des règles, des lochies ; et de favoriser la sortie du fœtus.

EMMÉNALOGIE, s. m. du grec ἐμμηνα (*emménα*), règles, et de λογος (*logos*), discours.

(*Méd.*) Traité des menstrues, ou partie de la médecine qui traite de l'écoulement périodique des femmes.

ÉMOLLIENT, adj. et subs. du lat. *émolliens*, partic. d'*émollire*, amollir.

(*Mat. méd.*) Épithète que l'on donne aux remèdes qui par une humidité tempérée et une douce chaleur, ramollissent les duretés, les tumeurs, les enflures, et relâchent les fibres trop tendues.

ÉMOLUMENT, s. m. du latin *emolumentum*, formé d'*emolo*, moudre, et qui signifie ce qu'un meunier gagne à moudre du grain.

(*Econ. polit.*) Profit, avantage. Ce terme est particulièrement affecté aux charges et emplois, et se prend pour tous les revenant-bons, profits et avantages casuels qui proviennent d'une charge. Dans ce sens, il est opposé aux revenus fixes, et ne s'emploie qu'au plurier.

EMONCTOIRE, s. m. du latin *emunctorium*, formé d'*emungo*, moucher, tirer dehors.

(*Physiol.*) Partie organique destinée à séparer et à évacuer les humeurs inutiles de la masse du sang. La peau est une *émonctoire* du corps; le nez est un *émonctoire* du cerveau; les reins et la vessie sont des *émonctoires* pour l'urine.

Emonctoires se dit aussi de certaines glandes aux aines, aux aisselles, derrière les oreilles, etc., servant à la décharge des humeurs superflues. On les appelle naturels, par opposition aux *émonctoires* artificiels, tels que les cautères, etc.

ÉMONDER, v. a. du latin *emundo*, nettoyer.

(*Agric. jardin.*) Couper les menues branches d'un arbre, pour en ôter le bois nuisible et superflu. On *émonde* les arbres fruitiers quand ils jettent trop de bois. *V.* ELAGUER.

EMPALER, v. a. du lat. barb. *impalare*, formé de la préposition *in*, en, dans, et de *palus*, pieu.

(*Hist. turque*) Ce mot exprime un genre de supplice usité chez les Turcs, et qui consiste à faire passer un *pal*, ou un pieu aigu par le fondement, et le faire sortir par les épaules. C'est un supplice qu'on pratiquoit du tems de Néron, et dont Juvénal fait mention.

EMPASME, s. m. du grec ἐμπασσω (*empassô*), répandre, arroser.

(*Cosmét.*) Poudre parfumée qu'on répand sur le corps, pour empêcher les sueurs inutiles.

EMPATEMENT, s. m. de *patte*, pied.

(*Archit. milit.*) Un *empâtement* ou talus est la pente que l'on donne aux élévations de terre ou de murailles, afin que les unes et les autres se soutiennent mieux.

(*Archit. civ.*) *Empatement* se dit aussi de l'épaisseur de maçonnerie qui sert de pied à un mur; ses fondemens, sa partie la plus basse.

(*Mécan.*) On appelle encore *empâtement* ou rainaux d'une grue, les pièces de bois sur lesquelles elle est construite et élevée.

EMPATER, v. a. de *pâte*, du lat. *pasta:* remplir de *pâte*.

(*Peinture*) *Empâter* signifie, dans le langage des peintres, mettre beaucoup de couleur, soit en une fois, soit en plusieurs, sur ce qu'on peint. On dit, ce tableau est bien *empâté*, bien nourri de couleur.

Empâter se dit encore lorsqu'on met les couleurs sur un tableau, chacune à la place qui convient, sans les mêler ou les fondre ensemble. On dit, cette tête n'est qu'*empâtée*.

(*Gravure*) On dit pareillement, en gravure, que des chairs sont bien *empâtées*, lorsque le travail des tailles et des points rend le moelleux de la peinture.

EMPÊCHEMENT, s. m. d'*empêcher*, et celui-ci du lat. barb. *impechiare*.

(*Pratique*) Obstacle, opposition. Il y a des *empêchemens* qui proviennent du fait des personnes; il y en a d'autres occasionnés par les circonstances. La parenté en degré prohibé, par exemple, est une circonstance qui *empêche* qu'un mariage soit valablement contracté entre certaines personnes.

On a distingué deux sortes d'*empêchemens* de mariage; savoir, les *empêchemens* dirimans, *V.* DIRIMANS, et les autres appelés *empêchemens* seulement, ou *empêchemens* prohibitifs.

EMPENNELLER, v. a. de l'italien *impennellare*, fait de *pennello*, petite ancre; jeter, mouiller la petite ancre.

(*Marine*) *Empenneller*; c'est mouiller une petite ancre en avant d'une grosse à laquelle elle tient, pour partager son effort, et la retenir, en cas qu'elle vienne à chasser, ce qui se pratique lorsqu'on prévoit du mauvais tems et augmentation du vent.

EMPEREUR, s. m. du lat. *imperare*, commander.

(*Hist. anc.*) Les Romains donnoient ce nom à tous les généraux d'armée, et particulièrement à celui qui avoit pris une ville importante, ou gagné une bataille dans laquelle les ennemis avoient perdu dix mille hommes.

Jules-César s'étant fait nommer dictateur perpétuel, l'an 708 de la fondation de Rome, doit être regardé comme le premier empereur romain. Le peuple lui déféra ce titre pour marquer l'autorité absolue dont il jouissoit dans la république Dès lors le nom d'*empereur* fut un titre de dignité; néanmoins ses successeurs furent plusieurs fois salués *empereurs*, à la suite de quelque expédition brillante; et cet hommage qu'ils ne devoient ni à leur qualité, ni à leur rang, étoit le prix de l'habileté d'un grand général. Auguste fut vingt fois salué *empereur* pour vingt victoires célèbres.

L'armée de Titus l'accorda à ce prince après la prise de Jérusalem, et cet usage se conserva jusques sous Trajan.

La dignité d'*empereur* fut héréditaire sous les trois premiers successeurs de Jules-César, Octave-Auguste, Tibère et Caligula; mais, après la mort de ce dernier, elle devint élective. Claude fut proclamé *empereur* par les soldats de la garde prétorienne. Depuis ce tems, les armées s'arrogèrent le droit de se donner un maître, et un simple soldat fut plusieurs fois honoré de leur choix.

(*Hist. mod.*) *Empereur* est maintenant un titre qu'on donne aux souverains de certains pays. *Empereur* de la Chine, *empereur* du Japon. On donne encore ce titre au sultan des Turcs. Le czar de Moscovie est maintenant appelé *empereur* de Russie.

En Allemagne, ce titre désigne celui qui a été légitimement choisi par les électeurs pour être le chef de l'empire romain germanique.

L'empereur d'Allemagne, comme archiduc d'Autriche, vient tout récemment de prendre le titre d'*empereur* héréditaire d'Autriche, pour le distinguer du titre électif d'*empereur* d'Allemagne.

(*Républ. franç.*) *Empereur* est aujourd'hui le titre du chef suprême de la république française.

EMPHASE, s. f. du gr. ἔμφασις (*emphasis*), formé d'ἐμφαίνω (*emphainó*), faire briller: littéralement, action de mettre en évidence.

(*Rhétor.*) Manière pompeuse de s'exprimer et de prononcer. Ainsi, il y a *emphase* dans l'expression, dans le ton de la voix et dans le geste. Ce mot se prend ordinairement en mauvaise part.

D'*emphase* on a fait *emphatique*, pour exprimer ce qui a de l'*emphase*, et *emphatiquement*, pour désigner une chose faite d'une manière *emphatique*.

EMPHRACTIQUE, adj. du grec ἐμφρακτικὸς (*emphraktikos*), formé d'ἐμφράττω (*emphrattó*), obstruer, boucher.

(*Méd.*) C'est ainsi qu'on appelle les topiques obstruans, on qui, appliqués au corps, s'y attachent, enduisent et ferment les pores, comme font les graisses, les mucilages, la cire; etc. c'est la même chose qu'*emplastique*.

EMPHRAXIE, s. f. du grec ἔμφραξις (*emphraxis*), obstruction.

(*Méd.*) On désigne par ce mot, une obstruction d'un canal, par la matière inhérente en dedans de ce canal, laquelle ne peut passer par son extrémité sans produire dans ce même canal quelque changement. Tel est le rétrécissement des cavités par des matières visqueuses, épaisses, grumelées, inflammatoires, calculeuses, plâtreu-

ses, purulentes, adipeuses, qui obstruent les cavités même des vaisseaux. *V.* STENOCHORIE, et THLIPSIE.

EMPHYSÈME, s. m. du grec ἐμφύσημα (*emphuséma*), formé d'ἐν (*en*), dans, et de φυσάω (*phusaô*), souffler.

(*Méd.*) Tumeur molle, blanche, luisante, élastique, indolente, occasionnée par l'air répandu sous la peau dans les cellules du corps graisseux. C'est une bouffissure, ou boursouflure semblable à celle des animaux qu'on souffle après les avoir tués. L'*emphysème* diffère de l'*œdème*, en ce que celui-là ne retient point l'impression du doigt.

EMPHYTÉOSE, s. f. du grec ἐμφύτευσις (*emphuteusis*) ente, greffe, dérivé d'ἐν (*en*) dans, et de φυτεύω (*phuteuô*), planter, enter.

(*Jurisprud.*) Contrat par lequel le propriétaire d'un héritage en cède à quelqu'un la jouissance pour un tems, ou même à perpétuité, à la charge d'une prestation ou redevance annuelle.

Ce contrat est ainsi appelé d'enter, parce qu'anciennement il n'avoit lieu que pour les terres que l'on donnoit à défricher, comme on ente les arbres pour les améliorer.

EMPHYTÉOTE, s. m. même origine qu'*Emphytéose* : celui qui a pris un héritage, à titre d'*emphytéose*.

EMPHYTÉOTIQUE, adj. même origine que les précédens : ce qui appartient à l'*emphytéose*.

EMPIRE, s. m. du lat. *imperium*, fait d'*impero*, commander : commandement, puissance, autorité, domination, étendue d'un pays sous la domination d'un empereur, durée de la domination d'un empereur.

(*Hist. anc.*) *Empire des Assyriens;* cet empire fondé par Nemrod, l'an 1800 de la création du monde, a subsisté jusqu'en 3259, que mourut Sardanapale.

Empire des Mèdes; Arbace jeta les fondemens de cet *empire*, l'an du monde 3257, et Cyrus le réunit en 3468 à celui des Babyloniens et des Perses.

Empire des Perses; cet *empire* commença l'an 3468, et finit 260 ans après la mort de Darius Codomon, en 3674.

Empire des Grecs; cet *empire*, à ne le prendre que pour la durée du règne d'Alexandre, commença l'an du monde 3674, et finit à la mort de ce conquérant, en 3681.

Empire romain; Jules-César fonda cet *empire*, l'an du monde 3956, 48 ans avant la naissance de J. C., et Constantin en transporta le siége à Bysance, l'an 334 de J. C. 1190 ans après la fondation de Rome.

Bas-Empire; on appelle ainsi les derniers tems de l'*empire* romain, qui se prennent ordinairement depuis Valérien.

(*Hist. mod.*) *Empire grec;* l'Orient et l'Occident formèrent, sous Charlemagne deux *empires* séparés. Le premier, gouverné par les empereurs grecs, commença, l'an 802 de J. C., se soutint quelque tems avec éclat, s'affoiblit ensuite peu-à-peu, et finit en la personne de Constantin Paléologue, l'an 1453.

Empire romain, ou *empire d'Allemagne*, ou *Saint-Empire;* c'est le second des deux *empires* séparés qui se formèrent sous Charlemagne. Cet *empire* n'est qu'une portion des Etats soumis à Charlemagne, et ne comprend actuellement que ce qu'on appelle l'Allemagne.

Depuis l'extinction de la maison de Charlemagne, qui possédoit l'empire par droit de succession, ou selon quelques-uns, depuis Henri IV, la dignité impériale est demeurée élective. Les *empereurs* prennent le titre de César, à l'imitation des anciens *empereurs* romains.

Empire de Russie; anciennement les souverains des pays prenoient le titre de czar, et de grand duc : Ivan Vasihewiez se fit couronner en 1547, en cette double qualité. Mais comme les interprètes de Moscou, et après eux les Moscovites, traduisent le mot *czar* ou *zar*, par celui d'empereur, Pierre Ier adopta ce dernier titre que lui donnèrent ses sujets; et ses successeurs se quali-

fient maintement d'empereurs autocrates de toutes les Russies.

Empire britannique ; depuis la réunion de l'Irlande à l'Angleterre, les deux pays sont maintenant sous un même parlement, compris sous la dénomination d'*empire* britannique.

Empire français ; c'est le nom qu'on donne maintenant à la république française, depuis que son chef a été revêtu du titre d'*empereur*.

EMPIRIQUE, s. m. du grec ἐμπειρικος (*empeirikos*), savant par expérience ; formé de πεῖρα (*peira*), expérience, essai.

(*Méd.*) Celui qui dans la médecine ne s'attache qu'à l'expérience, et qui ne suit pas la méthode ordinaire de l'art.

Les médecins *empiriques* ont formé, vers l'an 287 avant J. C., une secte très-célèbre, dont Sérapion d'Alexandrie fut le chef. Ils soutenoient qu'il est dangereux de raisonner dans la médecine, et qu'il faut s'en tenir à l'expérience.

Pline et Celse ont parlé des *empiriques* et de leur profession. Par la suite, le nom d'*empirique* a été pris en mauvaise part, et aujourd'hui il est synonyme avec charlatan.

La méthode des *empiriques* ou l'*empirisme*, consiste à médicamenter par de prétendus secrets, sans autre science de la véritable médecine.

(*Astronomie*) *Equations empiriques ;* on a nommé ainsi des *équations* trouvées indépendamment de toute théorie, et d'après les seules observations d'une planète ; et comme elles représentent avec exactitude le mouvement de cette planète pendant les révolutions observées, on en conclut qu'elles pourront les représenter indéfiniment.

Ainsi, les *équations* de Mars, telles que Kepler les détermina lorsqu'il trouva moyen d'expliquer les irrégularités qu'il avoit observées dans son cours, en supposant que son orbite étoit elliptique, étoient des *équations empiriques*.

EMPLASTIQUE, adj. du grec ἐμπλασσω (*emplassô*), enduire, boucher, obstruer : qui tient de l'emplâtre.

(*Mat. méd.*) Epithète que l'on donne aux médicamens topiques, obstruans, ou qui appliqués au corps, s'y attachent, enduisent et ferment les pores, comme font les graisses, les mucilages, la cire, etc. C'est la même chose qu'EMPHRACTIQUE.

EMPLATRE, s. m. du lat. *emplastrum*, formé du grec ἐμπλασσω (*emplassô*), enduire, boucher, obstruer.

(*Mat. méd.*) Médicament externe, de consistance solide et glutineuse, composé de différentes drogues cuites et unies en masse, dont on a coutume de former des magdaléons, et qu'on étend sur du linge ou de la peau, pour appliquer sur quelque partie du corps.

Emplâtre se dit aussi d'un morceau de cuir, de toile ou de taffetas, sur lequel on étend l'*emplâtre*, pour l'appliquer ensuite sur quelque partie du corps. Ce mot, pris dans ce sens, est quelquefois employé au féminin, et quelques auteurs prétendent que c'est pour n'avoir pas pris garde à ces deux différentes significations du mot *emplâtre*, que les plus habiles dans la langue ne conviennent pas de son genre ; mais l'usage le plus général le fait masculin dans l'un et dans l'autre sens.

EMPLOI, s. m. du lat. *implicare* : bon ou mauvais usage qu'on fait de quelque chose.

(*Commerce*) *Emploi d'une somme*, en matière de compte, est l'application qu'on en fait dans la recette ou dans la dépense. Dans ce sens on dit *faux emploi*, pour *emploi* fait mal à propos ; et double *emploi*, pour un emploi fait deux fois de la même somme.

(*Pratique*) *Emploi* se dit, en terme de palais, de la mention que l'on fait d'une pièce dont on tire quelque induction : on fait aussi l'*emploi* de faits que l'on regarde comme certains.

(*Econ. polit.*) *Emploi* signifie aussi l'occupation, la fonction d'une personne qu'on emploie.

(*Art. dramat.*) *Emploi* se dit encore, au théâtre, des rôles qu'un

acteur est chargé de jouer ; et l'on dit tel acteur a l'*emploi* des rois, des valets, pour dire qu'il joue les rois, les valets, etc.

EMPORE, s. m. du grec ἐμπόριον (*emporion*), dont les Latins ont fait *emporium* : marché, foire, dépôt de marchandises.

(*Physiol.*) Réservoir formé pour les fibres médullaires, qui partent des différentes glandes de toute la substance cendrée du cerveau, et où elles déposent les esprits animaux qui ont été filtrés.

EMPROSTHOTONOS, s. m. mot grec composé d'ἔμπροσθεν (*emprosthen*), en avant ; et de τόνος (*tonos*), tension, dérivé de τείνω (*teinó*), tendre.

(*Méd.*) Espèce de convulsion qui fait pencher le corps en devant ; en sorte que le menton touche à la poitrine, et que la tête est quelquefois attirée jusqu'aux genoux, par la contraction des muscles mastoïdiens, et des muscles antérieurs du tronc.

EMPORTE-PIÈCE, s. m. composé de pièce, et d'*emporter*, enlever.

(*Technol.*) Fer aigu et tranchant dont se servent différens ouvriers pour enlever, d'un seul coup, des pièces de différentes matières qu'ils travaillent, pour découper et même égratigner des étoffes.

EMPREINTE, s. f. du lat. *imprimere*, imprimer : impression, marque, figure de ce qui est empreint. Telle est l'empreinte d'un cachet, d'une médaille, etc.

(*Glyptique*) On appelle *empreintes* ou *pâtes antiques* des imitations des gemmes et des pierres gravées. Cet art a été restitué en Italie, et porté depuis à sa perfection par Clachant, Dehn, Reiffenstein, Lippert et Tassie.

On fait des *empreintes* en verre coloré, en cire d'Espagne, en soufre mêlé avec du vermillon ou en plâtre.

(*Hist. nat.*) *Empreintes* se dit aussi des pierres sur lesquelles on trouve des figures de plantes, de poissons, etc.

(*Anat.*) *Empreinte* est encore le nom de l'endroit des os où s'insèrent les muscles et les ligamens. On dit *l'empreinte musculaire* de tel os, les *empreintes* tendineuses de la petite et de la grande tubérosité de la tête de l'humerus, etc.

EMPRUNT, s. m. du lat. barbare *imprestare*, emprunter.

(*Prat.*) Action par laquelle on se procure l'usage d'une somme d'argent ou de quelque autre chose dont on a besoin.

Emprunt à constitution de rente ; c'est lorsque l'emprunteur se charge envers le prêteur de lui payer jusqu'au remboursement une reute pour lui tenir lieu des intérêts ou fruits de la somme prêtée.

EMPSYCOSE, s. f. du grec ἐμψύχωσις (*empsuchosis*), formé d'ἐμψυχόω (*empsuchoó*), animer, vivifier.

(*Physiol.*) L'action d'animer, ou l'union de l'ame avec le corps.

EMPYÈME, s. m. du gr. ἐμπύημα (*empuéma*) composé de la particule ἐν (*en*), dans, et de πυον (*puon*), pus.

(*Méd. Chir.*) Ce mot se prend pour une maladie ou pour une opération de chirurgie. Comme maladie, c'est en général un amas de pus dans quelque cavité du corps, dans la tête, le bas-ventre ou ailleurs. Mais parce que cet amas se fait plus souvent dans la poitrine que dans toute autre cavité, on appelle particulièrement *empyéme* une collection de pus dans la capacité de la poitrine.

Comme opération de chirurgie, c'est une ouverture qu'on fait au bas de la poitrine pour donner issue au pus, au sang ou à quelque autre liquide épanché dans sa capacité.

EMPYOCÈLE, s. m. mot grec, composé de la particule ἐν (*en*), dans, de πύον (*puon*), pus, et de κηλη (*kélé*), tumeur, hernie.

(*Chirurg.*) Abcès dans le *scrotum* ou dans les testicules ; espèce de fausse hernie.

EMPHYOMPHALE, s. f. mot gr. composé de la particule ἐν (*dans*), de πυον (*puon*), pus, et de ὀμφαλος (*omphalos*), nombril.

(*Chirurgie*) Espèce d'hernie ombilicale, qui contient du pus.

EMPYRÉE, s. m. de la particule grecque ἐν (*en*), dans, et de πῦρ (*pur*), feu : en feu.

(*Théol.*) Le plus haut des cieux, le lieu où les saints jouissent de la vision béatifique. On l'appelle *ciel empirée* pour marquer son éclat et sa splendeur.

EMPYREUME, s. m. mot grec formé du verbe ἐμπυρίω (*empuroô*), enflammer, brûler.

(*Chimie*) Le goût et l'odeur désagréable que contractent les substances huileuses qui ont été exposées à l'action d'un feu violent.

D'empireume on a fait *empyreumatique* pour signifier une substance qui sent *l'empyreume*.

ÉMULGENT, TE, adj. du latin *emulgere*, tirer le lait, traire, épuiser à force de tirer.

(*Physiol.*) C'est le nom qu'on donne aujourd'hui aux artères qui portent le sang dans les reins et aux veines qui reportent le même sang.

ÉMULSION, s. f. même origine que le précédent.

(*Pharmacie*) Remède liquide ordinairement agréable, qui imite le lait par sa couleur et sa consistance, et qu'on prépare avec les meilleures substances laiteuses et oléagineuses.

ENARTHROSE, s. f. du grec ἐναρθρωσις (*enarthrôsis*), formé de ἐν (*en*), dans, et d'ἄρθρον (*arthron*), jointure, articulation.

(*Anat.*) Articulation ou espèce de diarthrose dans laquelle une cavité d'os profonde reçoit une grosse tête avec un mouvement manifeste en tout sens : telle est l'articulation de l'humérus avec l'omoplate, du fémur avec l'os innominé.

ENCABLURE, s. f. de CABLE. (*V.* ce mot) : Longueur d'un cable.

(*Marine*) Ce terme qui exprime la longueur d'un cable, sert aux marins à exprimer les distances estimées dans certains cas ; par exemple : *nous étions à deux encablures de terre ;* la longueur d'un cable étant de cent vingt brasses ou cent toises, (223 mètres) ; cela veut dire qu'on étoit éloigné de terre de deux cent quarante brasses ou 200 toises à-peu-près (389 mètres).

ENCAISSEMENT, sub. masc. de CAISSE. (*V.* ce mot) : L'action d'encaisser ou l'effet de cette action.

(*Ponts et chaussées*) *Faire un grand chemin par encaissement*, c'est y faire des tranchées qu'on remplit de cailloux.

Faire un pont par encaissement ; c'est le construire sans épuisement, en descendant les piles toutes faites.

(*Jardin.*) *Faire un jardin par encaissement ;* c'est y planter des arbres dans des trous remplis de bonne terre.

ENCAN, s. m. corruption d'INQUANT, du lat. *in quantum*, pour combien.

(*Pratique*) Vente publique de meubles qui se fait au plus offrant et dernier enchérisseur.

ENCANTHIS, s. m. du gr. ἔγκανθις (*egkanthis*), dérivé d'ἐγ (*eg*), pour ἐν (*en*), dans, et de κανθος (*kanthos*), l'angle de l'œil.

(*Chirurgie*) Excroissance de chair ou tubercule qui vient au grand angle de l'œil. Cette maladie est de deux espèces ; l'une douce et bénigne qui n'est accompagnée ni de douleur ni de dureté ; l'autre obstinée et maligne, qui cause une douleur piquante : celle-ci tient de la nature du cancer.

ENCAPÉ, ÉE, adj. de CAP. *V.* ce mot.

(*Marine*) Il se dit d'un vaisseau qui est entre deux *caps* ou qui a doublé ou dépassé un *cap* qui forme un point remarquable dans sa route. Ainsi on dit d'un vaisseau qui vient des îles de l'Amérique à Bordeaux qu'il est *encapé*, lorsqu'il a passé la hauteur du cap Finistère, Il est opposé à *décapé*. *V.* ce mot.

ENCASTRER, v. a. de l'ital. *incastrare*, enchâsser, joindre.

(*Architect.*) C'est enchâsser par entaille ou par feuillure une pierre dans une autre, ou un crampon, de son épaisseur, dans deux pierres, pour les joindre.

ENCAUSTIQUE, adj. et s. f. du grec ἐγκαυστικὴ (*egkaustiké*), sorte de peinture qui se fait avec de la cire brûlée ou fondue au feu, dérivé d'ἐγκαιω (*egkaiô*), brûler.

(*Peinture*) L'*encaustique*, est une sorte de peinture qui se fait

avec des cires qui doivent être chauffées presque jusqu'au point de l'ustion.

On n'est pas d'accord sur l'origine de la peinture à l'*encaustique*; il est pourtant démontré que les Egyptiens s'en servoient pour orner les dépouilles des morts : les bandeaux et les enveloppes de leurs momies, peints de cette manière, en sont des preuves incontestables.

De l'Egypte elle passa dans la Grèce, où elle fut très-cultivée. Praxitèle, Polignote, Nicanor de Paros, Lysippe, et autres artistes célèbres, ont fait des tableaux à l'*encaustique*; et le témoignage du charmant poëte de Théos prouve que, de son tems, cette manière étoit la seule en usage.

Les Romains apprirent cet art des Grecs.

A l'exception de quelques détails fournis par Pline, Varron et Vitruve, aucun auteur de l'antiquité ne donne à ce sujet des notions certaines. Pline parle bien de la peinture avec la cire et le feu; mais il se tait sur la manière dont on opéroit. Il falloit que cette méthode fût bien simple, puisqu'on ne l'a pas jugée digne d'une explication plus étendue; et cette réflexion est d'autant mieux fondée, que l'art fut connu jusqu'au sixième siècle. Depuis cette époque, on ne trouve plus de traces de l'*encaustique*.

Le savant comte de Caylus a réveillé l'attention des peintres modernes sur cet art perdu. Après lui, l'abbé Requino, Lorgna, Bachelier, Muntz, Astori, etc., etc., ont fait des recherches sans nombre pour le retrouver. La grande difficulté étoit de rendre la cire assez fluide pour être mêlée avec les couleurs, et employée de la même manière que l'huile dans la peinture ordinaire. Les uns ont voulu ajouter du mastic et des gommes, pour la rendre plus soluble dans l'eau; les autres de l'alcali qui en formoit un savon; mais toujours étoit-il douteux que ces procédés approchassent de celui des anciens. Fabroni se flatte d'avoir résolu ce problème, dans un Mémoire, publié en 1797, intitulé, *Antichità van-taggi e metodo della pittura incausta*.

L'*encaustique* a un avantage considérable sur toute autre espèce de peinture. Elle réunit à l'éclat, à la fraîcheur et à la force de la peinture en détrempe, l'harmonie et le moelleux de la peinture à l'huile. Elle a un ton mâle qui manque à cette dernière, une vigueur et une solidité auxquelles la première ne peut jamais atteindre. Elle est la plus propre à résister aux ravages du tems et à l'influence de ces événemens qui détruisent toute autre espèce de peinture.

Le point le plus important, est de savoir comment employer la cire à l'état de fluidité, et comment la faire couler sous le pinceau de l'artiste.

Pour liquéfier la cire, il falloit la combiner avec une huile essentielle très-volatile, et qui ne laissât ni traces, ni le moindre résidu de corps gras.

Le *naphte* est une huile bitumineuse minérale, d'une couleur blanche, très-légère et subtile, et plus volatile même que l'éther sulfurique. Elle s'évapore sans laisser le moindre vestige de son existence, et elle se combine parfaitement avec la cire. Fabroni, convaincu par les analyses qu'il avoit faites de plusieurs monumens de peinture à l'*encaustique*, que les anciens n'employoient qu'une huile très-volatile, invita son ami, le célèbre peintre saxon Guttembrunn, à faire un essai. Il lui prépara une solution de cire blanche de Venise dans du naphte très-rectifié, qu'il mêla avec ses couleurs; le succès le plus complet couronna cette expérience. Ils furent étonnés du ton brillant que prirent les couleurs, et du lustre agréable qu'elles acquirent, après avoir été légèrement frottées avec un morceau de drap fin. Guttembrunn a fait depuis cette époque, plusieurs tableaux, toujours avec le même succès. *V.* FRESQUE, HUILE, PEINTURE A L'ENCAUSTIQUE.

ENCEINTE, s. f. (dans le sens de clôture) du lat. *incincta*, formé de *cingere*, entourer : circuit, tour, clôture.

(*Art milit.*) La commune *enceinte* consiste en un fossé, un rempart, des bastions, dont le nombre donne le nom aux polygones. *V.* FORTIFICATION.

(*Vénerie*) *Enceinte* se dit aussi, en termes de chasse, lorsqu'on tend des toiles, ou qu'on poste des chiens ou des chasseurs autour d'un bois, ou d'un lieu où l'on veut chasser.

On dit encore *faire ses enceintes*, prendre ses cerues, quand on fait divers rouds autour des plus fraîches voies et allures de la bête, pour s'assurer où elles aboutissent, et de-là conclure l'endroit où elle est embûchée.

Enceinte, adj. (dans la signification de femme grosse d'enfant), du lat. *incincta*, pour *noncincta*, sans ceinture; parce que les femmes grosses, pour n'être pas gênées dans leurs habits, ne doivent pas porter de ceintures. Ménage prétend néanmoins qu'*enceinte*, en ce sens, vient du latin *inciens*, femme près d'accoucher.

ENCENS, s. m. du latin *incensum*, brûlé, en prenant l'effet pour la chose.

(*Hist. natur.*) L'*encens* est une espèce d'aromatique qui est le produit du génevrier thurifère qui croît en Arabie.

Encens de Thuringe; la Thuringe, et sur-tout le territoire de Saxe, abonde en forêts de pins, qui donnent beaucoup de poix. Les fourmis sauvages, en recueillent de petits grumeaux, qu'elles enfouissent dans la terre, quelquefois jusqu'à quatre pieds de profondeur. Là, cette poix, par la chaleur souterraine, reçoit un nouveau degré de coction, et se réduit en masse. On la tire ensuite de terre par gros morceaux; c'est ce qu'on appelle *encens de Thuringe.*

Encens madré, ou *encens de village*; indépendamment du suc résineux qui sort par les incisions qu'on fait aux pins (*V.* RÉSINE), l'écorce des vieux pins en transsude naturellement quelques gouttes dont la dessication forme une espèce de grain, qu'on nomme *encens madré*, ou *encens de village*, parce qu'on s'en sert communément dans les églises de la campagne.

(*Culte relig.*) On a brûlé de l'*encens* dans les temples de toutes les religions, pour faire honneur aux divinités qui y ont été adorées. Les Grecs, les Arabes, et presque tous les peuples en brûloient dans les sacrifices, et en parfumoient les temples.

(*Culte catholique*) L'*encens* est regardé, parmi les catholiques, comme un hommage rendu à Dieu, et un symbole de leurs désirs, de leurs prières, de la bonne œuvre et du bon exemple qu'ils doivent donner par leur conduite.

On donne aussi de l'*encens* dans les cérémonies ecclésiastiques, aux personnes que l'on veut honorer; on en donne aux prélats, aux officiers, au clergé, et même au peuple et aux morts. Le premier exemple de cette oblation honorifique aux princes de la terre et aux ministres des autels, eut lieu en faveur des empereurs de Constantinople.

ENCÉPHALE, adj. du grec ἐν (*en*), dans, et de κεφαλὴ (*képhalé*), tête; qui est dans la tête.

(*Méd.*) Terme de médecine que l'usage a particulièrement consacré à désigner certains vers qui s'engendrent dans les différentes parties de la tête.

Encéphale se dit aussi de toutes les substances contenues dans la tête.

ENCÉPHALITE, s. f. du grec ἐν (*en*), dans, de κεφαλὴ (*képhalé*), tête, et de λίθος (*lithos*), pierre.

(*Minéral.*) Pierre figurée, qui a quelque ressemblance avec le cerveau humain.

ENCÉPHALOCÈLE, s. m. du grec ἐν (*en*), dans, de κεφαλὴ (*képhalé*) tête, et de κήλη (*kélé*), hernie, tumeur.

(*Médecine*) Hernie du cerveau, caractérisée par une tumeur formée par la substance même du cerveau, qui sort de la boîte osseuse qui le renferme. Cet accident est toujours l'effet d'un vice de conformation, ou d'une ouverture faite aux os du crâne.

ENCHANTEMENT, s. m. du lat.

incantare, pour le simple *cantare*, chanter, parce que les formules des *enchantemens* étoient conçues en vers qui sonts faits pour être chantés.

(*Magie*) L'effet de prétendus charmes, de paroles magiques. Les feuillages dont on couronna dans les premiers tems la tête d'Isis et d'Osiris, et les formules de remercîment que prononçoient les prêtres, pour les récoltes abondantes, fournirent aux premiers imposteurs l'idée de l'union de certaines plantes, et de quelques paroles devenues surannées et inintelligibles, dont ils firent une collection et un art, par lequel ils prétendoient pourvoir à tous leurs besoins. De-là les recettes mystérieuses pour faire descendre du ciel en terre la lune et les étoiles; pour unir à ses ennemis, pour se garantir de certains dangers. Dès les premiers siècles de l'église, les papes et les conciles se sont élevés avec force contre ces pratiques superstitieuses que les premiers chrétiens adoptèrent, ou conservèrent comme un ancien usage. Jusqu'au commencement du quatorzième siècle, on croyoit en France qu'on pouvoit faire périr ses ennemis avec des figures de cire, appelées *volt* ou *voust*, et des paroles que toutes sortes de personnes ne pouvoient pas prononcer efficacement.

ENCHASSER, v. a. du latin *incapsare*, ou *incassare*, mettre en châsse.

(*Technol.*) Entailler, mettre, faire tenir dans du bois, dans de la pierre, dans de l'or, de l'argent, etc.; on dit *enchâsser* un diamant, un rubis dans une bague; *enchâsser* des perles, du corail dans de l'or.

Enchâsser des reliques, un morceau de la vraie croix dans de l'or, de l'argent.

ENCHÈRE; s. f. de *cher*, précieux, d'une grande valeur.

(*Prat.*) L'offre faite au-dessus du prix qu'un autre a offert; et aussi mise à prix, même celle qui est faite la première, pour quelque meuble ou immeuble, ou pour un bail ou autre exploitation.

ENCHIRIDION, s. m. du grec ἐγχειρίδιον (*egchéiridion*); formé d'ἐγ (*eg*), dans, et de χειρ (*cheir*): main, mannel, ce qu'on peut porter à la main, poignard, manche.

(*Bibliogr.*) Petit livre portatif, contenant des préceptes et des remarques précieuses : mannel.

ENCHYMOSE ou ENCHYMOME. s. du grec ἐγχέω (*egchéo*), répandre, introduire.

(*Méd.*) Effusion soudaine de sang dans les vaisseaux cutanés, comme il arrive dans la joie, la colère ou la honte. On l'appelle rougeur dans le dernier cas. Il ne faut pas la confondre avec l'ÉCHYMOSE.

ENCLAVE, s. f. du lat. *clavus*, clos, ou de *in* et de *claudo*, renfermer dedans : chose qui est enfermée ou enclavée dans une autre.

(*Topographie*) *Enclave* se dit originairement des bornes et limites d'un territoire; mais il se dit plus ordinairement d'une portion ou dépendance dont le territoire est entièrement détaché et enfermé dans un autre. C'est dans ce sens qu'on dit que l'Allemagne est pleine d'*enclaves*, c'est-à-dire, de terres qui sont enfermées dans une autre terre, un autre pays, sans en dépendre.

(*Architecture*) *Enclave* se dit aussi d'une pierre engagée, enfermée dans une autre, ou d'un assemblage retenu avec une clavette.

(*Hydraul.*) *Enclaves* se dit encore des enfoncemens qu'on a ménagés, en bâtissant les faces des bajoyers d'une écluse, pour y loger de grandes portes, lorsqu'on est obligé de les ouvrir pour le passage des bâtimens.

ENCLITIQUE, s. f. et adj. du grec ἐγκλιτικος (*egklitikos*), formé de κλινω (*klinó*), incliner.

(*Grammaire grecque*) On appelle *enclitiques*, dans la grammaire grecque, certaines particules, qui s'inclinent et s'appuient si bien sur le mot précédent, qu'elles semblent s'y unir, et ne faire qu'un avec lui. Dans la langue latine, les conjonctions *que* et *ve*, qui se mettent à la fin de deux mots conjoints, sont des espèces d'*enclitiques*. Quand on dit *recte beateque vivere*, *que* est un *enclitique*. Quand nous disons en français *aimai-je*, sans séparer *je* de *aime*, *je* est alors un *enclitique*.

ENCLOS, s. m. du latin *inclaus-*

trum ; espace contenu dans une enceinte de maison, de haies, de murailles, de fossés, etc., et l'enceinte même.

(*Agriculture*) Les agriculteurs français sont encore divisés sur les avantages et les inconvéniens des *enclos*. En Angleterre, on a l'expérience qu'il est impossible d'entretenir des bestiaux, sans un système régulier d'*enclos* ; et qu'indépendamment de l'amélioration des terres et des autres avantages des clôtures, les haies dont elles sont fouruies, sont, pour les pays où le bois est rare, une ressource abondante de combustible.

ENCLOUER, v. a. du latin *inclaudere* ou d'*inclavare*.

(*Artill.*) Faire entrer de force un gros clou dans la lumière du canon, pour le rendre inutile, ou bien, faute de clous, y mettre par force de petits cailloux.

ENCLOUURE, s. f. *Voyez* ENCLOUER.

(*Hyppiatr.*)Plaie faite au pied d'un cheval, lorsque le maréchal, au lieu de faire traverser la corne du pied aux clous destinés à faire tenir le fer, les enfonce, au contraire, dans la chair vive.

ENCLUME, s. f. du latin *incus*, *incudis*.

(*Technol.*) Masse de fer, sur laquelle on bat le fer, l'argent et autres métaux.

Les couvreurs appellent *enclume*, une lame de fer ayant une queue pointue, qu'ils fichent dans une pièce de charpente, et qui leur sert à tailler l'ardoise.

Les metteurs en œuvre appellent *enclumette*, une petite *enclume* de fer, montée sur une bûche qui lui sert de billot, et que l'ouvrier met entre ses jambes pour forger à petites parties.

(*Anat.*) On a donné le nom d'*enclume* à un des quatre osselets renfermés dans le tambour de l'oreille, qui reçoit les coups et les impressions d'un autre qu'on appelle *marteau*.

ENCOLURE, s. f. du latin *collum*.

(*Manége*) Toute cette partie du cheval, qui s'étend depuis la tête jusqu'aux épaules et au poitrail.

ENCOMBREMENT, s. m. du lat. *incumbrare*, fait de *combre*, qui signifie un *abattis de bois* : l'action d'encombrer, c'est-à-dire d'embarrasser.

(*Marine*) C'est l'espace qu'occupent, dans les vaisseaux, des marchandises ou effets qui sont d'un gros volume, par rapport à leur pen de pesanteur.

ENCRE, s. f. de l'ital. *inchiostro*, fait du lat. *incaustrum*, corruption d'*incaustum*.

(*Diplomatique*), toute matière apparente de l'écriture.

L'encre des anciens avoit pour base le noir de fumée ou le noir d'ivoire, et se faisoit au soleil et sans feu : la noix de gale, la couperose verte et la gomme arabique composent celle des modernes.

Encre d'imprimerie ; cette *encre* n'est autre chose qu'un mélange de noir de fumée et d'huile de noix ou de lin, réduite en vernis par la cuisson. L'huile de noix est sur tout préférable.

Encres de couleur; lorsqu'on veut faire des *encres* de couleur, au lieu de noir de fumée on met, pour le rouge, du vermillon en poudre, bien sec, auquel on ajoute un peu de carmin ; pour le vert, du vert de gris calciné et préparé ; pour le bleu, du bleu de Prusse ; pour le jaune, de l'orpin ; pour le violet, de la laque fine calcinée, ainsi des autres couleurs, en y mêlant du blanc de céruse, selon la teinte qu'on y veut donner.

(*Chrysographie*) On voit dans beaucoup de bibliothèques, des manuscrits écrits en lettres d'or. Voici comment se préparoit cette encre :

On pulvérisoit l'or que l'on mêloit avec l'argent : on l'appliquoit au feu, et on y jetoit du soufre ; le tout, réduit en poudre sur le marbre, se mettoit dans un vase de terre vernissé ; on l'exposoit à un feu lent, jusqu'à ce que la matière devînt rouge : on la rebroyoit après ; on la lavoit dans plusieurs eaux pour en détacher toutes les matières hétérogènes ; et la veille du jour qu'on devoit s'en servir, on jetoit de la gomme dans l'eau, et on la faisoit chauffer avec l'or pré-

paré, puis on en formoit les lettres que l'on recouvroit d'eau gommée, mêlée d'ochre ou de cinabre.

Encre rouge; il existoit autrefois une encre rouge ou de pourpre nommée *en caustum*, qui étoit une *encre* distinguée, puisque les empereurs d'Orient en avoient fait choix, et s'en servoient exclusivement pour souscrire leurs lettres et les diplômes dressés en leur nom. Cet usage n'eut pas lieu en Occident.

Encre de la Chine; on a publié, par la voie des journaux, plusieurs recettes, comme celles dont les Chinois se servent pour composer leur *encre*. Les uns prétendent que les Chinois emploient du noir de fumée de graisse de cochon brûlée à la lampe, auquel ils mêlent de la gomme et quelques odeurs agréables; d'autres veulent qu'elle soit composée de noyaux d'abricots broyés et calcinés, dont on fait une espèce de pâte avec de la gomme arabique, étendue dans de l'eau, et à laquelle on joint un peu d'essence de musc; mais quelques naturalistes soupçonnent aujourd'hui que l'*encre* de la Chine est préparée avec une liqueur noire que l'on trouve dans le corps d'une espèce de mollusque céphalé, nu, appelé *poulperidé*, et qui répand une odeur de musc.

Quelque bien que l'on contrefasse cette *encre* en France et en Hollande, il est aisé de reconnoître la véritable à l'impression des figures, et encore mieux à la couleur et à l'odeur. La véritable est très-noire et d'une odeur agréable; celle qui est contrefaite est grisâtre et d'une mauvaise odeur.

Encres sympathiques; on appelle ainsi des liqueurs avec lesquelles on trace des caractères qui, lorsque la liqueur est resséchée, ne sont point visibles d'eux-mêmes, mais qui le deviennent par quelque moyen secret et surprenant pour ceux qui l'ignorent.

On peut diviser en quatre classes les *encres sympathiques* : la première comprend celles qui deviennent visibles par l'addition d'une seconde liqueur, ou de la vapeur de cette liqueur; dans la seconde classe, sont celles qui deviennent visibles en les exposant à l'action de l'air ou au soleil; la troisième classe se compose de celles qui deviennent visibles par l'addition d'une matière colorée réduite en poudre subtile; enfin, dans la quatrième classe sont celles qui deviennent visibles en les chauffant, ou en les exposant à l'action du feu.

Il y a tant de manières de faire ces sortes d'*encres sympathiques*, que le détail en seroit trop long, sans être intéressant.

Encre durable; depuis qu'on a découvert le moyen de faire disparoître complétement les traces de l'encre ordinaire, par l'application de l'acide muriatique oxigéné, on a donné plusieurs recettes pour la fabrication d'une *encre* propre à résister à cet acide; elles consistent, pour la plupart, dans l'addition de substances qui produisent une couleur fixe sur le papier : mais ces compositions sont sujettes à un grand inconvénient, puisque toute l'écriture peut se détacher du papier, si on lave le manuscrit avec de l'eau; cependant, les anciens se servoient souvent d'une pareille *encre*.

Comme une couleur permanente est incontestablement une qualité nécessaire, l'ancienne méthode doit être conservée; mais il faut la perfectionner, en substituant au fluide mucilagineux ordinaire, la solution de quelque gomme ou substance résineuse, qui serviroit de véhicule, et qui ne seroit soluble que dans un petit nombre de liquides. Après la dissipation de la partie la plus foible d'un composé atramentenx convenablement formé avec une pareille solution, la substance colorante restera sur le papier, combinée avec une quantité de matière tenace suffisante pour l'empêcher de s'altérer par le frottement, et de céder à l'application d'un fluide quelconque, sans que le papier soit détruit

La plupart des huiles volatiles peuvent servir à écrire quand on les amène à la consistance convenable par l'addition d'une gomme ou résine. On peut faire une *encre* passable, en dissolvant trente grains de résine ordinaire dans quatre-vingt-dix grains d'huile de térébentine, et en tempérant la solution avec dix-

sept grains et demi de noir de fumée, et deux grains et demi d'indigo. Seule, cette composition résiste à l'action de l'eau, mais non à celle de l'esprit-de-vin; et c'est ce qui arrivera avec toute composition dans laquelle la couleur est simplement suspendue dans le fluide, et attachée au papier par une substance aisément soluble.

Le copal n'est susceptible de se dissoudre que dans peu de liquides. Il paroîtroit propre à conserver une couleur permanente sur le papier, si l'on pouvoit trouver un véhicule capable d'en dissoudre une quantité suffisante, et qui pût, après l'addition de la matière colorante, être assez fluide pour écrire.

L'huile de lavande dissout parfaitement le copal; le seul inconvénient qui résulte de l'emploi du copal dans la composition de l'*encre*, est sa solubilité à une température basse.

L'ambre n'est soluble ni dans l'alcohol, ni dans aucune huile essentielle; mais il peut se dissoudre par le procédé suivi pour faire le vernis d'ambre, en y mêlant, après l'avoir fait fondre, de très-bonne huile siccative, pour le rendre liquide.

Il y a une autre substance qui conviendroit aussi parfaitement pour faire de l'*encre*, c'est l'asphalte; cette substance est soluble dans l'esprit de thérébentine, à une chaleur basse, et quand elle est dissoute, elle coule sans peine d'une plume.

Il est donc probable que si on faisoit dissoudre de l'asphalte dans l'esprit de thérébentine, et si l'on y ajoutoit de la solution d'ambre en quantité suffisante, pour l'amener à la consistance nécessaire, et du plus beau noir de fumée, pour lui donner la couleur convenable, on obtiendroit une *encre* parfaite, puisque, même en supposant que les autres matières pussent être enlevées, la portion de couleur dépendante de l'asphalte seroit indélébile, excepté par les moyens qui détruiroient le papier lui-même.

ENCYCLIE, s. f. du grec ἐν (*en*), dans, et de κυκος (*kuklos*), cercle; cercle renfermé dans un autre.

(*Physique*) C'est ainsi que les physiciens appellent ces cercles qui se forment dans l'eau, lorsqu'on y laisse tomber une pierre.

ENCYCLIQUE, adjectif du grec ἐγκύκλος (*egkuklios*), circulaire, commun: qui arrive fréquemment.

(*Administr. Commerce*) Il se dit, en parlant des lettres qu'on écrit pour donner le même ordre, le même avis, à plusieurs personnes et dans plusieurs lieux. *Lettres encycliques.*

ENCYCLOPÉDIE, s. f. du grec ἐγκυκλοπαιδεια (*egkuklopaideia*), formé d'ἐγ (*eg*), dans, en, de κύκλος (*kuklos*), cercle, et de παιδεια (*paideia*), science, instruction, dont la racine est παῖς (*pais*), enfant: recueil, enchaînement de toutes les sciences.

(*Didactique*) Les Grecs appeloient de ce nom, la connoissance des sept arts libéraux; c'est aujourd'hui le titre d'un ouvrage fort connu, rédigé par une société de savans, et qu'on nomme, à cause de cela, *Encyclopédie.*

ENDÉCAGONE, ou HENDÉCAGONE, s. m. du grec ἕνδεκα (*hendéka*), onze, et de γωνια (*gônia*), angle.

(*Géom.*) Figure composée de onze côtés, et d'un pareil nombre d'angles. L'angle, ou centre de l'*endécagone* régulier, c'est-à-dire, dont tous les angles et les côtés sont égaux, est la onzième partie de 360 degrés, et ne peut se déterminer par la règle et le compas; on ne peut décrire géométriquement l'*endécagone*, qu'en résolvant une équation du deuxième degré.

ENDÉCASYLLABE, s. m. du gr. ἕνδεκα (*hendéka*), onze, et de συλλαβὴ (*sullabé*), syllabe: onze syllabes.

(*Poësie grecque et latine*) Il se dit d'une sorte de vers grec et latin, composé de onze syllabes. Ce vers est aussi appelé *phaleuque*, du nom de son inventeur.

Les Italiens ont beaucoup de vers de cette espèce.

ENDÉMIQUE, adjectif du grec ἐνδήμιος (*endémios*), formé d'ἐν (*en*), dans, et de δῆμος (*démos*), peuple: qui appartient, qui est particulier à un peuple, à une nation.

(*Méd.*) On appelle *maladies endémiques*, celles qui sont famil-

lières à certains pays, à cause de l'air, de l'eau, de la situation et de la manière de vivre ; comme les écronelles en Espagne, la phthisie en Angleterre, le goëtre dans les Alpes, le scorbut dans les lieux maritimes et septentrionaux. Elles diffèrent des EPIDEMIQUES (*Voy.* ce mot), en ce que celles-ci ne règnent qu'en certains tems, par un vice de l'air, au lieu que les *endémiques* sont ordinaires, en tout tems, à certains peuples.

ENDENTURE, s. f. du lat. *indentatæ* (*chartæ*), formé de *in*, en, et de *dentatæ*, qui a des dents : en forme de dent.

(*Prat.*) Les *endentures* étoient des contrats en parchemin que l'on faisoit doubles pour les deux contractans, mais sur une même feuille pliée, l'un sur un feuillet, et l'autre sur un autre. Ensuite on les séparoit, et on découpoit le parchemin en forme de *dent*, afin qu'on ne pût le falsifier. Celui qui vouloit se servir de son double, étoit obligé de faire voir que les *endentures* se rapportoient à l'autre original, en les approchant l'un de l'autre, et les joignant par les dents. On les appeloit aussi *chartæ partitæ*.

Les Anglais appellent encore aujourd'hui *indenture* toute espèce de contrat qui oblige les deux parties, et qui est fait double ; quoique ces *doubles* ne soient plus découpés comme autrefois.

ENDOSSEMENT, s. m. formé du latin *in*, en, et de *dorsum*, dos.

(*Commerce*) En termes de change, c'est la signature que le propriétaire ou le porteur d'une lettre-de-change met au dos, soit pour faire le transport de cette lettre à quelqu'un, soit pour la rendre payable à l'ordre d'un autre, soit aussi pour servir de quittance.

On peut faire plusieurs *endossemens* à une lettre-de-change, ce qui signifie que celui au profit de qui la lettre est endossée, peut mettre lui-même son *endossement* au profit d'un autre.

Tous ceux qui mettent ainsi leur *endossement*, sont appelés *endosseurs*, et le dernier porteur d'ordre a pour garans solidaires tous les *endosseurs*, tireurs et accepteurs.

ENDUIT, s. m. du lat. *inductus*, partic. d'*inducto*, enduire, couvrir.

(*Archit.*) Mortier clair ou autre composition de stuc ou de plâtre dont on se sert pour blanchir un mur.

(*Hydraul.*) *Enduit* se dit aussi d'un ciment de mortier fin, dont on *enduit* un bassin neuf, et qu'on frotte ensuite avec de l'huile. *V.* CIMENT.

(*Peinture*) Ce mot est consacré à la peinture à fresque, qui ne peut s'exécuter que sur un *enduit* frais, en italien *fresco*, d'où ce genre de peinture a tiré son nom, et dans lequel les couleurs pénètrent et se fixent.

Les murs destinés à être ornés dans ce genre, doivent être secs et préparés à recevoir la peinture à fresque par des opérations préalables. La première est une crépissure ou *enduit* de chaux, de tuiles pilées et de sable de rivière. Les grains de sable laissent sur cette surface assez d'aspérités pour tenir le second *enduit*, qu'on n'applique que lorsque le premier est sec. On détruit l'aridité de cette première couche en l'humectant d'eau, ce qui s'appelle *donner de l'amour au fond*, et on le couvre du dernier *enduit*, composé de chaux éteinte depuis très-long-tems, de sable fin lavé, et de pouzzolane. C'est sur cette couche encore humide que l'artiste peint à fresque. Il ne doit faire *enduire* que la portion de mur qu'il pourra achever dans la journée ; il est essentiel que le maçon qui le précède soit d'une grande habileté, tant pour polir les surfaces sur lesquelles on peint, que pour éviter dans la promptitude de son travail les fentes et les gerçures. *V.* FRESQUE.

Dans les autres genres de peinture, on appelle *enduit* ou vernis, une préparation dont on couvre les tableaux qui donne de l'éclat, du brillant et de l'effet aux travaux des artistes, et qui garantit les couleurs de l'action destructive de l'atmosphère. Pour la composition

sition de ces *enduits*, *V.* VERNIS.

ÉNÉORÈME, s. f. du gr. ἐναιώρημα (*énaiôrêma*), formé d'ἐν (*en*) dans, et de αἰώρειν (*aiôrein*), élever en haut, suspendre : substance suspendue.

(*Méd.*) Les médecins ont donné ce nom à une substance légère qui nage au milieu de l'urine, comme une toile d'araignée : ils l'appellent aussi *sublimamentum*.

ÉNERGIE, s. f. du gr. ἐνέργεια (*energeia*), force efficace, impression, composé d'ἐν (*en*), dans, et de ἔργον (*ergon*), ouvrage, travail, action.

(*Théol.*) Terme dogmatique, qui signifie opération. Photin nioit la trinité, ne reconnoissant qu'une seule opération ou *énergie*, dans le père, le verbe et le Saint-Esprit. C'est dans ce sens qu'on a donné le nom d'*énergiques* à quelques hérétiques du seizième siècle, parce qu'ils disoient que l'Eucharistie étoit l'*énergie* et la vertu de J. C., et ne contenoit pas réellement son corps et son sang.

(*Diction*) *Energie*, lorsqu'il s'applique au discours qui peint, au caractère du style, dit plus que force, et on peut dire d'un orateur, qu'il joint la force du raisonnement à l'*énergie* des expressions.

ÉNERGUMÈNE, s. m. du gr. ἐνεργούμενος (*energoumenos*), possédé du démon, du verbe ἐνεργεω (*energeô*), travailler au-dedans, avec force, dérivé d'ἐν (*en*), dans, et de ἔργον (*ergon*), ouvrage.

(*Dogm.*) Homme possédé du diable. Papiat dit que ce sont des furieux qui contrefont les actions du diable et font des choses qu'on croit être surnaturelles.

ÉNERVATION, s. f. du latin *enervatio*, formé d'*enervare*, composé du privat. *e*, et de *nervus*, nerf.

(*Anat. anc.*) On appeloit ainsi autrefois les tendons qui se remarquent dans les différentes parties des muscles droits du bas-ventre.

(*Hist.*) C'étoit aussi, sous la première et la seconde race, une sorte de supplice, qui consistoit à appliquer le feu sur les jarrets et les genoux du coupable. Louis d'Outremer menaça un jour Richard I, duc de Normandie, qui étoit en sa puissance, de l'*énerver*.

(*Méd.*) En termes de médecine, *énervation* est la même chose que débilitation, découragement, occasionné particulièrement par la débauche du vin et des femmes.

(*Manége*) On *énerve* un cheval lorsqu'on lui coupe deux tendons qu'il a au côté de la tête, au-dessus des yeux, et qui s'assemblent au bout du nez; cette opération a lieu lorsqu'on veut dessécher la tête d'un cheval, et la rendre plus menue.

(*Diction*) *Enervé* se dit du style qui n'a ni force ni noblesse. Le trop de soin, le trop d'ornement *énerve* le style.

ENFAITEMENT, s. m. de la prépos. en, et de faîte.

(*Archit.*) Table de plomb qui se met sur le faîte des édifices couverts d'ardoises.

ENFILADE, s. f. du verbe lat. *infilare*, formé de *in*, en, dans, et de *filamen*, fil, en ligne droite, comme un fil tendu.

(*Archit.*) Pièces d'un ou plusieurs appartemens dont les portes sont sur la même ligne.

(*Jardin.*) Plusieurs pièces de verdure qui se communiquent et forment un point de vue.

(*Art. milit.*) *Enfilade* se dit, en termes de guerre, d'une situation de terrein, qui découvre un poste selon toute la longueur d'une ligne droite.

Dans un siége, on s'attache à placer les batteries de façon qu'elles voient d'*enfilade* toute la longueur du rempart. On conduit et on pousse les tranchées hors d'*enfilade*, et leurs retours vont en serpentant, et en quelque manière parallèlement aux faces de la place.

Enfiler; c'est battre et nettoyer toute l'étendue d'une ligne droite, et c'est dans ce sens qu'on dit *enfiler la courtine*; *enfiler* le rempart.

(*Marine*) *Tirer d'enfilade* ou *enfiler*; c'est, dans un combat, tirer sur un ennemi qui présente l'avant ou l'arrière, de manière que les boulets qu'on lui envoie le traversent dans le sens de sa

longueur, et lui tuent et blessent beaucoup de monde; c'est ce que l'attaqué doit soigneusement éviter, s'il le peut.

(*Trictrac*) *Enfilade* se dit d'un jeu tellement pressé par une suite de mauvais dés, et mis dans un tel désordre, qu'on ne puisse éviter de perdre le tour, ou du moins plusieurs trous.

ENFLÉCHURES, s. f. de l'ital. *flessura*, courbure.

(*Marine*) Cordes qui traversent les haubans et qui servent d'échelons pour monter aux hunes, au haut des mâts; elles sont ainsi appelées de l'italien *flessura*, parce qu'elles se courbent sous le poids des hommes qui mettent le pied dessus.

ENFONCEMENT, s. m. du lat. *infundare*, fait de *fundus*, dont les Italiens ont également fait *affondare*: l'action d'*enfoncer*, de rompre, de briser. — Ce qui paroît de plus éloigné, de plus reculé dans un lieu *enfoncé*.

(*Archit.*) *Enfoncement* se dit de la profondeur d'un bâtiment; ce qui fait que dans un devis, on a coutume de marquer que les fondations auront tant d'*enfoncement*.

(*Archit.*) *Enfoncement* d'un *tableau*; comme un tableau n'est pas censé représenter une surface plane, il doit avoir de l'*enfoncement*, et jusqu'à cet *enfoncement* qui borne la vue, il faut que le spectateur puisse croire qu'il tourneroit autour des objets qui sont représentés.

On ne peut d'ailleurs rien établir en général sur l'*enfoncement* que doit offrir un tableau; quelquefois son *enfoncement* n'a d'autres bornes que celles de l'horizon, et quelquefois il est limité par le mur d'une chambre peu profonde.

Enfoncement se dit dans la perspective et dans la peinture d'une décoration: on voit dans l'*enfoncement* de ce théâtre, un palais, une campagne, etc.

Enfoncement se dit encore des bruns sans reflets qui se trouvent dans le milieu des plis des draperies.

(*Art milit.*) On dit, en termes de guerre, *enfoncer* un bataillon, *enfoncer* un escadron, pour dire le rompre, le renverser, en donnant dedans.

ENFUMER, v. a. du lat. *infumare*, noircir par la fumée.

(*Chasse*) On *enfume* les renards, les blaireaux, les abeilles, pour les obliger à sortir de leurs terriers, de leurs ruches.

(*Peinture*) *Enfumé* signifie en peinture, noirci par la fumée et par le tems. On dit d'un vieux tableau dont on ne distingue plus le travail ni les objets, et que le tems a couvert d'une saleté noire et épaisse, qu'il est *enfumé*. Il est des personnes qui n'estiment les tableaux qu'autant qu'une forte couche de fumée leur donne un extérieur vénérable d'antiquité, aussi ne manquent-ils jamais d'être servis suivant leur goût par des charlatans, qui sont toujours prêts à leur vendre fort cher des tableaux récens qu'ils ont eu soin d'*enfumer*.

Comme on connoît toujours l'âge des estampes, on a soin, au contraire, de les laver et de bien nettoyer la fumée dont elles peuvent être couvertes, pour leur donner l'apparence d'une belle conservation. On ne prend cette peine que pour les amateurs, car les artistes, au contraire, aiment assez que les estampes soient légèrement *enfumées*, c'est-à-dire, qu'elles aient contracté une demi-teinte roussâtre, parce que ce ton détruit l'opposition tranchante du noir de la gravure avec la blancheur du papier.

ENGAGEMENT, s. m. du lat. *invadiare*, fait de *vadium*, gage: l'action d'engager, ou l'effet de cette action.

(*Pratique*) *Engagement* d'un bien; c'est dans le sens le plus étendu tout acte par lequel on oblige un bien envers une autre personne, soit à titre de gage, soit à titre d'hypothèque; mais dans l'usage on ne comprend communément sous le titre d'*engagement*, que les *antichrèses* et les contrats pignoratifs, etc. *V.* ANTICHRÈSE.

Engagement se dit encore de l'obligation de faire ou de donner quelque chose.

Les *engagemens* sont simples ou réciproques. Les premiers n'obli-

gent que d'un côté, les autres des deux côtés : on a appellé ceux-ci CONTRATS SYNALLAGMATIQUES. *V.* ce mot.

(*Commerce*) *Engagement*, en termes de jurisprudence de commerce, se dit des actes notariés ou sous-seing privé, par lesquels des marchands, banquiers, négocians, armateurs, s'obligent les uns envers les autres. Ces engagemens, sur-tout par des marchands, négocians, armateurs emportent de plein droit la contrainte par corps.

(*Art milit.*) *Engagement* s'entend quelquefois d'un combat, d'une bataille.

(*Escrime*) *Engagement de l'épée*; c'est, en termes d'escrime, une attaque de jeu composé, lorsqu'on assujettit avec son épée le demi-fort ou le foible de celle de l'ennemi, afin d'être maître de la ligne droite, et qu'il ne puisse agir qu'en deux ou plusieurs tems.

ENGAGER, v. a. d'*invadiare*, fait do *vadium*.

(*Marine*) *Engager un combat*; c'est le commencer.

Vaisseau engagé; un vaisseau est *engagé* de mauvais tems, et par une grosse mer, par la force du vent, lorsqu'ayant été surpris par un grain avec beaucoup de voiles dehors, il incline, ou donne à la bande, de manière à se trouver compromis et dans le cas de périr, une partie de son avant étant *engagée* sous l'eau. La ressource à employer en pareil cas, est d'amener promptement toutes les voiles de l'arrière, si on en a le tems; sinon, de couper le mât d'artimon, et même le grand mât, pour soulager le vaisseau, le faire arriver et le tirer de dessous la lame.

ENGALLAGE, s. m. du latin *galla*, noix de gale.

(*Teinture*) C'est le nom d'une opération qu'on fait subir aux toiles qu'on veut teindre en noir : elle consiste à plonger les tissus dans une décoction de noix de gale.

ENGASTRILOQUE, s. m. du grec ἐν (*en*), dans, de γαστὴρ (*gastér*), ventre, et du verbe latin *loquor*, parler : qui parle du ventre.

(*Physiologie*) Les *engastriloques*, ou *gastriloques*, ou *engastrimythes*, de μυθος (*muthos*), ou VENTRILOQUES, *V.* ce mot, sont des gens qui, en se serrant le gosier, et faisant une certaine contraction dans les muscles du bas ventre, articulent un son de voix rauque et sourd, tel qu'à un ou deux pas, et même à côté d'eux, en prêtant l'oreille, on croit entendre une voix fort éloignée. Hippocrate parle de cet art, comme d'une maladie.

St. Chrysostome et Œcumenius font mention de ces hommes qu'ils appellent *divins*, de qui le ventre prophétique articuloit des oracles si fameux.

ENGELURE, s. f. du lat. *gelu*, gelée.

(*Méd.*) Enflure qui vient en hiver aux mains, aux doigts des pieds, aux talons, quelquefois aux coudes, au nez, aux oreilles, accompagnée d'inflammation, de douleur, de démangeaison, et suivie très-souvent de solution de continuité.

ENGENCEMENT, du lat. *gens*, *genus*, genre, race, espèce : l'action de disposer, d'ordonner, de rapprocher certaines choses.

(*Peinture*) Ce mot n'est guères employé qu'en peinture, en parlant des draperies et autres ajustemens. Des plis bien *engencés*, sont des plis bien disposés. Il se dit aussi d'un assemblage d'objets qui se trouvent rarement réunis, et dont la composition est à-la-fois singulière et piquante : *Ces choses sont singulièrement, sont pittoresquement engencées.*

ENGENDRER, v. a. du latin *generare*.

(*Hist. nat.*) Produire son semblable, comme font les animaux.

(*Théol.*) Les théologiens, en parlant des personnes divines, disent que *le père engendre le fils de toute éternité.*

(*Géom.*) On se sert du mot *engendré*, pour désigner une ligne produite par le mouvement d'un point, une surface produite par le mouvement d'une ligne, un solide produit par le mouvement d'une surface, ou bien encore pour désigner une ligne courbe produite dans une surface courbe par la

section d'un plan. Ainsi, on dit que les sections coniques sont *engendrées* dans le cône. *V.* CONIQUES, GÉNÉRATION.

On dit aussi qu'une courbe est *engendrée* par le développement d'une autre. *V.* DÉVELOPPÉE.

ENGIN, s. m. Ce mot, très-ancien dans notre langue, vient du lat. *ingenium*. Il signifioit anciennement esprit et invention. Il a été appliqué ensuite aux machines et aux instrumens, comme étant les produits de l'esprit et de l'invention. *Voy.* GÉNIE, INGÉNIEURS.

(*Mécan.*) Le mot *engin* n'est plus guères en usage; celui de *machine* tout court a pris sa place; on s'en sert pourtant quelquefois, pour désigner des machines simples, comme le levier. Autrefois on comprenoit sous ce nom, toutes les machines propres à la guerre, comme les ballistes, les catapultes, les scorpions, les beliers, etc.

(*Technol.*) *Engin* est encore employé, dans le langage de quelques arts et métiers, pour exprimer certaines choses à leur usage. — En termes de pêche, *engin* se dit de toutes sortes de filets. — Parmi les chasseurs, de l'équipage nécessaire en filets et autres instrumens pour la prise de quelques oiseaux. — Chez les mineurs, de toutes les machines employées à vider les eaux, à enlever les matières hors de la mine. — En architecture, d'une machine triangulaire, composée d'un arbre soutenu des arc-boutans, et potencé d'un fauconneau par le haut, laquelle sert à enlever des fardeaux par le moyen d'un treuil à bras qui dévide un cable.

ENGORGEMENT, s. m. du lat. *ingurgitare*: embarras formé dans un tuyau, dans un canal.

(*Hydraul.*) *Engorgement* se dit de l'embarras dans une conduite d'eau, occasionné par les ordures qui s'y sont amassées.

(*Méd.*) Il se dit dans le même sens des embarras qui se forment dans les vaisseaux du corps humain, par des fluides trop abondans ou trop épais, pour y couler avec facilité.

(*Jardin.*) Lorsqu'on n'a pas soin de lâcher la ligature d'une greffe, il s'y fait un *engorgement*, occasionné le plus souvent par la précipitation avec laquelle on procède aux opérations du jardinage, par la mutilation des racines, et par le défaut d'attention que l'on apporte à l'affaissement qu'éprouvent les terres remuées.

ENGOUER, S'ENGOUER, v. a. du lat. *angere*, étrangler, suffoquer.

(*Méd.*) Boucher le passage du gosier; ce qui arrive quand on mange goulument quelque morceau de viande trop gras qu'on a de la peine à avaler.

ENGRAIS, s. m. de *gras*, formé du lat. *crassus*.

(*Agricult.*) Ce mot se dit des herbages où l'on met engraisser certains animaux domestiques, pour la nourriture de l'homme.

Il se dit aussi de la pâture qu'on donne à des volailles pour les engraisser.

Il se dit encore des fumiers dont on amende les terres.

ENGRENAGE, s. m. d'*engrener*, qu'on a écrit autrefois *engrêner*, du latin *crena*, coche, cran, et de la préposition *in*, dans, et qui signifie s'insérer l'un dans l'autre.

(*Mécan.*) L'*engrenage* est une disposition de plusieurs roues qui s'engrènent, ou s'insèrent les unes dans les autres, en sorte que l'une fait tourner l'autre.

(*Anat.*) C'est dans le même sens qu'on dit des os unis ensemble par le moyen de leurs pointes, que celles-ci s'*engrènent* les unes entre les autres.

ENGYSCOPE, s. m. du gr. ἐγγυς (*eggus*), près, et de σκοπεω (*skopéô*), regarder: qui sert à regarder de près.

(*Optique*) Machine plus connue sous le nom de MICROSCOPE (*V.* ce mot), qui sert à faire distinguer des objets fort petits qu'on ne verroit pas à la vue simple, et qu'on approche de l'œil, en la mettant entre deux. *V.* LOUPE, MICROSCOPE, TELESCOPE.

ENHARMONIQUE, adj. du gr. ἐναρμονιος (*enharmonikos*), et composé d'ἐν (*dans*), et de ἁρμονία

(*harmonia*), liaison, enchaînement, jointure, comme qui diroit bien lié, bien assemblé.

(*Musique*) C'étoit le nom d'un des trois genres de la musique des Grecs, qu'Aristote et ses sectateurs appeloient aussi très-fréquemment *harmonie*.

Ce genre résultoit d'une division particulière du tétracorde, selon laquelle l'intervalle qui se trouve entre le lichanos, ou la troisième corde, et la mèze, ou la quatrième, étant d'un diton ou d'une tierce majeure, il ne restoit pour achever le tétracorde au grave, qu'un semiton à partager en deux intervalles; savoir, de l'hypate à la perhypate, et de la perhypate au lichanos.

Le genre *enharmonique* étoit le plus doux des trois, au rapport d'Aristide Quintilien; il passoit pour très-ancien, et la plupart des auteurs en attribuent l'invention à Olympe, phrygien.

Ce genre si merveilleux, si admiré des anciens ne demeura pas long-tems en vigueur. Son extrême difficulté le fit bientôt abandonner, à mesure que l'art gagnoit des combinaisons, en perdant de l'énergie, et qu'on suppléoit à la finesse de l'oreille par l'agilité des doigts. Aussi Plutarque reprend-il vivement les musiciens de son tems d'avoir perdu le plus beau des trois genres, et d'oser dire que les intervalles n'en sont pas sensibles; comme si tout ce qui échappe à leurs sens grossiers, ajoute ce philosophe, devoit être hors de la nature.

Nous avons aujourd'hui une sorte de genre *enharmonique* entièrement différent de celui des Grecs; il consiste, comme les deux autres, dans une progression particulière de l'harmonie, qui engendre, dans la marche des parties, des intervalles *enharmoniques*, en employant à la fois ou successivement, entre deux notes, qui sont à un ton l'une de l'autre, le bémol de l'inférieur, et le dièse de la supérieure. Mais quoique, selon les rigueurs des rapports, ce dièse et ce bémol dussent former un intervalle entre eux, cet intervalle se trouve nul au moyen du tempérament, qui, dans le système établi, fait servir le même son à deux usages: ce qui n'empêche pas qu'un tel passage ne produise, par la force de la modulation et de l'harmonie, une partie de l'effet qu'on cherche dans les transitions *enharmoniques*.

Le récitatif obligé est le vrai lieu de l'*enharmonique*. C'est dans une scène sublime et pathétique où la voix doit multiplier et varier les inflexions musicales, à l'imitation de l'accent grammatical, oratoire et souvent inappréciable; c'est dans une telle scène que les transitions *enharmoniques* sont bien placées, quand on sait les ménager pour les grandes expressions, et les affermir, pour ainsi dire, par des traits de symphonie qui suspendent la parole et renforcent l'expression. Les Italiens, qui font un usage admirable de ce genre, ne l'emploient que de cette manière. On peut voir dans le premier récitatif de l'Orphée de Pergolèse, un exemple frappant et simple des effets que ce grand musicien sut tirer de l'*enharmonique*, et comment, loin de faire une modulation dure, ces transitions devenues naturelles et faciles à entonner, donnent une douceur énergique à toute la déclamation.

ENIGME, s. f. du grec αἴνιγμα (*ainigma*), discours obscur, dérivé d'αἶνος (*ainos*), apologue, proverbe.

(*Rhétor.*) Exposition d'une chose naturelle, en termes obscurs et métaphoriques, qui la déguisent et la rendent difficile à deviner. C'est ordinairement une petite pièce en vers où l'on peint une chose par ses propriétés, ses usages, ses effets, ses rapports, son origine, mais sans la nommer. Pour qu'une *énigme* soit bien faite, il est nécessaire que les traits qu'on emploie pour désigner la chose qui en fait le sujet, ne puissent convenir qu'à cette seule chose, étant pris tous ensemble, quoiqu'ils paroissent pouvoir s'appliquer à des choses toutes différentes. C'est ce qui tient l'esprit en suspens. L'*énigme* n'a point de style propre: il doit être analogue à la chose qui en fait l'objet et au but qu'on se propose.

Dans la plus haute antiquité où les connoissances étoient d'autant plus

estimables qu'elles étoient moins communes, les sages renfermoient toutes leurs instructions dans un style obscur et *énigmatique*. Les rois eux-mêmes mettoient leur gloire dans les propositions obscures, et se faisoient un mérite de composer et de résoudre des *énigmes*. Un homme intelligent, dit Salomon, parviendra à comprendre un proverbe, à pénétrer les paroles des sages et leurs sentences obscures : c'étoit chez eux l'usage, pour éprouver leur sagacité, de se présenter ou de s'envoyer les uns aux autres des *énigmes*, et d'y attacher des peines et des récompenses. On connoît l'*énigme* que Samson proposa aux Philistins.

Les *énigmes* furent en vogue parmi nous dès le tems de Charlemagne ; elles étoient tombées ensuite dans l'oubli le plus profond, lorsqu'elles reparurent dans le dix-septième siècle. On les habilla pour lors avec plus d'art, de finesse et de goût, et on les soumit, comme tous les autres poëmes, à des lois et à des règles étroites, dont le P. Menestrier a publié un traité particulier.

ENJAMBEMENT, s. m. de *jambe*, qu'on a dit *gambe*, du latin *gamba* : l'action d'étendre la *jambe* plus qu'à l'ordinaire, pour passer au-delà de quelque chose.

(*Poësie*) *Enjambement des vers ;* on dit qu'un vers *enjambe* sur un autre, quand le sens de la phrase commencée ne finit pas dans le même vers, et se porte jusque sur le suivant.

Mais le sens ainsi prolongé jusque sur le vers suivant, peut se terminer à la fin de ce second vers, ou dans le cours et avant la fin de celui sur lequel on a enjambé ; ce n'est que cette dernière espèce d'*enjambement* que l'on condamne dans notre poësie, et dont Boileau a dit :

Enfin Malherbe vint, et le premier en France,
Sut mettre dans les vers une juste cadence.
Les stances avec grâce apprirent à tomber,
Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber.

L'autre espèce d'*enjambement* est très-permise, et on peut, non-seulement enjamber d'un premier vers à un second, pourvu que le sens remplisse tout l'espace de celui-ci, mais encore prolonger le sens jusqu'au troisième ou quatrième, ou cinquième, etc., pourvu que la phrase ne contracte ni obscurité, ni embarras par cette longueur, et que le vers où la phrase finit, soit occupé tout entier à la compléter.

Les *enjambemens* de la première espèce sont néanmoins supportables dans les fables, dans les vers de dix syllabes, en style marotique, et dans tous les sujets familiers, comme comédies, contes, etc.

Ce n'est pas une faute non plus d'interrompre, au milieu d'un vers, le sens qui a commencé dans le vers précédent, quand on le fait par un emportement figuré, par une interruption que la passion inspire.

La même exception a lieu aussi dans le dialogue, lorsque celui qui parloit est interrompu par un autre.

ENKYRIDION. *V.* ENCHIRIDION.

ENKYSTÉ, adj. du grec ἐν (*en*), dans, et de κύστις (*kustis*), sac, vessie.

(*Méd.*) On appelle tumeurs *enkystées*, abcès *enkystés*, des humeurs et des abcès enveloppés d'une membrane ; tels sont l'ATHEROME, le MELICERIS, le STEATOME, la VOMIQUE. *V.* ce mot.

ENLÈVEMENT, s. m. d'enlever, fait du latin barbare *levare*, ravir, ôter : rapt, ravissement.

(*Pratique*) Action par laquelle une personne est enlevée, malgré elle, ou par laquelle une chose est enlevée malgré celui à qui elle appartient.

(*Art milit.*) Il se fait à l'armée toutes sortes d'*enlèvemens ;* on *enlève* des bagages, des convois, des fourrageurs, des gardes et des quartiers.

(*Peinture*) *Enlèvement*, ou *enlevage* des vieux tableaux ; ce terme, adopté nouvellement dans la peinture, exprime la partie de la restauration des vieux tableaux, qui consiste à enlever une peinture de

dessus un panneau, et à la reporter sur une toile préparée à la recevoir.

Le désir de conserver les sublimes productions de la peinture des 15.e et 16.e siècles, la plupart peintes sur bois, excita, vers le milieu du siècle dernier, les recherches de deux restaurateurs de tableaux, MM. Picault et Haquin pères. Ils différèrent dans leurs méthodes. Le premier trouva le procédé assez singulier d'*enlever* une peinture de dessus un panneau sans altérer ce panneau, opération qui, pour la première fois, eut lieu sur le tableau d'André Delsarte, représentant une Charité. Le second, M. Haquin, *enleva* de son côté plusieurs tableaux de dessus leurs fonds de bois, mais ne s'astreignit pas à conserver la planche du tableau, et plusieurs artistes préfèrent sa méthode.

Le Gouvernement d'alors encouragea, par des pensions et des récompenses, ces deux hommes ingénieux qui procuroient aux arts un moyen de perpétuer des chefs-d'œuvres prêts à s'anéantir; ils furent employés à la restauration des tableaux de la couronne, et laissèrent chacun un fils qui suivirent leur carrière, et adoptèrent les méthodes de leurs pères.

Plusieurs tableaux furent *enlevés*. Le succès le plus complet couronna constamment ces opérations diverses; mais on ne réfléchit pas que les détériorations des tableaux que l'on enlevoit étoient produites ou suscitées par les impressions à la colle, sur lesquelles les peintres des 15.e et 16.e siècles peignoient, et lorsque le tableau étoit *enlevé* on le reportoit sur une impression de colle de farine, qui, ayant le même principe de destruction, ne faisoit qu'atténuer momentanément un mal qui devoit se reproduire peu de tems après, et par les mêmes causes.

Cet inconvénient grave senti, il fallut trouver un moyen d'y remédier.

Parmi les tableaux arrivés de la Lombardie, de Rome, de Florence, de Venise, il n'en étoit aucun qui ne fût couvert de crasse, occasionnée par la fumée des cierges et de l'encens, et qui ne tombât en écailles; mais un de ceux qui fixa spécialement l'attention fut celui de Raphaël, connu sous le nom de la *Vierge* de *Foligno*. Ce tableau peint sur bois, étoit fendu, courbé en deux endroits, écaillé dans plusieurs parties, et la peinture étoit piquée de vers. La surface a été rendue plane par un procédé très-ingénieux; ce qui étoit plus difficile encore, il falloit séparer le bois sur lequel ce tableau avoit été peint, et l'on y est parvenu, en en réduisant l'épaisseur à celle d'une feuille de papier, qui ensuite a été enlevée avec une lame de couteau. La peinture a été fixée sur une impression nouvelle; les parties recoquillées ont été aplanies avec de l'huile et un fer échauffé. Cette partie de la restauration a été exécutée par M. Haquin. La partie pittoresque qui avoit pour but d'accorder les teintes nouvelles avec les anciennes a été confiée à M. Rœser. *V.* RESTAURATION.

ENLUMINURE, s. f. du latin *illuminare*.

(*Peinture*) Ce mot est ancien dans notre langue : on appeloit ainsi les peintures dont on ornoit les manuscrits.

C'est aujourd'hui une sorte de peinture faite sur des estampes avec des couleurs délayées à la gomme. Il y a aussi des papiers tapisseries qui sont *enluminés*, c'est-à-dire, dont la planche n'a fourni que le trait, et dont les couleurs ont été placées au pinceau.

On *enlumine* avec plus ou moins de soin des estampes représentant des vues, des intérieurs de temples, etc., qu'on destine à être regardées dans des machines d'optique.

Quelquefois des curieux sans goût ont pris plaisir à faire *enluminer* de belles estampes, croyant qu'elles acquéroient un nouveau prix et qu'elles approcheroient du mérite des tableaux, quand elles seroient barbouillées de couleurs. Tout le fruit de leur dépense a été de faire détruire le travail heureux du graveur par le travail routinier des *enlumineuses*.

Cependant l'*enluminure* faite

avec soin et intelligence est fort utile à l'histoire naturelle. Des planches d'oiseaux, de plantes, de coquilles, instruisent fort imparfaitement, si elles ne sont pas accompagnées des couleurs propres à l'objet. Enfin, l'*enluminure* est utile toutes les fois qu'on doit montrer l'objet colorié. Le graveur doit alors renoncer à l'ambition de plaire et consentir à voir les travaux de son art couverts par le travail des *enlumineurs*.

ENNÉADÉCATÉRIDE, s. f. du grec ἐννέα (*ennea*), neuf, de δέκα (*deka*), dix, et d'ἔτος (*etos*), année : l'espace de dix-neuf années.

(*Chronol.*) On appelle ainsi la période ou révolution de dix-neuf années, telle qu'est celle du nombre d'or, dont Méthon fut l'inventeur, et qu'on appelle aussi cycle lunaire, parce qu'au bout de dix-neuf ans solaires, la lune revient à-peu-près au même point; d'où vient que les Athéniens, les Juifs et autres peuples qui ont voulu accommoder les mois lunaires avec l'année solaire, se sont servis de l'*ennéadécatéride*, en faisant pendant dix-neuf ans, sept ans de 13 mois lunaires et les autres de 12.

ENNÉAGONE, s. m. du grec ἐννέα (*enméa*), neuf, et de γωνία (*génia*), angle.

(*Géom.*) Figure de neuf angles et de neuf côtés.

Pour tracer dans un cercle l'*ennéagone* régulier, il ne s'agit que de diviser en trois parties égales l'angle au centre du triangle équilatéral; ainsi, ce problème se réduit à celui de la trisection de l'angle.

ENNÉANDRIE, s. f. du grec ἐννέα (*ennéa*), neuf, et d'ἀνήρ (*anér*), génit. ἀνδρὸς (*andros*), mari, mâle.

(*Botan.*) C'est le nom que *Linnæus*, dans sa division systématique des plantes, donne à la neuvième classe, à cause qu'elle renferme toutes les plantes dont la fleur a neuf étamines. *V.* ÉTAMINE.

ENNEMI, s. m. du lat. *inimicus*, composé de la particule priv. *n*, et d'*amicus* : celui qui hait quelqu'un, qui veut du mal à quelqu'un.

(*Art milit.*) *Ennemi* se dit absolument d'une armée entière, d'un parti contraire. L'*ennemi* est aux portes; l'*ennemi* tient la campagne; il est tombé entre les mains des *ennemis*.

(*Peinture*) *Ennemie*, adj. *couleurs ennemies*; ce sont les couleurs qui s'accordent mal, et qui ne peuvent subsister ensemble sans offenser la vue, ou sans se détruire en très-peu de tems. Le bleu et le vermillon sont des couleurs *ennemies*; leur mélange produit une couleur aigre, dure et désagréable.

Les habiles peintres se font quelquefois un jeu de vaincre les difficultés qu'on prétend résulter de l'association des couleurs *ennemies*; ce qui seroit chez les ignorans une témérité qui ne produiroit que des effets maussades, devient chez les habiles une hardiesse louable qui n'enfante que des prodiges.

ENODÉ, ou ÉNOUÉ, adj. du lat. *enodis*, formé de *e*, pour *sine*, sans, et de *nodo*, nœud : sans nœud.

(*Botan.*) N'ayant point de nœuds, c'est le contraire de noueux.

ENQUERRE, v. n. du lat. *inquirere*, de même qu'*enquérir* son synonyme.

(*Blason*) *Armes à enquerre*; on dit que des armes sont à *enquerre* lorsqu'il y a métal sur métal, ou couleur sur couleur, ce qui les fait soupçonner d'être fausses, et ce qui oblige de demander pourquoi les hérauts d'armes les ont ainsi données.

(*Diction*) *Mots à enquerre*; ici le mot *enquerre* s'emploie substantivement pour signifier la recherche de l'étymologie, de l'acception d'un mot, l'éclaircissement d'un fait de littérature. MM. de l'académie, dans leurs délibérations, mettoient sur les mots douteux, *mots à l'enquerre*.

ENQUÊTE, s. f. d'*enquérir*, même origine qu'ENQUERRE.

(*Pratique*) L'*enquête* est la recherche de la vérité d'un fait dans les dépositions des témoins de ce

fait. Les *enquêtes* sont verbales ou par écrit.

L'enquête verbale, que l'on appelle aussi *enquête* sommaire, est celle qui se fait sommairement à l'audience et sans beaucoup de formalités.

L'enquête par écrit est celle qui est ordonnée par un jugement, en vertu duquel on la rédige avec toutes les formalités prescrites par l'ordonnance de 1667.

Enquête d'office ; c'est celle que le juge ordonne de son propre mouvement pour connoître certains faits relatifs à quelque affaire dont la connoissance lui appartient.

ENSEIGNE, s. m. du lat. *insignium*, dont on a fait *signe*, *insigne ;* marque, indice servant à faire reconnoître quelque chose.

(*Commerce*) *Enseigne* se dit aussi du tableau, de la figure, que l'on pend, ou autre signe que l'on attache à la maison d'un marchand, d'un artisan, d'un cabaretier, pour la désigner.

(*Manuf.*) *Enseigne*, en termes de manufacture de draperie, est une certaine mesure de drap, qui revient à 3 aunes (3,565 mètres). Une pièce de drap est ordinairement de 15 *enseignes*, 45 aunes (10,615 mètres.)

(*Art milit.*) *Enseignes militaires ;* dans la première antiquité, rien n'étoit plus simple que les *enseignes* militaires. Des branches de verdure, des oiseaux en plumes, des têtes d'animaux, etc. aidoient les nations ou partis à se reconnoître dans les combats. Mais à mesure que l'art de la guerre se perfectionna, on inventa des *enseignes* moins fragiles ou plus brillantes, et chaque peuple voulut que les siennes fussent distinguées par des symboles qui lui appartinssent.

Chez les Juifs, les tribus d'Israël avoient chacune une *enseigne* de la couleur qui lui étoit propre, et sur laquelle étoit la figure ou le symbole qui désignoit chaque tribu, selon la prophétie de Jacob.

Les Égyptiens choisirent pour symboles de leurs *enseignes*, le taureau, le crocodile, etc. Les Assyriens eurent des colombes, parce que le nom de Sémiramis signifie colombe.

Dans les tems héroïques un bouclier, un casque, une cuirasse au haut d'une lance, furent les *enseignes* militaires des Grecs. Au siége de Troie, Agamemnon prit un voile de pourpre pour servir de ralliement à son armée. L'usage des *enseignes* avec des devises ne s'introduisit que peu à peu. Celles des Athéniens étoient Minerve, un olivier et une chouette. Les Corinthiens avoient adopté un Pégase ou cheval ailé. Les Messéniens et les Lacédémoniens se contentèrent de la lettre initiale de leur nom.

Les Perses avoient pour *enseigne* principale un aigle d'or au bout d'une pique.

Les *enseignes* des anciens Gaulois représentoient des animaux ; et principalement le taureau, le lion et l'ours. Celles des Ripuaires une épée qui désignoit le dieu de la guerre, et celles des Sicambres une tête de bœuf.

Lorsque les *enseignes* grossières déplurent aux Romains, ils eurent au lieu d'une botte de foin et de javelle, les figures du loup, du cheval, du sanglier, du minotaure ; mais Marius y substitua l'aigle.

A l'exemple des anciens, les peuples qui se sont établis en Europe, sur les débris de la grandeur romaine, se sont aussi servis d'*enseignes* militaires.

En France, Pharamond, Clodion, Mérovée et Childéric son fils portèrent des crapauds dans leurs *enseignes ;* mais quand Clovis eut reçu le baptême, il voulut que ses troupes prissent la bannière de Saint-Martin de Tours, et cette *enseigne* d'un bleu uni devint pour les Français ce que le *labarum* avoit été pour les Romains, depuis la conversion de Constantin.

Vers la fin du dixième siècle, la dévotion à Saint-Martin s'étant ralentie, et les successeurs de Hugues Capet ayant fixé leur séjour à Paris, la France eut pour patron celui de la capitale ; et après la réunion du comté de Vexin à la couronne, dont le comte étoit l'avoué de l'abbaye de Saint-Denis, Louis-

le-Gros donna à la bannière de ce saint, le même rang et la même vogue dont celle de Saint-Martin avoit joui pendant plus de six siècles, et il la nomma *oriflamme*, à cause des flammes d'or dont elle étoit chargée.

Il y a lieu de croire que l'oriflamme fut pris en 1415 à la sanglante bataille d'Azincourt; car, depuis cette époque, il n'en est plus fait mention dans l'histoire.

Outre l'*oriflamme*, il y avoit encore dans les armées françaises deux *enseignes* principales, savoir: l'étendard de France, et le pennon royal.

Sous Charles VII, les bannières et les pennons disparurent, et firent place aux drapeaux de l'infanterie, aux étendards, aux guidons de la gendarmerie, et aux cornettes de la cavalerie.

L'usage de mettre des croix sur les *enseignes* avoit commencé au tems des croisades, et ces croix furent rouges dans les *enseignes* de France, jusqu'au tems de Charles VI; c'étoit alors la couleur de la nation. Mais les Anglais qui avoient jusqu'alors porté la croix blanche, ayant pris la rouge, à cause des prétendus droits qu'ils croyoient avoir sur le royaume de France, Charles VII, encore dauphin, changea la croix rouge des *enseignes* françaises, en une croix blanche, se donna à lui-même une *enseigne* toute blanche, qu'on nomma *cornette*, et la donna pour *enseigne* à la première des compagnies de gendarmerie qu'il créa.

Depuis Charles VII jusqu'à François I.er, il n'y eut en France que deux *enseignes* royales blanches; savoir: la cornette blanche et la cornette royale, qui étoit comme l'étendard du corps du prince, et qu'on portoit devant lui, soit dans les batailles, soit en tems de paix, dans les grandes solennités; mais depuis les guerres du calvinisme, outre les cornettes blanches des généraux d'armée à qui le roi accordoit cette prérogative, il y eut en France, sur-tout sous Charles IX, autant d'*enseignes* blanches qu'il y avoit de colonels généraux des différentes milices. Chaque colonel mit son drapeau blanc dans sa compagnie colonelle, et par la suite, lorsque l'infanterie fut augmentée, le colonel général voulut avoir une compagnie dans chaque régiment, et que cette compagnie eût un drapeau blanc.

Enfin, le droit du drapeau blanc passa de la compagnie colonelle générale à la compagnie colonelle, La première ayant été supprimée, chaque mestre-de-camp, ou colonel d'un corps particulier, s'arrogea à cet égard les prérogatives du colonel général.

Depuis l'extinction de la monarchie, les *enseignes* de la république française sont un drapeau ou pavillon aux trois couleurs, bleue, blanche et rouge.

(*Marine*) On appelle quelquefois *enseigne*, le pavillon carré qui s'arbore au bâton de pavillon, placé au haut de la poupe d'un vaisseau, et qui désigne la nation de laquelle il est.

Enseigne de vaisseau; c'est un grade d'officier dans la marine, subordonné au lieutenant de vaisseau.

D'après les nouvelles lois relatives à la marine, tout capitaine de commerce est en même-tems de droit *enseigne de vaisseau* non entretenu; et tout *enseigne* de vaisseau à l'âge de 24 ans, a droit de commander des navires marchands, s'il en trouve l'occasion.

ENSEL, du lat. *ensis*, épée.

(*Chirurgie*) On appelle *ensel*, en termes de chirurgie, un cautère qui a la pointe faite comme celle d'une épée.

ENSEMBLE, adv. et s. du lat. *insimul*, qu'on a dit pour *simul*: l'un avec l'autre, les uns avec les autres.

(*Technol.*) Ce terme usité dans plusieurs arts, s'entend généralement de l'union des parties d'un tout.

(*Architecture*) L'*ensemble* d'un bâtiment; c'est la masse et quelquefois la proportion relative des parties d'un bâtiment.

(*Sculpture*) Pour bien juger d'un ouvrage, d'une statue, il faut d'abord examiner si l'*ensemble* est bon, s'il existe une juste proportion des parties.

(*Peinture*) L'*ensemble d'un tableau ;* c'est l'union de toutes les parties de l'art d'imiter les objets.

L'*ensemble d'une figure* ; c'est dans cette acception que le mot *ensemble* est plus communément employé par les artistes, et il signifie l'union des parties du corps et leur correspondance réciproque. On dit un *bon*, un *mauvais ensemble* ; par conséquent le mot *ensemble* ne signifie pas précisément la perfection dans le dessin d'une figure, mais seulement l'assemblage vraisemblable des parties qui la composent.

L'ensemble de la composition dans un tableau d'histoire est de deux espèces, l'*ensemble pittoresque*, *et* l'*ensemble poëtique.*

L'ensemble pittoresque est le choix qu'a fait l'artiste des combinaisons que peuvent éprouver entre eux les personnages essentiels et les objets qui composent son tableau. L'*ensemble pittoresque* est plus ou moins parfait, selon qu'il a plus ou moins réussi à rendre les groupes vraisemblables, les attitudes justes, les fonds agréables, les draperies naturelles, les accessoires bien choisis et disposés.

L'*ensemble poëtique* consiste dans l'intérêt général, mais nuancé, que doivent prendre à un événement tous ceux qui y participent.

Il faut que les sentimens dont l'artiste a voulu les animer aient une liaison, une conformité, une dépendance, enfin un *ensemble* qui existe dans la nature.

L'*ensemble de la couleur* dépend de son union, de son accord, et de sa dégradation insensible.

Le clair-obscur compose son *ensemble* des groupes de lumière et d'ombre et de l'enchaînement de ses masses.

L'effet du tout ensemble est le résultat des *ensembles* dont on vient de parler, comme le mot *effet général* est le résultat des effets particuliers de chacune des parties de l'art de peindre dont on fait usage dans un tableau.

(*Musique*) Ce terme ne s'applique guères qu'à l'exécution, lorsque les concertans sont si parfaitement d'accord, soit pour l'intonation, soit pour la mesure, qu'ils semblent être tous animés d'un même esprit, et que l'exécution rend fidèlement à l'oreille ce que l'œil voit sur la partition.

L'*ensemble* ne dépend pas seulement de l'habileté avec laquelle chacun lit sa partie, mais de l'intelligence avec laquelle il en sent le caractère particulier, et la liaison avec le tout. Les maîtres de musique, conducteurs et chefs d'orchestre, doivent guider, retenir, ou presser les musiciens, pour mettre par-tout l'*ensemble* ; et c'est ce que fait toujours un bon premier violon, par une certaine charge d'exécution, qui en imprime fortement le caractère dans toutes les oreilles. La voix récitante est assujettie à la basse et à la mesure ; le premier violon doit écouter et suivre la voix ; la symphonie doit écouter et suivre le premier violon : enfin le clavecin qu'on suppose tenu par le compositeur, doit être le véritable et premier guide de tout.

En général, plus le style, les périodes, les phrases, la mélodie et l'harmonie ont de caractère, plus l'*ensemble* est facile à saisir, parce que la même idée imprimée vivement dans tous les esprits, préside à toute l'exécution. Au contraire, quand la musique ne dit rien, et qu'on n'y sent qu'une suite de notes sans liaison, il n'y a point de tout auquel chacun rapporte sa partie, et l'exécution va toujours mal.

(*Manége*) On dit en termes de manége, mettre un cheval bien *ensemble*, pour le mettre bien sous lui, quand on le met sur les hanches ; l'obliger à rassembler les parties de son corps et ses forces, en les distribuant également sur les quatre jambes.

ENSEMENCER, v. a. du latin *sementis*, semaille.

(*Agric.*) Jeter de la semence dans les terres labourées, et en saison convenable pour les faire rapporter.

ENSIFORME, adj. du lat. *ensiformis*, composé de *forma*, forme, et de *ensis*, épée : qui a la figure d'une épée.

(*Physiol.*) On donne ce nom au cartillage xiphoïde. *V.* XIPHOÏDE.

(*Botan.*) *Feuille ensiforme.* C'est une feuille allongée, aiguë, ayant une certaine rigidité tellement comprimée que ses deux côtés deviennent deux faces planiuscules, sa face interne un bord tranchant, regardant la tige, et son dos un autre bord également tranchant, d'où résulte une forme à-peu-près semblable à celle d'une lame d'epée à deux tranchans.

ENSIMAGE, s. m. du saxon *seim*, ou de l'anglais *seam*, saindoux.

(*Manuf.*) L'action de mettre légèrement, avec la main, du saindoux sur la superficie des étoffes, du côté de leur endroit, afin de les pouvoir tondre plus facilement; le sain-doux aidant à faire couler les forces.

ENTABLEMENT, s. m. du lat. *tabulatum*, et de la préposition *in*, en.

(*Architect.*) Partie d'un ordre d'architecture, composé d'un architrave, d'une frise, ou d'une corniche.

C'est aussi la corniche entravée d'une édifice, sur laquelle pose le toit.

ENTAILLE, s. f. du latin barbare *taillia*.

(*Technol.*) Ouverture qu'on fait dans un corps qu'on taille en un certain endroit, pour y en emboîter et y faire entrer un autre qu'on y veut joindre.

(*Chirurgie*) Espèce de fracture faite en dédolant; fracture du crâne faite avec un instrument tranchant appuyé obliquement ou en dédolant, et dans laquelle il y a un éclat coupé, sans être détaché ni emporté.

ENTAMER, v. a. du lat. barbare *entamare*, fait du grec ἐντεμεῖν (*entaméin*), ou ἐντομεῖν (*entoméin*), couper, dont la racine est τέμνω (*temnô*), couper, inciser: faire une petite incision, une petite déchirure, ôter une petite partie d'une chose entière; commencer une matière.

Entamer une pièce d'étoffe; entamer un pain; entamer un bateau de bois, de charbon; entamer la peau; entamer un discours, une question, une négociation.

(*Manège*) *Entamer le chemin*; c'est commencer à galoper.

Entamer du pied droit, du pied gauche, en parlant de la jambe qui précède, ou qui embrasse la première le terrein.

Entamer un cheval; c'est lui donner les premières leçons de manège.

(*Art milit.*) *Entamer un corps de troupes*; c'est commencer à l'ouvrir, à le rompre.

ENTE, s. f. du latin *insia*, ou de l'allemand *inte*, formé du lat. *insitum*.

(*Agric.*) Greffe, scion d'arbre, lorsqu'il est greffé sur un autre arbre. Il se dit aussi de l'arbre même où l'on a fait une *ente*. *V.* GREFFE.

(*Archit.*) *Ente*, se dit aussi d'un pilastre carré que les anciens mettoient au coin des temples, et des jambes de force qui sortent un peu hors d'un mur.

ENTÉLÉCHIE, s. f. du grec ἐντελέχεια (*entelecheia*), perfection.

(*Didactiq.*) Perfection d'une chose.

ENTENTE, s. f. d'entendre; fait du latin *intendere*; dans le sens de s'attacher, considérer attentivement.

(*Grammaire*) *Entente* se dit proprement de l'interprétation qu'on donne à un mot équivoque, et qui peut recevoir plusieurs sens.

(*Littérature et Beaux-Arts*) Il signifie aussi un certain ordre et une disposition qui donne de l'agrément aux choses. C'est dans ce sens qu'on dit d'un auteur dramatique, qu'il possède parfaitement l'*entente* de la scène; en architecture, qu'un bâtiment est d'une belle *entente*; en peinture, qu'un tableau est d'une belle *entente*, ou qu'il est conduit avec beaucoup d'*entente*; qu'un groupe, qu'une figure est d'une belle *entente* de lumière; que le tout est d'une belle *entente* de couleur.

ENTÉRADÈNES, s. f. du grec ἐντεραδένες (*entéradènes*), composé d'ἔντερον (*entéron*), intestin, et de ἀδήν (*adèn*), glande.

(*Physiol.*) On a donné ce nom aux glandes intestinales.

ENTÉRINER, v. a. du latin barbare *integrinare*, fait d'*integrinus*, diminutif d'*integer*, entier: rendre entier, donner à quelque chose son entier effet.

On a dit anciennement *entérin* pour entier, et *entérinéité* pour l'état d'une chose qui a toutes ses parties.

(*Pratique*) *Entériner*, est approuver, confirmer un acte; et l'*entérinement*, ou l'action d'*entériner* est un jugement qui donne son entier effet, son entière exécution à un acte, ou à des lettres de rémission, de rescision, qui, sans cela, n'auroient pu être profitables à celui qui les auroit obtenues.

ENTÉRIN, s. m. du grec ἔντερον (*entéron*), formé d'ἐντος (*entos*), dans, dedans.

(*Physiol.*) Intestin.

ENTÉRITE, on ENTÉRITIS, s. f. du grec ἔντερον (*entéron*), intestin.

(*Médecine*) Inflammation des intestins.

ENTÉROCÈLE, s. f. du grec ἔντερον (*entéron*), intestin, et de κήλη (*kélé*), tumeur, hernie.

(*Médecine*) Hernie intestinale, descente de boyau. Elle est dite complète, lorsqu'elle tombe presque dans le scrotum, et incomplète, si elle ne descend que jusqu'à l'aine; celle-ci s'appelle encore BUBONOCELE.

ENTÉROCYSTOCÈLE, s. f. du grec ἔντερον (*entéron*), intestin, de κύστις, (*kustis*), vessie, et de κήλη (*kélé*), tumeur.

(*Chirurgie*) Hernie de la vessie compliquée d'ENTEROCELE. *Voy.* ce mot.

ENTÉROÉPIPLOCÈLE, s. f. du grec ἔντερον (*entéron*), intestin, d'ἐπίπλοον (*épiploon*), l'épiploon, et de κήλη (*kélé*), tumeur.

(*Chirurgie*) Hernie, dans laquelle l'intestin et l'épiploon sont tombés ensemble.

ENTÉROÉPIPLOMPHALE, s. f. du grec ἔντερον (*entéron*), intestin, d'ἐπίπλοον (*épiploon*), l'épiploon, et d'ὀμφαλὸς (*omphalos*), nombril.

(*Chirurgie*) Hernie ombilicale faite par la sortie de l'intestin et de l'épiploon ensemble.

ENTÉROGRAPHIE, s. f. du gr. ἔντερον (*entéron*), intestin, et de γραφω (*graphó*), décrire: description des intestins.

(*Méd.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des intestins.

ENTÉROHYDROCÈLE, s. f. du gr. ἔντερον (*entéron*), intestin, d'ὕδωρ (*hudór*), eau, et de κήλη (*kélé*) tumeur.

(*Méd.*) Hydropisie du scrotum compliquée avec une descente d'intestin.

ENTÉROHYDROMPHALE, s. f. du grec ἔντερον (*entéron*), intestin, d'ὕδωρ, (*hudór*), eau, et d'ὀμφαλὸς (*omphalos*), nombril.

(*Méd.*) Hernie de l'ombilic faite par la sortie de l'intestin et par un amas de sérosités.

ENTÉROLOGIE, s. f. du grec ἔντερον (*entéron*), intestin, et de λογος (*logos*), discours.

(*Méd.*) Partie de l'anatomie qui traite de l'usage des intestins.

ENTYROMÉROCÈLE, s. f. du grec ἔντερον (*entéron*), intestin, de μηρος (*méros*), cuisse, et de κήλη (*kélé*), hernie, tumeur.

(*Chirur.*) Hernie crurale.

ENTÉROMPHALE, s. f. du grec ἔντερον (*entéron*), intestin, et ὀμφαλὸς (*omphalos*), nombril.

(*Chirurgie*) Hernie ombilicale, faite par l'intestin seul.

ENTÉRORHAPHÉ, s. f. du gr. ἔντερον (*entéron*), intestin, et de ῥάφη (*rhaphé*), conture.

(*Chirur.*) Suture des intestins.

ENTÉROSARCOCÈLE, s. f. du grec ἔντερον (*entéron*) intestin, de σὰρξ (*sarx*), chair, et de κήλη (*kélé*), tumeur.

(*Chirur.*) Espèce de hernie faite par l'intestin, avec excroissance de chair.

ENTÉROSHÉOCÈLE, s. f. du grec ἔντερον (*entéron*), intestin, d'ὄσχεον (*oschéon*), le scrotum, et de κήλη (*kélé*), tumeur.

(*Chirurgie*) Espèce de hernie,

dans laquelle les intestins tombent dans le scrotum ; c'est une entérocèle complette. *Voyez* ENTEROCELE.

ENTÉROTOMIE, s. f. du grec ἔντερον (*entéron*), intestin, et de τομὴ (*tomé*), incision, dérivé de τεμνω (*temnó*), couper, inciser.

(*Chirurgie*) Opération qui consiste à faire une incision à l'intestin pour en tirer des corps étrangers.

ENTHLASE, s. f. du gr. ἔνθλασις (*enthlasis*), contusion, fracture, dérivé de θλαω (*thlaó*), briser.

(*Chirurgie*) Espèce de fracture du crâne, faite avec un instrument contondant, et dans laquelle l'os est brisé en plusieurs pièces.

ENTHOUSIASME, s. m. du grec ἐνθουσιασμὸς (*enthousiasmos*), formé d'ἔνθεος (*enthéos*), divin, composé d'ἐν (*en*), dans, et de θεος (*théos*), Dieu, en Dieu : qui a Dieu en soi.

Mouvement extraordinaire d'esprit, causé par une inspiration qui est ou qui paroît divine.

(*Prophétie*) Il se dit proprement des prophètes, des sybilles, et de ceux qui prononçoient les oracles du paganisme.

(*Littérature et Beaux Arts*) Il signifie aussi un mouvement extraordinaire d'esprit, par lequel un poëte, un orateur, tout homme qui travaille de génie, s'élance en quelque sorte au-dessus de lui-même.

ENTHYMÊME, s. m. du grec ἐνθυμημα (*enthumêma*), pensée, composé d'ἐν (*en*), dans, et de θυμος (*thumos*), esprit, littéralement dans l'esprit.

(*Diction*) L'*enthymême* est l'argument consacré à la rhétorique ; c'est un raisonnement composé de deux propositions seulement ; une troisième qui n'est point exprimée, peut se suppléer aisément. Ainsi, on peut dire que l'*enthymême* est un syllogisme parfait dans l'esprit, et imparfait dans l'expression.

L'*enthymême* est l'argument favori de l'orateur, parce qu'étant plus court que le syllogisme, et moins méthodique, il est aussi plus vif, plus pressant, plus propre à persuader et à remuer les passions.

Quintilien cite pour exemple ce vers, le seul qui nous soit resté de la Médée d'Ovide :

Servare potui, perdere an possim rogas ?

Je l'ai pu conserver, et ne pourrois-je le perdre ?

Un logicien auroit fait un syllogisme de ce raisonnement, et auroit dit :

Celui qui peut conserver, peut perdre ; or, je l'ai pu conserver, donc je pourrois le perdre.

L'orateur supprime toujours quelqu'une de ces trois propositions : c'est tantôt la première, tantôt la seconde, indifféremment. Il arrive même quelquefois qu'il renferme son raisonnement en une seule proposition, et cela pour lui donner plus de force, comme dans cet exemple :

Mortel ! ne garde pas une haine immortelle.

ENTIER, s. m. du latin *integer*, composé de la préposition privat. *in*, et de *tango* toucher : qui est intact, complet, qui a toutes ses parties, ou que l'on considère dans toute son étendue.

(*Arith.*) *Nombres entiers* ; ce sont les nombres qui contiennent un certain nombre de fois, et sans fraction, la quantité prise pour unité principale.

(*Botan.*) *Feuille entière* : une feuille est dite *entière*, lorsque son disque ne présente à son contour ni sinuosités remarquables, ni incisions, ni deuture quelconque.

Calice entier : c'est un monophylle, dont le bord est très-simple et sans division.

ENTITÉ, s. f. du latin *entitas*, fait de *ens*, *entis*, être.

(*Didactique*) Ce qui constitue l'être, ou essence de quelque chose.

(*Scholast.*) Forme abstraite quelconque, générique, spécifique, individuelle, propre, accidentelle, morale, etc. Ainsi, ils disent l'*entité de Pierre*, *sa corporéité*, *son animalité*, *sa rationalité*, *sa paternité*, *sa pétréité*, pour signifier la qualité par laquelle Pierre est être, corps, animal, raisonnable, père, Pierre.

(*Chimie ancienne*) Les anciens

chimistes ont donné différentes significations au mot latin *ens* : dans Paracelse, il sifignifie le pouvoir, la vertu, et l'efficacité que certains êtres déploient sur nos corps. Il parle de l'*ens astrorum*, de l'*ens veneris*, de l'*ens naturale*, de l'*ens de potentibus spiritibus*, de l'*ens Dei*; il parle aussi de l'*ens primum* des minéraux, des pierres précieuses, des plantes et des liqueurs, par où il entend les parties dans lesquelles leur vertu ou leur efficacité réside, ou même l'une et l'autre.

ENTOMOLITHE, s. f. du grec ἔντομον (*entomon*), insecte, et λίθος (*lithos*), pierre,

(*Minéral.*) Pierre schisteuse ou divisée par lames, dans laquelle on voit les empreintes de divers insectes.

ENTOMOLOGIE, s. f. du grec ἔντομον (*entomon*), insecte, et de λογος (*logos*), discours.

(*Histoire naturelle*) Partie de l'histoire naturelle qui traite des insectes.

ENTONNER, v. a. du latin *intonare*, composé de *in*, dans, et de *tonus*, ton: mettre en ton.

(*Musique*) C'est dans l'exécution d'un chant, former avec justesse les sons et les intervalles qui sont marqués; ce qui ne peut guères se faire qu'à l'aide d'une idée commune à laquelle doivent se rapporter ces sons et ces intervalles; savoir, celle du ton et du mode où ils sont employés, d'où vient peut-être le mot *entonner*. On peut aussi l'attribuer à la marche diatonique, marche qui paroît la plus commode et la plus naturelle à la voix. Il y a plus de difficulté à *entonner* des intervalles plus grands ou plus petits, parce qu'alors la glotte se modifie par des rapports trop grands dans le premier cas, ou trop composés dans le second.

Entonner est encore commencer le chant d'une hymne, d'un pseaume, d'une antienne, pour donner le *ton* à tout le chœur. *V.* INTONATION.

ENTONNOIR, s. m. du lat. *intonnare*, formé de *in*, dans, et *tonna*, tonne, mettre dans une tonne: instrument avec lequel on entonne une liqueur.

(*Technol.*) Vaisseau plus ou moins grand, fait en forme de cône, avec un cou qui sert à verser les liqueurs dans un muid, dans une bouteille, etc.

(*Physiol.*) On a donné le nom d'*entonnoir* à une cavité ou fossette assez profonde, qu'on découvre dans la partie inférieure du troisième ventricule du cerveau, et dont l'ouverture évasée se retroussant insensiblement, aboutit à la grande pituitaire qui est logée dans la cavité de la selle turcique.

(*Art du mineur*) *Entonnoir*; c'est, dans les mines, la profondeur ou l'espèce de trou qu'elles laissent après avoir joué ou sauté.

ENTORSE, s. f. du lat. *intortus*, fait d'*intorquere*.

(*Chirurgie*) Distension subite et violente des tendons ou des ligamens d'une articulation, sans qu'il y ait déplacement sensible des parties offensées. *V.* LUXATION.

ENTRAILLES, s. f. du lat. *intralia*, fait du grec ἔντερον (*entéron*), intestin.

(*Physiol.*) Il se dit généralement de toutes les parties enfermées dans le corps des animaux, comme le cœur, le poumon, le foie, la rate, les intestins, etc. Mais il se dit plus particulièrement des intestins, des boyaux. Les autres parties sont ordinairement appelées VISCERES. *V.* ce mot.

ENTRAVES, s. f. composé des deux mots latins *in* et *trabes*.

(*Manége*) Ce qui sert à lier les jambes d'un cheval, ou pour le dresser à l'amble, ou pour l'empêcher de s'éloigner trop du lieu où l'on veut qu'il paisse.

(*Diction*) Il signifie figurément obstacle, empêchement. *Cet homme s'est mis des entraves à lui-même.*

ENTRECHAT, s. m. de l'italien *intrecciato*, en sous-entendant *salto*, qui signifie saut entrelacé, croisé.

(*Danse*) L'*entrechat* est un saut dans lequel on passe les jambes l'une par-dessus l'autre, trois fois pendant que le corps est en l'air.

Il y a un *entrechat* en tournant

un *entrechat* en avant, et un *entrechat* de côté.

ENTRECOLONNEMENT, s. m. du lat. *intercolumnum*.

(*Archit.*) Espace entre deux colonnes; il y en a de cinq sortes, selon Vitr. *Pycnostyle*, *systyle*, *diastyle*, *eustyle*, *arcéostyle*. *V.* ces mots.

ENTRÉE, s. f. du verbe *entrer*, fait du lat. *intrare*, pour *intra ire*, aller dedans.

(*Archit.*) Lieu par où l'on entre, la porte, le passage d'un bâtiment.

(*Technol.*) Il se dit aussi de l'ouverture qui se trouve à plusieurs choses: *entrée* de serrure, *entrée* de chapeau.

(*Marine*) *Entrée d'un port*; c'est le passage par lequel on arrive dans un port.

Entrée d'une rivière; c'est son embouchure.

Avoir l'*entrée*; c'est, en termes de santé, avoir permission de débarquer et de communiquer dans les lieux et dans les pays où l'on craint la peste, et où la quarantaine a lieu; les bâtimens qui viennent des lieux suspects de peste, ou qui ont la PATENTE BRUTE (*V.* ce mot), n'obtiennent l'*entrée* qu'après une quarantaine plus ou moins longue. *Voy.* QUARANTAINE.

(*Econ. polit.*) *Entrée* se dit du droit d'entrer en quelque endroit. On dit de celui qui entre sans payer à la comédie, à l'opéra, qu'il a ses *entrées* à la comédie, à l'opéra.

Ce prince a *entrée* à la diète de l'empire.

C'est aussi le privilége d'entrer chez les rois, les princes et les grands seigneurs, dans certains tems et à des heures marquées.

Gracchus et Livius Drusus, tribuns du peuple, furent les premiers qui introduisirent cette coutume à Rome; mais elle fut interrompue: Auguste ne se soucia point de la rétablir. Tibère la remit en vigueur; son successeur l'abolit; d'autres empereurs la renouvelèrent, et elle se fortifia tellement sous Constantin, qu'elle s'est toujours conservée depuis.

Entrées se dit encore de ces réceptions solennelles que l'on fait aux rois, aux princes, aux gouverneurs, ambassadeurs, légats, etc., la première fois qu'ils entrent dans une ville, ou qu'ils sont admis dans une cour, etc. Ces sortes de cérémonies varient suivant le tems, les lieux et les nations; mais elles sont toujours un monument des usages des différens peuples.

(*Finances*) *Entrée*, en termes de finances, est un impôt qu'on lève sur les marchandises qui entrent dans une ville, dans un port, dans un pays.

(*Commerce*) *Entrée du grand livre*; les teneurs de livres en parties doubles appellent ainsi l'état des débiteurs et créditeurs portés par la balance ou le bilan du livre précédent.

(*Eaux et forêts*) *Bois d'entrée*; on appelle ainsi les bois qui commencent à donner quelque signe de dépérissement.

(*Cuisine*) *Entrées de table*; ce sont les mets que l'on sert au commencement du repas.

(*Danse*) *Entrée* se dit, en parlant des ballets, d'un ou plusieurs quadrilles de danseurs, qui par leurs pas, leurs gestes, leurs attitudes, représentent la partie de l'action générale dont ils sont chargés.

Entrée se dit encore de l'espèce de symphonie par laquelle débute un ballet.

(*Musique*) *Entrée* se dit, en musique, du moment où chaque partie qui en suit une autre commence à se faire entendre.

(*Astron.*) *Entrée* se dit, en astronomie, du moment où le soleil ou la lune commence à parcourir un des signes du zodiaque. Ainsi on dit, l'*entrée du soleil ou de la lune dans le belier, dans le taureau*, etc.

On se sert aussi du mot *entrée* dans ces phrases: l'*entrée de la lune dans l'ombre, dans le pénombre*. *V.* OMBRE, PÉNOMBRE, ÉCLIPSE.

ENTRE-LACS, s. m. du verbe *entrelacer*, du lat. *inter plicare*: plusieurs cordons de chiffres enlacés l'un dans l'autre.

(*Archit.*) Ornemens de listels et

de

de fleurons liés et croisés les uns avec les autres, qui se taillent sur les moulures ou dans les frises.

(*Sculpture*) Ornement à jour de pierre ou de marbre, qui sert quelquefois, au lieu de balustre, pour remplir les appuis évidés des tribunes, balcons et rampes d'escalier.

ENTREMETS, du lat. *intromissum*, dont les Italiens ont fait *tramesso*.

(*Cuisine*) Ce mot désignoit anciennement un spectacle muet, accompagné de machines, dans lequel des hommes et des animaux exprimoient ordinairement une action, et où quelquefois des bateleurs faisoient leurs tours. Ces divertissemens furent imaginés pour occuper les convives dans l'intervalle des services d'un festin, dans l'entre-deux d'un mets, ou service à un autre mets. C'est ce qui a fait nommer *entremets*, dans les tables, le service qui est entre le rôt et le fruit.

(*Art dramat.*) On appeloit autrefois *entremets*, dans les pièces de théâtre, ce que l'on appelle aujourd'hui INTERMÈDES. *Voy.* ce mot.

ENTRE-MODILLON, s. m. de la prépos. lat. *inter*, et de l'italien *modiglione*.

(*Archit.*) Espace entre deux *modillons*.

ENTRE-NŒUDS, s. m. du lat. *inter*, et de *nodus*.

(*Botan.*) Espace entre deux nœuds d'une tige.

ENTRE-PILASTRE, s. m. du lat. *inter*, et de l'ital. *pilastro*.

(*Archit.*) Espace entre deux pilastres. Il y en a de cinq sortes, et ils sont semblables aux entre-colonnes.

ENTRE-PONT, s. m. du latin *inter*, et de *pons*, *pontis*.

(*Marine*) L'entre-deux des ponts d'un vaisseau, dans les vaisseaux de ligne, ou l'espace compris entre le premier et le second pont. Dans les vaisseaux du premier rang, ou à trois ponts, il y a deux *entre-ponts*, dont l'un est entre le premier et le second pont, et l'autre, entre le second pont et le troisième.

Les frégates, les flûtes ou galères, et les plus gros vaisseaux marchands qui n'ont qu'un seul pont et une seule batterie, ont cependant un *entre-pont*. Dans cette espèce de bâtiment, c'est l'espace compris entre le pont et le faux pont, ou cale. Ces entre-ponts sont bas et destinés à loger l'équipage.

ENTREPOT, s. m. du lat. *inter*, et de *pono*, *locus interpositus*.

(*Commerce*) Lieu de réserve où l'on fait magasin de quelques marchandises, pour les venir reprendre au besoin.

Villes d'entrepôt; ce sont des villes ou des ports auxquels les lois du prince permettent de recevoir du dehors des marchandises d'une certaine nature, pour les réexporter sous certaines conditions.

ENTRESOL, s. m.

(*Archit.*) Ainsi nommé, de ce qu'il est entre les pièces du sol ou rez-de-chaussée, et celles du premier étage.

ENTRETAILLE, s. f. du latin *inter*, et de *talio*.

(*Gravure en bois*) Taille légère qu'on glisse entre des tailles plus fortes, pour représenter les corps qui ont du luisant.

ENUCLÉATION, s. f. du latin *enucleatio*, composé de la particule extract. *e*, de, hors, et de *nucleus*, amande. L'action de tirer l'amande ou le noyau d'un fruit. Ce terme n'est employé qu'en chimie et en pharmacie.

ÉNUMÉRATION, s. f. du latin *enumeratio*, composé de la partic. extract. *e*, de, hors, et de *numero*, compter : compte de plusieurs choses dont on fait mention en détail, dénombrement.

(*Diction*) *Enumération des parties*; c'est un des lieux communs de la rhétorique, propre à la preuve. Elle consiste à parcourir les différentes parties d'un tout, les principales circonstances d'un fait. Ce lieu commun est d'une grande ressource pour l'éloquence : il met sous les yeux les traits les plus frappans d'un objet qu'on veut dépeindre, afin de persuader, d'émouvoir et d'entraîner.

ÉNURÉSIE, s. f. du grec ἐνουρέω (*énouréô*), perdre son urine : incontinence d'urine.

(*Méd.*) Les médecins entendent par ce mot un écoulement involontaire des urines, qui n'est sollicité par aucune irritation de la vessie, et qui arrive le plus souvent sans qu'on y pense.

ENVELOPPE, s. f. du lat. barbare *envolpare*, corruption d'*involvere* : ce qui sert à envelopper quelque chose.

(*Botan.*) Ce mot est synonyme, tantôt d'*involucre*, tantôt de *tégument*. *V.* ces mots.

(*Jardin.*) En termes de jardinage, c'est la tunique ou membrane dont les bulbes des oignons sont couvertes.

(*Moulage du fer fondu*) *Enveloppe* se dit de la *choppe* qui doit retenir le métal, et donner la forme extérieure à la pièce que l'on moule.

(*Art milit.*) *Enveloppe* se dit aussi d'une élévation de terre que l'on fait quelquefois dans le fossé d'une place, quelquefois au-delà du fossé, souvent en façon d'un simple parapet.

ENVERGURE, s. f. du lat. *virga*.

(*Marine*) Ce mot se dit de la longueur des vergues du vaisseau, relativement à ses mâts et à son rang. Ainsi, on dit qu'un vaisseau a une grande *envergure*, ou beaucoup d'*envergure*, pour exprimer que ses *vergues* sont longues, proportionnellement à sa mâture ; ce qui est le cas des vaisseaux dont on a augmenté la longueur. *V.* VERGUE.

(*Ornithol.*) *Envergure* se dit aussi de l'étendue qu'il y a entre les deux extrémités des ailes déployées d'un volatile. Il y a des volatiles qui ont jusqu'à 80 décimètres ou palmes d'*envergure*.

ENVIE, s. f. du lat. *invidia*.

(*Méd.*) *Envie*, dans le sens de désir, est un appétit dépravé, qui est toujours un signe du mauvais état de l'estomac et des humeurs. *Voy.* ANOREXIE, APPÉTIT, DÉGOUT.

On donne encore le nom d'*envies* à des taches naturelles, à certaines marques que portent quelques enfans, et que l'on attribue ordinairement à des désirs violens de la mère, dans les premiers tems de sa grossesse.

Il est aussi difficile d'assigner une cause certaine à ces taches, que d'en tracer le traitement spécifique. On recommande contre celles que l'on appelle lentilles, l'extrait de saturne, dont on doit souvent se laver.

ENVIES, s. f. du lat. *reduvia*.

(*Méd.*) Petites pellicules qui se détachent quelquefois des doigts. Il ne faut pas arracher les *envies* avec les dents, mais les couper avec des ciseaux : le panaris est quelquefois la suite de l'arrachement de ces petites portions de peau.

ENVOYÉ, s. m. du lat *inviare*, mettre en chemin.

(*Diplomatie*) Ministre *envoyé* d'un prince souverain ou d'une république, dans la cour d'un autre prince.

La qualité d'envoyé extraordinaire est très-moderne, et même moins ancienne que celle de résident ; c'est un grade inférieur à celui d'ambassadeur. Les envoyés tant ordinaires qu'extraordinaires jouissent de la protection du droit des gens et de tous les priviléges des ambassadeurs. Mais quant aux honneurs, on les traite de la même manière que les résidens ordinaires. *V.* RESIDENS, MINISTRES, AMBASSADEURS.

ÉOLIEN ou ÉOLIQUE, adj. du grec αἰολεια, dérivé d'αἴολος (*aiolos*), Éole.

(*Géogr. anc.*) Pays d'Asie habité par les Éoliens, appelé auparavant Mysie.

(*Grammaire*) Un des cinq dialectes de la langue grecque. Il fut d'abord usité dans la Béotie, d'où il passa en *Eolie*. Sapho et Alcée ont écrit dans ce dialecte.

(*Musique*) *Le ton* ou *mode éolien*, ainsi nommé de l'Éolie, où il fut premièrement en usage, étoit un des cinq modes moyens ou principaux de la musique grecque, et sa corde fondamentale étoit immédiatement au-dessus du mode phrygien.

Le mode *éolien* étoit grave, au rapport de Lasus. *Je chante*, dit-il, *Cérès et sa fille Mélibée, épouse de Pluton, sur le mode EOLIEN, rempli de gravité*.

ÉOLIPYLE, s. m. du grec αἴολος

(*aiolos*), Éole, dieu des vents, et de πύλη, (*pulé*), porte, passage : porte d'Éole.

(*Physique*) Vase de métal creux ayant la forme de boule ou de poire garnie d'un bec ou tuyau recourbé qui n'a qu'une ouverture très-étroite. Cette boule ou cette poire étant en partie remplie d'eau, et exposée sur un feu de charbon bien allumé, produit par son bec un souffle très-violent.

Quelques auteurs attribuent ce souffle à l'air dilaté par l'action du feu. Une preuve que cela n'est pas, c'est que si on plonge le bec de *l'éolipyle* dans un verre d'eau, on ne voit aucune bulle d'air traverser la liqueur. On entend seulement un sifflement qui ressemble beaucoup au bruit que fait de l'eau jetée sur un corps très-chaud; ce qui fait juger avec plus de raison que ce souffle est occasionné par l'eau du vase réduite en vapeur très-dilatée. C'est cette même vapeur qui, par son expansion, chasse l'eau en forme de jet, lorsqu'on renverse l'*éolipyle*, le tuyau en en bas, et qu'on continue de le tenir sur le feu. Si au lieu d'eau on a mis de l'esprit-de-vin dans l'*éolipyle*, on peut produire un jet de feu, en présentant un flambeau allumé à quelques centimètres du bec de l'*éolipyle*.

C'est par la comparaison de ces *éolipyles* que Descartes explique la cause naturelle des vents.

Eole, d'où cet instrument tire son nom, étoit astronome et physicien. Il prédisoit les vents, en observant le cours des nuées et de la fumée qui sortoit de l'île de Vulcain. Ses avis ne furent pas inutiles à Ulysse, qui le consulta en passant, et qui apprit de lui les vents qui devoient régner pendant son voyage. C'est ce qui a donné lieu à la fable ingénieuse dans laquelle Homère feint que cet *Eole* étoit le roi des îles *Eoliennes;* qu'il tenoit les vents dans des cachots, et qu'un jour il les enferma tous dans une outre dont il fit présent à Ulysse.

(*Fumistes*) Les fumistes appellent *éolipyle* une machine qu'ils emploient pour former un courant d'air dans les cheminées, et les empêcher de fumer.

ÉPACTE, s. f. du grec ἐπακτὸς (*épaktos*), étranger, sur-ajouté, formé du verbe ἐπάγω (*épagó*), ajouter, introduire, intercaler.

(*Astronomie*) Les *épactes* sont les nombres des jours, d'heures, de minutes et de secondes dont les révolutions lunaires diffèrent des solaires.

Il y a aussi des *épactes* dont les astronomes ont des tables, et qui leur servent à préparer le calcul des éclipses.

Les *épactes* astronomiques dont on se sert pour trouver les nouvelles lunes moyennes ne sont autre chose que l'âge de la lune au commencement de l'année, ou le nombre de jours qui restent depuis la dernière conjonction moyenne de l'année précédente, jusqu'au commencement de l'année actuelle, si elle est bissextile; ou à la veille, si c'est une année commune.

ÉPAGNEUL, s. m. du latin *spagnolus*, dont nous avons d'abord fait *espagnol* puis *épagneul*. Les Anglais disent *spaniel*.

(*Hist. nat.*) Race de *chiens* à tête petite et arrondie, à longs poils, à queue touffue et relevée, et à jambes sèches et courtes. Ces chiens sont ainsi appelés, parce qu'ils sont originaires d'Espagne.

Les *épagneuls* conviennent pour la chasse dans les cantons ouverts, et sont propres au poil à et la plume; ils quêtent ordinairement le nez bas.

ÉPAGOMÈNES; adj. du gr. ἐπαγόμενος (*épagoménos*), sur-ajouté, dérivé d'ἐπάγω (*épagó*), ajouter.

(*Chronol.*) Les astronomes grecs appeloient ainsi les cinq jours que les Égyptiens et les Chaldéens étoient obligés d'ajouter à l'année de Nabonassar, dont chaque mois n'avoit que 30 jours; ce qui complétoit les 365 jours que le soleil emploie à parcourir son orbite.

ÉPANCHEMENT, s. m. du latin barbare *expansare*, d'*expansum*, supin d'*expando*, répandre: effusion.

(*Méd.*) *Epanchement* de la bile

Voy. EFFUSION, EXTRAVASATION.

(*Jardin.*) Ce terme s'emploie aussi dans le jardinage en parlant de l'effusion de la sève.

ÉPANORTHOSE, s. f. du grec ἐπανόρθωσις (*épanorthósis*), correction, formé du verbe ἐπανορθόω (*épanothoó*), redresser, corriger.

(*Diction*) Figure de rhétorique convenable à la preuve par laquelle on feint de rétracter ce qu'on avoit dit comme trop foible, et l'on ajoute quelque chose de plus fort. *V.* CORRECTION

ÉPANOUISSEMENT, s. m. du verbe *épanouir*, qu'on a dit anciennement *esbanoyer*, ou du latin *explangiere*.

(*Botan.*) *Epanouissement des fleurs ;* lorsque toutes les parties d'une fleur sont parfaitement déployées, on dit que la fleur est épanouie. On compare l'épanouissement d'une fleur à l'état d'un animal qui veille, et l'état opposé à celui d'un animal qui dort.

ÉPAULE, s. f. du latin *spalla*, diminutif de *spatula* ou *spadula*. Les Italiens disent encore *spalla*.

(*Anat.*) Partie double du corps humain, située à l'extrémité supérieure, et qui est composée de deux pièces osseuses, l'une antérieure appelée CLAVICULE, et l'autre postérieure, dite OMOPLATE. *V.* ces deux mots.

(*Fortificat.*) *Epaule du bastion ;* c'est l'espace renfermé par l'angle de *l'épaule*, c'est-à-dire, le terrein qui est à l'endroit où concourent la face et le flanc.

ÉPAULEMENT, s. m. même origine qu'ÉPAULE.

(*Fortificat.*) Travail que l'on fait pour se couvrir de côté par des élévations de terre, par des sacs à terre, par des gabions ou par des fascines chargées de terre.

Les *épaulemens* des places d'armes pour la cavalerie, quand elle a la queue de la tranchée, ne sont ordinairement que des fascines mêlées de terre.

Epaulement ou *orillon carré* se dit aussi d'une masse de terre à-peu-près de figure carrée et revêtue de muraille pour couvrir le canon d'une casemate.

Epaulement se prend encore pour un demi-bastion qui est un travail composé d'une face et d'un flanc qui se met ordinairement à la tête d'une corne, d'une couronne ou d'une queue d'ironde.

(*Charpenterie*) Les charpentiers appellent épaulement d'un tenon une partie et un des côtés du tenon qu'on diminue moins que l'autre, afin que la pièce de bois en ait plus de force.

ÉPAULER, v. a. dans le sens de fortifier, appuyer des épaules, soutenir, vient de *spalla*.

(*Fortific.*) *Epauler* ; c'est faire un épaulement.

ÉPAULER, v. a. dans le sens de disloquer une *épaule*, est une contraction de *désépauler*.

(*Zool.*) On le dit particulièrement du cheval et des autres bêtes à quatre pieds : *Ce cheval s'est epaulé.*

(*Jardin.*) On dit dans le même sens d'un arbre qui n'a plus qu'un côté, qu'il est *épaulé*, c'est-à-dire, estropié.

ÉPAVES, s. f. et adj. du latin *expaveſactæ*, effrayées, égarées.

(*Agric.*) Ce mot a signifié, dans l'origine, des bêtes effrayées, égarées, errantes, sans garde et dont le propriétaire n'étoit pas connu.

(*Pratique*) La signification de ce mot s'est multipliée ; car on le dit aussi des choses inanimées et perdues, dont on ne connoît pas le légitime propriétaire.

Les seigneurs haut-justiciers avoient autrefois le droit de s'emparer des *épaves* après quarante jours et les publications faites.

Il y avoit des *épaves foncières* ou immeubles échues au seigneur à titre d'*épaves* pour droit de bâtardise ou de déshérence.

Epaves maritimes ; ce sont les effets que la mer a jetés sur le rivage et qui s'y trouvent sans être réclamés par aucun légitime propriétaire.

Epaves mobiliaires ; ce sont celles qui consistent dans quelques effets mobiliers.

Epaves de rivières ; effets trouvés,

délaissés sur les rivières, soit par naufrage, débordement, inondation, chute de pont, ou autres accidens, qui ne sont réclamés par aucun légitime propriétaire.

Epaves se disoit anciennement, dans certaines parties de la France, de toutes sortes d'effets perdus; ce qui a donné lieu à quelques hommes superstitieux d'invoquer St. Antoine de *pade*, qu'on appelloit St. Antoine de *pave*, pour recouvrer les choses égarées.

ÉPEAUTRE, s. m. du lat. *spelta*, dont les Grecs modernes ont fait σπέλτον (*pelton*); les Italiens disent aussi *spelta*, et dans le midi de la France *speute*.

(*Agric.*) Sorte de blé-froment fort commun en Allemagne.

Théophraste dit que l'*épeautre* se change en froment la troisième année. Les anciens en faisoient ce qu'on appelle la frumentée, qui étoit une bouillie fort vantée.

Les Allemands en font du pain qui n'est pas moins blanc que le froment, mais qui n'est pas aussi nourrissant ni aussi facile à digérer.

Quelques-uns appellent l'épeautre blé *locular* ou *locar*. Il y a encore une autre espèce d'*épeautre*, qu'on nomme seigle blanc.

ÉPÉE, s. f. du grec σπαθη, dont les Latins ont fait *spata*, les Italiens *spada*, les Espagnols *espada*.

(*Art milit.*) Arme offensive et défensive que l'on porte à son côté.

Il seroit aussi fastidieux qu'inutile de rechercher l'origine de l'*épée*. Elle doit être aussi ancienne que l'intérêt et l'ambition des peuples qui cherchèrent à s'agrandir ou à faire des esclaves. En parlant de l'antiquité la plus reculée, les historiens s'accordent à dire que les *épées* étoient de cuivre et du poli le plus parfait.

L'*épée* des Grecs étoit plus courte que celle des Romains; ils la portoient sur la cuisse droite, sans doute pour laisser plus libre le mouvement du bouclier qu'ils avoient au bras gauche. Un Lacédémonien disoit que ceux de son pays portoient des *épées* fort courtes, pour en frapper de plus près leurs ennemis.

Les *épées* dans les temps de la troisième race des rois de France, devoient être larges, fortes et d'une bonne trempe, pour ne point se casser sur les casques et sur les cuirasses. Il y avoit des *épées* courtes, nommées *braquemars*, qui avoient de la pointe et étoient à deux tranchans. Il y en avoit de larges nommées *stocades*. Il y en avoit dont on ne pouvoit se servir qu'avec les deux mains et qu'on nommoit *espadons*.

La mode des *épées* courtes subsistoit encore en France du temps de St. Louis: elles avoient de la pointe et étoient à deux tranchans.

Les Mexiquains avoient des *épées* de bois garnies de pierres, qui n'étoient pas moins dangereuses que les nôtres. En Espagne, les *épées* doivent avoir une certaine longueur.

(*Escrime*) Les maîtres d'armes divisent l'*épée* en haute, moyenne et basse; en fort, mi-fort et foible.

Le fort est la partie la plus proche de la garde; le mi-fort, au milieu et aux environs de la lame; et le foible est le reste qui va jusqu'à la pointe.

(*Manége*) *La main de l'épée* ou *de la lance;* c'est la main droite.

Epée romaine; c'est une marque en suite en forme d'épi, qui vient à l'encolure du cheval vers la crinière, et qui est faite de poils relevés et redressés, représentant une lance d'*épée*.

(*Philosophie hermét.*) *Epée* se dit du feu, qu'on appelle *épée* des philosophes. On donne le même nom à la pierre au blanc parfait.

(*Cérémonie publ.*) *Epée* d'état; c'est une *épée* qui se porte devant le roi d'Angleterre dans les cérémonies.

ÉPERON, s. m. du latin barb. *sperones* ou *sporones*, dont les Italiens ont fait *sperone*, les Allemands *sporen* ou *sporn*, et les Anglais *spur*.

(*Manége*) Petite branche de fer ou d'autre métal, qui se met autour des talons, et du milieu de laquelle sort un petit morceau à plusieurs pointes, en forme d'étoile, appelé *molette*, et dont on pique son cheval afin qu'il aille plus vite.

Les anciens se sont très-certainement servi d'éperons. Virgile, Si-

lius Italiens, Térence et Cicéron en parlent; et si l'on n'en voit point dans les monumens que le temps a respectés, c'est que cette armure n'étant alors qu'une petite pointe de fer, on a négligé de la représenter sur le marbre et le bronze.

Dans le moyen âge, les *éperons* étoient une marque de distinction: les chevaliers les portoient dorés, et les écuyers argentés. Le plus grand affront qu'on pût leur faire, étoit de les leur ôter; aussi cet acte d'infamie supposoit-il un crime énorme. Les gens de cour furent jaloux de cette distinction, et à leur exemple, plusieurs ecclésiastiques voulurent porter des *éperons*. En 816, Louis le Débonnaire crut devoir supprimer cette vanité puérile.

On dit au manége, qu'un cheval n'a ni bouche ni *éperon*, pour dire qu'il n'est pas fort sensible et qu'il a la bouche forte.

(*Hist. nat.*) *Eperon* se dit aussi d'une espèce d'ergot qui vient en pointe aux jambes des coqs et des chiens.

(*Marine*) L'*éperon* d'un vaisseau est proprement l'assemblage de toutes les pièces mises en saillie en avant de l'étrave et à ses côtés, soit pour terminer agréablement cette partie, soit pour y former un point d'appui au beaupré, pour amener la misaine, etc.

(*Archit. milit.*) *Eperon* se dit encore d'une fortification en angle saillant, qui se fait au milieu des courtines et au-devant des portes, ou sur le bord des rivières, pour empêcher qu'on n'entre par-là, dans la place.

(*Archit. hydraul.*) On appelle *éperons* des massifs, en forme d'arcs-boutans, que l'on construit au-devant des piles d'un pont pour préserver ces piles du choc des bois, des glaces, et autres corps étrangers que l'eau charrie avec elle.

(*Archit. civile*) On donne encore ce nom à des piliers arcs-boutans, ou contre-murs dont on appuie une terrasse, et généralement tout ouvrage de maçonnerie, terminé en pointe, fait en dehors d'un bâtiment ou d'une muraille pour les soutenir.

(*Botan.*) *Epéron* se dit, en termes de botanique, d'une espèce de corne formée par le prolongement postérieur de la base d'un calice ou d'une corolle, au-delà de son point d'attache; et l'on appelle *éperonné* tout ce qui est pourvu d'un *éperon*: tels sont la corolle de la linaire vulgaire, de l'utriculaire, etc; les pétales de l'ancolie, le calice et les pétales du delphinier, etc.

ÉPHÈBE, s. m. du grec ἔφηβος (*éphébos*), composé d'ἐπί (*épi*), dans, vers, et d'ἥβη (*hébé*), puberté: jeunesse.

(*Antroposophie*) Jeune homme arrivé à l'âge de puberté, c'est-à-dire, à l'âge de 14 ans.

ÉPHÉDRANE, s. f. du grec ἐφεδρανα (*éphedrana*), formé d'ἐφεδρομαι (*éphedromai*) s'asseoir.

(*Anat.*) Ce mot signifie les fesses.

ÉPHÉLIDES, s. f. du gr. ἐφηλις (*éphélis*), formé d'ἐπί (*épi*), qui a ici la signification de *par*, et de ἥλιος (*hélios*), soleil.

(*Méd.*) Hâle, taches solaires, lentilles, taches larges, rudes, noirâtres, qui viennent au visage par l'ardeur du soleil ou par quelque inflammation.

On donne aussi ce nom à certaines taches du visage qui naissent aux femmes grosses, et qui leur rendent la peau noire et ridée; elles sont larges, ordinairement brunes et quelquefois rouges. L'accouchement les fait dissiper. Les filles qui sont sur le point d'avoir leurs règles, y sont aussi sujettes; elles s'effacent lorsque leurs menstrues paroissent; elles renaissent lorsqu'elles sont supprimées.

ÉPHÉMÈRE, adj. du grec ἐφημερος (*éphémeros*), composé d'ἐπί (*épi*), dans, et de ἡμέρα (*héméra*), jour: qui ne dure qu'un jour.

(*Méd.*) On a donné ce nom à une fièvre de courte durée, et qui se termine ordinairement dans 24 heures.

(*Botan.*) C'est aussi le nom de plusieurs fleurs qui s'épanouissent au lever du soleil, et qui se flétrissent entièrement à son coucher. Telle est la fleur connue sous le nom de *dent de lion*.

(*Entomol.*) *Ephémère* est aussi un insecte qui ne vit qu'un seul jour,

en du moins dont la vie est d'une très-courte durée après qu'il a acquis sa dernière forme; car on assure que les insectes qu'on appelle *éphémères*, vivent beaucoup plus qu'un grand nombre d'insectes, sous la forme de larve et sous celle de nymphe.

ÉPHÉMÉRIDES, s. f. du grec ἐφημερὶς (*ephémeris*), journal, formé d'ἐπὶ (*épi*), dans, et de ἡμέρα (*hémera*), jour: livre qui contient les événemens de chaque jour.

(*Astron.*) *Ephémérides* en astronomie, signifie un livre qui contient, pour chaque jour, les lieux des planètes et les circonstances des mouvemens célestes.

Les plus anciennes *éphémérides* dont il soit parlé dans l'histoire de l'astronomie, sont celles qui furent calculées par Régiomontanus, et qui s'étendent depuis l'année 1475 jusqu'à 1531. Il y en a de plus anciennes, et notamment celles de Monterigio, qui portent la date de 1400, mais elles sont si informes et si peu connues, que l'on n'en a fait aucune mention.

Les plus célèbres calculateurs d'*éphémérides*, après Régiomontanus, sont Stoffler, Stadius, Leovitius, Origan et Argoli, dont les travaux s'étendent, à quelques lacunes près, depuis 1482 jusqu'en 1700.

Noel Duret, de Montbrisou, fut le premier Français qui calcula des *éphémérides*, pour les années 1637-1700.

La Hire fils continua celles d'Argoli, qui finirent en 1700; il fut suivi par Desforges, Lieutaud, Desplaces, Bomie, l'abbé de la Caille, et Lalande, jusqu'en 1792.

La connoissance des tems est un livre analogue aux *éphémérides*, et que l'académie des sciences a fait calculer, depuis l'année 1679, jusqu'à sa suppression.

Cet ouvrage est maintenant continué par une commission, établie par le gouvernement, sous le nom de commission des longitudes.

Mais ces divers ouvrages ne peuvent être comparés ni pour l'exactitude ni pour l'utilité, à celui qui se publie à Londres depuis 1767, sous le titre de *Nautical Almanac*, *Almanac nautique*, pour l'usage de la marine. Il est vrai qu'on a pris, pour rendre ce livre véritablement utile, des soins qui ne sont point au pouvoir des particuliers. C'est l'état qui entretient des calculateurs répandus dans différens endroits de l'Angleterre, et qui soumettent leurs calculs à un vérificateur à Londres. On y trouve les distances de la lune au soleil et aux étoiles, de trois en trois heures, tous les jours, soit à l'orient, soit à l'occident de la lune; de sorte qu'avec cette immense quantité de calculs, on peut espérer d'avoir la longitude sur mer, à un demi-degré près, toutes les fois qu'on aura observé avec le quartier de réflexion la distance de la lune au soleil ou à une étoile.

Cette sorte d'*éphémérides*, pour l'usage de la marine, avoit été projetée en France par Morin, sous le cardinal de Richelieu, et les tables lunaires qui concoururent pour le prix proposé par le roi d'Espagne à celui qui découvriroit la longitude en mer, sont regardées, même par le savant astronome royal d'Angleterre, M. Maskelyne, comme le germe de tout ce qui a été fait depuis dans ce genre.

L'académie royale de marine de Brest fit d'abord réimprimer les calculs du *Nautical Almanac*. M. Delalande les inséra dans sa *Connoissance des Tems*; M. Jeaurat a continué; et l'on publie ces *éphémérides* plusieurs années d'avance pour l'utilité des navigateurs.

(*Bibliogr.*) *Ephémérides politiques, littéraires et religieuses*; c'est le titre d'un ouvrage très-curieux, qui a pour objet de présenter, pour chacun des jours de l'année, un tableau des événemens remarquables qui datent de ce même jour dans l'histoire de tous les siècles et de tous les pays, jusqu'au 1er janvier 1803.

ÉPHIALTE, s. m. du gr. ἐφιάλτης (*éphialtès*), formé d'ἐπὶ (*épi*), sur, et d'ἅλλομαι (*hallomai*), sauter.

(*Médecine*) Incube, cochemart; maladie ainsi nommée, parce que ceux qui en sont attaqués s'imaginent, en dormant, qu'une personne s'est

jetée sur leur poitrine pour les étouffer, ou qu'ils sont accablés par un poids très-pesant.

EPHIDROSE, s. f. du grec ἐφίδρωσις (*éphidrósis*), sueur excessive, fait d'ἐφιδρόω (*éphidroó*), suer abondamment.

(*Méd.*) Sueur morbifique.

EPHIPPION, s. m. du gr. ἐφίππιον (*éphippion*), selle.

(*Anat.*) On appelle ainsi la selle du turc de l'os sphénoïde.

ÉPHODE, s. m. du grec ἔφοδος (*éphodos*), formé d'ἐπί (*épi*), sur, et d'ὁδός (*hodos*), chemin.

(*Physiol.*) C'est le nom qu'on donne aux conduits, vaisseaux ou passages qui servent d'essor aux excremens du corps.

EPHORES, s. m. du grec ἔφορος (*éphoros*), surveillant, inspecteur, formé d'ἐπί (*épi*), sur, et d'ὁράω (*horaó*), voir, surveiller.

(*Rép. de Sparte*) Magistrats qui étoient établis à Sparte, pour servir de frein à l'autorité royale; les uns disent, par Lycurgne; d'autres, par Théopompe.

EPI, prépos. du grec ἐπί (*épi*).

(*Grammaire*) Ce mot entre dans la composition de plusieurs mots français qui viennent de la langue grecque, et qui, dans cette langue, commencent par la préposition *épi*. C'est, en général, un augmentatif; quelquefois il signifie sur, dans, par, vers.

EPI, s. m. du latin *spica*.

(*Botan.*) La tête du tuyau du blé dans laquelle est le grain, ou, scientifiquement, l'assemblage allongé de fleurs, etc., ou sessiles, ou courtement pédiculées, attachées le long d'un axe commun simple, dont ils sont comme les rameaux.

Epi digité; c'est un assemblage de plusieurs épis naissant à-peu-près d'un même point.

(*Chirurgie*) *Epi* est une espèce de bandage, ainsi appelé, parce qu'il représente, par ses tours de bande et de doloire, les rangs d'un *épi* de blé.

(*Archit.*) *Epi* est l'assemblage de plusieurs chevrons, qui se fait dans un comble circulaire, avec des liens autour du poinçon.

Les architectes appellent encore *épis*, des crochets de fer qu'on met sur les balustrades pour empêcher qu'on n'y passe.

(*Hydraul.*) On donne quelquefois indifféremment le nom d'*épis* à toutes les digues dont l'objet est de conserver les berges d'une rivière; et c'est en ce sens qu'on appelle *épis* le long du Rhin, les revêtemens en fascinage, construits sur les bords de ce fleuve. Mais les *épis* proprement dits, sont des bouts de digues, destinés à modifier le cours d'une rivière, de sorte qu'elle se rétablisse comme d'elle-même dans son premier état, en détruisant les atterrissemens, et en remplissant les affouillemens que l'irrégularité de la rapidité du courant y a formés.

(*Astron.*) *Epi de la vierge*; c'est une étoile de la première grandeur, qui est dans la constellation de la vierge.

EPIAL-LE, adj. du gr. ἐπιαλος (*épialos*).

(*Méd.*) On appelle *fièvre épiale*, ou simplement *épialus*, une espèce de fièvre quotidienne continue, dans laquelle on sent une chaleur répandue par tout le corps, et en même tems des frissons vagues et irréguliers.

Selon Paul Éginette, le mot *épial* est formé par métaphore d'ἐπιπος, et de ἁλς, ἁλὸς (*alos*), la mer, parce qu'ainsi que la mer, cette fièvre paroît tranquille, mais elle est fort à craindre quand elle est irritée; ou, suivant Eustachi, d'ἤπιος, doux, et de ἀλεα (*aléa*), chaleur, comme qui diroit modérée, parce que la chaleur de cette fièvre n'est pas considérable.

ÉPIAN, s. m. terme usité par les naturels de Saint-Domingue.

(*Méd.*) Maladie fort commune dans l'Amérique; c'est la même que celle que nous appelons en France vérole.

ÉPICARPE, s. m. du grec ἐπικαρπος (*épikarpos*), formé d'ἐπί (*épi*), sur, et de καρπος (*karpos*), poignet.

(*Méd.*) Topique ou médicament externe qu'on applique au poignet, sur le pouls. Tels sont les emplâtres, les onguens, les cataplasmes febrifuges composés d'ingrédiens âcres

et pénétrans ; par exemple, d'ail, d'oignon, d'ellébore, de camphre, de poivre, de thériaque, qu'on attache au poignet pour guérir la fièvre. *V.* PÉRICARPE.

ÉPICAUME, s. m. du grec ἐπικαυμα (*épikauma*), formé d'ἐπι (*épi*), sur, et de καίω (*kaiô*), brûler.

(*Chirur.*) Espèce d'ulcère qui se forme sur le noir de l'œil, à la prunelle.

ÉPICE, s. f, du latin *species*, dont les Latins se sont servi en général pour *drogues*.

(*Commerce*) Sous le nom d'*épices* ou d'*épiceries*, on comprend toutes les substances végétales étrangères qui ont une saveur ou une odeur propre à les rendre d'un usage utile ou agréable. Tels sont parmi les fruits, la muscade, le girofle, le café, les différentes espèces de poivre, le cacao, les pistaches, les dattes, le citron, la bergamotte ; parmi les fleurs, celles du safran du Levant ; celles du grenadier, appelées *balaustet*, et celles de l'oranger ; parmi les feuilles, celles des différentes espèces de thé, celles du dictame et du laurier ; parmi les graines ou semences, celles des différentes especes d'anil, de fenouille, de carvi, de cumin ; certains bois, certaines tiges, quelques écorces, et même quelques racines sont aussi comptées au nombre des *épices*.

Ce n'est que depuis l'invention de la boussole, et sur-tout depuis que les Portugais ont ouvert de nouvelles routes pour aller aux Indes, en doublant le cap de Bonne-Espérance, que les *épices* sont devenues d'un usage plus familier en Europe ; elles passoient même dans les commencemens pour être si précieuses, qu'elles faisoient un des principaux événemens des grandes fêtes ; dans les festins des noces, l'épouse en présentoit à toute l'assemblée, et l'on croyoit que rien n'étoit plus propre à pouvoir être présenté avec bienséance aux magistrats, après la décision d'un procès ; de-là est venu le nom d'*épices du Palais*.

(*Pratique*) *Epices* se dit aussi des droits ou rétributions en argent que les juges des tribunaux étoient autorisés, avant la révolution, à recevoir des parties, pour l'examen des procès par écrit.

Les *épices* consistoient autrefois en fruits, en confitures, en aromates, que celui qui avoit gagné son procès présentoit aux juges, comme une marque de sa reconnoissance. L'usage où l'on étoit de recevoir ce don, le fit bientôt regarder comme un droit. Ces *épices* avoient été converties en argent dès l'an 1369, et n'entroient point encore en taxe. Ce ne fut que par un règlement de 1602 qu'il fut ordonné qu'elles entreroient en taxe. Aujourd'hui que les juges sont salariés par l'Etat, il n'est plus question d'*épices*.

ÉPICÈNE, adj. du gr. ἐπικοινος (*épikoinos*), commun, formé d'ἐπι (*épi*), en, dans, et de κοινος (*koinos*), commun : en commun.

(*Grammaire*) Nom que l'on donne aux mots communs aux deux sexes. Les mots *enfans*, *parens*, sont *épicènes*.

ÉPICÉRASTIQUE, du gr. ἐπι (*épi*), sur, au-dessus, et de κεραννυμι (*kérannumi*), tempérer.

(*Méd.*) On appelle ainsi les médicamens qui ont la vertu de corriger ou d'émousser l'acrimonie des humeurs, et qui appaisent la sensation incommode qu'elles causent dans les parties.

ÉPICHANTIDES, s. m. du grec ἐπικανθιδες (*épikanthides*).

(*Physiol.*) Les deux angles, les deux coins des yeux.

ÉPICHÉRÈME, s. m. d'ἐπιχειρημα (*épicheirêma*), preuve, argument, raisonnement pour prouver, formé de ἐπιχειρεω (*épichéiréô*), avoir sous la main, dérivé d'ἐπι (*épi*), dans, et de χειρ (*cheir*), main : dans la main.

(*Dialect.*) Syllogisme dans lequel chaque prémisse est accompagnée de sa preuve.

L'*épichérême* est d'un grand usage dans l'éloquence, sur-tout quand la proposition pourroit révolter ceux à qui on parle. Il faut donc joindre à la majeure, la preuve, et même à la mineure, s'il est nécessaire. Le chef-d'œuvre des oraisons de Cicéron, la *Milonienne*, est un *épichérême* perpétuel.

EPICHOLE, adj. du grec ἐπιχολος (*épicholos*), formé d'ἐπι (*épi*), dans, et de χολη (*cholé*), bile.

(*Méd.*) Qui est bilieux.

EPICHORDE, s. m. du grec ἐπιχορδις, formé d'ἐπι (*épi*), dans, et de χορδη (*chordé*), corde, intestin.

(*Physiol.*) C'est le nom qu'on a donné au mésentère.

EPICRANE, s. m. du grec ἐπι (*épi*), auprès, et de κρανιον (*kranion*), crâne.

(*Physiol*) Ce qui environne le crâne.

EPICRASE, s. f. du grec ἐπικρασις, dérivé d'ἐπικεράννυμι (*épikerannumi*), tempérer.

(*Méd.*) Une cure, avec des altérans, par degrés et avec des remèdes tempérans, est appelée une cure par *épicrasin*, par *épicrase*.

EPICYCLE, s. m. du grec ἐπὶ (*épi*), sur, et de κυκλος (*kuklos*), cercle : cercle placé sous un autre cercle.

(*Astron.*) Cercle dont le centre est dans la circonférence d'un autre cercle qui est censé le porter en quelque manière.

Les anciens astronomes employoient un cercle excentrique pour expliquer les irrégularités apparentes du mouvement des planètes, et leurs différentes distances de la lune ; et ils faisoient usage d'un petit cercle pour expliquer la seconde inégalité, ou les stations et les rétrogradations des planètes. Ce cercle, qu'ils appeloient *epicycle*, avoit son centre dans la circonférence du plus grand, qu'on appelle déférent.

Quoique les phénomènes des stations et rétrogradations des planètes s'expliquent d'une manière bien plus naturelle dans le système de Copernic, on ne peut disconvenir que la manière de Ptolémée ne soit ingénieuse ; mais à mesure qu'on découvroit des inégalités, il falloit mettre *épicycles* sur *épicycles*, des *épicycles* variables, sujets à des augmentations et à des décroissemens perpétuels, et différemment inclinés à l'*écliptique*. Cela étoit utile, lorsqu'on ne connoissoit point les causes de ces inégalités, et qu'il ne s'agissoit que de les représenter ; mais aujourd'hui il n'en est plus question.

Cependant quelques astronomes modernes se sont servi des épicycles pour expliquer les irrégularités du mouvement de la lune ; mais ils n'ont point prétendu que la lune parcourût en effet la circonférence d'un *épicycle*. Ils ont seulement dit que les inégalités apparentes du mouvement de la lune étoient les mêmes que si cette planète se mouvoit dans un *épicycle*.

ÉPICYCLOIDE, s. f. du grec ἐπί (*épi*), sur, de κυκλος (*kuklos*), cercle, et de εἶδος (*eidos*), forme, espèce de cercle qui se meut sur un autre.

(*Géom.*) Ligne courbe qui est engendrée par la révolution de la circonférence d'un cercle, lequel se meut en tournant sur la partie convexe ou concave d'un autre cercle. Pour les propriétés de l'*épicycloide*, *V. les infiniment petits* de M. de l'Hôpital.

ÉPIDÉMIE, s. f. du grec ἐπί, (*epi*), dans, parmi, et de δῆμος (*démos*), peuple : répandu parmi le peuple.

(*Méd.*) Attaque générale ou populaire de quelque maladie qui dépend de quelque cause accidentelle comme de l'altération de l'air ou des alimens. Ces maladies règnent indifféremment dans tous les pays, en quoi elles diffèrent des maladies *endémiques* qui sont d'un même caractère, et propres à certaines contrées, et des *sporadiques*, dont la malignité n'affecte que certaines personnes. *V.* ENDEMIQUE, SPORADIQUE.

On appelle *remèdes épidémiques* des médicamens alexipharmaques, propres à guérir les maladies *épidémiques*.

ÉPIDENDRE, adj. du grec ἐπὶ, (*épi*), sur, et de δένδρον (*dendron*), arbre.

(*Botan.*) Quelques botanistes ont donné ce nom aux plantes parasites qui croissent sur des arbres.

EPIDERME, s. m. du grec ἐπὶ (*épi*), sur, et de δέρμα (*derma*), peau : sur peau.

(*Anat.*) *Epiderme* est cette pellicule fine, transparente et insen-

sible, qui recouvre extérieurement toute la peau à laquelle elle est étroitement attachée.

(*Botan.*) *Epiderme* se dit aussi de cette peau mince qui sert d'enveloppe générale et extérieure aux différentes parties des plantes; elle est assez ordinairement lisse sur le tronc et les branches des jeunes arbres; elle devient raboteuse et crevassée à mesure qu'ils avancent en âge.

ÉPIDÈSE, s. f. du grec ἐπιδεσις (*épidesis*), fait d'ἐπιδεω (*épideó*), lier, arrêter.

(*Chirurgie*) L'action d'arrêter le sang en fermant une plaie.

ÉPIDIDYME, s. m. du grec ἐπὶ (*épi*), sur, et de διδυμος (*didumos*) jumeau, testicule.

(*Physiol.*) Petit corps rond qui est couché sur le dos de chaque testicule, et ressemblant à une arcade posée sur son centre. On l'appelle aussi parapate. L'usage des *épidydimes* est de perfectionner la semence, et de la porter des testicules dans les vaisseaux déférens auxquels ils sont contigus.

ÉPIGASTRE, s. m. du grec ἐπί (*épi*), sur, et de γαστηρ (*gastér*), ventre.

(*Physiol.*) La région supérieure du bas-ventre, ou la région *épigastrique*. L'épigastre commence immédiatement sous la pointe xiphoïde par un petit gonflement superficiel appelé le creux de l'estomac, et se termine pour l'ordinaire dans l'adulte au-dessous du nombril à la hauteur d'une ligne transversale qu'on tireroit depuis l'extrémité des dernières fausses côtes du côté gauche.

EPIGASTRIQUE, adj. *V.* ÉPIGASTRE: qui appartient à l'*épigastre*.

(*Physiol.*) *Artères épigastriques*; ce sont des branches des muscles que l'on nomme ainsi, parce qu'elles s'étendent sur le ventre.

Muscles épigastriques; ils sont au nombre de dix, cinq de chaque côté; savoir: le *grand oblique*, le *petit oblique*, le *droit transverse* et le *pyramidal*. Celui-ci manque quelquefois.

Veine épigastrique; cette veine naît de l'iliaque externe immédiatement avant qu'elle sorte du bas-ventre; elle monte ensuite tout le long de la face interne des muscles droits, et s'y ramifie de côté et d'autre; puis rencontrant les ramifications de la veine mammaire, elle communique avec elle par autant de petites ramifications, et accompagne l'artère *épigastrique*.

ÉPIGÉNÉSIE, s. f. du grec ἐπὶ (*épi*), et de γενεσις (*génésis*), naissance, dérivé de γινομαι (*geinomai*), naître.

(*Didactique*) Doctrine qui enseigne que les corps organisés croissent par juxta-position.

ÉPIGINOMÈNE, adj. du grec ἐπι (*épi*), sur, et de γινομαι (*geinomai*), naître.

(*Méd.*) Nom qu'on donne aux symptômes ou accidens qui surviennent dans une maladie, qui proviennent, non pas de la maladie, mais du changement d'air, des inattentions de ceux qui assistent le malade, etc. Par exemple la péripneumonie qui survient dans une fièvre ardente après avoir bu de l'eau froide n'est pas un effet de la maladie, mais celui d'une erreur commise. *V.* ÉPIPHÉNOMÈNE.

ÉPIGLOTTE, s. f. du grec ἐπι (*épi*), sur, et de γλωττις (*glóttis*), glotte, dérivé de γλῶσσα (*glóssa*), langue: petite langue, languette.

(*Physiol.*) *L'épiglotte* est une languette cartilagineuse qui défend l'entrée du larynx qu'on nomme la glotte, d'où lui est venu le nom d'*épiglotte* ou *sur la glotte*.

ÉPIGLOUTE, s. f. du grec ἐπί (*épi*), sur, et de γλουτος, fesses.

(*Physiol.*) la région supérieure des fesses.

ÉPIGONATE, s. f. du grec ἐπι (*épi*), sur, et de γονυ (*gonu*), genou.

(*Anat.*) La rotule du genou.

ÉPIGRAMME, s. m. du grec ἐπίγραμμα (*épigramma*), inscription, formé d'ἐπι (*épi*), sur, et de γραφω (*graphó*), écrire, écrire sur: suscription.

(*Littérat. anc.*) Les *épigrammes* étoient ainsi nommées, parce qu'en

effet elles n'étoient originairement qu'une inscription qui se gravoit sur les monumens publics; elles consistoient même quelquefois en un monogramme ou chiffre. On les étendit peu-à-peu, et on les mit en vers pour qu'on les retint plus aisément.

Par la suite, les *épigrammes* changèrent d'objet sans changer de nom. On y raconta des faits, on y peignit des caractères.

Les *épigrammes* des Grecs étoient de six ou huit vers au plus. Les Latins ont souvent passé ces bornes, et les modernes ont encore pris plus de licence.

C'est Lazare Baif qui, dans le 17.e siècle, enrichit la langue française du mot *épigramme*.

(*Poësie franç.*) L'*épigramme* est une petite pièce de vers qui, comme le madrigal, ne renferme ordinairement qu'une seule pensée; elle n'en diffère qu'en ce que la force et le sel de la pensée ne s'y trouvent que dans les derniers vers.

ÉPIGRAPHE, même origine qu'EPIGRAMME.

(*Hist. anc.*) *Épigraphe* étoit, chez les anciens, une inscription, le titre d'un ouvrage, la désignation d'une loi, d'un impôt; le résultat ou dénombrement des biens d'un citoyen.

Ce fut ensuite une inscription qu'on mettoit sur un bâtiment pour en marquer l'usage, pour indiquer le tems de sa construction.

(*Littérat. mod.*) *Épigraphe* s'entend maintenant, de ces sentences ou devises que quelques auteurs mettent au frontispice de leurs ouvrages, et qui en indiquent l'objet.

ÉPIGYNE, adj. du grec επι (*épi*), sur, et de γυνη (*gunè*), femme.

(*Botan.*) Terme employé dans la *méthode naturelle* de Jussieu pour désigner les étamines, les pétales et autres parties qui sont insérées sur le sommet de l'ovaire.

ÉPILATOIRE, adj. *V.* DÉPILATION, qui sert à *épiler: pâte, onguent dépilatoire.*

ÉPILEPSIE, s. f. du grec επιλαμβανω (*epilépsia*), formé d'επι (*épi*), sur, et de λαμβανω (*lambanó* (prendre, saisir, surprendre.

(*Méd.*) L'*épilepsie* est un genre de maladie convulsive, caractérisée par l'interruption subite de tous les sens, par l'agitation des muscles, par la difficulté de respirer, écume à la bouche, ronflement, écoulement involontaire des urines, des excrémens et de la semence.

On lui donnoit à Rome le surnom de *comitialis morbus*, *maladie comitiale*, parce que s'il arrivoit que dans l'assemblée des comices un homme fut attaqué d'*épilepsie*, on se séparoit promptement pour éviter les accidens que cet augure sembloit annuncer.

On l'a appelé *haut-mal*, parce que la tête est la première attaquée; *mal caduc*, du latin *cadere*, tomber; *mal sacré*, *mal de saint*, *mal divin*, parce que les malades paroissent frappés par une main invisible; *mal de St. Jean*, pour faire allusion à la tête de ce saint qui fut décapité par ordre d'Hérodote. Hoffman dit qu'on appelle cette maladie *héraclienne*, à cause de sa violence, et parce que tout l'art dont l'homme est capable ne sauroit la surmonter.

ÉPPILLET, s. masc. diminutif d'ÉPI. *V.* ce mot.

(*Botan.*) *Epi* partiel de l'*épi* composé.

ÉPILOGUE, s. m. du grec επιλογος (*épilogos*), formé d'επι (*épi*), sur, après, et de λογος (*logos*), discours.

(*Diction*) La dernière partie d'un discours, d'un traité où l'on fait d'ordinaire une récapitulation de ce qu'on y a dit de plus fort.

(*Tragéd. anc.*) L'épilogue étoit, dans l'ancienne poësie dramatique ce qu'un des acteurs adressoit aux spectateurs après la pièce, de relatif à la pièce même ou à son rôle.

ÉPIMANE, s. m. du grec επιμανης (*épimanés*), inseusé, furieux.

(*Méd.*) On appelle ainsi les insensés qui deviennent furieux dans leurs accès de folie.

ÉPIMÉTRIQUE, adj. du grec επος (*épos*), vers, poësie, et de μετρον (*métron*), mesure.

(*Poésie*) Ce mot est employé dans le système bibliographique de

M. l'abbé Girard pour désigner toute poésie qui ne se chante pas, qui ne consiste que dans une certaine quantité de syllabes, dans le nombre et la différence des pièces, par opposition à la poësie *lyrique* ou à la poësie qui se chante,

ÉPINE, s. f. du lat. *spina*.

(*Botan.*) Les *épines* sont des productions dures et pointues qui sont continues ou font corps avec les différentes parties des plantes qui en sont pourvues, de manière qu'on ne peut les en séparer sans les casser.

(*Anat.*) *Epine* se dit figurément de quelques éminences des os qu'on a cru ressembler à une *épine*.

On dit l'*épine* du dos; les *épines* des îles, l'*épine* palatine de l'os du palais, l'*épine* de l'omoplate, etc.

L'*épine du dos* se dit des os ou vertèbres qui soutiennent le reste du corps, et auxquelles sont attachées les côtes.

ÉPINETTE, s. f. de l'italien *spinetta*, fait du latin *spina*, *épine*.

(*Mus. instrum.*) Espèce de demi-clavecin à une corde par chaque touche. Cet instrument a été ainsi nommé à cause des petites pointes de plumes qui tirent le son des cordes, et qui ressemblent à des *épines*.

ÉPINGLE, s. f. du lat. *spinicula*, diminut. de *spinula*, diminutif de *spina*, épine, parce qu'anciennement on se servoit d'*épines* au lieu d'*épingles*.

(*Technol.*) L'*épingle* est un bout de fil de laiton tiré à la filière, coupé d'une certaine longueur, qui a une tête d'un côté et une pointe de l'autre. La perfection d'une *épingle* exige bien des opérations, et la célérité avec laquelle elles s'exécutent est surprenante.

Les *épingles* qui sont réputées les meilleures sont celles d'Angleterre; celles de Bordeaux suivent, et ensuite celles qui se font à Rugle (départ. de l'Eure), ou à l'Aigle (départ. de l'Orne.)

Un anglais nommé Timothey Harris, de Waltham-Abbey, dans le comté d'Essex, a obtenu en 1797, une patente pour l'invention d'une méthode perfectionnée de fabriquer les *épingles*.

Clous d'épingle; ce sont de petits clous de fer ou de laiton, dont un bout est aiguisé en pointe, et l'autre refoulé ou aplati. Pour les blanchir, on les laisse séjourner quelque tems dans une dissolution de tartre ou de cendre grenelée et d'eau commune. Quand on veut les étamer, on fait fondre de l'étain fin avec du sel ammoniac qu'on met dans un vaisseau plus étroit, et on les agite jusqu'à ce qu'ils soient devenus suffisamment blancs.

Les meilleurs ouvriers font par jour jusqu'à dix ou douze mille de ces petits clous, dont les layetiers, les sculpteurs, les gaîniers se servent ordinairement.

Epingles de diamant; celles qui ont de petits diamans au lieu de tête.

(*Pratique*) *Epingles* au plurier, se dit du présent qu'on fait aux filles, ou aux femmes, lorsqu'elles ont rendu quelque service, ou qu'on achete quelque chose où elles ont part, pour leur tenir lieu de ce qu'on appelle entre les hommes *pot de vin*.

Les *épingles* sont réputées faire partie des loyaux-coûts, lorsqu'elles sont mentionnées et liquidées par le contrat. Le retrayant est tenu dans ce cas de les rendre à l'acquéreur. Ce présent est désigné par plusieurs auteurs sous le terme de *secalia* ou *monilia*.

ÉPINGLETTE, s. f. diminutif d'EPINGLE.

(*Artillerie*) Espèce de petite aiguille de fer, dont on se sert pour percer les gargousses, lorsqu'elles sont introduites dans les pièces, avant que de les amorcer.

ÉPINYCTIDES, s. f. du grec ἐπὶ (*épi*), dans, et de νυξ (*nux*), génit. νυκτος (*nuktos*), nuit.

(*Méd.*) Pustules livides, noirâtres, rouges ou blanchâtres, grosses ordinairement comme une fève, accompagnées d'inflammations et de douleurs, et qui s'élèvent la nuit sur la peau. Paul et Ætius nous apprennent qu'elles causent beaucoup plus de douleurs la nuit que le jour, et que c'est à cause

de cette circonstance qu'on leur a donné le nom qu'elles portent.

ÉPIPHANE, s. f. du grec ἐπιφανὴς (*epiphanês*), illustre, fait d'ἐπὶ (*épi*), sur, au-dessus, et de φαίνω (*phainó*), paroître, briller.

(*Hist. anc.*) Surnom donné à quelques princes grecs, successeurs d'Alexandre dans l'Orient. Presque tous les Antiochus, rois de Syrie, ont porté le titre d'*épiphanes*.

ÉPIPHANIE, s. f. du grec ἐπιφανεια (*épiphaneia*), apparition, apparence, extérieur, superficie, formé d'ἐπὶ (*épi*), sur, au-dessus, et de φαίνω (*phainó*), paroître, se montrer.

(*Relig.*) Fête des rois, qu'on célèbre le 6 janvier en l'honneur de l'apparition de Jésus-Christ aux trois rois qui le vinrent adorer, et qui lui apportèrent des présens.

Cette fête, en sa première institution parmi les Grecs, avoit pour objet la naissance de Jésus-Christ, qu'ils nommoient *théophanie* et *épiphanie*.

Le pape Jules est le premier qui ait appris à distinguer les fêtes de la nativité et de l'*épiphanie*, et qui en ait réglé le jour.

(*Méd.*) Le médecin Théon s'est servi du mot *épiphanie*, pour désigner l'habitude extérieure du corps.

ÉPIPHÉNOMÈNES, adj. du gr. ἐπὶ (*épi*), après, et de φαίνομενον (*phainomenon*,, phénomène, dérivé de φαινω (*phainó*), paroître.

(*Méd.*) Symptômes accidentels qui ne paroissent point avant que la maladie soit tout-à-fait formée, et qui semblent être les mêmes que ceux qu'on appelle ÉPIGINOMÈNES. *V.* ce mot.

ÉPIPHONÈME, s. m. du grec ἐπιφωνημα (*épiphónéma*), exclamation, fait du verbe ἐπιφωνεω (*épiphôneô*), s'écrier sur quelque chose.

(*Diction*) Figure de rhétorique propre aux passions. C'est une espèce d'exclamation qui produit beaucoup d'effet; c'est comme le dernier coup dont on veut frapper l'attention. Tout le monde sait ce vers de Boileau:

Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des dévots!

ÉPIPHORE, s. f. du gr. ἐπιφορὰ (*épiphora*), violence, impétuosité; fait d'ἐπιφερω (*épipherô*), entraîner avec force.

(*Méd.*) Maladie dans laquelle les larmes ne sortent point, comme elles le devroient, par les points lacrymaux, mais coulent des yeux sur les joues, de telle manière qu'elles produisent à-la-fois des douleurs et une difformité. On ne doit pas confondre cette maladie avec la fistule lacrymale, dans laquelle les larmes ne coulent point pures, mais mêlées avec une matière purulente, qui sort d'un ulcère caché dans le sac lacrymal.

ÉPIPHYSE, s. f. du gr. ἐπιφυσις (*epiphusis*), composé d'ἐπι (*épi*), sur, et de φυω, naître, croître, d'où l'on fait ἐπιφυω (*epiphuó*), croître dessus.

(*Anat.*) On nomme ainsi certaines éminences des os, parce qu'elles paroissent des pièces ajoutées ou des appendices distinguées du reste de l'os par une autre substance moins dure, appelée cartilage, dont l'épaisseur diminuant avec l'âge, devient presque insensible, et même s'efface souvent, de manière que ce qui étoit *épiphyse* dans la jeunesse, prend véritablement la forme d'apphyse, dans un âge avancé. *V.* APOPHYSE.

ÉPIPLÉROSE, s. f. du grec ἐπιπλήρωσις (*épiplérósis*), composé d'ἐπὶ (*épi*), sur, au-delà, et de πλήρωσις (*plérósis*), réplétion; dérivé de πλήρης (*plérés*), plein: sur-réplétion.

(*Méd.*) Maladie qui consiste dans une réplétion excessive des artères; cette maladie a lieu, lorsque les artères se remplissent, dans le tems de leur dilatation, de l'esprit que le cœur leur envoie, et qui occasionne leur distension.

ÉPIPLOCÈLE, s. f. du gr. ἐπὶ πλοον (*epiploon*), l'épiploon, et de κήλη (*kêlê*), tumeur, hernie.

(*Chirurgie*) Espèce de hernie,

causée par la chute de l'épiploon dans l'aine ou le scrotum.

D'*épiploon* on a fait *épiploïque*, pour exprimer tout ce qui a rapport à l'épiploon.

ÉPIPLOMPHALE ou ÉPIPLOOMPHALE, du grec ἐπιπλοον (*épiploon*), l'épiploon, et d'ὀμφαλος (*omphalos*), le nombril, en lat. *umbilicus*.

(*Chirurgie*) Hernie ombilicale, causée par la sortie de l'épiploon.

ÉPIPLOON, s. m. mot grec qu'on a retenu en latin et en français, composé d'ἐπὶ (*épi*), sur, et de πλεω (*pléó*) flotter : l'*omentum* ou la coiffe.

(*Physiologie*) Membrane graisseuse qui flotte librement sur les intestins ; elle va même dans leurs sinuosités. On l'appelle aussi *omentum*, *quasi operimentum*, parce qu'elle sert de couverture aux intestins.

ÉPIPLOSARCOMPHALE, s. f. du grec ἐπιπλοον (*épiploon*), l'épiploon, de σαρξ (*sarx*), chair, et d'ὀμφαλος (*omphalos*), nombril.

(*Chirurgie*) Tumeur au nombril, formée par l'épiploon et une excroissance de chair.

ÉPIPLOSCHIOCÈLE, s. m. du grec ἐπιπλοον (*épiploon*), l'épiploon, d'ὄσχεον (*oscheon*), le scrotum, et de κήλη (*kélé*), hernie.

(*Chirurgie*) Espèce de hernie, accompagnée de la chûte de l'épiploon dans le scrotum.

ÉPIQUE, adj. du grec ἔπος (*épos*), parole, vers, dérivé d'ἔπω (*épó*), dire, parler.

(*Poësie*) Il se dit d'un poëme où l'on célèbre une action héroïque qu'on embellit d'épisodes, de fictions et d'événemens merveilleux. Le poëme *épique* diffère de la tragédie, en ce que dans celle-ci le poëte fait agir les personnages, et que dans celui-là il raconte seulement les actions.

Si l'on n'avoit égard qu'à l'étimologie du mot *épique*, tous les poëmes où le poëte parle lui-même, raconte les choses, et ne fait parler les personnages de son poëme qu'en rapportant ce qu'ils ont pu dire dans les occasions où il les suppose, et dans les situations où il les met, seroient des *poëmes épiques* ; mais l'usage ne permet de donner ce nom qu'à un poëme dont le sujet est grand, instructif, grave, sérieux, qui ne renferme qu'un seul événement principal, auquel tous les autres doivent se rapporter, et cette action principale doit s'être passée dans un certain tems, qui est à-peu-près celui d'une année. *V.* ÉPOPÉE.

ÉPISCOPAL, LE, adj. du gr. ἐπισκοπος (*episcopos*), formé d'ἐπὶ (*épi*), sur, et de σκοπεω (*skopéó*), voir, regarder, surveiller, inspecter : qui appartient à l'évêque.

(*Religion*) *Gouvernement épiscopal* ; celui d'un diocèse, où un seul homme légitimement consacré, préside sur tout un clergé, et sur toute une église, en qualité de pasteur et d'inspecteur, etc.

Siége épiscopal ; celui qui est élevé à la droite du chœur.

Fonctions épiscopales ; la principale est de faire souvent des visites dans le diocèse.

(*Hist. d'Angl.*) *Épiscopaux* ; c'est le nom qu'on donne en Angleterre, depuis Jacques I.er, à ceux qui adhèrent aux rits de l'église anglicane, par opposition aux presbytériens qui condamnent l'ordre *épiscopal* comme un établissement humain que l'ambition a produit.

Les *épiscopaux* ont des évêques, des prêtres, des chanoines, des curés, et une liturgie que le parlement autorisa sous Edouard VI, et confirma sous Elisabeth.

Les ministres *épiscopaux* peuvent se marier, et ils le sont presque tous.

Leur église est dominante en Angleterre et en Irlande ; mais on les regarde comme non conformistes en Ecosse, où les presbytériens et les puritains sont les plus nombreux.

(*Physiol.*) *Episcopales* se dit aussi des valvules qui terminent les oreillettes du cœur, parce qu'elles ont la figure d'un ornement *épiscopal*, appelé *mitre* : on

les appelle aussi *mitrales*, ou triglochines, ou triscupides.

EPISODE, s. m. du gr. ἐπεισόδιον (*épeisodion*), composé d'ἐπι (*épi*), par-dessus, et de εἴσοδος (*éisodos*), qui arrive, qui survient, formé d'εἰς (*eis*), dans, et d'ὁδος (*hodos*), chemin, d'où l'on a fait εἴσοδος (*éisodos*), entrée.

(*Tragédie anc.*) Les *épisodes* n'étoient d'abord que des récits qui se faisoient entre les chants du chœur dans l'ancienne tragédie, pour délasser le chœur et désennuyer les spectateurs. Ainsi, c'étoient des pièces ajoutées à la pièce principale, dont ils ne faisoient point une partie nécessaire; c'est pourquoi on les appeloit *épisodes*. Mais ces pièces hors d'œuvre, qui d'ordinaire n'étoient point liées ensemble, qui pouvoient être tirées d'autant de sujets différens, ou être prises d'autant de sujets, ou d'incidens que l'on vouloit mettre d'intervalles pour laisser reposer le chœur, devinrent enfin le principal de la tragédie. Les meilleurs poëtes les tiroient d'une seule action, en sorte que ces récits partagés par les chants du chœur, étoient des membres dépendans les uns des autres. Il s'ensuit de-là que les *épisodes* devinrent des membres naturels et nécessaires de la tragédie, et que ce n'étoient plus des pièces étrangères, et insérées, comme le signifie le terme d'*épisode*.

(*Poësie mod.*) L'*épisode* est une partie ou une circonstance de l'action étendue, et amplifiée d'une manière vraisemblable.

Il faut qu'il soit propre, c'est-à-dire, qu'il soit lié tellement avec la fable, qu'on ne puisse l'en retrancher, sans qu'il manque quelque chose; qu'il convienne tellement aux acteurs, qu'il soit étranger, dès qu'on change leurs noms; il faut enfin que les *épisodes* naissent les uns des autres, ou nécessairement, ou vraisemblablement, et qu'ils amènent naturellement la révolution du bonheur au malheur, ou du malheur au bonheur, si l'on veut soutenir et augmenter l'intérêt et le pathétique du poëme.

(*Peinture*) Le mot *épisode* a passé du langage de la poësie dans celui des arts. Les peintres entendent par *épisodes*, des représentations d'objets animés, des figures ou des groupes qui sont liés au sujet principal, mais qu'on peut en détacher sans détruire ce sujet.

Il est de l'essence de l'*épisode* de n'être pas absolument nécessaire à l'action principale; mais il est défectueux s'il n'y est pas lié; s'il est d'une expression qui la contrarie, s'il est bas, lorsqu'elle est noble; s'il est ridicule, lorsqu'elle est grave; s'il est comique, lorsqu'elle est attendrissante. etc.

ÉPISPASTIQUE, adj. du grec ἐπισπαστικος (*épispastikos*), qui a la force d'attirer; composé d'ἐπὶ (*épi*), au-dessus, et de σπαω (*spaó*), tirer, d'où est venu ἐπισπάω (*épispaó*), attirer.

(*Pharmacie*) On appelle ainsi les médicamens topiques qui attirent fortement les humeurs en dehors, par leur acrimonie.

ÉPISPHÉRIE, s. f. du grec ἐπισφαιρια (*épisphairia*), formé d'ἐπι (*épi*), sur, au-dessus, et σφαιρα (*sphaira*), sphère: littéralement au-dessus de la sphère.

(*Physiologie*) Ce mot signifie les circonvolutions et les sinuosités de la substance extérieure du cerveau.

ÉPISSURE, s. f. de l'allemand *spliessen*, dont les Anglais ont fait *splice*, que Johnson dérive du lat. *plico*, entrelacer.

(*Marine*) Les *épissures* sont des enlacemens pratiqués pour joindre ensemble les bouts de deux cordes, en entrelaçant leurs tours et cordons l'un avec l'autre, sans faire de nœuds, ni de grossenr apparente, et de manière que les deux semblent n'en plus faire qu'une.

ÉPISTAPHYLIN, adj. du grec ἐπισταφυλινος (*épistaphulinos*) formé d'ἐπι (*épi*), sur, et de σταφυλη (*staphulé*), la luette: sur la luette.

(*Physiol.*) Nom que l'on donne à deux muscles de la luette.

ÉPISTASE, s. f. du gr. ἐπιστασις (*épistasis*),

(*épistasis*), composé d'ἐπὶ (*épi*), sur, et d'ἵστημι (*histêmi*), poser, placer.

(*Méd.*) Substance qui nage sur la superficie de l'urine, par opposition à l'hypostase ou sédiment. *V.* HYPOSTASE.

ÉPISTATE, s. m. du grec ἐπιστατης (*épistatês*), dont l'origine est la même que celle d'ÉPISTASE. *V.* ce mot. Celui qui est au-dessus des autres, qui commande.

(*Hist. d'Athènes*) L'*épistate* étoit le sénateur d'Athènes, en jour de présider. On ne pouvoit l'être qu'une fois en sa vie. *V.* PROEDRE, PRYTANÉE.

EPISTEMONARQUE, s. m. du grec ἐπισταμαι (*épistamai*), être savant, et d'ἀρχη (*archê*), commandement.

(*Eglise grecque*) Nom de dignité dans l'église grecque; c'étoit celui qui étoit préposé pour veiller sur la doctrine de l'église.

ÉPISTOLAIRE, adj. du grec ἐπιστολη (*épistolê*), épître, lettre, missive, dérivé d'ἐπιστελλω (*épistellô*), envoyer: qui appartient à l'épître, qui regarde la manière d'écrire les lettres.

(*Rhétor.*) Il n'est guère d'usage qu'en ces phrases: *style épistolaire*, *genre épistolaire*.

On l'emploie aussi substantivement en parlant des auteurs dont les lettres ont été recueillies. *On le trouve parmi les épistolaires.*

ÉPISTROPHE, s. f. du grec ἐπιστροφη (*épistrophê*), conversion, circuit, répétition.

(*Diction*) Figure de diction nommée aussi COMPLEXION. *V.* RÉPÉTITION.

(*Physiol.*) *Epistrophe* se dit aussi de la seconde vertèbre du cou, à cause de son apophyse odontoïde.

ÉPISTYLE, s. m. du gr. ἐπὶ (*épi*), sur, et de στυλος (*stulos*), colonne.

(*Archit.*) C'est ainsi que les Grecs nommoient ce qu'on nomme maintenant ARCHITRAVE, *V.* ce mot, c'est-à-dire, la pierre ou la pièce de bois qui pose sur le chapiteau des colonnes.

EPISTOMIUM, s. m. mot latin formé du grec ἐπιστόμιον (*épistomion*), bouchon, boudon, d'où est venu le verbe ἐπιστομιζειν (*épistomisein*), boucher.

(*Hydraul.*) Instrument par l'application duquel l'orifice d'un vaisseau peut être fermé, et rouvert ensuite à volonté; tels sont les pistons des pompes, des seringues, qui remplissent leur cavité, et qui peuvent à volonté être tirés et repoussés.

ÉPITAPHE, s. f. du gr. ἐπιτάφιον (*épitaphion*), formé d'ἐπὶ (*épi*), sur, et de τάφος (*taphos*), tombeau.

(*Cérémon. funèbres*) On donnoit anciennement le nom d'*épitaphe*, aux vers que l'on chantoit en l'honneur des morts le jour de leurs obsèques, et que l'on répétoit tous les ans à pareil jour. Il s'est pris depuis pour l'inscription qu'on met sur les tombeaux, pour conserver la mémoire des défunts.

Les Grecs mettoient simplement le nom de celui qui étoit mort, avec l'épithète de bon homme, bonne femme. Les Athéniens mettoient seulement celui du mort, celui de son père, et celui de sa tribu. Les Romains ajoutoient au haut de leurs *épitaphes*, *diis manibus*. A Lacédémone, on n'accordoit d'*épitaphe* qu'à ceux qui étoient morts à la guerre. Une *épitaphe* est communément parmi nous, un trait de louange, ou de morale, ou de l'un et de l'autre. Les Anglais n'ont mis sur le tombeau de Dryden, que ce mot pour tout éloge, DRYDEN; et les Italiens, sur le tombeau du Tasse, LES OS DU TASSE; mais il n'y a guères que les hommes de génie qu'il soit possible de louer ainsi.

ÉPITASE, s. f. du grec ἐπίτασις (*épitasis*), accroissement, dérivé d'ἐπιτείνω (*épiteinô*), étendre, développer.

(*Art dramat. anc.*) L'*Epitase* étoit, parmi les Grecs, la seconde partie du poëme dramatique, celle qui suivoit la protase, et dans laquelle se faisoit le progrès de l'action, avec tous les incidens qui

faisoient le nœud de la pièce. C'est proprement ce que les modernes appellent nœud et intrigue.

(*Méd.*) *Epitase* se dit aussi de l'augmentation et du commencement de l'accès de quelque maladie, particulièrement des fièvres.

ÉPITHALAME, s. m. du grec ἐπιθαλάμιον (*épithalamion*), chant nuptial, composé d'ἐπὶ (*épi*), sur, et θάλαμος (*thalamos*), lit nuptial.

(*Poësie*) Sorte de poëme qui se fait à l'occasion d'un mariage, et à la louange des nouveaux mariés.

L'origine de cette espèce de poësie est de la plus haute antiquité : les Hébreux l'ont connu dès le tems de David.

L'*épithalame* fut aussi en usage chez les Grecs, dans les tems héroïques ; mais il consistoit alors en une acclamation d'*Hymen*, d'*Hyménée*.

Dans la suite, cette acclamation ne fut que l'accessoire du poëme, ou l'intervalle où l'on fit un refrain qui servoit à exprimer les vœux des chœurs.

L'*épithalame* latin a une origine peu différente de l'*épithalame* grec. Tous deux commencèrent par des acclamations : le grec par l'acclamation d'*Hyménée*, le latin par celle de *Talassius*.

Ce Talassius avoit épousé une très-belle femme d'entre les Sabines enlevées par les Romains, et cette union formée par le hasard avoit été si heureuse qu'il ne se faisoit point à Rome de mariages un peu considérables, sans qu'on souhaitât aux nouveaux époux la destinée de *Talassius*.

A cette acclamation dont l'usage duroit encore du tems de Pompée, et n'étoit pas entièrement effacé du tems de Sidonius, se mêloient des pièces de vers très-grossiers, appelés fescenniens.

Tel fut l'*épithalame* des Latins, jusqu'à ce que Catulle, marchant sur les pas de Sapho, mit au jour des poëmes charmans en ce genre, et dans lesquels l'acclamation d'*Hyménée* fut substituée à celle de *Talassius*.

Parmi nous, c'est l'*Amour*, l'*Hymen*, *Lucine* et le *Destin* qui font leur partie dans les pièces de vers que les poëtes composent à l'occasion d'un mariage, et dans lesquelles ils ne manquent jamais de préconiser les belles qualités des époux, la douceur et les agrémens de leur union.

L'*épithalame* n'a pas de forme bien fixée pour le choix et l'arrangement des vers, et l'on peut employer les vers alexandrins, les vers de huit ou dix syllabes, selon que l'on traite le sujet en style sérieux, gracieux ou badin.

(*Gravure*) Les graveurs de Hollande appellent *épithalames*, certaines estampes faites en l'honneur de quelques nouveaux mariés, dans lesquelles on les représente avec les attributs allégoriques, convenables à leur état et à leur qualité ; on y joint aussi quelques vers à leur louange. Bernard Picard est le premier qui ait fait de ces sortes d'estampes allégoriques.

ÉPITHÈME, s. m. du grec ἐπὶ (*épi*), sur, et de τίθημι (*tithémi*), appliquer.

(*Méd.*) Remède topique qu'on applique sur la région du cœur, de l'estomac, du foie, de la rate, pour fortifier ces viscères, ranimer les esprits, résister à la malignité, corriger les intempéries froides, c'est-à-dire, donner du ressort aux fibres, refondre les humeurs ralenties, et faciliter leur circulation. On distingue les *épithèmes*, en solides et en liquides.

ÉPITHÈTE, s. f. du grec ἐπίθετος (*épithetos*), ajouté, du verbe ἐπιτίθημι (*épitithémi*), ajouter, imposer.

(*Grammaire*) Terme adjectif qui étant joint à un substantif, y désigne, y marque, y fait connoître quelque qualité.

Quoique le mot *épithète* signifie *nom ajouté*, ce qui revient tout-à-fait au mot *adjectif*, il y a pourtant cette différence entre *épithète* et *adjectif*, que celui-ci marque les propriétés physiques et communes des objets, et que l'autre désigne ce qu'il y a de particulier et de

distinctif, dans les personnes et dans les choses, soit en bien, soit en mal. Ainsi dans *Henri-le-Grand*, *le Grand* est une *épithète*.

Par la même raison, un *adjectif* devient *épithète*, lorsqu'étant joint à un nom commun, il le fait devenir nom propre, par la marque de distinction qu'il lui attache. *Urbs magna*, *la grande ville*, signifioit chez les Romains, *la ville de Rome*.

De même, tous les adjectifs qui sont pris dans un sens figuré sont des *épithètes* : la fièvre *ardente* a la marche *inégale*.

ÉPITOGE, s. f. du grec ἐπί (*épi*), sur, dessus, et du latin *toga*, toge : *toge* de dessus, *surtoge*.

(*Costumes*) Espèce de manteau que les Romains mettoient sur la *toge*, qui étoit leur habillement distinctif.

Epitoge s'est dit aussi, depuis, d'une espèce de chaperon ou de fourrure que les présidens à mortier, et le greffier en chef du parlement, portoient autrefois sur la tête dans les grandes cérémonies, et qu'ils portèrent ensuite sur l'épaule.

ÉPITOME, s. m. du gr. ἐπιτομὴ (*épitomé*), abrégé, dérivé d'ἐπί (*épi*), dans, et de τεμνω (*temnó*), couper.

(*Littérat.*) L'abrégé, le précis, le principal d'un livre, et particulièrement d'une histoire.

On disoit autrefois *épitomer*, pour dire, faire un abrégé.

ÉPITRE, s. f. du grec ἐπιστολὴ (*épistolé*), formé d'ἐπιστελλω (*épistellό*), envoyer.

(*Littérature*) Lettre missive. Il ne se dit maintenant que de petites lettres en vers qu'on écrit à ses amis, ou des *épîtres préliminaires* ou *dédicatoires*, qu'on met à la tête des livres. Quand il s'agit des lettres des modernes, on ne se sert point du nom d'*épîtres* : on dit les lettres du cardinal d'Ossat, les lettres de Voiture ; mais quand il s'agit des lettres des anciens, et particulièrement des parties de la Sainte-Écriture qui sont en forme de lettres, on dit *épitres* ; *épitres de S. Paul*, *de S. Jean*.

(*Culte cathol.*) *Epitre* se dit aussi de la leçon tirée de l'Écriture Sainte, et particulièrement des *épitres* de S. Paul, qui est chantée par le sous-diacre, un peu avant l'évangile.

Les Juifs faisoient lire dans leurs synagogues, principalement le jour du sabbat, quelques endroits de la loi et des prophètes. Les chrétiens adoptèrent cette coutume, et dans les premiers tems, avant la célébration de l'eucharistie, on lisoit les Saintes-Ecritures. De-là est venu l'ordre des lecteurs, dont les fonctions ont cessé par l'institution des sous-diacres.

(*Poësie*) *Epitre*, en poësie, est une lettre en vers adressée à un être réel ou imaginaire.

Comme le style des *épitres* peut varier à l'infini, selon les sujets, les personnes, et les circonstances, il s'ensuit qu'on peut les mettre en toutes sortes de vers, *alexandrins* et *suivis*, pour les sujets élevés ; *communs*, pour les sujets satiriques ; *de huit syllables*, pour des sujets gracieux ; enfin, libres, pour différens genres moins nobles.

Les ouvrages de *Boileau*, de *Rousseau*, *Chaulieu*, *Lafontaine*, *Voltaire*, de *Bernis* fournissent des modèles de ces différentes sortes d'*épitres*.

ÉPITRITE, s. m. du gr. ἐπίτριτος (*épitritos*), formé d'ἐπί (*épi*), sur, au-dessus, et de τρίτος (*tritos*), la troisième partie : la troisième partie en sus.

(*Géom. anc.*) Proportion contenant un nombre et le tiers de ce nombre, comme 3 et 4.

(*Musique anc.*) *Epitrite* étoit aussi le nom d'un rhythme de la musique grecque, duquel les tems étoient en raison sesquitierce, ou de 3 à 4.

(*Poësie anc.*) Les poëtes et les grammairiens appeloient encore *épitrites*, un pied composé de quatre syllabes, dont les deux premières sont en effet aux deux dernières, dans la raison de 3 à 4. On distinguoit l'*épitrite* premier,

second, troisième et quatrième. L'*épitrite* premier est composé d'une brève et de trois longues, comme *salutantes ;* l'*épitrite* second est composé d'une longue, d'une brève et de deux longues, comme *concitanti ;* le troisième est composé de deux longues, une brève et une longue, comme *communicant ;* enfin, l'*épitrite* quatrième est composé de trois longues et une brève, comme *expectare ;* les *épitrites* sont opposés aux PEONS. *V.* ce mot.

ÉPITROCHASME, s. m. du grec ἐπιτροχασμος (*épitrochasmos*), formé d'ἐπί (*épi*), qui est ici particule augmentative, et de τροχασομαι (*trochasomai*), marcher, marcher vite : course rapide.

(*Diction*) Figure de rhétorique, propre aux passions ; elle consiste à parcourir rapidement plusieurs objets, afin d'émouvoir ceux à qui l'on parle ; Virgile : *State viri : quæ causa viæ ? quive estis in armis ? quove tenetis iter ?*

ÉPITROPE, s. f. du gr. ἐπιτροπὴ (*épitropé*), procuration, tutelle, concession, dérivé d'ἐπιτρεπω (*épitrépó*), permettre, accorder. *Voy.* CONCESSION.

ÉPITROPE, s. m. du grec ἐπιτροπος (*épitropos*), tuteur, procurateur.

(*Hist. anc.*) Les Grecs appeloient *épitropes*, ce que les Romains ont appelé *procuratores*, c'est-à-dire, un commissaire, un intendant commis à quelque fonction. Ainsi, les commissaires des vivres dans les armées des Perses sont appelés *épitropes* par Hérodote et par Xénophon.

(*Grecs modernes*) *Epitrope* est une sorte de juge, ou plutôt d'arbitre que les chrétiens grecs, qui vivent sous la domination des Turcs, choisissent dans plusieurs villes, pour terminer les différends qui s'élèvent entre eux, et pour éviter de plaider devant les magistrats turcs.

ÉPIZOOTIE, s. f. mot formé du grec ἐπί (*épi*), sur, et de ζῶον (*zóon*), animal : sur les animaux, parmi les animaux.

(*Art vétérin.*) L'*épizootie* est une maladie contagieuse qui règne parmi les animaux. Les maladies *épizootiques* sont de plusieurs espèces : il en est de propres à certains pays, relativement à leur sol, aux pacages, aux pâturages, etc. Il en est d'autres qui sont adventices ou passagères. Les médecins se sont occupés de tout tems à observer les maladies *épizootiques* ; mais les anciens, *excepté Columelle*, n'ont donné sur ces maladies que des recettes vagues qui ne sauroient être utiles que dans des cas particuliers. Ramazzini est le premier qui soit entré dans les détails nécessaires. Plusieurs académies en ont fait depuis l'objet de leurs soins, et leur zèle n'a pas été infructueux. L'ouvrage de M. Vitet, sur la médecine vétérinaire, est un ouvrage intéressant, qui fait honneur à son auteur.

ÉPODE, s. f. du grec ἐποδος (*épodos*), formé d'ἐπι (*épi*), au-dessus, après, et d'ᾠδὴ (*ódé*), chant, dérivé d'ἀειδω (*aéidó*), chanter : chant par-dessus ou à la suite.

(*Poësie lyrique anc.*) L'*épode* étoit, dans la poësie épique des Grecs, la troisième partie ou la fin de l'ode, c'est-à-dire, du chant divisé en strophe, anti-strophe et *épode*. Ainsi, ce mot signifioit proprement la fin du chant ; et comme dans les odes, ce qu'on appelle *épode* renfermoit tout le chant et le finissoit, on appela *épode* un petit vers qui, étant mis après un grand, fermoit la période, et renfermoit tout le sens qui étoit suspendu dans le premier vers. C'est de-là que le V.e livre des odes d'Horace est intitulé, Livre des vers *Epodes*, ou livre où chaque grand vers est suivi d'un petit qui finit le sens.

On a étendu encore plus loin la signification de ce mot, car on appelle en général *épodes* toutes sortes de petits vers qui sont après un ou plusieurs grands, de quelque nature qu'ils soient.

ÉPOME, ou EPOMIDE, s. f. du grec ἐπι (*épi*), dessus, et d'ὦμος (*ómos*), épaule : au-dessus de l'épaule.

(*Anat.*) La partie du corps située

entre l'articulation de l'humerus avec l'omoplate et le cou.

EPONGE, s. f. du grec σπογγια (*spongia*), dont les Latins ont fait *spongia*.

(*Hist. nat.*) L'*éponge* est un polype de l'ordre de ceux que M. Lamarck appelle *polypes coralligènes*. Leurs masses informes ou leurs tiges branchues, ordinnirement fixées par leur base, et l'extension de leurs tentacules, qui leur donne l'apparence de fleurs, les avoient fait autrefois classer parmi les végétanx; mais on sait aujourd'hni que ce sont de véritables animanx. L'*éponge* a nne tige fibreuse, flexible, et sa snperficie est converte d'une glaire peu sensible. La plupart des espèces habitent les mers.

(*Zoologie*) On appelle anssi *éponge* ce qui forme le talon des animaux.

(*Maréchallerie*) *Eponge* se dit encore de l'extrémité de chaque branche d'nn fer de cheval, et d'une tumeur sitnée à la tête on à la pointe dn coude du cheval.

ÉPONYME, s. m. du grec ἐπι snr, et de ὄνομα (*onoma*) nom: surnom.

(*Hist. d'Athènes*) Les Athéniens donnoient ce nom au premier des archontes, parce qne l'année étoit désignée par son nom.

ÉPONTILLES, s. f. de l'italien *puntello*.

(*Marine*) *Epontilles* se dit en général de toutes les pièces de bois placées verticalement ponr snpporter quelque chose.

ÉPOPÉE, s. f. du gr. ἐπος (*épos*), parole, vers, dérivé d'ἐπω (*épô*), dire, raconter, et de ποιέω (*poiéô*), faire.

(*Poësie*) L'*épopée* est l'histoire, la fable ou le sujet qu'on traite dans un poëme épique.

Il se prend aussi qnelquefois pour la poësie héroïque, et en ce cas, l'*épopée* est nne imitation on récit d'une action intéressante et mémorable.

EPOQUE, s. f. du gr. ἐποχη (*époché*), action d'arrêter, de retenir, du verbe ἐπέχω (*épéchô*), arrêter, et s'arrêter.

(*Chronol.*) Point fixe dans l'histoire, dont on se sert dans la chronologie, ou dont on peut se servir ponr commencer à compter les années, et qni ordinairement est marqué par quelque evénement considérable. Voici les *époques* les plus remarquables:

Epoque des Olympiades; le tems de l'institution des jeux olympiques que les Grecs célébroient tous les quatre ans en l'honneur de Jupiter. Cette *époque* a commencé au mois de juillet de la 3938.e de la période julienne, 776 ans avant J. C.

Epoque de la fondation de Rome, on *époque Varonnienne*; snivant Varron, on en fêta les fondemens au printems de la 23.e année, après l'établissement des Olympiades, c'est-à-dire, au mois d'avril de la 3961.e année de la période julienne 753 ans avant J. C.

Epoque de Nabonassar; cette *époque* tire son nom de Nabonassar, roi de Babylone; on ignore à quelle occasion elle a été établie; on ne sait pas même le nom de celui qui l'a introduite. Ce qui l'a rendue célèbre, c'est que Ptolémée y a fixé ses observations astronomiques. Elle est datée du mois de février de l'année 3967 de la période julienne, 467 ans avant J. C.

L'*époque de Nabonassar* porte aussi le nom d'ère des Babyloniens, parce que c'est de cette *époque* qu'ils commençoient à compter lenrs années.

Epoque des Séleucides; c'est l'*époque* dont se servoient les Macédoniens, et qu'on appeloit en Orient les années des Grecs, dont il est parlé dans le livre des Macbabées; elle est datée de la 3402.e année de la période julienne, 312 ans avant J. C.

Epoque julienne; c'est le tems de la correction du calendrier romain, sous l'empire de Jules-César. Les Egyptiens n'évaluoient l'année que 365 jonrs; mais comme elle est composée de 365 jonrs et environ six heures, on reconnnt dans la suite que les équinoxes reculoient tous les qnatre ans d'nn jonr, à peu de chose près. Pour remédier à cet inconvénient, on convint d'employer ces six heures excédentes en faisant

tous les quatre ans une année composée d'un jour de plus que les autres; de sorte que cette quatrième année est de 366 jours ; c'est ce qu'on appelle l'*année bissextile*. Cette correction se fit dans l'année 4668 de la période julienne, 46 ans avant J. C.

Epoque chrétienne ; les sentimens des chronologistes sont partagés sur le commencement de cette *époque*. Plusieurs ont composé des traités particuliers, touchant la véritable année de la naissance de J. C. Cependant, après avoir lu tout ce que ces savans ont écrit sur ce sujet, on est obligé de convenir qu'on ne sait point précisément sous quelle année J. C. est né, ou combien d'années se sont écoulées depuis sa naissance jusqu'aujourd'hui. L'*époque chrétienne* suivant laquelle nous comptons, commence dans la 4714.e année de la période julienne.

On a commencé à se servir de cette époque dans les actes publics ; en Italie, vers l'an 590 ; en Hollande, l'an 620, et en France, l'an 780.

Epoque dioclétienne, ou *du règne de Dioclétien ;* ce règne a commencé le 17 septembre de l'année 4997 de la période julienne, c'est-à-dire, 283 ans après Jesus-Christ.

Cette *époque* est connue par les chrétiens sous le nom d'*ère des martyrs*, à cause des grandes persécutions qu'ils ont souffertes sous cet empereur. Elle est d'un usage fréquent dans l'ancienne histoire de l'Eglise.

C'est de cette époque que les premiers chrétiens commençoient à compter leurs années. Les Maures s'en servent encore aujourd'hui.

Epoque de Mahomet, ou *des Arabes ;* c'est le tems de la fuite de Mahomet de la Mecque à Médine. Cette *époque* tombe à l'année 5335 de la période julienne, c'est-à-dire, 621 ans après J. C. On l'appelle encore l'*ère de l'éghire*. Elle est en usage parmi les Turcs et les autres peuples de la religion mahométane.

Epoque de la correction grégorienne ; c'est le tems auquel le calendrier fut corrigé par ordre du pape Grégoire XIII. La correction qui avoit été faite au calendrier, sous l'empire de Jules-César, auroit suffi pour toujours, si les six heures dont l'année solaire est composée de plus que 365 jours, et qu'on convint alors d'employer à former un jour tous les quatre ans, étoient complètes ; mais il s'en faut d'environ 11 min. Cette quantité employée de trop tous les ans, quoiqu'elle soit très-petite, étant répétée pendant un grand nombre d'années, devint enfin si considérable, que vers la fin du 16.e siècle, les équinoxes se trouvoient avancés de dix jours. Cet avancement, qui auroit toujours été en augmentant, auroit pu causer beaucoup de dérangement dans l'office ecclésiastique. C'est ce qui engagea le pape Grégoire XIII à ordonner, par une bulle du 24 février 1582, que ces 10 jours de trop seroient retranchés, et que le 5 octobre suivant seroit compté pour le 15 du même mois. C'est-là ce qu'on appelle *correction grégorienne*. Plusieurs nations adoptèrent cette *correction* ; d'autres refusèrent de l'admettre ; c'est ce qui a donné lieu à la distinction du *vieux* et du *nouveau style*.

Le pape Grégoire XIII ne se contenta pas de remédier aux erreurs passées ; la même cause subsistant toujours, il voulut prévenir celles que l'avenir devoit infailliblement causer. Pour cela, les astronomes qu'il avoit employés, ayant supputé que les 11 minutes employées de trop chaque année formoient un jour entier, au bout de 133 ans, on convint d'omettre trois bissextes dans le cours de 400 ans ; ce qui a déjà commencé à être suivi ; car les années 1700 et 1800 n'ont point été bissextiles ; l'année 1900 ne le sera point encore, mais l'année 2000 le sera, et ainsi de suite.

Epoque de la république française ; c'est l'époque où les Français ont commencé à s'établir en république. Le 22 septembre 1792, de l'ère chrétienne, jour de l'équinoxe d'automne, est aussi le jour où le convention a décrété que l'Etat seroit désormais *république ;* et c'est de ce jour-là que les

Français commencent à compter leur ère.

On met encore entre les *époques* les plus remarquables, le déluge de Noé, l'an du monde 1656. La naissance d'Abraham, l'an 2039. La sortie des Israélites, l'an 2544. La ruine de Jérusalem, l'an 70 de J. C., etc.

(*Astron.*) On appelle encore *époque*, ou *racine* des moyens mouvemens d'une planète, le lieu moyen de cette planète, déterminé pour quelque instant marqué, afin de pouvoir ensuite, en comptant depuis cet instant, trouver le lieu moyen de la planète pour un autre instant quelconque.

Les *époques* des tables astronomiques sont pour le midi qui précède le premier jour de l'année; à moins que l'année ne soit bissextile, c'est-à-dire, pour le 31 décembre de l'année précédente; en sorte qu'à midi du 1.er janvier, on compte déjà un jour complet de 24 heures écoulées. Ainsi, quand on trouve dans les tables astronomiques, au méridien de Paris, l'*époque* de la longitude moyenne du soleil, en 1700, de 9 signes 10 deg. 7 min. 19 sec., cela signifie que le 31 décembre 1699, à midi moyen à Paris, la longitude moyenne du soleil, c'est-à-dire, sa distance au premier point d'*aries*, en n'ayant égard qu'à son mouvement moyen, étoit de 9 signes 10 deg. 7 min. 19 sec., et ainsi des autres.

EPREINTES, s. f. du lat. *exprimere*, exprimer.

(*Méd.*) Envies fréquentes, mais inutiles, d'aller à la selle. *V.* TENESME.

ÉPREUVE, s. f. de *proba*, fait de *probare*, essai, expérience que l'on fait de quelque chose.

(*Jurisprud.*) L'*épreuve* étoit un moyen employé, dans les siècles d'ignorance, pour reconnoître la vérité ou la fausseté des accusations en matière criminelle. Il y avoit plusieurs espèces d'*épreuves*, qui pourroient se rapporter à trois principales: savoir, le serment, le duel, et l'ordalie ou *épreuve* par les élémens. Les *épreuves* par les élémens ont été reçues en France dans le neuvième, le dixième et le onzième siècles, et plus long-tems dans certains pays. A mesure que les lumières de la raison se sont répandues, les moyens superstitieux de s'assurer de la vérité ont été abolis. *Voy.* ORDALIE.

(*Art milit.*) *Epreuve des pièces d'artillerie*; les pièces de canon, pour en faire l'*épreuve*, sont mises appuyées seulement sous la volée, près les tourillons, sur un morceau de bois ou chantier; elles sont tirées trois fois de suite avec des boulets de leur calibre: la première fois chargées de poudre à la pesanteur du boulet, la seconde aux trois quarts, et la troisième aux deux tiers. On éprouve également les mortiers, les fusils, etc.

(*Imprimerie*) *Epreuve* se dit aussi de la première feuille qui sort de dessous la presse. Lorsque la première *épreuve* est corrigée, on passe à une seconde, et à une troisième si le cas l'exige: cette seconde et cette troisième sont lues et corrigées par l'auteur; ensuite les imprimeurs mettent en train, et la première *épreuve* tirée après la mise en train, se nomme *tierce*. C'est sur celle-ci que se fait la dernière correction, et celle à laquelle il faut prêter la plus grande attention.

(*Gravure*) *Epreuve* est encore un terme employé dans la gravure, mais dans divers sens.

Un graveur, à mesure qu'il avance sa planche, en fait tirer des essais par l'imprimeur en taille-douce, pour voir l'effet que le travail qu'il en fait sur le cuivre, produit sur le papier. Ce sont ces essais qu'on nomme, en général, *épreuves*.

Quand le travail tracé sur le vernis dont on couvre d'abord le cuivre, a été mordu par l'eau forte, on en fait ordinairement tirer quelques essais qu'on nomme *épreuves de l'eau forte*. Quand ensuite le graveur a entièrement ébauché sa planche, et qu'il y a établi presque tous les travaux qu'il se propose d'y mettre, mais sans leur donner la vigueur et l'accord qu'ils doivent avoir dans le fini, il faut encore tirer d'autres essais qu'il appelle *premières épreuves*; et pour désigner le point où il

en est de son travail, il dit qu'il en est aux *premières épreuves*.

Le nom d'*épreuves* se donne par extension à toutes les estampes, lorsqu'on les considère comme le produit d'une planche gravée. Dans cette nouvelle acception, le terme de *premières épreuves* ne signifie plus les premiers essais, mais il désigne les premieres estampes qu'on a tirées de la planche terminée : on dit : *J'ai une des premières épreuves de la famille de Darius*

Une *épreuve* est *boueuse*, quand la planche a été mal essuyée, qu'il y est resté trop de noir, et que les travaux ont été confondus. Elle est *nette* et *brillante*, quand la planche a été bien encrée et bien essuyée; en sorte que tous les travaux sont bien distincts, et que chaque taille est restée suffisamment nourrie de noir. Elle est grise, quand les travaux de la planche, étant en partie usés, ne retiennent plus le noir dans leur continuité; en sorte que les tailles sont interrompues par des taches blanchâtres. Ces défauts peuvent aussi provenir de la maladresse de l'imprimeur ou du travail du graveur.

Épreuves avant la lettre; quoique l'airain, ou cuivre rouge, qui forme la planche gravée, n'éprouve que des frottemens très-doux de la main de l'imprimeur, la gravure se fatigue et s'use par ce frottement plus vite qu'on ne le penseroit, si on n'en avoit pas l'expérience. Sa durée dépend en partie du travail de l'artiste, en partie de la fermeté du cuivre, et en partie de l'adresse de l'imprimeur.

Des amateurs se sont donc imaginés que le plus sûr moyen d'avoir de bonnes *épreuves*, étoit de se procurer une de celles que l'artiste faisoit tirer avant de graver l'inscription qui indique le sujet, etc. C'est-là ce qu'on appelle *épreuve avant la lettre*. Comme le graveur ne faisoit tirer de ces *épreuves* que pour se bien assurer que son travail étoit absolument terminé, elles étoient en fort petit nombre, et la rareté en augmentoit la valeur idéale; car d'ailleurs il étoit possible qu'aucune de ces *épreuves* ne valût quelques-unes de celles qui étoient tirées dans la suite avec la lettre. Il pouvoit très-bien arriver que l'imprimeur, même sans savoir comment, eût mis plus d'adresse à encrer et essuyer sa planche la centième fois que la première, et que la centième *épreuve* fût la plus belle; car il y a une sorte de hasard qui préside au tirage des estampes, et quand le cuivre est bon, une planche peut tirer plusieurs centaines d'*épreuves* d'une égale beauté.

Mais les amateurs, au lieu de faire cette réflexion, s'obstinèrent à rechercher les *épreuves* dont la primauté et la rareté sembloient assurées par l'absence de la lettre. Tous voulurent en avoir, et les graveurs, les marchands trouvèrent un moyen facile de les contenter; ce fut de faire tirer cent, deux cents, trois cents *épreuves*, et même davantage, avant de faire graver la lettre. Que ces *épreuves* soient belles ou médiocres, peu importe, elles sont avant la lettre, et l'amateur est content. Le marchand l'est encore davantage, parce qu'il retire promptement de trois cents *épreuves* avant la lettre, plus que ne lui auroit procuré plus lentement le double avec la lettre. On a aussi l'adresse d'en cacher un certain nombre, et de ne les livrer à l'avidité des amateurs que lorsqu'elles ont acquis une valeur nouvelle par leur prétendue rareté.

L'avarice de Rembrandt lui avoit inspiré une autre charlatanerie : c'étoit de faire quelques changemens à la planche, après en avoir fait tirer un certain nombre d'*épreuves*, et même d'y donner un effet différent quand elle étoit presque usée. On vouloit avoir l'*épreuve* avant le changement, celle avec le changement, celle avec l'effet nouveau. On imite cette charlatanerie à moins de frais; tantôt en laissant d'abord subsister une faute dans l'inscription, et la faisant ensuite corriger; tantôt en faisant tirer des *épreuves* avant que quelque faux trait de la marge soit effacé, et faisant ensuite polir cette marge. Quelquefois ces accidens ne sont pas prévus, mais la cupidité mercantile sait en tirer parti;

car c'est un sujet d'émulation entre les amateurs de se procurer une *épreuve* avec ce qu'ils appellent la *remarque*.

ÉPROUVETTE, s. f. diminutif d'ÉPREUVE, instrument avec lequel on éprouve la qualité de certaines choses.

(*Technol.*) Les potiers d'étain appellent *éprouvette* une cuillère de fer dans laquelle ils fondent leur étain, pour en connoître la qualité, avant que de l'employer. — *Eprouvette* est encore, en termes d'artillerie, un petit instrument dont on fait usage pour connoître la qualité et la force de la poudre. — Les savonniers apellent *éprouvette* une petite cuiller de cuivre ou de fer avec laquelle on prend la pâte de savon dans la chaudière, pour s'assurer de son degré de cuisson. — Les sauniers donnent encore ce nom à un petit vaisseau qu'ils remplissent d'eau, pour savoir si elle est assez chargée de sel, et juger de la quantité qu'elle en contient.

EPTACORDE, sub. m. du grec ἑπτα (*epta*), sept, et de χορδὴ (*chordé*), corde : à sept cordes.

(*Musique*) Lyre ou cythare à sept cordes, qui, au dire de plusieurs, étoit celle de Mercure.

Les Grecs donnoient aussi le nom d'*eptacorde* à un système de musique, formé de sept tons, tel qu'est aujourd'hui notre gamme. L'*eptacorde* synnéménon, qu'on appeloit autrement lyre de Terpandre, étoit composé des sons exprimés par ces lettres de la gamme : E, F, G, *a*, *b*, *c*, *d*. L'eptacorde de Philolaüs substituoit le bécarre au bémol, et rapportoit chaque corde à une des planètes.

EPTAGONE, s. m. du gr. ἑπτα (*epta*), sept, et de γωνία (*gônia*), angle : sept angles.

(*Géom.*) Figure composée de sept angles et de sept côtés. Quand tous ses côtés sont égaux, on l'appelle *eptagone* régulier.

(*Arithmét.*) Les nombres *eptagones* sont des nombres polygones où la différence de la progression arithmétique est 5.

Entre plusieurs propriétés, le nombre *eptagone* en a une assez remarquable, c'est que, si on le multiplie par 40 et qu'on ajoute 9 au produit, la somme sera un nombre carré.

EPTAMÉRIDES, s. f. du grec ἑπτα (*epta*), sept, et de μερὶς (*méris*), dérivé de μείρω (*méiró*), partager, diviser : division en sept parties.

(*Musique*) Nom donné par M. Sauveur, à l'un des intervalles de son système exposé dans les Mémoires de l'Académie, année 1702.

Cet auteur divise d'abord l'octave en 43 parties ou *mérides;* puis chacune de celles-ci en 7 *eptamérides*, de sorte que l'octave entière comprend 301 *eptamérides* qu'il subdivise encore.

EPTAMÉRON, s. m. du gr. ἑπτα (*epta*), sept, et de ἡμέρα (*héméra*), jour : sept journées.

(*Bibliogr.*) Ouvrage composé de parties, divisées en sept journées.

EPTANDRIE, s. f. du gr. ἑπτα (*epta*) sept, et de ἀνὴρ (*anêr*), génit. ἀνδρος, mari.

(*Botan.*) C'est le nom que donne Linnée à la septième classe de son système sexuel des plantes, qui comprend celles dont les fleurs ont sept étamines distinctes.

EPTAPETALÉE, adj. du grec ἑπτα (*epta*), sept, et de πέταλον (*pétalon*), feuille, dérivé de πετάω (*pétaô*), ouvrir, étendre, éclore.

(*Botan.*) Corolle qui a sept pétales.

EPTAPHYLLE, s. f. et adj. du grec ἑπτα (*epta*), sept, et de φυλλον (*phullon*), feuille.

(*Botan.*) A sept folioles.

ÉPULIE, s. f. du grec ἐπί (*épi*), sur, et de οὖλον (*oulon*), gencive.

(*Chirurgie*) Tubercules ou excroissances de chair, qui se forment aux gencives.

ÉPULOTIQUES, adj. et s. m. du grec ἐπί (*épi*), sur, et de οὐλὴ (*oulé*), cicatrice.

(*Chirurgie*) On appelle ainsi les médicamens topiques, qui étant appliqués sur les plaies et les ulcères, en dessèchent l'humidité

superflue, en dissipent les chairs fougueuses, et les disposent à cicatriser.

ÉPURE, s. f. apparemment du verbe *épurer*, rendre pur, clair, net, facile à comprendre.

(*Archit.*) Dessin fait en grand contre une muraille, ou sur des planches, pour servir de modèle à l'exécution de quelque ouvrage.

On fait aussi des *épures* séparées de chaque partie : dès que l'appareilleur a entre ses mains le plan de l'architecte, il trace sur l'endroit qui lui est le plus commode, la figure et les proportions de chaque pièce qu'il doit faire, ce qu'on nomme l'*épure;* c'est d'après cette *épure*, tracée par panneaux ou par équarissement qu'il donne la coupe de chaque pierre, etc.

ÉQUANT, s. m. du lat. *æquans*, partic. d'*æquo*, égaler.

(*Astron. anc.*) On appelle ainsi, dans l'ancienne astronomie, le cercle qui est placé de manière que le mouvement d'une planète soit uniforme autour du centre de ce cercle. C'est donc un cercle que l'on imagine décrit du point d'égalité, ou du centre des moyens mouvemens, qui, dans l'hypothèse des anciens, étoit au-dessus du centre du déférent, autant que le centre de la terre étoit au-dessous. On n'en fait plus d'usage aujourd'hui, depuis que Kepler a banni les excentriques, et a démontré que les planètes se mouvoient dans des ellipses dont le soleil occupe le foyer.

ÉQUARRISSAGE, s. m. *Voy.* ÉQUERRE.

ÉQUATEUR, s. m. du latin *æquator*, formé d'*æquo*, égaler.

(*Astron. géogr.*) Grand cercle de la sphère autour duquel se fait le mouvement diurne; il est également éloigné des deux pôles du monde, et ses pôles sont les mêmes que ceux du monde.

On le nomme *équateur* ou *équinoxial*, parce que, quand le soleil est dans ce cercle, il y a égalité entre les jours et les nuits; quand il est tracé sur les cartes géographiques, on l'appelle la *ligne équinoxiale*, ou simplement la *ligne*. *V.* TERRESTRE, HAUTEUR, TEMS, MOBILE, HORAIRE, SOLEIL, ROTATION.

ÉQUATION, s. f. du lat. *æquo*, égaler.

(*Algèbre*) *Equation*, en termes d'algèbre, signifie une expression de la même quantité présentée sous deux dénominations différentes.

On peut définir l'*équation*, un rapport d'égalité entre deux quantités de différentes dénominations; ainsi mettre des quantités en *équation*, c'est représenter, par une double expression, des quantités réellement égales et identiques.

La résolution des problèmes par le moyen de leurs *équations* est l'objet de l'algèbre.

Membres d'une équation; ce sont les deux quantités qui sont séparées par le signe = (est égal à).

Termes d'une équation; ce sont les différentes quantités ou parties dont chaque membre de l'*équation* est composé, et qui sont jointes entre elles par les signes + (plus), — (moins).

Racine d'une équation; c'est la valeur de la quantité inconnue de l'*équation*.

Les *équations*, eu égard à la puissance plus ou moins grande, à laquelle l'inconnue y monte, se divisent en *équations* simples, carrées, cubiques, etc.

Equation simple, ou *du premier degré;* c'est celle dans laquelle l'inconnue ne monte qu'à la première puissance, au premier degré.

Equation carrée, ou *du second degré;* c'est celle où la plus haute puissance de l'inconnue est de deux dimensions.

Equation cubique, ou *du troisième degré;* c'est celle où la plus haute puissance de l'inconnue est de trois dimensions.

Si la quantité inconnue est de quatre dimensions, l'*équation* est appellée *biquadratique*, ou plus communément du quatrième degré; si l'inconnue a cinq dimensions, l'*équation* est nommée *surdesolide*, ou du cinquième degré, etc. *V.* PUISSANCE.

On peut considérer les *équations*

sous deux points de vue : ou comme les dernières conclusions auxquelles on arrive dans la solution du problème, ou comme les moyens par lesquels on parvient à la solution finale.

Les *équations* de la première espèce ne renferment qu'une quantité inconnue mêlée avec d'autres quantités données ou connues; celles de la seconde espèce renferment différentes quantités inconnues, qui doivent être comparées et combinées ensemble, jusqu'à ce que l'on arrive à une nouvelle *équation* qui ne renferme plus qu'une inconnue mêlée avec des connues.

Pour trouver la valeur de cette inconnue, on prépare et on transforme l'*équation* de différentes manières, qui servent à l'abaisser au moindre degré, et à la rendre la plus simple qu'il est possible.

La théorie et la pratique des *équations*, c'est-à-dire, la solution des questions par les *équations*, a plusieurs branches ou parties.

1.° La dénomination qu'on doit donner aux différens quantités, en les exprimant par les signes ou symboles convenables. 2.° La réduction du problème en *équation*. 3.° La réduction de l'*équation* même au degré le plus bas, et à la forme la plus simple. 4.° On peut y ajouter la solution de l'*équation*, ou la représentation de ses racines par des nombres ou des lignes.

Equations différentielles; Voy. DIFFERENTIEL.

Equations exponentielles. Voy. EXPONENTIEL.

(*Géom. mécan.*) On appelle quelquefois *équation*, en géométrie et en mécanique, ce qui n'est qu'une simple proportionnalité indiquée d'une manière abrégée.

Constructeur universel d'équations; c'est le nom d'une machine qui sert à trouver les racines de quelque *équation* que ce puisse être.

Equations linéaires; Voy. LINEAIRE.

Equations empiriques; *V.* EMPIRIQUE.

(*Astronomie*) *Equation séculaire*; on appelle ainsi en astronomie une *équation* qui augmente continuellement avec le tems. Toute *équation* ou rayon vecteur, d'une plante proportionnelle, soit au tems ou à ses puissances, soit à l'angle du mouvement moyen et à ses puissances, est une *équation séculaire*. Il en est de même de toute *équation* du moyen mouvement, qui seroit proportionnelle au carré du tems, ou à ses puissances supérieures, ou de toute *équation*, pour le tems proportionnel au carré, ou aux puissances de l'angle du moyen mouvement.

Equation se dit encore, en termes d'astronomie, de la différence, entre le tems ou les degrés supposés uniformes, et ces mêmes quantités réelles et inégales.

Equation du tems; c'est la différence entre le tems vrai solaire ou apparent, et le tems moyen ou uniforme, c'est-à-dire, la réduction du tems inégal, indiqué par le soleil, à un tems égal marqué par une pendule bien réglée.

Le tems ne se mesure que par le mouvement, et le mouvement du soleil est celui dont on s'est toujours servi pour la mesure du tems, parce que c'est celui qu'on observe le plus facilement; cependant le soleil n'a point la principale qualité nécessaire pour mesurer le tems, c'est-à-dire, l'uniformité. En effet, son mouvement apparent n'est pas toujours égal; tantôt il s'accélère, tantôt il se ralentit; il faut donc avoir égard à ses inégalités.

Ainsi, le tems mesuré par le mouvement du soleil, et qu'on appelle le tems vrai ou le tems apparent, est différent du tems moyen et uniforme, suivant lequel on mesure et on calcule tous les mouvemens des corps célestes.

Le tems moyen ou égal est celui que marqueroit à chaque instant une horloge absolument parfaite, qui, dans le cours d'une année, auroit continué de marcher, sans aucune irrégularité, en marquant à midi un certain jour de l'année, et le même jour de l'année suivante, au même instant où le soleil est dans le méridien, sauf la différence de

six heures qu'il y a entre l'année commune et l'année solaire. Cette horloge n'a pas dû marquer également midi, à tous les autres jours intermédiaires avec le soleil; car il faudroit pour cela que le soleil eût été tous les jours avec la même vitesse, ce qui n'arrive point.

Quand le soleil quitte le méridien, et retourne le lendemain, il a décrit 360 degrés en apparence; mais véritablement il a parcouru un degré de plus, qui est la quantité dont il s'est avancé vers l'orient parmi les étoiles fixes, dans l'intervalle de son retour au méridien par un mouvement propre, ou mouvement annuel.

Pour que tous les retours du soleil au méridien fussent égaux, il faudroit que ce mouvement propre du soleil vers l'orient, fût tous les jours de la même quantité, c'est-à-dire, de 59 minutes 8 sec.; mais à cause des inégalités de ce mouvement (*V.* ANOMALIE), il arrive qu'au commencement de juillet, il ne fait que 57 min. 13 sec. par jour vers l'orient, et qu'au commencement de janvier, il fait 61 minutes 11 sec., c'est-à-dire, 4 min. de plus qu'au mois de juillet, le long de l'écliptique par son mouvement propre. L'on compte toujours 24 h. d'un midi à l'autre; mais ces 24 h. seront plus longues quand le soleil aura fait 61 min. 11 sec., que quand il n'aura fait que 57 minutes 11 sec. vers l'orient, parce qu'il sera obligé de parcourir 4 deg. de plus, et que pour faire 4 minutes de deg., il lui faut 16 sec. de tems.

A cette cause il s'en joint une autre qui dépend de la situation même de l'écliptique. *V.* ECLIPTIQUE.

L'*équation* du tems étoit connue et employée même du tems de Ptolémée; mais les astronomes varièrent beaucoup sur les moyens de l'employer; ce n'est qu'en 1672 que fut connue, d'une manière précise et généralement adoptée, l'*équation* du tems, telle qu'on l'emploie aujourd'hui.

La théorie de l'*équation* des jours naturels est en usage, non-seulement dans les calculs astronomiques, mais aussi pour régler les horloges et les montres. Par-là, on connoît pourquoi une pendule ne s'accorde pas avec le soleil qui mesure le tems vrai, pourquoi elle va quelquefois avant et quelquefois après lui; c'est pour cela que les cadrans solaires et les horloges ne sont jamais parfaitement d'accord.

L'*équation* du tems est la plus grande qu'il est possible, ou de 16 minutes 14 secondes, vers le 1er. ou le 2 novembre; la pendule retarde alors de cette quantité. Dès ce moment la pendule retarde de moins en moins, jusqu'au 23 décembre, qu'elle s'accorde à très-peu près avec le soleil. Delà jusqu'au 15 avril, elle avance sur le soleil; du 15 avril jusqu'au 15 juin, elle retarde; du 15 juin jusqu'au 15 août, elle avance; et du 31 août jusqu'au 23 décembre, elle retarde.

Équation de l'orbite : c'est la différence entre le mouvement inégal d'une planète dans son orbite, et le mouvement moyen égal et uniforme qu'on lui suppose, pour calculer plus facilement son lieu vrai.

Equation séculaire: c'est la quantité dont une planète, au bout de quelques siècles, est plus ou moins avancée qu'elle le seroit, si ses révolutions avoient été toujours de la même durée.

EQUATORIAL, s. m. même origine qu'EQUATEUR.

(*Astron.*) Instrument destiné à suivre le mouvement diurne des astres, par le moyen d'un axe parallèle à l'axe du monde, et à mesurer l'ascension droite et la déclinaison, par le moyen de deux cercles qui représentent l'équateur, et le cercle de déclinaison; on y ajoute un quart de cercle, dirigé dans le méridien, qui sert à élever l'équateur pour la latitude du lieu. Cet instrument est semblable, à certains égards, au cadran équinoxial, et même aux astrolabes des anciens.

ÉQUERRE, s. f. du latin barbare *exquadra*, corruption de *quadra*.

(*Géom.*) Instrument de bois ou de métal, qui sert à tracer et mesurer des angles droits; l'équerre est composée de deux règles ou jambes, qui sont jointes ou attachées per-

pendiculairement, sur l'extrémité l'une de l'autre. Quand les deux branches sont mobiles à un point, on l'appèle *biveau* ou *fausse équerre*.

Equerre d'arpenteur; c'est un cercle de cuivre d'une bonne consistance, de 4, 5 ou 6 pouces de diamètre. On le divise en quatre parties égales, par deux lignes qui s'entrecoupent à angles droits au centre.

(*Hydraul.*) *Equerres*, en termes d'hydraulique, sont des coudes qu'on est obligé de faire à une conduite, lorsque le dessin d'un jardin assujettit à des angles indispensables.

Equerre, se dit aussi de grosses plates-bandes de fer, dont on garnit les angles des réservoirs de plomb élevés en l'air, pour soutenir la poussée et l'écartement des côtés.

(*Astron.*) *Equerre*, se dit encore d'une constellation méridionale, introduite par la Caille, sous le nom de *norma*, et qui est jointe avec la règle et le triangle austral, en forme de niveau.

(*Gnomonique*) *Double équerre*; c'est un instrument composé d'une planche étroite, au bout de laquelle s'emboîte à angle droit une autre planche qui forme avec la première deux angles droits; et *triple équerre*, une planche un peu large, au milieu de laquelle est fixée, à angles droits, une autre planche de la même hauteur : l'un et l'autre instrument servent à placer le style des cadrans verticaux.

ÉQUESTRE, adj. du latin *equestris*, formé d'*eques*, chevalier.

(*Chevalerie*) *Ordre équestre*; c'étoit chez les Romains, l'ordre des chevaliers, nommés *equites*, et le second ordre de l'Etat; c'est encore aujourd'hui le titre de la noblesse du second rang en Pologne.

(*Sculpt.*) *Statue équestre*; c'est une statue représentant un homme à cheval.

Pline attribue aux Grecs l'origine des *statues équestres*. Elles étoient élevées en l'honneur des cavaliers qui avoient remporté la victoire dans les jeux sacrés. Les Romains ne tardèrent pas à adopter ce genre de *statues*; ils en élevèrent une à Clélie, ou à la fille du consul Valérius-Publicola.

Quoique les anciens aient fait un grand nombre de *statues équestres*, il ne reste qu'un petit nombre de chevaux antiques en sculpture, et que deux *statues équestres*; celle de Nonnius Balbus, et celle de Marc-Aurèle, qui est d'un tems où l'art commençoit à dégénérer. Peut-être cette perte ne doit-elle pas exciter des regrets fort vifs, car il ne semble pas bien prouvé que les anciens sculpteurs aient eu, pour l'imitation des chevaux, et des animaux en général, les mêmes talens que pour celle de la figure humaine.

Les chevaux du palais des Tuileries, malgré leurs têtes ignobles, le vice de leur encolure, et celui de leur pas qui, au jugement d'un artiste dont on doit admettre la décision dans cette partie de l'art, est faux et impossible, ont été attribués par les uns à Lysippe, et par d'autres à Zénodore; ceux de Monte-Cavallo, à Phidias et à Praxitèle. Les centaures de la ville de Borghèse, ceux du palais de Furietti, et sur-tout le cheval de la *statue équestre* de Marc-Aurèle ont réuni l'admiration des amateurs et des artistes, qui long-tems ont négligé l'étude de la nature, pour celle de ces antiques défectueuses.

Mengs témoigne que les Italiens modernes ont eu peu de succès dans la représentation des chevaux en sculpture, et il en attribue la cause à la préférence qu'ils ont donnée aux chevaux antiques sur la nature.

Quand les sculpteurs français eurent des chevaux à faire, ils ne purent prendre pour modèle le cheval de Marc-Aurèle, ni les autres chevaux antiques qu'ils n'avoient pas sous les yeux, et dont ils n'avoient conservé, depuis leur retour de Rome, qu'un confus souvenir; ils furent donc obligés d'étudier la nature : aussi doit-on dire que c'est à des Français que la sculpture doit les plus beaux chevaux qu'elle ait produits; ceux des deux frères Marsy aux bains d'Apollon, dans le parc de Versailles; ceux placés à l'entrée du jardin des Tuileries, par les deux frères Coysevox, etc. Quand

la Snède, le Danemarck, la Russie voulurent consacrer, par des *statues équestres*, la mémoire de leurs plus grands souverains, ces nations appelèrent MM. Larchevaque, Saly, Falconet.

ÉQUIANGLE, adj. composé du latin *æquus*, et d'*angulus*, angle égal.

(*Géom.*) Ce mot se dit des figures dont les angles sont égaux.

Un carré est une figure *équiangle*; un triangle équilatéral est aussi *équiangle*.

Quand les trois angles d'un triangle sont égaux aux trois angles d'un autre triangle, on appelle ces triangles *équiangles* entre eux.

Le mot *équiangle* s'emploie dans ce dernier sens relatif, lorsqu'on compare les angles d'une figure à ceux d'une autre, plus souvent qu'il ne s'emploie dans le premier sens, lorsqu'on compare entre eux les angles d'une seule figure.

ÉQUIDIFFÉRENT, adj. du lat. *æquè*, également, et de *differens*, différent, également différent.

(*Arithmét.*) Si, dans une suite de trois quantités, il y a la même différence entre la première et la seconde, qu'entre la seconde et la troisième, on dit alors que ces quantités sont *continuement équidifférentes*; mais si, dans une suite de quatre quantités, il y a la même différence entre la première et la seconde, qu'entre la troisième et la quatrième, on appelle ces quantités *discrétement équidifférentes*: ainsi 3, 6, 7, 10 sont *discrétement équidifférentes*; et 3, 6, 9, *continuement équidifférentes*.

EQUIDISTANT, adj. composé du latin *æquè*, et de *distans*, également distant.

(*Géom.*) Ce terme, en géométrie, exprime la relation de deux choses, en tant qu'elles sont à la même ou à une égale distance l'une de l'autre.

Ainsi on peut dire que les lignes parallèles sont *équidistantes*, parce que ni l'une ni l'autre ne s'éloigne ni ne s'approche.

On peut néanmoins remarquer qu'il y a cette différence entre *équidistant* et *parallèle*, que le dernier s'applique à une étendue continue, ou considérée comme telle, et le premier à des parties de cette étendue, isolées et comparées.

ÉQUILATÉRAL, adj. composé du latin *æquus*, égal, et de *latus*, côté: côté égal.

(*Géom.*) Il se dit de tout ce qui a les côtés égaux: ainsi un triangle *équilatéral* est celui dont les côtés sont d'une égale longueur. Dans un triangle *équilatéral*, tous les angles sont aussi égaux.

Tous les polygones réguliers, et tous les corps réguliers sont *équilatéraux*.

ÉQUILIBRE, s. m. du lat. *æquus*, égal, et de *libra*, balance: balance égale.

(*Mécanique*) Égalité de force entre deux corps qui agissent l'un contre l'autre. Une balance est en *équilibre*, quand les deux parties se soutiennent si exactement, que ni l'une ni l'autre ne monte ni ne descend, mais qu'elles conservent toutes deux leur position *parallèle* à l'horizon: c'est de-là que le mot *équilibre* tire son origine; c'est pourquoi aussi on se sert souvent du mot *balancer*, *contre-balancer*, pour désigner l'*équilibre*.

La partie de la mécanique qu'on appelle statique a pour objet les lois de l'*équilibre*. *V.* STATIQUE.

Le principe de l'*équilibre* est un des plus essentiels de la mécanique. La mécanique de *Varignon*, *équilibre* des fluides. *V.* HYDROSTATIQUE.

(*Danse*) En termes de danse, le corps est en *équilibre*, lorsqu'il n'est supporté que sur un seul pied. Dans cette position, il faut étendre le genou, et approcher la jambe gauche; il faut que les deux jambes soient bien tendues, que le danseur soit élevé sur la pointe du pied, et qu'il laisse poser le talon à terre; ce qui termine le pas et donne la facilité d'en faire autant de l'autre pied, en observant les mêmes règles.

(*Méd.*) On se sert, en médecine, du mot *équilibre*, pour marquer la juste proportion qui doit régner entre les solides et les fluides du corps, afin que les différentes fonctions

soient bien exécutées, et que la machine entière soit dans un état parfait de santé.

(*Peinture*) Le mot *équilibre* s'entend principalement, dans le langage des peintres, des figures qui, par elles-mêmes, ont du mouvement, comme les hommes, les animaux; mais on se sert aussi de cette expression pour la composition d'un tableau. Voici ce que dit Mengs sur l'*équilibre de composition*: « L'*équilibre*, ou pondération, est l'art de distribuer les objets avec discernement, de manière qu'une partie du tableau ne reste pas libre, tandis que l'autre est trop chargée; mais il faut que cette distribution paroisse naturelle, et ne soit jamais affectée.»

Sur l'*équilibre* des corps en particulier, écoutons Léonard de Vinci:

« La pondération, dit-il, ou l'*équilibre* des hommes se divise en deux parties; elle est simple ou composée. L'*équilibre* simple est celui qui se remarque dans un homme qui est debout sur ses pieds, sans se mouvoir. Dans cette position, si cet homme étend les bras, en les éloignant diversement de leur milieu, ou s'il se baisse en se tenant sur un de ses pieds, le centre de gravité tombe par une ligne perpendiculaire sur le milieu du pied qui pose à terre; et s'il est appuyé également sur ses deux pieds, son estomac aura son centre de gravité sur une ligne qui tombe au point milien entre l'espace qui se trouve entre les deux pieds.

L'*équilibre composé* est celui qu'on voit dans un homme qui soutient, dans diverses attitudes, un poids étranger. Par exemple, dans Hercule étouffant Antée, qu'il suspend en l'air, et qu'il presse contre son estomac. Il faut, dans cet exemple, que la figure d'Hercule ait autant de son poids au-delà de la ligne centrale de ses pieds, qu'il y a du poids d'Antée en-deça de cette même ligne. »

ÉQUIMULTIPLE, adj. du latin *æquus*, égal, et de *multiplex*, de plusieurs sortes: multiples égaux.

(*Arithmét. géom.*) Il se dit des grandeurs multipliées également, c'est-à-dire, par des quantités ou des multiplicateurs égaux.

Si on prend A autant de fois que B, c.-à-d., si on les multiplie également, il y aura toujours le même rapport entre les grandeurs ainsi multipliées qu'il y avoit entre les grandeurs primitives avant la multiplication. Or ces grandeurs ainsi multipliées sont nommées *équimultiples* de leur primitive A et B; c'est pourquoi l'on dit que les *équimultiples* sont en raison des quantités simples.

En arithmétique, on se sert généralement du terme *équimultiple* pour exprimer des nombres qui contiennent également un égal nombre de fois *des sous-multiples*. Ainsi 12 et 6 sont *équimultiples* de leurs *sous-multiples* 4 et 2, parce que chacun d'eux contient son sous multiple trois fois. *V.* SOUS-MULTIPLE, MULTIPLE.

ÉQUINOXE, s. m. formé du lat. *æquus*, égal, et de *nox*, nuit; nuit égale.

(*Astron.*) Tems auquel le soleil passe par l'équateur, et par un des points équinoxiaux.

Les *équinoxes* arrivent quand le soleil est dans l'équateur. Les jours sont pour lors égaux aux nuits par toute la terre, sauf la petite différence qui vient des réfractions. Cela arrive deux fois par an. Le 30 ventose ou le 1es. germinal (le 20 ou 21 mars), et le 1er. vendémiaire (le 22 ou 23 septembre). C'est delà que vient le mot *équinoxe*.

On trouve, par les observations, que les points des équinoxes et tous les autres points de l'écliptique se meuvent continuellement d'orient en occident contre l'ordre des signes. Ce mouvement rétrograde des points équinoxiaux est appelé PRÉCESSION DES ÉQUINOXES. *V.* ce mot.

ÉQUINOXIAL, s. m. et adj. même origine qu'ÉQUINOXE.

(*Astron.*) C'est la même chose que l'équateur. Il y a cependant des auteurs qui entendent par *équinoxial* le grand cercle immobile de la sphère, sous lequel l'équateur de la terre se meut dans son mouvement journalier. Selon eux, l'équateur est mobile, la ligne *équinoxiale* ne l'est pas; l'équateur est supposé

tracé sur la snrface convexe de la sphère: la ligne équinoxiale est imaginée dans la surface convexe de la sphère céleste.

On conçoit *la ligne équinoxiale* en supposant un rayon de la sphère prolongé par delà l'équateur, et qni, par la rotation de la sphère snr son axe, décrit un cercle snr la surface immobile et concave du grand orbe.

Equinoxial s'emploie adjectivement dans les pbrases suivantes.

Ligne équinoxiale ponr désigner l'*équinoxial sur la terre*.

Points équinoxiaux on les denx points dans lesquels l'équateur et l'écliptique se coupent l'nn l'autre.

Cadran équinoxial, celui dont le plan est parallèle à l'équateur.

Orient équinoxial, le point où l'horizon d'un lieu est coupé par l'équateur vers l'orient; il en est de même de l'occident équinoxial. Ce sont les vrais points d'orient et d'occident. Ces points sont le levant et le coochant au tems des *équinoxes*.

France équinoxiale; c'est le nom que qnelques autenrs ont donné anx pays qui appartiennent à la France et qui se trouvent sous l'*équinoxial*, ou fort près de ce grand cercle. L'île de Cayenne qni est à 4 degrés de l'équateur, fait la plns grande partie de la Frauce équinoxiale.

ÉQUIPAGE, s. m. de l'italien *equipaggio*, on de l'allemand *schiff*, navire : tont ce qui est nécessaire ponr faire uue chose avec facilité, avec succès.

(*Chasse*) Il se dit de tont ce qni est nécessaire pour la chasse, chevaux, cbiens, valets, etc.

(*Art milit.*) Les *équipages*, en terme de guerre, comprennent la provision de toutes les choses utiles à la guerre, comme cbevaux, harnois, tentes, et généralement tous les nstensiles que les officiers portent avec enx; ce qui forme le bagage. Les gros *équipages* sont les chariots, les charrettes; les petits sont les chevaux, les mnlets.

(*Artillerie*) *Equipages d'artillerie;* ce sont les cbevaux, les chariots chargés d'affûts, d'avant-train, armes, pièces, bonlets, mortiers, bombes, poudre, plomb, grenades, mèches, fusées, outils, comme hoyaux, pic-hoyaux, bêches, pelles ferrées, haches, serpes, etc.

(*Marine*) On compreud, en tèrmes de marine, sous la dénomination géuerale d'*équipage*, tous les hommes qui sont embarqués pour le service d'un vaisseau, officiers mariniers, canonniers, matelots, soldats, mousses, onvriers, etc. On a coutume de compter à part les officiers qui forment ce qu'on appelle l'état-major.

L'équipage des vaisseanx, en tems de guerre, est à-peu-près de dix hommes par canon.

ÉQUIPEMENT, s. m. même origine qu'ÉQUIPAGE.

(*Marine*) Action d'*équiper* ou de préparer un vaisseau pour la mer, et de le munir de tous les objets qui lui sont nécessaires. *Equipement* diffère d'*armement*, en ce que celui-là s'emploie plus particulièrement lorsqu'il est question de vaisseanx marchands et d'expéditions paisibles, et que celui-ci se dit en parlant des vaisseaux de gnerre et des corsaires.

ÉQUIPOLLENT, adj. composé du lat. *æquè*, également, et de *polleo*, valoir, avoir beaucoup de pouvoir, de vertu: qui vant, qui pent autant l'un qne l'autre.

(*Logique*) *Propositions équipollentes;* ce sont celles dont le sens est le même.

(*Pratique*) *Actes équipollens*, Ceux qui, sans être qualifiés de vente, opèrent néanmoins le même effet.

(*Physiol.*) *Equipollent* se dit substantivement de la force avec laqnelle les muscles antagonistes meuvent la même partie selon les directions différentes des muscles dont ils sont les antagonistes.

ÉQUIPONDÉRANCE, s. f. du lat. *æquus*, égal, et de *pondus*, poids: égalité de poids.

(*Physique*) Egalité ou tendance de denx ou plusienrs corps vers un centre commun.

L'*équipondérance* diffère de l'équilibre en ce que l'équilibre résnlte d'une égalité de forces qui agissent en sens contraires, et qne l'*équipondérance* vient de l'égalité de la gravitation

gravitation des corps comparés. Un corps est *équipondérant* avec l'eau, lorsqu'il se soutient dans ce fluide, indifféremment, en tel endroit qu'on le place.

ÉQUISONNANCE, s. m. du lat. *æquus*, égal, et de *sonus*, son : égalité de son.

(*Musique*) Les anciens distinguoient par ce nom les consonnances de l'octave et de la double octave, les seules qui fassent PARAPHONIE.

ÉQUITATION, s. f. du latin *equitatio*, formé d'*equitare*, pour *equo iter facere*, voyager à cheval.

L'art de monter à cheval. *Voy.* MANEGE.

(*Méd.*) L'*équitation* est considérée en médecine comme un exercice. Sydenham fait un si grand fond sur la course à cheval, qu'il la croit capable de guérir non-seulement les consomptions les plus légères, mais même les marasmes les plus désespérés, et il ne croit pas que le mercure soit plus efficace dans les maladies vénériennes, ou le *quinquina* dans les fièvres intermittentes, que l'est l'exercice du cheval dans la phthisie.

ÉQUITÉ, s. f. du latin *æquus*, égal, juste, raisonnable : justice, droiture.

(*Jurisprud.*) *Equité*, en termes de jurisprudence, s'entend de la vertu qui consiste à rendre à chacun ce qui lui appartient, suivant la loi naturelle toujours supérieure à la loi écrite. Il ne faut donc pas confondre l'*équité* avec la justice. La justice est l'action de rendre à chacun ce que le droit ou la loi lui donne. L'*équité* est la loi naturelle qui connoît moins les règles de convention que le sentiment intime qui nous invite à agir envers les autres comme nous voudrions qu'on en usât envers nous.

Cour d'équité; c'est en Angleterre un tribunal appelé autrement cour de la chancellerie, dont la jurisprudence consiste à tempérer la sévérité de la lettre de la loi, et à envisager les affaires sous le rapport de l'équité et de la conscience.

ÉQUIVALVES, adj. composé du lat. *æquus*, égal, et de *valvus*, cosse, coquille.

(*Conchyliol.*) On appelle ainsi, en terme de conchyliologie, les mollusques acéphales qui ont les *valves* égales. Les coquilles de ce genre sont garnies d'une soie qui se tisse et se travaille comme celle de la phalène du mûrier : telle est la *pinne*, appelée vulgairement *pinne marine*.

ÉQUIVOQUE, adj. et s. f. du latin *æquus*, égal, et de *vox*, mot, voix.

(*Grammaire*) Ce qui a un double sens, et peut recevoir plusieurs interprétations qui conviennent à différentes choses.

(*Méd.*) *Signes équivoques*; on appelle ainsi les signes qui paroissent dans plusieurs espèces de maladies. *V.* SÉMÉIOLOGIE.

(*Peinture*) Il y a plusieurs sortes d'*équivoques* en peinture.

Equivoque sur l'action de la figure; marche-t-elle, ou est-elle en repos? Est-ce une figure qui tire ou qui pousse, qui pèse ou qui enlève?

Equivoque sur le ton de la couleur; lorsque le ton d'un objet perce avec le ton du fond ou avec celui d'un autre objet.

Equivoque sur les formes; lorsqu'un membre étant couvert en partie, la portion qui paroît peut ressembler à celle d'un autre membre, ou lorsqu'une portion de draperie peut ressembler à quelqu'autre chose.

Equivoque sur l'expression; lorsque les traits ou l'action d'une figure peuvent convenir à une autre passion que celle dont cette figure doit être affectée.

Equivoque sur le plan; lorsque le spectateur ne peut juger du plan qu'occupe un sujet, ect., etc.

ÉRABLE, s. m. du lat. *acérabulum*, diminutif d'*acer*, dur.

(*Botanique*) On distingue plusieurs espèces d'*érable*; mais la plus utile est l'*érable* à sucre, dont le tronc fournit, par incision, une liqueur qui, rapprochée et cristallisée, devient un sucre abondant et absolument semblable à celui de la canne. On en distingue au Canada où cet

arbre est très-multiplié, deux espèces : l'*érable* de plaine, ou des terreins bas et humides, et l'*érable* des collines, ou l'*érable* veiné, parce qu'il croît sur les terreins élevés, ou parce que son bois est remarquable par une infinité de petites veines de différentes couleurs.

Le premier fournit plus de suc que le second ; mais en revanche, une égale quantité de suc de celui-ci produit une quantité presque double de sucre.

Un *érable* de 20 pouces (54 centimètres) de diamètre, donne chaque année assez de suc, pour produire cinq livres de sucre, et cela pendant vingt, et quelquefois trente ans.

Lorsque le sucre d'*érable* a été raffiné, il ne le cède ni pour la blancheur, ni pour la force, ni pour le goût, au plus beau sucre des colonies. Mais on a eu, jusqu'à présent, beaucoup de peine à persuader aux Canadiens, que leur sucre étoit susceptible d'être raffiné ; et malgré les nombreuses expériences qui ont été faites sous leurs yeux par des chimistes anglais, il n'a été fait de leur part aucun effort pour établir une raffinerie dans ce pays.

ÉRADICATION, s. f. du latin *eradicatio*, formé d'*eradico*, arracher jusqu'à la racine, déraciner : l'action de déraciner.

Ce terme n'est d'usage qu'en *agriculture*, *dans le jardinage et dans la physique*.

(*Méd.*) Les médecins disent *éradicatif* de certains remèdes violens qui emportent la maladie et toutes ses causes. Ils appellent aussi *guérison éradicative*, celle qui non seulement remédie au présent, mais qui, en ôtant les racines du mal, et allant à la cause, empêche qu'il ne revienne.

ÉRAILLEMENT, s. m. du lat. *erradiare*. *V.* ECTROPION.

ÈRE, s. m. On ne connoît pas bien l'origine de ce mot ; l'opinion commune est que les Espagnols sont les premiers qui, à l'occasion de la pièce d'argent, *æs*, *æris*, qu'Auguste imposa par tête sur tous les sujets de l'Empire, l'ont employé, pour marquer, en général, le commencement de quelque changement extraordinaire, et en particulier l'*ère* d'Espagne, de 38 ans plus ancienne que l'*ère* chrétienne, et abolie en 1350, par Pierre IV, roi d'Arragon, dans ses Etats.

D'autres veulent que les trois lettres qui composent le mot *ère*, *era*, soient les initiales des trois premiers mots que l'on mettoit dans les actes publics : *annus erat Augusti*, et dont l'ignorance des siècles barbares a fait un seul mot.

(*Chronol.*) Point fixe d'où l'on commence à compter les années. *V.* EPOQUE.

ÉRECTEUR, adj. et s. m. du lat. *erector*, formé d'*erigo*, *erectum*, élever, dresser.

(*Physiologie*) On appelle ainsi les muscles qui servent à étendre certaines parties. Les muscles *érecteurs* de la verge, du clitoris.

ÉRÉTHISME, s. m. du gr. ἐρέθισμα (*éréthisma*), irritation, formé d'ἐρεθίζω (*éréthizô*), irriter.

(*Méd.*) Irritation et tension violente des fibres, qui surmontent le mouvement naturel de leurs oscillations.

ERGOT, s. m. du grec εἴργω (*eirgô*), repousser, se défendre, suivant les uns ; d'autres le dérivent du lat. *erigo*, se dresser ; Ménage croit que ce mot est tout simplement une corruption d'*articulus*. — (*Hist. nat.*) Espèce de petit ongle pointu qui vient au derrière du pied de quelques animaux. Les *ergots* d'un coq, d'un chien.

On appelle aussi *ergot*, une espèce de corne molle qui se trouve derrière le boulet d'un cheval, et qui est recouverte par le poil du fanon.

(*Botan.*) Espèces de cornes plus ou moins alongées, qu'on rencontre sur les épis de plusieurs graminées et plus communément sur ceux du seigle, et qu'on nomme *ergots*, à cause de leur ressemblance avec les *ergots* du coq.

ÉROSION, s. f. du lat. *erosio*, fait d'*erodo*, ronger : l'action de ronger, manger en rongeant.

Digitized by Google

(*Méd.*) Il se dit de l'action des humeurs âcres ou acides, qui rongent, mangent ou déchirent les chairs et autres substances.

(*Botan.*) D'*érosion* les botanistes ont fait par métaphore, ÉRODÉE, pour désigner les feuilles dont le bord est très-légèrement et très-inégalement denticulé, de manière qu'il a quelque ressemblance avec celui qu'une chenille a rongé.

ÉROTIQUE, adj. du gr. ἐρωτικος (*érôtikos*), qui a rapport à l'amour, formé d'ἐρως (*érôs*), génit. d'ἐρωτος (*érôtos*), amour, dérivé d'ἐράω (*éraô*), aimer.

(*Poësie*) On appelle chanson *érotique*, une espèce d'ode anacréontique dont l'amour et la galanterie fournissent la matière.

(*Méd.*) *Délire érotique*; on appelle ainsi un délire ou une espèce de mélancolie, causée par un amour excessif.

ÉROTOMANIE, s. f. du grec ἐρως (*érôs*), amour, et de μανία (*mania*), délire, folie.

(*Méd.*) Délire amoureux; c'est la même chose que délire *érotique*; cette maladie se guérit à-peu-près comme les autres mélancolies.

ERPÉTOLOGIE, ou mieux HERPÉTOLOGIE, s. f. du grec ἑρπετὸς (*herpetos*) reptile, et de λογος (*logos*), discours, traité.

(*Hist. natur.*) Nom donné par quelques auteurs à la partie de l'histoire naturelle, qui a pour objet la connoissance des reptiles.

ERRATA, s. m. mot emprunté du latin, le pluriel d'*erratum*, participe d'*errare*, se tromper, errer.

(*Bibliogr.*) Liste des fautes survenues dans l'impression d'un ouvrage. Lorsqu'il ne s'agit que d'une seule faute à relever, on dit *erratum*.

ERRATIQUE, adj. du lat. *erro*, errer, ne tenir aucune route certaine: vagne, irrégulier, déréglé.

(*Méd.*) On appelle fièvre *erratique* une fièvre qui ne garde aucun ordre, aucune règle dans ses types et dans le retour de ses accès.

ERREMENS, s. m. du latin *arrhœ*, arrhes, *arres*, *erres*, *airemens*, *erremens*.

(*Pratique*) Procédures, productions.

Les procédures et les productions qui se font dans un procès, peuvent, en effet, être regardées comme des appuis d'*arrhes* ou de gages, que les parties se donnent mutuellement pour la décision du procès.

On procède suivant les derniers *erremens*, lorsque l'on prend une contestation dans le même état et avec les mêmes qualités dans lesquelles on procédoit auparavant; mais il faut pour cela que l'instance ne soit pas périe.

ERREUR, s. f. du lat. *error*, fausse opinion: faute, méprise.

(*Pratique*) Méprise dans laquelle nous jette l'ignorance d'un fait ou de la loi. L'ignorance des faits est présumée, lorsqu'il n'y a point de preuves contraires; l'erreur de droit n'est point excusée à l'égard des majeurs.

(*Méd.*) *Erreur de lieu*; Boërrhaave est le premier qui se soit servi de cette expression; cet auteur dit qu'il y a dans le corps une suite de vaisseaux qui vont toujours en diminuant, c'est-à-dire, que les plus gros vaisseaux reçoivent les globules rouges du sang; les seconds, qui sont plus petits, le serum; les troisièmes, la lymphe; et les plus petits enfin, les fluides les plus subtils. Lors donc que les globules rouges du sang sont poussés dans les vaisseaux qui sont destinés à recevoir le serum, ou que celui-ci entre dans les vaisseaux qui ne servent qu'à la circulation des fluides les plus subtils, il appelle cela une *erreur de lieu*.

(*Astron.*) *Erreur* se dit aussi, en terme d'astronomie, de la différence entre le calcul et l'observation; ainsi l'*erreur* des tables de la lune est la quantité dont les tables donnent la longitude calculée, différente de la longitude observée.

Erreur d'un quart de cercle; c'est la quantité qu'il faut ajouter aux hauteurs qu'il indique.

Erreur d'une lunette méridienne; c'est la quantité dont elle s'éloigne

en différens points du véritable méridien.

ERRHINE, s. f. du gr. ἐν (*en*), et de ῥὶς (*rhis*), génit. ῥινὸς (*rhinos*), nez, narine : dans les narines.

(*Méd.*) Remèdes qu'on attire ou qu'on introduit dans le nez pour faire éternuer et moucher, pour purger le cerveau, et quelquefois pour arrêter l'hémorragie du nez : les premiers sont appelés ptarmiques ou sternutatoires; et les autres sont des médicamens astringens. *V.* PTARMIQUE, STERNUTATOIRE, ASTRINGENT.

ÉRUCTATION, s. f. formé du lat. *eructo*, exhaler, jeter dehors, roter.

(*Méd.*) Excrétion de rots, ou éruption des vents de l'estomac par la bouche, avec un bruit désagréable.

ÉRUDITION, s f. du lat. *erudire*, instruire, enseigner : grande étendue de savoir, connoissance fort étendue dans les belles-lettres, et dans toute sorte de littérature.

(*Hist. littér*) L'*érudition* n'a pas été extrêmement cultivée par les anciens, parce que les Grecs ne faisoient cas que de leur histoire et de leur langue, et que les Romains n'étoient qu'orateurs et philosophes. Il se trouva néanmoins à Rome, sur la fin de la république, et ensuite du tems des Empereurs, un petit nombre d'érudits, tels que Varron, Pline le naturaliste, et quelques autres.

La translation de l'Empire à Constantinople, et ensuite la destruction de l'empire d'Occident, anéantirent bientôt toute espèce de connoissances dans cette partie du monde : elle fut barbare, jusqu'à la fin du quinzième siècle. L'Orient se soutint un peu plus long-tems; la Grèce eut des hommes savans dans la connoissance des livres et dans l'histoire. A la vérité, ces hommes savans ne lisoient et ne connoissoient que les ouvrages grecs; ils avoient hérité du mépris de leurs ancêtres pour tout ce qui n'étoit pas écrit en leur langue; mais comme sous les empereurs romains et même long-tems auparavant, plusieurs auteurs grecs, tels que Polybe, Dion, Diodore de Sicile, Denis d'Halicarnasse, avoient écrit l'Histoire romaine et celle des autres peuples, l'*érudition* historique et la connoissance des livres, même purement grecs, étoit dès-lors un objet considérable d'étude pour les gens de lettres de l'Orient. Constantinople et Alexandrie avoient deux bibliothèques considérables; la première fut détruite par ordre d'un empereur insensé, Léon l'Isaurien; les Sarazins brûlèrent la seconde en 640.

Photius qui vivoit sur la fin du neuvième siècle, lorsque l'Occident étoit plongé dans l'ignorance et la barbarie la plus profonde, nous a laissé, dans sa fameuse *Bibliothèque*, un monument immortel de sa vaste *érudition*. On voit par le grand nombre d'ouvrages dont il juge, dont il rapporte des fragmens, et dont une grande partie est aujourd'hui perdue, que la barbarie de Léon et celle d'Omar n'avoient pas encore tout détruit en Grèce. Ces ouvrages sont au nombre de deux cent quatre-vingt.

Il y eut encore long-tems après Photius, et jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, des savans instruits et versés (du moins pour le tems) dans l'histoire et dans les lettres, Psillus, Suidas, Eustate, commentateur d'Homère, Tzetzès, Bessarion, Gemadius, etc.

ÉRUGINEUX, adj. du lat. *ærugo*, rouille de métal, et particulièrement rouille de cuivre, formé d'*æs, æris*, airain.

(*Méd.*) On applique cette épithète aux matières verdâtres que l'on rend par le vomissement; et on appelle bile *érugineuse*, une bile verte et âcre, de couleur de verd-de-gris.

ÉRUPTION, s. f. du lat. *eruptio*, formé de la particule extractive *è*, hors, et de *rumpo*, rompre : sortie prompte et avec effort.

(*Physique*) *Eruption* se dit du vomissement qui se fait, en de certains tems, de la fumée, des flammes, des cendres, des pierres et des torrens embrasés de matières fon-

dues et vitrifiées ; telles sont les *éruptions* du Vésuve, de l'Etna, etc. *V.* VOLCAN.

(*Méd.*) *Eruption* signifie deux choses en médecine : 1.° une évacuation subite et abondante de quelque matière liquide, comme de sang, de pus, de sérosité, de vents ; 2°. une sortie de taches, de pustules, de boutons ou d'autres exanthèmes à la peau. Telle est l'*éruption* de la rougeole, de la petite vérole, du pourpre, de la gale, etc.

ERYSIPÈLE, s. m. du grec ἐρυσίπελας (*érusipélas*), composé d'ἐρύω (*éruó*), attirer, et de πέλας (*pélas*), proche : qui attire, qui s'étend de proche en proche ; selon d'autres, du grec ἐρυθρὸς (*éruthros*), rouge, et de πέλας (*pélas*), noir, noirâtre, qui est la couleur ordinaire de cette maladie.

(*Méd.*) Tumeur superficielle inflammatoire, étendue, laquelle se répand en peu de tems sur la peau, avec une chaleur âcre et brûlante, une rougeur éclatante, qui dans la suite tire sur le jaune. Elle est ordinairement parsemée de petites pustules qui se changent bientôt en petites vessies, et en se desséchant, tombent en manière de farine ou de petites écailles furfuracées. Cette maladie est aussi appelée *rose*, *rosa*, *feu sacré*, *ignis sacer*, feu de Saint-Antoine.

ÉRYTHROIDE, adj. du grec ἐρυθρὸς (*éruthros*), rouge, et de εἶδος (*éidos*), forme : apparence rougeâtre.

(*Physiol.*) On appelle ainsi la tunique intérieure des testicules, parce qu'elle est rougeâtre.

ESCADRE, s. f. du lat. barbare *esquadra*, corruption de *quadra*, dont les Italiens ont fait *squadra*, les Espagnols *esquadra*, et les Anglais *squadron*.

(*Marine*) Certain nombre de vaisseaux de guerre, réunis sous un même chef. Dix ou douze vaisseaux au plus, avec un nombre proportionné de frégates et bâtimens légers, forment une escadre respectable.

Escadre se dit aussi de l'une des divisions d'une armée navale qui est partagée en trois escadres, distinguées chacune par une couleur et un pavillon.

Toute l'armée navale d'Angleterre est partagée en trois escadres ; la blanche, la bleue et la rouge, à chacune desquelles sont affectés ses amiraux, vice-amiraux et contre-amiraux.

Escadre légère ; c'est dans une armée navale, un détachement de vaisseaux de guerre et de frégates, choisis parmi les meilleurs marcheurs, pour aller en avant à la découverte, et se porter avec célérité par-tout où le besoin l'exige.

Escadre d'évolution ; c'est une *escadre* armée, en tems de paix, dans le dessein d'exercer les officiers aux évolutions navales et à la tactique, pendant un court espace de la belle saison, et au voisinage des ports.

ESCADRON, s. m. de l'italien *squadrone*, fait du lat. *squadro*, qu'on a dit pour *quadro*.

(*Art milit.*) Froissart est le premier qui se soit servi de ce terme, pour désigner une troupe de cavalerie mise en bataille.

Le mot *escadron* est affecté à la cavalerie, comme celui de *bataillon* à l'infanterie. Avant le règne de Henri II, la gendarmerie et même la cavalerie légère française ne se rangeoient pas en *escadrons* comme aujourd'hui, c'est-à-dire, en plusieurs petits corps qui ont au moins trois rangs dans leur profondeur ; mais elles ne formoient que de longs et de simples rangs. L'usage des escadrons passa en France de chez les Espagnols et les Allemands, qui s'en servoient avant nous.

Les premiers escadrons étoient aussi gros et aussi pesans que ceux des Perses, qui combattoient sur 12 files, et même au-delà ; mais l'expérience apprit dans la suite qu'en faisant les escadrons moins gros, on pouvoit rendre leurs évolutions plus aisées, et leurs manœuvres plus sûres.

ESCALADE, s. f. du lat. *scala*, dont on a fait *scalatare*, pour escalader.

(*Art milit.*) Attaque brusque, contre les formes et les précautions, avec des échelles, pour insulter une muraille ou des remparts.

Avant qu'on eût inventé les armes

à feu, on se servoit de l'*escalade* dans presque tous les siéges : c'est ce que les anciens appeloient monter à l'assaut ; mais aujourd'hui, on ne la pratique que lorsqu'on veut surprendre quelque place, dans le tems qu'elle s'y attend le moins.

ESCALE, s. f. de *scala*, échelle.

(*Marine*) Terme de la Méditerranée qui répond à ECHELLE. *V.* ce mot.

ESCALIER, s. m. du lat. *escalarium*.

(*Archit.*) Degré, la partie du bâtiment qui sert à monter et à descendre.

Le célèbre Palladio est le premier qui ait décrit les choses les plus curieuses que nous ayons sur les ouvertures, la situation, la grandeur, les formes et la construction des *escaliers*.

(*Hydraul.*) On pratique, dans la construction des cascades, des *escaliers* de pierre, dont la plupart sont en fer-à-cheval, avec un bassin qui en occupe le milieu ; quelquefois ces *escaliers* sont de gazon.

ESCAMOTER, v. a. de l'espagnol *escamotar*, fait du lat. *commutare*, changer ; *escamotator*, en espagnol, est un joueur de gobelets.

(*Technol.*) Les brodeurs au métier se servent de ce terme, en parlant de l'action de faire disparoître les bouts d'or, de soie, etc, , en les tirant de dessus l'ouvrage en dessus.

ESCARBOUCLE, s. f. du latin *carbunculus*, charbon ardent, qu'on a dit *excarbunculus*.

(*Minéral.*) *Pierres précieuses ;* gros rubis, dont Pline et plusieurs autres ont dit beaucoup de merveilles. *V.* GRENAT.

ESCARMOUCHE, s. f. de l'ital. *scaramuccia*, fait de l'allemand *schirmen*, le *velitari* des Latins.

(*Art milit.*) Petit choc de quelques soldats détachés de l'un et de l'autre parti, lorsqu'ils se mêlent sans en venir à un combat réglé.

Quelquefois les *escarmouches* s'engagent malgré le général ; quelquefois aussi elles ont des vues considérables. On fait cesser le plus diligemment possible, celles qui s'engagent mal-à-propos. Les *escarmouches* qu'on engage à dessein, sont pour reconnoître un terrein, pour amuser l'ennemi, pour lui cacher un travail, pour lui ôter la connoissance d'un mouvement, pour l'arrêter dans sa marche, et donner le tems au gros des troupes d'arriver, ou simplement pour faire des prisonniers et avoir des nouvelles.

ESCARPE, s. f. de l'ital. *scarpa*, fait de *carpere*.

(*Archit.*) Partie d'un mur en talus, depuis le bas jusqu'au cordon.

(*Fortificat.*) Le talus ou la pente du fossé qui regarde la campagne, et qui est au-dessus du rempart. Il est opposé à CONTRESCARPE. *V.* ce mot.

ESCARPÉ, adj. de l'allemand *scarff*, ou de l'anglais *sharp*, aigu, coupé à plomb, ou avec peu de talus : *rocher escarpé*, *montagne escarpée*.

ESCARPOLETTE, s. f. de l'ital. *scarpolletta*, diminutif de *scarpola*, diminutif de *scarpa*, écharpe.

(*Jeux champêtres*) Espèce de siége suspendu sur des cordes, sur lequel on est balancé dans l'air. Il est ainsi appelé, parce qu'autrefois on se faisoit balancer sur une *écharpe*.

ESCARRE ou ESCHARRE, s. f. du grec ἐσχαρα (*eschara*), foyer, croûte.

(*Chirurgie*) Croûte noire qui se forme sur la peau, sur la chair, sur les plaies et les ulcères, par l'application de quelque caustique. C'est une chair morte, une chair qui a été brûlée par un cautère actuel ou potentiel, et qui se détache au bout de quelques jours d'elle-même, ou par le moyen de quelque onguent peptique.

ESCHARROTHIQUES, adject. même origine qu'ESCHARRE. Propres aux *escharres*.

(*Chirurgie*) On appelle ainsi des médicamens caustiques qui, étant appliqués extérieurement, brûlent la peau ou la chair, et font des croûtes ou *escharres*.

ESCLAVONS, adj. d'*esclavon*, ou *sclavon*, ou *sclave* ; nom d'un

ancien peuple de la Scythie européenne, qui ravagea la Grèce sous l'empereur Justinien, et abolit le royaume de Pologne et celui de Moravie, et s'établit dans l'Illyrie, qui prit de là le nom d'Esclavonie.

(*Imprimerie*) *Caractères esclavons*; les caractères *esclavons* ont été été inventés, en 398, par Methodius de Thessalonique. Il a traduit la Bible en esclavon, pour les Bulgares. Les Russes se servent de cette Bible.

ESCOMPTE, s. m. de l'italien *sconto*.

(*Commerce, Banque*) C'est, en général, la remise qne l'on fait sur une lettre de change, ou sur quelqu'autre papier que ce soit, pour que le débiteur, ou celui qui accepte l'effet, en avance le paiement.

Il y a deux manières d'énoncer l'*escompte* : on dit qu'il se fait à tant pour cent par an, par mois; ou à tel denier, comme au denier vingt, au denier vingt-cinq, c'est-à-dire, 5 pour cent, 4 pour cent.

ESCORTE, s. f. de l'ital. *scorta*, qui pourroit venir du latin *cohors*, cohorte.

(*Art milit.*) Les *escortes* sont des détachemens pour garantir d'insultes les trésors, équipages, convois, fourrages, etc.

(*Marine*) *Escorte*. *Voy.* CONVOI.

ESCRIME, s. f. de l'ital. *scherma, schermire*, escrime; dérivé de l'allemand *schirmer*.

(*Gymnastique*) L'*escrime* est un art qui enseigne à parer avec l'épée les bottes ou les coups que votre adversaire pourroit vous donner, et à vous mettre dans une position si sûre, qu'il ne trouve aucun moyen de vous approcher de la pointe de son épée. *Voy.* PARADE, TIERCE, QUARTE, etc.

ESDRAS ou EZRA, nom d'homme; en hébreu, *Ezer*; en chaldéen, *Ezra*, et qui signifie nide, secours.

(*Ecriture sainte*) C'est le nom de deux livres canoniques de l'Ancien Testament, dont l'un fut composé par *Esdras*, et l'autre par Néhémie. Le premier contient l'histoire du retour de la captivité; le second, celle du rétablissement de Jérusalem, l'amendement du peuple après son retour en Judée, la discipline et la religion ramenées à leur première pureté.

Esdras fut grand-prêtre des Juifs pendant la captivité de Babylone, particulièrement vers le tems où ils retournèrent en Palestine, sous le règne d'Artaxerxès, ou Longuemain. Il étoit très-savant : il recueillit les livres secrets, les purgea des fautes qui s'y étoient glissées, et les distingua en autant de livres qu'il y a de lettres hébraïques; il substitua même aux caractères samaritains dont les Juifs faisoient usage, les chaldéens, avec lesquels ils s'étoient familiarisés, durant la servitude.

ESPACE, s. m. du latin *spatium*, étendue de lieu, depuis un certain terme jusqu'à un autre.

(*Géom.*) *Espace*, en termes de géométrie, se dit de l'aire d'une figure renfermée ou bornée par les lignes droites ou courbes qui terminent cette figure.

Espace parabolique; celui qui est renfermé par la parabole.

Espace elliptique, espace conchoïdal, espace cissoïdal; ceux qui sont renfermés par l'ellipse par la conchoïde, par la cissoïde, etc.

(*Mécan.*) *Espace*, en mécanique, est la ligne droite que l'on conçoit qu'un point mobile décrit dans son mouvement.

(*Physique*) *Espace* se dit aussi du chemin que parcourent les corps qui se meuvent. Quand deux corps parcourent des lignes également longues, on dit qu'ils parcourent des *espaces* égaux.

(*Musique*) *Espace* se dit encore d'un intervalle blanc, ou distance qui se trouve dans la portée entre une ligne et celle qui la suit immédiatement au-dessus ou au-dessous.

(*Art milit.*) *Espace* se dit, à la guerre, des intervalles réglés qui sont entre les rangs et les files de soldats rangés en bataille.

(*Typographie*) *Espaces*, en termes d'imprimerie, se dit de petites pièces qui servent à séparer les mots.

ESPACEMENT, s. m. de *spa-*

tium: l'action de régler les espaces.

(*Archit.*) Distance, intervalle égale qu'on laisse entre un corps et un autre. Les Latins disoient *intercolumnum*, entre-colonnement.

(*Typographie*) Les imprimeurs se servent aussi de ce terme, pour l'action d'*espacer*, c'est-dire, de régler, de placer les *espaces*.

ESPADON, s. m. de l'italien *spadone*, augmentatif de *spada*, épée.

(*Escrime*) Grande et large épée, qu'on tenoit autrefois à deux mains, de-là le mot *espadonner*, pour jouer de l'*espadon*.

ESPALIER, s. m. de l'italien *spalliere*, dit pour *spalliera*.

(*Jardin.*) Rangée d'arbres fruitiers, plantés le long d'une muraille, et dont les branches sont assujetties à un treillage ou palissées à la loque. La direction des espaliers est un des chefs-d'œuvres de ce jardinage.

ESPÈCE, s. f. du lat. *species*, formé de *specio*, voir, envisager.

(*Hist. nat.*) La multitude des êtres rendroient l'histoire naturelle incertaine et confuse, si l'on n'avoit un fil pour se conduire dans cet immense labyrinthe. On a donc imaginé les *méthodes*; ces distributions, en groupant les êtres qui ont entre eux des rapports constans, servent à les faire connoître avec plus de facilité. On nomme ces différens groupes, classes, ordres, genres, *espèces*; en passant de la classe à l'ordre, et de l'ordre au genre, on arrive facilement *à l'espèce*. *V.* METHODE.

(*Botan.*) Les botanistes appellent *espèce* chaque série d'individus qui se ressemblent tellement par toutes leurs parties, et leurs générations comparées entre elles, que s'il y existe quelque différence, elle consiste seulement dans certaines affections accidentelles que la reproduction par graines peut faire disparoitre. Ainsi, cent plantes qui ont entre elles une telle ressemblance, sont cent individus de la même *espèce*.

(*Pharmacie*) On appelle *espèce*, en pharmacie, les poudres composées, comme celles de la confection hyacinte, la thériaque, la poudre diamargaritum, diarrhodon abbatis, etc.

On nomme encore *espèces* la réunion de plusieurs substances coupées menu et mêlées ensemble. On fait, avec ces *espèces*, des infusions en forme de thé, et que l'on prend de la même manière: on en enferme aussi dans de petits sacs de toile pour appliquer sur certaines parties malades.

(*Arithmét.*) Il y a, en arithmétique, des grandeurs de même *espèce*, et des grandeurs de différente *espèce*.

Les grandeurs de même *espèce* sont définies par quelques-uns, celles qui ont une même dénomination: ainsi, 2 mètres et 8 mètres sont des grandeurs de même *espèce*. Les grandeurs de différente *espèce*, selon les mêmes auteurs, ont des dénominations différentes; par exemples, 3 mètres et 3 décimètres sont des grandeurs de différente *espèce*.

(*Géom.* On dit, en termes de géométrie, qu'un triangle est donné d'*espèce*, quand chacun de ses angles est donné; dans ce cas, le rapport des côtés est donné aussi; car tous les triangles équiangles sont semblables. Pour qu'une autre figure rectiligne quelconque soit donnée d'*espèce*, il faut non-seulement que chaque angle soit donné, mais aussi le rapport des côtés.

On dit qu'une courbe est donnée d'*espèce*, 1.° dans un sens plus étendu, lorsque la nature de la courbe est connue, lorsqu'on sait, par exemple, si c'est un cercle, une parabole, etc.; 2.° dans un sens plus déterminé, lorsque la nature de la courbe est connue, et que cette courbe ayant plusieurs paramètres, on connoît le rapport de ces paramètres; ainsi une ellipse est donnée d'*espèce*, quand on connoît le rapport de ses axes; il en est de même d'une hyperbole.

(*Pratique*) Ce mot, dans la pratique, a plusieurs acceptions. Il désigne le fait et les circonstances qui ont précédé ou accompagné quelque chose. Ainsi, l'on dit l'*espèce* d'une question ou d'un jugement.

Espèce se dit aussi pour la chose même qui doit être rendue et non pour une autre semblable. L'argent, le grain, le vin, et autres choses fungibles, peuvent être remplacées par d'autres, mais les choses non fungibles, comme un cheval, un bœuf, doivent être rendues en *espèce;* ce qui signifie qu'il faut rendre le même bœuf, le même cheval prêté.

Espèces se dit encore de l'argent comptant. On stipule quelquefois qu'un paiement sera fait en *espèces sonnantes*, c'est-à-dire, en argent et non en billets.

(*Elocution*) L'*espèce* est un des lieux communs de la rhétorique propre à la preuve. *V.* SOURCES DES PREUVES.

(*Relig.*) Les catholiques appellent, dans le sacrement de l'eucharistie, *espèces*, les apparences du pain et du vin, après la transubstantiation.

(*Philosophie scholastique*) *Espèces* se dit des images, des représentations des objets sensibles, lesquelles sont reçues dans le sens, et de-là portées dans l'imagination. De-là, les *espèces visuelles*, *claires*, *distinctes*, *confuses*, *embrouillées*, *impresses*, *intentionnelles*.

ESPHLASE, s. f. du gr. ἔσφλασις (*esphlosis*), rupture avec enfoncement, et de φλάω (*phlaô*), briser, rompre.

(*Chirurgie*) Sorte de fracture du crâne, dans laquelle l'os est brisé en plusieurs pièces, et enfoncé.

ESPLANADE, s. f. de l'italien *spianata*.

(*Fortific.*) Ce mot signifioit autrefois le glacis de la contrescarpe; mais il ne se prend plus que pour le terre-plein qui règne entre le glacis d'une citadelle, et les premières maisons de la ville, afin de pouvoir découvrir de tous les côtés.

(*Jardin.*) *Esplanade* se dit aussi d'un lieu élevé et découvert pour jouir de la vue de la campagne.

ESPRIT, s. m. du lat. *spiritus*, souffle, vent subtil.

(*Grammaire grecque*) *Esprit*, dans la grammaire grecque, est un signe particulier destiné à marquer l'aspiration; il y en a de deux sortes, le rude qu'on prononce toujours, et le doux qu'on ne prononce jamais. Le premier est marqué par un petit *c*, tourné de gauche à droite, en cette sorte ↄ, et le second de droite à gauche.

(*Grammaire franç.*) *Esprit rude* se dit aussi, en termes de grammaire françoise, de l'aspiration, ou espèce de rudesse que l'on doit donner à la prononciation de certaines syllabes, comme la première dans héros. Cet *esprit* se marque par un *h*, dans les syllabes où il doit se sentir. *V.* ASPIRATION.

(*Métophysique*) *Esprit*, en métaphysique, est un être pensant, et intelligent dans ce sens: l'*esprit* est incréé, tel que Dieu seul; ou il est créé, sans être uni à un corps, comme les anges; ou créé et uni à un corps comme l'*esprit humain*.

(*Théologie*) *Saint-Esprit* se dit par excellence de la troisième personne de la Sainte-Trinité.

(*Ecritures*) *Esprit*, en style d'écriture se dit par opposition à chair; l'*esprit est prompt et la chair est foible; marchez selon l'esprit, et non selon la chair.*

Il se dit aussi de la puissance et de la vertu divine, et de la manière dont elle se communique aux hommes. *L'esprit de Dieu étoit porté sur les eaux.*

(*Musique*) Les musiciens emploient le mot *esprit* pour marquer le caractère propre des instrumens. Il ne faut pas sortir de l'*esprit* du jeu de l'instrument.

(*Beaux Arts*) On pourroit définir l'*esprit*, dans le langage des arts, le talent d'indiquer savamment ce qu'on n'exprime pas.

L'*esprit* seroit donc une qualité de la main plutôt que de la pensée. Un peintre a de l'*esprit* dans sa touche, un dessinateur dans son crayon, et un graveur dans sa pointe.

On loue un peintre en grand, en disant qu'il a une touche mâle, ferme, juste; on loue un peintre en petit, en disant qu'il a une touche *spirituelle*.

On trouve de l'*esprit* dans la manière d'exprimer, sans le rendre, le feuillé des arbres, de faire sentir des formes qu'on se contente d'indiquer.

Dans le petit, où la proportion trop inférieure à celle de la nature oblige d'indiquer les choses plutôt que de les rendre, l'artiste est obligé d'avoir recours aux moyens qu'on appelle de l'*esprit*.

Le petit seroit de mauvais goût si l'on y vouloit mettre le rendu à la place de l'*esprit*.

Dans une figure de quelques pouces qui doit rappeller à l'idée celle d'un homme de quelques pieds, c'est par des indications abrégées, par des touches *spirituelles*, qu'on peut représenter, non seulement une partie des formes, mais encore les affections de l'ame, car le petit même est susceptible d'expression.

L'*esprit* est tellement consacré dans les arts à donner de simples indications, qu'il est plus particulièrement affecté à des croquis, à des esquisses légères. On dit : Cette esquisse est *spirituelle*; ce dessin est *spirituellement* croqué. On dit de même, en parlant de la *maquette* d'un sculpteur, qu'elle est pleine d'*esprit*.

La peinture colossale doit être fière, exagérée; la peinture de grandeur naturelle doit être juste et précise; la peinture en petit doit être *spirituelle*.

(*Physiol.*) *Esprits animaux*; l'opinion reçue est qu'il se sépare du sang porté dans la substance corticale du cerveau, et dans la moëlle de l'épine, par les artères, un fluide très-subtil et extrêmement mobile, qu'on nomme *esprits animaux* ou *suc nerveux*. Ces esprits passent de la substance corticale dans la médullaire, et de-là dans les nerfs qui les portent de la tête dans toutes les parties du corps, et les rapportent de toutes les parties du corps à la tête.

Il y a néanmoins des philosophes qui nient l'existence des *esprits animaux*, et qui pensent que les nerfs sont des cordes tendues à-peu-près comme celles des instrumens. Ceux qui soutiennent les *esprits animaux* ne sont pas même d'accord sur leur nature : sont-ils d'une nature saline, sérienne, huileuse, aqueuse ou ignée? c'est ce qui les embarrasse. La finesse des vaisseaux qui se distribuent au cerveau prouve que la liqueur qui s'y sépare du sang est fort subtile, et la promptitude avec laquelle nous exécutons nos mouvemens, dès que nous le voulons, démontre, non-seulement son extrême mobilité, mais que c'est du cerveau que vient cette liqueur.

(*Chimie*) On appeloit *esprits*, dans l'ancienne chimie, toutes les substances subtiles et volatiles qui s'exhalent d'un corps, au moyen d'un degré de chaleur donné. En ce sens, on disoit que l'on tiroit l'*esprit* de soufre, et de sel, et de tous les autres corps, quand on en tiroit l'essence par la distillation ou autrement. De-là,

L'*esprit acide* du bois, que les chimistes modernes appellent *acide pyroligneux*.

L'*esprit alkalin volatil*, gaz ammoniaque ou ammoniacal.

L'*esprit ardent*, ou *esprit de vin*, *alcohol*.

L'*esprit de menderus*, ou *acétite ammoniacal*.

L'*esprit de nitre*, ou *acide nitrique étendu d'eau*.

L'*esprit de nitre fumant*, ou *acide nitreux*.

L'*esprit de nitre dulcifié*, ou *alcohol nitrique*.

L'*esprit de sel*, ou *acide muriatique*.

L'*esprit de sel ammoniaque*, ou *ammoniaque*.

L'*esprit de vitriol*, ou *acide sulfurique étendu d'eau*.

L'*esprit de Vénus*, ou *acide acétique*.

L'*esprit recteur*, ou *arome*.

Les *esprits acides* ou *acides étendus d'eau*.

L'*esprit de sel ammoniaque*, ou *ammoniaque étendu d'eau*. *V.* tous ces mots à leur place.

(*Botanique*) *Esprit séminal*; c'est la substance contenue dans le pollen des fleurs qui traverse le style, et parvient jusqu'au germe, pour féconder la semence. *V.* POLLEN, STYLE, GERME, ETAMINE, PISTIL, STIGMATE.

(*Philosophie hermétique*) *Esprit universel*; c'est, en termes du grand art, une substance subtile et rare, distinguée de son total premier créé, qui, diversement réunie à son solide, qu'on nomme sel, constitue avec lui toute la variété spécifique et individuelle de la nature, la régit et la vivifie, moyennant les accidens qui les font paroître au-dehors.

Esprit des philosophes; c'est ainsi que les sages appellent leur magistère. *V.* MAGISTERE.

Esprit fugitif; c'est l'esprit du *mercure*, les alchimistes l'appellent aussi *esprit de vie*.

ESQUIF, s. m. directement de l'italien *schiffo*, fait du latin *scapha*, dérivé du grec σκαφη (*skaphê*), petite barque; les Allemands disent *shiff*, les Flamands *schip*, les Anglais *ship*, les Islandais *skip*, les Suédois *skepp*.

(*Marine*) On donne ce nom à un très-petit batiment à rames, tel qu'en ont les petits bâtimens marchands pour leur servir de canot.

ESQUILLE, s. f. de *schidilla*, diminut. de *schidia*, dans le même sens.

(*Chirurgie*) Petit éclat d'un os où il se fait une fracture.

ESQUINANCIE, s. f. du grec συναγχη (*sunagchê*), dérivé d'αγχω (*agchô*), serrer, suffoquer.

(*Méd*) L'*esquinancie*, ou *squinancie*, est une inflammation des parties connues sous le nom général de *fauces*, le gosier, suivie d'une douleur violente, de l'enflure, de la rougeur, de la difficulté de respirer et d'avaler, et de la fièvre.

(*Jardin.*) Les jardiniers donnent ce nom à de petits filets et à des parties inégales qui restent toujours aux extrémités des rameaux cassés.

ESQUISSE, s. f. de l'ital. *schizzo*.

(*Peinture*) Les Italiens, dont nous avons emprunté le mot *esquisse*, la définissent comme une espèce de dessin sans ombre, et non terminé.

Chez nous, *esquisser* veut dire, *former des traits qui ne sont ni ombrés ni déterminés, établir les premières hachures d'un dessin, les premières tailles d'une estampe, faire la première ébauche d'un tableau*. Mais par une singularité dont l'usage peut seul rendre raison, faire une *esquisse* et *esquisser* ne veulent pas dire précisément la même chose.

Faire une esquisse, signifie tracer rapidément la pensée d'un sujet de peinture, pour juger ensuite si elle vaudra la peine d'être mise en usage. L'*esquisse* est donc la première idée d'un sujet de peinture.

La rapidité d'exécution est le principe du feu qu'on voit briller dans les *esquisses* des peintres de génie; et il n'est pas plus possible de donner des principes pour faire de belles *esquisses* que pour avoir un beau génie.

Rien ne peut être plus avantageux pour former un artiste que d'étudier les *esquisses* des grands maîtres; mais pour tirer de cette étude un avantage solide, il faut, lorsqu'on le peut, comparer ensemble les différentes *esquisses* que les célèbres artistes ont fait servir de préparation à leurs ouvrages. Il est rare qu'un peintre de génie se soit borné à une seule idée pour une composition. Si quelquefois la première a l'avantage d'être plus chaude et plus brillante, elle est sujette aussi à des défauts inséparables de la rapidité avec laquelle elle a été conçue; l'*esquisse* qui suivra ce premier dessin offrira les effets d'une imagination déjà modérée: les autres marqueront enfin la route que le jugement de l'artiste a suivie, et que l'élève a intérêt de découvrir.

Si après ce développement d'idées que fournissent différentes *esquisses* d'un grand maître, on examine les études particulières qu'il a faites sur la nature, pour chaque figure, pour chaque membre, pour le nu de ces figures; et enfin, pour leurs draperies, on découvrira la marche entière du génie et ce qu'on peut appeler l'esprit de l'art.

ESSAI, s. m. d'*essayer*, dérivé de l'italien *assaggiare*, qui signifie goûter légèrement de quoi que ce

soit, épreuve qu'on fait de quelque chose.

(*Littérat.*) *Essai* se dit, en littérature, des ouvrages d'esprit dans lesquels l'auteur traite légèrement de plusieurs sujets.

(*Commerce*) *Essai* se dit d'une petite portion de quelque chose, qui sert à juger du reste. Des *essais* de vin, d'huile, de fromage, etc.

(*Docimasie*) *Essai* se dit aussi de l'opération par laquelle on s'assure de la pureté d'un métal.

L'*essai* du titre de l'or et de l'argent consiste à déterminer au juste dans quelle proportion l'or ou l'argent se trouve allié avec les métaux imparfaits. Pour y parvenir on a recours à la coupellation. *V.* COUPELLATION.

Avant l'invention de cette méthode, quand on vouloit faire l'*essai* d'une masse d'argent, on en tiroit quelques grains par le moyen d'une échoppe; on mettoit cette petite quantité d'argent sur des charbons ardens, et on jugeoit de son titre par sa couleur plus ou moins blanche. Cette méthode s'appeloit faire l'*essai* à *la rature* ou à *l'échoppe*.

Pour essayer l'or, on se servoit de la pierre de touche, et de petits morceaux d'or à différens titres connus, qu'on appeloit *touchaux*; quand on vouloit faire l'*essai*, on frottoit sur la pierre de touche l'espèce ou autres matières d'or. On y frottoit aussi les touchaux que l'on croyoit les plus approchans du titre; et comme le titre de chaque touchau étoit marqué, on jugeoit à-peu-près du titre de l'or essayé, en comparant sa couleur avec celle qu'avoit imprimée les touchaux.

Ces manières d'essayer à la rature ou aux touchaux, donnnant des résultats trop incertains, ont été totalement proscrites par la déclaration du 23 novembre 1721.

Il y a lieu de croire que l'*essai* à la coupelle a été inventé vers l'an 1300, sous Philippe-le-Bel, peu de tems après que le titre des ouvrages d'argent eût été amélioré.

Quant à l'*essai* de l'or par voie de départ, ou de dissolution (*Voy.* DÉPART), cette méthode n'a été découverte, ou du moins mise en usage, que plus de deux cents ans après la coupelle.

L'*essai* du titre de l'or se fait par deux opérations successives; la première est la *coupellation*, et la seconde est le *départ*.

Il y a dans chaque hôtel des monnaies un *essayeur*.

Les essayeurs prennent ordinairement quinze grains d'or et un demi-gros d'argent pour chacun des *essais* qui doivent servir au jugement des monnaies. Quant aux *essais* qu'ils font pour les particuliers, ils prennent dix-huit grains, pour chaque *essai* d'or, et un gros pour chaque *essai* d'argent; et de ces parties à faire les *essais*, ils en prennent pour faire leur opération, une portion pesée au poids d'*essai*, nommé *semelle*.

Balance d'essai. *V.* BALANCE.

ESSAIM, s. m. du latin *examen*, troupe, compagnie, multitude: *examen apum*, multitude d'abeilles.

(*Hist. nat.*) Volées de jeunes abeilles qui se séparent des vieilles pour aller ailleurs.

D'*essaim* on a fait *essaimer*, pour exprimer l'action de sortir de la ruche: *Cette ruche n'a pas encore essaimé; ces abeilles n'ont pas encore essaimé*.

ESSENCE, s. f. du lat. *essentia*.

(*Philosophie*) Ce par quoi la chose est ce qu'elle est, ce qui constitue la chose.

L'*infinité est de l'essence* divine, la *raison est de l'essence* de l'homme. Les choses ne sont différentes que par leurs *essences* et non par leurs accideus.

(*Chimie*) Ce mot a passé des philosophes chez les chimistes, qui l'emploient pour désigner la partie distinctive des mixtes, séparée de toutes les autres parties des corps qui la contenoient. C'est la partie la plus pure et la plus exaltée d'un mixte, séparée des principes grossiers par le moyen de la distillation, et à laquelle les chimistes modernes ont donné le nom d'*huile volatile*, qui remplace celui d'*essence*.

Les *essences* se préparent avec les plantes et les drogues aromati-

ques, quelquefois avec des minéraux ou certaines parties d'animaux. Les *essences* diffèrent des teintures, en ce que celles-ci se préparent par infusion ou par digestion, au lieu que les véritables *essences* se font par distillation.

(*Parfumerie*) On donne encore ce nom aux huiles essentielles, que les chimistes anciens appeloient *esprit recteur*, et que les chimistes modernes appellent *arôme*; telles sont les huiles ou *essences* distillées d'absynthe, de romarin, de roses.

Essences de roses; la fabrication des arômes ou huiles essentielles, quoique assez répandue dans le midi de la France et sur-tout à Montpellier, ne compte pas encore l'huile de roses au nombre des *essences* qu'on y distille. On ne connoît en Europe qu'un seul laboratoire en ce genre, celui des moines de Santa-Maria-Novella à Florence. La plus grande partie est tirée de l'Orient et principalement des Indes, où elle est connue sous le nom d'*attar*.

Voici le meilleur procédé employé par les Indiens pour la distillation de l'*attar* : on prend une certaine quantité de roses fraîches (40 livres); on les met dans un alambic avec 60 livres d'eau; on laisse les roses telles qu'on les a cueillies avec leurs calices; on mêle bien les roses avec l'eau, et on allume un feu très-doux au-dessous de l'alambic. Quand l'eau commence à s'échauffer, et que la vapeur s'élève, on ajuste le chapiteau ainsi que le serpentin; on lutte avec du lut gras, et on remplit le refrigérant d'eau froide. On continue la chauffe avec beaucoup de régularité, en évitant sur-tout de ne pas arriver au point d'ébullition. Quand l'eau imprégnée commence à passer, on abaisse graduellement le feu, jusqu'à ce que la moitié de l'eau ait passé. Cette eau de roses doit être de nouveau versée sur une pareille quantité de fleurs fraîchement cueillies, et distillée par le même procédé, jusqu'à ce qu'on en ait retiré 15 ou 20 livres. Après quoi, on verse cette liqueur sur des plats de terre vernissés qu'on expose à l'air libre pendant une nuit. L'*attar* ou *essence* se trouve, le matin, congelé et nageant sur la surface de l'eau; on l'enlève avec le plus grand soin, et on le verse dans des fioles de cristal bien bouchées à l'émeri. L'*attar* alors a une couleur légèrement verdâtre.

On conserve l'*attar* pour en parfumer de l'eau, ce qui se fait en en agitant quelques gouttes dans de l'eau pendant quelque tems. L'étonnante facilité avec laquelle cette huile essentielle pénètre dans toutes les parties du fluide, suffit pour la parfumer au plus haut degré, si on l'agite long-tems.

L'eau qui reste dans les plats peut servir à une nouvelle opération, afin de perdre la moindre portion possible de l'arôme.

Pour augmenter la quantité, même au dépens de la qualité, les Indiens du Lucknow ajoutent à la masse des roses une petite quantité de bois de santal, et ceux du Cachemire, une espèce de *gramen*, dont ils font un grand mystère; mais l'*attar*, ainsi sophistiqué, n'a pas la propriété de se figer à la température ordinaire des nuits dans les Indes; autrement, il seroit très-difficile de déceler la fraude.

La quantité d'huile essentielle ou d'*attar* qu'on obtient des roses est très-incertaine : elle dépend de la qualité des roses, de l'influence de la saison, et sur-tout de l'habileté du manipulateur.

Dans les Indes, on obtient un peu moins d'une once de cent livres de roses. Beaumé n'a tiré qu'un gros d'huile essentielle de 80 livres de roses

(*Technol.*) *Essence d'Orient* ou *essence nacrée*; c'est ainsi qu'on appelle une liqueur colorante dont on se sert pour enduire l'intérieur des perles artificielles. C'est l'ablette qui fournit la matière principale de cet enduit. Il ne faut pas moins de quatre mille ablettes prises au hasard pour donner une livre d'écaille, laquelle ne rend pas quatre onces de teinture nacrée. *V.* PERLE.

ESSERA, s. m. mot arabe.

(*Méd.*) L'*essera*, ou *sora* est une espèce de tumeur dont il n'est

parlé ni dans les auteur grecs, ni dans les latins, mais seulement dans les auteurs arabes, sous le nom d'*essera*, *sora* ou *sare*. Cette maladie est fréquente dans plusieurs endroits de l'Europe, et se manifeste par l'éruption soudaine de petits tubercules de couleur rougeâtre sur tout le corps, lesquels sont accompagnés d'une démangeaison aussi extraordinaire que si le malade avoit été piqué par des abeilles, des guèpes, des cousins, ou avec des aiguilles. Ces tubercules disparoissent aussitôt après, et ne recélant aucune scorie ni aucune humeur, la peau reprend son premier état. Quelques-uns placent ces tumeurs au rang des *épimyctides* des Grecs, mais à tort.

ESSIEU, s. m. du latin barbare *axialum*, diminut. d'*axium*, fait d'*axis*. On a dit anciennement *aisseul*, puis *esseau*, et enfin *essieu*.

(*Technologie*) Pièce de bois ou de fer passant dans le moyeu des roues d'une charrette, d'un carosse, etc.

(*Géom.*) Les anciens géomètres français, Descartes, par exemple, donnent le nom d'*essieu* à l'axe des courbes.

(*Mécan.*) *Essieu* que les anciens appeloient aussi *cachete*, est la même chose qu'axe.

Essieu dans le tour, signifie la même chose qu'*axe dans le tambour*.

(*Anat.*) *Essieu* se dit encore de la seconde vertèbre du cou. *V.* VERTEBRE.

EST, s. m. de l'allemand *ost*, *osten*, dont les Belges ont fait *oost*, les Suédois *oster*, les Islandais *austre*, les Anglais *east*. De ce mot viennent les noms d'*Osterlings*, *Ostrogoths*, *Austrasie*, *Autriche*, *Estonie*.

(*Géog.*) La partie du monde qui est à notre soleil levant.

C'est l'un des quatre points cardinaux qui divisent l'horizon en quatre parties égales; c'est la même chose que l'Orient.

C'est le nom d'une des quatre principales plages. *V.* PLAGE.

C'est le point de l'horizon qui est coupé par l'équateur du côté où les astres se lèvent.

C'est le nom du vent qui souffle de ce côté-là.

Est-nord-est; c'est le nom de la plage qui est située au milieu de l'espace qui sépare l'*est* du *nord-est*. Cette plage décline de 22 deg. 30 min. de l'*est* au nord.

Est-quart-nord-est; c'est le nom de la plage qui est située au milieu de l'espace qui sépare l'*est* de l'*est nord-est*. Cette plage décline de 11° 15 min. de l'*est* au nord.

Est-quart-sud-est; c'est le nom de la plage qui est située au milieu de l'espace qui sépare l'*est* de l'*est-sud-est*. Cette plage décline de 11° 15 m. de l'*est* au *sud*. *Est-sud-est*; c'est le nom de la plage qui est placée au milieu de l'espace qui sépare l'*est* du *sud-est*. Cette plage décline de 22° 30' de l'*est* au *sud*. *V.* NORD, SUD, ROSE DES VENTS.

ESTACADE, s. f. du teuton. *stakite*, dont les Italiens ont fait *steccaia*.

(*Fortification maritime*) Barricade que l'on forme dans l'eau, à l'entrée d'un port, pour le fermer aux vaisseaux ennemis qui pourroient l'attaquer. On la compose d'un assemblage de pieux et de pilotis, enfoncés dans le sable ou dans la vase du fond, garnis et traversés de mâts et autres pièces de bois, liés fortement avec les pieux, et entr'eux par le moyen de chaînes et de cordages. On protège, si on le peut, les extrémités d'une *estacade* par des batteries de canon et de mortiers, et l'*estacade* entière par des vaisseaux embossés en-dedans.

ESTAFETTE, s. f. de l'espagnol *estafeta*, emprunté de l'italien *stafetta*, fait de *staffa*, étrier.

(*Poste*) On appelle ainsi en plusieurs pays et sur-tout en Espagne un courrier qui porte les lettres.

ESTAINS, s. m. mot corrompu de l'anglais *stern*.

(*Marine*) On appelle ainsi deux pièces de bois taillées en arc, et qui forment la rondeur de l'arrière du vaisseau.

ESTAMPE, s. f. de l'italien *stampa*, ou de l'allemand *stampen*, ou du suédois *stamp*.

(*Gravure*) Ce mot désigne, comme le mot *épreuve*, le produit d'une planche gravée, et cependant ces deux mots ne sont pas synonymes. L'épreuve est relative à la planche d'où elle est tirée, ou à d'autres épreuves auxquelles on la compare. On dit : J'ai une belle *épreuve* de telle planche. Cette *épreuve*-ci est plus belle que celle-là. Le mot *estampe* est ordinairement pris dans un sens absolu : *Voilà une belle estampe* ; ou il est relatif au tableau d'après lequel l'*estampe* a été faite : *Il y a une belle estampe de la Magdeleine pénitente, de Lebrun.* On dit : *J'ai de belles estampes* ; on ne dira pas : *J'ai de belles épreuves*, à moins qu'on n'ajoute de quelle planche.

Le mot *estampe* appartient également aux produits de la gravure à l'eau forte, au burin, à la manière noire, à la manière du crayon, du lavis, etc.

ESTAMPILLE, s. f. diminutif d'ESTAMPE.

(*Diplomatique*) Marque dont on se sert en plusieurs états, et qui se met au lieu de la signature, ou avec la signature même sur des brevets, des commissions, des lettres, etc.

On donne aussi ce nom à l'instrument qui sert à faire cette marque.

ESTER, v. a. du lat. *stare*.

(*Pratique*) *Ester en jugement*, c'est être en cause, instance ou procès avec quelqu'un devant un juge.

Les mineurs, les femmes en puissance de mari, ceux qui sont morts civilement ne peuvent *ester en jugement*.

ESTERRE, s. f. de l'espagnol *estero*.

(*Géogr. mar.*) Terme emprunté de l'espagnol, dont on sert aux isles d'Amérique, et sur-tout à Saint-Domingue, pour désigner, le long de la côte, un petit port ou une cale, où l'on peut aborder avec des barques.

ESTHER, s. f. mot hébreu qui signifie secret, caché.

(*Ecrit. Sainte*) C'étoit le nom d'une juive captive en Perse, ou dans la Susiane, et que sa beauté rendit digne du lit d'Assuérus et du trône de Perse. *Esther* délivra les Juifs, ses compatriotes, de la mort à laquelle Assuérus les avoit condamnés par les conseils d'Aman, son favori.

(*Bibliogr.*) Livre d'*Esther* ; c'est un livre canonique de l'Ecriture Sainte où l'histoire de cette reine est racontée. Quelques-uns attribuent ce livre à Esdras ; d'autres à Joachim, grand-prêtre des Juifs ; un plus grand nombre à Mardochée.

ESTHÉTIQUE, s. f. du grec αἴσθησις (*aisthésis*), sentiment, formé du verbe αἰσθανομαι (*aisthanomai*), sentir : la science du sentiment.

(*Beaux-Arts*) Terme nouveau, qui désigne la philosophie des beaux-arts, ou la science qui enseigne à déduire de la nature, du goût, la théorie générale et les règles fondamentales des beaux-arts.

ESTIMATION, s. f. du latin *æstimia* ou *æstimium*, formé de *æs*, argent monnayé, et du gr. τιμη (*timé*), prix, parce que tout s'estimoit à prix d'argent.

(*Pratique*) Prisée ou évaluation d'une chose. Il se dit aussi de la somme même qui représente la valeur de la chose.

ESTIME, s. f. même origine qu'ESTIMATION : le cas, l'état qu'on fait d'une personne, de son mérite.

(*Marine*) Calcul que fait l'officier de vaisseau, de la route et de la quantité du chemin qu'a fait le vaisseau. Ce calcul se répète tous les jours à midi.

La route d'un vaisseau étant presque toujours oblique au méridien, il se forme un triangle rectangle dont la route du vaisseau est l'hypothénuse, et les deux autres côtés sont la différence qu'on a acquise, dans le même tems, en latitude et en longitude. On a par la boussole l'angle de la route à l'égard d'un des côtés du triangle ; on a la quantité de la route ou du chemin parcouru, en estimant la vitesse du vaisseau pendant un tems donné, d'où se tire très-aisément la quantité de chemin fait

en longitude et en latitude; quantité que l'on ajoute ou retranche, suivant les cas, à la longitude et à la latitude de la veille.

La difficulté consiste dans l'*estime* de la vitesse du vaisseau, et de sa juste direction. Pour connoître la vitesse, on jette le *loc*, pièce de bois attachée à une ligne ou ficelle que l'on dévide à mesure que le vaisseau s'éloigne. *V.* LOC. La mer étant supposée n'avoir point de mouvement vers aucun endroit, le loc y demeure, flottant et immobile, et procure un point fixe, par rapport auquel le vaisseau a plus ou moins de vitesse; mais cette supposition cesse si l'on est dans un courant; alors on est exposé à prendre pour vitesse absolue, ce qui n'est que vitesse relative; car, dans ce cas, la vitesse du vaisseau n'est que l'excès de sa vitesse sur celle du loc.

La juste direction d'un vaisseau se connoît par la boussole, en ayant égard à la variation et à la dérive. *V.* DERIVE, VARIATION.

L'*estime* de la route d'un vaisseau n'est jamais qu'une approximation plus ou moins grande, selon que le calculateur y apporte plus ou moins d'attention ou d'exactitude. Les erreurs dans l'*estime* sont quelquefois très dangereuses et funestes au navigateur. Les corrections fréquentes sont essentielles. On corrige chaque jour la route par l'observation de la latitude, et lorsqu'on le peut par celle de la longitude, par des calculs astronomiques, et quelquefois par l'usage de bonnes montres marines.

Latitude estimée, longitude estimée; c'est la latitude ou la longitude qui résulte de l'estime par opposition à la latitude ou à la longitude observée qui résulte des observations lorsqu'on peut s'en procurer.

ESTIOMÈNE, adj. du grec ἐσθιομενος (*esthiomenos*), qui ronge, formé du verbe ἐσθιω (*esthiô*), manger, ronger.

(*Méd.*) On appelle ainsi certains ulcères corrosifs qui rongent et consument les chairs. Telles sont les dartres rougeantes, les lonps, les ulcères véroliques et scorbutiques.

ESTIVAL, adj. du latin *æstivus*, d'été.

(*Botan.*) Qui naît ou qui produit en été. *Plante estivale, fleurs estivales.*

ESTOC, s. m. de l'allemand *stoch*, souche, dont les Italiens ont fait *stacco*.

(*Pratique*) Tronc, souche commune dont plusieurs personnes sont issues.

(*Eaux et forêts*) Tronc d'arbre. On dit *couper un arbre à blanc estoc* pour dire le couper à fleur de terre.

ESTOMAC, s. m. du grec στόμαχος (*stomachos*).

(*Anat.*) L'estomac ou le ventricule est un viscère cave destiné à recevoir les alimens; il est situé à la partie supérieure du bas-ventre sous le diaphragme entre le foie et la rate. Il a deux orifices, un supérieur qui reçoit l'extrémité de l'œsophage, l'autre inférieur qu'on nomme pilore, qui le joint au canal intestinal.

ESTOMPE, s. m. de l'allemand ou du hollandais *stompe*, ce qui reste d'un corps solide après que celui-ci a été coupé.

(*Dessin*) On appelle ainsi un morceau de peau relevée, cousue et taillée en pointe dont on se sert pour étendre le crayon sur le papier.

L'*estompe* étend sur le papier le crayon broyé à-peu-près de la même manière que la brosse étend la couleur sur la toile; elle établit les masses avec la même promptitude; elle procure des touches aussi larges, aussi moelleuses; enfin le dessin à l'*estompe* peut être regardé comme une sorte de peinture en couleur sèche, dont la manœuvre a encore plus de rapport à celle de la peinture à l'huile que la manœuvre de la peinture au pastel.

ESTRADE, s. f. de l'it. *strada*, chemin, fait du latin *strata*, sous-entendu *via*, route pavée.

(*Art milit.*) *Battre l'estrade;* c'est envoyer des cavaliers à la découverte pour avoir des nouvelles des ennemis, et être instruit de leurs dispositions.

(*Archit.*) *Estrade* est aussi une élévation

élévation de plancher qui se fait dans une alcove ou dans la moitié d'une chambre avec des ais cloués sur des lambourdes, pour en faire un réduit plus distingué et plus paré, afin d'y recevoir les gens que l'on considère.

ESTRAPADE, s. f. de l'allemand *straff*, peine, supplice, châtiment.

(*Marine*) C'est le châtiment d'un matelot, qu'on lui fait souffrir en le guindant à la hauteur d'une vergue, et le laissant ensuite tomber dans la mer, où on le plonge encore plusieurs fois selon que le porte la sentence.

ÉTABLISSEMENT, s. m. du lat. *stabilimentum*: action d'établir.

(*Econom. polit.*) État, poste avantageux, institution, premier commencement.

(*Jurisprud.*) Règlement, ordonnance. *Les établissemens de Saint-Louis.*

(*Art milit.*) Distribution de quartiers pour les troupes.

(*Marine*) *Établissement d'un port*, ou *établissement de la marée dans un port*; c'est l'heure à laquelle la mer est haute dans les ports de marée les jours de nouvelle et de pleine lune, et dont la connoissance donnée sur les cartes marines ou dans des tables, sert aux pilotes et aux marins à connoître l'heure de la pleine mer, et la situation de la marée à un jour donné quelconque. *V.* MARÉE.

ÉTAGE, s. m. du lat. *stega*, du grec στέγη (*stegé*), qui signifie la même chose. On a dit anciennement *estage*.

(*Archit.*) L'espace entre deux planchers dans un bâtiment.

(*Jardin.*) Les jardiniers disent qu'il faut monter les arbres par étage, c'est-à-dire, les laisser monter peu-à-peu chaque année.

ÉTAI, s. m. contraction d'*estaye*, du latin barbare *stagius*, formé de *statare*.

(*Marine*) Les *étais* sont des cordages qui servent à étayer ou affermir les mâts dans leur position.

ÉTAIN, s. m. du latin *stannum*, métal d'une couleur blanche.

(*Minéral.*) L'étain est le plus léger de tous les métaux; il n'est pas si mou que le plomb, mais il l'est plus que l'or, l'argent, le cuivre, le platine et le fer. Il est celui de tous les métaux qui entre le plus aisément en fusion. Lorsqu'il est pur, il ne souffre aucune altération remarquable, ni à l'air, ni dans l'eau; mais il se dissout dans l'acide sulfurique et dans l'acide muriatique.

L'*étain* s'amalgame avec le mercure, et l'on s'en sert dans cet état pour étamer les glaces.

Lorsqu'on tient l'*étain* en fusion pendant quelque tems exposé à l'action de l'air, sa surface se ride et se couvre d'une pellicule grise qui est un oxide d'étain. C'est cet oxide qu'on appelle potée d'étain, qui sert à polir les pierres dures et le diamant.

L'étain est employé pour faire les amalgames électriques. *V.* AMALGAMES ÉLECTRIQUES.

Les chaudronniers en revêtent les vases de cuivre; ce qui s'appelle les *étamer*.

Le fer-blanc a été trempé dans un bain d'*étain*.

On se sert de l'*étain* pour souder le cuivre.

L'oxide d'*étain* rend les couleurs rouges plus vives. Il est très-utile dans la teinture écarlate, et pour faire l'émail blanc.

La pesanteur spécifique de l'*étain* neuf est à celle de l'eau distillée, comme 73013 est à 10000; et celle de l'*étain* fin, comme 74789 à 10000.

L'*étain* connu sous le nom d'*étain de Mélac*, est le plus estimé; il vient des Indes, sous la forme d'un petit chapeau.

Les potiers tiennent, outre cela, quatre autres espèces d'*étain* plus alliées les unes que les autres; savoir: l'*étain neuf*, l'*étain fin*, l'*étain commun*, et l'*étain* dit *claire-étoffe*.

Les mines d'*étain* sont rares. Les plus considérables sont celles de Cornouailles, en Angleterre. On en tire des Indes espagnoles, de Siam, etc.

ÉTALE, adj. de l'allemand *stallen*, disposer, arranger.

(*Marine*) *Marée étale*, ou *mer*

étale ; c'est le moment où la marée est tout-à-fait pleine, ou celui où elle est tout-à-fait basse; tems auquel elle ne monte ni ne descend, et éprouve un intervalle assez considérable de repos.

Vent étale ; c'est un vent médiocrement fort, et soufflant avec régularité, sans risées ni bouffées.

On dit qu'*un vaisseau étale la marée*, lorsque la marée étant trop forte et opposée à la route, et le vent étant aussi contraire, il mouille en attendant une autre marée, pour continuer sa route.

Un vaisseau en étale un autre, lorsqu'il marche avec la même vitesse et se maintient avec lui, en faisant la même route.

ETALON, s. m. dans l'acception de cheval entier, vient de l'italien *stallone*, fait du lat. *stallo, stallonis*, contraction de *stabulo, stabulonis*.

(*Manége*) Cheval entier, qui sert et qu'on emploie à couvrir des cavales.

ETALON, s. m. dans le sens de modèle de poids, vient du saxon *stalone*, qui signifie mesure.

(*Métrologie*) Modèle de poids, de mesure, qui est réglé, autorisé et conservé par le magistrat, et sur lequel les mesures, les poids des marchands doivent être ajustés, rectifiés, égalés.

ETALON, s. f. dans le sens de baliveau, formé de la partic. extract. *ex*, de *talea*, coupe d'un bois, ou ces petits sions qu'on coupe pour faire des tentes, appelés *stolones* par les Latins.

(*Eaux et Forêts*) Baliveau, de l'âge qu'avoit le bois lors de la dernière coupe.

ETAMBOT, s. m. On croit que c'est une corruption de l'anglais *stern-post*.

(*Marine*) L'une des principales pièces d'un vaisseau : elle se pose presque verticalement sur l'extrémité le plus en arrière de la quille, et forme le soutien de toute la poupe du vaisseau et de son arcasse. C'est sur l'*étambot* que se meut le gouvernail.

ETAMER, v. a. du latin *stannare*.

(*Technol.*) Enduire d'*étain* l'intérieur d'un vase de cuivre, le derrière d'une glace. *V.* ETAIN.

ETAMINE, s. f. du lat. *stamen*, fil, filet, filament.

(*Botan.*) Organe sexuel mâle des végétaux. Chacun de certains filamens, terminé comme par une petite tête, le plus souvent jaune, qu'on observe dans une fleur, est une *étamine*. Le filament retient le nom de filet, et la petite tête porte celui d'*anthère*.

Le filet peut manquer; alors l'anthère sessile constitue l'*étamine*, qui n'est pas moins complète, parce que l'essence de celle-ci réside dans cette espèce de poussière, qu'on appelle *pollen*. *V.* POLLEN, PISTIL, ANTHERE.

Les *étamines* éprouvent un mouvement convulsif quand on les irrite; elles tombent bientôt après la fécondation.

(*Technol.*) *Etamine* est encore un tissu peu serré, fait de crin, de soie ou de fil, pour passer le plus délié de la farine, quelque poudre ou liqueur.

Il se dit encore d'une petite étoffe mince, et qui n'est pas croisée.

ETAPE, s. f. de l'allemand *stapel*, d'où l'on a fait *stapula*.

(*Commerce*) Lieu dans une ville, dans un port où l'on décharge les marchandises, les denrées qu'on y apporte de dehors. Ce mot exprime, dans les mers du Nord et de l'Océan, ce qu'on entend par *échelle* dans la Méditerranée.

(*Art milit.*) *Etape*, en termes de guerre, est une fourniture et distribution de vivres et de fourrages à des troupes qui sont en marche. C'est aussi le lieu où l'on distribue l'*étape* aux soldats. On dit, *brûler l'étape*, pour ne s'y arrêter pas, passer plus loin.

L'origine de l'établissement des *étapes*, en France, date du temps d'Henri II, en 1549. M. de Louvois fit dresser, par ordre de Louis XIV, une carte générale des lieux destinés au logement des troupes et à la fourniture des étapes, sur toutes les principales routes du royaume.

ETAT, s. m. du lat. *status*; dis-

position dans laquelle se tronve nne personne, nne chose, nne affaire.

(*Economie polit.*) *Etat* se dit aussi d'un Empire, d'un royaume, d'une république, d'nne étendue de pays qui sont sous la même domination.

Il se dit aussi dn gouvernement d'nn penple vivant sous la domination d'uu prince ou en république. *Etat monarchique, démocratique, aristocratique.*

On appelle *états*, l'assemblée des députés de citoyens qui composent une nation : *Les états de Hollande*, etc.

(*Administration, Commerce*) *Etat* signifie encore mémoire, liste, registre, inventaire : *état de dépense; état au vrai; état des pensions*, etc.

(*Art milit.*) *Etat-major;* c'est, dans les armées, un certain nombre d'officiers chargés de différens services relatifs à la totalité de l'armée.

On appelle aussi *Etat major*, dans une place de guerre, les officiers attachés d'uue manière fixe au commandement du service et à l'entretien de la place.

(*Marine*) On appelle *état-major*, dans nn vaisseau, le capitaine et les officiers, l'écrivain, le chirurgieu-major et l'instituteur ou l'aumônier.

L'*etat-major* d'une armée navale ou d'une escadre est composé de l'officier-général qui la commande, du major de l'escadre, appelé maintenant adjudant-général, des antres officiers ou employés civils dont les fonctions s'étendent et ont rapport à la totalité de l'escadre ou armée navale.

(*Méd.*) Les auteurs qni ont écrit snr la médecine, entendent, par *état*, la sitnation d'nne maladie qui est arrivée au plus haut degré de violence.

Ce mot est encore synonyme de *constitution.*

(*Chimie*) *Etat des corps;* c'est, en termes de chimie, l'ordre dans lequel les molécules constituantes des corps sont rangées et soumises à l'attraction d'agrégation. Les corps chaugent d'*état* quand cet ordre varie. La glace, par exemple, par la seule addition du calorique, devient liquide; nne plus grande chaleur la change en fluide aériforme. La solidité, la liquidité, la gazéité, présenteat donc le même corps dans trois états différens.

(*Pratique*) *Etat*, daus la jurisprudence, a plusieurs acceptions.

Etat d'une personne; c'est sa filiation, c'est ce qui l'attache à une famille; de-là on appelle *question d'état*, les demandes qui ont pour objet de faire révoquer en doute la filiation de quelqu'un, ou son *état*, ou ses capacités personnelles. On est tronblé dans un *état* que l'on possède, ou l'on réclame nn *état* dont l'on n'a jamais joni.

Etat d'un enfant; c'est le rang qu'il tient dans la famille et dans la société, selon sa qualité de naturel ou de légitime.

Etat d'une femme; c'est la situation d'une femme en puissance de mari.

Etat, en matière criminelle, est la situation où se trouve l'accusé. Ainsi, se représenter en *état* d'ajournement personnel, c'est se représenter en justice pour répondre sur l'accusation.

ETAYER, v. a. du latin *statare.*

(*Architect.*) Appuyer avec des étais.

ETÉ, s. m. dn lat. *æstas*, formé d'*æstus*, chaleur.

(*Physique*) Une des qnatre saisons de l'année, qui commence, dans les pays septentrionaux, le jour que le soleil entre dans le signe du cancer, et qui finit quand il sort de la vierge.

Pour parler plus exactement, l'*été* commence lorsque la distance méridienne du soleil au zénith, est la plus petite, et finit lorsque sa distance est précisément entre la plus grande et la plus petite.

Solstice d'été. V. SOLSTICE.

ETEINDRE, v. a. dn latin *extinguere* : faire cesser l'action du feu.

(*Peinture*) Affoiblir l'éclat, obscurcir, salir. Quand les lumières secondaires dispntent d'éclat avec la lumière principale, il faut les *étein-*

dre. Pour donner l'accord à un tableau, à un dessin, à une estampe, il faut *éteindre* les parties qui le disputeroient à d'autres qui doivent être plus apparentes.

ETENDARD, s. m. de l'allem. *standen*, du lat. *stare*, parce que c'étoit une enseigne placée à demeure. On a prononcé et écrit autrefois *standart*, dont on a fait *estendart*, puis *stendart*. Les Anglais disent encore *standart*.

(*Art milit.*) L'*étendard* est, pour la cavalerie, ce que le drapeau est pour l'infanterie. Il a succédé, dans cette arme, à la bannière.

L'oriflamme est le plus ancien de tous nos *étendards*; c'étoit celui de toute l'armée. Il parut sous Dagobert. Les *étendards* étoient déjà communs en 922. Charles-le-Simple en avoit un attaché à sa personne dans la bataille de Soissons, contre Robert, frère du roi Eudes.

(*Marine*) *Etendard* est encore le nom qu'on donne sur les galères au pavillon de poupe.

(*Histoire turque*) *Etendard céleste*; c'est une enseigne verte que les Turcs disent avoir été l'*étendard* de Mahomet. Ils prétendent qu'il fut apporté par l'ange Gabriel. On le garde dans le trésor avec un respect extraordinaire; et lorsqu'on le déploie, tous ceux qui font profession de la religion de Mahomet, sont obligés de prendre les armes.

(*Botan.*) *Etendard* se dit encore du pétale supérieur des fleurs papillonacées.

ÉTENDUE, s. f. du lat. *extendere*, augmentatif de *tendere*, tendre.

(*Géométrie*) Les géomètres entendent par ce mot les trois dimensions; savoir: *longueur*, *largeur* et *profondeur*, prises ensemble ou séparément. On peut donc distinguer trois sortes d'*étendues*: l'*étendue* en *longueur* seulement, qu'on appelle *ligne*; l'*étendue* en *longueur* et *largeur* seulement, qu'on appelle *surface*; enfin, l'*étendue* en *longueur*, *largeur* et *profondeur*, qu'on nomme indifféremment solide, corps ou volume.

(*Musique*) *Etendue*, en musique, est la différence de deux sons donnés qui en ont d'intermédiaires, ou la somme de tous les intervalles compris entre les deux extrêmes. Ainsi, la plus grande *étendue* possible, ou celle qui comprend toutes les autres, est celle du plus grave au plus aigu de tous les sons sensibles ou appréciables. Selon les expériences de M. Euler, toute cette étendue forme un intervalle d'environ huit octaves, entre un son qui fait 30 vibrations par seconde, et un autre qui en fait 7552 dans le même tems.

ÉTERNUMENT, s. m. du latin *sternutatio*, *sternutamentum*, fait de *sternuere*.

(*Méd.*) Mouvement subit et convulsif des muscles qui servent à l'expiration, dans lequel l'air, après une inspiration commencée et un peu suspendue, est chassé tout d'un coup et avec violence par le nez et par la bouche.

La cause de l'*éternument* est une irritation faite sur la membrane pituitaire, et communiquée aux diaphragmes et aux autres muscles de la respiration, par le moyen du nerf intercostal. Il devient contre nature, quand il est trop grand et trop fréquent.

Si l'on en croit quelques auteurs modernes, l'usage si familier de saluer après l'*éternument*, ne remonte en France qu'au siècle de Brunehaut, et au pontificat de S. Grégoire-le-Grand, pendant lequel une maladie épidémique faisoit expirer sur-le-champ les personnes qui éternuoient; mais cette coutume a subsisté de toute antiquité et dans toutes les parties du monde connu. Elle dut son origine à la superstition des anciens, qui regardoient l'*éternument* comme un présage. C'est pourquoi l'on salnoit et l'on faisoit des souhaits, afin de détourner ce qu'il pouvoit y avoir de fâcheux.

Chez les Grecs et chez les Romains, les éternumens du matin, depuis minuit jusqu'à midi, étoient de mauvaise augure; ils étoient bons l'après dîner, et encore meilleurs s'ils se faisoient du côté droit. Ulysse, dans Homère, prend un éternument de Télémaque pour un signe de bonheur. Saint-Augustin dit que la cou-

tume étoit de se remettre au lit, s'il arrivoit d'éternuer en se chaussant le matin. Si l'on en croit Catulle, l'amour rendoit toujours les *éternumens* favorables aux amans. Quand le roi de Monomotopa *éternue*, il se fait des acclamations de proche en proche dans tous ses Etats.

Cette superstition n'a plus lieu chez nous, même parmi le peuple; mais on a continué de saluer l'éternument, et de faire de cet usage un des devoirs de la vie civile.

ÉTÉSIENS, s. m. du grec ἐτησίαι (*étésiai*), annuels, dérivé d'ἔτος (*étos*), année.

(*Physique*) Noms de certains vents qui soufflent régulièrement chaque année, dans la même saison, pendant un certain nombre de jours.

ÉTHER, s. m. du grec αἰθὴρ (*aithér*), air, formé d'αἴθω (*aithô*), brûler, enflammer, parce que l'éther s'enflamme très-facilement.

(*Physique*) Les physiciens donnent ce nom à un fluide extrêmement subtil et élastique qui est répandu dans tout l'univers, qui remplit l'espace dans lequel les planètes se meuvent, qui pénètre et s'insinue avec facilité dans les corps les plus durs et les plus compactes, qui en remplit la plupart des pores, et qui se laisse traverser lui-même sans faire presque aucune résistance.

L'*éther* s'appelle *matière éthérée*; et c'est la même chose que la matière subtile ou la matière du premier élément de Descartes.

L'*éther* ne tombant pas sur les sens, et étant employé uniquement ou en faveur d'une hypothèse ou pour expliquer des phénomènes réels ou imaginaires, les uns le font de la même nature que les autres corps, desquels il n'est distingué que par sa ténuité, et par les autres propriétés qui en résultent, et c'est là l'*éther prétendu philosophique*. D'autres prétendent qu'il est d'une espèce différente des corps ordinaires, et qu'il est comme un cinquième élément, d'une nature plus pure, plus subtile et plus spiritueuse que les substances qui sont autour de la terre: telle est l'idée ancienne et commune qu'on avoit de l'*éther*.

Le terme d'*éther* se trouvant donc embarrassé par une si grande variété d'idées, plusieurs philosophes modernes ont pris le parti de l'abandonner, et de lui en substituer d'autres qui exprimassent quelque chose de plus précis.

Les cartésiens emploient le terme de *matière subtile* pour désigner leur *éther*. Newton emploie quelquefois celui d'*esprit subtil*, et d'autres fois celui de *milieu subtil* ou *éthéré*.

(*Chimie*) Les chimistes nomment ainsi une liqueur très-limpide sans couleur, d'une odeur particulière, très-pénétrante, et que l'on retire de l'esprit-de-vin par l'intermède de l'acide sulfurique ou de l'acide nitrique. C'est de toutes les liqueurs connues la plus ténue, la plus volatile et la plus inflammable.

ÉTHIOPS, s. m. du grec αἰθίοψ (*aithiops*), noir, dérivé d'αἴθω (*aithô*), brûler, parce que ce qui est brûlé paroît noir.

(*Minéral.*) Terme de l'ancienne chimie qui signifie un mélange de mercure et de soufre, soit par la trituration, soit par le feu, ainsi nommé à cause de sa couleur noire.

Le mot *éthiops* a été remplacé dans la chimie par celui d'OXIDE. *V.* ce mot.

L'*éthiops*, qu'on appeloit martial, est maintenant l'oxide de fer noir. L'*éthiops minéral* est remplacé par l'oxide de mercure sulfuré noir, et l'*éthiops per se* est connu sous le nom d'oxide mercuriel noirâtre.

ÉTHIQUE, s. m. du grec ἠθικὸς (*éthikos*), moral, dérivé d'ἦθος (*éthos*), mœurs.

(*Didactique*) Morale ou partie de la philosophie qui dirige les mœurs. Ce terme n'est d'usage que dans la didactique.

ETHMOÏDE, s. m. du grec ἠθμὸς (*éthmos*), couloir, crible, et d'εἶδος (*éidos*), forme: en façon de crible.

(*Anat.*) Nom que l'on donne à l'os qui est la racine du nez en dedans, parce qu'il ressemble à un crible.

ETHNARQUE, s. m. du grec ἐθνάρχης (*ethnarchês*), gouverneur d'une nation, dérivé d'ἔθνος (*ethnos*), nation, peuple, et d'ἀρχὴ (*archê*), pouvoir, puissance.

(*Econ. polit.*) Nom de dignité, celui qui commande dans une pro-

vince. L'*ethnarchie* étoit la province où commandoit l'*ethnarque*.

ETHNIQUE, adj. du grec ἐθνικὸς (*ethnikos*), dérivé d'ἔθνος (*ethnos*), nation, gentil, païen, idolâtre.

(*Hist. ecclés.*) Les auteurs ecclésiastiques emploient ce nom pour dire gentil, payen, idolâtre, à l'imitation de l'Ecriture et des Juifs qui appellent *nations* tous les peuples différens des Juifs.

(*Grammaire*) Les grammairiens appellent mot *ethnique* celui qui designe l'habitant d'un certain pays. *Français*, *Parisiens* sont des mots *ethniques*

ETHOCRATIE, s. f. du grec ἦθος (*éthos*), mœurs, et de κράτος (*kratos*), force, puissance.

(*Econ. polit.*) Nom d'un gouvernement imaginaire, qu'on suppose pouvoir être fondé sur la morale.

ETHOLOGIE, s. f. du grec ἦθος (*éthos*), les mœurs, et de λόγος (*logos*), discours : discours sur les mœurs.

ETHOPÉE, s. f du gr. ἦθος (*éthos*), les mœurs, et de ποιέω (*poiéo*), faire, écrire : peinture des mœurs.

(*Diction*) Figure de rhétorique, qui consiste à peindre le caractère et les mœurs d'une personne. Il faut observer, dans les portraits, qu'ils ne doivent point être comme des tableaux faits d'imagination, mais comme des tableaux faits d'après nature; que les traits qu'on y fait entrer, quelque naturels qu'ils soient, paroissent néanmoins extraordinaires et opposés les uns aux autres, sans cesser pour cela d'être compatibles.

ETINCELLE, s. f. du latin *scintilla*, petite parcelle de feu : bluette.

(*Phys. Electricité*) On appelle *étincelle*, en termes d'électricité, des traits de feu brillans qui éclatent entre un corps fortement electrisé et le doigt, ou tout autre corps non electrique, qu'on en approche de fort près.

ETIOLEMENT, s. m. Ce mot pourroit venir du lat. *stylus*, pointe aigue et menue.

(*Botan.*) Maladie des plantes, qui consiste dans un état de maigreur qui les fait communément périr avant qu'elles aient pu donner des fruits.

On appelle branche *étiolée*, celle qui s'éleve à une hauteur extraordinaire, sans prendre de couleur ni de grossenr.

La privation de la lumière, de l'air, est ordinairement la cause de cette maladie. C'est pourquoi les plantes semées trop dru, c'est-à-dire, trop voisines les unes des autres, et celles qu'on fait croître dans des caves, on dans d'autres lieux obscurs, s'*étiolent*.

ETIOLOGIE, s. f. du greo αἰτία (*aitia*), cause, et de λόγος (*logos*), discours : discours sur les causes.

(*Méd.*) Partie de la médecine théorique, dans laquelle on expose les causes des maladies et leurs symptômes concomitans. Les auteurs en médecine écriveut AETIOLOGIE. *V.* ce mot.

ETIQUE, adj. corruption d'*hectique*, du grec ἑκτικὸς (*hektikos*), habituel.

(*Méd.*) Celui qni est attaqné d'une maladie qui consnme et dessèche toute l'habitude du corps.

On appelle aussi fièvre *étique*, une fièvre lente qui mine et dessèche peu à peu tout le corps. C'est pourquoi l'on nomme *étique* un homme maigre, exténué, qui n'a que la peau et les os.

ETIQUETTE, s. f. Il y en a qui croient que ce mot vient de ce qu'on écrivoit autrefois les procédures en latin, et qu'on mettoit pour inscription sur le sac : *Est hic questio* inter *N* et *N*; et comme on mettoit quelquefois, par abréviation, *Est hic quest.*, des praticiens ignorans ont dit, par corruption, *étiquet*, ou *étiquette*.

(*Pratique*) C'est encore, au palais, un morceau de papier ou de parchemin, qui contient les noms des parties et de leurs procureurs, et qui s'attache sur les sacs des causes, instances ou procès.

(*Econ. polit.*) *Etiquette* se dit aussi du cerémouial écrit ou traditionnel qui règle les devoirs extérieurs des rangs, des places ou des dignités.

Tous les anciens historiens s'accordent à dire que c'est des Mèdes

que la plupart des nations avoient emprunté l'*étiquette* qui s'observoit à la cour des souverains.

Il y avoit aussi une étiquette chez les empereurs du Bas-Empire; mais l'*étiquette* proprement dite n'est pas fort ancienne dans le système actuel de l'Europe, et c'est à Philippe-le-Bon qu'elle paroît devoir son origine. Ce prince, aussi puissant qu'un roi, souffroit impatiemment de n'en pas porter le titre; il forma en conséquence un état de maison qui pût effacer celle des rois, par la magnificence et le nombre des officiers et le détail de leurs fonctions. Cette *étiquette* passa dans la maison d'Autriche par le mariage de Marie avec Maximilien.

De la cour de Vienne, l'étiquette passa en Espagne, où il y en avoit une pour le roi, une autre pour la reine, etc.

Du tems de la reine Élizabeth, l'*étiquette* étoit portée si loin en Angleterre que le secrétaire Cécil, dans les fonctions de son ministère auprès de son souverain, étoit obligé de parler et d'écrire à genoux. Encore aujourd'hui les Anglais servent à genoux leur roi, et conservent pour lui une étiquette fort cérémonieuse.

En France, dans les derniers tems de la monarchie, l'*étiquette* n'étoit ni sévère, ni régulière. Dans presque toutes les occasions d'éclat, on étoit obligé de rechercher ce qui s'étoit pratiqué à la cour en pareille circonstance, parce qu'on l'avoit oublié, et l'on tâchoit de se le rappeler pour l'oublier encore.

ÉTITE, s. f. *V.* ŒTITE.

ETOC, s. m. *V.* ESTOC, pour l'origine.

(*Botan.*) Souche morte. *Le bolet* oblique ne vient jamais que sous les *étocs*.

ÉTOFFE, s. f. de l'allemand *stoff*, dont les Anglais ont fait *stuff*.

(*Manufact.*) Ouvrage de soie, de laine, de fil d'or, d'argent, pour faire des habits, des meubles, etc.

Ce mot s'étend à la matière de quelques autres ouvrages de manufactures : L'*étoffe d'un chapeau*.

(*Technologie*) Les fondeurs donnent le nom d'*étoffe* au laiton allié avec d'autres métaux, dont ils se servent pour faire la fonte des statues, des pièces d'artillerie et des cloches.

Les potiers appellent *petite étoffe* ou *basse étoffe* une composition faite de plomb ou d'étain.

Les ouvriers en fer appellent *étoffe* un mélange de fer et d'acier, avec lequel ils fabriquent les sabres dits de Damas. *V.* ACIER, ACIER DE DAMAS.

ÉTOILE, s. f. du lat. *stella*.

(*Astronomie*) On donnoit autrefois ce nom à tous les corps célestes, et l'on distinguoit les *étoiles* fixes et les *étoiles* errantes ou planètes; mais aujourd'hui l'on ne donne plus le nom d'*étoiles* qu'aux astres qui sont fixes et qui ont une lumière propre et inhérente ainsi que le soleil.

On divise les étoiles en plusieurs grandeurs, suivant leur degré de lumière ou leur éclat. On en compte 20 à 24 de la première grandeur.

On divise aussi les *étoiles* en cent constellations. *V.* CONSTELLATION.

Hipparque fut le premier qui dressa un catalogue d'étoiles 125 ans avant J. C. Ceux de Flamstead et de la Caille sont les plus étendus que nous ayons actuellement. *V.* CATALOGUE, PRÉCESSION, MOUVEMENT DIURNE, ABERRATION, SCINTILLATION.

(*Physique*) *Etoile tombante*; c'est un météore enflammé qui paroît ordinairement sous la forme d'un petit globule de feu qui répand une lumière assez vive à-peu-près semblable à celle d'une *étoile* qu'on voit quelquefois rouler dans l'atmosphère, et qui tombe quelquefois jusqu'à terre.

Il est très-probable que ce météore est un phénomène produit par l'électricité de l'atmosphère.

(*Art milit.*) On appelle *étoiles*, des fortins et des redoutes construits par angles rentrans et sortans, et qui ont depuis cinq pointes jusqu'à huit.

(*Manége*) *Etoile* se dit aussi d'une espèce d'épi ou de rebroussement de poil blanc qu'un cheval a sur le devant de son front.

(*Jardin.*) On appelle encore

étoile une salle où aboutissent plusieurs allées comme à un centre.

ÉTOILÉ, adjectif. même origine qu'ÉTOILE.

(*Chirurgie*) On donne ce nom à deux espèces de bandages, l'un double et l'autre simple. Le premier s'applique à la luxation des deux humérus à-la-fois, et à la fracture des deux clavicules ; le second sert pour les fractures des omoplates ou du *sternum*.

(*Botan.*) *Etoilé* se dit de ce qui est plan et à divisions ou parties composantes étalées horizontalement en tous sens.

Poils étoilés ; ce sont des poils groupés et rayonnans d'un centre commun.

Feuilles étoilées ; ce sont de petites feuilles verticillées et fort étalées.

ÉTOLE, s. f. du latin *stola*, fait du grec στολὴ (*stolé*), habit, ornement.

(*Culte cathol.*) Longue bande d'étoffe, large de trois à quatre pouces, sur laquelle il y a des croix de galons ou de broderies, que les prélats et les prêtres catholiques mettent encore quand ils font certaines fonctions ecclésiastiques, et qui pend des deux côtés par devant jusqu'à mi-jambe.

(*Hist. anc.*) L'étole des anciens ne ressembloit pas à celle d'aujourd'hui. Les Grecs et les Romains donnoient ce nom à un manteau que portoient même les femmes. C'étoit aussi quelquefois un habit de cérémonie dont les souverains faisoient présent à ceux qu'ils vouloient traiter avec distinction.

ÉTONNÉ, participe d'*étonner*, du latin *extonatus*, corruption d'*attonnitus*, surpris, ébranlé.

(*Archit.*) *Etonné* se dit d'une maison, d'une voûte qui a reçu un grand ébranlement, une forte secousse.

(*Méd.*) *Cerveau étonné* se dit de quelqu'un qui a éprouvé une chute, et dont le cerveau a été fortement ébranlé.

ÉTRENNE, s. f. du latin *strena*, de *Strenna* déesse de la force. Présent qu'on fait le premier jour de l'année. *V.* AN.

ÉTRIER, s. m. de *strepa*, dont on a fait *strepanum*.

(*Manége*) Espèce d'anneau de fer ou d'autre métal, qui pend de part et d'autre par une courroie à une selle de cheval, et qui sert à appuyer les pieds du cavalier. On dit : *Courir à franc étrier*, pour dire, *courir la poste à cheval*.

(*Chirurgie*) Les chirurgiens ont donné, par analogie, le nom d'étrier à un bandage dont ils se servent pour la saignée de pied.

(*Anat.*) *Etrier* est aussi un petit os qui est dans l'oreille intérieure ; il est ainsi nommé à cause de sa figure triangulaire, semblable à-peu près à celle des anciens *étriers*.

ÉTUDE, s. f. du lat. *studium*, formé de *studeo*, étudier : travail, application d'esprit.

(*Peinture*) Le mot *étude*, dans l'art de la peinture, signifie premièrement l'exercice raisonné de toutes les parties de l'art, et ensuite le résultat de cet exercice des différentes parties de la peinture.

Les peintres appellent *études*, en général, tous les essais qu'ils font pour s'exercer dans leur art ; cependant ils distinguent ces essais par d'autres noms. Par exemple, s'ils s'exercent sur la figure entière, ils appellent cela ACADEMIE. (*V.* ce mot.) Ainsi, le mot *étude* est employé assez ordinairement pour les parties différentes dessinées ou peintes. On dit une *étude* de tête, de mains, de pieds, de paysage, de draperies ; et l'on nomme ESQUISSE (*V.* ce mot), le projet d'un tableau, soit qu'il suit tracé, dessiné ou peint. On appelle ÉBAUCHE (*V.* ce mot), ce même projet, dont l'exécution n'est que commencée, et généralement tout ouvrage de peinture qui n'est pas achevé.

Une *étude* est dessinée ou peinte.

S'il est nécessaire de manier souvent le crayon, il ne l'est pas moins de se familiariser avec l'emploi des couleurs. Les écoles de Venise et de Flandres ont enrichi les cabinets de Paris, de dessins ;

leurs maîtres faisoient le plus souvent leurs *études* soit au pinceau, soit en grisaille.

Quand les grands-maîtres avoient conçu un sujet, dit Reynolds, ils en faisoient d'abord plusieurs esquisses, dont ils tiroient ensuite un dessin fini; ils faisoient ensuite des dessins *étudiés* et corrects de chaque partie prise séparément. Ces *études* préliminaires ne les empêchoient pas de prendre le modèle pour peindre le tableau, et de le reprendre encore pour le retoucher.

(*Pratique*) *Etude* se dit aussi du lieu dans lequel un notaire ou un avoué travaille ordinairement; il se dit encore du dépôt des minutes et des papiers qu'ils ont chez eux; c'est dans ce sens qu'on dit qu'un tel a vendu son *étude*.

ÉTUVE, s. f. du lat. barb. *stubiæ*, ou de l'allemand *stuben*, dont les Anglais ont fait *stove*.

(*Archit.*) Lieu pavé de pierre et voûté, que l'on échauffe par le feu, pour faire suer.

(*Technol.*) *Etuves* se dit dans les arts et métiers de tout ce qui sert à chauffer, faire sécher quelque matière.

ÉTYMOLOGIE, s. f. du grec ἐτυμολογία (*étumologia*), formé d'ἔτυμος (*étumos*), vrai, véritable, et de λόγος (*logos*), discours: véritable origine d'un mot, explication de son véritable sens; dérivation d'un mot formé d'un seul ou de plusieurs autres.

Le résultat de la science *étymologique*, dit Diderot, est une partie essentielle de l'analyse d'une langue, c'est-à-dire, la connoissance complète du système de cette langue, de ses élémens radicaux, de la combinaison dont ils sont susceptibles. Le fruit de cette analyse est la facilité de comparer les langues entre elles, sous toutes sortes de rapports, grammatical, philosophique, historique, etc.

Les *étymologies* ont incontestablement trois sources, qui sont la dérivation, l'onomatopée et la réunion de deux mots, pour n'en former qu'un. On juge ordinairement de la dérivation d'un mot par le rapport qu'il a avec son primitif, soit dans la manière dont il s'écrit, soit dans la manière dont il se prononce, et par le sens qui doit être le même ou à-peu-près le même dans les deux mots; ainsi ἐτυμολογία qui se prononce de même en grec et en latin, est le primitif d'*étymologie*; mais tous les mots modernes, sont bien loin d'avoir une pareille identité avec les mots anciens dont on les fait dériver; et c'est ce qui a fait donner plusieurs étymologistes dans l'arbitraire.

Les *étymologies* par ONOMATOPÉE (*V.* ce mot), sont d'autant plus aisées à saisir, qu'elles se trouvent dans la plupart des langues. Le mot *trictrac* exprime suffisamment son origine, en rendant le bruit que les dés et les dames que l'on remue font à ce jeu.

L'*étymologie* est encore plus sensible dans la réunion de deux ou plusieurs mots. *Théophile*, *antropophage*, font assez sentir leur double *étymologie*.

EUCHARISTIE, s. f. du grec εὐχαριστία (*eucharistia*), formé d'εὖ (*eu*), bien, et de χάρις (*charis*), grace: action de graces.

(*Relig.*) On appelle ainsi le sacrifice et le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ, sous les espèces du pain et du vin: on rend à Dieu l'action de graces la plus agréable qu'on puisse lui rendre.

En tant que sacrement, l'*eucharistie* est un sacrement de la nouvelle loi, institué par Jésus-Christ, la veille de sa passion, et qui contient réellement et substantiellement le corps et le sang de notre Seigneur. Le pain et le vin sont la matière de ce sacrement; les paroles de la consécration en sont la forme; le ministre est le prêtre qui consacre.

EUCLASE, s. f. du grec εὖ (*eu*), facile, et de κλάω (*klaó*), ou κλάσω (*klasó*), briser: facile à briser.

(*Minéral.*) Pierre d'un vert très-léger, parfaitement diaphane, et susceptible d'un très-beau poli. Cette pierre a été apportée du Pérou par Bombay, et elle a été

ainsi nommée par Haüy, à cause de la singulière facilité avec laquelle elle se divise en lames.

EUCOLOGE, ou EUCHOLOGE, s. m. du grec εὐχὴ (*euché*), prière, et de λόγος (*logos*), discours : discours de prières.

(*Culte cathol.*) Nom du rituel des Grecs. C'est aussi celui d'un livre qui contient l'office des dimanches et des principales fêtes de l'année.

EUCHRASIE, s. f. du grec εὐκρασια (*eukrasia*), formé d'εὖ (*eu*), bon, et de κρᾶσις (*krasis*), tempérament : bon tempérament.

(*Méd.*) Température du corps bonne et égale, c'est-à-dire, tempérament qui convient à la nature, à l'âge et au sexe du sujet.

EUDIOMETRIE, s. f. du grec εὔδιος (*eudios*), serein, et de μέτρον (*métron*), mesure : mesure de la pureté de l'air.

(*Physique*) On nomme ainsi l'art d'analyser l'air atmosphérique, et sur-tout de reconnoître combien de parties il contient d'air vital pur ou de gaz oxigène dans un lieu quelconque.

De-là on a appelé *eudiomètre* l'instrument qui sert à mesurer la pureté de l'air, par son mélange avec le gaz nitreux. Cet instrument est de l'invention de l'abbé Fontana.

EUEXIE, s. f. du gr. εὖ (*eu*), bien, et de ἕξις (*hexis*), habitude du corps.

(*Méd.*) Bonne habitude, bonne disposition du corps.

EUGUBINES, s. f. d'*Engubio*, ville de l'Ombrie, appelée anciennement *Iguvium*.

(*Bibliogr.*) *Tables eugubines ;* On appelle ainsi des tables trouvées en 1444 à *Engubio*, dans une petite chambre des voûtes intérieures de l'ancien théâtre : elles sont de bronze et au nombre de sept. On prétend qu'elles ont été écrites deux générations avant la guerre de Troie, lorsque les Pesiages, habitués en Italie, commencèrent à éprouver la colère des Dieux, et leur adressèrent des prières pour faire cesser la sécheresse qui avoit brûlé leurs blés, leurs fruits et leurs pâturages.

Les deux plus grandes de ces tables sont écrites en langue peslage, et les cinq autres en caractères étrusques. Ces fameuses tables concernent un événement qui intéressoit les *Tarsinates*, les *Tusques*, les *Naharques* et les *Sabusques*, quatre des peuples principaux de l'ancienne Italie, et dont on voit les détails dans Denys d'Halicarnasse.

EULOGIES, s. f. du grec εὐλογέω (*eulogeô*), bénir, formé d'εὖ (*eu*), bien, et de λέγω (*légô*), dire : bien dire.

(*Culte cathol.*) Choses bénites. Dans l'Eglise grecque, les *eulogies* étoient des mets, des viandes qu'on envoyoit pour être bénites. L'église latine a eu quelque chose de semblable, dès les premiers tems. Tous ceux qui assistoient à la célébration du saint sacrifice, participoient à la communion ; mais lorsque la pureté des mœurs et la piété eurent diminué parmi les chrétiens, on restreignit la communion sacramentale à ceux qui s'y étoient préparés ; et pour conserver la manière de l'ancienne communion qui étoit pour tous, on se contenta de distribuer à tous les assistans un pain ordinaire, béni par une prière.

Quelques savans fixent l'institution du *pain béni*, au septième siècle, dans le concile de Nantes.

EUNUQUE, s. m. du grec εὐνοῦχος (*eunouchos*), formé d'εὐνὴ (*eunê*), lit, et de ἔχω (*échô*), garder : gardien du lit ; parce qu'on se sert en Orient de cette espèce de personnes pour garder les femmes.

(*Chirurgie*) Celui à qui on a coupé les parties nécessaires à la génération.

L'origine de la castration se perd dans l'antiquité. C'est aux eunuques que les Asiatiques confient encore aujourd'hui la garde des femmes. Tavernier dit qu'au royaume de Boutan, on fait vingt mille *eunuques*, qu'on envoie vendre en divers pays. Au Tonquin, dit Dampière, tous les mandarins civils et militaires sont *eunuques*. En Perse

et ailleurs, les *eunuques* riches ne laissent pas que d'avoir des femmes et un sérail.

Il y avoit un très-grand nombre d'*eunuques* chez les Romains. En Italie on prive encore de jeunes enfans des organes de la génération pour leur conserver la voix aiguë. *V.* CASTRAT.

EUPEPSIE, s. f. du grec εὖ (*eu*), bien, et de πεπτω (*peptô*), cuire, digérer.

(*Méd.*) Bonne digestion.

EUPHEMISME, s. m. du grec εὐφημισμὸς (*euphémismos*), formé d'εὖ (*eu*), bien, heureusement, et de φημὶ (*phêmi*), dire: discours de bon augure.

(*Diction*) L'*euphémisme* est une figure par laquelle on déguise des idées désagréables, odieuses ou tristes, sous des expressions qui ne sont pas les noms propres de ses idées, mais qui présentent des idées plus honnêtes, plus agréables, ou moins offensantes, et qui laissent deviner les premières.

Les anciens ne disoient jamais: *Il est mort;* mais: *Il a vécu, il a fini sa carrière;* le mot de *mourir* leur paroissoit funeste.

Cicéron n'a garde de dire aux juges, que les esclaves de Milon ont tué Clodius. *Ils firent*, dit l'habile orateur, *ce que chacun de vous, messieurs, eût voulu que ses esclaves eussent fait en pareille occasion.*

EUPHONIE, s. f. du gr. εὐφωνια (*euphônia*), formé d'εὖ (*eu*), bien, et de φωνὴ (*phônê*), voix: son agréable.

(*Musique*) Son agréable d'une seule voix ou d'un seul instrument bien touché. Il est opposé à *symphonie*, qui se dit du mélange de plusieurs voix.

(*Grammaire*) *Euphonie* signifie aussi, en termes de grammaire, ce qui rend la prononciation plus douce et plus coulante.

Il faudroit dire régulièrement: *ma amitié*; l'*euphonie* fait dire: *mon amitié.*

De-là on appelle lettres *euphoniques*, les consonnes que l'on insère entre deux voyelles, dont l'une finit un mot, et l'autre commence le mot suivant, et dont la rencontre produiroit un *hiatus*. Dans cette phrase: Que dira-t-on de vous, si *l'*on vous entend? Le *t* et *l* sont des lettres *euphoniques.*

EUPHORIE. s. f. du gr. εὐφορια (*euphoria*), formé d'εὖ (*eu*), bien, facilement, et de φέρω (*phérô*), porter: ce qui porte facilement.

(*Méd.*) Facilité avec laquelle on supporte une maladie ou une opération.

EUROPE, s. f. du grec εὐρώπη (*eurôpê*), dont les Latins ont fait *Europa.*

(*Géogr.*) L'une des quatre parties du monde, appelée ainsi, suivant les poëtes, d'*Europe*, fille d'Agénor, enlevée par Jupiter; et selon Bochart, du phénicien *ur appa*, c'est-à-dire, blanc de visage, à cause de la blancheur du visage de ceux qui l'habitent, qui ne sont ni basanés comme les Asiatiques méridionaux, ni noirs comme les Africains.

EURYTHMIE, s. f. du grec εὖ (*eu*), bien, et de ῥυθμὸς (*rhuthmos*), ordre: cadence, justesse, accord.

(*Beaux-Arts*) C'est dans les beaux-arts, et particulièrement en architecture, un bel ordre, une belle proportion, et comme l'harmonie de toutes les parties d'un tout.

(*Méd.*) Il se dit aussi, en termes de médecine, d'une disposition du pouls proportionnée à l'âge, au tempérament et au naturel des personnes.

(*Chirurgie*) C'est encore la dextérité avec laquelle un chirurgien manie les instrumens de son art.

EUSTYLE, s. m. du grec εὖ (*eu*), bien, et de στύλος (*stulos*), colonne.

(*Archit.*) Edifice orné de colonnes ou pilastres, dont l'espace du milieu est de trois diamètres, et les autres seulement de deux diamètres un quart. Vitruve dit que cette manière d'espacer les colonnes surpasse les autres en commodité, beauté et fermeté.

EUTHÉSIE, s. f. du grec εὖ (*eu*), bien, et de θέσις (*thésis*), situation, ordre: bon ordre.

(*Méd.*) Habitude vigoureuse de corps que l'on apporte en naissant.

EUTROPÉTIE, s. f. du grec εὖ (*eu*), bien, et de τρέπω (*trépó*), tourner: manière de tourner agréablement les choses.

(*Diction*) Manière de plaisanter agréablement et avec finesse. En grec il se prend quelquefois en mauvaise part, et signifie scurrilité, dicacité; mais en notre langue, on ne lui donne point ce mauvais sens; il n'est en usage que parmi les savans.

EUTROPHIE, s. f. du grec εὖ (*eu*), bien, et de τρέφω (*trephó*), nourrir: bonne nourriture.

(*Méd.*) Nourriture bonne et abondante.

ÉVACUATION, s. f. formé de la particule extractive *é*, *ex*, hors, de *vacuum*, et de *facio*: l'action de produire le vide.

(*Méd.*) Décharge d'humeurs ou d'excrémens qui se fait de tout le corps ou de quelqu'une de ses parties.

(*Art milit.*) Il se dit aussi d'une place évacuée en conséquence d'un traité ou d'une capitulation.

ÉVALUATION, s. f. composé de *valeur* et d'action: l'action d'estimer quelque chose à sa valeur. Appréciation, estimation. Terme de pratique, d'arithmétique et de commerce.

On évalue des fractions, des dommages et intérêts, des marchandises, etc.

ÉVANGILE, s. m. du grec εὐαγγέλιον (*euaggélion*), formé d'εὖ (*eu*), bien, heureusement, et d'ἀγγέλλω (*aggellô*), annoncer: bonne nouvelle.

(*Relig.*) Les chrétiens ont donné ce nom au livre qui contient la vie et la doctrine de Jésus-Christ, qui a apporté aux hommes l'heureuse nouvelle de leur réconciliation.

Evangile se prend aussi pour la doctrine de Jésus-Christ.

Evangile signifie, chez les Grecs, le livre qui contient les *évangiles* qu'on lit pendant tout le cours de l'année dans la célébration de la liturgie.

Evangile se dit encore de cette partie des évangiles que le prêtre dit à la messe.

ÉVANOUIR (s') verbe pronom. du latin *evanescere*, disparoître, se dissiper.

(*Algèbre*) *Faire évanouir* se dit en algèbre, pour, chasser, faire disparoître une quantité. On dit en ce sens. *Faire évanouir une fraction, faire évanouir les radicaux d'une équation*, etc., *V.* ELIMINATION, FRACTION, RADICAL.

ÉVAPORATION, s. f. du latin *évaporatio*, composé de la particule extractive *é*, *ex*, hors, de *vapor*, vapeur, et de *ago*, agir: l'action de faire sortir les vapeurs, *évaporer*.

(*Physique*) Passage ou élévation dans l'atmosphère, des particules les plus subtiles des corps, ou qui peuvent devenir telles par l'action de la chaleur ou de l'air.

Presque tous les corps liquides et la plupart des solides exposés à l'air, s'élèvent peu-à-peu dans l'atmosphère, les uns totalement, d'autres seulement en partie. Ce passage ou cette élévation totale ou partielle des corps dans l'atmosphère, les physiciens l'appellent *évaporation*.

Les corps élevés dans l'air par l'*évaporation* s'y soutiennent dans un tel état qu'ils sont absolument invisibles, jusqu'à ce que, par quelque changement arrivé dans l'atmosphère, leurs particules se réunissent en de petites masses qui troublent sensiblement la transparence de l'air.

Les vapeurs qui s'évaporent le plus vite sont principalement l'eau pure, les vins, l'esprit-de-vin, l'éther, l'ammoniaque, l'acide nitreux fumant, l'acide sulfureux; ce dernier sur-tout est si subtil qu'il s'évapore vingt fois plus vite qu'une égale quantité d'esprit-de-vin le mieux rectifié.

Pour le mécanisme de l'*évaporation*, consultez S'gravesande, Maison, Leroi, etc.

(*Technol.*) L'*évaporation* est d'un usage très-fréquent dans les arts. On a souvent besoin de dessécher les substances salines, ou d'évaporer l'humidité des mélanges qu'on veut concentrer. Ainsi tout ce qui tend à rendre cette opération plus prompte et plus économique, doit être accueilli avec empressement. Tel est un appareil fort ingénieux imaginé par M.

Henri Browne, anglais, et qui, entre plusieurs avantages, présente celui de rendre l'air qui balaie la surface de la liqueur d'une température presque égale à celle de la liqueur elle-même. On peut en voir la description dans le tome X des Annales des Arts et Manufactures, de M. O' Reilly.

ÉVECTION, s. f. du lat. *evectio*, composé de la particule extractive *é*, dehors, de *veho*, porter, et de *ago*, agir : l'action de porter dehors, transporter.

(*Astronomie*) On appelle ainsi la seconde inégalité de la lune produite par l'attraction du soleil.

Pour donner une idée de la manière dont l'attraction solaire produit cette inégalité appelée évection dans le mouvement de la lune, il suffira de faire voir que l'excentricité de l'orbite lunaire doit être plus grande lorsque la ligne des apsides de la lune concourt avec la ligne des sysigies, ou lorsque la lune étant nouvelle ou pleine, la force du soleil dérange la lune, parce que le soleil attire la lune plus ou moins qu'il n'attire la terre, et c'est la différence des deux attractions qui fait toute l'inégalité.

Pour le calcul des équations de la lune produites par l'attraction du soleil, consultez d'Alembert, Euler et Clairaut.

ÉVENT, s. m. du latin *eventilo*, composé de la particule extractive *é*, hors, et de *ventus*, vent, impression de l'air ou action de l'air. Ainsi on dit mettre à l'*évent*, pour, mettre à l'air et sécher.

(*Technologie*) Évent se dit d'un trou qu'on laisse en quelques vaisseaux pour donner passage à l'air. Les teinturiers mettent leurs soies et leurs étoffes sur des perches à l'*évent*, et lorsqu'ils découvrent leur cuve pendant quelque tems, ils appellent cela *donner de l'évent*.

Les fondeurs de statues appellent *évents* des passages destinés à laisser à l'air une sortie libre. Les marchands de draps donnoient autrefois le même nom à ce qui étoit donné au-delà de la mesure. L'*évent* étoit ordinairement d'un pouce par aune.

(*Artillerie*) *Event* est l'aisance qu'on donne au boulet pour rouler dans le canon, ou la différence entre le diamètre du boulet et celui du calibre de la pièce.

(*Art du mineur*) En termes de fortification, les *évents* sont des trous que l'on fait dans une galerie majeure de contre-mine pour y faire circuler l'air.

(*Ichtyologie*) Les cétacées ont sur la tête des *évents* au moyen desquels ils rejettent avec force l'eau qu'ils ont avalée : tels sont la baleine, le cachalot, etc.

ÉVENTAIL, s. m. du latin *eventabulum*. *V.* ÉVENT.

(*Technol.*) Instrument qui sert à agiter l'air. C'est une peau mince, un papier ou taffetas plié en demi-cercle, monté sur de petits bâtons plats qui se replient les uns sur les autres, dont on se sert pour s'éventer. Ce fut sous le règne d'Henri III qu'on vit paroître en France les *éventails*. En Orient, on a des *éventails* de plumes pour se garantir du chaud et des mouches.

On donne aussi le nom d'*éventail* en Italie et en Espagne à une machine qui est faite de carton et suspendue au plancher, laquelle, par le mouvement qu'on lui donne et qu'elle conserve long-tems, agite l'air et donne du vent et de la fraîcheur, et chasse les mouches.

(*Religion*) Chez les Grecs, on donne un *éventail* aux diacres dans la cérémonie de leur ordination, parce que dans l'Église grecque c'est une fonction des diacres que de chasser avec un *éventail* les mouches qui incommodent le prêtre durant la messe.

ÉVENTER, v. a. du latin *eventilare*.

(*Art du mineur*) *Eventer une mine*; c'est la rendre inutile en la découvrant.

(*Marine*) *Eventer une voile*; c'est manœuvrer une voile de façon à y remettre le vent dedans ou sur sa surface postérieure, lorsqu'elle étoit vent dessus ou coiffée, ou bien à fasier. On *évente* les voiles pour faire route; c'est le contraire de *déventer*.

On dit aussi *éventer la quille*, pour dire abattre un vaisseau jusqu'à ce que sa quille paroisse hors de l'eau.

(*Vénerie*) *Eventer la voie*; c'est, en parlant d'un chien, rencontrer une voie si fraîche, qu'il la sent sans se mettre le nez à terre, ou après un long défaut, prendre le vent du cerf qui est sur le ventre dans une enceinte.

(*Jardin.*) *Eventer la sève*; c'est faire de trop grandes plaies aux arbres, ou tirer ses coupes trop en longueur.

ÉVENTUEL, adj. du lat. *eventus*, événement qui peut arriver.

(*Droit public*) Terme nouveau, qui n'est guère en usage qu'en parlant des traités faits entre souverains et fondés sur quelque événement incertain, qui ne dépend point des parties contractantes. *Investiture éventuelle.*

(*Pratique*) *Eventuel* se dit aussi de ce qui dépend d'un événement; ainsi un droit *éventuel* est un droit qui n'est pas encore ouvert.

ÉVÊQUE, s. m. corruption du mot grec ἐπίσκοπος (*épiskopos*), formé d'ἐπι (*épi*), sur, et de σκοπέω (*skopéó*), regarder, considérer : surveillant, inspecteur.

(*Culte cathol.*) Prélat du premier ordre de l'Église catholique, et chargé de la conduite d'un diocèse. Le titre d'*évêque* a subsisté long-tems avant celui d'archevêque. *V.* ARCHEVÊQUE.

Anciennement on qualifioit les *évêques* de très-saints et bienheureux; ce n'est que depuis le cardinal de Richelieu qu'ils ont pris le titre de monseigneur. On les appeloit auparavant révérend père en Dieu, ou messire N.

Les *évêques* sont les successeurs des apôtres, et le pape, comme successeur de S. Pierre, est le premier des *évêques*.

Autrefois les *évêques* étoient élus par le clergé et le peuple; mais en vertu du concordat passé entre Léon X et François I.er, les rois de France ont nommé aux *évêchés*. Depuis le nouveau concordat passé entre le Gouvernement de la république française et Pie VII, c'est le premier Consul qui nomme à toutes les dignités ecclésiastiques.

Evêque in partibus, abréviation de *in partibus infidelium*; c'est un *évêque* pourvu d'un évêché dont le territoire est au pouvoir des infidèles.

(*Hist. anc.*) Les Athéniens appeloient de ce nom ceux qu'ils envoyoient dans les provinces qui leur étoient sujettes, pour voir si tout se passoit dans l'ordre.

Les Latins ont aussi donné ce nom à ceux qui étoient inspecteurs et visiteurs du pain et des vivres. Il paroît, par une épître de Cicéron, qu'il avoit été lui-même revêtu de cette charge, *episcopus oræ campaniæ*. Ces mots ont été adoptés par les chrétiens comme une infinité d'autres.

Arien donne le nom d'*episcopus* à des gens qui étoient chargés de parcourir les villes et les campagnes, et de rapporter au roi ou aux magistrats tout ce qui se passoit.

ÉVERGÈTE, s. m. du grec εὐεργέτης (*evergétés*), formé d'εὖ (*eu*), bien; et de ἔργον (*ergon*), action : bienfaiteur.

(*Hist. anc.*) On a retenu ce nom dans notre langue pour quelques princes ou rois de Syrie ou d'Egypte, successeurs d'Alexandre, auxquels on le donna.

ÉVERSION, s. f. du latin *eversio*, formé de la partic. extract. *é*, hors, et de *vertere*, tourner, jeter dehors : action de renverser, de détruire.

(*Hist.*) On emploie ce mot en parlant du renversement d'une ville, d'un État. L'enlèvement d'Hélène a causé l'*éversion* de Troye.

ÉVICTION, s. f. du lat. *evictio*, dérivé d'*evinco*, formé de la particule extract. *é*, hors, et de *vinco*, vaincre, chasser : l'action de chasser dehors.

(*Pratique*) Ce terme n'est d'usage qu'au palais, où il signifie une dépossession juridique d'un héritage ou autre immeuble.

Domat a défini l'*éviction*, la perte que souffre l'acheteur de la chose vendue, ou d'une partie, par le droit d'un tiers.

ÉVITER, v. a. du lat. *vitare*, esquiver: fuir quelque chose de nuisible.

(*Marine*) *Eviter*, en parlant d'un vaisseau à l'ancre, signifie tourner sur son cable, et changer de position ; ce qui arrive par deux causes, par le vent, par la marée ou par l'effet d'un courant. La proue d'un vaisseau étant la partie qui présente le moins de surface au fluide et qui lui oppose le moins de résistance, le vaisseau abandonné à lui-même, tend naturellement à présenter cette partie droit au courant, ou au vent, qui lui-même doit être considéré comme un courant.

Dans les rades où il y a marée, le vaisseau *évite au vent* ou à la marée, suivant que l'un ou l'autre a plus de force. Ainsi on voit souvent un vaisseau à l'ancre présenter la poupe ou le travers au vent.

(*Musique*) *Eviter une cadence ;* c'est ajouter une dissonance à l'accord final pour changer le mode ou prolonger la phrase.

ÉVOCATION, s. f. du latin *evocatio*, formé de la particule extractive *é*, hors, et de *voco*, appeler dehors, faire sortir, l'action d'appeler à soi, de faire venir à soi.

(*Hist. anc.*) Les évocations étoient déjà en usage du tems d'Homère ; il y avoit des temples consacrés aux mânes où l'on consultoit les morts ; d'autres étoient uniquement destinés aux *évocations*.

On a donné le nom d'*évocations* à l'acte de religion et de politique que faisoient les anciens pour engager les dieux tutélaires d'un pays, d'une ville que l'on attaquoit, à les quitter et à se ranger du côté des vainqueurs, dont la reconnoissance éclateroit dans la construction de nouveaux autels et dans la pompe des sacrifices.

(*Pratique*) *Evocation* signifie en général l'action de tirer une cause d'un tribunal à un autre.

ÉVOLUTION, s. f. du latin *evolutio*, formé de la particule extractive *é*, hors, et de *volvo*, tourner, déplier, l'action de se déplier, se développer.

(*Art milit.*) Les *évolutions* sont des mouvemens que fait un corps de gens de guerre, lorsque, pour se conserver dans un terrein ou pour en gagner un autre, il veut changer de forme ou de disposition, afin d'attaquer avec avantage ou de se défendre de même, soit que l'attaque ou la résistance se fasse de front, sur la queue ou par les ailes.

Les *évolutions* anciennes étoient belles et savantes, et les exercices d'aujourd'hui sont peu de chose en comparaison de ceux des militaires anciens. On conçoit difficilement comment un corps aussi gros et aussi pesant que paroissoit être une phalange, étoit capable d'exécuter les évolutions fines et variées qu'elle faisoit. La légion romaine n'en exécutoit pas de plus savantes, quoique les divisions bien écartées de celle-ci fussent plus favorables à lui en faire produire qu'à la phalange.

(*Marine*) *Evolution*, en parlant d'un seul vaisseau, s'entend du mouvement qu'il fait dans ses viremens de bord, lorsqu'il change ses amures, sa manœuvre et sa route.

Evolutions navales ; c'est la science de la tactique navale, la connoissance de l'exécution des différens ordres de marche ou de bataille, et des positions que peuvent prendre les vaisseaux en corps d'armée navale, manœuvrant tous ensemble ou successivement pour parvenir à la combinaison ordonnée par le commandant.

A chaque *évolution* que fait une armée navale, elle change de position par rapport au vent qui souffle, par rapport à l'ennemi, et souvent la situation respective de ses propres divisions change aussi. C'est de la parfaite intelligence de cette partie et à l'exacte et prompte exécution, pour profiter des avantages que peuvent offrir les différentes combinaisons, que résulte le gain des combats et le succès des affaires maritimes.

Le vaisseau commandant indique les *évolutions* par des signaux qu'il fait répéter au même instant par un vaisseau au moins de chaque division, et par des frégates qui, étant hors la ligne de bataille, sont mieux aperçues de tous.

ÉVULSION, s. f. du lat. *evulsio*, formé de la particule extractive *é*,

de, hors, et de *vello*, arracher : action d'arracher.

(*Chirurgie*) On applique ce mot aux cheveux, aux dents, aux fragmens d'os.

EXACORDE, s. m. formé du grec ἕξ (*hex*), six, et de χορδὴ (*chordé*), corde : à six cordes.

(*Musique*) Instrument à six cordes, ou système composé de six sons, tels que l'*exacorde* de Gui d'Arezzo.

EXACTION, s. f. du lat. *exactio*, dérivé d'*exigo*, formé de la particule extractive *ex*, de, hors, et de *ago*, pousser dehors : l'action de demander, d'exiger plus qu'il n'est dû.

(*Prat.*) Prévarication d'un officier public qui exige des émolumens au-delà de ce qui lui est dû.

EXAÈDRE, s. m. *V.* HEXAÈDRE.

EXAGÉRATION, s. f. du latin *exaggeratio*, dérivé d'*exaggero*, formé de la particule extractive *ex*, de, hors, et de *aggero*, amasser, entasser, accumuler, mettre en tronpeau, fait d'*agger*, tronpeau : l'action d'accumuler, d'exagérer.

(*Diction*) Hyperbole, discours, qui en dit plus qu'il n'y en a, soit en bien, soit en mal.

(*Beaux-Arts*) L'*exagération*, en terme de peintnre et de sculpture, est une manière de représenter les choses en les chargeant ou en les marquant beaucoup. L'*exagération* dans l'expression, dans les effets, dans les mouvemens, n'est un défaut que lorsqu'elle se fait remarquer de la place où le tableau, la statue doivent être vus ; car il est une *exagération* savante et nécessaire, que l'artiste habile sait donner à son ouvrage, pour que, du lieu où sera placé le spectateur, cet ouvrage ressemble à la nature. Si les figures de la coupole d'un temple élevé n'étoient pas plus grandes que des figures naturelles, elles sembleroient petites ; si les détails en étoient traités comme dans un tableau de chevalet, l'ouvrage paroîtroit sec et mesquin ; si l'effet n'en étoit pas *exageré*, il sembleroit froid.

EXAGONE, s. m. *Voy.* HEXAGONE.

EXALTATION, s. f. du latin *exaltatio*, dérivé d'*exalto*, formé de la part. extract. *ex*, de, hors, et de l'inusité *alto*, élever : l'action de lever de bas en haut, d'élever, d'exalter.

(*Culte cathol.*) Ce mot, vieux au propre, se dit au figuré de l'élévation du souverain pontife, et il est, en quelque façon, consacré à signifier le couronnement du pape, la cérémonie qu'on fait à son couronnement, quand on le met sur l'autel.

Exaltation de la Sainte-Croix ; c'est une fête qui se célèbre dans l'Église, le 14 septembre, en mémoire de ce qu'Héraclius rapporta la vraie croix sur ses épaules, au lieu du Calvaire, d'où elle avoit été enlevée quatorze ans auparavant par Cosroës, roi de Perse.

(*Astrol.*) C'est le signe où une planète a le plus de vertu ; ainsi le belier est l'*exaltation* du soleil ; la balance est sa déjection.

(*Algèbre*) Quelques auteurs se sont servi de ce mot pour désigner ce qu'on appelle aujourd'hui l'ÉLEVATION des puissances. *Voy.* ce mot.

(*Chimie*) L'*exaltation* est l'action, l'opération qui exalte, élève, purifie, subtilise quelque corps naturel en ses principes et ses parties.

Les chimistes entendent, par *exaltation*, une opération par laquelle on change les propriétés d'une substance et on lui communique plus de vertu. On déliuit encore l'*exaltation* une sublimation *michro-chronique*, par le moyen de laquelle, par une dissolution successive, on rend les parties d'un mixte plus pures, plus subtiles, plus valables et plus efficaces.

EXANTHÈME, s. m mot grec dérivé d'ἐξανθέω (*exanthéô*), fleurir, s'épanouir, formé d'ἄνθος (*anthos*), fleur : efflorescence.

(*Méd.*) Ce mot signifie toute sorte d'éruption à la peau, soit avec solution de continuité, comme les pustules de la petite vérole, de la gale, les tubercules, ulcères et autres semblables ; soit sans solution de continuité, comme les taches cutanées, hépatiques, scorbutiques, vénériennes,

riennes, les rousseurs, les pétéchies, la rougeole, le pourpre.

D'*exanthème*, on a fait *exanthémateux*, *exanthématique*, pour désigner ce qui est de la nature de l'*exanthème*.

EXARQUE, s. m. du gr. ἔξαρχος (*exarchos*), formé d'ἐξ (*ex*), et de ἀρχὴ (*archè*), empire, commandement : député par la puissance, vicaire, préfet.

(*Empire grec*) On donnoit autrefois ce titre à celui qui commandoit en Italie pour les empereurs d'Orient, et qui faisoit ordinairement sa résidence à Ravenne.

(*Culte cathol.*) C'étoit aussi un titre de dignité ecclésiastique dans les premiers siècles de l'Eglise, au-dessous du patriarche, et au-dessus du métropolitain.

L'*exarque* aujourd'hui, chez les Grecs, est une espèce de légat à *latere* du patriarche, qui fait la visite des provinces qui lui sont soumises.

EXASTYLE ou HEXASTYLE, s. m. du grec ἕξ (*hex*), six, et de στύλος (*stulos*), colonne : qui a six colonnes.

(*Archit.*) Edifice ou portique qui a six colonnes.

EXCAVATION, s. f. du latin *excavatio*, formé de la particule extract. *ex*, de, hors, et de *cavo*, creuser : l'action de creuser, ou le creux qui a été fait.

(*Art du mineur*) C'est le trou que la poudre de la mine creuse par l'éboulement des terres. Elle a, en quelque façon, la figure d'un cône rectangulaire, mais renversé ; sa pointe doit être vers le milieu du fourneau, et il faut que le diamètre de la base soit le double de sa profondeur.

EXCELLENCE, s. f. du latin *excellentia*, formé de la particule extract. *ex*, de, hors, au-delà, et de *cello*, avancer : degré de perfection au-dessus des autres.

(*Econ. polit.*) *Excellence* est aussi un titre d'honneur que l'on donne en quelques états aux ambassadeurs et aux personnes titrées, qu'on ne qualifie pas de celui d'altesse.

EXCENTRICITÉ, s. f. formé de la part. *ex*, de, hors, et de κέντρον (*kentron*), centre.

(*Astron.*) Distance qui est entre les centres de deux cercles ou sphères qui n'ont pas le même centre.

Dans l'ancienne astronomie, *excentricité* est la distance qu'il y a entre le centre de l'orbite d'une planète, et la terre autour de laquelle elle tourne.

Les astronomes modernes qui ont précédé Kepler, à compter depuis Copernic, croyoient que les planètes décrivoient autour du soleil, non des ellipses, mais des cercles dont le soleil n'occupoit pas le centre. Il ne leur étoit pas venu en pensée d'imaginer d'autres courbes que des cercles ; mais comme ils avoient observé que le soleil étoit sept à huit jours de plus dans les signes septentrionaux que dans les signes méridionaux, ils en concluoient avec raison que le soleil n'occupoit pas le centre de l'orbite terrestre, mais un point hors de ce centre, tel que la terre étoit tantôt plus près, tantôt plus loin du soleil. Kepler prouva que les planètes décrivoient sensiblement autour du soleil des ellipses dont cet astre occupoit le foyer.

Dans la nouvelle astronomie, *excentricité* est la distance qui se trouve entre le centre de l'orbite elliptique d'une planète et le centre du soleil, c'est-à-dire, la distance qui est entre le centre de l'ellipse et son foyer. On l'appelle aussi *excentricité* simple.

L'*excentricité* double est la distance qu'il y a entre les deux foyers de l'ellipse, qui est égale à deux fois l'*excentricité* simple, ou l'*excentricité* tout court.

EXCENTRIQUE, adj. même origine qu'*excentricité*.

(*Géom.*) *Cercles excentriques* ; ce sont des cercles engagés l'un dans l'autre, et qui ont des centres différens.

(*Astron.*) Au lieu des *cercles excentriques* autour de la terre, Kepler introduisit les orbites elliptiques, ce qui explique toutes les irrégularités des mouvemens des planètes, et leurs distances différentes de la terre, etc. d'une manière très-exacte et très-naturelle.

L'*anomalie* de l'*excentrique*, chez les astronomes modernes, est un arc du cercle circonscrit à l'orbite compris entre l'aphélie et une ligne droite qui, passant par le centre de la planète, est tirée perpendiculairement à la ligne des apsides.

EXCEPTION, s. f. du lat. *exceptio*, formé de la partic. extract. *ex*, de, hors, et de *capio*, prendre : l'action de mettre à part, d'extraire ; limitation.

(*Pratique*) Ce mot se prend, au palais, dans plusieurs acceptions. Il signifie :

1°. Réserve. Une condition pure et simple est une condition sans *exception*.

2°. *Exception* désigne une dérogeance à la règle en faveur de quelques personnes dans certains cas. C'est de-là qu'on dit qu'ils n'y a point de règle sans *exception* ; et que l'*exception* confirme la règle.

3°. *Exception* signifie moyen et défense. On comprend sous ce terme toutes sortes de défenses ; mais plus communément les moyens que peut avoir le défendeur pour se dispenser de fournir des défenses. Il y a des *exceptions déclinatoires*, c'est-à-dire, un moyen de décliner la juridiction devant laquelle on est assigné ; *exceptions dilatoires*, ou celles qui, sans attaquer le fond de la règle, tendent seulement à obtenir quelque délai.

Exceptions péremptoires ; celles qui détruisent l'action : on les appelle aussi défenses ou moyens au fond.

Exception de discussion ou de division ; *exception* par laquelle un obligé réclame en sa faveur le bénéfice de discussion ou celui de division.

Exception de dol ; celle qu'oppose celui qui prétend avoir été trompé.

Exception de la chose jugée ; défense que l'on tire de quelque jugement.

Exception négatoire ; celle qui consiste seulement dans la dénégation de quelque point de droit ou de fait.

Exception personnelle ; défense accordée à quelqu'un en vertu d'un titre ou de quelque considération qui lui est personnelle.

Exception réelle ; celle qui est inhérente à la chose.

EXCÈS, s. m. du lat. *excessus*, formé de la partic. extract. *ex*, de, hors, et de *cedo*, passer au-delà ; dépasser ; la partie par laquelle une quantité est plus grande qu'une autre ; ce qui excède les bornes de la raison, de la bienséance, ce qui passe la mesure.

(*Pratique*) *Excès* se dit des sévices et injures graves d'un époux envers l'autre. Les *excès* sont une cause de divorce.

(*Arithmét.*) *Excès* est la différence en plus d'une quantité à une autre, ou la portion dont une quantité surpasse une autre quantité à laquelle on la compare.

EXCIPER, v. n. du lat. *excipio*, formé de *ex*, de, hors, et de *capio*, prendre. *V.* EXCEPTION.

(*Pratique*) *Exciper* ; c'est, en termes de palais, fournir des exceptions.

Exciper, signifie aussi employer une pièce pour sa défense. C'est, dans ce sens que l'on dit : *Exciper* d'une quittance, d'un contrat.

Exciper du droit d'autrui ; c'est se faire un moyen d'une chose qui n'intéresse qu'un tiers, et non celui qui en *excipe*.

EXCIPIENT, adj. et subst. même origine qu'*exciper*.

(*Méd.*) On appelle *excipient*, en termes de médecine, ce qui reçoit les autres ingrédiens, et leur donne une forme convenable ; comme les électuaires des boutiques, les conserves, les confections, les robs ou le miel.

EXCISE, s. f. mot anglais, dérivé de l'allemand *accise*, fait du latin *excido*, *excisum*.

(*Finances*) Impôt levé en Angleterre sur la bière, le cidre et autres denrées faites dans l'intérieur ; c'est la même chose qu'ACCISE.

EXCISION, s. f. du lat. *excisio*, dérivé d'*excido*, formé de la partic. extract. *ex*, de, hors, et de *cædo*, couper : l'action de retrancher, échancrure, entaille.

(*Chirurgie*) On emploie ce mot pour signifier le retranchement du

prépuce aux mâles, et des nymphes aux femelles, dans l'opération de la circoncision. La circoncision, dit Chardin, se pratique en Perse sur les deux sexes, principalement vers le golfe Persique; mais on ne circoncit les femelles que lorsqu'elles ont passé la jeunesse, parce qu'auparavant il n'y a pas d'excroissance pour l'incision.

EXCITATEUR, s. f. du latin *excito*, formé de la partic. extract. *ex*, de, hors, et de *cito*, appeler, émouvoir : celui qui anime, qui encourage.

(*Physique*) Instrument d'électricité, imaginé par *De Romas*, pour exciter, sans aucun risque, des étincelles que l'on tire d'un corps électrisé par les nuages en tems d'orage. C'est un tuyau de fer-blanc ou de laiton, fixé dans un tube de verre garni d'une chaîne de laiton qui pend à terre.

EXCLAMATION, s. f. du latin *exclamatio*, formé de la particule *ex*, de, hors, et de *clamo*, pousser des cris : le cri que l'on fait par admiration, par joie, par indignation, etc.

(*Diction*) L'*exclamation* est une figure qui, par le moyen de quelques interjections, comme hélas! ah! eh! ô! etc. exprime une passion violente, et excite dans le cœur des auditeurs des mouvemens de pitié, de haine, de mépris, d'indignation, de douleur, etc.

EXCLUSIF, adj. Pour l'origine de ce mot, *Voy.* plus bas, EXCLUSION : qui a force d'*exclure*.

(*Pratique*) Une loi porte une défense *exclusive*.

Un droit ou privilége *exclusif*, est celui qui est accordé à quelqu'un pour faire quelque chose, sans qu'il soit permis à toute autre personne d'user de la même liberté.

(*Droit public*) Les souverains ont des voix *exclusives* dans les élections des papes; ces voix tendent à empêcher que quelqu'un ne soit élu.

EXCLUSION, s. f. du latin *exclusio*, dérivé d'*excludo*, formé de la partic. extract. *ex*, de, hors, et de *claudo*, fermer : l'action de faire pousser dehors, de faire sortir, d'exclure : déclaration par laquelle on *exclut* de quelque honneur, charge, dignité, prétention, assemblée, etc.

(*Pratique*) *Exclusion* est, en matière de succession, un droit par lequel un plus proche héritier exclut un autre plus éloigné.

On dit aussi *causes d'exclusion* de la tutelle et du conseil de famille. Les mineurs, les interdits, les femmes, autres que la mère et les ascendantes; ceux qui ont un procès qui intéresse les mineurs, les condamnés à des peines afflictives et infamantes, et les gens d'une inconduite notoire, sont exclus de la tutelle et du conseil de famille.

(*Mathém.*) *Méthode des exclusions;* c'est une manière de résoudre les problèmes en nombres, en rejetant d'abord, et *excluant* certains nombres, comme n'étant pas propres à la solution de la question. Par cette méthode, le problème est souvent résolu avec plus de promptitude et de facilité. M. de Frenicle, habile mathématicien, qui vivoit du tems de Descartes, en est l'inventeur. Quelque instance qu'on lui fît, il ne voulut jamais, pendant sa vie, donner communication de cette méthode; mais après sa mort, elle se trouva dans ses papiers; et c'est un des traités que l'on a donné dans le recueil intitulé : *Divers Ouvrages de Mathématiques et de Physique*, par MM. de l'Académie royale des Sciences; à Paris 1699. Au reste, depuis que les méthodes de l'algèbre sont devenues familières et ont été perfectionnées, la *méthode des exclusions* n'est plus d'usage, et ne peut être que de simple curiosité.

EXCOMMUNICATION, s. f. du latin *excommunicatio*, formé de la partic. extract. *ex*, de, hors, et de *communico*, pour *commune facio*, rendre commun : l'action de retrancher de la communion.

(*Hist. anc.*) L'origine de l'*excommunication* est de la plus haute antiquité. Les prêtres des Grecs infligèrent cette peine en plusieurs circonstances. Les Grecs en transmirent l'usage aux Romains, et c'étoit ce que ceux-ci appeloient *sacris interdicere, exsecrari*. Les druides ne

faisoient point participer à leurs mystères ceux qui n'étoient pas entièrement soumis à leurs jugemens.

L'*excommunication* étoit aussi fort en usage parmi les Juifs.

(*Culte cathol.*) L'*excommunication*, parmi les catholiques, est une peine ou censure ecclésiastique par laquelle l'Eglise sépare de la communion des fidèles ceux contre qui elle est prononcée. Elle est moyenne ou mineure.

La première prive celui qui en est frappé, de la société des fidèles, et de tous les biens communs qui dépendent de l'Eglise.

La seconde prive un fidèle de la participation des sacremens.

Excommunication à jure; c'est celle qui est portée par le droit canonique.

Excommunication ab homine; celle qui est prononcée par le juge ecclésiastique contre quelqu'un.

Excommunication ipso facto; celle qui s'encourt par le fait, c'est-à-dire, en commettant la chose défendue sous peine d'*excommunication*.

Excommunication comminatoire; celle qui n'est qu'une menace d'*excommunication*, et qui a besoin d'une sentence pour être encourue.

Il fut un tems où l'on croyoit que l'*excommunication* pouvoit effrayer les animaux malfaisans, et les obliger à s'éloigner. On en a prononcé contre des chenilles, des rats et d'autres insectes, après une procédure juridique, dans laquelle on donnoit à ces animaux un avocat et un procureur pour les défendre.

EXCORIATION, s. f. du latin *excorio*, formé de la part. extract. *ex*, de, hors, et de *corium*, cuir, peau; écorchure.

(*Chirurgie*) Écorchure superficielle qui n'offense que la peau.

EXCREATION, s. f. du latin *excreatio*, ou *screatio*, formé de *screo*, cracher.

(*Méd.*) L'action de cracher, pour faire sortir la matière qui est logée dans la gorge, ou la matière des crachats même.

EXCREMENT, s. m. du latin *excrementum*, formé d'*excerno*, purger, nettoyer.

(*Méd.*) On appelle ainsi toutes sortes de matières solides ou liquides chassées hors du corps par les voies naturelles, comme superflues, inutiles et incapables de le nourrir. Telles sont les matières fécales, les urines, la sueur, la morve, la cire des oreilles, etc.

EXCRETION, s. f. du lat. *excretio*, d'*excerno*, purger.

(*Méd.*) Action par laquelle la nature chasse au-dehors les matières et les humeurs excrémentielles et nuisibles. Ce mot se prend aussi pour les excrémens même.

EXCRETOIRE, adj. du lat. *excretorius*, d'*excerno*, purger.

(*Méd.*) On appelle vaisseaux, tuyaux, conduits excrétoires, ceux qui donnent issue aux sucs, aux liqueurs, aux humeurs séparés de la masse du sang, dans les glandes et les différens couloirs du corps. On les distingue des vaisseaux *sécrétoires*, en ce que ceux-ci séparent et filtrent les humeurs de la masse du sang, au lieu que les *excrétoires* les reçoivent après qu'elles ont été filtrées, et ensuite les vident et les déchargent.

(*Botan.*) Les botanistes appellent aussi *excrétoires*, les vaisseaux des plantes dont la fonction est de rejeter leurs parties excrémenteuses.

On sait que les plantes transpirent abondamment, et qu'il se fait, à l'aide des vaisseaux *excrétoires*, une dissipation de liqueurs superflues à laquelle on donne le nom d'*excrétion*. Les sentimens sont encore très-partagés sur la manière dont s'opère cette *excrétion* et sur sa nécessité.

EXCROISSANCE, s. f. du latin *excrescentia*, formé de la particule extractive *ex*, de, hors, et de *crescо*, croître: l'action de croître en dehors.

(*Méd.*) On appelle ainsi tout ce qui est contre nature sur quelque partie du corps que ce soit. Telles sont les loupes, les verrues, le sarcome, les condilomes, les fics, les thymus, les carnosités, les chairs qui s'élèvent dans les ulcères au-dessus du niveau de la peau, etc.

(*Botan.*) On donne aussi ce nom aux parties monstrueuses qui se manifestent sur certaines parties des plantes, telles que les loupes sur certains arbres, les gales de chêne et du lierre terrestre, les vessies de l'orme, etc. Ces tumeurs proviennent d'un amas de sève arrêtée par une obstruction; ce qui cause un gonflement dans la partie de l'arbre ou du fruit.

EXCURSION, s. f. du latin *excursio*, formé de la particule extractive *ex*, de, hors, et de *curro*, courir: course, irruption.

(*Art milit.*) Irruption sur le pays ennemi.

(*Astron.*) *Cercle d'excursion*; ce sont des cercles parallèles à l'écliptique, et placés à une telle distance de ce grand cercle qu'ils renferment ou terminent l'espace des plus grandes latitudes.

Les points où une planète est dans sa plus grande *excursion*, se nomment *limites*.

EXCUSATION, s. f. du lat. *excusatio*, formé de la particule extractive *ex*, de, hors, et de *cudo*, d'où l'on a fait *accuso*, *recuso*.

(*Jurisprud.*) Raison que quelqu'un allègue pour être déchargé d'une tutelle ou de quelqu'autre charge publique.

EXCUSSION, s. f. du lat. *excutio*, formé de la particule extractive *ex*, de, hors, et de *quatio*, secouer.

(*Méd.*) Secousse, ébranlement, agitation. L'*excussion* est une des causes de la palpitation du cœur.

EXÉCUTEUR, s. f. du lat. *exequor*, exécuter: celui qui exécute.

(*Pratique*) *Exécuteur testamentaire*; c'est une personne commise par un testateur pour veiller à l'exécution de son testament, codicille et autres dispositions de dernière volonté.

EXÉCUTION, s. f. même origine qu'EXÉCUTEUR: action d'exécuter.

(*Art milit.*) *Exécution militaire*; ce sont les rigueurs qu'on exerce contre un pays, faute d'avoir payé les contributions.

(*Pratique*) *Exécution* est l'accomplissement d'une chose. On dit *exécution* d'un acte, d'un contrat, d'un jugement.

Exécution s'emploie aussi pour saisie, vente des biens d'un débiteur.

(*Exécution parée*) (*parata*); c'est celle qui est toute prête, et que l'on peut faire en vertu de l'acte, tel qu'il est, sans avoir besoin d'autre formalité, ni d'autre titre.

Exécution provisoire; celle faite par provision seulement, en vertu d'un jugement provisoire, et en attendant le jugement définitif.

(*Musique*) *Exécution* se dit aussi de l'action d'exécuter une pièce de musique.

C'est peu de lire la musique exactement; il faut entrer dans toutes les idées du compositeur, sentir et rendre le feu de l'expression, avoir surtout l'oreille juste, et toujours attentive pour écouter et suivre l'ensemble.

On appelle encore *exécution* la facilité de lire et d'exécuter une partie instrumentale, et l'on dit, par exemple, d'un symphoniste, qu'il a beaucoup d'*exécution*, lorsqu'il *exécute* correctement, sans hésiter et à la première vue les choses les plus difficiles.

(*Peinture*) L'*exécution*, en peinture, est une partie purement mécanique qui semble ne tenir rien du génie, mais qui sert infiniment à le produire avec succès.

Les beautés d'*exécution* servent à fixer les yeux du spectateur sur des objets destinés à toucher son ame; et sans les attraits de l'*exécution*, la rapidité avec laquelle il parcourroit certains ouvrages, l'empêcheroit d'en apercevoir toutes les finesses.

EXÉCUTOIRE, adj. même origine qu'EXÉCUTION.

Ce mot se dit d'un acte, d'un contrat, d'un jugement qui peut être mis à *exécution*.

Exécutoire nonobstant l'appel; on le dit d'un jugement qui peut être mis à exécution sans que l'appel puisse l'empêcher.

EXÈDRE, s. m. du grec ἐξ (*ex*), et de ἕδρα (*hédra*), siège, lieu où l'on s'assied.

(*Littérat. anc.*) *Les exèdres* étoient chez les anciens des lieux où disputoient les philosophes, les

rhétoriciens, etc. M. Perrault dit que c'étoit de petites académies où les gens de lettres conféroient ensemble. Il semble que dans Cicéron *exedra* se prend pour un cabinet d'étude où il y a un petit lit pour se reposer.

EXÉGÈSE, s. f. du grec ἐξήγησις (*exégésis*) du verbe ἐξηγέομαι (*exégéomai*), exposer : explication, exposition claire.

(*Littérat. anc.*) Explication d'un ou plusieurs mots par un autre ou plusieurs autres qui, sans avoir le même son, ont le même sens. On appelle aussi exégèse un discours entier fait pour expliquer quelque chose, un commentaire.

De là *exegète*, celui qui explique. On nommoit ainsi à Athènes les interprètes en matière de religion.

Exégétique, ce qui sert à expliquer. La *théologie exégétique* est consacrée à l'explication de l'Écriture-Sainte.

(*Algèbre anc.*) *Exégèse* numérique ou linéaire signifie l'extraction numérique ou linéaire des racines des équations, c'est-à-dire, la solution numérique de ces équations ou leur construction géométrique. Viette s'est servi de ce mot dans son algèbre, où il appelle *exégétique*, l'art de trouver les racines des équations d'un problème, soit en nombre, soit en lignes, selon que le problème est numérique ou géométrique.

EXERCITOIRE, adj. du latin *exercitor*, celui qui charge un vaisseau.

(*Prat.*) On appelle *action exercitoire* celle qui est donnée pour raison du contrat fait par le commis ou le sous-commis d'un vaisseau contre celui à qui en doit appartenir le produit. Les Romains appeloient *exercitor* celui qui chargeoit un vaisseau en marchandises à son profit. C'est de là que cette action a pris son nom.

EXÉRÈSE, s. f. du grec ἐξαιρέω (*exairéó*), emporter, arracher.

(*Chirurgie*) Opération de chirurgie, par laquelle on retranche du corps tout ce qui lui est étranger, nuisible ou inutile.

EXERGUE, s. m. du grec ἐξ (*ex*), hors, et d'ἔργον (*ergon*), ouvrage : hors d'œuvre.

(*Numismatique*) Petit espace qui est pratiqué au bas du type d'une médaille, et qui en est séparé par une ligne. On met d'ordinaire dans l'*exergue* la date de l'année où elle a été frappée, une inscription ou une devise.

EXERRHOSE, s. f. du grec ἐξερρόησις (*exerrosis*), formé d'ἐξ (*ex*), de, hors, et ῥέω (*rhéó*), couler.

(*Méd.*) On entend par ce mot l'écoulement qui se fait par la transpiration insensible.

EXERT, adj. du lat. *exertus*, partic. d'*exero*, formé de la particule extractive *ex*, de, hors, et de *sero*, tirer, tirer dehors, découvrir : saillant.

(*Botan.*) Terme de botanique qui signifie saillant au dehors de l'ouverture de la partie contenante, ou surpassant en longueur ou hauteur les parties environnantes. Ainsi on appelle *étamines exertes* celles qui saillissent hors du calice ou de la corolle.

EXFOLIATION, s. f. du latin *ex*, de, hors, de *folium*, feuille, et de *ago*, faire : l'action d'enlever, de séparer les feuilles.

(*Botan.*) On dit, en parlant des plantes, qu'une partie *s'exfolie* ou qu'elle tombe en *exfoliation*, quand elle se détache par feuillets desséchés de dessus une autre partie.

(*Chirurgie*) *Exfoliation* se dit aussi de la séparation de la partie cariée d'un os qui se détache par feuilles de la partie saine. De là on appelle *exfoliatifs* les remèdes qui sont propres à faire exfolier les os cariés. On nomme aussi *trépan exfoliatif* une espèce de trépan qui perce l'os en le ratissant et en enlevant plusieurs feuilles les unes après les autres.

EXHALAISON, s. f. du latin *exhalatio*, formé de la particule extractive *ex*, hors, et de *halo*, jeter, rendre une odeur. Les Grecs appeloient ἅλως (*halós*), cette petite couronne de vapeurs que l'on aperçoit autour des étoiles.

(*Physique*) *Les exhalaisons* sont de petits corpuscules salins spiritueux

ou huileux, qui s'exhalent des corps et se répandent dans l'atmosphère. De toutes les substances qui s'*exhalent* des corps et passent dans l'atmosphère, on appelle *vapeurs* toutes celles qui tiennent de la nature de l'eau; toutes les autres sont connues sous le nom d'*exhalaisons;* elles contribuent à la formation des météores, et sur-tout des météores enflammés.

On donne principalement le nom d'*exhalaisons* aux émanations chargées de gaz hydrogène mêlé avec le gaz azote, tel que l'air inflammable des marais, ou avec d'autres substances, tel que le gaz hydrogène sulfuré, qui minéralise la plupart des eaux thermales, et qui répand une odeur insupportable par-tout où le soufre se trouve combiné avec une terre alcaline comme dans les Marais Pontins; le gaz hydrogène phosphoré qui s'élève des cimetières et des voieries, et qui, en s'enflammant par le contact de l'air, forme les feux follets. Ce gaz azote connu sous le nom de mofette, est une des exhalaisons les plus dangereuses; elle remplit assez souvent les souterrains qui n'ont pas été ouverts depuis long-tems. *V.* AZOTE, MOFETTE, FEUX FOLLETS.

EXHALATION, s. f. même origine qu'EXHALAISON: l'action de faire exhaler.

(*Chimie*) Opération par laquelle, au moyen du feu, on fait élever et dissiper les parties volatiles des substances.

EXHAUSSEMENT, s. m. composé de la particule latine *ex*, de, hors, et du mot français *haussement*: élévation.

(*Archit.*) Élévation d'un plancher, d'une voûte.

C'est encore une espèce d'attique ajouté après coup sur l'entablement d'un édifice pour pratiquer un étage dans le comble.

EXHAUSTION, s. f. du latin *exhaustio*, formé de la particule extractive *ex*, de, hors, et de *haurio*, puiser, puiser hors, épuiser: l'action d'épuiser.

(*Mathémat.*) La méthode d'exhaustion est une manière de prouver l'égalité de deux grandeurs, en faisant voir que leur différence est plus petite qu'aucune grandeur assignable, et en employant, pour le démontrer, la réduction à l'absurde.

La méthode d'*exhaustion* est fort en usage chez les anciens géomètres, comme Euclide et Archimède, etc. Elle est fondée sur ce théorème du deuxième livre d'Euclide, *que des quantités sont égales* lorsque leur différence est plus petite qu'aucune grandeur assignable; car si elles étoient inégales, leur différence pourroit être assignée; ce qui est contre l'hypothèse.

C'est d'après ce principe qu'on démontre que si un polygone régulier d'une infinité de côtés est inscrit ou circonscrit à un cercle, l'espace qui constitue la différence entre le cercle et le polygone s'*épuisera* et diminuera par degrés, de sorte que le cercle deviendra égal au polygone.

Le calcul différentiel n'est autre chose que la méthode d'*exhaustion* des anciens réduite à une analyse simple et commode. C'est la méthode de déterminer analytiquement les limites des rapports. *Voy.* DIFFÉRENTIEL.

EXHÉRÉDATION, s. f. du latin *exheredatio*, formé de la particule extractive *ex*, de, hors, et d'*hæres*, héritier: l'action de déshériter.

(*Pratique*) Disposition par laquelle on exclut de la succession, en tout ou en partie, celui auquel, sans cette disposition, les biens auroient appartenu comme héritier en vertu de la loi.

EXHIBITION, s. f. du lat. *exhibitio*, formé de la particule extractive *ex*, de, hors, et de *habeo*, avoir, mettre dehors, montrer, faire voir: l'action de faire voir.

(*Pratique*) Représentation de pièces. L'*exhibition* diffère de la communication, en ce que celle-ci laisse voir et examiner une pièce, au lieu que l'exhibition désigne seulement l'action de la montrer.

EXHUMATION, s. f. du latin *exhumatio*, formé de la particule extractive *ex*, de, hors, et de *humus*, terre: l'action de tirer de terre, déterrer.

(*Pratique*) Action par laquelle on tire un cadavre de terre, soit

pour le transférer dans un autre lieu, soit pour le visiter à l'occasion de quelque procédure ; ce qui ne peut se faire qu'en vertu d'un jugement rendu sur les conclusions du ministère public.

EXIGIBLE, adj. du latin *exigo*, formé de la particule extractive *ex*, de, hors, et de *ago*, chasser, pousser dehors : qui peut être exigé.

(*Pratique*) Une somme due n'est pas toujours une somme *exigible* ; il faut souvent attendre l'échéance.

EXIL, s. m. du latin *exilium*, formé d'*ex*, de, hors, et de *solum*, sol, d'où l'on a fait *exul quasi extrà solum*, chassé du sol.

(*Pratique*) Rélégation d'une personne dans un lieu d'où il ne peut sortir sans ordre. L'*exil* diffère du bannissement, en ce que l'exilé ne perd aucun de ses droits et n'encourt pas même d'infamie, au lieu que le banni à perpétuité est mort civilement, et le banni pour un tems perd l'honneur et est noté d'infamie.

On n'acquiert point de domicile par la résidence dans un lieu d'*exil*.

EXODE, s. m. du grec ἔξοδος (*exodos*), sortie, formé d'ἐξ (*ex*), de, hors, et de ὁδος (*hodos*), chemin : écart du chemin.

(*Ecriture-Sainte*) Le second des cinq livres de Moïse. Ce livre est ainsi appelé, parce qu'il contient la sortie des Israëlites hors l'Égypte. L'*exode* contient outre cela l'histoire de ce qui se passa en Égypte depuis la mort de Joseph jusqu'à la sortie des Israëlites hors d'Égypte et dans le désert, sur-tout au mont Sinaï, jusqu'à la construction et l'érection du tabernacle.

(*Tragédie grecque*) *Exode* étoit l'une des quatre parties de la tragédie grecque, celle qui renfermoit ce qu'on disoit après que le chœur avoit cessé de chanter pour ne plus reprendre, c'est-à-dire, le dénouement et la catastrophe de la pièce ; ce qui répond à notre dernier et cinquième acte.

(*Tragédie lat.*) Parmi les Latins, *exode* a été pris dans un autre sens ; c'étoit, parmi eux, à-peu-près ce que la farce est parmi nous.

Après qu'on avoit joué la tragédie, on faisoit venir l'*exodiaire* qui, par ses grimaces, ses plaisanteries, ses bons mots, divertissoit le peuple, essuyoit les larmes que la tragédie avoit fait verser. Ce fut dans une de ces pièces que l'*exodiaire* peignit les atrocités de Néron.

EXOINE, s. f. Les étymologistes ne sont pas d'accord sur l'origine de ce mot. L'étymologie la plus naturelle est celle qui le fait venir d'*exonerare*, décharger, excuser.

(*Pratique*) Excuse proposée par une personne absente qui ne peut comparoître en justice, au moyen de quoi elle est *exoinée*.

EXOMIDE, s. f. du grec ἐξ (*ex*), de, hors et de ὦμος (*ómos*), épaule : épaule nue.

(*Hist. anc.*) Sorte d'habillement en usage parmi les anciens Romains, qu'ils abandonnèrent ensuite aux esclaves et aux comédiens. Il étoit ainsi appelé, parce qu'il étoit taillé de façon qu'il laissoit l'épaule nue : il n'avoit qu'une manche.

EXOMOLOGÈSE, s. m. du grec ἐξομολογήσις (*exomologêsis*), dérivé d'ἐξομολογέομαι (*exomologéomai*), confesser : confession.

(*Hist. ecclés.*) Ce mot est employé quelquefois en parlant des rits anciens de la pénitence dont l'*exomologèse* faisoit une partie ; elle étoit ordonnée pour les péchés publics.

EXOMPHALE, s. m. du grec ἐξ (*ex*), hors, et d'ὀμφαλὸς (*omphalos*), nombril. C'est la même chose qu'OMPHALOCÈLE. *V.* ce mot.

(*Chirurgie*) Hernie ombilicale. On la distingue en vraie, en fausse et en mixte. La vraie est celle qui est produite par les parties flottantes dans le bas-ventre. *V.* pour la fausse, les mots SARCOMPHALE, HYDROMPHALE, PNEUMATOMPHALE, VARIOMPHALE. Pour la mixte. *V.* les mots ENTEROSARCOMPHALE, ENTEROHYDROMPHALE, ENTEROPNEUMATOMPHALE, ENTEROVARICOMPHALE, etc.

EXOPHTALMIE, s. f. du grec ἐξ (*ex*), hors, et d'ὀφθαλμὸς (*ophthalmos*), œil : sortie de l'œil.

(*Chirurgie*) Sortie de l'œil hors de son orbite.

EXORCISME, s. m. du grec ἐξορκιζω (*exorkizô*), conjurer, dérivé d'ὁρκος (*horkos*), jurement, serment.

(*Hist. ecclés.*) Prière ou conjuration dont se sert l'Église pour chasser les démons ou pour preserver de quelque danger. L'usage des *exorcismes* est aussi ancien que l'Eglise.

On a fait aussi autrefois des *exorcismes* pour tirer la preuve de la vérité des accusés. On exorcisoit tout ce qui servoit aux épreuves, tel que le fer, l'eau froide et bouillante, le pain, etc. De là est venu cette imprécation : *Que ce morceau m'étrongle si je ments ;* car on croyoit qu'un coupable ne pouvoit pas avaler un morceau de pain exorcisé.

EXORDE, s. m. du lat. *exordium*, formé de la particule *ex*, qui marque le point de départ, et *ordior*, commencer.

(*Diction*) On entend en rhétorique, par *exorde*, la première partie du discours. Elle consiste à préparer doucement l'esprit des auditeurs aux choses qu'on doit leur annoncer par la suite.

On distingue deux sortes d'*exordes*, l'un modéré où l'orateur prépare ses auditeurs et les amène insensiblement aux choses qu'il va leur proposer ; l'autre véhément, où l'orateur entre brusquement en matière. Ce dernier n'a guère lieu que dans les cas d'une joie ou d'une indignation extraordinaires, ou de quelqu'autre passion extrêmement vive.

Tel est ce début d'Isaïe imité par Racine dans Athalie :

Cieux, écoutez ; terre, prête l'oreille.

Les Catilinaires de Cicéron commencent aussi *ab abrupto*.

Les anciens, les Grecs comme les Latins ont été très-licencieux dans leurs exordes. Parmi les ouvrages de Démosthènes, nous avons un recueil d'*exordes* dont quelques-uns lui ont servi dans les harangues qui nous restent de lui. Cicéron nous a appris qu'il en avoit un volume de réserve ; ensorte qu'ayant envoyé un Traité de la Gloire à Atticus, où il avoit mis le même *exorde* et la même préface qu'il avoit déjà employé à la tête du troisième livre de ses Questions académiques, il le prie assez plaisamment de le couper et d'y en coller un autre qu'il lui envoie.

Le mot latin *prologus* répond au mot *exordium*, mais ne s'applique qu'aux pièces de théâtre ; *præludium*, *prélude*, à la musique, et *proemium*, préface, à un ouvrage, à un traité

EXOSTOSE, s. m. du grec ἐξόστωσις (*exostôsis*), formé d'ἐξ (*ex*), de, hors, et d'ὀστέον (*ostéon*), os : dehors les os.

(*Chirur.*) Tumeur osseuse contre nature, qui s'élève sur la surface de l'os.

(*Jardin.*) Les jardiniers ont emprunté ce mot de la chirurgie, pour exprimer ces excroissances qui paroissent fréquemment sur le bois du corps des arbres.

EXOTERIQUE, adj. du gr. ἐξώτερος (*exôteros*), extérieur.

(*Philos. anc.*) Les anciens philosophes faisoient des ouvrages *exotériques*, c'est-à-dire, communs, vulgaires, à la portée de tout le monde et faciles à comprendre, par opposition à ceux qu'ils appeloient *ésotériques*, ou ACROATIQUES (*V.* ce mot), qui étoient si obscurs, qu'on ne pouvoit les comprendre sans qu'ils en donnassent eux-mêmes l'explication.

EXOTIQUE, adj. du grec ἐξωτικὸς (*exôtikos*), d'ἐξω (*exô*), étranger : dehors.

(*Grammaire*) Ce mot s'emploie dans la didactique, pour exprimer les termes barbares pris des langues étrangères.

(*Botan.*) *Plantes exotiques ;* ce sont celles qui sont étrangères au climat qu'elles habitent. On les appelle ainsi par opposition aux plantes INDIGÈNES (*V.* ce mot), qui sont dans leur climat naturel, ou qui y sont naturalisées depuis long-tems.

EXPANSIBILITÉ, s. f. du latin *ex*, de, hors, et de *pando*, ouvrir, étendre : disposition à s'étendre.

(*Physique*) Propriété qu'ont certains fluides, par laquelle ils tendent sans cesse à occuper un plus grand espace, laquelle tendance auroit lieu, s'ils n'étoient retenus par quelque obstacle.

Tous les fluides élastiques, tels que le feu, l'air et le gaz, ainsi que toutes les substances qui ont acquis le degré de chaleur nécessaire pour leur vaporisation, jouissent de l'*expansibilité;* de sorte que, tant qu'ils ont la liberté de s'étendre, ils ne cessent pas de le faire; du moins ne connoissons-nous pas le terme au-delà duquel ils cesseroient d'être *expansibles*. L'air, par exemple, remplit toujours le vase qui le contient, en quelque petite quantité qu'il y soit.

L'expansibilité est, dans certaines substances, capable de vaincre des efforts prodigieux, comme cela se voit dans l'inflammation de la poudre à canon, dans les vapeurs dilatées, etc. *V.* POMPE A FEU.

EXPANSION, s. f. même origine qu'EXPANSIBILITÉ.

(*Physique*) Acte par lequel un corps s'étend, se dilate, au point d'occuper un plus grand espace, soit par une cause interne, comme l'élasticité, soit par une cause externe, comme la chaleur. *Voy.* FORCE EXPANSIVE.

(*Physiologie*) *Expansion* se dit aussi du prolongement de quelque partie. L'*expansion* membraneuse du genou.

EXPECTANT-TE, adj. du lat. *expecto*, ou *exspecto*, formé de la partic. *ex*, de, hors, et de *specto*, regarder au-dehors, attendre, espérer: qui attend, qui espère.

(*Médec.*) On appelle *médecine expectante*, la théorie des médecins qui ont pour principe d'attendre les opérations successives de la nature pour se décider.

EXPECTATIVE, s. f. même origine qu'EXPECTANT: espérance fondée sur une promesse ou sur de belles apparences.

(*Econ. polit.*) Il se dit aussi d'une espèce de droit de survivance que l'on donne en certains pays.

(*Hist. ecclés.*) C'est, en matière bénéficiale, l'espérance ou le droit qu'un ecclésiastique a au premier bénéfice vacant, du nombre de ceux qui sont sujets à son *expectative*.

EXPECTORATION, s. f. du lat. *expectoratio*, dérivé d'*expectoro*, formé de la partic. *ex*, de, hors, et de *pectus*, *pectoris*, poitrine: l'action de vider la poitrine.

(*Méd.*) L'action de cracher ou de vider la poitrine des phlegmes qui s'y forment, et qui engluent ses poumons. On provoque l'*expectoration*, ou la facilite par des remèdes *expectorans*.

EXPÉDIENT, s. f. du lat. *expedio*, formé de *ex*, de, hors, et de *pes*, pied; se dépêtrer, dégager ses pieds, débarrasser: qui dégage, qui débarrasse; moyen de terminer une affaire.

(*Pratique*) Arrangement fait pour l'expédition d'une affaire. On distingue deux sortes d'*expédiens*: l'un est un accord volontaire signé des parties; l'autre est un arrangement fait par un ancien jurisconsulte devant lequel les parties se sont retirées, en conséquence de la disposition de l'ordonnance de 1667.

EXPEDIER, v. a. même origine qu'EXPEDIENT.

(*Pratique*) Délivrer une expédition, une grosse ou copie d'un acte public et authentique.

(*Commerce*) On dit *expédier des marchandises*, pour, les envoyer; expédier un vaisseau, pour, le charger, l'équiper pour, le faire partir.

(*Administration*) *Expédier un courrier*, pour dire, envoyer un homme chargé de dépêches.

EXPÉDITION, s. f. même origine qu'EXPEDIENT.

(*Pratique, Administration*) C'est la rédaction d'un acte, etc.

(*Art milit.*) *Expédition* se dit aussi de toute entreprise qui se fait avec diligence et vigueur. On dit d'un officier qu'il est un homme d'*expédition*, pour dire, courageux et entreprenant.

(*Marine*) Il se dit encore d'une campagne de vaisseaux destinés à remplir quelque objet important, ordinairement quelque entreprise militaire, quelquefois pour le commerce ou pour des découvertes.

EXPÉRIENCE, s. f. du latin *experior*, éprouver, essayer.

(*Physique*) On appelle ainsi une épreuve capable de démontrer

la vérité de quelque fait énoncé.

(*Electricité*) *Expérience de Leyde*; nom que l'abbé Nollet a donné à une expérience d'électricité faite pour la première fois à Leyde, et dans laquelle on reçoit une violente commotion.

EXPERT, s. m. du lat. *expertus*, participe d'*experior*, éprouver.

(*Pratique*) Personne versée dans la connoissance d'une science, d'un art, d'une certaine espèce de marchandise.

Les rapports et les avis des experts sont requis par le juge, lorsqu'il s'agit d'éclaircir un point de fait que l'on ne peut bien entendre sans le secours des connoissances propres aux personnes d'une certaine profession. Les *experts* sont appelés *jurés*, ou *experts jurés*, parce qu'ils sont tenus de prêter serment.

EXPILATION, s. f. du lat. *expilo*, piller, voler.

(*Pratique*) Soustruction en tout ou en partie d'une hérédité jacente, ou qui n'ait point encore été appréhendée par l'héritier. Cette soustraction, pour être ainsi qualifiée, doit avoir été faite par quelqu'un qui n'avoit aucun droit à la succession; ainsi, elle n'a pas lieu entre cohéritiers. C'étoit, chez les Romains, une espèce particulière de larcin, parce qu'il ne peut y avoir de larcin d'une chose héréditaire qui n'étoit possédée de personne avant l'acceptation d'hérédité. Ainsi, le droit romain a introduit l'action d'expilation d'hérédité, pour punir cette espèce particulière de crime.

EXPIRATION, s. f. du lat. *ex*, de, hors, et de *spiro*, souffler: l'action de souffler hors.

(*Physique*) Acte par lequel la poitrine des hommes et des animaux, chasse une partie de l'air qu'elle avoit reçu dans l'inspiration.

(*Botan.*) Ce mot se dit aussi, en parlant de l'action par laquelle les plantes rendent l'air qu'elles ont aspiré. L'*expiration* dans les plantes dépend de l'alternative du froid et du chaud.

EXPLETIF, adj. du lat. *expleo*, formé de la particule *ex*, de, hors, et de l'inusité *pleo*, remplir; remplir au-delà, combler: ce qui est surabondant.

(*Grammaire*) Il se dit de certains mots qui entrent dans une phrase, sans être nécessaires pour l'intelligence du sens. Les *explétifs* sont souvent employés dans le discours familier: Prenez-*moi* ce flambeau: Il *vous* traite comme il faut. *Moi*, *vous*, sont des mots *explétifs*, qui n'ajoutent rien à la valeur de la phrase.

EXPLICITE, adj. du lat. *explicitus*, *quasi cum omnibus plicis evolutus*, dont tous les plis sont développés; d'*explico*, déployer.

(*Didact.*) Clair, formel, distinct, développé. Il y a une volonté *explicite*, qui est claire et bien expliquée par les paroles. Il est opposé à IMPLICITE. *V.* ce mot.

EXPLOIT, s. m. du latin *expletare*, selon les uns, et d'*explicare*, ou *explicitare*, suivant les autres.

(*Art milit.*) Action grande, signalée, mémorable. Alexandre et César ont fait de grands *exploits* de guerre.

(*Pratique*) *Exploit* se dit aussi d'un acte de justice ou de procédure, fait par le ministère d'un huissier.

Ces sortes d'actes sont ou judiciaires, comme un *exploit* d'ajournement; ou extrajudiciaires, tels que les sommations, commandemens, saisies, oppositions, dénonciations, protestations.

EXPLOITATION. s. f. même origine qu'EXPLOIT.

(*Agricult. écon. dom.*) L'action d'exploiter (cultiver) des terres, des bois, des mines, etc.

EXPLORATEUR, s. m. du latin *exploro*, examiner, visiter, rechercher.

(*Econ. polit.*) Ce mot a été mis à la place d'espion, comme étant plus noble, ou pour désigner des fonctions plus distinguées, comme celles de découvrir dans les cours étrangères la manière de penser et les secrets du ministère.

EXPLORATION, s. f. du latin *exploro*, examiner.

(*Méd.*) Action de tâter le pouls,

pour connoître si une personne a de la fièvre, et à quel degré. Les anciens définissoient la fièvre par l'augmentation de la chaleur.

(*Chirurgie*) C'est aussi l'action de sonder une plaie ou un ulcère.

EXPLOSION, s. f. du latin *explosio*, dériré d'*explodo*, formé de la partic. *ex*, de, hors, et de *plaudo*, faire fuir, chasser avec éclat.

(*Physique*) Eclat, bruit, mouvement subit et véhément, très-grande dilatation subite d'une substance quelconque. Si l'on enflamme de la poudre à canon, elle se dissout en vapeurs prodigieusement dilatées par l'inflammation, et fait une explosion d'autant plus grande, que la quantité de la poudre est plus considérable. Que l'on fasse chauffer de l'eau dans un vaisseau exactement fermé, si la chaleur est assez forte pour donner à l'eau une force expansive plus grande que la résistance du vaisseau, elle le fait crever, se réduit subitement en vapeurs, et fait une explosion terrible, et capable d'efforts prodigieux.

Le bruit que l'on entend en pareil cas, est produit par l'air frappé par la vapeur dilatée.

(*Méd.*) C'est par analogie que les médecins ont appliqué ce terme à l'effet et à l'action des esprits animaux dans le mouvement local et animal, tant naturel que contre nature.

EXPONENTIEL, adj. du latin *expono*, exposer.

(*Géométrie transcend.*) *Quantité exponentielle*; c'est une quantité élevée à une puissance dont l'exposant est indéterminé et variable. *V.* EXPOSANT.

Il y a des quantités *exponentielles* de plusieurs degrés ou de plusieurs ordres. Quand l'*exposant* est une quantité simple et indéterminée, on l'appelle une quantité *exponentielle* du premier degré. Quand l'*exposant* est lui-même une *exponentielle* du premier degré, alors la quantité est une *exponentielle* du second degré.

La théorie des quantités *exponentielles* est expliquée avec beaucoup de clarté dans un Mémoire contenu dans le t. Ier du Recueil des Œuvres de Bernouilli, Lausanne, 1743.

EXPOSANT, adj. même origine qu'EXPONENTIEL.

(*Algèbre*) Ce terme a différentes acceptions, selon les différens objets auxquels on le rapporte. On dit, l'*exposant* d'une raison, l'*exposant* du rang d'un terme dans une suite, l'*exposant d'une puissance*.

L'*exposant* d'une raison (géométrique) est le quotient de la division du conséquent par l'antécédent. Ainsi, dans la raison de 2 à 8, l'*exposant* est $8/2 = 4$; dans celle de 8 à 2, l'*exposant* est $2/8 = 1/4$. *V.* PROPORTION.

L'*exposant* du rang est, comme cela s'entend, le nombre qui exprime le quantième d'un terme dans une suite quelconque. On dira, par exemple, que 7 est l'*exposant* du rang du terme 13 dans la suite des impairs.

On nomme *exposant*, par rapport à une puissance, un chiffre 0 en caractère minuscule *o*, qu'on place à la droite et un peu au-dessus d'une quantité soit numérique, soit algébrique, pour désigner le nom de la puissance à laquelle on veut faire entendre qu'elle est élevée. Dans a^4 par exemple, 4 est l'*exposant* qui marque que *a* est supposé élevé à la quatrième puissance.

EXPOSITION, s. f. du la t. *expono*, d'*ex*, hors, et de *pono*, poser, poser hors, exposer: action par laquelle une chose est exposée en vue, ou état de la chose exposée.

(*Elocution*) *Exposition* signifie narration, récit. Le premier soin que l'on doit avoir en écrivant, c'est d'exposer le sujet que l'on traite. Ainsi, des parties de quantité d'un poëme, l'*exposition* est la première. Aristote l'appelle *prologue* dans le poëme dramatique; et dans l'épopée, c'est la même chose que le *début* ou la *proposition*.

Le premier acte de la tragédie est tout entier consacré à cela. Il contient, pour ainsi dire, le germe des choses que les suivans ne servent qu'à développer. L'auteur y fait connoître les principaux personnages, ou en les faisant paroître sur le

théâtre, ou en donnant une idée de leur caractère, en tant qu'il a rapport à l'entreprise. Tout cela doit être exécuté de façon qu'on aperçoive le nœud, et qu'on conjecture le dénouement par le discours et le caractère des acteurs.

Le poëte épique doit, comme le tragique, marquer, dans le premier chant de son poëme, le caractère des principaux personnages, tant réels que fabuleux, qui auront le plus de part à l'action, afin que le lecteur découvre la cause des incidens qui formeront l'intrigue.

(*Peinture*) *Exposition* a deux sens en peinture. Dans le premier, il signifie la manière dont un tableau est placé. Ce tableau est dans une bonne *exposition*, quand le peintre connoît d'avance la place qu'occupera son ouvrage; comme lorsqu'il fait une coupole ou un tableau d'autel, il doit travailler en conséquence de l'*exposition* qui lui est connue, et il peut même se concerter avec l'architecte pour rendre cette *exposition* encore plus favorable. Il peut, par exemple, faire pratiquer, dans quelque partie de l'édifice, une ouverture qui, cachée au spectateur, fera tomber sur l'ouvrage une lumière qui en augmentera l'effet. Mais s'il fait un tableau de chevalet, sujet à changer de lieu, il doit tâcher que l'effet en soit heureux à toute *exposition* raisonnable.

On appelle, dans un autre sens, *exposition*, l'action d'exposer ses ouvrages au jugement du public. Les peintres de Paris et de Londres exposent leurs ouvrages au public. Les artistes de la Grèce exposoient leurs ouvrages au public. L'ignorance multiplie dans ces occasions, les jugemens absurdes; et c'est du concours des jugemens dictés par le goût ou par l'ignorance, que se forme celui qui donne aux vrais talens la place qu'ils méritent. Ces *expositions* ont un autre avantage, celui d'entretenir l'émulation qui s'affoibliroit dans le calme des ateliers.

(*Jardin.*) *Exposition* s'entend encore de la situation d'un lieu par rapport aux divers aspects du soleil. Savoir: le levant, le midi, le couchant et le nord.

EXPRESSION, s. f. du latin *expressio*, dérivé d'*exprimo*, formé de la partic. *ex*, de, hors, et de *premo*, presser, presser hors, exprimer: l'action d'exprimer; action par laquelle on exprime le suc, le jus de quelque chose. Ce mot se prend aussi pour la liqueur même qu'on a exprimée: *Une expression de citron.*

(*Grammaire*) *Expression* signifie aussi, par analogie, les termes et la manière dont on se sert pour exprimer ce qu'on veut dire: *Belle, noble, élégante, forte expression; expression vive et hardie; expression basse et populaire.*

(*Peinture*) On entend par *expression*, en peinture, les signes extérieurs par lesquels s'annoncent, sur le visage et dans toute l'habitude du corps, les affections et tous les sentimens de l'ame.

Tout ce qui vit, tout ce qui est animé éprouve, presque sans interruption, des sensations, ou ce qu'on appelle passion. Le peintre, par conséquent, ne peut jamais représenter un être vivant, qu'il ne soit obligé de le montrer avec un sentiment ou une passion. Il y a plus; tous les corps, tous les objets qui ne sont pas doués de la vie, ont aussi, indépendamment de leur forme et de leur nature générale, un caractère particulier qu'ils tiennent de l'état actuel, c'est-à-dire, des circonstances propres ou accidentelles qu'ils éprouvent. Ainsi, le peintre ne doit représenter aucun être inanimé, sans donner à connoître, avec sa forme générale, son état accidentel. Un arbre est non seulement de telle ou telle espèce, mais il est encore jeune ou vieux, sain ou malade; il éprouve les effets de l'hiver, du printems, de l'été ou de l'automne.

Raphaël est resté jusqu'à présent le plus grand maître dans l'art de l'*expression*. Son premier soin, quand il vouloit composer un tableau, étoit de penser à l'*expression*, c'est-à-dire, suivant le sujet, quelles passions devoient animer les personnages en général; ensuite il calculoit les degrés de ces passions, et déterminoit les personnages aux

quels il falloit les donner; quelles espèces de figures il devoit employer, quel devoit être leur nombre, et à quelle distance de l'objet principal il étoit convenable qu'elles fussent placées, pour mieux concourir à l'effet général.

Par ce moyen, il concevoit l'étendue de son ouvrage, déterminoit la grandeur du champ qu'il devoit remplir, et les rapports mutuels de l'*expression* de l'objet principal, et de celle de ses principaux groupes. Il considéroit si l'action se bornoit au moment actuel, ou si elle devoit s'étendre au-delà; si elle étoit d'une *expression* forte ou foible, ou tempérée; si elle avoit été précédée de quelque événement antérieur, ou si quelque événement postérieur devoit la suivre; si la scène étoit tranquille ou tumultueuse, agréable ou triste, ordinaire ou singulière, paisiblement ou tumultueusement ingénue.

Après avoir réfléchi sur tous ces détails, il choisissoit ce qui étoit le plus nécessaire pour disposer son objet principal, et lui donnoit la plus grande vérité et la plus grande clarté. Les autres idées se suivoient, conformément à leur importance, et il plaçoit toujours les choses les plus nécessaires avant celles qui l'étoient le moins. De cette manière, ses ouvrages, sans manquer d'aucune partie essentielle, n'en avoient aucune d'inutile, et le beau s'y trouvoit toujours, tandis que chez les autres artistes, le nécessaire manque souvent, parce qu'ils ont cherché la beauté dans les choses inutiles.

(*Musique*) L'*expression* est la qualité par laquelle le musicien sent vivement, et rend avec énergie toutes les idées qu'il doit rendre, et tous les sentimens qu'il doit exprimer. Il y a une *expression* de composition, et une d'exécution; et c'est de leur concours que résulte l'effet musical le plus puissant et le plus agréable.

La mélodie, l'harmonie, le mouvement, le choix des instrumens et des voix, sont les élémens du langage musical; et la mélodie, par son rapport immédiat avec l'accent grammatical et oratoire, est celui qui donne le caractère à tous les autres. Ainsi, c'est toujours du chant que se doit tirer la principale *expression*, tant dans la musique instrumentale que dans la vocale.

(*Danse*) L'*expression*, dans la danse, est, comme dans la musique, la qualité par laquelle on sent vivement, et on rend avec énergie ce qu'on doit rendre.

Un maître de ballet doit s'attacher à donner à tous ses acteurs dans une action, une *expression* et un caractère différens. Ils doivent tous arriver au même but par des routes opposées, et concourir unanimement et de concert, à peindre, par la vérité de leurs gestes et de leur imitation, l'action que le compositeur a pris soin de leur tracer.

Au théâtre d'Athènes, la danse des Euménides eut un caractère si expressif, qu'elle portoit l'effroi dans l'ame de tous les spectateurs; à Rome, dans les beaux jours de l'art, tous les sentimens qu'exprimoient les danseurs, avoient un caractère si vrai, qu'on vit plus d'une fois la multitude entraînée par l'illusion, suivre machinalement les mouvemens du tableau dont elle étoit frappée, pousser des cris, répandre des pleurs, partager les tendres douleurs d'Hécube, ou les fureurs d'Ajax; les spectateurs, furieux comme l'acteur qui représentoit le héros, se dépouilloient de leurs habits pour être plus dispos au combat, et en venoient souvent aux mains de la manière la plus terrible.

(*Algèbre*) On appelle en algèbre, *expression* d'une quantité, la valeur de cette quantité exprimée ou représentée sous une forme algébrique. Une équation n'est autre chose que la valeur d'une même quantité présentée sous deux *expressions* différentes. *V.* EQUATION.

EX PROFESSO, adv. terme latin dont on se sert en français; traiter une matière, une question *ex professo*, c'est la traiter exprès, avec tout le détail et toute l'attention qu'on doit à ce qu'on entreprend de finir.

EXPULSION, s. f. du latin *expellere*, formé de la particule *ex*, de, hors, et de *pello*, pousser, chasser dehors: action par laquelle on est chassé d'un lieu.

(*Pratique*) Il se dit de l'action par laquelle on est chassé d'un lieu où on n'a pas droit de rester, d'un bien dont on étoit en possession et où on n'a plus droit de rester.

(*Méd.*) On dit, en termes de médecine, qu'un remède a une grande force d'expulsion, pour dire qu'il est propre à faire évacuer.

EXPULSIF, adj. même origine qu'EXPULSION.

(*Chirurgie*) On appelle bandage *expulsif*, une espèce de bandage dont on se sert pour chasser au dehors le sang d'une plaie sinueuse ou le pus du fond d'un ulcère fistuleux, et donner occasion à la cavité de se remplir de nouvelles chairs.

EXPURGATION, s. f. du latin *expurgatio*, formé d'*ex*, de, hors, et de *purgo*, purger: l'action de purger.

(*Astron.*) Sortie de l'ombre dans une éclipse; c'est la même chose qu'ÉMERSION. *V.* ce mot.

EXPURGATOIRE, adj. même origine qu'EXPURGATION.

(*Chancellerie rom.*) On nomme ainsi à Rome les catalogues des livres qui ne sont défendus que jusqu'à ce qu'ils aient été purgés et corrigés.

EXSICCATION, s. f. du latin *exsiccatio*, formé de la particule *ex*, de, hors, et de *sicco*, sécher, dessécher: l'action de dessécher.

(*Chimie*) On appelle ainsi en chimie une opération qui consiste à dessécher des matières molles, humides, ou à leur enlever l'eau qui les mouille, et qui les altéreroit.

EXSUCCION, formé de la particule extractive *ex*, de, hors, et de *succus*, suc: l'action de tirer le suc hors: action de sucer.

(*Chimie-physique*) Il y a dans la racine des plantes une sorte d'exsuccion.

(*Méd.*) On dit aussi en médecine que la digestion se fait par *exsuccion*.

EXSUDATION, s. f. du latin *exsudo*, dégoûter de sueur: action de suer.

(*Hist. nat.*) Ce mot se dit en parlant de certaines pierres et de certains bois qui ont leur *exsudation*.

(*Méd.*) On dit aussi en médecine que le sang *exsude* par les pores.

EXTASE, s. m. du grec ἔκστασις (*ekstasis*), dérivé d'ἐξίστημι (*existémi*), renverser, frapper d'étonnement: ravissement d'esprit, suspension des sens causée par une forte contemplation d'un objet extraordinaire ou surnaturel.

(*Méd.*) L'*extase* est aussi une maladie semblable à la catalepsie, et qui en diffère en ce que les véritables cataleptiques n'ont aucun sentiment extérieur, et ne se souviennent point de ce qui s'est passé hors du paroxisme, au lieu que les *extatiques* sont toujours occupés d'une idée très-vive, dont ils se ressouviennent hors de l'accident.

EXTEMPORANÉE, adj. du latin *extemporaneus*, formé d'*ex*, de, hors, et de *tempus*, tems: qui se fait sur-le-champ.

(*Méd.*) On donne ce nom aux médicamens composés qui s'ordonnent sur-le-champ par les médecins, à la différence de ceux qui se tiennent dans les boutiques, et qu'on appelle composition officinale. C'est la même chose que MAGISTRAL. *V.* ce mot.

EXTENSEUR, s. m. du latin *extensor*, d'*extendo*, formé d'*ex*, de, hors, et de *tendo*, tendre hors, étendre: ce qui tend.

(*Physiol.*) C'est le nom que l'on donne à différens muscles qui servent à étendre les parties. On les distingue les uns des autres en y ajoutant d'autres épithètes. L'*extenseur* propre ou pouce du pied, le long *extenseur* des doigts du pied, le court *extenseur* des doigts du pied, etc.

EXTENSIBILITÉ, s. f. même origine qu'EXTENSEUR.

(*Physique*) Propriété qu'ont certains corps de pouvoir être étendus, alongés plus qu'ils ne le sont dans leur état naturel. Les cordes ont cette propriété. Les métaux ont aussi l'extensibilité; car ils peuvent s'étendre sous le marteau, et cela d'autant plus qu'ils sont plus ductiles. *V.* DUCTILITÉ.

EXTENSION, s. f. même origine qu'EXTENSEUR: étendue.

(*Physique.*) Sorte de mouvement par lequel un corps s'alonge. C'est par le mouvement d'exten-

sion, ainsi que par celui de contraction, que les muscles deviennent les principaux agens des mouvemens des corps ; c'est aussi par le moyen des mouvemens d'*extension* et de contraction que la plupart des animaux de la classe des vers et quelques reptiles ont le mouvement progressif.

(*Chirurgie*) *Extension* se dit aussi de l'action par laquelle on étend, en tirant fortement à soi, une partie luxée ou fracturée, pour remettre les os dans leur situation naturelle : elle se fait avec les mains, les lacqs ou autres instrumens semblables ; elle suppose toujours la *contre-extension*, par laquelle on retient le corps pour l'empêcher de suivre la partie qu'on tire.

(*Pratique*) *Extension d'une loi*, d'une clause ; c'est leur interprétation dans un sens plus étendu.

(*Administr.*) *Extension d'autorité* ; c'est la même chose qu'augmentation.

(*Grammaire*) On dit qu'un mot signifie, par *extension*, telle ou telle chose, c'est-à-dire, qu'outre sa signification ordinaire, il s'applique encore à telle ou telle chose.

(*Musique*) *Extension*, est, selon Aristoxène, une des quatre parties de la mélopée, qui consiste à soutenir long-tems certains sons, et au-delà même de leur quantité grammaticale. Nous appelons aujourd'hui tenues, les sons ainsi soutenus. *V.* TENUE.

EXTÉNUATION, s. f. du lat. *extenuatio*, d'*extenuo*, formé d'*ex*, de, hors, et de *tenuo*, amoindrir, affoiblir.

(*Méd.*) Amaigrissement, privation de nourriture et consomption. L'*exténuation* survient ordinairement après les grandes maladies.

(*Diction*) Exténuation est aussi une figure de rhétorique opposée à l'hyperbole, par laquelle on diminue ou amoindrit les choses. *V.* LITOTE.

(*Pratique*) *Exténuation d'un crime* ; c'est l'adoucissement dans l'exposition d'un crime.

EXTERNE, adj. du lat. *externus*, contraction d'*exterraneus*, d'*ex*, de, hors, et de *terra*, terre : qui est au-dehors, qui vient du dehors : étranger.

(*Instruct. publ.*) On appelle *externes*, dans les colléges, dans les académies, ceux qui n'y sont pas en pension, et qui viennent de dehors prendre les exercices ou étudier.

(*Géom.*) *Angles externes* ; ce sont les angles de toute figure rectiligne, qui n'entrent point dans sa formation, mais qui sont formés par ses côtés prolongés au-dehors. *V.* ANGLE, INTERNE.

Les angles *externes* d'un polygone quelconque pris ensemble, sont égaux à quatre angles droits. Dans un triangle, l'angle *externe* est égal à la somme des angles intérieurs opposés.

EXTINCTION, s. f. du lat. *extinctio*, d'*extinguo*, formé d'*ex*, de, hors, et de *stinguo*, éteindre : l'action d'éteindre, ou état de ce qui s'éteint.

(*Physique*) Action d'éteindre le feu ou une lumière, c'est-à-dire, d'arrêter l'action du feu ou de la lumière. L'eau éteint le feu, parce qu'en couvrant la surface du corps embrasé, elle empêche le contact de l'air, fluide absolument essentiel à la combustion.

(*Pratique*) *Extinction de la chandelle*. Sorte de formule dont on se sert dans quelques ventes, quelques adjudications, où l'on est reçu à enchérir jusqu'à ce que la chandelle soit éteinte.

Extinction d'une rente, d'une charge foncière ; c'est lorsqu'une rente ou une charge imposée sur un fonds est amortie.

Extinction du douaire ; elle a lieu lorsque la femme et les enfans qui avoient droit de jouir du douaire sont décédés, ou que l'on a composé avec eux et racheté le douaire.

(*Méd.*) *Extinction de voix* ; c'est une impuissance de produire des sons articulés, ou des paroles suivies.

(*Chimie*) *Extinction de mercure* ; c'est le premier dégré d'oxidation qu'on fait éprouver à ce métal. Elle arrive lorsqu'on mêle si bien du mercure dans de la térébenthine

rébentine ou de la graisse, qu'il est rendu imperceptible. Cette opération peut aussi se faire en triturant le mercure à l'air libre.

EXTIRPATION, s. f. du lat. *extirpatio*, formé de la partic. extract. *ex*, de, hors, et de *stirps*, souche, racine : l'action d'arracher jusqu'à la racine.

(*Chirurgie*) Opération de chirurgie, par laquelle on retranche quelque partie du corps, en la coupant, en l'arrachant, comme un polype, un cancer, un skirrhe, une loupe, une excroissance, etc. : ce mot se dit quelquefois pour amputation, mais moins proprement.

EXTORSION, s. f. du lat. *extorsio*, d'*extorqueo*, formé d'*ex*, de, hors, et de *torqueo*, tordre, tourmenter : l'action d'arracher à force de tourmens, d'importunités, de caresses, etc.

(*Pratique*) Les actes extorqués sont nuls par le défaut de consentement libre de la part de celui qui les souffre.

EXTRACTIF, s. m. *V.* EXTRAIT.

EXTRACTION, s. f. du lat. *extractio*, formé d'*ex*, de, hors, et de *traho*, tirer : l'action de tirer dehors, extraire.

(*Chimie*) Opération chimique par laquelle on tire les principes des corps mixtes.

(*Pharmacie*) *Extraction* se dit de la séparation de la partie la plus pure, la plus essentielle et la plus efficace d'un ou de plusieurs médicamens, par le moyen d'un menstrue convenable, dans lequel on fait digérer, infuser, ou bouillir les matières.

(*Minéral.*) On dit aussi l'extraction des métaux, des minéraux.

(*Chirurgie*) *Extraction* est une opération de chirurgie par laquelle on tire de quelque partie du corps avec les mains ou des instrumens convenables, les corps étrangers qui y sont entrés, ou qui s'y trouvent engagés contre nature, comme les balles dans une plaie, le fœtus dans la matrice, le calcul dans la vessie, etc.

(*Arith. et Alg.*) *Extraction* est encore une opération qui consiste à trouver une certaine racine d'un nombre ou d'une quantité algébrique. *V.* PUISSANCE, RACINE.

EXTRADITION, s. f. formé de la particule extractive *ex*, de, hors, et de *trado*, *traditum*, livrer : l'action de donner, de livrer.

(*Diplom.*) Mot nouvellement créé, pour exprimer l'action de livrer, de remettre de la part d'un gouvernement, un criminel, un prisonnier, à un autre gouvernement duquel il dépend naturellement.

EXTRADOS, s. m. du lat. *extrà*, hors, et du français *dos*, parement extérieur.

(*Archit.*) Curvité extérieure d'une voûte, dessus d'un voussoir : il est opposé à INTRADOS. *V.* ce mot.

EXTRAIT, s. m. même origine qu'EXTRACTION.

(*Littérat.*) Ce qui est tiré d'un livre : exposition abrégée d'un ouvrage.

(*Pratique*) Ce qui est tiré d'un acte, d'un registre ou autre pièce. On entend par ce mot, quelquefois un abrégé, quelquefois une copie entière.

(*Pharmacie*) *Extrait* est la partie la plus pure des végétaux qu'on a séparée des parties grossières, *V.* EXTRACTION.

(*Chimie*) *Extrait*, et, suivant les chimistes modernes, *extractif* ; c'est une matière sèche, brune, un peu déliquescente, dissoluble dans l'eau, obtenue des sucs des végétaux épaissis, des infusions, des décoctions évaporées ; donnant à la distillation un acide, un peu d'ammoniac et de l'huile ; absorbant l'oxigène atmosphérique, et devenant peu à peu indissoluble par cette absorption ; regardée faussement comme un savon naturel composée de carbone, d'hydrogène, d'azote et d'oxigène, et tendant toujours à absorber plus de ce dernier principe qu'elle n'en contient dans son premier état.

Les chimistes distinguent trois sortes d'*extraits* : les *extraits muqueux*, les *extraits savonneux*, les *extraits résineux*.

On prépare en grand, dans le commerce, de ces trois sortes *d'ex-*

traits. Tels sont le suc d'acacia, celui d'hypocciste, l'opium, le cachou, le suc de réglisse, etc.

(*Loterie*) On appelle *extrait*, en termes de loterie, un numéro isolé, et aussi la somme qu'on a gagnée sur ce numéro.

EXTRA-JUDICIAIRE, adj. formé du latin *extrà*, hors, et de *judicarius*, judiciaire.

(*Pratique*) Ce mot se dit d'un acte qui, non-seulement est fait hors jugement, et hors de la présence du juge assis sur son tribunal, mais encore qui ne fait point partie de la procédure et instruction. Un simple commandement, une sommation, un procès-verbal et autres actes semblables, quoique faits par le ministère d'un huissier, sont des actes *extra-judiciaires*, lorsqu'ils ne contiennent point d'assignation.

Extra-judiciaire est opposé à *judiciaire*.

EXTRAVAGANTES, adj. et subst. du lat. *extrà*, hors, et de *vago* ou *vagor*, aller çà et là, errer.

(*Droit canon.*) On appelle ainsi les constitutions des papes postérieures aux clémentines : elles ont été ainsi nommées, *quasi vagantes extrà corpus juris*, pour dire qu'elles étoient hors du droit canonique, qui ne comprenoit d'abord que le décret de Gratien.

EXTRAVASATION, s. f. du lat. *extravasatio*, formé d'*extrà*, hors, et de *vas*, vase : l'action de sortir hors du vase.

(*Méd.*) Action, mouvement par lequel le sang sort de ses vaisseaux et se répand dans les intestins des parties molles ; ce qui arrive dans les fortes contusions, dans l'anévrisme faux, etc. ; quelques auteurs ont dit *extravasion*.

(*Botan.*) Les botanistes appliquent ce mot à l'épanchement de la sève ou du suc propre, par des plaies, des solutions de continuité, faites aux différentes parties des végétaux. Ces *extravasations* produisent quelquefois des excroissances monstrueuses, telles que les pommes de *Bedéguar*, les *gales* de Chine, de lierre terrestre, les vessies de l'orme, et les loupes sur la plupart des arbres ; quelquefois aussi ces liqueurs sortent entièrement des vaisseaux et se répandent sur le tronc des arbres, sous la forme de gomme ou de résine, comme sur le cerisier, le prunier, le sapin, etc.

EXTRAVERSION, s. f. du latin *extraversio*, formé d'*extrà*, hors, et de *verto*, tourner.

(*Chimie*) C'est l'action de rendre manifeste ce qu'il y a de salin, d'alcali ou d'acide dans les mixtes. Il est opposé à la CONCENTRATION. (*V.* ce mot.)

EXTRAXILLAIRE, adj. formé du latin *extrà*, hors, et d'*axilla*, aisselle : hors l'aisselle.

(*Botan.*) Qui ne naît pas dans l'aisselle même des feuilles, etc. Les pédoncules d'un grand nombre d'*apogynes* sont *extraxillaires*.

EXTRÊME, adj. du lat. *extremus*, dérivé d'*exterus* : qui est au dernier point, au souverain degré.

(*Géom.*) Quand une ligne est divisée, de manière que la ligne entière est à l'une de ses parties, comme cette même partie est à l'autre, on dit, en géométrie, que cette ligne est divisée en moyenne et *extrême* raison.

(*Arith.*) *Extrêmes d'une proportion* ; ce sont le premier et le quatrième terme.

(*Culte cathol.*) *Extrême-onction* ; c'est un sacrement de l'Eglise, le cinquième en ordre, qu'on donne à ceux qui sont dangereusement malades, avec des huiles sacrées, et en faisant pour eux plusieurs prières. On le nomme *extrême-onction*, parce que c'est le dernier des sacremens que l'on donne ordinairement aux malades. Au 15.e siècle, on l'appeloit encore l'*onction des malades*, et non point l'*extrême-onction* ; car dans les premiers tems on le donnoit avant le viatique. Ce n'est que dans le 15.e siècle que cet usage a changé, parce qu'il s'éleva pour lors plusieurs opinions erronnées : on se persuada que ceux qui avoient une fois reçu ce sacrement, s'ils recouvroient la santé, ne devoient plus avoir commerce avec leurs femmes, ni manger de la viande, etc. Quoique ces idées fussent fausses et ridicules, on aima mieux, pour ne pas scandaliser les simples,

attendre à l'extrémité pour conférer ce sacrement. Cet usage s'est conservé.

EXTREMIS, mot latin dont on s'est servi dans la jurisprudence française, pour désigner le terme de la vie.

Les dispositions de dernière volonté, faites *in extremis*, peuvent, suivant les circonstances, être regardées comme suspectes de suggestion.

EXTRÉMITÉ, s. f. du latin *exmitas*. *V.* EXTRÊME : le bout d'une chose, la partie qui la termine.

(*Peinture*) On entend par le mot *extrémités*, dans le langage de la peinture, les mains et les pieds. L'étude des *extrémités* est indispensable pour parvenir au complément de l'expression. Cependant, combien de peintres les dessinent, les disposent et les représentent de pratique, et d'après une sorte de routine ! combien de maîtres se font reconnoître aux formes toujours semblables et toujours fausses, et aux positions imaginaires des bras, des pieds et des mains des personnages qu'ils mettent en scène ! combien, si l'on cachoit les têtes de la plupart de leurs figures, ne seroit-il pas difficile et même impossible de déterminer à la position et aux mouvemens des *extrémités*, la position des corps de ces figures, et à plus forte raison les impressions de leur ame ; car les affections déchirantes doivent agir sur les *extrémités* en raison du nombre de charnières et de cordes qui s'y trouvent dans un espace peu étendu. Que l'on jette les yeux sur le Laocoon, on verra que chaque doigt éprouve sa portion de la douleur qui agit sur l'origine de tous les muscles, et sur le principe des esprits ; que chaque nerf exprime et crie, si l'on peut parler ainsi ; on reconnoîtra, en un mot, que nos affections portées jusqu'aux *extrémités* redoublent de violence, parce qu'elles ne peuvent s'étendre plus loin.

EXTRINSÈQUE, adj. du latin *extrinsecus*, pour *secus externam partem* : qui est au-dehors, qui vient de dehors.

(*Méd.*) Il y a des maladies *extrinsèques* qui viennent de causes *extrinsèques*.

(*Monnaie*) *Valeur extrinsèque* ; la valeur que le souverain donne aux monnaies, indépendamment du poids.

EXTUMESCENCE, s. f. de la particule extract. *ex*, de, hors, et de *tumesco*, enfler.

(*Méd.*) Commencement d'enflure.

EXUBÉRANCE, s. f. du latin *ex*, hors, et de *ubertas*, abondance.

(*Pratique*) Surabondance : Cet avocat n'a produit tel moyen, telle pièce, que par *exubérance* de droit.

(*Style*) Abondance inutile, vice du discours qui consiste à employer plus de paroles qu'il n'est nécessaire.

EXUBÈRE, adj. du latin *ex*, hors, et de *uber*, teton : hors du teton.

(*Méd.*) On appelle ainsi les enfans qu'on a sevrés.

EXULCÉRATION, s. f. du latin *ex*, hors, et *ulcera* ou *ulcus* : formation d'ulcères.

(*Méd.*) Ulcération ou érosion des parties qui forment des ulcères.

EX-VOTO, mot emprunté du latin. Par un vœu.

(*Relig.*) On appelle ainsi les offrandes promises par un vœu, et les tableaux qui les représentent.

Les Romains ornoient leurs temples de ces tableaux, qui étoient souvent des chefs-d'œuvres de leurs plus habiles artistes, et sur lesquels il y avoit une inscription finissant par ces mots : *ex-voto*, pour marquer que l'auteur s'acquittoit de la promesse qu'il avoit faite à quelque divinité dans un péril imminent.

ÉZOTÉRIQUE. *V.* ACROATIQUE.

F.

F UT FA, ou simplement F.

(*Musique*) Quatrième son de la gamme diatonique et naturelle, lequel s'appelle autrement FA. *V.* GAMME.

C'est aussi le nom de la plus basse des trois clefs de la musique. *V.* CLEF.

FABLE, s. f. du latin *fabula*, formé de *fari*, parler, dérivé probablement du grec φάω (*phaó*), qui signifie la même chose: petit discours. Les Italiens disent *favella*, et les Espagnols *habla*, pour parole.

(*Rhétor.*) Une *fable* est une instruction sous l'allégorie d'une action.

Une des parties essentielles de la *fable*, c'est la moralité; cette sentence vive et courte qui exprime avec précision la vérité cachée sous le voile de la *fable*.

Quant au style de la *fable*, la brièveté, la netteté et l'élégance sont les principales qualités du récit; il faut aussi y ajouter la simplicité.

La versification dans la *fable* doit avoir, autant que l'on peut, toute la délicatesse de la poésie, et l'heureuse négligence de la prose familière. Lafontaine possédoit singulièrement ces deux qualités.

(*Poësie épique et dramat.*) *Fable* se prend aussi pour le sujet, l'argument d'un poëme épique, d'un poëme dramatique, d'un roman.

(*Antiquité*) *Fable* se prend encore dans un sens collectif pour signifier toutes les *fables* de l'antiquité payenne, ou l'histoire fabuleuse, l'histoire poétique; c'est la théologie des anciens.

FABLIAUX, s. m. même origine que FABLE: petits discours.

(*Hist. de la litt. fr.*) Vieux mot qui s'est dit autrefois des compositions et contes faits à plaisir par les anciens poëtes provençaux, appelés *troubadours* ou *trouvères*, c'est-à-dire, trouveurs ou inventifs. Ces contes en vers étoient fort à la mode dans les 12.e et 13.e siècles, les premiers âges de la poësie française.

FABRIQUE, du latin *fabrica*, pour *fabri officina*: la boutique, l'atelier du forgeron.

(*Commerce*) Etablissement ou atelier destiné à l'exécution de quelque travail industriel.

(*Peinture*) *Fabrique* signifie, dans le langage de la peinture, tous les bâtimens, toutes les constructions dont cet art offre la représentation, soit comme objet principal, ainsi qu'on le voit dans les tableaux d'architecture, soit comme lieu de la scène et ornement du fond d'un tableau d'histoire, soit enfin comme richesse et embellissement des paysages.

FABRIQUER, v. a. même origine que FABRIQUE.

(*Technol.*) Faire certains ouvrages de main. *Fabriquer des draps*, *fabriquer des étoffes*.

(*Pratique*) *Fabriquer une pièce* s'entend, en jurisprudence, de l'action de faire paroître une pièce qui n'existoit pas, et de lui donner un caractère supposé, ce qui est un FAUX. (*V.* ce mot)

FAÇADE, s. f. directement de l'italien *facciata*, formé par métaphore du latin *facies*, la face de l'homme.

(*Archit.*) Extérieur d'un édifice dans toute sa hauteur et largeur, vu du même aspect.

FACE, s. f. du latin *facies*, le visage de l'homme.

(*Physiol.*) C'est la partie antérieure de la tête.

Il se dit aussi de la superficie des parties, en y ajoutant les mots *interne*, *externe*, *antérieure*, *postérieure*, etc., eu égard à la situation de ces *faces*, par rapport au plan que l'on suppose partager le corps en deux parties égales. Ainsi, on dit: *La face supérieure du cœur*, *la face latérale externe du crâne*.

(*Botan.*) *Face interne*; c'est celle des parties composantes d'une fleur, qui regarde son centre ou son axe. Celle d'une feuille répond à son aisselle; la détermination de la *face interne* donne celle de la *face externe*. On dit que deux parties sont appliquées *face à face*, lorsque la *face interne* de l'une est appliquée sur la *surface interne* de l'autre.

(*Géom.*) *Face*, en géométrie, désigne, en général, un des plans qui composent la surface d'un polyèdre; ainsi, on dit que l'hexaèdre a six *faces*.

La *face* ou le plan sur lequel le corps est appuyé, ou supposé appuyé, est appelée proprement sa base, et les autres plans gardent le nom de *face*.

(*Art milit.*) *Face* ou *pan de bastion*; c'est la distance comprise entre l'angle de l'épaule et l'angle flanqué.

Face prolongée ; c'est la partie de la ligne d'une défense rasante, qui est entre l'angle de l'épaule d'un bastion et la courtine.

Face d'une place, *front* ou *tenaille de place ;* c'est ce qui est compris entre les pointes de deux bastions voisins ; savoir : la courtine, les deux flancs qui sont élevés sur la courtine, et les deux pans ou *faces* des bastions qui se regardent.

(*Peinture*) Dans les arts du dessin, la tête et la *face*, c'est-à-dire, la longueur perpendiculaire de l'une et de l'autre est établie comme mesure commune de toute la figure dont elle fait partie.

Ce qu'on appelle *face* est moins grand que la tête d'un quart. La tête est la longueur d'une ligne droite qui s'étendroit du niveau du sommet du crâne, sans se courber, jusqu'au bas du menton, et la *face* se compte du haut du front jusqu'au bas du menton.

Cette manière de mesurer, prise d'une portion de l'objet qu'on doit soumettre à des proportions convenables, a un grand avantage sur les mesures étrangères à l'objet qu'on veut mesurer, parce qu'elle est moins sujette à varier.

Les différentes mesures communes des anciens étant aujourd'hui des objets de recherches, nous ne pourrions nous aider qu'avec incertitude du secours qu'elles prêtent aux arts du dessin, si les belles figures antiques étoient toutes détruites, et si leurs proportions ne nous étoient transmises qu'à l'aide de ces anciennes mesures.

Mais depuis la renaissance des arts, les figures ayant été mesurées sur les longueurs de la tête, de la *face* et sur leurs divisions, ce fil nous restera, parce que si les hommes varient dans leurs usages, la nature jusqu'à présent ne varie point dans ses formes et dans ses proportions.

La sculpture jouit plus complétement que la peinture de cette manière d'assurer sa marche, parce que la vérification qu'on veut faire de ces mesures n'est pas arbitraire, lorsqu'elle est appliquée à des objets qui, quant aux formes palpables, sont semblables aux modèles qu'on a dessein de représenter ; au lieu que dans la peinture, le relief n'est que feint, et qu'il faut par conséquent se contenter d'estimer la plupart de ces mesures, dont les raccourcis, désignés par l'effet et l'illusion des couleurs, ne comportent pas de vérifications exactes.

Cependant, à l'aide des *estimes* ou appréciations que l'artiste sait employer, il tire encore un grand et habituel secours des mesures consacrées, soit d'après les plus beaux ouvrages de l'antiquité, soit d'après les observations déposées dans les ouvrages classiques de la peinture.

(*Musique*) *Face* est encore la combinaison, ou des sons d'un accord, en commençant par un de ces sons, et prenant les autres selon leur suite naturelle, ou des touches du clavier qui forment le même accord. D'où il suit qu'un accord peut avoir autant de *faces* qu'il y a de sons qui le composent ; car chacun peut être le premier à son tour.

(*Blason*) *Face. V.* FASCE.

FACETTE, s. f. diminutif de FACE : petite face.

(*Géom.*) Ce mot se dit des plans qui composent la surface d'un polyèdre, lorsque ces plans sont petits.

(*Technol.*) Les miroirs et verres qui multiplient les objets sont taillés à *facettes*.

Les diamans se taillent à *facettes* ou en tables.

(*Physiol.*) Petite superficie de quelque partie d'un os : La *facette articulaire de tel os*.

FACILITÉ, s. f. du latin *facere*, faire : moyen, manière facile de faire, de dire, etc.

(*Diction*) *Facilité de style ;* c'est une disposition à écrire d'une manière claire et aisée.

(*Peinture*) La *facilité*, dans l'art de la peinture, est de deux espèces : on dit *facilité de composition*, et le sens de cette façon de s'exprimer rentre dans celui du mot génie ; car un génie abondant est le principe fécond qui agit dans une composition *facile*.

La seconde application du terme *facilité*, est celle qu'on en fait lors-

qu'on dit, un *pinceau facile*. C'est l'expression de l'aisance dans la pratique de l'art. Un peintre bon praticien, assuré dans les principes du clair-obscur, dans l'harmonie de la couleur, n'hésite point en peignant; sa brosse se promène hardiment en donnant à chaque objet sa couleur locale; il unit ensemble les lumières et les demi-teintes; il joint celle-ci avec les ombres: la trace de ce pinceau dont on suit la route, indique la liberté, la franchise, enfin la *facilité*.

FAÇON, s. f. de *factio*, comme leçon, de *lectio*: manière dont une chose est faite, la forme qu'elle a.

(*Agriculture*) *Façon* se dit du labour qu'on donne à une terre, à la vigne: *Une première, une seconde façon; cette vigne a eu toutes ses façons. V.* BINAGE.

(*Marine*) *Façon d'un vaisseau;* c'est le rétrécissement du fond d'un vaisseau, tant à l'avant qu'à l'arrière, et la quantité, proportion et tournure de ce rétrécissement.

FACTEUR, s. m. du lat *factor*, formé de *facio*, faire.

(*Commerce*) Agent qui fait les affaires et qui agit pour un marchand par commission. On l'appelle aussi commissionnaire.

(*Technol.*) On applique ce nom à la profession de plusieurs personnes.

On appelle ainsi ceux qui sont préposés par la grande poste pour porter et distribuer dans la ville les lettres et paquets arrivés par les courriers.

On appelle aussi *facteurs* de clavecins, facteurs d'orgue, ceux qui font ou qui raccommodent des clavecins, des épinettes, des monocordes, et toutes les autres sortes d'instrumens à corde et à clavier. On disoit aussi autrefois facteurs d'instrumens de mathématiques: ces messieurs s'intitulent aujourd'hui *ingénieurs*, etc.

(*Arith. et Alg.*) On donne ce nom à chacune des deux quantités qu'on multiplie l'une par l'autre, c'est-à-dire, au multiplicande et au multiplicateur, par la raison qu'ils font et constituent le produit.

En général, on appelle, en algèbre, *facteurs*, les quantités qui forment un produit quelconque.

La difficulté d'intégrer les équations différentielles à deux variables consiste à retrouver le *facteur* qui a disparu par l'égalité à zéro. M. Fontaine est le premier qui ait fait cette remarque.

FACTICE, adj. du lat. *factitius*, employé par Pline pour signifier une chose faite de main, une chose artificielle.

(*Grammaire*) On appelle terme factice un mot qui n'est pas reçu dans une langue, mais que l'on fait selon les règles de l'analogie.

(*Arts et métiers*) *Factice* se dit de tout ce qui est contrefait par art, de ce qui est imité. On le dit par opposition à naturel. Les chimistes appellent cinabre *factice* celui qu'ils font eux-mêmes, pour le distinguer du cinabre naturel. Les joailliers ont des pierres *factices;* les fleuristes des fleurs *factices;* les jardiniers, des terres *factices*, comme celle des orangers, etc.

FACTION, s. f. du latin *factio*: manière d'agir.

(*Hist. anc.*) Dans l'origine, ce mot étoit pris en bonne part: un factieux, *factiosus*, signifioit un homme actif, entreprenant. Depuis on l'a appliqué aux troupes de comédiens, d'histrions et de baladins; aux quadrilles de combattans qui couroient sur des chars dans les jeux du cirque; et c'est probablement à cause des animosités, des querelles et des désordres dont ces dernières *factions* furent la cause, que l'on doit attribuer le sens défavorable que l'on attache aujourd'hui à ce mot.

Quoiqu'il en soit, *faction* signifie, aujourd'hui, petite cabale dans un État, dans une ville, dans un corps, dans une compagnie.

(*Art milit.*) *Faction* se dit aussi du service du soldat, et particulièrement du guet que fait un cavalier, un fantassin qui est à son tour en vedette, en sentinelle.

De *faction* on a fait *factionnaire*, pour signifier un soldat qui fait tout le détail du service. Le mot *factionnaire* se donnoit aussi, sous l'ancien régime, au quatrième capitaine de chaque régiment, ou le premier ca-

pitaine faisant tout le détail du service, les autres; savoir : le colonel, le lieutenant-colonel et le capitaine des grenadiers, ne montant point les gardes ordinaires

FACTORERIE, s. f. On a dit d'abord *factorie*, de l'italien *factoria*.

(*Commerce*) Lieu où réside un facteur, bureau dans lequel un commissionnaire fait commerce pour ses commettans.

Ce terme est d'usage principalement pour désigner les différens endroits des Indes Orientales ou d'autres contrées de l'Asie où les négocians d'Europe entretiennent des *facteurs*, des commis, soit pour l'achat des marchandises d'Asie, soit pour la vente ou l'échange de celles qui y sont portées d'Europe.

La *factorerie* tient le milieu entre la loge et le comptoir ; elle est moins importante que celui-ci, et plus considérable que l'autre. *Voy.* LOGE, COMPTOIR.

FACTOTON, s. m. corruption du latin *factotum*, qui se mêle de tout.

FACTUM, s. m. terme purement latin qui veut dire *fait*.

(*Pratique*) Ce mot étoit employé autrefois dans le style judiciaire, lorsque les procédures et jugemens se rédigeoient en latin. On mettoit en tête d'un écrit qui donnoit l'exposé d'une affaire, ce mot *factum*, à cause qu'il commençoit par l'exposition du *fait*, qui prouve ordinairement celle des moyens. Depuis que François Ier eût ordonné en 1539 de rédiger tous les actes en français, on ne laissa pas de conserver encore au palais quelques termes latins, et les avocats continuèrent long-tems d'intituler leurs mémoires imprimés *factum* ; mais ce mot est aujourd'hui peu usité. On lui a substitué celui de MÉMOIRE. *V.* ce mot.

FACTURE, s. f. directement de l'italien *fattura*, formé du latin *facio*.

(*Commerce*) Mémoire ou compte qu'un commissionnaire envoie à son commettant, ou un négociant à un autre négociant. Les *factures* contiennent la quantité, la qualité, le prix, etc., des marchandises.

(*Musique*) En termes d'organiste, on dit les jeux de la petite et de la grande facture, pour dire, les jeux dont les tuyaux sont étroits ou larges.

On dit aussi en parlant d'un morceau de musique où les principes de l'harmonie sont bien observés et savamment combinés, qu'il est d'une belle *facture*.

FACULE, s. f. du latin *facula*, diminutif de *fax*, flambeau : petit flambeau.

(*Astron.*) Taches lumineuses qu'on aperçoit quelquefois sur le disque du soleil. Les facules sont les endroits plus clairs dans le disque du soleil, dont parloit déjà Galilée, mais que l'on a de la peine à distinguer.

FACULTÉ, s. f. du latin *facultas*, dérivé de l'inusité *facul*, pour *facile* : puissance, vertu naturelle.

(*Pratique*) Pouvoir qu'on a de faire quelque chose. C'est un principe reçu que ce qui est de pure faculté n'est point sujet à la prescription, parce que l'on peut user de cette faculté quand on veut. Mais la faculté qui provient d'un jugement ou d'un contrat se prescrit par trente ans; à moins qu'elle ne fût tellement essentielle au contrat, que celui-ci ne pût subsister si la faculté accordée par le contrat ne suffisoit aussi.

Faculté de réméré ou *de rachat*; c'est une convention ou clause qui donne au vendeur d'un héritage la liberté de reprendre la chose vendue, en remboursant le prix à l'acheteur, ou ce qui en a été payé.

(*Ecole*) *Faculté* se dit aussi pour signifier le corps ou l'assemblée des docteurs qui professent ou enseignent certaines sciences dans les universités : *Faculté de droit*, *faculté de médecine*, etc. *Faculté*, dit absolument, s'entend de la faculté de médecine.

(*Physiologie*) Les physiologistes distinguent trois *facultés* : la *faculté animale*, par le moyen de laquelle le corps s'acquitte de toutes les fonctions naturelles ; *la faculté vitale*, puissance qui s'occupe des actions, sans l'exercice desquelles

l'individu ne peut subsister un instant, et la *faculté naturelle*, qui met les organes en état de faire les actions auxquelles ils sont destinés.

(*Méd.*) On dit des médicamens, qu'ils ont la *faculté* de purger, de faire vomir ou de produire tel autre effet sur le corps.

FAGOUE ou FAGONE du lat. *fagonio.*

(*Physiol.*) Glande conglomérée à la partie supérieure du thorax. *Voy.* THYMUS.

FAYENCE, s. f. corruption de l'italien *Faenza*, ville d'Italie, située dans la Romagne, et célèbre par la vaisselle de terre émaillée qui y fut inventée.

(*Technol.*) Sorte de poterie de terre vernissée, ordinairement à fond blanc. *Voy.* VERNIS, POTERIE, MANGANÈSE.

FAILLE, s. f. du latin *fallere*, faire un faux pas.

(*Minéral.*) *Faille* ou *saut d'un filon*; c'est, en parlant d'une mine, le dérangement d'un filon occasionné par l'affaissement de la montagne qui le contient; de sorte que la partie du filon qui n'a pas été dérangée, se trouve tout-à-coup interrompue et masquée par une roche stérile.

FAILLITE, s. f. du latin *fallire* ou *fallere*, d'où s'est fait le verbe inusité *falloir*, manquer.

(*Commerce.*) C'est de la part d'un marchand, négociant, banquier ou trésorier, une impuissance de payer au terme échu. Un négociant fait *faillite*, lorsqu'il ne paye pas à l'échéance les lettres de change qu'il a acceptées, lorsqu'il ne rend pas l'argent des lettres qui sont revenues à protêt et lui ont été dénoncées, ou lorsqu'il n'a pas payé ses billets au terme convenu: ainsi *faire faillite*, c'est manquer à ses engagemens. On a distingué la *faillite* proprement dite, de celle appelée BANQUEROUTE. *V.* ce mot.

FAIM, s f. du lat. *fames*, formé du grec φαγειν (*phagein*), manger.

(*Physiol.*) Espèce de chatouillement dans l'estomac, qui nous fait désirer les alimens solides. Il y a des glandes dans l'estomac, où se sépare une liqueur qu'on nomme *suc gastrique*, ou *humeur stomachale.* Quand cette humeur ne trouve point dans l'estomac de matière sur laquelle elle puisse exercer son action, elle fait sur les membranes de l'estomac cette impression qui cause la faim.

(*Méd.*) *Faim canine. V.* BOULIMIE.

(*Hippiatrique*) *Faim-valle*, contraction de *fames caballa*; maladie particulière aux chevaux, causée par l'interruption du cours des esprits animaux: on l'appelle aussi BOULIMIE.

FAIRE, v. a. du lat. *facere.*

(*Arts du dessin*) Le mot *faire* s'emploie substantivement dans ces phrases très-usitées dans le langage des arts du dessin: *Beau faire; faire peu agréable.*

C'est à la pratique de la peinture, c'est au mécanisme de la brosse et de la main que tiennent principalement ces expressions.

La hardiesse du trait est un des plus grands mérites du *beau faire.* Dans la hardiesse, on doit comprendre la facilité à manier le crayon, le pinceau, l'ébauchoir et le ciseau. Cette facilité suppose la connoissance parfaite des formes, des tons et des effets; sans cela, on tâtonne, on roule autour du vrai.

La hardiesse doit être accompagnée de la netteté et de la précision. On est quelquefois ébloui par un maniement d'outil facile; la facilité vraiment estimable est celle qui fait passer sur la toile, mais avec précision, ce que le génie instruit a nettement conçu.

Ce n'est pas que la main d'un habile maître exprime toujours sur son ouvrage, du premier coup, et d'une manière infaillible, un sentiment vif et sublime. Il est une certaine irrésolution qui caractérise, non son incapacité, mais sa délicatesse. Cette indécision produit une multiplicité de contours habilement jetés les uns sur les autres, un savant désordre de touches, d'où naît ordinairement cette manœuvre ragoûtante qui entre dans le mérite du *beau faire.* Telles sont les esquisses des grands maîtres, tels sont les cartons de Raphaël, du Dominiquin, de Carlemarate, etc

FAISCEAU, s. m. du lat. *fascellus*, diminut. de *fascis* : amas de plusieurs choses liées ensemble.

(*Hist. rom.*) Les *faisceaux*, *fasces*, étoient, chez les Romains, des haches entourées de verges que les licteurs portoient devant les magistrats romains.

La plupart des historiens romains disent que l'usage des *faisceaux* est venu des Toscans, et que Tarquin l'ancien l'a introduit à Rome.

Après l'expulsion des rois, les consuls ajoutèrent cette marque de dignité à leur pouvoir ; cette coutume subsista jusques sous les premiers Empereurs.

(*Art milit.*) A l'armée, chaque bataillon campé a devant soi les *faisceaux*, où les soldats, en arrivant au camp, vont déposer leurs fusils.

(*Optique*) *Faisceau* se dit aussi de l'assemblage d'une infinité de rayons de lumière qui partent de chaque point d'un objet éclairé, et s'étendent en tous sens. Alors ceux de ces rayons qui tombent sur la portion de la cornée qui répond à la prunelle, feront un cône dont la pointe est dans l'objet, et la base sur la cornée ; ainsi, autant de points dans l'objet éclairé, autant de rayons réfléchis. Or, c'est l'assemblage des différens *faisceaux optiques* de rayons de lumière, qui peint l'image des objets renversée dans le fond de l'œil. *V.* RAYON, VISION.

FAIT, s. m. du lat. *factum*, dont les Anglais ont fait, *fact*, et les Italiens *fatto*.

(*Pratique*) Ce terme, dans la jurisprudence, est quelquefois opposé à celui de *droit*. Etre en possession de fait, par exemple, c'est avoir la simple détention de quelque chose, au lieu qu'être en possession de *droit*, c'est avoir l'esprit de propriété.

Fait articulé ; c'est un fait qu'une des parties contestantes ou son défenseur énonce spécialement, soit dans son plaidoyer, soit dans ses écritures.

Fait avéré ; c'est celui dont la vérité est prouvée et reconnue.

Faits confessés et avérés ; ceux reconnus par la partie intéressée à les nier.

Fait controuvé ; fait supposé et mis à dessein en avant par la partie qui veut en tirer avantage.

Fait inadmissible ; celui dont la preuve ne peut être ordonnée ni reçue.

Faits justificatifs ; ceux qui peuvent servir à prouver l'innocence d'un accusé.

Faits pertinens ; ceux qui ont rapport à l'affaire, *qui pertinent ad rem* : on les distingue des *faits impertinens*, ou qui sont étrangers à la contestation.

Fait d'autrui ; ce qui est fait, dit ou écrit par quelqu'un relativement à une autre personne. C'est une maxime reçue, que le fait d'autrui ne préjudicie point à un autre.

Fait de charge ; malversation commise par un officier public dans l'exercice de ses fonctions.

Fait d'une cause, d'un mémoire, d'un procès ; c'est l'exposition de l'espèce et des circonstances qui donnent lieu à la contestation. Le *fait* ou récit du *fait* dans les plaidoyers et mémoires, suit immédiatement l'exorde et précède les moyens.

Fait et cause ; cette expression est en usage pour exprimer le droit et intérêt de quelqu'un. On prend *fait et cause* d'une personne assignée, lorsqu'on intervient en justice pour la mettre à couvert de l'événement d'une contestation, et même la tirer hors de cause.

Faits et articles ; *faits* posés par écrit, et dont une partie se soumet à faire preuve ; cas sur lesquels elle entend faire interroger sa partie adverse, pour, par ce moyen, se procurer quelque éclaircissemens sur les *faits* dont il s'agit.

Faits des propres ; causes pour lesquelles un témoin peut être récusé comme suspect.

(*Peinture, Sculpture*) Le mot *fait* est aujourd'hui fort en usage dans les écoles de peinture et de sculpture. Sa signification se rapporte au travail de la main, et il a de grands rapports avec les mots *exécution*, *faire*, *manière*, *pinceau*, *facilité*, etc. ; il est ordi-

nairement accompagné des adverbes *bien* ou *mal* : *Bien fait*, *mal fait*.

Le bien fait consiste en une facilité à manier l'outil, soit pinceau, soit ébauchoir; à l'employer avec une dextérité qui souvent tient lieu du sentiment, et avec une netteté qu'on prend souvent pour la connoissance profonde et le bon goût des formes.

Le plus haut dégré du talent qui mérite l'épithète de *bien fait*, est lorsque la brillante exécution est soutenue dans tout l'ouvrage avec un certain accord.

Le *bien fait* et le *mal fait* occupent exclusivement les ignorans qui étendent souvent le reproche de *mal fait*, jusques sur les tableaux et les statues des grands maîtres, parce que ceux-ci, souvent occupés de la nature de l'objet qu'ils traitent, l'expriment avec une chaleur proportionnée à son importance, et que leur manière de *rendre* devient nulle et indécise sur les points moins essentiels, et presque toujours ennuyeux pour l'habile homme.

Le connoisseur superficiel, lorsqu'il se trouve dans un *Muséum*, commence par attacher de près sa vue sur chaque objet qui se présente à lui pour en connoître le *bien fait* ou le *mal fait*; le vrai connoisseur, au contraire, celui qui estime l'expression des passions, les beautés des formes, la poësie, les convenances et les autres grandes parties de l'art, s'occupera peu du mérite de la main qui aura produit un beau ou un foible résultat.

FAITAGE, s. m. du lat. *fastigium*.

(*Archit.*) Comble d'un édifice.

FAITE, s. m. *de fastum*.

(*Archit.*) Pièce de charpente qui passe sur les fermes d'un comble.

FAKIR, s. m. mot arabe, qui signifie un pauvre; dérivé du verbe *fakara*, être pauvre, être dans l'indigence.

(*Hist. d'Orient*) *Fakir* et *derviche* sont des termes synonymes. Les Persans et les Turcs appellent *derviche* un pauvre en général. Les Arabes disent fakir dans le même sens.

Il y a des *fakirs* mahométans, et des fakirs *idolâtres*. Les premiers conservent quelque reste de pudeur; mais les idolâtres vont tout nus comme les gymnosophistes, et mènent une vie très-débordée. Les uns et les autres vont quelquefois seuls, et quelquefois en troupe. Quand ils vont en troupe, ils ont un supérieur, que l'on distingue par son habit et une chaîne de fer longue de plusieurs pieds.

Il y a dans les Indes une autre espèce de *fakir* : ce sont des jeunes gens pauvres qui, pour devenir mollas ou docteurs, se retirent dans les mosquées, où ils vivent d'aumônes, et passent le temps à l'étude de leur loi, à lire l'alcoran, et à acquérir quelque connoissance des choses naturelles.

M. d'Herbelot rapporte qu'il y a dans les Indes huit cent mille fakirs mahométans, et douze cent mille idolâtres.

FALAISE, s. f. de l'allemand *fales*, rocher escarpé.

(*Marine*) On appelle ainsi, dans la ci-devant Normandie, les rochers escarpés qui bordent les côtes de la mer. Ce mot paroît avoir été apporté dans le pays par les Normands.

FALCIFORME, adj. du lat. *falciformis*, composé de *falx*, falx, et de *forma*, forme : qui a la forme d'une faulx.

(*Physiologie*) Le sinus *falciforme* de la dure-mère, autrement appelé falx.

FALLOPE. Nom d'un médecin célèbre de Padoue.

(*Physiol.*) Ce médecin a donné son nom à une partie de la matrice, qu'on appelle la *trompe de Fallope*; à l'orifice du conduit de la portion dure du nerf auditif, qu'on appelle l'*aqueduc de Fallope*, par rapport à sa ressemblance à une espèce d'aqueduc de son pays; enfin au *ligament inguinal*, appelé autrement le *ligament de Fallope*.

FALLOT, s. m. Les étymologistes ne s'accordent pas sur l'origine de ce mot; Ménage le fait venir du grec φανὸς (*phanos*), et Caseneuve, de φαλὸς (*phalos*). Ils pourroient avoir raison tous les deux, puisque ces deux mots grecs

signifient reluisant, resplendissant, (*splendidus.*)

(*Art milit.*) Espèce de grosse lanterne mise au bout d'un bâton, pour éclairer, soit dans un camp, soit dans une ville assiégée.

FALQUER, v. n. du lat. *falcare*, formé de *falx*, faux: courber, à la manière d'une lame de faux.

(*Manége*) *Faire falquer un cheval*; c'est le faire couler deux ou trois tems sur les hanches, en formant un arrêt ou demi arrêt.

FALQUÉ, du lat. *falcatus*.

(*Botan.*) Ce mot se dit de la partie d'une plante, d'une feuille plane, et légèrement courbée par le bord, sur-tout vers le sommet, à la manière d'une lame de faux.

FALSIFICATION, s. f. du lat. *falsificare*, pour *falsum facere*, falsifier: l'action de falsifier.

(*Pratique*) C'est l'action de retrancher ou d'ajouter quelque chose à une pièce véritable en elle-même, pour en induire autre chose que ce qu'elle contenoit.

La *falsification* est un faux, ainsi que la *fabrication*. *V.* FAUX, FABRICATION.

(*Pharmacie*) *Falsification* se dit aussi de l'altération, du mauvais mélange ou frélaterie de médicamens, par laquelle ceux que l'on fabrique ressemblent aux médicamens vrais et naturels, mais n'en ont pas l'efficacité.

FAMILIERS, s. m. du lat. *familia*, famille: qui fait partie de la famille.

(*Inquisition*) C'est le nom de certains officiers de l'inquisition en Espagne et en Portugal. Les seigneurs des plus qualifiés se font un honneur d'être du nombre de ces officiers.

FAMILLE, s. f. du lat. *familia*, pour *famulia* formé de *famul*, domestique, quasi *famulorum cœtus*: Maison, lignée, parenté, race.

(*Pratique*) Nom collectif qui désigne plusieurs personnes unies par les liens du sang ou de l'affinité.

Les Romains distingnoient deux sortes de famille; l'une qui l'étoit *jure proprio*, comprenoit les personnes soumises à la puissance d'un même chef ou père de famille, soit par la nature, comme les enfans naturels ou légitimes; soit de droit, comme les enfans adoptifs. L'autre sorte qui l'étoit *jure communi*, renfermoit tous les agnats et généralement toute la cognation.

Famille des esclaves; c'étoit chez les Romains le corps général de tous les esclaves, ou quelque corps particulier de certains esclaves destinés à des fonctions qui leur étoient propres.

On appelle en droit *père de famille*, toute personne soit majeure, soit mineure, qui jouit de ses droits; et *fils de famille*, l'enfant mineur ou majeur qui est en la puissance paternelle.

(*Botan.*) *Famille des plantes*; Linnæus a divisé tous les végétaux en sept *familles*: 1.° les champignons; 2.° les algues; 3.° les mousses; 4.° les fougères; 5.° les graminées; 6.° les palmiers; 7.° les plantes.

Bernard de Jussieu est le premier qui ait fondé et mis en pratique en 1769, dans le jardin de Trianon, une méthode où les plantes fussent rangées en *familles*.

Adanson, imbu des mêmes principes, a publié en 1763, un ouvrage d'une profonde érudition et d'un travail immense, intitulé: *Familles des plantes*.

L'un et l'autre ont entendu par *familles*, une série de genres, dont l'affinité réside dans l'ensemble des rapports tirés de toutes leurs parties, et particulièrement de celles de la fructification.

FANAGE, s. m. du lat. *fœnum*, dont on a fait *fœnagium*, *fenage*, et *fanage*.

(*Agric.*) Action de remuer, de *faner* les plantes, lorsqu'on les a coupées, pour que le soleil les dessèche.

FANAL, s. m. du lat. *phanalium*, qui pourroit venir du grec φαίνω (*phainô*), luire.

(*Marine*) Synonyme de lanterne chez les marins. Il y a plusieurs espèces de *fanaux*:

Fanal de poupe; il est porté sur le haut de la poupe, et sert à faire connoître dans la nuit la présence du vaisseau à ceux qui sont de conserve. Dans les escadres ou armées

navales, les vaisseaux commandans portent trois *fanaux* à poupe.

Fanaux de signaux ; ce sont des lanternes de grandeur moyenne que l'on hisse en différens endroits du gréement du vaisseau, en divers nombres, combinaisons et positions, pour indiquer, pendant la nuit, les ordres, et donner les intelligences que l'on veut faire passer dans une armée navale ou une escadre, conformément à l'explication des signaux dont on est convenu.

On appelle quelquefois *fanal*, une tour élevée sur un endroit remarquable de la côte ou de l'entrée d'un port, pour éclairer et diriger les vaisseaux pendant la nuit. On dit mieux *phare*, ou tour à feu.

FANION, s. m. du lat. barb. *fano*, étendard. Les Allemands disent *fane*, et les Italiens *gonfanone*, dans le même sens.

(*Art milit.*) Étendard qu'un valet de chaque brigade de cavalerie et d'infanterie, porte à la tête des menus bagages de la brigade, pendant la marche des bagages de l'armée, pour en régler le rang et l'ordre.

FANON, s. m. même origine que FANION.

(*Hist. nat.*) Les *fanons* de la baleine sont des lames longues, et d'une substance analogue à celle de la corne dont sa bouche est accompagnée. C'est à l'aide de ses *fanons* que la baleine engloutit par milliers les insectes du genre de l'écrevisse dont elle se nourrit. Ces *fanons*, coupés par lames, servent à faire des petits bâtons plians pour les corsets et les parapluies, etc.

On appelle encore ainsi la peau qui pend sous la gorge d'un bœuf, d'un taureau.

(*Manége*) *Fanon* se dit d'un gros toupet de poil ou de crin, qui vient au derrière du boulet du pied de plusieurs chevaux.

(*Blason*) *Fanon* est un large brasselet pendant du bras droit; c'étoit autrefois une manche pendante qu'on portoit près du poignet, surtout en Allemagne.

(*Culte cathol.*) *Fanon* signifie un manipule, ornement sacerdotal que les prêtres, les diacres et les sous-diacres mettent au bras gauche en officiant; il est fait en forme de petite étole.

Fanon se dit encore de deux pendans qui sont au derrière de la mitre d'un evêque, et aussi du bonnet ou de la couronne de l'Empereur.

(*Chirurgie*) Les chirurgiens appellent *fanons* des attèlles qu'on met à la jambe ou à la cuisse fracturée, pour les affermir et les tenir droites.

FANTAISIE, s. f. du grec φαντασία (*phantasia*), vision, imagination, du verbe φαντάζομαι (*phantazomai*), paroître, se montrer. L'imagination, la faculté imaginative de l'homme: esprit, pensée, idée, humeur, envie, désir.

(*Arts et Métiers*) *Fantaisie* signifie une chose inventée à plaisir et dans laquelle on a plutôt suivi le caprice que les règles de l'art.

(*Musique*) *Fantaisie* est une pièce de musique instrumentale qu'on exécute en la composant.

(*Peinture*) *Fantaisie* est, en peinture, le produit d'une imagination abandonnée à elle-même, une composition grotesque et bizarre.

Une figure à tête humaine, à corps de quadrupède, est une *fantaisie*; une figure d'homme terminée par une gaine, est une *fantaisie*; des figures d'enfans sortant de la tige d'une plante, sont des *fantaisies*. Ainsi les arabesques, les grotesques entrent dans la classe des *fantaisies*.

Une *fantaisie* heureuse est celle d'Huré, graveur en pierres fines. C'est une tête de Momus: la pointe de son bonnet, qui est celui de la folie, se termine par un serpent qui mordoit le front du dieu satyrique; Momus conserve le rire de la méchanceté, avec l'expression de la douleur.

(*Art de préparer la soie*) *Fantaisie* se dit encore d'une soie de bourre qu'on file au rouet pour faire de la tapisserie.

FANTASMAGORIE. *V.* PHANTASMAGORIE.

FANTASSIN, s. m. de l'italien *fantaccino*, dimin. de *fante*, do-

mestique, serviteur, jeune homme à pied.

(*Art milit.*) Soldat qui marche et combat à pied.

FANTOCCINI, s. m. mot italien, pl. de *fantoccino*, marionette : poupée de bois, et l'un des dimin. de *fanto*, jeune garçon.

(*Jeux scéniques*) Sorte de jeu théâtral, dont les acteurs sont des figures en bois, mues par des fils d'archal.

FANTOME, s. m. ou PHANTOME, du grec φάντασμα (*phantasma*) de φαίνω (*phainô*) paroître : spectre, vision, vaine image qui se forme dans notre esprit, et qui nous fait supposer la présence de quelque être corporel. *V.* PHANTASMAGORIE.

FARCE, s. m. du latin *farcio*, farcer, garnir de plusieurs choses, faire un mélange.

(*Cuisine*) Mélange de diverses viandes, ou seulement d'herbes ou d'ingrédiens, hachés menus et assaisonnés, qu'on met dans le corps de quelques animaux, ou dans quelque autre viande.

(*Jeux scéniques*) *Farce* se dit aussi, par analogie, d'une espèce de petite comédie plaisante et bouffonne, qui se joue ordinairement après une pièce de théâtre plus sérieuse. Elle est appelée *farce*, parce qu'originairement elle étoit un mélange de diverses choses, comme la satire des Romains.

Le peuple romain désertoit le théâtre de Térence, pour courir aux *farceurs* et aux baleleurs.

Nerva accorda aux instances du peuple le rétablissement des *farces*, que Domitien avoit défendues.

Les premiers *farceurs* furent amenés en France par Constance, fille de Guillaume, comte de Provence, qui épousa, en 998, le roi Robert. L'arrivée de cette princesse en France, est regardée comme l'époque du goût de la nation pour la poësie en langue vulgaire.

FARCIN, s. m. par corrup. de *farcimine*, en latin *farcimen*.

(*Hippiatr.*) maladie des chevaux, chronique et contagieuse, caractérisée par des tumeurs plus ou moins volumineuses, qui suivent quelquefois le trajet des gros vaisseaux, en formant une espèce de chapelet, arrivent lentement à suppuration, dégénèrent en ulcères vermineux, fétides, cancéreux, et jette enfin l'animal qui en est attaqué dans la langueur et l'épuisement.

FARD, s. m. L'origine de ce mot est incertaine. Case-Neuve prétend néanmoins qu'il vient de l'allemand *Farb*, qui signifie *couleur*.

(*Cosmétique.*) De tous les *fards* qui ont été autrefois en usage, celui dont l'histoire fait mention comme du plus ancien, et comme celui qui a été le plus à la mode, c'est le *fard d'antimoine*. Les femmes orientales frottoient le tour de leurs yeux avec une aiguille qu'elles avoient trempée dans le *fard* d'antimoine, pour qu'en repliant la paupière, il fît paroître l'œil plus grand. Une fille de Job avoit le nom de *vase d'antimoine*. Le prophète Isaïe met au nombre des parures des filles de Sion, les aiguilles qu'elles trempent dans ce *fard*, et encore aujourd'hui, les Syriennes, les Babyloniennes, les Arabes se noircissent le tour de l'œil avec le même *fard*.

Les dames grecques et romaines crurent devoir imiter les Asiatiques : mais peu satisfaites du *fard* d'antimoine, elles inventèrent le blanc et le rouge, deux fards qui ont été transmis d'âge en âge jusqu'aux Italiens modernes, et dont l'usage a été apporté en France par les Italiens qui accompagnèrent Catherine de Médicis.

Les *fards* connus dans le commerce sont le *besetta*, le *crépon*, ou le *linon* très-fin, teint avec de la cochenille, dont on se sert après l'avoir un peu trempé dans l'eau. Le meilleur crépon vient de Constantinople ; celui de Strasbourg n'est pas si beau.

La laine nacarat du Portugal n'est que du coton coloré avec de la cochenille, et qu'on emploie au même usage.

Le blanc de fard est composé de bismuth, précipité de l'acide nitrique par une grande quantité d'eau.

FARINÉE, adj. *V.* FARINE.

(*Botan.*) De la nature de la farine. On appelle ainsi les parties des plantes qui sont réductibles par trituration ou contusion, en vraie farine semblable à celle-ci.

FARINE, s. f. du latin *far*, blé, grain : grain moulu, tout en poudre. *V.* MOUDRE, MOULIN.

(*Minéral.*) *Farine fossile* : c'est une terre calcaire pulvérulente, très-blanche et très-légère, qui entre quelquefois dans les filons métalliques et dans les fentes des montagnes calcaires. On lui donne aussi le nom de *lait de lune*, parce qu'elle est assez souvent délayée par les eaux souterraines, et présente une matière fluide, blanche comme du lait.

FARINÉ, adj. de FARINE : blanc de farine.

(*Peinture*) On appelle *fariné* ou *farineux*, un ouvrage de peinture où les carnations sont d'une blancheur qui n'est pas dans la nature, où les chairs inanimées ne rappellent pas l'idée du sang qui y circule. Un tableau généralement fade, et dont les clairs sont poussés jusqu'au blanc, est *farineux*. On dit d'un peintre qui suit cette manière vicieuse, qu'il donne dans la *farine*.

(*Sculpture*) On appelle *figure farineuse*, une figure de cire qui n'est pas sortie nette du moule, et qui a aspiré une partie du plâtre, ou dont le plâtre a aspiré la cire.

(*Botan.*) On appelle *farineux* en botanique, ce qui émane d'une poussière blanche. Le primevère, oreille d'ours, est *farineux*.

Farineux se dit aussi des racines, des tiges, des fruits, des graines dont on peut extraire une *farine*.

(*Jardin.*) Il se dit encore d'un fruit qui est pâteux, dont la chair est sans goût.

FASCE, s. f. du lat. *fascia*, bande, bandelette.

(*Archit.*) Partie de l'architecture appelée ainsi, parce que les *fasces* ressemblent à des bandes étendues.

(*Blason*) On appelle *fasce* une des pièces honorables de l'écu, qui en occupe le milieu d'un côté à l'autre, qui est faite comme une espèce de règle, et qui a de largeur le tiers de celle de l'écu.

FASCIA-LATA, mot latin qui signifie bande large.

(*Méd.*) C'est le nom qu'on donne à une anévrose de la cuisse et à un muscle qui sert à la tendre.

FASCICULÉ, adj. du lat. *fasciculatus*, de *fasciculus*, faisceau, en faisceau.

(*Botan.*) *Feuilles fasciculées*, celles qui sont ramassées en petits paquets, par le raccourcissement du ramoncule qui les porte.

Fleurs fasciculées, celles dont les pédicules uniflores, du moins pour la plupart, partent presque toutes d'un même point, ou d'un rapport commun très-court.

Poils fasciculés, ceux qui sont groupés sur un même point de la surface d'une partie de la plante.

Racine fasciculée, celle composée de fibres simples, charnues, et de tubercules alongés, qui sont groupées au bas de la tige ou de la plante.

FASCIES, s. f. de FASCIA, bande.

(*Conchyliologie*) On appelle ainsi les cercles ou les bandes que l'on aperçoit sur la robe de certaines coquilles.

FASCINE, s. f. du lat *fascina*, dont on a fait *fascenina* et *fascennia*. C'est un diminutif de *fascis*, fagot.

(*Art milit.*) Fagots faits de menus branchages. Les *fascines* sont plus ou moins grosses selon leurs différens usages.

FASTES, s. m. du latin *fasti*, dérivé de *fari*, parler, parce que les jours *fastes* étoient, parmi les Romains, ceux auxquels il étoit permis de plaider en justice, comme on appelloit *nefasti* ceux auxquels on ne plaidoit point.

(*Histoire rom.*) Les *fastes* dont on rapporte l'origine à Numa, ne furent d'abord à Rome qu'un simple calendrier, où l'on trouvoit, jour par jour, les fêtes, les jeux, les cérémonies, les jours destinés aux affaires et au repos. Mais par la suite, ils devinrent un journal

de tous les divers événemens. Une guerre entreprise, une bataille gagnée ou perdue, nn traité de paix, la dédicace d'un temple, l'institution d'une fête, nne nouveauté, une singularité, tout s'écrivit dans les *fastes*. Aussi furent-ils regardés comme les meilleurs mémoires qui pouvoient servir à l'histoire de Rome. C'est sur ces *fastes* qu'à travaillé *Ovide*.

(*Chronolog.*) On appelle figurément, et dans le style soutenn, *fastes*, les registres publics contenant de grandes et mémorables actions.

FASTIGIÉ, adj. du lat. *fastigiatus*, formé de *fastigium*, faîte.

(*Botan.*) Ce mot se dit des rameaux et des fleurs qui se terminent à la même hantenr, de manière que leurs sommités forment comme un plan horizontal relativement à la tige ou an pédoncule commun.

FATHIMITES, s. m. de *Fathima*, ou *Fathema*, fille de Mahomet.

(*Hist. du Mahométisme*) C'est un titre qu'ont porté les princes musulmans qni prétendoient descendre en ligne directe d'Ali, et de *Fathima* son épouse, fille de Mahomet.

La dynastie des *Fathimites* commença en Afrique, l'an de l'hégire 296 (de J. C. 908, par Abon-Mohammed-Obeidsallah, qui se fit suivre comme un prophète.

Les *Fathimites* conquirent l'Afrique proprement dite, la Barbarie, la Mauritanie et ensuite l'Egypte, où ils s'établirent en qualité de califes.

Les califes *Fathimites* d'Egypte finirent dans la personne d'Abed, l'an 567 de l'hégire, de J. C., 1171, après avoir régné 208 ans.

FATIGUER, v. a. du lat. *fatigare*, *quasi fatim agere*, travailler beaucoup an point de se lasser.

(*Jardin.*) *Fatiguer un arbre*; c'est lui donner trop de charge relativement à sa force; c'est le tonrmenter par un trop grand nombre de plaies qui l'épuisent.

(*Agricult.*) *Fatiguer une terre*; C'est la faire rapporter trop longtems, sans la laisser reposer.

(*Peinture*) *fatiguer un ouvrage, un tableau, une composition*; c'est travailler avec nne obstination pénible; c'est changer, recommencer, tâtonner les dispositions des objets, le trait des figures.

Fatiguer les objets; c'est peindre, dépeindre, changer les teintes, les rechanger encore, mettre des clairs où on avoit mis des ombres, et mêler, sans nne intention juste et bien prémeditée, les tons entr'eux; lenr faire perdre la franchise d'nn reflet, leur fraîcheur et leur éclat.

FAUCHAGE, s. m. du lat. *falx*, faux.

(*Agric.* L'action de faucher, la peine de faucher.

FAUCILLE, s. f. dn lat. *falcula*, diminut. de *falx*, faux: petite fanx.

(*Agricult.*) Instrument dont on se sert pour scier les blés, et qui consiste en nne lame d'acier, courbée en demi-cercle, qni a de petites dents, et qui est emmanchée daus une poignée de bois.

(*Physiol.*) *Faucille*: est aussi le nom d'un demi-cercle qni paroît dans l'hélix, ou l'oreille externe.

FAUCILLON, s. m. diminut. de FAUCILLE.

(*Agric.*) Petite fancille; instrument fait en forme de *faucille*, dont on se sert pour couper du menu bois, des broussailles.

FAUCON, du lat. *falco*, formé du grec φάλκων (*phalkón*), oiseau de proie, ou du latin *falx*, fanx, à cause que cet oiseau a des ongles recourbés comme une *faux*.

(*Véner.*) Le *faucon* est le premier des oiseanx de proie appelés *nobles*, à cause de leur courage et de lenr docilité. L'art d'instruire les accipitres pour l'exercice de la chasse, a pris de lui le nom de *fauconnerie*.

FAUCONNEAU, s. m. du lat. *falcunulus*, dimin. de *falco*: jeune faucon.

(*Artillerie*) C'est aussi le nom d'une petite pièce de canon depnis une livre jusqu'à un quart de livre de balle.

(*Architect.*) C'est encore celui

de la plus haute pièce de bois d'une machine à élever des fardeaux.

FAUSSAIRE, s. m. du lat. *falsarius*.

(*Pratique*) Celui qui a commis quelques *faussetés*, soit en fabriquant une pièce supposée, soit en altérant une pièce qui étoit véritable.

FAUSSER, v. a. dans le sens de faire plier, faire courber un corps solide, du latin *falcare* formé de *falx*, faux : faire prendre la forme d'une faux. *Fausser une cuirasse, fausser une serrure.*

(*Art milit.*) C'est dans le même sens qu'on dit, en termes de guerre, se *fausser*, pour dire que les rangs ne forment plus une ligne droite.

FAUSSET, s. m. du lat. *falsus*, *faux*, selon les uns; ou suivant Pasquier, de *faux*, *faucis*, la gorge, et alors il faudroit écrire *faucet*.

(*Musique*) Espèce de voix par laquelle un homme, sortant à l'aigu du diapason de sa voix naturelle, imite celle de la femme. Un homme fait, à peu-près, quand il chante le *fausset*, ce que fait un tuyau d'orgue quand il octavie.

FAUTE, s. f. du latin *fallere*, tomber, dont les Espagnols ont fait *faltar*, et les Anglais *falter*, dans le même sens: manquement contre le devoir, contre la loi.

(*Pratique*) Action ou omission faite mal à propos, soit par ignorance, ou par impéritie ou négligence. On a distingué en droit les *fautes* grossières, légères et très-légères. *Lata culpa, levis culpa, levissima culpa.* Il y a des *fautes* grossières qui approchent beaucoup du dol; c'est pourquoi, dans les matières civiles, on applique communément à la *faute* grossière la même peine qu'au dol.

(*Hydraul.*) On appelle *fautes* les accidens qui arrivent dans les conduites ou tuyaux qui amènent les eaux dans les bassins et pièces d'eau. Quand les tuyaux conduisent des eaux forcées, la *faute* se découvre d'elle-même par la violence de l'eau; mais dans les eaux roulantes et de décharge, il faut quelquefois découvrir toute une conduite pour connoître la *faute*. Le moyen de connoître une *faute* dans un bassin de glaise, est de mettre sur l'eau une feuille d'arbre, de la paille ou du papier, et de suivre le côté où il se rend.

FAUTEUIL, s. m. corruption de *faudesteuil*, en latin *faldisterium*, dérivé du saxon *fald*, pliant, et de *stut*, siége: siége pliant, parce que les anciens fauteuils étoient des siéges plians.

FAUVE, adj. et subst. du latin *flavus*, dont on a fait *fulvus*, et fauve : couleur qui tire sur le roux.

(*Vénerie*) *Bêtes fauves*; c'est ainsi qu'on appelle les cerfs, les biches, les daims et les chevreuils. *Chasser à la bête fauve.*

FAUX, s. f. du latin *falx*.

(*Agric.*) Instrument dont on se sert pour couper l'herbe des prés, et qui consiste en une grande lame d'acier, large de trois doigts ou environ, un peu courbée et emmanchée au bout d'un long bâton.

(*Physiol.*) *Faux de la dure-mère*; on appelle ainsi un repli de lame interne qui s'étend depuis le bord de la crête de l'os ethmoïde, le long de la suture sagittale, jusqu'à la partie moyenne de la cloison transversale.

(*Astronomie*) *Faux*, ou *faux*, est une des phases des planètes, qu'on appelle communément *croissant*. Les astronomes disent que la lune, ou toute autre planète, est en *faux*, *falcata*, quand la partie éclaircie paroît en forme de faucille ou de *faux*.

La lune est en cet état depuis la conjonction jusqu'à la quadrature, ou depuis la nouvelle lune jusqu'à ce qu'on en voie la moitié, et depuis la quadrature jusqu'à la nouvelle lune, avec cette différence que depuis la nouvelle lune jusqu'à la quadrature, le ventre ou le dos de la *faux* regarde le couchant, étant nécessairement tourné vers le soleil, et que, depuis la quadrature jusqu'à la nouvelle lune, le ventre regarde le levant.

FAUX, adj. et subst. du latin *falsus*, de *fallo*, tromper, qui n'est pas véritable.

(*Pratique*) *Faux* (crime de); supposition frauduleuse faite pour cacher ou altérer la vérité au préjudice d'autrui. Ce crime se commet

par

par paroles, par écritures, ou par actions.

Par paroles ; en faisant de *faux* sermens en justice. *V.* PARJURE.

En donnant sciemment de fausses déclarations. *V.* STELLIONNATAIRE.

En déposant contre la vérité. *V.* FAUX TÉMOIN.

Par écriture ; En fabriquant de faux jugemens, contrats, testamens, obligations, etc., en altérant une pièce véritable.

Par fait ou *action ;* en vendant ou achetant à *faux* poids ou à fausse mesure ; en altérant la valeur de l'or et de l'argent ; en contrefaisant le sceau du prince ; en prenant le nom d'un autre ; en fabriquant de fausses clefs. *V.* INSCRIPTION DE FAUX.

Faux emploi ; somme portée dans la dépense d'un compte pour des choses qui n'ont point été faites. *V.* EMPLOI.

Faux énoncé ; exposition fausse d'un fait dans un acte, par erreur ou par mauvaise foi.

Faux frais ; dépenses que font les plaideurs sans espérance d'en être remboursés, attendu qu'elles n'entrent point dans la taxe des dépens. *V.* FRAIS.

Faux témoin ; celui qui dépose ou atteste quelque chose contre la vérité. *V.* TÉMOIN.

(*Art milit.*) *Fausse braie ;* chemin couvert qui règne tout autour de l'escarpe. *V.* BRAIE.

Faux feux ; ce sont certains signaux que l'on fait avec des amorces de poudre. *V.* FEUX.

Fausse attaque ; une attaque faite pour dérober à l'ennemi la connoissance de la véritable, et pour l'obliger à diviser ses forces. *V.* ATTAQUE.

(*Marine*) *Faux baux. Voyez* BAUX.

Fausses lances, ou *faux canons ;* canons postiches de bois, que l'on place à quelques bâtimens marchands, pour leur donner de l'apparence, et en imposer à l'ennemi. *V.* LANCE.

Fausse quille ; on donne ce nom à une pièce de bois qui se place quelquefois aux vaisseaux sous la quille, dans toute sa longueur : son objet est de préserver la quille de la piqûre des vers, ou de soutenir le vaisseau contre la dérive. *Voyez* QUILLE.

Faux sabords ; ce sont des ouvertures figurées sur le côté d'un vaisseau marchand, en façon de sabords à canon, pour en imposer à l'ennemi. *V.* SABORD.

Fausse route ; on fait *fausse route*, en tenant pendant quelque tems une route différente de celle du lieu où l'on a dessein d'aller, pour dérober à l'ennemi la connoissance de son dessein. *V.* ROUTE.

(*Phisiol.*) *Faux germe ;* matière informe qui provient d'une conception défectueuse. C'est une conception imparfaite d'un fœtus, qui ne prenant pas autant de nourriture que le placenta, en est enveloppé et se consomme dans son parenchyme. *V.* GERME.

(*Arith.*) *Fausse position ;* il y a en arithmétique une règle que l'on appelle *règle de fausse position*. Elle consiste à partager un nombre en parties proportionnelles à des nombres que l'on détermine relativement à l'état d'une question. Pour faire ce partage, on n'a besoin quelquefois que d'une seule supposition de parties proportionnelles à celle du nombre qu'il faut diviser ; quelquefois il faut faire deux suppositions. *V.* POSITION.

(*Algèbre*) On appelle quelquefois *racines fausses*, les racines négatives d'une équation. *V.* NÉGATIVE, RACINE.

(*Musique*) *Faux* ; ce mot est opposé à juste. On chante faux quand on n'entonne point les intervalles dans leur justesse, qu'on forme des sons trop hauts ou trop bas.

Il y a des voix *fausses*, des cordes *fausses*, des instrumens *faux*.

Fausse quinte ; intervalle différent, dont les deux termes sont distans de quatre degrés diatoniques, ainsi que ceux de la quinte juste, mais dont l'intervalle est moindre d'un demi-ton. *V.* QUINTE, ACCORD.

FAUSSE RELATION, intervalle diminué ou superflu. *V.* RELATION.

Faux accord ; accord discordant,

soit parce qu'il contient des dissonnances proprement dites, soit parce que les consonnances n'en sont pas justes. *V.* ACCORD.

Faux-bourdon; musique à plusieurs parties, mais simple et sans mesure, dont les notes sont presque toutes égales, et dont l'harmonie est toujours syllabique. C'est la psalmodie des catholiques romains, chantée à plusieurs parties.

(*Peinture*) *Faux-jour*; on dit qu'un tableau n'est pas dans son jour, ou qu'il est dans un *faux-jour*, lorsque, du lieu où on le voit, il paroît dessus un luisant qui empêche de bien distinguer les objets. *V.* JOUR.

(*Archit.*) *Faux-comble*. Le petit comble qui est au-dessus du brisé du comble de la mansarde.

Faux plancher; un rang de solives ou chevrons lambrissés de plâtre ou de menuiserie, et destinés à diminuer l'exhaussement d'une pièce d'appartement.

Fausse coupe; c'est dans la coupe des pierres, la direction d'un joint de lit obliqne à l'arc du cintre, auquel il devoit être perpendiculaire pour être en bonne forme. *V.* COUPE.

(*Vénerie*) *Faux marcher*; il se dit de la biche qui biaise en marchant, ou du cerf après qu'il a mis bas.

Faux-rembuchement; le mouvement d'une bête qui entre dans une forêt, et en sort tout-à-coup après y avoir fait quelques pas pour rembucher ailleurs.

Faux-fuyant; c'est un sentier dans les bois.

(*Joaillier*) *Faux-rubis*; celui fait avec la fluate de chaux, ou la chaux carbonatée rouge, comme la *fausse améthiste*, avec la violette; la *fausse émeraude*, avec la verte; le *faux saphir*, avec la bleue; la *fausse topaze*, avec la jaune.

(*Jardin.*) *Fausse fleur*; celle qui est dénuée de pistil, et qui n'offre que les parties mâles. *V.* FLEUR, PISTIL.

Faux bois; branche qui a cru dans un endroit où elle ne devoit pas être, et qui devient sur-tout plus longue et plus grosse que les autres, dont elle s'approprie la nourriture.

Faux bourgeon; pousse qui n'est pas née d'un œil, mais qui a percé directement de l'écorce. Le faux bourgeon devient quelquefois précieux pour garnir un vide ou renouveler un arbre.

FAVEUR, s. f. du latin *favor*, grace, bienfait.

(*Commerce*) *Jours de faveur*; c'est le nombre de jours que le débiteur d'une lettre de change échue a encore pour la payer.

FÉBRICITANT, adj. du latin *febricito*, dimin. de *febrio*, avoir la fièvre.

(*Méd.*) Qui a la fièvre. Il se dit particulièrement de ceux qui ont des fièvres lentes, ou des fièvres intermittentes, qui laissent au malade quelques bons intervalles.

FÉBRIFUGE, s. m. adj. compsé du lat. *febris*, fièvre, et de *fugare*, chasser: qui chasse la fièvre.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes propres à guérir les fièvres intermittentes, et même celles qui sont continues avec des redoublemens. Le quinquina est le plus sûr de tous les fébrifuges.

FÉBRILE, adj. du lat. *febrilis*, formé de *febris*: qui a rapport à la fièvre.

(*Méd.*) On dit qu'il y a dans le pouls un mouvement *fébrile*, pour dire qu'il y a un mouvement de fièvre.

On dit encore l'humeur *fébrile*, pour dire l'humeur de la fièvre.

FÉCALE, adj. du lat. *fex*, *fecis*, lie, excrément.

(*Méd.*) Ce mot ne se dit jamais qu'en y joignant celui de matière, et ne s'emploie que pour signifier les excrémens de l'homme.

FÉCES, s. f. du lat. *fex*, lie.

(*Chim.*) C'est proprement le sédiment, la liqueur qui a fermenté; il signifie aussi le dépôt que font les liqueurs filtrées et clarifiées.

FÉCONDATION, s. f. formé du verbe *fecundo*, fertiliser, l'action de fertiliser, l'action par laquelle une chose est rendue fertile.

(*Botan.*) *La fécondation*, ce

botanique, est l'action de l'organe sexuel mâle sur l'organe sexuel féminin, par laquelle un ovaire acquiert la faculté de devenir fruit.

Le phénomène de la génération des plantes, a été l'objet d'une foule d'observations.

Le calice est la continuation de l'écorce; la corolle, celle du liber; le pistil, celle de la moelle; les étamines environnent le pistil; le filet s'incline et s'approche du stygmate; l'anthère qui s'ouvre, y verse le pollen dont elle est remplie; l'esprit séminal, sortant des globules qui composent le pollen, traverse le pistil, et descend jusque dans le germe: le fruit gonfle, grossit, mûrit, se sèche, s'ouvre, et laisse tomber ses semences.

La *fécondation* a pour but la formation de l'embryon. C'est l'acte le plus important de la végétation, dont tous les autres ne sont que le prélude, les accessoires, la conséquence. Sans la *fécondation*, les fleurs ne seroient pour les plantes qu'une vaine parure. Toutes les parties qui, dans une fleur épanonie, accompagnent ou environnent les sexes, peuvent être considérées comme l'appareil nuptial, par lequel une plante manifeste sa nubilité.

L'élégante peinture que Pline fait de la fécondation des palmiers femelles par les mâles, prouve que cette opération des végétaux est fort anciennement connue.

FÉCONDITÉ, même origine que FÉCONDATION: qualité par laquelle une chose est féconde.

La *fécondité* des animaux, la *fécondité* de la terre, la *fécondité* de l'esprit.

FÉCULE, s. f. du lat. *fecula*, diminu. de féces, *fex*.

(*Chim.*) La *fécule* est une matière pulvérulente, sèche, blanche, insipide, combustible, dissoluble dans l'eau bouillante, formant une gelée avec ce liquide. La fécule existe dans toutes les matières blanches et cassantes des végétaux, particulièrement dans les racines tubéreuses et les graines des graminées. C'est la *fécule* qui forme la base de la nourriture des animaux; elle est la qualité nutritive des plantes alimentaires.

Les naturalistes ont donné à cette substance le nom de *fécule amylacée*, du latin *amylum*, AMIDON *V.* ce mot.

Fécule d'indigo. V. INDIGO.

FEINTE, s. f. du latin *fingere*, dissimulation, déguisement.

(*Musique*) Altération d'une note ou d'un intervalle par un dièse, ou par un bémol. C'est proprement le nom commun du dièse et du bémol accidentels. Ce mot n'est plus en usage, mais on ne lui en a point substitué.

FELD-SPATH, s. m. mot allemand, qui signifie *terre des champs*.

(*Minéral.*) Matière pierreuse qui forme un des principaux ingrédiens du granit et de plusieurs autres roches primitives. Le *feld-spath* joue un grand rôle dans les produits volcaniques; il forme la majeure portion de la plupart des laves granitiques et porphyriques.

Le *feld-spath* est moins dur que le quartz; néanmoins il fait feu sous le briquet.

FÉLONIE, s. f du saxon *fello*, traître, cruel; on a dit dans la basse latinité *felo*, dont les Italiens ont fait *fellone*, les Anglais *felon*.

(*Jurisprud.*) C'étoit anciennement le crime du vassal qui offensoit grièvement son seigneur, ou du seigneur qui commettoit contre son vassal quelque forfait ou déloyauté notable. Aujourd'hui ce mot se prend, particulièrement en Angleterre, pour toute espèce de crime capital.

FELOUQUE, s. f. de l'italien *feluca*, qui pourroit venir de l'arabe *folkon*, navire.

(*Marine*) Bâtiment de la Méditerranée qui va à voiles et à rames, qui, pour la forme et le grément, a quelque rapport avec une galère, avec cette différence qu'il est beaucoup plus petit.

FEMELLE, s. f. et adj. du latin *femina*, femme: animal destiné par la nature à concevoir et à produire son semblable par sa conjonction avec le mâle.

(*Botan.*) *Plante* ou *fleur fe-*

melle ; celle qui dépourvue d'étamines n'a que l'organe sexuel féminin, c'est-à-dire, un ou plusieurs pistils.

FÉMUR, s. m. mot purement latin dérivé, suivant quelques-uns, de *fero*, porter : parce que cet os supporte tout le corps.

(*Anat.*) L'os de la cuisse. C'est le plus grand de tous les os du corps humain.

FENÊTRE, s. f. du lat. *fenestra*, formé du grec φαινω (*phainéin*), luire, être diaphane.

(*Archit.*) Ouverture faite dans une muraille pour donner du jour, et le bois et le vitrage dont elle est garnie.

(*Horlogerie*) *Fenêtre* est le nom d'une petite ouverture faite dans une platine, au-dessus d'un pignon, pour voir si son engrenure a les conditions requises.

(*Physiol.*) *Fenêtres* se dit aussi de deux ouvertures du labyrinthe de l'oreille, dont l'une s'appelle *fenêtre ovale*. et l'autre *fenêtre ronde*.

(*Botan.*) De *fenêtre*, les botanistes ont fait *fénestré*, pour désigner les parties des plantes qui sont percées à jour La feuille du *cracontium pertusum*, la tige applatie de quelques *bauhinies*, le fruit du pavot au-dessus de son disque stigmatique, etc., sont *fenestrés*.

FÉNIL, s. m. du lat. *fœnile*.

(*Agric.*) Le lieu où l'on serre le foin dans une ferme.

FENTE, s. f. du lat. *findo*, ou *findor*, fendre : petite ouverture en long.

(*Jardin.*) Crevasse qui se fait à l'écorce des arbres dont l'épiderme se déchire par le gonflement du tissu cellulaire, et l'augmentation du volume de la sève.

Entre les *fentes* naturelles, il en est d'artificielles que l'industrie met en pratique, comme la saignée, le cautère, la greffe en *fente*. *Voyez* GREFFE.

(*Hydraul.*) *Fente* se dit, dans une gerbe d'eau, de plusieurs ouvertures circulaires opposées l'une à l'autre, que l'on appelle portions decoaronnes ; ce sont souvent des ouvertures en long, formant de petits parallélogrammes.

(*Physiol.*) On dit les *fentes* sphénoïdes, les *fentes* orbitaires, les *fentes* spheno-maxillaires, etc., c'est-à-dire, petites ouvertures longues et étroites.

(*Minéral.*) *Fentes* se dit aussi de certaines solutions de continuité qu'on observe dans les montagnes et dans les couches pierreuses, et que les naturalistes attribuent, les uns au desséchement des matières qui les composent, les autres à des affaissemens.

FER, s. m. du lat. *ferrum*.

(*Minéral.*) Le *fer* est un métal blanc ou d'un gris-clair, très-tenace, très-dur à fondre, très-combustible, le seul des métaux attirable à l'aimant, ayant la propriété de décomposer l'eau, et de s'unir au charbon qui le convertit en acier.

Le *fer* est le plus utile de tous les métaux, et celui qui intéresse plus les arts.

Le *fer*, ainsi que les autres métaux, se trouve dans la terre, le plus souvent combiné avec des matières hétérogènes, les unes ferrugineuses et véritablement métalliques, les autres, ou sulfureuses, ou salines ou terreuses. On met toute cette masse en fusion par le moyen du feu ; et parce que les parties métalliques, plus pesantes que les autres, tombent alors au fond des vaisseaux dans lesquelles elles sont contenues, on sépare aisément ce qui les surnage et n'est pas de leur nature. On coule le *fer* fondu dans un canal ouvert, et il prend cette même figure en se refroidissant. De longues pièces de *fer*, ainsi conditionnées s'appellent *gueuses*.

Comme il s'en faut bien que la séparation des parties hétérogènes soit parfaite, on affine ce *fer* en le fondant de nouveau ; l'opération se peut renouveler tant qu'on le juge à propos.

Fer fondu, ou *fonte de fer ;* la fonte est un métal aigre et cassant, résultant de la fusion du minérai réuni à une certaine portion de carbonate calcaire qui sert de fondant, le tout en contact avec du charbon de bois, ou du COAK. (*V.* ce mot.) Les principes constitutifs sont du *fer*, du carbone et de l'oxigène.

Le combustible employé à la ré-

duction de la mine donne le carbone; l'oxigène est communiqué de deux manières : il se trouve toujours, en certaine quantité, combiné avec la mine, et, à l'état concret, ayant servi à la minéraliser; il se réunit au *fer* avant sa réduction. Une autre portion est transmise par la compression de l'air employé pour exciter le degré de chaleur necessaire à la fonte du minérai.

Il y a plusieurs espèces de fontes dont les qualités, bonnes ou mauvaises, dépendent de la quantité des mélanges et de leurs proportions relatives.

Si la fonte est tenue en fusion pendant long tems, pour qu'elle absorbe du carbone, et si elle est en même tems garantie de l'oxidation, elle recevra ce principe à excès, et formera un véritable *carbone* de *fer*.

L'oxigène combiné avec la fonte au plus haut degré possible, donne une substance métallique grossière, dont la cassure est poreuse, qui ne se fond qu'à une température bien supérieure à celle des usines ordinaires; qui, chaude, reçoit quelques impressions du marteau; et qui, froide, est extrêmement fragile. Pour les détails sur l'art de torréfier la mine et décharger les fourneaux, sur la quantité et les qualités du carbonate calcaire qu'il faut y ajouter pour faciliter la réduction, sur la préparation du charbon de bois, du *coaks*, *V.* FOURNEAU, HAUT FOURNEAU, MACHINE SOUFFLANTE, CARBONATE CALCAIRE.

Fer malléable; malgré les différentes méthodes adoptées en divers pays pour fabriquer du *fer* malléé, le principe de l'opération est toujours le même; savoir: de priver la fonte du carbone et de l'oxigène qui peuvent s'y trouver. Des fourneaux de plusieurs formes ont été construits à l'effet de perfectionner la fabrication; car, dans les usines les mieux conduites, on éprouve une perte considérable de parties métalliques : la quantité de *fonte* étant toujours proportionnée à son aptitude à devenir malléable, à l'intelligence des ouvriers, à la bonté du procédé qu'on a suivi, et à la quantité du fer malléé qu'on désire obtenir.

Deux artistes anglais se sont occupés des moyens de diminuer ces pertes considérables dans la fabrication du *fer*, ils ont substitué aux grosses affineries, aux gros marteaux et aux martinets de nos forges, des laminoirs, dont les cylindres en *fonte* douce sont mus par de l'eau, ou par une machine à vapeur. Ces laminoirs ont l'avantage de donner un *er* pur d'un tissu plus homogène que celui qui provient du travail des affineries; de produire une économie considérable dans la dépense de la fabrication : toute la crasse, les scories, et les matières hétérogènes qui ont pu résister aux opérations préliminaires, au lieu d'être enveloppées dans la COUPE (*V.* ce mot), et comprimées dans la masse par les coups du martinet pendant la façon, se trouvent, au contraire, dégagées du *fer*, et le métal pur passe seul à travers les cylindres; ils rendent le *fer* plus nerveux et plus ductile, et lui donnent un fini et une égalité d'échantillon qu'il est impossible d'obtenir par aucune autre manière. Lorsque le *fer* est forgé, battu, affiné ou laminé et mis en barres, ou le convertit en acier. *V.* ACIER.

(*Technologie*) Les *ochres* ou *oxides fer*, nommés *terre d'ombre*, hématite, ect., servent à faire des couleurs et des émaux; celle appelée sanguine à faire des crayons.

Les matières végétales astringentes, telles que la *noix de gale*, ou l'*acide gallique*, l'*écorce de chene*, etc, précipitent le *fer* en poudre noire; c'est cette dissolution qui forme la base de l'encre et de la teinture noire. *V.* ENCRE.

Le *fer;* décomposé par un alkali et combiné avec du sang de bœuf, fournit à la teinture un précipité d'une autre couleur, appelé bleu de prusse. *V.* BLEU DE PRUSSE.

L'air et l'eau convertissent le *fer* en une rouille qui sert à imprimer les toiles. *V.* ROUILLE, LIQUEUR DE FER.

Le *fer*, combiné avec beaucoup de charbon, produit dans la nature, une espèce de métal appelé *plombagine* ou *fer carburé*, dont

on fait des crayons, en l'introduisant dans des tubes de bois. Cette substance sert aussi à enduire les rouages des machines, à défendre le fer de la rouille, à noircir les poils, les cheveux des perruques; elle entre dans la composition que l'on met sur les cuirs à rasoir, et dans la couverte de quelques poteries; on la nomme vulgairement *mine de plomb*.

L'*émail* ou *fer oxidé*, sert à polir les pierres et à les graver.

Les acides ont tous sur le *fer* une action plus ou moins marquée. L'acide sulfurique, étendu d'eau, produit sur le *fer* une vive effervescence; l'eau se décompose, son oxigène oxide le *fer*, et son hydrogène passe sous forme gazeuse, l'acide dissout alors le *fer* ainsi oxidé, sans rien perdre et sans changer de nature. C'est par ce procédé qu'on extrait le gaz hydrogène. *V.* GAZ HYDROGENE.

Le *fer* peut s'allier avec plusieurs substances métalliques; mais son alliage le plus en usage dans les arts, est avec l'étain pour former le fer-blanc.

Fer-blanc; le *fer* destiné à être converti en *fer-blanc*, est sous la forme de petits barreaux, ductile, doux, et capable de se forger bien à froid.

Après avoir été chauffé, on le chauffe, on l'aplatit un peu, et on le coupe en petits morceaux qu'on appelle *semelles*.

La *semelle* peut fournir deux feuilles de *fer blanc*.

Lorsque les feuilles ont été chauffées, battues, au point d'avoir acquis leur dimension, et qu'elles ont été équaries, décapées (nettoyées), on les porte à l'étuve pour être étamées.

L'atelier d'étamage est composé d'une chaudière de fer fondu, placée dans le milieu d'une espèce de table composée de plaques de fer, inclinées légèrement. Dans le massif qui soutient ceci, est pratiqué un four semblable à celui d'un boulanger, et dont la bouche est opposée au côté de l'étameur.

L'étameur met son étain à fondre; il le laisse six heures en fusion, puis il y introduit l'*arcane* (*arcanum*), ainsi nommé, parce que les ouvriers en font un secret; mais il est à présumer que c'est du cuivre, et on fonde ce soupçon sur ce que la matière qu'on ajoute doit servir à souder l'étain avec le fer: or, le cuivre peut avoir cette qualité, puisqu'il est d'une fusibilité moyenne entre le fer et l'étain. L'*arcane* est mis en très-petite quantité dans l'étain.

On fait fondre l'étain sous une couche de suif de quatre ou cinq pouces d'épaisseur, parce que l'étain fondu se calcine facilement, lorsqu'il est en fusion et qu'il a communication avec l'air. Ce lit de suif fondu empêche cette communication.

Lorsque l'étain a le dégré de chaleur convenable, on le trempe dans la chaudière; d'abord par paquets, qu'on appelle *trousseaux*; ensuite par parties, et enfin une à une.

Cela fait, on les met à égouter; puis on les distribue à des filles qui les frottent avec de la sciure de bois et de la mousse pour les dégraisser; après quoi, il ne s'agit plus, pour les rendre parfaites, que d'emporter une espèce de lisière qui s'est formée à l'un des côtés de la feuille, tandis qu'on les mettoit à égouter.

On fait des plaques de différentes largeurs, longueurs et épaisseurs, pour les différens usages auxquels elles doivent être employées par le ferblantier qui les met en œuvre.

Fer corroyé; c'est le *fer* qui, après avoir été forgé, est ensuite battu à froid pour le rendre moins susceptible de se casser. *Voyez* CORROI.

Fer aéré; terme de l'ancienne chimie, que les chimistes modernes appellent maintenant *carbonate de fer*. *V.* CARBONATE

Fer d'eau; c'est encore une autre terme de l'ancienne chimie, auquel on a substitué celui de *phosphate de fer*. *V.* PHOSPHATE.

Fer à cheval; c'est le demi cercle ou la sole de *fer* dont on garnit la corne du pied des chevaux. La nouvelle manière de fabriquer le *fer*, au moyen des laminoirs, a donné l'idée à un Au-

glais d'appliquer cet usage à la fabrication des fers à cheval. Un autre a trouvé un moyen plus expéditif, celui de les frapper sous un balancier, avec des matières où les deux surfaces et la forme exacte d'un fer sont parfaitement gravées, ainsi que les positions respectives des traits.

(*Archit.*) *Fer à cheval* se dit d'une terrasse dont la montée en pente douce a deux rampes circulaires, et imitant par ce plan le fer d'un cheval.

(*Méd.*) *Fer chaud*, *ferrum calidum*; espèce de maladie qui consiste dans une chaleur insupportable que l'on sent monter à l'estomac, le long de l'œsophage, jusqu'à la gorge; ceux qui font un grand usage de bierre y sont principalement sujets. Les yeux d'écrevisse, pris en poudre, appaisent cette douleur sur le champ.

FÉRIES, s. f. du lat. *feriæ*.

(*Hist. rom.*) Les Romains donnèrent ce nom aux jours pendant lesquels ils s'abstenoient de travailler. Les *féries* étoient différentes des *fêtes*. La simple cessation de travail constituoit les premières; les secondes étoient célébrées par des sacrifices ou par des jeux.

(*Culte cathol.*) *Férie* dans l'origine signifioit un jour *férié* ou *fêté*. Constantin ayant ordonné de fêter toute la semaine de Pâques, le dimanche se trouva être la première *férie*, le lundi la seconde, et ainsi de suite. Ces noms dans la suite furent adaptés aux autres semaines, et leur sens changea; *férie*, en terme de rubriques, signifie un jour non fêté et non occupé par l'office d'un saint.

Il y a des *féries majeures*, comme le jour des cendres et les trois derniers jours de la semaine sainte, dont l'office prévaut à tous autres; des *féries mineures* qui n'excluent point l'office d'un saint, mais desquelles il faut faire mémoire. Les simples *féries* n'excluent rien, tout autre office prévaut à celui de *férie*.

FÉRINE, adj. du lat. *ferinus*, formé de *ferus*, sauvage, brutal.

(*Méd.*) Ce mot signifie en médecine, nuisible, malin, et il s'applique aux maladies remarquables par leur malignité, autant qu'elles procèdent de la dépravation extraordinaire des humeurs. On appelle la *toux férine*, une toux sèche, si opiniâtre, qu'elle ne cède presque point aux remèdes les mieux indiqués.

FERLER, v. a. corruption de l'ancien mot français *fréler*, qui signifioit plier, détendre. Les Anglais disent *furl*, dans le même sens.

(*Marine*) *Ferler les voiles*; c'est les serrer, les rouler et replier sur la vergue. Il est opposé à *déferler*, qui signifie détendre les voiles pour les tenir prêtes à servir. *V.* DÉFERLER.

FERME, s. f. dans le sens de *conductio*, est dérivé du lat. *firma*.

(*Pratique*) Convention par laquelle le propriétaire d'un héritage, d'une terre, d'une rente, d'un droit, abandonne la jouissance de son héritage, de sa terre, de ses droits à quelqu'un, pour un certain tems, et pour un certain prix.

Ferme se dit aussi de la chose donnée à ferme, et dans ce sens, il se dit des métairies et des autres héritages.

FERME, adj dans le sens de stable, du lat. *firmus*.

(*Physique*) Epithète que l'on donne aux corps dont les parties ont entre elles une adhérence telle, qu'elles ne se déplacent pas aisément par le toucher. Les corps de cette espèce sont appelés corps *fermes*, et plus ordinairement corps solides.

(*Art milit.*) *Faire ferme*, attendre son ennemi de *pied ferme*, combattre de *pied ferme*: c'est combattre avec résolution et sans reculer. On dit encore *tenir ferme*, en parlant des *actions* et des combats qui se soutiennent avec effort.

(*Archit.*) *Ferme* se dit aussi substantivement d'un assemblage de pièces de bois, pour soutenir les autres pièces de charpente qui portent le toit. Son diminutif *fermette*, s'applique à la petite *ferme* d'un faux comble, d'une lucarne. Dans les ponts de bois ou de fer, on appelle *fermes* la réunion, le

système, ou l'assemblage des pièces de fer ou de bois sur lesquelles est établi le plancher. *V.* PONT DE FER.

FERMÉ, adj de *fermer*, du lat. *fermare*, qui a d'abord signifié fortifier et ensuite *clorre*.

(*Marine*) Ce mot s'emploie dans la marine, en parlant des gisemens des objets vus à terre, l'un par rapport à l'autre, qui servent à diriger les vaisseaux à l'arrivée des côtes, ports et mouillages.

Fermer, en ce cas, signifie *amener* par le rayon visuel, l'un sur l'autre, et cacher l'un par l'autre, deux objets qui étoient auparavant séparés et ouverts.

FERMENTATION, s. f. du lat. *fermentatio*, formé de *ferveo*, échauffer, animer.

(*Physique*) Mouvement intestinal qui s'exécute entre les parties constituantes et intégrantes de certains corps, ou à l'aide d'un degré de chaleur et d'une fluidité convenable, ou par le mélange de différentes substances, et d'où il résulte de nouvelles combinaisons des principes de ces mêmes corps.

Lorsque les végétaux et les animaux sont privés de la vie, ou lorsque leurs produits sont enlevés aux individus dont ils faisoient partie, il s'excite en eux des mouvemens qui en détruisent le tissu et en altèrent la composition; ces mouvemens constituent les diverses espèces de fermentation. Ces espèces sont au nombre de trois : la *fermentation vineuse*, *la fermentation acéteuse et la fermentation putride*.

La *fermentation vineuse* est celle que produit le vin ou l'alcohol. La matière sucrée est la seule qui l'éprouve, lorsqu'elle est étendue d'une certaine quantité d'eau. La substance sucrée est si abondante et si généralement répandue dans les matières végétales, même dans les matières animales, qu'il y a un grand nombre de corps susceptibles de donner du vin, ou de former de l'alcohol.

La *fermentation vineuse* s'annonce dans les sucs sucrés par une augmentation de volume, la formation d'une écume abondante qui en couvre la surface, l'élévation de la température, le dégagement de beaucoup de gaz acide carbonique, la conversion d'une liqueur douce, en une liqueur âcre, chaude et piquante.

La cause de cette *fermentation* paroît être due à une décomposition de l'eau, dont une grande partie de l'oxigène se portant sur le carbone du sucre, le brûle et le convertit en acide carbonique; en même temps l'hydrogène de l'eau se porte sur le sucre de carbone, et en s'y combinant donne naissance à l'alcohol.

La *fermentation acide* ou *acéteuse* est le second mouvement naturel qui contribue à réduire les composés végétaux à des états de composition plus simple. Cette *fermentation* qui donne naissance au vinaigre, n'a lieu que dans les liqueurs qui ont d'abord éprouvé la *fermentation vineuse*. On a remarqué que le contact de l'air étoit nécessaire pour la production du vinaigre; on a vu même l'air être absorbé par le vin qui tourne à l'aigre, et il paroît qu'une certaine proportion d'oxigène atmosphérique est nécessaire à la formation de l'acide acéteux.

Enfin, après que les liqueurs végétales ou leurs parties solides humectées ont passé à l'état d'acide, leur décomposition, en se continuant par les circonstances favorables, c'est-à-dire, par une température douce ou chaude, par l'exposition à l'air et par le contact de l'eau, les conduit à une *putréfaction* qui finit par en volatiliser, sous la forme de gaz, la plupart des principes. Il se dégage de l'eau, de l'acide carbonique, du gaz hydrogène carboné et même sulfuré, de l'huile volatile en vapeur, quelquefois même du gaz azote et l'ammoniaque; il ne reste plus après cela qu'un résidu brun ou noir, connu sous le nom de terreau formé de carbone un peu huileux et gras, dont l'eau extrait encore quelques substances salines et un peu de matière extractive.

La *putréfaction* des animaux consiste dans une espèce de fermen-

tation, de décomposition lente des substances liquides ou solides: leur ordre de composition plus compliqué que celui des matières végétales, les rend encore plus susceptibles de la décomposition putride. *V.* les Traités de Chimie de Lavoisier, de Fourcroy.

FERMETÉ, s. f. du lat. *firmitas*, forteresse, fait de *firmare*: état de ce qui est ferme, solide.

(*Peinture*) La *fermeté*, en peinture, est le contraire de la molesse, et est opposée à l'indécision. Le savant artiste sait où il doit poser sa touche; il a donc une touche *ferme* et décidée. Celui qui n'a pas une connoissance assez profonde de son art et de la nature, fait en tâtonnant ce que l'autre exécute avec sûreté, et sa touche est indécise. Il voudroit dissimuler son ignorance, il craint en quelque sorte de prononcer ce qui ne sera peut-être qu'une erreur, et sa touche est molle. On établit les masses avec fermeté, quand on possède bien la théorie des effets; on hésite sur l'établissement des masses, quand on n'a sur les effets qu'une théorie incertaine.

FERTILE, adj. du lat. *fertilis*, formé, de *fero*, produire fecond, qui produit, qui rapporte beaucoup.

(*Botan.*) *Plante* ou *fleur fertile*; celle qui est susceptible de fecondation, et pouvant par conséquent perfectionner son fruit. *Fertile* se dit aussi d'une plante qui se régénère, ou se propage abondamment de toute autre manière.

FESCENNIN, adj. de *Fescennia*, ville de Toscane.

(*Litt. anc.*) Les *vers fescennins* étoient une espèce de vers libres et grossiers, qu'on chantoit à Rome dans les fêtes et les divertissemens, principalement dans les noces. Ils sont ainsi appelés de *Fescennia*, ville de Toscane, d'où l'usage s'en introduisit à Rome. Ces vers n'avoient point de mesure juste, et tenoient plus de la prose cadencée que des vers. Ils furent admis sur le théâtre de Rome, et tinrent longtemps lieu de drame aux Romains.

FESTON, s. m. de *fastus*, corruption de *fascis*, d'où l'on a fait *fasto*, *fastonis* et feston. Les Italiens disent *fastellino* et *fastellone*.

(*Archit. Sculpt.*) Ornement de sculpture qui représente des fleurs et des fruits liés ensemble.

FÊTE, s. f. *festum*, formé de *feriari*.

(*Antiq.*) Les *fêtes* étoient originairement des jours de réjouissance établis pour honorer les princes et les héros, ou pour remercier les Dieux de quelque événement favorable. Ces jours-là, on ne rendoit point la justice; le négoce et le travail des mains cessoient; on faisoit des festins et on célébroit des jeux.

(*Culte cathol.*) La première fête que Dieu ait instituée, est celle du sabbat. Les apôtres instituèrent celles de la naissance, la mort, la résurrection et l'ascension de leur divin maître.

Aux fêtes de Jésus-Christ, succédèrent celles des martyrs, qui ont été les premiers saints du christianisme, et ensuite celles des autres fidèles, dont la vie pénitente et mortifiée n'avoit été qu'un long martyre.

FETFA, s. m. mot turc.

(*Hist. turque.*) Mandement du mufti, très-respecté, même du grand seigneur.

FÉTICHE, s. f. C'est un mot en usage parmi les nègres.

(*Hist. de la Nigritie*) nom qu'on donne aux différens objets du culte superstitieux des nègres. Ces objets sont un arbre, des pierres, des animaux, etc.

FEU, s. m. du lat. *focus*, et de l'allemand *Feur*, dont les anglais ont fait *fire*.

(*Chim.*) Matière très-subtile, qui, par son action, produit du moins la chaleur, et souvent l'embrasement.

Les anciens chimistes regardent le feu comme une matière simple, inaltérable, et destinée à produire la chaleur et l'embrasement; les chimistes modernes y distinguent deux objets: le calorique et la lumière. Un corps peut être lumineux

sans être chaud ; il peut émettre de la chaleur sans être lumineux ; mais la réunion du calorique et de la lumière simultanément sensibles, constitue ce qu'on doit appeler *feu*.

Les chimistes emploient, pour faire leurs opérations, les *feux* de sable, de limaille de fer, de cendre, de réverbère, de roue, de fusion, de lampe, de bain-marie, de bain de vapeur, le *feu* de suppression. Ils emploient même plusieurs autres espèces de chaleurs, qu'on peut mettre au rang des *feux*, comme l'insolation, le bain de fumier, le bain de marc de raisin, la chaleur de la chaux vive. *Voy.* tous ces mots.

(*Méd.*) Il y dans la pathologie un grand nombre de maladies auxquelles on a donné le nom de *feu*; comme le *feu S. Antoine*, ou *feu sacré*, que le vulgaire appelle *érysipèle* ; le *feu persique*, autre espèce d'érysipèle ou de dartre qui entoure le corps comme une ceinture. Quelques-uns nomment aussi *feu persique*, le *charbon* ou *anthrax*. *V.* ces mots.

(*Jardin.*) *Jeter son feu*, se dit d'un arbre qui pousse d'abord vigoureusement, et qui se ralentit ensuite. On *fait jeter son feu* à un arbre, quand on le charge amplement en bois et en fruits, quand on lui laisse beaucoup de bourgeons surnuméraires à dessein de le rendre sage.

Lorsqu'il a *jeté son feu*, on change de méthode, et on le tient plus découvert. *V.* AMUSER LA SÈVE.

(*Art milit.*) *Faire feu* c'est faire des décharges des armes à feu.

Feu de courine, ou *second flanc*; c'est la partie de la courtine comprise entre le prolongement de la face du bastion, et de l'angle du flanc. Il ne s'emploie que dans les fortifications où la ligne de défense est fichante.

Feu rasant; c'est celui dont les coups sont tirés parallèlement à la campagne, à la distance seulement de trois ou quatre pieds de son niveau.

On appelle aussi *feu rasant*, celui qui est fait par des coups tirés parallèlement aux faces des ouvrages de la fortification.

(*Marine*) *Feu*, en termes de marine, s'entend ordinairement de l'action de canonner : Faire *feu* ; *feu bâbord*, *feu tribord*, *feu vif*, *feu roulant*, *feu bien servi*.

Donner le feu à un bâtiment ; c'est le chauffer. *V.* CARÊNER.

Feux ; on se sert de ce terme pour exprimer les fanaux ou lanternes allumés la nuit dans un vaisseau, comme aux hunes, aux bouts de vergue, dans les haubans, à la tête des mâts, pour faire des signaux dans une escadre. *V.* SIGNAL.

On appelle aussi *feux*, des phares, des tours et autres établissemens faits le long des côtes, pour y allumer des *feux* dans la nuit, afin de guider les vaisseaux aux approches des côtes. Il y a des *feux* en grand nombre sur les côtes de la Manche, sur-tout du côté de l'Angleterre.

(*Art du dessin*) Ce qu'on appelle *feu* dans les arts, est souvent ce qu'on devroit appeler prestesse de composition, facilité d'exécution, absence de reflexion et de jugement.

Le *feu* est toujours vif, mais la vivacité n'est pas toujours du feu; elle peut n'être qu'une turbulence puérile, une pétulance insensée.

Raphaël, qui se représentoit les personnages tels qu'ils devoient être dans la situation où il vouloit les peindre, qui se pénétroit de l'affection interieure dont ils devoient être animés, avoit un feu bien plus vrai que tant de peintres dont on a vanté la chaleur, parce qu'ils éprouvoient des mouvemens désordonnés, et les faisoient passer dans leur composition.

Les mots *feu*, *enthousiasme*, ont perdu bien des artistes, qui ont cru que le désordre, l'absence, la raison, le mépris des principes et des convenances, étoient de l'*enthousiasme*, *du feu*.

(*Peint. sur verre*) *Feu d'atteinte* ; c'est un feu vif et âpre que l'on donne au fourneau dès le commencement de la cuisson du verre peint.

Feux d'artifice) On comprend

sous ce terme tous les feux artificiels et composés, où il entre généralement du salpêtre, du soufre et du charbon, et souvent du pétrole, de la poix résine, du camphre, de la chaux vive, de la colophane, du vif-argent, etc. Il y en a à la guerre qui servent à incommoder l'ennemi et à éclairer ses travaux et ses démarches; d'autres qui ne sont que pour les spectacles.

Les Chinois donnent aux feux d'artifice toute la variété des formes, des couleurs et des effets dont l'art est susceptible; mais quant aux combinaisons des figures, des mouvemens et des contrastes du *feu*, il n'est point de nation qui l'emporte sur les Moscovites.

Feu grégeois; parmi les feux artificiels, le *feu grégeois*, ou le feu des Grecs, doit tenir le premier rang. Les Grecs s'en servirent les premiers, et ils furent en possession, pendant plusieurs siècles, de brûler toutes les flottes de leurs ennemis, sur-tout celles des Arabes, qui venoient d'Afrique et de Syrie les attaquer jusqu'à Constantinople.

Ce feu fut mis au rang des secrets de l'Etat; cependant les Turcs vinrent à bout de découvrir sa composition, puisqu'ils s'en servirent au siége de Damiette, en Egypte, l'an 1249. L'invention s'en est perdue au moyen de la poudre à canon qui lui a succédé, et qui, par le secours de l'artillerie, fait bien d'autres ravages que ceux que produisoit un feu soufflé dans des tuyaux de cuivre, et lancé avec des machines à ressort.

(*Physique*) *Feu central*; c'est le feu que l'on suppose au centre de la terre.

Quelques physiciens avoient placé au centre de la terre un *feu* perpétuel nommé *central*, à cause de sa situation prétendue; ils le regardoient comme la cause efficiente des végétaux, des minéraux et des animaux. Comme la chaleur du soleil ne pénètre jamais plus de dix pieds (trois quarts de mètre) en avant en terre, ils attribuoient à ce feu toutes les fermentations et productions qui sont hors de la portée de l'action de cet astre.

Le *feu central*, qu'ils appeloient le *soleil de la nature*, concouroit, dans leur système, avec le *soleil du ciel*, à la formation des végétaux. Gassendi a chassé ce feu du poste qu'on lui avoit assigné, en faisant voir qu'on l'avoit placé, sans raison, dans un lieu où l'air et l'aliment lui manquoient, et que tout ce que l'on pouvoit conclure des feux qui se manifestent par diverses irruptions et autres signes, c'est qu'il y a effectivement des feux souterrains renfermés dans diverses cavernes, où des matières grasses, sulfureuses et oléagineuses les entretiennent.

Feu électrique; on appelle ainsi tous les phénomènes d'électricité qui sont accompagnés de lumière. Telles sont les aigrettes lumineuses qu'on voit souvent briller aux angles des corps isolés qu'on électrise, ainsi qu'aux extrémités et aux angles des corps non isolés et électrisables par communication, qu'on présente à des distances convenables des corps actuellement électrisés. *V.* AIGRETTE LUMINEUSE, ETINCELLE.

Feu follet; c'est un météore enflammé, semblable à une flamme légère qui voltige dans l'air, à peu de distance de la terre, et qu'on aperçoit principalement pendant les nuits d'été, dans les cimetières et les endroits marécageux.

Ces feux sont dus au gaz hydrogène que fournissent toutes les matières putréfiées, et qui s'enflamment par l'électricité de l'air quand elle a assez d'activité pour cela.

Feu Saint-Elme, appelé aussi *Castor et Pollux*. C'est le nom que l'on a donné à de petites gerbes de *feu* que l'on aperçoit en mer, dans les tems d'orage, aux extrémités des vergues et des mâts des bâtimens, et qui font quelquefois entendre des éclats semblables à des pétards.

Ce sont des feux électriques, qui ne trouvant que peu d'issue par les différentes parties des vaisseaux qui sont ordinairement imprégnées et même enduites de goudron et d'autres matières re-

sioeuses, se dissipent sous la forme de petites gerbes par les extrémités des vergues et des mâts, qui se trouvent au-dessus d'une nuée orageuse, comme on en voit sortir des corps non isolés vis-à-vis des globes et des conducteurs électrisés.

FEUILLADE, s. f. *V.* FEUILLE.

(*Botan.*) Expansion lamineé ou foliacée, ou feuillage particulier des plantes comprises dans la *cryptogamie* de *Linnæus V.* CRYPTOGAMIE.

FEUILLAGE, s. m. de FEUILLE,

(*Botan.*) Ensemble des feuilles d'une plante. Un *feuillage beau par sa disposition et sa netteté; plante d'un vilain et triste feuillage.*

(*Arts d'imitation*) Il se dit aussi de certaines représentations capricieuses de feuillages, soit en sculpture, soit en ouvrages de tapisserie, ou autrement.

FEUILLAISON, s. f. *Voyez* FEUILLE.

(*Botan.*) Tems où une plante vivace ou ligneuse commence à développer de nouvelles feuilles. Les plantes entrent en feuillaison à des époques différentes qu'il est utile d'observer. La *feuillaison* est un des moyens de comparaison entre divers climats.

FEUILLES, s. f. du lat. *folium.*

(*Botan.*) Les *feuilles* sont les organes de la respiration; quelques végétaux n'en ont point, mais la plupart en sont parés.

Les *feuilles* sont *sessiles* ou soutenues par un pétiole *nu* ou *ailé*, *simple* ou *commun*, selon qu'il porte une ou plusieurs *feuilles.*

Les *feuilles* sont quelquefois apposées sur des écailles sous membraneuses appelées *stipules*, placées sur les feuilles, sur le pétiole, ou qui les engaînent.

Les différences qu'on observe dans les formes et dans la position des *feuilles*, sont innombrables.

Les *feuilles*, considérées selon leur *insertion*, tiennent à la racine, à la tige, aux rameaux ou à la fleur.

Leur *direction* varie comme leur *insertion;* elles sont *droites*, *horizontales*, *inclinées*, rapprochées de la tige, ou formant avec elle un angle plus ou moins ouvert.

Quant à leur durée, elles tombent tous les ans, ou résistent aux rigueurs de l'hiver et conservent leur verdure.

Leur structure est sur-tout variée; elles ont la forme d'une *alène*, d'un *fer de lance*, de *hallebarde* ou de *flèche*, d'un *cœur*, d'un *rein*, d'un *orbe*; elles sont *triangulaires* ou en *losange;* leur bord est *entier*, *denté*, *créneté*, *scié*, accompagné de cils ou défendu par des piquans, etc.

La couleur des feuilles est ordinairement d'un verd différemment nuancé; mais quelquefois elle est d'un jaune doré, d'un blanc argenté, ou elle est rougeâtre.

Leur expansion est *plane*, *convexe*, *concave*, *pliée*, *crêpue*, *ondulée*, *creusée en goutt ère.*

Leur substance est *membraneuse*, *coriace* ou *charnue*, *mince* ou *épaisse*, *pleine* ou *creuse.* Voilà pour les *feuilles simples.*

Les *feuilles* composées sont formées de plusieurs *folioles*, fixés sur le même pétiole. Elles sont *conjuguées*, *ternées* ou *quaternées;* selon que ces *folioles* sont au nombre de deux, de trois ou de quatre.

L'usage des *feuilles* est très-utile; elles servent à la vie du végétal, le vêtissent, pour ainsi dire. Elles donnent de l'oxigène, et réparent les pertes que l'atmosphère fait de cette substance, par la combustion et la respiration. Plusieurs servent à la nourriture des hommes et de certains animaux. Les fibres de quelques-unes servent à la fabrication du papier. Celles du mûrier, élaborées et digérées par les larves de la phalène bombyx, appelée ver à soie, produisent cette substance précieuse; d'autres donnent des fils pour les cordons.

Lorsque le froid arrête la circulation dans leurs trachées, elles se ferment, tombent, et alors converties en *humus*, ou terre végétale, elles servent à la végétation.

La surabondance de feuilles est

une maladie appelée PHYLLOMANIE (*V.* ce mot.) dont le remède est dans la toute de l'arbre et l'émondation de ses branches.

(*Technologie.*) *Feuille* est aussi d'un grand usage dans les arts, pour signifier des ornemens, des ontils, des instrumens ou des parties de leurs travaux.

Les *sculpteurs* appellent *feuilles* d'acanthe les ouvrages qui font l'ornement d'un chapiteau corinthien. En termes d'imprimerie, on appelle feuille d'impression une *feuille* de papier qui est pliée en deux, en quatre, en huit, selon la grandeur du volume auquel elle doit servir. On met au bas de la première page de chaque *feuille*, une lettre de l'alphabet appelée *signature*, pour désigner et indiquer l'ordre qu'elle doit avoir dans le volume. Au bas des feuillets de la première moitié d'une feuille, on répète la même lettre, accompagnée d'un chiffre arabe ou romain, afin de faire connoître l'ordre que les feuillets doivent avoir entr'eux; et au bas de la dernière page de la *feuille*, on met le premier mot de la *feuille* suivante, que l'on appelle RECLAME, pour faire connoître la liaison de l'une à l'autre. *V.* FORMAT, SIGNATURE, RECLAME.

Les *imprimeurs* disent encore que *la feuille est en train*, lorsque toutes les corrections sont faites, et qu'ils n'ont plus qu'à *rouler*, ou à tirer jusqu'au nombre déterminé.

Parmi les *batteurs d'or*, *feuilles* se dit de l'or, de l'argent, du cuivre, lorsqu'il est battu extrêmement mince.

Les *joailliers* appellent *feuille*, la petite lame de métal qu'ils mettent sous les pierres précieuses pour leur donner plus d'éclat.

En termes de *chirurgie*, on nomme *feuille* une petite superficie qui se détache quelquefois d'un os, lorsqu'il a été offensé. On appelle aussi *feuille de myrte* un petit instrument qui sert à nettoyer les bords des plaies ulcérées.

Les *étameurs* appellent *feuilles* une couche d'étain qu'on applique derrière une glace, pour qu'elle réfléchisse l'image des objets.

Feuilles de corne. V. CORNE.

FEUILLET, s. f. de *feuille*. Une partie d'une feuille de papier pliée, et qui contient deux pages.

FEUILLÉ, adj. de *feuille*.

(*Botan.*) Pourvue d'une ou plusieurs feuilles. Il est, opposé à APHYLE. *V.* ce mot.

(*Imprimerie*) *Feuillet* se dit aussi d'une reglette de bois de l'épaisseur à-peu-près d'un quart de ligne.

(*Hist. nat.*) *Feuillet* est encore le nom d'un des quatre estomacs des animaux ruminans. Les alimens, après être entrés de la *panse* dans le *bonnet*, reviennent dans la bouche, où ils sont mâchés de nouveau; de-là ils passent dans le *feuillet*, et ensuite dans la *caillette*.

(*Botan.*) On donne le nom de *feuillet* à ces espèces de lames qui tapissent la surface interne des chapeaux des agarics de Linnæus.

FEUILLURE, s. f. de *feuille*.

(*Archit.*) Petite ciselure en angle rentrant entre le tableau et l'embrasure d'une porte ou d'une croisée, ou ailleurs, ainsi nommée parce que sa concavité imite une *feuille*.

FEUTRE, s. m. du lat. *fastrum* ou *filtrum*. On a dit autrefois *feautre* ou *feaultre*.

(*Manuf.*) Espèce d'étoffe non tissue, qui se fait en foulant le poil ou la laine dont elle est composée.

(*Chapelier*) *Dresser le feutre*; c'est le mettre sur une forme de bois, pour lui donner la figure d'un chapeau.

FÉVRIER, s. m. du lat. *februarius*, formé de *febria*, déesse des purifications.

(*Chronol.*) Nom du deuxième mois de l'année, v. st., qui répond au mois de pluviôse.

FIACRE, s. m. dans le sens de voiture publique, vient de l'image de *S.-Fiacre*, qui servoit d'enseigne à un hôtel où ces voitures ont pris naissance. C'est le nom des voitures de louage qui sont sur la place en certains endroits de Paris,

et qu'on loue tant par heure, ou pour une course.

Les Anglais disent que c'est d'eux que Paris a emprunté l'usage des *facres*; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'y en avoit point encore au commencement du règne de Louis XIV.

FIANÇAILLES, s. f. du lat. *fidentia*; assurance dans la fidenté de quelqu'un.

(*Culte cathol.*) Promesse de mariage en présence d'un prêtre. Ce mot se disoit autrefois de tout ce qu'on promettoit sur sa foi.

FIARNAUX, s. m. ancien mot français, qui, lors des guerres de la Palestine, signifioit ceux qui arrivoient d'outre-mer dans la Terre-Sainte.

(*Ordre de Malte.*) On appelle ainsi, dans l'ordre de Malte, les derniers chevaliers qui ont fait profession dans l'ordre.

FIBRE, s. f. du lat. *fibra*, filament.

(*Physiol.*) On appelle ainsi certains filamens déliés dont différentes parties du corps sont composées. On dit: *les fibres des muscles, la fibre motrice, la fibre musculaire, la fibre nerveuse.*

Les *fibres* sont des corps longs et grêles, qui, par leur arrangement et leurs différentes connexions, forment toutes les parties du corps, et qui prennent, selon quelques-uns, leur origine dans le berceau.

Les *fibres* ont un ressort élastique, c'est-à-dire, qu'après avoir été allongées par quelque cause, cette cause cessant, elles se remettent dans leur état naturel. La matrice des femmes grosses, le ventre des hydropiques, le gonflement des glandes, etc., fournissent des preuves de cette élasticité.

(*Botan.*) *Fibre* se dit aussi de longs filamens qui entrent dans la composition des plantes.

FIBREUX, adj. de FIBRE: qui a des fibres, qui ressemble à des fibres.

(*Botan.*) *Fruit fibreux*; c'est celui dont la chair ou le péricarpe est rempli ou traversé de filamens plus ou moins tenaces, ou difficiles à rompre.

On dit aussi *noix fibreuse, racine fibreuse.*

FIBRILLE, adj. de *fibrilla*, diminutif de *fibra.*

(*Physiol.*) Petite fibre, filament.

FIC, s. m. du lat. *ficus*, figue.

(*Méd.*) Espèce de condylome ou excroissance charnue. C'est une petite tumeur indolente, ronde, qui pend en manière de figue, d'où elle a pris son nom, ainsi que de sa substance interne, composée de quantité de petits grains qui la font ressembler à la chair de ce fruit.

FIBRINE, s. f. diminut. de FIBRE.

(*Chimie*) Terme mis en usage par les chimistes modernes, pour désigner la dernière des trois substances, dans lesquelles se sépare spontanément le sang, et distinguée des deux autres par sa concrescibilité spontanée, et sa dissolubilité dans les alkalis.

FICHE, s. f. du lat. *fixa*, formé de *figere*, planter, ficher.

(*Technol.*) Petit morceau de fer ou d'autre métal servant à la penture des portes, des fenêtres, des armoires.

(*Jeux*) C'est aussi une marque que l'on donne au jeu.

(*Art milit.*) Il se dit encore des bâtons ou piquets dont on se sert pour marquer les différentes lignes d'un camp.

FICHÉ, participe de FICHER.

(*Blason*) Il se dit des croix et des croisettes qui ont le pied aiguisé.

FICHET, s. m. de FICHE.

(*Trictrac*) Petit morceau d'ivoire ou d'autre matière qu'on met dans les trous d'un trictrac, et qui sert à marquer les parties à mesure qu'on les a gagnées.

FICTIF, ou FICTICE, adj. de *fictitius*, formé de *fingo*, feindre, dissimuler: qui est faux, qui n'existe que par supposition.

(*Pratique*) Les rentes ne sont point des immeubles réels, mais *fictifs*; un héritage, au contraire, est un immeuble réel. Il y a des propres *fictifs* qui sont des deniers stipulés propres.

La *fiction* a été permise par la loi, afin d'attribuer à une personne ou à une chose une qualité qu'elle n'a point par elle-même, et établir

en conséquence une disposition. Mais, comme les *fictions* sortent du droit commun, elles doivent être restreintes dans leur cas particulier.

FICTION, s. f. du latin *fictio*, formé de *fingo*, feindre, dissimuler.

(*Arts d'imitation*) Production des arts qui n'a point de modèle complet dans la nature.

On distingue quatre genres de *fiction* : le *parfait*, l'*exagéré*, le *monstrueux* et le *fantastique*.

La *fiction* qui tend au parfait est l'assemblage régulier des plus belles parties dont un composé naturel soit susceptible ; et dans ce sens étendu, la *fiction* est essentielle à tous les arts d'imitation. *V.* BEAU.

On a senti, dans tous les arts, combien peu intéressante devoit être l'imitation servile d'une nature défectueuse et commune ; mais on a trouvé plus facile de l'exagérer que de l'embellir. De-là le second genre de *fiction*, qu'on appelle *exagéré*.

La *fiction* qui produit le *monstrueux*, semble avoir eu la superstition pour principe, les écarts de la nature pour exemple, et l'allégorie pour objet : considéré comme symbole, ce genre de fiction a sa justesse et sa vraisemblance ; mais il a aussi ses difficultés, et l'imagination n'y a pas été affranchie des règles, des proportions et de l'ensemble toujours prises dans la nature.

Pour passer du *monstrueux* au *fantastique*, le dérèglement de l'imagination, ou si l'on veut, la débauche du génie, n'a eu que la barrière des convenances à franchir. Le premier étoit le mélange des espèces voisines, le second étoit l'assemblage des genres les plus éloignés et des formes les plus disparates, sans progressions, sans proportions et sans nuances.

FIDÉI-COMMIS, s. m. contraction du lat. *fidei commissum* : ce qui est commis à la foi d'autrui.

(*Pratique*) Disposition particulière par laquelle un testateur prie son héritier, ou quelqu'autre personne, de remettre à quelqu'un l'hérédité entière ou une partie, ou quelque chose en particulier.

FIDÉ-JUSSEUR, s. m. du lat. *fide-jussor*, formé de *fide jubere* : cautionner, se rendre garant.

(*Pratique*) Celui qui s'oblige pour la dette d'un autre, et promet de payer pour lui, au cas qu'il ne satisfasse pas à son créancier.

Il y a cette différence entre le *fidé-jusseur* et le co-obligé, que celui-ci entre directement dans l'obligation principale avec les autres obligés, au lieu que le *fidé-jusseur* ne s'oblige que subsidiairement au cas que le principal obligé ne satisfasse pas.

FIDÉLITÉ, s. f. du lat. *fides*, foi, loyauté : régularité à remplir ses engagemens. *Prêter serment de fidélité.*

(*Peinture*) La *fidélité* dans les arts, est une vérité d'imitation.

La *fidélité* la plus minutieuse devient un devoir quand on dessine ou peint quelques objets de la nature pour servir à l'étude de l'histoire naturelle ; mais le peintre, lorsqu'il est libre, ne doit à la nature qu'une *fidélité* louable, c'est-à-dire, qu'il lui suffit de rappeler, par l'imitation qu'il en fait, les principales sensations qu'il occasionne, les principaux effets qu'elle nous transmet, et par conséquent les formes les plus caractéristiques.

FIEF, s. f. du lat. *fides*, foi, suivant les uns, et selon d'autres, de *fœdus*, traité, alliance.

Domaine noble, qui relève d'un autre domaine. (*V.* Lefebre, *de l'Origine des fiefs*). Il n'y a plus de *fiefs* en France.

FIEL, s. m. du lat. *fel*, *fellis*, formé de *follis*, sac.

(*Physiol.*) Humeur jaunâtre et amère, contenue dans un vaisseau rond et un peu long, qui a la figure d'une petite poire, et qui est situé à la partie concave du grand lobe du foie. Ce mot signifie aussi la *bile*, mais plus ordinairement celle des animaux.

(*Peinture*) *Pierre de fiel* ; les peintres appellent ainsi une substance dure qui se trouve dans les fiels de bœuf et dont ils font un beau jaune doré. Son plus grand usage est pour la miniature.

FIENTE, s. f. du lat. *fimetum*,

(*Hist. nat.*) C'est le nom qu'on donne aux excrémens de plusieurs animaux. L'ammoniaque d'Egypte est le produit de la suie donnée dans la combustion de la *fiente* du chameau.

FIER, adj. du lat. *ferus*, dont les Italiens ont fait *fero*. Ce mot, dans l'origine, signifioit féroce, cruel; mais il a été détourné ensuite de sa première acception, pour signifier audacieux, et exprimer l'estime qu'on a de soi-même.

(*Peinture*) On dit en peinture, une *touche fière*, *fierté de pinceau*. Cela signifie un pinceau hardi, une touche expressive, et ces qualités appartiennent au génie de l'artiste, d'où elles se communiquent à sa main, et aux moyens qu'elle emploie pour rester empreinte dans ses ouvrages.

On emploie plus ordinairement ces expressions, en parlant du genre de l'histoire, que des autres; en parlant de la représentation des êtres vivans, que de ceux qui, étant sans mouvement, sont incapables d'énergie.

(*Blason*) *Fier* se dit d'un lion dont le poil est hérissé.

FIÈVRE, s. f. en lat. *febris*, du verbe *fervere*, bouillir.

(*Méd.*) Mouvement déréglé de la masse du sang avec fréquence permanente du pouls et lésion des fonctions, accompagnée le plus souvent d'une chaleur excessive.

Ce n'est point sans raison que les plus célèbres médecins ont appelé la *fièvre* un assaut, un combat de la nature contre la maladie et contre sa cause. Entre les modernes, personne ne s'est déclaré plus hautement pour ce sentiment que Sydenham, qui a regardé la *fièvre* comme un effort et un instrument de la nature, institué pour séparer le pur de ce qui ne l'est pas, et pour détruire la cause morbifique et la faire sortir du corps.

Pour les différentes espèces de fièvres, *V.* les mots qui indiquent les divers caractères qui les distinguent : TIERCE, QUARTE, AIGUE, PUTRIDE, etc.

FIGURABILITÉ, s f. du lat. *figurabilitas*, formé de *figura*, figure.

(*Physique*) Propriété qu'ont les corps d'être figurés, ou d'avoir une figure quelconque. Il n'y a point de corps qui n'ait une *figure*, car il n'y en a point dont le volume ne soit terminé par des surfaces qui ont nécessairement un certain arrangement entr'elles; et c'est là ce qu'on appelle *figure*.

FIGURANT, s. m. *V.* FIGURE.

(*Jeux scéniques*) Danseur, danseuse : qui figure aux ballets dans les corps d'entrée.

FIGURATIF, adj. *V.* FIGURE: qui est la représentation, la figure, le symbole de quelque chose.

(*Pratique*) Le plan *figuratif* d'une maison, est celui qui en présente le relief en petit; il diffère du plan géométral qui ne figure que l'emplacement de la maison par des lignes. Les plans *figuratifs* sont quelquefois nécessaires pour l'instruction des procès où il est question de connoître le local d'un emplacement.

FIGURE, s. f. du lat. *figura*.

(*Physique*) La forme extérieure d'une chose matérielle.

(*Géom.*) *Figure*, en géometrie, se prend dans deux acceptions différentes : dans la première, il signifie un espace terminé de tous les côtés, soit par des surfaces, soit par des lignes.

Dans la seconde, il signifie une représentation faite sur le papier de l'objet d'un théorème, d'un problème, pour en rendre la démonstration ou la solution plus facile à concevoir.

Figure de la terre; la terre n'a pas une figure sphérique, comme on l'a cru pendant long-tems, mais celle d'un sphéroïde aplati par les pôles, comme l'a prouvé la mesure des différens degrés de la terre, prise à différentes latitudes. Les observations faites sur la longueur du pendule, et par les lois de l'hydrostatique, suivant les recherches faites par Huyghens, Newton, etc. *V.* l'Astronom. de M. Lalande.

(*Peinture*) *Peindre la figure*, ou faire l'image de l'homme, c'est imiter toutes les formes possibles de-

de son corps; c'est le rendre avec toutes les nuances dont il est susceptible, et dans toutes les combinaisons que l'effet de la lumière peut opérer sur ces nuances; c'est enfin faire naître, à l'occasion de cette représentation corporelle, l'idée des mouvemens de l'ame. *Voy.* EXPRESSION, PASSION, HARMONIE, PROPORTION, LUMIÈRE, COULEUR.

(*Sculpture*) *Figure* s'emploie quelquefois comme synonyme de statue; quelquefois aussi ces deux expressions ont un sens différent. Le mot statue convient aux *figures* qui sont debout; mais il ne convient pas à celles qui sont assises ou couchées. Ainsi l'Antinoüs est une *statue*, et le Gladiateur une *figure*.

(*Rhétor.*) *Figure* se dit, dans un sens métaphysique et par imitation, de certaines manières de parler fines et délicates, distinguées des façons ordinaires de s'exprimer, qui font une beauté, un ornement dans le discours.

Ces tours *figurés* tombent sur l'expression ou sur la pensée. Ce qui caractérise chaque *figure*, c'est le tour paticulier qu'elle donne, soit à une expression, soit à une pensée.

Les *figures* sont un des principaux ornemens du discours; elles sont en quelque sorte, la langue propre de l'imagination et des passions. La poësie et l'éloquence s'en servent, non seulement pour plaire, mais aussi pour persuader. D'un autre côté, comme il n'est point de *figure* qui ne tire son origine et son mérite de la nature, c'est elle qu'il faut consulter sur le choix; car quelque éclat que les figures communiquent au discours, elles déplairoient placées sans discernement.

(*Musique*) Les musiciens appellent *figure* un assemblage de notes qui résultent de la décomposition d'une note longue en plusieurs de moindre valeur, dont les uns entrent dans l'harmonie de la note longue, les autres non.

Figure se dit encore d'un certain nombre de notes, qui forment, pour ainsi dire, un sens musical, mais moins marqué que celui de la phrase, qui est elle-même composée de *figures*.

(*Danse*) On appelle *figures de ballet*, les diverses situations où plusieurs personnes qui dansent une entrée de ballet, se mettent, les unes à l'égard des autres, dans les différens mouvemens qu'elles font.

Figure se dit aussi de différentes lignes que l'on décrit en dansant.

FIGURÉ, participe de *figurer*.

(*Pratique*) *Copie figurée*; c'est la copie qu'on a prise d'un écrit, en le copiant trait pour trait, jusqu'aux ratures et jusqu'aux renvois.

(*Minéral.*) On appelle *pierres figurées*, les pierres sur lesquelles il y a des figures d'animaux, de plantes, etc., empreintes naturellement. On donne aussi ce nom à des pierres qui ont la *figure* de quelque objet.

(*Arithmét. Alg.*) *Nombres figurés*; ce sont des suites de nombres formés suivant une certaine loi. M. Paschal, M. l'Hôpital et d'autres, ont traité avec beaucoup de détail des propriétés des *nombres figurés*.

(*Géom. prat.*) *Figuré* se dit, au substantif, de la représentation des différens objets que renferme un terrein dont on lève le plan, ou un pays dont on lève la carte, soit à l'instrument, soit à vue.

FIGURINES, s. f. diminutif de *figure*, emprunté de l'italien *figurine*.

(*Art du dessin*) On donne ce nom à de fort petites *figures* en peinture, en sculpture, en fonte. Il reste plus de *figurines* antiques que de statues.

FIGURISME, s. m. de *figure*.

(*Théologie*) On appelle *figurés*, les mystères qui nous ont été annoncés et représentés obscurément sous certains types ou certains faits de l'Ancien Testament; et *figurisme*, l'opinion de ceux qui regardent les événemens de l'ancien Testament, comme autant de figures de ceux du nouveau.

FIL, s. m. du lat. *filum*.

(*Technol.*) Petit corps long et délié, qu'on fait en tortillant des

matières molles et douces, comme du chanvre, du lin, du coton, de la laine et de la soie.

(*Marine*) *Fil à voile*; *fil* rond, égal et uni, fait avec la meilleure espèce de chanvre, qui sert aux voiliers à coudre et à assembler les toiles à voile.

Fil de carret; celui qui entre dans la composition des cordages, et qui en forme les élémens.

(*Fondeur*) *Fil* se dit du jet d'un métal en fusion.

(*Tireur d'or*) *Fil trait*; celui qui est réduit à la grosseur d'une epingle, et qui a passé par les vingt-cinq trous du prégaton.

(*Tisserand*) *Fil de chaînette*; le gros *fil* en petite ficelle, dont ils forment la partie de leur métier qu'ils nomment *chaînette*.

(*Coutelier*) *Fil* se dit aussi du tranchant d'un instrument qui coupe : *le fil d'un rasoir*, *le fil de l'épée*.

(*Astronomie*) *Fil d'un micromètre*; ce sont les *fils* que l'on tend au foyer d'une lunette, pour mesurer les diamètres apparens des astres. Il y a ordinairement un *fil* fixe, et un *fil* mobile, ou ceuseur, qui tient à un châssis mobile par une vis. Ces *fils* sont faits communément des brins de soie de cocon. Quand on se sert de *fils* d'argent, on est obligé de calculer avec soin leur épaisseur, et d'en tenir compte dans toutes les mesures.

(*Horlogerie*) *Fil de pignon*; c'est un *fil* d'acier cannelé en forme de pignon, et qui abrège considérablement l'exécution des pignons.

(*Ferblantier*) *Fil d'archal*, ou *fil de fer*, ainsi appelé en France, parce que Richard Archal inventa la manière de le tirer.

FILAMENT, s. m. du lat. *filamenta*, terme de *médecine*, d'*anatomie*, de *botanique*, de *physique*, qui se dit des menus filets qui composent le tissu des chairs, des nerfs, des plantes, des racines, etc.

On l'applique aussi à ces concrétions visqueuses qui paroissent dans l'urine comme des cheveux ou des filets.

FILASSE, s. m. de *fil*.

(*Technol.*) *Filament* que l'on tire de l'écorce du chanvre, du lin, etc.

FILATURE, s. f. de *fil*.

(*Technol.*) On appelle ainsi les établissemens où l'on file la laine ou le coton.

FILE, s. f. du lat. inusité *fila*, fait de *filum*, suite ou rangée de choses ou de personnes disposées en long et l'une après l'autre.

(*Hydraul.*) *File de pieux*; c'est un rang de pieux équarris, et couronnés d'un chapeau arrêté à tenons et mortaises, ou attaché avec des chevilles de fer, pour retenir les berges d'une rivière, d'un étang, ou pour conserver les chaussées d'un grand chemin.

(*Art milit.*) *File* se dit aussi de la ligne droite que font les soldats placés l'un devant l'autre, ce qui détermine la hauteur du bataillon.

FILER, v. a. de *file* : faire du fil.

(*Musique*) *Filer un son*; c'est, en chantant, ménager sa voix, en sorte qu'on puisse le prolonger sans reprendre haleine. Il y a deux manières de *filer* un son : la première en le soutenant toujours également; ce qui se fait pour l'ordinaire sur les tenues où l'accompagnement travaille; la seconde, en le renforçant, ce qui est plus usité dans les passages et roulades : la première demande plus de justesse, la seconde a plus d'eclat.

(*Marine*) *Filer du cable*; c'est lâcher une partie du cable qui tient le vaisseau à l'ancre. On emploie ce moyen dans un gros vent, lorsque le vaisseau fatigue beaucoup sur ses ancres; parce que plus il y a de longueur de cable, et moins le vaisseau fait de force sur l'ancre.

Filer le cable par le bout, ou *bout pour bout*; c'est laisser aller tout le cable par l'écubier, et abandonner son ancre, lorsqu'on est pressé d'appareiller, et qu'on n'a pas le tems de lever l'ancre.

On *file* le cable par le bout, au lieu de le couper, lorsqu'on a l'espoir de venir le prendre avec son ancre, par le moyen de la bouée qu'on y laisse, pour la retrouver dans un moment plus favorable.

Filer des nœuds; c'est, en termes de pilotage et de navigation, faire du chemin en milles. *Nous filons*

six nœuds ; c'est-à-dire, nous faisons six milles, ou deux lieues de chemin par heure. *V.* NŒUDS.

FILET, s. m. de *filetum*, diminut. de *filum* : petit *fil* ; *fil délié*.

(*Pêche, Chasse*) *Filet* se dit d'un rets pour prendre du poisson ou des oiseaux.

(*Jeu de paume*) Il signifie aussi les rets d'un jeu de paume, qui sont au-dessus des murs, pour retenir les balles.

(*Technol.*) Les tireurs d'or appellent *filet*, un trait d'or ou d'argent battu et dévidé sur de la soie. Les orfèvres donnent ce nom à un trait qu'on exécute le long des cuillers et des fourchettes. Les horlogers l'appliquent à une petite partie saillante qui règne ordinairement tout autour d'un corps. — Il se dit encore du pas d'une *vis* : *vis à double filet*.

En termes d'imprimerie, les *filets* sont des règles de métal qui servent à séparer les chapitres et les colonnes dans les tableaux de chiffres ou de lettres.

Les luthiers appellent *filet*, une petite élévation qui empêche que les cordes d'un violon n'appuyent sur la touche. — Parmi les blondiers, *filet* est une soie mise en quatre, cinq ou six brins.

(*Marine*) *Filets de bastingage*. *V.* BASTINGAGE.

(*Archit.*) *Filet*, est une petite moulure carrée, qui fait partie des chapiteaux des pilastres. C'est aussi une moulure moindre que le listel, dont on se sert pour séparer les grandes moulures des corniches, archivoltes, etc.

(*Botan.*) *Filet commun* ; nom improprement donné au tube, à la colonne, etc., qui résulte de la réunion partielle ou totale des *filets* des étamines d'une fleur.

(*Physiol.*) *Filet* est un ligament membraneux qui est sous la langue : il est quelquefois si long aux enfans nouveaux-nés, qu'il s'étend presque jusqu'à l'extrémité de la langue, ce qui les empêche de la remuer avec liberté, et de teter avec facilité. Il faut le couper de bonne heure ; et la meilleure manière est de se servir de ciseaux bien pointus et bien tranchans ; après quoi, la nourrice passera doucement son doigt trempé dans le miel rosat, sous la langue de l'enfant, afin d'empêcher la réunion qui ne manqueroit pas de se faire d'abord.

On donne encore ce nom à la membrane qui attache le prépuce au gland.

FILIATION, s. m. du lat. *filius*.

(*Pratique*) Descendance de père en fils.

Filiation se dit aussi des degrés de généalogie. Ces degrés se prouvent en justice par des registres en bonne forme, tels que ceux de baptême, de mariage, etc.

FILIÈRE, s. f. du lat. *filum*, *fil*.

(*Technol.*) Machine de fer où il y a différens trous par lesquels on fait passer les métaux dont on veut prolonger l'étendue. Les serruriers et les arquebusiers appellent *filière*, un instrument qui sert à faire des vis.

FILIFORME, adj. de *filum*, *fil*, et de *forma*, *forme*.

(*Botan.*) On désigne ainsi les parties des plantes qui sont déliées, cylindracées, et flexibles comme un fil.

FILIGRANE, s. m. de l'italien *filigrana*, composé de *filum*, fil, et de *granum*, grain : *filet à grains*.

(*Orfévrerie*) Ouvrage d'orfévrerie travaillé à jour, et fait en forme de petits filets.

FILIPENDULE, adj. de *filum* et de *pendens* : qui pend comme par un fil.

(*Botan.*) *Racine filipendule* ; c'est une racine composée de tubercules charnus, attachés au bas de la tige, ou entr'eux. *Filipendule* se dit encore d'une graine pendante hors de sa loge, par le cordon ombilical. Telle est celle du genre *magnolie*.

FILON, s. m. de l'italien *filone*, augmentat. de *filo*, fil.

(*Minéral.*) Veine métallique. Quand on ouvre une mine, on aperçoit au premier coup-d'œil le minéral comme dispersé et confondu avec les matières pierreuses et terreuses ; mais en examinant avec plus d'attention, on observe dans cette confusion apparente, un ordre général. Le minéral est presque toujours rangé par lits qui se prolongent à des

distances différentes : c'est ce qu'on nomme *veines* ou *filons*.

Les *filons* se présentent dans toutes sortes de situations, depuis la ligne horizontale jusqu'à la verticale, et leurs différens degrés d'inclinaison les font désigner sous différens noms.

Filon perpendiculaire ; celui qui fait avec l'horizon, un angle de 75 à 90 degrés.

Filon incliné ; celui qui fait un angle de 60 à 75 degrés.

Filon oblique ; celui qui fait un angle de 45 à 60 degrés.

Filon plat ou couché ; de 15 à 45 degrés.

Filon horizontal ; celui qui ne s'écarte pas plus de 15 degrés de la ligne horizontale.

Direction du filon ; c'est sa situation relativement aux quatre points cardinaux de la boussole. Les mineurs désignent cette direction par les heures où le soleil se trouve directement au-dessus du point de l'horizon où aboutit la ligne qui traverse le *filon*, suivant sa longueur. Ainsi, un *filon* de douze heures est celui qui se dirige du nord au sud. Un *filon* de neuf heures va du N. O. au S. E. Celui de trois heures va du N. E. au S. E.

Les mineurs se servent d'une boussole dont les divisions sont marquées par deux séries de douze heures chacune, placées à rebours, c'est-à-dire, de droite à gauche ; et l'aiguille indique la même heure par ses deux extrémités. La manière dont les mineurs se servent de la boussole, et qui consiste à présenter parallèlement à la longueur du *filon*, le côté marqué nord sur la boîte, exige que l'est et l'ouest soient également placés à rebours, et transposés l'un à la place de l'autre.

Les *filons* prennent encore différens noms, suivant leur degré de bonté.

Filon noble ; celui qu'on exploite avec avantage.

Filon ignoble ; celui qui ne donne point de profit.

Filon stérile ; celui qui ne contient que des matières pierreuses ou sans valeur. *V.* GANGUE, MINERAI, SALBANDE, NIDOROGNONO.

Pour l'origine et la théorie des *filons*, consultez l'ouvrage de Werner, intitulé *Théorie des filons*.

FILTRATION, s. m. du lat. *feltrum*, feutre ; parce que cette opération se faisoit avec des feutres : de *feltrum* on a fait *filtrum*, *filtre*.

(*Chimie*) La *filtration* est le passage d'une liqueur à travers un corps destiné à la purifier des immondices qu'elle contient. Elle se fait par le papier gris, la chausse ou manche de drap, le blanchet, le linge, les mèches de coton, les languettes de drap blanc, le verre pilé, les pierres poreuses. (*V.* ALCARRAZZAS) ; mais la *filtration* purge les liqueurs de ce qu'elles contiennent de grossier, et point de ce qu'elles tiennent en dissolution.

(*Physiol.*) *Filtration*, ou *secrétion*, est une fonction de la nature, par laquelle les différentes humeurs du corps, comme la bile, l'urine, la salive, etc. se séparent de la masse du sang.

FILTRE, s. m. du lat. *filtrum*, formé de *feltrum*, feutre.

(*Chimie*) Papier, étoffe, linge, etc., au travers de quoi on passe une liqueur. *V.* FILTRATION.

(*Physiol.*) *Filtre* se dit par analogie des organes du corps qui filtrent et séparent quelque liqueur de la masse du sang.

FIN, s. f. du lat. *finis*, corruption de *funis*, corde, limite, terme : ce qui termine, ce qui achève.

(*Pratique*) *Fin*, en termes de palais, signifie but, objet, exception, prétention.

Fin civile ; c'est ce qui résulte d'une procédure dirigée au civil.

Fin de nullité ; demande tendante à faire déclarer nulle quelque procédure ou autre acte.

Fins de non payer ; moyens par lesquels un débiteur cherche à éluder le paiement de ce qu'il doit.

Fins de non recevoir ; exceptions péremptoires, qui empêchent d'entrer dans la discussion du fond.

FIN, FINE, adj. du teuton, *fein*, dont les Anglais ont fait *fine*, les Allemands *feyn*, les Flamands *fyn*, les Italiens et les Espagnols *fino* : qui est délié et menu en son genre, qui est excellent, subtil, délicat.

(*Orfévrerie*) *Pierres fines*, se dit des pierres précieuses, par opposition aux pierres fausses.

(*Monnaie*) *Deniers de fin, grain de fin, bouton de fin*; c'est ainsi qu'on désigne une portion d'or ou d'argent, dans laquelle il n'y a point d'alliage ou de substance étrangère au métal fin. *V.* AFFINEUR, COUPELLE, ESSAI, CARAT, TITRE.

(*Marine*) *Vaisseau fin*; c'est un vaisseau dont les extrémités sont plus pincées et plus taillées, étroites, et d'un contour plus adouci, qui a les façons plus élevées, moins de longueur de varangue et plus d'acculement. Ainsi, plus un vaisseau est *fin*, et moins il a de capacité.

Fin voilier; c'est ainsi qu'on appelle un vaisseau qui marche avec vitesse.

FINALE, s. f. de *finis*.

(*Musique*) Principale corde ou mode qu'on appelle aussi tonique, et sur laquelle la pièce doit finir. Il se dit aussi du morceau d'ensemble qui termine un acte dans les pièces italiennes.

FINANCE, s. f. du lat. *finis*, dont on a fait *finer*, pour finir, achever, bailler par force; dont les Anglais ont fait *fine*, les Allemands *finden*, et les Snédois *finne*.

(*Administr.*) Deniers publics de l'état; tout ce qui compose le trésor national.

Il signifie encore l'art d'assurer, de régir et de percevoir les impositions, etc.

FINESSE, s. f. de l'italien *finezza* : qualité de ce qui est fin, délié.

(*Peinture*) *Finesses de ton, finesses de touche*; ces manières de s'exprimer ont rapport à ce qu'on appelle en peinture le *précieux*, le *terminé*; enfin au soin que met l'artiste dans son travail, et à sa propreté dans l'exécution.

La *finesse* des passages et des tons demande qu'on emploie les couleurs avec précaution, et qu'elles ne soient salies, ni par les objets extérieurs, ni par l'indécision ou par la fatigue du *faire*.

La *finesse* suppose une étude méditée des effets de la couleur, de ceux de la lumière, de la valeur juste des tons, de leurs mélanges, de leurs dégradations, qui sont les bases de l'harmonie pittoresque.

Une main légère, une vue juste, un sentiment délicat, déterminent et opèrent la *finesse* de la touche.

FINI, partic. de *finir, finire*, terminer, achever.

(*Peinture*) Ce tableau est bien *fini*, d'un grand *fini*, d'un *fini* précieux. Un tableau est *fini* quand il est parvenu au point d'imiter la nature. Dans la peinture, tout est mensonge jusqu'au *fini*. Ainsi, un ouvrage est terminé, quand il paroît l'être de la place où il doit être vu. Un plafond peint à fresque par grandes masses établies au premier coup, peut être aussi *fini*, relativement à son objet, qu'un petit tableau de Metzu ou de Mieris. Il faut distinguer le *fini* du *léché* : le *léché* est froid, il est sec ; le *fini* n'exclut pas la chaleur, il l'exige même, puisque c'est en finissant que le peintre établit les touches fortes et mâles qui donnent la vie à un ouvrage de l'art.

(*Géométrie*) *Grandeur finie*, celle qui a des bornes. *Nombre fini*, tout nombre dont on peut assigner et exprimer la valeur. *Progression finie*, celle qui n'a qu'un certain nombre de termes par opposition à la *progression infinie*, dont le nombre de termes peut être si grand que l'on voudra.

FINITEUR, s. m. de *finir*.

(*Astron.*) *Cercle finiteur*; c'est le nom que les astronomes donnent à l'horizon ; il est ainsi appelé parce qu'il *finit* et borne la vue ou l'aspect.

FIOLE, s. f. du lat. *phiala*, fait du grec φιάλη (*phialé*) ; petite bouteille de verre.

(*Pharmacie*) Petite bouteille à col long et d'un verre très-mince, dans laquelle les apothicaires envoient leurs médecines.

(*Chimie*) C'est aussi un petit matras d'un grand usage dans les laboratoires de chimie, par la facilité qu'ont ces fioles d'aller au feu sans se casser.

(*Hydrostatique*) *fiole des quatre élémens* ; c'est une *fiole* ou tube cylindrique de verre, rempli jus-

qu'à sept ou huit pouces de hauteur de quatre liqueurs différentes; savoir : de mercure, d'huile, de tartre par défaillance, d'alcool et d'huile de pétrole. Si l'on agite la *fiole*, les liqueurs se mêlent; mais en les laissant ensuite reposer, elles se séparent et se placent les unes au-dessus des autres, dans l'ordre de leur pesanteur spécifique.

(*Hydraulique*) *Fiole* se dit aussi des trois tuyaux de verre que l'on met dans les tuyaux d'un niveau, et que l'on ajuste avec de la cire et du mastic, afin que l'eau colorée renfermée dans le gros tuyau horizontal, puisse monter dans les *fioles*, et découvrir la ligne de mire.

FIRMAMENT, s. f. du lat. *firmamentum*; le ciel, ainsi appelé parce que ceux qui lui ont donné ce nom l'ont cru d'une matière solide.

(*Astron.*) Nom que l'on donnoit autrefois au huitième ciel, ou au ciel des étoiles fixes. C'étoit un axiôme de la philosophie ancienne, que les cieux devoient être solides; cependant comme il falloit que la lumière passât au travers, cela obligeoit à faire les cieux de cristal; et voilà l'origine de tous les cieux de cristal de l'astronomie ancienne.

Aujourd'hui on ne donne plus le nom de *firmament* qu'à cette voûte céleste et de couleur bleue, où les étoiles paraissent attachées. *Voyez* BLEU, ÉTOILES.

(*Théol.*) Quelques théologiens appellent *firmament* le ciel étoilé, pour le distinguer du ciel empirée qu'ils imaginent être au-dessus, et dont ils font la demeure des bienheureux.

FIRMAN, s. m. du latin *firmo*, confirmer, rendre authentique par sa signature.

(*Econ. polit.*) C'est le nom qu'on donne dans les Indes orientales, et particulièrement dans les Etats du Grand Mogol, aux passe-ports ou permissions de trafiquer que l'on accorde aux marchands étrangers.

FISC, s. m. du latin *fiscus*, panier d'osier, formé du grec φίσκος (*phiskos*), qui signifie la même chose.

(*Finances*) Panier dans lequel les anciens mettoient de l'argent. On distinguoit chez les Romains le trésor du prince du trésor de l'Etat, *ærarium*. Le *fisc* appartenoit au prince, et le trésor, *ærarium*, au peuple. De *fisc*, on a fait CONFISQUER, CONFISCATION, *V.* ces mots.

FISSICULATION, s. f. du lat. *fissiculatio*, action de couper, formé de *fissiculare*, découper, dérivé de *findo*, ouvrir, fendre, séparer.

(*Chirurgie*) L'action de découper; dissection anatomique, et proprement, ouverture faite avec le scalpel.

FISSIPÈDE, adj. du lat. *fissus*, fendu, et de *pes*, *pedis*, pied : pied fendu.

(*Zoologie*) On appelle ainsi les quadrupèdes qui ont le pied divisé en plusieurs doigts. Tels sont les chiens, les chats, les loups, etc. par opposition à SOLIPÈDE. *V.* ce mot.

FISSURE, s. f. du lat. *fissura*, fente, de *findere*, fendre, séparer : fente, crevasse, ouverture, rupture.

(*Chirurgie*) C'est, en termes de chirurgie, une espèce de fracture ou de solution de continuité, longue et très-étroite.

Les *fissures* ou fentes sont naturelles, ou proviennent de maladies. Les *fissures* morbifiques arrivent au crâne, ou aux autres os, ou à la peau, et alors ce sont des gerçures.

FISTULE, s. f. du lat. *fistula*, formé de *fiusula*, parce qu'elle coule, ou de *fistula*, parce qu'elle a une cavité longue et étroite comme une flûte.

(*Chirurgie.*) La *fistule* est un ulcère calleux, profond, sinueux, dont l'entrée est étroite et le fond large. Elle vient indifféremment sur toutes les parties du corps. Son siége est toujours dans la membrane adipeuse, et dans les membranes celluleuses. La *fistule* qui se forme à l'angle de l'œil, dans le sac de l'œil, se nomme *fistule* lacrymale. Celle qui vient au fond du fondement se nomme *fistule* à l'anus.

De *fistule* on a fait FISTULEUX, qui se dit des plaies et des ulcères où il s'est formé des *fistules*.

(*Botan.*) *Fistuleux* se dit aussi des parties des plantes qui sont allongées, plus ou moins cylindriacées, et creuses intérieurement, mais closes par les deux bouts. Le chanvre des graminées est souvent *fistuleux*.

Les feuilles et la tige de quelques espèces d'ail, sont *fistuleuses*.

FISTULAIRES, de *fistula*.

(*Minéral.*) Il se dit des stallactites, quand elles ont un canal intérieur. *V.* STALACTITE.

FIXATION, s. f. du lat. *fixatio*, de *figere*, planter, ficher : l'action de ficher.

(*Chimie*) Opération de chimie par laquelle un corps volatil ou facile à dissiper, est rendu *fixe*.

(*Commerce*) Il signifie encore la détermination du prix d'une marchandise que ce soit.

FIXE, adj. de *fixus*, participe de *figere*, planter, ficher : qui ne se meut point, qui ne varie point.

(*Chimie.*) On entend par substances *fixes*, celles qu'une chaleur considérable ne fait point monter au haut du vaisseau, et s'évaporer, comme le *sel fixe*.

(*Astron.*) On se sert de ce mot en astronomie, pour distinguer les étoiles qui n'ont aucun mouvement propre, d'avec les planètes appelées étoiles errantes.

FIXITÉ, s. f. même origine que FIXE.

(*Physique*) C'est la propriété qu'ont quelques corps de n'être point dissipés par l'action du feu, tels que l'or, le platine, l'argent, etc.

(*Astron.*) Quelques astronomes ont aussi employé ce mot, pour désigner la propriété qu'ont les étoiles fixes de n'avoir aucun mouvement propre.

FLAGEOLET, s. m. du grec πλαγίαυλος (*plagiaulos*), flûte traversière, composé de πλάγιος (*plagios*) oblique, et d'ἀυλὸς (*aulos*), flûte, ou tout simplement de *flare*, *flatum*, souffler, dont on a fait *flaticicare*, *flaticioletum*, qui est le mot latin de *flageolet*.

(*Musique instrum.*) Espèce de petite flûte dont le son est clair et aigu.

Flageolet organisé; instrument qui reçoit son vent par des soufflets, et que l'on touche comme l'orgue sur un clavier.

FLAGRANT, adj. de *flagro*, brûler, être allumé.

(*Pratique.*) *Flagrant* délit : c'est le moment même où le coupable vient de commettre le crime ou le dommage dont on se plaint.

FLAMBEAU, s. m. du lat. *flamellum*, diminutif de *flamma*, flamme : espèce de torche de cire dont on se sert la nuit par les rues. Il se dit aussi des chandeliers dans lesquels on met des chandelles de suif ou de cire.

(*Raffinerie de sucre*) Dans la fabrication du sucre, on appelle *flambeau*, une chaudière dans laquelle on fait bouillir le sucre à un feu si violent, que la masse du fluide semble étinceler; ce qui a fait donner à cette chaudière le nom de flambeau.

(*Hist. anc.*) Les *flambeaux* des anciens n'étoient pas de cire comme les nôtres; ils étoient de bois séché au feu, ou autrement. Pline dit que, de son tems, ils étoient de charme et de coudrier; mais on a employé à cet usage le chêne, l'orme, et plus ordinairement le pin.

FLAMBER, v. a. du lat. *flamma*, en changeant l'M en B, passer par le feu, ou par dessus le feu.

(*Artillerie*) *Flamber un canon*; c'est y mettre un peu de poudre dans l'intérieur, pour faire la première épreuve.

(*Marine*) *Flamber un vaisseau*; c'est lui faire un signal, en le désignant par la *flamme* dont on est convenu dans l'ordre des signaux. Lorsque le vaisseau commandant *flambe* un vaisseau particulier de l'escadre, dans une évolution, c'est pour lui marquer qu'il n'est pas à son poste, ou qu'il n'exécute pas bien la manœuvre qui lui est ordonnée; et c'est une espèce de reproche fait au capitaine de ce vaisseau. *Voy.*, pour

l'origine particulière de ce mot, FLAMME DE VAISSEAU.

FLAMME, s. f. du lat. *flamma*.

(*Physique*) Fluide subtil et lumineux qui émane de certains corps qui brûlent.

La flamme est la partie du feu la plus brillante et la plus subtile; elle paroît n'être autre chose que les vapeurs ou les parties volatiles des matières combustibles extrêmement raréfiées, et ensuite enflammées ou échauffées jusqu'à être ardente.

La *flamme* ne sauroit subsister dans un autre milieu que l'air; tout autre corps qui l'entoure la suffoque; tous les corps pulvérulens, mous et liquides, et même les plus combustibles, jetés en masse sur un corps enflammé éteignent la *flamme*, de la même manière qu'un corps solide qui supprime l'abord libre de l'air.

La *flamme* ne subsite pas non plus dans un air rare, encore moins dans le vide parfait.

Les molettes et toutes les vapeurs qui prennent la place de l'air, éteignent aussi la *flamme*.

(*Architecture*, *Sculpt.*, *Broderie*) *Flamme* se dit aussi des représentations de *flammes* qui se font sur des ouvrages de broderie, de sculpture etc.; telles sont les *flammes* des ornemens funéraires, de certains vases d'architecture, etc.

(*Marine*) C'est encore à cause de sa ressemblance avec la figure de la *flamme*, qu'on appelle de ce nom une banderolle longue et étroite, que l'on arbore au haut du grand mât, comme la marque du commandement, ou aux autres mâts, et au bout des vergues, pour les signaux. C'est dans ce sens qu'on dit *flamber un vaisseau*, pour lui faire un signal avec la *flamme* qui doit le désigner dans l'ordre des signaux.

FLAN, s. m. corruption de *flaon*, du lat. *flo*, fondre.

(*Monnaie*) Petite pièce de métal taillée en rond, pour en faire de la monnaie.

FLANC, s. m de l'italien *flanco*, formé du lat. *latus*, ou peut-être du grec λαγὼν (*lagón*), dans le même sens.

(*Anat.*) Parties latérales de la région ombilicale, nommée autrement les iles.

(*Art milit.*) *Flanc* se dit, par analogie, du côté d'un bataillon, d'une armée. *Les ennemis nous prirent en flanc. Il faut couvrir le flanc de l'infanterie par des ailes de cavalerie.*

(*Fortific.*) *Flanc* est aussi la partie d'une fortification qui découvre les autres parties de côté; ainsi, le *flanc* du bastion, est la distance comprise depuis l'angle de la courtine jusqu'à l'angle de l'épaule.

(*Marine*) *Flanc du vaisseau*; c'est la partie du vaisseau qui se présente à la vue de l'avant à l'arrière, dans toute sa longueur, ou de la proue à la poupe. On prête, on présente le *flanc* à un vaisseau ennemi lorsqu'on veut lui lâcher sa bordée ou le canonner.

FLANQUER, v. a. de FLANC.

(*Archit. milit.*) C'est défendre, faire feu de côté, pour prendre l'ennemi en *flanc*.

Tout ouvrage de guerre qui n'a que la défense de front est défectueux, et pour lui donner sa perfection, il faut qu'une de ses parties *flanque* l'autre, et que réciproquement, il en soit *flanqué*. La courtine est toujours l'endroit le plus fort d'une enceinte de place, parce qu'elle est *flanquée* ou vue de côté par les deux *flancs* qui la terminent.

FLATTER, v. a de *flatare*, formé de *lactare*, nourrir de lait: louer excessivement dans le dessein de plaire, de séduire.

(*Peinture*) *Flatter* se dit des peintres de portraits, quand on suppose qu'ils font les représentations plus belles que les originaux.

Faire de grands yeux sans expression, de petites bouches sans mouvement, un sourire sans finesse, des joues arrondies sans être belles, des fronts comme la mode veut qu'on les ait, abandonner enfin la nature pour des conventions passagères; tels sont les moyens grossiers qu'emploient bien des peintres dans l'intention de *flatter*.

Saisir, autant qu'il est possible à l'art, l'expression de la nature,

en supprimer les petites formes qui ne marquent que sa dégradation, en adoucir les défauts, ce n'est pas *flatter*; c'est connoître le devoir de l'artiste, qui sait qu'il y a, même dans l'art de faire le portrait, quelque chose d'idéal.

L'ouvrier en peinture de portraits, qui charge toutes les formes défectueuses de l'original, et le fait reconnoître de loin à ses défauts, est, ce qu'on appelle souvent dans le monde, un peintre qui ne flatte pas, et qui attrappe les ressemblances; mais, aux yeux des vrais connoisseurs, ses ouvrages ne ressemblent réellement à rien.

FLATUOSITÉ, s. f. du lat. *flatus*, vent.

(*Méd.*) Vents qui s'engendrent dans le corps, qu'on rend par le haut ou par le bas, ou qui restent dans les intestins, et qui produisent des borborygmes.

FLÉAU, s. m. du lat. *flagellum*, dont les Anglais ont fait *flail*, les Allemands *flegel*. Nous avons dit anciennement *flael* et ensuite *fléel*.

(*Agricult.*) Instrument qui est composé de deux bâtons d'inégale longueur, attachés l'un au bout de l'autre avec des courroies, et qui sert à battre le blé.

(*Mécanique*) *Fléau* se dit d'une sorte de lévier, qui fait la partie principale d'une balance. Le *fléau* dans une balance, est le lévier du premier genre partagé par l'axe en deux bras égaux et aux extrémités duquel on suspend les bassins.

C'est encore, dans la balance romaine, le lévier du premier genre, partagé par l'axe en deux bras inégaux, sur le plus long desquels glisse le poids, tandis qu'on attache le corps qu'on veut peser à l'extrémité du bras le plus court.

FLÈCHE, s. f. de l'allemand *flitsch* ou *flitz*; trait qui se décoche avec un arbalète.

(*Art milit.*) Les *flèches* sont de petits ouvrages qu'on élève quelquefois sur les angles saillans et rentrans. Les assiégeans détruisent l'effet de ces *flèches*, en labourant leur intérieur par des batteries à ricochet, où par des bombes tirées aussi à ricochet, ou en incommodant l'ennemi dans ses flèches par des pierriers qui y font ordinairement beaucoup de mal.

On appelle encore *flèches* des pièces de bois attachées les unes aux autres par des anneaux de fer. A la dernière de ces pièces qui est armée de fer, on met le pétard. Ces *flèches* se mettent sur des roues que l'on pousse comme les ponts volans, dont on se sert pour entrer dans la place quand l'ouverture est faite.

Flèches de pont; c'est ainsi qu'on nomme les pièces de bois assemblées dans la bascule, qui tiennent par les deux bouts de devant les chaînes de fer qui enlèvent le tablier du pont.

Flèches (armes); l'usage des arcs et des *flèches* n'est pas aboli partout. Les Turcs s'en servent encore dans leurs armées aussi bien que les Africains, les Américains, et la plupart des Asiatiques; mais il n'y en a point de si adroits que les Tartares, pour tirer de l'arc en avant et en arrière.

Flèches à feu; Ce sont des *flèches* que l'on tire avec des arbalètes, et qui sont faites de la même manière que les dards à feu. Elles se jettent, pour découvrir les travailleurs des assiégeans, dans le plus fort de l'obscurité.

(*Marine*) *Flèche* se dit de la partie de l'avant d'un vaisseau.

Flèche de mât; c'est la partie supérieure ou pointe des mâts de perroquets et de la perruche qu'on laisse nue au-dessus du capelage.

Dans les vaisseaux de commerce, cette *flèche* n'est que de deux ou trois pieds, pour donner un peu de grâce à la mâture; mais dans les frégates et vaisseaux de guerre, elles ont douze et jusqu'à vingt pieds, suivant la grandeur du bâtiment. Elles servent dans les beaux tems à placer les perroquets volans; et d'ailleurs, elles sont nécessaires pour l'établissement des pavillons et autres marques de commandement, ou pour les signaux.

(*Archit.*) *Flèche* se dit aussi d'une sorte de clocher fort menu et pointu comme une *flèche*.

(*Géom.*) *Flèche* est encore le nom que quelques géomètres ont donné à ce que l'on nomme autrement le *sinus verse* d'un arc, parce qu'il ressemble à une *flèche* qui s'appuie sur la corde d'un arc.

(*Astron.*) *Flèche* se dit encore de la constellation boréale située au-dessus de l'aigle, et qui contient 18 étoiles.

Cette constellation est différente de la *flèche* d'Antinoüs, qui, avec l'arc, forme une constellation dans Hévélius.

FLÉCHISSEUR, adj. du latin *flexor*, formé de *flectere*, fléchir, courber.

(*Physiol.*) Nom commun à plusieurs muscles, dont les fonctions sont de fléchir les parties auxquelles ils appartiennent.

FLEGMAGOGUE, adj. du grec φλέγμα (*phlegma*), flegme, pituite, et de ἀγω (*agô*), chasser.

(*Méd.*) Nom des médicamens qui purgent de la pituite, pris par antiphrase du verbe φλέγω, brûler; comme si l'on disoit, *humeur non brûlée.*

FLEGME, s. m. du grec φλέγμα (*phlegma*), pituite.

(*Méd.*) Humeur aqueuse qui existe dans le corps de l'animal.

(*Chimie*) *Flegme* se dit aussi de la partie aqueuse et insipide qne la distillation dégage des corps.

FLEGMON, s. m. du grec φλεγμονὴ (*phlegmoné*), inflammation, formé de φλέγω (*phlégô*) brûler, enflammer.

(*Méd.*) C'est, en général, une inflammation, c'est-à-dire, une chaleur immodérée et contre nature, universelle ou particulière, avec tumeur ou sans tumeur.

Le *phlegmon*, en particulier, est une tumeur inflammatoire, dure, élevée, circonscrite, accompagnée de rougeur, de douleur et de pulsation, et qui s'étend autant en largeur qu'en profondeur, causée par une abondance de sang arrêté et accumulé par fluxion dans une partie, et qui occupe non seulement les tégumens, mais aussi les muscles.

FLÉTRISSURE, s. f. de *flétrir*, corruption de l'ancien mot *flâtrer*, *fleutrer*, pour marquer d'un fer chaud.

(*Pratique*) Impression d'une marque faite, en conséquence d'un jugement, par l'exécuteur de la haute-justice sur la peau du criminel convaincu d'un crime qui mérite cette peine afflictive. Cette marque se faisoit autrefois sur la face même du criminel. Aujourd'hui, elle se fait sur l'épaule.

Flétrissure se dit aussi au figuré, pour toute condamnation qui emporte infamie de fait ou de droit.

FLEUR, s. f. dn lat. *flos*, fait du grec φλὸς (*phlos*), fleur.

(*Botan.*) Produit temporaire d'une plante, par le parfait développement duquel celle-ci indique, et le lieu que ses organes sexuels occupent ou devroient occuper, et le tems de la fécondation, après lequel ce produit tombe, ou bien persiste, en s'altérant ou en changeant de nature.

Quatre parties principales peuvent entrer dans la composition d'une fleur, savoir: le CALICE, la COROLLE, l'ETAMINE, le PISTIL. *V.* ces mots.

(*Archit. Peinture, Sculpt.*) *Fleur* se dit des ornemens qui imitent les fleurs naturelles.

(*Chimie*) *Fleurs* se dit aussi des parties les plus subtiles des corps, sous une forme sèche, séparées des plus grossières, qui se subliment par le moyen du feu: telles sont les *fleurs ammoniacales cuivreuses*, que les chimistes modernes appellent *muriate ammoniacal de cuivre sublimé.*

Fleurs ammoniacales martiales, ou *muriate ammoniacal de fer sublimé.*

Fleurs argentines de régule d'antimoine, ou *oxide d'antimoine sublimé.*

Fleurs d'arsenic, ou *oxide d'arsenic sublimé.*

Fleurs de benjoin, ou *acide benzoïque sublimé.*

Fleurs de bismuth, ou *oxide de bismuth sublimé.*

Fleurs d'étain, ou *oxide d'étain sublimé.*

Fleurs métalliques, ou *oxides métalliques sublimés.*

Fleurs de soufre, ou *soufre sublimé.*

Fleurs de zinc, ou *oxide de zinc sublimé*.

(*Méd.*) *Fleurs blanches;* on entend par *fleurs blanches* une maladie cachectique, qui consiste en un écoulement irrégulier d'une humeur impure, mucilagineuse et ordinairement blanchâtre, par les parties naturelles de la femme.

Fleur, en ce sens, est une corruption de *flueurs*, fait du latin *fluor*, dérivé de *fluere*, couler.

FLEURAISON, s. f. de *fleur*.

(*Botan.*) Tems auquel une plante commence à épanouir ses *fleurs*. Il se dit aussi de l'espace de tems pendant lequel une plante reste en *fleur*.

La *fleuraison* est le second moyen végétal de comparaison entre les divers climats qui nourrissent des plantes semblables.

FLEURISTE, adj. de *fleur*.

(*Botan.*) *Jardinier-fleuriste;* c'est celui qui s'occupe particulièrement de la culture des fleurs, et aussi de celles des arbustes à fleurs et à fruit.

Les *fleuristes*, par leurs soins et par leur art, sont parvenus à multiplier en Europe les fleurs les plus belles et les plus estimées, qui presque toutes, comme les tulipes, les renoncules, les anémones, les tubéreuses, les jacinthes, les narcisses, les lys, etc., viennent originairement du Levant.

Indépendamment de la connoissance des terres meubles, légères, dont ils ont besoin pour leur végétation, les *fleuristes* ont encore des secrets pour panacher les fleurs et les chamarrer de diverses couleurs.

Fleuriste artificiel; c'est celui qui représente la nature dans toutes ses perfections par le moyen des fleurs, des feuilles et des plantes artificielles.

Cet art, très-ancien à la Chine et en Italie, n'est pas encore très-avancé en France.

On ignore de quelle manière les Chinois composent leurs fleurs artificielles. Nos dames s'en servoient autrefois pour orner leur toilette; mais comme elles exigeoient beaucoup de précautions, qui devenoient souvent inutiles, elles n'en font presque plus d'usage.

Les fleurs d'Italie se soutiennent mieux que celles de la Chine, aussi en fait-on une grande consommation. Ces fleurs, qui sont fabriquées de coques de vers à soie, de plumes, et d'une toile teinte, gommée et très-forte, sont supérieures à celles qu'on fait ailleurs, parce qu'elles sont plus solides, et que par la tournure et la couleur qu'on leur donne, elles représentent mieux des fleurs naturelles.

FLEURON, s. m. diminutif de fleur.

(*Botan.*) *Fleurs à fleuron;* chaque petite fleur dont le limbe de sa corolle s'élève ou s'étale également, ou à-peu-près, en tout sens, est nommée *fleuron;* et on appelle *demi-fleuron*, celle dont ce même limbe se prolonge d'un seul côté extérieur pour former ce qu'on appelle *languette*. On appelle *fleur radiée* celle qui est composée tout à-la-fois de *fleurons* et de *demi-fleurons*.

(*Archit.*) *Fleuron* se dit aussi d'une espèce de représentation de fleurs, servant d'ornemens d'architecture.

FLEUVE, s. m. du latin *flumen*, formé de *fluere*, couler.

(*Géogr.*) Amas considérable d'eau, qui, partant de quelque source, coule dans un lit vaste et profond, pour aller se jeter dans la mer.

FLEXUEUX, adj. de *flectere*, fléchir.

(*Botan.* Il se dit des parties des plantes qui forment plusieurs courbures ou flexions sur un même plan.

FLEXIBILITÉ, s. f. de *flectere*, fléchir: qualité de ce qui est flexible.

(*Physique*) Propriété qu'ont les corps de pouvoir céder aux puissances qui les compriment. On ne connoît point de corps qui ne puisse céder à une force finie; car tous les corps sont compressibles, ce qui suppose nécessairement la *flexibilité*. Le diamant, le corps le plus dur que l'on connoisse, est lui-même flexible; et la preuve qu'il est flexible, c'est que, si on le laisse tomber sur un corps dur, il rejaillit; or ce mouvement réfléchi ne lui vient que de son ressort. Les liqueurs elles-mêmes doivent être regardées comme *flexi-*

bles (quoiqu'elles le soient très-peu), puisqu'elles rejaillissent et qu'elles transmettent les sons.

FLEXION, s. f. du lat. *flexio*, formé de *flectere*, fléchir: état de ce qui est fléchi.

(*Anat.*) Mouvement des parties des corps qui fléchissent, opéré par les muscles fléchisseurs, dans les os dont les extrémités éloignées peuvent se rapprocher en formant un angle.

(*Astron.*) *Flexion* se dit aussi des grands instrumens, dont on attend une grande précision, et dont la *flexion* occasionne des inconvéniens considérables.

FLIBOT, s. m. corruption de l'anglais *fly-boat*, bateau léger: bateau volant.

(*Marine*) Sorte de bâtiment hollandais à fond plat, à gros ventre, et à cul rond; c'est une petite flûte ordinairement au-dessous de cent tonneaux de port.

FLIBUSTIER, s. m. Ce mot paroît être une corruption de l'anglais *free-booters*, *francs-pilleurs*.

(*Marine*) On appeloit ainsi autrefois les corsaires ou aventuriers qui s'associoient dans les colonies françaises et anglaises de l'Amérique, pour aller piller les Espagnols.

FLINT-GLASS; terme anglais qui signifie *verre de cailloux*.

(*Optique*) On a conservé ce nom dans notre langue, pour exprimer le beau cristal d'Angleterre, ou de beau verre blanc dont on fait des gobelets et des caraffes. Il est devenu remarquable pour les astronomes, depuis que M. Dollond, le père, a découvert, en 1758, la propriété qu'il a de disperser beaucoup les rayons colorés, et de produire un spectre prismatique plus grand que le verre ordinaire, dans le rapport de 3 à 2.

C'est le *minium*, ou la partie métallique employée dans la fabrication du *flint-glass*, qui lui donne cette propriété. On s'en sert avec succès pour composer les objectifs des lunettes achromatiques.

FLORAL, adj. de *fleur*.

(*Botan.*) Qui appartient à la *fleur* ou qui l'accompagne.

FLORAUX, adj. de la déesse *Flore*.

(*Hist. anc.*) *Jeux floraux*; ces jeux furent institués en l'honneur de Flore, l'an de Rome 513.

Académie des Jeux floraux; les *Jeux floraux* furent fondés à Toulouse, par sept bourgeois de cette ville, amateurs des belles-lettres, qui, vers la Toussaint de l'an 1323, invitèrent, par une lettre circulaire, tous les troubadours ou poëtes de Provence à se trouver à Toulouse, le 1.er mai de l'année suivante, pour y réciter les pièces de vers qu'ils auroient faites, promettant une violette d'or à celui dont la pièce seroit jugée la plus belle. Les capitouls trouvèrent ce dessein si utile et si beau, qu'ils firent résoudre au conseil de ville, qu'on le continueroit aux dépens de la ville. Arnaud Vidal, de Castelnandari, remporta le premier prix, en 1324.

Vers l'an 1540, une dame de condition, nommée Alemena Isaure, légua la meilleure partie de son bien à la ville de Toulouse, pour éterniser cet usage, et faire les frais des prix, qui sont des fleurs d'or ou d'argent de différentes espèces.

FLORE, s. f. du lat. *flora*; nom de la déesse des fleurs.

(*Botan.*) On nomme ainsi un ouvrage qui traite des plantes d'un pays déterminé.

A des époques fixes et constantes, les plantes germent, les feuilles sortent des bourgeons, se déploient et tombent. Les fleurs montrent leurs belles corolles et produisent des fruits succulens. L'observation de ces époques sert à calculer le *calendrier de Flore*.

L'*horloge de Flore* est réglée sur l'heure déterminée à laquelle les plantes s'ouvrent ou s'éveillent, et se tournent vers le soleil, qui les échauffe, ou bien celle à laquelle elles se ferment et paroissent s'endormir.

FLORÉAL, s. m. de *Flore*.

(*Chronol.*) Le huitième mois de l'année de la République française. Ce mois commence le 20 avril, et finit le 19 mai; on lui a donné le nom de *floréal*, parce que c'est dans ce mois que la plupart des végétaux fleurissent.

FLORIN, s. m. de la ville de *Florence*, ou de la fleur des lys qui étoient les armes de Florence.

(*Monnaie, Commerce.*) Quelque soit l'étymologie de *florin*, il est certain que les premiers *florins* furent fabriqués à Florence, et que tous les *florins* d'Europe ont pris leur dénomination des *florins* de Florence; car tous les princes de l'Europe ont fait battre de la monnaie sous ce nom.

Aujourd'hui les *florins* sont quelquefois monnaie de compte seulement, et plus souvent monnaie de compte et réelle. Ils ont différentes valeurs suivans les pays où ils ont cours.

FLORIPARE, adj. du lat. *flos*, fleur et de *parere*, produire.

(*Botan.*) Il se dit des plantes et des parties des plantes qui ne produisent que des fleurs. *Bourgeon floripare.*

FLOT, s. m. de *fluctus*; les Anglais disent *flood.*

(*Marine*) C'est ainsi que les marins appellent l'élévation de la mer dans les marées, ou le *flux*; par opposition à *ébe*, qui signifie l'abaissement des eaux, ou le *reflux*. (*V.* FLUX; REFLUX.) On dit qu'il y a *flot*, lorsque la marée monte; *demi-flot*, lorsque la moitié du tems de la marée est écoulée. On dit également *quart de flot, trois quarts de flot, à flot, être à flot*, c'est-à-dire, assez de profondeur d'eau, pour que le navire ne touche pas le fond, et se soutienne sur l'eau.

Mettre un vaisseau à flot; c'est le retirer d'un endroit où il touchoit le fond, et le meuer dans un autre où il a suffisamment d'eau pour flotter.

FLOTTAISON, s. f. du lat. *fluctus*, dont on a fait dans la basse latinité, *fluctare, fluitere* et *flietere* pour flatter.

(*Marine*) On appelle *flottaison* d'un vaisseau, la partie qui se trouve à fleur d'eau quand il est chargé.

La ligne de flottaison, ou *ligne de charge*, est la ligne que marqueroit, autour du corps du vaisseau, la surface de l'eau supposée parfaitement calme lorsque le vaisseau est chargé.

FLOTTE, s. f. de *flotta*; mot normand, pris vraisemblablement de l'ancien saxon *flota*, dont les Espagnols ont fait *flota*, les Anglais *fleet.*

(*Marine*) C'est le nom qu'on donne à une compagnie, ou assemblage de vaisseaux marchands, qui se réunissent et navigueut ensemble; il arrive souvent que l'on confond le mot de *flotte* avec celui d'*escadre* ou *armée navale*, ce qui est mal, parce que *flotte* ne doit point s'entendre d'un armement en guerre.

FLOTILLE, diminu. de flotte.

(*Marine*) *Petite flotte, flottille de galères, flottille de chaloupes canonnières.*

FLOU, adj. et adv. ancien mot français dont *flouet* ou *fluet* est le diminutif: ce mot peut avoir été formé du lat. *fluo*, qui signifie quelquefois s'efféminer.

(*Peinture*) *Flou* est un terme de peinture, qui n'est guère entendu que des gens de l'art, et qui ne sort pas des ateliers: il signifie la douceur, le goût moelleux, tendre et suave, qu'un peintre met dans son ouvrage. Il n'est pas synonyme du mot *fondu*, quoiqu'il exprime un pinceau qui fond les couleurs et les noie les unes dans les autres. La différence entre ces deux mots est, 1.° que le mot *flou* exprime l'excès du fondu; 2.° qu'il suppose une grande légèreté de couleurs sur-tout dans les ombres. Ainsi plusieurs peintres des différentes écoles d'Italie, les Allemands en général, et en France, le Bourdon, Louis Boullogne, Carle Vanloo fondoient toutes leurs couleurs; mais ce n'étoit ni avec cet excès ni avec cette légèreté de ton dans les ombres qu'on pouvoit rendre par le mot *flou*. Carle Vanloo, et chez nous Alexandre Grimon, Laoux, ont vraiment peint *flou*. Les Italiens rendent très-énergiquement ce genre de pinceau par le mot *sfumato*,

Ce genre de peindre a beaucoup de partisans dans le public, parce qu'il rend la couleur lisse, sans nulle touche, ni épaisseur de couleurs, et qu'il produit (comme on dit) *une peinture bien douce*; mais ce *flou* si flatteur à l'œil n'est ordi-

nairement que le fruit de l'habitude, et jamais celui du savoir ni du sentiment. Il décèle souvent, au contraire, l'ignorance qui l'adopte pour se cacher dans l'ombre d'une exécution aimable.

FLUATE, s. m. de *fluere*, couler. (*Chimie*) Nouveau terme de chimie, qui exprime un sel formé par l'acide fluorique combiné avec différentes bases; sa terminaison en *ate* annonce que l'acide qui le constitue n'est connu que dans son état de saturation *complète* avec l'oxigène.

FLUCTUATION, s. f. de *fluctus*, flotter, être flagité par les flots : agitation.

(*Chirurgie*) Agitation d'humeur épanchée dans quelque cavité du corps, ou dans un abscès.

FLUENTE, s. m. de *fluere*, couler. (*Géom. transc.*) Newton et les Anglais appellent ainsi ce que Leibnitz appelle *intégrale*. *V.* INTEGRALE, FLUXION.

FLUEUR, s. f. du lat. *fluor*, flux, écoulement.

(*Méd.*) Nom donné par quelques auteurs aux règles des femmes.

FLUIDE, s. m. du lat. *fluidus*, formé de *fluere*, couler.

(*Physique*) Substance dont les parties sont mobiles entr'elles, n'ont point ou presque point de cohésion les unes aux autres, et se meuvent indépendamment les unes des autres. Tels sont, par exemple, un tas de blé, du sablon, la fumée, l'air, etc.

Toutes les liqueurs sont aussi des *fluides*, mais tous les *fluides* ne sont pas nécessairement liqueurs. Pour qu'un *fluide* soit liqueur, il faut que ses molécules puissent se mouvoir, indépendamment les unes des autres, avec assez de liberté pour que celles de la surface supérieure se placent toutes dans un plan parallèle à l'horizon; tel est le vin ou l'eau, etc. L'ensemble forme un cône plus ou moins écrasé, suivant qu'il approche plus ou moins de la parfaite *fluidité*.

Le *fluide* dont la *fluidité* égale celle des liqueurs, se comporte comme elles dans leur équilibre.

La théorie de l'équilibre et du mouvement des *fluides* est en général l'objet de l'HYDRODYNAMIQUE. (*V.* ce mot.) La pression et la pesanteur des corps plongés dans les *fluides*, et l'action des *fluides* sur les corps qui y sont plongés, sont le sujet de l'HYDROSTATIQUE. *V.* ce mot.

Le mouvement des *fluides*, et particulièrement de l'eau, fait la matière de l'HYDRAULIQUE. *V.* ce mot.

Sur l'ascension des *fluides* dans les vaisseaux capillaires, *Voyez* TUYAUX CAPILLAIRES.

Fluide électrique. *Voyez* MATIERE ÉLECTRIQUE.

Fluide magnétique. *Voy.* MATIERE MAGNETIQUE.

Fluide élastique. On donne ce nom à l'air de l'atmosphère et à tous les fluides qui ont sa forme, et qui en ont les apparences.

On connoît aujourd'hui un grand nombre de *fluides* élastiques qui diffèrent essentiellement entr'eux, et qui, malgré cela, au premier aperçu, avoient été pris pour de l'air, parce qu'ils lui ressemblent à bien des égards. Il est bien vrai qu'on leur avoit remarqué des propriétés qui n'appartiennent point à l'air; mais on les attribuoit à quelques substances étrangères, qu'on supposoit s'y être mêlées; c'est pourquoi on les appeloit *air gâté*, *air vicié*; mais on s'est assuré par des expériences décisives, que ces substances diffèrent essentiellement de l'air et entr'elles, par les principes qui les constituent.

Parmi les *fluides élastiques*, les uns sont *permanens*, et les autres non *permanens*.

Les *fluides élastiques permanens* sont ceux dans lesquels le CALORIQUE (*V.* ce mot) est dans l'état de combinaison. Ceux-ci conservent leur état de *fluide élastique* à quelque température et à quelque degré de pression qu'ils soient exposés; c'est pour cela qu'on les appelle *permanens* : tels sont l'*air* et les *gaz*. *V.* AIR, GAZ, OXIGÈNE, HYDROGÈNE.

Les *fluides élastiques non permanens* sont ceux dans lesquels une grande quantité de *calorique* est dans l'état de liberté. Ces der-

niers ne peuvent conserver leur état de *fluides élastiques*, qu'autant qu'ils sont peu comprimés, ou qu'ils se trouvent à une température élevée, et plus ou moins élevée, suivant leur nature et leur densité. Telles sont toutes les vapeurs, comme l'éther, l'alcool, l'eau.

(*Physiol.*) On entend par *fluides*, le sang, la lymphe, la sérosité et les autres humeurs du corps.

La doctrine des *fluides* est principalement due aux recherches des médecins modernes.

Si les liqueurs du corps humain n'étoient qu'une eau pure, et ses vaisseaux des tuyaux métalliques résistant à l'infini, les lois hydrostatiques suffiroient pour expliquer les fonctions de l'économie animale; mais nos *fluides* sont composés d'huile, de sel, de terre et d'eau, et nos vaisseaux sont faits de fibres solides, mais flexibles, élastiques et susceptibles d'une extension et d'une contraction réciproques. C'est pourquoi les liqueurs humaines ne suivent point exactement les lois hydrostatiques; elles doivent naturellement s'en écarter à proportion de la diversité qui se trouve entre elles et l'eau.

FLUIDITÉ, s. f. de *fluere*, couler: qualité de ce qui est *fluide*.

(*Physique*) Propriété par laquelle les parties d'un corps sont mobiles entr'elles, et se meuvent indépendamment les unes des autres.

La principale cause de la *fluidité* des corps, est l'action du *calorique*, ou matière de la chaleur: c'est par cette action que les parties des corps s'écartent, se séparent les unes des autres, perdent leur adhérence, et reçoivent enfin cette mobilité respective, en quoi consiste leur *fluidité*. C'est par le ralentissement de cette action, ou par son absence, que les parties se rapprochent, adhèrent les unes aux autres, se lient, et reprennent enfin la consistance qu'elle leur avoit fait perdre.

FLUOR, s. m. du lat. *fluere*, couler, parce que cette substance est très-fusible. *V.* FLUATE.

(*Minéral.*) Le *fluor* minéral, ou *spath-fluor*, se trouve fréquemment dans les pays à mines, et il en indique même la présence. Les couleurs qu'il affecte le plus généralement, sont le blanc, le jaune, le rougeâtre, le vert pâle, le violet, le vert. *V.* CHAUX FLUATEE.

FLUORIQUE, adj. de FLUOR. *V.* ce mot.

(*Chimie.*) *Acide fluorique*; c'est un acide tout formé dans le fluate de chaux ou spath fluor. C'est à Margraff que l'on doit la première connoissance de cet acide. M. de Liancourt, sous le nom de Boulanger, a beaucoup étendu nos connoissances sur les propriétés de l'*acide fluorique*. Enfin, Scheele semble y avoir mis la dernière main. Cet acide a la propriété de ronger le verre, et de dissoudre la terre silicée. (*V.* GRAVEUR SUR VERRE.) Sa terminaison en *ique* indique le second état des acides, celui où ils sont complétement saturés d'oxigène.

FLUTE, s. f. du lat. barb. *flatita*, fait de *flare*, *flatum*, dont on a fait *flater*, pour un flûteur.

(*Musique*) Instrument de musique creusé en forme de tuyau, et percé de quelques trous, desquels on tire différens tons par le souffle de la bouche, et par le remuement des doigts sur les trous.

Les flûtes traversières se font ordinairement de buis; on en fait aussi de bois de Rhodes, de bois de violette, et même d'ivoire.

Les six trous qu'on ouvre et qu'on ferme avec les doigts, ainsi que la clef de *re*-dièse, doivent être partagés et percés non seulement selon les principes de l'art, mais encore selon la justesse de l'oreille, pour que chaque ton dans le bas, ainsi que dans le haut, se termine dans son vrai point; mais cela est d'une si grande difficulté, que les plus célebres joueurs de flûte avouent qu'ils n'ont jamais trouvé un de ces instrumens parfaitement juste dans tous les tons. Ils sont obligés d'y suppléer par le plus ou moins de vent.

FLUTE, s. f. (terme de marine) du saxon *flete*, et ensuite *fleute*.

(*Marine*) Gros navire de charge. On donne aussi en France le nom de *flûte*, ou de vaisseau armé en

flûte, à tous les bâtimens que l'on fait servir de magasin à la suite d'une armée navale, ou de bâtiment de transport, quoiqu'il soit construit en frégate ou en vaisseau.

Lorsqu'on arme en *flûte* un vaisseau de ligne, on supprime tous les canons de sa batterie basse, et l'on n'y laisse même qu'une partie de ceux de la batterie haute. Les vaisseaux destinés à ce service sont ordinairement ceux qui sont les moins propres au combat.

FLUVIATILE, adj. qui croît dans les fleuves.

(*Conchyliologie*) On appelle ainsi les coquillages qui croissent dans l'eau douce.

(*Botan.*) Il se dit aussi des plantes qui croissent dans les rivières ou dans les fleuves.

FLUX, s. m. du lat. *fluxus*, formé de *fluere*, couler.

(*Physique*) Mouvement journalier, régulier et périodique, qu'on observe dans les eaux de la mer.

Dans les mers vastes et profondes, on remarque que l'Océan monte et descend alternativement deux fois par jour. Pour le détail et les causes du *flux* et *reflux*. *Voyez*, MARÉE, SYSIGIES, QUADRATURES, EBE, FLOT, JUSANT.

(*Métallurgie*) *Flux* ou fondant, se dit des matières qui facilitent la fusion des métaux; c'est surtout la pierre calcaire et l'argile qu'on emploie comme fondans; la première s'appelle CASTINE, l'autre HERBUE.

(*Docimasie*) Dans les opérations docimastiques, on se sert de plusieurs espèces de *flux*.

Flux cru; c'est un mélange de trois parties de tartre cru et d'une partie de nitre.

Flux noir; c'est le même mélange, calciné et réduit en charbon dans des vaisseaux clos.

Flux blanc; il s'obtient en faisant détonner le nitre au moyen du tartre qu'on jette dessus.

(*Méd.*) *Flux* se dit encore d'un écoulement d'humeurs, qui prend différens noms, suivant l'endroit par où il se fait, et l'humeur qui en découle.

Flux de bouche, la salivation ou *ptyalisme*. *V.* ce mot.

Flux de ventre, *V.* DIARRHÉE, LIENTERIE, CŒLIAQUE, DYSSENTERIE.

Flux menstruel. L'écoulement qui se fait tous les mois chez les femmes et les filles.

FLUXION, s. f. du lat. *fluxio*, de *fluere*, couler.

(*Méd.*) Chute, écoulement ou dépôt d'humeurs qui se fait promptement sur quelque partie du corps. Tels sont le *catarrhe*, l'*épiphora*, le *coryza*, l'*asthme humide*, le *rhume*, la *toux humide*, les *fluxions* sur les joues, les dents, les oreilles, et celles qui engendrent des tumeurs inflammatoires. Toutes ces *fluxions* sont produites par la lymphe, la sérosité, ou le sang.

(*Géom. transc.*) *Fluxion* est encore un nom dont Newton s'est servi dans la géométrie de l'infini, pour désigner ce que Leibnitz appelle *différence*. *Voyez* DIFFÉRENCE, DIFFERENTIEL.

Newton s'est servi de ce mot *fluxion*, parce qu'il considère les quantités mathématiques comme engendrées par le mouvement: il cherche le rapport des vitesses variables avec lesquelles ces quantités sont décrites, et ce sont ces vitesses qu'il appelle *fluxions des quantités*.

FOC, s. m. de l'ital. *fiocco*.

(*Marine*) Voile triangulaire qui s'oriente entre le mât de misaine, et le beaupré, ou, dans les bâtimens qui n'ont point de mât de misaine, entre le grand mât et le beaupré. Les vaisseaux de guerre portent ordinairement quatre *focs*: le *grand foc*; le *second foc* ou *faux foc*, le *troisième foc*, ou *contre-foc*, le *petit foc* ou la *trinquette*, ou le *tourmentin*, parce qu'il est quelquefois la seule voile qui se déploie dans les tempêtes.

FŒTUS, s. m. mot latin qui signifie le jeune animal contenu dans la matrice.

(*Physiol.*) On donne ce nom aux petits de tous les vivipares, tant qu'ils sont contenus dans la matrice, et à ceux des ovipares, avant qu'ils

qu'ils soient éclos; mais on donne plus particulièrement ce nom à l'enfant qui n'est pas né, ou qui n'est pas à terme. Il le conserve jusqu'à sa naissance.

FOI, s. f. du lat. *fides*, consentement de l'esprit.

(*Relig.*) La première des trois vertus théologales, celle par laquelle on croit fermement les vérités que Dieu a révélées.

(*Pratique*) *Foi pleine et entière;* preuve complète que fait un acte authentique de ce qui y est contenu.

Foi provisoire; créance donnée par provision à un acte authentique argué de faux. Cet acte fait foi, jusqu'à ce qu'il soit détruit.

Foi publique; créance accordée par la loi à certaines personnes pour ce qui est de leur ministère.

FOIBLE, adj. du latin *flebilis*, déplorable.

(*Marine*) *Un vaisseau foible d'échantillon;* c'est celui qui a les membres et les autres pièces correspondantes qui composent sa carcasse, moins forts et moins épais qu'à l'ordinaire, et qui par là est moins en état de résister au combat et à la grosse mer.

(*Peinture*) *Foible* ne se prend, dans un sens absolu, qu'en parlant de l'effet et de la couleur. Ce tableau est *foible*, c'est-à-dire, que la couleur en est peu piquante, que l'effet n'en est pas vigoureux.

Si l'on veut parler de quelque autre sorte de *foiblesse*, il faut la spécifier. Ce tableau est *foible* de dessin, *foible* de composition, *foible* d'expression.

FOIBLESSE, s. f. même origine que FOIBLE.

(*Méd.*) Débilité, abattement: il signifie la même chose qu'ADYNAMIE, *V.* ce mot.

(*Art milit.*) *Foiblesse d'une place;* c'est lorsqu'une place a de grands dehors, commandés par des lieux circonvoisins et mal flanqués de la place, avec des fossés étroits et à demi-comblés, des remparts éboulés, des parapets ruinés, et des bastions petits et mal terrassés.

FOIE, s. m. contraction de *foyer*, parce que, suivant le sentiment des anciens, c'est le foyer où se cuit et se prépare le sang.

(*Physiol.*) Viscère du bas-ventre, composé de différentes glandes propres à séparer de la masse du sang une liqueur jaunâtre que l'on nomme bile.

(*Chimie*) Les anciens chimistes donnoient le nom de *foie* à certaines combinaisons, qui, par leur aspect, ressemblent au *foie* des animaux. D'après la nouvelle nomenclature, ces combinaisons ont pris le nom de *sulfure;* ainsi, le *foie d'antimoine*, est appelé aujourd'hui *oxide d'antimoine sulfuré;* le *foie d'arsenic*, *oxide arsénical de potasse;* les *foies de soufre*, *sulfures alcalins*, etc.

FOIRE, s. f. du latin *forum*, marché, ou bien *à feriis;* parce que de tout tems les *foires* se sont tenues dans les lieux où l'on célébroit des fêtes.

(*Commerce*) Grand marché public où l'on vend toutes sortes de marchandises, et qui se tient, en certains tems, une ou plusieurs fois l'année.

Les *foires* furent établies en France dans le septième siècle, pour r'ouvrir les canaux du commerce qui étoient engorgés depuis long-tems. Les négocians jouissoient, dans ces marchés annuels et périodiques, d'un certain nombre d'immunités attachées au tems et au lieu. Cet usage commença à St.-Denis, et s'étendit bientôt dans le reste de la France.

En considération des priviléges et franchises accordés en France, tant aux nationaux qu'aux étrangers, les autres puissances de l'Europe en créèrent de semblables, et instituèrent des *foires*, avec des juges pour le maintien des priviléges qu'elles leur avoient accordés.

FOL, ou FOU, adj. du latin barbare *follus*, dont on a fait *follitia*, pour folie: qui a perdu le sens, l'esprit.

(*Pratique*) *Fol appel;* c'est celui qui est interjeté témérairement et sans cause ni moyens valables.

Folle enchère; celle qui est faite par un enchérisseur insolvable.

Folle intimation; c'est lorsque l'on prend à partie un juge, en son nom, quoiqu'il n'y ait pas lieu de le faire; ou qu'on intime un particulier, quoiqu'il n'ait aucun intérêt

dans la contestation, et qu'il ne doive être partie.

FOLIACÉ, adj. de *folium*, feuille.

(*Botan.*) Ce qui est de la nature la plus ordinaire des feuilles, c'est-à-dire, miuce, membraneux, veineux ou nerveux, vert.

Une partie d'une plante est dite *foliacée*, lorsqu'elle est manifestement d'une nature analogue à celle de ses feuilles.

FOLIAIRE, adj. de *folium* feuille.

(*Botan.*) Appartenant ou tenant à la feuille.

Aiguillons foliaires, qui naissent sur la feuille. Les stipules peuvent être considérées comme des appendices *foliaires*.

FOLIATION, s. f. du lat. *foliatio*, de *folium*, feuille.

(*Botan.*) On appelle *foliation* la manière dont les feuilles sont disposées, pliées ou roulées dans le bout, et la manière d'être de leur disque. Linnæus a établi dix sortes de *foliation*.

FOLIE, s. f. du latin barb. *follicia*, de *follus*, fou.

(*Méd.*) Démence, aliénation d'esprit.

La *folie* appartient à plusieurs sortes de maladies, comme à un AMOUR DÉSORDONNÉ, à la MELANCOLIE, à la FRENESIE, au DELIRE, à l'IVRESSE, aux VIOLENTES CEPHALALGIES ou MIGRAINES, aux VIOLENTES DOULEURS DE DENTS, etc., qui toutes produisent l'égarement de l'esprit. *V.* ces mots. *V.* aussi MANIE.

FOLIÉ, adj. de *folium*, feuille.

(*Chimie*) Ce qui est réduit ou préparé en petites feuilles.

Le *tartre folié*, est le tartre préparé avec du vinaigre distillé.

La *terre foliée de tartre*, est l'alcali de ce mixte impregné d'esprit de vinaigre et d'esprit de vin.

FOLIIFORME, adj. de *folium*, feuille, et de *forma*, forme : qui ressemble à une feuille.

(*Botan.*) Les stipules de plusieurs plantes légumineuses sont *foliiformes*.

FOLIPARE, adj. du lat. *folium*, feuille, et de *parere*, produire, engendrer.

(*Botan.*) Ce mot se dit des bourgeons qui ne produisent que des feuilles.

FOLIO, s. m. mot emprunté du latin.

(*Bibliographie.*) Un livre *in-folio*, ou seulement un *in-folio*; c'est un livre dont les feuilles ne sont pliées qu'en deux. *V.* FORMAT.

On appelle *folio recto* la première page du feuillet, et *folio verso*, le revers.

(*Imprimerie*) *Folio* se dit aussi du chiffre qui se met au haut de chaque page.

FOLIOLE, s. f. de *foliolum*, diminutif de *folium*.

(*Botan.*) Feuille partielle de la feuille composée. Chaque pièce d'un calice polyphylle est aussi nommé *foliole*.

FOLLICULE, s. m. du lat. *folliculus*, diminutif de *follis*, sac de cuir.

(*Botan.*) Enveloppe dans laquelle sont contenues les graines des plantes. Il se dit encore d'un fruit geminé.

(*Anatomie*) *Follicule* ou *follécule*, est encore une membrane qui enferme une cavité d'où part un conduit excrétoire.

FOLIUM, s. m. nom latin qui signifie feuille.

(*Géométrie*) *Folium de Descartes*; on appelle ainsi une courbe du second genre, ou ligne du troisième ordre, dont une partie ressemble à-peu-près à une *feuille*, ce qui lui a fait donner le nom de *folium*.

FOMENTATION, s. f. du latin *fomentatio*, fait de *fomentum*, lénitif, dérivé de *fovere*, caresser, bassiner.

(*Méd.*) Médicament qu'on applique ordinairement en forme liquide sur quelque partie du corps, pour ramollir, rafraîchir, calmer, résoudre, fortifier, échauffer, resserrer, suivant l'indication.

FONCIER, adj. de *fonds*.

(*Pratique*) On le dit de tout ce qui est inhérent au fonds de terre, à la directe ou propriété.

Rente foncière; rente assignée sur un fonds de terre.

FONCTION, s. f. du lat. *functio*, dérivé de *fungor*, s'acquitter : action qu'on fait pour s'acquitter des obligations d'une place, d'un emploi. Pratique de certaines choses attachées de droit à une place, à un emploi.

(*Physiol.*) *Fonction. V.* ACTION.

(*Analyse*) Les anciens géomètres ou plutôt les anciens analystes ont appelé *fonctions* d'une quantité quelconque x, les différentes puissances de cette quantité ; mais aujourd'hui on appelle *fonctions* de x, ou en général d'une quantité quelconque, une quantité composée de tant de termes qu'on voudra, et dans laquelle x se trouve d'une manière quelconque, mêlée, ou non, avec des constantes.

Fonction homogène ; c'est une *fonction* de deux ou plusieurs variables, x, y, etc., dans laquelle les dimensions de x, y, etc., sont les mêmes.

Fonctions semblables ; celles dans lesquelles les variables et les constantes entrent de la même manière.

FOND, s. m. du latin *fundus*, ou *fundum :* l'endroit le plus bas d'une chose creuse.

(*Manuf.*) *Fond*, en matière d'étoffe, est la première ou plus basse tissure, sur laquelle on fait quelque fleur ou quelque nouvel ouvrage.

(*Marine*) *Fond, qualité* du *fond ;* c'est la matière dont le *fond* de la mer est composé, de vase, sable, roche, etc. ; *fond de sable*, *fond vaseux*, *fond d'argile*, *fond de coquillages*, *fond mêlé de sable et de coquillages*, *fond de roches*, *fond de gravier.*

Bon fond, ou *fond de bonne tenue ;* c'est un *fond* bien uni sans roches ni corail, qui n'est ni trop dur ni trop mou, et où l'ancre entre assez aisément et tient bien. Les meilleurs *fonds* sont les *fonds* de vase dure et de sable blanc.

On dit *qu'il y a fond*, dans un parage de la mer, lorsqu'on peut trouver le *fond* avec la sonde. *V.* SONDE.

On dit *qu'il n'y a point de fond*, pour exprimer que la profondeur est trop grande pour qu'on puisse trouver le *fond* avec une ligne de 150 à 200 brasses.

Il y a grand fond par-tout, c'est-à-dire, en parlant d'une côte ou d'une rade, qu'il y a par-tout assez d'eau pour toutes sortes de bâtimens.

Bas-fonds ; c'est l'endroit de la mer où le *fond* est peu considérable, et où les vaisseaux risquent de s'échouer.

Hauts-fonds ; c'est un endroit de la mer où il y a un *fond* peu éloigné de la surface ; mais sur lequel il y a cependant suffisamment d'eau pour le passage des vaisseaux.

Couler à fond. V. COULER.

Fond de cale ; c'est la partie la plus basse de l'intérieur du vaisseau, et proprement, c'est la même chose que la cale.

Bâtiment à fond plat ; c'est celui qui a le dessous plat.

(*Peinture*) *Fond*, en peinture, signifie ou les derniers plans d'une composition, ou le champ qui entoure un objet peint.

Ce dernier sens comprend les préparations sur lesquelles on ébauche un tableau, c'est-à-dire, l'apprêt ou les premières couches de couleurs dont on couvre la toile, le bois, le cuivre ou la muraille sur laquelle on veut peindre. *Voy.* IMPRESSION.

Fond, lorsqu'il signifie les derniers plans d'une composition, reçoit plusieurs modifications :

On dit d'un tableau de paysage qui représente un site très-étendu, dans lequel une dégradation de plan, insensible et multipliée, se fait apercevoir, que le *fond* de ce tableau est un *fond vague.*

L'artiste qui peint l'étendue des mers, doit par un *fond aérien*, faire sentir cette immensité de lieu, dont la distance n'est pas désignée par des objets successifs.

Un *fond agréable* est celui qui nous offre l'image d'un lieu où nous souhaiterions nous trouver.

Un *fond* devient *piquant* par le choix de la couleur du ciel et de l'instant du jour.

Un *fond* est *frais*, s'il représente le ton de l'air au matin ; il est

chaud, si le coucher du soleil lui donne une couleur ardente.

Fond pittoresque ; c'est celui dans lequel un choix ingénieux rassemble des objets favorables au peintre et agréable au spectateur.

Il faut dans certains sujets d'histoire, des *fonds riches*. Ce choix convient à une partie des actions tirées de la Fable, à ceux que fournissent les histoires asiatiques, aux triomphes, aux fêtes, etc.

Cependant toutes ces qualités différentes, que la raison et le goût distinguent, sont renfermées dans celles-ci : les *fonds* doivent être toujours convenables au sujet.

(*Pratique*) *Fond*, en tant qu'il est opposé au mot *forme*, signifie ce qui est de la substance d'un acte, ou ce qui fait le vrai sujet d'une contestation.

La forme emporte le fond ; cela veut dire que les moyens de forme prévalent souvent sur ceux du *fond*. Ceci arrive, lorsqu'on a laissé passer le tems de se pourvoir contre un jugement ; alors la fin de non-recevoir prévaut sur les moyens de cassation que l'on auroit pu avoir.

Conclure au fond ; c'est s'arrêter aux conclusions qui tendoient à faire décider définitivement la contestation, et qui sont différentes de celles qui ont seulement pour objet de faire ordonner quelque interlocutoire.

FONDAMENTAL, adj. du lat. *fundamentum*, fondement, dérivé de *fundare*, fonder, établir : qui sert de base, de fondement à tout le reste.

(*Anatomie*) On a donné ce nom à l'os sacrum, parce qu'il sert de base à l'épine. On l'a aussi donné à l'os sphénoïde, parce qu'il est situé à la base du crâne.

(*Musique*) *Son fondamental ;* c'est celui qui sert de fondement à l'accord.

Basse fondamentale, celle qui sert de fondement à l'harmonie.

Accord fondamental, celui dont la basse est *fondamentale*, et dont les sons sont arrangés selon l'ordre de leur génération ; mais comme cet ordre écarte extrêmement les parties, on les rapproche par des combinaisons ou renversemens ; et pourvu que la basse reste la même, l'accord ne laisse pas pour cela de porter le nom de *fondamental*.

FONDANT, adj. et subst., de *fundo*, *fusum*, fondre.

(*Mat. médicale*) On appelle *fondant* tout remède qui divise et atténue les humeurs du corps épaissies, et les rend propres à circuler.

Fondant de paracelse, *fondant de rotrou*.

(*Métallurgie*) *Fondant* se dit de toutes les substances qui servent à accélérer la fusion des mines. *Voy.* FLUX.

(*Emailleur*) *Fondant*, chez les émailleurs, est un verre tendre, que l'on mêle avec les couleurs que l'on veut appliquer sur les métaux.

FONDATION, s. f. du latin *fundatio*, de *fundo*, *fundare*, fonder, établir.

(*Archit.*) Creux ou tranchée qu'on prépare pour la construction d'un bâtiment.

(*Chronol.*) Il s'emploie aussi au figuré, pour désigner le commencement d'une ville, d'un Empire. Les Romains comptoient les années depuis la *fondation* de Rome.

FONDEMENT, s. m. du latin *fundamentum*, de *fundo*, *fundare*, fonder, établir.

(*Archit.*) Masse de pierre enfermée dans la terre, qui porte tout un édifice.

(*Physiol.*) *Fondement* se dit aussi de l'orifice de l'intestin *rectum*, par lequel se déchargent les excrémens hors du corps. Les gens de l'art, disent *anus*. *V.* ce mot.

FONDERIE, s. f. du lat. *fundo*, *fundere*, fondre : lieu où l'on fond du métal. *V.* FONTE DES STATUES.

Il se dit aussi du lieu où l'on fond les caractères d'imprimerie. *V.* FONTE DES CARACTERES D'IMPRIMERIE.

FONDRE, v. a. du lat. *fundo*, *fundere*, liquéfier.

(*Peinture*) *Fondre les couleurs ;* c'est les unir les unes avec les autres, de manière que cette union,

agréable à l'œil, s'accomplisse comme insensiblement.

Cette opération, par laquelle on mêle ensemble les parties de deux couleurs qui se touchent, se fait en promenant doucement la brosse de l'une à l'autre, jusqu'à ce qu'elles n'offrent aux extremités où elles s'avoisinent, rien de dur, rien qui blesse la vue, en altérant l'harmonie. La dégradation de la lumière, l'interposition de l'air, et sur-tout les reflets opèrent à nos yeux cette fonte dans la nature colorée.

FONDS, s. m. du lat. *fundus*, le sol d'une terre, d'un champ, d'un héritage.

(*Pratique*) *Biens-fonds*; ce sont les biens réels, comme les *fonds* de terre et les maisons.

Fonds perdu; c'est une somme d'argent employée de telle sorte, que celui auquel elle appartenoit, est dépouillé entièrement de son principal, et ne s'en est réservé qu'un revenu sa vie durant.

(*Commerce*, *Finances*) *Fonds* se dit aussi d'une somme considérable d'argent, destinée à quelque usage; de toutes les marchandises d'un marchand; des effets publics en circulation, etc.

FONDRIÈRE, s. f. de *fond*.

(*Hist. nat.*) On donne ce nom aux terreins dont la surface paroît ferme et solide, mais dont l'intérieur est tellement imbibé d'eau, que les hommes et les animaux qui marchent dessus, risquent d'être engloutis.

FONGIBLE, adj. du lat. *fungibilis*, de *fungor*, s'acquitter. Ce qui peut être remplacé, acquitté, donné, payé par quelque autre chose.

(*Pratique*) Ce mot se dit d'une chose qui ne formant point un corps certain, mais qui, pouvant être suppléé par une autre de même nature et de même qualité, consiste en quantité, et se règle par poids, nombre ou mesure, comme du blé, du vin, de l'huile.

FONGUEUX, adj. du lat. *fungus*, ou *fongus*, champignon: qui est de la nature du champignon.

(*Chirurgie*) On appelle *chairs fongueuses*, des chairs mollasses, baveuses, superflues, qui s'élèvent en manière de champignons, dans les parties ulcérées.

(*Physiol.*) La langue a aussi des papilles, appelées *fongueuses*.

Les corps caverneux de la verge sont également appelés *corps fongueux*.

FONTAINE, s. f. du lat. *fontana*, formé de *fons*.

(*Physique.*) Eau vive qui sort de terre, et qui est reçue dans un bassin, soit naturel, soit artificiel, ou qui coule par des canaux, qui deviennent l'origine des rivières et des fleuves.

Ce qu'il y a de plus intéressant à connoître sur cette matière, c'est la cause et l'origine des *fontaines*; mais c'est une question sur laquelle les physiciens ne sont point d'accord, et qui fait depuis long-tems l'objet de leurs recherches.

L'opinion la plus commune est que les pluies, les neiges, les brouillards, et généralement toutes les vapeurs qui s'élèvent tant de la mer que des continens et des îles, sont les principales causes qui font naître, et qui entretiennent les *fontaines*, les puits, les rivières, et, en général, toutes les eaux courantes, et qui se renouvellent continuellement.

Pour établir cette opinion, il suffit de constater que les vapeurs qui s'élèvent de la mer, et qui se résolvent en pluies, sont suffisantes pour fournir d'eau la superficie des continens, et le lit des fleuves, et que l'eau pluviale peut pénétrer les prémières couches de la terre, s'y rassembler et former des réservoirs assez abondans pour entretenir les *fontaines*.

Pour mettre la première proposition dans tout son jour, il ne faut que déterminer par le calcul la quantité d'eau qui peut s'élever de la mer par évaporation, celle qui tombe en pluie, en neige, etc. et enfin celle que les rivières déchargent dans la mer; et au cas que les deux premières quantités surpassent la dernière, la question est décidée.

Fontaincs artificielles ; on appelle ainsi des machiues par le moyen desquelles l'eau est versée ou lancée. De ces machines, les unes agissent par la pesanteur de l'eau, les autres, par le ressort de l'air. Du nombre des premières, sont les jets d'eau, qui, tirant l'eau d'un réservoir plus élevé, et la recevant par le moyen des tuyaux pratiqués sous terre, élèvent cette eau à uue hauteur à-peu-près égale à celle du réservoir.

Pour les *fontaines* qui agissent par le ressort de l'air, consultez le Cours de Physique de M. Muschembroëk.

FONTANELLE, s. f. dn latin *fontanella*, diminut. de *fontana*, petite fontaine.

(*Anat.*) Espace triangulaire et membraneux, situé dans les enfans, à la rencontre des sutures coronale et sagittale, et qu'on appelle *fons pulsatilis*, parce qu'en y mettant la main, on sent le battement des artères de la dure-mère et du cerveau.

FONTE, s. f. dn latin *funta*, qu'on a dit dans la basse latinité, pour signifier l'action de fondre.

Fer fondu, composition de métaux dont le cuivre fait la base.

(*Statuaire*) *Fonte des statues ;* Pline, dans le 34e. livre de son Histoire de la Nature, nous a fait connoître les plus beaux bronzes employés par les anciens, et leurs différens mélanges. Il auroit été plus à désirer qu'il nous eût transmis les procédés des anciens dans la fonte des statues. Son silence, et celui de tous les auteurs grecs et romains, dont les écrits nous sont parvenus, a fait perdre un art que les modernes ont été obligés de créer de nouveau.

Mais si les procédés des anciens ont été perdus, plusieurs de leurs ouvrages ont été conservés, et rendent témoignage à leur habileté dans l'art de la *fonte*.

La *fonte* de la statue équestre et colossale de Marc-Aurèle a été si heureuse, que les ciseleurs n'ont eu à réparer que les places des jets et des évents ; le reste est venu aussi pur que pouvoient l'être les cires de l'artiste. L'épaisseur de la *fonte* est par-tout égale, et ne surpasse pas celle d'un écu.

A une lieue de la Haye, dans un village nommé *Waorbourg*, et qui, dn tems des Romains, se nommoit *Forum Adriani*, a été découverte uue statue antique, qu'on n'a pas encore fait les frais de déterrer, quoiqu'elle ne soit ensevelie que de huit pieds. Une main de cette statue en étoit détachée ; si elle étoit étendue, elle auroit un pied de long, ce qui suppose nne figure de neuf pieds ; elle n'a qu'une ligne d'épaisseur, et est de la plus belle *fonte*. Un grand nombre de bronzes antiques témoigne la même intelligence de la part des anciens fondeurs.

Les fondeurs modernes n'ont donc pas retrouvé toute la perfection de l'art antique, puisqu'ils ne savent fondre que très-épais.

Il est nécessaire que l'atelier qui doit servir à la *fonte*, soit spacieux, puisqu'il doit contenir le fourneau et le moule qui recevra le métal en fusion.

On ensevellit ordinairement le moule dans une fosse profonde ; cependant on peut construire le fourneau de manière qu'il domine le moule. C'est ainsi qu'a été exécutée la *fonte* de la statue équestre de Girardon ; et le terrain marécageux de Pétersbourg a obligé d'opérer de même pour la statue équestre de Pierre.

Après la construction du fourneau, on procède à la formation du moule sur le modèle de la statue fait en plâtre. Ce moule est construit par pièces détachées, qui peuvent se séparer et se réunir.

Mais le bronze de la statue ne doit pas être massif, il ne doit avoir qu'une épaisseur déterminée, et il est même bon que cette épaisseur soit aussi légère qu'il est possible ; il faudra donc, avant de procéder à la *fonte*, établir un noyau qui remplisse la cavité du moule, en laissant seulement, entre lui et ce moule, on vuide égal à l'épaisseur que doit avoir le bronze. C'est par le moyen de cires appliquées au moule de plâtre, qu'on ménage ce vuide. Ces cires seront fondues, quand le noyau

et le second moule qui doit recevoir le métal, et qu'on appelle moule de potée seront faits. Alors, par leur fusion, elles laisseront vuide la place que doit occuper le bronze.

Il ne reste plus qu'à fondre le métal et à le faire couler dans l'*écheno*, ou bassin. Quand le bronze est refroidi, quand on l'a dégagé de l'enterrage et du moule, il se présente tel que doit rester la statue, si la *fonte* a eu un succès accompli; mais il est encore embarrassé d'une forêt de cylindres de bronze, parce que le métal liquide a rempli tous les jets et tous les évents, et s'y est consolidé. Il faut scier ces cylindres, et accorder avec le reste de la *fonte* les places qu'ils occupoient.

Pour les détails de la *fonte* des statues, *Voyez* l'ouvrage de M. Falconet.

Fonte des canons; l'invention de fondre les canons ne monte pas plus haut, selon quelques-uns, qu'en l'année 1338, ou selon quelques autres, à 1380. — Quoiqu'il en soit de cette époque, il est certain que nos fonderies françaises ne se sont distinguées, en ce genre, que depuis le milieu du dix-septième siècle. On n'est pas encore d'accord sur la quantité proportionnelle des métaux qui doivent entrer dans la composition destinée à la *fonte* des canons. On fait aussi des canons de fer qui n'ont pas la même solidité que ceux de *fonte*; mais comme ils coûtent beaucoup moins on s'en sert pour les vaisseaux.

Lorsqu'on met fondre un canon, on commence à former le modèle avec de la terre grasse, détrempée avec de la poudre de brique. On applique ensuite une autre couche de terre grasse détrempée, bien battue avec de la fiente de cheval et de la bourre, pour garnir le modèle.

Lorsque la dernière terre appliquée est encore toute molle, on approche du moule qui est brut, ce que l'on appelle l'*échantillon*. C'est une planche de douze pieds ou environ, dans laquelle sont entaillées toutes les différentes moulures du canon. Le moule tourné contre cette planche, avec des moulinets, prend l'impression des moulures, ensorte qu'il ressemble à une pièce de canon finie dans toutes ses parties.

Lorsque le modèle du canon est formé avec les moulures, on lui pose les anses, les devises, le bassinet et les ornemens; ce qui se fait avec de la cire et de la térébenthine mêlées ensemble.

On travaille ensuite à la chappe.

Cette chappe se commence d'abord par une couche ou chemise de potée: lorsque cette couche est sèche, on en applique une autre, et ainsi de suite, jusqu'à l'épaisseur de quatre pouces.

Quand le tout est bien sec, on vuide le moule par dedans, et on le porte dans la fosse où le canon doit être fondu. Comme on a ôté tout l'intérieur du moule, il ne reste plus que la chappe, qui dans son intérieur a conservé l'impression de tous les ornemens faits sur le moule.

Autrefois on fondoit les canons avec un noyau où on vuide dans le milieu; mais l'invention d'une machine à forer les pièces, après les avoir coulées pleines, a fait abandonner cette méthode.

Fonte des cloches; la *fonte* des cloches est de bien des siècles postérieure à celle des statues; mais elle a été pratiquée onze ou douze cents ans avant celle des canons.

Les matières nécessaires à la construction du moule d'une cloche sont:

1.° La *terre*; la plus liante est toujours la meilleure.

2.° La *brique*; on n'en fait usage que dans le noyau et pour le fourneau.

3.° La *fiente de cheval*, la *bourre* et le *chanvre*, employés par mélange avec la terre, pour prévenir les crevasses, et pour donner au ciment une plus forte liaison.

4.° La *cire*; matière dont on forme les inscriptions et les autres figures.

5.° Le *suif*, dont on se sert pour rendre la cire plus maniable.

Ce qui a été dit de la *fonte* des statues, convient en grande partie à celle des cloches. Voici ce qui est particulier à celles-ci.

Premièrement, le métal est différent pour les proportions de cuivre, d'étain et de zinc, qui entrent dans sa composition. En second lieu, le noyau et la cire des cloches, du

moins si c'est un accord de plusieurs cloches qu'on veuille fondre, ne se font pas au hasard ni au gré de l'ouvrier, mais doivent se mesurer par le fondeur sur la brochette ou échelle campanaire, qui sert à donner aux cloches, la hauteur, l'ouverture et l'épaisseur convenables, suivant la diversité des tons qu'on veut qu'elles aient.

Fonte des caractères d'imprimerie; les caractères d'imprimerie sont autant de petits parallélipipèdes, composés d'un mélange métallique particulier, à l'extrémité desquels est, en relief, une lettre ou quelqu'autre figure employée dans l'impression des livres.

On peut distribuer l'art de l'imprimerie en trois parties, 1.° l'art de graver les poinçons; 2.° l'art de fondre les caractères; 3.° l'art d'en faire usage. On parlera seulement ici de l'art de graver les poinçons et de celui de fondre les caractères.

Avant la découverte des caractères mobiles, on gravoit ce que l'on vouloit imprimer sur une planche de bois, dont une seule pièce faisoit une page ou une feuille entière; mais la difficulté de corriger les fautes qui se glissoient dans les planches gravées, jointe à l'embarras de ces planches qui se multiplioient à l'infini, inspira le dessein de rendre les caractères mobiles, et d'avoir autant de pièces séparées qu'il y a de figures différentes dans l'écriture.

Cette découverte fut faite en Allemagne, vers l'an 1440, où plusieurs personnes s'étant réunies d'intérêt avec l'inventeur, qu'on dit communément être Jean Guttemberg, s'occupèrent en même tems de perfectionner cette invention.

Les graveurs en caractères sont incontestablement ceux auxquels on doit les progrès de l'imprimerie: ils sont peu connus, parce qu'on les confond ordinairement avec les fondeurs en caractères, quoique leur travail soit bien différent.

La première opération du graveur en caractères est de faire le *calibre*, qui est un petit morceau de laiton, de tôle ou de fer blanc carré, pas plus épais qu'une carte, et sur lequel il taille la hauteur que doivent avoir ses lettres.

Cette première opération faite, il y conforme ses poinçons, après avoir commencé par le contre-poinçon qui est la figure extérieure de la lettre à laquelle il ne donne pas trop de talus, de crainte qu'elle ne devienne trop épaisse par le long usage.

La gravure des caractères se fait en relief sur un des bouts d'un morceau d'acier d'environ deux pouces géométriques de long, et de grosseur proportionnée à la grandeur de l'objet qu'on veut y former. On fait les poinçons du meilleur acier qu'on peut choisir. On commence par arrêter le dessin de la lettre: c'est une affaire de goût; et l'on a vu en différens tems les lettres varier, non dans leur forme essentielle, mais dans les rapports des différentes parties de cette forme entre elles.

Pour former les parties creuses, on travaille un contre-poinçon d'acier qui a la forme des parties blanches: ce contre-poinçon étant bien formé, trempé dur, et un peu recuit, afin qu'il ne s'égrène pas, sera tout prêt à servir.

Le contre-poinçon étant fait, il faut faire le poinçon; pour cela, on prend de bon acier, on en dresse un morceau de grandeur convenable, que l'on fait rougir au feu, pour le ramollir; on le coupe par tronçons de la longueur que l'on a dit plus haut; on arrondit un des bouts qui doit servir de tête, et l'on dresse bien à la lime l'autre bout, ensorte que la face soit bien perpendiculaire à l'axe du poinçon.

Lorsqu'on prépare le poinçon, on le fait rougir au feu quand il est très-gros; s'il est petit, il suffit que l'acier soit recuit. Pour recevoir l'empreinte du contre-poinçon, il faut, après l'avoir bien assujetti, présenter le contre-poinçon à la face supérieure, et l'enfoncer, à coups de masse, d'une ligne ou environ dans le corps du poinçon, qui reçoit ainsi l'empreinte des parties creuses de la lettre.

On dégrossit ensuite le poinçon, on le dresse sur la pierre à l'huile

avec l'*équerre à dresser*, puis on le trempe pour le durcir.

Les poinçons étant faits, passent entre les mains du fondeur.

Les premiers fondeurs étoient graveurs, fondeurs et imprimeurs, c'est-à-dire, qu'ils travailloient les poinçons, frappoient les matrices, tiroient les empreintes des matrices, les disposoient en formes, et imprimoient; mais l'art s'est divisé en trois branches, par la difficulté qu'il y avoit de réussir également bien dans toutes.

Lorsque le fondeur s'est pourvu de bons poinçons, il travaille à former des *matrices*. Pour cet effet, il prend le meilleur cuivre rosette qu'il peut trouver; il en forme à la lime de petits parallélipipèdes, long de quinze à dix-huit lignes, et d'une base et largeur proportionnées à la lettre qui doit être formée sur cette largeur. Ces morceaux dressés et recuits, sont posés l'un après l'autre sur un tas d'enclumes. On applique dessus, à l'endroit qui convient, l'extrémité gravée du poinçon, et d'un ou plusieurs coups de marteau, on l'y fait entrer à une profondeur déterminée, depuis une demi-ligne jusqu'à une ligne et demie.

Par cette opération, le cuivre prend exactement la forme du poinçon, et c'est par cette raison qu'on lui a donné le nom de matrice. Le nom de moule a été réservé pour un assemblage dont la matrice n'est que la partie principale.

Après avoir justifié ces *matrices*, et après les avoir parées; après avoir formé le talus et les crans, le fondeur construit et dispose son moule, puis il prépare la matière dont les caractères doivent être fondus.

Cette matière est composée de plomb et de régule d'antimoine fondus séparément, et mêlés ensuite dans la proportion de quatre cinquièmes de plomb et d'un cinquième de régule. Quand le métal est fluide, le fondeur prend de la main gauche le moule de la matrice, et de la droite, une petite cuiller de fonte qui doit tenir de métal juste ce qu'il en faut pour une lettre. Il verse à l'orifice du moule la cuiller pleine de fonte, en baissant et élevant subitement la main gauche, afin que le métal se précipite au fond de la matrice, et en prenne la figure: ce mouvement, qui doit être fait avec vitesse, est d'autant plus nécessaire que le métal se mouleroit mal, parce qu'il se fige dès qu'il touche le fer.

La lettre étant formée, on appuie le pouce de la main droite sur le haut de la matrice, afin qu'en faisant la bascule, elle se détache de la lettre; on referme le moule dès que la lettre en est sortie, et on réitère cette opération jusqu'à deux et trois mille fois par jour.

Les opérations qui suivent ont pour but de séparer du corps de la lettre une émineuce de matière, qui est l'excédent de ce qui étoit nécessaire pour former le caractère, de frotter sur une meule, de créner et de ratisser les caractères, de les ranger sur le composteur, de les couper, etc.; après quoi ils sont en état d'être livrés aux imprimeurs. *V.* pour les diverses sortes de caractères, le mot CARACTÈRE.

Fonte de petit plomb. Il y a deux manières de fondre le petit plomb, ou à l'eau, ou au moule. Le petit plomb, ou dragée fondue à l'eau, est sujette à être creuse, et par conséquent à perdre la vitesse qui lui est imprimée, beaucoup plus promptement que ne la perd la dragée coulée au moule; mais d'un autre côté, elle est plus belle, plus exactement sphérique, et se fabrique plus facilement et plus vite.

Pour réduire le plomb en dragées par le moyen de l'eau, on le fait fondre dans une chaudière de fonte. Lorsque le plomb est dans une fusion convenable, et telle qu'une carte jetée dans la matière s'enflamme presque subitement, on y met de l'orpin, environ une livre sur 120 livres de plomb. On reconnoît que le plomb a eu assez d'orpin pour être bien réduit en dragées, lorsqu'en le prenant dans une cuiller de fer, et le faisant couler dans de l'eau par le filet le plus mou et le plus lent possible,

il se rédnit, en tombant dans l'esu, en dragées rondes; si, au contraire, il n'y a pas eu assez d'orpin, les gouttes s'alongent et prennent une figure de larmes ou d'aiguilles.

Pour réduire le plomb en dragées, on place au-dessus d'un tonneau rempli d'eau, une passoire de fer ou de tôle, mince, percée de trous d'une ligne de diamètre, et écartée les uns des autres d'un demi pouce. On verse dans cette passoire le plomb fondu qui tombe dans le tonneau en dragées de différens échantillons.

Lorsqu'on veut fabriquer de la dragée moulée, on fait fondre le plomb, comme ci-dessus; ensuite, on prend un moule, composé de deux parties qui se meuvent à charnière. Lorsque le moule est fermé, ces parties forment, en se réunissant, de petites chambres concaves: c'est-là le lieu où le plomb se moule en dragées. Ces chambres sphériques communiquent à la gouttière pratiquée le long des branches, par des espèces d'entonnoirs, qui sont formés, moitié sur une des chambres, moitié sur l'autre. Ces petits canaux ou entonnoirs, servent de jet au plomb que l'on verse à un des bouts de la gouttière. Ils se répandent sur toute sa longueur, enfilent, chemin faisant, tous les petits *jets* qu'on lui a ménagés, et va remplir toutes les petites chambres sphériques, et former autant de dragées ou de grains qu'il se trouve de chambres.

Le plomb étant refroidi, on ouvre le moule, et on en tire une branche de plomb, qui porte sur toute sa longueur les grains ou dragées attachées. Ces branches tirées du moule, passent entre les mains d'une coupeuse, qui, avec une tenaille, sépare toutes les dragées. Les dragées coupées, passent au moulin, où elles se polissent et perdent les inégalités qu'elles avoient conservées de la coupe des jets.

La fabrique des balles et celle des lingots ne diffère de celle des dragées que par la grandeur des moules dont on se sert pour les fondre.

Fonte de fer. *V.* FER.

FONTICULE, s. f. du lat. *fonticula*, dimin. de *fontana*: petite fontaine.

(*Chirurgie*) Quelques chirurgiens appellent les cautères des *fonticules*, à cause qu'il découle toujours quelque chose d'un cautère, comme d'une fontaine. *Voy.* CAUTERE.

FONTS (BAPTISMAUX), s. m. en lat. *fontes baptismales*.

(*Culte cathol.*) Vaisseau de pierre, de marbre, de bronze, placé dans les églises paroissiales et succursales, dans lequel on conserve l'eau bénite pour baptiser. Autrefois ces *fonts* étoient placés dans un bâtiment séparé, que l'on nommoit le baptistère; à présent on les met dans l'intérieur de l'église, près de la porte ou dans une chapelle. Lorsque le baptême étoit administré par *immersion*, les fonts étoient en forme de bain; depuis qu'ils s'administre par *infusion*, il n'est plus besoin d'un vaisseau de grande capacité.

FOQUE, s. m. *V.* FOC.

FORAIN, adj. du lat. barbare *foranus*, fait de *foras*, dehors.

(*Pratique*) On le dit des personnes et des choses qui viennent du dehors; mais on entend plus communément par ce nom, ceux qui ne sont pas du lieu où il s'agit, comme les débiteurs *forains* que le créancier peut faire arrêter dans les villes d'arrêt.

(*Commerce*) On appelle *forain* ou marchand *forain*, un marchand qui n'a point son domicile dans le lieu où il fait son commerce.

Quelques personnes appellent aussi, mais improprement, *forains*, les marchands qui ne fréquentent que les foires.

(*Marine*) *Rade foraine*; c'est un mouillage où les vaisseaux sont au large d'une côte, qui a peu d'enfoncement, et où, par conséquent, ils n'ont d'abri que d'un côté, l'autre étant entièrement ouvert au vent et à la mer.

FORBAN, s. m. abréviation de *for banni*, formé du lat. *foras*, dehors, et de *bannio*, bannir.

(*Pratique*) Ce mot étoit employé par quelques coutumes, pour

bannissement ; for-banni étoit celui qui avoit été banni d'un certain lieu.

(*Marine*) On appelle *forbans* ceux qui courent les mers sans commission d'aucun souverain, et qui pillent indifféremment tous les bâtimens qu'ils rencontrent. Il ne faut pas confondre les corsaires et les *forbans* : les premiers sont autorisés par une commission de leur souverain, et ne courent que sur les ennemis de l'Etat ; les *forbans*, au contraire, sont gens désavoués de toutes les nations, et punis comme voleurs publics, par la nation qui s'en saisit. Ils sont appelés *forbans*, parce que les premiers étoient des pirates de l'Amérique qui, pour la plupart, étoient des scélérats bannis de leur patrie.

FORÇAT, s. m. de l'italien *forzato*. On disoit autrefois *forcé* dans le même sens.

(*Marine* (Homme qui a été condamné aux galères, et aux travaux publics dans les ports, etc.

FORCE, s. f. du latin barbare *forcia* ou *fortia*, qui se trouve dans les Capitulaires de Charlemagne.

(*Mécanique*) On donne ce nom, en général, à tout ce qui est capable de faire un effort. On distingue plusieurs espèces de *forces*.

Force accélératrice ; c'est une puissance qui ajoute de la vitesse au mouvement d'un corps. Telle est, par exemple, la pesanteur qui donne à chaque instant une nouvelle impulsion aux corps qui tombent, et ajoute ainsi de la vitesse à leur mouvement.

Telle est encore la poudre, qui s'enflamme dans une fusée, et qui ajoute à chaque instant une nouvelle impulsion à la fusée qui monte.

Force centrifuge ; c'est une *force* par laquelle un corps qui circule autour d'un point comme centre, tend à s'écarter du centre, en tendant à s'en aller par une tangente à la courbe qu'il décrit. La valeur de la force centrifuge d'un corps qui circule, est déterminée par le produit de sa masse, multiplié par le quarré de sa vitesse, divisé par sa distance au centre de la circulation.

Force centripète ; c'est une *force* par laquelle un corps qui circule autour d'un point comme centre, tend continuellement à se rapprocher de ce centre. La valeur de la *force centripète* d'un corps qui circule, ou la quantité dont ce corps se rapprocheroit, dans un tems donné, du centre de sa révolution, si la *force centripète* agissoit seule sur lui, est égale au quarré de la portion de la courbe qu'il décrit dans le même tems, divisé par le diamètre apparent.

Force des eaux ; c'est l'effort que fait l'eau par son poids et sa vitesse.

La *force*, la dépense et la vitesse des eaux sont souvent confondues chez les auteurs ; c'est l'effort que fait l'eau pour sortir et s'élancer contre la colonne d'air qui résiste et pèse dessus : elle dépend donc de deux choses, de la colonne d'eau et de la colonne d'air.

Les vitesses sont entre elles comme les racines quarrées des hauteurs, ou en raison sous-doublée des hauteurs.

On évalue la *force* ou la vitesse d'un courant, d'une rivière, d'un ruisseau, d'un aqueduc, en déterminant sur son bord une base à discrétion, et par le moyen d'une boule de cire mise sur l'eau, et d'une pendule à secondes, on sait combien de temps la boule entraînée par le courant, a été à parcourir l'espace de la base, supposée de 40 mètres. Si la boule a été 20 secondes dans sa course, ce seroit deux mètres par seconde : on multipliera cette vitesse de deux mètres par la largeur du ruisseau, qu'on suppose de quatre mètres ; ce qui donnera 8 mètres quarrés par seconde, pour la superficie du canal. Prenez la profondeur de ce canal, qu'on suppose de deux mètres, que l'on multipliera par les 8 mètres quarrés de la superficie ; ce qui donnera 16 mètres cubes pour la solidité de l'eau, qui s'écoulera dans l'espace d'une seconde.

Il y a une autre méthode que la boule de cire, pour connoître la vitesse d'une rivière. On la trouvera dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de l'année 1733, p. 363.

Force d'inertie; c'est la force par laquelle tout corps résiste à toute variation d'état, c'est-à-dire, par laquelle, lorsqu'il est en repos, il résiste au mouvement; lorsqu'il est en mouvement, il résiste au repos, ou à un mouvement plus prompt ou plus lent.

La *force d'inertie*, est ainsi que la pesanteur, proportionnelle à la masse ou à la quantité de matière propre de chaque corps.

Quoique la *force d'inertie* ait de commun avec la pesanteur d'être proportionnelle à la masse ou à la quantité de matière propre de chaque corps, ces deux forces sont cependant essentiellement distinctes l'une de l'autre. La pesanteur n'exerce son action que dans un sens, de haut en bas: toutes les fois qu'un corps tombe librement, il tombe perpendiculairement à l'horizon; mais la force d'inertie résiste dans quelque sens qu'on fasse effort pour changer l'état d'un corps.

Force expansive; c'est l'effort par lequel un corps élastique tend à s'étendre, et s'étend en effet, sitôt que la puissance qui le comprime, cesse d'agir sur lui.

La *force expansive* est celle dont jouissent tous les corps à ressort. Un ressort qui est tendu et retenu dans cet état par une force quelconque, fait un continuel effort pour ne plus l'être, et c'est en quoi consiste sa force expansive.

Force motrice; c'est celle d'un ou de plusieurs corps, employée pour en mouvoir d'autres. Telle est une impulsion donnée à un corps pour le faire avancer dans une direction quelconque. La *force expansive* doit être évaluée, comme la quantité de mouvement, par le produit de la masse du moteur multipliée par sa vitesse.

Force morte; c'est celle qui agit contre un obstacle invincible, qui consiste par conséquent dans une simple tendance au mouvement, et qui ne produit aucun effet sur l'obstacle sur lequel elle agit. Telle est la force d'un corps pesant qui tend à descendre, mais qui est posé sur une table, ou suspendu à une corde.

Force mouvante; c'est à proprement parler, la même chose que la *force motrice;* cependant on ne se sert guère de ce mot que pour désigner des forces qui agissent avec avantage, par le moyen de quelque machine. Ainsi, on appelle parmi nous *forces mouvantes*, ce que d'autres appellent *puissances mécaniques*; ce sont les machines simples dont on fait mention dans les élemens de statique, et de la combinaison desquelles on compose toutes les autres machines, savoir: le lévier, le treuil, la poulie, le plan incliné, la vis, le coin.

Force projectile; c'est celle par laquelle un corps est lancé dans une direction, soit perpendiculaire, soit parallèle, soit oblique à l'horizon, et avec une vitesse proportionnelle à la *force* qui le lance, et à la raison inverse de la masse du corps lancé. Tel est l'effort de la poudre à canon, qui chasse une bombe ou un boulet; tel est encore l'effort du bras qui jette un corps quelconque.

Force résultante; c'est ainsi que quelques auteurs ont nommé la force unique qui résulte de l'action de plusieurs autres. Cette *force résultante* se trouve par le principe de la diagonale du parallélogramme. *V.* COMPOSITION DE FORCES.

Force retardatrice; c'est celle qui retarde le mouvement d'un corps; telle est la pesanteur d'un corps qu'on jette de bas en haut, et dont le mouvement est continuellement retardé par l'action que sa pesanteur exerce sur lui, dans une direction contraire, c'est-à-dire, de haut en bas.

Force vive; c'est celle d'un corps naturellement en mouvement, qui agit contre un obstacle qui cède, et qui produit un effet sur lui. Telle est la *force* d'un corps qui, par sa pesanteur, est tombé d'une certaine hauteur, et

choque un obstacle qu'il rencontre. Telle est encore la force d'un ressort qui se débande contre un obstacle qu'il déplace.

On a toujours pensé, jusqu'à Leibnitz, que la *force vive* devoit être évaluée, ainsi que la *force morte* par le produit de la masse multipliée par la simple vitesse; mais Leibnitz a pensé autrement, et a cru qu'il falloit l'estimer par le produit de la masse multipliée par le quarré de la vitesse.

Quelque opposée que fût cette opinion aux principes connus et adoptés de tout tems, elle a cependant trouvé des défenseurs qui l'ont appuyée sur des expériences et par des raisonnemens très-spécieux. Les pièces pour et contre de ce fameux procès littéraire se trouvent consignées en plusieurs ouvrages, et sur-tout dans le 21e et dernier chapitre d'un ouvrage intitulé : *Institutions de Physique*, qui est de la marquise du Châtelet, où elle a rassemblé tout ce qu'on peut dire en faveur des *forces vives*, et dans un autre ouvrage intitulé : *Dissertation sur l'estimation et la mesure des forces motrices des corps*, par de Mairan, dans lequel il a fortement combattu l'opinion de Leibnitz.

Force uniforme; c'est celle qui est capable de produire à chaque instant le même effet, et qui le produiroit réellement sans les obstacles qui s'y opposent, et qui sont inévitables dans l'état naturel des choses. Dans cet état naturel il n'y a donc point de *forces uniformes*; on peut cependant les regarder comme telles, en faisant abstraction des obstacles dont on vient de parler; cela rend plus facile le calcul des effets de ces sortes de forces.

Forces centrales; ce sont les *forces* par lesquelles un corps, qui circule autour d'un point comme centre, tend, d'une part, à s'écarter de ce centre, et d'autre part à se rapprocher de ce même centre. La première de ces deux *forces*, est celle que l'on appelle *force centrifuge*; et l'autre est appelée *force centripète*, et toutes deux prises ensemble, sont nommées *forces centrales*. Lorsque ces deux *forces* sont égales, le corps continue de circuler, sans jamais ni s'approcher ni s'éloigner du centre.

Les corps célestes sont en proie aux *forces centrales* : leur *force centrifuge* tend à tous les instans à les écarter du centre de leur mouvement, et leur *force centripète* tend directement à les en approcher. De ces deux forces opposées naît un mouvement composé en ligne courbe, par lequel chaque planète décrit son orbite qui est une courbe relative à la nature de *forces* qui l'animent.

(*Archit.*) *Jambe de force*; c'est une pièce d'une forme d'assemblage qui sert de jambe à l'entrait, et le porte ainsi que les autres pièces d'un comble, d'où elle a pris son nom de *jambe de force*.

(*Art milit.*) *Force d'une place*; elle consiste dans la bonté de ses dehors, lorsqu'ils sont bien flanqués de défenses de la place, et qu'ils ne sont point commandés des lieux circonvoisins; que les fossés sont larges et profonds, les bastions solides, grands et bien défendus, de casemates et des cavaliers, avec des parapets capables de résister à la violence du canon.

(*Marine*) *Faire force de voiles*; c'est déployer au vent toutes les voiles que le vaisseau peut porter, pour marcher avec plus de vitesse; ce qui ne se fait que dans un cas très-pressant, lorsqu'il vente grand frais, parce qu'on s'expose quelquefois par là à rompre sa mâture, ses vergues, ou à avarier le gréement, même à chavirer ou se renverser, si le bâtiment étoit mauvais ou mal lesté.

Faire vent arrière forcé; c'est, dans un fort coup de vent ou une tempête, être obligé, pour la sûreté du vaisseau, de courir vent arrière, quoique cela dérange le vaisseau de sa route; ce qu'on ne doit faire que lorsqu'on ne peut pas tenir à la cape. *V.* CAPE.

(*Musique*) *Force* se dit d'une qualité de son, appelée aussi quelquefois *intensité*, qui le rend plus sensible et le fait entendre de plus loin. Les vibrations plus fréquentes du corps sonore, sont ce qui rend

le son aigu ou grave ; leur plus grand ou moindre écart de la ligne de repos, est ce qui le rend fort ou foible : quand cet écart est trop grand, et qu'on force l'instrument ou la voix, le son devient bruit et cesse d'être appréciable.

(*Peinture*) *Force*, *fort*, *noble*, *grand*, *fier*, une *figure dessinée fortement*, un *tableau fort de couleur*, *des ombres fortes*, *une touche forte*.

Toutes ces manières de s'exprimer ont rapport à l'énergie, et l'énergie appartient à l'ame; un ensemble lourd, une figure musclée avec affectation ne suffit pas pour représenter Hercule, il faut que la figure de ce héros fasse penser que sa *force* consiste plus encore dans son ame que dans sa charpente et dans ses formes.

La *force de la touche* ne consiste pas non plus dans son apparence très-*prononcée ;* mais il faut sur-tout qu'elle soit prononcée dans sa juste place.

Le coloris à son tour n'est pas *fort* pour être outré ; mais il a toute la vigueur qui lui convient, lorsqu'il approche de celui que présente la nature, et qu'il est accordé, suivant une juste harmonie.

Les ombres noires ne sont pas des ombres *fortes ;* ce sont des taches obscures et déplaisantes.

La véritable *force* dans la peinture est donc la vérité de l'imitation sentie et exprimée par un artiste qui a une ame vigoureuse; ce n'est donc pas la *force* qu'un peintre doit représenter, mais la vigueur de la nature, qui a toujours celle qui convient aux circonstances, et qui la lui communique libéralement, lorsqu'il a ce qu'il faut pour la sentir et pour la rendre.

(*Pratique*) *Force majeure ;* c'est celle à laquelle il n'est point en notre pouvoir de résister. Personne en général n'est tenu des cas fortuits et des *forces majeures*, à moins que cela ne soit expressément stipulé.

Force de chose jugée ; c'est ce qui a été décidé par un jugement dont il n'y a point d'appel, ou dont l'appel n'est point recevable. L'autorité de la chose jugée est si grande, qu'elle passe pour une vérité constante.

FORCÉ, adj. de FORCE.

(*Peinture*) Ce mot se prend toujours en mauvaise part, et signifie exagéré. Un ouvrage de l'art ne doit être *forcé* ni de dessin, ni de mouvement, ni de ton, ni d'expression.

FORCEPS, s. m. mot latin.

(*Chirurgie*) Mot latin qu'on a retenu en français, et qui signifie *pince* ou *lancette*. C'est un instrument de chirurgie fort connu. Il y en a de différentes sortes pour les différentes sortes d'opérations qu'on a à faire. On s'en sert pour embrasser quelque chose et le tirer hors du corps, comme, par exemple, la tête d'un enfant mort dans le ventre de sa mère.

FORCLORRE, v, a. composé du lat. *forum* barreau, et d'*excludere*, exclure : exclure du barreau.

(*Pratique*) Ce mot n'est plus d'usage qu'au palais, où il signifie exclure de faire quelque acte, quelque production en justice, parce que le tems préfix en est passé. Ceux-là sont dits *forclos*, qui ont laissé passer le tems de produire ou de contredire ; ils en demeurent *forclos*, c'est-à-dire *déchus*. De *forclore* on a fait *forclusion* pour signifier *déchéance* ou exclusion, etc.

FOLET, s. m. du lat. barbare *foresta*, formé de l'allemand *forst*, qui nous a été apporté par les Normands : grande étendue de terre couverte de bois.

(*Eaux et forêts*) Le terme de *forêt* comprenoit anciennement les *eaux* ainsi que les *bois*. On trouve dans de vieux titres *forêt* d'*eau*, pour vivier où l'on garde le poisson. C'est pourquoi on n'avoit établi sous l'ancien régime qu'une même juridiction pour les *eaux et forêts*.

FORET, s. m. du lat. *forare*, percer.

(*Technol.*) Petit instrument de fer avec lequel on fait des trous. Les *forets* ont différentes formes, selon les différens usages auxquels on les destine.

FORFAIRE, v. n. composé du

lat. *facere*, faire, et de la particule barbare, *for*, *fur* ou *far*, qui dans ses composés marque souvent le vice de l'action; ainsi *forfacere*, c'est mal faire. Les Anglais font un grand usage du mot *for* dans le même sens. *Fare*, nourriture; *for fare*, mauvaise nourriture; *bid*, ordouné, *for bid*, défendu.

(*Pratique*) Délinquer, faire quelque chose contraire aux règles ou à la loi.

FORFAIT, même origine que *forfaire*, mauvais fait, méfait.

(*Pratique*) Crime énorme qui intéresse la vindicte publique.

(*Commerce*) *Forfait* signifie un traité, une vente de plusieurs droits et recouvremens qu'on fait à quelqu'un, moyennant un certain prix, sans entrer dans aucun détail. Dans ce sens, il vient de *feur*, ou *feurre*, vieux mot français qui signifioit prix et taxe des denrées.

FORFAITURE, même origine que *forfaire*.

(*Pratique*) Transgression de quelque loi pénale; mais plus communément on entend par ce mot une prévarication commise par un officier public dans l'exercice de son emploi, de ses fonctions, et pour laquelle prévarication, il encourt la peine d'être destitué.

FORGE, s. f. du lat. *fabricia*.

(*Technol.*) Lieu où l'on fond le fer quand il est tiré hors de la mine.

Forge se dit aussi du petit fourneau où tous les ouvriers qui travaillent sur les métaux, les font chauffer, pour les mettre en œuvre.

FORGER, v. a. du lat *fabricare*, dont on a fait *fabriciare*.

(*Technol.*) Donner la forme au fer ou au métal, par le moyen du feu et du marteau.

(*Manége*) *Forger* se dit aussi d'un cheval qui avance trop les pieds de derrière, et porte leurs pinces contre l'éponge des fers des pieds de devant.

FORJETTER, v. n. l'Académie écrit *forgeter*, du lat. *foras*, hors, et de *facere*, jeter en dehors.

(*Archit.*) On dit qu'un mur se *forjette*, pour dire qu'il est hors d'aligneement, qu'il surplombe.

FORMALITÉS, s. m. de *forma*, forme. dont on fait *formalis*, suivant les formes; et *formalitas*, manière formelle.

(*Pratique*) Certaines clauses ou conditions que doivent avoir les actes pour être valables.

FORMAT, s. m. du lat. *forma*, forme.

(*Bibliographie*) Ce qu'un volume a de hauteur et de largeur; ce qui se suppute par la quantité de feuillets dont chaque feuille est composée, lorsqu'elle est pliée.

Il existe différentes sortes de *formats* dont la plupart se connoissent à la simple vue. Un *format* dépend de la manière dont une feuille est pliée. Ainsi, la feuille pliée en deux, désigne l'*in-folio*; en quatre l'*in-quarto*, en huit, l'*in-octavo*; etc.; mais comme dans les petits *formats* il y a quelquefois du doute, il faut avoir recours aux rayes qui traversent le papier, qu'on appelle, en terme du métier, *pontuseaux*, et dont la direction indique le *format*.

Les éditions en papier vélin n'ayant pas de pontuseaux, on prend garde aux réclames et aux signatures. *V.* RÉCLAME, SIGNATURE.

L'*in-folio* a la feuille pliée en deux, contient quatre pages, et ses *pontuseaux*, ou rayes sont perpendiculaires.

L'*in-quarto* est plié en quatre; il a huit pages, et ses pontuseaux sont horizontaux.

L'*in-octavo* est plié en huit; il a seize pages, et ses pontuseaux sont perpendiculaires.

L'*in-douze* est plié en douze; il a vingt-quatre pages, et ses pontuseaux sont horizontaux.

L'*in-seize* est plié en seize; il a trente-deux pages, et ses pontuseaux sont horizontaux, etc.

FORME, du lat. *forma*. Ce qui détermine la matière à être telle ou telle chose.

(*Arts et Sciences*) *Forme* se dit aussi de la figure extérieure d'un corps. C'est dans ce sens que dans les arts du dessin, on emploie le mot *forme*, pour signifier l'idée générale des surfaces, des contours. *Un vase d'une belle forme, la beauté, l'élégance des formes, les formes antiques.*

(*Papetier*) *Forme* se dit d'un châssis de la grandeur d'une feuille de papier et garni de petits fils de laiton très-serrés.

(*Imprimerie*) *Forme* se dit aussi d'un assemblage de la moitié des pages qui composent une feuille d'impression.

L'ouvrier, après avoir composé une feuille, doit l'*imposer* (*Voy.* IMPOSITION), c'est-à-dire, placer les pages dans l'ordre qui leur convient, les entourer des différentes pièces de bois qui formeront la marche de ces pages, et serrer fortement le tout dans un châssis de fer, qu'on appelle *forme* : chaque feuille est composée de deux *formes*.

(*Raffinerie*) *Forme* se dit encore des moules de terre cuite où on coule le sucre.

(*Marine*) *Forme*, en termes de marine, est un bassin à construire et à radouber les vaisseaux. C'est un espace ou chantier creusé de plusieurs pieds plus bas que la pleine mer, et entouré de maçonnerie, adapté à la *forme* des plus grands vaisseaux, avec l'espace nécessaire tout autour pour les travailleurs. Ces espaces ou chantiers, dont les ports et arsenaux de marine offrent toujours un certain nombre, sont destinés à y construire ou même à y radouber des vaisseaux.

Leur sol étant beaucoup plus bas que le niveau de la pleine mer, et même plus bas que la basse mer, ils sont dirigés en longueur, et dans la figure à-peu-près d'une ovale vers la mer où la rivière qui forme le port. Du côté de la mer est une porte à deux battans, fermant bien parfaitement le passage à l'eau lorsqu'elle est close.

Lorsqu'on veut entrer un vaisseau pour le radouber dans le bassin (ce qui est beaucoup plus commode pour en visiter toutes les parties submergées), on prend le moment de la pleine mer; les portes du bassin étant ouvertes, et ce bassin étant rempli d'eau au niveau de la pleine mer, on y entre le vaisseau; on l'assure on accore tout autour; on ferme les portes du bassin à basse mer, et on pompe par le moyen de machines ou pompes à chapelets l'eau qui reste encore dans le bassin. Par ce moyen, le vaisseau étant à sec, mis en chantier, bien accoré, on peut avec aisance travailler à toutes ses parties, les démolir, les remplacer, et lorsque le travail du radoub est fait, on ouvre les portes du bassin, et remettant par-là le vaisseau à flot, on le fait sortir.

(*Pratique*) On comprend sous le nom de *forme*; les termes, clauses, conditions, formalités, qui servent à constituer l'acte.

Le mot *forme* dit plus que *formalité*; la *forme* embrasse tout ce qui sert à donner l'essence à l'acte; les formalités, au contraire, ne s'entendent que de certaines conditions nécessaires à remplir pour la validité de l'acte, comme l'enregistrement, le contrôle.

Forme est quelquefois opposé au mot fond. La *forme* se prend alors pour la procédure, et le fond est ce qui en fait l'objet.

Forme authentique; c'est celle qui fait pleine foi, tant en justice que dehors.

Forme exécutoire, celle qui donne à l'acte l'exécution parée, c'est-à-dire, le droit de mettre un acte directement à exécution, par voie de contrainte, sans être obligé d'obtenir pour cet effet aucun jugement ni commission.

Forme judiciaire; sous cette dénomination, l'on comprend l'ordre et le style qui s'observent dans la procédure ou instruction, et dans les jugemens.

Forme probante, celle qui procure à l'acte une foi pleine et entière, et le rend authentique; aussi sépare-t-on rarement ces mots, *forme probante et authentique*.

(*Elocution*) *Formes de preuves*; on donne différentes *formes* aux preuves que l'on emploie pour persuader ou dissuader. De là, les différens raisonnemens employés par les orateurs, comme le *syllogisme*, mais bien différent de celui du logicien; l'*enthymême*, le *dilemme*, le *sorite*, l'*induction*, *les argumens appelés* à minori ad majus, à majori ad minus, à pari, *l'argument conditionnel et*

l'*argument*

l'argument personnel. V. tous ces mots.

FORMIATE, s. m. du latin *formica*, fourmi.

(*Chimie*) Nouvean terme de chimie, qui signifie un sel formé par la combinaison de l'acide *formique* avec différentes bases. Sa terminaison en *ate*, indique que c'est un sel du genre de ceux qui appartiennent aux acides saturés d'oxigène, terminés en *ique*.

Ce genre de sel n'avoit point été nommé dans l'ancienne nomenclature.

Les *formiates* sont très-peu connus, et seulement reconnoissables par leur acide.

FORMIQUE, adj. dn latin *formica*, fourmi.

(*Chimie*) *Acide formique*; terme de la chimie moderne, qui signifie un acide tiré des fourmis par la distillation, ou l'expression avec l'eau. Sa terminaison en *ique*, indique le second état des acides, celui où ils sont complétement saturés d'oxigène.

Cet acide n'a été connn qne dans le siècle dernier. Samuël Fisher est le premier qui l'ait obtenu, en distillant des fourmis; Margraff a suivi ce travail; Ardwisson et Ochen y ont encore ajouté.

L'*acide formique* se tire d'nne grosse fourmi rousse qui habite les bois.

L'*acide formique* se combine avec différentes bnses salifiables; et les sels qu'il forme sont appelés FORMIATES. *V.* ce mot.

FORMULE, s. f. du lat. *formula*, fait de *forma*, forme.

(*Pratique*) Termes dans lesquels un acte doit être conçu, ou un serment doit être fait.

Les formules des actions chez les Romains, ou les formules romaines, consistoient dans un style dont les termes devoient être snivis scrupulensement et à la rigueur.

Formule de Marculfe; modèles d'actes et de procédures, recueillis par le moine Marculfe, qui vivoit vers l'an 660. Ce recueil, qui est divisé en deux livres, contient les *formules* des lettres qui s'expédioient aux palais des rois, et de celles qui étoient données devant le comte ou les juges des lieux.

(*Matière méd.*) *Formule* est aussi la manière de dispenser les drogues, tant simples que composées, relativement à leur consistance, à leur quantité et à leurs qualités.

(*Algèbre*) *Formule* se dit encore d'un résultat général tiré d'nn calcnl algébrique, et renfermant une infinité de cas; ensorte qu'on n'a plus à substituer que des nombres particuliers aux lettres, pour trouver le résultat particulier, dans quelque cas proposé que ce soit.

Une *Formule* est donc une méthode facile pour opérer; et si on peut la rendre absolument générale, c'est le plus grand avantage qu'on puisse lui procurer; c'est souvent réduire à une seule ligne toute une science.

FORT, TE, adj. du lat. *fortis*, robuste, vigoureux.

(*Musique*) *Fort*, adv.; ce mot s'écrit dans les parties, pour marquer qu'il faut forcer le son avec véhémence, mais sans le hausser; chanter à pleine voix, ou bien tirer de l'instrument beaucoup de son; ou bien il s'emploie pour détruire l'effet du mot *doux*, employé précédemment. Les Italiens ont le superlatif *fortissimo*.

(*Art milit.*) *Fort*, subst.; un *fort* est distingué d'une citadelle, en ce que celle-ci, fortifiée de bastions, commande à une ville, et qne le *fort* construit aussi avec des bastions, est bâti dans des plaines, sur des rivières, ou sur des hauteurs éloignées de la place.

FORTE-PIANO, s. m. mot italien composé des mots *doux* et *fort*: comme qui diroit *tantôt doux*, *tantôt fort*.

(*Musique*) Le *forte-piano* est l'art d'adoucir et renforcer les sons dans la mélodie imitative, comme on fait dans la parole qu'elle doit imiter.

Le *forte-piano* est une espèce de clavecin dont chaque clavier fait lever une espèce de marteau de carton enduit de peau, qui frappe contre deux cordes uniformes, ou contre une seule si l'on veut. Ils ont

cet avantage que l'appui du doigt plus fort ou plus foible détermine la force ou la foiblesse du son, d'où vient son nom de *forte-piano*.

FORTERESSE, s. f. qu'on croit venir de *fortalicium*.

(*Art milit.*) Lieu fort par la nature, ou par l'art, ou par tous les deux.

FORTIFICATION, s. f. du lat. *fortificatio*, composé de *fortis* et de *facere*: l'action de rendre fort.

(*Art milit.*) Ce mot, pris dans sa signification la plus étendue, est la science de construire, d'attaquer et de défendre les places.

La *fortification* se divise en *fortification offensive*, et en *fortification défensive*.

La fortification offensive est l'art de conduire un siége, de sorte que l'on se rende maître de la place qu'on attaque.

La fortification défensive, qui comprend l'architecture militaire, est l'art de mettre une place à couvert, et de la défendre contre toutes les attaques de l'ennemi.

FORTIN, s. m. dimin. de *fort*.

(*Art milit.*) C'est un petit *fort* fait en étoile à cinq, six ou sept pointes, pour assurer l'enceinte d'une ligne de circonvallation ou autre travail.

FORTUNE, s. f. du lat. *fortuna*, cas fortuit, hasard.

(*Commerce*) *Fortune de mer*; on entend par là tous les accidens et avaries qui peuvent arriver à un vaisseau par la tempête, la grosse mer, le mauvais tems et autres causes semblables.

(*Marine*) *Voile de fortune*; les sloops, les goëlettes et autres bâtimens à voiles auriques, ont des voiles quarées appelées ainsi, parce qu'elles servent essentiellement pour aller avec un gros vent, et pour fuir vent arrière devant une tempête.

Mât de fortune; c'est un mât employé accidentellement et provisoirement, pour remplacer celui qui a été rompu dans un mauvais tems, ou par fortune de mer.

FOSSE, s. f. du lat. *fossa*, creux large et profond dans la terre, fait par la nature ou par l'art.

(*Marine*) *Fosse aux lions*, corruption de *fosse aux liens*. Cette fosse sert au maître d'équipage pour y mettre les cordages de rechange et divers menus ustensiles.

(*Anatomie*) *Fosse* est un creux dans les os, large et plus ou moins profond. On donne à ces fosses différens noms, par rapport à leur usage. Ainsi l'on dit *les fosses orbitaires*, *nasales*, *palatines*, *temporales*, *zygomatiques*, etc. Le milieu du cervix, ou partie postérieure du col, se nomme la *fosse*, ou la nuque.

FOSSETTE, s. f. dimint. de *fosse*: *petite fosse*.

(*Anat.*) En parlant des os, on appelle ainsi toute petite cavité qui a une ouverture un peu large et évasée. Le menton a dans son centre un enfoncement dans quelques personnes, qui porte le nom de *fossette* du menton.

On donne le nom de *fossette* du cœur à la cavité qui se trouve au milieu de la partie intérieure de la poitrine.

FOSSILE, s. f. du lat. *fossilia*, formé de *fodio*, fouiller: ce qui peut être retiré de la terre.

(*Minéral.*) Substances terreuses, pierreuses et minérales, que l'on trouve ou à la surface de la terre ou dans son sein.

On a donné plus particulièrement le nom de *fossiles* à toutes les coquilles ou autres corps marins pétrifiés ou non pétrifiés qui se trouvent en terre, ainsi qu'à tous les noyaux de coquilles, c'est-à-dire, à la substance pierreuse ou minérale qui s'est moulée dans les coquilles.

FOUDRE, s. f. de *fulgure*, ablat. de *fulgur*.

(*Physique*) Feu très-vif qui éclate contre quelque objet terrestre, qui est capable de suffoquer les animaux et de les faire périr dans un instant; qui renverse les édifices les plus solides; qui brise, qui brûle et qui fond les corps les plus durs.

La foudre dont on a si long-tems cherché, sans succès, la cause physique, est reconnue aujourd'hui pour un phénomène d'électricité.

Ce n'est autre chose que l'éclair lui-même, qui, semblable, quant au fond, mais très-différent, quant à la violence, a une étincelle électrique, éclate entre une nuée actuellement électrisée et quelque objet terrestre. *V.* TONNERRE.

Chaque coup de tonnerre seroit la *foudre*, s'il frappoit quelque objet terrestre. La *foudre* et le tonnerre sont la même chose; mais on nomme *foudre* le coup de tonnerre qui éclate contre quelque corps terrestre.

FOUDROYANT, adj. de FOUDRE. *V.* COUP FOUDROYANT.

FOUGADE ou FOUGASSE, du lat. *focata*.

(*Art milit.*) Petit fourneau fait en forme de puits, large à-peu-près de huit ou dix pieds, profond de dix à douze, qu'on charge de barils ou de sacs de poudre, et qu'on prépare sous un poste qu'on veut enlever. Après que le puits est couvert de terre, on y met le feu avec une saucisse, qui va répondre à quelqu'autre poste.

La *fougade* diffère du fourneau en ce qu'elle est beaucoup moins enfoncée en terre.

FOULON, s. m. du lat. *fullo*, dont on a fait ensuite *fullare*, pour fouler les draps.

(*Thecnol.*) Ouvrier qui *foule* des draps.

On appelle *terre à foulon* une sorte de terre qui sert à dégraisser les draps, et *moulin à foulon*, un moulin qui sert à fouler les draps.

Avant que les Romains eussent l'usage du linge, ils jugeoient d'une si grande importance le métier à laver, nettoyer et mettre les draps en état de servir, qu'ils avoient fait des lois pour prescrire la manière dont les foulonniers devoient exécuter leurs ouvrages.

FOULURE, s. f. du lat. *fullare*, fouler.

(*Chirurgie*) La *foulure* connue des médecins grecs sous le nom d'*exarthrème*, est une luxation qui se fait subitement aux articulations pour raison de quelque effort violent.

FOURNEAU, s. m. du lat. *fumellus* ou de *formilia*, vaisseau propre à contenir du feu, et à l'appliquer aux substances sur lesquelles on veut opérer.

(*Chimie*) Les chimistes distinguent sept sortes de *fourneaux*, selon les différentes opérations auxquelles ils sont destinés. Ces fourneaux sont connus sous les noms de *fourneaux* de *calcination*, de *sublimation*, de *distillation par ascension ou par descension*, de *fusion*, de *dissolution* et de *fixation*.

Les chimistes appellent encore *fourneau simple*, une espèce de tour creuse, cylindrique ou prismatique, à laquelle il y a deux portes, ou principales ouvertures, l'une en bas, qu'on appelle la *porte du cendrier*; l'autre au-dessus, qui s'appelle *porte du foyer*.

Fourneau de lampe, ou *urneau* dans lequel la chaleur est produite et entretenue par la flamme d'une lampe qu'on introduit dans son intérieur.

Fourneau de réverbère; c'est le *fourneau simple*, dont le foyer est surmonté d'une troisième cavité qu'on nomme laboratoire, parce qu'elle est destinée à contenir les cornues qui renferment la matière sur laquelle il s'agit d'opérer.

Fourneau de fusion, ou *fourneau à vent*; un *fourneau* qui produit le plus grand degré de chaleur possible, sans le secours des soufflets.

Fourneau polychreste (*V.* ce mot); celui qui est construit de manière qu'il peut servir à plusieurs usages.

Fourneau d'essai, ou de *coupelle*; c'est un *fourneau* de figure prismatique, quadrangulaire, dont on se sert pour faire les essais ou titres de l'argent. *V.* ESSAI.

(*Métallurgie*) *Fourneau de liquation*. On nomme ainsi le *fourneau* qui sert à fondre les masses de mélange métallique, composées de plomb, de cuivre, d'or et d'argent, pour les séparer les unes des autres.

Haut fourneau; *fourneau* destiné à la fonte de la mine de fer.

Dans l'enfance des fabriques de fer, on a dû fondre le minerai avec des FLUX (*V.* ce mot), dans des creusets placés dans un fourneau à vent ; mais cette méthode devint insuffisante, quand l'accroissement des arts demanda un accroissement de matière. On bâtit de grands creusets de brique, où l'on jetoit pêle-mêle le minerai et le fondant, en animant le feu par le vent d'un ou deux soufflets. Progressivement, on exhanssa les parois, et on obtint une tour creuse très-élevée, à laquelle on donne le nom de *haut fourneau*. *V.* SOUFFLET, MACHINE SOUFFLANTE, CAVES A AIR, CAVES A EAU, COAKS, CHARBON DE BOIS, ÉTALAGES, TUYERES.

Haut fourneau à vent; c'est un fourneau destiné à réduire le minerai de fersans *soufflets*, ni machine soufflante. M. de Buffon paroît être le premier qui ait affirmé qu'on pouvoit tirer de l'acier de toute mine de fer sans la faire couler en gueuse. Cet habile naturaliste avoit même fait quelques essais que des circonstances particulières ne lui permirent pas de poursuivre ; mais le comte de Sternberg, en Suède, est le premier qui ait construit un *haut fourneau à vent*, dont les avantages consistent à donner une fonte pure et très-douce, à épargner une quantité considérable de charbon de bois, à produire une bonne qualité de métal avec la première fonte, et enfin à fournir des fontes de toute espèce, et du fer en barre de la meilleure qualité.

Le *haut fourneau à vent* du comte de Sternberg, est composé d'un *haut fourneau* et de deux *fourneaux* à réverbère, adossés au premier. Le feu de ceux-ci est alimenté avec du charbon de terre, et par un volume d'air au moins aussi grand que celui que fournissent les soufflets ou les machines soufflantes.

La grande quantité de calorique dégagée de la houille est portée dans la cave du *haut fourneau*, pour agir sur le charbon de bois, le minerai et la castine, et opérer la réduction du métal.

C'est particulièrement à l'effet produit par le feu de ces deux fours à réverbère, qui se trouvent réunis vers la base du *haut fourneau*, que M. le comte de Sternberg attache le principal mérite de son invention ; et si M. de Buffon a conçu la première idée de cette amélioration dans l'art de fabriquer le fer, on ne peut refuser au métallurgiste suédois la justice d'avoir imaginé les moyens de la mettre à exécution.

Fourneau d'évaporation; c'est un *fourneau* à dessécher les substances salines, et à évaporer l'humidité des mélanges qu'on veut concentrer.

M. Henri Browne, anglais, est l'auteur de ce fourneau. Une longue expérience, les soins multipliés que nécessitent les procédés ordinaires pour l'évaporation, les dangers qui résultent pour la santé du voisinage des ateliers, lui avoient fait sentir la nécessité de substituer à l'ancienne méthode une invention dont l'avantage le plus important est de rendre l'air qui balaie la surface de la liqueur, d'une température presque égale à celle de la liqueur elle-même, et de s'en servir comme d'une éponge qui se sature rapidement de la vapeur, et facilite par conséquent la promptitude de l'évaporation. En effet, il suffit pour en être convaincu de considérer la marche de la chaleur. L'air chaud, après avoir traversé la surface du fluide échauffé, descend au-dessous du vase, et après avoir entretenu la combustion dans le foyer, passe à chaque côté de la chaudière, et une seconde fois au dessus d'un diaphragme qui le sépare de la surface de la liqueur, avant d'enfler la cheminée, de manière que toute la chaleur est employée à l'évaporation. Pour la description de ce *fourneau*, *voyez* le n°. 31 *des Annales des Arts* et *Manufactures* du cit. O'reilly.

FOYER, s. m. du lat. *focarium*, formé de *focus* : âtre, lieu où se fait le feu.

(*Géom.*) Ce mot s'emploie principalement en parlant des sections coniques. On dit : le *foyer de la*

parabole, les *foyer de l'ellipse*, les *foyers de l'hyperbole*. *Voyez* CONIQUE.

On a appelé ces points *foyers*, par la propriété qu'ils ont de réunir les rayons qui viennent frapper la courbe suivant certaines directions. *Voyez* ELLIPSE, HYPERBOLE, PARABOLE.

Les points qu'on appelle aujourd'hui *foyers*, s'appeloient autrefois *ombilics* ou *nombrils*, parce qu'on peut les regarder comme les points les plus remarquables qui se rapportent à la courbe, et qu'on peut même déterminer l'équation de la courbe par des rayons tirés à ces points.

(*Optique*) On appelle *foyer* le point où se réunissent les rayons de lumière, réflechis par un miroir concave, ou rompus et refractés par un verre convexe, un objectif de lunette, etc.

Dans un miroir concave, ce point est éloigné du miroir d'une distance à peu près égale au quart du diamètre de la concavité.

Le *foyer* d'un verre convexe de courbures égales de l'un et de l'autre côté, est, à-peu-près, à l'extrémité du rayon de sa convexité. Sur les propriétés des différentes espèces de *foyers*, *Voy* la *dioptrique* de Descartes et celle d'Huighens.

(*Méd.*) Le *foyer* d'une maladie, *focus morbi*, est la partie qui en est le siége principal, et d'où elle répand au loin ses funestes influences.

FRACTION, s. f. du lat. *fractio*, formé de *frangere*, rompre, briser.

(*Arith. Alg.*) Partie d'un tout.

Unité fractionnaire; c'est une partie de l'unité principale, supposée partagée en plusieurs parties égales; et *nombre fractionnaire*, la collection de plusieurs de ces parties.

Pour exprimer une fraction, on emploie deux nombres: l'un qui marque en combien de parties égales l'unité principale est divisée, et qu'on appelle *dénominateur*; l'autre qui marque combien on prend de ces parties, et qu'on appelle *numérateur*.

Une *fraction* est *concrète* ou *abstraite*, selon que l'unité principale est *concrète* ou *abstraite*. *V.* CONCRET, ABSTRAIT.

Fractions de fraction; de même que les *fractions* ordinaires se forment de parties de l'unité principale, si l'on conçoit une *fraction* partagée en plusieurs parties égales, le nombre qui exprimera une ou plusieurs de ces parties, sera une *fraction* de nouvelle espèce, qu'on appelle *fraction de fraction*.

Fractions littérales ou *algébriques*; ces *fractions* sont comme les fractions numériques, les quotiens des numérateurs divisés par les dénominateurs.

Fractions continues; c'est au lord Brounker qu'est due l'invention de cette espèce de séries. Il donna par ce moyen une valeur approchée du rapport de la circonférence du cercle au rayon.

Huyghens a perfectionné cette théorie, qu'il vouloit appliquer à la mécanique pratique. MM. Euler et de la Grange s'en sont occupés depuis avec succès, et le dernier l'a très-heureusement employée, soit aux méthodes d'approximation pour les équations déterminées, soit aux problèmes indéterminés. M. Waring s'en est aussi servi pour le même objet. *V.* les *Additions à la traduction française des Elémens d'Algèbre de M. Euler*, par M. de la Grange.

Fraction rationelle; c'est le nom que l'on donne à des fractions algébriques qui ne renferment point de radicaux. M. Euler, dans son *Analyse des Infinis*, et dans son *Calcul intégral*, ne laisse rien à désirer sur tout ce qui est relatif au calcul des *fractions rationnelles*.

FRACTURE, s. f. du lat. *fractura*, de *frangere*, rompre, briser.

(*Chirurgie*) Solution de continuité ou division faite subitement dans les os, ou les cartilages durs, par la violence de quelque cause externe.

Les *fractures* sont transversales, obliques ou longitudinales; elles sont simples, composées ou compliquées; complètes ou incomplètes. *V.* le *Manuel du jeune chirurgien*.

FRAGILITÉ, s. f. du latin *fragilitas*, fait de *frango*, rompre, briser : disposition à être facilement cassé.

(*Physique*) On appelle *fragiles* les corps dont les parties se séparent facilement les unes des autres par le choc; mais on ne connoît pas plus les causes de la *fragilité* de certains corps, qu'on ne connoît celles de la durcté, de la fluidité, de la mollesse et de l'élasticité de certains autres.

FRAI, s. f. de *frayer*, du latin *frico*, frotter : action de frayer.

(*Hist. nat.*) Ce mot se dit de l'action propre aux poissons pour la multiplication de leur espèce. L'opinion la plus commune, touchant la génération des poissons, est qu'à une certaine époque, appelée *le tems du frai*, les femelles déposent leurs œufs dans différens lieux, les mâles viennent ensuite répandre sur les œufs une liqueur appelée *laite*. La chaleur du soleil fait éclore ces œufs, et les petits poissons en sortent après avoir rompu leur enveloppe. Ces œufs sont ordinairement très-petits, mais si nombreux, qu'on en a compté 342,144 dans une carpe de quatre décimètres. Cette prodigieuse fécondité empêche la destruction entière des poissons, qui, dans leurs différens états et dans leurs différens âges, sont exposés à une foule d'accidens.

(*Monnaie*) *Frai* se dit encore, en parlant de la diminution de poids, que le toucher successif et le tems apportent à la monnaie. *Monnaie frayée*, *moneta fricata*.

FRAICHEUR, s. f. ou FRAIS, s. m. et adj. du lat. *friscum*, fait de *frigeo*, avoir froid.

(*Marine*) *Vent frais*; c'est un vent réglé et pas trop fort.

Petit frais; diminutif de vent *frais*.

Bon frais exprime un vent un peu plus fort que le *vent frais*.

Grand frais; c'est un vent réglé et très-fort.

(*Peinture*) *Fraîcheur*, *frais*; ces mots expriment une qualité toujours relative au ton général d'un ouvrage de peinture.

Le mérite d'un ton *frais* consiste, dans la peinture à l'huile, à user des tons et des teintes les plus précis par le rapport et l'opposition qu'il doit y avoir entre eux; à les composer du moins de couleurs possibles; à les choisir tels qu'il atteignent l'éclat de la plus vive lumière, sans être ni fades ni blancs, sans rien perdre de la couleur locale; il consiste enfin à poser chaque ton avec légèreté, et à le savoir fondre avec celui qui le touche, sans rien altérer de sa fraîcheur.

Voici quelques exemples pris dans les grands maîtres : les Bassans, quoique très-grands coloristes, sont rarement *frais*; Rottenhamer, Verff, Rubens même sont crus; Jordaens, Lafosse, sont dorés; les tableaux de Claude Gelée, de Velde, de Backuisen, sont *frais*: les tableaux du Titien sont purs; les beaux portraits de van-Dick et de Rembrandt ont cette qualité au plus sublime degré; ils sont brillans.

FRAIS (de justice), s. m. du lat. barbare *fredum* qui se trouve dans la loi des Lombards et dans celle des Frisons, pour l'amende qu'on payoit à l'Empereur, au roi, aux comtes et autres seigneurs, lorsqu'on avoit rompu, violé la paix, par cette sorte de petite guerre, appelée *procès*; de *fredum* on forma le mot *freds*, que l'on écrit maintenant *frais*.

(*Pratique*) Dépenses que l'on est obligé de faire pour parvenir à quelque chose; dans la pratique, on le dit de la dépense et du coût d'un procès. Il y a des *frais* qui entrent en taxe, et d'autres qui n'y entrent pas. Les premiers sont communément appelés *dépens*. Les *frais* qui n'entrent point en taxe, ou les *faux frais*, sont certaines dépenses qu'on est obligé de faire, sans cependant qu'elles puissent être portées dans la déclaration de *dépens*.

FRAISE, s. f. de l'italien *fregio*, ornement.

(*Costume*) Espèce de collet qui avoit plusieurs doubles et plusieurs plis, et qui tournoit autour du cou.

(*Art milit.*) *Fraises* se dit aussi de pièces de bois longues de six à sept pieds dont on enfonce à-peu-près le tiers ou la moitié dans la

muraille des places de guerre, un peu au-dessous du cordon; elles sont destinées à empêcher l'escalade et les désertions de la garnison.

Bataillon fraisé; c'est un bataillon qui présente la pique ou la baïonnette.

FRANC, s. m. du latin *francus*, nom d'un peuple libre de la Germanie inférieure: libre.

(*Hist. d'Orient*) Nom que les Turcs et les Levantins donnent aux Européens occidentaux, et dont on se sert même parmi nous en parlant des affaires du Levant.

(*Monnaie*) *Franc* se disoit aussi d'une monnaie de compte que l'on confondoit quelquefois dans le langage avec la livre tournois.

Dans le nouveau système monétaire, le *franc* a une autre acception: il désigne une valeur d'un peu plus de 5 grains d'argent fin.

Il se divise en 100 centimes, chaque centime valant 2 den. 43 centièmes de denier tournois.

Il y a aussi des *francs* d'argent, monnaie réelle; des pièces d'or de 20 *francs*, de 40 *francs*.

(*Agric.*) On appelle *terre franche*, celle qui a toutes les qualités requises pour la végétation des plantes.

(*Jardin.*) *Arbre franc*; c'est celui qui produit du fruit doux sans avoir été greffé, comme le noisetier *franc*. Il est opposé à sauvageon.

Franc sur franc (greffer); c'est greffer un arbre sur un sauvageon de même espèce ou sur un sauvageon du même genre, mais d'une espèce différente; par exemple, un poirier sur un poirier sauvage, ou un pommier sur un sauvageon de pommier.

(*Peinture*) *Franc* ou *franchise*; ces mots expriment communément un mérite de mécanisme de la peinture, mécanisme qui consiste dans la touche, soit que l'artiste use de ses couleurs ou de ses crayons.

La *franchise* du pinceau suppose toujours la netteté, la légèreté; mais elle doit être le fruit du savoir de l'artiste, et du vif sentiment de la forme qu'il exprime.

La *franchise* de la touche se confond souvent avec la netteté sans justesse, avec la dureté et souvent même avec la sécheresse, qu'une main conduite par l'ignorance et l'audace, ose mettre dans sa touche. Cette assurance de main, qui n'est qu'un métier, peut tromper même l'homme instruit dans le premier moment qu'il regarde un ouvrage.

On peut encore appliquer ce mot au coloris et à l'effet, quand le ton a été choisi avec justesse sous ce double rapport, et posé sans être fondu ni sali. On dit alors, telle partie est d'un ton bien *franc*, d'une couleur bien *franche*. Rubens étoit très-*franc* de teintes, etc.

FRÉGATE, s. f. de l'italien *fregata*, dont les Espagnols ont fait *fragata*, les Anglais *frigate*, et les Turcs *fargata*.

(*Marine*) On appeloit ainsi dans la Méditerranée de longs bâtimens à voile et à rames, dont le bord, beaucoup plus haut que celui des galères, avoit des ouvertures comme des sabords pour passer les rames. Mais l'embarras du pont et des œuvres mortes qui rendoient ces *frégates* pesantes à la voile et à la rame, en a peu à peu fait négliger la construction. Les Anglais ont été les premiers qui ont appelé *frégates*, sur l'Océan, des bâtimens longs armés en guerre, ayant un pont beaucoup plus bas que celui des galions et des navires ordinaires. Ainsi, peu à peu, parmi les autres nations, on a nommé *frégate* un vaisseau de guerre peu chargé de bois, et léger à la voile.

Dans l'état actuel de la marine, une *frégate* est un navire de guerre gréé de même que les vaisseaux de ligne, qui leur ressemble en tout dans ses manœuvres, et qui ne diffère d'eux qu'en ce qu'il est plus petit, et qu'il n'a qu'une batterie de long en long.

Les *frégates* ont le plus souvent, depuis 36 jusqu'à 40 canons, dont les calibres sont de 12 et de 18, pour ceux en batterie, et de 6 ou de 8 sur les gaillards.

On a construit dans ces derniers tems, en France, d'excellentes *frégates* portant du 24 en batterie.

Les bâtimens de guerre à 20 canons et au-dessous, ne sont plus des *frégates*, mais des CORVETTES

(*V.* ce mot). Les *frégates* ne peuvent pas se battre en ligne dans une escadre ; mais elles y sont très-utiles pour aller à la decouverte, pour donner la chasse, pour donner des avis, pour donner des secours et protéger les vaisseaux désemparés.

De *frégate* on a fait *frégaté* pour désigner un vaisseau de guerre ou autre dont la construction se rapporte à celle des *frégates*, par la finesse de ses fonds, la hauteur de ses façons, une plus grande longueur, beaucoup de rentrée, et un accastillage ras, qualités qui peuvent rendre un vaisseau plus propre à la marche et bon boulinier, mais qui nuisent aux capacités de la cale, aux logemens, à la stabilité et à la durée du bâtiment

FREIN, s. m. du latin *frenum*, mors.

(*Manége*) La partie de la bride qu'on met dans la bouche du cheval pour le gouverner.

(*Physiologie*) *Frein* est aussi le nom d'un ligament membraneux qui bride, qui retient une partie : le *frein* de la langue, le *frein* du prépuce, le *frein* de la verge. *Voy.* FILET.

FRÉNÉSIE, s. f. du grec φρένησις (*phrénésis*), délire, fureur violente, de φρὴν (*phrén*), génit. φρενὸς esprit.

(*Méd.*) Inflammation des méninges, qui cause une fièvre aiguë et un trouble dans l'esprit. On entend par *frénésie* un délire continuel et furieux, accompagné de fièvre aiguë, d'insomnie, et d'inflammation du cerveau et de ses membres.

FRESQUE, s. f. de l'italien *fresca*; on écrivait anciennement *fraisque*, du mot *frais*, qui exprime la même idée que l'italien *fresca*.

(*Peinture*) La peinture à *fresque* est un genre qui s'exécute ordinairement sur un enduit encore frais de chaux et de sable combinés.

De toutes les manières de peindre, la *fresque* est la plus ancienne, la plus durable, la plus prompte, la plus digne d'orner les grands édifices.

Les murs du temple des Dioscures (Castor et Pollux), à Athènes, avoient été peints à *fresque*, par Polygnote et par Diognète, pendant la guerre du Peloponnèse. Pausanias remarque que ces peintures s'étoient bien conservées jusqu'à son tems, c'est-à-dire, près de six cents ans après Polygnote.

Il paroît que les fragmens de peintures antiques qui nous viennent des Romains sont tous à *fresque*.

Les figures colossales peintes dans les palais et dans les temples d'Égypte, sur des murs de quatre-vingt pieds de hauteur, paroissent encore avoir été peintes à *fresque*.

La peinture à *fresque*, parmi les modernes, est un genre inventé par les Italiens. Les murs destinés à être ornés dans ce genre, doivent être secs et préparés à recevoir la peinture à *fresque* par des opérations préalables. La première est une *crépissure* ou enduit de chaux, de tuiles pilées, et de sable de rivière. Les grains de sable laissent sur cette surface assez d'aspérités pour tenir le second enduit qu'on n'applique que quand le premier est assez sec. *Voy.* ENDUIT.

Comme tout dépend de la célérité que le peintre mettra dans l'exécution, il faut qu'il fasse d'avance tous ses préparatifs. Ses dessins doivent être tracés sur des cartons assez épais pour résister à l'humidité et à l'effort d'une pointe avec laquelle on calque assez profondément sur l'enduit. Il doit aussi avoir de grands godets où toutes ses teintes se trouvent préparées d'avance et en assez grande quantité.

Tel est à-peu-près l'aperçu de l'opération. Il n'est pas aussi facile de décrire la sublimité et la magie de l'effet.

La peinture à *fresque*, large et fière dans ses dessins, fraîche et brillante en couleurs, hardie en effets, piquante de tons, paroît avoir été créée pour célébrer l'héroïsme et les vertus, et émouvoir les ames sensibles.

Malheur au peintre vulgaire qui entreprend ce genre de travail! Les grâces de la peinture à l'huile ne s'accordent point avec le sublime, qui règne dans la peinture à *fresque*. Ses teintes fondues et ses touches délicates disparoissent à vue d'œil sur l'enduit avide qui les dévore ; nul

moyen pour revenir ; il faut qu'à mesure que le génie compose, ses brillantes conceptions soient fixées sur le mur aussi promptement que la pensée ; une fois tracées elles resteront à jamais comme monument de sa gloire ou de son impéritie.

La peinture à *fresque* exige un talent supérieur. Raphaël s'est plus immortalisé dans ce genre que par ses tableaux à l'huile. Michel Ange et Jules Romain la préférèrent comme le genre le plus difficile et le plus propre à soutenir leur réputation.

Quand il fut question de peindre dans la chapelle Sextine, le frère Sebastiano, peintre vénitien, conseilla au pape de forcer Michel Ange à le faire à l'huile ; et le mur fut préparé à cet effet. Le grand homme arrive et fait dégrader cet apprêt, disant fièrement « que la peinture à l'huile n'étoit bonne que pour les dames, les personnes lentes et qui se piquent d'adresse, comme le frère Sebastiano » ; et l'ouvrage fut fait à *fresque*.

Aussi, est-ce par l'éclat, la fraîcheur et la force que la peinture à *fresque* a donnés aux ouvrages de ces grands maîtres, qu'ils ont atteint la hauteur du grand art de peindre. Leurs attitudes sont fières, leurs formes savantes, bien senties et propres à chaque caractère ; leurs mains ne s'occupoient qu'à exprimer, le métier ne s'y apercevoit jamais.

Ce genre exige un caractère vif et une conception prompte. L'éloignement des objets force l'artiste à une exagération savante qui doit paroître cependant comme renfermée dans les bornes du vrai. Il faut qu'il étonne le spectateur, et que le sentiment du plaisir soit mêlé à la surprise.

FRET, s. m. de l'allemand *fretten*, charger, d'où les anglais ont fait *freight*.

(*Commerce maritime*) Le prix des transports par mer des marchandises d'un lieu à un autre. Ce qu'on appelle *fret* sur l'Océan se nomme *nolis* sur la Méditerranée.

Le marchand qui prend le navire à louage, moyennant un *fret* de tant, est appelé *fréteur* ou *affréteur*. Lorsqu'un navire est freté en entier, on passe ordinairement une convention authentique qui contient toutes les conditions faites entre les propriétaires du vaisseau et le marchand *freteur* ; cet acte ou contrat se nomme *charte-partie*. Mais lorsqu'un vaisseau n'est *freté* qu'en partie, on se contente d'une reconnoissance sous signature privée, appelée CONNOISSÉMENT. *V.* ce mot.

FRIABLE, adj. du lat. *friabilis*, formé de *frio*, réduire en poudre : qui peut être réduit en poudre.

(*Physique*, *Chimie*) Épithète que l'on donne aux corps tendres qui se divisent ou qui se réduisent aisément en poudre entre les doigts ; ce qui vient sans doute de ce que la cohésion qu'ont leurs parties entr'elles, est si petite, qu'elle ne s'oppose que très-foiblement à leur désunion : tel est le sucre, le plâtre, les os calcinés, etc.

FRICHE, s. f. du lat. *friscum*.

(*Agric.*) *Terres en friche* ; expression adverbiale, pour des terres qu'on a laissées quelque tems sans les cultiver.

FRICTION, s. f. du lat. *frictio*, formé de *frico*, frotter : l'action de frotter le corps ou quelques-unes de ses parties.

(*Méd.*) Il y a deux sortes de *frictions* ; de sèches et d'humides. Les sèches se font avec les mains ou avec des linges ou des morceaux d'étoffe chauds. C'est une partie de la gymnastique, dont les anciens faisoient beaucoup de cas, non-seulement pour la conservation de la santé, mais aussi pour la cure des maladies, pour ouvrir les pores de la peau, faciliter la transpiration, accélérer le mouvement du sang, et dissiper les humeurs ralenties à l'habitude du corps. Les *frictions* humides se font avec des huiles, des linimens, des onguents, pour le soulagement ou la guérison de quelque maladie ; telles sont les *frictions* qu'on fait avec l'onguent mercuriel, pour guérir les maladies vénériennes.

(*Pharmacie galénique*, *chimique*) *Friction* se dit aussi d'une espèce de coction ou d'ussation des médicamens qu'on fait frire seuls ou avec addition de quelque liqueur onc-

tueuse, comme huile, graisse, onguent, pour en consumer l'humidité superflue; mais dans ce cas, *friction* vient du verbe *frigere*, frire, fricasser.

FRIGORIFIQUE, adj. du lat. *frigus*, froid, et de *facio*, faire: qui cause le froid.

(*Physique*) Quelques philosophes, principalement Gassendi nient que le froid soit une simple privation ou absence du feu; ils soutiennent qu'il y a des parties *frigorifiques* réelles aussi bien que des parties ignées; et selon eux, c'est de ces parties que viennent le froid et le chaud.

FRIMAIRE, s. m. de *frimats*.

(*Chronol.*) Troisième mois de l'année de la République française. Ce mois qui a 30 jours, comme les onze autres, commence le 21 novembre, et finit le 20 décembre; mais dans l'année qui suit immédiatement l'année sextile, ce mois *frimaire* commence le 22 novembre, et finit le 21 decembre, parce que l'année sextile a six jours complémentaires, ce qui retarde d'un jour le commencement de l'année suivante. Ce nom lui a été donné à cause des frimats qui ont communément lieu dans ce mois.

FRISE, s. f. de l'italien *freggia*, fait du lat. *fregium*.

(*Archit.*) Plate-bande entre la corniche et l'architrave d'un ordre d'architecture: elle représente la maçonnerie qui étoit sur les portraits des anciens édifices.

La *frise* toscane est toute unie sans aucune moulure.

La *frise* dorique se distingue par les triglyphes et les métopes.

La *frise* ionique est le plus souvent aussi unie que la toscane; quelquefois elle est ornée de bas-reliefs.

La *frise* composite naît par un doucissement du bord du listel qui couronne l'architrave. Sa partie supérieure se termine comme la corinthienne.

Frise se dit aussi d'une petite *fasce* qui fait partie des corniches des piédestaux corinthien et composite, et des impostes des mêmes ordres.

(*Art milit.*) *Frise*. *V.* CHEVAL DE FRISE.

FRISSON, s. m. du lat. *frigitio*, formé de *frigus*, froid.

(*Méd.*) On définit le *frisson* un froid subit et violent; ou comme dit Galien, un refroidissement douloureux de la chaleur naturelle, accompagné d'une secousse et d'une agitation inégale de tout le corps.

FRISSONNEMENT, s. m. dimin. de *frisson*.

(*Méd.*) Maladie qui consiste dans un mouvement inégal, ou une concussion générale de la peau, ainsi que le frisson dans une agitation inégale de tout le corps; mais ces deux affections sont distingnées, en ce que le *frissonnement* est un mouvement léger, et le *frisson* est un mouvement grand et violent.

FRITTE, s. f. du lat. *frigere*.

(*Métall.*) On appelle ainsi dans les verreries et dans les manufactures de porcelaine, les substances terreuses mélangées avec des substances salines, qui sont destinées à former le verre, et auxquelles on a fait éprouver un commencement de fusion, pour les priver des matières étrangères qu'elles contiennent, et pour bien opérer la combinaison.

FROID, s. m. contraction de *froidure*, formé du latin barbare *fridor*, pour *frigus*: qualité opposée au chaud.

(*Physique*) Les physiciens modernes définissent le froid, une diminution de chaleur plus ou moins grande, d'où l'on voit qu'ils regardent le *froid* comme une qualité négative. Le froid n'est en effet qu'une moindre chaleur; car il n'y a point de corps qui en soient totalement privés, et les corps ne sont froids que relativement à d'autres corps plus chauds qu'eux, auxquels on les compare. *V.* le Diction. de Physique de Brisson.

Froid artificiel; on appelle *froid artificiel*, celui que les hommes occasionnent par différens moyens. Ces moyens sont de deux espèces: 1.° L'application d'un corps moins chaud à un corps plus chaud, qu'on veut refroidir; 2.° le mélange intime de différentes substances, soit solides, soit fluides.

Le premier de ces moyens est le plus simple et le plus en usage

puisque la chaleur tend, autant qu'elle peut, à se répandre uniformément; le corps le plus chaud doit se refroidir, en communiquant une partie de sa chaleur au corps moins chaud. C'est ainsi que pour rafraîchir de l'eau, du vin, ou d'autres liqueurs, on les met dans de l'eau bien froide, ou dans de la glace ou de la neige.

A l'égard du froid qui résulte des différens mélanges, il est occasionné par la pénétration mutuelle des substances que l'on mêle dans les pores l'une de l'autre; laquelle pénétration chasse pour un tems une portion de la matière de feu qui résidoit dans ces pores: d'où résulte une moindre chaleur ou du froid. Par exemple, les chimistes ayant reconnu que tous les sels solubles produisoient du froid en se dissolvant, ils ont trouvé les moyens d'abaisser à volonté la température d'un corps quelconque, en le plongeant dans un vase où s'opère une dissolution saline, et depuis quelques années, ils sont parvenus à produire la congélation des substances qui résistoient au plus grand froid naturel.

(*Peinture*) Un ouvrage de l'art peut être *froid* de dessin, de couleur, de touche, de composition, d'expression.

Le dessin est *froid*, quand les lignes n'en sont pas variées.

La couleur est *froide*, quand elle est foible et peu appelante.

La touche est *froide*, quand elle elle est timide et peu prononcée.

La composition est *froide*, quand elle manque de mouvement.

L'expression est *froide*, quand les figures ne semblent animées par aucune affection intérieure.

FRONDE, s. f. du lat. *funda*; il n'y a pas plus de deux siècles qu'on disoit encore *fonde*: tissu de cordes avec quoi l'on jette des pierres.

(*Art milit.*) L'usage de la *fronde* n'est pas aussi ancien que celui de l'arc et de la flèche. Job est le seul écrivain des tems reculés, où il en soit parlé. Pline croit que l'invention en étoit due aux Phéniciens.

Les habitans des îles Baléares, aujourd'hui Majorque et Minorque, ont été très-fameux chez les anciens, par leur habileté à se servir de cette arme.

Parmi les Grecs, les Acarnaniens passoient pour d'excellens *frondeurs*; cependant les Achéens les surpassoient, selon Tite-Live.

Les Romains, dès le tems de Servius-Tullius, avoient des frondeurs dans leurs armées. Dans la suite, ils employèrent beaucoup les habitans des îles Baléares.

Ils se servoient de la fronde en trois occasions: aux escarmouches qui précédoient les batailles; pour écarter les ennemis de dessus les murailles, tandis qu'on avançoit les travaux, ou qu'on se disposoit à donner l'assaut; et sur les murailles pour répondre aux frondeurs et aux archers des assiégeans, et pour incommoder les travailleurs.

Les Français ont aussi fait usage de la *fronde* dans leurs armées; ils ont même continué de s'en servir long-tems après l'invention de la poudre. Outre les *frondes* dont on se servoit pour jeter des pierres avec la main, on usoit sous la seconde race d'une autre sorte de *fronde*, attachée au bout d'une espèce de levier, que faisoit jouer une machine avec laquelle on jetoit une grande quantité de pierres, soit du camp sur les murailles, soit des murailles dans le camp.

Enfin, cette arme qui n'est plus en usage chez les peuples de l'Europe, a été après l'arc et la flèche une des premières armes dont l'homme se soit servi, et une de celles qui ont été généralement connues de toutes les nations.

(*Chirurgie*) *Fronde* est aussi le nom d'un bandage à quatre chefs, ainsi appelé parce qu'il représente une *fronde*. On l'emploie sur différentes parties du corps, comme à la tête, au nez, aux lèvres, au menton, au genou et ailleurs.

FRONT, s. m. du lat. *frons*.

(*Anat.*) La partie antérieure de la tête, qui est située au-dessus des yeux, qui est nue et sans che-

veux, et qui s'étend jusqu'aux tempes.

(*Art milit.*) *Front d'un bataillon*; c'est le premier rang ou chef de file. *Ce bataillon est à soixante hommes de front, et à six de hauteur; celui qui a le front égal à la hauteur, forme un quarré. Voilà un bataillon qui fait front de tous côtés.*

Front de bandière; c'est la ligne d'un camp sur laquelle sont placés les drapeaux et les étendards des troupes, et qui détermine la longueur de la face ou du *front* du camp.

(*Archit. milit.*) *Front*, en terme de fortification, est l'espace compris entre deux bastions voisins l'un de l'autre.

(*Marine*) *Aller de front*; c'est en parlant d'une escadre ou armée navale, marcher, tous les vaisseaux étant en ligne, et par le travers les uns des autres.

Ligne de front; c'est l'ordre de marche dans lequel les vaisseaux marchent ensemble en ligne pour faire route, par le travers les uns des autres. Dans cette situation, ils sont ordinairement vent arrière ou vent largue, et sur la perpendiculaire du vent, les uns par rapport aux autres. Cet ordre n'est pas convenable à une armée, parce qu'il occupe trop de terrain; c'est ce qu'on appelle aussi quelquefois *front de bandière*.

FRONTAL, adj. du lat. *frontalis*, de *frons*, front: ce qui a du rapport au front.

(*Physiol.*) L'*artère frontale* est située aux parties latérales du front. *V.* TEMPORAL.

Les *muscles frontaux* sont deux plans charnus, situés immédiatement après la peau, et la membrane adipeuse sur les parties extérieures du front.

Le *nerf frontal* est le rameau supérieur de la branche ophtalmique de la cinquième paire.

La *veine frontale*, répond à l'artère du même nom.

(*Anat.*) L'*os frontal*. Voy. CORONAL.

(*Mat. méd.*) *Frontal* est aussi le nom qu'on donne à un topique ou remède extérieur qu'on applique sur le *front*.

FRONTEAU, s. m. de *frons*, front.

(*Artillerie*) *Fronteau de mire*; c'est une espèce de petite planche ou taille de bois que l'on taille suivant la courbure de la volée de la pièce, en sorte qu'elle puisse se poser au bout, et que sa hauteur réponde à celle de la culasse, c'est-à-dire, que la ligne qui passe par la partie supérieure de la culasse, et par celle du *fronteau de mire*, se trouve parallèle à l'ame de la pièce. Au moyen de cet instrument, on aligne ou l'on pointe le canon de la même manière que si le métal étoit également épais partout.

(*Archit.*) *Fronteau* se dit aussi d'un ornement qu'on met quelquefois au-dessus des niches des croisées.

(*Archit. nav.*) *Fronteau* est aussi le nom d'une pièce de sculpture, en guise de balustrade, qui termine les extrémités des gaillards d'avant et d'arrière, et de la dunette.

FRONTIÈRES, s. f. du lat. *frontaria*, de *frons*, front.

(*Topographie*) Les limites, les confins qui séparent les États, appelés ainsi, parce qu'ils sont comme le *front* qui fait face à l'ennemi.

FRONTISPICE, s. m. du latin *frontispicium*, pour *frontis hominis inspectio*, selon Ducange.

(*Archit.*) Principale face d'un édifice considérable. Il est peu d'usage aujourd'hui.

(*Bibliogr.*) Il se dit aussi de la première page qui est à la tête d'un livre.

FRONTON, s. m. de *frons*, front.

(*Archit.*) Partie d'architecture en saillie, de forme triangulaire ou circulaire pour terminer un avant corps, un pavillon, etc.

Les *frontons* représentent les bouts d'un pignon, d'un toit.

FROTTEMENT, s. m. du latin *fricare*, frotter, dont les Italiens ont fait *fregare*.

(*Mécan.*) Collision de deux choses qui se frottent, ou passage d'une surface d'un corps sur celle d'un autre corps.

Il y a deux espèces de *frottement* : lorsque les corps glissent l'un sur l'autre, le *frottement* se nomme celui de la *première espèce*; lorsque l'un roule sur l'autre, le *frottement* se nomme celui de la *seconde espèce*.

Voici ce que l'expérience prouve de certain relativement aux *frottemens* :

1.° Le *frottement* de la première espèce cause une résistance beaucoup plus grande que celle que cause le *frottement* de la seconde espèce.

2.° La résistance des *frottemens* augmente par l'augmentation des surfaces frottantes;

3.° La résistance des *frottemens* augmente par l'augmentation de la pression;

4.° A proportions égales, la résistance des *frottemens* augmente beaucoup plus par l'augmentation de la pression, que par l'augmentation des surfaces frottantes.

Il est très-difficile, et peut-être même impossible, de déterminer au juste la valeur des *frottemens* et d'en connoître les lois, parce que cette valeur dépend toujours de l'état actuel des surfaces frottantes, lequel n'est jamais assez connu. Le moyen le plus simple, et le moins sujet à équivoque est de se servir du plan incliné, auquel on donne une inclinaison telle que le *frottement* du plan et la pesanteur du corps soient précisément en équilibre. L'inclinaison du plan fait connoître la force qui seroit nécessaire pour retenir ce corps sur un plan parfaitement poli qui n'occasionneroit aucun *frottement*. De cette façon, le *frottement* qui tient lieu de cette force, seroit connu sans équivoque. Cette méthode a été suivie par quelques mécaniciens, mais il ne paroît pas qu'on en ait tiré un grand parti.

FRUCTIDOR, s. m. du latin *fructus*, fruit.

(*Chronol.*) Douzième mois de l'année de la République française. Ce mois qui a trente jours, comme les onze autres, commence le 18 août et finit le 16 septembre. On lui a donné le nom de *fructidor*, parce que, dans ce mois, on recueille beaucoup de fruits.

FRUCTIFÈRE, adj. composé du latin *fructus*, fruit, et de *fero*, porter : qui porte des fruits.

(*Botan.*) Il se dit de toutes les plantes qui portent, qui produisent ou qui peuvent produire des fruits. *Les plantes à fleurs mâles ne peuvent être fructifères.*

FRUCTIFICATION, s. f. du lat. *fructificatio*, formé de *fructus*, fruit, et de *ago*, agir, faire : l'acte de produire des fruits.

(*Botan.*) Tems auquel une plante perfectionne son fruit.

Parties de la fructification; ce sont les parties constituantes de la fleur et du fruit.

De la fleur : le calice, la corolle, l'étamine, et le pistil.

Du fruit : le péricarpe, et la graine.

FRUCTIFORME, adj. du latin *fructus*, fruit, et de *forma*, forme : qui a la forme ou l'apparence d'un fruit.

(*Botan.*) Le pédoncule de l'*acajou*, le disque fructifère du *quassi*, l'enveloppe hérissée du *châtaignier*, le réceptacle commun des graines du *fraisier*, etc., sont *fructiformes*.

FRUGAL, adj. ce mot pourroit venir de *frux*, *frugis*, fruit : production de la terre.

(*Méd. préserv.*) Qui se contente de peu pour sa nourriture, qui vit des productions de la terre, qui sont la plus simple, la plus saine, et la plus ancienne nourriture de l'homme.

FRUGIVORE, adj. du lat. *frux*, *frugis*, production de la terre, végétaux, et de *voro*, dévorer, manger : celui qui se nourrit de végétaux. Les *animaux frugivores*.

FRUIT, s. m. du lat. *fructus*, dérivé de *frux*, *frugis*.

(*Botan.*) Le *fruit* d'une plante n'est que son ovaire, qui, par la fécondation et son accroissement, a plus ou moins changé de volume, de forme et de nature.

Tout *fruit* parfait est essentiellement composé de deux parties principales; savoir : le *péricarpe* et la *graine*.

La maturité du *fruit* est essentiellement indiquée par celle de la

graine, et celle de la graine par la parfaite formation de l'embryon.

Linnæus a établi huit espèces de *fruits*; mais il y a une infinité de *fruits* qui ne peuvent être rapportés à aucune des espèces établies par cet habile naturaliste. Plusieurs botanistes en ont augmenté le nombre; d'autres se sont occupés de refaire les définitions des différens *fruits*; mais la plupart ont échoué dans ce double travail. Gœrtner lui-même, tout en préparant la voie à d'utiles améliorations, n'a pas été heureux dans l'établissement et les définitions des espèces primaires et secondaires de *fruit* qu'il a proposées.

(*Jardin.*) *Mettre à fruit*; c'est, en termes de jardinage, seconder la nature, en taillant l'arbre le moins possible, et évitant cependant la confusion.

(*Pratique*) On appelle *fruits*, au palais, les émolumens qui naissent et renaissent du corps d'une chose, comme les *fruits* de la terre.

Ce nom a encore été donné à certains émolumens qui ne proviennent pas de la chose même, mais qui sont dus à cause de la chose; tels que les loyers des maisons, les arrérages de rente. De-là la distinction entre les *fruits naturels* et les *fruits civils*.

FRUMENTACÉ, ÉE, adj. du lat. *frumentaceus*, formé de *frumentum*, froment.

(*Botan.*) Quelques botanistes donnent cette épithète aux plantes qui ont quelque analogie avec le froment, par leurs fruits, leurs feuilles, leurs épis ou autres parties.

FRUSTRATOIRE, adj. du latin *frustratorius*, dérivé de *frustror*: frustrer, tromper, abuser.

(*Pratique*) Il se dit d'un acte ou d'une procédure qui tend à surprendre quelqu'un, à lui faire perdre son dû, à éluder un jugement.

FRUTICULEUX, adj. diminut. de frutiqueux, du latin *fruticosus*, fait de *frutex*, arbrisseau.

(*Botan.*) Qui est petit et ligneux, et forme par conséquent un très-petit arbrisseau.

FRUTIQUEUX, adj. du lat. *fruticosus*, fait de *frutex*, arbrisseau.

(*Botan.*) Qui est ligneux et assez grand pour mériter le nom d'arbrisseau; ainsi, *plante à tige frutiqueuse*, est synonyme d'arbrisseau.

FUGACE, adj. du lat. *fugax*, *fugacis*, passager, qui dure peu.

FUGUE, s. f. du lat. *fuga*, fuite.

(*Musique*) Pièce ou morceau de musique où l'on traite, selon certaines règles d'harmonie ou de modulation, un chant appelé sujet, en le faisant passer successivement et alternativement d'une partie à une autre. Elle est ainsi appelée, parce que les parties, partant ainsi successivement, semblent se fuir, et se poursuivre l'une l'autre.

Il y a plusieurs espèces de *fugues*; comme les *fugues perpétuelles*, appelées *canons*; les *doubles fugues*; les *contre fugues* ou *fugues renversées*, dont la réponse se fait par mouvement contraire à celui du sujet.

FUIR, v. n. du lat. *fugere*, courir pour se sauver d'un péril.

(*Marine*) *Fuir*, en termes de marine, exprime une marche forcée des vaisseaux, et une grande vitesse, comme *fuir vent arrière*, *fuir devant le tems*, ce qui n'a lieu que dans un coup de vent.

(*Peinture*) *Fuyant d'un corps*, les *fuyans d'un tableau*; ces termes de l'art sont consacrés à la partie du clair-obscur. Les personnes peu instruites l'emploient souvent pour les mots *lointains*, dégradations de ton, de teinte, etc.

La partie *fuyante* d'un corps est celle qui échappe à l'œil, qu'il ne voit qu'en raccourci, avec laquelle enfin les rayons visuels forment un angle très-aigu.

FUITE, s. f. du lat. *fuga*: action de fuir.

(*Pratique*) *Fuite* signifie, en termes de palais, détour employé par une partie, pour éloigner un jugement.

FULGURATION, s. f. du lat. *fulgur*, brillant éclat, lueur, éclair, foudre: l'action de faire des éclairs.

(*Chimie*) Les chimistes et les essayeurs appellent *fulguration*, l'instant où dans l'opération de

la coupellation, la surface du bouton parfaitement nettoyée, devient tout-à coup nette et extraordinairement brillante, et *fait l'éclair*.

FULIGINEUX, SE, adj. du lat. *fuliginosus*, formé de *fuligo*, suie: qui est de la nature de la suie.

(*Physique*) *Vapeurs fuligineuses*; ce sont des vapeurs grossières, qui portent avec elles comme une espèce de crasse et de suie.

FULLOMANIE, s. f. formé du grec φυλλον (*phullon*), feuille, et de μανία (*mania*), folie: abondance excessive de feuilles.

(*Botan.*) Sorte de maladie des plantes qui consiste dans une multiplication prodigieuse de feuilles qui nuit à la floraison et à la fructification.

FULMINATION, s. f. du lat. *fulminatio*, fait de *fulmen*, *foudre*, et de *ago* faire: l'action de foudroyer, foudroiement.

(*Droit canon*) *Fulmination*, en termes de *droit canon*, signifie la sentence d'un évêque, ou autre délégué du pape, par laquelle il ordonne que les bulles seront exécutées. On appelle plus particulièrement *fulmination* l'exécution ou la dénomination d'une sentence d'anathème, faite publiquement et avec solennité.

(*Chimie*) *Fulmination*, en chimie, est une opération par laquelle le feu fait écarter avec bruit les parties d'un corps.

La *fulmination* est l'effet du dégagement de l'hydrogène en gaz hydrogène, qui a lieu toutes les fois que l'eau est décomposée par un corps combustible.

Or fulminant; *or* dissous dans l'acide nitro-muriatique, et précipité par l'ammoniaque.

Si sur une dissolution d'or par l'acide nitro-muriatique, on verse de l'ammoniaque en liqueur, il se dégage, au bout de quelque tems, de petits floçons, qui se colorent en jaune de plus en plus, et qui tombent peu-à-peu au fond du vase. Ce précipité desséché à l'ombre, est ce qu'on appelle *or fulminant*. En effet, une petite portion de ce précipité, exposée sur la lame d'un couteau, et chauffée sur la flamme d'une bougie, *fulmine* comme la poudre à canon; mais sans avoir besoin, comme elle, du contact d'un corps embrasé.

Poudre fulminante; on donne ce nom à une composition faite de trois parties de salpêtre bien purifié et séché sur une pelle chaude, de deux parties de carbonate de potasse et d'une partie de soufre, bien broyées et incorporées ensemble. Si l'on met une petite quantité de cette poudre, par exemple, un gros dans une cuillère de fer, sur un feu médiocre, pendant 12 à 15 minut.; on verra le mélange, à mesure qu'il s'échauffera, se roussir, ensuite se noircir par les bords, se liquéfier et fumer un peu. On verra ensuite quelques petites flammes s'élever, et un instant après le mélange s'enflammer, se dissiper subitement et totalement, en faisant une détonation égale à celle d'un canon, ce qui lui a fait donner le nom de *poudre fulminante*.

(*Minéral.*) *Exhalaisons fulminantes*; en travaillant aux mines, les ouvriers rencontrent souvent des feux et des exhalaisons, dont quelques-unes sont appelées *fulminantes*, parce qu'elles prennent feu dès qu'on en approche un corps enflammé. Il y a de ces exhalaisons qui sont suspendues en forme de ballon, au haut des voûtes des houillières, et qui, lorsqu'elles s'ouvrent, étouffent tout ce qui respire dans le voisinage. Pour prévenir un accident aussi funeste, les ouvriers crèvent ces ballons de si loin qu'ils le peuvent, avec un bâton, et font, dès qu'ils sont crevés, un grand feu pour purifier l'air. Ces accidens arrivent particulièrement dans les mines où les travaux ont été suspendus pendant quelques jours.

FUMÉE, s. f. du lat. *fumata*, fait de *fumus*.

(*Physique*) Vapeur plus ou moins sensible, et plus ou moins épaisse, qui s'élève des corps qui brûlent.

La *fumée* est composée des parties les plus grossières qui servent à l'aliment du feu, dans le corps

combustible ; savoir : des parties terreuses, oléagineuses, aqueuses et salines, par conséquent elle n'est pas fort différente de la flamme, et peut se convertir en flamme dès qu'on y joint un peu de feu : c'est pour cela qu'on peut faire prendre flamme avec très-peu de feu, à du bois qui fume beaucoup. *Voyez* POELE FUMIVORE ; PHLOSCOPE.

(*Vénerie*) *Fumée* se dit aussi des fientes des bêtes fauves : elles sont les indices que les chasseurs consultent, pour connoître la nature du gibier.

FUMIER, s. m. du lat. barb. *fimarium*, qu'on a dit pour *fimetum*.

(*Agric.*) On entend par ce mot la paille qui a servi de litière aux chevaux, aux bestiaux, et qui est mêlée avec leur fiente, et imbibée de leur urine.

On confond mal à propos le *fumier* avec l'engrais. Tout *fumier* est engrais, mais tout engrais n'est pas *fumier*.

On dit qu'un *fumier* est consommé, lorsqu'il est bien pourri ; en sorte qu'on n'y voit plus aucun vestige de paille. Il ne faut l'employer que quand la fermentation est générale.

FUMIGATION, s. f. de *fumigo*, action de parfumer.

L'objet des *fumigations* est de remédier à quelque maladie du corps, ou de corriger un air impur, et de préserver de la contagion.

(*Méd.*) On fait recevoir à une personne la vapeur du cinabre ou de quelqu'autre préparation mercurielle, pour résoudre et dissiper les tumeurs, etc.

Les *fumigations* qui ont pour objet de purifier l'air, sont faites de substances céphaliques et cardiaques. L'usage est de jeter ces substances en poudre sur des charbons ardens, et d'en recevoir la fumée dans la chambre ou sur les habits. *V.* MURIATIQUE.

FUNGUS, s. m. mot lat. qui signifie champignon.

(*Méd.*) Les médecins ont conservé ce mot dans la langue, pour désigner les excroissances qui viennent sur les membranes, sur les tendons, et qui s'élèvent en forme de champignons.

FUNAMBULES, s. m. du lat. *funambuli*, composé de *funis*, corde, et d'*ambulare*, promener, marcher : danseurs de corde.

(*Danse ancienne*) C'est le nom qu'on donnoit à Rome à ceux qui dansoient sur la corde. Les Grecs les nommoient SCHENOBATES. *V.* ce mot.

Les Grecs eurent des *funambules* dès l'institution de leurs jeux séculiques, que Thésée établit à Athènes. Ils furent introduits à Rome sous le consulat de Sulpicius-Pétus et de Licinius-Stolon, dans les jeux scéniques établis dans l'île du Tibre. Ensuite Messala et Cassius les firent paroître sur le théâtre. Il parut un *funambule* à la représentation de l'Hécyre de de Térence, et ce poëte se plaint de ce que ce spectacle empêcha le peuple de faire attention à sa pièce. Suétone rapporte que dans les jeux floraux, du tems de Galba, on vit des éléphans *funambules*. Néron en fit paroître de même dans les jeux qu'il institua en l'honneur de sa mère Agrippine.

FUNICULAIRE, adj. du lat. *funis*, corde : composé de cordes.

(*Mécan.*) On appelle *machine funiculaire*, un assemblage de cordes, par le moyen desquelles deux ou plusieurs puissances soutiennent ou enlèvent un ou plusieurs poids. Varignon a mis cette machine au nombre des forces mouvantes, et elle est regardée comme la plus simple.

FUREUR, s. f. du lat. *furor*.

(*Méd.*) *Fureur utérine* ; c'est une espèce de délire mélancolique, qui provient du désir déréglé du coït, dont les filles, les veuves, et même les femmes mariées sont quelquefois atteintes.

FURONCLE, s. m. du lat. *furunculus*, pour *fervonculus*, fait de *fervor*, ardeur.

(*Méd.*) Tumeur ou tubercule inflammatoire, qui se forme dans la graisse sous la peau, et qui se termine par un abscès.

FUSAROLLE, s. f. de l'italien *fusajuola*.

(*Archit.*) Astragale taillé en forme de collier ou de chapelet, dont les grains oblongs sont couchés et entremêlés de grains ronds.

La *fusarolle* se place dans l'ove des chapiteaux dorique, ionique et composite, et quelquefois aussi sur l'ove de la corniche corinthienne.

FUSEAU, s. m. du lat. *fusus* : petit instrument qui sert à filer et à tordre le fil.

(*Géom.*) Quelques géomètres ont appelé ainsi le solide que forme une courbe en tournant autour de son ordonnée, comme le fuseau parabolique.

D'autres ont appelé, *fuseau* le solide que forme une courbe, en tournant autour de sa tangente au sommet ; d'autres le solide indéfini que forme une courbe de longueur infinie, comme la parabole ou l'hyperbole, en tournant autour de son axe.

(*Astron.*) *Fuseau de globe* ; c'est un segment de sphère pour être collé sur une boule.

FUSÉE, s. f. du lat. *fusus*, fait de *fundere*, fondre.

(*Pyrotechnie*) Pièce de feu, feu d'artifice.

(*Vénerie*) Les chasseurs appellent quelquefois ainsi une partie du terrier du renard.

FUSIBILITÉ, s. f. du lat. *fundere*, fondre.

(*Physique*) Propriété qu'ont plusieurs corps de se fondre par l'action du feu.

(*Métallurgie*) Le degré de chaleur nécessaire pour opérer la fusion des substances métalliques qui en exigent un fort degré, a été mesuré par le pyromètre de Wedgword à pied d'argile, dont zéro répond à 478 d., 66 au-dessous du zéro du thermomètre de mercure ; divisé en 80 degrés, depuis la température de la glace fondante jusqu'à celle de l'eau bouillante ; et dont chaque degré équivaut à 57 d., 778 de ce même thermomètre de mercure. *V.* PROPRIÉTÉ DES MÉTAUX.

FUSIL, de l'italien *focile* ou *fucile* : petite pièce d'acier avec laquelle on bat un caillou pour en tirer du feu.

(*Art milit.*) On appelle aussi *fusil* la pièce d'acier qui couvre le bassinet de certaines armes à feu.

Fusil signifie aussi l'arquebuse entière quand elle est à *fusil*.

(*Physique*) *Fusil à vent* ; espèce de *fusil*, au moyen duquel on peut chasser des balles avec une assez grande violence, sans le secours de la poudre, et en n'employant que le ressort de l'air. *V. les Essais de Physique de Muschembroëck.*

FUSION, s. f. de *fundere*, fondre.

(*Chimie*) Ecartement des molécules d'un corps, par le moyen du calorique que l'on introduit entre ces molécules ; laquelle introduction du calorique fait passer le corps, de l'état solide à l'état fluide.

FUT, s. f. du lat. *fustis*, bois, dont les Italiens ont fait *fusto*.

(*Archit.*) Tronc d'une colonne ou d'un pilastre.

FUTAIE, s. f. de *fustis*, bois : forêt composée de grands arbres.

(*Administr. des forêts*) *Bois de futaie* ; celui dont la coupe n'est point réglée, et qu'on laisse croître jusqu'à ce qu'il ne profite plus. Un bois est communément qualifié de *haute futaie*, lorsqu'il a l'âge de 30 ans. A cet âge il porte le nom de *futaie* sur taillis ; entre 40 et 60 ans, c'est *demi-futaie* : après ce terme, il est *haute-futaie* ; et quand il a passé 200 ans, on l'appelle ordinairement *vieille futaie*.

L'État prend un soin particulier de conserver et de perpétuer cette espèce de bois ; c'est pour cela que les propriétaires ne peuvent le faire abattre qu'avec des permissions données en connoissance de cause, et après des visites.

G.

GABARE, s. f. du lat. *carabus*, petit bateau.

(*Marine*) Espèce de grosse barque ou bateau de charge, destiné à charger et décharger les vaisseaux dans l'intérieur des ports, on à de très-petites traversées.

On appelle aussi *gabarre*, dans les ports du Ponent, de gros navi-

res de charge à trois mâts, ou espèces de flûtes.

GABARIT, s. m. mot esclavon. Les Italiens disent *garba*, dans le même sens.

(*Marine*) Modèle fait avec des planches très-minces, jointes les unes au bout des autres, que l'on taille exactement sur le contour et les dimensions des membres d'un vaisseau, ou d'autres pièces principales de la construction, pour servir aux charpentiers à former ces pièces avec exactitude.

GABIER, s. m. de l'italien *gabiere*, hune, cage.

(*Marine*) Matelot destiné à se tenir sur les hunes pour veiller aux manœuvres hautes, examiner le grément et y travailler, faire le guet, et donner avis de ce qu'il découvre en mer.

GABIONS, s. m. de l'italien *gabia*, cage.

(*Art milit.*) Paniers de cinq à six pieds de hauteur sur une largeur de quatre, qui est égale tant à la base qu'au sommet. On les remplit de terre pour se couvrir contre l'ennemi, tantôt en se servant de merlons pour des batteries, tantôt pour faire des logemens sur quelques postes, ou bien enfin pour servir de parapet à des lignes d'approches, quand on craint de conduire les attaques par un chemin pierreux et semé de rochers, on qu'on veut avancer extraordinairement le travail.

Gabion farci; gabion de cinq à six pieds de longueur et d'environ quatre à cinq pieds de diamètre, rempli ou farci de branches ou de piquets, servant à recevoir la tête d'une sape, par la facilité que trouve le premier sapeur à faire rouler ce *gabion*, derrière lequel il est à couvert, lui tenant lieu de mantelet. *V.* SAPPE.

GADOLINITE, s. f. de *Gadoli*, naturaliste suédois.

(*Minéral.*) Nom d'une pierre découverte par M. Gadoli, à Ytterby en Suède, et qui a beaucoup de ressemblance avec la lave qu'on appelle pierre obsidienne.

GAGE, s. m. du lat. *vadium*.

(*Pratique*) Effet que donne l'obligé pour sûreté de son engagement.

Un immeuble hypothéqué à une dette est regardé comme le gage du créancier hypothécaire; mais le gage proprement dit, et le contrat de *gages* appelé aussi *nantissement*, s'entendent d'une chose mobiliaire dont la possession réelle et actuelle est transférée au créancier, pour assurance de la dette ou autre obligation.

GAGERIE, s. m. *V.* GAGE.

(*Pratique*) Simple saisie et arrêt de meubles, sans déplacement ni transport. *V.* SAISIE-GAGERIE.

GAGNER, v. a. de l'italien *guadagnare*, faire un gain: tirer un profit.

(*Marine*) *Gagner le vent à un vaisseau* ou à *une escadre*, c'est manœuvrer de façon à prendre le dessus, ou l'avantage du vent. *V.* VENT.

Gagner au vent, ou *gagner dans le vent*; c'est, en parlant d'un vaisseau, naviguer au plus près du vent avec avantage: c'est la même chose que s'élever dans le vent.

Gagner un vaisseau, ou *gagner sur un vaisseau*; c'est avoir l'avantage de la marche sur lui, en faisant même route.

Gagner un port ou *un mouillage*; c'est arriver.

GAILLARD, s. m. de l'italien *gagliardo*, dans le sens de château-fort.

(*Marine*) Les *gaillards*, appelés autrefois château d'avant et château d'arrière, peuvent être regardés comme le pont le plus élevé des vaisseaux, interrompu entre le grand mât et le mât de misaine; ce qui forme deux demi-ponts au niveau l'un de l'autre. Ces *gaillards* portent un certain nombre de canons d'un plus petit calibre que ceux du deuxième pont.

(*Imprimerie*) *Gaillarde*; on nomme ainsi un caractère d'imprimerie qui est entre le petit-romain et le petit-texte.

GAINE, s. f. de *vagina*. On a dit *gaina* dans la basse latinité: étui.

(*Archit.*) Partie d'un terme, ainsi nommée à cause de sa ressem-

blance à une *gaîne* dont le terme semble sorti.

(*Botan.*) Expansion ordinairement membraneuse de la partie inférieure d'une feuille, par laquelle celle-ci embrasse ou enveloppe plus ou moins la tige. La *gaîne* tient lieu de pétiole dans les *graminées*, les *cypéroïdes* et autres *monocotylédonées*.

On donne aussi ce nom à certaines parties de plantes embrassantes, engaînantes ou faites en gaîne, etc.

(*Physiol.*) *Gaîne* se dit aussi de plusieurs parties du corps qui en embrassent étroitement d'autres. La *gaîne* des tendons fléchisseurs des doigts, etc.

(*Armurier*) Les fourreaux des épées avoient ci-devant le nom de *gaîne* : de-là sont venus les termes *dégaîner* et *rengaîner*.

GALA, s. m. mot italien et espagnol, qui signifie un ornement, un habit magnifique.

Jour de gala, en termes d'étiquette, est un jour de réjouissance, de fête, dans les cours d'Allemagne et d'Italie.

GALA, s. m. du grec γάλα (*gala*), lait. *V.* LAIT.

GALACTES, s. f. du grec γάλα, (*gala*), lait : sels de lait. *Voyez* LACTATES.

GALACTITE, du grec γάλα (*gala*), dont le génitif est γάλακτος (*galaktos*).

(*Lithologie*) Sorte de pierre de couleur cendrée, ainsi nommée parce qu'étant mise dans l'eau, elle lui donne une couleur laiteuse.

GALACTODE, adj. du grec γαλακτώδης (*galaktôdés*), couleur de lait, formé de γάλα (*gala*), lait.

(*Méd.*) Il se dit des excrémens et de l'urine.

GALACTOGRAPHIE, s. f. du grec γάλα (*gala*), lait, et de γράφω (*graphô*), décrire.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des sucs laiteux.

GALACTOLOGIE, s. f. du grec γάλα (*gala*), lait, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Méd.*) Partie de la médecine qui traite de l'usage des sucs laiteux.

GALACTOPHAGE, s. m. du gr. γάλα (*gala*), lait, et de φάγω (*phagô*), manger : qui se nourrit de lait.

(*Méd.*) On donne ce nom à ceux qui ne vivent que de lait. On a donné ce nom à des peuples entiers, qui font du lait leur principale nourriture.

GALACTIPHORE, adj. du grec γάλα (*gala*), lait, et de φέρω (*phérô*), porter.

(*Physiol.*) Il se dit des vaisseaux ou conduits qu'on suppose porter le lait aux mamelles, ou plutôt à de petits tuyaux, qui partant de la substance glanduleuse des mamelles, vont aboutir au mamelon.

Il se dit aussi des médicamens qui engendrent beaucoup de lait ; et le déterminent vers les mamelles.

GALACTO-POIÈSE, ou GALACTO POÉTIQUE, s. f. du gr. γάλα (*gala*), lait, et de ποιέω (*poiéô*), faire : qui fait du lait.

(*Physique*) Faculté qu'ont les mamelles de servir à l'élaboration, à la sécrétion du lait.

GALACTOPOSIE, s. f. du gr. γάλα (*gala*), lait, et de πίνω (*pinô*), boire, dont πόσις (*posis*), boisson.

(*Méd.*) Méthode de guérir certaines maladies, comme la goutte, la phthisie, par la diète de lait.

GALACTOSE, s. f. du grec γάλα (*gala*), lait, gen. γαλακτος (*galaktos*), qui se change en lait.

(*Physiol.*) C'est ainsi qu'on désigne le changement des alimens et du chyle en lait.

GALAXIE, s. f. du gr. γαλαξίας (*galaxias*), de la nature du lait.

(*Astron.*) Voie lactée, trace blanche et lumineuse, qui fait tout le tour du ciel. Les Grecs l'appeloient γαλαξίας κύκλος (*galaxias kuklos*), cercle lacté, d'où est venu le mot *galaxie* : les Latins disent *via lactea*, dont nous avons fait aussi *voie lactée*. Cette dernière dénomination est aujourd'hui plus en usage.

GALBE, s. m. de l'italien *garbo*,

bonne grâce; on a dit anciennement *garbe* dans le même sens.

(*Archit.*) Membre d'architecture qui s'élargit en adoucissement par en haut, de même que les feuilles d'une tulipe ou autre fleur. On dit qu'*il se termine en galbe, qu'il a beau galbe.*

GALE, s. f. du lat. *calla* ou *galla.*

(*Méd.*) Éruption de petites pustules parsemées sur la peau, particulièrement aux poignets, entre les doigts, aux mains, aux bras, aux jarrets et aux cuisses, et même souvent par tout le corps, excepté au visage. Ces pustules sont précédées et accompagnées d'une grande démangeaison, sans chaleur, sans rougeur et sans fièvre.

(*Jardin.*) La *gale* est une maladie qui corrompt la peau des arbres sur laquelle elle produit des chancres. Son principe est une humeur âcre d'une sève crue et mal digérée, qui ronge la peau.

GALÉACE, s. f. ou GALÉASSE, de l'italien *galéassa.*

(*Marine*) Nom d'un gros bâtiment qui n'est plus d'usage à présent. Son nom semble signifier une grosse galère. Il ressembloit en effet, en quelque chose, aux galères.

Les *galéasses* avoient trois mâts, un artimon, un mestre et un trinquet, qui étoient fixes, c'est-à-dire, qui ne s'abattoient pas comme ceux des galères. Elles avoient 32 bancs, et 6 à sept forçats à chacun. L'équipage étoit de mille ou douze cents hommes. Elles avoient huit rangs de canons sur l'avant; le premier étoit de deux canons de 36, le second de deux pièces de 24, et le troisième de deux pièces de 18. Elles avoient à poupe deux batteries de trois canons chacune par bande, de 18 livres de balle.

Les Vénitiens avoient autrefois des *galéasses*, dont le commandement ne pouvoit être donné qu'à un noble, qui s'obligeoit, par serment, de ne pas refuser le combat contre vingt-cinq galères ennemies.

GALÉANTROPIE, s. f. du grec γαλῆ (*galé*), chat, et d'ἄνθρωπος (*anthrópos*), homme.

(*Méd.*) Sorte de délire mélancolique, dans lequel le malade croit être métamorphosé en chat, et veut en imiter les actions.

GALÉE, s. f., terme d'imprimerie; espèce de planche carrée avec un rebord, où le compositeur met les lignes, à mesure qu'il les compose, avant de les diviser en pages et de les imposer.

GALÈNE, s. f., emprunté de l'allemand.

(*Minéral.*) La *galène* est la mine de plomb la plus commune.

Il est peu de pays où on n'en trouve. Dans la *galène*, le plomb est minéralisé par le soufre; mais rarement ces deux substances y sont seules.

Il est peu de *galène* qui ne contienne une portion plus ou moins considérable d'argent.

GALÉNISME, s. m. de Galien, célèbre médecin de l'antiquité.

(*Méd.*) On se sert de ce terme pour désigner la doctrine de Galien, qui fut le plus célèbre des médecins après Hipocrate, et qui eut encore plus d'autorité que lui dans les écoles. Galien naquit à Pergame, dans l'Asie-Mineure, l'an 131 de J. C.

Ceux qui suivent les principes de Galien, s'appellent *galénistes*, et sa méthode est appelée *galénique* Dans ces derniers temps, on a divisé la pharmacie en *galénique* et en *chimique V.* PHARMACIE.

GALÈRE, s. f. autrefois *galée*, du latin *galea*, casque, ou du gr. γαλέωτης (*galéôtés*), lézard, ou du poisson appelé l'empereur, ou de *galléon*, mot syriaque qui signifie les gens qui vont sur mer.

(*Marine.*) C'est le premier des bâtimens latins, celui d'où dérivent les autres, qui ont tous quelques rapports avec lui.

Les *galères* du premier rang avoient 166 pieds de long, sur une largeur de 32 à 35 pieds; leurs rames, au nombre de 26 par bandes, s'appuyoient sur un apostis, ou sur une lisse qui étoit établie en saillie au-dessus du pont, et portant sur les têtes d'un nombre de courbes verticales appelées *bacalas*, et

écoit corps de lattes. En avant, une coulisse dans laquelle on plaçoit un canon de 24 livres de balles, et aux deux côtés de ce canon, il y en avoit deux autres plus petits, le plus souvent du calibre de huit; de sorte qu'elles tiroient par l'avant et en s'effaçant devant l'ennemi.

(*Distillation*) *Galère* est aussi le nom d'un fourneau long et étroit, dont se servent les distillateurs. Son nom lui vient de ce qu'il a une forme alongée, avec des ouvertures latérales les unes à côté des autres, qui lui donnent quelque ressemblance avec les *galères*.

GALERIE, s. f. de l'allemand *waller*, promener, par le changement du *w* en *g*.

(*Archit.*) Pièce plus longue que large, à la suite d'un grand appartement.

(*Marine*) Long balcon qui occupe, en saillie, toute la longueur de la poupe du vaisseau.

(*Art milit.*) *Galerie à passer un fossé*; c'est une petite allée de charpente, dont les pièces de bois sont posées dans le fond du fossé, et couvertes de planches chargées de terre pour passer le mineur. Ces corps de *galeries* ne se font plus actuellement. Le mineur parvient au corps attaqué, ou par une *galerie* souterraine qu'il pratique sous le fossé, ou à la faveur de l'épaulement qui couvre le passage du fossé.

Lorsque le fossé est plein d'eau, et que son passage est fort avancé, le mineur fait en sorte de gagner le pied de la brèche, soit à la nage, soit par le moyen d'un radeau; dès qu'il y est arrivé, il s'enterre très-promptement sous les décombres de la brèche, et pousse sa besogne.

Galerie de communication; ce sont des galeries souterraines qui servent à l'assiégé, pour communiquer du corps de la place, ou de la contrescarpe, dans les ouvrages détachés.

Galerie se dit encore d'un rameau, d'une branche, d'un canal, d'un retour, areignée ou conduit d'une mine, ou enfin d'un chemin sous terre qui sort d'un puits, et qui, par une ouverture de trois à quatre pieds, s'avance sous le terrain des ennemis, où l'on veut conduire des mines et des contremines.

(*Peinture*) *Galerie* se dit en peinture, non d'une partie de palais, ou d'appartement, dont la proportion est un parallélogramme très-alongé, mais pour désigner les ornemens dont on la décore.

Quelquefois aussi, une *galerie* est destinée à renfermer une collection rassemblée de tous les pays et de toutes les écoles. Ces dernières *galeries* doivent être éclairées par en haut: les tableaux dont elles sont composées, doivent être assortis de manière qu'ils ne se nuisent pas les uns aux autres par des oppositions de genre, de manière et sur-tout de couleur.

GALION, s. m. du lat. *galeo*, au pluriel *galeones*, augmentatif de *galea*, galère. *V.* GALERE.

(*Marine*) Ce nom n'est plus en usage qu'en parlant des vaisseaux espagnols: les *galions* sont des vaisseaux ordinairement à deux ponts, appartenant au roi d'Espagne, et qui sont envoyés dans des temps réglés, à Lima, aux îles Philippines, et autres lieux de la domination espagnole dans les Indes orientales et occidentales, pour en rapporter les matières d'or et d'argent, et les marchandises précieuses que le roi et le commerce en tirent de ces colonies.

GALIOTE, s. m. du latin *galiota*, dimin. de *galea*, galère: petite galère.

(*Marine*) C'est, dans la Méditerranée, une petite galère propre à aller en course. Les barbaresques sont maintenant les seuls qui fassent usage de ces bâtimens pour faire la course.

Galiote hollandaise; c'est un bâtiment fait pour la charge, qui porte depuis 50 jusqu'à 300 tonneaux. Ces sortes de galiotes ont le côté fort plat, et sont absolument rondes en avant et en arrière; quelques-unes sont garnies d'ailes ou semelles de cuivre, nécessaires sur-tout à celles des Hollandais,

qui ont le fonds plat et qui tirent peu d'eau, pour pouvoir entrer plus facilement dans leurs ports, où assez généralement le fond est peu considérable, et pour la navigation intérieure.

Galiote à bombes; petit bâtiment de guerre, dont l'usage est de lancer des bombes sur une place ennemie. La construction en est très-matérielle, et renforcée d'un plus grand nombre de pièces de liaison. On leur donne autant d'échantillon qu'à un vaisseau de 50 canons, pour les mettre à même de résister à l'effet considérable du mortier.

Les galiotes à bombes françaises n'ont qu'un grand mât, vers le milieu de leur longueur, et un mât d'artimon. Elles portent en outre plusieurs *focs* en avant, qui s'amarrent sur un bout de beaupré fort long et peu relevé.

Les deux mortiers sont placés en avant du grand mât, sur un fort établissement de charpente, avec un massif très-épais de vieux cordages, destiné à amortir la pression du mortier lorsqu'il tire. Il y a, outre les mortiers, ordinairement quatre canons par bande, placés en arrière du grand mât.

Lorsqu'une de ces *galiotes* à bombes veut lancer des bombes, elle fait tête au vent, et avec le perroquet de fougne sur le mât on dépouille l'avant de ses cordages, et on n'y laisse que le grand étai, qui est une chaîne de fer, afin de résister au feu de la poudre. De cette manière, on présente la proue et une face étroite à l'ennemi, au lieu que les galiotes à bombes anglaises, qui sont mâtées à trois mâts, tirent par le travers, et présentent à l'ennemi toute la longueur du bâtiment. Les Anglais répondent à cette objection que la portée des mortiers étant plus longue que celle des canons, on n'a rien à craindre des batteries qu'on veut détruire avec une *galiote à bombes*. Cette réponse est juste pour les lieux où il ne se trouve point de mortiers pour riposter des bombes à la *galiote*. Mais un avantage bien précieux des *galiotes à bombes* anglaises, est de pouvoir bombarder en louvoyant: leurs mortiers, à cet effet, sont à pivot, afin de pouvoir présenter la bouche à babord et à tribord.

GALLATE, s. m. de *galle* (*noix de*), excroissance qui vient sous les chênes.

(*Chimie*) Sel formé par l'acide GALLIQUE (*V.* ce mot) avec différentes bases. Sa terminaison en *ate* indique qu'il appartient aux acides saturés d'oxigène; ainsi les *gallates* sont des sels formés par l'acide *gallique*.

GALLICISME, s. m. du latin *gallicismus*, formé de *gallica*, sous-entendu *lingua*, et de *mos*, propre à la langue française.

(*Diction*) Construction propre et particulière à la langue française, contraire aux règles ordinaires de la grammaire, mais autorisé par l'usage. *Les bonnes gens sont aisés à tromper; se battre avec quelqu'un*; *il va venir*; *il vient demain*, sont des *gallicismes*.

Les *gallicismes*, dit M. l'abbé d'Olivet, pourroient bien n'être autre chose qu'une ellipse, ou plusieurs ellipses combinées, qui ont fait disparaître peu à peu divers mots, diverses liaisons, qu'un long usage rend faciles à sous-entendre, quoiqu'il ne soit pas toujours facile de les suppléer, ni même de les deviner.

On appelle aussi *gallicismes* les façons de parler de la langue française transportées dans une autre langue. Lorsque, dans un livre écrit en italien, on trouve beaucoup de phrases et d'expressions qui ne sont point du tout italiennes, et qui semblent tirées du français, on juge que cet ouvrage a été fait par un Français; et l'on dit qu'il est plein de *gallicismes*.

GALLIQUE, adj. même origine que GALLATE,

(*Chimie*) Il se dit d'un acide particulier qu'on tire de la noix de *galle*. Sa terminaison en *ique* annonce qu'il est dans le second état des acides, c'est-à-dire, qu'il est complétement saturé d'oxigène.

L'acide gallique se tire de la noix de galle, soit par la simple infusion ou décoction dans l'eau,

soit par la distillation à un feu très-doux ; son radical est absolument inconnu.

GALOP, s. m. du lat. *calupare*, ou *calpare*, formé peut-être du gr. καλπάν (*kalpan*).

(*Manége*) La plus élevée et la plus diligente des allures du cheval, qui n'est proprement qu'une suite de sauts en avant.

Grand galop ; galop étendu ; c'est une course de vitesse à toutes jambes.

Petit galop ; c'est celui qui est plus lent.

Galop à l'anglaise ; c'est un *galop* près de terre, ou qui rase le tapis.

On dit aussi *galop raccourci*, ou *galop à la main ; galop écouté ; galop d'école; galop de chasse*, etc.

GALVANISME, s. m. de *Galvani*, célèbre physicien italien.

(*Physique*) Propriétés qu'ont des substances animales d'éprouver, dans certaines positions, une irritation qui se manifeste par des mouvemens très-sensibles. Cette propriété tire son nom de Galvani, professeur de physique à Bologne, qui en a fait la découverte.

Ce fut en 1792 que Galvani, ayant remarqué que des grenouilles écorchées et placées près d'une machine électrique, éprouvoient des convulsions, toutes les fois qu'on soutiroit une étincelle, conçut l'idée d'exciter l'irritation de ces animaux, en leur appliquant des métaux aux nerfs et aux muscles. Ayant ensuite obtenu des contractions par le contact des métaux, sans employer de machine électrique, il en conclut qu'il existoit une électricité animale différente de celle qu'on obtient par le frottement du verre et de la résine.

Ces phénomènes furent à peine connus des physiciens, que ceux-ci s'occupèrent d'en déterminer la cause. Les uns, tels que Valli, Filler, Humbolt, crurent y voir, avec Galvani, un phénomène dépendant essentiellement du système animal, et supposèrent, pour l'expliquer, l'existence d'un fluide particulier inhérent aux parties animales, auquel ils donnèrent le nom de *fluide galvanique*, ou d'*électricité animale* ; les autres, parmi lesquels on trouve Volta, Psaff, van Marum, ont considéré l'action galvanique comme un phénomène général de la nature, indépendant de la force vitale, et se manifestant uniquement par l'irritation de la fibre, excitée par le fluide électrique. Volta, pour soutenir son opinion, imagina plusieurs appareils, avec lesquels il augmenta les effets galvaniques, et particulièrement la fameuse pile qui porte son nom, et avec laquelle il obtint divers phénomènes, dont le plus remarquable est la décomposition de l'eau.

Tandis que Volta ramenoit ces phénomènes de la pile à celui que présente le développement de l'électricité animale par le simple contact de deux métaux, Wollaston, de l'académie royale de Londres, imitoit les phénomènes de la pile, et même celui de la décomposition de l'eau, avec les appareils ordinaires, et établissoit, par des moyens différens de ceux que Volta mettoit en usage, l'identité des fluides qui animent la pile de Volta, et les machines électriques.

Les physiciens sont aujourd'hui parfaitement d'accord sur l'existence de l'électricité métallique, qui a dévoilé la cause des phénomènes de la pile. Ce qui les divise, c'est que les uns regardent, avec Volta, les phénomènes de la pile comme des phénomènes galvaniques, et rapportent à l'électricité métallique ces deux classes de phénomènes.

Les autres prétendent que les contractions musculaires sont indépendantes de l'électricité métallique ; qu'il existe une autre sorte d'électricité, qui donne naissance aux phénomènes *galvaniques*, et qu'ils nomment *électricité animale*.

Tel est l'état actuel de la science galvanique. On a construit dernièrement des piles avec des substances sèches, d'autres avec des substances entièrement humides ; mais leur efficacité paroît encore équivoque, et jusqu'à présent ces appareils n'ont offert aucun avantage réel à la science.

Les médecins allemands emploient le galvanisme dans le traitement de plusieurs maladies, et l'on cite déjà des cures merveilleuses opérées à la faveur du galvanisme ; mais il est bon de se tenir en garde contre l'enthousiasme qui accompagne presque toujours les découvertes naissantes ; il est sur-tout important de se rappeler ce qui arriva à l'époque où l'électricité fut appliquée, pour la première fois, à l'économie animale. L'Europe savante ne tarda pas à retentir d'un grand nombre de guérisons miraculeuses, dont l'Italie venoit d'être le théâtre, et tout le monde sait que l'influence de l'électricité, réduite à sa juste valeur, se borne aujourd'hui à offrir quelque soulagement à ceux qui sont affligés de rhumatismes, de paralysies, et en général de maladies qui ont pour cause la stagnation des humeurs et l'engourdissement des parties. *V.* ÉLECTRICITÉ,

GALVANOSCOPE, s. m. de GALVANISME, et du gr. σκοπέω (*skopeó*), considérer.

(*Galvanisme*) C'est le nom d'un instrument destiné à faire connoître la force du *galvanisme*.

GAMME, s. f. du caractère grec γ, appelé *gamma*.

(*Musique*) *Gamme*, *gamm'ut*, ou *gamma-ut*, est le nom d'une table ou échelle inventée par Gui Aretin, en 1026, sur laquelle on apprend à nommer et à entonner juste les degrés de l'octave de la musique, *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, suivant toutes les dispositions qu'on peut leur donner ; ce qui s'appelle solfier. Cette échelle est appelée *gamme*, parce que Gui Aretin ajouta un γ, ou le *gamma* des Grecs, aux premières lettres de l'alphabet qui lui avoient servi à coter ses tons ou intervalles, pour témoigner que les Grecs étoient les premiers auteurs de la musique, et parce que cette lettre se trouve à la tête de l'échelle, en plaçant dans le haut les tons graves, selon la méthode des anciens.

On l'appelle aussi *main harmonique*, parce que Gui se servit d'abord de la figure d'une main, pour expliquer ce qu'on a réduit en cette table, ou *gamme*.

On s'est servi du point et des lettres, pour marquer le degré de gravité ou de hauteur qu'on devoit donner à chaque son, jusqu'en 1330, qu'un nommé de Mœurs, parisien, inventa les figures ou caractères que l'on a appelés *notes*.

Vers 1684, un nommé Lemaire, français d'origine, inventa la note *si*. Son utilité la fit généralement adopter en France et en Italie.

GAMOLOGIE, s. f. du grec γάμος (*gamos*), mariage, et de λόγος (*logos*), discours : traité sur le mariage.

GANGLION, s. m. du grec γαγγλίον (*gagglion*), petit nœud.

(*Anat.*) *Plexus*, ou assemblage de plusieurs nerfs qui se rencontrent en différens endroits du corps, se joignent, s'entrelacent, et forment des espèces de pelotons, d'où partent plusieurs branches qui se distribuent de côté et d'autre à plusieurs parties.

(*Chirurgie*) Tumeur enkystée, dure, indolente, sans changement de couleur à la peau.

GANGRÈNE, s. f. du grec γάγγραινα (*gaggraina*), mortification, formé de γράω (*graó*), manger, consumer.

(*Méd.*) Mortification totale de quelque partie du corps, qui est causée par le défaut des esprits animaux, et qui se communique aisément aux autres parties voisines.

GANGUE, s. f. de l'allemand *gangen*, dont les Anglais ont fait *gang*.

(*Minéral.*) On appelle ainsi les matières étrangères dont les mines sont toujours mêlées. *Une mine avec sa gangue.*

GARANÇAGE, s. m. de *garance*, du lat. barbare *ga antia* ; corruption de *varantia*, qui étoit déjà une corruption de *ve antia*, pour *ve us color*, couleur véritable : l'art de teindre avec la garance.

(*Teinture*) La garance est une plante *rubiacée* qui porte des fleurs jaunes, remplacées par des baies noirâtres. On la cultive à cause de

sa racine, qui sert pour la teinture rouge. L'eau et le soleil n'altèrent point sa couleur; elle procure aussi de la solidité aux autres couleurs. On l'emploie pour fixer celles déjà imprimées sur la toile de cotou. Cette racine teint en rouge les os des animaux qu'on en nourrit.

La *garance* que l'on vend dans le commerce, pour l'employer à la teinture, s'appelle *garance grappe;* elle est sous la forme d'une poudre rougeâtre, d'une odeur un peu forte; elle est, en quelque sorte, grasse et onctueuse, et elle se pelote sous les doigts, lorsqu'on la manie. Tels sont les caractères d'une bonne *garance;* car lorsqu'elle est trop vieille, elle perd son onctuosité, et elle est en poudre sèche.

La garance grappée se distingue en deux espèces; savoir: en *garance robée* et en *garance non robée*, selon qu'elle n'a plus ou qu'elle conserve encore son épiderme, laquelle ne contient point de parties colorantes. *La garance robée* est donc la plus précieuse, parce qu'elle donne la meilleure teinture.

(*Mat. méd.*) La racine de *garance* est astringente, résolutive, apéritive, tonique et même vulnéraire; on en recommande l'usage dans le traitement de l'hydropisie, de la jannisse, de la cachexie, dans les pâles couleurs et la suppression des règles. On l'emploie aussi dans les contusions pour en prévenir les suites, et après les chutes.

GARANT, s. m. du bas lat. *warrens*, tiré de l'allemend *waere*.

(*Diplomat.*) Dans le moyen âge, tous les traités que faisoient les rois étoient garantis réciproquement par des chevaliers qui faisoient serment de veiller à leur observation. Les principaux barons de France et ceux de Normandie se rendirent cautions de la paix que Philippe-Auguste conclut en 1200 avec Jean, roi d'Angleterre. Aujourd'hui, *garans politiques*, entre les souverains, se dit de ceux qui garantissent l'exécution d'un traité. Il ne se fait guère de traités de paix qu'il n'intervienne quelque *garant*.

GARANTIE, s. f. du lat. barb. *warrantia*, de l'allemand *waren*, voir, considérer, prendre garde.

(*Pratique*) Obligation de faire jouir quelqu'un d'une chose, ou de l'acquitter et indemniser du trouble ou de l'éviction qu'il souffre par rapport à cette même chose.

(*Commerce*) Obligation par laquelle on se rend garant de la chose que l'on a vendue ou cédée.

GARDE, s. f. du lat. barb. *warda*, de l'allemand *waren*, guet: action par laquelle on observe ce qui se passe pour n'être point surpris.

(*Art milit.*) *Garde* se dit de la faction ou le service qui se doit faire avec vigilance, pour s'assurer contre les efforts et les surprises de l'ennemi.

Grand-garde; c'est un corps d'infanterie ou de cavalerie qu'on détache hors des lignes, à la portée du canon, pour découvrir de loin, détachant d'autres petites *gardes* devant elle, avec des vedettes de tous côtés pour l'avertir, et prévenir les surprises.

(*Pratique*) *Garde*, défense, conservation. Il s'applique aux personnes et aux choses.

Il y a, pour les personnes, la *garde* des enfans mineurs, c'est-à-dire, l'adminstration de leurs personnes pendant un certain tems, avec le droit de jouir de leurs biens, ou d'une partie d'iceux, sans en rendre compte.

(*Escrime*) *Garde*, manière de tenir le corps et l'épée, telle que l'on soit à couvert de l'épée de son ennemi, et que l'on puisse aisément le frapper ou lui porter une botte.

(*Administ.*) *Garde-champêtre;* officier de police chargé de la *garde* des fruits des champs.

(*Marine*) *Garde-côte* (vaisseau), on appelle ainsi un bâtiment de guerre destiné à croiser le long des côtes pour les défendre de toute entreprise hostile, pour empêcher le commerce illicite, saisir les interlopes. Ces vaisseaux sont très-multipliés dans nos colonies et dans les colonies espagnoles.

(*Commerce*) *Gardes du commerce;* ce sont des officiers publics chargés de mettre à exécution les contraintes par corps en matière de commerce.

GARE, s. f. de l'ancien mot fran-

çais *garer*, se conserver, prendre garde à soi.

(*Navigation*) Lieu destiné sur les rivières pour y retirer les bateaux, de manière qu'ils soient en sûreté et qu'ils n'embarrassent point la navigation.

GARENNE, s. f. même origine que *gare*, et qui pourroient l'un et l'autre venir de l'allemand *warande*, *défense*, *conservation* : lieu à la campagne où il y a des lapins, et où l'on prend soin de les conserver.

GARGARISME, s. m. du grec γαργαριζω (*gargarizó*), se laver la bouche, dérivé de γαργαρεων, la luette.

(*Méd.*) Remède liquide dont on se lave la bouche et la gorge, sans rien avaler. On s'en sert pour les maladies de la bouche, des gencives, de la luette, du gosier.

GARGOUSSE, s. f. corruption de *cartouche*, de l'italien *cartoccia*.

(*Artillerie*) Poche ou sac de papier, de parchemin, ou de toile, qui contient la charge de poudre d'un canon, suivant son calibre. On les fait actuellement d'une sorte de papier qu'on est parvenu à rendre incombustible.

GARNISON, s. f. du lat. barb. *garnisio*, formé de *garnir*.

(*Art milit.*) Corps de soldats qu'on met dans une place forte ou frontière, pour la défendre contre les ennemis, ou pour tenir le peuple dans le devoir.

(*Pratique*) *Garnison* se dit aussi des gens armés que l'on met chez un homme dont les meubles sont saisis, et qui ne veut point donner de gardien.

(*Administ.*) Il se dit encore des gens armés que l'on met chez les contribuables en retard. Ces gens s'appellent pour cela *garnisaires*.

GARUM, s. m. du grec γαρου (*garon*), d'un poisson appelé γαρω (*garó*), qu'on croit être le maquereau.

(*Cuisine*) *Le garum*, chez les Romains, étoit une sauce de très-grand prix, composée avec la saumure du poisson appelé *maquereau*, et destinée à l'usage des grands; au lieu que le *muria*, qui étoit fait avec de la saumure de thon, étoit destiné pour le peuple.

GASTER, s. m. mot emprunté du grec γαστηρ (*gastér*), ventre.

(*Physiol.*) L'abdomen. Il se dit aussi de l'estomac et de l'utérus.

GASTRILOQUE, adj. et s. m. du grec γαστηρ (*gastér*), ventre, et du lat. *loquor*, parler : qui parle du ventre.

(*Méd.*) Il se dit de ceux qui parlent en inspirant, de manière qu'il semble que la voix se fasse entendre dans le ventre. *V.* ENGASTRIMYTHE ou VENTRILOQUE, c'est la même chose.

GASTRIQUE, adj. du grec γαστηρ (*gastér*), ventre : qui concerne le ventre ou l'estomac.

(*Physiol.*) C'est un nom qu'on donne à plusieurs parties relatives à l'estomac.

Les artères gastriques sont des branches de l'hépatique et de la splénique, qui se distribuent à l'estomac.

Les glandes gastriques sont de petits grains glanduleux qui tapissent l'estomac.

La veine gastrique droite vient du tronc inférieur de la veine-porte, et souvent d'un rameau qui part d'une branche de la veine mésaraïque.

Les deux *veines gastriques* gauches forment, avec la gastrique supérieure droite, le coronaire stomachique qui entoure le ventricule.

GASTRITE ou GASTRITIS, s. f. du grec γαστηρ (*gastér*), ventre.

(*Méd.*) Inflammation de l'estomac. Les signes de cette inflammation sont une vive douleur causée par un coup reçu, des plaies faites à ce viscère, des poisons ou des médicamens âcres que l'on a avalés, etc.

GASTROCÈLE, s. f. du grec γαστηρ (*gastér*), estomac, et de κηλη (*kélé*), hernie.

(*Méd.*) Hernie de l'estomac.

GASTROCNEMIENS, s. m. du grec γαστηρ (*gastér*), estomac, ventre, et de κνημη (*knémé*), jambe : ventre de la jambe.

(*Physiol.*) C'est ainsi qu'on appelle les muscles de la jambe, nommés autrement *jumeaux*.

GASTRO-COLIQUE, adj. du grec γαστηρ (*gastér*), ventre, et de

κῶλον (*kôlon*), le colon : qui a rapport à l'estomac et au colon.

(*Physiol.*) On dit l'épiploon *gastro-colique*, c'est-à-dire, la partie de l'épiploon qui s'étend de la grande courbure de l'estomac vers l'intestin colon.

GASTRODYNIE, s. f. du grec γαστὴρ (*gastér*), estomac, et de ὀδύνη (*odunê*), douleur : douleur d'estomac.

(*Méd.*) Colique d'estomac.

GASTRO-ÉPIPLOIQUE, adj. du grec γαστὴρ (*gastér*), estomac, et de ἐπίπλοον (*épiploon*), l'épiploon : qui a du rapport à l'estomac et à l'épiploon.

(*Physiol.*) On appelle ainsi les artères et les veines qui se distribuent dans l'estomac et dans l'épiploon.

GASTROMANIE, s. f. du grec γαστὴρ (*gastér*), ventre, et de μανία (*mania*), manie.

(*Cuisine*) Friandise, passion pour la bonne chère.

GASTRORAPHIE, s. f. du grec γαστὴρ (*gastér*), ventre, et de ῥαφὴ (*rhaphé*), suture, couture.

(*Chirurgie*) Suture que l'on fait pour réunir les plaies du bas-ventre, qui pénètrent dans sa capacité.

GASTROTOMIE, s. f. du grec γαστὴρ (*gastér*), ventre, et de τομὴ (*tomé*), incision, formé de τέμνω (*temnô*), couper : incision du ventre.

(*Chirurgie*) Ouverture qu'on fait au bas-ventre par une incision qui pénètre dans sa capacité, soit pour y faire rentrer quelque partie qui en est sortie, soit pour en extraire quelque corps. L'opération césarienne, et la lithotomie par le haut appareil, sont des espèces de *gastrotomie*.

GATEAU, s. m. du lat. barb. *vastellum*, diminutif de *vastum*, à cause de son étendue, étant plus aplati que les autres pains : espèce de pâtisserie faite ordinairement avec de la farine, du beurre et des œufs.

(*Chirurgie*) Gâteau se dit d'un petit matelas fait avec de la charpie, pour couvrir la plaie du moignon dans les pansemens, après l'amputation des membres.

(*Fondeur*) Il se dit aussi des portions de métal qui se figent dans le fourneau après avoir été fondues.

(*Sculpture*) Il se dit encore des morceaux de cire ou de terre aplatie dont ils remplissent les creux et les piéces d'un moule où ils veulent mouler les figures.

(*Emailleur*) C'est aussi la masse formée par l'émail de la faience qui est fondue, et qui se trouve au fond du four.

(*Abeille*) *Gâteau de cire*; c'est ce qui dans les ruches à miel contient des deux côtés une quantité d'alvéoles.

(*Peinture*) *Gâteaux de couleurs*; on connoît les *gâteaux de couleurs* à l'eau, dont les bâtons d'encre de la chine ont donné l'idée. Il restoit à obtenir le même résultat pour la préparation des couleurs à l'huile. Un artiste anglais, Blackman, a composé des *gâteaux de couleurs à l'huile*, qui ont l'avantage de pouvoir être travaillés sur la palette aussi aisément que les couleurs conservées dans les vessies, sans avoir l'inconvénient de former une peau en se séchant. Pour la manière de les préparer, *V.* les Annales des Arts et des Manufac. de M. O'reilly. N.° 11, p. 113.

(*Electricité*) On appelle *gâteau*, en termes d'électricité, une assez grosse masse de résine, de poix ou autres matières semblables, dont on se sert pour isoler les corps qu'on veut électriser par communication.

Il ne faut donc pas que la personne placée sur le *gâteau* touche à aucun des corps voisins, soit par elle-même, soit par ses habits; l'*électricité* ne manqueroit pas de se dissiper par-là au moins en partie.

GAUFRER, v. a. de *gaufre*, en lat. *crustulum*, et dans la basse latinité *gafrum*.

(*Technol.*) *Gaufre* étoit un instrument avec lequel les pâtissiers faisoient une sorte de pâtisserie appelée pour cela *gaufres*.

De la ressemblance avec cet instrument, les perruquiers ont appelé *gaufre* une espèce de fer à friser.

Et du mot *gaufre* on a fait le verbe *gaufrer*, pour friser, em-

preindre, imprimer certaines figures sur des étoffes avec des fers faits exprès.

GAZ, s. m. mot inventé par Van-Helmont, pour signifier un esprit incapable de coagulation.

(*Chimie*) *Gaz* est le nom que l'on donne à des fluides aériformes, compressibles, élastiques, transparens, sans couleur, invisibles, incondensables en liqueur par le froid, miscibles à l'air en toutes proportions, et ayant toutes les apparences de l'air sans en pouvoir faire les fonctions.

La connoissance générale des *gaz* est très-ancienne : elle est antérieure à Paracelse. Les chimistes de ces tems-là, sans en distinguer les espèces, les désignoient en général sous le nom de *spiritus sylvestre*, esprit sauvage. Van-Helmont substitua le nom de *gaz* à celui d'esprit, et conserva l'épithète sylvestre. Boyle, Hales, et plusieurs autres qui l'ont suivi, leur ont donné le nom d'*air*. La distinction de leurs différentes espèces, et la connoissance de plusieurs de leurs propriétés, sont dues sur-tout à Priestley, qui a fait sur ces *gaz* un très-grand nombre de belles expériences.

Gaz acide acéteux; c'est l'acide du vinaigre sous la forme gazeuse et aérienne *V.* ces trois mots à leur place. On l'obtient de l'acide du vinaigre bien fort et bien concentré par l'action de l'acide sulfurique.

Comme toutes les autres espèces de *gaz*, il suffoque les animaux et les fait promptement périr; il éteint les corps embrasés.

Gaz acide carbonique; ce *gaz* est de tous le plus anciennement connu. Paracelse et les anciens le nommèrent *esprit sauvage*, *spiritus sylvestris*. Van Helmont l'appela ensuite *gaz sauvage*, *gaz sylvestre*. Il fut après cela nommé *air fixe*, par Block, Boyle, Hales, Priestley, Lavoisier, etc.; *acide méphitique*, par Burley; *gaz méphitique*, par Macquer; *acide aérien*, par Bergman; enfin Lavoisier l'a appelé *gaz acide crayeux*, et en dernier lieu *gaz acide carbonique*, parce qu'il est composé d'oxigène combiné avec une matière charbonneuse qu'il tient en dissolution, et dans la proportion d'environ 72 parties d'*oxigène* (générateur *de l'acide*) *V.* OXIGÈNE, et 28 parties de matière charbonneuse, appelée *carbone* par les modernes.

Le gaz acide carbonique se trouve naturellement dans plusieurs souterrains, comme dans la grotte du chien en Italie, dans les galeries des mines; et c'est ce gaz qui rend ces eaux spiritueuses et acidules : telles sont les eaux de Pyrmont, de Saint-Mion, de Seltz, de Pougues, de Châteldon, de Bussang, de Spa, etc.

Ce *gaz* est fourni par les liqueurs spiritueuses fermentantes, par la combustion des corps.

Le *gaz acide carbonique* fait périr les animaux, et en très-peu de tems, ceux qui ont deux ventricules au cœur, comme les hommes, les quadrupèdes, les cétacées et les oiseaux.

Gaz acide fluorique, ci-devant connu sous le nom *de gaz acide spathique*. Ce *gaz* ne s'obtient que par le secours de l'air, en chauffant dans une cornue de l'acide sulfurique, pendant qu'il agit sur du *spath fluor* pulvérisé. Alors, l'acide sulfurique, en se combinant avec la base du spath fluor, en dégage un autre acide, qui, en se combinant avec le calorique, passe sous la forme d'un fluide élastique, auquel on a donné le nom de *gaz acide fluorique*.

Le gaz acide fluorique corrode et perce le verre; c'est en conséquence de cette propriété que Puymorin a imaginé de graver sur le verre avec l'*acide fluorique*, comme on grave sur le cuivre par le moyen de l'*acide nitreux*.

Le gaz acide fluorique éteint les corps embrasés, et suffoque les animaux qu'on y plonge.

Gaz acide muriatique (*Voy.* ces mots à leur place); ce *gaz*, connu ci-devant sous le nom de *gaz acide marin*, n'est que le produit de l'art. On l'obtient en chauffant un mélange de sel marin et d'acide sulfurique.

Le gaz acide muriatique suffoque les animaux qu'on y plonge. Il éteint la flamme des bougies, mais

en l'agrandissant d'abord, et en donnant à son disque une couleur verte ou bleuâtre.

Gaz muriatique oxigéné; ce *gaz* connu ci-devant sous le nom d'acide marin déphlogistiqué, de Scheele, sous la forme gazeuse, est la même chose que le *gaz acide muriatique* (*V.* plus haut), mais surchargé d'oxigène et déflegmé. On l'obtient en faisant chauffer et évaporer l'acide muriatique, pendant qu'il agit sur une substance qui tient l'oxigène, comme l'oxide natif de manganèse. Il s'excite alors une vive effervescence, pendant laquelle l'acide muriatique passe en gaz, mais surchargé d'oxigène, qu'il enlève à l'oxide de manganèse, parce qu'il a avec lui une grande affinité.

Le *gaz muriatique oxigéné* décolore les étoffes teintes, les fleurs, etc., et réduit tous ces corps au blanc; il est sur-tout très-utile pour désinfecter l'air. *V.* MURIATIQUE.

Le *gaz muriatique oxigéné* est soluble dans l'eau jusqu'à un certain point, et il forme alors ce qu'on nomme improprement l'acide muriatique oxigéné en liqueur, qui est le vrai dissolvant de l'or, du platine, etc.

Gaz acide nitreux; ce *gaz* est une des parties constituantes de l'acide nitreux, ou l'acide nitreux lui-même, mais privé de la plus grande partie de son oxigène.

Le *gaz nitreux* a été découvert par Hales; mais Priestley a fait connoître la plupart de ses propriétés. On ne peut l'obtenir sans le secours de l'art. On dégage le *gaz* nitreux de l'acide nitreux que l'on fait agir sur des matières combustibles. On l'extrait encore du même acide nitreux par le moyen de l'esprit-de-vin, des éthers, des huiles, des résines, des gommes, des charbons, du sucre, etc. Mais c'est par le moyen des métaux qu'on en obtient le plus: on emploie pour cela le fer, le cuivre rouge, le cuivre jaune, l'étain, l'argent, le mercure, le bismuth et le nickel.

Le gaz nitreux éteint les corps enflammés; il fait promptement périr les plantes et les animaux qu'on y plonge: on peut aussi, par le moyen du *gaz acide nitreux*, juger de la salubrité de l'air, en le mêlant dans un tube avec de l'air atmosphérique; car, comme il ne se combine qu'avec la base de la partie respirable, on jugera que cette partie respirable est d'autant plus abondante dans l'air, qu'il y en a un plus grand volume d'absorbé.

Gaz acide sulfureux; ce *gaz*, connu ci-devant sous le nom d'*air acide vitriolique*, ne se trouve point naturellement; il n'est que le produit de l'art. On l'obtient en chauffant de l'acide sulfurique pendant qu'il agit sur des corps combustibles, tels que de l'huile, du charbon, du mercure, etc.

Le gaz acide sulfureux éteint les corps embrasés, et tue les animaux qu'on y plonge. Il détruit beaucoup de couleurs végétales.

Gaz ammoniacal; ce *gaz*, appelé ci-devant *gaz alcalin*, *air alcalin*, *gaz alcali volatil*, ne peut être produit que par le secours de l'art. Pour obtenir ce *gaz*, on met dans une cornue garnie d'un tube recourbé, une certaine quantité d'ammoniaque; on échauffe le fond de la cornue avec de l'esprit-de-vin; on laisse sortir d'abord l'air du vaisseau et du tube, et on ne recueille le *gaz* dans des cloches pleines de mercure, que quand l'ébullition du liquide est bien établie.

Le gaz ammoniacal a une odeur pénétrante, et une saveur âcre et caustique; il verdit promptement et fortement les couleurs bleues des végétaux; il suffoque les animaux; il est promptement absorbé et dissous dans l'eau; si l'eau est en état de glace, il la fait fondre sur-le-champ en produisant du froid; si, au contraire, l'eau est en état de liqueur, il produit de la chaleur en se dissolvant.

Gaz azotique (*V.* AZOTE); ce *gaz* connu ci-devant sous les différens noms d'*air vicié*, d'*air gâté*, d'*air phlogistiqué*, de *gaz phlogistiqué*, de *mofète atmosphérique*, est composé d'une base appelée *azote* (*privatif de la vie*) combinée avec le calorique.

Le gaz azotique est tout formé

dans l'atmosphère dont il forme à peu près les trois quarts; il est le résidu de la respiration des animaux, de la combustion des corps, et de la putréfaction; parce que dans tous ces cas l'air pur est absorbé ou détruit.

Le *gaz azotique* éteint subitement les corps embrasés; il tue avec beaucoup de promptitude et d'énergie les animaux qu'on y plonge; il se rétablit et devient respirable par la végétation de la verdure, parce que les végétaux fouroissent de l'air pur en absorbant l'hydrogène de l'eau qui sert à leur végétation, laissant l'oxigène libre.

Gaz hydrogène (*V.* HYDROGÈNE); la base du *gaz hydrogène* est une des parties constituantes de l'eau, dans les proportions de trois parties contre dix-sept d'oxigène: c'est pourquoi on a donné à cette base le nom d'*hydrogène*, c'est-à-dire *générateur de l'eau*. (*V.* EAU.) On obtiendra donc du *gaz hydrogène* de l'eau toutes les fois qu'on mettra en contact avec cette eau un corps sur lequel on fera agir un acide, et qui aura avec l'oxigèoe une plus grande affinité que ce dernier n'en a avec l'*hydrogène*. Le fer et le zinc, ainsi que le charbon et les huiles sont de cette espèce.

Si l'on met dans un flacon garni d'un tube recourbé, du fer ou du zinc en limaille, et si l'on verse pardessus de l'acide sulfurique très-affoibli avec de l'eau, il s'excitera une fermentation accompagnée de chaleur. Après qu'on aura laissé échapper l'air du vaisseau, on engagera le bout du tube recourbé sous une cloche pleine d'eau, placée sur l'appareil pneumato-chimique, et l'on verra passer un fluide élastique, qui est du *gaz hydrogène pur*.

Le *gaz hydrogène pur* est le plus léger de tous les fluides élastiques. Sa pesanteur spécifique est à celle de l'air comme 8 est à 100 à peu près. Il suffoque les animaux, mais en leur causant de vives convulsions.

Le *gaz hydrogène* est le plus inflammable de tous les êtres; mais il ne s'enflamme que dans l'endroit où il est en contact avec l'air, et son inflammation est d'autant plus prompte et plus complète que ses contacts avec l'air sont multipliés. Si dans une bouteille ou met une partie de ce *gaz* et deux parties d'air atmosphérique, et qu'oo présente au goulot de la bouteille une bougie allumée, le *gaz* s'enflamme dans l'instant avec uoe rapidité incroyable, en produisant une détonation vive, semblable à celle de la poudre à canon.

Le *gaz hydrogène pur* est devenu un fluide intéressant pour les physiciens et sur-tout pour les aéronautes, depuis qu'on s'en est servi pour remplir les ballons aérostatiques. Sa légèreté respective est la cause de l'ascension de ces ballons.

Le *gaz hydrogène* prend eocore différens noms, selon qu'il est mêlé de différentes substances, ou qu'il en tient quelques-uoes en dissolution; tels sont le *gaz hydrogène sulfuré*, qui tient du soufre en dissolution; c'est ce *gaz* qui minéralise les eaux sulfureuses, telles que les eaux d'Enghien, de Bonne, de Barège, de Cauteretz, etc.

Le *gaz hydrogène carboné*, qui tient du charbon en dissolution; ce *gaz* brûle avec une flamme bleue, et lance pendant sa combustioo de petites étincelles blanches ou rougeâtres.

Le *gaz hydrogène carbonique*, qui est simplement mêlé de *gaz acide carbonique*, mais sans combinaison; il brûle difficilement.

Le *gaz hydrogène des marais*; ce *gaz* appelé par Volta, *air* ou *gaz inflammable des marais*, est celui qui est simplement mêlé de la *mofète* ou *gaz* azotique. Il se dégage des eaux bourbeuses des marais, des mares, des étangs, des égoûts, des latrines, et de tous les lieux où des matières animales pourrissent dans l'eau.

Le *gaz hydrogène* est donc le produit de la putréfaction de quelques matières végétales, et de presque toutes les substances animales. Les *gaz hydrogènes* sont la matière des feux follets qu'on voit au-dessus des marais. Avec ces *gaz* on fait des feux d'artifice fort agréables, sans fumée et sans bruit. On en remplit

des vessies garnies de robinets de cuivre, et de-là dans des tubes cylindriques différemment contournés et percés d'un grand nombre de petites ouvertures. En pressant ces vessies plus ou moins fort, suivant le besoin, les *gaz hydrogènes* passent dans les tubes, sortent par les ouvertures qui y sont pratiquées; on les enflamme avec une bougie allumée, après quoi, ils continuent de brûler, jusqu'à ce qu'on en interrompe le cours en fermant les robinets.

Le *gaz hydrogène phosphoré* est celui qui tient du phosphore en dissolution : ce *gaz* a une odeur très-fétide ; il s'enflamme par le seul contact de l'air, en produisant une explosion qui seroit très-forte et peut-être même dangereuse, si l'on en présentoit à l'air une grande quantité à la fois ; pendant qu'il brûle, il en part une fumée qui, dans l'air calme, forme une espèce de couronne qui augmente de diamètre en s'élevant.

Gaz oxigène (*V.* OXIGÈNE) ; c'est le nom que les chimistes ont donné à l'air pur, à cette partie de l'atmosphère qui est capable d'entretenir la vie des animaux, et la combustion des corps. *V.* AIR PUR.

GAZE, s. f. du latin barb. *gazzolum*.

(*Manuf.*) La *gaze* est un tissu léger très-clair, ou tout fil, ou tout soie, ou fil et soie, travaillé à claires voies, et percé de trous comme un tissu de crin dont on fait les cribles. Il y en a d'unies, de rayées, de brochées ; les unes et les autres servent aux ornemens et habillement des femmes.

(*Hist. anc.*) Les anciens faisoient aussi des *gazes* très-fines : celle qui étoit connue sous le nom de *gaze de cos* étoit si déliée, si transparente, qu'elle laissoit voir le corps comme à nu ; c'est pourquoi Publius Syrus appeloit ingénieusement les habits qui en étoient faits *ventum textilem* (du vent tissu). Cette *gaze* avoit été inventée par une femme nommée Pamphile, au rapport de Pline, qui dit qu'il ne faut pas frustrer cette femme de la gloire qui lui est due pour avoir trouvé le merveilleux secret de faire que les habits montrent les femmes toutes nues.

On faisoit la *gaze de cos* d'une soie très-fine qu'on teignoit en pourpre avant de l'employer, parce qu'après que la *gaze* étoit faite, elle n'avoit pas assez de corps pour souffrir la teinture.

GAZETTE, s. f. du mot vénitien *gazetta*, petite monnaie.

(*Hist.*) Cahier, feuille volante qu'on donne au public à certains jours de la semaine, et même tous les jours, et qui contient des nouvelles de tous les pays.

Le mot *gazetta* signifioit originairement une sorte de petite monnaie de Venise qui étoit le prix ordinaire de la feuille des nouvelles ; on a transporté ensuite le nom de la monnaie à la feuille même.

Ce fut au commencement du 17.e siècle que cet usage fut établi à Venise, dans le tems que l'Italie étoit encore le centre des négociations de l'Europe. Cet exemple fut ensuite imité dans toutes les grandes villes de l'Europe.

La *gazette* de France, dont le médecin Théophraste Renaudot obtint le premier privilége, parut pour la première fois, à Paris, en 1631.

Les *gazettes* sont établies à la Chine de tems immémorial. On y imprime tous les jours la *gazette* de l'Empire par ordre de la cour.

(*Manufactures de porcelaines*) On appelle *gazettes* (corruption de *cassettes*), en termes de manufacture de porcelaines, des étuis de terre cuite, ou des espèces de creusets destinés à garantir les pièces, en cuisant, des gouttes de verre et de la flamme du bois qui ternit la blancheur de la porcelaine.

GAZIFÈRE, adj. composé du mot *gaz*, et du grec φέρω (*pherô*), porter : porte-gaz.

(*Chimie*) Instrument ou appareil qui sert à faire le gaz inflammable pur et entièrement dégagé de l'air atmosphérique.

GAZOLITRE, s. m. composé du mot *gaz*, et du grec λίτρα (*litra*), ancienne mesure grecque pour les liquides.

(*Chimie*) Appareil destiné à calculer juste et en peu de tems les parties gazeuses contenues dans un corps quelconque, et à indiquer la pression.

GAZOMÈTRE, s. m. composé du mot *gaz*, et du grec μέτρον (*métron*), mesure.

(*Chimie*) Instrument qui fait connoître la quantité de gaz employée pendant l'opération, et avec lequel on fait passer à volonté une quantité quelconque de gaz, d'un grand réservoir dans un autre vase, afin d'en régler l'afflux.

GAZON, s. m. de l'allemand *wasen*.

(*Agric.*) Terre couverte d'herbe courte et menue.

De *gazon* on a fait *gazonner*, pour plaquer du *gazon* dans un parterre, autour d'un bassin.

(*Archit. milit.*) *Gazonner*, en termes d'art militaire, c'est revêtir de *gazon* les ouvrages de terre pour en soutenir la masse et en empêcher l'éboulement.

GAZONNEUX, ou GAZONNANT, adj. de *gazon*.

(*Botan.*) Plante *gazonneuse*, c'est-à-dire, qui fait *gazon*, par le grand nombre de tiges courtes, rapprochées et feuillées.

GÉANT, s. m. du grec γίγας (*gigas*), fait de γῆ (*gé*), terre, et de γάω (*gaô*), naître: fils de la terre; parce que, selon la fable, les *géans* étoient fils de la terre: celui ou celle qui excède de beaucoup la stature ordinaire des hommes.

GÉLATINE, s. f. de *gelo*, geler, congeler.

(*Chimie*) La *gélatine* est une des substances qui composent les matières solides des divers organes des animaux; elle est susceptible d'en être séparée et dissoute facilement par l'eau bouillante, à laquelle elle donne la forme de gelée en refroidissant. Comme la *gélatine* fait la base ou la plus grande partie de tous les organes blancs en général; ceux-ci sont susceptibles de se dissoudre plus ou moins complétement dans l'eau bouillante, et de former des gelées transparentes par le refroidissement de ces dissolutions.

GÉLATINEUX, adj. de GÉLATINE: qui a du rapport, qui ressemble à de la gelée.

(*Phisiol.*) Le suc *gélatineux*, dans l'homme, est une liqueur visqueuse contenue dans la masse du sang, dont elle fait partie.

(*Botan.*) *Gelatineux* se dit aussi de certaines plantes ou parties de plantes, qui ont la consistance d'une gelée: le *nostoc*, quelques *conserves*, etc, sont *gélatineux*.

GELÉE, s. f. du lat. *Gelus*,

(*Phisique*) Acte par lequel l'eau et les liquides passent de l'état de liquidité à celui de glace.

Lorsque, dans un pays déterminé, l'air est assez refroidi pour enlever à l'eau une portion du calorique qu'elle contient, et qui est la principale cause de sa fluidité, de manière qu'il ne lui en reste plus assez pour entretenir la mobilité respective de ses parties, elle se gèle naturellement, et se convertit en un corps solide qu'on nomme *glace*: c'est le premier et le moindre degré de *gelée*. Ce degré est constant, et pour les temps, et pour les lieux.

Le degré de froid nécessaire pour la *gelée*, pour la formation naturelle de la glace, est celui auquel s'arrête la liqueur d'un thermomètre dont on a plongé la boule dans de la glace ou de la neige, qui commence à se fondre, ou même qui est au quart ou au tiers fondue: c'est le dégré marqué zéro sur le thermomètre de Deluc, sur celui de Réaumur et sur celui de Newton; 32 sur celui Farenheit, et 150 sur celui de Delisle. *V.* THERMOMETRE, GLACE.

(*Jardin.*) Jamais une forte *gelée* ne produit de plus funestes effets sur les plantes et sur les arbres, que quand elle succède tout-à-coup à un dégel, à de longues pluies, à une fonte de neiges; car, dans ces circonstances, toutes les parties des végétaux se trouvent imbibées d'eau, qui, venant à se glacer dans les petits tuyaux où elle s'étoit glissée, écarte les fibres et toutes les parties organiques des arbres même dont le bois est le plus dur, y cause une violente distention,

tension, et le rompt. Ce phénomène a donc pour cause la force expansive de la glace (*V.* ce mot). Il en est de même des fruits : ils perdent leur goût, et lorsque le degel arrive, on les voit le plus souvent tomber en pourriture. Les parties aqueuses que ces fruits contiennent en grande quantité, étant changées en autant de petits glaçons dont le volume augmente, brisent et crèvent les petits tuyaux qui les renferment : ce qui détruit l'organisation.

Gelée blanche; on appelle ainsi les petits glaçons fort menus et très-proches les uns des autres, qu'on aperçoit le matin sur la surface de la terre en certains tems de l'année. Ces petits glaçons sont produits par les gouttes de rosée qui, tombant sur la terre et sur les corps qui sont à sa surface, les trouvent assez refroidis pour les geler. La *gelée blanche* n'est donc qu'une rosée *gelée*.

La *gelée blanche* cause quelquefois de très-grands dommages aux plantes et aux fruits. Cela arrive lorsque l'évaporation est la cause du refroidissement, et surtout lorsque cette évaporation et ses effets sont augmentés par la chaleur qui se ranime dans l'air, et la première action du soleil ; car alors l'évaporation étant plus considérable, le refroidissement en devient aussi plus grand.

GÉMEAU, s. m. du lat *gemellus*.

(*Astron.*) Les *gémeaux* ; c'est, en astronomie, un des douze signes du zodiaque, représenté par Castor et Pollux.

GÉMINÉ. adj. du lat. *geminatus*, partic. de *geminare*, doubler.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes, comme des feuilles qui naissent deux ensemble du même lieu, sur le même rapport, ou rapprochées deux à deux. Les feuilles de plusieurs *morelles* sont géminées, et dans ce cas une des deux feuilles est ordinairement plus petite que l'autre.

GEMMATION, s. f. du lat. *gemmatio*, formé de *gemmare*, bourgeonner : l'action de bourgeonner, bourgeonnement.

(*Botan.*) On comprend, sous le titre général de *gemmation* tout ce qui concerne le bourgeonnement des plantes vivaces et ligneuses. C'est aussi l'époque où leurs bourgeons entrent en action de développement. *V.* BOURGEONS, BULBE, PROPAGINE, TURION.

GEMME, s. f. du lat. *gemma*, pierre précieuse, ou le bouton des fleurs.

(*Minéral.*) Les *gemmes* ou pierres précieuses sont des cristaux colorés par des oxides métalliques. Il y a eu une grande confusion, jusque dans ces derniers tems, dans la nomenclature des pierres précieuses. Chaque auteur a suivi une marche différente, et donné différens noms à telle ou telle pierre. On a distingué particulièrement les pierres d'orient et les pierres d'occident ; cependant cette distinction ne paroît nullement fondée. Un vrai diamant et un vrai saphir, sont toujours les mêmes, n'importe où ils se trouvent ; c'est sans doute ce qui fait que parmi les joailliers eux-mêmes le terme *orientale* exprime la perfection d'une pierre, plutôt qu'il n'indique le lieu d'où elle vient.

D'autres naturalistes, mais surtout les commerçans classent les *gemmes* d'après leur couleur ; mais des observations récentes ont fait voir que le diamant n'est pas toujours blanc, le rubis toujours rouge, la topaze toujours jaune, etc., et qu'enfin différentes gemmes ont la même couleur.

Les naturalistes modernes ont donc cherché d'autres caractères plus sûrs. Ces caractères sont leur cassure, leur pesanteur, leur phosphorescence, leur propriété plus ou moins électrique, leur cristallisation, leur action sur les substances qu'elles attaquent en les rayant, et la forme de leur molécule intégrante.

Sel gemme; on appelle ainsi le sel qui se tire des mines à cause de sa ressemblance avec les cristaux *gemmes*.

GEMMIPARE, adjec. du latin *gemma*, dans la signification de bourgeon et de *pario*, engendrer, produire : qui porte ou produit des bourgeons.

(*Botan.*) Il se dit des plantes qui produisent ou peuvent produire des bourgeons. Les plantes annuelles ne sont pas *gemmipares*, non plus que la plupart des plantes ligneuses de la zone torride.

GÉNALE, adj. du lat. *gena*, joue : qui appartient aux joues. *La glande génale* est une glande conglomérée, dont le canal s'insère dans celui de la parotide.

GENCIVE, s. f. du lat. *gengiva*. (*Physiol.*) Chair ferme et immobile, qui occupe le dessus des alvéoles, dans lesquelles les dents sont enchâssées.

GENDARME, s. m. pour *homme d'arme*.

(*Art milit.*) C'étoit autrefois un cavalier armé de toutes pièces, c'est-à-dire, qui avoit pour armes défensives le casque, la cuirasse, et toutes les armures nécessaires pour couvrir toutes les parties du corps. Le cheval du gendarme avoit la tête et les flancs aussi couverts d'armes défensives. Les cavaliers ainsi armés furent d'abord appelés *hommes d'armes*, et ensuite gendarmes.

Charles VII, se voyant tranquille, réduisit toute la gendarmerie à 15 compagnies. A l'imitation du roi, les princes et les officiers de la couronne formèrent des compagnies, qu'on nomma, à cause de la discipline sévère introduite par le monarque, compagnies d'ordonnance. Ces compagnies subsistèrent jusqu'en 1659, que Louis XIV supprima celles des seigneurs, et resta seul capitaine de toute la gendarmerie.

On a depuis donné le nom de *gendarmes de la garde* à une compagnie formée par Henri IV, à son avènement à la couronne.

Aujourd'hui les *gendarmes*, ou la *gendarmerie nationale*, est une troupe qui a remplacé la maréchaussée, et qui, comme elle, est établie pour veiller à la sûreté intérieure de la République, et surtout des campagnes.

(*Jouaillerie*) *Gendarmes* se dit aussi de certains points qui se trouvent quelquefois dans les diamans, qui ressemblent à la fêlure d'un diamant, et qui en diminuent le prix.

GENDRE, s. m. du lat. *gener*, formé de *genus*, race, parce qu'on prend un *gendre* pour perpétuer sa race.

(*Relat.*) Beau-fils, celui qui a épousé la fille de quelqu'un, et à qui on donne ce nom, par rapport au père et à la mère, dont l'un s'appelle beau-père, et l'autre belle-mère.

GÉNÉALOGIE, s. f. du grec γενεαλογια (*généalogia*), formé de γενος (*génos*), race, famille, et de λογος (*logos*), discours : dénombrement d'aïeux. Histoire sommaire des parentés et alliances d'une personne ou d'une famille, tant en ligne directe qu'en ligne collatérale.

Arbre généalogique; on appelle ainsi une ligne placée au milieu de la table généalogique, qu'elle divise en d'autres petites lignes qu'on nomme branches, et qui marquent tous les descendans d'une famille.

GÉNÉRATEUR, s. m. du latin *generator*, formé de *generare*, engendrer, et d'*agere*, agir, faire, produire.

(*Géom.*) Ce qui engendre par son mouvement, soit une ligne, soit une surface, soit un solide. Ainsi, on appelle cercle *générateur* de la cycloïde le cercle qui dans son mouvement trace la cycloïde par un des points de la circonférence. On appelle *ligne génératrice d'une surface* la ligne droite ou courbe qui par son mouvement engendre cette surface.

GÉNÉRATION, s. f. du lat. *generare*, engendrer, et de *agere* : l'action d'engendrer.

(*Physiol.*) Production de son semblable, qui se fait par le secours de la semence de l'homme après la copulation. La *génération* est précédée de la conception, qui est le premier instant auquel la semence est mise en action pour la production du fœtus. *V.* CONCEPTION.

La *génération* est un mystère aussi impénétrable qu'admirable. Les anciens ont cru qu'il y avoit trois espèces de *générations*, ce qui

leur a fait diviser les animaux en trois classes; savoir, en *putripares*, c'est-à-dire, formés par la pourriture; en *vivipares*, c'est-à-dire, formés seulement du mélange de la semence des deux sexes; et en *ovipares*, c'est-à-dire, formés d'un œuf.

Les modernes conviennent tous que la pourriture ne peut pas former d'animaux, mais qu'elle peut seulement faire éclorre les œufs de certains insectes. Ils reconnoissent tous qu'il n'y a point d'animal qui ne vienne d'un œuf; mais comme il y en a certains qu'on peut appeler *vivipares*, parce qu'ils sont vivans en sortant du ventre de la femelle, et d'autres qu'on peut appeler *ovipares*, parce qu'ils sont encore renfermés dans l'œuf lorsque la femelle les produit, ils ne disputent entr'eux que sur deux questions: la première, si l'animal est contenu dans la semence, ou s'il est contenu en abrégé dans l'œuf avant l'approche du mâle et de la femelle; la seconde, qu'elle route tient la semence pour parvenir à l'œuf.

Quant à la première question, les uns pensent que chaque œuf contient originairement l'animal qui en doit sortir, et que la semence ne sert qu'à le vivifier. Les autres ne regardent les œufs que comme de petits nids destinés à recevoir l'animal qui doit y être porté par la semence.

Par rapport à la seconde question, les uns soutiennent que la semence reçue par la femelle se mêle avec le sang, et ne parvient à l'œuf que par la circulation. Les autres assurent qu'elle passe de la matrice dans une des deux trompes, ou dans toutes les deux, et de là aux ovaires.

Tous conviennent que dès que la semence est parvenue aux ovaires, les trompes se contractent, que leurs pavillons s'appliquent à des ovaires; qu'ils les embrassent pour recevoir l'œuf vivifié par la semence, ou dans lequel l'animal est entré, et que l'œuf se gonfle, se détache et descend par une des trompes dans la matrice. Lorsque l'œuf fécondé est dans la matrice, il y augmente de volume et s'y attache: ses parties se développent, et le fœtus se forme avec ses dépendances.

(*Géom.*) *Génération*, en termes de géometrie, est la formation qu'on imagine d'une ligne, d'un plan ou d'un solide, par le mouvement d'un point, d'une ligne ou d'une surface: par exemple, on peut imaginer qu'une sphère est formée par le mouvement d'un demi-cercle autour de son diamètre; de même on peut regarder un parallélogramme comme engendré par le mouvement d'une ligne droite qui se meut toujours parallèlement à elle-même, et dont tous les points se meuvent en ligne droite.

GENÈSE, s. f. du grec γένεσις (*génésis*), origine, génération, naissance, dérivé de γίνομαι (*géinomai*), naître.

(*Ecriture-Sainte*), Premier livre de la Bible, où la création du monde et l'histoire des premiers patriarches sont écrits. Les Hébreux l'appellent *Beresith*, parce que dans leur langue elle commence par ce mot, qui signifie, *au commencement*, *in principio*. Ce sont les Grecs qui lui ont donné le nom de *Genèse*, parce que ce livre commence par l'histoire de la génération, de la création de tous les êtres. L'auteur de ce livre est Moïse.

GENETHLIAQUES, s. f. du grec γενέθλη (*généthlé*), origine, naissance, dérivé de γίνομαι (*géinomai*), naître.

(*Astrol.*) Espèce d'astrologues qui dressent des horoscopes, et prétendent tirer de l'état du ciel, au moment de la naissance d'un enfant, des prédictions sur les événemens de sa vie, ou sur son sort dans l'avenir.

(*Poësie*) Ce mot s'emploie aussi adjectivement, en parlant des poëmes ou des discours composés sur la naissance d'un prince, ou de quelque personnage illustre, auquel on promet de grands avantages, de grandes prospérités. *La quatrième églogue de Virgile, adressée à Pollion, est un poëme généthliaque.*

GENETHLIOLOGIE, s. f. du grec γενέθλη (*généthlé*), naissance,

et de λογος (*logos*), discours : discours sur la naissance.

(*Astrol.*) Art de prédire l'avenir par le moyen des astres, en les comparant avec la naissance ou la conception des hommes.

GÉNIE, s. m. dans la signification d'esprit ou démon, vient du lat. *genius*, formé de *génération*, engendrer, produire.

(*Mythol.*) L'esprit ou le démon, soit bon, soit mauvais, qui, selon l'opinion des anciens, accompagne les hommes depuis leur naissance jusqu'à leur mort. Il se dit aussi de ces esprits ou démons qui présidoient à de certains lieux, villes, etc.

GÉNIE, s. m. dans la signification de faculté de l'ame, du latin *ingenium*, talent, inclination ou disposition naturelle pour quelque chose d'estimable et qui appartient à l'esprit.

(*Elocution.*) Le génie, à l'égard des lettres, est une sorte d'inspiration fréquente, mais passagère; et son attribut est de créer : le génie diffère du talent, en ce que celui-ci est une disposition particulière et habituelle à réussir dans une chose, une aptitude à donner aux sujets que l'on traite et aux idées qu'on exprime, une forme que l'art approuve, et dont le goût soit satisfait. Le mérite du talent est dans l'industrie, celui du génie est dans l'invention.

(*Musique.*) « Le génie du musicien, dit J. J. Rousseau, soumet » l'univers entier à son art. Il peint » tous les tableaux par des sons; il » fait parler le silence même; il rend » les idées par des sentimens, les » sentimens par des accens; et les » passions qu'il exprime, il les » excite au fond des cœurs. La volupté, par lui, prend de nouveaux » charmes; la douleur qu'il fait » gémir arrache des cris : il brûle » sans cesse et ne se consume jamais. Il exprime avec chaleur les » frimats et les glaces; même en » peignant les horreurs de la mort, » il porte dans l'ame ce sentiment » de vie qui ne l'abandonne point, » et qu'il communique aux cœurs » faits pour le sentir. Mais, hélas! » il ne fait rien dire à ceux où son » germe n'est pas, et ses prodiges » sont peu sensibles à qui ne les » peut imiter. »

(*Peinture.*) La définition du *génie*, en peinture, va se trouver dans ce que dit Mengs du génie de Raphaël : « Il étoit (Raphaël) doué, » sans doute, d'un génie supérieur, » non de celui qu'on croit en général propre à la peinture, et » qui n'est qu'une imagination » brillante, mais d'un *génie* réfléchi, vaste et profond. Car, pour » devenir un grand peintre, il n'est » pas tant nécessaire d'avoir une » grande vivacité d'esprit, qu'un » discernement juste, capable de » distinguer le bon du mauvais, » avec une ame tendre et sensible » sur laquelle tous les sentimens » font une prompte impression, » comme sur une cire molle, mais » qui cependant ne change de forme » qu'au gré de l'artiste. Tel doit » être le génie du peintre, tel a été » celui de Raphaël; car pour donner » cette vivacité que nous remar- » quons dans ses compositions, il » falloit nécessairement qu'il pût » modifier à l'infini ses propres » sensations, puisque, sans avoir » bien conçu le mouvement que » doit faire un homme dans la si- » tuation déterminée où nous le » supposons, on ne sauroit le ren- » dre sur la toile. L'esprit préside » à toutes nos actions; par consé- » quent celui qui ne sait pas se re- » présenter vivement une chose, » saura bien moins encore la peindre; et si l'on y parvenoit par » quelque moyen artificiel, on ne » feroit aucune impression sur l'es- » prit du spectateur. »

(*Art milit.*) *Génie*; c'est l'art de fortifier, d'attaquer, de défendre un camp, une place, un poste. Le maréchal de Vauban et le marquis de Louvois ont élevé le *génie* au point où il est, en s'appliquant à avancer les officiers qui ont marqué du goût pour ce service.

(*Archit.*) *Génies*, du latin *genius*, esprit; enfans ailés de bronze, de marbre ou d'autre matière, qui servent dans les orne-

mens à représenter des vertus et des passions.

GÉNIOGLOSSE, s. m. et adj. du grec γένειον (*géneion*), menton, et de γλῶσσα (*glossa*), langue.

(*Physiol.*) Nom de deux muscles situés immédiatement au dessus des génio-hyoïdiens. (*Voyez ce mot.*) Ils sortent charnus de la partie antérieure interne de la mâchoire inférieure, et vont s'insérer à la racine de la langue : lorsque ces muscles agissent, ils tirent la langue hors de la bouche.

GÉNIO-HYOIDIEN, s. m. et adj. du grec γένειον (*géneion*), menton, et de ὑοειδὲς (*huoeides*), l'os hyoïde.

(*Physiol.*) Nom de deux muscles épais et charnus, qui sortent de la face interne de l'os de la mâchoire inférieure, un peu au-dessus du menton; ils s'élargissent ensuite, et se rétrécissent aussitôt après pour aller s'insérer à la partie supérieure antérieure de l'os hyoïde.

GÉNIOPHARINGIEN, s. m. et adj. du grec γένειον (*géneion*), menton, et de φάρυγξ (*pharynx*), le pharynx.

(*Physiol.*) Nom de deux muscles qui partent du menton, et vont s'insérer au pharynx.

GÉNITAL, adj. du lat. *genita'is*, du verbe engendrer; qui appartient ou qui a dû appartenir à la génération. *Vertu, faculté génitale; esprit génital; parties génitales.*

GÉNITOIRES, s. f. du latin *geno*, pour *gigno*, engendrer.

(*Physiol.*) Testicules, parties qui servent à la génération dans les mâles. Il se dit aussi des hommes et des animaux. *Couper les génitoires.*

GÉNITURE, s. f. du latin *geno*, pour *gigno*, engendrer.

(*Physiol.*) C'est la semence ou l'œuf fécondé dans le sein de la mère, lorsqu'il n'est encore qu'une masse informe, et qu'il ne paroît aucun vestige d'organisation.

Hippocrate étend ce mot jusqu'au sixième jour, après lequel *la génitur*e prend le nom d'*embryon*, et ensuite celui de *fœtus*.

GENOU, s. m. du grec γόνυ (*goné*), dont les Latins ont fait *genu*.

(*Anat.*) Partie du corps humain, qui joint la cuisse avec la jambe, pardevant.

(*Mécan.*) Boule de cuivre, ou d'autre matière, emboîtée de telle sorte, qu'elle peut tourner sans peine de tous côtés comme on veut.

Le genou simple d'un quart de cercle est un axé vertical, portant une ouverture horizontale à sa partie supérieure.

L'axe tourne dans une cavité du pied de l'instrument, et l'ouverture supérieure reçoit le cylindre qui est fixé au centre du quart de cercle, et qui y tourne à frottement.

Le genou double contient une autre pièce semblable qui tourne dans la précédente, et qui sert à incliner le plan d'un quart de cercle.

On se sert dans les graphomètres, les boussoles et autres instrumens légers, d'un genou plus simple, qui ne consiste qu'en une boule fixée par une tige à la partie inférieure de l'instrument, et qui est reçue dans une concavité du pied ou du support, où elle tourne à frottement : on rend le frottement plus ou moins dur en serrant avec des vis les deux calottes ou hémisphères qui forment cette concavité.

GENOUILLÉ, adj. de *genou*, en latin *genu*.

(*Botan.*) Articulé et fléchi, ou susceptible de flexion; il est quelquefois synonyme de *noueux*.

On dit encore qu'une plante est *genouillée*, lorsqu'une de ses parties a une flexion très-notable et qu'elle forme comme un angle.

GENRE, s. m. du latin *genus, generis*, de *geno*, pour *gigno*, engendrer. Collection d'objets réunis sous un point de vue qui leur est commun et propre.

(*Logique*) *Genre*, en logique, désigne ce qui est commun à diverses espèces, et qui a sous soi plusieurs espèces différentes. On dit en logique, que la définition est composée du genre et de la différence.

(*Grammaire*) La grammaire latine divise les noms en trois genres, le masculin, le féminin et le neutre. La langue française n'a point de *genre* neutre.

(*Rhétor.*) *Argumenter par le genre, argumenter par l'espèce;* c'est observer dans l'ordre des idées un enchaînement par lequel on descend par degrés de l'idée la plus générale à la plus particulière, et on monte de la plus particulière à la plus générale.

On argumente par le *genre* lorsque, pour soutenir une proposition particulière, on commencera par établir le principe général qui contient cette proposition particulière, par exemple, Cicéron voulant prouver que Milon a pu sans crime tuer Clodius, remonte à cette proposition générale : *Il est permis de tuer un ennemi qui menace nos jours*; et il le prouve par des exemples, par la loi naturelle, par la loi écrite, et par l'usage où l'on est de porter des armes d'où il conclut que Milon a pu et même dû tuer Clodius qui en vouloit à sa vie.

Argumenter par l'espèce; c'est lorsque voulant établir, par exemple, qu'il n'y a point de vertu à se donner la mort, on commence à prouver qu'il n'y a dans cette action ni courage, ni prudence, ni justice. Courage, prudence et justice sont des espèces comprises sous le terme générique, vertu.

Les orateurs argumentent par le *genre*, les philosophes par l'espèce. Le philosophe, qui cherche la vérité, aime mieux partir des idées les plus simples; il court moins de risque de se tromper : l'orateur, au contraire, gagne souvent, non pas à se tromper, mais à tromper les autres.

(*Géom. Alg.*) Les lignes géométriques sont distinguées en *genres* ou ordres, selon le degré de l'équation qui exprime le rapport qu'il y a entre les ordonnées et les abscisses.

Les lignes du second ordre ou sections coniques sont appelées courbes du premier *genre*; lignes du troisième ordre, courbes du second *genre*, et ainsi des autres.

Le mot *genre* s'emploie aussi quelquefois en parlant des équations et des quantités différentielles, ainsi, quelques uns appellent équations du second, du troisième *genre*, etc., ce qu'on appele aujourd'hui plus ordinairement équations du second, du troisième degré, etc; et on appelle aussi quelquefois *différentielles* du second, du troisième *genre*, etc., ce qu'on appelle plus communement *différentielles* du second, du troisième ordre.

(*Méd.*) *Genre nerveux, musculeux, membraneux, vasculeux;* c'est une expression dont les médecins se servent fréquemment pour signifier tous les nerfs, les muscles, les membranes, les vaisseaux du corps en général.

(*Botan.*) *Genre* est, à l'égard des plantes, un assemblage d'espèces connues ou à connoître, qui conviennent entr'elles par les principales affections des parties de la fructification.

Une seule espèce connue et même existante peut constituer un *genre* lorsqu'elle ne peut-être justement rapportée à aucun des genres connus; ce qui semble confirmer l'exactitude de la définition ci-dessus.

Un *genre* de plante n'existe pour la science que lorsque le caractère en a été convenablement établi et publié, et qu'on lui a imposé un nom.

Les espèces existent dans la nature, au lieu que les genres ne sont que des abstractions de l'esprit, des points d'appui imaginaires pour secourir la mémoire, et pour rendre les observations plus fondées et moins incertaines.

(*Musique*) La musique moderne a, comme l'ancienne musique des Grecs, *le genre diatonique*, le *chromatique* et l'*enharmonique* (*Voy.* ces trois mots); mais nous considérons ces *genres* sous des idées fort différentes de celles qu'ils en avoient. C'étoient pour eux autant de manières particulières de conduire le chant sur certaines cordes prescrites. Pour nous, ce sont autant de manières de conduire le corps entier de l'harmonie, qui forcent les parties à suivre les intervalles prescrites par ces *genres :* de sorte que le *genre* appartient encore plus

à l'harmonie qui l'engendre, qu'à la mélodie qui le fait sentir.

(*Peinture*) On nomme *peintres de genre*, les artistes qui se sont consacrés particulièrement à représenter plusieurs objets.

GÉOCENTRIQUE, adj. du grec γῆ (*gé*), terre, et de κεντρον (*kentron*), centre.

(*Astron.*) Il se dit du lieu d'une planète, en tant qu'on la considère par rapport à la terre.

Le mot *géocentrique* n'est en usage, dans la nouvelle astronomie, que pour signifier la longitude *géocentrique* d'une planète, c'est-à-dire, le lieu de l'écliptique auquel répond la planète vue de la terre; et pour la latitude *géocentrique*, c'est l'angle que fait une ligne qui joint la planète et la terre avec le plan de l'orbite terrestre, qui est la véritable écliptique; ou, ce qui est la même chose, c'est l'angle que la ligne qui joint la planète et la terre forme avec une ligne qui aboutiroit à la perpendiculaire abaissée de la planète sur le plan de l'écliptique.

GÉOCYCLIQUE, s. m. du grec γη (*gé*), terre, et de κυκλος (*kuklos*), cercle: cercle de la terre.

(*Astron.*) On nomme ainsi une machine propre à représenter le mouvement de la terre autour du soleil; et sur-tout l'inégalité des saisons, par le parallelisme constant de l'axe de la terre.

On trouve une machine de cette espèce décrite par Nicolas Muler, dans l'édition qu'il a donnée en 1617 du livre de Copernic. Il y en a une dans Fergusson (*astronomy explained* 1764): il n'est pas difficile d'en imaginer de différentes espèces; mais il suffit, pour représenter le parallélisme de la terre, que son axe soit placé fixement sur une poulie, et qu'au centre du soleil il y ait une poulie égale à l'autre, avec un cordon sans fin qui passe sur ces deux poulies, et qui serre l'une et l'autre: alors on pourra faire tourner la terre tout autour du soleil, sans que son axe cesse d'être incliné et dirigé vers la même région du ciel, et parallèle à lui-même.

GEODE, s. f. du grec γεωδης (*géodès*), terrestre.

(*Minéral.*) Coques pierreuses d'une forme ovoïde, et tapissées intérieurement de diverses cristallisations.

GÉODÉSIE, s. f. du grec γῆ (*gé*), terre, et de δαιω (*daiô*), diviser.

(*Géom.*) Partie de la géométrie qui enseigne à mesurer et à diviser les terres et les champs entre plusieurs propriétaires. Pour les méthodes, V. *la Géométrie de M. le Clerc, sur le terrain.*

Le mot *géodésie* s'entend aussi quelquefois des opérations géométriques ou trigonométriques nécessaires pour lever une carte, soit en petit, soit en grand. C'est pour cette raison que quelques auteurs ont appelé *opérations géodésiques*, celles qu'on fait pour trouver la longueur d'un degré terrestre du méridien, ou, en général, d'une portion quelconque du méridien de la terre. Ils les appellent ainsi pour les distinguer des *opérations astronomiques* que l'on fait pour trouver l'amplitude de ce même degré.

GÉOGNOSIE, s. f. du grec γῆ (*gé*), terre, et de γνωσις (*gnósis*), connoissance.

(*Minéral.*) Mot adopté par les minéralogistes allemands pour désigner la science qui apprend à connoître la structure, la situation et la nature des grandes masses de matières pierreuses, ou d'autres substances minérales qui entrent dans la composition de l'écorce de la terre. Les minéralogistes français se servent du terme GÉOLOGIE *V* ce mot; mais dans un sens plus étendu.

GÉOGRAPHIE, s. f. du grec γῆ (*gé*), terre, et de γραφω (*graphô*), décrire: description de la terre.

Science qui enseigne la position de toutes les régions de la terre, les unes à l'égard des autres et par rapport au ciel, avec la description de ce qu'elles contiennent de principal.

On distingue la *géographie* en universelle et particulière. La première considère toute la terre en général, sans entrer dans le détail particulier des pays; la seconde décrit la situation et la constitution de cha-

que pays séparément ; et on subdivise cette dernière en *chorographie*, qui décrit des pays d'une étendue considérable ; et en *topographie*, qui n'embrasse qu'un lieu ou une petite portion de terrain.

La *géographie*, née en Egypte, comme les autres beaux-arts, occupa successivement l'attention des Grecs, des Romains, des Arabes et des peuples occidentaux de l'Europe.

La première carte géographique dont parlent les auteurs anciens est celle de Sésostris, le premier et le plus grand conquérant de l'Egypte. Mais quelque ancienne que l'on puisse supposer la *géographie*, elle fit long-tems à devenir une science fondée sur des principes certains. Les Grecs asiatiques furent les premiers qui, aidés des lumières des astronomes chaldéens et des géomètres d'Egypte, commencèrent à former différens systèmes sur la nature et la figure de la terre. Les uns la croyoient nager dans la mer comme une balle dans un bassin d'eau ; d'autres lui donnoient la figure d'une surface plate entrecoupée d'eau ; mais Thalès le milésien fut le premier qui construisit un globe terrestre, et représenta sur une table d'airain la terre et la mer.

Le goût de la *géographie* ne tarda pas à passer, avec les arts, de la Grèce à Rome. Scipion-Émilien donna des vaisseaux à Polybe pour reconnoître les côtes d'Afrique, d'Espagne et des Gaules.

Sous le consulat de Jules-César et de Marc-Antoine, le sénat conçut le dessein de faire dresser des cartes de l'Empire plus exactes que celles qui avoient paru jusqu'alors. Zénodore, Théodore et Polyclète furent les trois ingénieurs employés à cette grande entreprise.

Sous le règne d'Auguste, la description générale du monde, à laquelle les Romains avoient travaillé pendant deux siècles, fut enfin achevée sur les mémoires d'Agrippa, et mise au milieu de Rome sous un grand portique bâti exprès.

L'amour des sciences et des arts, chassé d'Europe par la barbarie qui suivit la décadence de l'empire romain, se réfugia en Asie, et trouva chez les Arabes un accès favorable.

Almamon, calife de Babylone, fit traduire du grec en arabe le livre de Ptolemée, intitulé *la Grande Composition*, ou *l'Almageste*, et mesurer, au travers des plaines de Sennaar, un degré du grand cercle de la terre.

Ce ne fut que dans le 16.e siècle que la *géographie* commença à prendre vigueur en Europe. L'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, la Suède, la Russie et la France ont procuré un grand nombre de travaux précieux.

La *géographie* doit être distinguée principalement en *géographie ancienne*, qui est la description de la terre conformément aux connoissances que les anciens en avoient jusqu'à la décadence de l'empire romain ; *en géographie du moyen âge*, depuis la décadence de l'empire romain jusqu'au renouvellement des lettres ; et en *géographie moderne*, qui est l'état actuel de nos connoissances depuis le renouvellement de la *géographie*.

GÉOHYDROGRAPHIE, s. f. composé du grec γῆ (*gé*), terre, d'ὑδωρ (*hudôr*), eau, et de γραφω (*graphô*), décrire : description de la terre et des eaux.

GÉOLOGIE, s. f. du grec γὴ (*gé*), la terre, et de λογος (*logos*), discours, traité.

(*Hist. nat.*) Science qui a pour objet la connoissance de l'histoire naturelle du globe terrestre.

GÉOMÉTRAL, adj. (*V.* GÉOMÉTRIE), qui appartient à la géométrie.

(*Optique*) On appelle ainsi la représentation d'un objet, faite de manière que les parties de ces objets aient entre elles le même rapport qu'elles ont réellement dans l'objet tel qu'il est : le plan géométral est opposé *à plan perspectif*, parce que dans celui-ci les parties de l'objet sont représentées dans le tableau avec les proportions que la perspective leur donne. *V.* PLAN GÉOMÉTRAL.

GÉOMÈTRE, s. m. (*V.* plus bas GÉOMÉTRIE.

(*Mathém.*) Il se dit proprement d'une personne versée dans la *géométrie*; mais on applique en général ce nom à tout mathématicien, puisque la *géométrie* étant une partie essentielle des mathématiques, et qui a sur presque toutes les autres une influence nécessaire, il est difficile d'être versé profondément dans quelque point des mathématiques que ce soit, sans l'être en même tems dans la *géométrie*. Ainsi, on dit de Newton qu'il étoit grand *géomètre* pour dire qu'il étoit grand mathématicien.

GÉOMÉTRIE, s. f. du grec γῆ (*gé*), terre, et de μετρον (*métron*), mesure : mesure de la terre.

La *géométrie* est la science des propriétés de l'étendue, en tant qu'on la considère comme simplement étendue et figurée.

Il y a apparence que la *géométrie*, comme la plupart des autres sciences, est née en Egypte. Selon Hérodote et Strabon, les Egyptiens ne pouvant reconnoître les bornes de leurs héritages, confondues par les inondations du Nil, inventèrent l'art de mesurer et de diviser les terres, afin de distinguer les leurs par la considération de la figure qu'elles avoient, et de la surface qu'elles pouvoient contenir.

De l'Egypte, la *géométrie* passa en Grèce, où l'on prétend que Thalès la porta, et l'enrichit de plusieurs propositions de son invention.

Après lui vint Pythagore, à qui on attribue la fameuse proposition du carré de l'hypothénuse.

Les philosophes qui succédèrent à Pythagore continuèrent à cultiver l'étude de la *géométrie*. Plutarque nous apprend qu'Anaxagore de Clozomène s'occupa du problème de la quadrature du cercle, dans la prison où il avoit été renfermé, et qu'il composa même un ouvrage sur ce sujet.

Platon, qui donnoit à Anaxagore de grands éloges sur son habileté en *géométrie*, en méritoit aussi beaucoup lui-même. On sait qu'il donna une solution très-simple du problème de la duplication du cube.

Entre Anaxagore et Platon, on doit placer Hyppocrate de Chio, l'inventeur de la fameuse quadrature de la lunule.

Euclide recueillit ce que ses prédécesseurs avoient trouvé sur les élémens de *géométrie*, et il en composa un ouvrage que bien des modernes regardent comme le meilleur en ce genre. Dans ses *élémens*, Euclide ne considère que les propriétés de la ligne droite et du cercle, et celle des surfaces et des solides rectilignes et circulaires; ce n'est pas néanmoins que du tems d'Euclide il n'y eût d'autre courbe connue que le cercle; les *géomètres* s'étoient déjà aperçus qu'en coupant un cône de différentes manières, on formoit des courbes différentes du cercle, qu'ils nommèrent *sections coniques*.

Les différentes propriétés de ces courbes, que plusieurs mathématiciens découvroient successivement, furent recueillies en huit livres par Apollonius du Perge, qui vivoit environ 250 avant J. C. Ce fut lui, à ce qu'on prétend, qui donna aux trois sections coniques les noms qu'elles portent, de *parabole*, d'*ellipse* et d'*hyperbole*.

A peu près en même tems qu'Apollonius, fleurissoit Archimède, dont il nous reste de si beaux ouvrages sur la *sphère* et le *cylindre*, sur les *conoïdes* et les *sphénoïdes*, sur la *quadrature du cercle* qu'il trouva par une approximation très-simple et très-ingénieuse, et sur celle de la *parabole* qu'il détermina exactement.

Les Grecs continuèrent à cultiver la *géométrie* même après qu'ils eurent été subjugués par les Romains. La *géométrie* et les sciences en général ne furent pas fort en honneur chez ce dernier peuple, comme on peut le voir par la légèreté avec laquelle Cicéron parle d'Archimède, et par le nom de *mathématiciens* donné à tous ceux qui se mêloient de deviner. Les Grecs eurent, depuis l'ère chrétienne, et assez long-tems après la translation de l'empire, des géomètres habiles. Ptolomée vivoit sous Marc-Aurèle : nous avons encore les ouvrages de Pappus d'Alexandrie, qui vivoit du tems de Théodose-Proclus qui fleurissoit vers le commencement du sixième siècle,

qui démontra les théorèmes d'Euclide, et se rendit fameux par les miroirs (vrais ou supposés) dont il se servit, dit-on, pour brûler la flotte de Vitalien qui assiégeoit Constantinople.

L'ignorance profonde qui couvrit l'Occident depuis la destruction de l'empire romain par les barbares, nuisit à la *géométrie* comme à toutes les autres connoissances; mais les siècles d'ignorance chez les chrétiens furent les siècles de lumières chez les Arabes: cette nation a produit, depuis le neuvième jusqu'au quatorzième siècle, des *astronomes*, des *géomètres*, des *géographes*, des chimistes, etc. Il y a apparence qu'on doit aux Arabes les premiers élémens de l'algèbre; mais leurs ouvrages de *géométrie* ne sont point parvenus jusqu'à nous, ou sont encore manuscrits.

A la renaissance des lettres, on se borna presque uniquement à traduire et à commenter les ouvrages de *géométrie* des anciens; et cette science fit d'ailleurs peu de progrès jusqu'à Descartes. Ce grand homme publia en 1637 sa *géométrie* et la commença par la solution d'un problème où Pappus dit que les anciens mathématiciens étoient restés. Mais ce qui est plus précieux encore que la solution de ce problème, c'est l'instrument dont il se servit pour y parvenir, l'*application de l'algèbre à la géométrie*. C'étoit là le plus grand pas que la *géométrie* eût fait depuis Archimède, et c'est l'origine des progrès surprenans que cette science a faits dans la suite.

On doit à Descartes non seulement l'application de l'algèbre à la *géométrie*, mais les premiers essais de l'application de la *géométrie* à la physique, qui a été poussée si loin dans ces derniers tems. L'analyse a renversé, depuis, ses hypothèses et ses calculs; mais ce grand homme n'en a pas moins la gloire d'avoir appliqué le premier avec quelque succès la science de la *géométrie* à la science de la nature, comme il a le mérite d'avoir pensé le premier qu'il y avoit des lois du mouvement, quoiqu'il se soit trompé sur ces lois.

Tandis que Descartes ouvroit dans la *géométrie* une carrière nouvelle, d'autres mathématiciens s'y frayoient des routes à d'autres égards, et préparoient, quoique foiblement, cette *géométrie* de l'infini, qui, à l'aide de l'analyse, devoit faire dans la suite de si grands progrès. Deux ans avant la publication de la géométrie de Descartes, Bonaventure Cavalieri avoit donné sa *géométrie des indivisibles*. Grégoire de Saint-Vincent, mais surtout Paschal qui vint après, adoptant l'idée de Cavalieri, la rendit plus exacte, en appliquant le calcul à la *géométrie* de l'infini, qu'il rendit beaucoup plus facile. Fermat imagina le premier la méthode des tangentes par les différences; Barrow la perfectionna; Wallis, Ménaton, Brouncker, Jacques Gregori, Huyghens, etc., se signalèrent dans la recherche de l'arithmétique des infinis. Leibnitz publia en 1684 les règles du calcul différentiel que M. Newton avoit, assure-t-on, trouvé de son côté; enfin Jean Bernouilli y ajouta, quelques années après, la méthode de différencier les quantités exponentielles.

M. Newton n'a pas moins contribué aux progrès de la *géométrie* pure par son ouvrage sur *la quadrature des courbes*, par celui qui a pour titre, *Enumération des lignes du troisième ordre*; mais ces écrits, quelqu'admirables qu'ils soient, ne sont rien en comparaison de l'immortel ouvrage du même auteur, intitulé: *Philosophiæ naturalis principia mathematica*, qu'on peut regarder comme l'application la plus étendue, la plus admirable, et la plus heureuse qui ait jamais été faite de la *géométrie* à la physique.

L'édifice élevé par Newton à cette hauteur immense, n'étoit pourtant pas encore achevé le calcul intégral a été depuis extrêmement augmenté par Bernouilli, Cotte, Mac-Laurin, et par les mathématiciens qui sont venus après eux. On a fait des applications plus subtiles, plus heureuses, et plus exactes de la *géométrie* à la physique. On a beaucoup ajouté à ce que Newton avoit commencé sur le système du

monde. Consultez l'*Histoire des Mathématiques* de M de Montucla.

On divise la *géométrie* en élémentaire et en transcendante.

La *géométrie élémentaire* ne considère que les propriétés des figures rectilignes ou circulaires, et des solides terminés par ces figures.

La *géométrie transcendante* est proprement celle qui a pour objet toutes les courbes différentes du cercle, comme les sections coniques et les courbes d'un genre plus élevé.

On divise aussi la *géométrie* en ancienne et en moderne, etc.

On entend par *géométrie ancienne*, ou celle qui n'emploie point le calcul analytique, ou celle qui emploie le calcul analytique ordinaire, sans se servir des calculs différentiel et intégral.

Par *géométrie moderne*, on entend, ou celle qui emploie l'analyse de Descartes dans la recherche de la propriété des courbes, ou celle qui se sert des nouveaux calculs.

Géométrie souterraine; on appelle ainsi l'application des principes de la *géométrie* ordinaire à des problèmes qui ont pour objet l'exploitation des mines, tels que la recherche des dimensions des filons, de leur inclinaison à l'horizon, de leur direction relativement aux quatre points cardinaux du monde.

Géométrie du compas. Voyez COMPAS.

GÉOPONIQUE, adjec. du grec γεωπονικος (*géôponikôs*) fait de γη (*gé*), terre, et de πονεω (*poneô*), travailler : qui a rapport au travail de la terre.

(*Agric.*) Il se dit de tout ce qui concerne l'agriculture, en grec γεωπονια (*géôponia*).

GÉORGIQUE, s. f. du grec γη (*gé*), terre, et d'ἐργον (*ergon*), travail.

(*Agric.*) Il ne se dit que des ouvrages qui traitent de la culture de la terre, comme les *Géorgiques de Virgile.*

GÉOSCOPIE, s. f. du grec γη (*gé*), terre, et de σκοπεω (*skopéô*), considérer.

(*Hist. nat.*) Sorte de connoissance que l'on tire de la nature et des qualités de la terre, en les observant et en les considérant.

GÉOSTATIQUE, s. f. du grec γη (*gé*), terre, et de ἱστημι (*histémi*), être en repos.

(*Mécan.*) C'est la même chose que *statique.* Ce mot signifie la partie de la mécanique qui traite de l'équilibre des corps solides. Par cette dénomination on la distinguoit de l'*hydrostatique*, qui traite de l'équilibre des fluides. Ainsi, on représentoit les solides, en général, par la terre, et les fluides par l'eau. Le mot *hydrostatique* est resté; mais le mot *géostatique* a été changé en celui de STATIQUE. *V.* ce mot.

GERBE, s. f. du lat. barb *garba.*

(*Agric*) Faisceau de blé coupé.

(*Hydraul.*) *Gerbe d'eau*; c'est un assemblage de plusieurs jets d'eau, qui en s'élevant forment une espèce de *gerbe.*

(*Pyrotechn.*) *Gerbe*, ou *gerbe de feu*; c'est un assemblage de plusieurs fusées, qui, partant toutes ensemble, représentent une espèce de *gerbe.*

GERCER, v. a. de *gerce*, insecte qui ronge les terres, suivant les uns, et, selon Ménage, de *carpiscare*, dans la signification de découper.

(*Chirur.*) Causer une petite fente ou crevasse aux lèvres, au visage, etc.

GERÇURE, s. f. (*V.* GERCER). Crevasses, fentes, ou fissures qui arrivent aux lèvres, aux mains, aux mamelles, etc.

(*Mines de diamant*) *Gerçures* se dit aussi des glaces ou fêlures qui arrivent aux diamans, lorsque, pour les séparer des rochers auxquels ils sont attachés, les mineurs les frappent et les *étonnent* avec leurs léviers de fer.

(*Peinture*) On dit d'un tableau qu'il est plein de *gerçures*, ou qu'il est gercé, lorsque la couleur s'enlève par écaille.

GERMAIN, s. et adj. du lat. *germanus.*

(*Pratique*) Qualité que l'on donne à certains parens, et qui a deux significations différentes.

Les frères et sœurs conjoints des

deux côtés, c'est-à-dire, qui sont Procréés des mêmes père et mère, sont appelées *frères et sœurs germains.*

On a nommé *cousins germains* les enfans de frères et sœurs.

Les *cousins issus de germain* sont les cousins de second degré.

Lorsqu'un *cousin germain* et un *cousin issu de germain* se trouvent ensemble, on dit que le premier a le *germain* sur l'autre; et c'est ce qu'on appelle oncle à la mode de Bretagne.

GERME, s. m. du lat. *germen.*

(*Botan.*) La partie de la semence dont se forme la plante.

(*Physiol.*) La partie de la semence qui commence à produire l'animal.

Faux germe; c'est une conception imparfaite dans laquelle la plante et ses dépendances prennent accroissement sans l'embryon, qui, par quelque cause que ce soit, n'a jamais joui de la vie, ou en a été bientôt privé: en sorte qu'elle ne subsiste que par une sorte de végétation dans les organes qui viennent d'être mentionnés.

GERMÉE, participe de *germer.* *V.* GERME.

(*Botan.*) On dit qu'une graine est *germée* lorsque sa radicule commence à se montrer.

GERMINAL, s. m. de *germe.*

(*Chronol.*) Septième mois de l'année de la République française. Ce mois qui a trente jours, comme les onze autres, commence le 21 mars, et finit le 19 avril. On lui a donné le nom de *germinal*, parce que c'est dans ce mois que les *germes* se développent.

GERMINATION, s. f. composé du lat. *germen*, et de *agere*, agir: l'action de germer; action par laquelle les semences germent dans la terre.

(*Botan.*) C'est le premier développement des parties contenues dans la graine, le premier signe de l'accroissement d'une plante.

Le premier degré du développement d'une plante s'annonce par un gonflement sensible de sa graine; sa tunique propre se déchire; la radicule s'enfonce dans la terre; les lobes s'écartent, livrent passage à la plantule, et la jeune tige continue de s'accroître jusqu'au moment où les fluides cessant d'être en juste proportion avec les solides, la plante décroît, pour ainsi dire, au lieu de croître.

GÉROCOMIE, s. f. du grec γερων (*géron*), vieillard, et de κομεω (*koméô*), prendre soin.

(*Méd.*) Partie de la médecine qui traite du régime que doivent observer les vieillards.

GÉSINE, s. f. de *jacina*, fait de *jacire*, qu'on a dit pour *jacere*: être en couche.

(*Pratique*) Vieux mot qui n'est plus usité qu'au palais pour signifier l'état d'une femme en couche.

GESTATION, s. f. du lat. *gestare*, porter.

(*Méd.*) Exercice en usage chez les Romains pour le rétablissement de la santé. Il consistoit à se faire porter en chaise ou en litière, à se faire traîner rapidement dans un chariot, ou dans un bateau, afin de donner au corps du mouvement et de la secousse. Cet exercice étoit regardé comme très-salutaire, parce qu'il ne procuroit point de lassitude, et qu'il agitoit le corps de la même manière que les exercices les plus violens.

Gestation se dit encore de la grossesse d'une femme, et en général du tems qu'une femelle porte son fruit.

GESTE, s. m. du lat. *gestus*, fait de *gerere*, faire, exercer: mouvement du corps, qui consiste particulièrement dans l'action des bras, des mains.

(*Élocut.*) Le *geste* est une des principales parties de l'orateur et de l'acteur. Avoir le *geste* beau, le *geste* noble.

(*Danse*) Les *gestes*, dans la danse, sont tous les mouvemens du corps qui expriment les sentimens et les passions qui animent un danseur.

Le *geste* puise son principe dans la passion qu'il doit rendre; les règles positives deviennent inutiles: c'est un trait qui part de l'ame; il doit faire un prompt effet, et toucher au but lorsqu'il est lancé par le sentiment. Les anciens étoient de

grands maîtres à cet égard ; et c'est dans cette partie sur-tout de la danse qu'ils l'emportoient sur les modernes.

GESTION, s. f. du lat. *gerere*, dans la signification d'exercer, conduire, gouverner.

(*Pratique*) Administration. La *gestion* des affaires d'autrui, sans son ordre, forme un quasi-contrat qui produit une action directe et une action contraire, au profit de celui dont on a géré les affaires, pour obliger celui qui a géré à rendre compte de sa *gestion* ; et la seconde au profit de celui qui a *géré* pour répéter ses impenses.

GIBBOSITÉ, s. f. du lat *gibba*, bosse, formé du grec κιφωσις (*kiphosis*), courbure.

(*Méd.*) Bosse, courbure de l'épine du dos, dans laquelle les vertèbres s'inclinent contre nature, et proéminent en dehors.

GIGANTESQUE, adj. du latin *giganteus*, fait de *gigas*, géant : qui tient du géant.

(*Élocut.*) *Style gigantesque*, *expressions gigantesques*, pour dire, style outré, excessif.

(*Peinture.*) *Figure gigantesque*, figure d'une grandeur outrée.

Quoique le colosse soit d'une proportion bien supérieure à la nature, sa destination n'est pas de paroître gigantesque, mais de présenter d'un point de vue éloigné les proportions de la nature.

Un colosse doit être vu de loin dans une grande place sur un édifice élevé, ou sur un socle qui l'éloigne de l'œil du spectateur. Posé sur le sol dans un lieu étroit, il devieudroit gigantesque et blesseroit la vue.

GINGLYME, s. m. du grec γιγγλυμος (*gigglumos*), gond d'une porte, charnière.

(*Anat.*) Espèce d'articulation avec mouvement, par laquelle deux os se joignent ensemble par une ou par plusieurs têtes reçues dans autant de cavités ; et le mouvement qui en résulte est borné à deux sens seulement, comme on le voit dans la jonction de l'*humérus* avec l'os du coude, dans celle du *fémur* avec le *tibia*, dans celles des phalanges des doigts entr'eiles, etc.

GIRANDE, s. f. de l'italien *giranto*, fait de *gio*, tourner.

(*Artificier*) C'est la principale caisse d'un feu par laquelle on termine ordinairement le spectacle. On nomme ainsi à Rome une caisse de huit à dix mille fusées, qui termine le feu d'artifice de Saint-Pierre ; et c'est d'où en est venu le nom.

(*Fontainier*) Amas de tuyaux où l'eau jaillit.

GIRANDOLE, s. f. diminutif de *girande*.

(*Artificier*) Cercle garni de fusées, et chez les artificiers modernes un soleil tournant horizontalement.

(*Joaillier*) *Girandole* se dit aussi d'un assemblage de diamans, ou d'autres pierres précieuses, qui sert à la parure des femmes.

GIRASOL, s. m. corruption du lat. *sol gyrans*, composé de *gyro*, tourner, et de *sol*, soleil, parce que cette pierre, tournée au soleil, représente l'image de cet astre.

(*Minéral*) Pierre précieuse, transparente, blanche, qui a une légère teinte de rouge, et une de bleu encore plus légère. Cette pierre est peu connue : on ignore quelle est la forme de ses cristaux. Sa pesanteur spécifique est très-grande ; elle ressemble à celle des pierres orientales : elle est à celle de l'air distillé, comme 40,000 est à 10,1000. Elle paroît tenir le milieu entre le rubis et le saphir orientaux ; comme eux, elle ne cause aux rayons de lumière qu'une réfraction simple.

Ce que les joailliers appellent *girasol* n'est autre chose qu'une chalcédoine qui differe beaucoup du vrai *girasol* par sa transparence et sur-tout par sa pesanteur : la pesanteur du girasol étant à celle de la chalcédoine comme 8 est à 5.

GIROUETTE, s. f. du latin *gyrutta*, diminutif de *gyrus*, tour, derivé de *gyrare*, tourner.

(*Archit.*) Pièce de fer-blanc ou d'autres métal fort mince, et taillée en forme de banderolle, mise sur un point en un lieu élevé, en sorte qu'elle tourne au moindre vent, et par le mouvement de laquelle on connoît le vent.

(*Marine*) Petite bande d'étamine, placée ordinairement à la

tête d'un mât, pour marquer la direction du vent.

GISEMENT, s. m. de l'ancien mot *gésir, jacere*, être couché.

(*Marine*) On distingue par ce mot la manière dont une côte est située, par rapport aux rhumbs de vent de la boussole. On dit *la côte de Portugal gît au nord et sud*; ce qui veut dire qu'elle s'étend du nord au sud. *Le gisement de ces côtes est inconnu*

(*Minéral.*) *Gisement*, se dit aussi de la position du minerai dans la terre. Le minéralogiste examine le lit, le gîte du métal qu'il rencontre, et les substances dont il est entouré. Ces observations établissent ce qu'ils appellent le *gisement*.

GLABELLE, s. f. du latin *glabellus*, formé de *glabreo*, être sans poil, qui est sans poil.

(*Physiol.*) Nom que les Latins donnent à l'espace qui est entre les deux sourcils, parce qu'il n'y croît point de poil.

GLABRE, adj. du lat. *glaberus*, formé de *glabreo*, être sans poil.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui ne sont nullement pubescentes, c'est-à-dire, sans duvet, sans poil.

GLABRISCULE, adj. diminutif de *glabre*.

(*Botan.*) Presque glabre, ou dont la pubescence est peu manifestée.

GLACE, s. f. du latin *glacies*.

(*Physique*) Corps solide, formé par le passage d'un corps liquide à l'état de solidité par le refroidissement.

On voit, par cette définition, que la *glace* n'est autre chose que ce corps liquide même, devenu concret et solide par le simple refroidissement. Ainsi, lorsque l'eau se refroidit jusqu'à un certain point, elle devient glace. Ce passage d'un état à l'autre s'appele *congélation*. *V.* CONGÉLATION.

Il arrive dans la formation de la *glace* des phénomènes assez singuliers pour mériter d'être observés; mais celui de l'augmentation du volume de l'eau est de tous ces phénomènes celui qui est le plus important.

Si après avoir mis de l'eau dans un long tuyau, et marqué l'endroit où se trouve sa surface, on expose ensuite le tout à la gelée, on verra d'abord l'eau descendre sensiblement, s'arrêter à l'approche de la congélation, et s'élever ensuite au-dessus de l'endroit où elle étoit d'abord.

C'est cette augmentation de volume, causée par un fluide parfaitement élastique, qui donne tant de force à la glace, et qui lui fait casser les vaisseaux qui la contiennent, enlever les pavés, crever les tuyaux de fontaine, etc.

(*Mat. méd.*) L'on a observé, depuis qu'on fait usage de la glace tant en santé qu'en maladie, que dans les lieux les plus chauds on est moins sujet à tant de périlleuses maladies, et aux fièvres malignes pendant l'été.

La *glace* ou les boissons à la *glace* calment le mouvement intestin trop violent des parties du sang, et de la chaleur qui en est la suite; elles resserrent et rapprochent les fibres des solides, diminuent le calibre des vaisseaux et augmentent le mouvement des liqueurs.

(*Technol.*) *Glace*, se dit aussi d'une plaque de cristal, dont on fait des miroirs, des vitrages, etc.

Une *glace* est un verre ou cristal dont les deux surfaces étant dressées, parallelement polies et enfin étamées, servent dans les appartemens à réfléchir la lumière, à représenter fidèlement et à multiplier les objets. Lorsque cette glace étamée est disposée par miroirs ou par panneaux, on en fait des lambris de revêtement.

Il se fabrique aussi des glaces sans *tain* (non étamées) qui servent aux carosses, aux pendules, et pour couvrir des estampes, etc.

On est parvenu à donner aux *glaces* toutes sortes de courbures, suivant les usages auxquels on les destine.

Venise a été long-tems seule en possession de fournir des glaces à toute l'Europe. Ce fut Colbert, qui, le premier, conçut le dessein de dérober aux Vénitiens un art qui

étoit devenu en quelque sorte leur patrimoine.

Il se trouvoit beaucoup d'ouvriers français dans la manufacture vénitienne ; on les rappela à force d'argent, et le ministre accorda en 1665 un privilége exclusif aux entrepreneurs. On ne connoissoit alors que les glaces soufflées ; les grandes *glaces*, ou *glaces coulées*, ne furent imaginées que plusieurs années après, en 1688.

La matière des *glaces* et de verre en général est composée de deux substances principales : de sable et d'alcali fixe. Les environs de Creil fournissent le sable, et la soude ou l'alcali nous vient d'Espagne. Cet alcali est sujet à donner une couleur verdâtre ; on corrige ce défaut par une petite quantité d'autres matières, ordinairement de magnésie, que l'on fait entrer dans la composition.

Les glaces d'un petit diamètre se font par le moyen du soufflage. Un ouvrier prend au bout d'une canne de fer, percée dans sa longueur, une masse de verre qu'il échauffe et souffle à différentes reprises, jusqu'à ce qu'elle soit réduite en un cylindre long et mince. On porte ce cylindre dans un fourneau, où le degré de chaleur convenable l'amollit et l'aplatit sur le plancher du fourneau. Le cylindre devient, par cette opération, une plaque carrée, unie et droite. Tirée de ce fournean, elle passe à celui de recuisson, où elle reste jusqu'à ce qu'elle soit refroidie.

L'opération du coulage a lieu pour les *glaces* d'un grand volume : on les appelle, pour cette raison, *glaces coulées*. Cette opération est à peu près la même que celle qui s'observe pour le plomb dans la manufacture de plomb laminé.

Lorsque, par le jeu des machines, le pot qui contient le verre en fusion a fait couler sur la table préparée à le recevoir ce torrent de feu, on détermine la largeur et l'épaisseur que l'on veut donner à la glace, en faisant avancer plus ou moins deux tringles de fer qui retiennent par leur bord le flot de verre. A l'instant, deux hommes font rouler sur cette matière enflammée un cylindre de fonte, qui pose par les extrémités sur les tringles, et amène le verre en fusion à une épaisseur uniforme.

Les principaux défauts des *glaces* sont les mauvaises couleurs, l'obscurité, les bouillons, les filandres, la rouille. Une belle glace doit avoir l'éclat et la couleur de l'eau. Les bouillons sont de petits points ronds occasionnés par les bulles d'air qui s'introduisent lorsque la matière est fortement agitée par la violence du feu : dans ce cas, on coupe la *glace* à l'endroit où se trouve le bouillon. Les filandres procèdent du mélange de quelques parties de matières moins disposées que les autres à la vitrification. On doit considérer la rouille comme une espèce de tache ou de nuage grisâtre dans le principe, et qui, avec le tems, se colore des couleurs de l'arc-en-ciel ; elle provient de la trop grande quantité d'alcali dont la *glace* est chargée, et que l'humidité saisit.

Un autre défaut auquel les *glaces* peuvent être sujettes, c'est d'être fausses, ou de changer la proportion des objets ; ce qui vient d'une surface inégale, qui réfléchit différemment les rayons de lumière.

Les *glaces* se vendent en France suivant le prix marqué par un tarif qui est imprimé.

Poliment des glaces ; la *glace*, au sortir du four à recuire, n'a plus besoin que du *poliment*, et ensuite d'être mise au *tain*. *V.* POLIMENT, TAIN.

(*Joaillier*) *Glaces de diamant ;* ce sont des fêlures qu'on fait aux diamans, en les séparant, dans la mine, des rochers auxquels ils sont attachés.

GLACIÈRE, s. f. de *glace*.

(*Technol.*) Grand creux fait en terre, et ordinairement maçonné et recouvert de paille pour y conserver de la glace ou de la neige.

GLACIERS, s. m. de *glace*.

(*Physique*) Amas de montagnes de *glaces* qui se trouvent en quelques endroits de la Suisse, de la Savoie et du Dauphiné, au sommet des montagnes.

GLACIS, s. m. de *glace*.

(*Archit. milit.*) Pente douce et unie qui règne depuis le parapet du

chemin couvert jusqu'au rez-de-chaussée du côté de la campagne.

(*Archit. civile*) *Glacis* se dit aussi d'une pente peu sensible pour faire des raccordemens de terrain.

Glacis de cornache; c'est une petite pente sur la cymaise d'une corniche pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie.

Les appuis des croisées sont aussi en *glacis* pour la même raison.

(*Jard.*) Pente de terre fort douce, ordinairement revêtue de gazon.

(*Peinture*) *Glacis* signifie, en terme de peinture, l'effet que produit une couleur transparente qu'on applique légèrement, et en en frottant une autre qui se trouve déjà placée et sèche. La couleur avec laquelle on *glace* doit laisser apercevoir celle qui se trouve dessous, et lui donner, pour le choix qu'on en a fait, un ton plus brillant, plus coloré, plus fin que celui qu'elle avoit, et qui contribue par là à la vigueur de l'harmonie.

On ne *glace* qu'avec des couleurs qui ont peu de corps, qui ne sont pas propres à empâter, qui sont transparentes, telles que les *laques*, les *stils de grain*.

Mais les effets du *glacis* ne sont que passagers, et les avantages qu'on en retire ne balancent pas les dangers que font courir les couleurs qu'on est obligé d'employer : c'est principalement à l'usage fréquent des *glacis* que beaucoup d'excellens ouvrages doivent la teinture noire qui les gâte.

Il y a des peintres qui peignent en glaçant, même au premier coup, comme Rubens et son école : alors l'impression du tableau sert à la teinte que prend le *glacis*, et fait partie de la manière de peindre de l'artiste qui l'emploie. Les *glacis* placés ainsi sur des fonds bien secs sont durables, légers et puissans de teinte.

GLADIÉ, adj. du lat. *gladiatus*, de *gladius*.

(*Bot.*) Il signifie la même chose qu'*ensiforme*, qui a la forme d'un glaive. *V.* ENSIFORME.

GLAIRE, s. f. de l'allemand *glaer*.

(*Médec.*) Humeur visqueuse et gluante qui ne se détache et ne se vide qu'avec peine, et qui est engendrée dans le corps humain par quelque cause morbifique.

GLAISE, s. f. du lat. *glis*, *glitis*.

(*Agric.*) La *glaise* est une terre grasse et tenace, dont on fait usage pour engraisser les terres légères. On tire la *glaise* deux ans avant de la répandre sur les terres légères, afin que les impressions du soleil, des pluies, des gelées commencent à la diviser. On la répand sur les terres avant l'hiver, afin que les gelées achèvent la division, et lorsqu'elle est bien sèche, elle se pulvérise en partie, et étant ensuite humectée par les pluies, elle donne du corps à la terre trop légère.

(*Archit.*) La *glaise* est d'un grand usage pour plusieurs constructions. On en fait de la brique et de la tuile ; on s'en sert dans les batardeaux, pour les puits, pour les bassins. Sa propriété est de contenir l'eau, et d'empêcher qu'elle n'entre et ne s'échappe.

GLAND, s. m. du lat. *glans*, *glandis*.

(*Botan.*) Espèce de fruit dont le chêne, le hêtre, le noisetier, etc. offrent des exemples.

(*Physiol.*) *Gland* est aussi le nom de la tête de la verge, parce qu'elle ressemble au fruit du chêne.

GLANDE, s. f. du lat. *glandula*, diminut. de *glans*, gland, à cause de sa ressemblance avec ce fruit.

(*Physiol.*) Les *glandes* sont des molécules formées par l'entrelacement des vaisseaux de tout genre, recouvertes d'une membrane, et destinées à séparer de la masse du sang quelque liqueur particulière, ou seulement à perfectionner la lymphe. Celles qui séparent du sang quelque liqueur particulière s'appellent *conglomérées* : ainsi les reins qui séparent l'urine du sang sont des *glandes conglomérées*. Celles qui servent à perfectionner la lymphe s'appellent *glandes conglobées* : telles sont les glandes des aines, des aisselles, et celle du mésentère, qui n'ont point d'autres fonctions.

(*Botan.*) Les *glandes*, en botanique, sont de petits corps vésiculeux qu'on rencontre sur différentes parties des plantes, et particulièrement

rement sur les feuilles, les calices et autres onglets des pétales : on les regarde comme des organes destinés à quelque sécrétion. On les nomme *vésiculées*, *squammeuses*, *globulaires*, *lenticulaires*, *capsulaires*, *utriculaires*, selon qu'elles ressemblent à des vessies, à des écailles, à des globules, à des godets, à des outres, etc. Quand elles sont portées sur des pieds, on dit qu'elles sont *pédiculées*, et dans le cas contraire, *sessiles*.

GLASS, s. m. mot anglais qui signifie *cristal*, et que l'on a adopté en français pour exprimer une ou deux sortes de cristaux qui se fabriquent en Angleterre, ou dont les Anglais sont les inventeurs, comme le *flint-glass*, ou cristal de caillou ; cristal blanc, dont on fait à Londres les verres et les carafes. Ce cristal ayant plus de densité que le verre ordinaire, a aussi un pouvoir réfractif plus grand. On s'en sert avec succès pour composer les objectifs des lunettes acromatiques. Il a de plus la propriété de disperser beaucoup les rayons colorés, et de produire un spectre plus grand que ne le font les autres sortes de verre. C'est le *minium*, ou la partie métallique employée dans la composition du *flint-glass* qui lui donne cette propriété.

Crown-glass, *verre-couronne*, dénomination qui n'indique rien autre chose, sinon que ce verre est de la plus belle espèce de ceux qui servent à faire des vitres.

Le *crown-glass*, combiné avec le *flint-glass*, fut employé avec succès, en 1759, par Dollond père, pour les lunettes achromatiques. Il remédie à la dispersion des rayons colorés qui forment des iris au foyer des lunettes ordinaires, la dispersion de ce verre, ou l'étendue du spectre coloré qu'il produit n'étant que les deux tiers de celle qui a lieu dans le *flint-glass*.

GLAUCOME, s. m. du grec γλαύκωμα (*glaukôma*), formé de γλαυκὸς (*glaukos*), vert de mer.

(*Méd.*) Le *glaucome* est une altération toute particulière du cristallin, par laquelle il se dessèche, diminue de volume, change de couleur, et perd sa transparence en conservant sa figure naturelle et en devenant plus solide qu'il ne doit être naturellement ; et la suite de cette altération est la perte, ou du moins une notable diminution de la vue.

GLAUQUE, adj. même origine que *glaucome*.

(*Botan.*) Vert et comme chargé d'une vapeur blauchâtre ; ou bien vert blanchâtre, cette dernière couleur n'étant due à aucune espèce de duvet.

GLENE, s. f. du gr. γλήνη (*gléné*), emboîture ou cavité d'un os.

(*Anat.*) Cavité de moyenne grandeur creusée dans un os, et dans laquelle un autre os s'emboîte.

GLENOIDALE, adj. de *glène*.

(*Anat.*) Nom par lequel on désigne particulièrement la cavité de l'omoplate qui reçoit la tête de l'humérus.

GLETTE, s. f. mot allemand.

(*Métall.*) Ce mot, emprunté de l'allemand, sert dans l'affinage pour désigner la chaux de plomb ou la litharge.

GLEUCOMETRE, s. m. du grec γλεῦκος (*gleukos*), moût, vin doux, suc doux, et de μέτρον (*métron*), mesure : mesure des sucs doux.

(*Econ. dom.*) C'est le nom d'un instrument qui sert à mesurer la force du moût de vin dans la cuve. *V.* OENOMETRE.

GLOBE, s. m. du lat. *globus*, corps sphérique, corps tout rond.

(*Géom.*) Solide produit par la révolution d'un demi-cercle autour de son diamètre. C'est la même chose qu'une sphère.

(*Géographie*) *Globe terrestre* ; si l'on a tracé sur la surface d'un *globe* les principaux lieux des quatre parties du monde, ainsi que les mers, suivant la longitude et la latitude qui conviennent à chacun d'eux, avec les cercles de la sphère, on le nomme *globe terrestre*.

(*Astron.*) *Globe céleste* ; quand on a peint sur la surface d'un *globe* les images des constellations et des étoiles fixes, avec les cercles de la sphère, on l'appelle *globe céleste*.

(*Physique*) *Globe de feu* ; ce sont des météores enflammés qui paroissent tout-à-coup dans les régions les plus élevées de l'atmos-

phère, où ils se meuvent en ligne horizontale avec beaucoup de rapidité, et disparoissent ordinairement sans bruit, et quelquefois, dit-on, avec explosion, en laissant une traînée lumineuse qui subsiste pendant quelques secondes.

Ces météores paroissent être de la même nature que les ETOILES TOMBANTES (*V.* ce mot), dont ils ne diffèrent que par leur volume et leur éclat.

(*Electricité*) *Globe électrique*; c'est un *globe* de verre que l'on fait tourner sur son axe, et que l'on frotte en y tenant les mains appliquées. Ce *globe* ainsi frotté devient électrique, et communique sa vertu à tous les corps qu'on en approche et qui sont susceptibles de la recevoir par communication.

Pendant long-tems on n'a employé que le tube pour communiquer l'électricité aux autres corps; mais la grande fatigue qu'essuie celui qui frotte le tube, ne lui permet pas de soutenir long-tems cet exercice; c'est pourquoi on a cherché des moyens plus commodes.

Vers l'année 1740, Boze, professeur de physique à Wittemberg, essaya de substituer au tube des *globes* de verre, avec lesquels on opère avec plus de facilité, et qui servent à pousser les effets beaucoup au-delà de ce qu'on avoit pu faire avec ce tube.

(*Art milit.*) *Globe de compression*; c'est, en termes de mineurs, une compression ou une meurtrissure sphérique qui arrive à la terre, lorsque la poudre vient à s'enflammer dans un fourneau établi dans une terre homogène. Alors la poudre agit à la ronde, et la terre se trouve pressée et meurtrie jusqu'à une certaine distance.

GLOBEUX, adj. de *globe*.

(*Botan.*) Partie d'une plante arrondie en globe.

GLOBULE, s. m. diminut. de *globe*.

(*Physique*) Nom que donnent les physiciens à tout petit corps rond; par exemple, les petites particules d'air qui se trouvent renfermées dans la glace, et qui n'ont pu s'échapper, parce que la congélation a commencé par la surface, s'appellent *globules d'air*.

GLOBULEUX, adj. de *globule*, diminut. de GLOBEUX. *V.* ce mot.

GLOIRE, s. f. du latin *gloria*, honneur, estime, éclat, splendeur, orgueil.

(*Peinture*) *Gloire* est aussi la représentation du ciel ouvert, avec les personnes divines, les anges et les bienheureux.

Gloire se prend aussi pour AUREOLE. *V.* ce mot.

(*Artificier*) *Gloire* se dit encore d'un soleil fixe, d'une grandeur extraordinaire.

GLOSE, s. f. du grec γλῶσσα (*glôssa*), langue.

(*Bibliographie*) Explication de quelques mots obscurs d'une langue, par d'autres mots plus intelligibles de la même langue. *Glose*, se prend aussi pour un commentaire, ou pour des notes servant à l'éclaircissement d'un texte. *La glose du droit civil, du droit canon.*

GLOSSAIRE, s. m. même origine que GLOSE.

(*Bibliogr.*) Dictionnaire ou recueil de termes difficiles, obscurs ou barbares d'une langue, accompagnés de leur *glose* ou explication.

Les auteurs de ces sortes d'ouvrages se nomment *glossateurs*.

GLOSSALGIE, s. f. du gr. γλῶσσα (*glôssa*), langue, et d'ἄλγος (*algos*), douleur, algie.

(*Méd.*) Douleur de la langue.

GLOSSOCATOCHE, s. m. du gr. γλῶσσα (*glôssa*), langue, et de κατέχω (*katechô*), arrêter, retenir: qui retient la langue.

(*Chirurgie*) Instrument de chirurgie, espèce de *speculum oris*, ou de pincette dont on se sert pour abaisser la langue et la coller, pour ainsi dire, contre les parties inférieures de la bouche et du gosier, afin de découvrir jusque dans son fond les maladies qui peuvent y survenir, y appliquer les remèdes, et y pouvoir opérer.

GLOSSOCOME, s. m. du grec γλῶσσα (*glôssa*), langue, et de κομίζω (*komizô*), prendre soin.

(*Chirurgie*) Instrument de chirurgie, fait en manière de coffre dont on se servoit autrefois pour réduire les fractures et les luxations

des cuisses et des jambes. Il signifie proprement un petit coffre où l'on serroit des languettes, des courroies et autres choses semblables.

(*Mécan.*) *Glossocome* est aussi le nom donné par Héron à une machine composée de plusieurs roues dentées, garnies de leurs pignons, et qui servoit à élever de grands fardeaux.

GLOSSOGRAPHIE, s. f. du grec γλῶσσα (*glôssa*), langue, et de γράφω *graphô*), décrire : description de la langue.

(*Physiologie*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la description de la langue.

GLOSSOLOGIE, s. f. du grec γλῶσσα (*glôssa*), langue, et de λόγος (*logos*), discours : traité sur la langue.

GLOSSOPALATIN, adj. du grec γλῶσσα (*glôssa*), langue, et du lat. *palatum*, palais.

(*Physiol.*) Nom de deux muscles qui ont leur origine au palais, et vont s'insérer à la langue.

GLOSSO-PÉTRES, s. f. du grec γλῶσσα (*glôssa*), langue, et de πέτρος (*pétros*), pierre : langues pétrifiées.

(*Hist. nat.*) Les dents du requin se trouvent souvent fossiles; leur figure triangulaire, qu'on croyoit être celle de la langue des serpens, les a fait nommer *glossopètres*.

GLOSSO-PHARYNGIEN, s. m. du grec γλῶσσα (*glôssa*), langue, et de φάρυγξ (*pharugx*), le pharinx.

(*Physiol.*) Nom de deux muscles qui ont leur origine au pharynx, et se terminent à la langue.

GLOSSOTOMIE, s. f. du grec γλῶσσα (*glôssa*), langue, et de τέμνω (*temnô*), couper, disséquer.

(*Anat.*) Préparation anatomique de la langue, dissection de la langue.

GLOTTE, s. f. du grec γλωττις (*glôttis*), languette, diminutif de γλῶσσα (*glôssa*), langue.

(*Physiol.*) C'est la fente ou l'ouverture qui s'observe au milieu du larynx, par où l'air passe dans la trachée artère, laquelle sert à former la voix.

GLU, s. f. du latin *glux*.

(*Chimie*) Sorte de composition visqueuse et tenace avec laquelle on prend les oiseaux.

GLUANT, adj. de *glu*.

(*Botan.*) On désigne ainsi les plantes ou parties des plantes qui sont recouvertes d'une liqueur visqueuse qui s'attache aux doigts.

GLUCINE, s. f. du grec γλυκὺς (*glukus*), doux.

(*Chimie*) Espèce de terre récemment découverte par M. Vauquelin, dans l'aigue-marine ou *béril*, et dans l'émeraude, et qu'il a ainsi appelée, parce qu'entr'autres propriétés, elle a celle de faire des sels sucrés avec les acides.

GLUTEN, mot latin qui signifie *glu*.

(*Chimie*) Le *gluten* est défini par les chimistes modernes, un corps élastique, ductile, comme fibreux ou membraneux, indissoluble dans l'eau, légèrement soluble dans l'alcohol; donnant beaucoup d'ammoniaque à la distillation putrescible comme une matière animale; se colorant en jaune comme elle par le contact de l'acide nitreux; se convertissant en acide oxalique par cet acide; faisant la différence de la farine de froment d'avec les autres farines; lui donnant la propriété de faire une pâte. Sa conformité avec la matière animale l'a fait nommer substance *végéto-animale*.

(*Minéral.*) On donne aussi ce nom aux ciments naturels qui lient les parties de certains agrégats précieux; ainsi l'on dit du *gluten* de poudingue d'Angleterre, qu'il est quartzeux; du *gluten* du grès de Fontainebleau, qu'il est calcaire, etc.

GLUTINATIFS, ou AGGLUTINATIFS, adj. du latin *glutinare*, coller.

(*Chirurgie*) On appelle ainsi les remèdes qui procurent la réunion des parties séparées ou divisées. Ces sortes de remèdes sont composés de parties rameuses, visqueuses, tenaces, balsamiques, propres à consolider les lèvres des plaies.

GLYPHE, s. m. du grec γλυφὴ (*gluphé*), entaille, gravure, dérivé de γλύφω (*gluphô*), graver, creuser.

(*Architecture*) Petit canal creusé

en anglet ou demi-rond; il sert d'ornement dans la frise dorique et sur quelques moulures.

GLYPTIQUE, s. f. du gr γλυφή (*gluphé*), gravure.

(*Gravure*) La *glyptique* est l'art de graver des images sur des pierres dures, à l'aide d'instrumens particuliers.

Les anciens ne nous ont point laissé de traités sur les procédés de la *glyptique*; on en trouve seulement quelques traits épars dans les ouvrages de Pline.

Comme c'étoit principalement pour faire des anneaux et des cachets que les anciens gravoient les pierres précieuses, leurs graveurs se nommoient indistinctement *lithoglyphes*, graveurs en pierres, ou *dactylioglyphes*, graveurs d'anneaux.

Il paroît que chez les Romains les mots *scalptores* et *cavatores* avoient la même acception.

Les instrumens employés par les graveurs sont la pointe du diamant, dont les anciens connoissoient aussi l'usage, et qui entame toutes les pierres, tandis qu'il ne se laisse entamer par aucune; une espèce de tour appelé *touret*, également connu des anciens; la *bouterolle*, petit rond de cuivre ou de fer émoussé propre à user la pierre et à l'entamer, et que les Romains appeloient *ferrum cætusum*; enfin, la tarrière nommée par Pline *terebra*.

Les anciens et les modernes ont employé, pour la gravure, les mêmes procédés. On met, à l'aide du touret, la bouterolle ou la tarrière en mouvement, et on use ainsi les pierres à l'aide de poudres et de liquides différens.

Les anciens employèrent d'abord le *naxium*, espèce de poussière de grès du Levant; ils lui préférèrent ensuite le schiste d'Arménie, et enfin, l'*émeril* tel qu'on l'emploie aujourd'hui, et qu'ils appeloient *smirris*; il paroît qu'ils ne se servoient point de la poudre de diamant, dont on fait aujourd'hui un grand usage.

On humecte ces poudres avec de l'huile ou de l'eau.

La finesse des traits de certaines figures a fait présumer que les anciens se servoient de verres grossissans; mais ils n'avoient aucune connoissance de la dioptrique; ils se contentoient de se récréer la vue avec l'émeraude ou d'autres pierres vertes; l'invention de la lonpe a été très-utile aux graveurs modernes.

Avant de graver les pierres, on les taille et on polit leur surface. Si cette surface est bombée, la pierre s'appelle *cabochon*. Les pierres concaves procurent l'avantage de pouvoir raccourcir les objets avec plus de facilité.

Les graveurs anciens choisissoient souvent des pierres qui, par leur couleur, avoient des rapports avec les sujets. Ainsi, ils gravoient Proserpine sur une pierre noire; Neptune et les Tritons sur l'aigue-marine; Bacchus sur l'améthyste; Marsias écorché sur le jaspe rouge, etc.

Les procédés sont les mêmes pour les gravures en creux et les gravures en relief. Les gravures en creux se nomment *intailles*; les gravures en relief *camées*, et ce nom a passé aux tableaux *monochromes*, ou d'une seule couleur, à cause de leur ressemblance avec les pierres gravées en relief. C'est ordinairement la sardoine qu'on emploie pour faire des camées.

Après avoir fait une gravure, il faut lui donner le poli. Les graveurs anciens prenoient ce soin eux-mêmes, ce qui fait que le poli le plus parfait est un des caractères des pierres antiques. Les modernes abandonnent souvent ce soin à d'autres mains. Ce poli se donne avec du tripoli et de petits instrumens de bois, ou avec une brosse mise en mouvement par le touret. *V.* INTAILLE, CAMÉE, GRAVURES, PIERRES GRAVÉES.

La *glyptique*, comme tous les autres arts, se réfugia dans l'Orient après la destruction de l'empire romain par les barbares, et rentra en Italie après la prise de Constantinople. On l'y vit fleurir dans le seizième siècle, décliner dans le dix-septième, et refleurir dans le dix-huitième.

Ce fut *Matheo del Nassaro* qui en apporta le goût en France, quand il y vint à la suite de François Ier.

Le premier graveur français qui se soit illustré dans la *glyptique* a été *Coldoré*, qui a vécu dans le 16.e siècle jusqu'à Louis XIII ; Jacques Guay, qui a fait une suite d'ouvrages pour Louis XV, est le dernier qui ait pratiqué la gravure en pierres fines avec quelque succès. Dans ce moment, la France ne possède qu'un seul graveur en pierres fines, M. Simon dernièrement arrivé d'Espagne, où il a exercé son art avec distinction. Les Allemands le cultivent encore ; l'Angleterre possède quelques artistes qui ont du mérite en ce genre, mais c'est toujours en Italie que l'art de la *glyptique* est le plus et le mieux cultivé.

GLYPTOGRAPHIE, s. f. du grec γλυφὴ (*gluphé* (gravure, et de γράφω (*graphô*), décrire : la connoissance des gravures en creux et en relief sur des pierres précieuses.

Les naturalistes classent les pierres précieuses d'aprés leur nature, les joailliers d'aprés leur rareté, et le *glyptographe* d'après leur degré de dureté.

Les anciens ignoroient l'art de tailler et de polir le diamant, ils ne l'ont par conséquent point gravé : en général, ils faisoient un très-grand cas des pierres précieuses ; et ils ne gravoient que très-rarement sur les gemmes, parce qu'ils craignoient de leur faire perdre leur prix en diminuant leur volume.

Les anciens se servoient des pierres gravées pour en faire des ornemens et des anneaux. Avant l'usage des cachets on se servoit, pour sceller, de morceaux de bois vermoulus.

Les pierres gravées nous retracent une multitude de signes et de symboles intéressans pour l'histoire des mœurs et des usages de l'antiquité. On y voit les images des dieux et des héros ; les caractères alphabétiques les plus anciens : les noms d'un grand nombre d'artistes célèbres, etc.

Pour juger d'une pierre gravée, relativement à l'art, il faut avoir seulement le goût et le sentiment du beau, et quelques connoissances du dessin.

La distinction des pierres antiques d'avec les pierres modernes est bien plus difficile. Les plus fins connoisseurs y sont eux-mêmes trompés. On examine d'abord si les pierres dont il s'agit étoient connues des anciens, s'ils les travailloient, si les bons artistes en faisoient usage.

Les autres caractères sont un travail bien fini, un fond parfaitement poli, le méplat que les modernes imitent si difficilement. Les pierres qui offrent une perspective ne peuvent être antiques, et les camées sont, en général, plus suspectés que les intailles.

L'âge des pierres gravées qui offrent des têtes inconnues ou mythologiques, ne peut être facilement déterminé : en général, les sujets mythologiques dont l'explication est difficile, sont un indice d'antiquité. Les graveurs ne représentoient point de sujets pris de l'histoire de leur tems.

L'idée que la cire s'attache moins facilement aux pierres antiques, est fausse.

Pour bien expliquer les pierres gravées, il faut connoître la *lithologie*, afin d'en déterminer la nature; savoir l'histoire de l'art, pour juger du style; la mythologie et l'histoire, pour découvrir le sujet. En un mot, il faut les considérer sous le rapport de l'art et de l'érudition.

V. *l'Introduction à l'étude des pierres gravées* de M. Millin.

GNEISS, s. f. mot saxon.

(*Minéral.*) Roche primitive composée des mêmes élémens que le granit.

GNOME, s. m. du grec γνώμων (*gnômôn*), connoisseur, prudent, habile, du verbe γινώσκω (*ginôskô*) connoître.

(*Cabale*) Nom donné par les cabalistes à certains peuples invisibles, qu'ils supposent habiter dans la terre, et la remplir jusqu'au centre.

GNOMIQUE, adj. du grec γνώμη (*gnômé*), sentence.

(*Poësie*) Il se dit des poëmes qui contiennent des maximes et des sentences.

Les quatrains de Guy Dufour, sieur de Pibrac, sont un poëme *gnomique*.

GNOMON, s. m. mot purement grec, qui signifie *indice*, et qui est

formé de γινώσκω (*ginóskó*), connoître.

(*Astron.*) Instrument qui sert à mesurer les longueurs des ombres et les hauteurs du soleil.

Le *gnomon* paroît avoir été fort en usage chez les Egyptiens, les Chinois et les Péruviens; il a dû être en effet le premier instrument astronomique qu'on ait imaginé, parce que la nature l'indiquoit, pour ainsi dire, aux hommes. Les montagnes, les arbres, les édifices sont autant de *gnomons* naturels qui ont fait naître l'idée des *gnomons* artificiels qu'on a employés presque par-tout.

Sous l'empire d'Auguste, un mathématicien nommé Manlius, profita d'un obélisque que ce prince avoit fait élever dans le Champ de-Mars pour en faire un *gnomon*; Pline dit qu'il avoit 116 pieds trois-quarts (105 pieds trois-quarts de France, ou 33, 51 décimètres. *V.* MERIDIENNE.

Gnomon étoit aussi le nom donné par les anciens au style d'un cadran solaire, parce qu'il indique ou fait connoître les heures. *V.* STYLE, CADRAN.

GNOMONIQUE, de *gnomon*: science des cadrans solaires. *V.* GNOMON.

(*Astron.*) Cette science comprend aussi la manière de tracer les cadrans par la lune et par les étoiles.

Gnomonique réflexe, ou gnomonique rompue; c'est la *gnomonique* qui enseigne à construire des cadrans, par réflexion ou par réfraction.

Colonne gnomonique; ici *gnomonique* se prend adjectivement, pour signifier une colonne qui sert de *gnomon*.

Polyèdre gnomonique; c'est un polyèdre sur les différentes surfaces duquel on a tracé des cadrans.

GNOSTIQUE, s. m. du gr. γνωστικὸς (*gnóstikos*), savant, éclairé, formé de γινώσκω (*ginóskó*), connoître: nom générique de plusieurs sectes de chrétiens qui étoient ou qui se faisoient passer pour les seuls hommes éclairés dans la véritable connoissance du christianisme. Il y avoit des *vrais* et des *faux gnostiques;* les *vrais* étoient ceux qui avoient vieilli dans l'étude de l'Ecriture-Sainte; les autres étoient des hérétiques.

GOBELINS, de Gilles *Gobelin*, teinturier en laine.

(*Manuf.*) C'est le nom d'une manufacture fameuse de tapisseries établies à Paris, dans le faubourg S. Marceau.

Les frères *Gobelins*, célèbres teinturiers et possesseurs de la belle teinture en écarlate, firent les premiers frais de cette manufacture. Comme ces dépenses étoient trop considérables pour des particuliers, leur projet échoua, et pendant plusieurs années, cet établissement qui devoit honorer la France, fut appelé *la folie des Gobelins.*

Colbert vint au secours de ces nouveaux artistes; il ne se contenta pas d'encourager les inventeurs de la nouvelle écarlate, il voulut encore reconnoître leurs services par des distinctions. En 1667, la qualification odieuse donnée à cet établissement fut abolie, et reçut le nom d'*hôtel royal des Gobelins.* Peu de tems après le roi acheta cet hôtel, en fit une école des arts, et lui accorda le titre de *Manufacture royale de la couronne.* Beaucoup d'artistes et de dessinateurs des pays voisins y furent appelés. L'un d'eux, *Jans*, fameux tapissier de Bruges, exécuta les premières tapisseries de haute et basse lisse qu'on y ait fabriquées. C'est-là que se font les plus belles tapisseries de l'Europe; les plus grands peintres de l'école française en composent les cartons.

GOELETTE, s. f. en anglais *schooner.*

(*Marine*) Petit bâtiment de charge et ordinairement léger à la marche, fort usité parmi les Anglais et dans les ports des Etats-Unis de l'Amérique.

Les *goëlettes* sont de 50 à 100 tonneaux, et quelquefois plus; elles portent deux mâts inclinés sur l'arrière, et chacune a une voile en forme de trapèse, et pareille à celle des *sloops* ou *cutters;* la voile d'avant ou de misaine est de même forme, mais avec moins de bordure, et sans gui. *V.* GUI.

GOITRE, s. m. du lat. *gutteria*, formé de *guttur*, gosier.

(*Méd.*) Tumeur fort grosse qui

vient à la gorge. *V.* BRONCHOCELE, c'est la même chose.

GOLFE, s. m. de l'italien *golfo*, ou du latin barbare *gulphus*.

(*Géogr.*) Bras ou étendue de mer qui entre ou qui avance dans les terres.

(*Physiol.*) *Golfe de la jugulaire*; c'est une fosse du temporal, où les sinus latéraux se dilatant, forment le commencement des jugulaires internes.

GOMME, s. f. du latin *gummi*, fait du grec κόμμι (*kommi*).

(*Botan.*) Excrétions qui suintent naturellement par des filtres destinés à cet usage, qui se répandent sur les différentes parties des plantes, qui s'y épaississent avec le tems, se durcissent à l'air, et sont plus ou moins transparentes.

Les *gommes* diffèrent des résines en ce qu'elles ne sont pas susceptibles de s'enflammer, et qu'on peut les dissoudre dans l'eau simple, comme la *gomme* de cerisier, de prunier.

Gommes résines; celles qui sont composées de parties *gommeuses* et de parties *résineuses* qu'on ne peut dissoudre entièrement dans l'eau, et qui ne sont pas non plus entièrement solubles dans l'esprit-de-vin.

Gomme du Sénégal; c'est un suc végétal concret, qui suinte naturellement par les gerçures de l'écorce d'un arbre qui appartient au genre des acacias. Voici de quelle manière les Maures récoltent la *gomme*.

Lorsqu'après la saison des pluies, les eaux commencent à s'écouler, alors commence à suinter des troncs et des principales branches des arbres *gommiers*, un suc *gommeux* qui d'abord n'a pas beaucoup de consistance, et qui bave le long des arbres; mais, au bout de quinze jours ce suc s'épaissit, et reste attaché près de la gerçure qui lui a donné passage, quelquefois entortillé sur lui-même, sous une forme vermiculaire, mais bien plus communément en gouttes rondes ou oblongues, blanches, quand elles découlent des gommiers blancs, ou *vercek*, et d'un jaune orangé quand elles sortent du gommier rouge ou *nébueb*.

Ces écoulemens gommeux sont naturels, et les Maures ne les sollicitent par aucun artifice, par aucune sorte d'incision. Ces précautions seroient superflues, parce que les variations de l'atmosphère, dans la saison qui suit immédiatement celle des pluies, multiplient infiniment les gerçures des gommiers, et ces nombreuses gerçures donnent à la *gomme* un écoulement naturel et facile.

Quinze jours après, dans les premiers jours de décembre, les Maures quittent leurs résidences et se mettent en marche vers la forêt des gommiers. Le travail de la récolte dure six semaines, et lorsque la *gomme* est ramassée et chargée sur des chameaux, dans de grands sacs de cuir, les Maures la transportent sur les bords du Sénégal où les Français les attendent pour l'échanger contre des pièces de toile de coton, dites *guinées*, fabriquées dans l'Inde.

La *gomme* est employée dans plusieurs arts et métiers; elle est indispensable dans presque toutes les manufactures et les fabriques de toiles peintes; elle entre dans l'apprêt des gazes, des linons, des rubans, des soieries, des batistes et des chapeaux. On s'en sert dans les préparations de la médecine et dans celles des confiseurs. Les peintres en font usage ainsi que les doreurs; elle a l'avantage d'être une nourriture très-saine et très-substancielle; enfin, la *gomme* du Sénégal a remplacé les *gommes* de l'Orient et même de l'Arabie dans une infinité d'opérations; et dans quelques arts et métiers aucune autre *gomme* ne peut la suppléer.

(*Méd.*) *Gomme*, ou *tumeurs gommeuses*; c'est un nom qu'on donne à des tumeurs vénériennes qui ont la consistance de *gomme*.

GOMPHOSE, s. f. du grec γόμφωσις (*gomphôsis*), formé de γόμφος (*gomphos*), clou.

(*Anat.*) Espèce de synarthrose ou d'articulation immobile, par laquelle les os sont emboités l'un dans l'autre comme un clou ou une cheville dans un trou. Telle est la jonction des dents avec la mâchoire,

au moyen des cavités nommées alvéoles.

GONAGRE, s. f. du grec γόνυ (*gonu*), genou, et d'ἄγρα (*agra*), prise, capture.

(*Méd.*) Goutte qui attaque les genoux.

GONARGUE, s. m. du gr. γωνία (*gónia*), angle.

(*Gnomonique*) Espèce de cadran solaire pratiqué sur les surfaces différentes d'un corps anguleux.

GONDOLE, s. f. de l'italien *gondola*.

(*Marine*) Petite barque fort plate, longue et étroite, qui se meut avec des rames; les gondoles moyennes ont 32 pieds de long (103 décimètres), et 4 pieds (12 décimètres à peu près) de large; elles finissent insensiblement aux deux bouts par une pointe très-aiguë. Ceux qui mènent les *gondoles* se nomment *gondoliers*: ils ne sont jamais que deux dans la *gondole*, même dans celles des ambassadeurs, excepté lorsque l'on va à la campagne; alors ils se mettent quatre.

On appelle aussi dans nos ports de la Méditerranée, *gondole*, une espèce de canot ou bateau qui ne ressemble cependant en rien aux *gondoles* de Venise.

GONFANON ou GONFALON, s. m. du teutonique *gund*, guerre, et *fane*, *étendard*: *étendard de guerre*.

(*Blason*) Bannière d'église, à trois ou quatre *fanons*, qui sont des pièces pendantes.

GONFALONIER, de *gonfalon*.

(*Econ. polit.*) Celui qui porte le *gonfalon*. On appela d'abord *confaloniers*, les protecteurs que les papes établirent dans les principales villes du patrimoine de Saint-Pierre, depuis que les Empereurs, en s'élevant contre le chef de l'Eglise, avoient perdu le titre de protecteurs de ces villes. Ce titre est resté aux chefs de plusieurs républiques d'Italie. On dit le *Gonfalonier* de la République de Lucques.

GONGRONE, s. f. du grec γογγρώνη *goggrônê*, fait de γόγγρος (*goggros*), tubercule rond qui se forme sur le tronc des arbres.

(*Chirurgie*) Tumeur ronde et dure des parties nerveuses, mais particulièrement le *bronchocèle*. *V.* BRONCHOCÈLE.

GONIOMÉTRIE, s. f. du grec γωνία (*gónia*), angle, et de μέτρον (*métron*), mesure.

(*Mathém. prat.*) L'art de mesurer les angles. *Voy.* ANGLE, DEGRÉ.

GONORRHÉE, s. f. du grec γονόῤῥοια (*gonorrhoia*) formé de γονὴ (*gonê*), semence, et de ῥέω (*rhéô*), couler.

(*Méd.*) Écoulement involontaire de semence ou d'une humeur lymphatique et visqueuse.

C'est aussi le nom d'une maladie vénérienne.

GONGALGIE, s. f. du grec γόνυ (*gonu*), genou, et de ἄλγος (*algos*), douleur, etc.

(*Méd.*) Douleur au genou; c'est la même chose que GONAGRE. *V.* ce mot.

GORGE, s. f. du lat. *gurges*, gorge.

(*Physiol.*) Partie antérieure d'un animal, entre la tête et les épaules, dans laquelle est le gosier.

On comprend sous le mot de *gorge*, tout le creux ou toute la cavité que l'on peut voir quand une personne ouvre la bouche fort grande.

On donne quelquefois ce nom aux mamelles; c'est en ce sens qu'on dit d'une femme qu'elle a une belle *gorge*.

(*Botan.*) *Gorge* se dit aussi de l'orifice de la partie tubulée d'un calice, d'une corolle.

(*Topographie*) On appelle *gorges* de montagnes, un détroit, un passage entre deux montagnes.

(*Archit. milit.*) *Gorge* est l'entrée qui conduit dans le corps ou terre-plein d'un ouvrage.

Il y a différentes sortes de *gorges*: la *gorge* d'un bastion qui est formée par deux lignes, tirées de part et d'autre, de l'angle de la figure jusqu'à l'angle de la courtine et du flanc.

La *gorge* d'un bastion plat, qui est une ligne droite, qui détermine la distance comprise entre deux flancs.

La *gorge* d'une demi-lune ou d'un raveliu, qui est l'espace compris entre les extrémités de leurs deux faces du côté de la place.

La *gorge* des autres dehors est l'intervalle entre leurs ailes, du côté du grand fossé.

(*Archit. civile*) *Gorge* se dit aussi d'une espèce de moulure dont le profil représente un talon renversé, étant plus large et arrondie vers la partie inférieure. Cette moulure sert aux bases des piédestaux, aux cadres, etc.

GORGERIN, s. m. diminutif de *gorge*.

(*Archit. civile*) Petite frise des chapiteaux toscan et dorique, dont la partie supérieure se termine en adoucissement.

GOTHIQUE, adj. et s. m. de gothi, formé de *joet*, grande taille: qui appartient aux *Goths*, qui est à la manière des *Goths*.

(*Diplomatique*) *Ecriture gothique*; écriture ancienne dont on attribue les caractères aux *Goths*.

L'*écriture gothique* ne diffère point au fond de la romaine; mais elle a beaucoup d'angles et de tortuosités, sur-tout au commencement et à la fin des jambages de chaque lettre.

Ulpilas, évêque des *Goths*, passe pour en être l'inventeur.

(*Archit.*) *Architecture gothique*; on distingue deux sortes d'*architecture gothique*, l'une ancienne et l'autre moderne. La première, massive, lourde et grossière, est un présent des *Goths*; ils l'ont apportée du Nord dans le cinquième siècle. La seconde est plus délicate, plus déliée, moins pesante; mais elle est chargée d'ornemens qui n'ont ni goût ni justesse. Néanmoins, cette architecture fut en usage, principalement en Italie, depuis le treizième siècle jusqu'au seizième, c'est-à-dire, jusqu'au rétablissement de l'architecture antique.

(*Peinture, Sculpture*) *Sculpture, peinture gothiques*; la roideur, la maigreur des formes constituent le caractère de cette manière dans la sculpture; il faut pour la peinture ajouter à ces vices celui des tons crus, des couleurs entières; et pour les deux genres, l'abandon absolu de la nature.

On peut voir dans beaucoup d'anciennes villes des exemples de la sculpture *gothique*. On aperçoit encore quelques restes du caractère gothique en peinture dans les ouvrages de Léonard de Vinci, dans ceux du Perugin, et même dans les premiers tableaux de Raphaël. Michel Ange est le premier qui l'ait entièrement abandonné dans son dessin; mais pour s'éloigner de la maigreur *gothique*, il a chargé les formes; et pour vaincre l'inflexibilité *gothique*, il a outré les mouvemens.

GOUACHE, ou GOUASSE, s. f. de l'italien *guazzo*. Peinture où l'on emploie des couleurs détrempées avec de l'eau et de la gomme.

(*Peint.*) La *gouache* est une des plus anciennes manières de peindre que l'on connoisse; l'eau est sans doute le moyen le plus facile et le plus naturel de donner à des matières colorées, mises en poudre, la fluidité nécessaire pour qu'on puisse les étendre sur des surfaces et les y rendre adhérentes. Mais comme l'usage a fait voir que lorsque l'humidité de ces couleurs étoit totalement dissipée, elles n'étoient plus retenues, et quittoient trop aisément les corps sur lesquels on les avoit employées, on a cherché à leur donner plus de consistance par des mélanges de matières visqueuses; alors les gommes que certains arbres fournissent abondamment, qui se dissolvent aisément dans l'eau, et qui par leur transparence, n'altèrent pas les couleurs, se sont offertes naturellement pour cet usage. La *gouache* n'est autre chose que cet apprêt simple de couleurs broyées et délayées dans de l'eau, que l'on charge plus ou moins d'une dissolution de gomme. *V.* PEINTURE.

GOUDRON, s. m. de l'espagnol *alquitran*, fait de l'arabe *kitran*.

(*Marine*) Résine liquide, et de couleur obscure, qui découle des pins et des sapins, soit naturellement, soit par des incisions que l'on fait au pied de l'arbre. Le *goudron* vient principalement du Nord; Dantzick en fournit beaucoup; mais le plus estimé est celui de Finlande, qui se charge ordinairement à Stockholm. On en tire aussi de quelques parties montagneuses des départemens méridionaux de la France.

Le *goudron* s'emploie dans la marine, à enduire les bois, pour les préserver de l'eau et des injures de l'air, et pour les conserver : à empreindre également les cordages pour les garantir : on l'applique chaud sur les bois, et tiède sur les cordages.

Goudron minéral, ou *goudron* extrait du charbon de terre ; il y a plusieurs années que le lord Dundonnald, écossais, a inventé une méthode pour extraire du *goudron* du charbon de terre.

A en juger par l'apparence et par les principes physiques, on doit croire que ce *goudron* provenant du minéral, a une qualité plus huileuse, qu'il est plus impénétrable à l'eau que le *goudron* végétal, qu'il a un grain plus fin, que son enduit est plus tenace et plus durable.

GOUSSE, s. f. de l'italien *guscio*.

(*Botan*) L'enveloppe qui couvre certaines graines. Toutes les plantes à corolle papillonnacée, telles que le *haricot*, le *pois*, le *trèfle*, etc., ont une *gousse* pour fruit.

(*Archit.*) *Gousses* se dit de certains ornemens du chapiteau ionique antique ; il y en a trois à chaque volute ; elles sortent d'une même tige, qui naît proche les oves, s'étendent de leur hauteur, et en cachent une partie.

Ces ornemens ont été ainsi nommés, de ce qu'ils imitent la *gousse* des fèves.

GOUSTOSE, adj. de l'italien *gustoso*, plaisant, divertissant.

(*Beaux-Arts*) Ce mot indique un faire badin et facile.

GOUT, s. m. du lat. *gustus*.

(*Anat.*) Le sens par lequel nous apercevons et nous distinguons les saveurs.

L'organe du *goût* est, suivant les anatomistes, principalement dans la bouche, sur-tout dans la langue et le palais. *V.* le Traité des Sens de Lecat.

(*Littérature*) Le *goût* est devenu presque indéfinissable à force d'avoir été défini.

Le *goût* est un objet mixte, composé d'une qualité de l'esprit et d'un sentiment du cœur : or tout ce qui tient au sentiment ne peut se définir.

Le *goût* renferme une qualité de l'esprit, la facilité à voir d'un coup-d'œil, et à saisir dans l'instant le point de beauté qui convient à chaque sujet que l'on traite, ou qui se trouve dans chaque expression qu'on lit ou qu'on entend. Cette qualité est habituelle ; par conséquent elle se forme par la lecture, s'épure par la comparaison que l'on fait entre divers ouvrages, se fortifie par les réflexions, s'étend par les exemples, et s'affermit par l'imitation des endroits choisis.

Le *goût*, considéré dans le cœur, ne se définit pas, puisque c'est un sentiment ; il ne s'acquiert pas, c'est une qualité que donne la nature ; sentiment du vrai, droiture de raison, voilà ses principes, justesse de pensées, netteté d'expressions, voilà ses règles ; souplesse de l'esprit à la loi des bienséances, sagesse de détail qui adopte le nécessaire et l'utile en rejetant le superflu, économie dans l'ordonnance, voilà ses qualités.

(*Musique*) De tous les dons naturels, dit J. J. Rousseau, le *goût* est celui qui se sent le mieux et qui s'explique le moins.

Il y a dans la mélodie des chants plus agréables que d'autres, quoiqu'également bien modulés ; il y a dans l'harmonie des choses d'effet et des choses sans effet, toutes également régulières ; il y a dans l'entrelacement des morceaux un art exquis de faire valoir les uns par les autres, qui tient à quelque chose de plus fin que la loi des contrastes. Il y a dans l'exécution du même morceau, des manières différentes de le rendre, sans jamais sortir de son caractère : de ces manières les unes plaisent plus que les autres, et loin de les pouvoir soumettre aux règles, on ne peut pas même les déterminer. Lecteur, rendez-moi raison de ces différences, et je vous dirai ce que c'est que le *goût*. »

Goût du chant ; c'est ainsi qu'on appelle en France l'art de chanter ou de jouer les notes avec les agrémens qui leur conviennent. On trouve à Paris plusieurs maîtres de *goût* du chant, et ce *goût* a plusieurs termes qui lui sont propres. *V.* AGRÉMENT.

(*Peinture*) Le *goût* dans les beaux-arts, et par conséquent dans la peinture, est un sentiment délicat et souvent très-prompt des convenances.

Le dessin sera d'accord avec les convenances générales, s'il est conforme à un beau modèle choisi dans la nature ; mais il peut manquer à la convenance du sujet ; si, par exemple, une figure d'Hercule est d'un dessin svelte, ou celle d'Apollon d'un dessin musclé, alors le dessin lui-même sera de mauvais goût relativement au sujet.

La couleur sera de mauvais *goût*, si elle inspire la gaieté dans un sujet qui ne doit inspirer que de la tristesse, de la pitié, de l'horreur ; ou si elle est triste quand le sujet exige de la gaieté.

Tout ce qui dans la composition peut offenser les convenances générales, ou les convenances partielles du sujet, constitue une composition de mauvais *goût*.

Le bon *goût* dans les arts peut se trouver dans les genres inférieurs, lorsque les convenances y sont bien observées. La représentation d'une fête champêtre, d'un bouquet de fleurs, d'une corbeille de fruits, peut être de bon *goût*. Des imitations de scènes ignobles sont de mauvais *goût* par rapport au choix du sujet ; mais elles peuvent être de bon *goût*, si le sujet une fois admis, le reste s'accorde avec les convenances.

Le grand *goût* suppose un grand genre, le *goût* mesquin s'occupe des petites parties.

On confond souvent le *goût* avec la manière. C'est dans ce sens que pour désigner la manière d'une école ou d'un artiste, on dit le *goût* de telle école, de telle nation, de tel maître.

Il est une partie de la manœuvre de l'art que les artistes appellent *ragoût*, et qu'on désigne aussi par le nom de *goût*. Cette partie est une sorte de coquetterie, une recherche de moyen de plaire, par un maniement badin de pinceau, par des *laissés*, par des touches piquantes, par des agencemens d'accessoires qui, groupés ensemble, plaisent à l'œil, et qu'on appelle quelquefois, en langage d'atelier, *un fouillis ragoûtant*. Comme ces moyens sont petits, on sent qu'ils ne conviennent pas aux grandes choses. Ils donnent du prix à de petits ouvrages ; mais, loin d'être le *goût*, ils sont le témoignage d'un mauvais *goût*, quand ils se trouvent employés dans des sujets où ils ne conviennent pas.

GOUTTE, s. f. du lat. *gutta*.

(*Physique*) Petite portion de fluide séparée du reste. Une *goutte* de fluide peut être plus ou moins grosse ; suivant l'adhérence ou la cohésion des particules du fluide entr'elles. A proprement parler, on appelle *goutte* d'un fluide, la portion de ce fluide qui peut demeurer suspendue, par exemple, au bout du doigt, dont par conséquent l'adhérence des particules fait équilibre à leur poids.

La forme sphérique que prennent les *gouttes* des fluides a été attribuée, par quelques physiciens, à la pression égale et uniforme du fluide environnant ou de l'air qui oblige les *gouttes* à prendre cette figure.

Les philosophes newtoniens l'attribuent à l'attraction, laquelle étant mutuelle entre les parties du fluide, les concentre, pour ainsi dire, et les rapproche les unes des autres, aussi près qu'il est possible, ce qui ne sauroit arriver sans qu'elles prennent une forme sphérique.

(*Méd.*) *Goutte*, *articularis morbus*, *gutta*. Le mot latin *gutta* signifioit fluxion chez les médecins qui ont vécu en Europe, avant le renouvellement des lettres. La *goutte* est une douleur violente dans les artères, le plus souvent sans fièvre, ordinairement accompagnée de rougeur et de tumeur, quelquefois sans l'une et l'autre. Cette variété d'accidens a donné lieu de distinguer la *goutte* en chaude et en froide.

La *goutte chaude* est celle à laquelle il survient une enflure phlegmoneuse très-douloureuse, avec des élancemens, des battemens et des picotemens très-vifs.

La *goutte froide* est sans chaleur, sans rougeur et sans tumeur, ou s'il provient une enflure, elle est légère, œdémateuse ou emphysé-

mateuse, et il n'y a qu'une douleur de tension sans pulsation et sans élancement.

La *goutte* prend aussi différens noms suivant les parties qu'elle occupe; celle des pieds se nomme *podagre*; celle des genoux, *gonagre*; celle des hanches, *sciatique*; celle des mains, *chiragres*, etc.

On appelle *goutte nouée*, celle qui est accompagnée de nœuds dans les jointures, remplis d'une matière gypseuse, semblable à de la craie ou à de l'amidon.

Goutte remontée; celle dont l'humeur reflue dans la masse du sang, et se jette sur toute autre partie que sur les articulations, particulièrement sur les parties nobles.

Goutte sereine; maladie de l'œil, appelée ainsi, parce que les organes paroissent beaux et sans aucune tache. Elle consiste en ce que la rétine, selon quelques-uns, ou la choroïde, selon d'autres, qui est le principal organe de la vue, est paralysée; ce qui fait que la lumière qui la frappe n'y produit aucune sensation. L'œil qui a cette maladie, ne paroît nullement altéré, et cependant il ne voit point du tout.

Goutte-rose; rougeur au visage, accompagnée de boutons. Cette maladie est ainsi appelée à cause de petites *gouttes* ou tubercules rougeâtres qui sont dispersés sur tout le visage; c'est de-là qu'on a fait *goutte-rose*, et par corruption *couperose*.

(*Matière méd.*) *Goutte*, en pharmacie, est la plus petite mesure des liquides évaluée à peu près à un grain. On prescrit par *gouttes*, les *baumes*, les huiles, les teintures, etc. C'est pour cela qu'on a donné le nom de *gouttes* à quelques liqueurs composées qui se prennent ainsi; telles sont les *gouttes d'Hoffman*, les *gouttes anodynes de Sidenham*; les *gouttes céphaliques d'Angleterre*, etc.

(*Archit.*) *Gouttes* se dit aussi de petits ornemens de forme pyramydale, ou conique, sur l'architrave de l'ordre dorique, qui pendent d'une petite tringle au nombre de six, sous chaque triglyphe.

Il y a aussi des *gouttes* sous le plafond du larmier de la corniche dorique; elles répondent aux six des triglyphes. On en met dix-huit ensemble, lorsque l'entablement a des denticules; mais s'il a deux mutules, il doit y avoir trente-six *gouttes*. On les nomme *gouttes*, parce qu'elles imitent les *gouttes d'eau* qui couloient au long de la corniche et des plaques de mastic, ou triglyphes, des anciens édifices.

(*Monnaie*) *Goutte* se dit encore d'un petit morceau d'argent qu'on tire du creuset pour en faire l'essai.

(*Fondeur*) *Gouttes de métal*; c'est ce qu'on fond après coup dans un ouvrage, pour réparer les défauts qui arrivent lorsque le métal en fusion n'a pas été bien versé.

GOUVERNAIL, s. m. de l'italien *governale*, fait du lat. *gubernaculum*, dérivé de *gubernare*, gouverner.

(*Marine*) Pièce de charpente longue et plate, suspendue verticalement sur des gonds à l'arrière de tout bâtiment de mer, pour servir, en la tournant à droite ou à gauche, à diriger la route du navire, en forçant la proue à se porter d'un côté ou de l'autre, suivant le besoin, ou à le tenir dans la même direction, résistant par l'effet de cette machine, à l'effort du vent et des voiles, ou à celui des eaux agitées qui travaillent continuellement à le déranger de son droit chemin.

En deux mots, le *gouvernail* agit d'une manière fort analogue à la queue du poisson, pour régler sa direction; il produiroit également l'effet de le faire marcher, s'il étoit possible qu'il fût agité avec la même vivacité. *V.* BARRE, ROUE DU GOUVERNAIL, AXIOMÈTRE.

On dit qu'un vaisseau est *sensible à son gouvernail*, lorsqu'il est facile à gouverner, ou qu'il gouverne facilement.

GOUVERNER, v. a. du lat. *gubernare*.

(*Marine*) Conduire et diriger la route du vaisseau à l'aide du *gouvernail*.

Gouverner à la lame; c'est, dans un gros tems et par une grosse mer, avoir attention d'éviter les grosses lames ou vagues qui pourroient endommager le vaisseau.

Gouverner sur son ancre; c'est

se servir du *gouvernail* pour tenir le cap du vaisseau dans la direction du cable de l'ancre sur laquelle il est mouillé ; ce qu'on doit observer sur-tout dans les rivières où il y a un courant rapide, qui pourroit faire rompre l'amarre, par l'effort que lui feroit essuyer le vaisseau en présentant le travers au courant.

GRACE, s. f. du lat. *gratia*, dont les Italiens ont fait *grazia*.

(*Beaux-Arts*) La *grâce* est une des branches du goût par laquelle l'art parvient à plaire à l'ame, de la manière la plus douce et la plus agréable.

Le talent de donner de la grâce ne s'acquiert ni par la faveur, ni par la plus grande pratique, ni par les meilleures leçons.

La seule et la sûre manière d'expliquer la *grâce* dans l'art, c'est d'indiquer où elle se trouve.

Le Corrège est présenté comme le maître des *grâces*, sur-tout dans l'exécution.

L'Albane passe pour avoir atteint la *grâce* des attitudes dans le plus haut degré. Il n'y prétend jamais, et tout la respire dans les mouvemens simples et naïfs de ses figures.

La *Vénus de Médicis*, la *Vénus accroupie*, l'*Apollon du Belvédère*, l'*hermaphrodite*, sont de vrais modèles de *grâce*, que nous avons dans l'antique.

François Duquesnoi dit le Flamand, le Puget, dans quelques-unes de ses statues, sont les sculpteurs modernes qui aient le mieux senti les *grâces*. Parmi nos peintres français, Sébastien Bourdon les a connues.

Pour exprimer que la *grâce* se trouve quelquefois dans diverses parties de l'art, on dit : *Ce tableau est peint avec grâce ; ce peintre met beaucoup de grâces dans les formes ; cette composition est pleine de grâces ; cette statue est exécutée avec grâce ;* mais la *grâce*, proprement dite, ne réside que dans le choix des attitudes et du caractère des formes.

GRACIEUX, adj. de GRACE.

(*Beaux-Arts*) Cet adj. a, dans les arts, une signification plus vague que le subtantif d'où il dérive.

On désigne dans la peinture une sorte de *grâce* par le mot *gracieux*, et on comprend dans ce genre tous les ouvrages de l'art qui sont plus susceptibles d'agrément que de force. On dit d'une pastorale où rien n'est simple et vrai, que c'est un ouvrage dans le *genre gracieux ;* on dit, par opposition, d'une composition où tout est exagéré, qu'elle est du genre terrible ; mais ces distinctions tiennent à nos recherches modernes, et elles sont plus nuisibles aux arts qu'elles ne leur sont avantageuses. Il n'y a que deux genres principaux dans les beaux-arts, le *bon* et le *mauvais*.

L'artiste qui cherche à être *gracieux*, tombe souvent dans l'affectation. Dans le portrait, l'air qu'on appelle *gracieux* est presque toujours une grimace. Le mauvais peintre croit rendre ses têtes *gracieuses*, en relevant les coins de la bouche. Il pense leur donner du sentiment, en alongeant et rapprochant un peu les paupières, et en soulevant la prunelle. Ces moyens ridicules expliquent la manière dont il conçoit le sens du mot *gracieux*. Les artistes les plus habiles sont d'autant plus en garde contre ces ridicules, que l'on rencontre trop souvent dans la société de ces physionomies de commande.

(*Littérature*) Le sens du mot *gracieux* en littérature, n'est pas plus souvent analogue à celui de *grâce*, qu'il ne l'est dans les arts. *Gracieux* signifie ce qui porte à l'esprit, à l'imagination, à l'ame des idées, des peintures, des sentimens doux et agréables. Le *gracieux* se compose de l'élégant, du riant et du noble. Une scène du *Pastor fido*, ou de l'*Aminte*, est *gracieuse* ; une scène de *Molière* est plaisante ; une scène de *Corneille* est sublime. On trouve dans l'*Arioste*, dans le *Tasse*, dans *Télémaque*, des peintures *gracieuses* ; on en voit peu dans *Homère*, si ce n'est l'*allégorie de la ceinture de Vénus*.

GRADATION, s. f. de l'italien *gradatione*, fait du latin *gradatio*, formé de *gradior*, avancer pas-

à-pas ; l'action d'avancer pas-à-pas.

(*Archit.*) Disposition de plusieurs parties d'un édifice, rangées par symétrie et par degrés.

(*Rhétorique*) La *gradation* est une figure de rhétorique propre aux passions. Par cette figure, l'orateur s'élève de pensée en pensée, comme par degrés, jusqu'à ce qu'il ait atteint le degré d'élévation où il veut parvenir.

Le second chant du Lutrin de Boileau, finit par une gradation qui forme un tableau parfait.

. . . . La mollesse oppressée,
Dans sa bouche, à ce mot, sent sa langue glacée;
Et lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.

(*Peinture*) La *gradation*, dans l'art, est l'expression des différens degrés qu'il est nécessaire de parcourir, afin d'atteindre au plus haut degré, dans chacune des parties qui le composent. Ainsi, par rapport à la peinture, il faut de la *gradation* dans la *disposition*, dans les *formes*, dans les *caractères*, dans les *expressions*, dans les *mouvemens*, dans les *plis des draperies*, dans les *teintes*, dans les *tons*, etc.

En général, la *gradation*, dans les diverses parties de l'art, sert à faire valoir un point par un autre point, non pas par un effet qui réponde à des oppositions, mais en conduisant par degré au but d'intérêt que veut produire l'auteur de l'ouvrage; en cela bien différente de la variété, qui admet tout, pourvu que rien ne se ressemble. La *gradation* n'a d'effet que par l'accord qui se trouve entre des objets différens. Elle est mesurée, et ce n'est que par des intervalles proportionnés, qu'elle s'avance à la perfection dans les grandes parties de l'art, qui en sont toutes susceptibles.

GRADE, s. m. du lat. *gradus*.

(*Astron.*) *Grade*, ou degré décimal du méridien; c'est le nom donné à la centième partie du quart du méridien, dont la longueur a servi de base à la nouvelle division des poids et mesures.

Le *grade* contient 100,000 mètres, ou 41,324 toises, 1 pied 9 pouces 7 lignes un neuvième.

GRADUATION, s. f. de *gradus*, division en degrés.

(*Mathém. prat.*) On se sert de ce mot, pour marquer l'action de *graduer*, ou de diviser une grandeur quelconque en degrés. Le mot *degré* signifie des parties égales, qui sont marquées ou séparées par de petites lignes, comme les degrés d'un quart de cercle, les degrés d'un thermomètre, les degrés d'une échelle quelconque.

Lorsqu'il est question d'instrumens de mathématiques, on se sert plus ordinairement du mot *division* que du mot *graduation*, et l'on dit : *ce quart de cercle est mal divisé.*

(*Saunier*) *Bâtiment de graduation*; c'est le nom d'un hangard prodigieusement long, garni, dans l'intérieur, de beaucoup de charpente, sur laquelle on arrange un grand nombre de fagots d'épine, sur lesquels on fait pleuvoir, par des robinets, l'eau des fontaines salées, pour en faire évaporer une partie, tandis que celle qui reste, et qui est la plus chargée de sel, est portée dans les chaudières, pour y être travaillée.

GRADUEL, s. m. du lat. *gradus*, degré.

(*Rubrique*) On appelle *graduels* certains versets de l'écriture qui se chantent à la messe après l'épître. Ils ont été nommés de la sorte, à cause des *degrés* de l'ambon sur lequel on les chantoit autrefois.

On a aussi donné le nom de *graduel* au livre qui renferme tout ce qui se chante par le chœur à la messe. Enfin, les quinze pseaumes que les Hebreux chantoient sur les degrés du temple, se nomment *pseaumes graduels.*

GRAIN, s. m. du lat. *granum*: petit corps, ou parcelle d'un corps pulvérisé.

(*Agric.*) Le fruit de la semence du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, etc.

(*Botan.*) Le fruit de certaines plantes, de certains arbrisseaux.

(*Technol.*) *Grain* se dit aussi en parlant de certaines étoffes, de certains cuirs, et même des pierres. *Marbre d'un beau grain; de la soie d'un beau grain.*

(*Métrologie*) *Grain* désigne aussi la neuf mille deux cent sixième partie de la livre, ou la quatre mille six cent huitième partie du marc, ou la cinquante soixante-sixième partie de l'once, ou la soixante-douzième partie du gros, ou la vingt-quatrième partie du denier, ou la dix-huit mille huit cent quarantième partie du kilogramme. *V.* KILOGRAMME.

(*Essayeur*) *Grain* désigne encore la vingt-quatrième partie d'un denier de fin, pour estimer le titre de l'argent. Ainsi on dit que les piastres sévillanes sont au titre de 10 den. et 21 grains. *V.* TITRE, DENIER, FRANC.

(*Gravure*) *Grain* s'entend, en termes de graveur, de l'effet que produisent les tailles différemment croisées entre elles. *Ces tailles forment un bon, un mauvais grain.*

(*Phisiol.*) *Grain glanduleux :* ce sont de petits corps ronds qui ne sont point environnés de membranes, et dont les vaisseaux, lorsqu'on les décharne, ont la figure de pinceaux très-déliés.

(*Marine*) On appelle *grain*, en termes de marine, un nuage qui arrive précipitamment, et qui passe de même, mais qui produit, pendant le peu de tems qu'il dure, un coup de vent très-violent, ordinairement accompagné d'une pluie très-abondante. Ces grains sont sur-tout très-fréquens dans les mers de la zône torride, et particulièrement auprès des côtes; ils seroient très-dangereux, surprenant un vaisseau avec toutes ses voiles au vent, si les marins expérimentés ne connoissoient leur approche, même la nuit, par une noirceur qui paroît à l'horizon, et s'ils ne prenoient des précautions pour déventer tout de suite les voiles et les carguer, lorsque le *grain* charge le vaisseau.

On appelle *grain blanc*, celui qui s'annonce par un nuage blanc; *grain pesant*, celui qui, accompagné d'un vent très-violent, qui charge et fait *incliner* le vaisseau; *grain sec*, celui qui est sans pluie.

GRAINE, s. f. du lat. *granum.*

(*Botan.*) Partie du fruit renfermant, sous un tégument propre, l'embryon d'une nouvelle plante semblable à celle qui l'a produite; c'est pourquoi la *graine* est regardée comme l'*œuf végétal.*

La *graine* est composée de deux parties principales; le *tégument propre* et l'*amende.* Le point par lequel la graine étoit attachée au filet, est appelé *hile.* Le tégument propre est toujours unique, et toute enveloppe qui est en dehors de celui-ci, appartient au péricarpe. Ce tégument n'a de communication vasculaire avec le péricarpe, que par le *hile.* L'amende est formée par l'embryon nu ou albuminé. *V.* EMBRYON.

GRAISSE, s. f. du lat. barbare *crassies*, contraction, de *crasseties.*

(*Physiol.*) La *graisse* est une huile animale, contenue dans la membrane adipeuse, ou dans la membrane cellulaire, comme Boërhaave l'appelle. Ce n'est pas une membrane seule; mais un tissu de plusieurs feuillets membraneux, attachés inégalement les uns aux autres, de distance en distance; de sorte qu'ils forment quantité d'interstices plus ou moins étendus, qui communiquent ensemble. On donne à ces interstices le nom de cellules, et à ce qui est composé de telles cellules, tissu cellulaire. Ces interstices cellulaires sont comme autant de petits sacs ou sachets remplis d'un suc huileux, onctueux et plus ou moins ferme ou coulant, que l'on appelle *graisse*, et dont le plus ou le moins de fermeté dépend non-seulement de la consistance particulière de ce suc, mais aussi de l'étendue ou de la petitesse des cellules plus ou moins divisées ou subdivisées.

GRAMINÉES, s. f. et adj. du lat. *gramen.*

(*Botan.*) Famille très-naturelle des végétaux, qui comprend le *blé*, le *seigle*, l'*avoine*, le *riz*, et toutes

les autres plantes analogues à celles-ci. Ainsi le blé est une *graminée*, le chiendent est une *graminée*.

La floraison des *graminées* diffère des autres plantes ; leur tige mince et légère, souvent creuse et articulée, se nomme *chaume*. L'épi qui la termine est formé de plusieurs petites fleurs, ordinairement à trois étamines et à deux styles. Leur corolle et leur calice sont ordinairement composés de deux battans qu'on nomme *balles*. Les feuilles simples, longues et étroites embrassent la tige à leur base ; aux fleurs succèdent des semences qu'on appelle graines, et dont la forme varie.

On nomme *céréales* les *graminées* qui servent à faire du pain, parce que les poëtes les ont regardées comme un présent de Cérès.

GRAMMAIRE, s. f. du grec γραμματικὴ (*grammatiké*), formé de γράμμα, lettre, derivé de γράφω (*graphô*), écrire : la science des lettres, l'art qui enseigne à parler et à écrire correctement, et aussi le livre où sont renfermés les préceptes de l'art.

Epicure passe pour être le premier parmi les Grecs qui ait donné des règles de *grammaire*, sur lesquelles Platon fit ensuite des réflexions et des découvertes. A Rome ce fut Hatis de Mallante, ambassadeur d'Attale, qui en fit le premier des leçons, entre la seconde et la troisième guerre punique. Avant lui, on ne savoit à Rome ce que c'étoit que *grammaire*.

GRAMME, s. m. du gr. γράμμα (*gramma*), qui étoit la vingt-quatrième partie de l'once chez les Grecs et le plus petit poids dont ils eussent l'usage. Les Romains le nommoient *scrupulum*, *scriptulum*.

(*Métrol.*) Poids nouveau. Le gramme est l'unité des nouveaux poids. Il est contenu dix fois dans le *décagramme*, cent fois dans l'*hectogramme*, mille fois dans le *kilogramme*, et dix mille fois dans le *myriagramme*. *V.* tous ces mots à leur place.

Le *gramme* égale un centimètre cube d'eau distillée, et pèse 18 grains $\frac{841}{1000}$ du poids de marc.

GRAND, DE, adj. du lat. *grandis*.

(*Physique*) Qui est fort étendu en longueur, en largeur ou en profondeur.

(*Econ. polit.*) *Grand* est aussi un titre de certains officiers qui en ont d'autres sous eux dans la fonction de leur charge : *grand-juge*, *grand d'Espagne*, *Grand-Seigneur*, *Grand-Kan*, *Grand-Mogol*, *grand maître de Malte*.

(*Beaux-Arts*) Le *grand*, dans le langage des arts, appartient de bien près au sublime. Le *grand* est simple, et tend principalement à une unité d'effet comme le sublime.

Homère est *grand* dans l'Iliade, par la simplicité de son sujet, de son action, de ses détails, même par son raisonnement qui est juste, ses expressions qui sont nobles sans recherche, et par la propriété des mots.

Un ouvrage d'architecture vaste, ou d'une dimension bornée, offre un *grand* caractère, lorsque ses masses sont simples, ou que des détails bien proportionnés, placés à propos et point chargés d'ornemens, ne nuisent point à ce premier effet d'unité qui a été l'intention de l'auteur, en disposant ses masses d'une manière *grande*.

En peinture on dit un *grand caractère de composition*, *une grande manière*, pour dire qu'une simplicité noble et l'unité, ont imprimé à la composition dont on parle, le sceau de la majesté et de la grandeur.

GRANDESSE, s. f. de l'espagnol *grandezza*.

(*Econ. polit.*) Qualité d'un grand d'Espagne.

La *grandesse* prit naissance dans le commencement de la domination des Goths en Espagne. Elle étoit principalement attribuée à ceux qui avoient voix délibérative pour élire au trône.

La *grandesse* devint par la suite un titre d'autant plus précieux, que peu de familles en étoient honorées. On ne compte, depuis Alphonse X jusqu'à Charles-Quint, que

que vingt-neuf maisons décorées de cette dignité.

GRANDEUR, s. f. du lat. *granditas* : étendue de ce qui est grand.

(*Géom.*) Tout ce qui est susceptible d'augmentation et de diminution. Ainsi, une ligne, une surface, sont des *grandeurs*, parce qu'elles sont susceptibles d'être augmentées ou diminuées.

D'autres mathématiciens trouvant cette définition peu exacte, définissent la *grandeur*, *ce qui est composé de parties*.

Il y a deux espèces de grandeurs : la *grandeur concrète* et la *grandeur abstraite*.

La grandeur abstraite est celle dont la notion ne désigne aucun sujet particulier. Elle n'est autre chose que les nombres, qu'on appelle aussi *grandeurs numériques*. Ainsi le nombre 3 est une *grandeur abstraite*, parce qu'il ne désigne pas plus trois mètres que trois heures.

La *grandeur concrète* est celle dont la notion renferme un sujet particulier. Elle peut être composée ou de parties co-existantes, ou de parties successives, et sous cette idée elle renferme deux espèces : l'*étendue* et le *tems*. *V.* ÉTENDUE, TEMS.

L'*étendue* est une *grandeur* dont les parties existent en même tems ; le *tems*, une *grandeur* dont les parties existent l'une après l'autre.

(*Optique*) *Grandeur apparente* : la *grandeur apparente* d'un objet, est celle sous laquelle il paroît à nos yeux.

La *grandeur apparente*, ou le diamètre apparent du soleil, de la lune ou d'une planète, est la quantité de l'angle sous lequel un observateur placé sur la surface de la terre, aperçoit ce diamètre.

Les diamètres apparens des corps célestes, ne sont pas toujours les mêmes. Le diamètre apparent du soleil n'est jamais plus petit, que quand le soleil est dans le cancer, et jamais plus grand que quand il est dans le capricorne.

Quand les objets sont fort éloignés de l'œil, leurs *grandeurs apparentes* sont proportionnelles aux angles sous lesquels ils sont vus. Ainsi, quoique le soleil et la lune soient fort différens l'un de l'autre pour la *grandeur réelle* ; cependant, leur *grandeur* apparente est à-peu-près la même, parce qu'on les voit à-peu-près sous le même angle.

Il y a une différence très-sensible entre les *grandeurs apparentes*, ou diamètres *apparens* du soleil et de la lune à l'horizon, et leurs diamètres *apparens* au méridien. Ce phénomène a beaucoup exercé les physiciens. Le P. Mallebranche est celui qui paroît l'avoir expliqué de la manière la plus vraisemblable.

GRANDIOSE, adj. de l'italien *grandiozo*.

(*Beaux-Arts*) Ce mot, employé parmi les artistes d'Italie, se dit d'une composition, d'une figure, même d'une seule tête, et désigne l'apparence du grand. On dit : cette esquisse, ou ce tableau, a quelque chose de *grandiose* ; cette tête, à peine indiquée, paroît *grandiose*. On dit, dans le paysage, un *site grandiose*.

GRAND-OEUVRE, s. m.

(*Alchimie*) C'est la pierre philosophale : *travailler au grand-œuvre*.

GRANIT, ou GRANITE, s. m. de l'ital. *granito*.

(*Minéral.*) Pierre fort dure, composée d'un assemblage d'autres pierres de différentes couleurs. Les substances les plus abondantes dans les *granits*, sont toujours le *quartz*, le *feld-spath* et le *mica*. Parmi les *granits* composés de ces trois substances, est le *granit égyptien*, dont étoient fabriqués les beaux obélisques, et quelques statues et colonnes antiques.

Le *granit* prend un très-beau poli : les édifices qu'on en bâtit sont d'une très-grande solidité.

GRANITELLE, s. m. de l'ital. *granitello*, dimin. de *granello*.

(*Minéral.*) Le *granitelle* est un *granit* à très-petits grains. Il est ordinairement blanc ou gris, avec des points noirs de mica.

GRANULATION, s. f. du lat.

granulatio, formé de *granum* : l'action de former les grains.

(*Chimie*) Opération par laquelle on réduit les metaux en petits grains, que l'on nomme *grenaille*. Elle consiste à verser un métal fondu dans de l'eau froide, soit goutte à goutte, soit en le faisant passer dans un couloir de fer, ou au travers d'un balai de genêt ou de bouleau tout neuf.

GRAPHIE, s. f. du grec γράφω (*graphô*), décrire. Ce mot entre dans la composition de plusieurs mots français, où il signifie description, peinture, manière d'écrire, comme *géographie*, *hydrographie*, *tachygraphie*, etc., que l'on trouvera à leur place.

GRAPHIOIDE, adject. du grec γράφω (*graphô*), écrire, et d'εἶδος (*eidos*), forme, ressemblance: qui ressemble à un stilet.

(*Anat.*) C'est le nom de l'apophyse styloïde.

GRAPHIQUE, adject. du grec γράφω (*graphô*), decrire, tracer, dessiner. Il se dit particulièrement des descriptions, des opérations qui, au lieu d'être simplement énoncées par le discours, sont données par une figure tracée sur le papier.

(*Astron.*) *Opération graphique*; c'est celle qui consiste à résoudre des problèmes d'astronomie sphérique, par le moyen d'une ou de plusieurs figures tracées en grand sur un papier. Ces opérations ne donnent pas une solution très-exacte; mais elles donnent la solution la plus prompte, et fournissent une première approximation commode. Ainsi on emploie les opérations graphiques, pour avoir d'abord une solution ébauchée du problème des comètes, de celui des éclipses. L'abbé de la Caille a donné une manière commode pour trouver les longitudes en mer, par une opération graphique.

GRAPHOMÈTRE, s. m. du gr. γράφω (*graphô*), décrire, et de μέτρον (*métron*), mesure.

(*Géom. prat.*) Nom que plusieurs auteurs donnent à un instrument de mathématiques, appelé plus communément demi-cercle. Peut-être lui a-t-on donné ce nom, parce que les divisions de degrés qui sont sur cet instrument, donnent, pour ainsi dire, par écrit, la mesure des angles qu'on observe par son moyen.

GRAPIN, s. m. ou GRAPPIN, s. m. de l'italien *grappino*, diminu. de *grappo*, l'action d'accrocher : les Anglais disent *grappling*.

(*Marine*) Ancre à quatre pattes, à l'usage des galères, des canots, des chaloupes.

Grapin d'abordage; c'est un *grapin* dont les pattes ou branches sont faites en crochets. On les étalingue sur une chaîne de fer suffisamment longue; on les tient suspendus au bout des basses vergues et du mât de beaupré, lorsqu'on veut aborder un bâtiment, afin de l'accrocher à ses manœuvres, etc.

Quand on est à portée d'aborder le vaisseau ennemi, on laisse tomber les *grapins*, qui s'accrochent au vibord ou aux passe-avants, à quelques manœuvres, ou aux haubans : alors on ruidit les carthaheux qui tiennent les bouts des chaînes, et que l'on manœuvre ordinairement de la hune. Quand cette opération est bien faite, il est presque impossible à l'ennemi de se dégager, attendu les chaînes de fer qu'il ne peut pas couper. Ces *grapins* sont sur-tout fort nécessaires aux brûlots.

Il y a des *grapins* plus légers, que l'on jette à la main de dessus les haubans, et qu'on appelle pour cela *grapins à main*.

GRAPPE, s. f. de l'ital. *grappo*, ou du lat. *racemus*.

(*Botan.*) Assemblage, ordinairement oblong, de fleurs ou de fruits, disposés en diverses petites grappes ou fascicules, qui sont autant de ramifications courtes et composées de leur axe ou support commun.

Les linnéistes donnent aussi le nom de grappe à des épis pendans et laxiflores.

(*Commerce*) *Grappe de Hollande*; c'est le nom qu'on donne à la poudre de garance de Zélande, qui est très-recherchée dans le commerce.

(*Peinture*) *Grappe de raisin*;

c'est au célèbre Titien, dit-on, que l'art de la peinture doit les principes cachés qu'on donne à entendre aux artistes, par l'exemple de la *grappe de raisin*. Ce savant coloriste avoit observé que la dégradation des nuances, et celle des effets de la lumière et de l'ombre, produisent dans un petit espace, à l'égard des grains qui composent une *grappe de raisin*, ce qu'ils produisent d'une manière moins démontrée, et plus difficile à apercevoir sur les corps divers, qui, dans un plus grand champ, s'offrent sans cesse à nos regards. Titien se servit donc de cette comparaison, pour développer ses idées, et pour rendre plus frappantes les instructions qu'il donnoit à ses élèves.

GRAS, du lat. *crassus*, qui a beaucoup de graisse.

(*Marine*) *Tems gras*, *horizon gras*; ces expressions désignent chez les marins, un tems couvert et brumeux, un air épais et humide, à travers lequel on ne peut apercevoir les objets éloignés.

GRAVE, adj. et s. m. du lat. *gravis*.

(*Physique*) On appelle *corps graves*, ceux qui ont une tendance vers un point, et on dit alors qu'ils graviteut vers ce point.

Il n'y a point de corps dans la nature qui n'ait cette tendance vers un point quelconque. Tous les corps de la nature sont donc *graves*. Les corps sublunaires, et la lune elle-même, gravitent vers le centre de la terre. La terre, et les autres planètes, gravitent vers le centre du soleil; les satellites de Jupiter gravitent vers le centre du Jupiter, etc.

Centre des graves; c'est le point auquel tendent les corps graves; et comme la gravité des corps terrestres dirige chacun d'eux dans une ligne perpendiculaire à la surface de la terre, le *centre des graves* se trouve au point où toutes ces lignes prolongées jusque vers le centre de la terre, iroient se réunir. Ce point seroit exactement le centre de la terre, si elle était parfaitement sphérique; mais le point où ces lignes iroient se réunir en étant peu éloigné, on est dans l'usage de regarder le centre de la terre comme le *centre des graves*.

(*Prosodie*) *Accent grave*; c'est l'un des trois accens opposé à l'accent aigu. L'*e* de la dernière syllabe de *succès*, *procès*, est marqué d'un accent grave.

(*Musique*) *Grave*, ou *gravement*; c'est un adverbe qui marque lenteur dans le mouvement, et de plus une certaine gravité dans l'exécution.

Grave, adj. opposé à *aigu*. Plus les vibrations du corps sonore sont lentes, plus le son est grave. Un son est plus ou moins grave selon que les cordes sont plus ou moins longues, plus ou moins tendues; et en général, selon que les corps sonores ont plus ou moins de volume et de masse.

GRAVELLE, s. f. diminut. de *grave*, que l'on a dit pour *greve*, gravier: menu gravier.

(*Chirurgie*) Gravier, sable ou petites pierres qui se forment dans la vessie.

Gravelles, se dit aussi de petites tumeurs dures, pétrifiées, qui viennent sur les bords des paupières. On appelle cette maladie *lithiasis*. *V.* ce mot.

GRAVIMÈTRE. s. m. du latin *gravis*, pesant, grave, et du grec μέτρον (*métron*), mesure: mesure des graves.

(*Physique*) Instrument propre à mesurer la pesanteur spécifique des solides et des fluides. C'est la même chose que le *pèse-liqueur* de Nicholson. *V.* PÈSE-LIQUEUR.

GRAVITATION. s. f. du latin *gravare*, charger, rendre pesant; et de *ago*, faire: l'action de rendre pesant, de graviter.

(*Mécanique*) Terme nouveau, usité depuis que l'on écrit sur la philosophie de Newton, et qui signifie, en général, l'effet de la *gravité*, ou la tendance qu'un corps a vers un autre corps par la force de la gravité. Suivant le système de physique établi par Newton, et reçu maintenant par tous les philosophes, chaque particule de matière pèse en *gravité* vers chaque autre particule. Les planètes, tant premières que secondaires, aussi bien que les co-

mètes pèsent ou tendent toutes vers le soleil, et pèsent outre cela les unes vers les autres, comme le soleil pèse et tend vers elles; et la *gravitation* d'une planète quelconque vers une autre planète, est en raison directe de la quantité de matière qui se trouve dans la planète vers laquelle l'autre gravite, et en raison inverse du quarré de la distance d'une planète à l'autre.

GRAVITÉ, s. f. du latin *gravitas*, formé de *gravis*, pesant.

(*Mécan.*) On appelle ainsi parmi les philosophes la *force*, que le vulgaire appelle *pesanteur*, et en vertu de laquelle les corps tendent vers la terre.

Tous les corps de la nature se comportent entr'eux comme s'ils s'attiroient mutuellement, ou comme s'ils étoient poussés les uns vers les autres par une puissance extérieure; et cette force, quelle qu'elle soit, paroît agir en raison directe des masses, et en raison inverse du quarré de la distance. Mais les corps s'attirent-ils réellement les uns les autres? ou sont-ils poussés les uns vers les autres? c'est ce que l'on ignore complétement. On a imaginé plusieurs systèmes, pour rendre raison de la cause physique de la gravité, et il n'en est aucun contre lequel on ne puisse faire des objections auxquelles il est impossible de répondre. Ceux qui seront curieux de les connoître, peuvent consulter les *Œuvres de Gassendi*, *l'Essai de Physique de Musschembroëck*, *les Principes de Descartes*, *les Leçons de Physique de Desmolières*, *la Physique céleste de Bernouilli*, et enfin *les Principes mathématiques de la philosophie naturelle de Newton*.

Centre de gravité. *V.* CENTRE.

Les lois de la *gravité* des corps qui pèsent dans les fluides, sont l'objet de l'*hydrostatique*. *V.* HYDROSTATIQUE.

Dans cette science, on divise la gravité en *absolue* et en *spécifique*.

La gravité absolue est la force avec laquelle les corps tendent en bas.

La gravité spécifique est le rapport de la *gravité* d'un corps à celle d'un autre de même volume.

GRAVURE, s. f. du latin barb. *graphare*; fait du grec γράφω (*graphô*), graver, écrire, comme les anciens, sur de la cire, avec un stylet. La *gravure* peut être définie un art, qui, par le moyen du dessin, et à l'aide de traits faits et creusés sur des matières dures, imite les formes, les ombres et les lumières des objets visibles, et peut en multiplier les empreintes par le moyen de l'impression.

Long-tems avant que la *gravure* en estampes fut connue, les orfèvres gravoient au burin des figures sur leur argenterie, et les armuriers ornoient leurs armes de travaux au burin. Ce n'est donc pas de la gravure elle-même qu'il faut chercher l'origine, elle se perd dans la nuit des tems, mais seulement de l'art d'en tirer les épreuves.

L'Allemagne et l'Italie se disputent la gloire d'avoir inventé l'art de la *gravure*; mais comme il y avoit alors très-peu de communication entre ces deux Etats, on peut aisément supposer qu'aucune des estampes gravées dans l'une de ces contrées ne fut d'abord connue de l'autre. Il n'est donc pas contraire à la vraisemblance que la gravure trouvée en Allemagne, en 1430, ait été trouvée de même en Italie 20 ans après.

Le plus ancien graveur allemand qui ait tiré des épreuves de ses ouvrages est *Martin Schaen*, mort en 1486, et qu'on appelle aussi *Beau Martin de Colmar*; car il faut attribuer à l'amour du merveilleux, l'histoire peu vraisemblable qui fait honneur de cette invention à un berger des environs de Mons, nommé *F. Von Bocholt*.

C'est à Masso Firigruna, orfèvre de Florence, que les Italiens attribuent l'invention de la gravure en estampes. Il avoit coutume de tirer en pâte de terre ou de souffre l'empreinte de ses gravures, et il s'aperçut que le noir, qui étoit resté au fond des tailles s'imprimoit sur ces pâtes. Il essaya de tirer de semblables impressions avec du papier humide, en le pressant à l'aide d'un rouleau ou d'un instrument lissé, et il réussit.

De tous les arts d'imitation, il n'en est aucun qui soit d'une utilité plus générale que la *gravure*. Dès les commencemens on s'en est servi pour étendre les diverses branches de nos connoissances; c'est à cet art que nous devons les plus sûrs moyens de communiquer la représentation des objets visibles; c'est lui qui nous a dispensés d'avoir recours à ces descriptions embarrassées, et presque toujours fautives, dont on étoit obligé de se servir pour faire connoître ce que l'on peut mettre aujourd'hui sous les yeux, et indiquer clairement, à l'aide d'une estampe accompagnée d'une simple explication.

Ce que l'imprimerie a fait pour les sciences, la *gravure* l'a fait pour les arts; elle a rendu aux anciens peintres d'Italie, en conservant et multipliant leurs ouvrages, le même service que l'imprimerie a rendu aux anciens auteurs.

Les ouvrages des anciens peintres sont, pour la plupart, peints à fresque sur des murs, ou déposés dans des salons ou des galeries inhabitées, où l'humidité les pénètre et les détruit à la longue. Les peintures de Raphaël ont presque toutes disparu des plafonds humides qui les retenoient; les estampes de son contemporain, Marc-Antoine Raimond, sont encore d'une beauté singulière: on y retrouve l'imitation la plus fidèle de ces belles compositions, qui, sans la *gravure*, seroient entièrement perdues pour nous.

On distingue plusieurs sortes de *gravures*, suivant les procédés qu'on emploie dans les différentes manières de graver.

Gravure en bois; la *gravure en bois* a été pratiquée avant la gravure en taille-douce. L'opinion la plus générale est qu'elle tire son origine des cartiers allemands, parce que le mécanisme en est à-peu-près le même.

Après avoir produit des images des saints, on grava aussi des sujets d'histoire, et on y ajouta, par les mêmes procédés, une explication en bois. Ce sont ces livres, qui, suivant l'opinion de plusieurs savans, ont donné l'idée à Guttemberg d'inventer l'art typographique.

Dès que l'imprimerie fut inventée, la *gravure en bois* fut employée à l'ornement des livres; cependant, cet art ne fut entièrement perfectionné en Allemagne qu'au commencement du seizième siècle: ce fut à cette époque qu'Albert Durer, Lucay, Cranach, et un grand nombre d'autres donnèrent des gravures en bois, très-recherchées aujourd'hui par les curieux.

L'âpreté des tailles de cette gravure l'a fait abandonner depuis longtems par les savans artistes; elle n'est plus d'usage que pour les vignettes, ses fleurons, et autres ornemens de la typographie.

Pour faire une *gravure en bois*, on commence par dessiner son sujet à l'encre, sur la planche, puis avec des outils fort tranchans, on enlève le bois. Tout ce qui y reste en creux doit former les lumières sur l'estampe; on réserve en saillie les traits et les hachures qui doivent former les mouvemens, les formes et les ombres.

La gravure étant terminée, on la porte sur une presse d'imprimerie en lettres, et les épreuves sont tirées comme on tire les feuilles d'un livre.

La *gravure en bois* a l'avantage de résister à l'impression beaucoup plus que la gravure en cuivre; celle-ci donne à peine quelques centaines de belles épreuves, tandis que l'autre en donne plusieurs milliers, presque toutes d'une égale beauté.

On distingue la *gravure en bois* en quatre espèces: celle qui est mate et de relief; la *gravure en creux*; celle qu'on emploie pour les estampes, les vignettes et l'impression, et enfin la *gravure en clair-obscur*, ou *gravure en camaïeu*.

De toutes ces espèces de *gravures en bois*, celle qui demande le plus de connoissances, qui est la plus délicate et la plus parfaite, c'est celle des estampes, les autres n'étant, à proprement parler que des ébauches de celle-ci.

Les *estampes en clair-obscur*, ou en *camaïeu*, sont faites par le moyen de plusieurs planches en bois, imprimées successivement sur la même

feuille ; la première ne porte que les contours et les ombres ; la seconde les demi-teintes ; la troisième est reservée pour les lumières. Les Italiens ont appelé *chiaroscuro*, ce genre de gravure que nous connoissons sous le nom de *camaïeu*.

Gravure au burin, ou *en taille-douce*; pour graver au burin, on commence par tracer sur le cuivre les contours et les formes de son sujet, avec un instrument fort acéré et très-coupant, que l'on nomme pointe-sèche; puis à l'aide du burin, autre instrument d'acier très-coupant et à quatre faces, on entame le cuivre, et on y trace des sillons plus ou moins larges, et plus ou moins profonds : ces sillons sont appelés tailles.

Pour graver sur le cuivre au burin, il faut peu d'appret et peu d'outils. Une planche de cuivre rouge bien polie, un coussinet de cuir pour la soutenir, une pointe d'acier pour tracer, divers burins bien acérés pour inciser le cuivre, un outil dont l'un des bouts sert de brunissoir, et l'autre de grattoir ; une pierre à l'huile ; un tampon de feutre noirci dont on frotte la planche pour en remplir les traits, et les mieux distinguer à mesure que la gravure avance, sont tout l'équipage d'un graveur au burin. Mais en revanche, il a besoin d'un grand goût de dessin pour la disposition, et d'une main sûre et légère pour l'exécution, parce que c'est entièrement de son habileté et de la hardiesse de ses traits, que dépend la beauté de ses ouvrages. *V.* BURIN.

Gravure à l'eau forte ; la gravure à l'eau forte est ainsi nommée, à cause de l'usage qu'elle fait de cette liqueur corrosive. Après avoir enduit un cuivre bien préparé d'une légère couche de vernis, et l'avoir noirci à la fumée d'une torche, on y trace son sujet avec une pointe plus ou moins fine, qui enlève en même tems le vernis partout où on la promène ; puis on verse sur la planche une quantité suffisante d'eau forte, qui mord et entame le cuivre aux endroits où la pointe l'a mis à découvert. *V.* EAU FORTE.

Gravure en manière noire ; cette *gravure*, désignée, comme l'a dit Cochin, par son défaut capital, n'est guères cultivée avec succès qu'en Angleterre, où on l'appelle *mezzotinto*. Elle fut inventée par un certain Louis de Sieghen ou Sichen, lieutenant-colonel au service du prince de Hesse-Cassel. Cet officier apprit son secret à Robert de Bavière, prince palatin du Rhin, amiral d'Angleterre sous Charles I. Le palatin communiqua la découverte de Sieghen à Walerand Vaillant, peintre flamand, et le secret fut divulgué par l'indiscrétion de quelques ouvriers. Les Anglais ont porté ce genre au plus haut degré de perfection dont il soit susceptible.

La *gravure en manière noire* diffère entièrement de celle au burin ou à l'eau forte, par ses procédés et par ses effets. Au lieu que dans ces deux manières on passe de la lumière aux ombres, donnant peu-à-peu de la couleur et de l'effet à sa planche ; dans la *manière noire*, au contraire, on passe des ombres aux lumières, et peu-à-peu on éclaircit sa planche. Le cuivre d'une manière noire est tellement préparé, que le fond y est totalement noir, et couvert d'un grain velouté, égal et par-tout moëlleux. Sur ce *fonds* ainsi préparé, le *graveur* trace son sujet, et avec des instrumens propres à ce genre de gravure, il enlève peu-à-peu le fond, suivant les places, et en proportion du plus ou du moins de lumière qu'il veut répandre sur son estampe. Cette manière de graver est presque toujours molle, et ne peut bien rendre que les chairs et les draperies, fût-elle même entre les mains d'un excellent artiste.

Gravure en plusieurs couleurs ; c'est la *gravure* en manière noire, qui a donné occasion d'inventer la *gravure en plusieurs couleurs*. Jacques le Blond, qui est l'auteur de cette découverte, commença ses essais en Angleterre, vers l'année 1730 ; il vint ensuite en France où

il grava avec quelque succès des portraits de grandeur naturelle.

Cette *gravure* se fait avec plusieurs planches, qui doivent représenter un seul sujet, et qu'on imprime chacune avec sa couleur particulière sur le même papier.

Pour faire un plus grand effet, et pour conserver plus long-tems ces épreuves, et les faire mieux ressembler à la peinture, on passe par dessus un vernis pareil à celui que l'on met sur les tableaux.

Gravure au maillet; on a quelques estampes de J. Lutma, qu'il intituloit du nom d'*Opus Mallet*. Il paroît par le titre de ces estampes gravées en point, que l'auteur se servoit d'un petit marteau pour enfoncer dans le cuivre la pointe avec laquelle il gravoit. C'est sans doute à cette manière que nous devons celle à l'imitation des dessins au crayon, ou à la sanguine, portée à sa perfection par Demarteau l'aîné et son neveu. Pour accélérer le travail, lui donner plus de liberté et une touche plus large que ne faisoit Lutma avec une seule pointe, on a imaginé des instrumens dont la face inférieure est hérissée de pointes saillantes, plus ou moins éclatantes, plus ou moins fines. Ces instrumens qui font l'effet d'un faisceau de pointes jointes ensemble, sont de différentes formes; plusieurs sont disposées en roulettes, de sorte qu'on peut les faire mouvoir et les faire tomber dans tous les sens, en appuyant sur son cuivre; ce qui donne la facilité d'y tracer librement les hachures, et d'imiter parfaitement la grainure et le moëlleux d'un dessin à la sanguine. On se sert ordinairement de l'eau forte pour ébaucher, puis on retouche avec les mêmes instrumens, pour donner l'accord et adoucir son travail.

Gravure pointillée; on appelle ainsi une manière de graver fort ressemblante à celle de J. Lutma et de Demarteau. C'est un composé de points et de tailles, mais dans lequel les points dominent, et sont employés ordinairement pour faire les chairs et les fonds. Cette manière a été portée au plus haut point de perfection, par William Ryland, et par le célèbre Bartolozzi.

On s'est avisé, il y a quelques années, de faire imprimer en couleurs des planches gravées dans cette manière. Le succès de ces estampes, faites pour les demi connoisseurs seulement, dépend de la vivacité des couleurs, de leur bon accord, et de l'intelligence réunie du graveur et de l'imprimeur, de ce dernier sur-tout.

Gravure à l'imitation des dessins au lavis; il y a plusieurs procédés différens pour réussir dans cette manière. Le plus usité est de laver sur le cuivre par un procédé particulier, avec l'eau forte et le pinceau, comme on lave un dessin sur le papier avec du bistre, ou de l'encre de la Chine. Les estampes gravées de cette manière, par un bon peintre ou un bon dessinateur, peuvent être regardées comme autant de dessins originaux; car elles en ont toute la liberté, toute la touche, enfin tout le mérite.

On a quelquefois imité les dessins au lavis, par un travail pointillé infiniment précieux et d'un extrême fini; mais cette imitation étant en quelque façon servile, n'a été employée avec succès que pour graver de l'architecture.

Gravure à l'imitation des dessins colorés à l'aquarelle.

De la gravure à l'imitation du lavis, il n'y avoit qu'un pas à faire pour trouver celle à l'imitation des dessins colorés à l'aquarelle: il s'agissoit seulement de multiplier les planches pour une même estampe, et de distribuer sur chacune d'elles les couleurs destinées à en recevoir les différentes places. Voici le procédé dont on se sert: on a quatre ou cinq planches de cuivre d'égale grandeur, que l'on a grand soin de faire accorder exactement les unes avec les autres, par le moyen de pointes fixées sur les marges, en dehors de la *gravure*. Sur la première de ces planches, on grave son sujet de manière à trouver les formes principales, et on le termine assez pour qu'il puisse être imprimé dans une couleur foncée;

soit de bistre, soit d'encre de la Chine médiocrement noire. L'épreuve de cette planche fait à peu près l'effet d'un dessin lavé, auquel il ne manqueroit que les couleurs. Les autres cuivres sont destinés à recevoir les couleurs, et à les transmettre à l'épreuve de la première planche, par le moyen de l'impression. Ainsi la deuxième planche est destinée à recevoir les travaux qui doivent être imprimés en rouge; la troisième planche le sera aux travaux imprimés en bleu; la quatrième sera pour l'impression de couleur jaune. Le mélange des couches de bleu et de jaune, donnera le vert; le mélange du rouge avec le jaune, sera une teinte qui participera des deux, et ainsi des autres. La première planche, celle destinée au fond et au sujet principal, étant imprimée en noir ou en bistre, donnera les teintes grises, noires ou bistrées, et le fond du papier laissé blanc, donnera les lumières pures.

La grande difficulté de cette sorte de gravure, consiste dans la justesse des rentrées de chaque teinte, et dans la presque impossibilité de les bien imprimer; car s'il faut que le graveur ait des connoissances relatives au coloris, il faut aussi qu'il soit aidé par un imprimeur intelligent, et homme de goût, réunion qui n'est pas commune.

La gravure en manière noire, celle à l'imitation du lavis, et celle en couleurs à l'aquarelle, ont toutes trois le même défaut par elles-mêmes: celui d'être de peu de durée, et de s'user promptement à l'impression.

Gravure sur pierres fines. Voy. GLYPTIQUE.

Gravure sur métaux; la *gravure* des monnoies, celle des médailles et des jetons, se font de la même manière, et on se sert des mêmes instrumens; toute la différence consiste dans le plus ou moins de relief qu'on leur donne.

L'ouvrage des graveurs en acier se commence ordinairement par les poinçons qui sont en relief, et qui servent à faire les creux des *matrices* ou carrés. Quelquefois cependant on travaille d'abord en creux, mais dans les occasions seulement où ce qu'on veut graver a peu de profondeur.

La première chose que fait le graveur, c'est de dessiner ses figures, et ensuite de les modeler et ébaucher en cire blanche, suivant la grandeur et la profondeur qu'il veut donner à son ouvrage; c'est d'après cette cire que se grave le *poinçon*, qui est un morceau de fer bien acéré, sur lequel, avant que de l'avoir trempé, on cisèle en relief la figure que l'on veut graver, et frapper en creux sur la matrice ou carré.

La figure étant parfaitement finie, on achève de graver le reste de la médaille, comme les moulures de la bordure, les grenettes, les lettres, etc. Quand le carré est entièrement achevé, on le trempe, puis on le découvre, on le frotte avec la pierre, et on le polit à l'huile à l'émeril.

Le carré, en cet état, peut être porté au balancier pour y frapper des médailles, des espèces et des jetons. *V.* MONNAYEUR.

Graveurs en caractères. Voy. GARACTERE, FONDEUR.

Gravure de la musique; sur une planche d'étain d'environ une ligne d'épaisseur, planée et polie, le graveur prend avec un compas la mesure des portées, des distances et des lignes.

S'il y a des paroles dans la musique, c'est par là qu'on doit commencer: c'est l'affaire d'un graveur en taille-douce.

Les lignes des portées se gravent avec un instrument appelé *couteau*; ensuite avec un instrument à trois quarts, appelé grattoir, on ébarbe ces lignes: on les polit avec un autre instrument d'acier très-poli, appelé brunissoir. Cela fait, on pose la planche sur un morceau de pierre ou de marbre, pour y frapper aux endroits convenables toutes les différentes figures de la musique avec des poinçons au bout desquels elles sont gravées en relief.

Les liaisons, les pauses, les demi-pauses, les accolades se gravent avec l'échoppe. Toutes ces opérations faites, on polit la planche;

on l'envoie à l'imprimeur pour en tirer une ou deux épreuves, que l'on corrige ; après quoi, on tire en dernier ressort ; ce que l'on appelle *tirer au vrai*. *V.* POLYTYPAGE.

Gravure sur verre ; une des découvertes les plus intéressantes du siècle dernier a été celle d'un acide capable de pénétrer les substances vitrifiées, qui avoient été regardées jusqu'alors comme inaltérables par les acides. C'est à Scheèle qu'on attribue la gloire d'avoir trouvé combiné dans le spath-fluor ou chaux fluatée, un acide qui entame et détruit complétement la substance du verre.

M. Puy-Maurin a, l'un des premiers, gravé un sujet entier sur une feuille de verre ; c'est l'apothéose de Scheèle qui se trouve à l'Institut national. Les Anglais ont ensuite songé aux moyens d'imprimer, en gravant les planches en verre. Plusieurs personnes, en Europe, ont successivement tâché de graver sur verre. Un artiste français, Boudier, a appliqué cette gravure aux effets de commerce : il fait deux opérations, celle de graver les ornemens et les lettres, et celle de faire un fond qui imite parfaitement l'*acqua tinta* (demi-teinte). On imprime avec une encre délébile pour éviter les contre-façons. En effet, cette encre une fois enlevée, on ne peut plus imiter le fond qui avoit été imprimé par la glace, à cause de nombreuses nuances qui se trouvent dans les teintes produites par l'inégalité de l'action de l'acide fluorique sur le verre, et qu'il est impossible de contrefaire.

L'arrêté du gouvernemrnt qui doit transmettre à la postérité la reconnoissanre publique pour les généraux Kléber et Desaix, et qui est déposé sous la première pierre du monument consarré à la mémoire de ces deux guerriers, a été gravé sur une plaque de cristal par le moyen de l'acide fluorique. M. Puy-Maurin a publié un Mémoire où il décrit les procédés qu'il faut suivre, et il a proposé de faire tourner cette découverte au profit de la gravure.

Ce procédé deviendra précieux pour la gravure au trait, en contribuant à la multiplication drs copies. Le burin laisse sur le cuivre un trait trop fort, quand le métal n'est pas profondément entamé ; et il est difficile, quand on veut avoir un dessin délicat, de tirer un grand nombre d'exemplaires. Le verre fait ressortir les lignes les plus déliées ; et, comme il est incompressible, il produit un effet constant, même après qu'on a tiré des milliers de copies. Il seroit aisé d'enluminer ensuite, et de former des drssins semblables à l'original, à l'imitation des artistes de Rome, qui, après avoir dessiné un monument antique, font graver au trait le contour de leurs dessins, et les font ensuite enluminer. *V.* VERRE, ACIDE FLUORIQUE, GAZ ACIDE FLUORIQUE.

GRÉMENT, ou GRÈMENT, s. m. contrartion d'*agrément*, fait du lat. *agreamentum*. On disoit autrefois *agréer* pour gréer un vaisseau.

(*Marine*) Tout ce qui est nécessaire pour gréer un vaisseau. On dit qu'un vaisseau est complétement *gréé*, lorsqu'il est muni de tous ses cordages, ses poulies, voiles, et autres ustensiles nécessaires à son maniement pour sa navigatiou.

GREFFE, s. m. du lat. barb. *graphiarius*, fait du grec γράφω (*graphó*), écrire.

(*Pratique*) Dépôt public où l'on conserve les minutes, registres et autres actes d'un tribunal, pour y avoir recours au besoin, et où on délivre des expéditions de ces actes.

GREFFE, s. f. du lat. *graphium*, formé du gr. γραφεῖον (*grapheion*), à cause de sa ressemblance avec le stylet.

(*Jardin.*) La *greffe* ou *ente* est une opération par laquelle on unit une portion quelconque de plante à une autre plante, avec laquelle elle doit faire rorps, et continuer de végéter.

Pline dit qu'un laboureur, voulant faire une palissade à sa terre, s'étoit avisé d'enchâsser l'extrémité inférieure de ses pieux dans des troncs de lierre ; que ces pieux

s'étant greffés dans ces troncs, devinrent de grands arbres.

Théophraste rapporte qu'un oiseau ayant avalé un fruit entier, le jeta ensuite dans le tronc d'un arbre creux, où, mêlé avec quelques parties de l'arbre qui étoient pourries et arrosées par les pluies, il germa, et produisit dans cet arbre un autre arbre d'une espèce différente.

D'après ces deux auteurs, l'une ou l'autre, ou peut-être l'une et l'autre de ces opérations de la nature, auroient donné l'idée de la greffe; mais il est plus vraisemblable que cette idée est venue après des réflexions qu'auront occasionnées la vue et la découverte de deux branches de différens arbres fruitiers réunies ensemble, et incorporées sur un même tronc. On voit assez communément les branches et même les troncs de certains arbres plantés assez proche les uns des autres, s'attacher et se réunir intimement. Le vent ou quelque hasard aura fait frotter les branches de deux arbres fruitiers assez fortement l'une contre l'autre, pour pouvoir s'écorcher et se réunir ensuite; l'écorce rompue aura donné lieu à la sève de s'introduire réciproquement dans les pores de ces arbres. Cet accident leur aura fait porter des fruits plus beaux et meilleurs que ceux qu'ils avoient coutume de produire. On aura dès-lors tâché d'imiter cette opération de la nature, et de suivre les indications qu'elle-même avoit données. A force d'essais, de tentatives et de réflexions, on est parvenu à trouver les différentes manières de greffer.

Pour que les *greffes* puissent se réunir, il est essentiel que le sujet ou le sauvageon soit d'une nature un peu analogue à la greffe qu'on y applique: aussi ne voit-on réussir que les greffes de pepin sur pepin, de noyaux sur noyaux; en vain travailleroit-on à vouloir greffer les uns sur les autres, des arbres dont la sève se met en mouvement dans des tems différens. L'art est parvenu à découvrir plusieurs espèces de *greffe*, au moyen desquelles on peut *greffer* les arbres pendant toutes les saisons de l'année.

Il y a des *greffes* en *fente*, en *couronne*, à *emporte-pièce*, en *flûte*, en *écusson*, etc. *V.* le Parfait Jardinier.

La *greffe* est ce qu'il y a de plus ingénieux dans le jardinage: c'est le triomphe de l'art sur la nature. Par cette opération, on vient à bout de faire rapporter les fruits les meilleurs à des arbres qui n'eu auroient donné que de revêches. Par son secours, on relève la qualité des fruits, on en perfectionne le coloris, on leur donne plus de grosseur, on en avance la maturité, on les rend plus abondans; mais on ne peut créer d'autres espèces: si la nature se soumet à quelque contrainte, elle ne permet pas qu'on l'imite. Tout se réduit ici à améliorer ses productions, à les embellir et à les multiplier; ce n'est qu'en semant les graines, en suivant ses procédés, qu'on peut obtenir des variétés dans les espèces qu'elle a produites; encore faut-il pour cela tout attendre du hasard, et rencontrer des circonstances aussi rares que singulières.

GRÉCORIEN, adj. de *Grégoire* nom propre.

(*Musique*) Il se dit, en parlant du chant d'église ordonné par Grégoire I.er.

(*Chronol.*) Il se dit aussi de tout ce qui a rapport au calendrier réformé par les ordres de Grégoire XIII, en 1582. *V.* CALENDRIER.

GRÊLE, adj. du lat. *gracilis*; long et menu.

(*Physiol.*) On donne ce nom à une apophyse du marteau de l'oreille, parce qu'elle est longue et menue; on le donne aussi au muscle droit antérieur de la jambe; et enfin aux intestins qui ont un diamètre plus petit.

(*Botan.*) *Grêle* se dit encore de toutes les parties des plantes qui paroissent trop longues et trop déliées pour leur grosseur. On dit des filets des étamines qu'ils sont *grêles* quand ils ont l'air de fils ou de cheveux.

(*Musique*) On dit d'une voix aiguë et foible qu'elle est grêle.

En parlant du son du cor ou d'une trompette, on dit un *ton grêle*, pour le ton le plus haut : *sonner du grêle.*

(*Peinture*) Cette figure est *grêle*, ce membre est *grêle ;* on entend par-là un vice voisin de la bonne qualité, qui s'exprime par le mot *svelte.* Le *grêle* est ordinairement accompagné de roideur, parce que l'artiste, en voulant parvenir à la légèreté, perd ces lignes ondoyantes qui expriment le mouvement. Ainsi le gothique est roide et *grêle.*

GRÊLE (météore), de *grésil*, mot celtique, qui signifie la même chose.

(*Physique*) La *grêle* est un météore aqueux de l'eau congelée en l'air par le froid, et qui tombe en grains.

Il arrive quelquefois que la région des nuages est assez froide pour geler les vapeurs dont ils sont composés ; mais si ces vapeurs, étant poussées les unes vers les autres, ou condensées par une cause quelconque, ont eu le tems de se réunir en gouttes avant d'être prises par la gelée, le froid, qui les saisit, en forme de petites sphères de glace : c'est-là ce que nous appelons *grêle.*

GRÊLIN, s. m. de *grêle*, menu, *gracilis.*

(*Marine*) Cordage commis à la façon des cables ; c'est-à-dire, deux fois commis, mais moins gros que le cable. Les *grelins* servent à amarrer les vaisseaux, à les touer et à les remorquer, à tenir les petites ancres.

GRENADE, s. m. du lat. *granatum.*

(*Agric.*) Fruit du grenadier.

(*Artillerie*) Petit boulet de fer creux en forme de *grenade*, rempli de poudre fine qui prend feu par une fusée mise à sa lumière.

La *grenade* se jette à la main dans des postes où les soldats sont pressés, et particulièrement dans la tranchée, et dans un logement de l'ennemi.

Les grenades et les pots à feu ont donné lieu à l'invention de la bombe. On fixe au plus tard l'invention des *grenades* sous François Ier.

GRENADIERS, s. m. de *grenade*, (*Art militaire*) Soldat, muni, outre ses armes ordinaires, d'une gibecière pleine de grenades.

Autrefois, chaque compagnie d'infanterie avoit quatre ou cinq *grenadiers* que l'on détachoit pour former une compagnie particulière de cinquante hommes, qui se postoit à la tête du bataillon. Ces premiers *grenadiers* étoient destinés à escarmoucher, et jeter des *grenades* parmi les ennemis, au moment d'une action. Leur nom est dérivé de ce service primitif.

GRENAILLE, s. m. de *graine*, *granum.*

(*Essayeur*) *Mettre de l'argent en grenaille ;* c'est lorqu'après l'avoir fondu, on le jette dans de l'eau froide, en remuant l'eau avec un balai, ou autrement.

GRENAT, s. m.

(*Joaillerie*) Pierre précieuse, ainsi appelée, parce qu'elle ressemble de couleur et de forme à un grain de *grenade.*

Cette pierre est d'un rouge très-foncé ; sa dureté est un peu supérieure à celle de l'émeraude du Pérou : elle entre en fusion au feu ; mais elle y conserve sa couleur ; elle cause aux rayons de lumière une double réfraction : sa pesanteur spécifique est à celle de l'eau distillée, comme 41,888 est à 10,000.

Le *grenat* syrien est beaucoup plus beau et plus estimé ; il est d'un rouge fort éclatant, tirant quelquefois sur le violet. Sa pesanteur spécifique est moindre que celle du précédent ; elle n'est que de 40,000.

Les *grenats* se rencontrent dans différentes espèces de fossiles, tels que les ardoises et pierres feuilletées, la pierre à chaux, le grès, etc.

Le *grenat* n'a ni l'éclat ni le brillant des autres pierres précieuses, à moins qu'on ne l'expose à une lumière vive.

Les *grenats* syriens, lorsqu'ils pèsent six ou huit karats, et qu'ils sont d'une belle couleur de pourpre, peuvent valoir jusqu'à 40 ou 50 livres le *karat ;* mais ils sont très-rares. Les autres sont assez communs pour que le prix en soit très-modique. Ceux de Bohême et autres, quand ils sont beaux, taillés

à facettes dessus et dessous, et non chevés (creusés en dessous), qu'ils sont bien nets, et qu'ils pèsent plus de deux karats, on les estime 2 livres le karat.

GRENIER, s. m. du lat. *granarium*.

(*Archit.*) Lieu où l'on garde les grains battus.

Greniers de conservation; on appelle ainsi des espèces de grandes caisses de treize pieds (4x décimètres) carrés, sur six pieds (19 décimètres) de haut, placées sur des chantiers, et qui servent à conserver le blé, en faisant jouer entre les différens fonds dont elles sont composées, des ventilateurs, et par conséquent le préserver des mittes, teignes, charansons, etc.

GRÈS, s. m. du celtique ou breton *craigroche*.

(*Miner.*) Le *grès* est composé de petits grains de différentes figures, et le plus souvent arrondies, plus ou moins liées ensemble, par un ciment siliceux. Sa dureté s'accroît avec le tems par l'évaporation de l'humidité qu'il contient. Le *grès* dur sert à bâtir: taillé en morceaux cubiques, on l'emploie à paver les rues. Le *grès* demi-dur sert à aiguiser les outils; le *grès* du Levant, dont le grain est très-fin, et le tissu serré et égal, sert à repasser les rasoirs; on augmente sa dureté en le trempant dans de l'huile. Le *grès* poreux a le grain assez écarté pour laisser filtrer l'eau, et assez serré pour retenir les impuretés qu'elle renferme, il sert à filtrer.

GRIEF, s. m. de *gravis*, grave: dommage, lésion.

(*Pratique*) On appelle *griefs*, les écritures que l'on fait pour montrer sur quoi on est lésé, par un jugement dont on est appelant.

GRIGNOTIS, s. m. de *grigne*, grignon: croûte de pain.

(*Gravure*) *Grignoté* ou *grignotes*; mots en usage dans l'art de la gravure. *Ces travaux sont agréablement grignotés*; le *grignotis* convient mieux pour rendre de vieilles masures que des travaux plus fermes.

Des tailles courtes et tremblées, interrompues par des points de toutes les formes, et par tous les travaux capricieux que peut créer une pointe badine, constituent le *grignotis*. C'est la pointe qui s'acquitte avec le plus de succès de ce travail libre et ragoûtant, cependant Corneille Wisscher Bolswert, et même Albert Durer, ont su forcer le burin à *grignoter* certaines parties de leurs planches avec un goût exquis.

GRILLAGE, s. m. de grille, dérivé du latin *craticula*, gril.

(*Métallurgie*) *Grillage des mines*; c'est une opération qu'on fait subir à un minéral pour le priver du soufre ou de l'arsenic qu'il contient, parce que ces deux substances étant volatiles à un certain degré de chaleur, elles quittent le métal, et vont se condenser dans la cheminée du fourneau. Par-là, on obtient le métal dans un état plus voisin de la pureté, et plus disposé à la fusion. Cette opération se nomme aussi *rôtissage*, *calcination*, et *torréfaction* des mines.

GRIMPANT, participe de grimper, que quelques-uns dérivent du grec χρίμπτω (*chrimptô*), s'approcher, s'appuyer; d'autres du lat. *repere*.

(*Botan.*) On appelle ainsi la plante dont la tige, incapable de se soutenir par elle-même, *grimpe* sur les corps voisins, en s'y attachant, soit par des cirrhes, soit par des racines caulinaires.

GRIMPEUR, s. m. *V.* GRIMPANT.

(*Ornythologie*) C'est le nom que M. Cuvier a donné au troisième ordre des oiseaux, ceux qui paroissent plus particulièrement conformés pour grimper.

GRIS, SE, adj. et s. m. de l'italien *grigio*, fait du lat. *cinericus*, suivant Ménage: qui est de couleur mêlée plus ou moins de blanc et de noir.

(*Peinture*) *Ce tableau est gris; ce peintre donne dans le gris.*

Quand le *gris* est la teinte dominante d'un tableau, l'ouvrage manque d'effet; c'est un vice capital de couleur. Mais les tons *gris* peuvent être artistement opposés aux tons chauds, vigoureux, et contribuer

ainsi par leur opposition à l'heureux effet du tableau.

GRISAILLE, s. f. de *gris*.

(*Peinture*) Espèce de peinture, et aussi un défaut dans le coloris.

Lorsqu'un tableau est d'une teinte *grise*, lourde et si uniforme, que les couleurs locales ne s'y distinguent pas bien; on dit alors, avec le sentiment du mépris : *c'est une grisaille*.

La première acception de ce mot s'applique à deux sortes de peintures.

1.° On dit d'une esquisse faite d'une seule couleur *grise*, avec du blanc et du noir, que c'est une *esquisse en grisaille*.

Le modèle du plafond de Mignard, au Val-de-Grâce, qui se voit à l'Académie de peinture, est peint en grisaille; ce qui désigne que les couleurs locales n'y sont point indiquées, et que le ton est *gris*.

2°. On entend aussi par *grisaille*, ce que les Italiens entendent par *chiaro scuro*, méthode employée ordinairement dans les frises et dans les panneaux de soubassement des ordres d'architecture. On en voit de cette sorte au Vatican, peints la plupart par Polidore de Caravage. Ce sont des tableaux de couleur *grise*, imitant imparfaitement les bas-reliefs de pierre ou de marbre.

GROS, SSE, adj. du lat. barb. *grossus*, qui pourroit venir du teuton *grasse* : qui a beaucoup de circonférence et de volume.

(*Art milit.*) *Gros de cavalerie*, *gros d'infanterie*; petit corps de cavalerie ou d'infanterie.

Gros d'une armée; la plus considérable, la plus grande et la plus *grosse* partie d'une armée.

(*Marine*) *Gros tems*; tems orageux, vent forcé, avec une mer élevée.

Grosse mer; une mer très-agitée, et dont les lames sont élevées.

Gros vent; un vent dont la force est au-dessus de l'ordinaire.

(*Commerce*) *Grosse aventure*; *contrat à la grosse aventure*; c'est l'argent qu'on prête sur le corps et quille d'un vaisseau, ou sur les marchandises de sa cargaison, pour en retirer un certain profit ou intérêt, si le vaisseau fait heureusement son voyage; et que l'on perd, si le vaisseau ou les marchandises viennent à périr. C'est ce qu'on nomme aussi BOMERIE *V.* ce mot.

GROS, s. m. (monnaie), corruption du mot allemand *cross*, parce que cette monnaie étoit marquée d'une croix.

(*Monnaie*) Il n'est rien de plus célèbre dans les auteurs anciens que les *gros tournois* que Saint-Louis fit faire; ils furent appelés *gros*, parce qu'ils étoient marqués d'une croix, quoique d'autres prétendent que ce nom leur est venu de ce qu'ils étoient la plus grosse monnaie du tems; et *tournois*, parce qu'ils furent frappés à Tours.

Le *gros* est aujourd'hui une monnoie de Bohême, de Hongrie, de Silésie, etc. *Gros* est aussi une expression monétaire comme celle de *tournois*, *sterling*, etc., en usage particulièrement en Hollande et dans les Pays-Bas.

GROSSE, s. f. de *gros*, *grossus*.

(*Commerce*) Une *grosse*, en termes de commerce, est douze douzaines de certaines marchandises. On a d'abord dit, marchand en *gros*, par opposition à marchand en détail; puis on a appelé *grosse* une certaine quantité de marchandises vendues par un marchand en gros.

(*Pratique*) *Grosse* est encore le nom d'une expédition de tout acte public, écrite en caractères plus *gros* que la minute.

GROSSIR, v. a. du lat. barbare *grassescere*.

(*Optique*) *Grossir*, en termes d'optique, signifie faire paroître un objet plus grand qu'il n'est en effet; ainsi on dit d'un microscope qu'il grossit les objets.

Il le faut avouer, on n'a point encore de théorie bien satisfaisante, et qui soit à l'abri de toute difficulté, sur la propriété qu'ont les instrumens de dioptrique ou de catoptrique, de grossir les objets : en général cela vient de ce que le miroir ou le verre réfléchit ou rompt les rayons, de manière qu'ils entrent dans l'œil sous un plus grand angle que s'ils partoient de l'objet aperçu à la vue simple; mais cet angle

ne suffit pas pour déterminer la grandeur de l'objet ; il faut le combiner avec la distance apparente, et par conséquent connoître le lieu de l'image. Or, les opticiens n'ont point encore donné de règles sûres touchant ce dernier point. *Voyez* DIOPTRIQUE.

GROTESQUE, s. m. et adj. de GROTTE. *V.* ce mot.

(*Peinture, Sculpture*) On appelle *grotesques* des ornemens bizarres dont les Romains, dans le tems de leur luxe, ornoient les plafonds, les planchers, les frises, et même les panneaux de leurs petits appartemens.

Ce genre de peinture a eu le sort singulier de disparoître entièrement, et de rester pendant une longue suite de siècles dans un si parfait oubli, qu'on n'en conserva pas même l'idée. Il reparut sous le pontificat de Léon X. Ce restaurateur des arts et des sciences ayant accordé une protection particulière à l'étude de l'antique, il y eut nombre de curieux à Rome qui firent faire des recherches dans les souterrains de cette ville. Quelques-uns d'entr'eux, élèves de Raphaël, dit-on, découvrirent dans des grottes antiques des ornemens de stuc ou de peinture, d'après lesquels leur maître en composa du même genre, qui furent appelés *grotesques*, du lieu où l'on en avoit trouvé les modèles.

C'est dans ce tems que mourut Bramante, ce célèbre architecte, auquel la direction des bâtimens du Vatican avoit été confiée. Par cette mort, plusieurs appartemens restoient imparfaits, et particulièrement les loges que Raphaël, son successeur, eut ordre d'achever : ces loges étoient composées de quatorze pilastres soutenant treize voûtes, dans l'intervalle desquelles Bramante avoit pratiqué à diverses distances, des fenêtres, pour donner du jour aux appartemens appelés de Léon X. Cette dernière circonstance ayant occasionné quelque irrégularité dans les proportions, et Raphaël ne voulant pas changer l'ordre établi par son ami, il eut recours aux *grotesques*, comme au moyen le plus propre pour distraire l'œil du spectateur. On dit qu'il en fit lui-même le dessin, que son disciple françois d'Udine fut chargé d'exécuter. Telle est l'origine de ce fameux ornement du Vatican, connu sous le nom de *loges de Raphaël*. L'artiste y a déployé toute la fécondité de son génie d'une manière supérieure. Udine trouva aussi le secret de faire le stuc, tel qu'il le voyoit dans les restes de l'antiquité.

GROTTE, s. f. du lat. *crypta*, fait du grec κρύπτω (*kruptô*), cacher, couvrir : caverne naturelle ou faite de main d'homme.

(*Archit.*) *Grotte* se dit de petits bâtimens artificiels qu'on fait dans les jardins, et qui imitent les *grottes* naturelles.

GROUPE, s. m. de l'ital. *groppo*.

(*Peint., Sculpt.*) Assemblage de plusieurs objets, qui sont tellement rapprochés ou unis, que l'œil les embrasse à-la-fois.

Il faut toujours, dit Mengs, composer les *groupes* d'un nombre impair.

Chaque *groupe* doit former une pyramide, et il faut en même tems que son relief ait autant que possible, une forme ronde. Les principales masses doivent se trouver au milieu du *groupe*, en cherchant toujours à mettre les moindres parties sur les fonds ou extrémités, afin de donner plus de grâce ou de légèreté au *groupe*.

On doit avoir soin de donner au *groupe* une profondeur proportionnée à la place qu'il occupe.... Il faut pareillement observer que jamais plusieurs extrémités ne forment ensemble une ligne droite, soit horizontale, soit perpendiculaire, soit oblique ; qu'aucune tête ne se rencontre horizontalement ou perpendiculairement avec une autre tête ; qu'aucune extrémité, soit tête, main ou pied, ne puisse former une figure régulière, comme un triangle, un quarré, etc. ; que jamais il n'y ait une égale distance entre deux membres, ni que les deux bras ou les deux jambes d'une même figure, se trouvent dans le même raccourci ; enfin qu'il n'y ait aucune répétition dans les dispositions des membres.

GRUE, s. f. (machine); d'un oiseau de ce nom, en latin, *grua*, corruption de *grus*.

(*Mécan.*) Machine composée de plusieurs machines simples, telles que la poulie et le treuil, et qui sert à élever les matériaux employés à la construction des bâtimens, et à charger et décharger les vaisseaux dans les ports. *V.* POULIE, TREUIL.

La *grue* est ainsi nommée de ce que son échelier avance comme le col de l'oiseau qu'on appelle *grue*.

GRUNSTEIN, s. f. mot allemand qui signifie pierre verte.

(*Minéral.*) C'est le nom que les Allemands donnent à une roche primitive, composée de horn-blend et de feld-spath. On l'appelle en français CORNÉENNE. *V.* ce mot.

GRIPHE, s. m. du gr. γρῖφος (*griphos*), filet de pêcheur, et par métaphore, énigme.

(*Littérat.*) Sorte d'énigme, composition mystérieuse, capable d'embarrasser et de surprendre. On dit aussi LOGOGRIPHE. *V.* ce mot.

GUÉ, s. m. du lat. *vadum*. On prononçoit anciennement *vé*; on dit encore dans le Cotantin, le *grand vé* et le *petit vé*: l'endroit d'une rivière où l'eau est si basse et le fond si ferme, qu'on y peut passer sans nager et sans s'embourber.

(*Art milit.*) Rien n'est plus facile, pour celui qui se défend, que de rendre un *gué* impraticable. Les arbres entiers, les tables clouées et les parapets, sont les moyens les plus dangereux.

Quant à celui qui attaque, s'il y a plusieurs *gués*, il doit donner jalousie par-tout, afin d'obliger l'ennemi de disperser ses forces, comme fit Xénophon.

GUERRE, s. f. de l'ancien mot *werre*, ou *warre*, dont on a fait *werra* dans la basse latinité, dont les Français ont fait *guerre*, les Espagnols et les Italiens *guerra*: les Anglais disent *war*, et les Flamands *werre*: querelle, différend entre deux princes, entre deux Etats, qui se poursuit par la voie des armes. *Guerre offensive, guerre défensive; guerre des montagnes; petite guerre.*

GUET, s. m. de l'allemand *watch*, dont les Anglais ont fait *watch*.

(*Art milit.*) Garde qu'on fait pour découvrir quelque chose, ou pour empêcher les surprises de l'ennemi, ou pour veiller à la sûreté d'une place, d'une ville.

GUET-A-PENS, s. m. contraction de *guet apensé*, pour *délibéré*.

(*Pratique*) Embuscade qu'une personne a faite pour en assassiner une autre, de dessein prémédité, ou pour lui faire quelque outrage.

GUEUSE (de fer fondu) s. f. de l'allemand *giessen*, et du latin *gusa*, fait du grec χυσις (*chuséis*), frisson.

(*Métall.*) Longue pièce de fer fondu. Lorsqu'on a mis de la mine de fer dans le fourneau en fusion, avec des matières propres à séparer le métal des substances étrangères auquel il est réuni, et qu'on pousse le feu, les parties métalliques plus pesantes que les autres, tombent au fond du vaisseau: alors on coule le fer fondu dans un canal découvert, et dont la figure approche de celle d'un prisme triangulaire, et il y prend cette même figure en se refroidissant. Ce sont ces longues pièces de fer fondu, qu'on appelle *gueuses*.

GUICHET, s. m. dimin. de *huis*: porte; en latin, *wickettum*, petite porte pratiquée dans une grande.

GUIDE, s. m. de l'allemand *weissen*, conduire: celui qui conduit, qui montre le chemin.

(*Art milit.*) *Guides*, à l'armée, sont des gens du pays choisis pour conduire l'armée et des détachemens dans la marche.

(*Musique*) *Guide* se dit de la partie qui entre la première dans une figure, et annonce le sujet. *V.* FIGURE.

GUIDON, s. m. de *guide*.

(*Art milit.*) Drapeau ou étendard d'une compagnie de cavalerie.

(*Marine*) *Guidon* ou *cornette*; c'est proprement une espèce de ban-

derolle ou flamme, large et courte, faite en forme de triangle isocèle. C'est une marque de commandement affectée à un capitaine de vaisseau, ou autre officier de la marine militaire, qui a plusieurs vaisseaux ou autres bâtimens de guerre sous ses ordres. Il s'arbore à la tête du grand mât, de la même façon que les flammes ordinaires.

GUILLEMETS, s. m. de *Guillaume*, nom de leur inventeur.

(*Imprimerie*) Les *guillemets* sont un signe représentant deux espèces de virgules mises à côté l'une de l'autre, pour distinguer certains morceaux cités d'un ouvrage.

GUINÉE, s. f. de *Guinée*, pays d'Afrique.

(*Monnaie*) Monnaie d'or d'Angleterre, ainsi nommée parce que l'or dont elle fut fabriquée dans son origine, avoit été apporté du pays d'Afrique appelé *Guinée*. Elle vaut 21 schellings sterlings. Elle est fabriquée à la taille de 44 et demi à la livre, poids de troye; elle pèse 129 grains $\frac{13}{19}$ de ce poids au titre de 29 karats.

GUITTARE, s. f. de l'espagnol *guittara*, de l'arabe *kithar*, ou *kitara*, fait du gr. κιθάρα (*kithara*), dérivé de κίθαρος (*kitharos*), le thorax de l'homme, parce que le corps de la guittare ressemble au thorax de l'homme.

(*Musique*) Instrument à cordes de boyau, que nous tenons des Espagnols, chez qui les Maures l'ont vraisemblablement apporté.

GUNTER, s. m. nom d'homme.

(*Mathémat.*) *Echelle de Gunter*; *échelle de logarithmes*. *Voy.* ECHELLE.

GUTTEMBERG, s. m. nom d'homme.

(*Bibliogr.*) Jean Guttemberg est celui à qui on est redevable de l'invention de l'imprimerie, en 1440. *V.* IMPRIMERIE, CARACTÈRE, TYPOGRAPHIE.

GYMNASE, s. m. du grec γυμνάσιον (*gumnasion*), formé de γυμνὸς (*gumnos*), nud; parce qu'on étoit nud ou presque nud, pour se livrer aux exercices du gymnase: lieu où les Grecs s'exerçoient à lutter, à jeter le disque et à d'autres exercices du corps.

GYMNASTIQUE, s. f. même origine que GYMNASE: l'art d'exercer le corps pour le fortifier.

(*Hygiène*) La *gymnastique* est la partie de la médecine qui appartient à l'hygiène. Elle comprend tous les exercices du corps qui ont pour objet le rétablissement et la conservation de la santé.

GYMNOPÉDIE, s. f. du grec γυμνὸς (*gumnos*), nud, et de παῖς (*pais*), jeune homme.

(*Antiq.*) Espèce de danse religieuse en usage chez les Lacédémoniens, dans laquelle les jeunes gens dansoient nuds.

GYMNOSOPHISTES, s. m. du grec γυμνὸς (*gumnos*), nud, et de σοφὸς (*sophos*), sage: sages nuds.

(*Antiq.*) Anciens philosophes indiens, appelés ainsi parce qu'ils alloient presque nuds.

GYMNOSPERMIE, s. f. du gr. γυμνὸς (*gumnos*), nud, et de σπέρμα (*sperma*), semence, semence nue.

(*Botan.*) C'est le premier ordre qui divise, dans le système sexuel de Linnæus, les plantes de la quatorzième classe, la DIDYNAMIE. *V.* ce mot. Elle comprend les plantes dont les graines sont à découvert. *V.* ANGIOSPERMIE.

GYNANDRIE, s. f. du grec γυνὴ (*gunè*), femme, et de ἀνδρὸς (*andros*), homme: homme-femme.

(*Botan.*) Nom de la vingtième classe du système sexuel de Linnée. Son caractère consiste dans la connexion des organes des deux sexes.

GYNANTHROPE, s. m. du gr. γυνὴ (*gunè*), femme, et d'ἄνθρωπος (*anthrôpos*), homme: femme-homme.

(*Hist. nat.*) Hermaphrodite qui tient plus de la femme que de l'homme; il est opposé à ANDROGYNE. *V.* ce mot.

GYNÉCÉE, s. m. du grec γυναικεῖον (*grunaikéion*), dont les latins ont fait *gynæceum*, appartement des femmes.

(*Hist. anc.*) C'est ainsi que les Grecs

Grecs appeloient le lieu qui servoit de retraite aux femmes, et où elles s'occupoient à filer, etc.

GYNÉCOCRATIE, s. f. du grec γυναικοκρατία (*gunaikokratia*), fait de γυνη (*gunè*), femme, et de κράτος (*kratos*), force; puissance.

(*Polit.*) Etat où les femmes peuvent gouverner.

GYNIDE, s. m. du gr. γυνὴ (*gunè*), femme.

(*Hist. nat.*) Hermaphrodite, androgyne.

GYPSE, s. m. du grec γύψος, dérivé, de γῆ (*gè*), terre, et d'ἑψω (*epsô*), cuire: terre cuite.

(*Minéral.*) Le gypse ou sulfate de chaux, est une substance minérale composée de chaux et d'acide sulfurique, et appelée vulgairement pierre à plâtre. Cette substance est très-abondante à Paris; la montagne de Mont-Martre en est toute formée.

H.

HABEAS CORPUS, mot emprunté du latin, et le titre d'une loi d'Angleterre qui accorde à un Anglais accusé d'un délit, et constitué prisonnier, la faculté d'être transféré, à ses frais, de la prison où il est détenu, au tribunal du banc du roi, pour y être jugé, et en attendant son jugement, être mis en liberté sous caution, pourvu que le crime dont il est accusé ne soit ni trahison ni félonie. Cette loi a été plus d'une fois suspendue, particulièrement dans les tems de trouble.

HABILE, adj. du latin *habilis*: capable.

(*Pratique*) *Habile à succéder*; c'est celui que la loi appelle pour recueillir une succession, ou qui n'a en sa personne aucune incapacité qui l'empêche d'être héritier.

HABILLAGE, s. m. d'habiller, l'action de rendre habile à.....

(*Technol.*) Parmi les chamoiseurs, *habillage* est la préparation des peaux; en termes de bouchers et de cuisiniers, c'est l'action d'habiller, d'écorcher, de vider une bête, une volaille, et la rendre *habile* à être mangée.

HABITACLE, s. m. du latin *habitaculum*, diminut. d'*habitatio*, petite demeure.

(*Marine*) Espèce d'armoire ou caisse quarrée, établie en avant de la roue du gouvernail, dans laquelle sont placées les boussoles ou compas de mer, pour servir aux timoniers à diriger la route du vaisseau.

L'*habitacle* a trois compartimens formés par deux vitres; aux deux côtés sont deux boussoles, et au milieu est une lampe, qu'on allume dans la nuit pour jetter de la clarté sur chaque boussole. On observe de ne mettre ni clou, ni cheville de fer dans l'habitacle, ni à son voisinage, parce que le fer dérangeroit la direction de l'aiguille aimantée des boussoles.

HABITATION, s. f. du latin *habitatio*, demeure.

(*Pratique*) *Droit d'habitation*; c'est le droit de demeurer dans la maison d'autrui, sans payer de loyer.

HABITUDE, s. f. du latin *habitudo*, coutume, disposition acquise par plusieurs actes réitérés.

(*Méd.*) Les médecins entendent par ce terme, le tempéramment, la complexion, la constitution, tout l'extérieur du corps humain. Ils se servent de ce mot pour signifier la couleur ou l'état extérieur du corps. *Ce malade a toute l'habitude du corps, toute la masse du sang corrompue. On l'a mis au lait pendant trois mois, cela a changé toute toute l'habitude de son corps.*

HACHE, s. f. du latin *ascia*, instrument de fer tranchant, qui a un manche, et dont on se sert pour fendre du bois, ou autre chose.

(*Art milit.*) La *hache* étoit anciennement une arme dont on se servoit dans les combats. Outre les *haches* ordinaires, il y avoit des *haches-d'armes*, dont le manche étoit beaucoup plus menu; elles étoient par en haut ferrées des deux côtés: d'un côté, d'un fer qui avoit ressemblance, pour la figure, à celui des haches communes, mais plus court et quelquefois plus large; de l'autre côté, étoit une assez large pointe de fer, ou un croissant fort pointu par les deux bouts, ou de quelqu'autre figure. On arme encore aujourd'hui;

de cette *hache* quelques soldats, sur-tout dans les sorties, ou pour repousser l'assaut que l'ennemi donne à quelque dehors, ou enfin, pour briser des portes de villes.

(*Marine*) Les *haches-d'armes* sont encore un instrument dont on arme les matelots dans un cas d'abordage. Elles sont armées d'un côté d'une longue pointe de fer, qui a été plus d'une fois utile pour monter à l'abordage d'un vaisseau plus haut de bord, en plantant un certain nombre de ces *haches*, par leur pointe, dans les bordages du vaisseau ennemi, ce qui forme autant d'échelons pour grimper le long du bord.

HACHURES, s. f. de *hache*.

(*Dessin*) Lignes en traits, dont on se sert pour exprimer les demi-teintes et les ombres dans le dessin. En gravure, ces traits se nomment *tailles*. Il y a des hachures simples, doubles, triples, etc. Les simples sont formées par des lignes parallèles; les doubles, les triples, etc., sont formées par des lignes qui se croisent entre elles.

(*Technol.*) Les ouvriers qui dorent ou argentent sur métaux, donnent le nom de *hachures* à des aspérités ou tailles, qu'ils font en tout sens avec un couteau à hacher, sur les métaux qu'ils veulent dorer ou argenter.

HADLEY, nom propre.

(*Astron.*) *Octant d'Hadley*; c'est un instrument propre à prendre les hauteurs et les distances des astres. *V.* OCTANT, QUARTIER DE RÉFLEXION.

HAGIOLOGIQUE, *V.* AGIOLOGIQUE.

HALE, s. m. du grec ἁλία (*aléa*), l'ardeur des rayons du soleil.

(*Physique*) Qualité de l'atmosphère, par laquelle elle sèche aisément le linge, les plantes, etc., et noircit la peau de ceux qui s'exposent à son action. Le *hâle* paroît être l'effet de trois causes combinées; savoir: le vent, la chaleur, et la sécheresse.

HAIE, s. f. du latin barb. *haia*, qui, dans l'origine, étoit un terme de guerre, et qui signifioit un retranchement fait de ronces et d'épines, et en général un lieu fortifié.

(*Agric.*) Clôture naturelle ou artificielle des champs, des vignes, des jardins.

Haie-vive; celle qui est faite avec des arbres ou des arbustes enracinés, communément épineux.

Haie-morte; celle qui est construite avec des planches, des fagots, ou des bois épineux morts.

HALER, v. a. de l'allemand *halen*, dont les Anglais ont fait *hale*, ou *haul*.

(*Navigat. intér.*) Remonter ou tirer à la corde un vaisseau, ou autre bâtiment quelconque, sur une rivière ou sur un canal, soit à bras d'hommes, soit avec des chevaux.

Le chemin destiné à cette opération est appelé *chemin de halage*; ces chemins doivent être toujours tenus libres.

(*Mar.*) *Haler* signifie aussi, en termes de marine, tirer un cordage, et faire force dessus.

HALICATIQUE, s. f. du grec ἁλιευτικὴ (*alieutiké*), fait d'ἁλιεύω (*alieuó*), pêcher: l'art de pêcher.

HALLE, s. f. de l'allemand *hall*; lieu couvert, maison, portique, que l'on croit venir du latin *aula*.

(*Commune*) Place publique, ordinairement couverte, qui sert à tenir le marché ou la foire.

HALLUCINATION, s. f. du lat. *allucinor*, se méprendre.

(*Méd.*) Méprise, bévue. Boerrhaave s'est servi de ce terme pour désigner certaines affections de la vue, dans lesquelles les objets ne sont point représentés, tels qu'ils doivent l'être.

HALO, s. m. du grec ἅλως (*halós*), aire.

(*Optique*) Météore qui paroît en forme d'anneau, ou de cercle lumineux, et de diverses couleurs, autour du soleil, de la lune, et des étoiles. *Voyez* ARC-EN-CIEL, COURONNE.

HALOTECHNIE, ou ALURGIE, s. f. du grec ἅλς (*hals*), sel, et de τέχνη (*techné*), art.

(*Chimie*) Partie de la chimie qui a pour objet la fabrication des sels en grand.

HALTE, s. f. de l'allemand *halte*, impérat. de *halten*, s'arrêter; ou peut-être de l'italien *alto*, *far alto*, s'arrêter.

(*Art. milit.*) Panse que l'on fait faire aux gens de guerre dans leur marche, soit pour se délasser, soit pour leur fnire prendre le tems nécessaire pour entreprendre quelqu'action de guerre.

Il se dit aussi du lieu fixé pour s'arrêter. C'est nn terme de commandement militaire, dont les officiers se servent pour faire arrêter leurs soldats.

HAMAC, s. m. de l'ancien saxon *hamaca*, ou peut-être de *hangmatt*, qui dnns les langues du Nord signifie natte snspendue.

(*Marine*) Lit snspendu à l'usage des matelots sur les vaisseanx; il est composé d'nn morceau de grosse toile, en forme de qnarré long; à chaque bout sont des œillets, dans lesquels on passe de petites cordes, nommées filets, que l'on réunit par leur extrémité, ponr en former nne boucle; c'est à chacune de ces boucles qn'on attache à chaqne bont une corde nommée *hauban*, par le moyen de lnquelle on suspend le *hamac* à des crochets, ou taqnets, placés à cet effet aux bancs du vaisseau dans les entreponts. Ce *hamac* a beaucoup de ressemblance avec cette espèce de lit dont les Indiens font usage, mais qui sont beaucoup plus recherchés.

HAMPE, s. f. corruption de *hante*, fait de *hant*, qui en langue tioise signifie main. Les Anglais disent *hand*: Le bois d'une hallebarde, d'nn pieu, d'un pinceau.

(*Botan.*) La hampe, en termes de botauique, est nne espèce de tige herbacée qui n'a pas de feuilles, qui part immédiatement de la racine, et qui est destinée à porter les parties de la fructification, comme dans le pissenlit, le colchique d'automne; c'est un pédoncule radical.

HAN, s. m. mot turc.

(*Relat. et Voyages*) C'est nne espèce de caravanserai, que l'on trouve dans qnelques endroits du Levant, où les voyageurs et les marchands peuvent se retirer avec leurs équipages.

La différence du *han* et du caravanserai ne consiste gnère que dans la grandeur; ce dernier étant un vaste bâtiment, et l'autre n'ayant que quelqnes petits appartemens, qui sont tous rassemblés dans une espèce de grange.

En conséquence des capitulations entre la France et la Porte-Ottomane, les Français ont à Seyde, Alep, Alexandrie, et dans plusieurs autres échelles de cette côte, des *hans* qui leur appartiennent, et où ils sont logés séparément des autres nations.

HANCHE, s. f. du lat. barbare *anca*, que l'on croit venir du grec ἀγκὼ (*agké*). Les Espagnols et les Italiens disent *anca*.

(*Anat.*) La partie du corps de l'homme, dans laquelle le haut de la cuisse est emboîté.

(*Manège*) *Hanche* se dit du train de derrière du cheval: *mettre un cheval sur les hanches*, c'est le mettre bien ensemble; le *mettre sous lui*, c'est le dresser à plier et baisser les *hanches*.

(*Marine*) *Les hanches d'un vaisseau* sont les flancs du vaisseau, en arrière du milieu, et au voisinage de la poupe. *Canonner un vaisseau par la hanche*, ou *dans la hanche; aborder un vaisseau par la hanche.*

HANSCRIT, ou SAMSKRIT, ou SAMSKROUTANS, ou SHANSCRIT, s. m.

(*Hist. de l'Indostan*) Langue savante des Indiens, dans laquelle sont écrits les livres de religion.

HANSE, s. f. mot allemand qui signifie *société*: société de plusieurs villes. d'Allemagne et du Nord, qu'on appelle *anséatiques.*

(*Commerce*) Cette société de villes unies par un intérêt commun, pour la protection de leur commerce, commença entre Hambourg et Lubeck; ensuite, les villes voisines, savoir, celles de la Saxe et de la Vandalie y entrèrent. Bientôt cette association s'étendit au loin, et il fut établi, dans différens Etats, des comptoirs, où étoient adressées les marchandises des pays voisins, pour passer plus commodément partout où elles seroient nécessaires aux intéressés.

Plusieurs souverains accordèrent des privilèges à la *hanse*, dans la vue d'en attirer chez eux le commerce,

L'invention de la boussole, les découvertes faites en Afrique, aux Indes orientales et en Amérique, la jalousie des princes voisins, le système militaire qui s'est répandu dans le nord de l'Europe, et d'autres circonstances ont réduit la *hanse* de quatre-vingt villes dont elle étoit composée, au commencement du seizième siècle, aux seules villes de Lubeck, de Hambourg et de Brême.

HANSGRAVE, s. m. composé de deux mots allemands, *hanse*, société, et *graf*, comte, chef.

(*Econ. polit.*) Nom d'emploi, d'office en Allemagne; c'est le chef d'une compagnie. A Ratisbonne on donne ce nom à un magistrat qui juge les différens qui peuvent s'élever entre les marchands.

HARAI, s. m. mot turc.

(*Hist. turque*) C'est ainsi que les Turcs nomment un tribut réglé que doivent payer au grand seigneur tous ceux qui ne sont point mahométans : cet impôt est fondé sur l'alcoran, qui veut que chaque personne parvenue à l'âge de maturité, paie, chaque année, treize drachmes d'argent pur, si, en demeurant sous la domination mahométane, elle veut conserver sa religion.

HARAM ou HAREM, s. m. terme oriental.

(*Hist. d'Orient*) C'est dans une partie de l'Orient la maison où sont renfermées les femmes et les concubines du sultan, ou de quelqu'homme considérable.

HARANGUE, s. f. de l'italien *aringa*, joûte, lutte, dont on a fait *arengare* pour haranguer : discours fait à une assemblée, à un prince, ou à quelqu'autre personne élevée en dignité.

(*Élocution*) A l'égard des orateurs grecs, le mot *harangue* s'emploie également pour tous les genres d'éloquence : *éloge*, *invectives*, *accusation*, *défense*, *délibération*, *plaidoyer*, *oraison funèbre*, tout s'appelle *harangue*. On dit les *harangues* d'*Isocrate*, de *Périclès*, de *Démosthènes*, de *Démétrius* de *Phalère*, etc. En parlant des Latins, on appelle aussi quelquefois *harangues*, les discours oratoires, mais plus communément *oraisons*, et l'on ne croyoit pas s'exprimer assez bien en donnant indifféremment le nom de *harangues* à toutes les oraisons de Cicéron. Par exemple, on appellera *plaidoyers* les oraisons pour *Célius*, pour Murena et pour Milon; et *harangues* celles pour *Marcellus*, et pour la loi *Manilia*.

Parmi nous, le nom de *harangue* est devenu propre au genre d'éloquence le plus frivole et le plus oiseux.

Dans les colléges, et dans les académies, on appelle *harangues* de vaines déclamations, dont Isocrate a donné le premier le mauvais exemple : une thèse paradoxale, un sujet vague, frivole et vide, a été très-souvent la matière des ces *harangues*.

HARAS, s. m. du lat barb. *haracium*, fait de *hara*, étable.

(*Équitation*) Lieu destiné à loger des étalons et des jumens pour élever des poulains.

HARDI, adj. de l'italien *ardito*, fait du saxon *hart*, dur, courageux, assuré.

(*Peinture*) *Un pinceau hardi*; la *hardiesse* suppose la science; l'homme habile est *hardi*, parce qu'il a la conscience de ce qu'il peut. L'ignorant est audacieux; car ce qu'il est incapable d'exécuter, il ne le connoît même pas.

C'est en travaillant qu'on acquiert la facilité, et c'est la facilité qui donne la hardiesse.

HARENG, s. m. du teuton *haring*.

(*Pêche*) Le *hareng* est un petit poisson de mer dont la longueur ordinaire est d'environ deux centimètres; son ventre est blanc, et son dos d'un noir bleuâtre. Le *hareng* ressemble assez à la petite alose, ce qui l'a fait nommer *alosa minor*.

La pêche du *hareng* se fait ordinairement en deux saisons; l'une au printems, aux environs des îles de Schetland, situées dans les mers d'Écosse; et l'autre en automne, sur les côtes d'Angleterre, et au nord de la Tamise.

C'est une opinion généralement reçue que le *hareng* vient du Nord, et qu'une colonne immense de ces poissons, quittant les gouffres abrités par les glaces éternelles qui s'étendent jusqu'à la coupole du pôle arctique, laisse derrière elle les

latitudes boréales, et comme une grande île animée, s'avance vers nos mers plus douces, en traversant l'Océan germanique. Mais des observations récentes, fondées sur une multitude de faits incontestables, semblent renverser cette opinion, et établir que chaque espèce d'eau salée a communément des *harengs* indigènes faciles à distinguer des autres *harengs*, qui se déplacent en différens tems de l'année, quittent les fonds de leurs eaux natales, et s'approchent des terres pour frayer plus commodément.

C'est avec la même légèreté que presque tous les écrivains s'accordent pour attribuer à Wilhelm Beukelz, de Bierulies, dans le Brabant hollandais, l'invention de l'art de saler et de caquer le *hareng*, tandis que des titres nombreux et authentiques ne permettent pas de douter que plus de 400 ans avant Beukelz, les Islandais et les autres peuples du Nord, et même de la Manche, étoient en possession de pêcher le *hareng*, de le transporter au loin, de le saler, et par conséquent de l'embariller.

Beukelz ne fut point l'inventeur de l'art de saler le *hareng*; il est seulement vrai qu'il a introduit en Hollande celui de le caquer, c'est-à-dire, de le vider des parties intérieures plus susceptibles que les autres de fermentation. Au reste, voici son procédé, qu'il avoit sans doute appris des Danois ou des Norwégiens,

Dès que les *harengs* sont pêchés, le caqueur les ouvre, en tire les tueilles ou entrailles, n'y laissant que les laites et les œufs, et les met dans la saumure pendant 12 ou 15 heures; ensuite il les varande ou fait égouter. Cette opération faite, on procède au braillage, qui consiste à liter ou arranger les *harengs* par lits dans les caques ou barils, avec des couches de sel. La barrique est alors fermée de manière qu'elle ne puisse prendre l'évent, car les *harengs* ne s'y conserveroient pas.

Dès que le bateau pêcheur est de retour au port, les barriques sont débarquées et transportées chez le maître saleur. La mise en *vrac* ou le saurissage subséquent est l'objet le plus important du procédé hollandais, puisqu'il tend à empêcher la putréfaction de la liqueur chargée de lymphe et de sang. Cette opération dépend d'un procédé par lequel l'huile contenue dans les sauris étant rendue miscible à l'eau ou dans un état savonneux, est préservée de l'action de l'air, et par conséquent moins sujette à se rancir.

Aussitôt que les *harengs* ont été suffisamment braillés pour les débarrasser de la lymphe et du sang, on vide les barriques sur de grandes tables ou bancs munis de rebords, vers lesquels la table incline de manière à ce que la liqueur puisse se rendre dans une cuve placée au-dessous de la table; on verse cette liqueur dans une chaudière de fer; on la fait bouillir; on l'écume pendant l'ébullition, ensuite on la soutire dans une cuve de bois où on la laisse refroidir.

On prend les laites de trente *harengs* par chaque barrique, on les triture dans un mortier de pierre, en ajoutant un peu de la liqueur à mesure que la trituration avance, et jusqu'à ce qu'on ait amené le mélange à un état d'émulsion épaisse ou d'une liqueur savonneuse, après quoi on le verse dans la cuve, et on mêle tout ensemble.

Lorsque la liqueur est ainsi préparée, on couche les *harengs* dans les barriques, on les *lite* en les pressant à mesure, de manière que chaque barrique en contienne près d'un tiers de plus que dans la première opération.

Lorsque les barriques sont bien foncées, on verse par le bondon le sauris bouilli, jusqu'à ce que la pièce en soit parfaitement remplie, et les *harengs* parfaitement saturés; alors on chasse le bondon, et les barriques de *harengs* sont prêtes à être livrées au commerce.

La seconde préparation du *hareng* consiste à le fumer; dans cet état, on l'appelle *hareng rouge*, ou *hareng sor*, *saur*, *soret*, ou *sauret*.

Le *hareng saur* subit les premières préparations du *hareng blanc*, à cela près, qu'on le laisse moitié plus de tems dans la saumure, c'est-à-dire, pendant un mois.

Dès qu'on a ôté de la saumure les

harengs qu'on veut sécher, on les attache par la tête à des broches de bois, et on les accroche dans un four préparé à cet effet, qui en contient ordinairement douze mille et dans lequel on allume du menu bois qui fait plus de fumée que de flamme. On les laisse ainsi exposés pendant 24 heures, ce qui les rend suffisamment secs.

HARMONICA, s. f. d'HARMONIE. *V.* ce mot.

(*Musique* Instrument composé de cloches ou tasses de verre de différens timbres, et dont les sons inimitables approchent beaucoup de la voix humaine. Cet instrument est de l'invention du docteur Francklin, et Mlle. Davies, anglaise, est la première qui l'a fait connoître à Paris en 1765.

HARMONIE, s f. du gr. ἁρμονία (*harmonia*), nom propre dans son origine, et celui d'une fille de Mars et de Vénus, mais qui a signifié ensuite, et peut-être à raison de cette allégorie, suite, enchaînement, liaison, accord.

Harmonie signifie en général et figurément un accord parfait, une entière correspondance de plusieurs parties qui forment un tout, ou qui concourent à une même fin, de quelque nature qu'elles soient.

(*Musique*) Le sens que les Grecs donnoient à ce mot, dans leur musique, dit J. J. Rousseau, n'est pas facile à déterminer; dans les anciens traités qui nous restent, l'*harmonie* paroît être la partie qui a pour objet la succession convenable des sons, en tant qu'ils sont aigus ou graves, par opposition aux deux autres parties appelées *rythmica* et *metrica*.

L'*harmonie*, selon les modernes, est une succession d'accords, selon les lois de la modulation : longtems cette *harmonie* n'eut d'autres principes que des règles presque arbitraires, ou fondées uniquement sur l'approbation d'une oreille exercée; mais le P. Mersenne et M. Sauveur ayant trouvé que tout son, bien que simple en apparence, étoit toujours accompagné d'autres sons moins sensibles, qui formoient avec lui l'accord parfait majeur; M. Rameau est parti de cette expérience, et en a fait la base de son système harmonique.

M. Tartini, partant d'une autre expérience plus neuve, plus délicate et non moins certaine, est parvenu à des conclusions assez semblables par un chemin tout opposé.

M. Rameau fait engendrer le dessus par la basse; M. Tartini fait engendrer la basse par les dessus; celui-ci tire l'*harmonie* de la mélodie, et le premier fait tout le contraire. Pour décider de laquelle des deux écoles doivent sortir les meilleurs ouvrages, il ne faut que savoir lequel doit être fait par l'autre, ou du chant ou de l'accompagnement. *V.* SYSTEME.

(*Astron.*) Les anciens avoient considéré les mouvemens célestes comme formant entre eux une espèce d'*harmonie*. On considéroit d'abord les aspects comme rapport avec les intervalles des tons; quant aux proportions des distances, il est inutile de rapporter ce que Pythagore et Archimède en disoient; on n'avoit alors aucune idée des distances des planètes; mais depuis Copernic on connoît ces rapports, et Kepler s'efforça de les comparer aux corps réguliers et aux intervalles de la musique. *V. Ricoli Almag.*

(*Archit.*) *Harmonie* se dit de l'ensemble d'un édifice, lorsqu'il est d'une architecture régulière et majestueuse.

(*Peinture*) Le mot *harmonie* s'applique, dans la peinture, à la couleur, au clair-obscur, enfin, à l'ensemble d'une composition.

L'*harmonie* de la couleur consiste dans la force du coloris, qui, dans chaque objet représenté en fait approcher, autant qu'il est possible, l'imitation au degré des objets imités, et dont la beauté vient du choix de ces objets et du soin que le peintre doit prendre de ne pas salir ses teintes, en les accordant, pour les rendre harmonieuses.

Le mot *harmonie*, appliqué au clair-obscur, suppose de même que l'artiste ayant bien étudié les effets innombrables de la lumière, a choisi dans une composition ceux qui, produisant les plus grands effets,

doivent y répandre un charme qui attache les regards.

Enfin, dans le tout ensemble, l'*harmonie* suppose que la disposition de toutes les parties est telle qu'elle concourt à l'énergie que comporte le sujet, par conséquent la sorte de beauté qu'il doit produire.

Si les diverses parties de l'ordonnance sont convenables au sujet, et s'accordent entre elles à en pénétrer plus profondément l'ame du spectateur, il y aura *harmonie de composition.*

Si toutes les parties de la composition tendent à rendre plus sensible ce qu'elle doit exprimer, si toutes les parties d'une même figure s'accordent avec le sentiment intérieur dont l'artiste suppose qu'elle est affectée, il y aura *harmonie d'expression.*

Si dans les variétés du *faire* on reconnoît qu'il est le produit d'une seule main, d'une seule intelligence, il y aura *harmonie d'exécution.*

Si les formes d'une même figure s'accordent mutuellement entre elles, si toutes indiquent le même âge, le même tempérament, le même embonpoint, la même maigreur, etc., il y aura *harmonie de dessin.*

Si l'ombre et la lumière ne contrastent pas durement entre elles, si des demi-teintes bien graduées conduisent artistement du clair à l'obscur, il y aura *harmonie de clair-obscur.*

Enfin, si l'artiste n'a soin de n'avoisiner que des couleurs amies, si chacune de ces teintes participe toujours de celle qui la précède ou qui la suit, il y aura *harmonie de tons et de couleurs. Le Corrège passe pour un grand maître d'*harmonie.

HARMONOMÈTRE, s. m. du grec ἁρμονία (*harmonia*), harmonie, accord, et de μέτρον (*métron*), mesure.

(*Musique*) Instrument propre à mesurer les rapports *harmoniques.* Si l'on pouvoit observer et suivre à l'oreille et à l'œil les ventres, les nœuds et toutes les divisions d'une corde sonore en vibration, l'on auroit un *harmonomètre* naturel très-exact; mais nos sens trop grossiers ne pouvant suffire à ces observations, on y supplée par un monocorde que l'on divise à volonté par des chevalets mobiles, et c'est le meilleur *monomètre* naturel que l'on ait trouvé jusq'ici.

HARMOTOME, s. f. du gr ἁρμὸς (*harmós*), jointure, et de τέμνω (*temnô*), couper, diviser.

(*Minéral.*) C'est le nom donné par M. Haüy à l'hyacinthe blanche cruciforme de la mine d'Andrusberg au Hartz; c'est l'*andréolithe* de Lamétrie, et le *kreuzstein* des Allemands.

HARPE, du saxon *hearpe.*

(*Musique*) Espèce d'instrument de musique qui a plusieurs cordes de longueur inégale, et qu'on touche des deux côtés avec les deux mains et en même tems.

HARPES, s. f. du verbe *harper*, dérivé du grec ἁρπάζω (*harpazô*), prendre avec force.

(*Archit.*) Pierres qu'on laisse sortir hors d'un mur à distances égales pour faire liaison avec les pierres d'un autre mur qu'on veut joindre par la suite.

HARPON, s. m. du verbe *harper*, prendre et serrer fortement *V.* HARPES.

(*Pêche*) Javelot forgé de fer battu, auquel on ente un manche de bois de 20 décimètres environ de longueur, sur lequel on attache une corde près de la douille de fer: ce *harpon* a la pointe acérée, tranchante et triangulaire, ou barbelée en forme de flèche. On s'en sert pour la pêche de la baleine, et de quelques autres gros poissons. Au bout du *harpon* il y a un anneau auquel la corde est attachée, et lorsqu'on a lancé le *harpon*, et qu'il est entré dans le corps de la baleine, celle-ci plonge avec vitesse; alors on file la corde, au moyen de laquelle on retire ensuite le *harpon* avec la baleine, lorsqu'elle a perdu sa force et son sang.

HAUBAN, s. m. vieux mot français, formé de *haubaner*, attacher.

(*Marine*) Gros cordages servant à soutenir les mâts d'un vaisseau, et qui s'opposent en partie à l'effet du roulis sur les mâts, étant frappés

sur la tête du mât, et ayant leur point d'appui aux deux bords du vaisseau.

HAUT, adj. du lat. *altus*, élevé: il est opposé à bas et petit.

(*Chirurgie*) *Haut appareil*. *V.* APPAREIL.

HAUTBOIS, s. m.

(*Musique*) Instrument à vent et à anche, ainsi nommé, parce qu'il a le ton fort clair.

HAUT-BORD, s. m.

(*Marine*) Vaisseau de l'État, ainsi appelé, parce que son bois est élevé hors de l'eau. *Capitaine de haut-bord*, *vaisseau de haut-bord*. Ces expressions vieillissent.

HAUTE-CONTRE, s. f. de l'italien *contr' alto*.

(*Musique*) Celle des quatre parties de la musique qui appartient aux voix d'hommes les plus aiguës ou les plus hautes, par opposition à la *basse-contre*, qui est pour les plus graves ou les plus basses. *V.* PARTIES.

Dans la musique italienne, cette partie qu'ils appellent *contr'alto*, et qui répond à la *haute-contre* est toujours chantée par des *bas-dessus*, soit femmes, soit *castrats*. En effet, la *hautre-contre* en voix d'homme n'est pas naturelle; il faut la forcer pour la porter à ce diapazon: quoiqu'on fasse, elle a toujours de l'aigreur et rarement de la justesse.

On appelle *hautre-contre de violon*, la quinte de violon; et *haute-contre de flûte à bec*, un instrument à vent qui donne la quinte au-dessus de la taille de flûte, et l'unisson des dessus et par-dessus du clavecin.

Haut dessus; c'est quand les dessus chantans se subdivisent la partie supérieure. Dans les parties instrumentales, on dit toujours *premier dessus*, *second dessus*.

Haute-taille, ou *tenor*; c'est cette partie de la musique qu'on appelle simplement *taille*. Quand la *taille* se subdivise en deux autres parties, l'inférieure prend le nom de *basse-taille* ou *concordant*, et la supérieure s'appelle *haute-taille*.

HAUTE-LICE, s. f. composé de HAUT, *altus*, et de *licia*, ou *licium*, les fils de la trame du tisserand.

(*Manuf.*) La *haute-lisse* est une tapisserie de soie et de laine, quelquefois rehaussée d'or et d'argent, et qui représente de grands et de petits personnages, ou des paysages ornés de figures ou d'animaux.

La *haute-lisse* est ainsi appelée de la disposition des lisses, ou plutôt de la chaîne qui sert à travailler, qui est tendue perpendiculairement de haut en bas; ce qui la distingue de la *basse-lisse*, dont la chaîne est mise sur un métier placé horizontalement. *V.* BASSE-LISSE.

L'invention de la *haute-lisse* semble venir du Levant; et le nom de *Sarrasinois*, qu'on donnoit autrefois à ceux qui se mêloient de faire ces *tapisseries* ou même de les raccommoder, ne laisse guère lieu d'en douter. On croit que ce sont les Anglais et les Flamands qui, au retour des croisades et des guerres contre les Sarrasins, ont apporté en Europe l'art de la *haute-lisse*; ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils sont les premiers qui y ont excellé. On fabrique des *hautes-lisses* dans les manufactures des Gobelins et de Beauvais.

HAUTESSE, s. f. du lat *altitudo*.

(*Diplomat.*) Titre d'honneur qu'on donne au grand seigneur, à l'empereur des Turcs.

Ce titre a été porté par quelques rois de France de la seconde race; les chartes l'expriment par le mot *altitudo*.

HAUTES-PUISSANCES. *Voyez* HAUT, PUISSANCE.

(*Diplomat.*) Titre que l'on donnoit aux états-généraux des provinces-unies des Pays-Bas, aujourd'hui la république Batave.

HAUTEUR, s. f. du lat. *altitudo*, étendue d'un corps en tant qu'il est haut.

(*Géométrie*) C'est la distance la plus courte du sommet ou du point supérieur d'une figure ou d'un corps quelconque à la ligne horizontale; et par conséquent c'est une ligne perpendiculaire tirée du sommet d'une figure ou d'un corps sur la ligne horizontale, ou sur la base de la figure ou du corps.

Ce même mot s'emploie plus généralement pour désigner la distance d'un point ou d'une ligne à une ligne ou à un plan. Ainsi, on appelle *hauteur d'un triangle*, la perpendiculaire menée de l'un des

angles du triangle au côté opposé; *hauteur d'un parallélogramme*, la perpendiculaire menée d'un point quelconque de l'un des côtés du parallélogramme opposé, etc.

Des triangles qui ont des bases et des *hauteurs égales*, sont égaux en surface; les parallélogrammes sont doubles en surface des triangles de même base et de même *hauteur*.

(*Astron.*) Les *hauteurs astronomiques* ne se mesurent point par des lignes droites, mais par des arcs de cercle; ainsi, la *hauteur* ou l'élévation d'un astre est le nombre de degrés, de minutes et de secondes, compris entre l'astre et l'horizon mesuré sur un cercle vertical. La mesure des *hauteurs* est le fondement de toute l'astronomie. *Voy.* QUART, CERCLE.

On distingue les *hauteurs* des astres en *hauteurs apparentes* et en *hauteurs vraies*. La *hauteur vraie* d'un astre, est sa distance de l'horizon, vue du centre de la terre; et sa *hauteur apparente*, est sa distance de l'horizon vue de la surface de la terre; celle-ci diffère de l'autre à raison de la réfraction qui la rend plus grande, et de la parallaxe qui la fait paroître plus petite. *V.* RÉFRACTION, PARALLAXE.

Hauteur méridienne; c'est celle qui a lieu au moment que les astres passent par le méridien; c'est l'arc du méridien, compris entre l'astre et l'horizon. Cette *hauteur*, que les astronomes observent principalement, est la plus grande de toutes; elle sert à trouver la déclinaison de l'astre (*V.* DÉCLINAISON); on l'observoit autrefois avec un *gnomon*, actuellement on se sert ordinairement d'un QUART DE CERCLE MURAL. *V.* ce mot.

Hauteur de l'équateur, *hauteur du pôle*; ces deux *hauteurs* font ensemble 90 degrés, en sorte que l'une étant connue, on a nécessairement l'autre.

Hauteurs correspondantes; ce sont les *hauteurs* par le moyen desquelles on connoît le moment du midi vrai, ainsi que l'heure du passage d'un astre au méridien.

L'opération la plus ordinaire de toute l'astronomie, consiste à chercher l'heure du passage d'un astre par le méridien, soit pour trouver l'heure qu'il est, soit pour déterminer les différences d'ascensions droites entre les astres. La méthode la plus exacte pour y parvenir consiste à observer les *hauteurs correspondantes*.

On sait que tous les astres décrivent par le mouvement diurne des cercles parallèles à l'équateur, dont les deux parties à droite et à gauche sont semblables; ainsi les astres sont également élevés une heure avant le passage au méridien, et une heure après; donc pour avoir rigoureusement le tems, où un astre a passé au méridien, il suffit d'observer, par le moyen d'une horloge à pendule, le moment où l'astre s'est trouvé à une certaine *hauteur* vers l'orient en montant; et avant son passage par le méridien, et d'observer ensuite le tems où il se trouve à une *hauteur* égale en descendant vers le couchant, après le passage au méridien, le milieu entre ces deux instans, sera le tems que l'horloge marquoit quand l'astre étoit dans le méridien.

Le tems le plus favorable pour prendre exactement des *hauteurs correspondantes*, est celui où l'astre s'élève le plus promptement, et pour les astres qui ont une déclinaison méridionale, c'est le tems de leur lever; pour ceux qui ont une déclinaison septentrionale, c'est le tems où ils passent par le premier vertical; pour ceux qui n'y passent pas, c'est le tems où le vertical touche le parallèle diurne, et où l'angle parallactique est de 90 degrés.

(*Physique*) *Hauteur des montagnes*; c'est l'élévation du sommet des montagnes au-dessus du niveau de la mer.

Les hauteurs des montagnes se mesurent par le moyen du baromètre. *V.* BAROMÈTRE, et *les Recherches sur les Modifications de l'atmosphère*, par M. de Luc.

Hauteur des nuages, élévation des nuages au-dessus de la surface de la terre. Il est rare qu'on puisse mesurer la hauteur d'un nuage; il faudroit que deux observateurs pussent, au même instant, diriger des quarts de cercles vers la même

partie du nuage. Cependant, Chenenx, qui est parvenu à mesurer une hauteur de cette espèce, pense que le terme de la neige constante est entre 4776 mètres de hauteur et 8573 (entre 2400 toises et 4400).

(*Marine*) *Prendre hauteur*; mesurer l'élévation du soleil sur l'horizon, pour en déduire la latitude du lieu où l'on se trouve en mer. C'est une observation qui se fait ordinairement à midi. On se sert pour cela de différens instrumens. *V.* QUARTIER ANGLAIS, OCTANT, etc.

Etre à la hauteur d'une île, etc.; c'est être parvenu à la même hauteur ou latitude, que cette île, etc.

(*Art milit.*) *Hauteur d'un bataillon, d'un escadron*; c'est le nombre des hommes de la file.

HAUTURIERS, s. m. de HAUTEUR.

(*Marine*) *Pilotes hauturiers*; on appelle ainsi les pilotes qui dirigent la route du vaisseau en pleine mer, et dans les voyages de long cours; qui se conduisent par la connoissance des astres, et qui font usage des instrumens astronomiques. On les appelle ainsi pour les distinguer des pilotes côtiers, qui servent seulement pour donner les connoissances de certaines côtes, et conduire le vaisseau dans les passages entre les terres, le long des côtes, et aux entrées des ports et rades.

HAVRE, s. m. de *haber*, vieux mot gaulois, qui signifie la décharge d'un fleuve dans la mer; ou en celtique, *hafn*, dont les Allemands ont fait *Haffen*, et les Anglais *haven*.

(*Géographie*) Synonyme de port, qui cependant paroît plus particulièrement affecté aux ports d'une petite étendue, et de peu de profondeur. On dit aussi par abréviation : *le Hâvre de Grâce*.

HEBDOMADAIRE, adj. du gr. ἑβδομὰς (*hebdomas*), semaine, d'ἑπτὰ (*hepta*), sept : *ouvrage, journal hebdomadaire*. Sarrasin est l'auteur de cette expression.

HÉBREU s. m. et adj. du latin *hebræus*, formé du grec ἑβραῖος (*hebraios*), dérivé de l'hébreu *ibri*.

La langue hébraïque, le peuple hébreu; d'*hébreu* on a fait *hébraïque*, pour ce qui appartient aux *Hébreux*; *hébraïque*, pour désigner les savans qui s'attachent particulièrement à l'étude de la langue *hébraïque*, et du texte *hébreu* de l'écriture. *Hébraïsme*, pour signifier une façon de parler propre et particulière à la langue *hébraïque*.

HÉCATOMBE, s. f. du gr. ἑκατόμβη (*hécatombé*), formé d'ἑκατὸν (*hécaton*), cent, et de βοῦς (*bous*), bœuf : sacrifice de cent bœufs.

(*Hist. grecque.*) Strabon dit qu'il y avoit cent villes dans la Laconie, et que chaque ville avoit accoutumé d'immoler un bœuf pour le salut commun du pays, d'où vient l'institution du célèbre sacrifice de cent victimes, appelé *hécatombe*. Depuis, on a donné le nom d'hécatombe à tous les sacrifices somptueux, quelque fut l'espèce et le nombre des victimes.

HECTARE, s. m. contraction d'HÉCATARE, composé d'ἑκατὸν (*hécaton*), cent, et du mot *are*, en latin *area*, d'où on a fait *aire*, *surface*, et peut-être *arpenter*, mesure agraire de cent *ares*.

(*Métrol.*) Nouvelle mesure de superficie, en langage vulgaire, *arpent*. Cette mesure contient cent ares, ou dix mille mètres quarrés. *V.* ARE, METRE QUARRÉ.

En mesures anciennes, la surface de l'*hectare* est de 94830 piels quarrés. Elle approche celle de deux grands arpens. L'*hectare* est destiné à mesurer les terres et les bois.

HECTO, contraction d'HÉCATO, du gr. ἑκατὸν (*hekaton*), cent : cent fois.

On doit à ceux qui trouveront étrange qu'on ait employé, pour signifier *cent*, un mot qui, en grec, veut dire sixième, de leur faire connoître les motifs qui ont déterminé les auteurs de la nouvelle nomenclature à s'écarter de la véritable étymologie.

« A la vérité (ce sont eux qui parlent) ἑκτὸν (*hekton*) signifie, en grec, sixième, et par cette raison on eût préféré le mot ἑκατὸν (*hékaton*) en son entier; mais, outre qu'il étoit trop long pour les composés, il sonnoit mal en français, soit qu'on eût dit *hecato* ou *hécaton*, et c'étoit un grand inconvé-

nient pour des termes qui doivent être d'un usage aussi familier. Les savans sauront donc que *hecto* est ici une abréviation de ἑκατὸν (*hékaton*) ; les autres ne s'en embarrasseront guère. »

(*Métrol.*) *Hecto*, annexe ou prénom des mesures nouvelles, qui désigne une unité cent fois plus grande que l'unité génératrice.

HECTOGRAMME, contraction d'HECATOGRAMME, composé de ἑκατὸν, pour ἑκατὸν (*hekaton*), et de γράμμα (*gramma*), ancien mot grec, d'où le *gramme* tire son nom.

(*Métrol.*) Poids nouveau, en langue vulgaire ONCE, qui contient cent grammes, et le *gramme* est l'unité du poids. *V.* GRAMME. En poids de marc, celui de l'*hectogramme* est de 3 onces 2 gros 12 grains. Ce poids est destiné à peser les marchandises qui se vendent en petites quantités, et à faire les appoints de plus grands poids.

HECTOLITRE, s. m. contraction d'HÉCATOLITRE, du grec ἑκατὸν (*hekaton*), cent, cent fois, et de λίτρα (*litra*), ancienne mesure grecque d'où le litre tire son nom. *V.* LITRE.

(*Métrol.*) Nouvelle mesure de capacité pour les liquides qui contient 100 *litres*, et le litre est l'unité des mesures de capacité. Sa capacité est égale à un dixième du mètre cube. *V.* METRE CUBE. En mesures anciennes, la capacité de l'*hectolitre* est de 107 pintes de Paris. Cette mesure est destinée à mesurer des capacités moyennes.

L'*hectolitre*, pour les matières sèches, est encore une mesure de capacité, appelée vulgairement setier. Elle contient 10 *décalitres* ou boisseaux, et en mesures anciennes 77 boisseaux de Paris.

HECTOMETRE, s. m. contraction d'*hecatomètre*, du gr. ἑκατὸν (*hécaton*), cent, cent fois, et de μέτρον (*métron*), mesure.

(*Métrol.*) Nouvelle mesure linéaire égale à cent *mètres* ; et le *mètre* est l'unité des mesures linéaires. En mesures anciennes, la longueur de l'*hectomètre* est de 308 pieds environ. Cette mesure est destinée à mesurer des distances moyennes.

HECTOSTÈRE, s. m. contraction d'HÉCATOSTÈRE, du grec ἑκατὸν (*hécaton*), et de στερεὸς (*stéréos*), solide : cent stères.

(*Métrol.*) Mesure nouvelle égale à cent stères. *V.* STÈRE. Elle est destinée à mesurer les bois de charpente.

HÉGIRE, s. m. mot arabe qui signifie *fuite à cause de la persécution*.

(*Chronol.*) Époque des Arabes et des Mahométans, de laquelle ils commencent à compter leurs années. Les Mahométans ont par-là désigné leur époque, parce que Mahomet fut obligé de s'enfuir de la Mecque, et s'en fut à Médine ; ce qui arriva la 5335e année de la période julienne, c'est-à-dire, l'an 622 de J. C.

HÉLER, v. a. de l'ancien saxon *hoel*, qui signifie sauté, dont les Anglais ont fait *hail*.

(*Marine*) *Héler un vaisseau*, ou autre bâtiment, c'est lui crier ou parler avec ou sans porte-voix, pour savoir quel il est, où il va, d'où il vient, ou lui faire telle autre question.

HELIAQUE, adj. du grec ἥλιος (*hélios*), soleil.

(*Astron.*) Le lever d'une étoile ou d'une planète, s'appelle *héliaque*, lorsqu'elle sort des rayons ou de la lumière du soleil, qui nous empêchoit de la voir, et qu'on commence à l'apercevoir le matin avant le lever du soleil.

Le coucher *héliaque* se dit du coucher d'un astre qui entre dans les rayons du soleil, et qui devient invisible par la supériorité de la lumière de cet astre.

HELICE, s. m. du grec ἕλιξ (*helix*), enveloppe, ou ce qui tourne en rond.

(*Archit.*) Petite volute du chapiteau corinthien. Elles naissent des caulicoles, et sont placées sous les roses de l'abaque.

(*Géom.*) C'est la même chose que SPIRALE. *V.* ce mot.

(*Anat.*) On appelle aussi *hélice*, le tour extérieur de l'oreille.

HÉLICOIDE, adj. du gr. ἕλιξ (*hélix*), tour, hélice, et d'εἶδος (*eidos*), forme, ressemblance : qui a la figure d'une hélice ou ligne tournante.

(*Géom.*) *Parabole hélicoïde*,

ou spéciale paraboliqne, est une ligne courbe qui n'est autre chose que la parabole commune apollonienne, dont l'axe est plié et roulé sur la circonférence d'un cercle. La parabole *hélicoïde* est donc la ligne courbe qui passe par les extrémités des ordonnées à la parabole, lesquelles deviennent convergentes vers le centre du cercle en question.

HELICOSOPHIE, s. f. du grec ἑλιξ (*hélix*), tour, hélice, et de σοφια (*sophia*), sagesse.

(*Mathémat.*) Quelques géomètres ont appelé ainsi l'art de tracer des *hélices* ou des spirales.

HELIOCENTRIQUE, adj. du gr. ἥλιος (*hélios*), soleil, et de κέντρον (*kentron*), centre.

(*Astron.*) Epithète que les astronomes donnent au lieu d'une planète vue du soleil, c'est-à-dire, au lieu où paroîtroit la planète, si notre œil étoit dans le centre du soleil; ou ce qui revient au même, le lieu *héliocentrique* est le point de l'écliptique auquel nous rapporterions une planète, si nous etions placés au centre du soleil. Il est opposé à GEOCENTRIQUE, *V.* ce mot

HELIOCOMÈTE, s. f. du grec ἥλιος (*hélios*), soleil, et de κομήτης (*kométés*), comète.

(*Astron. phys.*) *Comète du soleil;* phénomène qui a été remarqué quelquefois au coucher du soleil. Sturmius, et d'autres qui l'ont vu, lui ont donné le nom d'*héliocomète*, parce que le soleil ressemble alors à une comète. C'est une longue queue, ou colonne de lumière, attachée, et comme traînée par cet astre, dans le tems qu'il se couche, à-peu-près de la même manière qu'une comète qui traîne sa queue. *V.* COMETE.

HÉLIOMÈTRE, s. m. du grec ἥλιος (*hélios*), soleil, et de μέτρον (*métron*), mesure.

(*Astron.*) Cet instrument d'astronomie, qu'on appelle autrement ASTROMETRE, ou MICROMETRE OBJECTIF (*V.* ces mots), est formé par deux objectifs, ou deux moitiés d'objectifs et un seul oculaire; il est destiné à mesurer plus exactement qu'avec les micrumètres ordinaires, les diamètres du soleil et des planètes, et les petites distances apparentes entre les objets célestes, on évite, par son moyen, l'inconstance du mouvement diurne des astres, et celui de la petitesse du champ d'une lunette, quand elle grossit beaucoup. Bouguer est le premier qui ait appris la maniere de faire un *héliomètre.*

HELIOSCOPE, s. m. du grec ἥλιος (*hélios*), soleil, et de σκοπέω (*skopéó*), regarder, considérer.

(*Astron.*) Instrument dont on se sert pour regarder le soleil et affoiblir sa lumière, de façon que l'œil puisse la supporter.

On a employé pour cela des verres colorés en jaune, en bleu, en vert, ou en noir; des toiles d'araignées; mais on préfère des glaces enfumées, très-minces, et placées sur l'objectif.

HÉLIOSTATE, s. m. du grec ἥλιος (*hélios*), soleil, et de στατὸς (*statos*), qui s'arrête; formé d'ἵστημι (*histémi*), s'arrêter, être en repos.

(*Astron.*) Instrument propre à observer le soleil et les autres astres, et à les fixer, pour ainsi dire, dans la lunette, de manière que le mouvement continuel de l'astre n'apporte point d'obstacle à l'observation. Pour cet effet, il est nécessaire que la lunette soit montée sur un axe parallèle à l'axe du monde, ainsi que les lunettes *parallactiques*, et de plus, que l'axe soit conduit par un mouvement d'horloge qui lui fasse faire un tour en vingt-quatre heures.

(*Physique*) *Héliostate* est encore le nom d'un instrument de physique propre à introduire un jet de lumière dans un lieu obscur, c'est-à-dire, à conduire le miroir et ramener toujours le soleil sur le trou par lequel on introduit le rayon solaire dans le lieu de l'observation. Cet instrument s'appelle encore PORTE-LUMIERE, *V.* ce mot.

HÉLIOTROPE, s. m. du grec ἥλιος (*hélios*), soleil, et de τρέπω (*trépô*), tourner.

(*Botan.*) On appelle *plantes héliotropes* celles qui tournent toujours le disque de leurs fleurs du côté du soleil, de manière que par leur direction elles le suivent dans son cours.

(*Joaillerie*) On appelle *héliotrope* une espèce d'agathe, ou de quartz-agathe, parsemée de points rougeâtres, sur un fond vert obscur.

HELLÉNISME, s. m. du grec ἑλληνισμὸς (*hellénismos*), formé d'ἕλλην (*hellén*), grec, auquel on a joint la terminaison ισμὸς (*ismos*), qui marque imitation. *V.* ISME.

(*Gramm.*) Tour, expression, manière de parler empruntée du grec, et qui tient au génie de cette langue.

(*Rhétor.*) *Hellénisme* est par extension le nom d'une figure de construction, qui consiste dans une imitation de quelques façons de parler, tirées soit d'une langue étrangère, soit d'une même langue, où ces façons de parler sont employées dans d'autres circonstances.

HELLÉNISTE, s. m. du grec ἕλλην (*hellén*), grec : qui appartient aux Grecs.

(*Langage*) Les anciens donnèrent ce nom tout à-la-fois aux Juifs d'Alexandrie, et aux Juifs qui parloient un grec mêlé d'hébraïsme et de syriacisme, comme est le grec des Septante, qui ont traduit la bible, et des Apôtres qui ont écrit les livres du Nouveau Testament.

On ne reconnoit les *hellénistes*, que depuis le règne des Grecs en Orient. Comme il y en avoit très-peu qui sussent la langue hébraïque, ils avoient recours à la version des Septante, ce qui déplaisoit fort aux Juifs hébraïsans, c'est-à-dire, attachés au texte hébreu de l'Écriture.

HELLÉNISTIQUE, adj. même origine qu'HELLENISTE.

(*Langage*) C'est le nom de la langue dont se servent les Juifs grecs, dans laquelle les Septante ont écrit leur version, et les Apôtres les livres du Nouveau Testament.

HELMINTAGOGUE, s. et adj. du grec ἕλμινς (*helmins*), ver, et d'ἄγω (*agô*), chasser, faire sortir : vermifuge.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes qui chassent les vers.

HELMINTIQUE, subst. et adj. même origine, et même signification qu'HELMINTAGOGUE.

HELMINTHOLOGIE, s. f. du grec ἕλμινς (*helmins*), ver, et de λόγος (*logos*), discours : traité des vers.

(*Méd.*) Partie de la médecine qui a pour objet de faire connoître la nature des vers, et les remèdes qui leur sont applicables.

HÉLODE, adj. du grec ἕλος (*hélos*), marais : humide comme le marais.

(*Méd.*) On appelle ainsi certaines fièvres, accompagnées dans le commencement de sueurs abondantes et coliquatives, qui ne soulagent point, et dans lesquelles toutes fois la langue est sèche et rude, et la peau dure et pour ainsi dire grillée C'est la même chose que la SUETTE. *V.* ce mot.

HÉLOSE, s. f. mot grec, dérivé d'εἱλύω (*héiluo*), retourner, renverser.

(*Méd.*) Renversement des paupières. Sorte de maladie des yeux.

HELVÉTIQUE, adj. du latin *helvetia*, qui appartient à l'*Helvétie*, à la nation Suisse. La *république helvétique*.

HÉMAGOGUE, adj. du grec αἷμα (*haima*), sang, et de ἄγω (*agô*), faire sortir, chasser.

(*Méd.*) Il se dit des remèdes qui provoquent les règles et le flux hémorroïdal.

HÉMADOPIE, s. f. du grec αἷμα (*haima*) sang, et d'ὄψ (*óps*), œil.

(*Chirurgie*) Épanchement de sang dans le globe de l'œil.

HÉMAPHOBE, s. m. du grec αἷμα (*haima*) sang, et de φόβος (*phobos*), crainte : horreur du sang.

(*Méd.*) Celui que la vue du sang fait tomber en syncope.

HÉMASTATIQUE, s. f. du grec αἷμα (*haima*) sang, et de στατὸς (*statos*) qui s'arrête; dérivé d'ἵστημι (*histémi*), s'arrêter.

(*Méd.*) Partie de la médecine qui traite de l'équilibre du sang.

HÉMATÉMÈSE, s. f. du grec αἷμα (*haima*), sang, et de ἔμεσις (*éméo*), vomir.

(*Méd.*) Vomissement de sang.

HÉMATITE, s. f. du grec αἷμα (*haima*), sang, et de λίθος (*lithos*), pierre.

(*Minér.*) Mine de chaux, de fer, appelée ainsi à cause de sa couleur qui approche de celle du sang; on l'appelle vulgairement sanguine, ou pierre à brunir.

HÉMATOCÈLE, s. f. du grec αἷμα. (*haima*), sang, et de κήλη (*kélé*), tumeur.

(*Chirurg.*) Tumeur du scrotum, causée par un sang extravasé.

HEMATOGRAPHIE. s. f. du grec αἷμα (*haima*), sang, et de γράφω (*graphô*), décrire.

(*Physiol.*) Partie de la physiologie qui a pour objet la description du sang.

HÉMATOÏDE, adj. du grec αἷμα (*haima*), sang, et d'εἶδος (*éidos*), forme, ressemblance: qui a l'apparence du sang.

(*Hist. nat.*) Les naturalistes désignent ainsi les substances qui sont couleur de foie.

HEMATOLOGIE, s. f. du grec αἷμα (*haima*), sang, et de λόγος (*logos*), discours: discours, traité sur le sang.

(*Physiol.*) Partie de la physiologie qui traite du sang.

HÉMATOMPHALE, s. f. du gr. αἷμα (*haima*), sang, et d'ὀμφαλὸς (*omphalos*), nombril.

(*Chirurgie*) Hernie du nombril qui contient du sang. *V.* VARICOMPHALE.

HÉMATOSE, s. f. du grec αἷμα (*haima*), génitif αἵματος (*haimatos*), sang.

(*Physiol.*) Action, ou fonction naturelle, par laquelle le chyle se convertit en sang.

HÉMATURIE, s. f. du grec αἷμα (*haima*), sang, et de οὐρέω (*ouréô*), pisser.

(*Méd.*) Pissement de sang.

HÉMÉRALOPIE, s. f. du gr. ἡμέρα (*héméra*), jour, et d'ὄπτομαι (*optomai*), voir.

(*Méd.*) Affection des yeux, qui consiste à n'apercevoir les objets qu'en plein jour seulement, et à ne les plus voir sur le soir. L'*héméralopie* est le contraire de la NYCTALOPIE. *V.* ce mot.

HÉMI, mot grec qui signifie demi, et qui entre dans la composition de quelques termes des sciences et des arts. C'est un abrégé d'ἥμισυς (*hémisus*), qui signifie la même chose. Les Grecs retranchent la dernière syllabe dans la composition, et nous l'avons fait à leur exemple dans la composition des mots que nous avons pris d'eux.

HÉMICRANÉE, s. f. du grec ἥμισυς (*hémisus*), moitié, et de κρανίον (*kranion*), crâne.

(*Méd.*) Espèce de mal de tête, qui n'affecte qu'un côté de cette partie. C'est la même chose que MIGRAINE. *V.* ce mot.

HEMICYCLE, s. m. du grec ἥμισυς (*hémisus*), demi, et de κύκλος (*kuklos*), cercle: demi-cercle.

(*Astron.*) *Hémicycle de Bérose*; c'étoit une espèce de cadran solaire, peut-être un plinthe incliné, coupé en demi-cercle, concave du côté du septentrion. Il y avoit un style sortant du milieu, dont la pointe répondoit au centre de l'*hémicycle*, représentant le centre de la terre. Son ombre tomboit sur la concavité de l'*hémicycle*, marquoit non-seulement les déclinaisons du soleil, c'est-à-dire, les jours des mois, mais aussi les heures de chaque jour.

(*Archit.*) *Hémicycle* se dit aussi du trait d'une voûte, ou d'un arc d'un demi-cercle parfait.

On entend encore par ce mot tout lieu formé en amphithéâtre, pour une assemblée d'auditeurs et de spectateurs.

HÉMIOLE. s. m. composé du gr. ἥμισυς (*hémisus*), demi, et d'ὅλος (*olos*), tout: le tout et la moitié du tout.

(*Musique*) Ce mot exprime, en musique, le rapport de deux quantités dont l'une est à l'autre, comme 15 à 10, ou comme 3 à 2: on l'appelle autrement *rapport sesqui altère*.

(*Arithmét.*) *Hemiole* ou *hémiolée*, est aussi le nom d'une proportion arithmétique, qui exprime le rapport de deux quantités, dont l'une est à l'autre comme 3 est à 2.

C'est de ce rapport que naît la consonnance appelée *diapente* ou

quinte, et l'ancien rhythme sesquialtère en naissoit aussi.

HÉMIPLÉGIE, ou HÉMIPLEXIE, s. f. du grec ἥμισυς (*hémisus*), demi, et de πλήσσω (*plêssô*), frapper.

(*Méd.*) Paralysie de la moitié du corps. Il y a *hémiplégie*, ou *hemiplexie*, lorsqu'il n'y a que la moitié de la tête et du reste du corps frappés de paralysie après une apoplexie.

HÉMIPTÈRE, s.m. du grec ἥμισυς (*hémisus*), demi, et de πτέρον (*ptéron*), aile, demi ailé.

(*Entomologie*) C'est ainsi que les naturalistes nomment les insectes dont les étuis ne sont coriaces qu'en partie, et qui sont presque des ailes propres au vol, comme celles qu'elles recouvrent.

La cigale, la *punaise*, et le punceron, sont des *hémiptères*.

HEMISPHÈRE, s. m. du grec ἡμισφαίριον (*hémisphairion*), formé d'ἥμισυς (*hémisus*), moitié, et σφαῖρα (*sphaira*), sphère: moitié d'une sphère.

(*Géom.*) *Hémisphère*, en géométrie, est la moitié d'un globe ou d'une sphère terminée par un plan qui passe par son centre.

(*Astron.*) En astronomie, *hémisphère* se dit de la moitié du globe céleste. L'équateur divise la sphère en deux parties égales, dont l'une est appelée *hémisphère septentrional*, et l'autre *hémisphère méridional*.

On distingue aussi l'*hémisphère* oriental ou ascendant, et l'occidental ou descendant; ils sont séparés par le méridien, et les astres qu'ils renferment changent continuellement par le mouvement diurne.

En géographie, l'hémisphère oriental et l'occidental, sont séparés par le premier méridien; l'un contient l'Europe, l'Asie, l'Afrique, et l'autre contient l'Amérique, ou le nouveau monde, qui par rapport à nous est à l'occident, et forme l'hémisphère occidental.

Hémisphère supérieur et inférieur; ces *hémisphères* sont séparés par l'horizon; l'un contient la partie du ciel que nous voyons, et l'autre la partie qui est couchée.

Hémisphère visible et invisible; ils sont distingués dans les planètes par celui de leurs grands cercles, dont le plan est perpendiculaire à notre rayon visuel.

Les taches du soleil sont pendant 13 jours dans l'*hémisphère visible pour nous*.

Hémisphères éclairé et obscur; ils sont distingués dans les planètes par celui de leurs grands cercles, dont le plan est perpendiculaire au rayon mené du centre du soleil au centre de la planète.

Hémisphère est encore un plan ou projection de la moitié du globe terrestre ou céleste sur une surface plane. (*V.* CARTE et PROJECTION.) Cette projection est appelée plus proprement PLANISPHÈRE. *Voy.* ce mot.

HEMISPHÉROÏDE, s. m. du grec ἥμισυς (*hémisus*), demi, de σφαῖρα (*sphaira*), sphère, et d'εἶδος (*éidos*), forme, ressemblance: qui ressemble à un *hémisphère*.

(*Physique*) *Hémisphères de Magdebourg*; c'est le nom que donnent les physiciens à deux grandes *demi-sphères* concaves, de cuivre ou de laiton, dont l'un est garni d'un robinet, par lequel il peut s'ajuster à la machine pneumatique, et l'autre porte un anneau au milieu de sa convexité, pour être facilement suspendu. Si l'on vide l'air qui est entre les deux *hémisphères*, il faut, pour les séparer, un poids d'autant plus considérable que le diamètre des *hémisphères* est plus grand.

Otto-de-Guerike, bourguemestre de Magdebourg, est le premier qui ait fait construire de ces *hémisphères*.

Les siens avoient près d'une aune de Magdebourg de diamètre, ce qui fait environ 63 centimètres; et l'effort de la pression de l'air qui agissoit dessus a été évalué 5399 livres (2641 kilogrammes).

(*Physiologie*) *Les hémisphères du cerveau*, ou *les quarts de sphère* oblongue du cerveau sont les deux portions latérales dans lesquelles le cerveau est divisé dans son milieu de devant en arrière. On les nomme ainsi, parce qu'effectivement le cerveau a supérieurement la figure

d'une sphère oblongue, et que la fente qui sépare ces deux portions, s'observe dans la partie supérieure.

HÉMISTICHE, s. m. du grec ἥμισυς (*hêmisus*), demi, et de στίχος (*stichos*), un vers : demi-vers.

(*Poësie*) Les vers français alexandrins ou communs, sont coupés en deux par la cèsure, et chaque partie fait une *hémistiche*. *V.* CÉSURE.

« Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots,
« Suspende l'*hémistiche*, en marque le repos ! » BOIL.

HÉMITRITÉE, du grec ἡμιτριτᾶιος (*hêmitritaios*), composé de ἥμισυς (*hêmisus*), demi, et de τριταῖος (*tritaios*, tiers : comme qui diroit *demi-tierce* ou *semi-tierce*.

(*Méd.*) On appelle ainsi une espèce de fièvre qui est composée d'une tierce intermittente, et d'une quartidienne continue, avec un redoublement le premier jour, et deux le second. Il ne faut pas prendre la fièvre *hémitritee* pour la double tierce, cette dernière prend tous les jours ; ses paroxismes sont réglés, et elle se montre parfaitement intermittente ; au lieu que la semi-tierce ne souffre point d'intermission, mais seulement de la rémission.

Les médecins ne sont pas trop d'accord sur la nature de cette fièvre. Plusieurs prétendent que c'est une espèce de fièvre continue, avec un redoublement le premier jour, et deux le second. D'autres veulent que ce soit une fièvre intermittente dont l'accès revient deux fois chaque jour. Enfin, il y en a qui croient qu'elle ne fait point une espèce particulière.

HÉMITROPE, adj. du grec ἥμισυς (*hêmisus*), moitié, et de τροπὴ (*tropê*), renversement.

(*Minéral.*) Épithète donnée par M. Haüy à un cristal composé de deux moitiés d'un même cristal, dont une paroît être renversée ; tel que le *feld-spath hémitrope*. Romé-Delisle appelle macles les cristaux ainsi disposés. D'autres les appellent *fumeaux*.

HÉMOPTYSIE, s. f. du grec αἷμα (*haima*), sang, et de πτυσις (*ptusis*), crachement, dérivé de πτυω (*ptuô*), cracher.

(*Méd.*) Crachement de sang causé par la rupture ou l'érosion de quelques vaisseaux du poumon, accompagné ordinairement de toux.

D'*hémoptysie*, on a fait *hémoptyque*, ou *hémopthysique*, pour désigner celui qui crache le sang.

HÉMORRHAGIE, s. f. du grec αἱμορραγία (*haimorrhagia*) formé de αἷμα (*haima*), sang, et de ῥήγνυμι (*rêgnumi*), rompre.

(*Méd.*) Eruption de sang de quelque partie du corps que ce soit, causée par la rupture, l'ouverture ou l'érosion des vaisseaux sanguins.

HÉMORROIDES, s. f. du grec αἱμορροΐς (*haimorrhois*), flux de sang, formé d'αἷμα (*haima*) sang, et de ῥέω (*rhéô*), couler.

(*Méd.*) Ecoulement de sang par les vaisseaux de l'anus et du rectum ; ou seulement une dilatation de ces vaisseaux causée par une abondance de sang. On dit *hémorroïdal* pour désigner les vaisseaux dont la dilatation cause les *hémorroïdes*.

HÉMORROSCOPIE, s. f. du grec αἷμα (*haima*), sang, de ῥόος (*rhoos*), écoulement, et de σκοπέω (*scopéô*), examiner, considérer.

(*Méd.*) Inspection et contemplation du sang que l'on a tiré par la saignée, à dessein de connoître par son moyen l'état du corps.

HÉMOSTASIE, s. f. du grec αἷμα (*haima*), sang, et de στάσις (*stasis*), repos.

(*Méd.*) Stagnation universelle du sang, occasionnée par la pléthore. On appelle *hémostatiques* les remèdes propres à arrêter les hémorragies ou pertes de sang.

HENDÉCAGONE, s. m. du grec ἑνδεκα (*hendéka*), onze, et de γωνία (*gônia*), angle : onze angles.

(*Géom.*) Figure composée d'onze côtés, et d'un pareil nombre d'angles. (*V.* POLYGONE.) L'angle au centre de l'*hendecagone* régulier ; c'est-à-dire, dont tous les actes et tous les côtés sont égaux, est la 11.e partie de 360 degrés, et ne peut se déterminer par la règle et le compas ; on ne peut décrire géométriquement l'*hendécagone*, qu'en résolvant

résolvant une équation du 11.e degré.

HENDECASYLLABE, adj. du grec ἑνδεκα (*hendeka*) onze, et de συλλαβή (*sullabé*), syllabe.

(*Poës. anc.*) Terme de poësie grecque et latine. Vers qui a onze syllabes : les vers saphiques et les vers phaleuques sont *hendecasyllabes*.

Saph. Jam satis terris nivis atque diræ, etc.
Phal. Passer mortuus est mæ puellæ, etc.

HÉPAR, s. m. mot grec ἧπαρ (*hépar*), foie.

(*Chimie*) *Hépar* est le nom que les anciens chimistes donnoient au foie de soufre, et que les chimistes modernes appellent maintenant *sulfure*. *V.* SULFURE.

HÉPATALGIE, s. f. du grec ἧπαρ (*hépar*), foie, et d'ἄλγος (*algos*). douleur.

(*Méd.*) Douleur de foie, ou colique *hépatique*.

HÉPATICO GASTRIQUE, adj. du grec ἧπαρ (*hépar*), le foie, et de γαστὴρ (*gastér*), l'estomac.

(*Physiol.*) Qui appartient au foie et à l'estomac.

HÉPATIQUE, adj. du grec ἡπατικὸς (*hépatikos*), formé d'ἧπαρ (*hépar*), le foie.

(*Physiol.*) On appelle vaisseaux *hépatiques*, ceux qui se distribuent au foie. *Conduit hépathique, vêines hépathiques.*

(*Méd.*) *Flux hépatiques;* c'est un cours de ventre séreux, sanguinolent, semblable à de la lavure de chair, et qui est sans tranchées. Son nom vient de ce qu'on en attribue la cause à l'obstruction du foie qui empêche la veine-porte de s'y décharger librement, et qui oblige le sang qu'elle y conduit de regorger dans les vaisseaux des intestins, de les dilater peu à peu, et de les faire ouvrir.

On donne le nom d'*hépatiques* aux maladies du foie.

Hépatiques se dit aussi de tous ceux qui ont depuis long-tems une douleur au foie, accompagnée de tumeur, de dureté, et de la perte de la couleur naturelle.

Hépatiques est encore une épithète que l'on donne aux remèdes qui conviennent aux maladies du foie.

(*Minéral.*) *Hépatique* est employé par les naturalistes pour exprimer la couleur brune des minéraux, dont la nuance approche de celle du foie des animaux, ou leur odeur de foie de soufre, c'est-à-dire, hydrogène sulfuré.

HÉPATITE, s. f. du grec ἧπαρ (*hépar*), le foie, dont le génit. est ἥπατος (*hépatos*).

(*Méd.*) Maladie du foie qui consiste dans une inflammation, comme la pleurésie consiste dans celle de la plèvre.

(*Minéral.*) *Hépatite* est aussi le nom d'une pierre dont parlent les anciens naturalistes, et qu'ils disent être de la même nature que la pierre de côme.

HÉPATO CYSTIQUE, adj. du grec ἧπαρ (*hépar*), le foie, et de κύστις (*kustis*), la vessie, et aussi la vesicule du fiel.

(*Physiol.*) Qui appartient au foie et à la vesicule du fiel.

HÉPATOGRAPHIE, s. du grec ἧπαρ (*hépar*), le foie, et de γράφω (*graphó*), décrire.

(*Physiol.*) Partie de la Physiologie qui a pour objet la description du foie.

HÉPATOLOGIE, s. f. du grec ἧπαρ (*hépar*), le foie, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Physiol*) Partie de la physiologie qui traite des usages du foie.

HÉPATOMPHALE, s. f. du grec ἧπαρ (*hépar*), le foie, et d'ὀμφαλὸς (*omphalos*), le nombril.

(*Chirurgie*) Hernie du foie par l'anneau du nombril.

HÉPATOTOMIE, s. f. du grec ἧπαρ (*hépar*), le foie, et de τέμνω (*temnó*), couper, disséquer

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection du foie.

HEPTACORDE, *Voyez.* EPTACORDE.

HEPTAGONE, *V.* EPTAGONE.

HEPTAGYNIE, s. f. du grec ἑπτὰ (*hepta*), sept, et de γυνὴ (*gunè*) femme.

(*Botan.*) C'est le nom que Linné a donné à la sous-division des classes des plantes dont la fleur a sept parties femelles ou sept pistils. On dit plus communément *poligynie*, lorsque le nombre des pistils est au-dessus de cinq.

HEPTAMÉRIDE, *V.* EPTAMÉRIDE.

HEPTAMÉRON, *V.* EPTAMÉRON.

HEPTANDRIE, *Voy.* EPTANDRIE.

HEPTAPÉTALÉE, *V.* EPTAPÉTALÉE.

HEPTAPHYLLE, *Voy.* EPTAPHILLE.

HEPTARCHIE, s. f. du grec ἑπτὰ (*hepta*), sept, et d'ἀρχὴ (*arché*), empire, puissance : puissance de sept.

(*Hist. d'Angl.*) Gouvernement de sept royaumes, considérés comme ne faisant qu'un corps et un seul Etat gouverné par le même chef ou souverain. On a donné ce nom à la partie septentrionale de l'Angleterre, parce que les Saxons y établirent sept petits royaumes différens. Il ne faut se servir de ce nom qu'en parlant de l'histoire de ces tems-là, c'est-à-dire, depuis l'an 428 jusqu'en 825, que le roi Egbert réunit tous ces petits Etats, et n'en fit qu'un seul de l'*eptarchie*.

HEPTATEUQUE, s. m. du grec ἑπτὰ (*hepta*), sept, et de τεῦχος (*teuchos*), livre : ouvrage en sept livres.

(*Ecrit. Sainte*) On entend par ce mot les sept premiers livres de l'Ancien Testament ; savoir : les cinq livres de Moïse, qu'on appelle le PENTATEUQUE. *V.* ce mot, et les livres de Josué et des Juges.

HÉRACLIDES, s. m. du grec ἡρακλῆς (*héraklés*), descendans d'Hercule.

(*Hist. de la Grèce*) Ce nom se donne particulièrement aux descendans d'Hercule qui régnèrent dans le Péloponèse.

Les *Héraclides* furent chassés du Péloponèse par Euristhée, roi de Mycène, après la mort d'Hercule. Le retour des Héraclides est une époque célèbre dans l'ancienne chronologie. Cette époque doit être celle, ou après plusieurs tentatives inutiles, ils parvinrent à rentrer dans leur ancienne patrie, c'est-à-dire, 80 ans après la prise de Troye.

HÉRALDIQUE, adj. du latin barb. *heraldus*, dérivé de l'allemand *her-alt*, noble crieur, dont les Anglais ont fait *herald*, les Espagnols *heraldo*, et les Italiens *araldo*.

(*Blason*) *Science* ou *art héraldique* ; c'est l'art de blasonner les armoiries des maisons nobles, et d'en expliquer toutes les parties dans les termes qui leur conviennent.

Pour rendre toutes les figures qu'on emploie dans l'*art héraldique*, les *hérauts d'armes*, ou ceux qui composent les armoiries, se servent de deux métaux et de cinq couleurs. Les métaux sont l'or et l'argent ; les couleurs sont les *gueules*, l'*azur*, le *sinople*, la *carnation* et le *sable*. Ils représentent l'*or* par la couleur jaune, l'*argent* par la blanche, les *gueules* par le rouge, l'*azur* par la bleue, le *sinople* par la verte, la *carnation* par la couleur de pourpre, le *sable* par la couleur noire. Cet art a ses règles, ses termes et son langage particulier.

(*Archit.*) *Colonne héraldique* ; c'est celle qui est chargée d'écussons ou armoiries d'une famille.

HERBACÉE, adj. du lat. *herbaceus*, formé d'*herba*, herbe.

(*Botan.*) Il se dit d'une tige ou d'une plante qui n'est point ligneuse, et qui périt après avoir fructifié.

HERBAGE, s. m. du lat. *herba*, herbe.

(*Agricult.*) Il se dit de l'*herbe* des prés où l'on met les bestiaux pour s'engraisser. C'est dans ce sens qu'on dit que les *herbages* sont meilleurs dans un canton que dans un autre.

(*Jardin.*) Parmi les jardiniers, *herbage* est un nom collectif qui comprend toutes les herbes cultivées dans les potagers.

HERBE, s. f. du lat. *herba*.

(*Botan.*) Les *herbes* sont des plantes qui perdent leurs tiges tous les hivers. Les unes que l'on nomme

annuelles périssent entièrement tous les ans ; d'autres subsistent par leurs racines pendant deux ans : on les appelle *bis-annuelles* ; d'autres vivent trois ans ou davantage : on nomme celles-ci *trisannuelles* ou *vivaces*.

On auroit encore pu faire plusieurs sous-divisions, dans lesquelles on auroit rangé un grand nombre de plantes, qui ne sont ni arbres, ni herbes, comme les champignons, les moisissures, etc., dont la plupart vivent moins d'une année, d'autres ne durent que quelques jours ; d'autres que quelques heures ; d'autres qu'un moment ; mais ces sous-divisions, et les termes qu'il faudroit employer pour en donner l'idée seroient à l'infini.

HERBIER, s. m. du lat. *herbarium*, fait de *herba*, herbe.

(*Botan.*) Collection de plantes ; il y a deux sortes d'*herbiers* ; les uns qu'on nomme *herbiers* naturels, parce qu'ils sont composés de plantes desséchées, et les autres que l'on appelle *herbiers artificiels*, parce qu'ils sont composés de dessins, de peintures ou de gravures coloriées ou non coloriées.

HERBIVORE, adj. du lat. *herba*, herbe, et de *voro*, dévorer, manger.

(*Hist. nat.*) On donne ce nom aux animaux qui vivent d'herbes, pour les distinguer de ceux qui mangent de la chair, et qu'on nomme *carnivores* ou *carnaciers*.

HERBORISATION, s. f. d'HERBORISER. *V.* plus bas.

(*Botan.*) *action d'herboriser. V.* HERBORISER.

HERBORISER, v. n. du lat. *herbula*, dont on a fait *herbola*, herboliste, et herboriste, *herboliser* et *herboriser*.

(*Botan.*) *Herboriser* ; c'est être en course pour la recherche des plantes spontanées dans un pays. On étudie la botanique sur les livres, dans les jardins botaniques, dans les *herbiers* ; mais il est nécessaire d'aller souvent voir les plantes dans les lieux agrestes et variés où la nature seule prend soin de leur culture ; c'est-là que le botaniste doit ramasser les matériaux de son herbier, et non pas dans les jardins botaniques, où la culture rend souvent les plantes monstrueuses et contrefaites.

HERBORISTE, s. m. même origine qu'HERBORISER.

(*Botan*) Celui qui connoît et qui va à la recherche des plantes. Il se dit aussi de celui qui en fait le commerce.

HERCOTECHTONIQUE, s. f. du grec ἕρκος (*herkos*, mur, rempart, et de τεκτονικὴ (*tektonikê*), l'art de bâtir, de τέκτων (*tektôn*), ouvrier en bâtimens.

(*Art milit.*) Partie de l'architecture militaire qui enseigne à travailler à la défense et à la munition.

HERCULANUM, nom d'une ancienne ville d'Italie.

(*Géogr.*) Cette ancienne ville d'Italie, dans la Campanie, sur la côte, vis-à-vis du Vésuve, fut fondée 60 ans avant la guerre de Troie, 1342 ans avant J.-C. Les Osques l'habitèrent ; ensuite les Cumiens, les Tyrrheniens et les Samnites l'occupèrent successivement. Les Romains en firent la conquête durant la guerre des alliés, et le Vésuve l'engloutit la première année de Titus, et la soixante-dix-neuvième de l'ère chrétienne.

En 1720, le prince d'Elbœuf, Emmanuel de Lorraine, voulant orner de marbres une jolie maison qu'il avoit fait bâtir à Portici, sur le bord de la mer, un paysan lui en apporta divers morceaux qu'il avoit tirés de son puits. Le prince prit les marbres, et acheta le puits pour le faire travailler. Il trouva non seulement beaucoup de marbres précieux, mais plusieurs statues de sculpture grecque, et des colonnes d'albâtre fleuri. Ces richesses fixèrent l'attention du gouvernement, qui fit cesser les excavations. L'imagination étoit encore frappée des découvertes qu'elles avoient procurées, lorsque don Carlos, devenu roi de Naples, choisit, en 1736, la riante situation de Portici, pour faire construire un château délicieux. Alors ce monarque poursuivit les travaux du prince d'Elbœuf, et la terre ayant été creusée jusqu'à 80 pieds (259 décim.) environ de profondeur, on rendit, pour ainsi dire à la lumière, une ville entière,

pleine d'embellissemens, de théâtres, de temples, de peintures, de statues, de marbres et de bronzes, enfouis dans le sein de la terre depuis plus de 1600 ans.

HERCULE, s. m. du gr. ἡρακλέης (*heraclées*), nom propre d'un demi-dieu de la Fable.

(*Astron.*) *Hercule* est aussi le nom d'une planète découverte par d'Olbers, le 8 décembre 1803.

Les astronomes de l'Europe, les confrères de d'*Olbers*, n'ont pas accueilli cette dénomination; ils ont pensé avec justice que la nouvelle planète devoit porter le nom de celui qui l'a découverte.

HÉRÉDITÉ, s. f. du lat. *hæreditas*, fait d'*hæres*, héritier.

(*Pratique*) On comprend sous ce nom, la masse des biens, des droits et des charges dont une succession est composée.

Les actions et pétitions d'*hérédité*, relativement à un absent, s'éteignent par le laps de tems établi par la prescription.

HÉRÉSIARQUE, s. m. du grec αἵρεσις (*hairesis*), hérésie, et d'ἀρχὸς (*archos*), chef, auteur.

(*Hist. ecclés.*) Chef, auteur d'une hérésie, ou chef d'une secte hérétique.

Hérétique est celui qui professe l'hérésie, ou (adject.), ce qui appartient à l'hérésie.

HÉRÉSIOLOGUE, s. m. du grec αἵρεσις (*hairesis*), *hérésie*, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Hist. ecclés.*) Celui qui a écrit sur les *hérésies*.

HÉRÉTICITÉ, s. f. d'HÉRÉSIE.

(*Dogme*) Mot créé par M. de Fénélon, pour exprimer la qualité d'une proposition opposée à la foi catholique.

HÉRISSÉ, ÉE, participe d'HÉRISSER, du latin *ereciare*, fait d'*ericius*, hérisson.

(*Botan.*) Partie d'une plante recouverte de poils rudes et très-apparens.

HÉRISSON, s. m. du latin *ericius*.

(*Hist. nat.*) Petit animal dont tout le corps est armé de piquans entremêlés de quelques poils.

(*Mécan.*) Il se dit aussi, par analogie, d'une roue dont les rayons sont plantés directement sur la circonférence du cercle, et qui ne peuvent s'engager que dans une lanterne, et ne reçoivent le mouvement que d'elle.

HÉRISSONNÉ, ÉE, adj. même origine qu'HERISSON.

(*Botan.*) Il se dit aussi des plantes couvertes d'épines longues, grêles, flexibles, et nombreuses ou rapprochées.

HERMAPHRODITE, adj. et s. m. du gr. ἑρμαφρόδιτος (*hermaphroditos*), composé d'ἑρμῆς (*hermès*), Mercure, et d'ἀφροδίτη (*aphroditê*), Vénus, parce que la fable donnoit ce nom à un fils de Mercure et de Vénus, lequel on supposoit avoir les deux sexes.

(*Hist nat.*) On trouve quatre sortes d'*hermaphrodites*, 1.° ceux qui sont véritablement hommes, ayant les parties de l'homme parfaites, et celles de la femme imparfaites; 2.° ceux qui, au contraire, sont femmes en effet, et ne sont hommes qu'imparfaitement; 3.° ceux qui ne sont ni hommes ni femmes, les deux sexes n'étant point dans leur perfection; 4.° ceux qui sont effectivement hommes et femmes, et qui peuvent se servir également des deux sexes. Bien des auteurs doutent de cette quatrième espèce d'*hermaphrodites*.

(*Botan.*) *Hermaphrodite* se dit des fleurs qui renferment les organes des deux sexes, les étamines et les pistils. La plupart des fleurs sont *hermaphrodites*.

(*Jardin.*) Les jardiniers appellent *hermaphrodites* les organes dont les fruits forment autant de côtes que de variétés. Les feuilles de ces arbres sont d'un côté festonnées jusqu'à l'arête du milieu, et leur fleur est violette.

HERMÉNEUTIQUE, adj. du gr. ἑρμηνευτικὴ (*herméneutiké*), fait d'ἑρμηνεύω (*hermêneuô*), interpréter: qui a la puissance d'interpréter.

(*Théol.*) Il se dit des livres qui servent de règle pour expliquer l'Ecriture-Sainte.

HERMÈS, s. m. du grec ἑρμῆς (*hermès*) Mercure.

(*Antiq.*) Statue antique de Mercure sans bras et sans pieds. Les Grecs en faisoient des ornemens aux portes, dans les vestibules, ect. Les Romains les plaçoient, sous le nom de *thermes*, sur les grands chemins, dans les endroits où les routes se croisoient.

HERMÉTIQUE, adj. d'HERMÈS.

Philosophie hermétique; c'est-à-dire, la chimie en laquelle *Hermès* trismégiste a excellé, ou ce qu'on appelle, en d'autres termes, le grand art, la recherche de la pierre philosophale, la transmutation des métaux.

(*Architect.*) *Hermétique* se dit des colonnes surmontées d'un *Hermès* ou d'une statue de Mercure (grec).

HERMÉTIQUEMENT, adv. à la manière de *Hermès*.

(*Chimie-Physique*) Sceller *hermétiquement* un vase de verre, c'est le fermer, en faisant fondre, à la lampe ou autrement, et couler en une seule surface continue les bords de son orifice, de manière que toute la superficie se trouve alors d'une seule pièce et sans aucune discontinuité; on dit qu'*Hermès* est l'inventeur de cette façon de fermer les vaisseaux.

HERNIE, s. f. du lat. *hernia*.

(*Chirurgie*) Tumeur externe faite par la sortie de quelque viscère du bas-ventre, et causée par la rupture ou le relâchement du péritoine.

Les *hernies* se distinguent en vraies ou fausses. Les vraies sont celles qu'on vient de définir; les fausses sont produites par des humeurs, des vents, des chairs superflues, des vaisseaux variqueux. *V.* HYDROCELE, PNEUMATOCELE, SARCOCELE, VARICOCELE.

Les vraies *hernies* prennent aussi différens noms, suivant l'endroit où elles se forment, et le lieu qu'elles tiennent. *V.* TUBERNOCELE, INQUINALE, CRURALE, OMBILICALE, EPIPLOCELE, ENTEROCELE, EPIPLOMPHALE, ENTERO-EPIPLOMPHALE, GUTTURALE, BRONCHOCELE.

D'*hernie* on a fait *herniaire* pour ce qui appartient aux *hernies*, ou pour désigner les chirurgiens qui s'appliquent particulièrement à la cure des *hernies* ou *descentes*.

HÉROI-COMIQUE, adj. composé du grec ἡρωϊκὸς (*héroïkos*), héroïque, et de κωμικὸς (*kômikos*), comique.

(*Poësie*) Qui tient de l'héroïque et du comique. Le lutrin de Boileau est un poëme *héroï-comique*.

HÉROIDE, s. f. du grec ἥρως (*hérôs*), héros.

(*Poësie*) Epître en vers composée sous le nom de quelque héros, ou personnage fameux. Les *héroïdes d'Ovide*.

HÉROIQUE, adj. du gr. ἡρωϊκὸς (*hérôikos*), *héroïque*, qui appartient aux héros.

(*Hist. anc.*) *Tems héroïques*; ce sont les tems dans lesquels on suppose qu'ont vécu les héros, ou ceux que les poëtes ont appelés les enfans des dieux.

(*Poësie*) *Poëme héroïque*; c'est un poëme où l'on fait la description de quelque action d'éclat, ou entreprise extraordinaire. *Homère, Virgile, le Tasse ont fait des poëmes héroïques.*

Vers héroïques, ceux dont les poëmes *héroïques* sont composés; tels sont les vers hexamètres grecs et latins, parce qu'Homère et Virgile s'en sont servi dans leurs poëmes; nos vers *alexandrins*, parce qu'on les croit plus propres pour la poësie *héroïque*.

(*Méd.*) *Médicamens héroïques*, ce sont les remèdes dont les effets produisent des changemens considérables et prompts dans l'économie animale. Paracelse fut le premier à faire usage, vers l'an 1522, de l'antimoine, du mercure, de l'opium, tandis qu'on n'osoit encore s'écarter dans ce tems de la pratique douce, anodine des Arabes.

(*Peinture*) *Genre héroïque*; c'est le genre qui représente les actions des hommes de la très-haute antiquité. Il doit entrer beaucoup d'idéal dans le style héroïque, mais tout est perdu si l'on y admet le style théâtral; car le théâtral n'est qu'une représentation imparfaite de l'homme naturel, et l'*héroïque* doit

être au-dessus de l'homme. La nature des héros doit être au-dessus de l'humanité et approcher de celle des dieux. Dans leur jeunesse, ils ne sont pas tout à-fait des Apollons, mais ils ressemblent à l'Antinoüs; dans la force de l'âge, ils ne sont pas Jupiter Olympien, mais on reconnoît qu'ils ne peuvent céder qu'à Jupiter. Leur vieillesse majestueuse n'offre aucun signe de décrépitude; elle n'a plus la vivacité de la jeunesse, ni la force de l'âge viril, mais elle a l'empire de la sagesse. Dans tous les âges leurs formes sont grandes, et leur maintien est simple; car le fort n'a besoin d'aucune affectation.

HERPE, s. f. du grec ἕρπης (*herpés*), dartre.

(*Méd.*) Espèce de dartre qui s'étend sur la peau. *V.* DARTRE.

(*Marine.*) *Herpes marines*; ce mot, dérivé du gaulois *harpir*, prendre, signifie les captures faites sur les rivages, par les seigneurs ou souverains des lieux, des objets délaissés par la mer. *V.* EPAVES.

HERSCHELL, s. m. nom d'homme.

(*Astron.*) *Planète de Herschell*; c'est le nom, du moins en France, d'une nouvelle planète découverte, le 13 mars 1781, par M. *Herschell* hanovrien, qui étoit établi à Bath en Angleterre. Ce jour-là M *Herschell*, regardant, avec un télescope de sept pieds, les étoiles qui sont vers les pieds des gémeaux, vit un petit astre différent des étoiles, de même lumière, qui paroissoit plus large, et qu'il soupçonna être une comète. Il regarda cet astre avec un équipage qui grossissoit 932 fois, et il trouva que son diamètre étoit encore plus grand, tandis que celui des étoiles ne changeoit pas.

M. *Herschell* en donna bientôt avis à M. Maskelyne, astronome d'Angleterre; celui-ci, après avoir observé la nouvelle planète, écrivit cette nouvelle à Paris, où la plupart des astronomes s'occupoient à faire des observations

Cette nouvelle planète ne paroît que comme une étoile de la septième grandeur. Son diamètre apparent a été trouvé de 4 à 5 secondes, avec les excellens télescopes de M. *Herschell*; sa grosseur, comparée à celle de la terre, est comme 91 un quart est à 1. Sa densité est à celle de la terre, à-peu-près comme 22 est à 100.

Sa masse est à celle de la terre, à peu près comme 17 trois-quarts est à 1.

La plus petite distance d'*Herschell* au soleil est de 190,342,13 parties, dont la plus grande distance du soleil à la terre contient 1016,830, d'où il suit que lorsqu'*Herschell* est le plus près qu'il est possible de la terre, il en est éloigné de plus de 18,017,363 de ces mêmes parties, qui, en supposant que la moyenne distance de la terre au soleil soit de 347,616,80 lieues, valent 626,313,807 lieues, c'est-à-dire, plus de 18 fois autant que la moyenne distance de la terre au soleil.

En Angleterre, la planète d'*Herschell* est appelée *georgium sidus*; mais les astronomes français ont cru devoir attacher au nouvel astre le nom de celui à qui on en doit la découverte.

HERSE, s. f. du lat. *hercia*, contraction de *herpicia*.

(*Agric.*) Instrument de bois, ordinairement de forme triangulaire, armé de longues dents de bois ou de fer, et qui sert à recouvrir les grains nouvellement semés.

HERSE, s. f. (*fortification*) du latin *ericius*.

(*Art milit.*) Porte à treillis ou barreaux qui se met au-dessus d'une porte de ville, et qui est suspendue à une corde qu'on lâche pour se garantir de quelque surprise et des effets du pétard. L'usage de la *herse* est fort ancien, et étoit connu du tems des Romains.

HÉTÉROCLITE, adj. du grec ἑτερόκλιτος (*hétéroklitos*), formé d'ἕτερος (*hétérôs*), autrement, et de κλίνω (*klinô*), incliner: incliné d'une autre manière; irrégulier.

(*Grammaire*) Il se dit des noms et des adjectifs qui s'écartent en quelque chose des règles de la déclinaison à laquelle ils appartiennent.

(*Beaux arts*) Il se dit aussi de

tout ce qui péche contre les règles de l'art, *bâtiment hétéroclite.*

HÉTÉRODOXE, adj. du grec ἕτερος (*hétéros*), autre, différent, d'où vient ἑτέρως (*hétérôs*), autrement, différemment, et de δόξα (*doxa*), opinion, sentiment: contraire à un sentiment

(*Dogmat.*) Qui est contraire aux sentimens reçus dans la véritable religion. Il est opposé à ORTHODOXE. *V.* ce mot.

HÉTÉRODROME, adj. du grec ἕτερος (*hétéros*), autre, et de δρόμος (*dromos*), course: mouvement différent.

(*Mécan.*) C'est un lévier du premier genre, dont le point d'appui est entre le poids et la puissance; il est ainsi appelé, parce que la puissance et le poids se meuvent en sens différens.

HÉTÉROGÈNE, adj. du grec ἕτερος (*hétéros*), autre, différent, et de γένος (*génos*), genre, espèce, nature: d'une nature différente.

(*Physique*) On appelle ainsi les corps dont les parties sont différentes les unes des autres, soit par leur nature, soit par leur densité, soit par leurs qualités ou propriétés

(*Grammaire*) *Noms hétérogènes;* ce sont des noms qui sont d'un genre au singulier, et d'un autre genre au plurier. Le mot *délire* est masculin au singulier, et féminin au plurier.

(*Méd.*) *Hétérogène* exprime une qualité des humeurs du corps humain, différente de celle qu'elles doivent avoir en état de santé.

HÉTÉROPHYLLE, adj. du grec ἕτερος (*hétéros*), autre, différent, et de φύλλον (*phullon*), feuille: feuille dissemblable.

(*Botan.*) On désigne ainsi les plantes qui portent des feuilles notamment dissemblables les unes des autres par leur figure. Les plantes aquatiques sont souvent *hétérophylles.*

HÉTÉROSCIENS, s. m du grec ἕτερος (*hétéros*), autre, différent, et de σκιὰ (*skia*), ombre: ombre différente.

(*Astron., Géog.*) Peuples des zônes tempérées, qui ont toujours les ombres du même côté, par opposition aux AMPHISCIENS (*V.* ce mot) qui habitent la zône torride, et qui ont les ombres tantôt du côté du nord, tantôt du côté du midi.

HÉTÉROTOME, adj. du grec ἕτερος (*hétéros*), autre, différent, et de τόμος (*tomos*), division: division différente.

(*Botan.*) Il se dit d'un calice ou d'une corolle dont les divisions sont notablement dissemblables.

HEURE, s. f. du latin *hora*, formé du grec ὥρα (*hôra*), heure.

(*Astron.*) Parties du jour; c'est ordinairement la 24.e partie du tems que le soleil met à revenir au méridien, ou du jour solaire vrai.

Les *heures* antiques planétaires ou judaïques, *heures* temporaires, *heures* inégales, usitées autrefois chez les Juifs et les Romains, commençoient au lever du soleil, et recevoient leur nom d'une des sept planètes; cet usage étoit venu des Egyptiens, suivant Hérodote.

Le dimanche, au lever du soleil, la première *heure* étoit pour le Soleil; ensuite venoient Vénus, Mercure, la Lune qui étoient supposés au dessous du Soleil, puis Saturne, Jupiter et Mars qui étoient au-dessus. Par-là, il arrivoit que le lendemain commençoit par la lune, et voilà pourquoi le jour de la lune, c'est-à-dire, le lundi, fut placé à la suite du jour consacré au soleil.

Les *heures* babyloniques commençoient à se compter au lever du soleil; cela se pratique encore à Majorque et à Nuremberg. Celles des Egyptiens et des Romains commençoient à minuit; et cet usage est encore celui de la plupart des nations de l'Europe.

Les *heures*, dans les Septante, indiquent seulement les quatre saisons, comme dans Homère et dans Hésiode.

Tous les astronomes commencent à compter les *heures* depuis midi, comme faisoient autrefois les Umbres, et comme font aussi les Arabes. Les astronomes vont aussi jusqu'à 24 *heures;* ainsi, lorqu'on compte dans la société le 2 janvier

huit *heures* du matin, les astronomes disent, le 1.er janvier, à 20 *heures*; et c'est ce qu'ils appellent *tems astronomique*.

Les Athéniens commençoient à compter les *heures* depuis le coucher du soleil; on en fait de même en Italie. Les Italiens commencent leurs 24 *heures* une *demi-heure* après le coucher du soleil.

Les astronomes distinguent trois sortes d'*heures* astronomiques.

Heures solaires vraies; c'est-à-dire, celles que marque chaque jour le soleil sur nos méridiennes et nos cadrans, mais qui varient tous les jours à cause des inégalités du soleil. *V.* TEMS VRAI.

Heures solaires moyennes; ces *heures* sont égales et uniformes; elles sont la 24.e partie du jour moyen, c'est-à-dire, d'un retour moyen du soleil au méridien. Ce sont ces *heures* égales et ces jours moyens sur lesquels se règlent tous les calculs, ainsi que les pendules astronomiques. *V.* TEMS MOYEN.

Heure du premier mobile; ce sont celles que l'on compte par la révolution des étoiles fixes, qui est la véritable durée de la rotation de la terre et qui est toujours égale, ou 23 h. 56 min. 4 second. de tems moyen. Il y a des astronomes qui règlent les horloges ou pendules sur ces *heures du premier mobile*; ils y trouvent cet avantage que les étoiles passent tous les jours à la même *heure* de la pendule, mais le soleil y passe environ quatre minutes plus tard.

Heure est quelquefois le nom d'un instrument de gnomonique propre à montrer les *heures* du jour et la hauteur du soleil.

(*Liturgie*) *Heures canoniales*; on appelle ainsi des prières que l'on fait dans l'église catholique, à certaines *heures*, soit du jour, soit de la nuit. Elles sont au nombre de sept; savoir, *matines et laudes*, *prime*, *tierce*, *sexte*, *none*, *vêpres* et *complies*.

Ce qu'on appelle *matines* s'appeloit autrefois l'office de la nuit.

Prime, *tierce*, *sexte* et *none* sont des dénominations qui rappellent la division du jour artificiel des Juifs et des Romains. Ils distinguoient dans le jour artificiel, pris du lever au coucher quatre parties principales, *prime*, *tierce*, *sexte* et *none*.

Prime commençoit au lever du soleil; *tierce*, trois *heures* après, *sexte*, à midi, et *none* trois *heures* après le coucher du soleil; mais ces *heures* étoient plus ou moins grandes, selon que le soleil étoit plus ou moins de tems sur l'horizon.

Les parties de l'office furent appelées *heures*, parce qu'elles devoient se réciter à certaines *heures*, comme à *prime*, à *tierce*, etc., et *heures canoniales*, parce qu'elles étoient prescrites par les règles, par les canons.

HEURTER., v. a de l'allemand *hurten*, dont les Anglais ont fait *hurt* dans le même sens: choquer, toucher, ou rencontrer rudement.

(*Peinture*) *Ce peintre affecte de heurter ses tableaux*; *cette esquisse n'est que heurtée*. Le *heurté* est regardé comme une qualité indifférente en soi, et qui peut être bonne ou mauvaise, suivant l'usage qu'on en fait; il est l'opposé de *fondu*; regardé comme un défaut, il est l'opposé du *léché*.

Dans un tableau *fondu*, les teintes, se succédant les unes aux autres par des nuances insensibles, se noyent les unes dans les autres, et ne peuvent être discernées que par un œil expert. Dans un tableau *heurté*, les teintes sont posées largement, on pourroit dire brutalement, les unes à côté des autres; non-seulement leur succession brusque est très-sensible, elle est même choquante, si l'on regarde l'ouvrage de fort près; mais quand on le voit de loin, l'air s'interpose entre le tableau et l'œil du spectateur, fond et noie ces teintes, et change l'ébauche grossière en une peinture terminée. On disoit des fresques de Lanfranc, que l'air les finissoit.

Les premières pensées des peintres ne sont que des esquisses très-*heurtées*: ils ne les font que pour eux, et elles deviennent quelquefois dans la suite très-précieuses aux vrais connoisseurs.

HEXACORDE, s. m. du grec ἕξ (*hex*), six et de χορδὴ (*chordé*), corde: à six cordes.

(*Musique*) Instrument à six cordes. Il se dit aussi du système composé de six sons, tels que l'*exacorde* de Gui d'Arezzo.

HEXAÈDRE, s. m. du grec ἕξ (*hex*), six, et de ἕδρα (*hedra*), siège : base à six faces.

(*Géom.*) L'*hexaèdre* est un des cinq corps réguliers, qu'on appelle aussi *cube*; il est ainsi appelé parce que chaque face peut être prise pour la base du corps régulier: un dé à jouer est un *hexaèdre*.

HEXAGONE, s. m. du grec ἕξ (*hex*), six, et de γονία (*gonia*), angle: à six angles.

(*Géom.*) Figure composée de six angles et de six côtés. Un *hexagone* régulier est celui dont les angles et les côtés sont égaux. On décrit donc un *hexagone* régulier en portant six fois le rayon du cercle sur sa circonférence. Pour décrire un *hexagone* régulier sur une ligne donnée, il ne faut que former un triangle équilatéral; le sommet sera le centre du cercle circonscriptible à l'hexagone que l'on demande.

HEXAGYNIE, s. m. du grec ἕξ (*hex*), six, et de γυνὴ (*gunè*), femme.

(*Botan.*) L'*hexaginie* est le sixième ordre des classes du système sexuel de Linné, celui qui renferme les plantes dont les fleurs ont six pistils, ou six organes femelles.

HEXAMÉRON, s. m. du grec ἕξ (*hex*), six, et de ἡμέρα (*héméra*), jour : de six jours.

(*Ecrit. Sainte.*) C'est le titre de tous les commentaires, tant anciens que modernes, sur les premiers chapitres de la Genèse, et l'histoire de la création et des *six premiers jours* du monde.

HEXAMÈTRE, adj. et s. du gr. ἕξ (*hex*), six, et de μέτρον (*métron*), mesure : de six mesures.

(*Poësie anc.*) Il se dit des vers grecs ou latins, composés de six pieds.

HEXANDRIE, s. f. du grec ἕξ (*hex*), six, et d'ἀνὴρ (*anér*), génit. ἀνδρὸς (*andros*), mari : à six maris.

(*Botan.*) C'est la classe VI du système sexuel de Linné, celle qui renferme les plantes dont les fleurs hermaphrodites ont six étamines.

HEXAPÉTALÉES, adj. du grec ἕξ (*hex*), six, et de πέταλον (*pétalon*), *pétale*, formé de πέταω (*pétaô*), ouvrir : à *six pétales*.

(*Botan.*) On nomme ainsi les corolles qui ont six *pétales*.

HEXAPHYLLE, adj. du grec ἕξ (*hex*), et de φύλλον (*phullon*), feuille : à six feuilles.

(*Botan.*) Qui a six feuilles ou folioles.

HEXAPLES, s. m. du grec ἕξ (*hex*), six, et de ἁπλόω (*haplóô*), expliquer : à six explications.

(*Ecrit. sainte*) C'est ainsi qu'on appelle un ouvrage publié par Origène, qui contient en six colonnes, six versions grecques du texte hébreux de la Bible. Ces six versions sont celles des Septante d'Acquila, de Théodotien, de Symmaque, une version trouvée à Jéricho, et une à Nicopolis.

HEXAPTÈRE, adj. du grec ἕξ (*hex*), six, et de πτέρον (*ptéron*), ailes : à six ailes.

(*Botan.*) Qui a six ailes.

HEXASTYLE, s. m. du grec ἕξ (*hex*), six, et de στύλος (*stulos*), colonne : à six colonnes.

(*Archit.*) Edifice qui a six colonnes de front.

HIATUS, s. m. mot purement latin, qui signifie ouverture de la bouche.

(*Poësie*) Sorte de bâillement qui fait quelquefois un mauvais effet. Si l'on place de suite deux mots, dont le premier finisse par une voyelle autre qu'un *e* muet, et le second commence par quelque voyelle que ce puisse être, ce concours fait une rencontre de voyelles qu'on ne peut prononcer de suite sans y interposer une sorte de bâillement qui rend la mesure extrêmement languissante. C'est ce concours, cette rencontre, ce bâillement qu'on appelle *hiatus*. Dans ce vers de Théophile:

Il est vrai que mon sort en ceci est *mauvais.*

(*Art dram.*) *Hiatus* se dit aussi,

en parlant des pièces de théâtre, lorsqu'il s'y trouve une scène qui n'est point liée avec les autres, et qui interrompt le cours de l'action; et dans la représentation d'une pièce, lorsque l'acteur n'entre point au moment juste qu'il devoit, ou que le théâtre demeure vide.

(*Pratique*) *Hiatus* se dit encore d'une interruption dans une généalogie, lorsque dans une suite d'aïeux, il en manque un ou plusieurs qu'on ne trouve point ni dans l'histoire, ni dans les titres.

(*Anat.*) Les anatomistes se sont également emparés de ce mot, pour exprimer le baillement, l'ouverture qui se fait en quelque endroit.

HIBRIDE, ou HYBRIDE, adj. du grec ὕβρις (*hubris*), génit. ὑβρίδος (*hubridos*), animal dont le père et la mère sont de différentes espèces. La racine de ce mot est ὕβρις (*hubris*), affront, injure; comme si ces sortes de naissances étoient un outrage fait à la nature, ou une espèce d'adultère commis par la nature elle-même.

(*Grammaire*) Les grammairiens l'emploient par analogie, pour désigner les mots tirés de deux langues. *Cholera-morbus* est un mot *hibride*, par ce qu'il est tiré du grec et du latin.

(*Bot.*) *Hibride* se dit aussi des [illegible] qui doivent, ou paroissent devoir leur origine à deux plantes d'espèce différente.

HIDALGO, s. m. mot espagnol, titre d'honneur.

(*Econ. polit.*) En Espagne, on tient pour *hidalgos*, ceux qui peuvent montrer n'être descendus des Mores; et c'est le titre que prennent les nobles qui se prétendent descendus d'anciennes races chrétiennes, sans mélange de sang juif ou more.

HIDROTIQUE, adj. du grec ἱδρωτικὸς (*hidrôtikos*), qui fait suer, formé d'ἱδρὼς (*hidrôs*), sueur.

(*Méd.*) C'est ainsi qu'on appelle les remèdes qui procurent la sueur. C'est la même chose que SUDORIFIQUE, *V.* ce mot.

Hidrotique, est encore le nom d'une fièvre *sudorifique*. C'est peut-être la même chose que SUETTE, *V.* ce mot.

HIÉRARCHIE, s. f. du grec ἱερὸς (*hiéros*), sacré, et d'ἀρχὴ (*archê*), empire, gouvernement: gouvernement sacré.

(*Théol.*) Subordination qui est entre les divers chœurs des anges. Selon St.-Denis, il y a neuf chœurs des anges, divisés en trois *hiérarchies*.

(*Discipline ecclés.*) Il se dit aussi sur la terre, de la subordination entre les prélats et les autres ecclésiastiques.

(*Econ. polit.*) Ce mot s'applique à tous les établissemens où l'on reconnoît divers degrés d'autorité ou de pouvoir, subordonnés les uns aux autres. *La hiérarchie des pouvoirs, la hiérarchie militaire, la hiérarchie administrative.*

HIÉROGLYPHES, s. m. du grec ἱερὸς (*hieros*), sacré, et de γλύφω (*gluphô*), graver; gravure sacrée.

(*Ecrit.*) Ce sont des espèces de figures que l'on dessinoit, et dont on se servoit pour expliquer sa pensée, avant la découverte de l'écriture alphabétique.

Les *hiéroglyphes* ont été d'usage chez toutes les nations, pour conserver les pensées par des figures, et leur donner un être qui les transmît à la postérité. On peut donc regarder les *hiéroglyphes* comme le premier pas fait vers l'écriture alphabétique: les pensées morales se rendoient aussi par *hiéroglyphes*.

Les *hiéroglyphes* qui étoient dans le principe une écriture de nécessité, devinrent entre les mains des prêtres Egyptiens, une écriture sacrée, surtout lorsque l'écriture épistolique succéda à l'*hiéroglyphique*. Ces prêtres donnèrent une origine divine aux *hiéroglyphes*; et le peuple, toujours superstitieux, s'empressa d'ajouter foi à ce qu'on lui débitoit à ce sujet, et il crut à la vertu de ces figures symboliques; aussi les faisoit-on graver sur des pierres précieuses, et on les portoit en façon d'amulettes et de charmes.

Warburthou, dans son essai sur les *hiéroglyphes*, pense que les inscriptions sculptées sur les obélisques dans les places publiques, n'étoient

point du tout une écriture mystérieuse, et que loin de contenir une doctrine secrète, ces inscriptions ne faisoient qu'exposer aux yeux du peuple les choses dont on vouloit qu'il conservât le souvenir.

HIEROGRAMMES, s. m. du gr. ἱερὸς (*hiéros*), sacré, et de γράμμα (*gramma*), lettre, caractère: caractères sacrés.

(*Ecrit.*) Caractère sacré dont l'écriture sacerdotale étoit composée chez les Egyptiens.

Plusieurs savans prétendent qu'il ne faut pas confondre les *hiérogrammes* avec les *hiéroglyphes*; que ceux-là étoient des *hiéroglyphes* simplifiés, et assujettis à un petit nombre de traits de convention, tels que ceux qu'on voit autour des bordures de la table d'Isis, (actuellement déposée dans le cabinet des médailles de la bibliothèque nationale). Les caractères qui y règnent, peignent en abrégé les dieux, les instrumens, les vases, etc., représentés en grand dans le corps de la Fable.

On appeloit *hiérogrammatées*, les prêtres qui composoient les livres écrits en caractères *hiérogrammatiques*.

HIEROGRAPHIE, s. f. du grec ἱερὸς (*hiéros*), sacré, et de γράφω (*graphô*), décrire: description des choses sacrées.

HIEROLOGIE, s. f. du grec ἱερὸς (*hiéros*), sacré, et de λόγος (*logos*), discours; discours sur des choses saintes ou sacrées.

(*Culte relig.*) Il se dit plus particulièrement de la bénédiction nuptiale chez les Grecs et chez les Juifs.

HIEROPHANTE, s. m. du grec ἱερὸς (*hiéros*), sacré, et de φαίνω (*phainô*), déclarer, manifester.

(*Hist. anc.*) On donnoit ce titre chez les Grecs, au pontife qui présidoit aux fêtes de Cérès et aux mystères. C'étoit lui qui enseignoit les choses sacrées à ceux qu'on initioit dans les mystères, et c'est de-là qu'il prenoit son nom.

HILARO-TRAGEDIE, du grec ἱλαρὸς (*hilaros*), gai, et de τραγῳδία (*tragôdia*), (*V.* ce mot): tragi-comédie.

(*Littérat. anc.*) Pièce dramatique grecque, mêlée de tragique et de comique. Rhenton, poëte comique de Tarente, fut l'inventeur de ces sortes de pièces.

HILE, s. m. du latin *hilum*.

(*Botan.*) Ombilic de la graine; point superficiel, ou cicatrice par laquelle une graine étoit attachée dans la cavité du péricarpe.

HIPPIATRIQUE, s. f. du grec ἵππος (*hippos*), cheval, et d'ἰατρικὴ (*iatrikê*), médecine, dérivé d'ἰάομαι (*iaomai*), guérir: médecine des chevaux.

(*Didact.*) Art de connoître et de guérir les maladies des animaux, et en particulier celles des chevaux.

HIPPOLITE, s. f. du grec ἵππος (*hippos*), cheval, et de λίθος (*lithos*), pierre: pierre de cheval.

(*Hippiatr.*) Concrétion pierreuse qui se trouve dans quelque partie interne du cheval. *V.* CALCUL, BEZOARD.

HIPPOCRENE, s. f. du grec ἵππος (*hippos*), cheval, et de κρήνη (*chrênê*), fontaine: fontaine de cheval.

(*Mythol.*) Nom d'une fontaine célèbre parmi les poëtes; elle sortoit du mont Hélicon en Béotie. On feint qu'elle étoit dédiée aux muses, et que le cheval Pégase l'avoit fait sortir du rocher, en le frappant de son pied. On dit: *Il a bu des eaux d'Hippocrène*, pour dire qu'il a le talent de la poësie.

HIPPOTOMIE, s. f. du grec ἵππος (*hippos*), cheval, et de τέμνω (*temnô*), couper, disséquer: dissection du cheval.

(*Didact.*) Anatomie du cheval.

IPPUS, ou HIPPUS, s. m. du gr. ἵππος (*hippos*), cheval.

(*Méd.*) Affection des yeux, dans laquelle ils sont perpétuellement clignotans, tremblans. C'est Hippocrate qui a donné à cette maladie le nom d'*hippus*; elle consiste dans une affection du muscle qui soutient l'œil, et qui embrasse la base de cet organe.

(*Physiol.*) A la partie antérieure et moyenne de l'oreille, du côté de la face, on voit une petite éminence, couverte de poils chez les vieillards,

ainsi que dans les boucs : ce qui lui a fait donner le nom d'*hircus*.

HIRCOSITÉ, s. f. du latin *hircus* ; bouc.

(*Méd.*) Mauvaise odeur, semblable à celle du bouc. Ce mot est vieux.

HIRCUS, s. m. mot purement latin, qui signifie bouc.

HIRSUTE, adj. du lat. *hirsutus*, *velu*, formé d'*hircus*, bouc : velu comme un bouc.

(*Botan.*) Garni de poils longiuscules, et d'une roideur ou rudesse sensible, et non alvéolés.

HISPIDE, du latin *hispidus*, hérissé, fait d'*hispidare*, hérisser de pointes.

(*Botan.*) Garni de poils longs, roides et alvéolés, ou à base manifestement tuberculée.

HISSER, v. a. de l'italien *issare*.

(*Marine*) C'est élever, ou hausser un mât, une voile, une vergue, ou toute autre chose, par le moyen des manœuvres ou des palans, dans un vaisseau. L'action de *hisser* se fait le plus souvent en tirant avec force sur un cordage perpendiculaire, au lieu que pour tirer un cordage posé horizontalement, on dit ordinairement HALER, *V.* ce mot.

HISTIODROMIE, s. f. du grec ἱστίον (*histion*), voile, et de δρόμος (*dromos*), course.

(*Marine*) C'est le titre de plusieurs ouvrages sur l'art de la marine, ou de la navigation, par le moyen des voiles.

HISTOIRE, s. f. du gr. ἱστορία (*historia*), connoissance, recherche, narration ; dérivé d'ἱστωρ (*histôr*), habile, savant : récit de faits et d'événemens mémorables.

(*Histoire naturelle*) C'est la description des choses naturelles.

(*Peinture*) *Histoire*, dans le langage de la peinture, désigne ce qu'on regarde comme le premier et le principal genre des imitations dont s'occupe cet art.

On dit *un peintre d'histoire*, *un tableau d'histoire*, et l'on comprend sous ces dénominations, non-seulement la représentation des *faits historiques*, mais de tout ce que nous connoissons de la mythologie et des fables anciennes, sans distinguer ce qu'elles peuvent contenir d'historique ou d'emblématique ; on y comprend même les sujets qu'offrent les poëtes tragiques, épiques, et les romans distingués, tant anciens que modernes.

On dit *peintres d'histoire*, par opposition aux peintres de GENRE (*V.* ce mot), c'est-à-dire, aux artistes qui se bornent à un genre particulier de représentation, tels que les paysagistes, les peintres d'animaux, de fabriques, de fleurs, etc.

Le *peintre d'histoire* a la prééminence sur le *peintre de genre*, parce que, quelle que soit la perfection avec laquelle celui-ci pourra imiter un objet visible, celui-là aura des sujets plus difficiles à représenter ; et pour le faire avec succès, il lui faudra embrasser à-la-fois toutes les formes de la nature, tous ses effets et toutes les affections que l'homme peut éprouver ; parceque la composition de l'un n'est pas poëtique ; que dans l'exécution, tout y est fait d'après des objets communs, et que le résultat en est de rendre simplement la nature ; au lieu que le peintre d'histoire ne peut exister sans poësie, et que cette qualité seule constitue le vrai caractère.

Historié, *portrait historié* ; on emploie cette expression pour signifier la représentation d'une ou plusieurs personnes que le peintre travestit, à l'aide d'un costume emprunté de l'histoire ou de la fable, ou bien qu'il peint occupées de quelque action qui leur donnent de l'intérêt et du mouvement.

Une jeune beauté peinte avec les attraits de Flore, d'Hébé, d'une vestale, est un *portrait historié*. Un père de famille, représenté instruisant ses enfans dont il est entouré, tandis que sa femme paroît, dans ce même tableau, jouir avec délice de ce spectacle doublement intéressant pour son cœur, est de même un assemblage de *portraits historiés*

Les *portraits historiés*, soit qu'ils

représentent des princes, soit qu'ils représentent des particuliers, deviennent ou des dérisions, ou des critiques amères, lorsqu'ils ne sont pas simples, et que les accessoires ne sont pas appropriés avec la plus grande finesse de goût au caractère qu'ils doivent avoir, et aux lois de la convenance, des bienséances et des conventions utiles.

HISTORIEN, s. m. du gr. ἱστωρ (*histôr*), habile, savant : celui qui écrit l'*histoire*, parce qu'en effet l'historien doit réunir un grand nombre de connoissances diverses.

HISTORIOGRAPHE, s. m. du gr. ἱστορία (*historia*), histoire, et de γράφω (*graphô*), décrire.

Si l'on s'attache à l'étymologie, ce mot n'exprime pas plus qu'*historien*; mais l'usage veut qu'il désigne un homme qui est payé par le gouvernement pour écrire l'histoire ou des mémoires. De-là ces phrases qui sont passées en proverbes : *Il est rare que l'historiographe d'un prince ne soit pas un menteur; il est rare aussi que l'historiographe d'une république dise toutes les vérités.*

HISTRION, s. m. du latin *histrio*, fait d'*hister*, nom d'un habile danseur, qui laissa son nom à tous ceux qui, depuis ce tems-là, furent de sa profession. Selon Festus, *histrio* viendroit d'*histria*, nom de pays (la Toscane), parce que ceux qui se mêlèrent les premiers de ce métier, étoient venus de ces contrées.

(*Jeux scéniques*) Les jeux du cirque furent longtems les seuls amusemens des Romains. Lorsqu'en 391 de la fondation de Rome, on voulut introduire les jeux scéniques, on fit venir d'Etrurie des baladins, qui dansèrent gravement au son de la flûte, sur un échafaud de planches, et qu'on nomma histrions, du nom de leur pays, ou de l'un d'entre eux, qui se nommoit *Hister*.

Ces *histrions* ne tardèrent point à mêler à leurs danses des vers grossiers et faits sur-le-champ. Ensuite ils se formèrent en troupes, et récitèrent des pièces appelées *satires*, et dont le dialogue étoit coupé par des danses. Ces farces subsistèrent jusqu'en 524, qu'Andronicus mit sur la scène une pièce qui avoit un sujet suivi : on y courut; les danseurs burlesques furent négligés; mais on n'oublia jamais l'origine des pièces de théâtre de Rome, et le nom d'*histrion* fut long-tems celui des acteurs comiques, et particulièrement de ceux qui jouoient des personnages plaisans dans les comédies de Térence, de Plaute, etc. Aujourd'hui, c'est un terme de mépris dont on se sert à l'égard de ceux de cette profession, qu'on veut noter d'infamie.

HIVER, s. m. du lat. *hibernum*, qu'on a dit pour *hiems*.

(*Météorol.*) L'une des quatre saisons de l'année. Il commence lorsque le soleil s'éloignant de plus en plus du zénith, est parvenu à sa plus petite hauteur méridienne, c'est-à-dire, lorsqu'il est arrivé au point de l'écliptique qui coupe la colure des solstices; et il finit lorsque le soleil se rapprochant ensuite de plus en plus du zénith, a atteint une hauteur méridienne moyenne, entre sa plus grande et sa plus petite, c'est-à-dire, lorsqu'il est arrivé au point de l'écliptique qui coupe l'équateur. Ainsi, pour ceux qui habitent l'hémisphère septentrional, l'hiver commence le 1 ou 2 nivôse (le 21 ou 22 décembre), et il finit le 32 ventôse, ou le 1.er germinal (le 20 ou le 21 mars).

HIVERNAGE, s. m. d'HIVER, *V.* ce mot.

(*Marine*) Le tems de l'hiver, pendant lequel il convient, autant qu'on peut, de relâcher pour attendre la saison la plus propice à la navigation. Il se dit également dans les pays chauds, et sur-tout aux Antilles, où on ne connoît pas de froids, ni de gelées, de la saison des pluies et des coups de vent, pendant laquelle il est d'usage que les vaisseaux se placent dans les baies les plus sûres et les plus à l'abri. Aux îles du Vent, cette saison dure depuis la fin de messidor (le milieu de juillet), jusqu'à la fin de vendémiaire (le milieu d'octobre.

HOIR, s. m. du lat. *hæres*, héritier.

(*Pratique*) Il n'est guère d'usage que dans la pratique, où il signifie héritier, ou descendant en ligne directe.

On comprend aussi souvent sous le mot *hoirs*, les héritiers, soit en ligne directe, soit en ligne collatérale, et même les héritiers testamentaires. C'est pourquoi, lorsqu'on stipule quelque chose pour soi, ses *hoirs* et ses ayant-cause, cette stipulation a lieu en faveur de toutes sortes d'héritiers.

HOLOCAUSTE, s. m. du grec ὁλόκαυστον (*holocauston*), formé d'ὅλος (*holos*), tout, et de καίω (*kaiô*), brûler : entièrement brûlé.

(*Culte relig.*) Sorte de sacrifice chez les payens, et chez les Juifs, où la victime étoit entièrement consumée par le feu.

Chez les Juifs, deux agneaux etoient tous les jours offerts en holocauste sur l'autel d'airain : un le matin, avant les autres sacrifices, et l'autre le soir, après tous ceux de la journée.

Dans les sacrifices que les Grecs avoient coutume de faire aux dieux infernaux, on n'offroit que des *holocaustes*. L'hostie étoit réduite en cendres sur l'autel, parce qu'il étoit défendu de manger rien de ce qui avoit été immolé pour les morts.

HOLOMETRE, s. m. du gr. ὅλος (*holos*), tout, et de μέτρον (*métron*), mesure : qui mesure tout.

(*Géomét.*) Instrument de mathématiques, dont on se sert pour prendre toutes sortes de hauteurs, tant sur la terre qu'au ciel : il est composé de trois règles mobiles; leurs ouvertures et leurs positions donnent les trois angles à-la-fois. Son inventeur est Abel-Tullo, qui en a publié un Traité à Venise, en 1564.

HOMELIE, s. f. du grec ὁμιλία (*homilia*), entretien, conférence, formé d'ὁμιλέω (*homiléô*), parler, haranguer le peuple.

(*Relig.*) Le mot *homélie* signifie un discours particulier; et les chrétiens nommoient ainsi les discours qui se faisoient dans l'église, pour montrer que ce n'étoient pas des discours d'apparat, comme ceux des orateurs profanes, mais des entretiens comme ceux d'un maître à ses disciples, d'un père à ses enfans.

Homélie, dans le sens qu'on lui donne aujourd'hui, se dit des leçons du bréviaire, qu'on chante à l'église au troisième nocturne des matines, pour l'explication de l'évangile du jour. Ce sont des extraits des *homélies* des pères ou docteurs de l'église.

Les plus belles *homélies* des pères, sont celles de St.-Chrysostôme et de St.-Grégoire.

HOMÉOMÈRE, adj. du gr. ὁμοιομερὴς (*homoiomérès*), formé d'ὅμοιος (*homoios*), semblable, et de μέρος, partie.

(*Didact.*) Il se dit de deux substances dont les parties sont semblables.

(*Philos.*) D'*homéomère*, les Grecs avoient fait *homéomérie*, ou ressemblance, uniformité de parties, pour désigner le sentiment d'Anaxagore sur la formation des êtres. Ce philosophe prétend que chaque tout dans la nature est composé de parties, qui, avant leur union, étoient déjà de même nature que le tout.

HOMERE, nom d'homme, en grec Ὅμηρος, dont les latins ont fait *Homerus*.

(*Littérat.*) Homère est le plus ancien poëte grec, dont il nous reste quelque ouvrage suivi. Ce poëte, dont le génie a rendu les caractères de la langue grecque ineffaçables, florissoit l'an du monde 3004, et mille ans avant J.-C.

Les poëmes de l'Iliade et de l'Odissée, sont la première et la plus ancienne histoire des Grecs, et un tableau fidèle des mœurs antiques. Le premier a pour objet la colère d'Achille, si pernicieuse aux Grecs qui incendièrent Troye; et dans l'autre, *Homère* chante les voyages et les aventures d'Ulysse, après la reprise de cette ville.

Sept villes se disputèrent l'honneur de l'avoir vu naître : Smyrne, Rhodes, Colophon, Salamis, Chios, Argos, et Athènes. La reconnoissance lui éleva deux temples, l'un

à Smyrne, et l'autre à Alexandrie. En un mot, les anciens faisoient tant de cas d'*Homère*, que pour marquer un homme accompli, en quelque genre que ce fût, ils disoient un *Homère*. Ainsi, Cicéron rapporte, dans ses Questions Tusculanes, que Panœtius nommoit Platon, le divin, le très-sage, le très-saint, enfin, l'*Homère* des philosophes.

HOMERIQUE, adj. d'HOMERE, *V.* ce mot; qui appartient à Homère.

(*Divinat.*) *Sorts homériques*; c'étoient des divinations, par lesquelles on croyoit que le vers qui se rencontroit à l'ouverture des poësies d'*Homère*, étoit une réponse précise à la question qu'on agitoit.

Les *sorts homériques*, et virgiliens, succédèrent aux *sorts de Préneste*; et à ceux-là les chrétiens ont fait succéder les sorts tirés des versets de l'Ecriture-Sainte.

HOMERISTE, adj. d'HOMERE, *V.* ce mot.

(*Littérat.*) Les Grecs appeloient *homéristes*, ceux qui faisoient métier de chanter les vers d'*Homère*, dans les maisons et dans les places publiques.

Pétrone appelle également *homéristes*, les comédiens qu'on faisoit venir, de son tems, dans les festins, pour réciter les plus beaux endroits d'*Homère*.

Dans la fameuse querelle de M. Perrault et de M. Boilean, sur les anciens, on appela *homéristes*, les partisans d'*Homère*.

HOMICIDE, s. m. du latin *homicidium*, composé d'*homo*, homme, et de *cædere*, tuer: comme qui diroit *hominis cædes*.

(*Jurisprudence*) *Homicide* se dit en général de toute action qui cause la mort d'autrui. Celui qui est l'auteur de cette action, est aussi appelé *homicide*. On distingue plusieurs sortes d'*homicide*.

Homicide casuel; c'est celui qui se commet par accident, et par cas fortuit, sans aucune faute, imprudence ou volonté de nuire, directe ni indirecte.

Homicide commis par imprudence; c'est celui qui arrive sans dessein de procurer la mort, lorsque, par exemple, en jetant quelque chose dans la rue, on tue un passant. Ce quasi-délit est punissable suivant l'excès de la négligence.

Homicide nécessaire; c'est celui que l'on commet pour la défense de sa vie ou de son honneur.

Homicide involontaire; c'est celui qui se commet volontairement; c'est le meurtre proprement dit; il est simple, lorsqu'il se commet dans la chaleur d'une rixe; c'est un guet-à-pens, lorsqu'il se commet de dessein prémédité.

HOMIOSE, s. f. du grec ὁμοίωσις (*homoiôsis*), assimilation; formé d'ὅμοιος (*homoios*), semblable.

(*Physiol.*) On entend par ce mot, la coction du suc nourricier, qui le met en état de s'assimiler aux parties qu'il doit nourrir.

HOMOCENTRIQUE, adj. d'or. gr. ὁμόκεντρος (*homokentros*), formé d'ὁμὸς (*homos*), pareil, semblable, et de κέντρον (*kentron*), centre: qui a un centre commun. C'est la même chose que CONCENTRIQUE. *V.* ce mot.

HOMODROME, adjec. du grec ὁμὸς (*homos*), semblable, et de δρόμω (*drómó*), courir: qui va du même côté.

(*Mécan.*) *Levier homodrome*; c'est un levier dans lequel le poids et la puissance sont du même côté du point d'appui, et qui par conséquent se meuvent dans le même sens. Il y a deux sortes de leviers *homodromes*: dans l'un le poids est entre la puissance et l'appui: on appelle ce levier, *levier de la deuxième espèce*. Dans l'autre, la puissance est entre le poids et l'appui: on l'appelle *levier de la troisième espèce*.

HOMOGENE, adj. du grec ὁμὸς (*homos*), semblable, pareil, et de γένος (*génos*), genre, nature, espèce: de même nature.

(*Physique*) Nom que l'on donne aux corps dont toutes les parties intégrantes sont semblables, sont de même espèce, de même nature, de même densité, et ont les mêmes propriétés; telles sont les parties de l'eau pure; telles sont les parties intégrantes des métaux bien purifiés, comme l'or, l'argent, le cuivre, etc.; telles sont aussi les par-

ties d'un rayon de lumière exactement séparé de tous les autres, qui ont toutes le même degré de réfrangibilité, et sont toutes capables de nous faire sentir la même couleur.

(*Alg.*) On appelle quantités *homogènes* des quantités qui ont le même nombre de dimensions. On dit que la loi des *homogènes* est observée dans une équation algébrique, lorsque tous les termes y sont de la même dimension.

Quantités sourdes homogènes; ce sont celles qui ont le même signe radical.

Homogène de comparaison; on appeloit ainsi autrefois le terme tout connu d'une équation. On dit maintenant le *dernier terme* de l'équation.

(*Calcul intégral*) On appelle, en général, équations *homogènes*, celles où les variables montent au même degré dans tous les termes.

(*Méd.*) *Fièvre homogène*; on dit d'une fièvre qu'elle est *homogène*, lorsqu'elle est continue et uniforme.

HOMOLOGATION, s. f. du grec ὁμολογειν (*homologéin*). consentir, formé d'ὁμος (*homos*), semblable, et de λέγω (*légô*), dire: dire de même, l'action de dire de même, d'approuver, de consentir.

(*Pratique*) Ce mot se dit d'un jugement qui ordonne l'exécution d'un acte souscrit par des parties.

HOMOLOGUE, adj. du gr. ὁμὸς (*homos*), semblable, et de λὸγός (*logos*), raison, rapport, proportion: raison, quantité, semblable.

(*Géom.*) Il se dit des côtés des figures semblables, qui sont opposés à des angles égaux.

Les triangles équiangles ou semblables, ont leurs côtés *homologues* proportionnels. Tous les rectangles semblables sont entr'eux comme les quarrés de leurs côtés *homologues*.

HOMOMALLE, adj. du gr. ὁμὸς (*homos*), pareil, semblable, et μᾶλλον (*mallon*), beaucoup, extrêmement: entièrement semblable.

(*Botan.*) Il se dit des plantes, épis, etc., dont les parties sont toutes dirigées du même côté.

HOMONYME, adj. du grec ὁμὸς (*homos*), semblable, et d'ὄνομα (*onoma*), nom: même nom.

(*Grammaire*) Il se dit des choses qui ont un même nom, quoiqu'elles soient de nature différente, et principalement des mots pareils, qui expriment des choses différentes. Ainsi les différentes choses exprimées par le mot *corne*, sont des *homonymes*.

HOMOPHAGE, adj. du gr. ὠμὸς (*ômos*), cru, et de φάγω (*phagô*), manger.

(*Méd.*) Celui qui mange de la chair crue.

HOMOPHAGIE, s. f. du gr. ὠμοφαγία (*ômophagia*), l'usage de la chair crue.

HOMOPHONIE, s. f du grec ὁμοφωνία (*homophónia*), formé d'ὁμὸς (*homos*), semblable, et de φωνή (*phônê*), son: son semblable, unisson.

(*Musique*) C'étoit dans la musique grecque cette espèce de symphonie qui se faisoit à l'unisson, par opposition à l'ANTIPHONIE. (*V.* ce mot), qui s'exécutoit à l'octave.

HOMOTONE, adj. du grec ὁμὸς (*homos*), semblable, uniforme, et de τόνος (*tonos*), ton: même ton.

(*Méd.*) On dit qu'une fièvre est *homotone*, lorsque, ne se relâchant ni ne s'irritant dans son cours, elle garde la même teneur depuis le commencement jusqu'à la fin.

HOPLOCHISME, s. m. du grec ὅπλον (*hoplon*), arme, et de χρισμα (*chrisma*), onction.

(*Chirurgie*) L'action de préparer un instrument de chirurgie, d'y appliquer les médicamens.

HOQUET, s. m. Ménage fait dériver ce mot de l'anglais *hicket*, ou *hickupi*, qui est lui-même dérivé du danois *hicken*.

(*Méd.*) Mouvement spasmodique, convulsif et incommode du diaphragme, et de quelques-unes des parties qui lui sont adhérentes durant l'inspiration, avec une explosion sonore par la bouche.

HORAIRE, adj. du lat. *horarius*, dérivé du grec ὥρα (*hôra*), heure: qui a rapport aux heures.

(*Astron.*) *Cercles horaires* ou *cercles de déclinaison*; ce sont des cercles qui passent par les pôles du monde, et qui par leurs distances au méridien, marquent les heures; ainsi,

ainsi, quand le soleil est dans un cercle *horaire*, éloigné du méridien de 15 degrés, on dit qu'il est une heure de tems vrai.

Angle horaire; c'est l'angle au pôle formé par le cercle *horaire* et par le méridien du lieu; cet angle est de 15 degrés à une heure, de 30 degrés à deux heures.

Mouvement horaire; c'est la quantité dont un astre varie en une heure, soit en longitude, soit en latitude. Les astronomes ont fait des tables du mouvement *horaire* de la lune, où sont renfermées toutes les inégalités dont ce mouvement est susceptible, soit à raison de l'excentricité de l'orbite lunaire, soit à cause de l'attraction du soleil.

Parallaxe horaire, ou *parallaxe d'ascension droite*; c'est celle que l'on observe au moyen du changement qu'elle cause dans l'ascension droite d'une planète, telle que mars ou la lune.

Lignes horaires; ce sont les lignes qui marquent les heures sur un cadran solaire. Ces lignes sont les communes sections des *cercles horaires* et du plan du cadran. La principale est la ligne méridienne, ou la commune section du plan du méridien.

Cercles horaires babyloniques ou *italiques*; ce sont les cercles qui déterminent les heures babyloniques et italiques, que l'on commence à compter de l'horizon. On les nomme ainsi, pour les distinguer des premiers, appelés *cercles horaires astronomiques*.

HORDE, s. f. mot tartare qui signifie multitude.

(*Géogr.*) C'est proprement le nom que les Tartares qui habitent le Wolga, dans les royaumes d'Astracan et de Bulgarie, donnent à leurs bourgs. Une *horde* est composée de cinquante ou soixante tentes rangées en rond, et qui laissent une place vide au milieu. Les habitans de chaque *horde* forment communément une compagnie de gens de guerre, dont le plus ancien est ordinairement le capitaine, et dépend du général ou prince de toute la nation.

HORIZON, s. m. du grec ὁρίζον (*horizon*), formé d'ὁρίζω (*horizó*), borner, terminer, dont la racine est ὅρος (*horos*), borne, limite: qui termine.

(*Astron. et Géogr.*) Grand cercle de la sphère, qui la divise en deux parties ou hémisphères, dont l'un est supérieur et visible, et l'autre inférieur et invisible.

On distingue l'*horizon* en *horizon rationel* et *horizon sensible*: l'*horizon rationel*, ou l'*horizon vrai* ou *astronomique*, ou simplement l'*horizon*, est un grand cercle dont le plan passe par le centre de la terre, et qui a pour pôles le zénith et le nadir, d'où il suit que les divers points de l'*horizon* sont éloignés de 90 degrés du zénith et du nadir.

L'*horizon sensible*, ou l'*horizon visuel*, est un cercle qui rase la surface de la terre, et qui sépare la partie visible de la terre et des cieux, de celle qui est invisible.

On entend quelquefois par *horizon sensible*, un cercle qui détermine la portion de la surface de la terre, que nous pouvons découvrir de nos yeux. C'est dans ce sens qu'on dit un *horizon borné*, *un horizon étendu*.

HORIZONTAL, adj. même origine qu'HORIZON: qui appartient à l'*horizon*.

(*Astron.*) On appelle ainsi ce qui est de niveau ou parallèle à l'*horizon*, qui n'est point incliné sur l'*horizon*, ou qui se rapporte à l'*horizon*.

Cadran horizontal; c'est celui qui est décrit sur un plan parallèle à l'*horizon*, et dont le style est élevé suivant l'élévation du pôle du lieu où il est construit.

Diamètre horizontal; c'est le plus grand diamètre apparent.

Parallaxe horizontale; c'est la plus grande de toutes les parallaxes.

(*Arpent.*) *Plan horizontal*; c'est celui qui est parallèle à l'*horizon* du lieu: l'objet du nivellement est de voir si deux points sont dans un plan *horizontal*.

(*Perspect.*) *Ligne horizontale*; c'est une ligne droite tirée du point de vue, parallèlement à l'*horizon*, ou l'intersection du plan du tableau et du plan *horizontal*.

Plan horizontal; c'est, en perspective, un plan qui est parallèle à

l'*horizon*, passant par l'œil, et coupant le plan du tableau à angles droits.

(*Peinture*) Le mot *horizon* s'emploie en peinture, sous deux rapports différens : on appelle *horizon*, ou ligne *horizontale*, la ligne sur laquelle aboutissent les rayons visuels.

On nomme encore *horizon*, l'endroit du tableau où la nature touche au ciel ; mais on exprime plus proprement cette partie du tableau par le mot LOINTAIN. *V.* ce mot.

La ligne de l'*horizon* doit être en perspective du niveau le plus exact. Ce n'est pas une chose indifférente pour un peintre que de bien ou mal placer, dans son ouvrage, la ligne *horizontale* : si elle est placée haut, il faudra voir davantage le dessus des objets ; si cette ligne est basse, ces dessus ou profondeurs deviennent plus raccourcies.

HORLOGE, s. f. du grec ὡρολόγιον (*horologion*), formé d'ὥρα (*hôra*), tems, heure, et de λέγω (*légô*), dire, annoncer : qui annonce l'heure.

(*Mécan.*) Machine qui a le principe de son mouvement en elle-même, qui sert à mesurer le temps, à marquer et à faire donner les heures.

Toute la connoissance que les anciens pouvoient avoir pour mesurer le temps, étoit bornée aux cadrans solaires, aux CLEPSYDRES, aux SABLIERS. On dit bien que Trimalcion, qui vivoit vers l'an 813 de Rome, avoit en sa possession une *horloge à rouage*, mais ce ne fut probablement qu'une ébauche, ou il faut que cet art soit tombé pendant les siècles de barbarie, ainsi que tous les autres arts, dans un tel oubli que, *l'horloge à rouages* dont le pape Paul fit présent à Pepin-le-Bref, vers l'an 760, fut regardé comme une chose unique.

Environ cinquante ans après, le Calife Aaron Raschild, en envoya une pareille à Charlemagne.

Les Italiens imitèrent les premiers *les horloges à roue*, du pape Paul I, et du Calife des Abassides, et la gloire en est due à Pacifieus, archidiacre de Vérone, mort en 846.

Au commencement du quatorzième siècle, on vit à Londres l'*horloge* de Walingford, bénédictin anglais, et bientôt après parut celle de Jacques Dondis, né à Padoue, laquelle marquoit, outre les heures, le cours annuel du soleil, suivant les douzes signes du zodiaque, avec le cours des planètes.

L'*horloge* de Dondis éveilla l'industrie, et on ne vit dans toutes les parties de l'Empire que des *horloges* à contrepoids et à sonnerie ; et ce fut peu après, en l'an 1370, que Charles V fit venir d'Allemagne Henri de Vic, qui fit l'*horloge* du palais à Paris.

Vers l'an 1550, la mécanique des grosses *horloges* se perfectionna partout. Après ces grosses *horloges* parurent les horloges d'appartement, et ensuite les montres, pour lesquelles on imagina le ressort spiral, dont l'action entretient le mouvement de la machine, et tient lieu du poids, dont on se sert pour les *horloges*.

Tel étoit, en 1647, l'art de l'horlogerie, lorsque Huyghens le créa de nouveau, par l'application qu'il fit du pendule aux *horloges*, pour en régler le mouvement. *V.* PENDULE.

L'invention du *pendule* donna lieu aux sous-divisions du temps, en minutes et en secondes. Dans la suite on imagina les pendules à reveil, celles qui marquent les quantièmes du mois, les jours de la semaine, les années, les phases de la lune, le lever et le coucher du soleil, etc. ; les pendules à répétition, et enfin les pendules et les montres à équation. *V.* REPETITION, ÉQUATION.

Horloges astronomiques, ou pendules astronomiques ; ce sont celles qui marquent les heures et les secondes, et qui battent les secondes par le moyen d'un pendule.

Pour connoître le temps vrai d'une observation, l'on n'avoit autrefois d'autre moyen que d'observer la hauteur du soleil ou d'une étoile. Depuis 1500 jusqu'en 1659, Walterus,

Tychv-Brahé, Hévélius, employerent pour vérifier leurs calculs les meilleurs *horloges* de leur temps; Galilée apperçut la propriété du pendule, que les Arabes connoissoient avant lui; mais ce fut Huyheus qui imagina, en 1636, d'appliquer aux *horloges*, le seul régulateur fixe qu'il y avoit dans la nature.

(*Marine.*) *Horloges marines*, *montres marines*; on appelle ainsi des *horloges* ou des *montres* faites avec une extrême précision, pour l'usage des longitudes en mer. Harrison, Arnold et Kendal en Angleterre, M. Leroi et M. Berthoud en France, en ont fait et en font depuis 50 ans. Mais Deverdun, Pingré, de Borda, Kerguelen, de Rosnevet, Chabert et le fameux capitaine Cook, ont fait usage de celles de MM. Berthoud et Leroi, les ont trouvées d'une exactitude surprenante, et en ont tiré des secours inouis. *V. le Traité des Horloges de M. Berthoud*, publié en 1773 et 1774.

(*Botan.*) *Horoge de flore*; c'est une table qui indique l'heure déterminée à laquelle les plantes s'ouvreut on s'éveillent, et se tourneut vers le soleil, ou bien celles à laquelle elles se ferment et paroissent s'endormir.

HORODICTIQUE, s. m. du grec ὥρα (*hôra*), heure, et du latin *dicto*, dicter, indiquer.

(*Astron.*) Instrumeut qui sert à trouver l'heure.

HOROLOGIOGRAPHIE, s. f. du grec ὡρολόγιον (*horologion*), horloge, et de γράφω (*graphô*), décrire.

(*Astron.*) L'art de faire des cadrans.

C'est le titre d'un ouvrage publié par le père de la Magdèlene, feuillaut, sur la construction des cadrans.

HOROGRAPHIE, s. f. du grec ὥρα (*hôra*), heure, et de γράφω (*graphô*), décrire.

(*Astron.*) L'art de faire les cadrans; ou l'appelle encore SCIATERIQUE, PHOTOSCEATIRIQUE, et plus communément GNOMONIQUE. *V.* ces mots.

HOROMÈTRIE, s. f. du grec ὥρα (*hôra*), heure, et de μέτρον (*métron*), mesure: mesure des heures.

(*Astron.*) L'art de mesurer ou de diviser les heures et de tenir compte du temps.

HOROPTÈRE, s. f. du grec ὅρος (*horos*), borne, limite, et de ὀπτὴρ (*optêr*), qui voit; fait d'ὄπτομαι (*optomai*, voir: qui voit la limite.

(*Optique*) C'est la ligne droite qui est tirée par le point où les deux axes optiques concoureut ensemble, et qui est parallèle à celle qui joint les centres des deux yeux ou les deux pruuelles.

On appelle cette ligne *horoptère*, parce qu'on a cru, d'après quelques expériences, qu'elle étoit la limite de la vision distincte.

HOROSCOPE, s. m. du grec ὥρα (*hôra*), heure, et de σκοπέω (*skopéô*) considérer: qui considère l'heure.

(*Astrologie*) Point de l'écliptique, situé dans l'horizon, au moment d'une nativité. Le point de *l'horoscope* est le point ascendant éloigné de 90 d., de celui que les astronomes appellent *nonagésime*, et dont on se sert pour calculer les parallaxes et les éclipses. Le point de l'*horoscope* étoit regardé par les astrologues comme le point le plus important du thême céleste; voilà pourquoi l'on disoit tirer l'*horoscope*, pour dire dresser le thême de la nativité d'une personne, ou l'état du ciel, pour le moment de sa naissance. *V.* MAISON.

HORREUR DU VIDE, *Voy.* VIDE.

HORRIPILATION, du lat. HORRIPILATIO, formé d'*horrere*, avoir peur, frissonner, de *pilus*, poil, et de *agere*, faire: l'action de faire dresser le poil par la peur.

(*Med.*) C'est ainsi que les médecins appelleut un certain frissonnement qui attaque la peau dans toute son étendue.

HOUACHE, ou OUAICHE, corruption de l'anglais *way*, ou de l'hollandais *weigh*.

(*Marine*) On entend par ce mot le sillage d'un vaisseau on la trace, le bouillonnement en tourbillons, que laisse après lui dans la direction de sa ronte un vaisseau qui marche. C'est l'effet de l'agitation des eaux qui cherchent à reprendre leur niveau, et à remplir le vide qu'y a fait le vaisseau en avançant dans l'espace. V. SILLAGE.

HOUARI, s. m. corruption de l'anglais *wherry*, barque ou bateau de passage.

(*Marine*) On distingne en France par ce nom une sorte de bâtiment portant deux mâts et deux voiles triangulaires; cette sorte de voilure rend ces bâtimens très-propres à pincer le vent : mais, malgré cet avantage, ils ne peuvent être d'usage dans les grandes navigations, ne pouvant porter de voiles d'étai, ni huniers.

HOUE, s. f. de l'anglais *how* ou *hoe*, dans la même signification.

(*Agric.*) Instrument de fer large et reconrbé, qui a nn manche de bois, et avec lequel on remue la terre en la tirant vers soi.

HOUILLE, s. f. mot flamand, formé dn lat. barb. *hallæ* ou *hyllæ*.

(*Minéral.*) *La houille* ou charbon de terre, est un corps fossile qui se fait par la concrétion d'une matière bitumineuse, qui après sa réunion avec diverses substances minérales ou végétales, s'est durcie et confondue avec elles.

La *houille* brûle avec nne odenr bitnmineuse. Ses lits s'étendent alternativement entre des lits d'argile schisteuse et de grès; quelquefois, mais plus rarement, entre des pierres calcaires..

On peut déponiller la honille d'une partie de son bitnme par une première combustion; c'est ce qne les anglais appellent COAKS, *V.* ce mot; on en retire anssi du goudron et de l'ammoniaque.

HOULE, s. f. mot *celte* fait par onomatopée.

(*Marine*) Mouvement des eaux de la mer; ce terme exprime particulièrement l'élévation sonrde des vagnes, qni subsiste à la suite d'un gros vent, lors même que ce vent a changé.

HOUPPE, s. f. du lat. *upupa*, oiseau qui porte sur sa tète une touffe de plumes.

(*Manuf.*) Il se dit dans les manufactures de laine, de la laine peignée par le houppier.

(*Physiol.*) *Houppes nerveuses*; ce sont de petites pyramides nerveuses, qui tirent leur origine de l'expansion des nerfs répandus dans le tissu de la peau.

(*Botan.*) On appelle *houppe* un assemblage de poils qui ne paroissent avoir tous qu'un même point d'insertion, et qui s'écartent ensuite.

HOURCE, ou HOURQUE, ou HOUCRE, s. f. de l'espagnol *hurca*, dont les Hollandais ont fait *hukker*, et les Anglais *howker*.

(*Marine*) Bâtiment très-usité chez les Hollandais; il est ordinairement à varangues plates, à gros ventre, et à cul rond. Il porte un grand mât à pible, avec deux, ou quelquefois trois voiles quarrées, de même que les vaisseaux. Plusieurs nations du Nord en font usage.

Le roi de Danemarck a des *hourques* construites en frégates ou corvettes, qui portent dix à douze canons en batterie, et qui font absolument l'office de corverttes. Ces bâtimens sont très-propres à naviguer au plus près dn vent.

HOURIS, s. f. mot turc ou arabe.

(*Mahométisme*) Les Musulmans appellent ainsi les femmes dont Mahomet leur a promis la jouissance dans le paradis, en les flattant qu'elles seront plus belles que celles qu'ils auront connues sur la terre; que leur tendresse égalera leur vivacité, et que ni les années, ni les plaisirs ne terniront l'éclat de leurs charmes.

HOUSSARD ou HUSSARD, s. m. terme hongrois.

(*Art milit.*) Les *hussards* sont en Hongrie une espèce de milice à cheval que l'on oppose à la cavalerie ottomane. Les *hussards* sont connus en France depuis 1692; ils ont une manière particulière de combattre, et on s'en sert ordinairement pour envoyer en parti, ou à la découverte.

HUILE, subs. f. du grec ἔλαιον (*élaion*), dont les Latins ont fait *oleum*,

(*Hist. nat.*) Liqueur grasse et onctueuse qui se tire de plusieurs sortes de choses, soit par la simple expression, soit par le moyen du feu.

Huile minérale; c'est un bitume liquide qu'on trouve dans le sein de la terre. Les lieux les plus connus pour cette sorte de production minérale, sont les environs de Derbent et de Bacou en Perse, et généralement les endroits où il y a eu jadis des volcans. L'*huile minérale*, très-fluide, est appelée *naphte*; celle qui est plus épaisse est appelée *pétrole*.

Huile végétale; c'est une espèce de suc propre qu'on trouve dans quelques végétaux; l'onctuosité, la fluidité, l'indissolubilité dans l'eau, la combustion avec la flamme, la volatilité sont ses propriétés principales. La plupart des plantes contiennent plus ou moins de parties huileuses, ou d'alimens propres à les former. Les sels essentiels, les mucilages, les résines en fournissent par la distillation.

Huile fixe, anciennement appelée *huile grasse*, *huile douce*, ou *huile par expression*; c'est un suc plus ou moins épais, doux, modéré, peu coloré, composé de carbone, d'hydrogène, et d'un peu d'oxigène. L'*huile* fixe s'allume quand on la chauffe jusqu'au point de se volatiliser. De-là toutes les semences des végétaux en contiennent une plus ou moins grande quantité : on la retire par expression.

Huile volatile, ci-devant *huile essentielle*, ou *essence*; cette *huile* est âcre, très-odorante; elle se réduit entièrement en vapeur à quatre-vingts degrés : elle est inflammable par les acides, s'épaissit en résine par l'oxigène, et brûle plus vite que l'*huile fixe*. Elle est placée dans la racine, la tige, l'écorce, les feuilles, le calice des fleurs, les enveloppes des fruits et des semences : on l'extrait par la distillation et par l'expression.

Les parfumeurs donnent le nom d'*essence* aux *huiles volatiles*, et ils les combinent avec l'alcool, les pâtes, les pommades pour l'usage de la toilette.

Huiles animales; on retire des *huiles* des abattis de bœuf, vache, mouton, etc., de presque tous les poissons; mais leur odeur fétide occasionnée par la putréfaction des humeurs gélatineuses, par la rancidité ordinaire des *huiles*, et enfin par un goût d'empyreume, lorsqu'on a employé une forte chaleur dans l'extraction, n'a pas permis pendant long-tems de les employer dans les usages domestiques, dans les arts et dans les manufactures.

Plusieurs savans se sont occupés en France, en Angleterre et en Allemagne, de la purification des *huiles* animales : les substances qu'on a employées pour prévenir leur putrescence, sont les acides, les alcalis, les oxides métalliques, les sels neutres, les huiles essentielles, l'alcool, l'eau et l'air. Mais, de toutes ces substances, celles qui jusqu'à présent ont paru les plus économiques pour l'édulcoration des huiles, sont la craie et la chaux employées avec proportion convenable de saumure, ou solution de sel marin.

(*Peinture*) *Peinture à l'huile*; c'est une espèce de peinture dont les couleurs sont toutes détrempées et broyées avec de l'*huile*.

La peinture à l'*huile* fut inconnue aux anciens, et parmi les modernes, elle ne fut pratiquée que dans le quatorzième siècle. L'auteur de ce secret admirable fut Jean Van-Eick, plus connu sous le nom de Jean de Bruges. Il fut d'abord d'usage de peindre à l'*huile* sur des planches de bois, ensuite sur des lames de cuivre, pour de petits tableaux; enfin, sur des toiles et sur de gros taffetas.

Huiles siccatives; les *huiles*, considérées comme servant aux peintres, peuvent être rangées en deux classes; la première contient celles qui peuvent, en certaines circonstances, se sécher d'elles-mêmes, et qui le peuvent toujours moyennant l'addition de quelques substances; la seconde renferme les *huiles* qui ne sèchent par aucun moyen.

On appelle les premières *huiles siccatives :* il y en a trois d'un usage commun, l'*huile de noix*, l'*huile de lin*, et l'*huile de pavot*.

L'huile siccative doit sa propriété à un mucilage ou gomme qui surnage, et qui se solidifie par l'état de repos et par le contact de l'air. *L'huile de lin* est celle qui donne le plus de ce mucilage; ensuite l'*huile de noix*; enfin, l'*huile de pavot*: l'*huile* d'olive n'en contient pas, de même que les autres *huiles*, appelées, à cause de cela, *huiles non siccatives*.

Jusqu'à ces derniers tems, on a employé divers ingrédiens pour faire sécher plus vite les *huiles*; tels que les oxides de plomb, les substances salines, les terres et les gommes; mais l'expérience a démontré que ces ingrédiens dépravoient les couleurs et finissoient par les détruire. On a donc cherché un moyen de préparer l'*huile*, pour la peinture, de manière que les couleurs y étant mêlées ne pussent pas s'altérer. Les résines et les bitumes paroissoient offrir une substance capable de donner aux couleurs le brillant et la durée dont elles sont susceptibles; mais ce n'a été qu'après des essais multipliés qu'on a reconnu que l'ambre et le copal étoient les plus propres pour remplir cet objet. Et voici les raisons que Sheldrake, l'auteur de cette découverte, donne de leur supériorité sur tous les autres véhicules employés jusqu'à présent pour faire sécher plus promptement les *huiles* des peintres:

« Quand ces deux substances sont dissoutes dans l'*huile*, elles forment une masse homogène, qui sèche en épaississant, comme cela arrive aux *huiles* siccatives ordinaires, qui consistent en parties hétérogènes, dont quelques-unes se séparent pour sécher à la surface.

» L'ambre et le copal n'étant solubles dans aucun des menstrues qui dissolvent la plupart des substances résineuses, les tableaux peints avec leurs concours peuvent être impunément nettoyés avec ces menstrues; et comme l'ambre et le copal sont extrêmement durs, et les substances les plus durables de leur ordre, ils défendent les couleurs de toute atteinte, mieux que ne le feroit aucun véhicule connu. »

Un passage du Traité de Léonard de Vinci sur la Peinture, dans lequel il parle de la solution de l'ambre dans l'*huile* de noix, feroit croire qu'il n'ignoroit pas le procédé de Sheldrake.

(*Culte cath.*) *Huile d'onction*; c'est un parfum que Moïse avoit composé pour sacrer les rois et les pontifes, et pour en sacrer les vases et les instrumens du culte divin, et que l'église chrétienne a jugé à propos de conserver On s'en sert dans le baptême, la confirmation, l'extrême-onction, l'ordination, et dans plusieurs consécrations de choses inanimées.

HUISSIER, s. m. du vieux mot *huis*, qui signifie porte, [illegible]e: et *huis* vient du latin *ostium* [illegible]nt les Italiens ont fait *uscio*, pour porte, et *usciere*, pour huissier.

(*Pratique*) Officier établi pour assister les juges dans leurs fonctions, pour signifier les actes judiciaires et extra-judiciaires, et les faire mettre à exécution.

HUMERUS, s. m. mot latin.

(*Anat.*) Mot latin qu'on a retenu en français pour désigner l'os du bras.

D'humérus; les anatomistes ont fait *huméraire*, ou *huméral* pour désigner ce qui a rapport à l'*humerus* ou à l'épaule.

HUMEUR, s. f. du lat. *humor*.

(*Physiol.*) On donne le nom d'*humeur* à toute substance liquide produite dans le corps de l'homme, médiatement ou immédiatement par la digestion des alimens. *V.* CHYLE, SANG, EXCREMENS, RECREMENS, LYMPHE, BILE, ect.

(*Oculiste*) *Humeur de l'œil*; ce sont des parties du globe de l'œil plus ou moins fluides, et qui sont renfermées dans les intervalles compris entre les membranes qui composent ce globe. Il y a dans l'œil trois sortes d'*humeurs*; savoir: l'*humeur aqueuse*, l'*humeur cristalline*, et l'*humeur vitrée*. Ces trois *humeurs* ne sont pas de même densité; la première qui a à-peu-près celle de l'eau, est moins dense que les deux autres, et l'*humeur* cristalline est la plus dense des trois.

L'usage des *humeurs* de l'œil est de modifier les rayons de la lumière de façon à les réunir sur la rétine, pour y faire les impressions néces-

saires, pour exécuter cette sensation qu'on nomme VISION. *V.* ce mot.

HUMIDE, adj. du lat. *humidus*, qui est d'une substance aqueuse : épithète que l'on donne aux corps impregnés de substances aqueuses.

(*Physique*) Le sel marin, le sel de tartre, etc. deviennent *humides*, quand ils restent quelque tems exposés à l'air, parce qu'ils se chargent des substances aqueuses qui y sont répandues.

(*Physiol.*) *Humide radical ;* c'est une humeur lymphatique, douce, onctueuse, balsamique, subtile, qui abreuve toutes les fibres du corps, et qui les entretient dans un état de souplesse et d'élasticité propre à leur faire exécuter, pendant le cours de la vie, leurs oscillations sur les liquides, d'où il résulte la principale cause des fonctions, et leur durée.

HUMIFUSE, adj. composé du lat. *humus*, terre, et de *fusus*, répandu : répandu sur la terre.

(*Botan.*) Il se dit des tiges étalées en tout sens sur la terre sans radication.

HUMUS, s. m. mot purement latin qui signifie terre.

(*Hist. nat.*) *Terre végétale*, ou *terreau ;* c'est la couche la plus extérieure de la terre, celle qui forme le sol de toutes les contrées du globe. Par-tout où le roc n'est pas à découvert, son épaisseur varie depuis deux ou trois doigts jusqu'à plusieurs pieds.

L'*humus* est en grande partie formé des débris des végétaux et autres corps organisés qui se décomposent à sa surface.

HUNE, s. f. Ménage dérive ce mot de *hus*, cri, dont on a fait *hucher*, appeler, et *hune*, pour le lieu d'où l'on appelle.

(*Marine*) Espèce de plate-forme placée vers le haut de chaque mât, dont la principale utilité est de procurer un point d'appui, écarté du mât, pour y rider les haubans de *hune* ; de faciliter et accélérer la manœuvre des voiles hautes ; d'y poster de la mousqueterie dans un combat, et mêmes des pierriers à queue.

HYACINTHE, s. f. du gr. ὑάκινθος (*huakinthos*,.

(*Mythol.*) Fleur très-célèbre dans la fable, par la métamorphose d'un prince de ce nom, aimé d'Apollon et de Zéphire.

(*Joaillerie*) *Hyacinthe* est aussi le nom d'une pierre précieuse, appelée ainsi à cause de sa ressemblance avec la fleur nommée hyacinthe. Cette pierre est d'une couleur orangée, ou d'un rouge tirant sur le jaune ; sa dureté est à-peu-près égale à celle du cristal de roche ; elle entre en fusion au fer, et y perd sa couleur ; elle cause aux rayons de lumière une double réfraction ; sa pesanteur spécifique est à celle de l'eau distillée, comme 56,873 est à 10,000.

HYALOIDE, adj. du grec ὕαλος (*hualos*) verre, et d'εἶδος (*éidos*), forme, ressemblance.

(*Phisiol.*) Epithète que l'on donne à l'humeur vitrée de l'œil.

HYBRIDE, adj. *V.* HIBRIDE.

HYDATIDE, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, dont le génit. est ὕδατος (*hudatos*).

(*Méd.*) Petites vésicules transparentes, ou bouteilles pleines d'eau, qui naissent souvent en différentes parties du corps, tant intérieurement qu'extérieurement, comme sur la superficie du foie, du placenta, aux ovaires, aux jambes des hydropiques. Telles sont aussi celles qui sont causées par les brûlures, les vésicatoires, le sphacèles, les bandages trop serrés.

HYDATOCELE, s. f. du grec ὑδατὶς (*hudatis*), hydatyde, et de κήλη (*kélé*), hernie.

(*Chirurg.*) Espèce de hernie, ou d'hydrocèle, qui contient des hydatides.

HYDATOIDE, adj. du gr. ὑδατὶς (*hudatis*), hydatide, et d'εἶδος (*éidos*), forme, ressemblance : qui a la forme des hydatides.

(*Méd.*) On appelle ainsi le vin trempé, l'urine limpide, l'humeur aqueuse des yeux, et les personnes attaquées d'anasarque.

HYDATISME, s. m. même origine qu'HYDATIDE.

(*Méd.*) Le bruit causé par la fluctuation des humeurs contenues dans quelques abcès extérieurs, ou dans un vomique.

HYDRAGOGUE, du grec ὕδωρ

(*hudôr*), eau, et de ἄγω (*agô*), chasser.

(*Méd.*) C'est le nom qu'on donne aux remèdes qu'on prescrit aux hydropiques, pour leur faire évacuer les eaux dont ils sont remplis.

HYDRARGYRE, s. m. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et d'ἄργυρος (*arguros*), argent: comme qui diroit eau d'argent, ou argent liquide comme l'eau.

(*Minér.*) Vif argent.

HYDRARGYROSE, s. f. même origine qu'hydrargire.

(*Méd.*) Friction mercurielle, capable d'exciter la salivation.

HYDRAULES, s. m. du gr. ὕδωρ (*hudôr*), eau, et d'αὐλὸς (*aulos*), flûte.

(*Musique*) Nom de certains joueurs d'instrumens qui savoient former des sons par le moyen de l'eau.

HYDRAULICOPNEUMATIQUE, adj. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, d'αὐλὸς (*aulos*), tuyau, et de πνεῦμα (*pneuma*), air.

(*Hydraul.*) Terme composé, dont quelques auteurs se servent pour désigner certaines machines qui élèvent l'eau par le moyen de l'air.

HYDRAULIQUE, adj. et s. f. du grec ὑδραυλις (*hudraulis*), orgue que l'eau fait jouer, formé de ὕδωρ (*hudôr*), eau, et d'αὐλὸς (*aulos*), flûte.

(*Mécan.*) Partie de la mécanique qui considère le mouvement des fluides, et qui enseigne la conduite des eaux, et le moyen de les élever, tant pour les rendre jaillissantes que pour d'autres usages. La raison de son étymologie est que l'*hydraulique*, chez les anciens, n'étoit autre chose que la science qui enseignoit à construire des jeux d'orgue, et que dans la première origine des orgues, où l'on n'avoit pas encore l'invention des soufflets, on se servoit d'une chute d'eau, pour y faire entrer le vent, et le faire sonner.

L'*hydraulique* traite non-seulement de la conduite et de l'élévation des eaux et des machines propres pour cet effet, mais encore des lois générales du mouvement des corps fluides; cependant, vers le milieu du dernier siècle, les mathématiciens ont donné le nom d'*hydrodynamique* à la science générale des mouvemens des fluides, et ont réservé le nom d'*hydraulique*, pour celles qui regardent en particulier le mouvement des eaux, c'est-à-dire, l'art de les conduire, de les élever, et de les ménager pour les différens besoins de la vie. *V.* HYDRODYNAMIQUE.

L'*hydrostatique* considère l'équilibre des fluides qui sont en repos: en détruisant l'équilibre, il en résulte un mouvement, et c'est-là que commence l'*hydraulique*.

Héron d'Alexandrie est le premier qui ait traité des machines *hydrauliques*.

Les principaux auteurs qui ont cultivé et perfectionné cette science, sont *Mariote*, *Guglieloni*, *Newton*, les deux *Bernouilli*, *Varignon*, et d'*Alembert*.

HYDRELÉON, s. m. du gr. ὕδωρ (*hudôr*), eau, et d'ἔλαιον (*élaion*), huile.

(*Pharmacie*) Mélange d'eau et d'huile.

HYDRENTEROCELE, s. f. c'est la même chose qu'HYDROENTEROCELE, *V.* ce mot.

HYDROCARDIE, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de καρδία (*kardia*), le cœur.

(*Chirurgie*) Hydropisie du péricarde, ou de la membrane qui enveloppe le cœur.

HYDROCÈLE, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de κήλη (*kêlé*), tumeur; tumeur acqueuse.

(*Chimie*) Espèce de hernie fausse, appelée aqueuse, ou hydropisie particulière; c'est une tumeur du scrotum, causée par une collection d'eau ou de sérosité.

HYDROCÉPHALE, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de κεφαλὴ (*képhalé*), tête.

(*Méd.*) Hydropisie de la tête. Les enfans sont plus sujets à l'*hydrocéphale* que les adultes.

HYDRODYNAMIQUE, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de δύναμις (*dunamis*), force, puis-

sance : science des forces qui meuvent l'eau.

(*Mécan.*) L'*Hdrodynamique* est proprement la dynamique des fluides, c'est-à-dire, la science qui enseigne les lois de leur mouvement.

On appelle *dynamique*, la partie de la mécanique qui enseigne à déterminer les mouvemens d'un système de corps, qui agissent de quelque manière que ce soit, les uns sur les autres. Or, tout fluide est un composé de particules faciles à se mouvoir, et qui sont liées entr'elles, de manière qu'elles altèrent, et changent réciproquement leurs mouvemens. Ainsi, l'*hydraulique* et l'*hydrostatique* sont la vraie dynamique des fluides. Le premier qui se soit servi de ce terme, est Daniel Bernouilli, qui a donné ce titre à son Traité des Mouvemens des Fluides, imprimé à Strasbourg, en 1738.

HYDROENTEROCÈLE, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, d'ἔντερον (*enteron*), intestin, et de κήλη (*kêlé*), hernie.

(*Chirurgie*) Hydropisie du scrotum, compliquée avec une descente d'intestin.

HYDROGALE, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de γάλα (*gala*), lait.

(*Pharm.*) Mélange d'eau de lait; eau laiteuse.

HYDROGÉ, adj. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de γῆ (*gé*), terre : composé de terre et d'eau.

HYDROGÈNE, s. m. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de γεννάω (*gennaô*), engendrer : né de l'eau, engendré par l'eau.

(*Chimie*) Terme emprunté du grec par les auteurs de la nouvelle nomenclature chimique, mais détourné par eux de sa signification passive, pour prendre celle de *générateur de l'eau*, ou *principe de l'eau*. La même chose a eu lieu à l'égard d'OXIGENE, *V.* ce mot.

L'*hydrogène* est un principe très-répandu dans la nature; il entre sur-tout pour beaucoup dans la composition des corps organisés. C'est une des parties constituantes de l'eau, ce liquide étant composé de 85 parties d'*oxigène*, et de 15 parties d'*hydrogène*.

Si l'on joint 15 grains d'*hydrogène*, en état de gaz, à 85 grains de gaz oxigène, et qu'on les embrase par le contact d'un corps enflammé, l'*hydrogène* et l'*oxigène* se combinent à l'instant, et l'on obtient cent grains d'eau, c'est-à-dire, le même poids que celui des deux gaz.

Le gaz *hydrogène* est le plus léger des fluides pondérables; il l'est treize fois plus que l'air que nous respirons. C'est cette propriété qui le fait employer avec tant de succès dans les ballons aérostatiques. Pour charger ces ballons, on met de l'acide sulphurique dans de grands vases, qui peuvent se fermer avec exactitude, et qui communiquent par des tuyaux avec le ballon vide; on jette dans ces vases des copeaux de fer ou de zinc, et on les bouche avec soin. L'affinité de ces métaux avec l'oxigène contenu dans la partie aqueuse de l'acide, est si grande, qu'elle l'emporte sur celle qui l'avoit fait combiner avec l'*hydrogène*; les métaux s'emparent donc de cet oxigène, et l'*hydrogène* dégagé et converti en gaz, s'échappe par les tuyaux, va remplir le ballon, qui, se trouvant alors avoir un volume spécifiquement plus léger qu'un égal volume d'air atmosphérique, doit s'élever par la même raison qu'une vessie remplie d'air s'éléveroit du fond de l'eau où on l'auroit plongée.

HYDROGRAPHIE, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*) eau, et de γράφω (*graphô*) décrire : description des eaux.

(*Géogr.*) C'est la partie de la géographie qui considère la mer, autant qu'elle est navigable.

L'hydrographie enseigne à construire des cartes marines, et à connoître les différentes parties de la mer.

Quelques auteurs emploient ce mot dans un sens plus étendu, pour ce que l'on appelle *l'art de naviguer*. Dans ce sens, *l'hydrographie* comprend l'art de faire les cartes marines, la manière de s'en servir, et généralement toutes les connoissances mathématiques nécessaires pour voyager sur mer, le plus promp-

tement et le plus sûrement qu'il est possible. On appelle *hydrographe* une personne versée dans *l'hydrographie*.

(*Physiol.*) *'Hydrographie*, ou *hudrographie*, s'entend, en anatomie de la description des humeurs du corps : et elle se divise en autant de parties qu'il y a d'humeurs différentes ; comme l'*hématographie*, la *chyligraphie*, etc.

HYDROLOGIE, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Hist. nat.*) Traité des eaux en général, de leur nature et de leurs propriétés.

HYDROMANTIE, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de μαντεία (*mantéia*), divination.

(*Divinat.*) Sorte de divination qui se faisoit par le moyen de l'eau.

HYDROMANTIQUE, s. f. même origine qu'HYDROMANTIE.

(*Physique*) Art de produire par le moyen de l'eau certaines apparences singulières. On trouve dans quelques Traités d'Optique la description de plusieurs machines qui sont d'usage dans l'HYDROMANTIQUE.

HYDROMEL, s. m. du gr. ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de μέλι (*méli*), miel : eau miellée.

(*Pharmacie*) Sorte de breuvage fait avec du miel et de l'eau. Si on laisse fermenter cette boisson jusqu'à ce qu'elle ait acquis une odeur vineuse, on l'appelle *hydromel vineux*.

HYDROMÈTRE, s. m. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de μέτρον (*métron*), mesure.

(*Physique*) Nom que l'on donne en général à tous les instrumens qui servent à mesurer, soit la pesanteur, soit la densité, soit la vitesse, ou la force, ou les autres propriétés du fluide. Celui qui sert à mesurer la pesanteur spécifique des fluides, se nomme AREOMETRE. *V.* ce mot.

HYDROMÈTRE, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de μήτρα (*métra*) matrice.

(*Méd.*) Hydropisie de la matrice.

HYDROMÈTRIE, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de μέτρον (*métron*), mesure.

(*Physique.*) Science qui enseigne à mesurer les différentes propriétés du fluide, et qui apprend à se servir des *hydromètres*.

HYDROMPHALE, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et d'ὀμφαλὸς (*omphalos*), nombril : amas d'eau au nombril.

(*Chir.*) Hydropisie du nombril ; fausse hernie ou hernie acqueuse de l'ombilic. Lorsque l'épiploon y est renfermé avec les eaux, on l'appelle *hidroépiplomphale* ; si c'est l'intestin ; *hidroéteromphale*, si l'épiploon et l'intestin y sont renfermés ensemble, *hydraennteroepiplomphale*. Voy. HYDRO, EPIPLOON, et ENTERON (INTESTIN.)

HYDROPHANE, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de φαίνω (*phainô*), luire : ce qui luit dans l'eau.

(*Minéral.*) Pierre qui a la propriété de devenir transparente, quand on la plonge dans l'eau : C'est une variété de l'épole.

HYDROPHOBIE, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de φόβος (*phobos*), crainte, aversion : crainte de l'eau.

(*Méd.*) On entend communément par ce nom, la rage elle-même, quoiqu'il n'en signifie proprement qu'un symptôme, savoir, l'horreur qu'ont les enragés pour la boisson.

HYDROPHTHALMIE, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de ὀφθαλμὸς (*ophthalamos*), œil.

(*Chir.*) Hydropisie de l'œil. L'*hydrophthalmie* est une maladie de l'œil, dans laquelle cet organe est distendu par de l'eau ou de la sérosité qui, en le gonflant prodigieusement, le fait sortir de l'orbite.

HYDROPHYSOCÈLE, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, de φύσα (*phusa*), air ou vent, et de κήλη (*kêlé*), tumeur : tumeur formée d'eau et d'air.

(*Chir.*) Tumeur du scrotum, qui provient d'eau et de vent.

HYDROPISIE, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et d'ὤψ (*ôps*), aspect, apparence.

(*Méd.*) Maladie causée par un amas d'eau dans quelque partie du corps. Elle prend différens noms, suivant les parties qu'elle occupe.

HYDRO-PNEUMATIQUE, adj. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de πνεῦμα (*pneuma*), air.

(*Chimie*) Terme nouveau, qui désigne un appareil chimique, qui sert, au moyen de l'eau et du mercure, à se rendre maître des substances aériformes.

HYDRO-PNEUMATOCÈLE, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, de πνεῦμα (*pneuma*), air, et de κήλη (*kêlé*), hernie.

(*Chir.*) Tumeur causée par des eaux et de l'air. C'est la même chose qu'*hydrôphysocèle*.

HYDRO-PNEUMOSARQUE, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*, eau, de πνεῦμα (*pneuma*, air, et de σάρξ (*sarx*), chair.

(*Chir.*) Tumeur qui contient de l'eau, de l'air, ou des matières charnues.

HYDROPOIDE, adj. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de ποιέω (*poiéô*), faire.

(*Méd.*) Il se dit des excrétions aqueuses, telles qu'elles sont dans l'hydropisie.

HYDROPOTE, s. des deux genres, du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de πότης (*potés*), buveur; buveur d'eau.

(*Méd.*) Celui qui ne boit que de l'eau : buveur d'eau.

HYDROPYRIQUE, adjud. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de πῦρ (*pur*) feu : eau inflammable.

(*Hist. nat.*) Il se dit d'un volcan dont les eaux ont la propriété de s'enflammer.

HYDRORACHITIS, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de ῥάχις (*rhachis*), l'épine du dos. Hydropisie de l'épine.

(*Méd.*) Petite tumeur molle qui vient aux vertèbres des lombes qui sont désunies.

HYDRORRHODIN, s. m. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de ῥόδον (*rhodon*), rose.

(*Méd*) Vomitif composé d'eau et d'huile de roses.

HYDROSARCOCELE, s. f. du gr. ὕδωρ (*hudôr*), eau, de σάρξ (*sarx*), chair, et de κήλη (*kêlé*), tumeur.

(*Chir.*) Fausse hernie du scrotum ; c'est une hernie formée d'eau et de chair.

HYDROSARQUE, s. f. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de σάρξ (*sarx*), chair.

(*Chir.*) Tumeur formée d'eau et de chair.

HYDROSCOPE, s. m. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de σκοπέω (*skopéô*), voir, considérer.

(*Mécan.*) Espèce d'horloge d'eau, composé d'un tuyau en forme de cylindre, au bout duquel il y avoit un cône sur le tuyau, on mesuroit le temps par des marques faites pour cela.

(*Divin.*) On a encore donné ce nom à quelques charlatans qui prétendoient avoir la faculté de sentir les émanations des eaux souterreines.

HYDROSTATIQUE, s. m. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau, et d'ἵστημι (*histamai*), se tenir, être en repos.

(*Mécan.*) Partie de la mécanique qui considère l'équilibre des corps fluides, aussi bien que des corps qui y sont plongés.

Hydrostatique signifie proprement le *statique* de l'eau, la science de l'équilibre des eaux ; mais comme les lois de l'équilibre de l'eau sont les mêmes pour les autres corps fluides, on a donné en général le nom d'*hydrostatique* à la science de l'équilibre des fluides.

Archimède est parmi les anciens, celui qui a fait le plus de progrès dans cette science. On lui fait encore honneur aujourd'hui de la manière ingénieuse par laquelle il reconnut qu'une couronne d'or n'étoit pas au titre auquel elle devoit être, en la pesant *hydrostatiquement*.

Parmi les modernes, c'est à Galilée, Toricelli, Descartes, Paschal, Guglielmini et Mariotte, que l'on est redevable des plus belles connaissances dans cette matière.

La science de l'*hydrostatique* peut être divisée en trois parties. La première comprend la manière dont une liqueur, prise séparément et sans comparaison avec d'autres, exerce sa pesanteur sur les obstacles qui la retiennent, et comment elle se met en équilibre. Dans la seconde, on examine comment se mettent en équilibre entr'elles plusieurs liqueurs de différentes densités; et dans la troisième, on examine comment les solides que l'on plonge dans les liqueurs, se mettent en équilibre avec elles.

Balance hydrostatique. *V.* BALANCE.

HYDROTHORAX, s. m. du gr. ὕδωρ (*hudôr*), eau, et de θώραξ, (*thôrax*), poitrine.

(*Méd.*) Hydropisie de poitrine.

HYDROTIQUE, adj. du grec ὕδωρ (*hudôr*), eau.

(*Méd.*) Qui évacue les eaux du corps : c'est la même chose qu'HYDRAGOGUE.

Hydrotique est encore le nom d'une fièvre sudorifique.

HYÉTOMÈTRE, s. m. du gr. ὑετὸς (*huetos*), pluie, dérivé d'ὕω, pleuvoir, et de μέτρον (*métron*), mesure.

(*Physique*) Instrument qui sert à déterminer la quantité de pluie qui tombe.

Cet instrument consiste en un grand vase carré ou cylindrique, qui ne soit point susceptible de se laisser pénétrer par l'eau, que l'on expose à la pluie tombant immédiatement du nuage : toutes les fois qu'il a plu, on a soin de mesurer exactement, aussitôt la pluie cessée, la hauteur de l'eau qui se trouve au fond du vase. Si cette hauteur est, par exemple, de 4 millimètres, on conclut que dans les environs, il est tombé 4 millimètres d'eau, c'est-à-dire, que si toute l'eau qui est tombée étoit demeurée sur la surface de la terre, sans s'y insinuer, et sans qu'il s'en fût rien écoulé ni évaporé, il se trouveroit sur cette surface 4 millimètres d'épaisseur d'eau.

Si l'on a eu soin de mesurer exactement la quantité d'eau qui peut couvrir le fond du vase de l'épaisseur d'un millimètre, supposons que ce soit un litre, on peut adapter au fond du vase un robinet par lequel on tirera l'eau chaque fois qu'il aura plu, et l'on comptera autant de millimètres qu'on tirera de litres. Presque tous les physiciens qui font ces observations, emploient ce moyen, qui est beaucoup plus commode et moins sujet à erreur. C'est la même chose que CHRONHYOMETRE. *V.* ce mot.

HYGIÉNE, s. f. du grec ὑγιεινὴ (*hugiéiné*), saine, fait de ὑγίεια (*hugiéia*), santé.

(*Méd.*) Partie de la médecine qui prescrit des règles pour la conservation de la santé.

HYGIOCÉRAME, s. m. du gr. ὑγιεινὸς (*hugieinos*), salubre, et de κέραμος (*kéramos*), poterie : poterie salubre.

(*Technol.*) Terme nouveau créé par M Fourmi, pour désigner une poterie commune de son invention, qui réunit le triple avantage de résister aux passages subits du chaud au froid, de ne contenir, dans la composition de son vernis, aucun acide nuisible, et d'être à la portée du plus grand nombre.

L'Institut national avoit proposé au concours, en l'an VIII, la question suivante : *Indiquer les substances terreuses et les procédés propres à fabriquer une poterie capable de résister aux passages subits du chaud au froid, et qui soit à la portée de tous les citoyens.*

M. Fourmi a remporté le prix. Son Mémoire, qui excède de beaucoup les limites du problème, offre pour résultat cette triple solution : 1°., « si l'on combine, soit les substances terreuses employées à Paris et dans les environs de Beauvais, soit les substances analogues, on obtiendra des biscuits de poteries résistantes aux passages subits du froid au chaud.

» 2°. Les produits volcaniques, et spécialement les pierres-ponces, formeront pour ces biscuits un vernis peu coûteux, très-solide et parfaitement salubre.

3°. « La fusion de ce vernis étant plus facile que celle des autres

vernis terreux entraînera moins de dépense de cuisson que les vernis terreux connus, et cependant la température qu'elle exige suffira pour donner au biscuit la solidité nécessaire, et le purger des substances auxquelles les poteries peu cuites doivent la mauvaise odeur et le mauvais goût qui les font rejeter.

» Ainsi on pourra, dès qu'on le voudra, exécuter avec des substances entièrement dues au sol français, des poteries au même prix, pour ne pas dire moins chères que celles que l'on fait aujourd'hui; qui ne donnent ni mauvaise odeur, ni mauvais goût aux alimens, qui seront solides et salubres, et qui résisteront aux passages subits du chaud au froid.

HYGROBLEPHARIQUE, adj. du grec ὑγρὸς (*hugros*), humide, aqueux, et de βλέφαρον (*blepharon*), paupière.

(*Anat.*) Épithète que l'on donne à quelques conduits émonctoires que l'on a découverts à l'extrémité de chaque paupière. On les appelle aussi *hygrophthalmiques*.

HYGROCIRSOCÈLE, s. f. du gr. ὑγρὸς (*ugros*), aqueux, humide, de κιρσὸς (*kirsos*), varice, et de κήλη (*kélé*), tumeur, hernie.

(*Chirurg.*) Espèce de hernie composée de deux autres, l'une aqueuse et l'autre variqueuse, dans laquelle il se forme des obstructions variqueuses dans les vaisseaux spermatiques, et en même tems un amas d'eau copieux dans le scrotum.

HYGROMÈTRE, s. m. du grec ὑγρὸς (*hugros*) humide, et de μέτρον (*metron*), mesure.

(*Physique*) Instrument destiné à marquer les degrés de sécheresse ou d'humidité de l'air.

On a imaginé différentes sortes d'*hygromètres*; en effet, tout corps qui s'enfle ou qui se raccourcit au moyen de la sécheresse ou de l'humidité, peut servir d'*hygromètre*. Tels sont la plupart des bois, surtout ceux de frêne, de sapin, de peuplier, etc.; comme aussi les boyaux de chat, etc. On dit aussi HYGROSCOPE.

HYGROPHOBIE, s. f. du grec ὑγρὸς (*hugros*), aqueux, et de φοζος (*phobos*), crainte: c'est la même chose qu'HYDROPHOBIE.

HYGROPHTALMIQUE, adj. du grec ὑγρὸς (*hugros*), humide, et d'ὀφθαλμὸς (*ophthalmos*), œil: c'est la même chose qu'HYGROBLEPHARIQUE.

HYGROSCOPE, s. m. du grec ὑγρὸς (*hugros*), aqueux, humide, et σκοπέω (*skopéô*), voir, considérer: c'est la même chose qu'HYGROMÈTRE.

HYMEN, s. m. du grec ὑμὴν *humén* mariage, chant nuptial, et aussi membrane, pellicule.

(*Physiol.*) Ce mot signifie une membrane en général; mais on donne pour l'ordinaire ce nom au cercle membraneux qui borde l'extrémité antérieure ou externe du vagin dans les vierges, et qui se trouve ordinairement rompu après le mariage consommé.

HYMENODE, adj. même origine que le précédent.

(*Physiol.*) Membraneux, ou plein de membranes ou pellicules.

HYMÉNOGRAPHIE, s. f. du gr. ὑμὴν (*humén*), membrane, et de γράφω (*graphô*), décrire: description des membranes.

(*Physiol.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des membranes.

HYMÉNALOGIE, s. f. du grec ὑμὴν (*humén*), membrane, et de λόγος (*logos*), discours: traité sur les membranes.

(*Physiol.*) Partie de l'anatomie qui traite des membranes.

HYMÉNOPTÈRE, adj. et s. m. du grec ὑμὴν (*humén*), membrane, et de πτερὸν (*ptéron*), aile.

(*Entomologie*) Nom que l'on donne aux insectes qui ont quatre ailes membraneuses d'inégale grandeur. *Les fourmis, les abeilles sont des hyménoptères.*

HYMÉNOTOMIE, s. f. du grec ὑμὴν (*humén*), membrane, et de τέμνω (*temnô*), couper, disséquer.

(*Anat.*) Dissection des membranes du corps humain.

HYMNE, s. m. du grec ὕμνος (*humnos*), hymne.

(*Hist. anc.*) Sorte de poëme, chez les anciens, fait pour célébrer leurs dieux et leurs héros.

(*Culte cathol.*) *Hymne*, lorsqu'il s'entend des *hymnes* que l'on chante à l'église, s'emploie ordinairement au féminin, et signifie un cantique composé à la louange de Dieu ou des saints. Les *hymnes* sont ordinairement en vers; mais il y en a de fort belles en prose: telles que le *Dies iræ*, et le *Veni, Sancte Spiritus*.

HYMNODES, s. m. du grec ὕμνωδὸς (*humnôdos*), chanteur d'*hymnes*.

(*Hist. anc.*) On appeloit ainsi chez les Grecs ceux qui chantoient des *hymnes* dans les fêtes publiques.

HYOÉPIGLOTTIQUE, adjectif. *Voy.* pour l'origine HYOÏDE, EPIGLOTTE.

(*Physiol.*) C'est le nom que l'on donne à deux muscles externes de l'épiglotte.

HYOGLOSSE, subst. m. du grec ὑοειδὲς (*huoéides*), l'oshyoïde, et de γλῶσσα (*glóssa*), langue: qui appartient à l'os hyoïde et à la langue.

(*Physiol.*) Nom de deux muscles externes de la langue.

HYOÏDE, adj., ce mot est dérivé de la voyelle grecque Υ, et d'εἶδος, figure, ressemblance, c'est-à-dire, qui a la figure d'un upsilon.

(*Physiol.*) C'est le nom d'un os fourchu situé à la racine de la langue. Les anciens Grecs ont comparé cet os à une de leurs voyelles Υ, upsilon, d'où ils ont pris occasion de le nommer *os hyoïde*.

HYOPHARYNGIEN, adj. pour l'origine de ce mot, *V.* HYOÏDE et PHARYNX.

(*Physiol.*) Nom de deux muscles du *pharinx*.

HYO-THYROIDIEN, adj. *Voy.* pour l'origine HYOÏDE et THYROIDE.

(*Physiol.*) Nom d'un muscle du larynx.

HYPALLAGE, s. f. du gr. ὑπαλλαγὴ (*hupallagé*), changement.

(*Elocut.*) Figure par laquelle on paroît attribuer à certains mots d'une phrase, ce qui appartient à d'autres mots de la phrase, sans qu'on puisse se méprendre au sens. *Il n'avoit point de souliers dans ses pieds*, au lieu de dire, *il n'avoit point les pieds dans ses souliers*, est une *hyppallage*.

HYPER, prépos. gr. ὑπὲρ (*huper*), qui entre dans la composition de quelques mots français dérivés du grec, qui veut dire au-dessous, au-delà, et qui marque quelque excès, quelque chose au-delà de la signification du mot simple auquel on le joint.

HYPERBATE, s. f. du grec ὑπὲρ (*huper*), au-delà, et de βαίνω (*bainó*), aller, passer outre.

(*Elocut.*) Inversion, figure de rhétorique et de grammaire qui renverse l'ordre naturel du discours.

HYPERBOLE, s. f. du grec ὑπερβολὴ (*huperbolé*), excès, composé d'ὑπὲρ (*huper*), au-delà, et de βάλλω (*balló*), jeter.

(*Elocut.*) Figure de rhétorique par laquelle l'orateur augmente les choses beaucoup au-delà de la vérité

(*Géom.*) *Hyperbole* est aussi le nom d'une des lignes courbes formées par la section d'un cône.

On peut définir une *hyperbole* une ligne courbe dans laquelle le quarré de la demi-ordonnée est au rectangle de l'abcisse, par une ligne droite composée de la même abcisse, et d'une ligne droite donnée, qu'on appelle *transverse*, comme une autre ligne droite donnée, appelée le *paramètre* de l'axe, est à l'axe transverse.

HYPERBOLIQUE, adj, *V.* HYPERBOLE. Il se dit de tout ce qui appartient à l'*hyperbole*.

HYPERBOLOIDE, s. f. du grec ὑπερβολὴ (*huperbolé*), hyperbole, et de εἶδος (*éidos*), forme, ressemblance: qui a la forme de l'hyberbole.

(*Géom*) On donne ce nom aux hyperboles qui se définissent par des équations dans lesquelles les termes de l'équation de l'hyperbole sont élevés à des degrés supérieurs.

HYPERBORÉE ou HYPERBORÉEN, adj. du grec ὑπὲρ (*huper*), au-delà, et de βορέας (*boréas*), borée, vent du nord.

(*Géogr.*) Il se dit des nations, des pays qui sont du côté du nord.

HYPERCATHARSE, s. f. du gr. ὑπὲρ (*huper*), par-dessus, au-delà, et de κάθαρσις (*katharsis*), purgation : superpurgation.

(*Méd.*) Purgation immodérée ou excessive qui est l'effet ordinaire des remèdes colliquatifs, corrosifs et irritans. *V.* SUPPURATION.

HYPERCRISE, s. f. du gr. ὑπὲρ (*huper*), et de κρίσις (*krisis*), crise.

(*Méd.*) Crise violente et excessive dans une maladie, qui se fait lorsque la nature étant opprimée par la quantité de la matière morbifique, fait des efforts extraordinaires pour s'en débarrasser, par des évacuations immodérées, qui mettent la vie du malade dans un très-grand danger.

HYPERCRITIQUE, s. m. du gr. ὑπὲρ (*huper*), au-delà, et de κριτικὸς (*kritikos*), critique, censeur, dérivé de κρίνω (*krinô*), juger, censurer : censeur outré.

HYPERSARCOSE, s. f. du grec ὑπὲρ (*huper*), au-dessus, et de σὰρξ (*sarx*), chair.

(*Chirurgie*), Chair saillante ou superflue.

HYPERTHYRON, s. m. du grec ὑπὲρ (*huper*), au-dessus, et de θύρα (*thura*), porte : dessus de porte.

(*Archit.*) Table large d'une porte dorique en forme de frise au-dessus du chambranle.

HYPERTONIE, s. f. du grec ὑπὲρ (*huper*), au-delà, et de τόνος (*tonos*), ton ou tension.

(*Méd.*) Tension violente et excessive dans les solides du corps humain.

HYPETHRE, s. m. du gr. ὑπὸ (*hupo*), sous, et d'αἰθρα (*aithra*), l'air : sous l'air.

(*Archit.*) Espèce de temple des anciens qui n'avoit point de toit.

HYPNOBATE, s. m. du grec ὕπνος (*hupnos*), sommeil, et de βαίνω (*bainô*), marcher : somnambule.

(*Méd.*) C'est celui qui marche en dormant.

HYPNOLOGIE, s. f. du grec ὕπνος (*hupnos*), sommeil, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Méd.*) Partie de la médecine qui traite du sommeil.

HYPNOTIQUE, adj. du grec ὕπνος (*hupnos*), sommeil ; somnifère.

(*Méd.*) Qui endort, qui assoupit, qui a la vertu de faire dormir, et de procurer un doux sommeil. Les *hypnotiques* sont des espèces d'anodins, qui ne diffèrent des *narcotiques* (*V.* ce mot), qu'en ce qu'ils ne doivent pas causer de stupeur, ni d'engourdissement ; mais ceux-ci, en petite dose, sont les plus assurés *hypnotiques*.

HYPO, prép. du gr. ὑπὸ (*hupo*), dessous ; elle entre dans la composition de plusieurs mots français dérivés du grec ; et marque en général soumission, abaissement, ou diminution : sa signification varie en plusieurs manières.

HYPOCATHARSE, s. f. du grec ὑπὸ (*hupo*), en dessous, et de κάθαρσις, purgation, dérivé de καθαίρω, purger.

(*Méd.*) Purgation trop foible ; c'est l'opposé d'HYPERCATARSE, *V.* ce mot.

HYPOCAUSTE, s. m. du grec ὑπὸ (*hupo*), dessous, et de καίω (*kaiô*), brûler.

(*Archit. anc.*) Fourneau placé dans un lieu souterrein, qui servoit à chauffer les bains chez les Grecs et chez les Romains, et dont les tuyaux circulaient sous le pavé des appartemens.

HYPOCHONDRE, s. du grec ὑπὸ (*hupo*), sous, et de χόνδρος (*chondros*), cartilage.

(*Anat.*) Les hypochondres sont les parties latérales de la région épigastrique, qui s'étendent depuis les fausses côtes jusqu'aux îles, et qui comprennent non-seulement les muscles, mais aussi les viscères internes. On les appelle ainsi, à cause qu'ils sont situés sous les fausses côtes, qui sont presque toutes cartilaginenses.

Hypochondres se dit aussi de ceux qui sont attaqués de la maladie *hypochondriaque*, parce que les hypochondres sont le principal siège de cette maladie. On la désigne encore sous le nom de VAPEURS, *V.* ce mot.

HYPOCRANE, s. m. du gr. ὑπὸ (*hupo*), sous, et de κρανίον (*kranion*), crâne.

(*Chirurgie*) Espèce d'abscès, ou de suppuration, ainsi appelée, à cause qu'elle est située au-dedans du crâne, entre lui et la dure-mère.

HYPOCRISIE, s. f. du grec ὑποκρίσις (*hupokrisis*), déguisement.

(*Morale*) Dissimulation de mœurs, fausse apparence de piété ou de probité.

HYPOGASTRE, s. m. du grec ὑπὸ (*hupo*), sous, et de γαστὴρ (*gastér*), ventre.

(*Physiol.*) La région inférieure du bas-ventre, ou la région *hypogastrique*.

HYPOGASTROCÈLE, s. f. du grec ὑπὸ (*hupo*), sous, de γαστὴρ (*gastér*), ventre, et de κήλη (*kélé*), tumeur.

(*Chirurgie*) Hernie ventrale, ou tumeur générale du bas-ventre.

HYPOGÉE, s. m. du grec ὑπὸ (*hupo*) sous, et de γῆ (*gé*), terre: sous terre.

(*Antiq.*) Lieux souterreins où les Grecs et les Romains déposoient leurs morts, quand ils eurent perdu l'usage de les brûler.

HYPOGLOSSE, s. m. du grec ὑπὸ (*hupo*), sous et de γλῶσσα (*glóssa*), langue: sous la langue.

(*Physiol.*) C'est le nom d'un nerf qui se nomme aussi lingual, et qui est un rameau de la branche maxillaire inférieure de la cinquième paire.

HYPOGLOSSIS, s. f. même origine qu'HYPPOGLOSSE.

(*Physiol.*) C'est la partie inférieure de la langue qui tient à la machine.

HYPOGLOTTIDE, s. f. même origine qu'HYPOGLOSSE.

(*Antiq.*) Couronne qui se voit sur quelques médailles anciennes. Elle a été ainsi nommée, parce qu'elle étoit faite de laurier d'Alexandrie, nommé *hypoglosse*, parce que sous plusieurs feuilles de cet arbre, il en naît une autre plus grande qui a la forme d'une langue.

HYPOGYNE, adj. du grec ὑπὸ (*hupo*), sous, et de γυνὴ (*gunè*), femme.

(*Botanique*) On donne ce nom à la corolle et aux étamines des fleurs qui sont attachées sous le pistil ou l'organe femelle. Cette espèce d'insertion s'appelle *hypogynique*.

HYPOMOCHLION, s. m. du grec ὑπὸ (*hupo*) sous, et de μοχλὸς (*mochlos*), lévier.

(*Mécan.*) C'est le point qui soutient le lévier, et sur lequel il fait son effort, soit qu'on le baisse, ou qu'on le lève. On l'appelle plus ordinairement point d'appui.

HYPOPHASIE, s. f. du grec ὑπὸ (*hupo*), sous, et de φαίνω (*phainô*), montrer.

(*Méd.*) Sorte de clignotement dans lequel les paupières se joignent de si près, qu'on n'aperçoit qu'une très petite portion de l'œil, et qu'il ne peut y entrer qu'un petit nombre de rayons. C'est aussi un symptôme dans les maladies, et qui est d'un mauvais présage.

HYPOPHORE, s. f. du grec ὑπὸ (*hupo*) dessous, et de φέρω (*phérô*), porter.

(*Chirurgie*) Ulcère ouvert, profond, et fistuleux.

HYPOPHTALMIE, s. f. du gr. ὑπὸ (*hupo*), sous, et d'ὀφθαλμὸς (*ophthalmos*), œil: sous l'œil.

(*Méd.*) Douleur dans l'œil sous la cornée.

HYPOPYON, s. m. du grec ὑπὸ (*hupo*), sous, et de πύον (*puon*), pus.

(*Chirurgie*) Abscès de l'œil, situé dans l'épaisseur de la cornée.

HYPOSTASE, s. f. du grec ὑπὸ (*hupo*), sous, et de στάω (*staô*,) être, rester.

(*Méd.*) On appelle ainsi la partie la plus épaisse et la plus grossière qui se précipite au fond des liqueurs, mais particulièrement des urines; c'est la même chose que SÉDIMENT.

(*Théologie*) *Hypostase* signifie, en théologie, suppôt, personne. Ainsi, l'on dit qu'il n'y a qu'une nature en Dieu, et trois *hypostases*. Ce mot excita autrefois de grands démêlés entre les Grecs, et puis entre les Grecs et les Latins.

HYPOSTATIQUE, adj. même origine qu'HYPOSTASE.

(*Théol.*) Il se dit dans le mystère de l'incarnation, de l'union de la nature humaine avec la nature divine.

divine : *union hypostatique du verbe avec la nature humaine.*

HYPOTHÉNAR, s. m. du grec ὑπὸ (*hupo*), dessous, et de θέναρ (*thénar*), la paume de la main, ou la plante du pied.

(*Physiol.*) Nom d'un muscle sous le *thénar*, qui sert à approcher le pouce de l'index.

C'est aussi la partie de la main opposée à la paume.

HYPOTHÉNUSE, ou HYPOTÉNUSE, s. f. du grec ὑπὸ (*hupo*), sous, et de τείνω (*teinô*), tendre : sous-tendante.

(*Géom.*) C'est le plus grand côté d'un triangle rectangle, ou la sous-tendante de l'angle droit.

C'est un théorème fameux en géométrie, que dans tout triangle rectiligne rectangle, le quarré de l'*hypothénuse* est égal aux quarrés des deux autres côtés. On l'appelle le théorème de Pythagore, à cause qu'il en est l'inventeur.

HYPOTHÈQUE, s. f. d'ὑποθήκη (*hupothéké*), gage, dérivé d'ὑπὸ sous et de τίθημι, placer.

(*Pratique*) Droit acquis par un créancier sur les immeubles que son débiteur lui a affectés pour la sûreté de sa dette.

HYPOTHÈSE, s. f. du grec ὑπόθεσις (*hupothesis*), composé d'ὑπὸ (*hupo*), sous, et de θέσις (*thesis*), position, supposition.

(*Philosophie*) Supposition d'une chose soit possible, soit impossible, de laquelle on tire une conséquence.

(*Mathém.*) *Hypothèse* est en mathématiques, une supposition que l'on fait pour en tirer une conséquence qui établit la vérité ou la fausseté d'une proposition, ou même qui donne la résolution d'un problème.

(*Astron.*) *Hypothèse* se dit de la théorie de Kepler, pour le mouvement des planètes dans des ellipses, suivant la loi des aires proportionnelles aux tems ; mais l'*hypothèse* de Kepler est trop bien démontrée, pour qu'on doive se servir de ce nom, l'*hypothèse elliptique simple*, qu'on lui substitue souvent pour simplifier les calculs, étant moins exacte, mérite seule le nom d'*hypothèse*.

Hypothèse de Copernic ; le système du mouvement de la terre autour du soleil, démontré par Copernic, Galilée, etc., attaqué par des théologiens ignorans, fut permis comme *hypothèse* par la cour de Rome, dans des tems plus éclairés.

Les astronomes font des *hypothèses* pour lier ensemble des observations, dont la loi n'est pas assez connue ; par exemple, sur les densités de l'atmosphère, pour calculer les réfractions ; sur les densités de la terre, pour calculer les degrés du méridien. L'on ne juge du mérite de ces *hypothèses*, que par l'accord de leurs résultats avec les observations.

HYPOTRACHÉLION, s. m. du gr. ὑπὸ (*hupo*), sous, et de τράχηλος (*trachéłos*), cou.

(*Physiol.*) La partie inférieure du cou.

(*Archit.*) L'endroit de la colonne qui touche au chapiteau.

HYPOTYPOSE, s. f. du grec ὑπὸ (*hupo*), sous, et de τυπόω (*tupoô*), figurer.

(*Elocut.*) Figure de rhétorique propre aux passions. C'est une description vive et frappante, qui affecte en quelque sorte les yeux plus que les oreilles.

HYSTÉRALGIE, s. f. du grec ὑστέρα (*hustéra*), matrice, et d'ἄλγος (*algos*), douleur.

(*Méd.*) Douleur de la matrice.

HYSTÉRIQUE, adj. formé d'ὑστέρα (*hustéra*), matrice : qui a rapport à la matrice.

(*Méd.*) Terme qui se dit d'une maladie à laquelle les femmes sont fort sujettes, et qu'on nomme *passion*, ou *affection hystérique*, parce qu'on a cru qu'elle étoit causée par le vice de la matrice.

Hystériques se dit aussi des médicamens propres à remédier aux maladies de la matrice, et particulièrement à la passion *hystérique*.

HYSTÉROCÈLE, s. f. du grec ὑστέρα (*hustéra*), matrice, et de κήλη (*kélé*), tumeur.

(*Chirurgie*) Hernie causée par le déplacement de la matrice.

HYSTÉROLOGIE, s. f. du grec

ὕστερος (*hustéros*) postérieur, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Elocut.*) Discours où l'on place avant ce qui devroit être après.

HYSTÉROLOXIE, s. f. du grec ὑστέρα (*hustéra*), matrice, et de λόξος (*loxos*), oblique.

(*Méd.*) Obliquité, inclinaison de la matrice.

HYSTÉROTOMIE, s. f. du grec ὑστέρα (*hustéra*), matrice, et de τέμνω (*temnô*), couper, inciser.

(*Chirurgie*) Opération par laquelle on ouvre la matrice, pour en tirer le fœtus qui ne peut sortir par d'autre voie : c'est l'opération césarienne.

HYSTÉROTOMOTOCIE, s. f. du grec ὑστέρα (*hustéra*), matrice, de τομὴ (*tomé*), incision, et de τόκος (*tokos*), accouchement.

(*Chirurgie*) Accouchement procuré par l'incision de la matrice. C'est la même chose qu'*hystérotomie*, et qu'opération césarienne.

I.

ÏAMBE, s. m. et adj. du grec ἴαμβος (*iambos*).

(*Prosodie*) On appelle ainsi dans la versification latine et dans la grecque, un pied, dont la première syllabe est brève et la dernière longue.

On appelle aussi *ïambe*, le vers où il y a des *ïambes*, et particulièrement au second, au quatrième et au sixième pied. Les vers *ïambes* sont excellens pour la tragédie.

IAMBES, adj. même origine qu'*ïambe* : qui concerne le vers *ïambe*.

IATRALEPTIQUE, s. f. du grec ἰατρεύω (*iatreuô*), guérir, et d'ἀλείφω (*aléiphô*), oindre, frotter.

(*Méd.*) On appeloit ainsi cette partie de la médecine qui s'attachoit à guérir les malades par les frictions et l'application des onguens et des linimens. Ce fut comme Pline nous l'apprend, un Prodins, disciple d'Esculape qui le premier mit cette méthode en usage.

IATRIQUE, adj. du grec ἰατρικὴ (*iatrikê*), médecine.

(*Med.*) Nom que l'on donne à la médecine ou à ce qui lui appartient.

L'art iatrique, pour dire, la médecine.

IATROCHIMIE, s. f. du grec ἰατρικὴ (*iatrikê*), guérison, et de χύω, fondre, d'où l'on a fait *chimie*.

(*Méd.*) L'art de guérir les maladies avec les remèdes chimiques.

IATROCHIMISTE, s. m. du grec ἰατρὸς (*iatros*), médecin, et de χημία (*chemia*), chimie.

(*Méd.*) Médecin chimiste.

IATROPHYSIQUE, adj. du grec ἰατρεύω (*iatreuô*), guérir, et de φύσις (*phusis*), nature.

(*Méd.*) On appelle ainsi certains ouvrages qui traitent de la physique relativement à la médecine.

ICHNOGRAPHIE, s. f. du grec ἴχνος (*ichnos*), trace, et de γράφω (*graphô*), décrire : description de l'empreinte ou de la trace d'un ouvrage.

(*Perspect.*) C'est, en perspective, la vue ou la représentation d'un objet quelconque, coupé à sa base, ou à son rez-de-chaussée, par un plan parallèle à l'horizon.

(*Archit.*) En architecture, c'est une section transverse d'un bâtiment qui représente la circonférence de tout l'édifice, des différentes chambres et appartemens, avec l'épaisseur des murailles, les distributions des pièces, les dimensions des portes, des fenêtres, des cheminées, les saillies des colonnes; en un mot, avec tout ce qui peut être vu dans une pareille section.

(*Fortificat.*) En termes d'architecture militaire, *ichnographie* s'entend du plan, ou de la représentation du dessin, ou du trait fondamental d'un ouvrage de guerre, selon la longueur de ses lignes, selon les angles qu'elle forme, et selon les distances qui sont entr'elles, etc., de sorte que le plan représente un ouvrage tel qu'il paroîtroit au rez-de-chaussée, s'il étoit coupé de niveau sur ses fondemens.

En général, l'*ichnographie* est la même chose que *plan géométral*, ou simplement *plan*, et elle est opposée à *stéréographie*, qui est la représentation d'un objet sur un plan perpendiculaire à l'horizon, et

qu'on appelle autrement *élévation géométrale*. *Voyez* STÉRÉOGRAPHIE.

ICHOR, s. m. du gr. ἰχὼρ (*ichór*), sanie, ou sang aqueux.

(*Méd.*) L'*ichor* est regardé par par quelques-uns comme une humidité aqueuse et séreuse, ou du sang, ou de quelqu'autre humeur, surtout quand elle est renfermée dans le corps; car on l'appelle sanie, lorqu'elle est dehors. On ne doit pas, dit Galien, entendre simplement par ichoreux, un sang clair et aqueux, mais un sang affecté de quelque qualité virulente et maligne.

ICHOREUX, adj. même origine qu'ICHOR.

Méd.) On appelle *pus ichoreux*, humeur ichoreuse, une espèce de sanie, ou de pus séreux, et de ce qui découle des ulcères, particulièrement de ceux qui attaquent les articles, les ligamens, les membranes, les tendons, les nerfs. On donne aussi cette épithète au sang, lorsqu'il abonde en sérosité salée et âcre.

ICHOROIDE, adj. du grec ἰχὼρ (*ichór*), sanie, et d'εἶδος (*éidos*), forme, ressemblance.

(*Méd.*) Épithète que l'on donne à une moiteur semblable à la corruption, à la sanie qui sort d'un ulcère.

ICHTYOCOLLE, s. f. du grec ἰχθυοκόλλα (*ichthuocolla*), formé d'ἰχθὺς (*ichtus*), poisson, et de κόλλα (*kolla*), colle.

(*Hist. nat.*) Colle de poisson. C'est aussi le nom du poisson qui fournit cette colle. La matière qui la fournit est déposée le long du dos, aux cartilages. On la rassemble dans un linge, on la pétrit avec le doigt, jusqu'à ce qu'elle ait de la consistance, et on en forme des pains.

ICHTYOLITE, s. f. du grec ἰχθὺς (*ichtus*), poisson, et de λίθος (*lithos*), pierre.

(*Minéral.*), Poisson pétrifié, ou pierre chargée d'empreinte de poisson.

ICHTIOLOGIE, s. f. du gr. ἰχθὺς (*ichtus*), poisson, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Hist. nat.*) Partie de l'histoire naturelle qui traite des poissons.

ICHTYOPHAGE, s. m. du grec ἰχθὺς (*ichthus*), poisson, et de φάγω (*phagó*), manger.

(*Géogr.*) Nom que l'on donne à plusieurs peuples qui ne vivent que de poisson.

ICONANTIPTIQUE, adj. du gr. εἰκὼν (*eikón*), image, d'ἀντὶ (*anti*), opposé, contre, et de δίπτυχος (*diptuchos*), double.

(*Optique*) Image opposée, double. C'est le nom qu'on avoit donné à une lunette appelée ensuite DIPLANTIDIENNE. *V.* ce mot.

ICONOGRAPHIE, s. f. du grec εἰκὼν (*eikón*), image, et de γράφειν (*graphein*), décrire: description des images, des tableaux.

(*Antiquaire*) Il se dit particulièrement de la connoissance des monumens antiques; tels que les bustes, les peintures, etc.

ICONOLOGIE, s. f. du grec εἰκὼν (*eikón*, image, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Antiq.*) Interprétation, explication des images, des monumens antiques.

(*Peinture*) Les peintres se servent aussi de ce mot pour désigner l'art qui consiste à employer des images, ou symboles pour exprimer leurs pensées.

ICOSAÈDRE, s. m. du grec εἴκοσι (*éikosi*) vingt, et d'ἕδρα (*hédra*), siége, base: vingt bases.

(*Géom.*) Corps, ou solide régulier, terminé par vingt triangles équilatéraux et égaux entr'eux. On peut considérer l'*icosaèdre*, comme composé de vingt pyramides triangulaires, dont les sommets se rencontrent au centre d'une sphère, et qui ont par conséquent leurs hauteurs et leurs bases égales.

ICOSANDRIE, s. f. du gr. εἴκοσι (*éikosi*), vingt, et d'ἀνὴρ (*anér*), génit. ἀνδρὸς (*andros*), mari: vingt maris.

(*Botan.*) L'*icosandrie* est la douzième classe du système sexuel de Linnœus; elle renferme les plantes qui ont une vingtaine d'étamines, ou organes mâles, insérés sur le calice.

ICTÈRE ou ICTÉRICIE, ou jaunisse, du grec ἴκτερος (*ikteros*), jaunisse.

(*Méd.*) Épanchement de la bile sur toute l'habitude du corps, qui change sa couleur naturelle en jaune, verte, ou noire : ce qui établit trois espèces d'*ictère*.

ICTÉRIQUE, adj. même origine qu'ICTÈRE.

(*Méd.*) Celui qui est attaqué d'*ictère*.

IDÉAL, adj. et s. du grec ἰδέα (*idéa*), idée : imaginaire, qui n'existe que dans l'*idée*, dans l'entendement.

(*Peinture*) *Le beau idéal, la beauté idéale.* L'*idéal* est ce que l'artiste ne peut trouver à copier dans un modèle, et ce dont il est par conséquent obligé de rechercher le modèle dans sa pensée.

Les anciens, et ceux des modernes qui sont dignes de donner des lois, ont reconnu qu'il existe dans l'art une sublimité qui l'emporte sur la nature elle-même : c'est dans cette sublimité supérieure à la nature, que consiste l'*idéal*.

L'artiste ne peut se faire une idée de la plus grande beauté de la nature vivante, que par la contemplation de la nature vivante elle-même. Chaque modèle qu'il choisira aura toujours ses difformités ; mais la plupart auront aussi leurs beautés. C'est à l'inspection réfléchie d'un grand nombre de modèles qu'il devra l'idée d'une beauté que ne possède aucun d'eux. Mais cette étude longue et difficile, semble impossible dans nos mœurs qui ne permettent pas de voir le nu que sur des mercenaires, que l'on engage par argent à se dépouiller ; et ces mœurs sont tellement sévères à cet égard, que ces mercenaires sont difficiles à trouver.

Les Grecs, au contraire, étoient habitués à voir le nu : vivans sous un climat dont la douceur rend les vêtemens incommodes ; avec des mœurs qui permettoient aux hommes de se dépouiller non-seulement pour la gymnastique, mais pour la plupart des exercices de la vie, ils avoient des occasions fréquentes de saisir la beauté des formes ; et ces comparaisons habituelles de différentes formes, et de leur jeu dans différentes actions, donnèrent aux artistes grecs un sentiment exquis du beau, et ils ont fait passer ce sentiment dans leurs ouvrages. C'est donc en étudiant ces ouvrages que l'artiste moderne acquerra l'*idée* du beau, qu'il ne se formeroit jamais par l'inspection du petit nombre de modèles qu'il pourroit se procurer à grands frais dans toute sa vie.

IDÉALISME, s. m. du grec ἰδέα (*idéa*), idée.

(*Métaph.*) Système de ceux qui pensent que nous ne connoissons les objets que par nos propres idées.

IDENTITÉ, s. f. du mot latin *idem* répété : *Idem et idem.*

(*Didact.*) Ce qui fait que deux ou plusieurs choses ne sont qu'une.

(*Algèbre*) D'*identité* les mathématiciens ont fait *identique*, pour désigner une équation dont les deux membres sont les mêmes, ou contiennent les mêmes quantités, sous la même ou sous différentes formes.

IDÉOLOGIE, s. f. du grec ἰδέα (*idéa*), idée, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Métaph.*) Traité des idées ; discours sur les idées.

IDES, s. f. du lat. *idus*, formé de l'ancien mot toscan *iduare*, qui signifioit diviser.

(*Chronol.*) C'étoit un des noms par lesquels les Romains distinguoient les jours des mois. Dans chaque mois, il y avoit trois sortes de jours ; savoir : jours des *ides*, jours des *calendes*, et jours des *nones*.

Dans chaque mois, il y avoit huit jours des *ides*, qui se comptoient en rétrogradant. Dans le mois de mars, de mai, de juillet et d'octobre, les *ides* tomboient au quinzième jour du mois : les sept autres jours, en remontant jusqu'au huit, s'appeloient *jours avant les ides* ; de sorte que le huitième jour du mois se marquoit ainsi : *VIII idus*, c'est-à-dire, *die octava ante idus*. Dans les huit autres mois de l'année, les *ides* tomboient au treizième jour du mois, et se comptoient aussi en rétrogradant jusqu'au six ; de sorte que c'étoit le sixième jour du mois qui étoit marqué par *VIII idus*.

On se sert encore de cette façon

de compter les jours, en la chancellerie romaine, et dans le calendrier du bréviaire.

IDIOCRASE, s. f. du grec ἴδιος (*idios*), propre, particulier, et de κρᾶσις (*krasis*), tempéramment.

(*Méd.*) Disposition ou tempérament propre d'un corps, d'un mixte. *V.* IDIOSYNCRASIE.

IDIO-ÉLECTRIQUE, adj. du gr. ἴδιος (*idios*), propre, particulier, et d'ἤλεκτρον (*élektron*).

(*Physique*) On donne cette épithète aux corps qui sont susceptibles d'être électrisés par frottement; tels sont le verre, les résines, la soie, et en général toutes les substances qui ne contiennent ni eau, ni métaux.

IDIOGINE, adj. du grec ἴδιος (*idios*), propre, et de γυνὴ (*guné*), femme: propre, particulier à l'organe femelle.

(*Botan.*) Ce mot se dit des étamines qui sont séparées du pistil.

IDIOME, s. m. du grec ἰδίωμα (*idióma*), propriété, dérivé d'ἴδιος (*idios*), propre, particulier: propriété d'une langue.

(*Grammaire*) Langue propre d'une nation, et par extension, du langage d'une partie d'une nation.

IDIOPATHIE, s. f. du grec ἴδιος (*idios*), propre, et de πάθος (*pathos*), affection, maladie: maladie propre à quelque partie du corps.

(*Morale*), Affection particulière pour une chose.

(*Médecine*) Indisposition ou maladie propre et particulière à une partie, sans la dépendance ni la participation d'aucune autre; elle est opposée à la sympathie.

IDIOSYNCRASIE, s. f. composé du grec ἴδιος (*idios*), propre, de σὺν (*sun*), avec, et de κρᾶσις (*krasis*), mélange, tempérament: le tempérament propre et spécifique d'une personne.

(*Médecine*) Chaque individu a un tempérament qui lui est propre; et comme les corps paroissent différer entr'eux, tant à l'égard des solides que des fluides, quoique chacun d'eux en particulier soit dans un état sain, on donne le nom d'*idiocrasie* à cette particularité de tempérament, qui fait qu'il diffère des autres.

IDIOT, s. m. du grec ἰδιώτης (*idiotés*), particulier, propre: homme particulier, qui vit isolé, qui ne se mêle point du gouvernement de la république: stupide, imbécille.

IDIOTISME, s. m. du grec ἰδιωτισμὸς (*idiotismos*).

(*Grammaire*) Construction et terme d'expression contraire aux règles ordinaires de la grammaire, mais propre et particulier à une langue.

IDOLATRE, s. m. du grec εἰδωλολατρης (*eidólolatrés*), formé d'εἴδωλον (*eidólon*), idole, et de λάτρις (*latris*) serviteur, adorateur: qui adore les idoles.

IDOLE, s. f. du grec εἴδωλον (*eidólon*), image, figure, statue représentant une fausse divinité, dérivé d'εἶδος (*eidos*), forme, figure, représentation.

IDYLLE, s. f. du grec εἰδύλλιον (*éidullion*), diminutif d'εἶδος (*eidos*), image, représentation: petite image, image agréable.

(*Poësie*) Espèce de petit poëme dans lequel on peut traiter toute sorte de matières, mais qui roule plus ordinairement sur quelque sujet pastoral ou amoureux: une simplicité élégante fait le caractère de l'*idylle*; et c'est par cette élégance ennoblie qu'elle se distingue de l'églogue.

IGNÉE, adj. des deux genres, du latin *igneus*, de feu, formé d'*ignis*, feu.

(*Chimie*) Qui tient de la nature du feu: *matière ignée*, *particules ignées*.

IGNITION, s. f. du lat. *ignitio*, formé d'*ignis*, feu, et de *agere*, agir: l'action de brûler.

(*Chimie*) Etat d'un métal rougi au feu.

ILE, s. f. de l'italien *isola*, fait du latin *insula*.

(*Géogr.*) Espace de terre entouré d'eau de tous côtés.

ILÉON, s. m. mot purement grec, dérivé d'εἰλεῖν (*éilein*), entortiller, tourner.

(*Physiol.*) Nom du troisième des intestins grêles, appelé ainsi, parce

qu'il fait plusieurs circonvolutions.

ILES, s. m. d'*iléon* (*V.* ce mot).

(*Physiol.* On appelle ainsi les parties latérales de la région ombilicale, appelées autrement les flancs. Les *iles* sont ainsi appelées parce qu'elles contiennent l'intestin *iléon*.

ILIADE, s. f. du gr. ιλιας (*ilias*), fait d'ἴλιον (*Ilion*), Troie.

(*Poësie*) Poëme d'Homère sur la guerre de Troie.

ILIAQUE, adj. d'*iléon*. *Voy.* ce mot.

(*Physiol.*) Qui a du rapport à l'intestin *iléon*, ou à la partie de l'hypogastre, qu'on appelle les *iles*.

(*Méd.*) C'est aussi le nom d'une maladie violente et dangereuse, appelée passion *iliaque*, parce que l'*iléon* est le plus souvent affecté de cette maladie.

ILION, s. m. formé du grec ειλεῖν (*eilein*) entortiller.

(*Anat.*) L'iléon, l'ischion, et l'os pubis, n'en font plus qu'un dans les adultes, et forment les deux os qu'on appelle innomiués, et qui s'unissant entr'eux antérieurement, et avec l'os sacrum postérieurement, composent le bassin.

ILLÉGAL, adj. formé de la partic. nég. latine *in*, et de *lex*, loi: contre la loi.

(*Pratique*) Qui est contre la loi; *convention illégale*, *formes illégales*.

ILLÉGITIME, adj. du lat. *illex*, *illegis*, qui vit sans lois.

(*Pratique*) Qui n'a pas les conditions requises par la loi.

(*Méd.*) Les médecins appellent *illégitimes* certaines fièvres irrégulières qu'ils appellent aussi *bâtardes*.

ILLICITE, adj. de la particule négat. latine *in*, et de *licet*, il est permis: contre la loi.

(*Pratique*) Qui est défendu par la loi.

ILLIMITÉ, adj. de la particule négat. latine *in*, et de *limen*, borne, limite: sans borne.

(*Didact.*) Qui n'a point de bornes, point de limites.

ILLITION, s. f. du lat. *illinio*, oindre.

(*Méd.*) L'action d'oindre une partie, de la frotter de quelque matière onctueuse.

ILLUSION, s. f. du lat. *illudere*, se moquer, se railler, se jouer: apparence trompeuse.

(*Physique*) *Illusions optiques*; on appelle ainsi tout ce que nous apercevons, et qui n'existe pas tel que nous le voyons. Une tour carrée paroît ronde, lorsqu'elle est vue d'un peu loin, parce que l'on n'en aperçoit pas les angles: le soleil et la lune paroissent des plans circulaires, parce que leurs centres ne paroissent pas plus lumineux que leurs bords.

(*Peinture*) Les personnes qui ne connoissent point l'art placent dans l'*illusion* la perfection de la peinture; cette erreur n'est pas nouvelle: les anciens ont célébré les raisins de Zeuxis, que des oiseaux vinrent becqueter, et le rideau de Parrhasius, qui trompa Zeuxis lui-même; mais les connoisseurs sont bien loin de regarder cette imitation plus ou moins parfaite de la nature, comme la seule beauté de l'art; ce n'est pas même celle qui sert le plus à distinguer l'excellent artiste d'avec le médiocre, et ce n'est point celle enfin qui constitue le sublime de l'art. *V.* EXPRESSION, GOUT, IDEAL, IMITATION.

ILLUSOIRE, adj. même origine qu'ILLUSION.

(*Pratique*) On dit d'un acte faux, simulé, qu'il est *illusoire*; un jugement inutile est un jugement *illusoire*.

ILLUTATION, s. f. du latin *illutatio*, formé d'*illuvies*, boue: action de couvrir de boue.

(*Méd.*) C'est l'action d'enduire quelque partie du corps, de boue, que l'on a soin de renouveler lorsqu'elle est sèche, à dessein d'échauffer, de dessécher, ect.

IMAGE, s. f. du latin *imago*, formé d'*imitari*, imiter.

(*Optique*) On appelle ainsi la représentation d'un objet ou son apparence, peinte par les rayons de lumière, qui, partant de chacun de ses points visibles, sont ou réfléchis ou réfractés.

L'endroit où ces rayons réfléchis

ou réfractés se réunissent est le lieu de l'*image*.

C'est un des problèmes des plus difficiles de l'optique, que de déterminer le lieu apparent de l'*image* d'un objet que l'on voit dans un miroir ou à travers un verre.

(*Elocution*) D'après Longin on a compris, sous le nom d'*image*, tout ce qu'en poësie on appelle description; mais en parlant du coloris du style, on entend par *image* cette espèce de métaphore, qui, pour donner de la couleur à la pensée et rendre un objet plus sensible, le peint sous des traits qui ne sont pas les siens, mais ceux d'un objet analogue.

IMAGINAIRE, adj. du lat. *imago*, représentation: qui n'est que dans l'imagination et n'est point réel.

(*Algèbre*) On appelle ainsi les racines paires de quantités négatives; la raison de cette dénomination est, que toute puissance paire d'une quantité quelconque, positive ou négative, a nécessairement le signe +, parce que + par +, ou — par — donnent également plus.

IMAGINATION, s. f. même origine qu'IMAGINAIRE; cette faculté par laquelle l'ame imagine.

(*Elocut.*) L'*imagination* est cette faculté de l'ame qui rend les objets présens à la pensée; elle suppose dans l'entendement une appréhension vive et forte, et la facilité la plus prompte à reproduire ce qu'il a reçu. Quand l'*imagination* ne fait que retracer les objets qui ont frappé les sens, elle ne diffère de la mémoire que par la vivacité des couleurs. Quand de l'assemblage des traits que la mémoire a recueillis, l'*imagination* compose elle-même des tableaux dont l'ensemble n'a point de modèle dans la nature, elle devient créatrice, et c'est alors qu'elle appartient au génie.

IMAN, ou plutôt IMAM, mot arabe, dérivé d'*amma*, qui veut dire précéder, conduire, présider: prélat, chef, conducteur, préposé.

(*Relig. mahomét.*) Les *imans* sont les ministres de la religion mahométane et répondent aux curés parmi nous.

Iman se dit par excellence de celui qui est reconnu pour le véritable et légitime successeur de Mahomet, lequel possède, en sa personne, la source de tous les pouvoirs spirituels et temporels. Les califes prenoient le titre d'*iman* et en faisoient les fonctions. Mahomet est appelé l'*iman* par excellence.

IMARET, ou IMMARAT, mot turc.

(*Relig. mahomét.*) Dans toute la Turquie, il y a des hôpitaux appelés *imarets*, où les pauvres, de quelque religion qu'ils soient, sont assistés selon leur nécessité. Les voyageurs y sont indifféremment reçus et peuvent y séjourner trois jours.

IMBERBE, adj. du lat. *imberbis*, composé de la particule négat. *in*, et de *barba*, barbe: sans barbe.

(*Botan.*) *Plante imberbe*; plante dépourvue de barbe.

IMBIBITION, s. f. du latin *imbibo*, imbiber, prendre, recevoir: l'action de recevoir.

(*Chimie*) Espèce de cohobation, par laquelle une substance solide s'y fixe à la fin de telle sorte qu'elle ne peut plus monter.

(*Botan.*) Il se dit aussi de l'action par laquelle les feuilles des plantes pompent l'humidité de l'air, par le moyen des vaisseaux que l'on nomme suçoirs.

IMBRICÉE, adj. du latin *imbricatus*, fait en forme de gouttière.

(*Archit.*) Il se dit des tuiles concaves, par opposition aux tuiles plates.

IMBRIQUÉES, adj. du latin *imbricatus*.

(*Botan.*) Terme de botanique, qui signifie composé ou chargé de parties appliquées en recouvrement les unes sur les autres, à-peu-près à la manière des tuiles d'un toit.

IMBROGLIO, s. m. mot emprunté de l'italien, qui signifie embrouillement, confusion: il se dit particulièrement, en parlant d'une pièce de théâtre, d'une intrigue extrêmement compliquée.

IMITATION, s. f. du lat. *imitari*, imiter: l'action par laquelle on imite.

(*Littérature*) Dans les ouvrages

d'esprit, l'*imitation* est un emprunt des pensées d'un auteur, qu'on s'approprie par l'usage qu'on en fait, par la tournure qu'on leur donne. C'est dans ce sens qu'on dit que les plus beaux endroits de Virgile sont des *imitations* d'Homère.

(*Peinture*) L'*imitation* est la première partie de la peinture, mais non pas la plus belle.

Deux routes conduisent au bon goût; l'une, plus difficile, consiste à faire choix dans la nature même de ce qui est le plus utile et le plus beau; l'autre, plus aisée, se borne à étudier les ouvrages où ce choix a déjà été fait.

IMMERSION, s. f. formé du lat. *immergere*, composé de la préposition *in*, dans, et de *mergere*, plonger; plonger dans: action par laquelle on plonge dans l'eau.

(*Astron.*) Commencement d'une éclipse; quelquefois on se sert pour désigner le tems où un astre est si proche du soleil qu'on ne peut le voir, parce qu'il est comme enveloppé dans ses rayons; mais il se dit plus ordinairement du commencement d'une éclipse d'étoile, quand celle-ci est cachée par la lune. On s'en sert aussi pour les éclipses de lune.

L'*immersion* est le moment où la lune commence à être toute obscurcie, ou plongée dans l'ombre de la terre.

Immersion se dit aussi en parlant des satellites de Jupiter, dont les observations sont été d'une grande utilité pour la détermination des longitudes.

(*Chimie*) *Immersion* est en usage en chimie, pour exprimer une espèce de calcination qui se fait en plongeant un corps dans quelque fluide, afin de le corroder.

C'est aussi une espèce de lotion qui consiste à faire tremper une substance dans quelque fluide, pour la corriger ou l'améliorer.

IMMEUBLES, s. m. du latin *immobilia*, biens en fonds ou qui tiennent lieu de fonds.

(*Pratique*) On distingue deux sortes d'*immeubles*, les réels et les fictifs. Les *immeubles* réels sont la surface de la terre et ce qui est adhérent à sa surface. Les *immeubles* fictifs sont les offices vénaux casuels, et les rentes constituées.

IMMUNITÉ, s. f. du latin *immunitas*, formé de la particule négative *in*, et de *munus*, charge: exemption de charge.

(*Pratique*) Exemption de quelque charge, devoir ou imposition: privilége.

IMPAIR, adj. du latin *impar*, *non par*, qui n'est pas *pair*.

(*Arith.*) C'est ainsi qu'on nomme, par opposition à *pair*, un nombre qui ne se peut exactement diviser par deux.

Le nombre *impair* a été en grande vénération dans l'antiquité payenne. On le croyoit par préférence agréable à la divinité. C'est en nombre *impair* que le rituel magique prescrivoit ses plus mystérieuses opérations; il n'étoit pas non plus indifférent dans l'art de la divination ni des augures; il s'est assujetti jusqu'à la médecine. L'année climatérique est, dans la vie humaine, une année *impaire*; entre les jours critiques d'une maladie (*V.* CRISE); les jours *impairs* sont les jours dominans, soit par leur nombre, soit par leur énergie.

(*Botan.*) On appelle *foliole impaire* la terminale solitaire d'une feuille pinnée, etc.

IMPALPABLE, adj. formé de la particule lat. négat. *in*, et du verbe *palpare*, manier, toucher: qui est si fin, si délié qu'il ne fait aucune impression sensible au toucher. *V.* TOUCHER.

IMPARFAIT, adj. de la partic. latine négat. *in*, et de *perficere*, achever: non achevé.

(*Botan.*) On dit quelquefois *fruit imparfait*, pour dire un fruit d'une mauvaise venue; *graine imparfaite*, pour une graine qui n'a pas été fécondée; *fleur imparfaite*, pour celle à qui il manque quelque chose d'essentiel à la fructification.

(*Gramm.*) On appelle *prétérit imparfait*, ou simplement *l'imparfait*, le *prétérit* qui marque le commencement, le cours de l'action sans en désigner la fin. *J'aimais* est un *imparfait* dans cette acception.

(*Musique*) *Accord imparfait*; c'est par opposition à l'accord parfait, celui qui porte une sixte; et par opposition à l'accord plein, celui qui n'a pas tous les sons qui lui conviennent et qui doivent le rendre complet.

IMPARTABLE, adj. de la particule lat. négat. *in*, et du verbe *partior*, *partiri*, partager: qui ne peut être partagé.

(*Pratique*) Il faut liciter cet immeuble, il est *impartable*.

IMPASSIBILITÉ, s. f. de la particule lat. nég. *in*, et de *patior*, souffrir: qualité de ce qui est impassible, qui ne peut souffrir.

L'impassibilité d'un philosophe, d'un juge, etc.

IMPASTATION, s. f. du latin barbare *impastatio*, formé de la partic. lat. négat. *in*, et de *pasta*, pâte.

(*Archit.*) Composition faite de substances broyées et mises en pâte.

(*Pharmacie*) Réduction d'une poudre on de quelque autre substance en forme de pâte, au moyen de quelque fluide convenable.

IMPÉNÉTRABILITÉ, s. f. formé de la particule lat. négat. *in*, et du verbe *penetrare*, pour *penitùs intrare*, entrer dans l'intérieur: état de ce qui est impénétrable.

(*Physique*) *L'impénétrabilité*, en termes de physique, est la propriété qu'ont les corps de ne point laisser prendre toute la place qu'ils occupent, par d'autres corps, que préalablement ces autres corps ne les aient chassés de là.

Cette propriété est générale à tous les corps; ceux qui paroissent se laisser pénétrer par d'autres, comme l'éponge, le sucre, etc., par l'eau, ne font que céder à l'eau une partie de la place qu'ils occupent; mais ils ne la leur cèdent jamais toute entière, parce qu'ils jouissent, comme l'eau, de l'*impénétrabilité*.

IMPENSE, s. f. du lat. *impensa*, formé d'*impendo*, dépenser.

(*Pratique*) Dépenses faites pour l'entretien ou pour l'amélioration d'un bien.

IMPÉRATRICE, s. f. du latin *imperatrix*, dérivé d'*impero*, commander.

(*Econ. polit.*) La femme d'un Empereur, ou la princesse qui de son chef possède un Empire.

IMPERFORATION, s. f. de la partic. lat. nég. *in*, et de *perforare*, percer, perforer: défaut d'ouverture.

(*Chirurgie*) C'est un défaut d'ouverture dans quelqu'un des passages naturels.

Imperforation de l'anus, etc.; on remédie à ce défaut en faisant une incision à la partie.

IMPÉRIAL, adj. du l. *imperare*, commander, dont on a fait *imperator*, *imperium*.

(*Econ. polit.*) Qui appartient à l'Empire, ou à l'Empereur.

Villes impériales; on appelle ainsi les villes libres qui composent le troisième collége du corps de l'empire d'Allemagne.

Chambre impériale; c'est une justice souveraine établie pour les affaires des Etats immédiats de l'Empire: elle réside maintenant à Wetzlar.

Diètes impériales; c'est l'assemblée des Etats de l'Empire: elles se tiennent ordinairement a Ratisbonne.

(*Numismatique*) Les antiquaires appellent *médailles impériales*, les médailles des empereurs romains, à commencer depuis Jules-César, par opposition à celles qui ont été frappées auparavant, et qu'ils appellent *consulaires*.

(*Blason*) *Aigle impériale*; c'est celle qu'on représente avec deux têtes, et avec des ailes déployées.

IMPERMÉABILITÉ, s. f. de la partic. lat. négat. *in*, de *per*, au travers, et de *meo*, passer: qualité de ce qui est imperméable, ou qui ne peut passer au travers.

(*Physique*) Propriété qu'ont certaines matières de ne pas se laisser traverser par d'autres. La matière du feu est la seule substance qui soit vraiment *imperméable*. Toutes les autres n'ont l'*imperméabilité* qu'en partie, c'est-à-dire, qu'elles sont *imperméables* à certaines matières, et non pas à d'autres.

Cuirs imperméables. Voy. TANNAGE.

IMPERTINENT, adj. de la particule lat. négat. *in*, et de *pertinere*, appartenir.

(*Pratique*) Ce mot se dit, au palais, de ce qui n'est point *pertinent*; des preuves ou des faits qui n'appartiennent point à la question dont il s'agit.

IMPETRER, v. a. du lat. *impetro*, formé d'*in*, dans, et de *patrare*, faire, obtenir.

(*Pratique*) Obtenir quelque faveur, quelque privilége, en vertu d'une requête.

IMPLANTER, v. a. de la préposition lat. *in*, dans, et de *plantare*, planter: planter dedans.

(*Anat.*) Ce terme s'emploie, en anatomie, avec le pronom personnel s'*implanter*, et signifie avoir son origine et son attache en quelque endroit.

(*Botan.*) Il se dit aussi en botanique pour désigner la naissance et l'attache de certaines parties. *Les feuilles sont implantées sur les branches*, etc.

IMPLIQUER, v. a. de la prépos. lat. *in*, dans, et de *plicare*, plier: plier dedans, envelopper.

(*Pratique*) Engager dans une affaire, dans une accusation.

IMPORTATION, s. f. de la préposition lat. *in*, dans, et du verbe *portare*, porter: l'action de porter dedans, d'importer.

(*Commerce*) Transport des marchandises de l'extérieur dans l'intérieur d'un Etat. C'est par la comparaison que l'on fait des marchandises importées à celles exportées, que s'estime la balance du commerce.

IMPOSER, v. a. du latin, *in*, dans, sur, et de *ponere*, mettre: mettre dedans ou dessus.

(*Imprimerie*) *Imposer*, c'est ranger les pages sur un marbre, selon la situation où elles doivent être, pour être mises ensuite sous la presse, après les avoir préalablement entourées de différentes pièces de bois, qui forment la marge, et avoir serré fortement le tout dans dans un châssis de fer.

(*Finances*) *Imposer quelqu'un*; c'est le mettre au rôle des impositions.

IMPOSTE, s. f. de l'italien *imposto*, surchargé.

(*Archit.*) Espèce de corniche sur laquelle pose une voûte, une arcade, et qui varie selon les divers ordres d'architecture.

IMPRÉCATION, s. f. du latin *imprecare*, pour *malè precare*, faire des souhaits contre quelqu'un: malédiction.

(*Rhétor.*) Figure de rhétorique propre aux passions. Quelquefois elle n'est que l'expression de la haine et de la fureur, comme celle d'Hérode contre la Judée, dans la tragédie de *Marianne*, par Voltaire.

Quelquefois elle est dictée par l'horreur du crime; telle est l'*imprécation* que Racine met dans la bouche du grand prêtre Joad, dans *Athalie*.

IMPREGNATION, s. f. du lat. *impræg:atio*, dérivé de *prægnans*, une femme grosse.

(*Pharmacie*) Action par laquelle une liqueur s'imbibe et se charge des principes d'un médicament qu'on y fait macérer, infuser ou bouillir, et dont elle reçoit en même tems la vertu.

IMPRESCRIPTIBILITÉ, s. f. de la partic. lat. négat. *in*, et du verbe *prescribere*, prescrire, ordonner.

(*Pratique*) Qualité de ce qui est impraticable, qui n'est pas sujet à la PRESCRIPTION. *V.* ce mot.

IMPRESSION, s. f. du lat. *impressio*, formé de *in*, dans, sur, et de *premere*, presser, dans, sur: marque qui demeure sur quelque chose pressée par une autre.

(*Peinture*) On appelle *impression*, en termes de peinture, la préparation d'une toile, d'un panneau destinée à être recouverte par le travail du peintre.

On donne le même nom à la peinture à couches plates, qu'on emploie dans les bâtimens.

(*Gravure*) Chez les graveurs et imprimeurs en taille douce, *impression* se dit de l'empreinte que les planches de cuivre ou de bois

gravées au burin ou à l'eau forte, laisseut sur le papier ou le vélin, après qu'elles ont été frottées d'nn noir ou d'un rouge préparés, et et qu'elles ont passé entre les rouleaux d'une presse.

(*Musique*) *Impression de la musique;* le moyen employé le plus communément pour multiplier les compositions musicales, consiste à les graver sur des planches d'étain, avec lesquelles on imprime de la même manière qu'en taille douce. Ce procédé est coûteux, et la planche d'étain ne sauroit tirer plus de huit à neuf cents exemplaires. Ces considérations, et d'autres non moins importantes, ont fait désirer qu'on pût imprimer la musique comme on imprime au discours ordinaire.

Dans le premier âge de l'imprimerie, les antiennes des pseautiers étoient notées à la main. On voit que dès 1485, les notes étoient imprimées; mais on ignore si elles étoient formées en caractères mobiles, on si elles étoient gravées en bois.

Le premier monument incontestable de l'impression des notes musicales avec des types mobiles, est sorti des presses d'Erhard Deglin, imprimeur à Augsbourg, en 1507. Depuis cette époque, l'impression de la musique en caractères mobiles, a été appliquée à plusieurs ouvrages, et notamment aux pseaumes de Clément Marot. Dès 1551, Robert Ballard prit le titre d'imprimeur du roi pour la musique, et ses descendans en ont conservé le privilége exclusif.

Depuis environ 60 ans, plusieurs graveurs et fondeurs de caractères ont fait des tentatives nouvelles. Ces artistes sont Breit Kopf, de Léipsick; Enschede, de Harlem; Saosard, de Bruxelles; Fournier le jeune de Paris, Gando de la même ville. Tous prétendent à l'honneur, ou de découvertes, ou de perfectionnemens plus ou moins importans.

Le 13 brumaire an 9, M. Ollivier présenta à l'Institut une pièce de musique intitulée: *Romance d'Arabelle et Vascos*, imprimée avec des caractères mobiles. Les types de M. Ollivier portent en même tems note et ligne.

Le 23 messidor an 9, M. Dupeyrat, mécanicien, présenta à l'Institut une grande feuille sans titre ni paroles, mais d'une musique fort compliquée, et une romance de Cardonne, musique avec paroles. Ses procédés étoient mêlés de stéréotypes et de caractères mobiles.

Dans l'an 12, M. Reinhard qui, dès 1788, s'occupoit du même objet, présenta des épreuves d'une forme solide, imprimées en trois couleurs, sans changement de forme, et sans que le papier quitte les pointures. Le cadre est noir et rouge; dans la musique, les portées et les queues des notes sont en bleu.

Il résulte de ces divers essais, et de ces divers procédés, qu'indépendamment des perfectionnemens qu'on peut espérer, on possède en France plusieurs moyens propres à exécuter à un prix modéré de la musique plus belle que celle qui résulte de la gravure sur étain; que cette musique est incomparablement au-dessus de celle des anciens imprimeurs, et même beaucoup au-dessus de la musique de Breit Kopf, qui a un débit considérable en Allemagne.

(*Manufactures*) *Impression* se dit aussi de l'art d'imprimer des satins, des taffetas, des toiles de coton à la manière des Indes.

(*Bibliologie*) Ce mot signifie l'action par laquelle on met en usage les procédés typographiques; et dans ce sens on dit: *Commencer l'impression d'un ouvrage*; ou il signifie le résultat de cette action, et alors on dit: *Une belle impression.*

(*Hydraul.*) *Centre d'impression;* quand un fluide s'échappe d'un vase par un orifice horizontal ou vertical très-petit, relativement à la hauteur de son niveau sur cet orifice, sa vitesse est la même sensiblement pour tous les points de l'orifice, et égale à celle qu'un corps pesant acquerroit en tombant du niveau sur l'orifice. Mais si l'orifice est de grandeur sensible et verticale, il n'en

est pas ainsi. Cependant, on peut toujours imaginer une hauteur telle, que, si toutes les parties du fluide étoient animées d'une vitesse due à cette hauteur, il sortiroit, dans le même tems, une quantité de fluide égale à celle qui sort avec les vitesses effectives. C'est le point de l'orifice, où répondroit cette hauteur comptée du niveau, que quelques auteurs d'hydraulique ont appelé *centre d'impression*.

IMPRIMERIE, s. f. même origine qu'IMPRESSION. *V.* ce mot : l'art d'imprimer des livres.

L'*imprimerie* fut ignorée des anciens. Les Chinois, long-tems avant qu'on en eût l'idée en Europe, gravoient, et gravent encore aujourd'hui sur du bois, des caractères en relief, lesquels enduits d'encre, s'appliquent, sans le secours d'aucune presse, sur du papier, mais d'un côté seulement.

Les meilleurs critiques attribuent l'invention de l'*imprimerie* à Jean Guttemberg, natif de Mayence, et la fixent à l'an 1440. Mais cet artiste étoit encore loin de l'art typographique, qui consiste à employer des caractères de métal, mobiles, que l'on peut réunir, composer, séparer et changer à volonté, afin de les faire servir successivement à l'impression de différentes choses ; et la découverte en appartient à Schœffer, qui commença à imprimer, en caractères mobiles, une bible latine, en 1450. *V.* CARACTÈRES, TYPOGRAPHIE, STÉRÉOTYPIE, POLYTIPAGE.

Imprimerie se dit aussi des caractères, et de la réunion de tous les objets nécessaires pour exercer l'art typographique.

IMPRIMEUR, s. m. même origine qu'*impression* ; celui qui exerce l'art typographique, ou plutôt la partie de l'art typographique qui regarde la réunion des caractères pour en former des pages que l'on enduit d'encre, et dont on tire des empreintes, par le moyen de la presse, sur du papier humecté.

Dans l'origine, un *imprimeur* étoit en même tems fondeur et graveur ; et Fournier le jeune prétend que l'art typographique ne consiste pas seulement dans la composition et dans l'impression, mais encore dans la taille des poinçons, dans la gravure, et dans la fonte des caractères.

IMPROMPTU, s. m. corruption d'*in promptu*, terme emprunté du latin, qui signifie une chose faite sur-le-champ, facile, aisée, qui est sous la main.

(*Poësie*) Ce mot ne se dit guères que d'une épigramme, d'un madrigal, ou d'une autre petite poësie faite sans préméditation.

IMPROVISATEUR, s. m. de l'italien *improvvisatore*.

(*Poësie, Musique, Peinture*, etc.) Celui qui sans avoir besoin de préparation, parle, compose, écrit, chante, dessine et peint, sur une question, ou sur un sujet agité ou proposé.

IMPUBÈRE, s. m. de la partic. lat. négat. *in*, et de *pubes*, qui croît avec vigueur, qui commence à être couvert d'un poil follet : littéralement, qui n'a pas encore de poil follet.

(*Pratique*) On nomme ainsi les enfans qui n'ont point encore acquis l'âge de puberté, qui est de quatorze ans pour les mâles, et de douze ans pour les filles.

IMPUISSANCE, s. f. du latin *impotentia*, comp. de la partic. négat. *in*, et de *potentia*, puissance : manque de pouvoir pour faire quelque chose.

(*Pratique*) Il se dit plus particulièrement de l'incapacité de consommer le mariage, soit du côté du mari, soit du côté de la femme. *V.* CONGRÈS.

IMPULSION, s. f. du lat. *impulsio*, formé de la prépos. *in*, dans, et de *pulsare*, pousser.

(*Physique*) Action par laquelle un corps en pousse un autre, et tend à lui communiquer du mouvement, ou lui en communique en effet. Cette action est relative à la masse et à la vitesse du corps qui pousse. Ainsi, plus ce corps a de masse et de vitesse, plus son *impulsion* est grande.

IMPUTATION, s. f. du lat. *imputatio*, formé de *in*, dans, et de *putare*, estimer, compter : l'action de compenser.

(*Pratique, Finances*) Compen-

ration d'une somme avec une autre : déduction d'une somme sur une autre.

(*Matière criminelle*) Il se dit aussi d'une accusation sans preuve.

INACCESSIBLE, adj. de la particule lat. négat. *in*, et d'*accedere*, approcher : dont l'accès est impossible.

(*Géom.*) Une hauteur ou une distance inaccessible, est celle qu'on ne peut mesurer immédiatement, à cause de quelque obstacle, telle que l'eau ou autre chose semblable.

(*Art milit.*) On dit d'une place qu'elle est *inaccessible*, lorsqu'elle est environnée de marais, de rochers.

INALBUMINÉ, adj. de la particule latine négat. *in*, et d'*albumen*, albumin, substance qui accompagne l'embryon comme la partie farineuse du froment, la substance cornée du café, etc. : privé d'albumin.

(*Botan.*) *Embryon inalbuminé*, est un embryon privé d'*albumin*. *V.* ALBUMIN.

INANGULÉ, adj. de la partic. lat. négat. *in*, et d'*angulus*, angle : sans angle.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui n'ont point d'angles. Il est opposé à *angulé*.

INANITION, s. f. du lat. *inanitas*, *vide* : foiblesse causée par défaut de nourriture.

INAPPÉTENCE, s. f. du latin *inappetentia*, formé de la partic. négat. *in*, et d'*appetere*, désirer.

(*Méd.*) Défaut d'appétit. *Voy.* ANOREXIE.

INAUGURATION, s. f. du latin *inauguratio*, l'action de prendre les augures, par allusion à l'usage établi chez les anciens, de prendre les augures avant l'installation d'un homme en place.

(*Econ. polit.*) Cérémonie religieuse qui se pratique au sacre ou couronnement des souverains.

On dit par extension l'inauguration d'une statue.

On dit aussi qu'un professeur a fait son discours d'inauguration.

INCALICÉE, adj. de la partic. lat. négat. *in*, et de *calyx*, calice : sans calice.

(*Botan.*) *Fleur incalicée*, qui n'a point de calice.

INCAMÉRATION, s. f. formé de *camera*, chambre, qui s'est pris anciennement pour le domaine d'un prince : l'action de réunir quelque chose à la chambre, au domaine d'un prince.

(*Chancellerie romaine*) C'est l'union de quelque terre, droit, ou revenu au domaine du pape.

INCANDESCENCE, s. f. du lat. *incandescere*, devenir tout en feu.

(*Chimie*) Terme nouveau qui exprime l'état d'un corps qui est échauffé et pénétré de feu jusqu'à devenir blanc.

INCANÉ, adj. du lat. *incanesco*, devenir blanc.

(*Botan.*) Blanchâtres par pubescence, c'est-à-dire, en parlant des parties d'un végétal, blanchâtre par l'existence de poils quelconques, ou de parties analogues.

INCANTATION, s. f. du latin *incantare*, enchanter.

(*Divinat.*) Cérémonie que font les prétendus magiciens, pour évoquer les démons, ou pour tromper la simplicité du peuple.

INCARNAT, adj. du lat. *incarnatum*, formé de *caro*, *carnis*, chair : couleur de chair.

(*Manuf.*) Espèce de couleur entre la couleur cerise et la couleur de rose.

INCARNATIF, adj. formé de *caro*, *carnis*, chair, et de *facere*, faire : qui rétablit les chairs.

(*Chirurgie*) Ce qui fait revenir les chairs dans les plaies et les ulcères, ce qui les fait croître, ce qui les unit, les rejoint. Il se dit des remèdes, des bandages et des sutures, etc., qui servent à aider la nature dans la régénération des chairs.

INCAS, ou INCA, ou INGA, mot péruvien, qui signifie roi, seigneur.

(*Hist. du Pérou*) C'est le nom que les naturels du Pérou donnoient à leurs rois et aux princes de leur sang. Le roi étoit appelé *capac-inca*, c'est-à-dire, seigneur par excellence, et les princes, *incas*.

INCÉRATION, s. f. de la prépos. lat. *in*, dans, de *cera*, cire, et de

agere, faire : l'action d'incorporer de la cire avec quelqu'autre matière.

(*Pharmacie*) C'est l'action de réduire quelque substance sèche à la consistance de la cire molle, en la mêlant par degrés avec quelque fluide.

INCESSIBLE, adj. de la partic. lat. négat. *in*, et de *cedere*, céder : qui ne peut être cédé.

(*Pratique*) Il se dit des choses inaliénables, que l'on ne peut céder ni vendre.

INCIDENCE, s. f. du lat. *incido*, formé de *in*, dans, et de *cadere*, tomber : chute d'un corps sur un plan quelconque.

(*Mécanique*) Direction suivant laquelle un corps en frappe un autre.

(*Optique*) *Angle d'incidence* ; c'est l'angle compris entre un rayon incident sur un plan, et la perpendiculaire tirée sur le plan, au point d'*incidence*.

Il est démontré en optique que l'angle d'*incidence* est toujours égal à l'angle de réflexion. *V.* RÉFLEXION.

INCINÉRATION, s. f. de la prépos. lat. *in*, dans, de *cinis*, *cineris*, cendre, et de *agere*, faire : l'action de convertir, de réduire en cendre.

(*Chimie*) On ce sert de ce terme en parlant des végétaux qu'on réduit en cendre, pour en tirer des sels fixes alcalis, que l'on appelle *sels par incinération*. *V.* CALCINATION.

INCISE, s. m. du lat. *incisum*, participe d'*incido*, formé d'*in*, et de *cædere*, couper : entrecouper.

(*Grammaire*) C'est un membre extrait et détaché d'une période. L'*incise* ne diffère du membre dans la période, qu'en ce qu'il n'a pas tant d'étendue, et qu'en ce que le nombre n'en est pas si complet. L'*incise* n'est composé que de deux ou trois mots, comme *furor arma ministrat* ; quelquefois il est renfermé dans un seul mot, comme *dixit*.

INCISÉ, adj. même origine qu'*incise*.

(*Botan.*) Il se dit d'un bord découpé par des incisions aiguës et étroites ; les lanières qui en résultent étant plus longues que larges, et trop allongées ou trop grandes pour recevoir le nom de *dents* ou *crans*.

INCISIF, adject. même origine qu'*incise*.

(*Méd.*) *Remèdes incisifs* ; ce sont les remèdes qui ont la faculté de diviser les humeurs concrètes ou épaissies, et de les disposer par-là, à rentrer dans le torrent de la circulation, ou à être chassées du corps par quelque émonctoire.

(*Anat.*) *Incisif* se dit aussi des quatre dents de devant de chaque mâchoire, à cause qu'elles coupent et incisent les alimens, de deux muscles et de deux troncs qui en sont proches.

INCLINAISON, s. m. du lat. *inclino*, fait du gr. ἐγκλίνειν (*egklinéin*), pencher.

(*Géom.*) Situation d'une ligne ou d'un plan par rapport à une autre ligne, ou un autre plan ; de manière qu'ils fassent ensemble un angle aigu ou obtus, c'est-à-dire, moindre ou plus grand que 90 degrés.

(*Astron.*) L'inclinaison, en termes d'astronomie, est l'angle que forme, avec l'écliptique, l'orbite d'une planète. Si l'on observe les planètes dans le cours de leurs révolutions périodiques, en remarquant leurs distances des étoiles fixes auprès desquelles elles passent, on s'aperçoit qu'elles ne répondent pas tout-à-fait aux mêmes points du ciel, lorsqu'elles passent à la même longitude et proche des mêmes étoiles. Une planète qui, dans une de ses révolutions, aura passé au nord, ou au-dessus d'une étoile, pourra, dans la révolution suivante, passer au sud ou au-dessous de la même étoile, et être plus ou moins éloignée de l'écliptique, c'est-à-dire, avoir plus ou moins de latitude. On remarque d'ailleurs, que les planètes sont tantôt au nord, tantôt au sud de l'écliptique, ce qui prouve très-clairement que leurs orbites ne sont pas dans le plan de l'écliptique ; mais qu'elles lui sont inclinées, et que leurs plans forment avec celui de l'écliptique des angles plus ou moins grands. Ce sont ces angles qu'on appelle inclinaisons des orbites planétaires.

(*Magnétisme*) *Inclinaison de*

l'aimant ; c'est la propriété qu'a une aiguille aimantée, d'incliner une de ses extrémités vers la terre, c'est-à-dire, de faire un angle avec le plan de l'horizon. Cet angle se mesure par l'arc d'un cercle vertical, compris entre la ligne horizontale, et la direction actuelle de l'aiguille.

Cette inclinaison varie beaucoup dans les différentes régions de notre globe, et cela sans suivre aucune loi connue, si ce n'est qu'elle va toujours en augmentant, à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur, et qu'on s'approche de l'un des pôles; mais le degré d'inclinaison que prend l'aiguille dans les différens endroits, n'est point proportionnel au degré de l'éloignement où l'on est de l'équateur; il dépend même en partie de la différente longueur des aiguilles, et du plus ou moins de force de l'aimant qui leur a communiqué leur vertu.

Lorsque les navigateurs vont de l'équateur vers l'un des pôles, l'aiguille de leur boussole reçoit quelques degrés de cette inclinaison, ce qui lui ôte une partie de sa mobilité. Pour remédier à cet inconvénient, les pilotes font tomber quelques gouttes de cire sur le bout de l'aiguille, opposé à celui qui s'incline : c'est ce qu'ils appellent *rappeler la rosette*.

(*Pharmacie*) *Inclinaison*, en terme de chimie pharmaceutique, est l'action de renverser un vaisseau, pour que la liqueur claire qu'il contient s'écoule, et que le marc reste au fond.

INCLINÉ, adj. même origine qu'INCLINAISON.

(*Mécanique*) *Plan incliné*; c'est un plan qui fait un angle oblique avec l'horizon.

Il est démontré qu'un corps qui est appuyé sur un *plan incliné*, perd toujours une partie de sa pesanteur, et que la puissance, ou force nécessaire pour le soutenir dans une direction parallele au plan, est à la pesanteur de ce corps, comme la hauteur du plan est à sa longueur.

La force avec laquelle un corps pesant descend le long d'un *plan incliné*, est à la force avec laquelle il descendroit perpendiculairement, comme le sinus de l'angle de l'inclinaison du plan est au rayon.

Les lois du mouvement des corps qui descendent sur des *plans inclinés*, sont absolument les mêmes que celles du mouvement des corps qui descendent perpendiculairement, avec cette seule différence, que la pesanteur doit être diminuée dans la raison de la hauteur du plan à sa longueur.

INCOGNITO, adv. ce terme pris de l'italien, se dit ordinairement des princes qui, en voyageant, ne veulent pas être connus; qui n'ont pas leur nom ordinaire, ni les autres marques qui les distinguent.

INCOMBANT, adj. du lat. *incumbare*; être couché sur, être appuyé contre.

(*Botan.*) *Anthère incombante*; c'est celle qui est attachée au filet par le milieu du dos, ou par un point plus élevé, et dressée de manière que sa partie inférieure est rapprochée du filet.

On dit aussi des divisions du calice, ou de la corolle, qu'elles sont *incombantes*, lorsqu'elles se recouvrent latéralement.

INCOMBUSTIBLE, adj. de la partic. lat. négat. *in*, et de *combustum*, participe de *comburo*, brûler.

(*Physique*) Qui ne peut être brûlé, qui ne se consume point au feu. *La toile que l'on tire de l'asbeste est incombustible.*

INCOMMENSURABLE, de la partic. lat. négat. *in*, de *cum*, avec, et de *mensura*, mesure : qui ne peut être mesuré.

(*Alg. et Géom.*) Il se dit de deux quantités qui n'ont point de mesure commune.

Le côté d'un carré est *incommensurable* avec sa diagonale.

Il y a cette différence entre les *incommensurables* et les IMAGINAIRES (*V.* ce mot.), que les premiers peuvent se représenter par des lignes, comme la diagonale du carré, quoiqu'ils ne puissent s'exprimer exactement par des nombres; au lieu que les *imaginaires* ne peuvent ni se représenter ni s'exprimer, et qu'on approche des *incommensurables* autant qu'on peut par

le calcul, ce qu'on ne peut faire des *imaginaires*.

INCOMMODITÉ, s. f. de la part. lat. négat. *in*, et de *commodum*, avantage, utilité : état fâcheux.

(*Marine*) Situation d'un vaisseau qui est incommodé, qui est dans un état fâcheux, qui est dégréé, ou désemparé, ou qui a des voies d'eau considérables, qui le mettent dans le cas de ne pouvoir poursuivre sans risques son voyage.

Signal d'incommodité ou *de détresse*; c'est un signal que fait un vaisseau pour marquer qu'il est incommodé, et pour demander du secours, soit à terre, s'il en est aperçu, soit aux vaisseaux qui sont à vue. Ce signal consiste ordinairement en un pavillon en berne à poupe, et des coups de canon de distance en distance.

INCOMMUTABILITÉ, s. f. de la part. lat. négat. *in*, et de *commutare*, changer.

(*Pratique*) Il se dit d'une possession dans laquelle on ne peut être légitimement troublé; de-là, on dit possesseur *incommutable*, qui ne peut être dépossédé légitimement, ni évincé de quelque manière que ce soit.

INCOMPATIBILITÉ, s. f. de la partic. lat. négat. *in*, et de *compatiri*, sympathiser : antipathie.

(*Econ. polit.*) Il se dit de l'impossibilité qu'il y a, selon les lois, que deux charges, deux dignités, deux fonctions de certaines natures soient possédées par une même personne.

INCOMPÉTENCE, s. f. de la partic. lat. négat. *in*, et de *competentia*, pour *una petentia*, convenance : défaut, manque de compétence.

(*Pratique*) Ce mot est opposé à *compétence*, et signifie, à l'égard d'un tribunal, le défaut de pouvoir instruire et juger certaines affaires.

INCOMPLEXE, adj. de la partic. lat. négat. *in*, et de *complexus*, composé : qui n'est pas composé.

(*Arithm.*) On appelle ainsi tout nombre concret ou abstrait, qui n'est pas composé de plusieurs espèces réductives à une seule. Ainsi, 18 fr., 35 mètres, 42 pieds, sont des nombres *incomplexes*; au contraire, 18 fr. 5 cent. sont des nombres *complexes*.

INCOMPRESSIBILITÉ, s. f. de la partic. lat. négat. *in*, et de *compressum*, participe de *comprimere*, presser, serrer, comprimer : état d'une chose qui ne peut être comprimée.

(*Physique*) Propriété d'un corps qu'aucune force extérieure ne pourroit réduire à un moindre volume; d'un corps qui ne pourroit être comprimé par aucune force finie. On ne connoît aucun corps de cette espèce.

INCONNUE, adj. de la partic. lat. négat. *in*, et de *cognitus*, connu : qui n'est pas connu.

(*Algèbre*) *Quantité inconnue*, ou simplement l'*inconnue*; c'est la quantité qu'on cherche dans la solution d'un problème.

INCONTINENCE, s. f. de la partie. lat. négat. *in*, et du verbe *continere*, retenir.

(*Méd.*) Inhabileté, dans quelque organe, à retenir ce qui ne devroit s'écouler qu'avec le consentement de la volonté. On emploie particulièrement ce mot, en parlant de l'écoulement d'urine involontaire.

INCORPORATION, s. f. de la prépos. lat. *in*, dans, de *corporare*, ramasser, rassembler en un corps : l'action de rassembler en un corps.

(*Chimie*) Union, mélange, jonction d'un corps avec un autre. L'*incorporation* consiste à réduire plusieurs choses de différentes consistances, à une consistance commune, par le moyen de la digestion.

INCORPORELS, adj. du lat. *incorporalis*, *incorporeus*, composé de la partic. lat. négat. *in*, et de *corpus*, corps : sans corps.

(*Pratique*) Les choses incorporelles sont en droit, celles qui ne tombent point sous le sens, mais que l'on conçoit seulement par l'entendement, telles que les droits et actions, les successions, et autres choses semblables.

INCORRECTION, s. f. de la partic. lat. négat. *in*, et de *correctio*, fait de *corrigere*, corriger, reprendre, remettre en meilleur état : défaut de *correction*.

(*Art*

(*Arts du dessin*) Ce mot ne se dit que des formes, et se rapporte par conséquent au dessin. On ne dit pas d'un peintre qu'il est incorrect d'effet, de couleur, de clair-obscur, de composition; mais on peut lui reprocher d'être *incorrect* dans les contours. L'*incorrection* ne détruit pas toujours la grâce, le Corrège l'a prouvé; elle accompagne ordinairement la grande beauté du coloris, parce que le peintre craindroit de fatigner sa couleur en revenant sur les premières *incorrections* qui lui sont échappées; parce qu'il donne plus de soin à la beauté des tons, qu'à celle des formes; et quelquefois même parce qu'un vice de dessin lui prouve une beauté d'effet. Un talent supérieur dans quelque partie de l'art fait pardonner l'*incorrection*. On ne connoît point de maître plus *incorrect* que Rembrandt, et son *incorrection* nuit à peine à sa célébrité.

INCOURBE, adj. du lat. *in*, dedans, et de *curvus*; *intùs curvus*, *courbe* en dedans.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes courbées en dedans, de manière que la convexité de la courbure est en dehors.

INCRASSANT, adj. du lat. *incrassare*, épaissir.

(*Méd.*) Épithète que l'on donne aux substances qui épaississent le sang et les humeurs. Les *incrassans* sont opposés aux incisifs.

INCRÈMENT, s. m. du lat. *incrementum*, accroissement.

(*Géom.*) Quantité dont une quantité variable augmente ou croît; si la quantité variable décroît ou diminue, sa diminution ou son décroissement s'appelle encore alors *incrément*; mais l'*incrément* est négatif. M. Taylor a appelé *incrémens* les quantités différentielles.

INCRUSTATION, s. f. du lat. *incrustare*, revêtir, enduire.

(*Archit.*) Application de quelque pièce de marbre, de jaspe, etc., contre une muraille pour l'orner.

On distinguoit chez les Romains quatre sortes d'*incrustations* principales, dont les murs, les planchers, les toits, les pavés, les frises et autres parties des temples, des palais et des édifices, étoient couverts. La première espèce, en usage du tems de Curtius et de Fabricius, n'étoit qu'un simple enduit de mortier, composé de chaux et de sable, ou de marbre pulvérisé.

La seconde s'exécutoit avec des feuilles de marbre appliquées sur la surface des murs. Mamurra, surintendant des architectes de Jules-César, dans les Gaules, en orna le premier sa maison du Mont-Cœlius; et tous les palais des grands en furent revêtus sur la fin de la république.

Du tems de Claude, on peignoit ces grandes et fines tables de marbres; on fit encore plus sous Néron: on les couvrit d'or, et on y représenta des animaux, des plantes et des fleurs.

La troisième espèce d'*incrustation* se faisoit par de simples feuilles d'or, ou d'argent battu, ou par des lames solides de l'un et de l'autre métal.

La quatrième espèce consistoit en ouvrages de marqueterie et de mosaïque si parfaits qu'on les prenoit pour une vraie peinture.

INCUBATION, s. f. du lat. *incubatio*, formé de *in*, sur, et de *cubare*, coucher: coucher sur.

(*Hist. nat.*) Action des volatiles qui couvent des œufs.

INCUBE, s. m. même origine qu'INCUBATION.

(*Méd.*) *Incube*, autrement *cochemar*, autrement asthme nocturne, est une maladie dans laquelle celui qui en est atteint, sent un engourdissement et une pesanteur qui fait craindre une suffocation, et s'imagine que quelqu'un saute sur lui, à dessein de lui ôter la vie et le sentiment, et l'empêche de crier. Cette maladie est le symptôme avant-coureur d'une maladie dangereuse de la tête; comme un vertige, une apoplexie, une épilepsie, etc.

INCURSION, s. f. du lat. *incursio*, fait de *in*, dans, et de *currere*, courir: courir dans, sur.

(*Art milit.*) Course de gens de guerre en pays ennemi, pour le piller et le ravager.

INCURVATION, s. f. du lat. *in*,

intùs, dans, et de *curvo*, courber : l'action de courber en dedans.

(*Méd*.) Il se dit particulièrement de la courbure naturelle des os.

INCUSE, adj. du lat. *in*, dans, en creux, et de *cudo*, frapper : frappé en creux.

(*Numismat.*) On appelle ainsi une médaille dont un des côtés, ou même les deux, sont gravés en creux au lieu de l'être en relief. Cette faute, qui se rencontre quelquefois dans les antiques consulaires, parmi les impériales d'argent et de bronze, et qu'on voit assez communément sur les monnaies modernes, depuis Othon et Henri-l'Oiseleur, vient de la précipitation du monnayeur, qui, avant de retirer une médaille qu'il venoit de frapper, remettoit une nouvelle pièce de métal, laquelle trouvant d'une part le carré, et de l'autre la médaille précédente, recevoit l'impression de la même tête d'un côté en relief, et de l'autre en creux, mais toujours plus imparfaitement d'un côté que de l'autre, parce que l'effort de la médaille étoit beaucoup plus foible que celui du carré.

INDE, s. f. (couleur), *V.* INDIGO.

INDÉFINI, adj. de la partic lat. négat. *in*, et de *definio*, limiter, définir : dont on ne peut déterminer les bornes.

(*Géom.*) Une ligne indéfinie est une ligne aussi longue que l'on veut, et qui doit être du moins aussi longue qu'il est nécessaire pour l'opération qu'on veut faire, mais qui peut être plus longue.

INDÉHISCENCE, s. f. de la particule lat. négat. *in*, et de *dehisco*, s'ouvrir, s'entr'ouvrir : privation de la faculté de s'ouvrir.

(*Botan.*) L'indéhiscence est une qualité essentielle de la baie qui n'a pas la faculté de s'ouvrir spontanément.

INDÉLÉBILE, adj. de la particule lat. nég. *in*, et de *deleo*, effacer : qui ne peut être effacé. *Encre indélébile. Caractère indélébile.*

INDEMNITÉ, s. f. du latin *indemnitas*, dérivé de *damnum*, perte, dommage.

(*Pratique*) Dédommagement occasionné dans un traité, dans une stipulation, etc.

INDENTÉ, adj de la partic. lat. négat. *in*, et de *dens*, dent : qui n'a point de dents. C'est un terme de botanique.

INDÉTERMINÉ, adj. de la partic. lat. négat. *in*, et de *determino*, borner, limiter, déterminer.

(*Mathémat.*) Ce terme, dont les mathématiciens font un usage assez fréquent, signifie en général une quantité ou chose qui n'a point de bornes certaines et prescrites.

Quantités indéterminées ou variables ; ce sont celles qui peuvent changer de grandeur, par opposition aux quantités données et constantes, dont la grandeur reste toujours la même ; dans une parabole, par exemple, les co-ordonnés x et y sont des indéterminées, et le paramètre est une quantité constante.

Problème indéterminé ; c'est celui dont on peut donner un nombre infini de solutions différentes. On demande, par exemple, un nombre qui soit multiplié de 4 et de 5 ; ce nombre peut être 20, 40, 60, etc. à l'infini.

Fonctions indéterminées ; on appelle quelquefois de ce nom des fonctions, qui cependant ne sont pas toujours *indéterminées*, mais qui, pour se servir de l'expression de M. Euler, paroissent le devenir dans quelques cas.

Le premier auteur qui ait donné un ouvrage sur les problèmes *indéterminés* est Diophante, mathématicien de l'école d'Alexandrie. Cette partie de l'analyse fit peu de progrès jusqu'au commencement du dix-septième siècle, où Bachet de Mezenac a donné un commentaire de Diophante, Fermat, Descartes, Frénicle, en France, et Walis en Angleterre, se proposèrent réciproquement plusieurs problèmes de cette espèce ; mais les géomètres paroissoient avoir oublié ces questions, et même les mépriser comme inutiles, lorsque M. Euler a réveillé leur attention par de très-belles recherches et par des démonstrations générales

de théorèmes qu'on n'avoit trouvés que par induction. M. de Lagrange s'est occupé ensuite des mêmes objets ; et non-seulement il a résolu des problèmes plus généraux, plus difficiles, mais il a trouvé des méthodes plus directes, plus analytiques. Le second volume de la Traduction des Élémens d'Algèbre de M. Euler, renferme un Traité élémentaire, et avec les additions de M. de Lagrange, une théorie presque complète de cette partie de l'algèbre.

INDEX, mot purement latin, d'où l'on a fait *indico*, indiquer, et *indication*, indicateur, et qui pourroit venir du grec ἐνδείκω (*endéikô*), indiquer, montrer.

(*Anat.*) On donne ce nom au doigt le plus proche du pouce de la main, parce que c'est de celui-là qu'on se sert pour indiquer, pour montrer quelque chose avec le doigt.

(*Arith.*) *Index* est la caractéristique ou l'exposant d'un logarithme. Il montre de combien de chiffres le nombre absolu, qui appartient au logarithme, consiste, et de quelle nature il est, soit qu'il soit un nombre entier ou une fraction.

(*Bibliologie*) *Index* est aussi la table qu'on met à la fin des livres latins.

Index expurgatoire, ou simplement *index* ; c'est le catalogue des livres défendus à Rome par les inquisiteurs. Lorsqu'on dit qu'un livre a été mis à l'*index*, on entend au catalogue des livres dont la lecture et le débit sont défendus, avec cette différence néanmoins que les uns sont défendus purement et simplement, et que les autres le sont seulement jusqu'à ce qu'ils soient corrigés.

Congrégation de l'index ; c'est une congrégation établie à Rome pour examiner les livres dont la lecture doit être permise ou défendue.

Philippe II, roi d'Espagne, fit le premier imprimer un *index* ou catalogue des livres défendus par l'inquisition d'Espagne. Le pape Paul IV, à son exemple, en fit imprimer un semblable en 1559, par la congrégation du St.-Office. Pie IV envoya l'examen de l'*index* au concile de Trente qui en fit un. Depuis, le duc d'Albe en fit imprimer un à Anvers en 1671. Clément VIII, en 1596, en fit imprimer un fort augmenté, qu'on appelle le *Romain*. Le plus considérable est celui de *Sotto-Mayor*, qui a été fait pour tous les États soumis au roi d'Espagne, qui comprend tous les autres, et va jusqu'en 1667.

(*Mathém.*) *Index* se dit encore d'une aiguille portée par un pivot carré, et dont l'extrémité parcourt un limbe divisé.

INDICATEUR, s. et adj. du latin *indico*, montrer : qui indique.

(*Anat.*) *Muscle indicateur ;* on appelle ainsi le muscle extenseur du doigt index.

INDICATIF, adj. même origine qu'INDICATEUR.

(*Méd.*) *Signe indicatif* ou *indicant ;* c'est ce qui fait connoître à un médecin l'état d'une personne saine ou malade. Par exemple, l'intégrité des fonctions, tant naturelles que vitales et animales, est un signe *indicatif* de la santé. La couleur livide d'une partie, l'insensibilité, les phlygtènes, l'odeur cadavéreuse, sont des signes *indicatifs* de la gangrène ou du sphacèle. La chose qui indique, bien connue, prend le nom d'*indication*, et celle qu'on sait qui est à faire, est la chose *indiquée*, *indicata*.

INDICE, s. m. du latin *indicium*, signe apparent et probable qu'une chose est.

(*Jurisprudence criminelle*) Les *indices* sont des signes, des marques ou des vestiges dont l'on peut tirer des conséquences, non pas certaines et nécessaires, mais probables sur un fait que l'on veut connoître.

(*Art milit.*) Il y a des *indices* à la guerre, dit M. le maréchal de Saxe, sur lesquels on peut juger avec certitude. La connoissance que l'on a de l'ennemi et de ses usages y contribue beaucoup ; il y en a de communs à toutes les nations. Par exemple, lorsque dans un siége on voit le soir, à l'horizon, et sur des hauteurs, des gens attroupés et désœuvrés qui regardent vers la

ville, on doit être sûr qu'il y aura une attaque considérable, parce que, dans les différens corps, il s'est fait des détachemens; ce qui est cause que toute l'armée sait qu'il y aura une attaque, et que les désœuvrés choisissent les endroits éminens vers la fin du jour, pour pouvoir regarder à leur aise.

INDICTION, s. f. du latin *indictio*, impôt : subside, ordre, ordonnance.

(*Chronol.*) L'*indiction* étoit autrefois un tribut que les Romains percevoient toutes les années dans les provinces, sous le nom d'*indictio tributaria*, pour la subsistance des soldats, particulièrement de ceux qui avoient servi pendant quinze années. Lorsque l'Empire changea de face, sous les derniers Empereurs, on conserva le terme d'*indiction*, mais l'acception en fut changée : il ne signifia qu'un espace de quinze années.

L'époque à laquelle on s'est servi de l'*indiction* dans ce dernier sens, n'est pas certaine. Plusieurs historiens prétendent que Constantin l'introduisit en 312, après avoir aboli les jeux séculaires; mais ils n'en rapportent aucune preuve. On n'est pas plus avancé à l'égard de l'origine de l'*indiction* romaine pontificale; ce qui est constant, c'est que les papes, après que Charlemagne les eut rendus souverains, commencèrent à dater leurs actes par l'année de l'*indiction* : auparavant, ils les datoient par les années des Empereurs; et enfin ils les ont datés par celles de leur pontificat.

On appelle *indiction première*, *indiction seconde*, et ainsi du reste, la première, la seconde année de chaque *indiction*.

(*Hist. ecclés.*) *Indiction* se dit aussi de la convocation d'un concile, d'un synode, etc., à certain jour, et même de la convocation des diverses séances de ces sortes d'assemblées.

INDIENNE, s. f. d'*Inde*, nom d'un pays qui tire lui-même son nom du fleuve *Indus*, qui le traverse en partie.

(*Manuf.*) Toile peinte aux Indes, et, par extension, toutes les toiles peintes qu'on s'est habitué à fabriquer en Europe. *Voyez* TOILES PEINTES.

INDIGÈNE, adj. et s. du latin *indu*, employé pour *in*, dans, et de *genitus*, engendré : engendré là.

(*Hist nat.*) Il se dit des peuples établis de tout tems dans un pays. *Les peuples indigènes*, et quelquefois absolument et substantivement; les *indigènes de l'Amérique*.

(*Botan.*) *Plante indigène*; c'est une plante propre à tel ou tel pays, qui y croît naturellement, qui n'y a pas été introduite d'un autre pays.

INDIGESTE, adj. de la particule lat. négat. *in*, et de *digestum*, participe de *digerere*, mettre en ordre, distribuer, dissoudre, digérer : qui n'est pas facile à digérer.

(*Méd.*) Il se dit de tous les alimens qui demeurent dans l'estomac, sans recevoir de coction.

INDIGESTION, s. f. même origine qu'INDIGESTE.

(*Méd.*) Mauvaise coction des alimens dans l'estomac, digestion difficile ou dépravée, d'où résultent deux sortes de crudités, l'une acide, l'autre nidoreuse. *Voy.* APEPSIE, DYSPEPSIE.

INDIGNE, adj. de la partic. lat. négat. *in*, et de *dignus*, digne : qui n'est pas digne, qui ne mérite pas.

(*Pratique*) Celui qui ayant manqué à quelques devoirs essentiels envers son parent, son ami, son bienfaiteur, s'est rendu par sa lâcheté, incapable de profiter des avantages qu'il en pouvoit recevoir.

INDIGO, s. m. du grec ἰνδικὸς (*indikos*), indien.

(*Technol.*) L'*indigo* est une fécule ou un suc épaissi que l'on tire par artifice de la tige, ou des feuilles de l'*anil* ou *indigo*. Les Turcs et les Persans appellent cette plante, *nil*, dont nous avons fait *anil*; au lieu d'*alnil*, qui est le mot turc, avec l'article arabe *al*. *Anil* n'est plus guères en usage, depuis que cette plante nous vient de l'Amérique.

Avant que l'on cultivât cette plante en Amérique, et lorsqu'elle n'étoit encore connue qu'aux Indes, les anciens naturalistes ignoroient

son origine. Pline croit que c'est une écume de roseaux qui s'attache à une espèce de limon, qui est noir quand on le broie, et qui fait un beau brun mêlé de pourpre, quand on le délaye. Dioscoride prétend que c'est une pierre.

La préparation de l'*indigo* est une des plus grandes richesses des habitans des colonies de l'Amérique.

Les feuilles et les tiges de l'anil sont d'abord mises dans des sacs, et portées dans l'indigoterie. Au-dessous d'un réservoir toujours rempli d'eau claire, on dispose trois cuves les unes au-dessous des autres. On met dans la première, appelée *trempoir*, la tige et les feuilles de la plante; là, elles se macèrent, et fermentent plus ou moins vite, selon la température de l'air, mais ordinairement dans l'espace de 24 heures.

Dès que les parties colorantes se développent, et que l'eau devient bleue, on fait couler cette eau dans la seconde cuve, qu'on nomme *batterie*, et on l'agite afin de séparer la feuille, de son sel, et d'une huile qui lui est entièrement liée par la fermentation. Cette opération est la plus importante et la plus délicate, l'indigotier observe soigneusement les différens phénomènes qui se passent dans le travail de la batterie, afin de saisir l'instant favorable où il doit faire couler l'eau chargée de fécule colorante dans la troisième cuve, appelée *reposoir* ou *diablotin*, pour que cette fécule s'y agglomère, et s'y ressuye. Lorsla fécule est bien reposée, on la prend avec une cuiller, et on en emplit des chausses de figure conique, de la longueur de quinze à vingt pouces, afin que l'eau s'écoulant, et l'humidité s'évaporant, l'*indigo* acquiere une consistance de pâte; on vide alors les chausses dans des caissons carrés oblongs, d'environ deux à trois pouces de profondeur, et on y fait sécher l'*indigo* à l'ombre, sous des hangards aérés, pratiqués exprès; ensuite on le coupe en petits pains carrés pour le distribuer dans le commerce.

Le bel *indigo* se reconnoît à sa sécheresse, à sa légèreté, à son inflammabilité, et à sa couleur bleue ou violette.

On distingue plusieurs sortes d'*indigo*, qui tirent leur nom du lieu où on les recueille. Le Cerquès, le Guatimala, le Jamaïque, le Java, le Laure, le St.-Domingue, sont bien connus; mais les plus estimés sont le Guatimala, le Laure, et le St.-Domingue.

Cette marchandise peut être aisément falsifiée, et il est très-difficile de découvrir la fraude.

M. Pugh, de Rouen, distingue trois genres de fraudes, auxquelles peut être soumis l'*indigo*.

1°. Celle qu'on peut reprocher aux indigotiers eux-mêmes, et qui consiste à précipiter, concurremment avec la fécule, des substances terreuses, qui, artistement enveloppées par les molécules de l'*indigo* lui-même, n'altèrent pas sensiblement sa beauté.

2°. Celle des fabricateurs européens, qui introduisent dans leurs manipulations, de nouvelles substances étrangères, dont les essais d'usage habituel ne peuvent déceler l'existence.

3°. Enfin, celle des marchands d'*indigo*, qui par un assortiment bizarre, mais par un coup de main assez adroit, mêlent et confondent des *indigos* de diverses qualités, et leur donnent, par la manipulation du robage et du pierrage, l'aspect flatteur de l'*indigo* le plus recherché.

Les moyens employés jusqu'ici pour connoître toutes ces espèces de fraudes, sont la combustion, et l'application de l'acide muriatique oxigéné, à une dissolution d'*indigo* par l'acide sulfurique concentré; mais les contrefacteurs sont parvenus à faire servir ces méthodes elles-mêmes, d'un nouveau témoignage en faveur de leurs fraudes.

La méthode employée par monsieur Pugh, pour découvrir toutes les espèces de fraude, consiste à séparer la fécule de la chaux que les *indigos* peuvent contenir, et par conséquent à désoxigéner l'*indigo*, ou en d'autres termes, à le faire passer de l'état de fécule bleue insoluble, à celui de fécule

verte, soluble dans la chaux et les alcalis.

M. Pugh démontre que la partie dissoute par la chaux représentant seule l'*indigo*, c'est de sa séparation de la chaux qu'on peut juger strictement la quantité de fécule que les *indigos* peuvent contenir.

Pour les moyens à employer pour obtenir ce résultat, *Voyez* Système des Annales Chimiques de Fourcroy, vol. 8, p. 67; et le 18e nº. des Annales des Arts et Manufactures d'Oreilly.

(*Optique*) *Indigo* est aussi une des sept couleurs primitives dont la lumière est composée. C'est la sixième en commençant à compter par la plus forte, ou, ce qui est la même chose, par la moins réfrangible.

Les corps qui nous paroissent d'une couleur d'*indigo*, ne nous paroissent tels, que parce que leur surface réfléchit les rayons *indigo*, en beaucoup plus grande abondance que les autres.

INDISSOLUBILITÉ, s. f. de la partic. lat. nég. *in*, et de *dissolvo*, dissoudre: qualité de ce qui est indissoluble.

(*Chimie*) On dit l'*indissolubilité* de l'or dans l'eau forte, de l'argent dans l'eau régale.

INDIVIDU, s. m. du lat. *individuum*, chose qui ne peut être divisée.

(*Didactique*) Il se dit de chaque être organisé, soit animal, soit végétal, par rapport à l'espèce dont il fait partie. Un arbre, une mousse sont deux *individus* du règne végétal, comme un éléphant, une souris, sont deux *individus* du règne animal.

INDIVIS, adj. du latin *indivisus*, qui n'est point divisé.

(*Pratique*) *Indivis* se dit de ce qui n'est point encore divisé, partagé par *indivis*, conjointement, sans division.

Les co-propriétaires d'une même chose par *indivis*, ont un droit qui s'étend sur la totalité, et en même tems sur chaque partie de la chose.

INDIVISIBILITE, s. f. même origine qu'*individu*: état de ce qui ne peut être divisé.

(*Physique*) Propriété qu'auroit un corps qui seroit absolument insécable. On ne connoît point de corps de cette espèce, car ils sont tous composés de parties; et l'on conçoit aisément ces parties séparées les unes des autres.

INDIVISIBLE, adj. même origine qu'*indivisibilité*.

(*Géométrie*) On entend par ce mot en géométrie, ces élémens infiniment petits, ou ces principes dans lesquels quelques géomètres ont supposé qu'un corps, ou une figure quelconque, pouvoit être décomposé.

Ils prétendent qu'une ligne est composée de points, une surface de lignes parallèles, et un solide de surfaces parallèles et semblables; et comme ils supposent que chacun de ces élémens est *indivisible*, si, dans une figure quelconque, l'on tire une ligne qui traverse ces élémens perpendiculairement, le nombre des points de cette ligne sera le même que le nombre des élémens de la figure proposée. Suivant cette idée, ils concluent qu'un parallélogramme, un prisme, un cylindre, peut se résoudre en élémens ou *indivisibles*, tous égaux entr'eux, et semblables à la base.

Cette manière de considérer les grandeurs s'appelle *la méthode des indivisibles*. Cavalleri est le premier qui l'ait introduite dans ses ouvrages, et après lui Toricelli. Elle a encore aujourd'hui un grand nombre de partisans parmi les mathématiciens, parce qu'elle est d'un excellent usage pour abréger les recherches et les démonstrations mathématiques.

IN-DOUZE, s. m. du latin *in-duo-decimo*, *in duodecimâ formâ*.

(*Bibliographie*) *Format in-douze*; c'est une sorte de livres dont chaque feuille est pliée en douze.

On l'appelle *in-douze* du nombre des compartimens de caractères dont chacune des deux formes d'imprimerie est composée.

Le format d'un livre se reconnoît, en général, à la manière dont la feuille est pliée, à la réclame, à la signature, et à la direction des pontuseaux, c'est-à-dire qu'il faut d'abord voir comment la feuille est pliée, combien elle contient de

pages d'une signature, ou d'une réclame à l'autre, et comment sont disposés les pontuseaux. Dans l'*in-douze*, la feuille est pliée en douze: elle contient 24 pages, et les pontuseaux sont disposés horizontalement. *V.* FORMAT, FORME, RÉCLAME, SIGNATURE, PONTUSEAUX, VERGEURE.

INDUCTION, s. f. du lat. *in*, dans, et de *duco*, conduire, conduire dedans, introduire: instigation, impulsion.

(*Elocut.*) L'induction, ou l'exemple, n'est autre chose qu'un raisonnement, où l'on établit un fait particulier par un ou plusieurs autres faits qui se rapportent à la même idée générale. C'est ainsi que Paulin, dans la Bérénice de Racine, tâche de détourner Titus de l'envie qu'il a d'épouser la reine Bérénice: *Jules, qui le premier*, etc.

(*Pratique*) Les *inductions*, en termes de palais, sont des preuves, des conséquences, des avantages que l'on tire des pièces, dont une partie s'est servie dans son inventaire de production. Ces conséquences, ou inductions, sont contredites par la partie adverse dans des écritures ou procédures, qui, pour cette raison, sont intitulées *contredits*.

(*Chirurgie*) Les chirurgiens entendent par ce mot l'action d'étendre un emplâtre, ou d'appliquer quelque chose sur telle partie du corps que ce soit.

INDULT, s. m. du lat. *indultum*, participe d'*indulgeo*, avoir de l'indulgence, épargner, permettre.

(*Jurisprudence canonique*) L'*indult* est en général une grâce que le pape accorde à quelque corps, ou à quelques particuliers, pour faire, ou obtenir, quelque chose contre le droit commun; tel est le droit de nommer à certains bénéfices, ou de les tenir contre la disposition du droit commun.

(*Commerce*) *Indult* se dit aussi du droit que le roi d'Espagne lève sur l'argent et sur les marchandises qui arrivent de l'Amérique.

INDURATION, s. f. du lat. *induro*, endurcir: rendre dur.

(*Chirurgie*) Endurcissement; c'est une des cinq manières dont se terminent les tumeurs humorales.

INDUSTRIE, s. f. du lat. *industrius*, *ab intrò struendo*; travailler pour sa famille: diligence, travail assidu

(*Finances*) En matières de finances, *industrie* est opposé à fonds réel, et signifie, travail, le commerce, le savoir faire.

(*Commerce*) L'*industrie*, en terme de commerce, s'entend en général de tous les travaux qui ont pour objet de produire quelque chose d'utile à la consommation; elle a pour but de multiplier les moyens de travail, et de diminuer les frais de transport et de fabrication.

INÉGALITÉ, s. f. de la partic. lat. négat. *in*, et d'*æqualis*, égal: défaut d'égalité.

(*Astron.*) Les astronomes font un grand usage de ce terme, pour désigner toutes les irrégularités qu'on observe dans le mouvement des planètes: *première inégalité*, *seconde inégalité*.

Inégalité optique; celle qui ne dépend que de la distance, par opposition à l'inégalité réelle.

ÉQUILATÈRE, adject. de la partic. lat. *in*, d'*æquus*, égal, et de *latus*, côté: à côtés inégaux. Terme de Botanique.

INÉQUIVALVE, adj. de la partic. lat. négat. *in*, d'*æquus*, égal, et de *valva*, valve: dont les valves sont inégales. Terme de Botanique.

INERME, adj. de la partic. lat. négat. *in*, et de *arma*, armes: sans armes.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui sont sans piquans, ou sans épines.

INERTIE, s. f. du lat. *inertia*, fait d'*iners*, composé de la partic. lat. négat. *in*, et d'*ars*, art, force: sans art, sans force.

(*Physique*) Propriété qu'ont les corps de rester d'eux-mêmes dans leur état de repos ou de mouvement, jusqu'à ce qu'une cause étrangère les en tire. L'*inertie* est une force qui réside dans tous les corps, et elle y est toujours proportionnelle à la

masse ou à la quantité de matière propre de chaque corps.

INFANT, TE, s. du lat. *infans*, enfant.

(*Econ. polit.*) Ce titre d'honneur, que l'on donne aux enfans d'Espagne et de Portugal, passe communément pour s'être introduit dans le premier de ces deux royaumes, à l'occasion du premier mariage d'Eléonore, d'Angleterre avec Ferdinand II, roi de Castille, et avoir été donné pour la première fois au prince Sanche, son fils. Cependant, Pelage, évêque d'Oviédo, qui vivoit en 1110, dit que, dès le règne de Vérémond II, le titre d'*infant* et d'*infante* étoit déjà usité en Espagne.

INFANTERIE, s. f. de l'espagnol *infanteria*, corps de gens de guerre, qui marchent et qui combattent à pied.

(*Art milit.*) Selon quelques anciens auteurs, l'*infanterie* tire son nom d'une infante d'Espagne, laquelle ayant appris que le roi son père, qui commandoit une grosse armée, avoit été défait dans une bataille contre les Maures, assembla un nombre de gens de pied, dont l'usage pour les combats en plaine étoit alors inconnu.

Elle marcha à leur tête aux ennemis, et remporta sur eux une victoire complète; en sorte que, pour conserver la mémoire d'une action si extraordinaire, les piétons Espagnols se formèrent le mot *infanterie*, du nom de cette illustre princesse. Ce mot a passé depuis dans les troupes de presque toutes les nations. Wachter fait dériver ce mot du teutonique *fendu*.

INFANTICIDE, s. m. du lat. *infanticidium*, formé d'*infans*, enfant, et de *cædere*, frapper: meurtre d'un enfant. Il se dit aussi du meurtrier d'un enfant.

INFÈRE, adj. du lat. *infero*, faire entrer, fourrer.

(*Botan.*) Faisant entièrement corps avec le tube du calice, de manière qu'il porte sur son sommet toutes les autres parties de la fleur.

Demi-infère; qui ne fait corps avec le tube du calice que par sa moitié inférieure; sa partie supérieure étant manifestement saillante.

INFEUILLÉ, adj. du lat. *infoliatus*; terme de botanique: non feuillé. *V.* APHYLLE.

INFIBULATION, s. f. du lat. *infibulare*, pour *fibulâ includere*, renfermer dans une boucle, boucler.

(*Chirurgie*) Opération pratiquée autrefois à la verge des jeunes garçons, et qui consistoit à tirer le prépuce en avant, et à le traverser avec un anneau, afin de les empêcher d'avoir commerce avec les femmes.

Les Romains avoient un double but dans cette opération: celui de conserver la voix des jeunes gens qu'ils destinoient à être chantres, en les empêchant de dissiper leurs forces dans un commerce prématuré avec les femmes, et de les mettre en état, à vingt-cinq ans (le tems où on ôtoit cet anneau), d'engendrer des enfans forts, et capables de servir la république.

INFILTRATION, s. f. du lat. *infiltratio*, de la prépos. *in*, et de *filtrum*, filtre: action de passer au travers d'un filtre.

(*Chimie*) Terme nouveau, dont on se sert en chimie pour exprimer l'action par laquelle une humeur se glisse, et s'insinue insensiblement dans le tissu cellulaire des parties solides. L'anasarque est une hydropisie par infiltration. L'ascite est une hydropisie par épanchement.

INFINI, s. et adj. de la partic. lat. négat. *in*, et de *finitus*, fini: qui n'a ni commencement ni fin, qui est sans borne et sans limites, innombrable.

(*Géom.*) *Géométrie de l'infini*; c'est proprement la nouvelle géométrie des infiniment petits, contenant les règles du calcul différentiel et intégral. *V.* DIFFERENTIEL, INTEGRAL, FLUXION. On admet en géométrie des quantités infinies du second, du troisième, du quatrième ordre.

Arithmétique des infinis; c'est le nom donné par M. Wallis à la méthode de sommer les suites qui ont un nombre *infini* de termes. *V.* SUITE, SERIE.

INFINIMENT PETIT. On appelle ainsi en géométrie les quan-

tités que l'on regarde comme plus petites que toute grandeur assignable. Il y a des *infiniment petits* de différens ordres ; et l'on dit ordinairement que quand x est infiniment petit, y est *infiniment petit* du second ordre, c'est-à-dire, aussi *infiniment petit* par rapport à x, que x l'est par rapport à a ; ce qui signifie que plus on prendra x petit, plus le rapport de y à x sera petit ; en sorte qu'on peut toujours les rendre moindres qu'aucune quantité donnée.

INFLAMMATION, s. f. du lat. *inflammare*, enflammer, embraser : l'action qui enflamme une matière combustible.

(*Méd.*) La maladie à laquelle on donne le nom d'*inflammation*, ou de *phlegmon*, est ainsi appelée parce qu'elle produit des effets pareils à ceux du feu. En général, l'*inflammation* est une chaleur, une ardeur, une âcreté, et une rougeur qui survient aux parties du corps, tant internes qu'externes, même sans tumeur ; les viscères, les ulcères, les plaies sont attaqués de pareilles inflammations. En particulier, on entend par *inflammation* une tumeur causée par la présence du sang artériel, qui croupit dans les plus petits vaisseaux, augmentée par le mouvement du reste du sang que la fièvre jette dans une agitation plus violente, accompagnée de rougeur, de douleur, de chaleur et de tension de la partie.

INFLÉCHI, adj. de la prépos. lat. *in*, dedans, en dedans, et de *flexum*, partic. de *flectere*, fléchir, courber.

(*Botan.*) Fléchi en dedans : c'est l'opposé de *réfléchi*.

INFLEXION, s. f. même origine qu'INFLECHI : action de ce qui se fléchit.

(*Eloquence de la voix*) *Inflexion de voix* ; ce sont les changemens de la voix, lorsqu'on passe d'un ton à un autre, ou la facilité qu'on a, soit en chantant, soit en parlant, à faire ces changemens, et à passer d'un ton à un autre.

(*Grammaire*) *Inflexion* se dit aussi de la variation des noms et des verbes, en des tems ou des modes différens ; autrement, la déclinaison, et la conjugaison.

(*Optique*) *Inflexion* est la déviation que souffrent les rayons de lumière, lorsqu'ils rasent les bords d'un corps opaque. C'est la même chose que ce que l'on appelle plus communément DISTRACTION, *V.* ce mot.

(*Géom.*) *Point d'inflexion d'une courbe* ; c'est le point où une courbe commence à se courber, ou à se replier dans un sens contraire à celui dans lequel elle se courboit d'abord, c'est-à-dire, où, de concave qu'elle étoit vers son axe, elle devient convexe, et réciproquement.

(*Astron.*) *Inflexion* est encore le nom que les astronomes donnent à un phénomène, qui paroît constaté depuis quelques années ; savoir : le changement de direction des rayons de lumière qui rasent le bord de la lune. Les rayons se rompent dans l'atmosphère de la terre, et cette réfraction est d'environ 34 minutes ; mais si la lune a également une atmosphère, et que les rayons y soient rompus, cette réfraction doit produire un effet sur les éclipses ; elle doit en changer la durée.

L'inflexion des rayons qui rasent les bords de la lune, paroît indiquée par les observations de l'éclipse de 1764, que M. Duséjour a discutées, et il la trouve d'environ trois secondes et demie, et il l'attribue à une petite réfraction de l'atmosphère.

INFLORESCENCE, s. f. du latin *inflorescentia*, formé de la prépos. lat. *in*, dans, et de *florescere*, fleurir.

(*Botan.*) Linneus a compris sous ce titre les diverses dispositions des fleurs, le lieu où elles naissent, etc.

INFLUENCE, s. f. du lat. *influentia*, fait de la prépos. lat. *in*, dedans, et de *fluere*, couler, se décharger, *influer*.

(*Astrologie judiciaire*) *L'influence* ou *l'influx* des astres, est cette vertu mystérieuse, fondement de l'astrologie judiciaire, attribué aux planètes et aux étoiles fixes, de décider et régler le sort, la fortune, les mœurs, et le caractère des hommes, en conséquence d'un aspect particulier, d'un passage au méri-

dieu dans un tems marqué, etc. C'est sur cette influence que portent les prédictions, les horoscopes, les divinations qui ont rapport aux choses fortuites, aux événemens volontaires, ou regardés comme tels, etc.

On ne croit plus maintenant à l'influence des astres, si ce n'est, tout au plus, à celle de la lune sur les saisons et sur les variations de l'atmosphère.

INFORMATION, s f. du latin *informatio*, fait d'*informare*, former, façonner, instruire.

(*Pratique*) Procès-verbal d'audition des témoins, en matière criminelle.

L'information est la base et le fondement d'un procès criminel.

INFORME, adj. du lat. *forma*, forme, et de la particule nég. *in*, qui n'a pas la forme qu'il doit avoir, imparfait.

(*Hist. nat.*) Les productions naturelles qui n'ont pas la forme qu'exigent les lois de la nature, sont informes.

(*Technologie*) Les productions artificielles qui n'ont pas la forme prescrite par les règles de l'art, sont informes.

(*Pratique*) Informe se dit aussi des actes qui n'ont pas la forme prescrite par les ordonnances et les règlemens.

(*Astronomie*) *Étoiles informes*; c'est le nom que les astronomes ont donné aux étoiles *sparsiles*, sporades ou dispersées, qui n'entrent point dans la forme des grandes constellations, à cause de leur grand éloignement de la masse de ces constellations.

INFRACTION, s. f. du latin *infractio* du verbe *infringo*, briser, rompre : transgression, contravention.

(*Pratique*) Rupture ou violement d'une loi.

(*Droit public*) Rupture ou transgression d'un traité. *Le secours qu'on donne aux ennemis de nos alliés est une infraction au traité de paix.*

INFUNDIBULÉ ou INFUNDIBULIFORME, du lat. *fundibulum*, entonnoir.

(*Botan.*) Qui a la forme d'un entonnoir.

INFUSION, s. f. du latin *in*, dans, et de *fundo*, verser, l'action de verser dedans, d'infuser.

(*Pharmacie*) Opération par laquelle on met tremper un médicament dans quelque liqueur chaude, pour en tirer la vertu, sans le faire bouillir.

Infusion se dit aussi de la liqueur imprégnée de la vertu des medicamens qu'on y fait infuser.

(*Chirurgie*) *Infusion* est encore une opération de chirurgie, par le moyen de laquelle on injecte une liqueur dans une veine qu'on a ouverte, soit pour guérir les maladies, en faisant entrer dans le sang des médicamens liquides, attirans ou évacuans, soit pour faire quelques expériences anatomiques.

INGÉNIEUR, s. m. du latin *ingeniun*, d'où nos pères avaient fait *engin*, pour exprimer machine, instrument, invention trouvée avec esprit; dans le moyen âge on appeloit *ingeniosi* les machinistes et ceux qu'on nomme aujourd'hui *ingenium* et *ingenia* les machines qu'ils montoient.

(*Génie*) Celui qui invente, qui trace et qui conduit des travaux et des ouvrages, pour attaquer, défendre ou fortifier les places.

Les ingénieurs sont en France un corps qui doit son établissement à M. le maréchal de Vauban. Avant lui, rien n'étoit plus rare que les hommes de cette profession. Le petit nombre d'ingénieurs obligés d'être toujours sur les travaux, étoient si exposés que presque tous se trouvoient ordinairement hors d'état de servir dès le commencement ou au milieu d'un siége. Cet inconvénient, joint à plusieurs autres défauts, dit M. le maréchal de Vauban, ne contribuoit pas peu à la longueur des siéges.

(*Marine*) *L'ingénieur de la marine* est établi dans les ports pour diriger et surveiller les ouvrages de maçonnerie, les fortifications maritimes, la construction des bassins et des quais, etc.

Ingénieurs, constructeurs de la marine; ce sont des ingénieurs ex-

perts dans la construction des vaisseaux qui dressent les plans et devis des vaisseaux à construire, et en dirigent le travail.

Ingénieurs géographes des camps et armées; ce sont ceux qui doivent lever le plan du camp d'assemblée, et successivement tous ceux que l'armée occupe; ils lèvent aussi le plan des lignes, des retranchemens et des postes importans. Dans les siéges, ce sont ceux qui lèvent le plan de la tranchée, et qui envoient tous les jours au général ou au ministre le détail des progrès de la nuit.

Ingénieurs des ponts et chaussées; ils sont chargés de conduire les travaux pour la construction et l'entretien des ponts, chaussées, chemins, etc. L'établissement de ces ingénieurs date de Henri IV.

INGUINAL, adj. du lat. *inguen*, l'aine, qui appartient à l'aine.

(*Anat.*) Les glandes *inguinales* sont celles qui se trouvent situées à l'aine et qui sont de la grosseur d'une fève.

INHÉRENCE, s. f. de la préposition latine *in*, dans, et de *hæro*, être attaché : l'union de choses inséparables par leur nature.

(*Physique*) L'inhérence est une qualité qui réside ou que l'on croit résider dans les corps, indépendamment d'aucune cause ou action extérieure. Les newtoniens, par exemple, prétendent que l'attraction est une qualité *inhérente* dans les corps.

INHIBITION, s. f. du latin *inhibitio*, fait de *in*, dans, et de *habeo*, retenir, défendre.

(*Pratique*) Défense, prohibition.

INHUMATION, s. f. du latin *inhumatio*, formé de *in*, dans, et de *humare*, pour *humo mandare*, mettre en terre, inhumer : l'action d'inhumer, enterrement.

INITIAL, adj. du v. latin. *initio*, dérivé d'*ineo*, initier, introduire.

(*Imprimerie*) *Lettres initiales;* ce sont les grandes lettres qu'on met à la tête des chapitres ou articles, des alinéa et des noms propres.

(*Paléographie*) Les *initiales*, en termes d'antiquaires, sont les premières lettres d'un mot, qui sont mises pour le mot entier, ou dans des inscriptions ou sur des médailles. Il ne faut pas confondre les lettres *initiales* avec les abréviations où l'on joint plusieurs lettres. P. P. pour *pater patriæ*, sont des *initiales :* et TR. POT, pour *tribunitiâ potestate*, sont des abréviations.

INITIATION, s. f. du lat. *initio*, pour *ineo*, introduire, initier : cérémonie par laquelle on est initié à la connoissance de certains mystères.

(*Sciences et Arts*) En matière de sciences, il se prend pour introduction, premières connoissances.

Ce petit traité est un chef-d'œuvre, quoiqu'il ne soit qu'une initiation *à la science dont il parle.*

INJECTION, s. f. du lat. *injectio*, formé d'*injicio*, pour *jacio in*, jeter dedans, injecter : action par laquelle on injecte.

(*Chirurgie*) Action par laquelle on fait entrer avec une seringue quelque liqueur dans le corps, dans l'anus, les plaies, les ulcères, les fistules, les artères, les veines, etc.

Il se dit aussi de la liqueur qu'on injecte. Les lavemens sont des espèces d'*injections*.

(*Anatomie*) L'art des *injections* est la méthode de remplir les vaisseaux des animaux avec une liqueur colorée, qui, se durcissant, tient les vaisseaux distendus et fermes, et laisse la liberté d'en observer plus exactement la distribution, la situation et les diamètres; de découvrir le nombre de leurs ramifications et de leurs anastomoses, qu'il ne seroit pas possible d'apercevoir sans ce moyen.

La découverte des *injections* a beaucoup contribué à éclaircir l'économie animale. Malpighy et Glisson se sont servis de liqueurs colorées; mais Swmerdam paroît être le premier qui ait employé une préparation de cire, et il apprit lui-même cette méthode, en 1666, à Van-Horn et à Hade.

Ce ne fut qu'en 1668 que Graaf fit graver la figure des instrumens dont il falloit se servir, et qu'il décrivit tout ce merveilleux artifice. Ruysch a poussé cet art plus loin; il a fait une espèce de mystère de son industrie; mais à pré-

sent les anatomistes sont suffisamment instruits de la manière de remplir les vaisseaux; et M. Laumonier, de Rouen, est parvenu, au moyen du mercure, à faire des *injections* à froid, qui surpassent les opérations fameuses du cabinet de Florence.

INNÉ, ÉE, adj. du lat. *innascor*, naître, ou croître dedans.

(*Didact.*) Qui est né avec nous, *idées innées*, *qualités innées*.

INNAVIGABILITÉ, s. f. de la partic. latine négat. *in*, de *navigo*, naviguer, et d'*aptitas*, disposition, capacité : qualité de ce qui n'est pas propre à naviguer.

(*Marine*, *Commerce*) L'idée propre attachée à ce mot emporte la dégradation absolue et irrémédiable de quelques-unes des parties essentielles du vaisseau, sans lesquelles il ne sauroit subsister comme navire, et remplir l'objet de sa destination. On compare l'*innavigabilité* au naufrage.

INNOMÉ, ou INNOMINÉ, de la particule latine négat. *in*, et de *nomen*, nom : sans nom ; qui n'a point de nomination particulière.

(*Anat.*) On appelle *os innominés* les os des hanches qui forment le bassin.

(*Pratique*) *Contrat innomé*, ou *innominé*; c'est une convention réciproque et synallagmatique entre le donateur et le donataire, dans laquelle l'un promet de faire, et l'autre de donner. L'engagement d'un domestique est un contrat *innomé*.

INNOVATION, s. f. du latin *in*, dans, et de *novare*, renouveler, changer, innover : l'action d'innover.

(*Econ. polit.*) Introduction de quelque nouveauté, dans une coutume, dans un usage, dans les lois d'un peuple, etc.

INOCULATION, s. f. du latin *inoculo*, pour *oculum unius arboris alteri adhibere*, insérer l'œil d'un arbre dans un autre arbre.

(*Agriculture*) Sorte de greffe qui se fait en appliquant l'écusson de manière que son œil soit exactement sur la place où il y en avoit un avant l'incision; elle est inusitée.

(*Med.*) *Inoculation* (on sous entend de la petite vérole); c'est une opération par laquelle on communique artificiellement cette maladie; elle a été ainsi appelée à cause de son analogie avec celle de l'ente ou de la greffe des arbres dite *en écusson*.

L'usage de communiquer artificiellement la petite vérole, dans la vue de prévenir le danger et les ravages de cette maladie contractée naturellement, subsiste, de tems immémorial dans les pays voisins de la mer Caspienne, et particulièrement en Circassie. C'est de-là que cette pratique a passé en Grèce et en Dalmatie, où elle a plus de deux cents ans d'ancienneté.

L'*inoculation* fut apportée ou renouvelée à Constantinople, sur la fin du dix-septième siècle, par une femme de Thessalonique, qui inocula plusieurs milliers de personnes. Deux docteurs de l'université de Padoue, Emmanuel Timoni, et Jacques Pilarini furent témoins de ses succès, adoptèrent leur pratique, et la répandirent dans le reste de l'Europe.

L'*inoculation* fut apportée à Londres l'an 1721, par mylady Montague, et en France, en 1756.

Inoculation de la vaccine. *V.* VACCINE.

INODORE, adj. de la particule latine négat. *in*, et d'*odor*, odeur : sans odeur.

(*Hist. nat.*) Sans odeur : *fleurs inodores*.

INONDÉES, adj. de la prépos. latine *in*, dans, et d'*unda*, onde, eau : couvertes d'eau, submergées.

(*Botan.*) Il se dit des plantes qui naissent dans l'eau, et qui ne flottent jamais à sa superficie.

INQUART, s. m. du lat. *quarto*, partager en quatre, et de la prépos. lat. *in*, dans.

(*Chimie*) C'est le nom d'une opération dans laquelle on ajoute à une masse d'or alliée d'argent une quantité suffisante de ce dernier métal, lorsqu'on veut en faire le départ par la voie humide. C'est

la même chose que QUARTATION. *V.* ce mot.

INQUIÉTATION, s. f. du latin *inquietatio*, formé de la particule latine négat. *in*, de *quies*, repos, et d'*agere*, faire : l'action de troubler le repos.

(*Pratique*) Trouble, empêchement, qui interrompt la prescription *V.* INTERRUPTION.

INQUISITION, s. f. du latin *inquisitio*, fait d'*inquirere*, composé de *in*, et de *quærere*, inquêter.

(*Hist. ecclés.*) Tribunal ou juridiction ecclésiastique établie en certains pays pour rechercher et pour punir ceux qui ont des sentimens contraires à la foi catholique.

Cette juridiction ecclésiastique, érigée par le siége de Rome, en Italie, en Espagne, en Portugal, aux Indes même pour extirper les Juifs, les Maures, les infidèles et les hérétiques, fut établie vers l'an 1200, adoptée par le comte de Toulouse en 1229, et confiée aux Dominicains par le pape Grégoire IX, en 1233. Innocent IV établit son empire en 1251 dans toute l'Italie excepté à Naples. L'Espagne s'y vit entièrement soumise en 1478; le Portugal l'adopta l'an 1557. Douze ans auparavant Paul III avoit formé la congrégation de ce tribunal, sous le nom du *Saint-Office*, et Sixte V confirma cette congrégation en 1588.

INSCRIPTION, s. f. du latin *inscriptio*, formé de *in*, dans, sur, et de *scribere*, écrire : l'action d'écrire dedans ou sur.

(*Paléographie*) *Inscription* est ce qu'on écrit sur du cuivre ou sur du marbre, aux édifices publics, aux arcs de triomphe, etc., pour conserver la mémoire de quelques personnes, de quelque événement considérable.

L'histoire nous apprend que de toute antiquité les Phéniciens et les Egyptiens gravoient sur des pierres les événemens mémorables de leur nation, et que c'est d'eux que les Grecs en prirent l'usage, etc. Ce sont les *inscriptions* des Crétois qui nous apprirent quelles étoient les cérémonies des sacrifices des corybantes ; celles trouvées dans le temple de Jupiter Triphylien ont fourni les matériaux nécessaires pour composer l'histoire de Jupiter et celles des autres Dieux. Les briques sur lesquelles les astronomes babyloniens écrivoient leurs observations n'ont pas été moins utiles. L'on sait que Pythagore trouva les principes de sa philosophie dans les *inscriptions* gravées en Egypte sur des colonnes de marbre, et que le fils de Pisistrate fit graver sur des colonnes de pierre des préceptes utiles aux laboureurs.

Chez les Romains, Numa fit graver sur des tables de chêne toutes les cérémonies de sa religion. Sous les Empereurs, on grava sur des lames de plomb tout ce qui méritoit d'être conservé, et l'on composoit des volumes de ces lames en les roulant. *V.* EPIGRAPHE.

(*Pratique*) *Inscription de faux*; c'est une déclaration judiciaire par laquelle on soutient qu'une pièce ou un titre est faux, contrefait ou altéré.

(*Administrat.*) *Inscription hypothécaire*; on appelle ainsi l'*inscription* faite dans des registres publics ; elle est destinée à fixer le rang des hypothèques et à assurer le privilége sur les immeubles.

(*Peinture, Sculpture*) *Inscription* est une phrase courte qu'on emploie quelquefois pour servir d'explication à un ouvrage de l'art. Les ouvrages de sculpture sont ordinairement accompagnés d'*inscriptions*, lorsqu'ils représentent des hommes dont on veut conserver la mémoire. Elles se gravent sur les côtés de la base.

Dans les premiers tems de la renaissance de l'art, des peintres, tels que Amabué et quelques autres s'avisèrent de faire sortir de la bouche de leurs figures des rouleaux sur lesquels ils écrivoient ce qu'ils avoient prétendu leur faire dire. On raconte que, dans un tableau appartenant à la famille de Levi, on voyoit dans un vieux château un seigneur de cette maison à genoux devant la Vierge ; de sa bouche sortoit un rouleau, sur lequel on lisoit : *Bon jour Magie ;*

et la Vierge lui répondoit par un roulean : *Bon jour, mon cousin.*

Cet usage étoit trop ridicule pour n'être pas détruit dès que l'art se perfectionneroit ; mais on louera toujours un artiste, quand par quelques moyens vraisemblables il pourra faire connoître ou son sujet, ou son principal personnage, ou quelque chose enfin qui facilite l'intelligence de l'action ou des sentimens représentés. Il pourra quelquefois y parvenir par une courte *inscription* sur un portique, sur une base de colonne, sur une pierre, par le titre d'un livre fermé, par quelques mots sur une page d'un livre ouvert, par une phrase commencée sur une lettre, etc.

Le plus bel exemple d'*inscription*, comprise dans le tableau même, nous est fourni par le Poussin. La scène est dans la molle et délicieuse Arcadie. Un jeune homme et une jeune fille, deux amans sans doute, venoient dans un lieu favorable au plaisir chercher la volupté ; ils y trouvent un tombeau, et un berger qui leur montre sur la pierre sépulchrale cette *inscription : Et in Arcadiâ ego.* (Et moi aussi j'ai vécu dans l'Arcadie.) Quel passage de l'idée du plaisir à celle de la mort!

INSCRIT, adject. même origne qu'INSCRIPTION.

(*Géom.*) On dit qu'une figure est *inscrite* dans une autre, quand tous les angles de la figure inscrite touchent la circonférence de l'autre. Une *hyperbole inscrite* est celle qui est entièrement renfermée dans l'angle de ses asymptotes, comme l'hyperbole ordinaire.

INSECTE, s. m. du lat. *insectum*, entrecoupé.

(*Hist. nat.*) Petit animal dont le corps est coupé comme par anneaux, ou partagé en plusieurs sections : c'est à cette particularité qu'ils doivent leur nom.

INSECTOLOGIE, s. f. du latin *insectum*, entrecoupé, fait de *seco*, couper, et du grec λόγος (*logos*), discours : traité des insectes. On dit autrement ENTOMOLOGIE, *V.* ce mot.

INSERTION, s. f. du lat. *insero*, formé d'*in* dedans, et de *sero*, mettre, approcher ; mettre dedans, insérer : l'action d'insérer.

(*Anatomie*) L'attache, l'union étroite des vaisseaux, des fibres, des muscles, et des membranes avec d'autres parties.

(*Botan.*) *Insertion* se dit aussi de l'union, de l'attache des feuilles, des rameaux, des fleurs, des pétales, des étamines. Il y a autant d'insertions différentes qu'il y a de manières dont les parties qui composent les plantes sont attachées ou insérées sur d'autres parties.

INSESSION, s. f. du lat. *insidere*, fait d'*in*, dans, sur, et de *sido* ou *sedo*, s'asseoir, se poser : l'action d'être assis dessus.

(*Méd.*) L'*insession* est un nom que l'on donne au demi-bain, parce qu'on le prépare quelquefois avec la décoction de plusieurs herbes sur lesquelles on fait asseoir le malade. Il se dit aussi du bain vaporeux que le malade prend étant assis sur une chaise percée, au-dessous de laquelle on a mis une décoction chaude de quelques herbes, dont on lui fait recevoir la vapeur.

INSEXÉ, ÉE, adj. de la partic. lat. négat. *in*, et de *sexus*, sexe : (*Botan.*) Il se dit des fleurs qui n'ont point de sexe.

INSINUATION, s. f. du lat. *insinuatio*, formé de la prépos. *in*, dans, de *sinus*; et de *facio* : l'action de faire glisser dedans.

(*Rhétorique*) On appelle *insinuation*, en rhétorique, ce qu'on dit dans un discours pour s'insinuer dans la bienveillance des auditeurs.

(*Pratique*) *Insinuation* est la transcription en entier ou par extrait de certains actes dans des registres publics.

INSIPIDE, adj. de la partic. lat. négat. *in*, et de *sapire*, sentir, avoir du goût : qui n'a aucun goût, aucune saveur.

(*Physique*) *Insipide* se dit de tout ce qui n'affecte point l'organe du goût d'une manière distinguée : telle est l'eau parfaitement pure.

INSOLATION, s. f. du lat. *insolare*, pour *in solem mittere*, exposer au soleil : l'action d'exposer au soleil.

(*Chimie pharmaceut.*) Préparation de remèdes, qui se fait en les

exposant aux rayons les plus ardens du soleil.

INSOLITE, adj. de la partic. lat. nég. *in*, et de *solitum*, partic. de *solo*, avoir coutume : contre l'usage.

(*Pratique*) Ce qui est hors d'usage, ce qui n'est pas commun.

INSOLUBLE, adj. de la partic. lat. négat *in*, et de *solubilis*, soluble, dérivé de *solvo*, dans la signification de dissoudre.

(*Chimie*) Il se dit d'une substance qui ne peut se dissoudre.

INSOMNIE, s. f. du lat. *insomnia*, composé de la partic. négat. *in*, et de *somnus*, sommeil : privation du sommeil.

(*Méd.*) Indisposition qui consiste à ne pouvoir dormir.

INSPECTEUR, s. m. du lat. *inspectum*, part. d'*inspicio*, formé d'*in*, dans, et d'*aspicio*, regarder : celui qui regarde dedans, qui inspecte, qui a inspection sur quelque chose ; *inspecteur des manufactures ; inspecteur des bâtimens ; inspecteur des fortifications ; inspecteur de la cavalerie, de l'infanterie*, etc.

INSPIRATION, s. f. du lat. *inspiratio*, formé de la prépos. *in*, dans, dedans, et de *spiro*, souffler : l'action de faire entrer en soufflant.

(*Physiologie*) Partie de la respiration, dans laquelle l'air est porté dans les poumons par les narines et la bouche ; ou acte par lequel la poitrine des hommes ou des animaux, en se soulevant ou s'élargissant, reçoit de l'air, dont bientôt après elle expire une partie. *V.* EXPIRATION, RESPIRATION.

(*Hist. ecclés.*) *Inspiration* se dit aussi de l'élection d'un pape, et signifie la manière dont elle s'est faite. Quand tous les vœux, tous les suffrages se sont réunis en faveur d'un même sujet, et au premier scrutin ; on dit alors que l'élection s'est faite par *inspiration*.

INSTALLATION, s. f. du latin *installatio*, dérivé de *stallum*, siége, chaire, dont on a fait *installo*, pour *in stallum mitto*, placer quelqu'un sur le siége qu'il doit occuper. Le latin *stallum* a pu venir de l'allemand *stall*, qui signifie la même chose.

(*Econ. polit.*) Mise en possession ; ce mot s'est dit originairement des gens d'église, en les faisant asseoir sur le siége où ils devoient psalmodier ; mais il s'est dit ensuite indifféremment de tous ceux qui sont mis en possession de quelque office, charge, fonction, dignité, etc.

INSTANCE, s. f. du lat. *instantia*, fait d'*insto*, presser vivement, poursuivre : poursuite, sollicitation pressante.

(*Pratique*) Demande, poursuite en justice.

Tribunal de première instance ; c'est, en France, un tribunal établi pour connoître des matières civiles, des matières de police correctionnelle, et qui prononce sur l'appel des jugemens rendus en premier ressort par les juges de paix.

INSTANT, s. m. du lat. *instans*, la plus courte durée du tems.

(*Mathémat.*) Partie du tems très-petite, ou d'une très-courte durée, et tellement courte, qu'elle ne nous paroît pas divisible, quoiqu'elle le soit réellement.

C'est un axiôme en mécanique, qu'aucun effet naturel ne peut être produit en un *instant*. On voit par là d'où vient qu'un fardeau paroît plus léger à une personne à proportion qu'elle porte vite, et pourquoi la glace est moins sujette à se rompre, lorsqu'on glisse dessus avec vitesse, que lorsqu'on va plus lentement.

INSTANTANÉ, adj. du latin *instantaneus*, dérivé d'*instans*, instant.

(*Physique*) Acte qui ne dure qu'un *instant*. C'est en ce sens qu'on dit que l'action de la matière électrique est *instantanée*, et que la propagation de la lumière ne l'est pas. Cependant, l'acception de ce terme n'est pas toujours aussi rigoureuse, et on l'applique quelquefois à un phénomène dont la durée, courte à la vérité, a pourtant quelque durée commensurable : alors, il est synonyme à *prompt* et *passager*.

INSTAURATION, s. f. du latin

instar, semblable, dont on a fait *instaurare*, pour *ad instar alterius facere*, faire à l'exemple d'un autre, ou rétablir une chose, comme elle étoit auparavant : rétablissement d'un temple, d'une religion, etc.

INSTILLATION, s. f. du lat. *in*, dans, et de *stilla*, goutte, dont on a fait *stillare*, verser goutte à goutte : l'action de verser goutte à goutte.

(*Méd.*) L'action de laisser tomber goutte à goutte quelque liqueur. On guérit les surdités par des remèdes qu'on *instille* dans l'oreille.

INSTINCT, s. m. du lat. *instinctus*, mouvement, dérivé d'*instingnare*, qu'on a dit pour *stigere*, *instigare*, exciter.

(*Morale*) Terme par lequel on exprime le principe qui dirige les bêtes dans leurs actions ; un certain mouvement, un certain sentiment, quelque chose enfin que leur a donné la nature pour leur faire connoître et chercher ce qui leur est bon, et éviter ce qui leur est mauvais.

INSTIPULÉ, ÉE, adj. de la particule lat. négat *in*, et de *stipula*, paille, chaume.

(*Botan.*) Plantes sans *stipules*.

INSTITUT, s. m. du latin *institutum*, dérivé d'*instituere*, pour *in statuare*, poser, établir, dans : chose établie, coutume, manière, façon d'agir, loi, maxime, méthode, manière de vivre selon une certaine règle, dans une société ou communauté.

(*Sciences et Arts*) *Institut de Bologne* ; c'est le plus bel établissement de l'Italie. On y trouve une académie pour les sciences, une bibliothèque, un observatoire très-bien monté, un grand cabinet d'histoire naturelle, et un de physique, des salles pour la marine, pour l'art militaire, pour les antiquités, pour la chimie, pour les accouchemens, pour la peinture, et pour la sculpture, avec des professeurs habiles dans chacune de ces parties.

Institut national des arts et des sciences ; c'est un établissement littéraire fixé à Paris, pour s'y occuper à perfectionner les sciences et les arts. Cet établissement, destiné à remplacer les anciennes académies, est divisé en trois classes, dont chacune est subdivisée en plusieurs sections.

(*Jurisprudence*) *Institut*, au féminin et au pluriel, est le nom d'un ouvrage qui contient les principes, les élémens du droit romain, rédigés sous les ordres de l'empereur Justinien, par les jurisconsultes Tribonien, Théophile, et Dorothée.

Les *institutes* doivent être le manuel de ceux qui veulent s'initier dans la science des lois. Cet ouvrage est d'autant plus recommandable, qu'au moyen de l'ordre admirable qui y est observé, il présente, sous un point de vue facile à saisir, tout le système de la jurisprudence des Romains.

INSTITUTION, s. f. même origine qu'INSTITUT, action par laquelle on institue, on établit ; il se prend aussi pour la chose instituée.

(*Pratique*) *Institution contractuelle* ; c'est une convention stipulée dans un contrat, par laquelle on institue quelqu'un son héritier, indépendamment de la loi.

Institution d'héritier ou *testamentaire ;* c'est la nomination d'un héritier, successeur universel que l'on fait par son testament.

INSTRUCTION, s. f. du lat. *instruere*, formé d'*in*, et de *struere*, mettre en ordre, bâtir, construire, l'action d'instruire : éducation, institution.

(*Pratique*) *Instructions* ; ce sont les procédures nécessaires pour mettre une affaire en état d'être jugée. Mais on donne spécialement ce nom aux procédures qui se font depuis l'assignation jusqu'à l'appointement définitif. Il y a aussi des *instructions* qui se font depuis l'appointement jusqu'au jugement définitif. Telles sont les demandes incidentes, les inscriptions de faux, etc.

INSTRUMENT, s. m. même origine qu'INSTRUCTION : tout ce qui sert à faire quelque chose.

(*Technologie*) On appelle, en général, instrumens, tout ce qui sert à l'ouvrier et à l'artisan, pour faire les ouvrages de leur art.

(*Chimie*) On appelle *instrument*, l'attirail chimique, tout ce qui sert aux opérations chimiques, les fourneaux, les vaisseaux, etc.

(*Chirurgie*)

(*Chirurgie*) On comprend sous ce nom tout ce qui sert aux opérations chirurgicales.

(*Mathématiques*) *Instrument*, par excellence, se dit de ce qui sert à faire des opérations de géométrie; comme le COMPAS, la REGLE, le NIVEAU, le COMPAS DE PROPORTION, le GRAPHOMÈTRE, le PANTOMETRE, etc. *Voy.* ces mots à leur place.

(*Astron.*) Les *Instrumens* d'astronomie sont les lunettes, cercles, ou machines de toutes espèces, dont les astronomes se servent pour observer les astres et mesurer leurs mouvemens. *V.* ANNEAU ASTRONOMIQUE, ARBALETE, ARMILLES, ASTROLABE, EQUATORIAL, GNOMON, HELIOMETRE, LUNETTE, LUNETTE MERIDIENNE ou INSTRUMENT DES PASSAGES, LUNETTE PARALLACTIQUE, MERIDIENNE, MICROMETRE, MURAL, PENDULE, PLANETAIRE, QUART DE CERCLE, QUARTIER DE REFLEXION, RETICULE, SECTEUR, SPHERE, TELESCOPE.

(*Art milit.*) *Instrumens militaires*; les *instrumens* militaires des anciens, tant pour la cavalerie que pour l'infanterie, étoient la trompette, le cor et le cornet. La trompette étoit d'airain, et sonnoit la charge et la retraite. Le cor, qui étoit du même métal, appeloit à l'assemblée. Il sonnoit devant le général, et lorsqu'on punissoit de mort des soldats, pour marquer que cette exécution se faisoit par son autorité. Pour le cornet, il étoit de corne de bœuf sauvage, garni et embouché d'argent; il faisoit marcher les enseignes et les arrêtoit. Dans les batailles, les trompettes et les cornets sonnoient ensemble. En France, la trompette et les timbales sont les instrumens militaires de la cavalerie. Le tambour est réservé à l'infanterie.

(*Musique*) *Instrument* est un terme générique sous lequel on comprend tous les corps artificiels qui peuvent rendre et varier les sons à l'imitation de la voix.

Il y a trois manières de rendre des sons sur des *instrumens*; savoir: par les vibrations des cordes, par celles de certains corps élastiques, et par la collision de l'air enfermé dans des tuyaux.

Ils se divisent généralement en *instrumens* à cordes, *instrumens* à vent, *instrumens* de percussion.

INSTRUMENTER, v. n. même origine qu'INSTRUMENT.

(*Pratique*) Dresser des actes publics qui fassent foi en justice.

INSUFFLATION, s. f. du lat. *in*, dans, et de *sufflare*, souffler: l'action de souffler dans.

(*Méd.*) L'action de souffler dans quelque cavité du corps, pour transmettre à quelque partie affectée le remède qui lui convient, et qui peut lui être appliqué de cette manière.

INSULAIRE, adj. du lat. *insula*, île: habitant d'une île.

INSULTER, v. a. du lat. *insultare*, formé d'*in*, dans, sur, et de *sultare*, sauter: sauter dessus, insulter, maltraiter quelqu'un de fait ou de paroles.

(*Art milit.*) *Insulter* c'est attaquer hautement un poste, y venant à découvert pour se mêler à coups de mains sans vouloir se servir des tranchées, de la sappe, et des droites attaques qui se font dans les formes, en gagnant le terrein pied à pied. On *insulte* ordinairement la contre-escarpe, pour ne pas donner loisir à l'ennemi de faire jouer les fougasses ou fourneaux qu'il peut y avoir préparés.

INTACTILE, adj. de la partic. lat. *négat. in*, et de *tangere*, toucher: qui ne peut pas être touché. Terme didactique.

INTÉGRAL, LE, adj. du latin *integralis*, fait d'*integer*, entier.

(*Mathém. transcend.*) Le calcul *integral* est l'inverse du calcul différentiel. (*V.* DIFFÉRENTIEL). Il consiste à trouver la quantité infinie, dont une quantité infiniment petite proposée est la différentielle.

Les géomètres n'ont rien laissé à désirer sur le calcul différentiel; mais *le calcul intégral* est encore très-imparfait.

Newton et Leibnitz sont les inventeurs *du calcul intégral*.

Jean Bernoulli ajouta aux découvertes de Newton des méthodes

particulières pour des cas très-étendus, et des principes généraux sur la nature des fonctions différentielles. MM. Euler et d'Alembert ont été les disciples de Jean Bernouilli, et ont donné des méthodes plus générales pour des cas plus difficiles, et perfectionné beaucoup la théorie du calcul. M. Fontaine s'est presque uniquement occupé de cet objet; il a partagé avec M. Euler la première découverte des équations de conditions éclairci et developpé la théorie des constantes arbitraires, et connu le premier, le nombre d'équations *intégrales* de chaque ordre que peut avoir une même équation des ordres supérieurs.

Les applications qu'on a faites *du calcul intégral*, ont pour objet l'analyse pure, la science du mouvement, et la connoissance des phénomènes de la nature.

C'est par le *calcul intégral* qu'on a déterminé, avec la plus grande généralité, le centre de gravité, d'oscillation, ou de percussion des corps curvilignes.

Dès l'année 1686 Newton avoit publié sa théorie du mouvement des planètes. Depuis ce temps, et même jusqu'en 1747, la connoissance du système du monde fit très-peu de progrès; mais aujourd'hui le flux et reflux de la mer, le mouvement des satellites des planètes principales et des comètes, l'effet de la résistance de l'éther sur tous les corps, la figure de la terre et des planètes, la précession des équinoxes, la nutation de l'axe de la terre, la libration de la lune, les vibrations des cordes, les oscillations de l'air sonore, les causes des vents, sont traités d'après des principes nouveaux et plus certains, par les Laplace, les Lagrange, et autres géomètres qui ont remplacé Newton.

INTÉGRANT, TE, adj. du lat. *integrare*, pour *integrum facere*: rendre entier.

(*Physique*) Nom que l'on donne aux parties qui entrent dans la composition d'un tout, qui toutes ensemble font que ce tout est entier.

Elles diffèrent des parties essentielles, en ce que celles-ci sont absolument nécessaires à la composition du tout, en sorte qu'on n'en peut ôter une sans que le tout change de nature; au lieu que les parties intégrantes ne sont nécessaires que pour la totalité, et sont, pour ainsi dire, le complément du tout. Ainsi, le bras n'est qu'une partie *intégrante* de l'homme, le corps et l'ame en sont des parties essentielles.

INTELLIGENCE, s. f. du lat. *intelligere*, pour *inter legere, unum ex alio colligere*, entendre, concevoir pénétrer: faculté; intellective capacité d'entendre, ou comprendre.

(*Peinture*) Ce mot s'emploie dans les arts, pour exprimer les choses qui tiennent plus au génie de l'artiste qu'à l'étude et au travail. *La science du dessin, l'intelligence du clair-obscur.*

(*Art militaire*) Il se dit aussi, en matières de négociations; *être d'intelligence avec l'ennemi*; c'est s'informer de ce qui se passe. On dit d'un général qu'il a des *intelligences* dans une place qu'il assiége, et que par conséquent il ne tardera pas à s'en rendre maître.

INTEMPÉRANCE, s. f. de la particule lat. négat. *in*, et de *temperare*, dérivé de *tempus*, pour *temporis rationem habere*, faire une chose en tems, régler; tempérer: vice opposé à la modération, à la tempérance.

(*Méd.*) Usage immodéré des alimens et des boissons, vice contraire à la sobriété, à la chasteté, à la modération.

L'intempérance du vin et des femmes ruine la santé.

INTEMPÉRIE, s. f. de la particule lat. négat. *in*, et de *temperies*, pour *temporis res, commoditas*, saison, tems convenable: mauvaise disposition, dérèglement.

(*Physique*) Il se dit de l'air et des saisons: On souffre beaucoup de l'*intempérie* de l'air.

(*Méd.*) Il se prend, en médecine, pour défaut de tempérament, et on le dit, non seulement du corps humain en général, mais aussi de ses viscères, de chaque partie en particulier, et même du sang et des autres humeurs.

INTENSITÉ, s. f. du latin *in-*

tendere, pour *admodum tendere*, tendre extrêmement avec force : le degré d'existence, de force ou d'activité d'une chose.

(*Physique*) Ce mot exprime la valeur d'une puissance, ou l'énergie d'une qualité quelconque, comme la chaleur, le froid, l'élasticité, etc. etc.; car toutes les qualités étant susceptibles d'augmentation ou de diminution, elles peuvent donc avoir plus ou moins d'intensité.

(*Mécan.*) On s'en sert beaucoup en mécanique, pour désigner la force d'une action comparée à celle d'une autre action, dans des circonstances semblables : ainsi, l'on dit la résistance d'un fluide a d'autant plus d'*intensité*, toutes choses d'ailleurs égales, que ce milieu est plus dense, etc.

(*Musique*) Les sons *intenses* sont ceux qui ont le plus de force, qui s'entendent de plus loin; ce sont aussi ceux qui étant rendus par des cordes fort tendues, vibrent par là même plus fortement. Il est opposé à REMISE. *V.* ce mot.

INTENTIONNEL, LE, adj. du lat. *intentio*, dérivé d'*intendere*, tendre vers : qui appartient à un dessin, à un mouvement de l'ame, par lequel on tend vers quelque fin.

(*Jurisprudence criminelle*) Question *intentionnelle*; c'est une question soumise à la décision du jury de jugement, relative à l'intention de l'accusé en commettant le crime qu'on lui impute. *Cet accusé a été acquitté par la question intentionnelle.*

INTERARTICULAIRE, adj. de la prépos. lat. *inter*, entre, au milieu, et d'*articulus*, article, jointure.

(*Anat.*) Il se dit des parties situées entre deux pièces osseuses articulées.

INTERCADENCE, s. f. du lat. *inter*, entre, au milieu, et de *cadere*, tomber : tomber entre, survenir.

(*Méd.*) Il se dit du pouls lorsqu'il est tantôt fort, tantôt foible; et l'on appelle pouls intercadent, une espèce de pouls inégal, dans lequel il se fait une pulsation au milieu de deux battemens ordinaires.

INTERCALAIRE, adj. de la prépos. lat. *inter*, entre, au milieu, et de *calare*, appeler en haussant la voix; appeler entre, insérer : qui est insère, intercalé.

(*Chronol.*) Il se dit proprement du jour que l'on ajoute au mois de février aux années bissextiles. Ce jour est ainsi nommé parce qu'il étoit annoncé à haute voix par les pontifes romains, qui faisoient eux-mêmes la cérémonie de l'*intercalation*. C'est leur négligence à s'acquitter de ce devoir, qui obligea César à réformer le calendrier.

On appelle *mois intercalaire*, celui qu'on ajoute tous les trois ans aux années lunaires. *V.* CALENDRIER, BISSEXTILE.

(*Méd.*) On entend, en médecine, par *jours intercalaires*, ceux qui tombent entre les jours critiques dans les fièvres intermittentes; les jours qui tombent entre deux accès, s'appellent jours *intercalaires*.

(*Poësie*) Il se dit aussi de certains vers qu'on répète dans quelques poëmes, comme dans les chants royaux, dans les ballades, dans les virelais, etc.

INTERCEPTER, v. a du lat. *intercipere*, formé d'*inter*, entre, au milieu, sur, et de *capere*, prendre; prendre au milieu, surprendre.

(*Art milit.*) Il se dit des lettres que l'on a surprises, et par où l'on découvre quelque secret; d'un convoi de vivres, de munitions, ou d'un détachement de troupes que l'on a enlevé allant à sa destination.

(*Physique*) Larrey a le premier employé ce terme dans le sens d'interrompre les rayons du soleil, et en général, le concours direct d'une chose.

INTERCOSTAL, LE, adj. du lat. *inter*, entre, au milieu, et de *costa*, côtes.

(*Anat.*) Il se dit des parties situées entre les côtes.

INTERCURRENT, TE, adj. du lat. *inter*, entre, au milieu, et de *curro*, courir.

(*Méd.*) *Pouls intercurrent*; c'est la même chose que *pouls intercadent V.* ce mot.

On appelle *fièvres intercurrentes*, des fièvres continues qui paroissent indifféremment entre des fièvres stationnaires, tantôt plus, tantôt moins, sans dépendre de la constitution particulière de l'année; telles sont la fièvre pourpreuse, la pleurésie, la fausse péripneumonie, la fièvre érysipélateuse, etc.

INTERCUTANÉ, adj. du lat. *inter*, entre, et de *cutis*, peau.

(*Physiol.*) Qui est entre la chair et la peau.

INTERDICTION, s. f. de la prépos. lat. *inter*, qui a ici force de négation, et de *dico*, ordonner: défense par sentence, ou arrêt,

(*Pratique*) Acte par lequel on ôte à celui qui est incapable de se conduire, la faculté de contracter et de disposer que la loi lui accorde.

Les principales causes de l'*interdiction*, sont la démence, la dissipation, la prodigalité, etc.

Interdiction d'officier; c'est un acte par lequel un officier est obligé de suspendre ses fonctions.

(*Jurisprud. rom.*) *Interdiction du feu et de l'eau*; c'étoit une formule de condamnation chez les Romains: en ordonnant de refuser le fer et l'eau à quelqu'un, c'étoit le mettre dans la nécessité d'en aller chercher ailleurs: c'étoit le bannir.

INTERDIT, s. m. même origine qu'INTERDICTION.

(*Hist. ecclés.*) Censure ecclésiastique qui suspend les prêtres de leurs fonctions; c'est encore une excommunication générale, lancée contre une province, un État, une ville, etc. L'*usage des interdictions* a commencé sous Grégoire VII; mais on a vu que ces rigueurs nuisoient à la religion, et les papes n'en usent plus. On dit: *Jetter l'interdit*, *lever l'interdit*.

INTÉRÊT, s. m. du lat. *inter esse*, intervenir, participer.

(*Commerce*) Il se prend pour ce qu'on appelle ordinairement action: *Un tel a un intérêt considérable dans cette affaire*; pour dire qu'il y a placé des fonds considérables: *Mettre un homme hors d'intérêt*; pour dire, le dédommager.

Il se dit aussi du profit qu'on retire de l'argent qu'on a prêté.

Il y a deux manières d'énoncer l'*intérêt*.

On dit tantôt que l'intérêt est à tant pour cent par an, ou tel autre terme: tantôt que l'intérêt est à tel denier. Suivant la première, on entant qu'autant de fois que 100 est contenu dans le capital, autant de fois on tire pour l'intérêt le nombre désigné par *tant*.

Suivant la seconde, il faut entendre qu'autant de fois que le nombre qui marque le denier est contenu dans le capital, autant de fois on tire *un d'intérêt*; ainsi le denier étant à 18, l'*intérêt* est à 1 pour 18.

Intérêts lunaires; c'est le nom que l'on donne dans les échelles du Levant aux intérêts usuraires que les Juifs exigent des nations chrétiennes qui ont besoin de leur argent. On les appelle ainsi, parce que les débiteurs payent tant pour cent par *lune*.

INTÉRIM, s. m. mot emprunté du lat., qui signifie *entre tems*: en attendant, cependant.

(*Econ. polit.*) *Gouverneur par interim*, *commandant d'une armée par interim*, pour dire celui qui gouverne pendant l'absence, ou après la mort du gouverneur en titre; celui qui commande l'armée après la mort du général en chef et jusqu'à ce que le prince ait nommé son successeur.

(*Hist. ecclés.*) En 1548, Charles-Quint donna le nom d'*interim* à un règlement qui avoit pour but de pacifier l'Allemagne, en déterminant les articles de foi que les protestans et les catholiques devoient adopter jusqu'à ce qu'un concile général les eût entièrement décidés. On fit beaucoup d'écrits pour et contre cet *interim*; Melanchthon le défendit, et Robert Cénalis, évêque d'Avranches, le réfuta.

INTERJECTION, s. f. du latin *interjicio*, composé d'*inter*, entre, au milieu, et de *jacio*, jeter entre.

(*Grammaire*) C'est cette partie d'oraison qui exprime le cri des passions, l'admiration, la joie, etc.

(*Pratique*) *Interjection d'appel*; c'est l'action par laquelle on

déclare qu'on est appelant d'un jugement.

INTERLIGNE, s. f. du lat. *inter*, entre, au milieu, et de *linea*, ligne : entre ligne.

(*Ecrit.*) L'espace blanc qui est entre deux lignes : *écrire dans l'interligne.*

(*Imprimerie*) Règles minces de bois ou de métal, que l'on met entre chaque ligne pour leur donner plus de blanc.

(*Pratique*) Les *interlignes* sont défendues en matières d'actes publics ; s'il y a quelques changemens à faire, les notaires, greffiers, etc., doivent faire des renvois ou des apostilles qui puissent être signés ou paraphés par les parties intéressées.

INTERLOCUTOIRE, adj. et s. du lat. *inter*, entre, au milieu, et de *loquor*, parler, dire.

(*Pratique*) Il se dit d'un jugement qui *interloque*, ou qui ordonne qu'une chose sera prouvée ou vérifiée, avant qu'il soit prononcé sur le fonds de l'affaire.

INTERLOPE, s. m. du lat. *inter*, entre, au milieu, et du hollandais, *loopen*, entrer : entrer furtivement, s'immiscer sans en avoir le droit dans une affaire, dans le commerce d'un autre.

(*Commerce*) Ce mot se dit des vaisseaux marchands qui font un commerce clandestin et illicite ; il est sur-tout en usage, en parlant des colonies de l'Amérique, et particulièrement de celles des Espagnols, dont les ports sont, sans exception, rigoureusement fermés aux étrangers, et dont le commerce lucratif attire beaucoup de vaisseaux marchands étrangers, le long de leurs côtes, pour tâcher de débarquer dans des endroits secrets, dont on est convenu avec les habitans du pays, les marchandises prohibées ; ou de faire de quelque manière le trafic qui leur est défendu par les lois, sans être découvert par les vaisseaux gardes-côtes du roi d'Espagne.

INTER-LUNIUM, s. m. mot emprunté du latin, composé d'*inter*, entre, et de *luna*, lune : entre lune.

(*Astron.*) Tems où la lune ne paroît pas : deux jours avant et après la conjonction.

INTERMÈDE, du latin *intermedius*, qui est placé au milieu, qui est entre deux.

(*Jeux scéniques*) Sorte de représentation et de divertissement : comme danse, ballet, chœur, etc., entre les actes d'une pièce de théâtre.

Dans l'ancienne tragédie, le chœur chantoit dans les *intermèdes* pour marquer les intervalles entre les actes. Les Romains supprimèrent ces chœurs, et introduisirent à leur place des mimes, des danseurs, etc.

Dans le moyen âge, l'*intermède*, connu alors sous le nom d'ENTREMETS (*V.* ce mot), étoit un spectacle muet, accompagné de machines, où des hommes, des animaux exprimoient ordinairement une action ; et quelquefois des bateleurs faisoient leurs tours.

Aujourd'hui c'est une pièce de musique et de danse qu'on insère à l'opéra, et quelquefois à la comédie, entre les actes d'une grande pièce.

INTERMITTENCE, s. f. du lat. *intermitto*, mettre entre, interrompre, discontinuer : interruption, discontinuation.

(*Méd.*) *Intermittence* du pouls ; c'est lorsque dans un ordre réglé de pulsations le pouls cesse de battre par intervalles ; en sorte qu'entre deux, trois ou quatre battemens il en manque un ou deux. L'*intermittence* du pouls est ordinairement un mauvais présage dans les maladies.

D'*intermittence*, on a fait *intermittentes*, pour désigner les fièvres qui reviennent par accès souvent périodiques, et qui cessent entièrement dans les intervalles : elles sont opposées aux fièvres continues.

(*Hydraul.*) On appelle *fontaines, sources intermittentes*, celles qui coulent pendant un certain tems, et qui cessent ensuite de couler, pour recommencer quelque tems après à couler de nouveau.

INTERNE, adj. du lat. *internus*, pour *inter natus*, qui est au dèdans.

(*Physiol.*) Il s'entend de ce qui est relatif au dedans, ou au plan

que l'on imagine diviser le corps en deux parties égales et symétriques.

(*Méd.*) *Maladies internes*; celles dont le siége est au-dedans du corps; ce sont les plus dangereuses.

(*Géom.*) *Angles internes*; ce sont les angles formés par les côtés d'une figure rectiligne, et pris au-dedans de cette figure.

La somme de tous les angles *internes* d'une figure rectiligne quelconque, est égale à deux fois autant d'angles, moins quatre, que la figure a de côtés.

On appelle encore angles *internes*, ceux qui sont formés entre deux parallèles, par l'intersection d'une troisième ligne. Dans ces parallèles, la somme de deux angles *internes* du même côté, est toujours égale à deux angles droits.

INTERNONCE, s. m. du latin *inter*, entre, et de *nuntius*, nonce.

(*Diplomat.*) Ministre chargé des affaires de Rome, en une cour étrangère, pendant qu'il n'y a point de nonce exprès et en titre.

INTEROSSEUX, adj. du latin *inter*, entre, au milieu, et d'*ossum*, os : situé entre les os.

(*Anat.*) Il y a des *artères interosseux*, *des ligamens interosseux*, *des muscles interosseux*.

INTERPELLATION, s f. du lat. *interpello*, formé d'*inter*, entre, et de *pellere*, interrompre, sommer, interpeller : sommation.

(*Pratique*) sommation faite à quelqu'un de répondre sur ce dont il est interpellé.

INTERPINNE, ÉE, adj. du lat. *inter*, entre, et de *pinnatus*, crénelé, à folioles.

(*Botan.*) Feuille *interpinnée*; celle qui a de petites folioles interposées à de plus grandes.

INTERPOLATION, s. f. du lat. *interpolo*, renouveler, repolir : l'action de renouveler, de repolir.

(*Littérat.*) Ce terme, emprunté de l'art du foulon, a été employé par les critiques, pour désigner les choses ajoutées postérieurement à un manuscrit. Les copistes ont défiguré plusieurs pièces anciennes, et les ont *interpolées*, en y ajoutant des choses de leur tems.

(*Mathématiques et Physique*) Il se dit aussi de la méthode de trouver une loi qui lie plusieurs faits.

(*Astron.*) C'est aussi une méthode employée par les astronomes, pour remplir les intervalles d'une suite de nombres, d'observations ou de calculs, dont la marche n'est pas égale ni le progrès uniforme.

INTERPOSITION, s. f. du latin *inter*, entre, et de *pono*, mettre; mettre entre, interposer : l'état, la situation d'un corps interposé entre deux autres.

(*Pratique*) *Interposition de décret*; c'est proprement le jugement qui ordonne que le bien saisi sera vendu et adjugé par décret.

(*Astron.*) *Interposition* se dit aussi de la situation d'un astre entre deux autres, de manière à former une éclipse.

L'éclipse de soleil ne se fait que par l'*interposition* de la lune entre le soleil et nous; et celle de la lune, par l'*interposition* de la terre entre le soleil et la lune; celle des satellites de Jupiter, par l'*interposition* de Jupiter entre ces satellites et le soleil.

INTERPRÈTE, s. m. du latin *interpres*, pour *inter partes*, selon les uns, et pour *interpræs*, selon d'autres; celui qui se porte pour caution entre deux parties; celui qui rend les mots d'une langue par les mots d'une autre langue.

(*Littérat.*) C'est, en général, celui qui fait entendre les sentimens, les paroles, les écrits de quelqu'un.

INTERRÈGNE, s. m. du latin *interregnum*, tems pendant lequel un roysume est sans roi.

INTERREX, s. m. mot purement latin.

(*Hist. rom.*) On appeloit ainsi chez les Romains, un magistrat qui étoit revêtu de l'autorité suprême durant cinq jours, pendant la vacance du trône sous la royauté; ou, sous la république, pendant la vacance des premières magistratures.

INTERROGATOIRE, s. m. du latin *interrogare*, former d'*inter*, entre, et de *rogare*, demander; sous entendu, *diversos*, plusieurs.

(*Pratique*) Questions faites par un juge, à une partie, sur la vérité

de certains faits, et aux réponses de la partie à ces questions.

INTERSECTION, s. f. du latin *inter*, entre, et de *seco*, couper. (*Géométrie*) Le point où deux lignes, deux plans, se coupent l'un sur l'autre.

L'*intersection* mutuelle de deux plans, est une ligne droite; le centre d'un cercle est dans l'*intersection* de deux de ses diamètres; le point central d'une figure régulière ou irrégulière de quatre côtés, est le point d'*intersection* de ses deux diagonales.

INTERSTELLAIRE, adj. du lat. *inter*, entre, et de *stella*, étoile. (*Astron.*) Il se dit des espaces qui se trouvent entre les étoiles. On voit bien que ces espaces sont situés au-delà de notre système solaire. C'est là que sont placés sans doute les autres systèmes planétaires, se mouvant chacun autour d'une étoile fixe, qui est leur soleil et centre de leur mouvement, ainsi que notre soleil est le centre de notre système.

INTERSTICE, s. m. du lat. *interstitium*, composé d'*inter*, entre, et de *sisto*, ou *sto*, être placé: qui est entre deux intervalles. (*Physique*) On appelle ainsi les petits espaces qui se trouvent entre les parties des corps, et qui sont vides de la propre substance de ces corps. Ce sont ces interstices qu'on appelle pores. *V.* PORES.

INTERVALLE, s. m. du latin *inter*, entre, et de *vallum*, palissade. Les Romains appeloient *intervallum*, la distance entre deux palissades; distance, espace qu'il y a d'un lieu ou d'un tems à un autre. (*Art milit.*) *Espace entre deux bataillons*; c'est l'espace qui les sépare, soit qu'ils soient campés ou en bataille. Cet espace est ordinairement l'ouverture nécessaire pour laisser passer un autre bataillon.

Intervalle du camp à la ligne; c'est la distance qu'il y a du camp à la ligne. Cet espace, d'environ deux cents toises (389,807 mètres), afin de pouvoir contenir les bataillons et escadrons nécessaires à la défense, et laisser derrière eux un espace assez grand pour le passage des troupes qui doivent porter leur secours ailleurs.

(*Musique*) *Intervalle* se dit aussi de la différence d'un son à un autre, entre le grave et l'aigu; c'est tout l'espace que l'un des deux auroit à parcourir pour arriver à l'unisson de l'autre. La différence qu'il y a de l'*intervalle* à l'étendue, est que l'*intervalle* est considéré comme indivisé, et l'étendue comme divisée. Dans l'*intervalle* on ne considère que les deux termes; dans l'étendue on en suppose d'intermédiaires. L'étendue forme un système, mais l'*intervalle* peut être incomposé.

INTESTAT, du lat. *intestatus*, composé de la particule lat. nég. *in*, et de *testari*, certifier, démontrer. (*Pratique*) Celui qui est mort sans avoir fait de testament, ou dont le testament n'a point subsisté.

INTESTIN, s. m. du lat. *intestinum*, formé d'*intus*, dedans, intérieurement: qui est interne, qui est dans le corps. (*Physique*) Ce mot exprime, en physique, une chose qui existe ou qui se passe au-dedans. *Mouvement intestin. V.* MOUVEMENT.

(*Physiologie*) *Intestin* est aussi le nom que l'on donne au canal membraneux qui s'étend de l'estomac à l'anus. On distingue ce canal en deux parties principales: l'une à laquelle on donne le nom d'*intestins grêles* ou de *petits intestins*, et l'autre qu'on nomme gros *intestins*. On fait encore trois parties des *intestins* grêles et des gros. *V.* DUODENUM, le JEJUNUM et l'ILEON qui sont les trois *intestins* grêles. Le CŒCUM, le COLON et le RECTUM sont les trois gros *intestins*. *V.* ces mots à leur place.

INTIMÉ, s. m. du latin *intimo*, faire connoître. (*Pratique*) Le défendeur en cause d'appel, ou celui qui soutient vis-à-vis l'appelant le bien jugé de la sentence dont est appel. L'origine de ce mot vient de ce qu'autrefois les juges subalternes étant responsables de leur jugement, l'appelant ajournoit le juge pour qu'il soutînt le bien jugé de sa sentence, et *intimoit* la partie qui avoit obtenu gain

de cause, c'est-à-dire, lui dénonçoit l'appel. Présentement l'on n'ajourne plus le juge, mais seulement la partie qui a obtenu gain de cause, et cependant le nom d'*intimé* est demeuré à cette partie.

INTONATION, s. f. du lat. *intono*, tonner, faire du bruit : l'action d'entonner.

(*Musique*) *L'intonation* peut être juste ou fausse, trop haute ou trop basse, trop forte ou trop foible, et alors le mot *intonation* s'entend de la manière d'entonner.

INTORSION, s. f du lat. *intorquo*, *intorsum*, tordre, tourner de travers.

(*Botan.*) Volubilité ou contorsion d'une partie, ou bien flexion quelconque qui donne à certaines parties des plantes une direction autre que celle qu'elles sembleroient devoir suivre naturellement.

INTRADOS, s m. composé du lat. *intrà*, au-dessous, et du français *dos*, parement intérieur.

(*Archit.*) Intérieur d'une voûte, partie concave d'un voussoir, d'un arc.

INTRIGUE, s. f. du lat. *intricare*, embarrasser, d'où les Italiens ont fait *intrigare*, dans le même sens; tous les deux dérivés du latin *tricæ*, cheveux, filets, dans lesquels les poulets s'embarrassent, et qui les empêchent de marcher : pratique secrète qu'on emploie pour faire réussir une affaire.

(*Littérat.*) Dans l'action d'un poëme, on entend par l'*intrigue*, une combinaison de circonstances et d'incidens, d'intérêts et de caractères, d'où résultent, dans l'attente de l'événement, l'incertitude, la curiosité, l'impatience, l'inquiétude, etc.

Dans la tragédie ancienne, l'*intrigue* étoit peu de chose. La grande ressource des poëtes grecs étoit la reconnoissance.

Dans la tragédie moderne, l'*intrigue* résulte, non-seulement du choc des incidens, mais du combat des passions; et c'est par-là que dans l'attente de l'événement décisif, l'espérance et la crainte se succèdent et se balancent dans l'ame des spectateurs.

La comédie grecque, dans ses deux premiers âges, n'étoit pas moins intriguée que la tragédie. Dans la comédie du troisième âge, celle de Menandre, l'*intrigue* étoit encore fort simple, puisque Térence, dont les pièces elles-mêmes ne sont pas fort *intriguées*, étoit obligé, en l'imitant, de réunir deux de ses fables pour en faire une. Plaute est supérieur à Térence du côté de l'*intrigue*; son action est plus vive, plus animée, et plus féconde en incidens comiques.

C'est le genre de Plaute que les Espagnols semblent avoir pris; et à leur exemple, les Italiens et les Anglais ont chargé d'incidens l'*intrigue* de leurs comédies. Comme eux, nous avons été long-tems plus occupés du comique d'incidens que du comique des mœurs; mais, depuis, Molière s'est attaché sérieusement à la peinture et à la correction des mœurs, subordonnant l'*intrigue* aux caractères, et n'employant les situations qu'à mettre en évidence le ridicule humiliant qu'il vouloit livrer au mépris. C'est dans cet esprit et avec ce grand art que fut tissue l'*intrigue* de l'*Avare*, de l'*Ecole des femmes*, de l'*Ecole des maris*, de *George Dandin* et du *Tartufe*.

INTROMISSION, s. f. du latin *intrà*, dedans, et de *mitto*, mettre : mettre dedans, entrer, introduire.

(*Physique*) Action par laquelle un corps, soit solide, soit fluide, s'introduit, ou est introduit dans un autre.

INTRONISATION, s. f. du latin *intronisatio*, pour *in tronum mitto* : l'action de placer sur le trône.

(*Liturgie*) Il ne se dit qu'en parlant de la cérémonie qui se fait, quand on met un évêque dans son siége épiscopal lorsqu'il prend possession de son église.

INTRUS, SE, participe de l'inusité *intrure*, du latin *intrudere*, *intrusum*, s'introduire par ruse, par force; se mêler sans être prié; introduit, établi par force, par ruse, ou contre le droit et sans titre, dans quelque charge.

INTUMESCENCE, s. f. du latin *intumesco*, *intumo*, s'enfler.

(*Méd.*) État d'une partie qui

s'enfle, se gonfle ou devient gonflée.

INTUS-SUSCEPTION, s. f. du l. *intus*, dedans, intérieurement, et de *susceptio*, formé de *suscipere*, recevoir, commettre.

(*Physique*) Accroissement d'un corps qui se fait par l'addition ou la réception d'une substance qui se répand dans tout l'intérieur de la masse. Les animaux et les végétaux croissent par *intus-susception*.

(*Méd.*) C'est, en termes de médecine, l'entrée contre nature d'une portion d'intestin dans une autre, comme il arrive quelquefois dans la passion iliaque.

INVENTAIRE, s. m. du latin *inventorium*, employé dans le digeste.

(*Pratique.*) Acte dressé, soit après le décès d'une personne, soit dans le cas de banqueroute ou absence, pour constater d'une manière détaillée les biens, effets, titres et papiers de la succession. Cet acte se fait dans la vue de maintenir les droits des héritiers, légataires, créanciers, et qui peuvent avoir droit à cette succession.

INVENTION, s. f. du lat. *invenio*, trouver, découvrir, imaginer: qualité, faculté, disposition de l'esprit à inventer. Il se prend aussi pour l'action d'inventer, et pour la chose inventée.

(*Elocution*) *Invention* se dit, en termes de rhétorique et de poëtique. En rhétorique, l'*invention* consiste à trouver en chaque sujet les moyens les plus propres à persuader. Cicéron avoit fait quatre livres de l'*invention*; il nous en reste deux.

En poësie, c'est tout ce que le poëte ajoute au sujet historique qu'il a choisi, et le tour qu'il y donne.

(*Peinture*) Dans la langue des arts, *invention* s'entend du choix que fait l'artiste des objets qui conviennent au sujet qu'il se propose de traiter.

L'invention est la partie qui donne de la noblesse et de la valeur à l'art, et fait connoître la force du génie du maître. Elle ne consiste pas seulement en un beau concept et en une idée sage et bien dirigée; mais dans cette unité, dans cette suite d'idées qui remplit et occupe d'abord l'esprit de l'artiste, et ensuite celui du spectateur; unité qu'il doit conserver, depuis la première disposition du personnage jusqu'au dernier coup de pinceau, s'il veut former un seul tout. Plusieurs artistes ont confondu l'*invention* avec la composition: l'*invention* est la vraie partie pratique d'un tableau déja conçu dans l'esprit du peintre; tandis que la composition n'est que l'agrément des objets que l'imagination a conçus.

Lorsqu'on entend faire le recit d'un événement, on se forme aussitôt dans l'esprit une idée de l'action et de l'expression des personnages dont il est question: le talent de représenter ce tableau idéal sur la toile, est ce qu'en peinture on appelle *invention*.

INVERSE, adj. du lat. *inverto inversum*, composé d'*in*, et de *verto*, tourner; sur, retourner.

(*Logique*) Lorsqu'il s'agit d'une proposition, l'*inverse* est l'attribut de la directe mis à la place du sujet. *Tous les fous sont méchans*, est l'inverse de, *tous les méchans sont fous*.

(*Arithm. Algèbre.*) On applique ce mot à une certaine manière de faire la règle de trois ou de proportion, qui semble être renversée, ou contraire à l'ordre de la règle de trois directe.

L'*inverse* d'une proposition est toujours aussi exactement vraie que la proposition même, quand celle-ci l'est; par exemple: 3 étant à 6, comme 6 à 12, il faut nécessairement que 6 soit à 3, comme 12 à 6.

(*Physique*) *Raison inverse*; on dit que deux choses sont en raison inverse de deux autres, lorsque la première est à la seconde, comme la quatrième est à la troisième; par exemple: quand on dit que la gravitation est en raison inverse du carré des distances, cela veut dire que la gravitation à la distance A est à la gravitation à la distance B, comme le quarré de la distance B est au carré de la distance A.

(*Mathémat. transcend.*) *Méthode inverse des fluxions*; c'est ce qu'on appelle plus communément

calcul intégral. *Voy.* FLUXIONS, INTEGRAL.

INVERSION, s. f. même origine qu'INVERSE.

(*Grammaire*) Transposition, changement de l'ordre dans lequel les mots ont accoutumé d'être rangés dans le discours ordinaire.

INVERTÉBRES, adj. de la particule latine *négat.*, *in*, et de *vertebra*, vertèbre : sans vertèbres.

(*Hist. nat.*) C'est ainsi qu'on appelle, dans le système de M. Cuvier, les animaux qui n'ont ni colonne vertébrale, ni squelette, pour les distinguer des animaux *vertébrés*, ou ayant *des vertèbres*.

INVESTIR, v. a. du lat *investire*, revêtir.

(*Féodal.*) Conférer à quelqu'un le titre de quelque fief, dignité ou bénéfice.

(*Art milit.*) *Investir une place*; c'est se saisir de ses avenues, et distribuer les troupes dans les postes principaux, en attendant, pour que rien n'y entre ni n'en sorte, soit qu'on en veuille faire le siège ou l'obliger à se rendre par famine.

INVOLUCELLE, s. m. du lat. *involucellum*, diminutif d'*involucrum*, dérivés l'un et l'autre d'*involvo*, envelopper : petite enveloppe.

(*Botan.*) *Involucre partiel* ou *secondaire*; celle de chacune des petites ombelles particulières qui composent une ombelle générale.

INVOLUCRE, s.f. du lat. *involucrum*. *V.* INVOLUCELE, enveloppe.

(*Botan.*) Assemblage de folioles ou feuilles florales à la base commune de plusieurs pédoncules ou fleurs sessiles.

On donne aussi ce nom à l'enveloppe commune continue, ou comme caliciforme, de plusieurs fleurs; elle prend aussi quelquefois l'apparence de péricarpe.

IONIEN, NE, adj. du grec ἰὼν (*iôn*), génit. ἴωνος (*iônos*) Ion, petit fils d'Erechthée, qui donna son nom à l'Ionie.

(*Langage*) Il se dit d'un dialecte grec, ou de la langue qu'on parloit en Ionie; *le dialecte ionien* ou simplement l'*ionien*.

(*Musique*) *Mode ionien*; c'étoit, en comptant du grave à l'aigu, le second des cinq modes moyens de la musique des Grecs.

(*Architecture*) L'ordre *ionien*, ou *ionique*, est le troisième des ordres d'architecture.

Cet ordre inventé par les Ioniens, déprisé par Vitruve, et employé dans la construction d'un magnifique temple de Diane à Ephèse, tient le milieu entre la manière solide et la délicate. Sa colonne, prise en bas, y compris la tête et le chapiteau, est de neuf diamètres de hauteur. Son chapiteau est orné de volutes, et sa niche de denticules. Le fût des colonnes est cannelé.

IOTA, s. m. la neuvième lettre de l'alphabet grec, et dont la figure est la plus simple de toutes; c'est le nom de la voyelle I. Ce mot s'emploie dans le style familier pour dire, pas la moindre chose, rien.

IRIS, s. m. ce mot purement grec est dérivé d'ἐρῶ (*érein*), annoncer, parler.

(*Physique*) C'est le nom pratique de l'arc-en-ciel; ce météore est ainsi appelé, parce qu'il annonce la pluie. *V.* ARC-EN-CIEL.

(*Anatomie*) C'est le nom de cette partie de l'uvée que l'on voit au travers de la cornée transparente, laquelle est composée d'un cercle de différentes couleurs, tantôt noir, tantôt bleu, tantôt vert, et percé d'un trou dans son milieu, qu'on appelle pupille ou prunelle.

(*Optique*) C'est ainsi qu'on appelle ces couleurs changeantes qui paroissent quelquefois dans les glaces des télescopes, et qui imitent les couleurs de l'arc-en-ciel.

(*Docimastique*) On appelle *iris*, les petites bluettes qui se croisent rapidement dans un essai qui bout sur la coupelle, et qui font dire qu'il circule bien. *V.* ESSAI, COUPELLE.

(*Lythologie*) C'est encore le nom d'une pierre précieuse, d'une espèce d'opale, qui, exposée au soleil, fait voir les couleurs de l'arc-en-ciel.

IRONIE, s. f. du grec εἰρωνία (*éirônéia*) formé d'εἴρων (*éirôn*), dissimulé, moqueur.

(*Elocut.*) L'*ironie* est un trope par

lequel on dit tout le contraire de ce qu'on pense, et de ce qu'on veut faire penser aux autres.

IRRADIATION, s. f. du lat. *irradiatio*, formé d'*irradiare*, pour *in*, *radiare*, jeter des rayons sur, éclairer de ses rayons : effusion, émission des rayons d'un corps lumineux.

(*Astronomie*, *Optique*) Expansion, ou débordement de lumière, qui environne les astres, en forme de couronne ou de frange, et qui forme l'extension apparente de ces objets lumineux, provenante de l'abondance de lumière. A la vue simple, cette *irradiation* est si grande, que Tycho-Brahé estimoit le diamètre de Vénus douze fois plus grand qu'il ne paroît réellement dans les lunettes, et Kepler sept fois trop grand. Après la découverte des lunettes d'approche, et surtout du micromètre de Huyghens, on a eu sur la grandeur apparente des astres, des idées beaucoup plus exactes ; mais on n'a pas connu pour cela l'effet de l'*irradiation*. A mesure qu'on a employé des lunettes plus longues et plus parfaites, on a trouvé le diamètre du soleil de plus en plus petit ; ce qui semble indiquer que ces lunettes en circonscrivant mieux les objets, diminuent la largeur de la couronne d'aberration, ou la quantité de l'*irradiation*.

IRRATIONEL, LE, adj. du lat. *irrationalis*, pour *in rationalis*, ou *non rationalis*, qui n'est pas rationel.

(*Arithm.*, *Algèbre*) Il se dit des nombres qui n'ont aucune commune mesure avec l'unité ; c'est la même chose que SOURD, INCOMMENSURABLE. *V.* ces mots.

IRRÉDUCTIBLE, adj. de la particule lat. négat. *in*, et de *reduco*, réduire : qui ne peut être réduit.

(*Analyse*) *Cas irréductible* ; c'est celui où une équation du troisième degré a ses trois racines réelles, inégales et incommensurables. Dans ce *cas*, si on résout l'équation par la méthode ordinaire, la racine quoique réelle, se présente sous une forme qui confirme des quantités imaginaires ; et l'on n'a pu jusqu'à présent réduire cette expression à une forme réelle, en chassant les imaginaires qu'elle contient.

(*Chimie*) *Irréductible* se dit aussi d'une chaux métallique qu'on ne peut réduire en métal.

IRREFRAGABLE, adj. de la particule lat. négat. *in*, et de *refragor*, résister : ce qu'on ne peut contredire, qu'on ne peut récuser. *Autorité irréfragable*, *témoignage irréfragable*.

IRRÉGULIER, adj. de la particule lat. négat. *in*, et de *regula*, règle : qui n'est point selon les règles.

(*Grammaire*) On donne ce nom à ceux de nos verbes, qui, pour la formation de leurs modes, tems et personnes, ne suivent pas les conjugaisons générales.

(*Géom.*) Les corps *irréguliers* sont ceux qui ne sont point terminés par des surfaces égales et semblables.

(*Botan.*) Un calice ou un pétale *irrégulier*, est celui dont les parties ne sont pas disposées dans un ordre symétrique.

IRRIGATION, s. f. du l. *irrigare*, pour *in rigare*, arroser sur : arrosement.

(*Agric.*) Arrosement des près, des terres, des rigoles ou saignées tirées d'une rivière, d'un ruisseau, et canaux d'*irrigation*.

IRRITABILITÉ, s. f. du latin *irritare*, irriter, et d'*habilitas*, faculté, disposition ; faculté susceptible d'être irrité,

(*Physique*) Les physiologistes sont convenus d'appeler ainsi la propriété qu'ont quelques organes des animaux ou des plantes, de se contracter lorsque certains corps les touchent. La lumière, la chaleur, les acides, les alkalis caustiques, le galvanisme, etc. ont la faculté d'exciter cette *irritabilité* ; mais quelle est la cause des phénomènes qui naissent de cette propriété ? c'est ce qu'on ignore. On sait que l'*irritabilité* diffère de la *sensibilité*, de l'*élasticité* ; mais on n'a pas encore trouvé qu'elle soit l'effet d'un *pur* mécanisme, comme quelques-uns le croyent.

IRRORATION, s. f. du l. *irroro*,

composé d'*in*, sur, et de *roro*, arroser.

(*Médec. anc.*) Arrosement.

L'arrosement consistoit à arroser tous les jours certaines plantes, avec l'urine, les sueurs, les selles ou les lavures du membre malade, ou de tout le corps, jusqu'à la guérison entière de la maladie.

ISAGONE, adj. du grec ἴσος (*isos*) égaler γωνία (*gónia*), angle.

(*Géom.*) Terme dont on se sert quelquefois, mais rarement, pour exprimer une figure composée d'angles égaux.

ISCHION, s. m. du grec ἰσχίον (*ischion*).

(*Anat.*) Mot grec qu'on a retenu en français, pour désigner un des os du bassin.

Ses dérivés sont, *ischiodique*, qui appartient au haut de la cuisse, ou à l'*ischion*; *ischio-caverneux*, qui appartient à l'*os ischion*, et aux corps caverneux de la verge; *ischiopectoré*, qui a rapport à l'os *ischion* et au muscle pectoré.

ISCHURIE, s. f. du grec ἰσχουρία (*ischouria*), suppression ou rétention d'urine, formé d'ἴσχω (*ischó*), arrêter, retenir, et d'οὖρον (*ouron*), urine.

(*Méd.*) Entière suppression ou rétention d'urine, causée par tout ce qui peut boucher les conduits des reins, ou les urétères, ou le canal de la vessie; comme sont le sable, la pierre, les grumeaux de sang, l'inflammation.

ISIAQUE, a. du grec ἰσιακὸς (*isiakos*), qui appartient au culte d'Isis.

(*Antiquités*) Il ne se dit qu'en parlant de la *table isiaque*, célèbre monument de l'antiquité, sur lequel sont représentés les mystères d'Isis.

C'est une table de bronze à compartimens, d'environ un mètre six palmes de long, sur trois de large; elle a été achetée au sac de Rome, en 1525, par un serrurier qui la vendit au cardinal Bembo; à la mort du cardinal, elle passa dans le cabinet des ducs de Mantoue, et y resta jusqu'à l'an 1630, époque à laquelle cette ville fut prise par les troupes impériales.

Dès lors, la table isiaque a disparu: elle a dans la suite passé à Turin, sans qu'on sache par qui ni comment. Enfin, en l'an 7, elle est arrivée de Turin à Paris, avec plusieurs manuscrits, et elle a été déposée à la bibliothèque nationale; mais elle est singulièrement endommagée, parce qu'on presume que le soldat qui s'en est emparé à Mantoue l'aura dégarnie des flammes d'argent, qui suppléoient à quelques parties de la peinture. Les savans ne sont pas d'accord sur son antiquité. Schuckford, dans son Histoire du monde, dit que *la table Isiaque* a été gravée avant que les Egyptiens adorassent des figures d'hommes ou de femmes. Warburton, au contraire, pense que cette table a été faite pour les personnes qui, à Rome, étoient attachées au culte d'Isis, et M. Cointreau, dans son Histoire abrégée des Médailles et Antiques de la Bibliothèque Impériale, dit que ce précieux tableau de la mythologie Egyptienne peut avoir été composé, soit à Alexandrie, soit à Rome, dans le premier ou deuxième siècle de l'ère vulgaire; enfin, il y en a qui prétendent qu'elle fut apportée en Italie du temps des croisades, par un seigneur de la maison de Gonzagues.

ISLAMISME, s. m. Les Mahometans disent *al-islam*. C'est un mot Arabe, dérivé du verbe *salame* qui, à la quatrième conjugaison, signifie, entre autres choses, s'abandonner entièrement à Dieu, lui remettre sa personne et toutes ses affaires.

Ainsi *al-islam* veut dire la religion dans laquelle on s'abandonne, de cette manière, entre les mains de Dieu. D'Herbelot en a fait en notre langue *islamisme*, comme d'autres ont fait *musulman* de *maslemin*.

Islamisme, et c'est le propre nom de la religion de Mahomet; il se prend aussi pour le pays que possèdent les Mahométans.

ISOCÈLE, adj. du grec ἴσος (*isos*), égal, et de σκέλος (*skelos*), jambe, à jambes égales.

(*Géometrie*) Le triangle isocèle est celui qui a deux côtés égaux; il est ainsi appelé, parce que ces deux côtés égaux sont comme deux

jambes qui soutiennent le *triangle-isocèle*.

Dans tout *triangle isocèle*, les angles opposés aux côtés égaux sont égaux ; et une ligne tirée du sommet sur la base, de manière qu'elle la coupe en deux parties égales, est perpendiculaire sur cette même base

ISOCHRONE, adj. du grec ἴσος (*isos*) égal, χρόνος (*chronos*), tems; qui se fait en tems égaux.

(*Mécan. et Géom.*) *Isochrone* se dit des vibrations d'un pendule, qui se font en temps égaux.

Les vibrations d'un pendule sont toutes regardées comme *isochrones*, soit que l'arc que le pendule décrit, soit plus grand ou plus petit ; car quand l'arc est plus petit, le pendule se meut plus lentement ; et quand l'arc est plus grand, le pendule se meut plus vite ; cependant il est bon de remarquer que les vibrations ne sont pas *isochrones* à la rigueur, à moins que l'arc décrit ne soit une cycloïde.

Ligne isochrone ; c'est celle par laquelle on suppose qu'un corps descende, sans aucune accélération.

C'est à Leibnitz qu'on est redevable de la ligne isochrone. Il a aussi montré la manière de trouver une ligne par laquelle un corps pesant venant à descendre, s'éloignera, ou s'approchera uniformément d'un point donné.

Isochronisme, s. m. même origine qu'ISOCHRONE.

(*Géom. et Mécan.*) Egalité de durée dans les vibrations d'un pendule.

Il y a cette différence entre *isochronisme* et SYNCHRONISME (*V.* ce mot), que le premier se dit de l'égalité de durée entre les vibrations d'un même pendule, et l'autre, de l'égalité de durée entre les vibrations de deux pendules différens.

ISOLER, v. a. de l'italien *isola*, *île*, fait du latin *insula* ; faire qu'un bâtiment ne tienne à aucune autre, en faire une *île*.

(*Electricité*) Isoler, en termes d'*électricité* ; c'est soulever un corps que l'on veut électriser par communication, avec des supports ; qui soient de nature à ne partager que très-peu ou même point son électricité, et qui ne la transmettent pas aux autres corps qui sont dans le voisinage. L'expérience a appris que les corps de cette espèce sont le verre, la soie, le criu, le souffre, la résine, la poix, la cire d'Espagne, la cire d'abeilles, etc. on appelle *isoloir*, le siège sur lequel on place la personne qu'on veut électriser.

ISOMÉRIE, du grec ἴσος (*isos*), égal, et de μερὶς (*méris*), partie : l'action de réduire en parties égales.

(*Alg.*) Manière de délivrer une équation des fractions qui l'embarrassent. Ce terme n'est en usage que dans les anciens auteurs.

ISOPÉRIMÈTRE, adj. du grec ἴσος (*isos*), égal, et de περίμετρον (*perimétron*), contour, circuit, dérivé de περὶ (*peri*), autour, et de μέτρον (*métron*), mesure : figure dont les contours sont égaux.

(*Géom.*) Les figures *isopérimètres*, sont celles dont les circonférences sont égales. Ils est démontré en géométrie qu'entre les figures *isopérimètres*, celles-là sont les plus grandes qui ont le plus de côtés ou d'angles ; d'où il suit que le cercle est de toutes les figures qui ont la même circonférence que lui, celle qui a le plus de capacité.

Jacques Bernouilli est le premier qui ait traité avec exactitude la théorie des figures *isopérimètres*, curvilignes, beaucoup plus difficile et plus profonde que celle des figures *isopérimètres* rectilignes.

ISORROPIE, s. f. du grec ἰσορροπία (*isorropia*), équilibre.

(*Mathém.*) Terme employé par quelques auteurs pour signifier équilibre ; d'où ils ont fait *hisorropique*, pour ce qui est en équilibre, et *isorropastique*, pour la science de l'*équilibre*. *V.* STATIQUE.

ISTHME, s. m. du grec ἰσθμὸς (*isthmos*), terre resserrée entre deux mers.

(*Géomet.*) Langue de terre qui joint deux continens, ou une péninsule à la terre ferme, et qui sépare deux mers. Les plus célèbres *isthmes* sont ceux de Panama, de Suez, de Corinthe.

(*Anat.*) *Isthme* se dit aussi de quelques parties du corps.

geuses, comme des choux, de la luzerne, du trèfle, etc.

JACK, mot anglais que Johnson regarde comme une corruption du français *jacquese*, est, en général, un terme de mépris, exprimant un diminutif; un instrument, une manivelle, propre à suppléer quelque chose de plus considérable.

(*Marine*) En termes de marine, c'est le canton supérieur du grand pavillon anglais.

JACULATOIRE, adj. du latin *jaculari*, lancer, darder.

(*Culte cathol.*) *Oraisons jaculatoires*; ce sont des prières courtes et ferventes adressées à Dieu du fond du cœur, même sans prononcer des paroles: tel est le *deus in adjutorium*, etc., que l'Eglise a placé à la tête de toutes les heures canoniales.

(*Hydraul.*) On appeloit autrefois *fontaine jaculatoire*, ce qu'on nomme aujourd'hui plus communément JET-D'EAU. *V.* ce mot.

JADE, s. m. de l'espagnol *hijada*, *piedrahijada*, pierre néphrétique.

(*Minéral*). On distingue le *jade néphrétique*, et le *jade tenace*. Le premier, qui a reçu son nom de la croyance superstitieuse que, porté au cou, il garantit de la colique néphrétique, est verdâtre, olivâtre, blanchâtre, translucide, et prend un poli onctueux. On le trouve en Chine, dans l'Inde, dans l'Amérique, sur les bords de la rivière des Amazones, d'où il a été nommé *pierre des Amazones*.

Le *jade tenace* est blanchâtre ou lilas, opaque ou translucide, seulement sur les bords. Il prend un beau poli, et se brise difficilement. Cette pierre se trouve dans les Alpes, en Corse. On la nomme *tenace*, parce qu'elle résiste plus au marteau que la première.

JAIS ou JAYET, du lat. *gagates*, pris du grec γαγατης (*gagatès*), à cause du fleuve *gagis*, en Lycie, près duquel on trouvoit cette substance.

(*Minéral.*) Le *jayet* est noir et opaque, plus dur que la houille. Il est susceptible d'être travaillé au tour et poli; on en fait des bijoux, principalement pour le deuil.

JALON, s. m. du lat. *jaculum*, *javelot*.

(*Géom. prat.*) C'est un bâton droit de cinq à six pieds (16 ou 19 décimètres), dont un des bouts est terminé en pointe, pour être enfoncé dans la terre, tandis que l'autre est destiné à présenter un morceau de papier blanc étendu, au moyen d'une fente que l'on y pratique à cet effet.

(*Art milit.*) Dans les marches des armées, on fait reconnoître d'avance les chemins que doivent suivre les colonnes, et l'on en fait jalonner les directions avec de simples perches, dont le sommet est garni d'une touffe de paille.

JALOUX, adj. de l'italien *geloso*, fait du lat. inusité *zelosus*, formé de *zelus*, envie, amour, émulation, qui a de la jalousie.

(*Art milit.*) On dit qu'une place est *jalouse*, qu'un poste est *jaloux*, pour dire que c'est une place fort exposée, que c'est un poste fort exposé, et où des troupes peuvent être facilement enlevées. On dit dans le même sens qu'une place tient tout un pays en *jalousie*, pour dire qu'elle le tient en sujétion, et dans de continuelles alarmes; qu'une armée tient plusieurs places en *jalousie*, quand elle est à portée de les pouvoir attaquer.

(*Marine*) *Jaloux* se dit aussi d'un bâtiment qui est fort sensible aux mouvemens des vagues, et qui par cette cause est difficile à gouverner et à tenir dans une direction fixe.

JAMBE, s. f. du lat. *campa*, qu'on a dit dans la basse latinité pour *crus*, et qu'on a fait du grec καμπη (*kampé*) dont les Italiens ont fait *gamba*, et dont nous avons fait *gambade*.

(*Anat.*) C'est cette partie de l'extrémité inférieure du corps, qui est depuis le genou jusqu'au pied.

(*Equitat.*) On dit les *jambes* d'un cheval. *La science du cavalier consiste dans l'accord de la main et des jambes.* Ce cheval *entend très-bien les jambes*, pour dire qu'il est bien sensible aux aides de ces parties. On dit encore qu'un *cheval a bien de la jambe*, pour

dire qu'il a les *jambes fines* ; qu'il n'a point de *jambe*, pour dire qu'il brouche fréquemment.

(*Archit.*) *Jambes de force* ; ce sont deux grosses pièces de bois, qui étant posées sur les extrémités de la poutre du dernier étage d'un bâtiment, vont se joindre dans le poinçon pour former le comble.

JANNISSAIRE, s. m. composé des deux mots turcs *iegni cheri*, qui signifie *nouvelle milice*, parce que les janissaires étoient anciennement recrutés par des enfans de chrétiens, que les ministres du Grand-Seigneur enlevoient de temps en temps par forme de tribut, que l'on instruisoit de la loi musulmane, et que l'on dressoit aux exercices de la guerre.

(*Hist turque*) Les *jannissaires* sont des soldats d'infanterie turque, qui servent à la garde du Grand-Seigneur.

Le corps des jannissaires fut, dit-on, établi en 1372, par le sultan Amurat II, fils d'Orcan, après ses conquêtes dans la Thrace et la Macédoine, et formé des enfans de chrétiens qu'il avoit faits prisonniers.

Le corps des jannissaires s'est extraordinairement augmenté depuis son institution. Leur nombre, dans ces derniers temps, a été porté jusqu'à cinquante-quatre mille.

JANTE, du lat. *canthus*, ou *cantha*.

(*Charron.*) Pièce de bois courbée, qui fait une partie du cercle de la roue d'un carrosse, d'un chariot, d'une charrette.

JANVIER, s. m. du lat. *januarius*, dérivé de *janus*, divinité à laquelle les Romains dédièrent ce mois.

(*Chronol.*) Anciennement l'année commençoit à Pâques ; mais depuis 1564, elle commence au premier janvier, conformément à l'ordonnance de Charles IX.

JARDIN, s. m. de l'allemand *garten*, dont les Italiens ont fait *giardino*, les Espagnols *jardino*, les Anglais *garden*. Lieu fermé de haies ou de murs, pour l'utilité ou pour le plaisir ; contenant, suivant son étendue un potager, un verger, un bois, un fleuriste, et un parterre. Sa destination le fait nommer légumier, fruitier, fleuriste, et jardin de propreté.

Le fameux *Lenostre* est le premier qui ait donné sur l'art du jardinage des règles qui ont été adoptées par toute l'Europe. Sa théorie étoit une irrégularité agréablement variée.

Dufresni crut devoir changer la méthode de *Lenostre*, et préféra une disposition bizarre et inégale.

Kent est le premier Anglais qui, en suivant les principes de Dufresni, ait osé en 1720, s'écarter des règles généralement adoptées dans son pays.

Les dessins de Kent ayant eu un grand succès en Angleterre, sir Thomas Whately réunit tous les principes de son compatriote dans *ses observations sur les jardins anglais*.

(*Botan.*) *Jardin Botanique* ; c'est un jardin où l'on rassemble avec ordre, avec méthode, des plantes de toute espèce.

Jardin botanique est encore le titre d'un ouvrage qui traite méthodiquement des plantes cultivées dans un *jardin botanique*.

JARGON, s. m. terme de minéralogie, corrompu de *zirgone*, qui tire son nom de la *zircone*, terre particulière qui le compose. C'est cette substance qu'on appelle vulgairement diamant brut de Ceylan et jargon. Son caractère essentiel est dans sa cristallisation ; sa couleur est rouge, brunâtre, rougeâtre, jaunâtre, verdâtre, jaune verdâtre, blanchâtre.

JARRET, s. m. du lat. barb. *garittum*.

(*Anat.*) L'endroit du corps humain qui est derrière le genou.

JASPE, s. m. du gr. ἰασπις (*jaspis*).

(*Minéral.*) La substance du *jaspe* ou du *quartz jaspe*, est composée de quartz agathe, empâté d'argite ferrugineux se qui lui donne différentes couleurs. Le *jaspe* fleuri est celui où les différentes couleurs se trouvent réunies sans ordre.

JASPÉ, ÉE, adj. même origine que JASPE.

(*Botan.*)

(*Botan.*) On dit qu'une fleur est *jaspée* ou bigarrée, quand ses panaches sont courts, étroits, et très-multipliés.

JAUGE, s. f. du lat. barb. *gagga*, suivant M. Ducange.

(*Géom. prat.*) Instrument qui sert à faire connoître une étendue proposée, et sur-tout la solidité d'un corps de figure quelconque. Le *jaugeage* a pour objet la stéréométrie, ou la mesure des corps solides, et par conséquent une opération qui consiste à réduire à une mesure cubique connue, la capacité inconnue de toutes sortes de vaisseaux; laquelle mesure est fixée par la loi ou par l'usage.

(*Hydraul.*) *Jauger*, en termes d'hydraulique, c'est trouver dans un tems donné, la quantité d'eau que fournit une source ou une pompe à bras, à cheval, à moulin, et en général, la dépense d'eau nécessaire pour le service d'une machine hydraulique quelconque.

(*Marine*) *Jauger un vaisseau*; c'est mesurer et calculer sa capacité, et déterminer par là combien il peut contenir de tonneaux de mer, contenant quatre barriques chacun, dans son fond de cale.

JAUNE, adj. du lat. *galbus* ou *hyalinus*.

(*Physique*) C'est une des sept couleurs primitives dont la lumière est composée. C'est la troisième en commençant à compter par la plus forte, ou ce qui est la même chose, par la moins réfrangible.

Les corps qui nous paroissent *jaunes*, ne nous paroissent tels, que parce que leur surface réfléchit les rayons *jaunes* en beaucoup plus grande abondance que les autres.

JAUNISSE, s. f. même origine que JAUNE.

(*Méd.*) Espèce d'*ictère*, maladie ainsi appelée, parce que toute la peau est *jaune*. *V.* ICTÈRE.

(*Jardin.*) Les jardiniers emploient aussi ce mot pour désigner une maladie des arbres, dont les feuilles deviennent *jaunes* avant le tems de leur chute.

JÉCORAIRE, du latin *jecorarius*, dérivé de *jecur*, foie.

(*Physiol.*) Qui appartient au foie.

JECTIGATION, s. f. du latin *jactus*, jet, qu'on a prononcé autrefois *ject*.

(*Méd.*) Tremblement ou tressaillement qu'on sent au pouls du malade, qui montre que le cerveau, qui est l'origine des nerfs, est attaqué et menacé de convulsion.

JEJUNUM, s. m. mot latin qui signifie, qui est à jeun.

(*Physiol.*) On appelle ainsi le second des intestins grêles, parce qu'on le trouve presque toujours vide dans l'ouverture des cadavres.

JENNY, s. f. mot purement anglais, adopté en français pour désigner une machine à filer montée d'un grand nombre de fuseaux.

JET, s. m. du lat. *jactus*, dérivé de *jacere*, lancer, jeter. Ce terme a diverses acceptions; dans sa signification la plus naturelle, il désigne le mouvement d'un corps lancé, soit avec la main, soit avec un instrument.

(*Art milit.*) *Armes de jet*; on appelle ainsi des armes propres à lancer des corps avec force, pour offenser l'ennemi de loin. Chez les anciens, la fronde, l'arc, la baliste, la catapulte, etc., étoient des *armes de jet*. Les canons, les mortiers, les fusils, leur ont été substitués.

Jet des bombes; c'est le nom qu'on donne à la partie des mathématiques qui traite du mouvement des bombes, de la ligne qu'elles décrivent dans l'air, de la manière dont il faut disposer le mortier pour qu'elles aillent tomber à un point donné.

Si l'air étoit sans résistance, si la force de la poudre étoit bien connue, ces questions se résoudroient facilement; mais il n'en est pas ainsi, et l'air altère le mouvement des bombes à tel point, que la pratique ne s'accorde nullement avec la théorie, sur-tout quand la vitesse de la bombe est considérable. Il faut donc avoir égard à la résistance; mais la détermination du mouvement devient alors très-difficile, et les calculs sont si compliqués que Robins et Euler, les meilleurs auteurs que l'on puisse con-

sulter sur cet objet, regardent ce problème comme insoluble. La raison qu'ils en donnent, c'est que la loi de la résistance des fluides est très peu connue, quand le choc se fait obliquement; et que l'air étant un fluide compressible, il se condense devant la bombe; et cette condensation va tellement en augmentant qu'il y a des exemples d'hommes blessés grièvement par le passage d'un boulet en mouvement, dont ils n'avoient point été frappés.

Nos bombardiers, après avoir reconnu, autant qu'ils le peuvent de l'œil, la distance du lieu où ils veulent tirer, se servent des tables, pour connoître les différentes étendues des portées, selon la différence des élévations du mortier, sur tous les degrés de l'équerre depuis un jusqu'à quarante-cinq; mais l'expérience et le continuel exercice l'emportent toujours sur la plus savante théorie.

(*Hydraul.*) *Jet d'eau*; c'est une lance, ou lame d'eau, qui s'élève en l'air par un seul ajutage ou orifice qui en détermine la grosseur. Quand l'ajutage est horizontal, le jet monte verticalement; il s'éléveroit jusqu'au niveau de la source qui le produit; si plusieurs causes n'en empêchoient; ces causes sont: le frottement contre les bords de l'orifice, la résistance de l'air et la chute de l'eau supérieure qui tombe sur celle qui la suit; aussi on observe qu'en l'inclinant un peu il monte plus haut.

(*Marine*) *Jet* est un terme de jurisprudence maritime, qui signifie les effets jetés à la mer pour sauver le vaisseau dans un danger pressant, soit pour éviter de faire naufrage, soit pour fuir l'ennemi. On appelle *contribution*, la répartition qui se fait sur le corps du vaisseau, sur sa cargaison et son fret, du prix et valeur des choses jetées à la mer dans un cas pareil.

(*Botan.*) *Jet* se dit aussi de la dernière production d'un arbre ou d'un arbuste; c'est le bourgeon développé.

(*Fondeur*) Les *jets* sont des canaux plus larges que les égoûts, et qui servent à porter le métal fondu dans toutes les parties du moule. On dit encore, en terme de fonderie, une figure d'un seul *jet*, pour dire une figure qui a été fondue tout à-la-fois.

(*Peinture, Sculpture*) Le *jet des draperies*; le mot *jet* est employé relativement aux draperies, parce qu'en effet elles doivent être *jetées* comme par hasard, et ne faire qu'obéir aux mouvemens de la figure qui en est revêtue.

Le *jet des draperies* est porté au plus haut degré de perfection, quand les étoffes sont disposées de manière qu'elles paroissent *jetées* par la nature elle-même, et le naturel se trouve par le principe simple, qu'une étoffe doit être *jetée* de manière qu'on lise sans peine sa marche sur le corps qu'elle enveloppe, et qu'il semble, qu'en la prenant par un coin, on puisse en dépouiller la figure qu'elle habille.

On auroit de la peine à rien citer de plus parfait dans l'art de disposer ou de *jeter* les draperies que les ouvrages de Raphaël: il est vrai, simple, grand, gracieux, varié selon le caractère et l'expression de chaque figure. *V.* DRAPER.

JETÉE, s. f. même origine que JET.

(*Marine*) Espèce de digue qui s'avance en mer, à l'entrée d'un port, ou à l'embouchure d'une rivière, pour diriger le cours de l'eau, pour rompre la violence des lames, et mettre le port plus à l'abri.

JETER, v. a. du latin *jacere*, *jactum*.

(*Marine*) *Jeter l'ancre*; c'est mouiller.

Jeter le loc. *V.* LOC.

Jeter des mâts à bas; c'est démâter.

Jeter un vaisseau sur la côte; c'est échouer un vaisseau sur le rivage.

JEU, s. m. du lat. *jocus*, divertissement, récréation.

(*Musique*) La manière dont on touche les instrumens. Avoir le *jeu beau*, *brillant*.

Il se dit encore en parlant de l'orgue: un *jeu d'orgues*; et en parlant des divers *jeux* de l'orgue: *jeu de flûtes douces*, *jeu de voix humaine*, etc.

(*Art dramat.*) *Jeu* se dit aussi de la manière dont un comédien représente : *Ce comédien a le jeu noble.*

(*Marine*) *Jeu de voiles ;* c'est l'assortiment de toutes les voiles nécessaires pour garnir complétement toutes les vergues, les mâts et étais d'un vaisseau, de leurs voilures usitées. On embarque ordinairement dans les vaisseaux un second *jeu* de voiles pour le change.

Jeux floraux ; *V.* FLORAUX.

JOAILLIER, s. m. du teutonique *jeweel*, dont les Allemands ont fait *jewellen*, et les Anglais *jewel*, pour joyau.

(*Technol.*) Ouvrier qui travaille en joyaux, en pierreries.

JOINTURE, s. f. du lat. *junctura*, formé de *jungere*, *junctum*, joindre.

(*Anat.*) Joint, assemblage, liaison, l'endroit où se fait un assemblage, et particulièrement celui des os. C'est la même chose qu'ARTICULATION. *V.* ce mot.

JONQUE, s. f. les Anglais disent *junck ;* c'est un mot chinois.

(*Marine*) Sorte de bâtiment des mers de la Chine, et autres pays circonvoisins, qui porte depuis cent jusqu'à trois cents tonneaux. La construction des *jonques* est à fond plat, fort défectueuse, et on ne peut pas plus grossière. Leur mâture, leur grément et leur voilure sont encore plus grossiers.

Les *jonques* marchandes n'ont point de canons ; celles qui appartiennent au Gouvernement sont armées de huit ou dix canons, du calibre de quatre tout au plus.

JOUE, s. f. du lat. *gena.*

(*Anat.*) Les *joues* sont les parties latérales de la face, qui s'étendent depuis les yeux et les tempes jusqu'en bas entre le nez et l'oreille de chaque côté.

JOUEUR, s. m. du latin *joculator*, dérivé de *jocus*, jeu.

(*Courtage*) *Joueur à la hausse ;* voici ce qu'on entend par cette expression : quelqu'un vend cent actions de 20,000 fr. chacune, à fournir le premier du mois suivant ; ce jour-là elles se trouvent à 21,000 francs ; celui qui a vendu donne la différence, qui est de 1000 francs : et il reçoit, par conséquent, une pareille somme, si ce jour-là elles sont à 19,000 francs.

Autrement : quelqu'un vend cent actions à un terme convenu, avec liberté de les prendre ou de ne les point prendre, moyennant une prime de 600 francs ; si, au terme fixé, les actions se trouvent à 20,000 francs, et si l'acheteur ne les prend pas, il ne perd que la prime ; si elles se trouvent à 21,000 francs, il prend le surplus de ce qu'elles valent, au-delà de 20,600 francs.

JOUR, s. m. du lat. *diurnum*, durée de la présence du soleil sur l'horizon

(*Astron.*) Dans la plupart des endroits de la terre, le soleil nous paroît faire sa révolution diurne en partie sur l'horizon, et en partie dessous. Le tems qu'il demeure sur l'horizon s'appelle *jour artificiel*, et le tems qu'il demeure au-dessous, se nomme la nuit.

Le *jour artificiel* n'est pas d'une égale durée par-tout, ni dans tous les tems : cette durée varie suivant les différens climats et les différentes saisons. *Voy.* SPHERE DROITE, SPHERE PARALLELE, SPHERE OBLIQUE.

Jour astronomique ; c'est le tems pendant lequel le soleil nous paroît faire une révolution entière autour de la terre, d'orient en occident. Ce tems n'est pas tous les jours d'une égale durée ; mais les astronomes les rappellent à l'égalité, en divisant l'année entière, ou, ce qui est la même chose, la somme du tems pendant lequel le soleil nous paroît parcourir tout l'écliptique, en autant de parties égales, appelées *heures*, qu'il en faut pour assigner vingt-quatre heures à chaque jour. C'est-là ce qu'ils appellent EQUATION DU TEMS. (*Voy.* ce mot). Au moyen de cette équation, on distingue deux sortes d'heures : les unes toujours égales entre elles, et qui sont celles dont on vient de parler ; les autres, qui sont affectées des inégalités qui se trouvent dans l'apparence du mouvement diurne du soleil. On appelle *tems vrai*, celui qui est

composé de ces heures inégales, et *tems moyen*, celui qui est composé d'heures parfaitement égales entre elles. *Voy.* TEMS VRAI, TEMS MOYEN.

Le *jour astronomique* commence à midi du *tems vrai*, et finit au moment où le soleil, après une révolution entière, arrive au même méridien.

Jour civil; c'est la durée de vingt-quatre heures, qui est à peu-près le tems que le soleil nous paroît employer à faire une révolution entière autour de la terre.

Toutes les nations n'ont pas placé le commencement de leur *jour* dans le même instant. Les Babyloniens commençoient à compter le leur, du lever du soleil. Les Juifs et les Athéniens le comptoient, du coucher du soleil; ce qui est encore aujourd'hui en usage, parmi les Italiens. Tous les autres Etats catholiques commencent leur *jour* à minuit. Les astronomes le commencent à midi, et comptent les heures de suite jusqu'à vingt-quatre.

Jours caniculaires. *V.* CANICULAIRE.

Jours complémentaires. *V.* COMPLEMENTAIRES.

(*Commerce*) *Jours de faveur, jours de grace*; ce sont des *jours* de délai qui sont accordés à celui sur lequel une lettre de change est tirée pour l'acquitter.

(*Archit.*) On appelle *jour*, ou *jours*, les fenêtres et ouvertures par où vient le *jour*.

(*Peinture*) *Jour*, dans l'art de la peinture, est synonyme de lumière, et s'emploie plus ordinairement au plurier qu'au singulier. On dit : *Les jours sont disposés avec intelligence dans ce tableau. Il faut pour parvenir à l'harmonie que différens jours ne disputent pas avec la lumière principale.*

On dit encore dans un sens relatif à l'art : *Choisir un jour favorable pour peindre; un jour favorable au modèle d'après lequel on peint*; enfin, *un jour favorable au tableau qu'on expose aux yeux.* *V.* CLAIR OBSCUR, ACCORD, HARMONIE.

JOURNAL, s. et adj. du latin *diurnalis*.

(*Commerce*) Livre ou registre dont les négocians ou banquiers se servent pour écrire toutes les affaires de leur commerce à mesure qu'elles se présentent.

(*Marine*) *Journal de navigation ou journal nautique*; c'est un compte détaillé et circonstancié, tenu jour par jour, de tout ce qui concerne la navigation d'un vaisseau, de tous les événemens intéressans qui surviennent, et de toutes les remarques que l'on est dans le cas de faire. Ce journal doit être tenu par le capitaine et par chacun des officiers.

Un journal doit faire mention du vent qui a soufflé dans les différentes heures, entre chaque midi, de sa force, de ses changemens; de la qualité du tems; de la situation de la mer; des courans observés; de la quantité du chemin et de la route que le vaisseau a tenue, et des changemens qu'on y a faits; de la voilure que le vaisseau a portée; de ses mouvemens et évolutions; des rencontres qu'on a faites; des vaisseaux, terres, brisans ou bas fonds qu'on a apperçus; des sondes; des relevés qu'on a faits des points essentiels des côtes, si on en a vu; de la variation de la bonssole; des observations astronomiques et de leur resultat, pour fixer la longitude et la latitude actuelle du vaisseau, à chaque midi. On y parle des mouillages où le vaisseau s'est arrêté; de la nature et de la qualité du fond, et des amayes et remarques qui peuvent servir à trouver le bon mouillage; des marées et des courans, et des vents régnans ou dominans, ainsi que des erreurs que l'on croit apperçevoir sur les cartes mariues des divers lieux où l'on aborde.

(*Littérature*) On donne encore le nom de *journal* à des ouvrages périodiques, qui, sous le titre de *journal*, ou sous d'autres titres, rendent compte des livres nouveaux et des nouvelles publiques.

Le *journal* des Savans est le père de tous les *journaux*; on en doit l'idée à M. de Salle, conseiller au parlement de Paris.

JOVILABE, s. m. du lat. *jovis*,

génit. de *jupiter*, et du grec λαμβάνω (*lambanó*), prendre.

(*Astron.*) Instrument propre à trouver les configurations ou les situations respectives apparentes des satellites de Jupiter.

JUBILÉ, s. m. derivé du latin *jubilare*; pousser des cris de joie, faire des acclamations. Le latin *jubilare* est lui-même formé de l'hébreu *jobel*; mais les interprètes ne sont pas d'accord sur la signification de ce mot; tout ce qu'on y a vu et ce qu'on y exprime par *jubilare*, est la proclamation avec éclat, qui se faisoit de l'année heureuse.

(*Culte cathol.*) C'étoit chez les Juifs la cinquantième année qui suivoit la révolution de sept fois sept années, lors de laquelle la liberté étoit rendue aux esclaves, et les héritages à leurs premiers maîtres.

Parmi nous, le *jubilé* ne regarde que la rémission des fautes, et l'indulgence que l'église accorde aux pécheurs. Le pape Boniface VIII introduisit l'usage de cette indulgence l'an 1300; mais elle n'a été nommée *jubilé* qu'en 1473, sous le pontificat de Sixte IV. Au commencement, les jubilés ne s'accordoient que tous les cent ans. Clément VI les rapprocha à cinquante, Grégoire XI à trente trois, et Paul II à vingt cinq. C'est le dernier état.

JUDICIAIRE, adj. du lat. *judiciarius*, formé de *judex*, juge: qui appartient à un juge, qui est fait en justice.

(*Pratique*) Il se dit de ce qui est fait en jugement, et fait partie de la procédure et instruction. Les assignations, défenses et autres procédures tendantes à instruire l'affaire et à en poursuivre le jugement, sont aussi des actes judiciaires, c'est-à-dire, formés par la voie judiciaire.

(*Elocut.*) On appelle, en rhétorique, *genre judiciaire*, celui des trois genres, qui consiste dans la discussion contradictoire d'une chose ou d'un fait. C'est une accusation ou défense, une demande ou dénégation, et des deux causes débattues, le résultat est un jugement qui doit être prononcé conformément à la loi. Ce genre convient particulièrement aux avocats.

(*Divination*) *Astrologie judiciaire*; c'est l'art de pronostiquer les événemens par le mouvement des astres, leurs aspects et leurs situations.

JUGE, s. m. du lat *judex*, pour *jus dicens*.

(*Pratique*) Celui qui est proposé pour décider les differends des personnes soumises à sa juridiction, et pour faire rendre à chacun ce qui lui appartient.

Juge de paix; on appelle ainsi un officier de justice dont la principale fonction consiste à concilier les parties qu'ils invitent, dans le cas de non conciliation, à se faire juger par des arbitres.

(*Ecriture*) *Juge* se dit, dans l'Ecriture, de certains personnages qui gouvernèrent le peuple juif, depuis Josué jusqu'à l'établissement des rois.

Livre des Juges; c'est le septième livre de l'Ancien Testament, qui contient l'histoire des Juifs, depuis la mort de Josué jusqu'à la naissance de Samuel.

JUGULAIRE, adj. du lat. *Jugularis*, formé de *jugulum* ou *jugulus*, gosier: qui appartient au gosier.

(*Anat.*) Ce qui est relatif à la gorge. *Jugulaire la veine jugulaire.*

JUILLET; s. m. de *julius*, nom de Jules-César.

(*Chronol.*) Nom du septième mois de l'année. Il a été nommé *juillet* par Marc-Antoine, parce que Jules-César est né dans ce mois. On l'appeloit auparavant *quintilis*, parce qu'il étoit le cinquième mois de l'année romaine qui commençoit par le mois de mars.

JUIN, s. m. du lat. *junius*, formé de *Juno*, *Junon*, suivant les uns, ou de *junioribus*, jeunes gens, comme le mois de mai étoit pour les vieillards. *V.* MAI.

(*Chronol.*) Nom du sixième mois de l'année. C'est dans ce mois que le printems finit et que l'été commence; savoir le 21 ou le 22. Le moment où cela arrive s'appelle *le solstice d'été*. (*V.* SOLSTICE). C'est alors que nous avons le plus long jour et la plus courte nuit.

JULIENNE, adj. de *Julius-César*,

(*Chronol.*) *Année julienne*; Sosigène, dont César se servit pour la réformation du calendrier, supposa que l'année solaire moyenne etoit justement de 365 jours, 6 heures, et, sur ce fondement, César ordonna que des quatre ans l'un seroit bissextile, et les trois autres communs.

Le désordre que la négligence de quelques minutes avoit jeté dans le calendrier *Julien*, réveilla les astronomes du XVIe siècle, et provoqua la réforme de Grégoire XIII. *V.* GREGORIEN.

PERIODE JULIENNE; c'est une période fort utile, inventée par Jules Scaliger, et appelée ainsi, les uns disent disent de son nom; les autres, parce qu'elle a été accommodée à l'année julienne; elle est de 7980 ans, par la combinaison des trois cycles, de l'indiction, qui est de 15 ans. (*V.* INDICTION), du cycle solaire, qui est de 28. (*V.* CYCLE SOLAIRE), et du cycle lunaire. (*V.* CYCLE LUNAIRE). Son principal avantage consiste en ce que les mêmes années du cycle solaire, lunaire ou de l'indiction, qui appartiennent à une année de cette période, ne peuvent se rencontrer ensemble qu'au bout de 7980 ans.

JUMELLE, s. f. du lat. *gemella*; on a dit long-temps *gemelles*.

(*Technol.*) C'est le nom de deux pièces de bois ou de métal, semblables et comparées l'une à l'autre. Ainsi l'on dit les deux pièces *jumelles* d'un pressoir, les *jumelles* d'une presse, les *jumelles* d'un tour, etc.

(*Marine*) Les jumelles sont de longues pièces de bois, concaves d'un côté et convexes de l'autre, dont l'usage est d'être appliquées contre l'avant des mâts majeurs, afin de les fortifier d'un côté et de les mettre en état de mieux résister à l'effet de la voile.

JUNTE, s. m. de l'espagnol *junta* ou *junto*, corruption du latin *juncta*, dérivé de *jungere, junctum*, unir.

(*Administration, Communes*) Assemblée, conseil, société de plusieurs personnes pour quelque administration; il est particulièrement en usage en parlant des affaires d'Espagne et de Portugal.

La *junte* du commerce, la *junte* des trois états, la *junte* du tabac.

JUPITER, s. m. contraction de *juvans pater*, selon les uns, et suivant d'autres, de *Jehu Pater*, pour *Jehova Pater*, dieu de l'antiquité payenne.

(*Astron.*) C'est aussi le nom d'une des planètes supérieures, remarquable par son éclat, et qui fait le tour du ciel dans l'espace d'environ 12 ans par un mouvement qui lui est propre, et qui tourne autour de son axe en 9 heures 56 minutes.

Jupiter est la plus grande de toutes les planètes, son diamètre est de 31118 lieues. Il est à celui de la terre, comme 1086 est à 100. Galilée découvrit, en 1616, quatre petites planètes qui tournent autour de *Jupiter*, et qu'on appelle les *satellites de Jupiter*. Elles souffrent souvent des éclipses, dont les observations sont fort utiles pour connoître les longitudes géographiques.

(*Chimie*) Dans l'ancienne, chimie *Jupiter* signifie l'*étain*.

(*Alchimie*) En termes du grand art, *Jupiter* est l'or philosophal.

JURÉ, s. m. du lat. *juratus*, de *jurare*, jurer, faire serment.

(*Administ.*) C'étoit en France un maître choisi par élection, préposé dans les arts et métiers, pour avoir l'inspection sur les autres maîtres du même état.

(*Jurisprudence criminelle*) Il se dit maintenant d'un citoyen connu et domicilié, nommé membre d'une commission chargée de constater l'existence d'un delit dénoncé, et déclarer s'il y lieu à accusation, et qu'on nomme alors *jury* d'accusation; ou quand le délit est constaté, d'une commission, sous le nom de *jury de jugement*, chargée de prononcer que le prévenu est ou n'est pas coupable du délit dont il a été accusé.

JURY, s. m. mot emprunté de *jurare*, jurer, faire serment.

(*Jurisprudence crimin.*) C'est le nom collectif de la commission ou de l'assemblée des *jurés*. Ainsi l'on appelle *jury d'accusation*, l'assemblée des jurés, qui déclare que l'ac-

cusation doit être admise ou rejetée; et *jury de jugement*, l'assemblée *des jurés* qui prononce sur l'existence du délit et sur la part qu'y a eue l'accusé.

(*Economie politiq.*) *Jury* se dit encore abusivement de toutes les commissions nommées par le gouvernement ou par des associations particulières, pour juger du mérite de quelques objets d'arts, de sciences, etc., mis au concours.

JURIDICTION, ou JURISDICTION, s. f. du latin *jus dicere*, rendre la justice.

(*Pratique*) Autorité nécessaire pour juger.

On donne aussi ce nom au tribunal revêtu de cette autorité.

JURISPRUDENCE, du latin *jurisprudentia*, connoissance du droit.

(*Pratique*) C'est la science du droit; elle enseigne à rendre à chacun ce qui lui appartient, et c'est par la connoissance des lois qu'elle y parvient.

Jurisprudence Se dit aussi des maximes et usages reçus dans un tribunal, ou dans un pays, sur l'interprétation de la loi et sur ses différentes applications. Une suite de jugemens uniformes sur une même question forme une *jurisprudence*.

JUSANT, s. m du vieux mot *jus*, en bas, en descendant.

(*Marine*) Reflux de la marée; il est syuonyme d'*ébe*, de *reflux*, ou de marée descendante. *V.* ces mots.

JUSTIFICATION, s. m du lat. *justificatio*, formé de *justificare*, pour *justum facere*, rendre juste: action, procédé par lequel on se justifie.

(*Imprimerie*) La *justification*, en termes d'imprimerie, est la longueur des lignes, déterminée et soutenue dans une même égalité, par le secours du composteur et des espaces de différentes épaisseurs.

(*Fondeurs en caractères*) C'est encore un petit instrument de cuivre ou de fer qui sert aux fondeurs de caractères d'imprimerie, pour s'assurer si les lettres sont bien en ligne et de hauteur entr'elles.

JUXTA-POSITION, s. f. formé du latin *ponere*, mettre, et *juxtà*, proche.

(*Physique*) Ce terme exprime l'accroissement des corps par l'apposition d'une nouvelle matière sur leurs surfaces extérieures. Les minéraux croissent par *juxta-position*.

K.

KAN, s. m. mot tartare que nos voyageurs écrivent de six ou sept manières différentes: *kan*, *kaam*, *khan*, *kagan*, *kam*, *chaam*, *cham*; il signifie haut, éminent et puissant seigneur.

(*Econ. polit.*) Titre de grande dignité chez les Tartares; en Perse il répond à celui de gouverneur, en Europe. Les souverains de Perse le mettent à la tête de tous leurs titres.

KAOLIN, s. m. mot chinois.

(*Minéral*) le *kaolin* est une argile très-blanche, très-liante, dont les Chinois se servent pour faire leurs porcelaines. Depuis qu'on est parvenu à analyser la porcelaine de la Chine et du Japon, et à s'assurer des substances dont elle est composée, on a découvert le *kaolin* dans plusieurs parties de la France. On en trouve abondamment à St.-Thiriez, près de Limoges, et c'est avec cette terre qu'on fait les plus belles porcelaines de Sèvres. *V.* PORCELAINE, POTERIE.

KARABÉ, s. m. mot persan qui signifie tire-paille.

(*Minéral.*) C'est la même chose que l'*ambre jaune*. *V.* ce mot.

KARAT, s. m. *V.* CARAT.

KAT-CHÉRIF, s. m. mot turc qui signifie sublime lettre.

(*Hist. turque*) Nom que les Turcs donnent aux ordonnances directement émanées du Grand Seigneur.

Autrefois les sultans se donnoient la peine d'écrire leurs mandemens de leur propre main, et de les signer en caractères ordinaires; maintenant ils sont écrits par des secrétaires, et marqués de l'empreinte du nom du monarque; et quand ils n'ont que ces marques, on les nomme simplement *tura*; mais lorsque le grand seigneur veut donner plus de poids à ses ordres, il écrit lui-même de sa propre main, au haut du *tura*, ou selon d'autres, au bas, ces mots:

Que mon commandement soit exécuté selon sa forme et teneur ; et c'est ce qu'on appelle *kat-cheriff*, c'est-à-dire, *ligne noble*, ou *sublime lettre*. Un turc n'oserait l'ouvrir sans le porter d'abord sur son front, et sans le baiser respectueusement, après l'avoir passé sur ses joues pour en essuyer la poussière.

KÉPLER, nom d'homme

(*Astronomie*) *Lois de Képler ;* on appelle ainsi les lois du mouvement des planètes autour du soleil, reconnues et démontrées par Kepler.

1°. Les planètes décrivent des ellipses et non des cercles ;

2°. Les ellipses sont parcourues de manière que les aires sont proportionnelles aux tems ;

3°. Les grandeurs de ces ellipses sont comme les racines cubes des carrés des tems employés à les décrire, ou les carrés des tems comme les cubes des distances. Ce sont les deux dernières, et sur-tout la troisième, qu'on appelle *lois de Képler*.

KERMÈS, s. m. mot arabe.

(*Hist. nat.*) C'est le nom qu'on donne à une petite excroissance de couleur rouge qu'on trouve sur le chêne vert. Cette excroissance est formée par la piqûre d'un insecte qui fait extravaser le suc de cet arbre.

Le *kermès* sert pour teindre en écarlate. On l'emploie aussi dans la médecine.

(*Chimie*) *Kermès minéral* ; c'est un oxide d'antimoine rouge, granuleux ou en plumes, appelé ainsi par le frère Simon, apothicaire des chartreux, à cause de sa ressemblance avec le *Kermès* végétal.

KETCH, s. m. mot anglais dérivé de l'italien *tiaccho*, cuve, cuvier.

(*Marine*) Sorte de bâtiment usité principalement chez les Anglais, pour servir de bombarde.

KIASTRE, s. m. ou plutôt CHIASTRE, de la lettre grecque χ (*chi*).

(*Chirurgie*) Espèce de bandage dont le nom vient de sa forme qui représente la lettre grecque χ. Il sert pour la rotule fracturée en travers.

KILIAIRE ou KILARE, s. m. du grec χίλιοι (*chilioi*), mille, et du latin *area*, dont on a fait *aire*, surface.

(*Métrol.*) Nouvelle mesure de superficie. Cette mesure contient 1,000 ares ou 10,000 mètres carrés ; en mesures anciennes, la surface du *kilare* est à-peu-près égale à 19 grands arpens. Cette mesure est destinée à mesurer de grands terrains.

KILO, du grec χίλιοι (*chilioi*), mille.

(*Métrol.*) Annexe ou prénom des mesures nouvelles, qui indique une unité mille fois plus grande que l'unité générative.

La racine étymologique eût été mieux conservée, si l'on eut dit *kilio* ou *kili*, au lieu de *kilo* ; mais les auteurs de la nouvelle nomenclature ont préféré *kilo*, afin d'éviter, disent-ils, des syllabes peu consonnantes, et qui auroient prêté à des jeux de mots ridicules.

KILIOGONE, s. m. du gr. χίλιοι (*chilioi*), mille, et de γωνία (*gónia*), angle : mille angles.

(*Géom.*) Figure qui a mille côtés et mille angles.

KILOGRAMME, s. f. du gr. χίλιοι (*chilioi*), et par contraction (*chiloi*), mille, et de γράμμα (*gramma*), GRAMME, *V.* ce mot : mille grammes.

(*Métrol.*) Nouveau poids. Le *kilogramme*, appelé vulgairement la nouvelle livre, est du poids d'un décimètre cube d'eau ; en poids de marc, il est égal à 2 livres 5 gros et demi. Ce poids et ses différentes parties sont destinés à peser les marchandises qui se vendent en détail.

KILOLITRE, s. m. du grec χίλιοι (*kilioi*), par contraction (*kiloi*), mille, et de λίτρα (*litra*), mesure cylindrique, qui, au rapport de Galien, servoit chez les Romains à mesurer les liquides.

(*Métrol.*) Nouvelle mesure de capacité. Le *kilolitre*, vulgairement appelé le nouveau muids, contient 100 *décalitres*, ou boisseaux nouveaux ; il est égal au mètre cube. Cette mesure est destinée à mesurer les grandes capacités. La capacité du *kilolitre* est à-peu-près égale à celle du tonneau de vin de Bordeaux, composé de 4 pièces.

KILOMÈTRE, s. m. du grec χίλιοι (*kilioi*), par contraction *kilioi*, mille, et de μέτρον (*métron*), mesure.

(*Métrol.*) Nouvelle mesure linéaire. Le *kilomètre* contient mille mètres, et le *mètre* est l'unité des mesures linéaires. Dans la nomenclature vulgaire il est appelé *mille*, et il est à-peu-près égal à un quart de la lieue ancienne. Cette mesure est destinée à exprimer les distances itinéraires, et à régler le placement des bornes pour la mesure des chemins.

KINGS, s. m. mot chinois.

(*Littérat. chin.*) On appelle de ce nom les principaux ouvrages qui traitent de la morale et de la religion des Chinois. Ils sont au nombre de cinq. En général, on donne le nom de *king* par excellence, aux plus anciens et aux meilleurs livres. Qui dit *king*, dit un ouvrage où il n'y a rien que de vrai, de bon et de grand; et qui dit *pou-king*, dit doctrine fausse, mauvaise, et qui n'est pas *king*.

KIO, s. m. ou FOKE-KIO, s. m. mot japonais, qui signifie *livre des fleurs excellentes*.

(*Hist. du Japon*) Livre sacré du Japon, qui renferme les principaux articles de la doctrine de *Xaca*, tracés de sa propre main sur des feuilles d'arbres, et recueillies avec grand soin par deux de ses disciples les plus zélés; ce qui valut à ces deux compilateurs les honneurs divins. On les voit dans le temple de *Xaca*, l'un à la droite, l'autre à la gauche de leur maître.

KIOSQUE, ou KIOSK, ou KIOCHE, ou KIOCK, s. m. mot turc.

(*Architect. du Levant*) Les Kiosques sont chez les peuples du Levant de petits pavillons isolés et ouverts de toutes parts, et que l'on ferme seulement avec des toiles. C'est-là que l'on va prendre le frais, se divertir, ou jouir de quelques belles vues. Les plus riches sont peints, dorés et pavés de porcelaine. Il y en a beaucoup à Constantinople.

(*Marine turque*) *Kiosque* est encore une espèce de tour, ou de château élevé sur la dunette des caravelles turques. *V.* CARAVELLE.

KISTE ou KYSTE, s. m. du gr. κύστις (*kustis*), vessie, ou de κίστις (*kistis*), petit coffre, petite boîte.

(*Chirurgie*) Capsule membraneuse dans laquelle la matière qui produit certaines tumeurs est renfermée; telle est l'enveloppe membraneuse de l'*athérôme*, du *stéatome*, etc.

KOFF, s. m. mot hollandois.

(*Marine*) Sorte de bâtiment hollandois fait pour porter des marchandises, et dont le grément consiste en un grand mât et un mât de misaine, portant chacun une voile à livarde avec un hunier dessus.

KORAN, s. m. *V.* ALCORAN.

KREUTZER, s. m. mot allemand.

(*Commerce*) Monnaie de compte et réelle qui se fabrique et a cours en Allemagne, en Suisse et dans quelques autres endroits.

KYNANCIE, s. m. *V.* CYNANCIE.

L.

LA, s. m. (*Musique*) La sixième note de la gamme de musique, inventée par Guy aretin.

LABARUM, mot emprunté par les Romains des nations barbares, et dont on ignore l'origine.

(*Hist. anc.*) C'étoit un étendart qu'on portoit devant les empereurs Romains à la guerre. Dans l'origine, il étoit composé d'une longue lance traversée par le haut d'un bâton, duquel pendoit un riche voile de couleur pourpre, orné de pierreries et de frange à l'entour. Jusqu'à Constantin il y avoit une aigle peinte, ou tissue d'or, mais cet empereur y fit mettre une croix, avec un chiffre ou monogramme, qui marquoit le nom de J.-C., et qui étoit accompagné de deux lettres grecques A et Ω, pour signifier que Jésus-Christ est le commencement et la fin de toutes choses.

LABEUR, s. m. du lat. *labor*, travail.

(*Agric.*) On dit que des terres sont en *labeur*, pour dire qu'elles sont cultivées, qu'elles ne sont pas en friche.

(*Imprimerie*) *Labeur* se dit aussi

des ouvrages considérables et tirés à grand nombre ; il est opposé à *ouvrage de ville*, qui se dit des factures et autres ouvrages de peu d'étendue, et qui se tirent ordinairement à petit nombre.

LABIAL, LE, adj. du lat. *labia*, lèvre : qui appartient aux lèvres.

(*Grammaire*) *Lettres labiales* ; ce sont les lettres qui se prononcent avec les lèvres.

(*Anat.*) Il se dit aussi de tout ce qui a rapport aux lèvres.

LABIÉ, EE, adj. même origine que *labial*.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes, comme le calice, la corolle, dont le timbre a deux incisions latérales qui le partagent en deux lames opposées, inégales, plus ou moins subdivisées, l'une supérieure et l'autre inférieure. Ces deux lames sont ce qu'on appelle les lèvres. La *labiation* entraîne nécessairement l'irrégularité.

LABORATOIRE, s. m. du latin *laborare*, travailler. Lieu où un artiste, un savant, fait ses recherches ou compositions.

(*Chimie*) Il se dit particulièrement du lieu où les chimistes ont leurs fourneaux et leurs vaisseaux pour travailler. On dit aussi le *laboratoire* de l'apothicaire, en ce sens que la pharmacie est une branche de la chimie, et aussi pour distinguer le lieu où se font les préparations pharmaceutiques, de celui où se vendent les drogues, lequel n'est proprement que la boutique de l'apothicaire.

LABOUR, s. m. du lat. *labor*, travail.

(*Agric.*) Remuement de la terre, fait à dessein de la rendre fertile. Le *labour* est *foncier* ou *léger* ; c'est-à-dire, profond ou superficiel, selon la qualité du sol, les besoins de la graine qu'on veut semer, et d'autres circonstances.

LABOURER, v. a. du lat. *laborare*.

(*Agric.*) Remuer la terre avec la charrue, la bêche, la herse, etc.

(*Marine*) *Labourer*, en sous-entendant *le fond*, se dit de l'ancre lorsqu'elle ne tient pas bien au fond, et qu'étant attirée et dérangée par l'effort du vaisseau, sa patte sillonne le fond, comme une charrue *laboure* la terre.

On dit par la même analogie qu'un vaisseau *laboure*, lorsqu'en navigant il touche légèrement sur la vase avec sa quille, sans que cela l'arrête ni l'endommage.

LABYRINTHE, s. m. du grec λαβύρινθος (*laburinthos*), lieu coupé de plusieurs chemins, d'allées, et où il y a beaucoup de détours, en sorte qu'il est très-difficile d'en trouver l'issue.

(*Archit. Jardin.*) Bosquet de plusieurs allées entrelacées, bordées de palissades, dont la sortie est difficile à trouver.

Le premier labyrinthe fut construit (selon Pline) en Egypte, au gouvernement d'Héraclépolis. Il fut commencé par Petisacus ou Titkoës, et achevé par Psammeticus.

(*Anat.*) C'est par analogie qu'on a donné ce nom à la seconde partie, et en même tems la plus enfoncée de l'oreille interne. Le *labyrinthe* est composé de trois parties, dont l'une est appelée *colimaçon*, l'autre le *vestibule*, et la troisième, les canaux *demi-circulaires*. Le *limaçon* est situé en devant, les canaux *demi-circulaires* en arrière, et le *vestibule* au milieu.

On a aussi donné le nom de *labyrinthe* à la partie supérieure de l'os ethmoïde, parce qu'elle est tellement embrouillée qu'on n'y reconnoît aucune forme.

En général, on nomme *labyrinthe* toute cavité des os où se trouvent plusieurs contours cachés qui communiquent entr'eux.

LAC, s. m. du lat. *lacus*, tiré du grec λάκις (*lakis*), ou λάκκος (*lakkos*).

(*Géogr.*) Grand amas, grande étendue d'eaux douces et dormantes, qui ne tarissent jamais, et qui ne se communiquent à la mer que par quelques rivières, ou par quelques canaux souterrains.

LACINIÉ, ÉE, adj. du lat. *laciniatus*, formé de *laciniare*, diviser par parcelles.

(*Botan.*) Il se dit des feuilles découpées inégalement, en lanières alongées, et plus ou moins étroites.

LACIS, s. m. de *laqueus*, dont

on a fait *laqueare*, *laciare*, lacer: ouvrage fait en forme de filet.

(*Anat.*) C'est par analogie qu'on donne ce nom en anatomie à l'arrangement de quelques vaisseaux, ou de quelques fibres qui forment une espèce de rets.

LACK, s. f. mot indien.

(*Commerce de l'Inde*) Quantité de roupies déterminée, qui fait l'office de monnaie de compte pour les grandes sommes. Une *lack* de roupies fait 12,500 livres sterling, environ 280,000 francs.

LACONIQUE, adj. du grec λάκων (*lakón*), laconien ou lacédémonien.

(*Diction*) Concis à la manière des Lacédémoniens.

LACRYMAL, adj. du latin *lacryma*, larme.

(*Physiol.*) Ce qui a rapport aux larmes; comme la *caroncule lacrymale*, la *glande lacrymale*, le *conduit lacrymal*, la *gouttière lacrymale*, l'*humeur lacrymale*, le *nerf lacrymal*, les *os lacrymaux*, les *points lacrymaux*.

LACRYMATOIRE, s. m. du lat. *lacrymatorium*, dérivé de *lacryma*, larme.

(*Antiquaires*) Vase ou fiole de terre, ou de verre, que les anciens Romains mettoient dans les sépulchres pour y déposer les larmes qui avoient été versées aux funérailles du mort.

LACTATE, s. m. du lat. *lac*, *lactis*, lait.

(*Chimie*) Sel formé par la combinaison de l'acide du petit lait aigri, ou de l'acide *lactique* avec différentes bases.

Sa terminaison en *ate*, indique qu'il appartient à un acide saturé d'oxigène dont la terminaison est en *ique*. *V.* LACTIQUE.

Ces sels n'étoient point connus avant Scheele, et n'avoient point reçu de nom jusqu'au moment où les auteurs de la nouvelle nomenclature chimique lui ont donné celui là.

LACTÉ, ÉE, adj. du latin *lacteus*, de lait.

(*Astron.*) *Voie lactée*, espèce de bande lumineuse qui fait le tour du ciel, coupe l'écliptique vers les deux solstices, et s'en écarte de 60°. environ. On l'a appelé cercle de Junon, chemin de St.-Jacques, *fascia*, *vestigium solis*, *zône*, *via perusta*, *cœli cingulum*, *orbis lacteus*. Les Grecs l'appeloient galaxie, γαλαξίας κύκλος (*galaxias kuklos*), cercle de lait.

Les observations de M. Herschel, sur la multitude immense des étoiles qui sont dans la *voie lactée*, ne permettent plus de douter que ce ne soit là la véritable cause de sa blancheur.

(*Physiol.*) *Veines lactées*; ce sont de petits conduits qui sont dispersés par-tout le mésentère, et qui portent le chyle des intestins au réservoir de péquet; ils sont ainsi nommés, parce que le chyle qu'ils contiennent est semblable à du lait.

LACTIFÈRE, adj. du lat. *lac*, *lactis*, lait, et de *ferre*, porter.

(*Botan. matière médicale*) Epithète que l'on donne aux plantes qui abondent en sucs laiteux, telles que le titymale, la laitue, etc.

LACTIFAGE, adj. du lat. *lac*, *lactis*, lait, et du grec φάγω (*phagó*), manger; mangeur de lait.

(*Médec. diétét.*) On appelle ainsi ceux qui ne vivent que de lait; c'est la même chose que GALACTOFAGE. *V.* ce mot.

LACTIQUE, du lat. *lac*, *lactis*, lait.

(*Chim.*) *Acide lactique*; Cet acide est formé avec un peu d'acide acéteux dans le lait aigri spontanément. L'*acide lactique* s'unit avec presque toutes les bases salifiables, et forme, avec elles, des sels incristallisables. Ces sels sont appelés LACTATES. *V.* ce mot.

LACUNE, s. f. du lat. *lacuna*, diminutif de *lacus*, lac, petit lac, ou ce qui a l'apparence d'un lac.

(*Bibliogr.*) Delant de suite, interruption, vide dans un livre.

(*Anat.*) Il se dit aussi de certains petits réservoirs qui dégagent une humeur.

LACUSTRAL, LE, adj. du lat. *lacus*, lac, qui appartient à un lac.

(*Botan.* Il se dit des plantes qui croissent autour ou dans les eaux même des lacs ou des grands étangs.

LADY, s. f. mot anglais, dérivé

du saxon *hlærdig*. On prononce *aidi*.

(*Hist. d'Angl.*) Titre que les Anglais donnent aux femmes de qualité; il appartient de droit aux épouses des chevaliers, et à celles qui sont d'un rang plus élevé ; aux filles des comtes, des marquis et des ducs ; mais aujourd'hui on l'accorde par courtoisie à toutes les femmes.

LADRE, s. m. corruption de *lazare*.

(*Méd.*) Malade atteint et infecté de lèpre. Autrefois on appeloit les *ladres*, *lazares*, comme on le voit dans les anciens statuts des *maladreries* ou hôpitaux pour les *ladres*.

LAGOPHTALMIE, s. f. du grec λαγὸς (*lagós*), lièvre, et de ὀφθαλμὸς (*opthalmos*), œil, comme qui diroit *œil de lièvre*.

(*Méd.*) Maladie dans laquelle la paupière supérieure est tellement retirée qu'elle ne peut s'abaisser entièrement, et que l'œil reste ouvert en dormant, comme aux lièvres.

LAGUNE, s. f. de l'italien *laguna*, formé de *lacus*, lac: petit lac, ou flaque d'eau dans des lieux marécageux.

LAI ou LAIQUE, s. et adj. du grec λαὸς (*laos*), peuple, dont on a fait λαϊκὸς (*laicos*), qui est du peuple.

(*Hist. ecclés.*) Qui n'est ni ecclésiastique, ni religieux. On appelle aussi *frère lai* les frères servans qui ne sont point destinés aux ordres sacrés.

LAI, s. m. vieux mot français que Ménage tire du latin *lessus*, gémissement.

(*Poésie*) C'étoit anciennement le nom d'une espèce de poésie plaintive qui consistoit en une certaine quantité de petits vers distribués également en couplets, terminés et distingués par de petits bouts de vers de deux ou trois syllabes, d'où les *lais* furent aussi nommés arbres fourchus. *V.* VIRELAI.

LAINE, s. f. du latin *lana*, tiré du grec λανὸς (*lénos*), et en dialecte dorien, λανὸς (*lanos*).

(*Technol.*) Poil qui couvre le corps de certains animaux, comme moutons, brebis, agneaux, etc.

Le commerce des laines est d'une utilité si reconnue, et est devenu si important pour la richesse des États qui s'en occupent, que les anciens habitans de la ci-devant province du Berry élevèrent un mouton pour idole, qu'ils l'adoroient comme celui de qui ils tiroient toutes leurs richesses. En effet, le commerce des *laines* devint si considérable et si avantageux qu'il fournit aux ducs de Berri les moyens de s'ériger en souverains, et même de donner des rois à tous les peuples de la Gaule celtique.

L'Espagne, qui jouit aujourd'hui du privilège presque exclusif de fournir au reste de l'Europe des laines superfines, n'a pas toujours été en possession de ce précieux avantage.

Ce n'est que vers le milieu du quatorzième siècle que don Pèdre, quatrième du nom, informé du profit que les brebis de Barbarie donnoient à leurs propriétaires, résolut d'en établir la race dans ses États, et fit venir un grand nombre de beliers et de brebis de la plus belle espèce. La négligence des Espagnols ayant contribué dans la suite à la dégénération de cette espèce, le cardinal Ximenès renouvella les opérations de don Pèdre; et afin de prévenir les effets de la négligence des Espagnols, il excita leur émulation par des fêtes et des récompenses; il accorda beaucoup d'immunités aux bergers, créa même un tribunal sous le titre de *conseil du grand troupeau royal*, et fit en sorte que le produit annuel des dépouilles de ces animaux fut regardé comme le joyau le plus précieux de la couronne.

Les avantages considérables que l'Espagne retiroit des laines qui venoient de son crû, engagèrent toutes les nations voisines, excepté la France, à lui enlever une partie de ce commerce. Édouard IV, roi d'Angleterre, obtint du roi d'Espagne trois mille brebis ou béliers de la plus belle espèce. Henri VIII s'occupa de surveiller l'éducation des troupeaux, et la reine Elisabeth s'est couronnée de gloire en frayant à la nation anglaise le chemin qui conduit à la richesse dont elle jouit aujourd'hui.

La matière précieuse des *laines* avoit fourni aux Espagnols l'idée de l'établissement de la Toison-d'Or ; elle suggéra de même au parlement d'Angleterre celle de composer les bancs des chanceliers et des juges qui siégent dans la chambre des lords, de balles de *laine* brute, pour faire constamment ressouvenir les premiers magistrats de ce pays, que la principale cause de la prospérité nationale ne provient que des ressources immenses que l'on tire du produit inestimable des troupeaux.

Les Hollandais et les Suédois crurent aussi devoir profiter des expériences des autres peuples. Les premiers firent venir des brebis et des béliers des Indes orientales ; et les autres transplantèrent chez eux ce qu'ils purent se procurer en Angleterre et en Espagne de meilleure espèce de bêtes à *laine*.

Comment est-il arrivé que la France, qui a eu l'avantage, pendant plus de six cents ans, de produire les *laines* les plus belles et d'en fournir à tous les peuples de l'Europe, se soit trouvée dans le cas d'importer ce qu'elle exportoit autrefois ? Mais déjà le Gouvernement s'occupe de propager la race des moutons espagnols ; de multiplier la race hollandaise et anglaise ; d'importer des béliers de Salonique, qui tiennent le premier rang pour la finesse de la *laine*, la longueur de son jet et le poids de la toison ; d'encourager la culture des fourrages propres à chaque espèce de bêtes à *laine* ; et enfin, de vaincre des préjugés, de détruire des usages anciens, et sur-tout de faire disparoître certaines coutumes, restes de l'ancienne législation féodale, qui défendent d'introduire des bêtes à *laine* dans les pâturages communs ; tels que les landes, marais et bruyères.

Blanchiment des laines ; pour employer la *laine* avec succès, il faut, en la tirant des balles, commencer par la dégraisser. Plusieurs savans ont pensé que le suint étoit une matière grasse ; quelques autres, voyant qu'il se dissolvoit dans l'eau, n'ont pu adopter la même opinion. D'après l'analyse faite par M. Vauquelin, il paroît que le suint est formé, 1.° d'un savon à base de potasse qui en fait la plus grande partie ; 2.° d'une petite quantité de carbonate de potasse ; 3.° d'une quantité notable d'acétite de potasse ; 4.° de chaux dont M. Vauquelin n'a pas reconnu l'état de combinaison, 5.° d'un atôme de muriate de potasse ; 6.° enfin, d'une matière animale à laquelle il attribue l'odeur particulière du suint.

Les dégraisseurs ont coutume de faire macérer leurs *laines* dans l'urine putréfiée ; M. Vauquelin pense que l'utilité de l'urine putréfiée est au moins douteuse, et il croit que si, après avoir lavé les *laines* à l'eau courante, on les laisse macérer pendant quelques heures dans un vingtième seulement de leur poids de savon dissous par une suffisante quantité d'eau tiède, et en les foulant souvent, elles se purgent entièrement de la petite portion de graisse qui y adhéroit encore, et présentent ensuite une douceur et un degré de blanc qu'il n'y auroit pas eu sans cette opération.

Machines propres à peigner, carder et à filer la laine ; de tous les arts qui réclament l'emploi des machines, il n'en est pas de plus important que celui qui a pour objet la manutention et l'emploi des *laines*.

Les Anglais sont parvenus depuis long-tems à filer la *laine* longue sur des mécaniques dont le principe est le même que celui des machines d'Arkwright ; mais ce n'est qu'en 1790 que le même auteur conçut l'idée d'une machine propre au peignage de la *laine*. Diverses circonstances empêchèrent sa mise en activité jusqu'en 1794 ; un chef et dix enfans suffisent pour conduire cette mécanique, et un atelier ainsi monté peut peigner facilement 240 livres de *laine* dans une journée de douze heures de travail.

L'ancien Gouvernement français avoit, dès 1780, senti la nécessité d'encourager l'introduction des machines, et depuis cette époque jusqu'en l'an 4, plusieurs citoyens

ont obtenu des priviléges ou des brevets pour des machines tant à carder qu'à filer.

Enfin, en l'an 9, le ministre de l'intérieur a publié un programme et annoncé des prix pour les améliorations dans les machines à peigner.

(*Chimie*) *Laine philosophique ;* c'est ce que les auteurs de la nouvelle nomenclature chimique appellent *oxide de zinc sublimé*. Lorsqu'on fait brûler du zinc dans un creuset rougi à blanc et recouvert d'un autre creuset conique, le métal brûle avec une flamme plus vive et plus brillante que celle des matières inflammables ordinaires, et produit une fumée blanche qui se condense en flocons légers que les alchimistes ont appelé *laine philosophique.*

LAISSE, s. f. du lat. *laxare*, laisser.

(*Chasse*) Corde dont on se sert pour mener des lévriers attachés.

(*Marine*) *Laisses de la mer ;* ce sont les terres et les vases que la mer jette sur le rivage, et qui, à la longue, forment des bancs qui, s'amoncelant et s'élevant avec le tems, se consolident, et font ensuite de petites digues qui s'opposent aux petits flots de la mer.

LAIT, s. m. du latin *lac*, en gr. γάλα (*gala*).

(*Physiol.*) Liqueur blanche portée dans les mammelles avec le sang, dont elle est séparée par les glandes de ces parties ; ce n'est proprement qu'un chyle qui a été plus trituré lorsqu'il a passé par le cœur et par les vaisseaux.

(*Chimie*) *Lait de chaux ;* de la chaux délayée dans de l'eau.

(*Peinture*) *Peinture au lait ;* procédé inventé par M. Cadet Devaux pour désinfecter l'air. Ce procédé consiste dans un mélange de lait et de chaux, substitué au blanc d'Espagne, appliqué sur les murs, dont il détruit et prévient la méphitisation.

LAITE, on LAITANCE, s. f. du lat. *lactes.*

(*Ichthyologie*) La partie des poissons mâles où est contenue leur semence, et dont on exprime une liqueur blanche qui ressemble au lait, d'où vient ce mot.

LAITIER, s. m. du lat. *lac*, *lactis*, lait.

Fonte de fer ; matière semblable à du verre, ou scories vitreuses, qui nagent au-dessus du métal fondu.

(*Volcans*) On appelle encore *laitier de volcan*, une lave vitreuse émaillée, grise ou noirâtre, que l'on taille ordinairement pour faire des vases ou des bijoux.

LAITON, s. m. de l'allemand *latten* ; les Anglais disent *latten*, et les Gallois *latwen.*

(*Minéral.*) Métal factice, composé de cuivre et de zinc ; cette dernière substance lui donne une couleur jaune, approchant de celle de l'or.

LALA, s. m. mot turc, qui signifie *tuteur.*

(*Hist. turque*) Titre d'honneur que donnent les sultans aux visirs et à un grand de l'empire, parce qu'ils sont les gardiens et les tuteurs des frères du sultan.

LAMA, s. m. mot tartare.

(*Culte relig.*) *Les lamas* sont les prêtres des Tartares asiatiques, dans la Tartarie chinoise.

Leur supérieur, ou grand pontife, est appelé *dalaï lama* ; il tient le premier rang dans le royaume de Tongut.

Lorsque le grand lama vient à mourir, on est persuadé qu'il renaît dans un autre corps ; et c'est toujours dans le corps d'un jeune *lama* privilégié, qu'on entretient auprès de lui, et qu'il a désigné son successeur secret au moment de sa mort.

LAMANEUR, ou LOCMAN, s. m. du celtique *loman*, guide ; les Suédois disent *lotsman*, pour pilote.

(*Marine*) *Pilotes lamaneurs* ; on nomme ainsi les pilotes qui connoissent particulièrement l'entrée d'un port, et qui y résident, pour conduire les vaisseaux à l'entrée et à la sortie. Les *pilotes lamaneurs* doivent avoir des chaloupes toujours en état d'aller au devant et au secours des navires, au premier ordre ou signal.

LAMBOIDE, adj. mot formé de

λάμβδα (*lambda*), qui est le nom de la lettre grecque Λ (*L*), et d'εἶδος (*éidos*), forme, ressemblance : qui a la forme d'un Λ *lambda*.

(*Anat.*) Suture du crâne, appelée ainsi à cause de sa ressemblance avec la lettre grecque *lambda*. C'est la même chose que l'OCCIPITALE, *V.* ce mot.

LAMBRIS, s. m. du lat. *ambrices*, lattes.

(*Archit.*) Plafond revêtu de menuiserie. C'est aussi un revêtement de menuiserie, ou de marbre, dont on couvre les murs d'une pièce d'appartement.

LAME, s. f. du latin *lamina* ou *lamna*, table de métal fort plate.

(*Anat.*) *Lame spirale;* c'est une cloison qui sépare en deux parties, appelées rampes, la cavité du conduit osseux qui enveloppe le noyau du limaçon.

On dit aussi la *lame* interne, et l'externe des os du crâne; les *lames* inférieures du nez; les *lames* de la dure-mère; la *lame* cribleuse de l'os ethmoïde; la *lame* transverse du cerveau, etc.

(*Physique*) *Lames magnétiques;* ce sont des *lames* d'acier, auxquelles on a communiqué une vertu magnétique, et qui sont très-propres elles-mêmes à en communiquer à d'autres *lames d'acier* trempé de tout son dur. *V.* AIMANT ARTIFICIEL.

(*Marine*) *Lame* se dit aussi de l'effet, ou du mouvement régulier imprimé aux eaux de la mer, par un vent qui a régné pendant longtems, et qui forme comme une suite de collines mouvantes parallèles les unes aux autres, et perpendiculaires à l'action du vent.

On dit *qu'un vaisseau va debout à la lame*, quand il fait route directement contre sa direction; c'est ce qui produit le mouvement du TANGAGE, (*V.* ce mot), c'est-à-dire, qu'il plonge tantôt par l'avant, tantôt par l'arrière. On dit, au contraire, *qu'un vaisseau est en travers de la lame*, lorsqu'il fait route parallèlement à la direction de ces lames, et se trouve tantôt dans les sillons ou vallées, et tantôt sur le sommet de ces collines mouvantes; il est alors agité du mouvement de roulis, c'est-à-dire qu'il penche alternativement sur bâbord et sur tribord. *V.* ROULIS.

Les *lames* sont longues, lorsque chacune d'elles occupe un long espace, et lorsqu'elles viennent de plus loin. Elles sont courtes, lorsqu'elles occupent un court espace de terrein, et se succèdent promptement les unes aux autres.

(*Botan.*) *Lame* se dit encore en parlant d'une plante, d'une partie supérieure élargie, et ordinairement étalée d'un pétale onguiculé.

De *lame* les botanistes ont fait *lamelé*, pour désigner tout ce qui est aminci en petite lame, et *lameleux*, pour exprimer ce qui est garni ou composé de lames ou feuillets.

LAMENTATION, s. f. du latin *lamentari*, se lamenter, gémir.

(*Ecriture*) *Lamentations de Jérémie;* c'est un livre poëtique, fait par Jérémie, pour déplorer la destruction de Jérusalem.

LAMINOIR, s. m. du latin *lamina*, dont on auroit fait *lamination :* instrument qui réduit en *lames.*

(*Mécan.*) Machine composée de deux rouleaux ou cylindres, entre lesquelles on fait passer les lames de métal, auxquelles on donne l'épaisseur qu'on veut, en approchant plus ou moins les cylindres. Cette machine est mue par une manivelle, ou par un manége servi par des chevaux, ou par une pompe à feu ou machine à vapeur.

LAMPE, s. f. du latin *lampas*, fait du grec λαμπὰς (*lampas*), dérivé du verbe λάμπω (*lampô*), briller, éclairer : vaisseau propre à faire brûler de l'huile avec une mèche pour éclairer.

(*Mécan.*) La *lampe* de Cassiodore et celle de Cardan, qui se fournissoient elles-mêmes d'huile, ont pu donner naissance aux *lampes* à double courant d'air, une des inventions du dix-huitième siècle qui honorent le plus l'industrie française.

Dès l'année 1784, le citoyen Argant annonça ses *lampes* à courant d'air intérieur; peu après le cit. *Lange*, en donnant à la cheminée

de verre un peu d'étranglement, parvint à diriger l'air extérieur plus près de la flamme, à déterminer une combustion plus complète de l'huile, et produisit une lumière plus vive. Enfin, MM. Carcel et Carreau ont ajouté à cette *lampe* un degré de perfection, en lui donnant une plus grande intensité de lumière, et en la rendant d'un service plus commode pour les usages domestiques. *V.* LYCHNOMENA.

Lampe docimastique ; c'est une espèce d'éolypile dont la vapeur anime la flamme qui sert à chauffer l'éolypile même. Cette lampe, de l'invention de M. Bertin, sert à la soudure des métaux, à la manipulation du verre, et aux essais minéralogiques, d'où elle tire particulièrement son nom. *V.* DOCIMASTIQUE.

LANCE, s. f. du lat. *lancea*, d'origine celtique.

(*Art. milit.*) Arme d'hast, ou à long bois, qui a un fer pointu, et qui est fort grosse à la poignée. Cette arme offensive fut inventée, si l'on en croit Pline, par les Etésiens. Les chevaliers et les gendarmes portèrent long-tems des *lances* dans les combats ; et lorsqu'ils les levoient en ces circonstances, c'étoit le signal d'une prochaine déroute.

On renonça parmi nous aux *lances*, très-long-tems avant que les compagnies d'ordonnance fussent réduites en gendarmerie ; et sous Henri IV, il n'étoit déjà plus question des *lances*.

Du tems de l'ancienne chevalerie, le combat de la *lance* à course de cheval étoit fort en vogue. De-là ces expressions si communes dans les livres de chevalerie, *faire un coup de lance*, *rompre des lances*, *briser la lance*, *baisser la lance*.

L'accident qui arriva à Henri II, et qui occasionna sa mort, fit défendre ce dangereux exercice.

(*Marine*) *Fausses lances ;* ce sont des canons de bois que l'on met quelquefois aux vaisseaux marchands le long du bord, en tems de guerre, pour tromper l'ennemi, et lui faire croire de loin qu'on est en état de défense.

LANCÉOLÉ, adj. même origine que lance.

(*Botan.*) Il se dit des feuilles, qui, dans leur longueur, ont trois ou quatre fois leur largeur, et qui sont plus larges à leur base qu'à leur extrémité supérieure.

LANCER, v. a. même origine que *lance* ; darder, jeter de force et de roideur avec la main.

(*Vénerie*) *Lancer le cerf ;* c'est en termes de chasse, le faire sortir du fort pour lui donner les chiens.

(*Marine*) *Lancer un vaisseau ;* c'est l'action de faire descendre ou couler à la mer, de dessus son chantier, un vaisseau nouvellement construit.

Le chantier étant un plan incliné, cette opération consiste en gros à dégager le vaisseau de tous les soutiens et acores qu'on y a mis pendant sa construction, et à le laisser aller à la mer, suivant la pente du chantier par l'effet de sa propre gravitation, en prenant les précautions nécessaires et qui sont considérables.

LANCETTE, s. f. diminution de *lance* ; les Latins ont dit de même *lanceola*.

(*Chirurgie*) Instrument dont on se sert pour ouvrir les veines, les artères, les abcès, et faire des scarifications.

LANCINANT, TE, adj. de *lance*.

(*Méd.*) *Douleur lancinante ;* celle qui se fait sentir par des élancemens.

LANDE, s. f. de l'allemand *Land*, dérivé de *let*, terre stérile.

(*Agric.*) Grande étendue de terre inculte, qui ne produit que des genêts, des bruyères, etc.

LANDGRAVE, s. m. de l'allemand *Land*, qui signifie terre, et de *Grave*, ou *Graff*, juge, ou comte.

(*Econom. polit.*) C'est le titre que portoient autrefois en Allemagne des officiers qui administroient la justice, au nom de l'Empereur, dans l'intérieur du pays, tandis que les *margraves* la rendoient dans les provinces frontières. Insensiblement ces titres sont devenus héréditaires, et ceux qui les possédoient ont usurpé la souveraineté

laineté dans les pays dont ils n'étoient originairement que les juges.

On donne aujourd'hui le titre de *landgravé* par excellence aux princes de Thuringe, de Hesse, etc., qui possèdent des états héréditaires dont ils reçoivent l'investiture de l'Empereur. Les autres *landgraves* d'Allemagne n'ont point le rang de prince, mais seulement celui de comte de l'Empire.

LANGUE, s. f. du latin *lingua*, dérivé de *ligare*, lier, ou de *lingere*, lécher.

(*Anat.*) Partie charnue et mobile qui est dans la bouche de l'animal, et le principal organe du goût.

(*Phylologie*) *Langue* se dit aussi pour l'idiôme, les termes et la façon de parler dont se sert une nation.

Langues anciennes; ces *langues* sont: 1.° l'*hébreu*, qui renferme le *samaritain* et le *rabbinique*. Le *phénicien* qui a beaucoup de rapport avec l'*hébreu*; 2.° l'*arabe*, qui renferme le *turc* et le *persan*; 3.° le *syriaque*; 4.° l'*éthiopien*; 5.° l'*arménien*; 6.° le *grec*; 7.° le *romain*, qui comprend l'*arcadien*, le *gothique*, l'*allemand* et le *français*; 8.° l'*islandais*, qui comprend l'*anglo-saxon*, le *runique*, le *mœsogothique*, et l'*irlandais*; 9.° le *russe ancien*; 10.° le *tartare*; 11.° le *géorgien*; 12.° le *malabar*.

Langue chinoise; la *langue* écrite des Chinois n'est composée que de signes représentatifs de choses ou d'idées, avec lesquelles ils n'ont qu'un rapport arbitraire. *V.* les auteurs sur les *langues*, tels que *Allaïs Borricheus*, *Claude Duret*, *Henselius*, *Buttner*, *Conrad Gesner*, *J. J. Rousseau*, etc.

(*Ordre de Malte*) *Langue* est aussi le nom général qu'on donne aux divisions de différens pays ou nations qui composent l'ordre des chevaliers de Malte. Il y avoit avant la révolution trois *langues* pour la France: savoir; la *langue de Provence*, la *langue d'Auvergne*, et la *langue de France*. Il reste maintenant à cet ordre les *langues* d'Italie, d'Arragon, d'Allemagne et de Castille. Chaque *langue* a son chef qu'on nomme *Pilier*.

LANGUETTE, s. f. diminutif de langue, *lingula*.

(*Botan.*) On dit que les demi-fleurons sont de petites fleurs à *languettes*, parce qu'elles sont terminées par un appendice long et étroit.

(*Technol.*) Petite pièce de métal qui se hausse et se baisse, et qui sert à boucher un trou dans les instrumens à vent. — En termes de maçonnerie, *languette* se dit du mur qui fait la séparation de deux tuyaux de cheminée. — Les orfévres appellent *languette* un petit morceau d'argent ou d'or, qu'ils laissent en saillie à chaque pièce qu'ils fondent, et qui sert à faire l'essai avant de la marquer. — Chez les imprimeurs, *languette* est une petite pièce de fer mince, attachée hors d'œuvre au châssis de la frisquette, pour fixer à l'ouvrier un endroit certain où il puisse la lever et la baisser à mesure qu'il imprime chaque feuille.

LANS, s. m. corruption d'*élan*.

(*Marine*) Mouvemens qui écartent un vaisseau de sa droite route, tantôt à tribord, tantôt à bâbord. L'habileté du timonier, sur-tout avec vent arrière, consiste à diminuer ces *lans*, ou du moins à les égaliser, de façon que la direction totale de la route n'en soit pas dérangée. Les marins disent encore *embardée* dans le même sens.

LANTERNE, s. f. du latin barb. *lanterna*, corruption de *laterna*.

(*Technol.*) Sorte d'ustensile de verre, de corne, de toile, ou d'autre chose transparente, où l'on enferme une chandelle ou une bougie, de peur que le vent ou la pluie ne l'éteigne.

(*Archit.*) *Lanterne* se dit d'une campanelle au-dessus d'un dôme, et d'une petite tribune placée dans une chapelle ou dans une église.

(*Mécan.*) *Lanterne* est, en termes de mécanique, une roue dans laquelle une autre roue engrène; elle diffère du pignon, en ce que les dents du pignon sont saillantes, placées au-dessus et tout autour de la circonférence du pignon; au lieu que les dents de la *lanterne*, si on peut les appeler ainsi, sont creusées au dedans du corps même, et

ne sont proprement que des trous, où les dents d'une autre roue doivent entrer.

(*Physique*) *Lanterne magique*; c'est une machine qui a la propriété de faire paroître en grand, sur une muraille blanche ou une toile tendue dans un lieu obscur, des figures peintes en petit sur des morceaux de verre minces, et avec des couleurs bien transparentes.

LANUGINEUX, adj. du latin *lanuginosus*, fait de *lanugo*, poil follet, dérivé de *lana*, laine, à cause de sa ressemblance avec la laine.

(*Botan.*) Il se dit des feuilles, des fruits, des tiges, etc., qui sont couverts de poils et d'une espèce de coton semblable à la laine. Le fruit de l'abricotier est *lanugineux*.

LAPIDAIRE, s. m. et adj. du latin *lapidarius*, formé de *lapis*, pierre : ouvrier qui taille les pierres précieuses.

(*Elocut.*) *Style lapidaire*; c'est un style propre aux inscriptions, il tient le milieu entre les vers et la prose. Le style lapidaire qui étoit péri avec les vieux monumens, a été renouvelé au commencement du siècle dernier par le comte Emmanuel Thesauro.

LAPIDIFICATION, s. f. du lat. *lapidifico*, pour *lapidem facio*, convertir en pierre : formation des pierres.

(*Chimie*) Action par laquelle on convertit quelque substance en pierre. *V.* PETRIFICATION.

LAPIS LAZULI, s. m. composé du latin *lapis*, pierre, et de l'arabe *lazurd*, ou *azul*, bleu.

(*Minéral.*) Le *lapis lazuli*, ou la *lazulite*, est une pierre précieuse couleur bleue. Sa substance est opaque, sa cassure mate, et son grain serré; elle vient de la Perse ou de la Natolie; elle est souvent parsemée de taches d'or, produites par des parcelles pyriteuses; on en fait des ornemens, des vases et des bijoux, des mosaïques pour les meubles et la décoration des autels. On en extrait la partie colorante, en la réduisant en poussière impalpable, après l'avoir calcinée; on mêle cette substance à de la cire, de l'huile de lin ou des matières résineuses; on en sépare, par le lavage, une poudre qui, étant desséchée, donne ce beau bleu appelé d'*outre mer*, parce qu'on l'apportoit du Levant. Ce bleu étoit autrefois très-recherché dans la peinture, parce qu'il est peu susceptible d'altération; mais il détruit souvent l'harmonie des anciens tableaux, parce qu'il a persisté, tandis que les autres couleurs se sont altérées.

Les Perses gravoient le *lapis lazuli*; les artistes grecs et romains l'employoient peu, parce qu'il est trop teudre; on l'imite grossièrement en jetant de la limaille de cuivre dans de l'émail bleu en fusion.

LAQUE, s. f. du latin *lacca*, formé du grec λάκχα (*lakcha*).

(*Technol.*) La laque est une espèce de cire que les fourmis volantes des Indes recueillent sur des fleurs, et dont elles enduisent de petites branches d'arbres où elles font leur nid.

On a ignoré long-tems sa véritable origine; on la regardoit comme la sève de certains arbres, qui suintoit à travers l'écorce.

La *laque artificielle* est celle qu'on extrait des fleurs, en les faisant cuire à un feu lent dans une lessive convenable, et en les faisant distiller plusieurs fois avec de l'esprit de vin.

On donne aussi le nom de *laque* au vernis de la Chine. En ce sens, on l'emploie au masculin.

LARGE, adj. et s. du latin *largus*. Il se dit d'un corps considéré dans l'extension qu'il a d'un de ses côtés à l'autre.

(*Marine*) *Large*, en terme de marine, vient de l'italien *largo*, et signifie la pleine mer; ainsi, *aller au large*, *courir au large*, c'est aller en pleine mer, et s'éloigner de la côte; *vent du large*, c'est un vent qui vient du côté de la pleine mer; *passer au large d'un vaisseau* ou *de tel autre objet*, c'est passer loin de lui.

(*Musique*) *Large* ou *largo*; ce mot, écrit à la tête d'un air, indique un mouvement plus lent que l'*adagio*, et le dernier de tous en lenteur. Il marque qu'il faut filer de

longs sons, étendre les tons et la mesure, etc.

Le diminutif *larghetto* annonce un mouvement un peu moins lent que le *largo*, plus que l'*andante*, et très-approchant de l'*andantino*.

(*Peinture*) *Large*, en termes de peinture, signifie, soit dans la composition, soit dans le dessin, soit enfin dans la manière, un certain caractère qui tient au grand, et qui désigne sur-tout le contraire de la maigreur et de la sécheresse.

Peindre d'un pinceau large, peindre largement; c'est peindre, comme on observe la nature, en grand, et sans être obligé de la tâtonner dans ses petites parties.

On dessine largement comme on peint largement; d'abord, en ne se servant point d'un crayon aigu, mais d'un crayon émoussé qui forme des hachures nourries; ensuite en établisssant *largement* les masses d'ombres et de lumières, et mettant sur les dernières pen de travaux.

LARGEUR, s. f. même origine que LARGE.

(*Géom.*) Une des trois dimensions des corps. Les géomètres disent communément *multiplier la base par la hauteur*, pour dire, multiplier la longueur par la *largeur;* la *largeur* d'une surface se distingue de la longueur, en ce que la *largeur* est la plus petite des deux dimensions de la surface, et que la longueur est la plus grande.

LARGUE, s. et adj. corruption de *large*.

(*Marine*) *Vent largue*; c'est un vent qui fait, avec la route du vaisseau, un angle de 90 degrés et plus.

Lorsqu'un vaisseau est au plus près du vent, sa quille fait, avec la direction du vent, un angle de 67 degrés 30 minutes; mais s'il s'approche d'un aire de vent, de la perpendiculaire, alors l'angle s'ouvre jusqu'à 78 degrés 45 min., et on dit du vaisseau qu'il porte bon plein; enfin, si le vent est sur la perpendiculaire de la route, c'est-à-dire, s'il forme avec la route un angle de 90 degrés, alors on dit vraiment qu'il est *largue*, et le vent est *grand largue* lorsqu'il dépasse la perpendiculaire et qu'il approche du vent arrière.

Le vent *grand largue*, ou *largue* de quatre ou cinq aires de vent, est celui qu'on regarde comme le plus favorable à la route; non qu'il y pousse directement, mais parce que, permettant d'orienter plus de voiles au vent, et le vent donnant dans toutes par sa direction, il fait marcher le vaisseau plus vite qu'un vent arrière, qui ne donne pas bien dans les voiles placées les unes devant les autres, et ne permet pas d'en étaler une aussi grande surface.

LARGUER, v. a. de l'italien *allargare*, lâcher.

(*Marine*) *Larguer une manœuvre;* c'est la laisser aller, et la détacher quand elle est trop roide.

Larguer un ris, larguer une voile.

LARVE, s. f. du latin *larva*, masque.

(*Entomologie*) Les naturalistes désignent par ce mot les insectes à métamorphoses, lorsqu'ils sont dans leur premier état, c'est-à-dire cachés sous une espèce de *masque*.

LARYNX, s. m. du grec λάρυγξ (*larugx*).

(*Anat.*) C'est cette partie qui fait la tubérosité que l'on sent au haut de la partie antérieure du cou, et que l'on appelle vulgairement le nœud de la gorge ou le morceau d'Adam. Les anatomistes le nomment la tête de la trachée-artère; elle est plus grosse et plus saillante dans les hommes que dans les femmes.

LASTE, s. m. mot allemand.

(*Marine*) Mesure on poids servant aux nations du Nord à déterminer le port des vaisseaux. Ce poids varie, mais on entend le plus souvent par *laste*, un poids de deux tonneaux, ou quatre milliers.

LATENT, TE, adj. du lat. *lateo* se cacher; caché. On dit vice *latent*, *feu latent*, pour vice caché, feu *caché*.

LATÉRAL, adj. du latin *latus*, côté.

(*Didactique*) Ce qui appartient au côté de quelque chose.

(*Géom.*) Ce mot ne s'emploie

Latitude géometrique d'une planète; c'est sa distance à l'écliptique, vue de la terre.

Latitude héliocentrique; c'est l'angle sous lequel une planète, vue du soleil, paroîtroit éloignée de l'écliptique.

Quand les planètes n'ont pas de *latitude*, on dit qu'elles sont alors dans leurs nœuds, ce qui veut dire dans l'intersection de leur orbite avec celle du soleil; et c'est dans cette situation qu'elles peuvent souffrir des éclipses. *V. nœuds, éclipse; passages, latitude des étoiles. V.* PRÉCESSION.

LATRIE, subst. f. de λατρεία (*latréia*), culte, honneur, servitude, dérivé de λάτρις, serviteur.

(*Théol.*) *Culte de latrie*; c'est un culte qui n'est dû qu'à Dieu seul, par opposition au culte de DULIE, qui convient aux saints.

LAURÉAT, adj. du lat. *laureatus*, sous-entendu *poeta*: couronné de lauriers.

(*Poésie*) C'est un poëte déclaré tel par la cérémonie du couronnement de laurier; cérémonie qui est pratiquée en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Angleterre, etc.

LAVE, s. f. de l'Italien *lava*.

(*Minér.*) Terme générique dont les naturalistes se servent pour désigner des matières fondues et vitrifiées, qui sortent des volcans, entraînent et brûlent tout ce qu'elles rencontrent.

Laves lithoïdes; ce sont celles qui offrent l'apparence d'une pierre.

Laves basaltiques, celles qui sont cristallisées en prismes à plusieurs pans. Les minéralogistes sont divisés sur l'origine de ces *laves*; les uns l'attribuent à l'eau, et les autres au feu: les premiers sont en conséquence appellés *neptuniens*, et les autres *vulcaniens*, ou *vulcanistes*; ce procès n'est pas encore décidé.

La lave vitreuse émaillée, est grise ou noirâtre. On la taille pour en faire des vases et des bijoux.

La lave pierreuse est la pierre ponce: elle sert à polir le parchemin, la peau des pieds, les substances tendres.

LAVIS, s. m. de *lavare*, *laver*.

(*Peinture*) *Dessiner au lavis*, ou *laver au dessin*; c'est dessiner au pinceau avec une substance colorante, telle que le bistre ou l'encre de la Chine, délayée à l'eau.

LAXIFLORE, adj. du lat. *laxo*, *lâcher*, et de *flos*, *fleur*.

(*Botan.*) Plante dont les fleurs sont lâches ou écartées les unes des autres par la distance ou la divergence genres des pédoncules.

LAZARET, s. m. de l'Italien *lazaretto*, dérivé de *Lazare*: l'ordre des chevaliers de St.-Lazare, fut institué à Jérusalem, en 1119, pour avoir soin des lépreux; et leurs hôpitaux étoient appelés *lazarets*.

Un *Lazaret* est une enceinte considérable, à portée d'un port de mer, destinée à recevoir les marchandises pendant la quarantaine à laquelle sont assujettis les vaisseaux venant du Levant, des côtes de Barbarie, et des ports suspects de peste. Ces lieux, situés ordinairement dans un local commode, sont bien aérés et suffisamment éloignés de la ville; ils sont munis de beaux logemens, de magasins et de jardins. *V.* QUARANTAINE.

LAZULI, s. m. *Voyez* LAPIS LAZULI.

LÉCHE, s. f. de l'espagnol, *esca*.

(*Monnaye*) On nomme ainsi dans le monnayage de l'Amérique Espagnole, particulièrement au Mexique, une espèce de vernis de lie que l'on donne aux piastres qui s'y fabriquent, afin de les rendre d'un plus bel œil. Ce vernis fait qu'on préfère les piastres colonnes aux Mexicaines, à cause du déchet qu'il y a dans la refonte. Les piastres colonnes sont ainsi nommées, parce qu'elles portent pour revers les colonnes d'Hercule, avec la devise, *non plus ultrà*.

LÉCHER, v. a. du lat. *leccare*, formé du grec λείχω (*leichô*), lécher

(*Peinture*) *Léché*, en termes de peinture, est l'excès du fini. L'artiste qui ne sait pas quitter son ouvrage à propos, semble, en quelque sorte, s'amuser à le *lécher*.

Le *léché* est toujours opposé au grand goût, à la grandeur du faire, au pinceau large, à la liberté, la facilité, la vivacité de l'exécution.

Il est toujours condamnable dans de grands ouvrages ; et si dans les petits tableaux il usurpe quelquefois le droit de plaire, il n'échauffera du moins jamais le spectateur, et parlera toujours foiblement à son âme.

LÉGAL, adj. du lat. *lex, legis:* selon la loi.

(*Prat.*) Qui est selon la loi, conforme à la loi.

LEGALISER, v. a. de légal, rendre légal.

(*Pratique*) Ajoûter à un acte authentique les certificats nécessaires, afin qu'il puisse faire foi hors du ressort de la jurisdiction où il a été passé.

LÉGAT, s. m. du lat. *legatus*, formé du verbe *lego*, députer, envoyer en ambassade.

(*Hist. rom.*) Le titre de *légat* vient du droit romain, suivant lequel on appeloit *légats* les personnes que l'empereur ou les premiers magistrats envoyoient dans les provinces pour y exécuter en leur nom la juridiction.

Quand un homme considérable, citoyen romain, avoit affaire dans les provinces, on lui donnoit le titre de *légat*, c'est-à-dire, d'envoyé par le sénat, afin qu'il fût reçu avec honneur dans les provinces ; cela s'appelloit *légation libre*, parce qu'ils n'étoient chargés de rien, et qu'elle n'étoit que pour l'honneur et la sûreté de leur personne.

(*Hist. ecclés.*) *Légat* est, en général, un ecclésiastique, ordinairement cardinal, qui fait les fonctions de vicaire du pape, pour exécuter la juridiction dans les lieux où le pape ne peut se trouver.

Il y a trois sortes de *légats* : des *légats à latere*, des *légats de latere*, et des *légats nés*.

Les *légats à latere* sont les plus considérables de tous les *légats ;* tels sont ceux à qui le pape donne la commission de tenir sa place dans un concile. Ce nom de *légat à latere*, emprunté de la cour des empereurs, vient de ce que le pape ne donne cet emploi qu'à des cardinaux qu'il envoie d'auprès de sa personne, c'est-à-dire, qui sont tirés du sacré collége, qui est son conseil ordinaire.

Les *légats de latere* sont ceux qui sont honorés de la légation sans être cardinaux ; tels sont les nonces et internonces.

Les *légats nés* sont ceux à qui on ne donne aucune légation, mais qui, en vertu de leur dignité, et non pas à cause de leur personne, sont nés *légats ;* tels étoient les archevêques de Reims et d'Arles, aux siéges desquels étoit attaché le titre de *légat* du Saint-Siége.

LÉGATAIRE, s. m. du lat. *legatarius*, formé de *lego*, léguer, donner par testament.

(*Pratique*) Celui à qui un legs a été fait.

LÉGATION, s. f. du lat. *legatio*, formé de *lego*, députer, envoyer en ambassade : la charge, l'office, l'emploi du légat.

(*Diplomatie*) Il se dit aussi de la commission que quelques puissances européennes donnent à une ou plusieurs personnes pour aller négocier auprès d'une puissance étrangère.

Il se dit encore des personnes qui accompagnent un ambassadeur, tels que les secrétaires et les conseillers de légation ; c'est dans ce sens qu'on dit, la *légation* de Prusse, la *légation* de Russie.

LÉGENDE, s. f. du lat. *legenda*, qui doit être lue.

(*Hist. ecclés.*) On a donné ce nom au livre qui contient les vies des saints, parce qu'elles devoient être lues (*legendæ erant*) dans les leçons de matines, et dans les réfectoires des communautés.

(*Numismat.*) On appelle aussi *légendes*, les inscriptions qui sont autour des médailles, et qui servent à expliquer les figures qui sont sur le champ. *V.* MÉDAILLES.

LÉGER, RE, adj. du lat. *leviarius*, fait de *levis*.

(*Physique*) Epithète qui conviendroit à un corps qui n'auroit point de pesanteur ; elle ne convient donc à aucun ; mais on appelle *léger* un corps moins pesant qu'un autre.

(*Archit.*) On appelle *léger* un ouvrage beaucoup percé, dont la

beauté consiste dans le peu de matière et dans la délicatesse des parties qui le composent, comme les portiques de colonnes, les pérystiles, etc.

(*Sculpture*) Il se dit aussi des ornemens délicats qui approchent le plus de la nature et qui sont fort recherchés, évidés et en l'air comme les feuilles des plus beaux chapiteaux.

(*Peinture*) Le *léger*, dans la peinture, lorsqu'il est appliqué à la touche et au trait, est à-peu-près le synonyme de spirituel, et lorsqu'il a rapport à la couleur, à la lumière, il se rapproche des mots *aërien* et *céleste*.

Les objets qui demandent particulièrement de la légèreté dans le trait, dans la touche, dans la couleur, sont les ciels, les eaux, les fleurs, les formes de la jeunesse, les draperies de gaze, les cheveux, etc.

LÉGÈREMENT, adv. *Voy.* LÉGER.

(*Musique*) Ce mot indique un mouvement encore plus vif que le gai, un mouvement moyen entre le gai et le vite; il répond à-peu-près à l'italien *vivace*.

LÉGION, s. f. du latin *legio*, *legionis*, formé de *legere*, choisir : corps de gens de guerre.

(*Art milit. anc.*) Romulus institua les *légions* et les composa d'infanterie et de cavalerie : leur état a beaucoup varié. La *légion*, dans son origine, n'étoit que de trois mille hommes. Sous les consuls, elle fut long-tems de quatre mille deux cents fantassins, et de trois cents chevaux. Vers l'an 412, elle étoit de cinq mille hommes. Auguste les porta à six mille cent fantassins et sept cent vingt-six chevaux.

Chaque *légion* avoit pour enseigne générale une aigle les ailes déployées, tenant un foudre dans ses serres. Outre l'aigle chaque cohorte avoit ses propres enseignes, faites en forme de petites bannières, d'une étoffe de pourpre, où il y avoit des dragons peints.

On distinguoit chaque *légion* par l'ordre de leur levée, comme première, seconde, troisième; ou par les noms des empereurs auteurs de leur fondation, comme *legio Augusta*, *Claudia*, *Fausta*, *Trajana*, *etc.*; elles furent encore distinguées dans la suite par des épithètes qu'elles avoient méritées par quelque belle action, comme celle qui fit surnommer une *légion*, *la Foudroyante*, une autre *la Victorieuse*.

(*Art milit. mod.*) François I.er institua des *légions* qu'il fixa au nombre de sept. Chacune étoit composée de six mille hommes et faisoient en tout quarante-deux mille hommes. Ces légions ne durèrent qu'un certain tems; elles firent place à des compagnies, sous le nom de *bandes*, auxquelles on substitua les régimens sous Henri II.

En tems de guerre, on forme encore des *légions* composées de différentes armées, qu'on licencie ordinairement à la paix.

LÉGISLATIF, adj. du lat. *lex*, *legis*, et de *ferre*, *latum*, porter : *lator legis*, qui fait la loi.

(*Econ. polit.*) *Corps législatif*; on appelle ainsi, dans la Constitution de l'an 8, un corps politique chargé d'adopter ou de rejeter les lois dont les projets lui sont proposés par le Gouvernement.

LÉGITIMATION, s. f. formé de *legitimus*, pour *communis legi*, conforme à la loi, légitime, et de *facere*, rendre, faire : l'action de rendre légitime, conforme à la loi.

(*Pratique*) Acte par lequel on rend *légitimes* des enfans naturels.

(*Diplomatie*) Il signifie aussi reconnoissance authentique et juridique, et il se dit particulièrement en parlant des affaires des diètes d'Allemagne. Ce ministre, *après la légitimation de son pouvoir*, ou *après s'être fait légitimer*, *a pris place*, etc.

LEGS, s. m. du latin *legatum*; formé de *legare*, assigner, imputer, léguer.

(*Pratique*) Don ou libéralité faite par testament ou par codicille.

LÉGUME, s. m. du lat. *legumen*, formé de *lego*, cueillir : parce qu'on les cueille, ou qu'on les tire avec la main, et qu'on ne les coupe pas.

(*Jardin.*) On donne ce nom aux petits fruits verts qui viennent dans des gousses, comme pois, fèves, etc.

Il se dit aussi de toutes sortes d'herbes, plantes et racines cultivées dans le potager et bonnes à manger.

(*Botan.*) En botanique, *légume* est synonyme de gousse. *Voyez* GOUSSE.

LÉGUMINEUSES, adj. *V.* LÉGUME.

(*Botan.*) Il se dit de toutes les plantes qui ont pour fruit une gousse.

LEMME, s. m. du grec λῆμμα (*lemma*), formé d'εἴλημμαι (*eilémmai*), prétérit passif de λαμβάνω (*lambanó*), prendre : ce qu'on prend, ce qu'on admet.

(*Mathémat.*) Proposition préliminaire qu'on démontre pour préparer à une démonstration suivante, et qu'on place avant les théorèmes pour rendre la démonstration moins embarrassée, ou avant les problèmes, afin que la solution en devienne plus courte et plus aisée.

Par exemple, si, pour démontrer une proposition de mécanique, on a besoin d'une proposition de géométrie qui ne soit pas assez connue pour qu'on la suppose, alors on met cette proposition de géométrie en *lemme*, au devant du théorème de mécanique qu'on vouloit prouver.

(*Musique*) *Lemme*, en terme de musique, est un silence ou pause d'un tems bref dans le rythme catalectique.

LEMNISCATE, s. f. du grec λημνίσκος (*lemniskos*), nœud de ruban pendant à la couronne des anciens.

(*Géom.*) Nom que les géomètres ont donné à une courbe qui a la forme d'un 8 de chiffre.

LÉNITIF, adj. du lat. *lenire*, adoucir.

(*Méd.*) Ce qui adoucit, ce qui calme les douleurs, en relâchant et humectant, et ce qui détruit l'acrimonie des humeurs, en enveloppant ou délayant leurs sels.

LENTICULAIRE, adj. de *lenticula*, diminutif de *lens*, *lentis*, lentille, qui a la forme d'une lentille.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui ont la forme d'une LENTILLE. *V.* ce mot.

(*Dioptrique*) Il se dit aussi d'un verre taillé en forme de LENTILLE. *V.* ce mot.

(*Anat.*) *Glandes lenticulaires ;* ce sont de petites glandes placées dans les intestins, ainsi appelées de leur ressemblance avec une lentille. On donne aussi ce nom à l'os orbiculaire de l'oreille, et à l'os du carpe appelé autrement l'os pisiforme.

LENTILLE, s. f. du lat. *lenticula*, diminutif de *lens*, *lentis*.

(*Botan.*) Espèce de légume qui a le grain petit, plat et rond, de couleur roussâtre.

(*Méd.*) On appelle *lentilles*, les taches de roussenr qui viennent au visage, à la gorge, aux mains, aux bras, à cause de leur figure et de leur couleur semblables aux *lentilles*.

(*Dioptrique*) *Lentille* est un verre taillé en forme de *lentille*, épais dans le milieu, tranchant sur les bords ; il est convexe des deux côtés, quelquefois d'un seul, et plat de l'autre, ce qui s'appelle plan convexe.

Le mot de *lentille* s'entend ordinairement des verres qui servent au microscope à liqueurs, et des objectifs des microscopes à trois verres. Le plus grand diamètre des *lentilles* est de cinq à six lignes (environ 12 millimètres) : les verres qui passent ce diamètre s'appellent *verres lenticulaires*.

Il y a deux sortes de *lentilles*, les unes soufflées, les autres travaillées. Les premières sont de petits globules de verre fondus à la flamme d'une lampe ou d'une bougie. Les autres sont travaillées et polies au tour dans de petits bassins de cuivre. On a trouvé le moyen d'en faire d'une telle petitesse qu'il y en a qui n'ont que la troisième ou la sixième partie d'une ligne de diamètre (0,75 ou 0,38 millimètres environ) : ce sont celles qui grossissent le plus, et cette augmentation va jusqu'à plusieurs millions de fois que l'objet n'est en lui-même.

(*Horlogerie*) *Lentille* est aussi un corps pesant de métal fait en

forme de *lentille ;* elle termine la verge du pendule qu'on applique aux horloges : on peut la faire monter.

LÉONIN, NE, adj. de *leo*, lion : qui appartient au lion.

(*Commerce*) *Société léonine ;* c'est une société où le plus fort tire tout l'avantage de son côté. Cette société a été ainsi appelée par les jurisconsultes romains par allusion à l'apologue de Phèdre, qui commence par ce vers : *Nunquàm est fidelis cum potente securitas.* Elle est proscrite par les lois.

(*Poësie*) On a appelé anciennement *vers léonins* certains vers latins rimés tant à l'hémistiche qu'à la fin du vers. On ne connoît pas bien l'origine de ce mot pris dans ce sens.

LÉPIDOIDE, adj. du grec λεπὶς (*lépis*), écaille, et d'εἶδος (*éidos*), forme, ressemblance ; qui a la forme d'une écaille.

(*Anatomie*) Épithète que les anatomistes donnent à la suture écailleuse du crâne.

LÉPIDOPTÈRE, s. m. du grec λεπὶς (*lépis*), écaille, et de πτέρον (*ptéron*), aile : qui a des ailes écailleuses.

(*Enthomologie*) On désigne ainsi un ordre d'insectes qui ont quatre ailes couvertes de petites écailles coloriées. Les *papillons* sont des *lépidoptères.*

LÈPRE, s. f. du grec λέπρα (*lépra*), de λεπρὸς (*lepros*), rude, écailleux.

(*Méd.*) La lèpre est une gale très-invétérée, dont les juifs et les orientaux étoient autrefois fort affligés : elle est actuellement peu commune. *V.* ÉLEPHANTIASIS.

LÉPROSERIE, s. f. même origine que LÈPRE.

(*Santé*) Hôpital pour les lépreux.

LÈSE, adj. de *lædere*, blesser.

(*Jurisprud.*) Ce mot s'emploie avec les mots de nation et de majesté : *crime de lèse-majesté, crime de lèse-nation.*

LÉSION, s. f. même origine que LÈSE.

(*Pratique*) Préjudice résultant d'une convention ou autre acte.

LÉSSIVE, s. f. du latin *lixivia*, formé de *lix*, cendre.

(*Chimie*) Eau imprégnée des sels des végétaux que l'on a réduits en cendres.

Lessive se dit aussi de l'action par laquelle on fait passer plusieurs fois de l'eau chaude sur des cendres de végétaux ou la chaux des minéraux, et même des terres qui contiennent quelques sels, par le moyen de quoi ces sels se dissolvent.

(*Lessive des savonniers*), terme de l'ancienne chimie, appelée maintenant dissolution de soude.

LEST, s. m. de l'allemand *Last*, charge, ou de *ballast*, sable, gravier.

(*Marine*) On donne ce nom à des matières pesantes, telles que des pierres, des cailloux, du gravier, du sable, du plomb, du fer, etc., qu'on met au fond de cale du vaisseau pour le faire enfoncer dans l'eau, abaisser son centre de gravité, et lui procurer la stabilité nécessaire, en faisant équilibre avec l'effort du vent sur les voiles, qui, sans cette précaution, le feroient renverser.

La connoissance de la quantité précise du *lest* nécessaire à un vaisseau, et de sa distribution, est un article essentiel de l'art du marin, qu'on appelle ARRIMAGE ; *V.* ce mot.

(*Vaisseau sur son lest*), c'est un vaisseau qui, n'ayant point de chargement de marchandises, a simplement dans sa cale la quantité de *lest* nécessaire pour lui faire porter la voile.

Bateaux lesteurs ; ce sont des bateaux ou barques plates destinés uniquement à porter le *lest* à bord des vaisseaux.

LÉTHARGIE, s. f. du grec λήθη (*léthé*), oubli, et d'ἀργία (*argia*), engourdissement, paresse : ce qui jette dans l'oubli et l'inaction.

(*Méd.*) Sommeil profond et continuel, d'où les malades ne sortent presque point. S'ils s'éveillent, et qu'on leur parle, ils répondent, mais sans savoir ce qu'ils disent. Ils oublient ce qu'ils ont dit, et retombent promptement dans leur premier état.

LÉTHIFÈRE, adj. du lat. *le-*

thum, la mort, et de *fero*, *latum*, porter : qui donne la mort.

LETTRE, s. f. du lat. *littera*.

(*Ecriture*) On appelle ainsi les signes, les caractères de l'alphabet, les caractères représentatifs des élémens de la voix. Pour l'origine des lettres, *Voy.* ÉCRITURE, LANGUE.

(*Manuscrits*) Voici pour l'intelligence des manuscrits une notice des différentes espèce de *lettres* dont on a fait usage, et des tems dans lesquels on s'en est servi.

Lettres armoriées; celles qui, soit dans leurs solides, soit dans leurs divers membres, reçoivent plusieurs couleurs, de façon qu'on peut les blasonner. Elles appartiennent à l'écriture lombardique, qui n'eut lieu en Italie que depuis à-peu-près le 9.e siècle jusqu'au 13.e, suivant Mabillon.

Lettres bâtardes; celles dont on se servoit vers la fin du 15.e siècle; elles peuvent se rapporter à celles de la *Civilité Puérille*.

Lettres blanches ou *à jour*; celles qui ne sont fermées que par leurs extrémités, et dont le solide n'est pas rempli. On les trouve fréquemment dans les manuscrits des 7.e et 8.e siècles, et dans les tems postérieurs.

Lettres bourgeoises; ces lettres passent pour avoir été inventées par les imprimeurs, vers la fin du 15.e siècle : elles tiennent le milieu entre les gothiques cursives et les *lettres* d'à-présent.

Lettres en broderie; elles ont commencé à paroître dans le 6.e siècle; on les trouve dans les manuscrits mérovingiens.

Lettre en treillis ou à *mailles*, ou *composées de chaînettes*; ces lettres ont succédé en France aux lettres en broderie; elles dénotent les 8.e et 9.e siècles.

Cadeaux; ce sont de grandes *lettres* que l'on plaçoit en tête des pièces cursives, des livres, des chapitres, où l'écriture courante étoit employée. Plus les cadeaux sont surchargés d'ornemens superflus et singuliers, plus la pièce où ils se trouvent est ancienne et approche des tems gothiques.

Lettres enclavées; c'est-à-dire, renfermées dans une autre. Ces *lettres* désignent les 6.e et 7.e siècles; mais elles ne se mettoient alors que dans les initiales des livres ou des chapitres, ou des alinéa.

Lettres de forme; c'étoit une sorte de caractère qui tenoit lieu de notre romain, lorsque le gothique moderne régnoit encore.

Lettres grosses; espèces de majuscules gothiques deux ou trois fois plus hautes que larges; en partie d'une épaisseur outrée, en partie d'un délié sans proportion; elles datent du commencement du 16.e siècle.

Lettres grises; ce sont de grandes lettres initiales que l'on plaçoit à la tête des chapitres et des livres. Sur la fin des 6.e et 7.e siècles, ces lettres commencèrent à recevoir des ornemens qui leur furent prodigués dans la suite; ainsi, moins ces lettres sont surchargées d'ornemens, et plus on doit juger le manuscrit ancien.

Lettres historiées; c'est à-peu-près les *lettres grises* : ou les appelle *historiées*, parce qu'elles ont quelquefois trait à quelque point d'histoire. Elles ont commencé à avoir cours dans les 7.e et 8.e siècles; mais c'est dans les 14.e et 15.e siècles qu'elles ont été plus chargées d'ornemens ridicules et superflus.

Lettres capitales; celles dont on se sert au commencement de chaque phrase, etc., etc. Les anciennes capitales étoient distinguées en *capitales carrées*, *capitales rondes*, *aiguës*, *eulalales*, *élégantes*, *rustiques* et *nationales*.

Lettres tréma; ce sont des lettres surmontées de deux points, comme ë, ï, ü; on les trouve très-rarement dans les manuscrits.

Lettrines; ce sont des *lettres* placées entre deux parenthèses (a).

Lettres en marqueterie; ce sont celles dont les solides paroissent compés de plusieurs pièces de rapport en façon de mosaïque; on en voit dans les manuscrits et les inscriptions.

Lettres perlées; celles qui sont composées de petits ronds à jour ou en blanc, enchâssés dans le massif de leurs principaux traits. Elles

étoient beaucoup en usage chez les Grecs et chez les Latins.

Lettres ponctuées ; elles appartiennent sur-tout aux Anglo-Saxons.

Lettres arduës et barbues ; elles avoient lieu vers le commencement du 13.e siècle.

Lettres tourneures ; ce sont les lettres majuscules gothiques, appelées ainsi à cause de leur bonne grâce. On les a employées dans les 15.e et 16.e siècles.

Lettres tranchées ; celles qui portent des bases et des sommets horizontaux.

Lettres d'or ou *d'argent ;* elles appartiennent particulièrement aux manuscrits des 8.e, 9.e et 10.e siècles.

(*Imprimerie*) *Lettres*, *V.* CARACTÈRE.

(*Pratique*, *Administration*) On appeloit autrefois *lettres* toutes sortes d'actes. Quelques-uns ont encore conservé ce nom, comme *lettres-patentes*. On appeloit anciennement *chartes*, ce qu'on appelle présentement *lettres-patentes* ; et on les appelle *patentes* parce qu'elles sont toutes ouvertes, n'ayant qu'un simple repli au bas, lequel n'empêche pas de lire ce qu'elles contiennent ; à la différence des *lettres closes* ou de cachet, que l'on ne peut lire sans les ouvrir.

(*Commerce*) *Lettre de change ;* c'est un mandement que donne un banquier, ou un marchand, pour faire payer à celui qui en sera porteur l'argent exprimé dans la lettre.

Les *lettres de change* n'étoient point en usage chez les anciens. Suivant l'opinion la plus suivie, l'époque de leur origine doit être placée vers le milieu du 13.e siècle. Quelques Italiens ayant été contraints de chercher un asile en France, pour se soustraire aux factions des Guelphes et des Gibelins, inventèrent ces sortes de *lettres* pour retirer les effets qu'ils avoient laissés entre les mains de leurs amis ; mais on ne s'en est servi généralement que trois cents ans après.

La *lettre de change* n'est autre chose qu'un transport d'une somme d'argent fait entre deux personnes ; le tireur, et celui au profit duquel la lettre est tirée, qui en devient propriétaire par la valeur qu'il en donne ; et cette lettre n'est réputée *lettre de change* qu'autant qu'elle est tirée de place en place : sans cela, c'est un simple mandement ; car ce ne sont pas les mots de *change* et *d'ordre* qui forment la *lettre de change*, c'est le transport d'une somme fait dans un lieu, pour être reçue dans un autre lieu. *V.* GRACE, USANCE, PROTÊT.

Lettres d'avis ; c'est une *lettre* qu'un négociant écrit à un de ses correspondans pour le prévenir de quelque affaire qui concerne l'un ou l'autre, ou bien les deux.

(*Marine*) *Lettres de marque ;* on appelle ainsi la commission, les pouvoirs dont doit être pourvu tout capitaine ou patron d'un navire armé en course, sous peine d'être réputé pirate ou forban.

L'étymologie de ce mot n'est pas bien connue ; mais il est certain qu'anciennement, lorsqu'un marchand voyageant dans un pays étranger avoit été volé, le prince lui donnoit des *lettres de marque*, ou la permission de franchir les limites (*marches*) du pays où il avoit été volé, et de reprendre des effets ou marchandises pour la même somme qui lui avoit été prise. Les Anglais disent *letters of marque* ou *mart*, contraction de *market*, marché ; ce qui sembleroit dire que le prince autorisoit un marchand à faire une irruption dans un *marché* dépendant du pays où il avoit été volé, et à s'emparer d'une somme égale à celle qui lui avoit été enlevée.

Lettres de mer ; ce sont des lettres qui contiennent la spécification de la cargaison et du jaugeage du navire, du lieu d'où il part, du domicile et du nom du capitaine, ainsi que du bâtiment lui-même.

(*Diplomatie*) *Lettres de créances ;* ce sont des lettres qui ne contiennent autre chose, sinon que l'on doit ajouter foi à celui qui en est porteur : *l'ambassadeur présenta ses lettres de créance*. On appelle *lettres de recréance*, celles qu'on donne à un ambassadeur, ou autre ministre, lorsqu'il prend congé pour s'en retourner, et qui est en réponse de la

lettre de créance qu'il avoit présentée à sa première audience.

(*Chronol.*) *Lettres dominicales*; *Voyez* NUNDINALES, DOMINICALES, CALENDRIER, CYCLE SOLAIRE.

(*Littérat.*) *Lettres* se dit aussi des sciences, des lumieres que procure l'étude. On appelle *lettres humaines*, ou *belles-lettres*, la grammaire, l'éloquence, la poësie; et *homme de lettres*, celui qui possède ces connoissances: dans ce sens on distingue les gens de lettres de ceux qui s'appliquent aux sciences abstraites.

LETTRÉS, s. m. même origine que LETTRE.

(*Hist. de la Chine*) Ceux qui savent lire et écrire leur langue, et parmi lesquels sont choisis les mandarins.

On appelle aussi *lettrés*, une secte, composée de gens de lettres, qui s'est élevée l'an 1400 de l'ère chrétienne, lorsque l'empereur, pour ranimer l'amour des sciences, que les dernières guerres civiles avoient presque éteintes, chargea 42 des plus habiles docteurs de composer un corps de doctrine qui ne s'écartât point de celle des anciens, et qui fût désormais la règle du savoir et la marque distinctive des hommes instruits.

LEUCOMA, s. masc. du grec λεύκωμα (*leukôma*), formé de λευκὸς (*leukos*) blanc.

(*Méd.*) Tache blanche et superficielle sur la cornée transparente.

LEUCOPHLEGMATIE, s. f. du grec λευκὸς (*leukos*), blanc, et de φλέγμα (*phlegma*), phlegme, pituite: pituite blanche.

(*Chirurg.*) Espèce d'hydropisie; c'est la même chose qu'ANASARQUE. *V.* ce mot.

LEUCORRHÉE, s. f. du grec λευκὸς (*leukos*), blanc, et ῥέω (*rhéô*), couler.

(*Méd.*) Maladie des femmes, appelée fleurs blanches. C'est un écoulement d'humeurs séreuses.

LEURRE, s. m. du lat. *lorum*. On a dit autrefois *lorni*.

(*Faucon.*) Certain morceau de cuir rouge, façonné en forme d'oiseau, dont les fauconniers se servent pour rappeler les oiseaux de fauconnerie lorsqu'ils ne reviennent pas au réclame.

LEVAIN, s. m. du lat. *barb. levanum*, de *levando*, lever, et dont les Italiens ont fait *levatura*, et les Espagnols *levadura*.

(*Physique*) Substance capable d'exiter un gonflement, une fermentation interne dans le corps avec lequel on la mêle. On appelle particulièrement *levain*, un petit morceau de pâte aigrie, qui étant mêlée avec la pâte dont on veut faire du pain, sert à la faire lever, à la faire fermenter.

(*Méd.*) *Levain* se dit aussi d'un principe de corruption qui est cause des maladies. Le *levain* de la petite vérole; le *levain* de la *fièvre*, etc.

LEVANT, s. m. et adj. du latin *levare*, lever.

(*Géogr.*) C'est le côté de l'horizon où le soleil se lève, et proprement l'orient ou l'est, et le vent qui souffle de cette partie dans le langage de la Méditerannée.

Levant se dit aussi des pays maritimes de Turquie, de Barbarie, d'Egypte, etc.; et quand on dit *échelles du Levant*, on entend les ports de ces mêmes contrées.

LEVÉ, adj. pris substant. du lat. *levare*, lever.

(*Musique*) C'est le tems de la mesure où on leve la main ou le pied; c'est un tems qui suit et précède le frappé; c'est par conséquent toujours un tems foible. Les tems levés sont à deux tems, le secood; à trois, le troisième; à quatre, le second et le quatrième.

LEVÉE, s. f. du lat. *levata*, de *levare*, lever.

(*Archit. hydraul.*) Levée se dit d'une élévation de terre, de pierres, de files de pieux, ou d'autres matérioux en forme de digne ou de quai, pour soutenir les berges d'une rivière, et garantir du débordement des eaux.

(*Mécan.*) *Levée* se dit aussi, dans quelques machines, de ce qu'on appelle *camme*, dans d'autres; ce sont des émineoces pratiquées sur un arbre qui tourne; il y en a d'autres pratiquées à des pièces debout. Celle de l'arbre venant à rencontrer celle-

ci, font relever la pièce, s'échappent et la laissent retomber : c'est le méeanisme des bocards.

(*Art. milit.*) *Levée d'un siège*; c'est le départ d'une armée, de devant une place, sans l'avoir prise.

Levée de troupes; c'est enrôler des hommes pour le service militaire. *V.* CONSCRIPTION.

(*Marine*) *Levée de matelots*; c'est l'action de commander pour le service de l'État et pour les armemens, un nombre de matelots, dans leurs différens quartiers et départemens de l'inscription maritime.

Levée, il y a de la levée; expression dont on fait usage lorsque la surface de la mer n'est pas plane et unie, et qu'elle s'élève par un mouvement lent, qui subsiste ordinairement après de grosses vagues qui l'ont auparavant agitée plus vivement.

(*Géom. prat.*) *Levée des plans*; c'est l'art de représenter en petit sur le papier toutes les parties d'un terrein, dans les rapports de leur étendue et de leur position, en exprimant avec clarté la nature des différens objets qui peuvent varier leur surface.

Les plans, dans l'architecture civile, font connoître tout ce qui appartient à la distribution et à la décoration d'un édifice projeté ou réellement existant. L'architecture militaire les applique à faire juger de la disposition générale, de la force absolue, et de la valeur relative des ouvrages d'une place de guerre. On en fait usage relativement aux vues de commerce, pour décider de l'emplacement d'une route et des avantages du cours d'une rivière.

Les plans offrent aux propriétaires des terres la faculté d'évaluer l'étendue de leurs possessions, d'en établir le partage avec justesse et d'en fixer les limites.

Enfin, la guerre ne fonde la sûreté de ses opérations que sur la description la plus exacte de tout ce qui concerne les points intéressans de son théâtre. *V.* PLANCHETTE, BOUSSOLE, GRAPHOMETRE.

(*Prat.*) *Levée des scellés*, c'est un acte par lequel celui qui a apposé des scellés, reconnoît s'ils sont entiers. On procède à leur rupture, afin que l'on inventorie les effets qui se trouvent dessus.

LEVER, v. a. du latin *levare*, ôter.

(*Chirurgie*) *Lever le premier appareil*; c'est ôter le premier pansement.

(*Marine*) *Lever l'ancre*; c'est la tirer du fond, lorsqu'on veut appareiller d'un port et mettre à la voile.

Lever la chasse; c'est cesser de chasser ou de poursuivre en mer un bâtiment.

LEVER, s. m. du latin *levare*; l'heure, le tems auquel on se lève.

(*Astron.*) C'est la première apparition d'un astre au-dessus de l'horizon, lorsqu'il passe de l'hémisphère inférieur à l'hémisphère supérieur, par l'effet du mouvement diurne de la sphère.

L'heure du *lever astronomique* est celle où l'astre arrive sur l'horison rationel, c'est-à-dire à 90°. degrés du zénith par sa situation apparente, affecté de la réfraction et et de la parallaxe.

Comme dans la première antiquité la plupart des peuples n'avoient pas tout-à-fait réglé la grandeur de l'année, on se servit de la méthode usitée parmi les gens qui vivent à la campagne. Or les laboureurs, les historiens et les poëtes employoient le lever et le coucher des astres. Pour cet effet, ils distinguoient trois sortes de lever et de coucher des astres, suivant les divers tems de l'année : *le lever héliaque*, *le lever cosmique*, et *le lever acronique* : ou les appelle aussi *levers poétiques*.

Le lever héliaque d'une étoile, lever solaire, lever apparent, est son apparition après sa conjonction au soleil, le premier jour où elle commence à se dégager des rayons du soleil et à être visible le matin. Chaque année, le soleil, par son mouvement propre d'occident vers l'orient, rencontre les différentes constellations de l'écliptique, et les rend invisibles pour nous par l'éclat de sa lumière. Lorsque le soleil, après avoir traversé une constellation, est assez éloigné d'elle pour se lever environ une heure plus

tard, la constellation commence à paroître le matin, en se levant un peu avant que la lumière du soleil soit assez considérable pour la faire disparoître. C'est ce qu'on appelle lever *héliaque* ou *solaire* des étoiles. Il est sur-tout nécessaire, pour l'intelligence de la chronologie et des poëtes, d'avoir une idée de ce lever *héliaque*. Celui de Sirius étoit très-célèbre parmi les Égyptiens. *V.* HÉLIAQUE, COSMIQUE, ACRONIQUE.

LEVIER, s. m. du lat. *leviarum*, de *levare*, lever.

(*Mécan.*) Verge inflexible, soutenue par un seul point ou appui, et dont on se sert pour élever des poids; laquelle est presque dépourvue de pesanteur, ou au moins n'en a qu'une qu'on peut négliger.

Le *levier* est la première des machines simples; on s'en sert principalement pour élever des poids à de petites hauteurs.

Il y dans un *levier* trois choses à considérer; le poids qu'il faut élever ou soutenir, la puissance par le moyen de laquelle on doit l'élever ou le soutenir, et l'appui.

Il y a des *leviers* de trois espèces; car l'appui est quelquefois placé entre le poids et la puissance, et c'est ce qu'on nomme *levier* de la première espèce. Quelquefois le poids est situé entre l'appui et la puissance, ce qu'on appelle *levier* de la seconde espèce; et quelquefois enfin, la puissance est appliquée entre le poids et l'appui, ce qui fait le levier de la troisième espèce.

La force du *levier* a pour fondement ce principe, que l'espace où l'arc décrit par chaque point d'un *levier*, est comme la distance de ce point à l'appui; d'où il s'ensuit que l'action d'une puissance et la résistance du poids, augmentent à proportion de leur distance de l'appui.

La force et l'action du *levier* se réduisent aux propositions suivantes:

1°. La puissance appliquée à un *levier*, de quelque espèce qu'il soit (sur-tout un poids), doit être au poids en raison réciproque de leurs distances de l'appui.

2°. Etant donné, le poids attaché à un *levier* de la première ou seconde espèce, la distance du poids à l'appui et la distance de la puissance au même appui, il est facile de trouver la puissance qui soutiendra le poids.

3°. Si une puissance appliquée à un *levier*, de quelque espèce que ce soit, enlève un poids, l'espace parcouru par la puissance, dans ce mouvement, est à celui que le poids parcourt dans le même tems, comme le poids est à la puissance qui seroit capable de le soutenir; d'où il s'en suit que le gain que l'on fait du côté de la force, est toujours accompagné d'une perte du côté du tems, et réciproquement: car plus la puissance est petite, plus il faut qu'elle parcoure un grand espace pour en faire parcourir un fort petit au poids.

LÉVIGATION, s. f. du latin *levigatio*, formé de *levigo*, pour *levem facio*, rendre poli, uni.

(*Chimie pharmaceutique*) L'action de réduire un médicament solide en poudre impalpable, en le broyant sur le porphyre comme on broie les couleurs.

LÉVIS, adj. *V.* PONT-LEVIS.

LÉVITIQUE, s. m. du patriarche *Lévi*, chef de la tribu de Lévi.

(*Ecriture*) C'est le troisième des cinq livres de Moïse, ainsi appelé parce qu'il y est traité principalement des cérémonies et de la manière dont Dieu vouloit que son peuple le servît par le ministère des sacrificateur et des *lévites*.

LEVRE, s. f. du lat. *labrum*.

(*Anat.*) Le bord, la partie extérieure de la bouche. On dit aussi la *lèvre* interne et externe des côtes; on appelle *lèvres* les parties extérieures des parties naturelles de la femme.

(*Chirurgie*) Il se dit encore des bords des plaies et des ulcères.

(*Archit.*) *Lèvre* est encore le nom du rebord du vase du chapiteau corinthien.

(*Botan.*) Il se dit des fleurs personnées, ou des fleurs en masque, qui imitent un mufle à deux *lèvres*. On donne aussi le nom de *lèvres* aux divisions de certaines fleurs, qu'on appelle pour cela *fleurs labiées* ou fleurs en gueules.

LEXICOLOGIE, s. f. du gr. λέξις (*léxis*), mot, parole, diction, et de λόγος (*logos*), discours, traité: traité sur les mots, science des mots.

(*Bibliologie*) Cette science, prise sur un point de vue général, embrasse tout ce qui concerne les langues, soit pour en donner l'intelligence, soit pour en conserver la pureté, soit pour en faire connoître le génie.

LEXIQUE, ou LEXICON, s. m. même origine que LEXICOLOGIE.

(*Bibliologie*) Dictionnaire: il se dit particulièrement des dictionnaires grecs.

LIBELLE, s. m. du latin *libellus*, diminutif de *liber*, livre: petit livre.

(*Jurisprudence*) Le mot *libelle*, pour signifier quelque chose, doit être associé à une épithète qui le caractérise. On appeloit autrefois *libelle*, tout écrit d'un petit volume qui avoit pour objet de demander une grâce, une faveur; de faire une déclaration quelconque en justice, etc.; et on appeloit ces *libelles*: *supplex libellus*, une pétition; *libellus memorialis*, registre ou rôle; *libellus assertorius*, passe-port; *libellus repudii*, *libelle de divorce*, déclaration de divorce; enfin, *famosus libellus*, écrit injurieux, diffamatoire. Aujourd'hui, le mot *libelle*, pris absolument, paroît entièrement consacré à exprimer un écrit injurieux en prose, ou en vers, et même une peinture infamante.

LIBER, s. m. mot emprunté du latin

(*Botan.*) Substance formée de différentes couches, appelées corticales, et placées entre le tissu cellulaire et la surface intérieure de l'épiderme et l'aubier.

Le *liber* sert dans quelques espèces à faire des cordes. On a employé le *liber* du tilleul pour écrire, d'où le le nom de *liber* a passé aux ouvrages écrits ou imprimés, et a formé le mot *livre*.

LIBRAIRE, s. du lat. *librarius*, formé de *liber*, écorce intérieure des arbres, dont autrefois on faisoit les livres: marchand de livres.

(*Bibliologie*) Les anciens avoient des écrivains dont la profession consistoit à copier des livres, et des libraires qui les vendoient. Ces livres étoient des rouleaux de *liber* ou de parchemin, et que l'on appeloit à cause de cela *volumen*, *volume*, de *volvere*, rouler.

Avant l'invention de l'imprimerie, les *libraires-jurés* de l'université de Paris faisoient transcrire les manuscrits, et en apportoient les copies aux députés des facultés, pour les revoir et les approuver avant que d'en afficher la vente. Les libraires étoient lettrés, et portoient en conséquence le nom de *clercs libraires*. *V.* CLERCS.

Après la découverte de cet art, les *clers-libraires* ne s'amusèrent plus à transcrire ou à faire transcrire des manuscrits. Les uns s'occupèrent à perfectionner cette nouvelle découverte, d'autres à se procurer des manuscrits, ou des livres déjà imprimés en planches ou en caractères mobiles; d'autres, enfin, à empêcher que le tems ne détruisît ces nouvelles productions. Ces différentes occupations formèrent les fondeurs de caractères, les imprimeurs, les libraires et relieurs, aujourd'hui des professions différentes, mais qui, dans l'origine, étoient presque toujours réunies dans la même personne. *V.* CARACTERE, IMPRIMERIE, ÉDITION, STÉRÉOTYPAGE, etc.

LIBRAIRIE, s. f. même origine que LIBRAIRE.

(*Bibliol.*) Ce mot signifioit autrefois la même chose que BIBLIOTHEQUE, (*V.* ce mot). Il exprime aujourd'hui la profession du libraire.

LIBRATION, s. f. du lat. *libratio*, formé de *libro*, balancer: l'action de balancer, balancement.

(*Astron.*) Petit changement que l'on aperçoit dans la situation du globe de la lune, et dans la position de ses taches.

Il y a quatre sortes de *librations*: 1°. la *libration diurne*, qui est égale à la parallaxe horizontale; 2°. la *libration en latitude*, qui vient de l'inclinaison de l'axe de la lune sur l'écliptique; 3.° la *libration en latitude*, qui vient des inégalités

des mouvemens de la lune dans son orbite; 4°. enfin, la *libration* qui provient de l'attraction de la terre sur le sphéroïde lunaire.

Les deux premières *librations* furent reconnues par Galilée; la troisième par Hévélius et Riccioli; la quatrième par Newton: celle-ci surtout a été discutée dans la pièce de M. de la Grange qui a remporté le prix de l'académie en 1764.

LICE, ou LISSE, s. f. du latin *licium*, trame, dont on a fait *liciæ*, dans la basse latinité.

(*Manufact.*) *Haute lice*, *basse lice*; termes de manufacture, qui servent à exprimer, non la différence de l'ouvrage, qui à proprement parler est le même, mais la différence de la situation des métiers sur lesquels on travaille: celui de la *basse lice* étant posé à plat, et parallèle à l'horizon, et celui de la *haute lice* étant dressé perpendiculairement et tout de bout.

LICENCE, s. f. du lat. *licentia*, permission, et parmi les grammairiens, abus, déréglement.

(*Instruction publique*) Le terme de *licence* signifie quelquefois le cours d'études, au bout duquel on parvient dans les universités au degré de *licencié*, et quelquefois le degré même de *licence*. Ceux qui avoient satisfait à l'obligation imposée par Justinien, de se consacrer pendant quatre ans à l'étude des lois, étoient dits avoir *licence* et permission de se retirer des études.

Le degré de *licence* est ainsi appelé de cette manière, parce qu'on donne à celui qui l'obtient, la liberté de lire et d'enseigner publiquement; ce que n'a pas un simple bachelier.

(*Rhét.*) *Licence* est une figure de rhétorique convenable à la preuve. Par cette figure, l'orateur promet de ne point déguiser à des personnes qu'il respecte, certaines vérités qui pourroient leur déplaire, comme dans le discours que Burrhus, gouverneur de Néron, tient à Agrippine: *Britannicus*, (*Racine.*)

(*Poésie*) *Licences poëtiques*; on appelle ainsi certains mots, ou certaines manières de les construire ou de les écrire, qui ne seroient pas reçus dans la prose, et qu'il est permis aux poëtes d'employer.

(*Musique*) *Licence*, en termes de musique, est la liberté que prend le compositeur, et qui est contraire aux règles, quoiqu'elle soit dans le principe des règles; car voilà ce qui distingue les *licences* des fautes.

(*Peinture*) La *licence* est une peinture, une faute que l'artiste se permet, pour en tirer une beauté. On demandoit à Paul Veronèse la cause d'une ombre qui fournissoit une masse à son tableau. *C'est*, répondit-il, *un nuage qui passe.* Il supposoit hors de son tableau un nuage qui produisoit cette ombre; il est toujours dangereux de se donner des *licences*, parce qu'elles sont toujours des fautes qu'un grand succès peut seul excuser.

LICENCIEMENT, s. m. du latin *licentia*, dans le sens de permission de se retirer: congé.

(*Art milit.*) Il ne se dit guère que du congé qu'on donne à des troupes dont on n'a plus besoin.

LICHEN, s. m. du grec λειχήν (*leichèn*).

(*Botan.*) Les *lichens* sont des expansions végétales qui se présentent sous différentes formes de *lèpre*, de *godet* de membrane, de rameaux, de filet, etc.; ils habitent par-tout, même sur les substances les plus dures et les plus lisses; c'est principalement en hiver qu'on les trouve; les arbres en sont alors tapissés; vivans, ils les défendent contre le froid; morts, ils hâtent leur destruction; leurs usages particuliers sont très-nombreux: plusieurs espèces réduites en poudre entrent dans la fabrication d'un pain qui soutient l'existence des habitans du Nord; on les mange aussi en bouillie avec du lait.

LICITATION, s. f. du latin *licitor*, enchérir.

(*Pratique*) Vente qui se fait à l'enchère pour faire cesser la propriété commune et indivise de biens qui ne peuvent pas être facilement partagés.

LIENTERIE, s. f. du lat. *lienteria*, formé du grec λεῖος (*lenos*), poli, glissant, et de ἔντερον (*entéron*), intestin.

(*Méd.*)

(*Méd.*) Flux de ventre, dans lequel on rend les alimens crus ou à demi-digérés, peu de tems après qu'on les a pris; cette maladie est ainsi nommée, parce que les anciens croyoient que la tunique externe des intestins étoit si glissante qu'elle laissoit échapper les alimens avant qu'ils fussent digérés.

LIEU, s. m. du latin *locus*, et *locus* du grec λόγος (*logos*), raison, ou de λοχος (*lochos*), qui a signifié *locus* : l'espace qu'un corps occupe.

(*Géom.*) *Lieu géométrique*; c'est une ligne par laquelle se résout un problème géométrique.

Un *lieu* est une ligne dont chaque point peut également résoudre un problème indéterminé. S'il ne faut qu'une droite pour construire l'équation du problème, le *lieu* s'appelle alors *lieu à la ligne droite;* s'il ne faut qu'un cercle, *lieu au cercle;* s'il ne faut qu'une parabole, *lieu à la parabole;* s'il ne faut qu'une ellipse, *lieu à l'ellipse*, et ainsi des autres.

(*Astron.*) *Lieu d'une planète;* c'est ordinairement sa longitude.

(*Optique*) *Lieu optique* ou simplement *lieu*; c'est le point auquel l'œil rapporte un objet.

Lieu apparent; c'est le *lieu* où un objet est aperçu. Lorsque nous regardons un objet dans un miroir ou au travers d'un verre convexe ou concave, nous le voyons hors de son vrai *lieu*, et l'endroit où nous l'apercevons est son *lieu* apparent. *V.* REFRACTION.

Lieu de l'image; c'est le *lieu* où l'on aperçoit l'image d'un objet; c'est le même que le *lieu* apparent.

LIEUE, s. f. du lat. *leuca* ou *leuga*, espace d'une certaine étendue, qui sert à mesurer la distance d'un lieu à un autre; elle a différentes valeurs.

La *lieue*, suivant les nouvelles mesures, est telle, que le degré décimal en contient 20, chacune de 5000 mètres; et le myriamètre en contient deux. *V.* MYRIAMETRE.

LIEUTENANT, s. m. du latin *locus*, et de *teneo*, tenir, comme qui diroit *locum tenens:* officier qui est immédiatement sous un autre officier en chef, et qui tient son lieu.

LIGAMENT, s. m. du latin *ligamentum*, de *ligo*, attacher.

(*Anat.*) C'est, en général, tout ce qui lie, attache une partie à une autre; les membranes, la peau, les muscles, les artères, les veines sont des *ligamens* communs; mais dans un sens plus étroit, c'est une substance blanche, fibreuse, serrée, compacte, plus souple et pliante que les cartilages, difficile à rompre et à déchirer, et qui ne prête presque point, ou ne prête que très-difficilement quand on la tire.

LIGATURE, s. f. du lat. *ligatura*, formé de *ligo*, attacher.

(*Chirurgie*) Opération de chirurgie par laquelle on lie avec un ruban de fil ciré, une artère et une veine considérable, pour arrêter ou prévenir une hémorragie.

Ligature est aussi une bande de drap cousue à droit fil, dont les chirurgiens se servent pour faciliter l'opération de la saignée.

(*Magie*) On entend aussi par le terme de *ligature* une espèce d'impuissance, qu'on dit ridiculement être causée par art magique. C'est ce qu'on appelle vulgairement *aiguillette nouée.*

(*Imprimerie*) Les imprimeurs appellent *ligature* les caractères qui ont des doubles lettres, comme ss, ff.

LIGNAGE, s. m. du lat. *lineagium*, fait de *linea*, ligne.

(*Pratique*) Parenté issue d'une même ligne.

LIGNAGER, adj. de *lignage.*

(*Pratique*) Qui est de la même parenté, du même lignage.

Retrait lignager; c'est celui qui ne peut être exercé que par un parent du coté et ligne dont est l'héritage vendu. *V.* RETRAIT.

LIGNE, s. f. du latin *linea.*

(*Géom.*) Quantité qui n'est étendue qu'en longueur, sans largeur, ni profondeur.

Dans la nature, il n'y a point réellement de *ligne* sans largeur ni même sans profondeur, mais c'est par abstraction qu'on considère, en géométrie, les *lignes* comme n'ayant qu'une seule dimension, c'est-à-dire, la longueur. On regarde une

ligne comme formée par l'écoulement d'un point.

Il y a deux espèces de *lignes*, les droites et les courbes.

Les *lignes* droites sont toutes de même espèce, mais il y a des *lignes* courbes d'un nombre infini d'espèces, c'est-à-dire, autant qu'il y a de différens mouvemens composés, ou autant qu'on peut imaginer de différentes lois de rapports entre les ordonnées et les absisses.

Les *lignes* courbes se divisent ordinairement en *géométriques* et en *mécaniques*

Les *lignes géométriques* sont celles dont tous les points peuvent se trouver exactement et sûrement.

Les *lignes mécaniques* sont celles dont tous les points se trouvent par tâtonnement, et d'une manière approchée, mais non pas précisément.

Les *lignes géométriques*, appelées ainsi par Descartes, sont celles qui peuvent être exprimées par une équation algébrique d'un degré déterminé; et les *lignes mécaniques*, celles qui ne peuvent être exprimées par une équation finie, algébrique et d'un degré déterminé.

Cependant, d'autres pensent que les *lignes mécaniques*, bien qu'elles ne soient pas désignées par une équation finie, n'en sont cependant pas moins déterminées par leur équation différentielle, et qu'ainsi, elles ne sont pas moins géométriques que les autres; ils ont donc préféré d'appeler les premières *lignes algébriques*, et les autres, *lignes trascendantes*.

Les *lignes droites* considérées par rapport à leurs positions respectives, sont *parallèles*, *perpendiculaires* ou *obliques* les unes aux autres. *V.* ces mots.

Pour la multiplication et la division des lignes, *V.* CIRCULAIRE, CONVERGENTE, GENERATRICE, HYPERBOLIQUE, LOGISTIQUE, NORMALE, ROBERVALIENNES, PROPORTIONNELLES, VERTICALE, MESURE.

(*Géogr. et Navig.*) *Ligne*; lorsque l'on se sert de ce terme sans aucune autre addition, il signifie l'équateur ou la ligne équinoxiale. *V.* EQUATEUR, EQUINOXIAL.

(*Perspective*) *Ligne horizontale*, celle qui est parallèle à l'horizon.

Ligne isochrone. *V.* ISOCHRONE.

Ligne géométrale; c'est une droite tirée d'une manière quelconque sur le plan géométral.

Ligne de terre ou *fondamentale*; c'est une ligne droite dans laquelle le plan géométral et celui du tableau se rencontrent.

Ligne de front; c'est une droite parallèle à la ligne de terre.

Ligne verticale; c'est la commune section du plan vertical et de celui du tableau.

Ligne visuelle; c'est la *ligne* ou le rayon qu'on imagine passer par l'objet et aboutir à l'œil.

Ligne de station; c'est, selon quelques auteurs, la commune section du plan vertical et du plan géométral; d'autres entendent par ce terme la hauteur perpendiculaire de l'œil, au-dessus du plan géométral; d'autres une *ligne* tirée sur ce plan, et perpendiculaire à la *ligne* qui marque la hauteur de l'œil.

Ligne de la section; c'est la *ligne* d'intersection du plan à projeter avec le plan du tableau.

Ligne objective; c'est une *ligne* tirée sur le plan géométral, et dont on cherche la représentation sur le tableau.

(*Gnomonique*) *Ligne horizontale*; c'est la commune section de l'horizon et du plan du cadran.

Lignes horaires, ou *lignes des heures*; ce sont les intersections des cercles horaires de la sphère, avec le plan du tableau.

Ligne soustylaire; c'est la *ligne* sur laquelle le style ou l'aiguille d'un cadran est élevée, et c'est la représentation d'un cercle horaire perpendiculaire au plan du cadran.

Ligne équinoxiale; c'est l'intersection du cercle équinoxial et du plan du cadran.

(*Mécanique*) *Ligne de direction*; celle dans laquelle un corps se meut actuellement, ou se mouvroit s'il n'en étoit empêché.

Ce terme s'emploie aussi pour marquer la ligne qui va du centre de gravité d'un corps pesant au centre de la terre, laquelle doit de plus passer par le point d'appui ou par

le support du corps pesant, sans quoi ce corps tomberoit nécessairement.

Ligne de gravitation d'un corps pesant; c'est une *ligne* tirée de son centre de gravité au centre d'un autre, vers lequel il pèse ou gravite; ou bien c'est une *ligne* selon laquelle il tend en bas.

(*Hydraul.*) *Ligne d'eau*; c'est la cent quarante-quatrième partie d'un pouce circulaire, parce qu'il ne s'agit pas, dans la mesure des eaux, d'un pouce carré: cette mesure se faisant au pouce circulaire, qui a plus de relation avec les tuyaux circulaires par où passent les fontaines.

(*Astron.*) On distingue spécialement en astronomie, *la ligne des apsides*, *ligne des syzygies* et la *ligne des nœuds*.

Ligne des absides, celle qui traverse l'orbite d'une planète dans sa plus grande longueur, de l'apogée au perigée, ou de l'aphélie au périhélie.

Ligne des syzygies, celle qui passe par le soleil et la terre, et sur laquelle se trouve la lune quand elle est en conjonction ou en opposition: on l'a quelquefois appelée *ligne synodique*.

Ligne des nœuds; c'est la commune section d'une orbite et de l'écliptique.

(*Optique*) *Ligne d'aspect*; c'est l'axe du cône dont le sommet est à l'œil du spectateur qui observe l'axe au ciel, lequel axe est perpendiculaire au soleil.

Ligne d'incidence; c'est une *ligne* suivant laquelle un corps se dirige vers un autre qu'il va toucher. L'angle d'incidence seroit toujours égal à l'angle de réflexion, s'il n'y avoit pas des causes accidentelles qui s'y opposent.

Ligne de réflexion; c'est la *ligne* que suit un corps en mouvement après le changement de direction qu'il reçoit par la rencontre d'un obstacle qui l'oblige à rebrousser chemin, et le fait rejaillir après le choc.

(*Art milit.*) *Ligne* ou *lignes*; c'est une fortification de terre derrière laquelle se place une armée pour pouvoir garder un poste ou défendre plus aisément une étendue de terrein plus grande que celle que l'armée pourroit occuper étant campée à l'ordinaire.

Ligne de communication; c'est la partie de l'enceinte d'une place de guerre, qui joint la citadelle.

Ligne de contre-approche; c'est une espèce de tranchée qui part du glacis, et qui est faite par l'assiégé, pour aller au-devant de l'ennemi et tâcher d'enfiler ses travaux.

Ligne de défense; c'est celle qui part de l'extrémité du flanc, joignant la courtine pour raser la face du bastion opposée au flanc, lorsqu'il y a une partie de la courtine qui découvre la face.

Ligne magistrale; c'est celle qu'on imagine passer par le cordon du revêtement de la place, et qui est exprimée par le principal trait dans son plan.

Ligne de circonvallation; c'est une fortification de terre composée d'un parapet et d'un fossé qu'on fait ordinairement autour des villes desquelles on fait le siége, hors la portée du canon de la place, lorsqu'on appréhende que l'ennemi ne s'approche pour en faire lever le siége.

Ligne de contrevallation; c'est un fossé bordé d'un parapet dont les assiégeans se couvrent, du côté de la place, pour arrêter les sorties de la garnison; de sorte que les troupes qui font un siége sont postées entre la *ligne de circonvallation* et celle de *contrevallation*; quand la garnison est sortie, l'assiégeant commence à remuer les terres par la *contrevallation*, et la *circonvallation* se fait après.

Ligne, en termes de tactique, est aussi la disposition d'une armée rangée en bataille, et qui fait un front étendu sur la longueur d'une ligne droite, autant que le terrein le peut permettre, afin que par cette sorte de situation, les différens corps de cavalerie et d'infanterie ne puissent être coupés ni chargés en flanc par l'ennemi.

Nos armées se mettent pour l'ordinaire sur trois *lignes*, disposées de telle sorte que leurs ailes ou leurs extrémités sont toujours com-

posées d'escadrons soutenus quelquefois, dans leurs intervalles, par des pelotons d'infanterie; les bataillons sont au milieu de chaque *ligne*; quelquefois ils y sont entremêlés parmi des escadrons, lorsque l'armée est forte en cavalerie.

Le terrein qui, dans chaque *ligne*, sépare ces différens corps l'un de l'autre, est égal au front qui est occupé par chacun de ces mêmes corps, afin de faciliter leurs mouvemens, et aller à la charge sans confusion. Mais les intervalles qui sont entre chaque bataillon et chaque escadron de la seconde *ligne*, doivent répondre directement au terrein qui est occupé par les escadrons et les bataillons de la première *ligne*, afin que si cette première *ligne* vient à être rompue et à plier, elle ne se renverse pas sur la seconde, et trouve un terrein propre à se rallier.

(*Marine*) *Ligne de combat*; c'est l'arrangement des vaisseaux d'une escadre ou d'une armée navale sur une même *ligne*, pour combattre l'ennemi. Cette *ligne* est ordinairement celle du plus près, c'est-à-dire, celle qui suit la direction d'une des routes au plus près du vent, parce que dans ce moment, il est essentiel de tenir le vent, soit pour gagner le vent sur l'ennemi, soit pour conserver cet avantage, si on l'a, soit enfin pour pouvoir arriver à son gré si les circonstances l'exigent. Ainsi:

Se mettre en ligne, c'est se disposer sur une seule *ligne*, ou, en parlant d'un seul vaisseau, se réunir à une *ligne* déjà formée.

Sortir de la ligne se dit d'un vaisseau qui, étant désemparé ou maltraité par l'ennemi, quitte la *ligne* pour se radouber ou se réparer à l'abri des autres vaisseaux.

Serrer la ligne; c'est lorsque les vaisseaux, qui sont rangés en *ligne*, se rapprochent davantage.

Couper la ligne de l'ennemi; c'est traverser la *ligne* de l'armée ennemie en en séparant une partie d'avec l'autre, de manière qu'elles ne puissent se soutenir mutuellement.

Vaisseau de ligne, du mot *ligne*, qui signifie la manière dont une armée se dispose ordinairement pour combattre; on en a fait le mot *vaisseau de ligne*, qui signifie un vaisseau à deux et trois batteries, parce que ce n'est que ceux-là que l'on place dans la *ligne* pour combattre. Autrefois on comprenoit dans la *ligne* les vaisseaux de 50 canons; mais depuis long-tems les Français, les Anglais et les Espagnols ne les mettent plus en ligne.

Ligne du plus près; c'est une *ligne* qui suit la direction d'une des routes au plus près du vent, c'est-à-dire, suivant laquelle les vaisseaux sont tous derrière les uns des autres, faisant route au plus près du vent. On distingue la *ligne du plus près tribord*, qui est celle suivant laquelle les vaisseaux ayant le vent à main droite, sont orientés avec les amures, du même côté, à tribord.

La ligne du plus près babord, est celle suivant laquelle les vaisseaux ont le vent à gauche ou à babord, et les amures de même.

Lignes d'eau; ce sont des lignes horizontales que l'on imagine sur les plans des vaisseaux, cernant toute leur carène, à distances égales les unes des autres, et partageant le vaisseau en autant de tranches horizontales, à commencer de la ligne d'eau du vaisseau chargé, qui est la plus haute de ces *lignes*, et qui renferme une plus grande surface. La ligne d'eau en charge est la même chose que la ligne de flottaison.

(*Anat.*) *Ligne*, se dit au figuré de quelques traits de certaines parties du corps. La *ligne* ossense de l'os pubis, la *ligne* âpre du fémur, la *ligne* osseuse de l'apophyse montante de l'os maxillaire, les *lignes* médullaires transversales du corps calleux, la *ligne* blanche, etc.

(*Peinture*) *Ligne d'Apelles*; Pline rapporte que ce peintre, quelque occupé qu'il pût être d'ailleurs, ne passoit aucun jour sans tirer quelque *ligne*. On sait, dit cet auteur, ce qui se passa entre lui (*Apelles*) et Protogènes: celui-ci demeuroit à Rhodes, Apelles y étant abordé, avide de connoître un homme qu'il ne connoissoit que par sa réputation, alla d'abord à son atelier. Protogènes étoit absent, mais une

vieille gardoit seule un fort grand panneau, disposé sur le chevalet, pour être peint. Elle lui dit que Protogènes étoit sorti, et lui demanda son nom. Le voici, dit Apelles; et prenant un pinceau, il conduisit avec de la couleur, sur le champ du tableau, une ligne d'une extrême ténuité. Protogènes de retour, la vieille lui dit ce qui s'étoit passé. On rapporte que l'artiste, ayant remarqué la subtilité du trait, dit que c'étoit Apelles qui étoit venu, que nul autre n'étoit capable de rien faire d'aussi parfait; et que lui-même en conduisit une encore plus déliée avec une autre couleur, et dit à la vieille que si cet homme revenoit, elle lui fit voir cette *ligne*, en ajoutant que c'étoit-là celui qu'il cherchoit. La chose arriva: Apelles revint, et honteux de se voir surpassé, il refendit les deux *lignes* avec une troisième couleur, ne laissant plus rien à faire à la subtilité....

Que doit-on inférer de ce fait? Que du tems d'Apelles et de Protogènes, on faisoit autant de cas de la finesse du pinceau, qu'on en estime aujourd'hui la largeur; que c'étoit avec le pinceau le plus fin, les traits les plus subtils que les peintres de l'antiquité rendoient certaines parties que, depuis la perfection du métier, on exprime bien mieux par masses ou par touches.

Ligne de beauté; c'est une certaine *ligne*, qui, si elle existoit, serviroit de démonstration à la beauté. Les anciens ont connu le beau, et nous en ont laissé les plus parfaits modèles. Raphaël et d'autres modernes se sont montrés heureux imitateurs des anciens, mais rien ne nous apprend que les artistes de la Grèce aient cherché cette *ligne*. On ne nous dit pas que Raphaël ait trouvé cette *ligne*, et l'ait démontrée à ses élèves. Enfin, on ne trouve rien de cette *ligne* dans les écrits de Léonard de Vinci; Parent semble en avoir parlé le premier, en faisant consister la beauté dans une *ligne* elliptique. Hogarth, fameux peintre anglais, a voulu prouver que la *ligne de beauté* étoit ondoyante, et il l'a comparée à la lettre S. Mengs a beaucoup parlé de la *ligne serpentine*, qui répond à la lettre S. Ce qu'on peut établir de plus vrai, c'est qu'il n'y a point de *ligne de beauté*, et que la beauté se forme d'un nombre infini de *lignes* différentes entr'elles; que la *ligne* droite tend à la roideur gothique; que les formes composées de *lignes* qui se coupent angulairement sont dures, qu'elles peuvent avoir un air de science, mais qu'elles manquent de grâces et de vérité; que de la ligne circulaire résulte un dessin rond et pesant, et qu'en un mot la vraie beauté des formes est produite par un grand nombre de *lignes* différentes, qui toutes semblent tendre à s'arrondir, et qui ne s'arrondissent jamais.

(*Pratique*) *Ligne de parenté*; c'est le dénombrement ou la suite des parens en divers degrés, tous descendans d'une même souche, ou d'un même père commun.

On a distingué la *ligne directe* et la *ligne collatérale*.

La *ligne directe* renferme les parens qui descendent les uns des autres.

La *ligne collatérale* est composée des collatéraux, ou de ceux qui sont parens de côté, c'est-à-dire, qui descendent d'une même souche, mais non pas les uns des autres.

Ces *lignes* ont aussi leurs subdivisions. Il y a la *ligne directe ascendante* et la *ligne directe descendante*, la *ligne collatérale ascendante* et la *ligne collatérale descendante*. *V.* ASCENDANS, DESCENDANS, COLLATERAL.

(*Imprimerie*) *Ligne* se dit de toute l'écriture qui doit être sur une *ligne* directe dans une page. *Mettre un mot à la ligne*; c'est commencer une *ligne* par ce mot, quoique l'autre *ligne* ne soit pas remplie.

(*Commerce*) Mettre en *ligne de compte*; c'est employer dans un compte.

LIGNEUX, adj. du lat. *lignum*, bois.

(*Botan.*) Il se dit de ce qui a la consistance et le tissu du bois. La tige d'une plante, ses branches, ses racines sont ligneuses; quand elles

sont composées de couches concentriques et solides, comme celles qui composent le tronc des arbres et des arbustes.

LIGNITES, adj. de *lignum*, bois.

(*Chimie*) *Sels lignites*; *V.* PYRO-LIGNITES.

LIGUE, s. f. du lat. barb. *liga*, fait de *ligare*, lier.

(*Diplomat.*) Union, confédération, entre des princes, pour attaquer un ennemi commun ou s'en défendre.

LILIACÉ, ÉE, adj. du lat. *liliaceus*, fait de *lilium*, lis.

(*Botan.*) Fleur en lys, et tout ce qui a rapport au lys.

LILIUM, mot latin.

(*Chimie ancienne*) *Lilium de Paracelse*, ou teinture des métaux; c'est ce que les chimistes modernes appellent ALCOHOL DE POTASSE, *V.* ce mot.

LIMAÇON, s. m. du lat. *limax*, *limacis*, petit insecte à cornes longues et déliées.

(*Anat.*) Nom d'une portion du labyrinthe, ainsi nommée parce que l'espèce de canal osseux qu'elle renferme, est figurée comme la coquille d'un *limaçon*.

LIMANCHIE, s. f. mot grec, composé de λιμὸς (*limos*), famine, et de ἄγχω (*agchó*), tuer, étrangler. *V.* LIMOCTONIE.

(*Méd.*) Jeûne excessif.

LIMBE, s. m. du latin *limbus*, bord.

(*Astron.*) Bord extérieur et gradué d'un quart de cercle, ou d'un instrument de mathématiques.

Il signifie encore le bord extérieur du soleil et de la lune.

Les astronomes observent la hauteur du *limbe* inférieur, ou du *limbe* supérieur du soleil, et ils ajoutent ou retranchent le demi-diamètre du soleil, pour avoir la hauteur du centre. On observe souvent des ondulations dans le *limbe* du soleil, ce qui peut provenir des vapeurs dont l'air est chargé.

(*Botan.*) Le *limbe* d'un calice ou d'une corolle, etc., est toute la partie laminée qui se prolonge ou s'étale au-delà des plus profondes incisions, ou de l'orifice du tube.

LIMITES, s. f. du lat. *limes*, fait de *limus*: traverse, bornes, extrémités d'une terre, d'un héritage, ou qui séparent un territoire, une province d'avec une autre.

(*Jurisprudence*) Les *limites* des héritages étoient distinguées chez les Grecs par un espace de cinq pieds, qu'on laissoit entre deux pour passer la charrue; et afin d'éviter toute méprise sur la propriété des territoires, cet espace étoit imprescriptible. Une loi si sagement établie par Solon, ne pouvoit manquer d'être goûtée des Romains; elle fut adoptée par la loi des douze tables, mais dans la suite elle cessa d'être en vigueur. L'espace entre les champs voisins ne fut plus laissé, on marqua seulement les limites par des bornes ou pierres et quelquefois par des termes, et il étoit permis d'agir pour les anticipations qui se faisoient sur elles, lorsqu'elles avoient été reconnues par des arpenteurs, *mensores*.

(*Mathém. transcend.*) On dit qu'une grandeur est la *limite* d'une autre grandeur, quand la seconde peut approcher de la première plus près que d'une grandeur donnée, si petite qu'on la puisse supposer, sans pourtant que la grandeur qui approche, puisse jamais surpasser la grandeur dont elle approche, en sorte que la différence d'une pareille quantité à sa limite, est absolument inassignable.

La théorie des *limites* est la base de la vraie métaphysique du calcul différentiel. Le cercle, par exemple, est la *limite* des polygones inscrits et circonscrits; car il ne se confond jamais rigoureusement avec eux, quoique ceux-ci puissent en approcher à l'infini.

(*Algèbre*) Les *limites*, en termes d'algèbre, sont les deux quantités entre lesquelles se trouvent comprises les racines réelles d'une équation. Par exemple, si on trouve que la racine d'une équation se trouve entre 3 et 4, ces nombres 3 et 4 seront des *limites*.

Limites d'un problème; ce sont les nombres entre lesquels la solution de ce problème est renfermée. Les problèmes indéterminés ont sou-

vent des *limites*, c'est-à-dire l'inconnue est renfermée entre de certaines valeurs qu'elle ne sauroit passer.

(*Astron.*) Les *limites*, en astronomie, sont les points de l'orbite d'une planète où elle s'écarte le plus de l'écliptique, et qui sont par conséquent à 90 degrés des nœuds. On observe la latitude d'une planète, quand elle est dans ces *limites*, pour connoître l'inclinaison de l'orbite; cette inclinaison étant toujours égale à la latitude réduite au centre du soleil, lorsque la planète est dans ses limites.

La latitude de la lune dans ses *limites*, n'est pas toujours la même, parce que l'inclinaison est sujette à changer de 8 min. 49 sec. en plus et en moins, indépendamment de plusieurs autres petites irrégularités. Cette latitude change encore par l'effet de la parallaxe, qui l'augmente du côté du midi, et la diminue du côté du nord.

LIMITROPHE, adj. du latin *limitrophus*, contraction de *limitotrophus*, sous-entendu *fundus*, *fond limitrophe*, ou fond destiné à l'entretien des troupes qui gardent les frontières.

(*Géogr.*) *Contigu.* Des pays *limitrophes* sont des pays qui se touchent par leurs *limites*.

On appeloit autrefois colonnes *limitrophes*, celles qui servoient à marquer les *limites* entre différens états.

Ce mot signifioit autrefois un fonds destiné à nourrir les soldats qui étoient sur la frontière: il y a un titre au code qui porte ce nom.

Sa signification a été depuis étendue à toutes sortes de confins. * *

LIMPIDE, adj. du latin *limpidus*, corruption de *limphydus*, de *lympha*, eau: clair, net, transparent comme de l'eau.

(*Physique*) Terme dont on fait usage en parlant des fluides. Lorsqu'un fluide est bien pur, bien clair et très-transparent, on dit qu'il est *limpide*.

LIN, s. m. du grec λίνον (*linon*).

(*Botan.*) Plante qui porte plusieurs tiges menues sur un même pied, et dont l'écorce est très-déliée.

Le *lin* se cultive dans les jardins, à cause de l'agrément de sa fleur, composée de cinq pétales et d'un beau bleu. On la cultive aussi dans les champs, pour en cueillir le fruit qui remplace la fleur, et qui renferme dix semences dans autant de loges.

(*Manuf.*) Après avoir séparé ce fruit avec un peigne nommé *drige*, on rompt la tige comme celle du chanvre, on la file pour en tisser de la toile et de la batiste. Le *lin* cependant exige des préparations que les Hollandois, très-jaloux de leurs secrets, ont soin de cacher, parce qu'ils croient en être seuls possesseurs, et parce que cette marchandise est une branche considérable de leur commerce. La différence la plus remarquable entre la culture du *lin* et celle du *chanvre*, c'est que les manufacturiers expérimentés ont grand soin de laisser plus longtems sur pied le *lin* qu'ils destinent aux ouvrages les plus fins.

(*Technol.*) La graine de lin est adoucissante; elle donne par expression une huile employée dans l'imprimerie, dans la peinture et dans les vernis gras. *V.* VERNIS.

Lin incombustible. V. AMIANTHE.

LINÉAIRE, adj. du lat. *linearis*, de *linea*, ligne.

(*Didact.*), qui a rapport aux lignes, qui se fait par des lignes.

(*Algèb.*) *Equations linéaires*, en termes de calcul intégral, sont celles où l'une des inconnues ne monte qu'au premier degré.

LINÉAMENT, s. m. du lat. *lineamentum*, de *linea*, ligne, comme qui diroit *lineæ ductus*.

(*Anat.*) Trait ou ligne délicate qu'on observe sur le visage, qui en compose la délicatesse, qui en fait conserver l'image, qui en cause le rapport ou la ressemblance avec quelque autre.

LINGOT, s. m. Menage dérive ce mot de *lingua*, de cette façon *linga*, *lingum*, *lingotum*.

(*Technol.*) Il se dit principalement de l'or et de l'argent en masse, et qui n'est pas mis en œuvre.

LINIMENT, s. m. du latin *linire*, oindre doucement.

(*Mat. méd.*) Médicament qui sert à oindre et à frotter quelque partie. Ainsi, les huiles, les baumes, les onguens et les graisses peuvent être regardés comme des *linimens*.

LINON, s. m. Contraction de LINOMPLE, peut-être de *linipulus*, faisceau de lin, d'ou l'on aura fait *linumpulus*, pour exprimer le lin le plus délié.

(*Technol.*) Sorte de toile de lin, très-claire et très-déliée, que l'on fait dans la ci-devant province de Picardie.

LINNÉ. Nom d'homme.

(*Botan.*) Charles Linné, né en 1707, dans la province de Smoland en Suède, a été le réformateur de toutes les parties de l'histoire naturelle, et l'auteur d'un système de botanique appelé *sexuel*, parce qu'il est fondé sur le sexe des plantes.

Dans ce *système*, toutes les plantes connues sont divisées en vingt-quatre classes, dont les caractères sont établis, d'après le nombre, la situation, et l'arrangement des étamines ou organes mâles; les ordres ou sous-divisions de ces classes le sont, autant qu'il est possible, d'après le nombre, la situation et l'arrangement des pistils ou organes femelles. *Voyez* METHODE.

LION, s. m. du latin *leo*, fait du grec λέων (*léon*), Animal féroce.

(*Astron.*) Cinquième signe du zodiaque. La constellation qui lui a donné son nom, est celle que le soleil parcouroit autrefois dans le tems des chaleurs brûlantes de l'été. Les poètes disent que c'est le *lion* de Némée, dompté par Hercule le Thébain, et placé dans le ciel par la puissance de Junon.

LIPAROCÈLE, s. f. du grec λιπαρὸς (*liparos*), gras, et de κήλη (*kélé*), tumeur: tumeur grasse.

(*Chirurgie*) Espèce de hernie du scrotum, causée par la masse d'une substance semblable à de la graisse.

LIPOGRAMMATIQUE, adj. du grec λείπω (*léipô*) manquer, et de γράμμα (*gramma*), lettre: qui manque d'une lettre.

(*Littérat. anc.*) Il se dit de certains ouvrages anciens, dans lesquels les auteurs ont affecté de ne pas faire entrer quelque lettre de l'alphabet. Tryphiodore a fait une Odyssée, dans le premier livre duquel il n'entre point d'*A*, point de *B* dans le second, et ainsi de suite. Nestor, poète de Lavando, a fait une Iliade *lipogrammatique*.

Quelques auteurs français et entre autres M. l'abbé de Court, se sont exercés dans ce genre.

LIPOME, s. m. du grec λίπωμα (*lipóma*), loupe graisseuse.

(*Chirurg.*) Tumeur enkystée, ou espèce de loupe, formée par une graisse épaissie dans quelque cellule de la membrane adipeuse. Il en vient quelquefois de fort grosses entre les épaules.

LIPOSYCHIE, s. f. du grec λείπω (*léipô*), manquer, laisser, et de ψυχὴ (*loché*), âme, vie: défaillance.

LIPOTHYMIE, s. f. du grec λείπω (*léipô*) manquer, laisser, et de θυμὸς (*thumos*), esprit, courage: manque de courage, découragement.

(*Med.*) Défaillance, pamoison, diminution subite et considérable des actions vitales et animales, ou des forces du corps et de l'esprit. *V.* SYNCOPE.

LIPPITUDE, s. f. du lat. *lippitudo*, formé de *lippa*, chassie, corps gras.

(*Chirurgie*) Maladie des yeux, qui consiste dans l'écoulement d'une humeur épaisse, visqueuse et âcre, qui suinte des bords des paupières, les colle l'une à l'autre et les enflamme.

LIPYRIE, s. f. du grec λιπυρίας (*léipurias*), formé de λείπω (*léipô*), abandonner, et de πῦρ (*pur*), chaleur, feu.

(*Med.*) Espèce de fièvre ardente, maligne, accompagnée d'une chaleur interne considérable, ou d'une inflammation érésipélateuse aux viscères, et en même temps d'un grand froid aux parties externes.

LIQUATION, s. f. de *liquo* ou *eliquo*, fondre, liquéfier.

(*Métall.*) Opération qui consiste à séparer du cuivre la portion

d'argent qui y est contenue, par le moyen du plomb qu'on y joint.

LIQUÉFACTION, s. f. même origine que LIQUATION.

(*Technol.*) Ce mot signifie, comme le précédent, résolution opérée par le feu; mais néanmoins dans l'usage, on entend par *liquéfaction* la solution ou fonte des substances grosses et épaissies, pour la distinguer de la fusion ou fonte des métaux.

LIQUEUR, s. f. du latin *liquor*, fait de *liquo*, ou *liqueo*, couler.

(*Physique*) Substance dont toutes les molécules sont extrêmement petites, très-mobiles entr'elles, ont très-peu de cohésion les unes aux autres, et se meuvent indépendamment les unes des autres, avec assez de liberté pour que celles de la surface supérieure se placent toutes dans un plan parallèle à l'horizon.

(*Techn.*) *Liqueur* se dit par excellence des vins, et particulièrement de ceux qui sont les plus agréables. Il se dit encore des boissons dont la base est l'eau-de-vie ou l'esprit de vin.

(*Chimie*) *Liqueur des cailloux* terme de l'ancienne chimie, appelée aujourd'hui potasse silicée en *liqueur*.

Liqueur fumante de Boyle, aujourd'hui *sulfure amoniacal* ou d'ammoniaque.

Liqueur fumante de *Libanius*, maintenant le *muriate* d'étain fumant.

Liqueur de fer, ou acétite de fer.

(*Technol.*) Espèce de mordant en usage dans la fabrication des toiles peintes.

Le fer est susceptible de deux degrés d'oxidation : l'oxide vert absorbe l'oxigène de l'atmosphère avec tant d'activité qu'il change bientôt de couleur et passe rapidement au jaune et au rouge; c'est ce dernier oxide qu'on emploie de préférence dans la teinture.

LIQUIDATION, s. f. formé du lat. *liquet*: il est clair, il est manifeste.

(*Finances, Commerce et Pratique*) éclaircissement ou supputation de droits incertains, que l'on réduit à une somme fixe et certaine.

LISTEL, s. m. de l'italien *listello*, formé du lat. *listellum*.

(*Archit.*) Petit membre carré qui couronne une moulure; il a ordinairement le double du filet.

Il se dit encore de l'espace plein qui est entre les moulures d'une colonne.

LIT, s. m. du lat. *lectus*, fait de *legò*, dans le sens d'amasser, parce qu'autrefois on ramassoit les choses dont il étoit composé, comme la paille, etc.; meuble dont on se sert pour coucher, pour y reposer, pour y dormir.

(*Archit.*) *Lit* se dit figurément d'une assise de pierre.

(*Marine*) *Lit du vent*; c'est la ligne ou le rumb suivant lequel il court. *Lit d'un courant ou de la marée*; c'est la ligne ou la direction suivant laquelle court la marée, ou un courant, et l'espace qu'il occupe.

LITANIES, s. f. du grec λιτανεία (*litaneia*), prières; formé de λίτομαι (*litomai*), prier.

(*Culte cathol.*) Les *litanies* sont des prières en l'honneur de Dieu, de la Sainte Vierge et des Saints.

LITHAGOGUE, du grec λίθος (*lithos*), pierre, et d'ἄγω (*ago*), chasser : chasse-pierre.

(*Méd.*) Épithète que l'on donne aux remèdes qui ont la propriété de chasser la pierre de la vessie.

LITHARGE, s. f. du grec λίθος (*lithos*), pierre, et d'ἄργυρος (*arguros*), argent : pierre d'argent.

(*Chimie*) La *litharge* que les chimistes modernes ont nommée oxide de plomb demi-vitreux, se ramasse sur la *coupelle*, après avoir coupelé l'argent. *Voy.* COUPELLATION.

On peut réduire la *litharge* en plomb, en y mêlant du charbon en poussière.

On fait usage de la *litharge* pour adoucir des vins trop âcres, ou qui commencent à s'aigrir; mais cet usage est pernicieux, et par là très-condamnable. On reconnoît les vins ainsi falsifiés, par l'eau d'épreuve, qui se prépare avec de la chaux vive et de l'orpiment.

On se sert encore de *litharge* pour faire passer de l'huile de navets pour de l'huile d'olives; mais cette fraude

se découvre de la même manière que les falsifications de vins.

LITHIASIE, s. f. du grec λιθίασις (*lithiasis*), formé de λίθος (*lithos*), pierre : formation de la pierre.

(*Méd.*) Formation de la pierre ou du calcul, dans les reins, dans la vessie, ou dans quelque autre partie du corps.

C'est aussi une maladie des paupières, qui consiste dans de petites tumeurs dures et pétrifiées, engendrées sur leurs bords.

LITHIATE, s. m. du grec λίθος (*lithos*), pierre.

(*Chimie*) Sel formé par la combinaison de l'acide LITHIQUE, (*V.* ce mot), ou de la pierre de la vessie avec différentes bases. Sa terminaison en *ate*, indique que l'acide *lithique* qui le constitue, est dans un état de saturation complète d'oxigène.

Ces sels n'avoient point été compris dans la nomenclature ancienne, parce qu'ils n'étoient point connus avant *Scheele*.

LITHIQUE, adj. même origine que LITHIATE.

(*Chimie*) Nom d'un acide concret que l'on retire du calcul de la vessie. Sa terminaison en *ique*, indique qu'il est complétement saturé d'oxigène.

LITHOCOLLE, s. f. du grec λίθος (*lithos*), pierre, et de κόλλα (*kolla*), colle : colle à pierre.

(*Technol.*) Ciment avec lequel les lapidaires attachent les pierres précieuses, pour les tailler sur la meule.

LITHOGLYPHITES, s. f. du grec λίθος (*lithos*), pierre, et de γλυφὴ *gluphé*), entaille, gravier.

(*Minéral.*) Substances fossiles qui représentent des matériaux moulés ou sculptés.

LITHOGRAPHIE, s. f. du grec λίθος (*lithos*), pierre, et de γράφω (*graphô*), décrire : description des pierres.

(*Hist. nat.*) Partie de l'histoire naturelle qui a pour objet la description des pierres.

LITHOLABE, s. m. du g. λίθος (*lithos*), pierre, et de λαμβάνω (*lambanô*), prendre : qui prend, qui saisit la pierre.

(*Chirurgie.*) Pincette propre à saisir la pierre dans l'opération de la taille.

LITHOLOGIE, s. f. du grec λίθος (*lithos*), pierre, et de λόγος (*logos*), discours : traité sur la pierre.

(*Hist. nat.*) Partie de l'histoire naturelle qui a pour objet les différentes espèces de pierres, leur formation, leurs propriétés, etc. C'est par le moyen de cette science qu'on développe les caractères distinctifs de ces substances, et qu'on les range dans un ordre méthodique.

LITHONTRIPTIQUE, adj. du grec λίθος (*lithos*), pierre, et de τρίβω (*tribô*), briser, rompre.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux médicamens qu'on croit propres à briser la pierre dans les reins et dans la vessie.

LITHOPHYTE, s. m. du gr. λίθος (*lithos*) pierre, et de φυτὸν (*phuton*), plante ; pierre-plante.

(*Hist. nat.*) C'est ainsi que les naturalistes appellent certaines productions qui tiennent de la pierre et de la plante, ou les substances produites par les insectes de mer, telles que les madrépores, coraux, astéries, etc.

Les pierres-plantes ont occasionné de grands débats parmi les naturalistes.

LITHOTOMIE, s. f. du grec λίθος (*lithos*), pierre, et de τέμνω (*temnô*), couper.

(*Chirurgie*) Taille ou opération qu'on fait pour tirer la pierre de la vessie. Il seroit plus à propos de dire *cystotomie* de κυστις (*kustis*), vessie, parce que c'est la vessie qu'on coupe et non pas la pierre ; mais l'usage l'emporte : on appelle *lithotome*, l'instrument, le bistouri avec lequel on fait une ouverture à la vessie, et *lithotomiste*, le chirurgien qui fait l'opération. *V.* TAILLE.

LITIGE, s. m. du latin *litigare*, être en procès.

(*Pratique*) Procès, différend, contestation en justice. Le *litige* est un moyen pour empêcher la prescription.

LITISPENDANCE, s. f. du lat.

lis, *litis*, procès, et de *pendere*, pendre, être en suspens, n'être point encore terminé.

(*Pratique*) Dnrée d'un différend dont la justice est saisie, ou engagement d'une affaire, d'un procès dans nne conr de justice ou juridiction.

LITOTE, s. f. du grec λιτότης (*litotés*), simplicité, diminution.

(*Rhétor.*) Figure de rhétorique, qui consiste à se servir par modestie, ou par égard, d'une expression foible, pour reveiller l'idée du plus.

Quand Horace dit que Pythagore n'est pas un auteur méprisable, il fait sentir qne cet auteur mérite d'être estimé.

LITRE, s. m. du grec λίτρα (*litra*), ancienne mesnre grecqne pour les liquides.

(*Métrol.*) Nouvelle mesure de capucité.

Le *litre*, vulgairement la pinte, est l'unité des nonvelles mesures de capacité; il est égal à un décimètre cnbe; en mesnres unciennes, il est égal à nne pinte et demie ou environ.

Le *litre* est destiné à mesurer les liqueurs et les grains qui se vendent en détail.

LITTÉRAL, adj. du lat. *littera*, lettre, qni est selon la lettre.

(*Mathémat.*) *Calcul littéral*; les mathématiciens modernes font un grand usage du *calcul littéral*, qni n'est antre chose que l'algèbre. On lui a donné ce nom, parce qu'on y fait usage des lettres de l'alphabet, pour le distinguer du calcul numérique, où l'on n'emploie que des chiffres.

LITTÉRATURE, s. f. dn latin *litteratura*, formé de *littera*, lettre.

(*Didact.*) La *Littérature* est la connoissance des belles lettres; elle diffère de l'érudition, en ce que celle-ci est la connoissance des faits, des lieux, des tems, des monumens antiques et des travuux des érndits pour fixer les époques, pour expliquer les monumens et les écrits des anciens.

L'homme qui cultive les lettres, jouit des truvaux de l'érudit, et lorsqu'aidé de ses lumières, il a acquis la connoissance des grands modèles en poésie, en éloquence, en histoire, en philosophie morale et politique, soit des siècles passés, soit des tems plus modernes, il est profond *littérateur*: il ne sait pas ce que les schoiastes ont dit d'Homère, mais il sait ce qu'a dit Homère.

LITURGIE, s. f. dn grec λειτουργία (*leitourgia*), formé de λειτος (*léitos*), public, et d'ἔργον (*ergon*), courage, ministère: ministère public.

(*Culte divin*) Ce mot signifie, en général, toutes les cérémonies qui concernent le service et l'office divin. Il y en a de différentes: la liturgie grecque, latine, arménienne, anglaise, etc.

Il se dit unssi, parmi les protestans, des différentes manieres de célébrer plusieurs choses qui appartiennent au service public. *La liturgie du baptême*, *la liturgie du mariage*, etc.

LIVRE, du latin *liber*, l'écorce intérieure des arbres (*V.* LIBER), snr laquelle les anciens écrivoient. Plusieurs feuilles de papier, de vélin, de parchemin ou d'autre choses semblables écrites à la main ou imprimées, et reliées ensemble avec une couverture de parchemin, de veau, de maroquin, etc.

Livre se dit anssi d'un ouvrage d'esprit, d'une assez grande étendue pour en faire un volume. (*V.* VOLUME). Il se prend aussi ponr une des principales parties en quoi nn volume, un onvrage est divisé.

Livres sacrés ou *livres canoniques*; ce sont les livres de l'Ecriture Sainte qni sont reçus de toute l'église.

Livres apocryphes; ceux que l'église ne reçoit pas.

(*Commerce*) *Livre mémorial* on *journal*; celui où l'on écrit par jour tontes les affaires à mesure qn'elles se font.

Grand livre, *livre d'extrait*, *livre de raison*; c'est un *livre* où l'on forme tous les comptes en débit et en crédit, dont on trouve les sujets sur le journal.

Livre de caisse et bordereaux; c'est un *livre* qui contient en débit et en crédit tout ce qui entre d'argent dans la caisse et tout ce qui en sort,

avec indication des espèces de monnaies qui en sont entrées ou sorties.

Livre des échéances; c'est un *livre* dans lequel on écrit le jour des échéances de toutes les sommes que l'on a à payer ou à recevoir, soit par lettres de change, billets, marchandises ou autrement.

Teneur de livres; c'est celui qui tient état de ce qui s'achète et de ce qui se vend dans une maison de commerce.

(*Bibliologie*) *Matière des livres.* Les premiers *livres* furent gravés sur la pierre comme les tables de Moyse; ensuite on les traça sur des feuilles de palmier, sur l'écorce intérieure du tilleul, sur le papyrus, sur des tablettes enduites de cire avec un stylet; sur des peaux de bouc, de mouton; sur la toile enduite, sur la soie, sur la corne et enfin sur le papier.

(*Forme des livres*) On croit que les premiers livres étoient en forme de bloc et de tables carrées. Lorsqu'on avoit des matières un peu longues à traiter, on se servoit de feuilles ou de peaux cousues les unes au bout des autres, que l'on rouloit autour d'un bâton, et ces rouleaux se nommoient *volumina.* Cette coutume a été suivie par les anciens Juifs, les Grecs, les Romains, les Perses, et même les Indiens, et on l'a continuée encore long-tems après l'ère vulgaire.

Autrefois les lettres n'étoient point séparées par mots, mais par lignes, et un ouvrage entier ne faisoit pour ainsi dire qu'un seul mot divisé en lignes. Par la suite, on a séparé les mots, on a introduit la ponctuation pour marquer des repos et séparer les phrases. Chez les Orientaux, les lignes vont de droite à gauche, et chez les Occidentaux et les Septentrionaux, elles vont de gauche à droite. Quelques Asiatiques, comme les Chinois, écrivent de haut en bas. Leurs lignes sont à côté les unes des autres en commençant par la droite. Anciennement, toutes les feuilles du *livre* étoient lavées d'huile de cèdre ou parfumées, d'écorce de citron pour les préserver de la corruption.

Livres rares. On reconnoît deux sortes de *livres rares*, ceux dont il existe peu d'exemplaires, et les grands ouvrages dont l'acquisition est très-coûteuse.

Livres authentiques; ceux qui sont véritablement des auteurs auxquels on les attribue, et qui font autorité.

Livres anonymes; ceux qui sont sans noms d'auteur.

Livres pseudonymes; ceux dont les auteurs ont pris un autre nom que le leur.

Livres élémentaires; ceux qui contiennent les principes et les plus simples élémens des sciences.

Livres classiques; ceux qui sont anciens, approuvés, et qui font autorité dans une certaine matière.

(*Diplomatique*) *Livre d'or;* c'est ainsi qu'on appeloit un registre dans lequel étoient inscrits les nobles de la ci-devant république de Venise.

LIVRE, s. f. terme de monnaie et de métallurgie, du latin *libra.*

(*Métrol.*) *la livre de marc, livre* de France, ou *livre* poids de marc, contient deux marcs; le marc, 8 onces; l'once, 8 gros; le gros, 3 deniers ou scrupules, et le denier 12 grains.

Livre gauloise; c'est la *livre* de 12 onces, instituée par Charlemagne, et qui s'est conservée jusqu'à ces derniers tems sous le nom de livres des médecins.

Livre avoir du poids; c'est un poids dont on se sert en Angleterre pour peser les marchandises d'un grand volume; elle est à l'ancienne *livre* de France comme 63 est à 72.

Livre de troy; c'est encore un poids dont on se sert en Angleterre pour peser l'or, l'argent, les diamans, etc.; elle est à l'ancienne *livre* de France comme 16 est à 21.

(*Monn.*) *Livre tournois* de 240 deniers, monnaie de compte. C'est à Charlemagne qu'est dûe l'origine de la *livre* tournois. Ce prince fit frapper des pièces de monnaie d'argent, du poids d'une *livre* pesant 12 onces, et c'est de ce poids d'une *livre* de 12 onces que ces monnaies furent appelées *livres d'argent.*

Il en fit fabriquer d'autres du poids de la vingtième partie des précédentes, qu'on appela *solidos*, sol d'argent. Enfin il fit battre aussi des

deniers d'argent de la valeur du douzième du sol, que l'on prononce aujourd'hui sou.

C'est cette *livre* créée par Charlemagne dont le numéraire s'est conservé dans plusieurs États de l'Europe, où elle n'est plus qu'idéale, et qui n'est plus parmi nous qu'une monnaie de compte.

Livre sterling; C'est une monnaie de compte anglaise; elle contient vingt sons sterlings ou schellings. Sa valeur est à peu près au cours actuel de 22 livres tournois.

LIXIVIATION, s. f. du lat. *lixivia*, lessive, formé de *lix*, *lixis*: cendre mêlée avec de l'eau.

(*Chimie*) Opération chimique qui consiste à laver les cendres pour en tirer les sels.

LOBE, s. m. du grec λοβὸς (*lobos*), le bout de l'oreille.

(*Anat.*) C'est par analogie, et à cause de leur ressemblance avec le bout de l'oreille, que l'on a donné le nom de *lobes* à certaines parties du corps, comme les lobes du cerveau, du poumon, du foie.

(*Botan.*) *Lobes* ou cotylédons sont deux corps charnus qui accompagnent l'embryon. On les distingue très-facilement dans le haricot. Ces *lobes* deviennent les feuilles séminales de la plante, dès que la plantule est assez forte pour pomper les sucs de la terre.

LOCAL, adj. du lat. *localis*, fait de *locus*, lieu: qui appartient au lieu, qui a rapport au lieu.

(*Mathém.*) *Problème local;* c'est un problème dont la construction se rapporte à un lieu géométrique. (*V.* LIEU). Il n'est plus guère en usage.

(*Peinture*) *Couleur locale* ou *couleur propre*. On pourroit appeler *couleur propre* celle qui appartient à l'objet, et *couleur locale* celle que prend l'objet suivant le plan sur lequel il est placé. Ainsi le rouge seroit la couleur propre d'un objet rouge; mais ce rouge dégradé par l'interposition d'une plus ou moins grande quantité d'air, sera la *couleur locale* de ce même objet placé par exemple sur le troisième ou quatrième plan.

LOCH ou LOC, s. m. corruption de l'anglais *log*, pièce de bois qui, par sa pesanteur et sa forme, reste immobile dans l'eau.

(*Marine*) Instrument servant aux pilotes à mesurer le chemin ou la vîtesse du vaisseau.

On jette le *loc* toutes les heures ou toutes les deux heures, et plus souvent lorsque le vent varie.

Il s'en faut de beaucoup qu'on puisse regarder le *loc* comme une manière exacte de mesurer le sillage; mais c'est la moins défectueuse que l'on connoisse. Les observations de latitude et de longitude peuvent seules corriger les erreurs qu'il occasionne nécessairement.

LOCHIES, s. f. du grec λοχῖαι (*locheia*), formé de λοχὸς (*lochos*), femme en couche.

(*Méd.*) Évacuation, flux de sang et d'humeurs qui sortent par la matrice immédiatement après l'accouchement.

LOCOMOBILITÉ, ou LOCOMOTION s. f. du latin *locus*, lieu, et de *mobilitas*, faculté de se mouvoir, fait de *motus*, mouvement.

(*Hist. nat.*) Mot créé par quelques naturalistes pour désigner les substances organiques qui ont la faculté de se mouvoir, et les distinguer de celles qui ne peuvent changer de place. *Les végétaux sont des substances organiques non locomobiles*, et *les animaux des substances organiques locomobiles.*

LOCUTION, s. f. du latin *loquor*, parler: façon de parler.

(*Dict.*) Expression, phrase, façon de parler.

LOF, s. m. d'origine teutonique. Les Anglais disent *loof* dans la même signification.

(*Marine*) Ce mot signifie en général le côté du vent, c'est-à-dire, la partie du vaisseau qui se trouve au vent.

Aller au lof ou *tenir le lof;* c'est naviguer près du vent.

Lof pour lof, virer lof pour lof; c'est la même chose que virer vent arrière. *V.* VIRER.

LOGARITHME, s. m. du grec λόγος (*logos*), raison, proportion, et d'ἀριθμὸς (*arithmos*), nombre: raison de nombre.

(*Arithmét.*) Nombre d'une progression arithmétique, lequel répond à un autre nombre dans une progression géométrique, comme dans l'exemple suivant :

1. 2. 4. 8. 16. 32. 64. 128.
0. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7.

En ce cas, les nombres de la progression inferieure qui est arithmétique, sont ce que l'on appelle les *logarithmes* des termes de la progression géométrique qui est dessus.

Les *logarithmes* ont été inventés pour rendre le calcul plus expéditif.

La déconverte des *logarithmes* est due au baron Neper, écossois, mort en 1618. La propriété des *logarithmes* avoit été aperçne auparavant par Stiselins, et même par Juste-Byrg; mais ni l'un ni l'autre n'en avoient fait usage ponr abréger les questions. Grégori, Mercator, Newton, Halley, Cotes, Taylor, ont donné différentes méthodes pour la construction des tables de *logarithmes*.

(*Géom.*) *Courbe logarithmique*; cette courbe tire son nom de sa propriété et de ses nsages dans la construction des *logarithmes*, et dans l'explication de leur théorie.

Spirale logarithmique; cette courbe, dont Jacques Bernouilly est l'inventeur, a plusieurs propriétés singulières. Elle fait une infinité de tours autour de son centre, sans jamais y arriver; 2°. les angles des rayons avec la conrbe sont partout éganx; 3°. la développée de cette courbe, ses caustiqnes par réflexion et par réfractiou soat d'antres *logarithmes* spirales. C'est ponr cette raisou que Jacques Bernouilly ordonna qu'on mît sur son tombeau un logarithme spirale avec cette inscription : *Eadem mutatâ resurgo.* (*V.* DEVELOPPÉE, CAUSTIQUE). On pent consulter *l'analyse des infinimens petits*, par M. de l'Hôpital.

Baguettes, échelles, règles logarithmiques; on a songé, dès la fin dn dix-scptième siècle, à épargner aux calculateurs jusqn'à l'embarras de chercher les logarithmes dans des tables, et d'en prendre copie. J.-Mathien Biler publia, en 1696, un instrament soas la forme d'undemi-cercle, dont le limbe marquoit, au lien des logarithmes, les nombres, les sinus et les tangentes.

Scheffelt porta ensuite une division semblable sur nne règle de longneur d'un pied du Rhin; et un Anglais, nommé Guuther, y appliqna une échelle *logarithmique*. M. Lambert ayant vu la description de l'instrument de Biler, et ayant remarqué que son exactitude ne pourroit être que très peu considérable, transforma ses demi-cercles en deux règles de quatre pieds de longuenr, et trouva qu'on ponvoit, moyennant cela, tenir compte des millièmes d'un nombre donné. Avec le secours de ces baguettes, dont on peat voir la description dans la brochnre qn'il a publiée, on peut résoudre les calculs ordinaires, trigonométriqnes, astronomiques, etc.

LOGE, s. f. dn lat. barb. *logia* ou *logea*, ou *lotgia*, dont les Italiens ont fait *loggia*.

(*Archit.*) Petite hntte faite à la hâte; petites constructions séparées les unes des autres dans une salle de spectacle; l'habitation d'nn portier; rédnit où l'on enferme les fons dans nn hospice, les bêtes féroces dans nne ménagerie, et les chiens dans nne basse-cour.

(*Commerce*) *Loge* se dit anssi d'un bureau général, établi dans quelqaes villes des Indes ponr diverses compagnies de négocians. A Marseille on appelle *loge*, l'endroit où s'assemblent les négocians.

(*Botan.*) *Loge* est encore la cavité d'uu fruit; et l'on dit qa'nn fruit est *uniloculaire*, *biloculaire*, *tirloculaire*, etc., quand il a une, deux, trois, etc., *loges*; et *multiloculaires* quand elles sont si petites et si mulupliées qn'on ne peut les compter.

LOGEMENT, s.* m. de *loger*, en lat. *locare*, le lieu où on loge ordinairement.

(*Art milit.*) *Logement d'une attaque*; c'est un travail que l'on fait dans un poste dangereux, pendant les approches d'une place, comme sur un chemin couvert, sur les terres de dehors, sur une brèche,

dans le fond d'un fossé, et par-tout où il est besoin de se couvrir contre le feu de l'ennemi, soit par des hauteurs de terre, soit par des sacs à terre, des barriqnes et des gabions remplis de terre, des palissades, des ballots de laine, des fascines, des mantelets, et généralement par tout ce qui peut assurer et convrir des soldats dans un terrein qu'ils veulent conserver après l'avoir gagué.

D'ordinaire, on arbore le drapeau sur le *logement* aussitôt qu'il est en défense. Qnand un logement est battu du canon, on est obligé de l'abandonner.

LOGIE, s. f. du grec λόγος (*logos*), disconrs raisonné, traité.

(*Didact.*) Ce mot entre dans la composition de plusienrs mots français, ponr désigner un genre de science, de connoissance, comme *théologie*, *chronologie*, etc., que l'on trouvera chacun à leur place.

LOGIQUE, s. f. du grec λογικὴ (*logiké*), l'art de raisonner, dérivé de λόγος (*logos*), traité.

(*Didact.*) Science qui apprend à raisonner juste. Cette science n'étoit avant Descartes qu'un art de mots, le plus souvent vides de sens. La méthode de ce philosophe a donné naissance à la *logique*, dite l'art de penser et de raisonner.

LOGISTIQUE, s. et adj. du grec λογίζομαι (*logizomai*), calculer.

(*Géom.*) Ce mot pris substantivement a d'abord été donné à la logarithmique. Il n'est presque plus en usage.

On appelle *logarithme logistique* d'an nombre qnelconque donné de secondes, la différence entre le logarithme qu'on trouve dans les tables ordinaires, et celui du nombre de secondes proposé. On a introduit ces logarithmes pour prendre commodément les parties proportionnelles dans les tables astronomiques. On peut consulter les *Inst. astron.* de M. Le Monnier.

Les autenrs latins ont donné le nom de *logistica* à cette partie de l'arithmétique où l'on considère les fractions sexagésimales, dégrés, minutes, secondes.

LOGOGRAPHIE, s. f. du grec λόγος (*logos*), discours, parole, et de γράφω (*graphô*), écrire : l'art d'écrire aussi vite que la parole. *V.* TACHYGRAPHIE, STÉNOGRAPHIE.

LOGOGRIPHE, s. m. dn grec λόγος (*logos*), disconrs, parole, mot, et de γρῖφος (*griphos*), filet, énigme : énigme de mots.

(*Poësie*) Sorte de poëme daus lequel on divise les syllabes, et même les lettres du mot principal, pour en former antant d'énigmes que le lecteur patient cherche à deviner, et qni, étant découvertes, font enfin connoître le mot principal d'où elles ont été tirées.

Ces jeux littéraires étoient en vogue parmi nous dès le tems de Charlemagne, mais à mesure que le goût s'est perfectionné, on s'est occupé d'objets plus utiles ; et l'on a dit avec raison que le meilleur *logogriphe* ne vaut pas la peine qn'on prend à le deviner.

LOGOMACHIE, s. f. du gr. λόγος (*logos*), mot, parole, et de μάχομαι (*machomai*), combattre, disputer.

(*Didact.*) Dispute de mots.

LOI, s. f. du lat. *licere*, permettre. On disoit autrefois *il loist* pour le *licet* des Latins.

(*Jurisprud.*) Ordonnance ou constitution émanée de l'autorité souveraine, et sur laquelle le sujet doit régler sa conduite.

Loi divine ; les préceptes positifs que Dieu a donnés aux hommes. Elle se divise en *loi ancienne*, celle de Moïse, et en *loi nouvelle*, celle de Jésus-Christ.

Loi naturelle ; les sentimens et les principes de justice et d'équité, imprimés au cœur de tous les hommes par l'auteur de la nture.

Loi civile ; celle qui règle les droits des citoyens entr'eux.

Lois municipales ; celles qui sont particulières à chaque ville.

Lois pénales ; celles qui prononcent qnelque peine.

Lois des douze tables ; lois de l'ancienne Rome, composées en partie de celles de Solon, et autres législateurs grecs, et en partie des coutumes non écrites des Romains.

Loi Rhodia ; loi maritime, ainsi

appelée du nom de la ville de Rhode, dont les habitans, très-bons marins, étoient aussi très-habiles dans le commerce de mer.

Loi salique; loi des Saliens, peuple franc, établi dans la Gaule, sous l'empire de Julien.

De soixante-onze articles dont la *loi salique* est composée, il n'y en a qu'un seul qui ait rapport aux successions; mais cet article est remarquable en ce qu'on y trouve l'origine du principe qui a gouverné la France pendant la monarchie, relativement à la succession au trône.

Loi agraire; on a donné ce nom à différens règlemens concernant les champs ou les terres, appelées en latin *agri*.

Loi bursale; celle qui a pour objet de procurer quelque finance pour les besoins de l'état.

Loi ecclésastique; c'est en général toute loi qui concerne l'église ou ses ministres, et les matières qui ont rapport à l'église.

Loi somptuaire; celle qui a pour objet de réprimer le luxe des habits et des tables.

Loi du talion; celle qui veut que l'on inflige au coupable une peine semblable au mal qu'il a fait à un autre. *V.* TALION.

Lois de la guerre; les maximes que les nations sont convenues d'observer entr'elles, même pendant la guerre.

Hommes de loi; ce sont les jurisconsultes qui font profession d'interpréter la loi, et abusivement les officiers des tribunaux.

(*Monnaie*) *Loi* se dit aussi du titre auquel les monnaies doivent être fabriquées; c'est-à-dire, le fin ou la bonté intrinsèque de l'or et de l'argent.

LOINTAIN, adj. et s. de *longinquus*, qui est fort loin du lieu où on est ou dont on parle.

(*Peinture*) Le *lointain* est la partie la plus éloignée dans un tableau. En particulier, lorsque le tableau représente un fond de ciel, le *lointain* est ce qui approche le plus de l'horizon, ou l'horizon lui-même. La justesse des tons, et non la rupture des teintes, fait seul fuir les objets. Le paysagiste Hermann, d'Italie, est celui qui paroît avoir traité plus habilement les *lointains*.

LOMBARDS, s. m. du lat. *longobardi*, à cause de leur longue barbe, suivant Paul Diacre, qui étoit lui-même *Lombard*.

(*Géogr.*) Anciens peuples d'Allemagne, que Justinien appela en Italie.

(*Commerce*) On a donné le nom de Lombards aux *Gibelins*, et à ceux de leur faction qui s'établirent en France, en Allemagne, pour se soustraire aux persécutions des Guelphes leurs ennemis. Comme ils y faisoient le commerce et le change d'argent, on a depuis appelé *Lombards* ceux qui prêtoient à usure, et enfin *lombards* les établissemens dans plusieurs villes de Flandres, de Hollande, de France, etc., où l'on prête sur gages de l'argent à un intérêt réglé.

(*Peinture*) *Ecole Lombarde*. *V.* ÉCOLE.

(*Diplomatique*) *Lettres Lombardes*; c'est le nom qu'on donnoit autrefois aux lettres de chancellerie, qui s'expédièrent en faveur des Lombards, Italiens et autres étrangers, et même à des nationaux qui vouloient trafiquer en France.

(*Papetier*) *Papier lombard*, papier de la moyenne sorte.

LOMBES, s. m. du lat. *lumbi*, fait de *libido*, selon Isidore.

(*Anat.*) On entend par *lombes* une des régions du corps. La région *lombaire* est la partie postérieure du bas-ventre, et comprend l'espace qui est depuis les dernières côtes de chaque côté, et la dernière vertèbre du dos, jusqu'à *l'os sacrum*, et les parties voisines de la crête des os des îles. Les parties latérales de cette région, sont appellées *lombes*, mais la partie moyenne qui les distingue n'a point de nom dans l'homme. On la nomme dans les animaux le rable.

On appelle *lombaire* tout ce qui appartient aux *lombes*, *veines lombaires*, *artères lombaires*, etc.

LOMBRICAL, LE, adj. du lat. *lumbricus*, ver; qui ressemble à un ver.

(*Anat.*) Épithète que l'on donne à certains muscles de la main et du pied,

pied, parce qu'ils ont la forme d'un ver.

LONG, GUE, adj. du lat. *longus*.

(*Physique*) Il se dit d'un corps considéré dans l'extension qu'il a d'un bout à l'autre, et par opposition à large.

(*Diction*) On appelle *longues*, dans la prononciation, les voyelles ou les syllabes qu'on prononce plus lentement, sur lesquelles on s'arrête plus long-tems, qui ont la plus grande quantité de son.

(*Musique*) *Longue*; c'étoit dans l'ancienne musique une note carrée avec une queue à droite. Aujourd'hui ce mot est le corrélatif du mot *brève*. Ainsi toute note qui précède une brève est une *longue*.

LONGANIMITÉ, s. f. du lat. *longus*, long, et d'*animus*, courage.

(*Morale*) Patience qui vient de bonté et de grandeur d'ame, et qui consiste à supporter long-tems les offenses, sans songer à les punir.

LONGER, v. a. de *longus*, *longa*, chose qui s'étend en long.

(*Art milit.*) *Longer une rivière*, *un bois*; c'est marcher le long d'une rivière, d'un bois.

LONGÉVITÉ, s. f. du lat. *longævitas*, long âge, longue durée de la vie.

LONGIMÉTRIE, s. f. du lat. *longus*, long, et de μέτρον (*métron*), mesure.

(*Géom.*) L'art de mesurer les longueurs, soit accessibles, comme les routes; soit inaccessibles, comme les bras de mer.

La *longimétrie* est une partie de la trigonométrie, de même que l'*altimétrie*, la PLANIMETRIE, la STÉRÉOMETRIE, (*V.* ces mots, ainsi que PLANCHETTE, CHAINE.)

LONGIROSTRE, s. m. du lat. *longus*, long, et de *rostrum*, bec, long bec.

(*Ornithologie*) C'est le nom qu'on donne au quatrième ordre des échassiers, parce qu'ils ont le bec long et foible.

Le *pluvier* et le *vanneau* sont des *échassiers longirostres*.

LONGITUDE, s. f. du lat. *longitudo*, qui signifioit originairement longueur, longueur du tems.

(*Astron.*) *La longitude astronomique* est un arc de l'écliptique compris entre l'équinoxe ou le premier point d'*aries*, et l'endroit de l'écliptique auquel l'astre répond perpendiculairement.

La *longitude* est par rapport à l'écliptique ce que l'ascension droite est par rapport à l'équateur.

Longitude des planètes: elle est *géocentrique* ou *héliocentrique*.

La longitude géocentrique est le point de l'écliptique auquel répond perpendiculairement le centre d'une planète vue de la terre.

La longitude héliocentrique est le point de l'écliptique auquel répondroit perpendiculairement le centre d'une planète si elle étoit vue du soleil.

Mais, comme c'est autour du soleil que tournent les planètes, ce sont leurs *longitudes* vues du soleil, que l'on a sur-tout besoin de connoître, et on les trouve principalement par le moyen des conjonctions et des oppositions.

Longitude géographique; c'est la distance d'un lieu de la terre à un méridien qu'on regarde comme le premier méridien, ou un arc de l'équateur, compris entre le méridien du lieu et le premier méridien de la terre.

Le premier méridien des globes terrestres varie beaucoup, suivant les différens auteurs et les différens pays. Louis XIII fixa le premier méridien à l'île de Fer. Aujourd'hui on compte les *longitudes* du méridien de Paris, et les Anglais font la même chose par rapport au méridien de Londres; cela est assez indifférent en soi; il est pourtant vrai que si tous les astronomes convenoient d'un méridien commun, on ne seroit pas obligé de faire des réductions qui sont nécessaires pour ne pas embrouiller la géographie moderne, et l'on n'auroit pas l'embarras, toutes les fois qu'on voit une carte géographique, de chercher le méridien que l'auteur a choisi.

Pour trouver les *longitudes géographiques* sur terre et sur mer, il s'agit de trouver quelle heure il

est dans un pays, lorsqu'il est midi dans un autre; le soleil faisant le tour du globe en 24 heures, ou 15 degrés par heure, il arrive, par exemple, à Vienne en Autriche environ une heure avant que d'arriver au méridien de Paris. Si l'on a donc un moyen de savoir exactement qu'il est une heure à Vienne au moment où il est midi chez nous, on sera sûr que Vienne a 15 degrés de longitude.

On a imaginé plusieurs moyens mécaniques de trouver la *longitude*; mais enfin on a compris que c'étoit dans les cieux qu'il falloit chercher les moyens de découvrir les *longitudes* sur terre : en effet, si l'on connoit pour deux différens endroits les tems exacts de quelque apparence céleste, la différence de ces deux tems donnera la différence des longitudes entre ces deux lieux.

Parmi les phénomènes ou apparences célestes, celles qui sont les plus propres à être observées, sont les différentes phases des éclipses de soleil, de lune, des étoiles et des satellites de Jupiter; le lieu de la lune dans le zodiaque, sa distance aux étoiles fixes, etc.

Comme les éclipses de lune sont très-rares, les astronomes se sont attachés aux occultations des étoiles fixes par la lune qui sont plus fréquentes, et depuis la découverte des satellites de Jupiter, leur observation a fourni des moyens encore plus aisés pour la recherche des *longitudes* sur terre; mais ces moyens ne sont pas praticables à la mer, à cause du mouvement du vaisseau qui ne permet pas de conserver l'objet dans le champ des longues lunettes, qui sont pourtant indispensables dans ces sortes d'observations.

Pendant long-tems les marins ont été réduits à des procédés très-imparfaits pour trouver la *longitude* en mer, quoique cette recherche ait incessamment attiré l'attention des puissances aussi bien que des savans. L'Espagne, la Hollande, la France et l'Angleterre, ont successivement proposé de grandes récompenses à celui qui découvriroit les *longitudes*.

Deux moyens ont été présentés : le premier est une horloge ou montre capable de mesurer le tems avec une exactitude suffisante; et l'autre une méthode astronomique fondée sur les mouvemens de la lune.

Sully en France, et Harrison en Angleterre, construisirent à-peu-près dans le même tems des pendules et des montres marines; mais le second, plus heureux, obtint, en 1765, une somme de dix mille livres sterling, moitié de la récompense promise par l'acte du parlement de 1714, et l'autre moitié huit ans après. Depuis cette époque, les montres marines ont été perfectionnées en France par MM. Leroi et Ferdinand Berthoud, et en Angleterre, par MM. Arnold et Kendal.

Les objets principaux de ces horloges ou montres marines consistent à corriger la dilatation que la chaleur produit dans le ressort spiral; à éviter, par un remontoir, les inégalités des engrenages; à diminuer les frottemens par des rouleaux; à arrêter le ressort spiral par un point qui soit tel, que les oscillations, grandes ou petites, soient toujours isochrones; à faire un échappement qui n'ait que très-peu de frottement.

Les horloges ou montres marines fournissent incontestablement la méthode la plus commode et la plus simple pour trouver les *longitudes*, puisqu'il suffit de mettre sa montre au soleil, au moment du départ, et lorsqu'on veut avoir la *longitude* d'un lieu, d'examiner au ciel l'heure et la minute qu'il est; la différence entre le tems ainsi observé et celui de la montre, donne évidemment la *longitude*.

Mais comme on ne pouvoit de long-tems espérer des montres d'une assez grande perfection, et de plus long-tems encore des montres parfaites, mais assez communes et d'un prix assez modique pour suffire aux besoins de la marine marchande et militaire, on a cherché à perfectionner les méthodes astronomiques, et l'on y est parvenu de manière à pouvoir trouver la *longitude* par le moyen de la lune, à un demi-degré près.

Appian passe pour être le premier qui ait parlé d'employer ainsi les observations de la lune à trouver les *longitudes* ; Gemma Frisius en a dit ensuite quelque chose ; Kepler et Longomontanus ont aussi fortement insisté sur cet avantage de la lune ; mais Jean-Baptiste Morin, médecin, et professeur de mathématiques est véritablement le premier qui ait exécuté ce que les autres n'avoient fait qu'indiquer, et qui ait construit des tables lunaires. Les imperfections de ses tables, résultat inévitable des mauvais instrumens dont on se servoit alors, ont été relevées avec beaucoup d'affectation par quelques écrivains français, qui n'ont pu pardonner à Morin de s'être occupé d'astrologie, et qui, aujourd'hui ses censeurs, auroient été ses dupes s'ils avoient vécu dans le même tems ; il étoit donc réservé à des étrangers, à ceux-là même qui ont perfectionné et étendu les premiers essais de cet illustre mathématicien, aux astronomes anglais, qui ont le plus contribué à avancer les progrès de l'astronomie nautique, d'assurer sa gloire, en avouant franchement qu'ils regardoient les tables de Morin comme le germe, non-seulement de leurs travaux, mais encore de tout ce qui a été fait depuis dans ce genre.

Si l'on veut connoître les divers ouvrages qui ont été publiés sur cette méthode, les règles et les préceptes nécessaires pour la mettre en pratique, on peut consulter *le Guide du Navigateur*, par M. *Lévêque*, de Nantes.

LOOCH, s. m. mot arabe qui signifie *lécher*.

(*Pharmacie*) Remède qu'on fait sucer au bout d'un bâton de réglisse ou au bout d'une cuiller, dans les maladies de la gorge, etc.

LORD, s. m. mot anglais d'origine saxonne, qui signifie chef, gouverneur.

(*Hist. d'Anglet.*) Titre d'honneur qui appartient à tous les pairs d'Angleterre, et qui s'accorde par courtoisie à tous les fils de ducs et de marquis, et aux fils aînés des comtes.

Le titre de *lord* se donne aussi à quelques personnes distinguées par leurs grands emplois, comme le *lord* grand-juge (*chef-justicier*), le *lord* maire, le *lord*, premier baron.

LORDOSE, s. m. du grec λόρδωσις (*lordósis*), fait de λορδὸς (*lordos*), plié, courbé.

(*Méd.*) Maladie dans laquelle l'épine du dos se courbe ou se penche vers les parties antérieures.

LORGNETTE, s. f. duvieux mot *loriner* ou *lorgner*, pour regarder en tournant les yeux de côté.

(*Dioptrique*) On donne ce nom ou à une lunette à un seul verre qu'on tient à la main, ou à une petite lunette à tuyau, composée de plusieurs verres, et qu'on tient aussi à la main. Les *lorgnettes* à un seul verre doivent être formées d'un verre concave pour les MYOPES, et d'un verre convexe pour les PRESBYTES (*Voy.* ces mots), parce que l'usage des *lorgnettes* est de faire voir l'objet plus distinctement.

LOSANGE, s. m. d'une origine incertaine, formé, selon les uns, du grec λοξὸς (*loxos*), oblique, et du latin *angulus*, angle, comme qui diroit angle oblique ; selon d'autres, il viendroit de l'espagnol *losa*, dans la signification de carreau à paver.

(*Géom.*) Espèce de parallélogrume dont les quatre côtés sont égaux, et chacun parallèle à son opposé, et dont les angles ne sont point droits, mais qui en a deux aigus opposés l'un à l'autre, et deux autres obtus opposés aussi l'un à l'autre : on l'appelle ordinairement *rhombe* en géométrie, et *rhomboïde* quand les côtés contigus sont inégaux.

LOTERIE, s. f. du latin *loteria*, formé de l'allemand *los*, sort.

(*Arithmét.*) Espèce de jeu de hasard dans lequel différens *lots* de marchandises ou différentes sommes d'argent sont déposées pour en former des prix et des bénéfices à ceux à qui les billets favorables échoient. Consultez *le Traité de Leclerc sur les loteries*, et l'ouvrage de *Grégoire Lett*.

Les Romains inventèrent les *loteries* pour embellir les saturnales.

Cette fête commençoit par une distribution de billets qui gagnoient quelque prix. Auguste fit des *loteries* qui consistoient en des choses de peu de valeur; mais Néron en établit en faveur du peuple de mille billets par jour, dont plusieurs faisoient la fortune de ceux que le hasard favorisoit. Héliogabale en créa d'assez singulières: les lots en étoient très-importans ou très-inutiles: par exemple, il y avoit un *lot* de six esclaves et un autre de six mouches, etc.

LOTION, s. f. du latin *lotio*, fait de *lavo*, *lavare*, *lautum* et *lotum*, l'action de laver.

(*Pharmacie*) Opération de pharmacie qui se fait en lavant quelque médicament dans de l'eau ou dans quelque liqueur convenable, soit pour le nettoyer de ses ordures, soit pour l'édulcorer et l'adoucir, en le dépouillant des sels âcres qui peuvent être restés par la calcination, soit pour lui ôter une mauvaise qualité, et lui en communiquer une meilleure.

(*Méd.*) C'est encore une liqueur dont on lave les pieds, les mains, la tête, les plaies, les ulcères; il y en a de rafraîchissantes, d'adoucissantes, de somnifères, de détersives, etc., suivant les indications.

LOUGRE, s. m. de l'anglais *lugger*.

(*Marine*) Sorte de bâtiment à deux mâts portant chacun une voile à tiers ou à bourcet, avec un bout de beaupré fort alongé. Ces sortes de bâtimens servent d'avisos et de mouches aux escadres, étant ordinairement légers, vites à la marche, et tenant bien le vent.

LOTISSAGE, s. m. de l'allemand *los*, sort.

(*Docimasie*) Opération qui se pratique dans le travail des mines; elle consiste à prendre des morceaux de minérai dans les différens filons, à les concasser avec leur gangue, à les mêler; à en prendre ensuite une certaine quantité pour en faire l'essai.

LOUPE, s. f. du latin barbare *luba*.

(*Méd.*) Tumeur enkystée, ordinairement ronde, plus ou moins dure, suivant la matière qu'elle renferme, quelquefois grosse, quelquefois petite sans douleur, sans inflammation et sans changement de couleur à la peau. (*V.* pour les différentes espèces de *loupes*, BRONCHOCELE, LIPOME, UTEATOME, ATHEROME, MELECERIS.

(*Dioptrique*) C'est aussi le nom d'une lentille à deux faces convexes, dont les rayons sont fort petits. Cette lentille a la propriété de grossir les objets, et elle les grossit d'autant plus que son foyer, c'est-à-dire, le rayon de sa convexité est plus court. *V.* LENTILLE.

On appelle encore *loupes* ou *verres ardens*, des verres convexes des deux côtés, sur-tout quand ils sont d'un foyer un peu court. Lorsqu'ils sont exposés au soleil, ils embrasent des matières combustibles à la pointe de leur foyer. Il y a cette différence entre un miroir ardent et un verre ardent; c'est que le premier brûle par réflexion, et le second par réfraction; l'un brûle environ au quart de son foyer, et l'autre à la pointe précisément.

(*Botan.*) *Loupes* se dit de certaines excroissances ligneuses ou charnues qu'on rencontre sur la tige ou les branches des plantes.

LOUVOYER, v. n. d'une origine incertaine, mais qui pourroit être une corruption de *lof voyer*, *aller au lof*. Les Suédois disent *lof vera* pour tenir le lof.

(*Marine*) C'est, lorsqu'on a le vent contraire à sa route, naviguer au plus près du vent en zig-zag, tantôt ayant le vent et les amures à babord et tantôt à tribord, la route sur chaque bord faisant avec le vent l'angle plus aigu possible.

Par cette manière de manœuvrer, lorsque le vent n'est pas trop violent, et que la mer est unie et la dérive modérée, sur-tout avec un bâtiment bien construit, après 20 lieues de zig-zag, on peut s'avancer vers la source du vent, ou ce qu'on appelle *gagner dans le vent*, de trois ou quatre lieues au plus.

Les bâtimens latins et ceux à voiles auriques sont plus favorables, en ce qu'ils s'orientent plus près du vent que les traits carrés, et portent à cinq aires de vent et quelquefois

moins, tandis que ceux-ci ne naviguent qu'à six aires de vent.

LOXOCOSME, s. m. du grec λοξὸς (*loxos*), oblique, et de κόσμος (*kosmos*), le monde : monde oblique.

(*Astron.*) Instrument propre à démontrer les phénomènes du mouvement de la terre, les saisons et l'inégalité des jours, dont M. Flecheux a publié la description. On a déjà beaucoup de machines destinées au même objet.

LOXODROMIE, s. f. du gr. λοξὸς (*loxos*), oblique, et de δρόμος (*dromos*), course : course oblique.

(*Marine*) Ligne qu'un vaisseau décrit sur mer, en faisant toujours voile avec le même rhumb de vent.

Ainsi, la *loxodromie*, qu'on appelle aussi *ligne loxodromique*, coupe tout le méridien sous un même angle, qu'on appelle *angle loxodromique*.

La loxodromie est une espèce de spirale logarithmique, tracée sur la surface d'une sphère, et dont les méridiens sont les rayons.

La *loxodromie* tourne autour du globe sans jamais y arriver, comme la logarithmique spéciale tourne autour de son centre.

LUBRIFIER, v. a. du latin *lubricare*, rendre glissant, fait de *lubricus*, glissant : oindre.

(*Méd.*) La sinuosité des intestins sert à les lubrifier. L'huile d'amande douce lubrifie les intestins. On en donne dans la colique pour amortir l'action des humeurs âcres.

LUETTE, s. f. du latin *uva*, grain de raisin. On a d'abord dit l'*uva*, puis l'uvette, et enfin *luette*.

(*Anat.*) Morceau de chair rond et long, qui pend à l'extrémité et au milieu du palais à l'endroit du gosier; elle ressemble en quelque sorte à un grain de raisin alongé, d'où elle a pris son nom.

LUISANT, TE, adj. de *luire*, en latin *lucere* : qui luit, qui jette quelque lumière.

(*Peinture*) Ce terme, pris substantivement, s'emploie dans la peinture pour désigner un effet de lumière réfléchie sur les tableaux à l'huile qui, vus d'un certain point, ne permet pas de les considérer. Cet inconvénient a toujours lieu lorsque les rayons de lumière forment un angle droit avec la superficie peinte, et qu'en même tems les rayons visuels tombent dessus dans le même degré. Ainsi le *luisant* disparoit dès que l'ouvrage est exposé à la lumière de façon qu'il la reçoit obliquement, tandis que l'œil du regardant est dans une situation parallèle au tableau. Le luisant est aussi moins nuisible à la jouissance du spectateur, lorsqu'il se place de manière que les rayons visuels font un angle obtus avec l'ouvrage peint, tandis que ceux de la lumière éclairent le tableau en face.

Les peintures en détrempe, aux pastels, à la fresque, à l'encaustique, n'ont pas l'inconvenient de *luire*, parce que leur surface tendre et poreuse absorbe les rayons de lumière, au lieu que celle à l'huile devenant très-dure lorsqu'elle sèche, prend ce poli presque autant susceptible de luisant que les diverses sortes de vernis qui se couchent sur les tableaux de ce genre. Ces corps durs réfléchissent les rayons de la lumière, qui tombent en face du tableau, et produisent le même *luisant* qui s'observe sur les glaces, les miroirs, et enfin sur tous les corps polis.

LUMIÈRE, s. f. du lat. *lumen* contraction de *lucimen*, fait de *luceo*.

(*Physique*) Fluide très-délié, qui en affectant notre œil de cette impression vive qu'on nomme *clarté*, rend les objets visibles.

Ce fluide réside, comme intermède entre l'objet visible et l'organe qui en reçoit l'impression, et il occupe par lui même et par son action l'intervalle qui les sépare.

Aristote, Descartes, Mallebranche, Huyghens et Newton, et beaucoup d'autres philosophes moins célèbres, ont chacun donné des théories plus ou moins ingénieuses sur la nature de la lumière, mais aucune d'elles n'a ce degré d'évidence nécessaire pour satisfaire l'esprit. Ce qu'il y a de plus clair, c'est que le corps lumineux fait passer son action à l'organe par un fluide

qui lui sert de véhicule ; mais quel est ce fluide ?

On observe que la lumière est capable d'embraser les corps ; propriété qui appartient au feu. On observa aussi que le feu est capable d'éclairer, propriété qui appartient à la *lumière*. Il est donc raisonnable de penser qu'un seul et même fluide produit ces deux effets ; que la matière de la lumière est la même que celle du feu, mais différemment modifiée ; et c'est en effet l'opinion de presque tous les physiciens.

La *lumière*, soit qu'elle vienne du soleil et des étoiles fixes, soit qu'elle soit répandue dans l'espace, se comporte de quatre manières par rapport aux corps qu'elle touche.

Ou bien elle est réfléchie toute entière de leur surface vers nos yeux, et elle fait naître la sensation du blanc ;

Ou bien elle est décomposée et réfléchie seulement dans quelques unes de ses parties, de-là la coloration diverse ;

Ou elle est plus ou moins complétement absorbée, et donne naissance au noir ;

Ou enfin elle passe au travers en éprouvant une déviation plus ou moins forte, en se rapprochant de la perpendiculaire : c'est ce qui constate la transparence.

(*Optique*) La *lumière* se propage suivant une ligne droite, et les lignes droites suivant lesquelles elle se propage sont nommées ses rayons. Ce principe est le fondement de l'optique.

(*Catoptrique*) Les rayons de *lumière* se réfléchissent par un angle égal à l'angle d'incidence ; ce principe est le fondement de toute la catoptrique.

(*Dioptrique*) Les rayons de *lumière* qui passent d'un milieu dans un autre, se rompent de manière que le sinus d'incidence est au sinus de réfraction en raison constante ; ce principe est le fondement de toute la dioptrique.

Lumière cendrée ; V. LUNE.

(*Peinture.*) Les peintres distinguent quatre sortes de *lumières* :

1°. La *lumière* qui vient d'en haut, qui touche à plomb sur un objet, et qui en éclaire la partie éminente ; ils l'appellent alors *lumière principale* ou *lumière souveraine*.

2.° La *lumière* qui ne fait que couler sur les objets : c'est la *lumière glissante*.

3°. La *lumière* qui, en s'éloignant du principe qui la produit, perd de son éclat, et se confond avec la masse d'air dans laquelle elle nage et se noie enfin : on la nomma *lumière diminuée* ou *perdue*.

4°. La *lumière* empruntée du corps qui l'avoisine, et duquel elle rejaillit : ce qu'on nomme la *lumière réfléchie*.

Pour les autres effets de la *lumière*, on peut consulter les ouvrages d'*André Bardon*, *Félicien*, *Lacrisse et Reynolds*. *V.* aussi les articles CLAIR-OBSCUR, DÉGRADATION, TON, COULEUR, etc.

LUNAIRE, adj. de *luna*, lune : qui appartient ou qui a rapport à la lune.

(*Chronol.*) *Mois lunaires* ; c'est le tems que la lune emploie à faire sa révolution.

Il y a deux sortes de *mois lunaires* ; l'une que l'on appelle périodique, qui est le tems que la lune emploie à parcourir d'occident en orient les douze signes du zodiaque ; et l'autre que l'on appelle synodique ; qui est le tems qui s'écoule depuis une nouvelle lune jusqu'à la nouvelle lune suivante.

Année lunaire ; année composée tantôt de 12, tantôt de 13 mois *lunaires* ou lunaisons. *L'année lunaire* est par conséquent composée tantôt de 354 jours, tantôt de 384, et quelquefois de 383 seulement ; savoir : lorsque le treizième mois ajouté n'a que 27 jours.

Cycle lunaire ; révolution ou période de 19 années solaires, à la fin desquelles les nouvelles et pleines lunes reviennent aux mêmes jours auxquelles elles étoient arrivées 19 ans auparavant, mais à des heures différentes. C'est Méton, célèbre astronome d'Athènes, qui a inventé cette période. *V.* CYCLE.

(*Physique*) *Arc-en-ciel lunaire* ; bande demi-circulaire, ornée des couleurs primitives, et que

l'on aperçoit quelquefois dans les nuées pendant la nuit. *V.* ARC-EN-CIEL.

Atmosphère lunaire; amas de matière qui entoure la lune de toutes parts, et qui lui forme une espèce d'enveloppe. *Voyez* ATMOSPHERE, LUNE.

(*Anatomie*) *Lunaire* se dit aussi en anatomie, de certaines parties du corps figurées en cercle ou en croissant comme la *lune* : tel est l'*os lunaire* du premier rang du corps.

LUNAISON, s. f. du lat. *lunatio*, les astrologues disent *lunation*. (*Chronol.*) Intervalle de tems qu'il y a entre deux nouvelles lunes qui se suivent immédiatement.

LUNATIQUE, adj. et s. du lat. *lunaticus*, fait de *luna*, lune : qui a rapport à la lune.

(*Méd.*) Il signifie proprement celui qui est affligé d'une maladie qui augmente ou diminue, qui revient et qui s'en va dans les différens tems de la lune; mais on entend en général, par ce mot, un fou qui se ressent des influences de la lune.

LUNE, s. f. du lat. *luna*. dérivé selon quelques-uns de *luceo*, luire.

(*Astron.*) Planète qui tourne en 27 jours autour de la terre, et qui après le soleil est le plus remarquable de tous les astres.

Pour la théorie de la *lune* on peut consulter les ouvrages de Clairaut et de d'Alembert. *Voy.* d'ailleurs les mots OPPOSITION, CONJONCTION, QUADRATURES, SYSYGIES, NŒUDS, ECLYPSE, PARALLAXE, LIBRATION, etc.

Lumière de la lune; elle est trois cent mille fois moindre que celle du soleil. Bouguer et le docteur Hook ont fait des expériences et des calculs très-curieux sur cette différence; mais on peut en apporter une raison fort simple, c'est que la surface de la *lune* absorbe la plus grande partie des rayons du soleil, et ne nous en envoie que la plus petite partie.

Lumière cendrée de la lune; c'est une lumière foible qu'on aperçoit au-dedans du croissant, et qui fait entrevoir toute la rondeur de la lune, quoique le soleil n'en éclaire qu'une petite partie. Les anciens ont été très-embarrassés sur la cause de cette petite lumière. Mæstinus fut le premier qui, en 1596, reconnut que c'étoit la lumière de la terre réfléchie sur la lune.

Comme la lune éclaire la terre d'une lumière qu'elle reçoit du soleil, de même elle est éclairée par la terre, qui lui renvoie aussi de son côté par réflexion des rayons du soleil, et cela en plus grande abondance qu'elle n'en reçoit elle-même de la *lune*; car sa surface est environ 13 fois plus grande. Or, dans les nouvelles *lunes*, le côté éclairé de la terre est tourné en plein vers la *lune*, et il éclaire par conséquent alors la partie obscure de la *lune*. Les habitans de la *lune*, s'il y en a, doivent donc avoir *pleine lune*, comme dans une position semblable nous avons *pleine lune*; de-là cette lumière faible qu'on appelle *lumière cendrée*, et qu'on observe dans les nouvelles *lunes*.

Athmosphère de la lune; la *lune* est entourée, suivant quelques astronomes, d'une atmosphère; et ils se fondent sur ce que dans les éclipses totales du soleil, on voit la *lune* environnée d'un anneau lumineux, parallèle à sa circonférence, et ils en ont conclu qu'il y avoit autour de la *lune* quelque fluide qui brisoit et réfléchissoit tout-à-la-fois les rayons du soleil; mais cette théorie est contredite par d'autres astronomes, et par M. de Buffon, qui regarde la *lune* comme un corps refroidi et glacé.

Influence de la lune; on a attribué autrefois beaucoup de puissance à la *lune* sur les corps terrestres, et plusieurs personnes sont encore dans cette opinion. Le docteur Mead, célèbre médecin anglais, a fait un livre qui a pour titre: *De imperio solis et lunæ in corpore humano*, de l'empire du soleil et de la lune sur le corps humain.

(*Chimie*) Les anciens chimistes ont donné à l'argent le nom de *lune*, et de *lune cornée* à ce que les chimistes modernes appellent muriate d'argent.

Les alchimistes avoient désigné ce qu'ils appeloient les sept

métaux par les mêmes figures et les mêmes noms dont se servoient les astronomes pour désigner les sept planètes, et ils avoient appelé l'argent, *lune* ou *Diane*, à cause de sa blancheur. De-là ces dénominations: *cristaux de lune*, pour dire *nitrate* d'argent; *lune cornée*, pour exprimer le muriate d'argent; *arbre de Diane*, etc. *V.* ces mots.

LUNETTE, s. f. de *luna*, *lunetta*, petite lune: instrument composé d'un ou de plusieurs verres, et qui a la propriété de faire voir distinctement ce qu'on n'apercevroit que foiblement, ou point du tout, à la vue simple.

(*Dioptrique*) Il y a plusieurs espèces de *lunettes*: les plus simples sont les *lunettes* à mettre sur le nez, qu'on appelle autrement *besicles*, et qui sont composées d'un seul verre pour chaque œil. L'invention de ces *lunettes* passe pour être de la fin du treizième siècle. *V.* CONSERVES.

Lunette d'approche; les *lunettes* d'approche s'appellent quelquefois en latin *telescopia*; mais en français on réserve le nom de télescope aux instrumens formés par des miroirs.

L'invention des *lunettes* d'approche fut faite vers l'an 1609, par hazard en Hollande. Galilée, dans le *nuncius sydereus*, publié en 1610, raconte qu'environ dix mois auparavant, le bruit s'étoit répandu qu'un certain hollandais avoit fait une *lunette*, par le moyen de laquelle les objets éloignés paroissoient fort proches. Il en chercha la raison, et méditant sur les moyens de faire un pareil instrument par le moyen des lois de la réfraction, il y parvint bientôt. Il mit aux deux extrémités d'un tube de plomb, deux verres plans d'un côté et sphériques de l'autre, mais dont l'un avoit un côté convexe et l'autre un côté concave: alors il vit les objets trois fois plus près qu'à la vue simple. Galilée continua à perfectionner cette invention, et les découvertes les plus curieuses dans le ciel en furent le résultat.

Les *lunettes* dont se servent aujourd'hui les astronomes, sont formées de deux verres convexes, dont l'un tourné du côté de l'objet, s'appelle l'*objectif*, et l'autre vers lequel on place l'œil s'appelle *l'oculaire*.

Dans les *lunettes* composées de deux verres, l'image est renversée; ce qui est indifférent pour les objets célestes, mais très-incommode pour les objets terrestres; c'est pourquoi on ajoute au moins deux autres verres convexes, entre lesquels vient se former une seconde image que l'œil aperçoit dans sa situation naturelle.

Lunette achromatique; c'est une *lunette* au travers de laquelle on n'aperçoit point les couleurs de l'iris.

Dans les *lunettes* ordinaires, on voit vers les bords de l'objectif des couleurs très-fortes, qui obligent de rétrécir beaucoup son ouverture, afin d'avoir l'image un peu nette. Depuis quelques années, on a imaginé, pour corriger ce défaut, de composer de différentes substances les objectifs des *lunettes*. *V.* ACHROMATIQUE.

Lunette méridienne, ou *instrument des passages*. *V.* PASSAGE.

Lunette parallactique. *V.* PARALLACTIQUE.

Lunette double. *V.* DIPLANTIDIENNE.

Lunette d'épreuve; lunette cintrée qui porte deux carrés aux extrémités de son tube, et qui sert à vérifier divers instrumens. Cette *lunette* sert particulièrement aux facteurs d'instrumens d'astronomie à rendre la *lunette* d'un quart de cercle parallèle au plan.

LUNI-SOLAIRE, adj. composé du lat. *luna*, lune, et de *sol*, soleil.

(*Astron.*) Ce mot signifie ce qui a rapport à la révolution du soleil et à celle de lune, considérées ensemble.

Le *cycle-lunaire* de 19 ans est la première de toutes les périodes *luni-solaires*; celle de 18 ans ou 223 lunaisons, ramène les éclipses dans le même ordre, mais dix jours plus tard.

La période *luni-solaire* de 600 ans ramène le soleil et la lune au même jour de l'année, du moins

son erreur n'est que la moitié de celle du cycle lunaire.

La période *luni-solaire* de Louis-le-Grand, proposée par D. Cassini, est de 11600 ans; elle ramène les nouvelles lunes presqu'à la même heure de l'année grégorienne.

LUNULE, s. f. du lat. *lunula*, diminut. de *luna*, petite lune.

(*Géom.*) Figure plane, en forme de croissant, terminée par des portions de circonférence de deux cercles qui se coupent à ses extrémités.

Quoiqu'on ne soit point encore venu à bout de trouver la quadrature du cercle en entier, cependant les géomètres ont trouvé moyen de carrer plusieurs parties du cercle. La première quadrature partielle qu'on ait trouvée est due à Hippocrate de Chio.

LUNULÉ, adj. de *lunula*, *luna latus*.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui ont la forme d'un croissant.

LUSTRE, s. m. du lat. *lustrum*, dérivé, suivant Strabon, de *luo*, payer: à cause d'un impôt que les Romains payoient tous les cinq ans.

(*Chronol.*) Espace de cinq ans. Il n'est guère usité qu'en poésie: *Elle a atteint son troisième lustre*; pour dire: *elle est âgée de* 15 *ans.*

LUT, s. m. du lat. *lutum*, fait de *luo*, laver.

(*Chimie*) Terre grasse, ou mélange de blanc d'œufs et de chaux dont se servent les chimistes pour joindre et boucher les vases qu'ils mettent au feu.

LUXATION, s. f. du lat. *luxator*, fait de *luxo*, disjoindre, disloquer.

(*Chirurgie*) Dislocation, déboîtement, déplacement d'un os de l'endroit qu'il occupe naturellement; dans ce sens, *luxation* signifie tout changement qui survient à un os, par rapport à sa situation naturelle; cependant la coutume, qui est l'arbitre des mots, a restreint celui-ci au déplacement ou à la sortie des os mobiles, hors de la place qu'ils doivent naturellement occuper.

LUZERNE, s. f. du lat. barbare *laucerdum*, dont on a fait *laucerneum*, et luzerne.

(*Agricult.*) Plante économique que les anciens appeloient *medica*, parce qu'elle venoit de Médie.

Dans le nombre des plantes qui peuvent former des prairies artificielles, la *luzerne* tient le premier rang. Sa force végétative, le peu de tems qu'elle met à croître et à se renouveler, la fréquence de ses coupes, la source prodigieuse de fourrage qu'elle fournit, la propriété qu'elle a d'améliorer le sol qui l'a portée, de procurer aux bestiaux un aliment abondant et salubre, la font justement regarder comme la première des plantes cultivées pour le même usage. Les anciens n'en parloient qu'avec vénération. Columelle la met au-dessus de tous les autres alimens qui plaisent le plus aux animaux. Pline ne se lasse point de célébrer ses avantages; Olivier de Serres l'appelle la merveille du ménage.

LYCANTROPIE, s. f. du grec λύκος (*lukos*), loup, et d'ἄνθρωπος (*anthrópos*), homme: homme-loup, vulgairement loup-garou.

(*Méd.*) Espèce de délire mélancolique, dans lequel les malades s'imaginent être changés en loups, heurlent comme eux, courent la nuit les rues et les champs, marchent à quatre pattes, outragent ceux qu'ils rencontrent, fuyent le jour, la compagnie des hommes.

LYCÉE, s. m. du grec λύκειον (*lukeion*), lieu près d'Athènes, orné de portiques et de jardins, où Aristote enseignoit la philosophie.

(*Instruct. publ.*) Ce mot s'est dit par extension de tout lieu où s'assemblent des gens de lettres; mais dans la nouvelle organisation de l'instruction publique, il est particulièrement consacré à désigner ce qu'on entendoit autrefois par *collége.*

LYCOPODE, s. m. du latin *lycopodium*, formé de *lycos*, loup et de *podium*, appui, pied: pied-de-loup.

(*Botan.*) Nom d'une plante cryptogame, et par extension, celui

de la poussière fécondante de cette même plante, qui, à cause de sa qualité résineuse et inflammable, sert à imiter sur les théâtres les flammes des incendies et des enfers. Si on la projette au travers d'une bougie allumée, elle produit une flamme très-vive et très-rapide, et qui, par cette raison-là même, ne peut se communiquer. On l'emploie aussi sous le nom de soufre végétal, dans les pharmacies, pour rouler les bols et les pillules, et les empêcher d'adhérer les unes contre les autres. Ses particules ont une telle affinité que, si on en jette seulement une pincée sur l'eau d'un seau, on peut ensuite enfoncer sa main aussi souvent qu'on veut jusqu'au fond sans craindre de se mouiller.

LYDIEN, adj. du grec λυδιος (*ludios*).

(*Musique*) Nom d'un des modes de la musique des Grecs, lequel occupoit le milieu entre l'éolien, et l'hypper-dorien.

Le caractère du mode lydien étoit animé, piquant, triste cependant, pathétique et propre à la mollesse; c'est pourquoi Platon le bannit de sa république; c'est sur ce mode qu'Orphée apprivoisoit, dit-on, les bêtes même, et qu'Amphion bâtit les murs de Thèbes.

LYMPHE, s. f. du lat. *lympha*, qui vient, dit-on, de νύμφη (*numphé*), nymphe: divinité des eaux, et par extension, eau.

(*Physiol.*) Humeur aqueuse, limpide, un peu visqueuse, presque sans couleur, sans odeur et sans saveur, qui s'épaissit par l'évaporation en une espèce de mucilage blanchâtre, et qui se sépare de la masse du sang (dont elle faisoit la partie blanche) par les artères lymphatiques, pour être distribuée à différens organes, comme la matière de toutes les secrétions, et ensuite être reprise par les veines lymphatiques, pour être conduite aux glandes conglobées, et de-là au réservoir du chyle ou aux veines sanguines, où elle se remêle avec le sang.

LYNGODE, s. f. du grec λυγξ (*lugx*), gen. λυγγος, hoquet.

(*Méd.*) Nom d'une fièvre accompagnée de hoquet.

LYRE, s. f. grec λύρα (*lura*), instrument de musique à cordes en usage chez les anciens.

LYRIQUE, adj. de *lyre*, qui appartient à la lyre.

(*Musique*) Cette épithète se donnoit autrefois à la poësie faite pour être chantée, et acompagnée de la *lyre* ou cithare par le chanteur; comme les odes et autres chansons: à la différence de la poësie dramatique ou théâtrale, qui s'accompagnoit avec des flûtes par d'autres que le chanteur; mais aujourd'hui elle s'applique au contraire à la fade poësie de nos opéras, et par extension à la musique dramatique et imitative du théâtre.

M.

MACARONI, s. m. mot italien, tiré du grec μάκαρ (*makar*), heureux, comme qui diroit, mets des heureux.

(*Technol.*) Sorte de mets dont les Italiens sont forts friands. C'est une pâte faite de farine, de fromage et autres ingrédiens.

MACARONIQUE, adj. de l'italien *macaroni*.

(*Poësie*) C'est ainsi qu'on désigne une espèce de poësie qui consiste en un mélange de mots de différentes langues, avec des mots d'une langue vulgaire auxquels on donne une terminaison latine; ainsi nommée, sans doute, parce qu'elle est, comme le *macaroni*, d'où elle tire son nom, composée de divers ingrédiens. Un Bénédictin nommé Théophile Folargio, de Mantoue, l'inventa vers 1520, *Antonio de Anna, provençales de Bragardissima villa de Soleriis*, est le premier qui s'y soit exercé en France. Il nous a donné deux poëmes, l'un *de Arte dansandi*, et l'autre *de Guerra neapolitana, romana et genuensi*.

MACÉRATION, s. f. du latin *maceratio*, fait de *macero*, pour *macrum reddo*, atténuer, amollir, macérer: l'action de macérer.

(*Chimie pharmaceut.*) Opération par laquelle on met tremper à froid quelque médicament dans une liqueur convenable, dans de l'huile,

de la graisse, etc. pour l'attendrir, le ramollir, en détacher ou exalter les principes, en extraire les vertus; elle ne diffère de la digestion qu'en ce que cette dernière opération se fait à chaud.

MACHABÉE, s. m. en gr. μακκαβαιος (*makkabaios*); on a donné plusieurs étymologies de ce mot, aussi incertaines les unes que les autres.

(*Ecriture-Sainte*) *Livre des Machabées*; on appelle ainsi quatre livres, dont les deux premiers contiennent l'histoire de Judas et de ses frères, et leurs guerres avec les rois de Syrie pour la défense de leur religion et de leur liberté.

Le troisième et le quatrième contiennent l'histoire de ceux qui, pour la même cause, furent exposés à Alexandrie aux éléphans de Ptolémée Philopator, roi d'Egypte, et le récit du martyre qu'Eléazar et les sept frères *Machabées* souffrirent à Antioche avec leur mère.

MACHECOULIS ou MACHICOULIS, corruption de *masse-coulis*.

(*Art milit.*) Vieux terme qui se dit encore de certaines galeries saillantes, dans les anciens châteaux et aux anciennes portes des villes, d'où l'on faisoit couler autrefois des pierres, pour empêcher qu'on n'en approchât.

MACHER, v. a. du grec μασσᾶσθαι (*massasthai*) broyer : mondre avec les dents.

MACHIAVÉLISME, s. m. de *Machiavel*, nom d'un écrivain célèbre qui a écrit sur la politique.

(*Polit.*) Nicolas Machiavel, né à Florence, en 1479, est auteur de plusieurs ouvrages; et particulièrement du *Traité du Prince*, dans lequel il a répandu des principes et des pratiques d'une politique très-dangereuse; ce sont ces principes et ces maximes qu'on appelle *machiavélisme*.

MACHINE, s. f. du grec μηχανή (*méchané*) machine, invention art, adresse..

(*Mécan.*) On appelle ainsi ce qui sert à transmettre l'action d'une puissance sur une résistance en général. Une machine sert à augmenter et à régler les forces mouvantes; c'est un instrument simple ou composé, destiné à produire du mouvement, de façon à épargner ou du tems dans l'exécution de l'effet, ou de la force dans la cause.

Les *machines* se divisent en *machines simples* et *machines* composées.

On compte ordinairement six machines simples auxquelles toutes les autres *machines* peuvent se réduire; savoir : le *levier*, le *treuil*, la *poulie*, le *plan incliné*, le *coin* et la *vis*.

On pourroit même reduire ces six machines à deux; savoir : le *levier* et le *plan incliné*; car le *treuil* et la *poulie* agissent comme des *leviers*, et le *coin* et la *vis* agissent comme un *plan incliné*.

Les *machines composées* sont celles qui sont composées de plusieurs *machines* simples combinées ensemble.

(*Physique*) *Machine de compression*; c'est une machine destinée à comprimer l'air, à le condenser; aussi l'appelle-t-on quelquefois *machine de condensation*.

Machine pneumatique; c'est une *machine* destinée à raréfier l'air contenu dans un vase.

La fameuse expérience de Toricelli (*V.* TUBE DE TORICELLI) fut l'origine de cette machine. Mais c'est à celle de *Guriselle*, bourguemestre de Magdebourg que l'on doit l'invention des pompes pneumatiques, dont Boyle fit dans le tems un si fréquent et si bon usage, et qu'il a tellement perfectionnées que bien des gens l'en ont cru l'inventeur.

Cette machine a eu le sort de toutes celles dont l'utilité est une fois bien reconnue. Chacun a voulu y mettre du sien; elle a par conséquent pris en divers tems et en divers lieux des formes et des situations différentes.

Machine électrique; c'est une *machine* de rotation dont on se sert pour faire tourner le globe électrique sur son axe entre deux pointes.

(*Archit.*) *Machine architectonique*; *V.* ARCHITECTONIQUE, c'est un assemblage de pièces de

bois tellement disposées, qu'au moyen de cordes et de poulies un petit nombre d'hommes peut élever de grands fardeaux et les mettre en place; telles sont les grues, le crics, etc.

(*Hydraul.*) *Machine hydraulique* ou *machine à eau*; c'est ou une *machine* simple pour servir à conduire et élever l'eau, telle qu'une écluse, une pompe, etc. ou bien un assemblage de plusieurs machines simples qui concourent ensemble à produire quelques effets hydrauliques.

(*Art milit.*) *Machines de guerre des anciens*; on appeloit ainsi, avant l'invention des armes à feu toutes les pièces qui servoient à renverser et à ruiner les défenses des ennemis, et qui facilitoient la surprise de leurs places. Ces pièces étoient la *tortue*, le *belier*, la *faulx*, les *vignes*, les *mantelets*, le *mosculet*, les *ours*, etc.

Machines infernales: l'idée *des machines infernales* est attribuée à la France; mais l'invention n'en est pas nouvelle. Celui qui le premier la mit en usage fut un ingénieur Italien, nommé Frédéric Jambelle, durant le siége qu'Alexandre de Perrone mit devant Anvers. Le prince d'Orange s'est servi d'une machine infernale pour brûler et bombarder le Hâvre. Les Anglais et les Hollandais eurent le projet de ruiner Saint-Malo avec une machine infernale. Le vaisseau et la grosse bombe préparés pour ruiner le port d'Alger, sous le règne de Louis XIV, est la première de ces machines qui ait été construite en France, et qui parut avoir donné l'idée à ses ennemis de s'en servir contre ses villes maritimes.

(*Marine*) *Machine à mâter*; établissement fait sur le bord d'un quai, dans un port, pour servir à élever en l'air et à rabaisser les mâts majeurs d'un vaisseau, soit pour les mettre en place dans les étambrais, lorsqu'on veut l'armer; soit pour les ôter, lorsqu'on le désarme.

Il y a diverses manières de construire des machines à mâter; celle de Brest est ingénieuse en ce que la maçonnerie est inclinée vers la mer, de façon que les vaisseaux s'approchent davantage du pied des bigues; que moyennant cela il n'est pas besoin d'une si grande inclinaison pour que leur tête réponde sur le milieu du vaisseau. Mais la machine à mâter qu'on peut citer entre toutes celles des arsenaux de l'Europe est celle de Copenhague, placée sur une tour. Les bigues en sont très-courtes et l'assemblage peu compliqué. On voit à Rochefort et dans les arsenaux de marine d'Angleterre, des machines à mâter flottantes.

(*Métallurgie*) *Machines soufflantes*; ce sont des cylindres de fonte ou soufflets métalliques, dans lesquels l'air étant comprimé beaucoup plus fortement qu'il ne peut l'être dans le soufflet de cuir ou de bois, dont on se sert ordinairement et par cela même beaucoup plus propres à entretenir la combustion. Une pompe pneumatique mise en mouvement par une pompe à feu ou machine à vapeur, fournit et condense l'air dans ces cylindres, et trois tuyères placées à des distances égales sur la circonférence du fourneau, distribuent l'air également, et rendent la réduction du minerai plus prompte et plus parfaite.

A ces cylindres de fonte ou soufflets métalliques, on a imaginé de substituer des caves à air ou voûtes, dans lesquelles le volume d'air qui s'y trouve condensé par la pompe pneumatique, se trouvant beaucoup plus considérable et dans un état d'élasticité bien supérieur à celui qui étoit comprimé dans les cylindres, fournit des moyens d'égaliser le vent et de rendre l'opération du soufflet aussi uniforme que possible. *V.* CAVES à AIR.

(*Poésie*) *Machine* se dit au figuré, en termes de poësie épique ou dramatique, de l'artifice par lequel on a recours à quelque puissance supérieure, ou à une divinité, pour exécuter une chose qui est au-dessus des forces de la nature.

(*Jeux scéniques*) *Machines*, en termes de décorations théâtrales, se dit des inventions pour faire changer de décorations, exécuter des vols, faire mourir des animaux, etc.

(*Automates*) Machine se dit aussi de toutes les choses qui se meuvent d'elles-mêmes, c'est-à-dire, qui contiennent au-dedans d'elles-mêmes les principes de leurs mouvemens; telles que les horloges, les montres, le flûteur de Vaucanson, la tête d'Albert le Grand, etc.

(*Peinture*) *Machine* se dit encore en termes de peinture, d'une composition dans laquelle le peintre fait entrer un nombre d'objets dont l'heureuse combinaison demande du génie.

Ce mot est principalement employé à signifier une grande composition, telle qu'est ordinairement un plafond, une coupole. Ouvrages qu'on peut regarder comme les grands poëmes de la peinture; mais en général, un tableau qui offre un nombre de figures et d'objets considérable, et pour l'heureux assemblage desquels le génie a besoin de toutes les ressources, est appellé par les artistes une *machine*, une *grande machine*.

Cette expression enferme des idées étendues de noblesse, de grandeur, d'intérêt, de dimension même, qui font qu'on ne s'en sert pas pour des productions dans lesquelles toutes ces choses ne se trouvent point assemblées, ne sont pas nécessaires.

MACHOIRE, s. f. même origine que *mâcher*.

(*Anat.*) Les deux parties de la bouche qui sont garnies de dents, et servent à mâcher les alimens. On distingue deux *mâchoires*, l'une supérieure et l'autre inférieure.

MACOUBA, s. m. nom d'un canton de la Martinique.

(*Technol.*) C'est ainsi qu'on appelle une espèce de tabac, cultivé dans le canton de *Macouba*, situé dans le Nord de la Martinique. Le goût et l'odeur de violette qui distingue ce tabac, provient d'un commencement de fermentation qu'on lui fait subir, en y mêlant du sucre brut ou de la cassonnade commune dissoute dans l'eau.

MACRÉE, s. f. ou MASCARET, corruption de *Saint-Macaire*, endroit situé à 9 lieues de l'embouchure de la Dordogne, et où l'on dit *Saint-Macary* au lieu de *Saint-Maicare*.

(*Marine*) Phénomène violent de la marée, qui arrive à l'ouvert de certaines rivières, au commencement du flot ou du flux, et qui consiste en une élévation forte et subite d'une vague, occasionnée par un grand volume d'eau, venant de la pleine mer, à la marée montante, et s'engouffrant dans le passage trop resserré, où l'embouchure d'une rivière dont le courant s'oppose au mouvement de la mer montante. Cette vague ou lame d'eau, élevée de cinq ou six pieds, brise avec violence sur ces endroits où il y a peu d'eau et le long des bords de la rivière, de manière à fracasser tous les bateaux et barques qui s'y trouvent. On est averti par l'époque connue de la marée et un bruit sourd qui s'entend de loin, et on prend ses précautions à l'avance. Ce phénomène n'arrive d'ailleurs que dans les syzigies et dans certains passages et tournans de certaines rivières, du nombre desquelles sont le Gange, la rivière des Amazones, et autres qui avoisinent son embouchure, la Seine, la Garonne et la Dordogne. C'est d'un bourg de cette dernière rivière, *Saint-Macarri*, ou dans la langue du pays *Saint-Macari* ou *Macaret*, que ce phénomène a pris son nom, parce que c'est dans cet endroit que ce phénomène est dans toute sa force.

MACROBIE, s. m. du gr. μακρὸς (*makros*), long, et de βίος (*bios*), vie, longue vie: c'est le nom qu'on donne à ceux qui ont vécu un nombre d'années extraordinaire, comme les anciens patriarches, etc.

MACROCÉPHALE, s. m. du gr. μακρὸς (*makros*), long, et de κεφαλὴ (*képhalé*), tête: longue tête.

(*Anat.*) Hippocrate donne ce nom à certains peuples d'Asie, chez lesquels c'étoit une disposition endémique d'avoir la tête longue.

MACROCOSME, s. m. du grec μακρὸς (*makros*), long, et de κόσμος (*kosmos*), monde.

(*Philos.*) Ce mot ne se dit que par opposition à MICROCOSME

(*V.* ce mot). Par *macrocosme* on entend le monde entier, et *microcosme* signifie l'homme ou petit monde.

MACROPHYSÉPHALE, s. m. du grec μακρὸς (*makros*), long, de φύσα (*phusa*), vent, souffle, et κεφαλὴ (*céphalé*), tête : longue tête pleine de vent.

(*Méd.*) Celui à qui quelqu'affection flatueuse a distendu la tête au-delà de sa longueur naturelle.

MACROPTÈRE, s. m. du grec μακρὸς (*makros*), long, et de πτέρον (*ptéron*), aile : longues ailes.

(*Hist. nat.*) C'est ainsi qu'on désigne certains oiseaux palmipèdes, qui ont les ailes longues, comme le *rhincops*.

MACULATURE, s. f. du lat. *macula*, tache.

(*Imprimerie*) Feuille mal imprimée ou mal tirée, et qui ne peut servir qu'à faire des enveloppes. C'est encore du papier blanc qui a été taché par la fraîcheur des feuilles imprimées.

(*Papeterie*) Il se dit aussi par extension du papier gros et grisâtre, dont on se sert dans les papeteries pour envelopper les rames de papier.

MADÉFACTION, s. f. du latin *madefacio*, pour *madere facio*, fait de *madeo*, mouiller humecter.

(*Pharmacie*) L'introduction d'une humidité dans une substance, l'action d'humecter quelques médicamens.

MADRÉPORES, s. m. de *madré*, et de *pores* : pores marbrés, diversifiés.

(*Hist. nat.*) Le *madrépore* est une espèce de polipier solide, composé de cavités garnies également de lames radiées. Jusqu'en 1727, on avoit regardé les *madrépores* comme des plantes. C'est à Peysonnel, médecin de Marseille, qu'on doit les premières observations qui ont constaté que le corail, les *madrépores*, et autres productions marines, étoient de fabrication animale.

MADRIGAL, s. m. d'une origine très-obscure, mais qui pourroit venir de *Madrigal, bourg d'Espagne*, comme on a fait *vaudeville*, de la *valée de Vire*.

(*Poësie*) Petite pièce de vers, d'un caractère galant, simple, naturel, coulant, et qui doit exprimer une jolie pensée.

Le mélange des rimes y dépend de l'auteur; mais toute espèce de licence y est une faute grave.

(*Musique*) *Madrigal* est encore le nom d'une sorte de pièce de musique travaillée et savante, qui étoit fort à la mode en Italie, au seizième siècle. Les *madrigaux* se composoient ordinairement, pour la vocale, à cinq ou six parties, toutes obligées, à cause des fugues et desseins dont ces pièces étoient remplies; mais les organistes composoient et exécutoient aussi des *madrigaux* sur l'orgue, et l'on prétend même que ce fut sur cet instrument que le *madrigal* fut inventé.

MAESTRAL ou MESTRAL, ou MISTRAL, de l'italien *maestrale*.

(*Marine*) Nom qu'on donne au vent du nord-ouest sur la Méditerranée. C'est l'opposé du *siroco*, qui est le vent de sud-est.

MAGASIN, s. m. de l'italien *magasin*, formé de l'arabe *maghâzin*, pluriel de *machzan*, qui signifie le lieu où l'on met ses richesses.

(*Commerce, Administrat.*) Lieu où l'on serre, où l'on garde un amas de marchandises, de vivres, de munitions.

MAGDALÉON, s. m. du grec μαγδαλία (*magdalia*), cylindre.

(*Pharmacie*) Masses d'emplâtres, ou d'autres compositions pharmaceutiques, mises en formes cylindriques; c'est pourquoi on les appelle aussi cylindres.

MAGE, s. m. du grec μάγος (*magos*), sage, savant.

(*Hist. d'Orient*) La doctrine des *mages*, presque détruite par les assassins de Cambyse, fut rétablie par Zoroastre, qui la répandit parmi les Perses, les Parthes, les Bactriens, les Mèdes, etc.; et lorsque Mahomet établit le musulmanisme, tous ces peuples adoptèrent sa religion, excepté les prêtres *mages* qui se retirèrent aux extrémités de la Perse et de l'Inde, pour n'être point réduits à sacrifier

leur ancienne croyance à la secte naissante d'un ennemi redoutable.

MAGIE, s. f. du grec μαγεία (*mageia*), science qui apprend à faire des choses surprenantes et merveilleuses.

Anciennement, le mot *magie* se prenoit en bonne part, et signifioit seulement l'étude de la sagesse; mais parce que les *mages* s'attachèrent à l'astrologie, aux divinations et aux enchantemens, le terme de *magie* devint odieux, et ne signifia plus qu'une science odieuse et défendue.

(*Beaux-Arts*) *Magie* se dit aussi de l'illusion des arts d'imitation. *La magie d'un tableau*; *la magie de la couleur*; *la magie du clair-obscur*.

(*Littérat.*) On dit aussi la *magie du style*; *la magie de la poësie*.

MAGISTÈRE, s. m. du lat. *magisterium*, l'art d'un maître, état supérieur.

(*Chimie*) Les anciens chimistes paroissent n'avoir voulu signifier par ce terme que des préparations exquises et très-subtiles. Il y a autant de *magistères* qu'il y a de différens états et de différentes propriétés ou choses. Il y a *magistère* de poudre, *magistère* de volatilité, *magistère* de couleur, *magistère* d'odeur, etc. Le *magistère* de poudre est celui dont on entend le plus souvent parler en chimie: c'est une poudre parfaitement fine, précipitée de quelque dissolution saline, ou quelqu'autre fluide qui rompt la force du menstrue, dans lequel on avoit dissous un médicament, et qui l'oblige de la laisser tomber en poudre subtile au fond du vaisseau. Tels sont les *magistères de perles*, *de corail*, *d'étain*, *de bismuth*, etc.

MAGISTRAL, LE, adj. du lat. *magistralis*, de *maître*: qui est fait de main de maître.

(*Pharmacie*) On appelle ainsi les remèdes qu'on ordonne pour l'usage actuel, et qu'on ne trouve point tout préparés chez les apothicaires, à la différence de ceux qui se tiennent dans les boutiques, et qu'on appelle compositions officinales. En un mot, une composition *magistrale* est la même chose qu'une composition extemporanée.

MAGNÉSIE, s. f. du grec μάγνης (*magnés*), aimant.

(*Minéral.*) L'une des huit terres primitives, simples ou élémentaires, appelée autrement terre *magnésienne* ou muriatique. C'est une terre très-fine, très-blanche, pulvérulente, peu soluble dans l'eau, mais très-soluble dans les acides; elle est très-abondante dans le règne minéral, où elle se trouve mêlée à d'autres terres. On l'obtient par les procédés chimiques.

Ce n'est guères qu'au commencement du dix-huitième siècle que l'on a connu la *magnésie*. Ce fut un chanoine régulier qui la vendit le premier à Rome, sous le nom de *magnésie blanche*, ou *de poudre du comte de Palme*. Il en fit un secret, jusqu'à ce que Valentin publia en 1707, la manière de se procurer cette poudre de l'eau mère du nitre par la calcination. Deux ans après, Slévogt donna un procédé plus avantageux pour l'obtenir par la précipitation. Enfin, insensiblement, cette poudre est devenue d'un usage très commun dans la pharmacie; on l'emploie comme un médicament absorbant, purgatif, apéritif et incisif.

Tous les auteurs, jusqu'au tems de Black et de Margraff, croyoient que la *magnésie* n'étoit que de la terre calcaire; Hoffman soupçonna bien qu'elle différoit de la terre des yeux d'écrevisse, des coquilles d'œuf; mais enfin, les deux chimistes qu'on vient de citer ont démontré clairement que c'étoit une terre particulière.

MAGNÉTIQUE, adj. du gr. μάγνης (*magnés*), aimant; qui appartient à l'aimant.

(*Physique*) Épithète que l'on donne à tout ce qui a rapport à l'aimant.

Attraction magnétique; c'est la propriété qu'a l'aimant d'attirer le fer et l'acier, et de s'y attacher fortement. *V.* ATTRACTION, MAGNETIQUE.

Azimuth magnétique; c'est l'arc de l'horizon compris entre le méri-

dien du lieu et le méridien magnétique. C'est à proprement parler la mesure de la déclinaison de l'aiguille aimantée.

Matière magnétique ; c'est un fluide subtil et invisible, qui entoure chaque aimant, soit naturel, soit artificiel, et qui paroît circuler d'un pôle à l'autre, en formant à l'aimant une espèce d'atmosphère. *V.* MATIERE MAGNETIQUE.

Tourbillon magnétique ; c'est la matière magnétique en mouvement autour et au-dedans d'un aimant. *V.* TOURBILLON MAGNETIQUE.

Barres ou *barreaux magnétiques* ; on appelle ainsi deux barres d'acier trempé auxquelles on a communiqué la vertu magnétique. *V.* BARREAUX MAGNETIQUES.

Lames magnétiques ; ce sont des lames d'acier auxquelles on a communiqué une vertu *magnétique*, et qui sont très-propres à la communiquer à d'autres lames d'acier trempé de tout son dur. *V.* LAMES MAGNETIQUES.

Courant magnétique ; c'est la matière *magnétique* actuellement en mouvement. *V.* COURANT MAGNETIQUE.

MAGNÉTISME, s. m. du grec μάγνης (*magnés*), aimant.

(*Physique.*) Nom générique qui se dit des propriétés de l'aimant. *V.* AIMANT.

(*Méd.*) *Magnétisme animal* ; fluide particulier dont on a cherché, il y a quelques années, à établir l'existence, sur-tout en agissant sur l'imagination des personnes nerveuses.

MAHOMET, s. m. nom d'homme, de l'arabe *mokhamec*, digne de louanges.

(*Chronol.*) *Epoque de Mahomet* ; terme de la fuite de *Mahomet* de la Mecque à Médine, l'an 621 ans après J.-C. *V.* HEGIRE, EPOQUE.

MAHOMÉTISME, s. m. même origine que *Mahomet*.

(*Relig.*) Les sentimens de *Mahomet* en matière de religion ; la religion de Mahomet.

MAI, s. m. du latin *majus*, ancien.

(*Chronol.*) Nom du cinquième mois de l'année ; il est ainsi appelé parce qu'il étoit dédié aux plus anciens citoyens romains. Ce mois étoit le troisième de l'année romaine, qui commençoit par le mois de mars.

MAIGRE, adj. du lat. *macer*, fait du grec μακρὸς (*makros*), long ; parce que les gens *maigres* paroissent longs.

(*Physiol.*) Qui a peu ou point de graisse, décharné, qui n'a que la peau et les os.

(*Littér.*) *Style maigre* ; style qui n'a point d'agrément ni d'ornement.

(*Archit.*) *Maigre* se dit aussi des pierres dont les angles sont plus aigus qu'ils ne devroient l'être, de sorte qu'elles n'occupent pas entièrement la place à laquelle elles étoient destinées.

(*Peinture*) *Pinceau maigre*, *crayon maigre*, *trait maigre*, *couleur maigre*, *touche maigre* ; ces expressions sont l'opposé du moelleux, du large, du nourri.

Dans l'enfance de l'art, on a été *maigre* dans toutes les parties, parce que l'on tâtonnoit la nature ; parce qu'on n'avoit pas appris à la connoître, et qu'on ne la voyoit qu'en détail au lieu de la voir dans ses masses. L'inexpérience donnoit de la timidité, et celle-ci conduisoit à la *maigreur*.

La *maigreur* est par-tout un défaut, même dans les ouvrages en petit ; mais c'est une vertu d'y montrer à propos un crayon fin, un pinceau fin, une touche fine, en prenant même la finesse dans le sens physique.

MAIN, s. f. du lat. *manus*.

(*Anat.*) Partie du corps humain, qui comprend depuis l'extrémité inférieure de l'avant bras jusqu'aux extrémités des doigts. La main se divise en CARPE, en METACARPE, et DOIGTS. *V.* ces mots.

(*Manége*) *Main*, est un terme de grand usage en équitation. Il signifie d'abord les pieds de devant du cheval ; ensuite la division du cheval en deux parties, à l'égard de la *main* du cavalier.

La *main* du cavalier doit être *légère*, *douce* et *ferme*, c'est-à-dire, qu'il doit soutenir la bride de manière

nière à ne point sentir l'appui du mors sur les barres ; sentir un peu l'appui du mors, est tenir le cheval dans un appui à pleine main.

Cheval de main ; c'est celui qu'on mène en main sans monter dessus.

(*Art milit.*) *Coups de main* ; ce sont les attaques qui se font avec les armes qu'on tient toujours à la main ; ainsi, on dit qu'une place est à l'abri d'*un coup de main*, pour dire qu'elle peut se défendre contre des gens qui n'ont point d'artillerie.

En venir aux mains ; c'est commencer à se battre.

En être aux mains ; c'est se battre actuellement.

Faire main basse ; c'est ne donner aucun quartier.

Main armée ; entrer, *à main armée*, dans un pays, c'est y entrer par force avec des gens de guerre.

(*Musique*) On dit, en termes de musique, qu'un homme n'a pas de *main*, pour dire qu'il n'a pas une bonne exécution sur l'instrument dont il joue.

On dit aussi d'une pièce de piano qu'on a oubliée, ou qu'on n'a pas apprise parfaitement, qu'on ne l'a pas dans la *main*.

(*Pratique*) *Main*, en termes de palais, est pris pour un symbole de force et de puissance ; c'est pourquoi on a donné pour attribut à la souveraineté de la justice une *main* au bout d'un sceptre, que l'on appelle *main de justice*.

Main-bourg, tuteur.

Main-bournée, tutelle.

Main-ferme ; bail à cens de quelques héritages, appelés autrement cotteries.

Main-forte ; secours que l'on porte à la justice.

Main-garnie ; possession de la chose contestée.

Main-levée ; acte qui donne la délivrance des biens saisis judiciairement.

Main-mise ; acte qui saisit une chose et la met sous l'autorité de la justice.

Main-tenue, c'est, en matière de complainte, l'assurance de la possession de la chose contestée.

Main-tierce, se dit d'un tiers ou d'une personne étrangère à l'affaire dont il s'agit.

(*Peinture*) Voici les phrases dans lesquelles entre le mot *main*, en parlant de peinture, et qui s'entendent assez d'elles-mêmes.

Ce tableau est de bonne *main*.

On reconnoît dans cette touche la *main* d'un grand maître.

Il s'en faut bien que l'art consiste tout entier dans le travail de la *main*.

C'est l'habitude qui apprend à distinguer la *main* des maîtres.

L'adresse de la *main* n'est pas une partie méprisable du métier.

Dufrenois avoit une grande théorie, mais la *main* lui manquoit.

Les conceptions les plus ingénieuses sont peu de chose sans la pratique de la *main*.

(*Technol.*) *Main-d'œuvre ;* le travail de l'ouvrier.

MAIRE, s. m. du lat. *major*, majeur, ou supérieur.

(*Econ. polit.*) C'étoit autrefois la première dignité du royaume, *maire du palais* : il a signifié ensuite le premier officier de ville qui présidoit aux échevins dans plusieurs villes.

C'est aujourd'hui un magistrat chargé de plusieurs fonctions administratives municipales, et de la police dans les villes où il y a plus de cinq mille habitans.

MAISON, s. f. du lat. *mansio*, fait de *manere*, demeurer.

(*Archit.*) Logis, bâtiment pour y loger, pour y habiter.

(*Electricité*) *Maison de tonnerre ;* petit édifice en carton ou en bois mince, dans lequel on place une cartouche que l'on peut enflammer par l'électricité.

(*Astrol.*) *Maison céleste ;* c'est la douzième partie du ciel, comprise entre deux cercles de position. Ces deux cercles passent par les deux intersections du méridien et de l'horizon, et coupent l'équateur en douze parties égales.

MAITRE, s. m. du lat. *magister*, seigneur, propriétaire de quelque chose.

(*Hist. rom.*) Les Romains donnoient au dictateur le nom de *maître* du peuple, *magister populi*. Le chef de la cavalerie étoit aussi

appelé *magister equitum*; sous les empereurs, il y eut des *maîtres* d'infanterie, *magistri peditum*. Auguste établit un *maître du cens*; Dioclétien créa un *maître* de la milice: dans la suite on en augmenta le nombre, et sous Théodose il fut porté à cinq; Constantin donna le titre de *maître* œcuménique au directeur d'un collége qu'il fonda, et qu'il dota richement.

(*Instruct. publ.*) On a donné, en France, le titre de *maître* à tous ceux qui enseignoient publiquement les sciences, et ce titre est devenu particulièrement affecté aux docteurs en théologie, dont le degré a été nommé *magister gradus*.

(*Art milit.*) *Maître* se disoit anciennement d'un homme d'armes, parce qu'il avoit sous lui plusieurs valets, montés comme lui, mais armés différemment. Lorsqu'on disoit qu'une compagnie étoit composée de quarante *maîtres*, on entendoit quarante hommes d'armes, sans compter les valets qui étoient au nombre de trois ou quatre, pour chaque homme d'armes.

(*Marine*) *Maître* se dit aussi pour patron d'un vaisseau marchand qui fait le cabotage; et dans les bâtimens de guerre, le *maître* d'équipage est le premier officier mariner qui commande tout l'équipage et dirige la manœuvre, sous les ordres du capitaine de vaisseau, ou de l'officier de quart; il est en outre chargé de tout le détail, du grément, des objets renfermés dans la cale, etc.

(*Beaux-Arts*) *Maître* se dit encore de quelqu'un qui est expert en quelque art; d'un artiste assez distingué par ses talens, pour que ses ouvrages puissent servir de modèle aux élèves et même aux professeurs. Quand on emploie ce mot dans cette acception, on y joint souvent l'adjectif *grand*. On dit: *Les ouvrages des grands maîtres; ce tableau est d'un grand maître.*

MAJESTÉ, s. f. composé des deux mots latin, *major* et *status*, état plus grand: grandeur suprême.

(*Hist. rom.*) Dans le tems de la république romaine, le titre de *majesté* fut donné pour la première fois à tout le corps du peuple et au sénat réunis. De-là vient que *majestatem minuere*, *blesser la majesté*, c'étoit manquer de respect pour l'Etat.

La puissance étant passée dans la main d'un seul, la flatterie transporta le titre de *majesté* à ce seul maître et à la famille impériale; enfin, le mot *majesté* s'employa figurément dans la langue latine pour peindre la grandeur des choses qui attirent l'admiration.

Dans la suite des tems, ce titre devint plus rare, et les Empereurs tâchèrent de se le réserver à eux seuls.

(*Hist. moderne*) Ce ne fut que du tems de François Ier que l'on commença à donner communément le titre de *majesté* aux rois de l'Europe. Dans le traité de Cambrai, il n'est donné qu'à l'Empereur; dans le traité de Crépy, Charles-Quint y est désigné par sa *majesté impériale*, et François Ier par sa *majesté royale*; et dans le traité de Cateau-Cambrésis, Henri II, roi de France, est qualifié de sa *majesté très-chrétienne*; et Philippe II, roi d'Espagne, de sa *majesté catholique*. Henri VIII est le premier roi d'Angleterre qui ait aussi pris ce titre. A présent le titre de *majesté* est commun à tous les rois.

MAJEUR, RE, adj. du latin *major*.

(*Pratique*) Celui qui a atteint l'âge de majorité fixé par les lois.

(*Musique*) Les intervalles susceptibles de variation sont appelés *majeurs*, quand ils sont aussi grands qu'ils peuvent l'être sans devenir faux.

Majeur se dit aussi du mode; la tierce de la tonique est *majeure*, et alors souvent le mot *mode* ne fait que se sous-entendre.

(*Marine*) *Mâts majeurs*; on appelle ainsi, dans les gros vaisseaux et navires, le mât inférieur de chaque mâture d'un bâtiment; celui qui pose sur le fond du vaisseau; comme le grand mât, le mât de misaine, et le mât d'artimon.

MALACODERME, ou MALOCODERME, adj. du grec μαλακὸς

(*malakos*), mou, et de δέρμα (*derma*), peau : peau molle.

(*Hist. nat.*) Epithète que l'on donne aux animaux qui ont la peau molle, pour les distinguer des *ostra codermes*, ou des *testacés*.

MALACHITE, s. f. du grec μαλάχη (*malaché*), mauve.

(*Minéral.*) C'est ce qu'on appelle autrement vert de montagne ou stalactique ; c'est un véritable oxide de cuivre. Cette mine est susceptible de recevoir un poli, et l'on en fabrique différens bijoux. Son nom vient de ce que sa couleur a quelque ressemblance avec celle de la mauve.

MALACIE, s. f. du grec μαλακία (*malakia*), mollesse.

(*Méd.*) Espèce de mollesse ou de maladie de l'estomac, qui consiste dans un appétit déréglé pour certains alimens, que l'on désire avec un empressement extraordinaire et dont on mange avec excès. Cette maladie est ordinaire aux femmes grosses. Cette maladie est ainsi appelée, parce qu'il semble que c'est une espèce de mollesse d'estomac qui fait souhaiter des alimens souvent de haut goût, comme des harengs salés, pour le fortifier.

MALACTIQUE, adj. du grec μαλάσσω (*malassó*), amollir.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes émolliens, qui ramollisent.

MALADIE, s. f. du lat. barbare *malatus*, dont les Italiens ont fait *ammalato*, pour malade.

(*Méd.*) Affection contre nature, disposition vicieuse dans tout le corps, ou dans quelques-uns des organes, qui cause lésion dans l'exercice d'une ou de plusieurs fonctions, ou même qui en fait cesser absolument quelqu'une, toutes même, excepté le mouvement du cœur.

Maladie aigüe. V. AIGUE.

Maladie chronique. V. CHRONIQUE.

MALADRERIE, ou LÉPROSÉRIE.

(*Santé*) Lieu disposé pour retirer et assister les malades, et particulièrement les lépreux.

MALAGME, s. m. du grec μαλάσσω (*malassó*), amollir.

(*Méd.*) Ce terme se prend ordinairement pour cataplasme, quoiqu'il ne convienne qu'aux cataplasmes émolliens.

MALANDRE, s. f. du lat. barb. *malandria*, formé du grec μαλὸς (*malos*), mal.

(*Hippiatr.*) Maladie des chevaux ; c'est une espèce de crevasse ulcéreuse aux jarrets.

(*Méd.*) Il se dit aussi d'une espèce d'éléphantiasis ou lèpre.

MALATE, s. m. terme de la nouvelle nomenclature chimique, dérivé de *malum*, pomme.

(*Chimie*) Sel formé par la combinaison de l'acide malique ou des pommes avec différentes bases. Sa terminaison en *ate* annonce qu'il appartient à un acide saturé d'oxigène, et dont la terminaison est en *ique*. (*V.* MALIQUE). Ce genre de sel n'avoit point reçu de nom dans l'ancienne nomenclature.

MALAXER, v. a. du grec μαλάσσω (*malassó*), amollir.

(*Pharmacie*) Ramollir et pétrir des drogues pour les rendre plus unies, plus molles, plus coulantes, plus ductiles.

MALE, s. m. du latin *masculus*, diminutif de *mas*, pour le sexe viril ou le plus fort : qui est du sexe le plus fort.

(*Botan.*) *Fleurs mâles*, ce sont les *fleurs* uni-sexuelles, et qui n'ont que des étamines sans pistils.

(*Littérature et Beaux-Arts.*) *Mâle* se prend pour force, expression, énergie : style *mâle*, poësie *mâle*, contours *mâles*, traits *mâles*, figure *mâle*, composition *mâle*.

MALIQUE, adj. du lat. *malum*, pomme.

(*Chimie*) Acide de pommes ; sa terminaison en *ique* indique qu'il est complétement saturé d'oxigène.

Cet *acide* se trouve tout formé dans le jus des pommes acides, mûres ou non mûres, et dans le jus de plusieurs autres fruits.

MALLÉABILITÉ, s. f. formé de *malleus*, marteau, et d'*habilis*, propre : qualité de ce qui peut être forgé, fondu ou battu à coups de marteau, sans se déchirer.

(*Métallurgie*) La *malléabilité*

n'appartient qu'aux métaux, comme l'or, le platine, l'argent, le cuivre, le fer, l'étain et le plomb; et point du tout ou du moins très-peu aux autres métaux, tels que le zinc, le bismuth, l'antimoine, l'arsenic, etc.; mais cette propriété n'appartient pas au même degré à tous les métaux indistinctement. Les uns, tels que l'or et l'argent, sont beaucoup plus *malléables* que les autres, c'est-à-dire, qu'ils peuvent se réduire en feuilles beaucoup plus minces.

MALLÉOLE, s. f. du latin *malleolus*, dimin. de *malleus*, marteau.

(*Anat.*) La partie des os de la jambe qui s'élève en bosse un peu au-dessus du pied. La *malléole* interne, est une apophyse du péroné. On les appelle communément chevilles du pied.

MALT, s. m. mot anglais, dérivé du teuton, *maltz*.

(*Econ. dom.*) C'est ainsi que les Anglais appellent le grain germé avec lequel ils brassent les différentes sortes de bierres qu'ils font.

MALTE, nom d'une île de la mer Méditerranée. C'est aussi le chef-lieu de l'Ordre de Malte.

MAMELLE ou MAMMELLE, s. f. du lat. *mamma*, la partie charnue et glanduleuse du sein des femmes, où se forme le lait.

Dans les enfans de l'un et de l'autre sexe, et dans les hommes de tout âge, elles ne sont pour l'ordinaire que des tubercules cutanés, comme des verrues mollasses, plus ou moins rougeâtres, qu'on appelle *mamelons*.

MAMELON, s. m. diminut. de MAMELLE.

(*Anat.*) Le petit bout des *mamelles* tant de l'homme que de la femme.

(*Botan.*) *Mameloné se* dit de ce qui est recouvert de petites tubercules, ou bien ce qui est remarquable par une protubérance, plus ou moins considérable, que l'on pourroit comparer à un *mamelon*.

MAMELUC, s. m. mot arabe formé d'*almamluch*, qui signifie possédé pour un autre, esclave à la solde.

(*Hist. d'Egypte*) Milice composée d'abord d'étrangers et ensuite de conquérans. C'étoient des hommes ramassés de Circassie et des côtes septentrionales de la mer Noire: on les enrôloit dans la milice du grand Caire, et là on les exerçoit dans les fonctions militaires. Ce furent les *mamelucs* qui vainquirent et prirent St. Louis; et qui, irrités du traité que Moadan avoit fait avec leur prisonnier, tuèrent ce sultan, et élurent l'un d'entr'eux à sa place. L'Egypte fut gouvernée par eux pendant 260 ans. Selim I.er, après s'être emparé de la Syrie, soumit l'Egypte, et ce pays devint une province de l'empire turc. La conquête de l'Egypte par Bonaparte a encore une fois occasionné une révolution dans le gouvernement de l'Egypte: les Mamelucs et les Turcs se disputent l'empire de ce pays, et la Porte ne devra qu'à ses négociations avec les beys, l'ombre du pouvoir que cette milice a toujours exercé réellement sur les malheureux habitans de l'Egypte.

MAMMAIRE, adj. du lat. *mamma*, mamelles.

(*Physiol.*) Il se dit de deux artères qui portent le sang aux mamelles, et de deux veines qui l'en rapportent.

MAMMALOGIE, s. f. du lat. *mamma*, main, mammelle, et du grec λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Hist. nat.*) Terme nouvellement créé pour désigner la science qui a pour objet l'étude des mammifères.

MAMMIFÈRES, adj. et s. du lat. *mamma*, mamelle, et *fero*, porter: *porte-mamelles*. Quelques auteurs disent *mammaux*, de *mammelia*, animaux à mamelles; d'autres *mammelifères*, mais le premier est le plus usité.

(*Hist. nat.*) Classe d'animaux qui comprend ceux qui portent des *mamelles*.

Les *mammifères* sont divisés en trois ordres, 1.° les *mammifères à ongles*; 2.° les *mammifères à sabots*; 3.° les *mammifères à pied*

en nageoires. V. ONGLE, SABOT, NAGEOIRE.

MANCHE, s. m. du lat. *manica.*

(*Géogr. marit.*) *Manche* ou *canal* se dit d'un espace de mer renfermé entre deux terres, comme le grand canal compris entre les côtes de France et d'Angleterre, que l'on connoît sous le nom de *Manche.*

MANCIE, ou MANCE, du grec μαντεία (*mantéia*).

(*Divination*) Terminaison commune à plusieurs mots français tirés du grec, qui signifie divination. Ce mot termine presque tous les noms qui désignent les différentes pratiques superstitieuses par lesquelles les anciens prétendoient connoître l'avenir et découvrir les choses cachées.

MANDARIN, s. m. terme emprunté du portugais, et qui vient du lat. *mandare*, commander.

(*Hist. de la Chine*) Nom que les Portugais ont donné aux magistrats, ou commandans-gouverneurs de l'empire de la Chine. Ces officiers s'appellent, en langue chinoise, *kouan*, qui signifie homme public, homme chargé du soin public.

MANDAT, s. m. du lat. *mandare*, ordonner.

(*Pratique*) Ordre que l'on envoie à ceux qui ont de l'argent qui nous appartient, de payer pour nous.

MANDANT, s. m. *V.* MANDAT.

(*Pratique*) Celui qui donne pouvoir.

MANDATAIRE, s. m. même origine que MANDAT.

(*Pratique*) Celui à qui le mandat ou le pouvoir est donné.

MANDIBULE, s. f. du lat. *mandibula*, mâchoire, fait de *mandère*, manger, mâcher.

(*Anat.*) Vieux terme d'anatomie qui n'est plus d'usage.

(*Ornithologie*) Il se dit des deux parties du bec d'un oiseau. Les deux *mandibules*, de formes différentes, selon les diverses espèces d'oiseaux, sont d'une substance osseuse et enduite de corne.

MANÈGE, s. m. de l'italien *maneggio.*

(*Equitation*) Le *manége* est l'art de dresser les chevaux et de les monter avec grâce.

Depuis les Thessaliens, à qui l'histoire fait l'honneur d'avoir été les premiers qui ont eu l'adresse de monter un cheval, cet art est tombé dans la décadence jusque vers la fin du quinzième siècle, où Jean-Baptiste Pignatelli a tenu, à Naples, une académie où la noblesse de France et d'Allemagne alloit se perfectionner.

L'ouvrage de M. de la Burre ainsi que celui de M. de la Guérinière, ne sont que le recueil des principes professés par Pignatelli, et par M. le duc de Neucastle, gouverneur de Charles II, roi d'Angleterre.

MANGANÈSE, s. m. du latin *magnes*, aimant, parce que la *manganèse* ressemble jusqu'à un certain point à l'aimant.

(*Minéral.*) Minéral nouvellement connu et qui passoit, avant 1764, pour une mine de fer ou de cobalt. On emploie l'oxide de *manganèse* dans les verreries pour enlever au verre sa teinte verte ou jaunâtre; c'est pour cela qu'on lui a donné le nom de savon des verriers. On l'emploie encore à colorer en violet le verre et les porcelaines. Le *manganèse* a pour l'oxigène une avidité prodigieuse, mais il l'abandonne aussi facilement qu'il l'absorbe; en distillant de l'acide muriatique sur l'oxide de *manganèse*, on obtient de l'acide muriatique oxigéné, qui a la propriété de blanchir les matières végétales, de rendre aux tableaux leur première fraîcheur, et de désinfecter l'air des prisons, des hôpitaux etc.

MANIE, s. f. du grec μανία (*mania*), fureur, folie.

(*Méd.*) Délire perpétuel et furieux, sans fièvre; folie avec fureur et perte totale de la raison, sans fièvre. On ne peut qu'envier à l'Angleterre les asiles publics que la philosophie a consacrés aux maniaques, et l'art profond de les diriger de manière à produire les cures les plus inespérées.

MANIEMENT, s. m. du latin *manicare*, pour *manu tractare*, manier.

(*Peinture*) On dit, en termes de peinture, *maniement* du crayon, du pinceau. On dit encore qu'un peintre sait bien *manier* ses couleurs: expressions figurées, puisqu'en effet on ne *manie* point les couleurs, mais le pinceau qui en est chargé. On dit encore qu'un peintre a bien *manié* son sujet, pour faire entendre qu'il s'en est rendu maître, comme d'une substance molle ou flexible qu'on *manie* à son gré.

MANIÈRE, s. f. du latin *maneries*, dérivé de *manus*, main: façon, sorte, usage.

(*Peinture*) Ce mot, dans le langage de la peinture, se prend en deux sens. Lorsqu'on dit qu'un artiste a de la *manière*, on entend qu'il s'est fait une pratique qui ne tient qu'aux habitudes qu'il a contractées, et qui l'éloigne de la nature. Quand on dit, la *manière* d'un maître, on entend le caractère particulier qui, défectueux ou louable, le distingue de tout autre artiste.

(*Gravure*) *Manière noire*; c'est une sorte de gravure sur cuivre. *V.* GRAVURE.

MANIÉRÉ, adj. de MANIÈRE, qui est remarquable par une affectation particulière.

(*Elocut.*) *Style maniéré*, pour style trop étudié, trop recherché. *Le style de Balzac est maniéré.*

(*Peinture*) *Maniéré*, en peinture, se dit de l'abus de la *manière*; c'est une suite d'habitudes prises dans la façon d'opérer, une affectation qui s'oppose à la variété.

MANIFESTE, s. m. du lat. *manifestus*, composé de *manus*, *clarus*, et de *facio*, rendre clair, évident, manifester.

(*Diplomat.*) Écrit public, déclarations que font les princes des intentions qu'ils ont en commençant la guerre ou autres entreprises, et qui contient les raisons et moyens sur lesquels ils fondent leur droit et leurs prétentions.

L'origine des *manifestes* ne remonte pas plus haut qu'au quatorzième siècle. Leur nom vient de ce que ces sortes de pièces commençoient par ces mots: *Manifestum est.*

(*Commerce marit.*) *Manifeste*, en termes de commerce de mer, signifie l'état de chargement d'un vaisseau.

MANIPULATION, s. f du latin *manipulus*, poignée d'herbes.

(*Technologie*) Le mot *manipulus* signifioit anciennement, chez les Romains, une poignée d'herbes, une botte de foin, autant qu'on en pouvoit contenir dans la main. Tant que les Romains eurent pour enseigne une botte de foin, le mot *manipule* servoit à désigner cette enseigne; mais lorsqu'à la botte de foin ils y substituèrent l'aigle, *manipule* ne signifia plus que la section, le peloton, la poignée d'hommes qui étoit distinguée par une enseigne. Depuis, on a étendu la signification de *manipule* à tout ce qui peut se faire avec la main; et *manipulation* signifie aujourd'hui, dans le langage des arts, manière adroite et facile d'opérer. *Ce n'est pas assez de savoir les principes, il faut encore savoir manipuler.*

MANIVELLE, s. f. du lat. *manucea*, ou peut-être *manubriolum*.

(*Mécan.*) On appelle ainsi un bras de levier à manche, destiné à mettre une machine en mouvement.

On donne aux *manivelles* différentes formes; les unes sont droites, d'autres sont courbées, d'autres en demi-cercles. Quelque figure qu'on leur donne, elles se réduisent toujours à un bras de levier droit, dont la longueur est déterminée par la distance qu'il y a entre l'œil, qui est le point autour duquel elles tournent, et le manche, qui est celui par lequel on les fait agir; de sorte qu'ayant cette figure et uniquement cette longueur, elles produiroient le même effet.

MANNE, s. f. de l'hébreux *man*, qui signifie la même chose; mais les écrivains ecclésiastiques et rabbiniques ne sont pas d'accord avec les savans sur l'étymologie du mot hébreux.

(*Hist. nat.*) La *manne* est un

suc mielleux concret, qui se dissout facilement dans l'eau.

On distingue plusieurs espèces de *manne*, relativement à sa forme, aux arbres dont elle découle, et aux lieux où on la récolte.

Ce suc qui est produit par deux espèces de fresne, découle de lui-même par une incision, pendant les chaleurs de l'été, sort des branches et des feuilles de ces arbres, se durcit en grumeaux ou grains par l'ardeur du soleil.

Les anciens, qui ignoroient quelle étoit la véritable cause de la *manne*, la nommoient indifféremment *miel de l'air*, ou *rosée céleste*, parce qu'ils croyoient bonnement que pendant la nuit elle tomboit sur les feuilles de fresne, de la même manière que Dieu fit pleuvoir dans le désert la *manne* qu'il destina à la nourriture des Israélites.

MANNEQUIN, s. m. corruption de l'allemand *Manklein*, petit homme, dont les Anglais ont fait *manniquin*, dans le même sens.

(*Peinture*, *Sculpture*) Figure d'homme faite de bois ou d'osier, qui se plie dans toutes les jointures des membres, et que les peintres et les sculpteurs accommodent comme il leur plaît, pour disposer de ces pièces suivant les diverses attitudes des figures qu'ils veulent peindre.

On dit d'une figure, qu'elle sent le *mannequin*, pour dire qu'elle n'a pas été étudiée sur la nature.

On dit, dans le même sens, que des draperies sont *mannequinées*, pour dire qu'elles sont disposées avec affectation.

MANŒUVRE, s. f. du latin *manopera* pour *manûs opera*.

(*Art milit.*) En termes de guerre, on appelle *manœuvres*, les évolutions, la marche des troupes contre l'ennemi, leur attaque, leur défense.

On dit d'une armée, ou d'un corps de troupes, que sa *manœuvre* a été belle, pour dire qu'on a bien agi. La même chose se dit d'un général ou d'un officier qui a eu la conduite d'une entreprise, petite ou grande. Tel et tel a bien *manœuvré* à tel passage; mais tel et tel a mal *manœuvré* à la défense, ou à l'attaque de tel poste.

(*Marine*) Le mot *manœuvre* a plusieurs acceptions différentes dans la marine.

On entend par *manœuvre* et *manœuvres*, tous les cordages quelconques servant au vaisseau, soit pour faire agir les voiles, les vergues, soit pour tenir les mâts, etc.

On distingue les *manœuvres courantes*, et les *manœuvres dormantes*.

Les *manœuvres courantes* sont celles qui agissent, et qu'on fait aller et venir dans des poulies, pour tourner et orienter les voiles, etc., comme les écoutes, les bras, les boulines, etc.

Les *manœuvres dormantes* sont celles qui sont fixées à demeure par les deux bouts, comme les *haubans*, les *galhaubans*, les *étais*, etc.

Manœuvre se dit aussi de l'usage qu'on fait de tous les cordages du vaisseau pour le faire mouvoir, et pour monter ses voiles de différentes façons. C'est dans ce sens qu'on dit qu'un marin est bon *manœuvrier*, pour dire qu'il est habile dans l'art et l'exercice de la *manœuvre*. On dit encore un grand *manœuvrier*, pour désigner un officier qui entend parfaitement la *manœuvre* des vaisseaux: connoissance essentielle à un officier de mer, et qui ne s'acquiert qu'après une longue expérience, et que la théorie, le courage, et toutes les autres qualités, ne peuvent suppléer.

(*Peinture*) *Manœuvre* se dit aussi, en termes de peinture, de la manière de faire les teintes, d'empâter les couleurs, du maniement du pinceau, et du style de la touche. Ces détails constituent l'essentiel du métier de la peinture.

La belle *manœuvre* du pinceau, consiste à peindre à pleine couleur, portant toujours teinte sur teinte, noyant les tournans dans les fonds, et conduisant le pinceau du sens de l'objet qu'on veut rendre.

MANOMÈTRE, s. m. ou MANOSCOPE, du grec μανὸς (*manos*), rare, et de μέτρον (*métron*), me-

sure, et de σκοπέω (*skopéó*), considérer, examiner.

(*Physique*) Instrument destiné à trouver le rapport des raréfactions de l'air naturel d'un même lieu, en différens tems. Cet instrument n'est plus d'usage.

MANSARDE, s. f. de *Mansard*, nom propre.

(*Archit.*) Toît de maison dont le comble est presque plat, et les côtés presqu'à-plomb. Il est ainsi nommé parce qu'on en attribue l'invention à *François Mansard*, célèbre architecte du seizième siècle.

MANTEAU, s. m. du lat. *mantellum*, que quelques-uns dérivent du persan *manduas*, ou *manduć*, dont les Grecs avoient fait μανδύα (*manduć*). On a dit dans la basse latinité *manda*, *mandilla*, dont nous avons fait *mandille*, pour une sorte de casaque que les laquais portoient autrefois.

(*Costume*) Vêtement ample qui se met par-dessus l'habit.

(*Archit.*) *Manteau de cheminée*; c'est la partie de la cheminée qui avance le plus dans la chambre.

(*Art milit.*) *Manteau d'armes*; c'est une espèce de *manteau* de toile de coutil, dont on couvre les faisceaux d'armes pour garantir les fusils de la pluie.

(*Art dramat.*) *Rôles à manteau*; ce sont les rôles de certains personnages de comédie, pour lesquels le *manteau* est un vêtement convenable, à cause de leur âge ou de leur caractère. *Cet acteur joue bien les rôles à manteau.*

(*Fauconnerie*) Il se dit aussi du pennage des oiseaux de vol, considéré sous le rapport de ses couleurs, et l'on dit *manteau uni*, *manteau bigarré*.

MANTELET, s. m. diminution de MANTEAU.

(*Art milit.*) Les *mantelets* sont des espèces de parapets mobiles qui mettent à l'abri de la mousqueterie. Les sapeurs ne se servent plus de *mantelets* pour se couvrir du feu de la place, ils emploient le gabion farci.

(*Marine*) *Mantelets de sabord*; ce sont des espèces de battans qui ferment et bouchent exactement les sabords.

MANUBIAIRE, adj. du lat. *manubiæ*, pour *manûs exuviæ*, dépouilles: butin fait sur l'ennemi.

(*Archit.*) *Colonne manubiaire*; c'est une colonne ornée de bas-reliefs qui représentent des trophées.

MANUEL, s. et adj. du latin *manuales*, qu'on peut employer, qu'on peut prendre avec la main.

(*Bibliol.*) *Manuel*, sous-entendu livre, se dit d'un petit livre qu'on peut porter à la main. Il sert de titre à plusieurs ouvrages de peu d'étendue, ou à des abrégés d'ouvrages plus considérables. *Manuel d'Epictete*, *manuel des juges-de-paix*, etc.

MANUFACTURE, s. f. du lat. *manufactus*, fait à la main: fabrication de certains ouvrages qui se font à la main. Il se dit aussi du lieu destiné pour la fabrication de ces sortes d'ouvrages.

MANUSCRIT, corruption du lat. *manuscriptum*, écrit à la main.

(*Diplomatique*) Les *manuscrits* sont des ouvrages écrits à la main. Les anciens *manuscrits* sont les monumens littéraires les plus précieux, et font la principale richesse des grandes bibliothèques.

On doit considérer dans les *manuscrits* leur ancienneté, les différentes écritures nationales qui ont eu lieu pendant plusieurs siècles, et dont la naissance, les progrès et la décadence sont de la plus grande utilité pour déterminer l'âge des *anciens manuscrits* qui précèdent le treizième siècle. Les langues anciennes et modernes, dans lesquelles ils sont écrits, leurs matières, les liqueurs métalliques et autres qu'on a employées, la beauté de l'écriture, les miniatures, les vignettes, et les arabesques qui l'accompagnent, et jusqu'à la couverture, qui par la matière et les bas-reliefs, souvent antiques dont elle est ornée, intéressent également l'antiquaire et l'artiste. Pour la connaissance des anciennes écritures, consultez le nouveau *Traité diplomatique* des Bénédictins, *la diplomatique* de Mabillon, et la *Paléographie* de Montfaucon.

Manuscrits d'Herculanum; pour avoir une juste idée de ces *manus-*

crits, il faut concevoir une bande de papier, plus ou moins longue, large d'environ un pied. On distribuoit sur la longueur de cette bande plusieurs colonnes d'écriture, séparées entr'elles, et allant de droite à gauche. On la rouloit ensuite, mais de façon qu'en ouvrant le *manuscrit*, on avoit sous les yeux la première colonne, et que la dernière se trouvoit dans l'intérieur du rouleau.

Ces *manuscrits* furent trouvés dans la chambre d'un palais; ils étoient rangés les uns sur les autres, dans une armoire en marqueterie. Lorsqu'on mit la main dessus, tous ceux qui n'avoient point été saisis par la chaleur des cendres étoient pourris par l'effet de l'humidité, et ils tombèrent comme des toiles d'araignées, aussitôt qu'ils furent frappés de l'air. Ceux, au contraire, qui, par l'impression de la chaleur des cendres, s'étoient réduits en charbon, étoient les seuls qui se fussent conservés.

Ces livres ne sont ni en parchemin, ni en papyrus, comme on l'a cru; ils sont écrits sur des feuilles de cannes de jonc, collées les unes à côté des autres, et roulées dans le sens opposé à celui où on lisoit. Ils sont écrits d'un côté seulement, et disposés par petites colonnes qui ne sont guères plus hautes que les pages de nos in douze.

Ces volumes, ou feuilles roulées, et converties en charbon, ressemblent pour la plupart, à un bâton brûlé, de deux pouces de diamètre, et d'un pied à-peu-près de longueur. Quand on veut le dérouler, ou enlever les couches de ce charbon; il se casse et se réduit en poussière; mais en y mettant beaucoup de tems et de patience, on est parvenu à lever les lettres les unes après les autres.

On est venu à bout, par des procédés dont le père Antoine Peaggi est l'inventeur, à dérouler quatre *manuscrits* grecs, dont le premier traite de la philosophie d'Épicure; le second est un ouvrage de morale; le troisième un poëme sur ou contre la musique, et le quatrième un livre de rhétorique. Mais ce travail est excessivement long; et il est à craindre que de long-tems on ne voie paroître les livres précieux qui peuvent se trouver dans ces *manuscrits*, au nombre de quinze à dix-huit cents, et parmi lesquels on ne doit pas désespérer de recouvrer quelques-uns de ceux qu'on croyoit perdus pour la république des lettres.

Jusqu'à ces derniers tems, le roi de Naples s'étoit refusé à toutes les sollicitations de la part des puissances étrangères, jalouses de partager le soin de dérouler ces *manuscrits*; mais enfin, l'empereur des Français, Napoléon, et l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, en ont obtenu un certain nombre, que des savans sont actuellement occupés à dérouler et à traduire, et dont le public pourra jouir dans quelques années.

MAPPEMONDE, s. f. du latin *mappa mundi*, *nappe du monde*, ou description du monde sur une feuille de papier de la grandeur d'une *nappe*.

(*Géogr.*) Carte géographique où sont représentés les deux hémisphères; ordinairement par une projection stéréographique, l'œil étant supposé dans l'équateur, et à 90 degré du premier méridien.

MAQUEREAU, du latin barb. *maquerellus*, de *macula*, tache.

(*Pêche*) Poisson de mer dont le dos est richement coloré de bleu, de blanc et de vert, d'où lui vient son nom, *tacheté*, *maculatus*: il arrive sur nos côtes dans les mois de floréal et prairial.

L'art de pêcher et de saler le *maquereau*, qui est un poisson de passage comme le hareng, exige une manœuvre toute différente de celle de ce dernier. *V.* HARENG.

Les bâtimens qu'on emploie à cette pêche n'ont que dix à douze hommes d'équipage. Après avoir choisi un lieu commode et à l'abri, les pêcheurs jettent à 50 ou 60 brasses de la plus basse mer, une ancre ou une grosse pierre percée, du poids de quelques quintaux, sur laquelle ils attachent un cordage long de plusieurs brasses, qu'ils appellent *va et vient*. C'est sur cette

corde que le filet est enfilé par la tête, afin que le pêcheur qui est placé sur une pointe de rocher puisse le retirer plus facilement, en halant à lui sur cette corde, quand il le juge à propos, et retirer le poisson: avec la même corde, il remet en place les filets, qui sont quelquefois au nombre de 20, à côté les uns des autres, et qui dans ce cas n'ont que quinze à vingt brasses de longueur, sur une brasse et demie de chute.

MAQUETTE, s. f. de l'Italien *macchietta*, diminut. de *macchia*, touche, petite touche.

(*Sculpture*) C'est en sculpture un leger modèle, où rien n'est arrêté, et qui n'offre que la première pensée de l'artiste; quelquefois elle est faite en cire, mais plus ordinairement en terre; les *maquettes* sont pour le sculpteur ce que sont pour les peintres les esquisses heurtées.

MARAIS, s. m. du lat. *mara* ou *mariscus*, petite mer, dont on a fait *marescagius*, marécage.

(*Géogr.*) Grand espace de terrein dont le sol est perpétuellement imbibé d'une eau stagnante.

(*Econom. rur.*) *Marais salans*; ce sont des terreins bas qui sont situés le long des côtes de la mer, ou que l'on creuse un peu au-dessous du niveau des grandes marées, et dont le fond est nivelé et battu de glaise, pour retenir l'eau salée, qu'on y introduit par des écluses en assez petite quantité pour qu'elle puisse être toute évaporée par la chaleur du soleil, et déposer le sel dont elle est chargée.

MARASME, s. m. du grec μαραίνω (*maraino*), flétrir, dessécher.

(*Méd.*) Extrême maigreur, consomption de tout le corps. C'est le dernier degré de l'atrophie ou consomption. Il survient ordinairement aux maladies chroniques, à la phthisie, à la fièvre hectique: il est cependant quelquefois sans fièvre.

MARATRE, s. m. du lat. barb. *matrasta*, d'où les Espagnols ont fait *madrastra*, mère dénaturée.

MARAVEDIS, s. m. corruption de l'arabe *almoravides*, Maures qui passèrent d'Afrique en Espagne.

(*Monnais*) Monnaie réelle et de compte en Espagne, ainsi nommée des Maures *almoravides*, qui firent la conquête d'Espagne, et imposèrent leur nom à cette monnaie.

MARBRE, s. m. du lat. *marmor*, fait du grec μαρμαίρειν (*marmairein*), reluire.

(*Minéral*) Sorte de pierre calcaire extrêmement dure et solide, qui reçoit le poli, dont les sculpteurs se servent, et que les architectes emploient aux principaux ornemens des palais, des églises.

Depuis quelques années les naturalistes ont reconnu ou croient avoir reconnu que la nature n'a pas formé tous les marbres à la même époque: de-là la distinction entre les *marbres primitifs* et les *marbres secondaires*.

Marbre de Carrare ou *saccharoïde*, c'est le marbre *statuaire*, ou propre à faire des statues, que l'on tire de Carrare, qui est nommé *saccharoïde*, parce qu'il a l'apparence du sucre ordinaire.

Marbre de Paros; c'est un marbre blanc, composé de petites lames cristallines, très-renommé chez les anciens par sa blancheur éclatante et sa dureté. Les plus belles statues de l'antiquité ont été faites de ce *marbre*. C'est du territoire de Gênes que l'on tire présentement le plus beau marbre blanc dont on fait usage pour la sculpture.

Marbres antiques; parmi les marbres antiques, on distingue principalement le *vert antique*, le *noir antique*, le *jaune antique*, la *griote*, appellée ainsi de son rouge qui approche de celui de la cerise; le *portor*, qui est noir, traversé par des veines pyriteuses; la *lumachelle*, marbre coquillier, qui reçoit son nom des limas qu'on aperçoit dans sa substance.

La considération de ces variétés est très-utile aux arts, en ce qu'elle sert à distinguer les monumens grecs des monumens romains, et quelquefois à reconnoître que des figures n'appartenoient pas autrefois au même groupe, parce qu'elles sont de marbres différens.

Marbre secondaire ; c'est une substance calcaire polissable, dont la cassure est terreuse, et dont les couleurs sont plus ou moins vives après le poli. Tel est le *marbre lumaquelle* ou *lumachelle*, ainsi nommé, parce qu'on y remarque des coquilles univalves, et *le marbre de Florence* ; appellé autrement *marbre ruiniforme*, ou *pierre de ruines*, parce qu'il paroit offrir des ruines d'édifice. On en emploie beaucoup dans la mosaïque.

Marbre coloré ; on est parvenu à colorer le *marbre* blanc naturel avec diverses dissolutions. La dissolution d'argent pénétre le marbre blanc très-profondément, et lui donne une couleur rougeâtre et ensuite brune.

La dissolution d'or pénétre moins et fait une couleur violette. L'une et l'autre font leur effet plus profondément si on les expose au soleil.

La dissolution de cuivre donne une couleur verte sur la surface du marbre. La gomme gutte teint le marbre en beau citron, et le sang de dragon frotté sur le marbre le teint en rouge. Pour faire pénétrer ces liqueurs, il faut auparavant dépolir le marbre avec la pierre ponce.

Gravure sur le marbre ; on a aussi trouvé le moyen de tracer sur le marbre des figures en relief avec beaucoup de facilité. Pour cet effet, on trace sur le marbre avec de la craie les figures qu'on veut avoir ; on les couvre ensuite avec une couche de vernis fait avec de la cire d'Espagne ordinaire, dissoute dans de l'esprit de vin, après quoi on verse sur le marbre un mélange de parties égales d'acide de sel et de vinaigre distillé, qui mangent le fond et laissent subsister les figures, comme si on les eût fait graver avec beaucoup de dépense.

Marbre factice ; l'art est parvenu à faire *un marbre factice*, qui imite assez bien le naturel, et qui porte le nom de *stuc* (*V.* ce mot). Pour faire ce marbre artificiel, on se sert de plâtre très-fin, que l'on gâche avec de l'eau chargée d'une quantité suffisante de celle d'Angleterre. Lorsque le plâtre est sec, la colle dont il est rempli, lui donne assez de consistance et de ténacité, pour qu'il soit susceptible d'être travaillé comme le *marbre*, et de recevoir même un assez beau poli. A l'égard de ces nuances variées qui enrichissent certains marbres naturels, on les imite aisément dans le stuc. Il ne s'agit pour cela que de gâcher à part avec les ingrédiens colorans convenables, les différentes portions de plâtre qui doivent entrer dans la composition du marbre artificiel que l'on veut faire ; lorsqu'elles ont acquis un certain degré de consistance, on les pêtrit grossièrement ensemble, et il en resulte un mêlange fortuit qui imite assez bien les jeux de la nature que l'on admire dans les marbres naturels.

(*Chronologie*) *Marbres de Paros, d'Arundel ou d'Oxford* ; ces marbres renferment la chronique d'Athènes, gravée 264 ans avant l'ère vulgaire. Elle commence à la fondation d'Athènes, et se termine à l'archonte Diogénète, après avoir parcouru une suite de 1318 années. Ce précieux monument de chronologie a été trouvé dans l'île de Paros, au commencement du dix-septième siècle : elle fut transportée en Angleterre, par les soins du comte Thomas d'Arundel, dont le petit-fils la déposa dans la bibliothèque de l'université d'Oxford.

Selden la fit imprimer en à Londres en 1628, Prideaux en a donné une nouvelle édition à Oxford, en 1676; et dès lors on en fit usage dans la chronologie.

MARC, s. m. (pieds), du latin *marca*, de l'allemand *Mark*.

(*Métrol.*) Ancien poids qui servoit à peser les choses précieuses, ou en petit volume.

Le poids *de marc* distingnoit celui des onces, de toutes les autres espèces de poids. Il y a aussi plusieurs sortes de *marcs*, selon les divers pays.

(*Monnoie*) *Marc* est aussi une valeur monétaire. Le *marc de Brandebourg* est une monnoie de compte. Le marc de Livonie est une monnaie réelle, etc.

(*Commerce et pratique*) *Marc la livre* ; c'est une expression qui,

en parlant de faillites, désigne la perte que doit supporter chaque créancier chirographaire, au *prorata* de ce qui lui est dû.

MARC, s. m. (lie) du latin *amurca*, dont les Italiens ont fait *marca* et *marchia*.

(*Econ. dom.*) Ce qui reste de plus grossier et de plus terrestre de quelque fruit, de quelque herbe ou d'une autre chose qu'on a pressée pour en tirer le suc. *Marc de raisins.*

MARCASSITE, de l'arabe *marcassita.*

(*Minéral*) Certaine pierre minérale, composée de fer ou de cuivre et de soufre, d'une figure anguleuse.

Marcassites fausses; ce sont de petits globules de verre étamés de façon à leur donner la couleur et l'apparence des *marcassites.*

MARCHAND, s. m. de *mercatus* ou *mercatum*, marché.

(*Commerce*) Celui qui fait profession d'acheter et de vendre.

Marchand forain; celui qui fréquente les foires et les marchés.

Vaisseau marchand; celui qui est destiné uniquement au transport des marchandises.

Marine marchande; celle qui est composée de vaisseaux appartenant au commerce; par opposition à la *marine militaire*, qui est la marine de l'Etat.

Prix marchand; celui auquel les marchands vendent entre eux.

Rivière marchande; rivière navigable, dont les eaux ne sont ni trop hautes ni trop basses pour le transport des marchandises.

MARCHE, s. f. (*frontière*), du lat. *marca*, marque, limite, province frontière; d'où est venu le mot *marquis*, en italien *marquese*, pour ceux qui commandoient dans les marches. *Marche d'Ancône*, de *Brandebourg*, etc.

MARCHE, s. f. (mouvement de celui qui marche) de *marcher*, faire le marchand, c'est-à-dire, courir le monde. Selon Ménage, ce mot viendroit de *varicare*, enjamber, passer un pied l'un devant l'autre.

(*Art milit.*) *Marche forcée*; celle qui est plus forte que la marche ordinaire.

Fausse marche; mouvement d'une armée qui feint de marcher d'un côté et qui tourne d'un autre.

(*Musique milit.*) *Marche* se dit aussi d'un air militaire qui se joue par des instrumens de guerre, et marque le mètre et la cadence des tambours, laquelle est proprement la marche.

(*Marine*) *Marche d'un vaisseau*; c'est sa vitesse comparative ou absolue; son mouvement progressif à travers les eaux; delà ces expressions: *ce vaisseau a la marche sur nous*, pour dire qu'il va plus vite. *Vaisseau construit pour la marche*; par opposition à un vaisseau construit pour porter une plus grande quantité de marchandises.

(*Littérature*) *Marche d'un poëme, marche d'un ouvrage*; c'est le progrès de l'action dans ce poëme, et la progression des idées dans cet ouvrage.

(*Peinture*) *La marche du crayon, du pinceau*; la *marche du pinceau* doit suivre le mouvement des muscles dans le dessin du nud, et le sens des plis dans la peinture des draperies. Une *marche* savante caractérise le pinceau des grands maîtres. Une *marche libertine* peut plaire, mais une marche savamment réglée instruit.

MARCOTTE, s. f. du lat. *margus*, (*Jardin*) Branche qu'on couche en terre à six pouces de profondeur, sans la détacher de la plante, et qui y prend racine dans le cours de l'année; elle diffère de la bouture, en ce que celle-ci est une branche dennée de racines, qu'on sépare d'une plante et qu'on met en terre sans préparation, au lieu que la *marcotte* tient à l'arbre qui lui donne vie, et qu'on la sèvre lorsqu'elle a des racines.

MARÉCHAL, s. m. du lat. *mareschallus*, formé de l'allemand *Mar*, qui signifie cheval, et de *schalk* serviteur, ministre, préfet, commandant de chevaux, d'où l'on a fait *maréchal de camp*, *maréchal de bataille*, *grand maréchal*, *maréchaussée*, etc.

MARÉE, s. f. de *mare, maris*, mer. (*Marine*) Mouvement régulier et periodique des eaux de l'Océan, par lequel la mer s'élève et s'abaisse alternativement deux fois par jour, et forme deux courans en sens opposés, l'un en montant vers les côtes, qui se nomme FLUX ou FLOT (*V.* ces mots.); et l'autre en descendant, que l'on appelle REFLUX, EBE ou JUSANT. (*Voy.* ces mots). Pour les causes et les phénomènes de la *marée*, consultez l'ouvrage de Daniel Bernouilli, sur le flux et reflux de la mer.

Marée se dit aussi, dans la navigation, de la durée du flux et du reflux. Ainsi, l'on dit, *nous avons remonté la Tamise* jusqu'à Londres en une marée, pour dire que l'on a fait ce chemin pendant l'intervalle de la marée montante, ou dans l'espace d'environ six heures. On dit qu'on a employé *quatre marées* à descendre la rivière de Bordeaux jusqu'à la mer. Un vaisseau qui navigue dans cette position, mouille aussitôt que la marée change et cesse d'être favorable à sa route: et il appareille pour continuer sa navigation, dès qu'elle a retourné du premier côté.

Refoulerla marée; c'est naviguer contre le sens de la *marée*. *Voyez refouler.*

Etaler la marée; c'est mouiller lorsque la *marée* est trop forte pour pouvoir la refouler, et attendre une autre marée pour continuer sa course.

Grandes marées; ce sont celles des nouvelles et pleines lunes, qui s'élevent plus haut et sont plus rapides. On les appelle encore *malines*, du lat. *Malina*, dans la même signification.

Mortes marées; ce sont celles des deuxième et dernier quartiers de la lune, qui sont basses et lentes.

Ras de marée; c'est un courant rapide des eaux de la mer, dans un passage étroit, entre des terres ou des îles, dans une passe ou dans un canal, ou en pleine mer même, dans certains parages. Ces courans sont occasionnés ordinairement par le mouvement de la marée; ils sont plus marqués aux nouvelles et pleines lunes, et sur-tout à celles des équinoxes.

On entend souvent par raz-de-marée une élévation et un mouvement subit et extraordinaire qui arrive passagèrement aux eaux de la mer, se prolongeant le long des côtes, et y faisant quelquefois beaucoup de ravages; ce qui est occasionné par quelque dérangement dans le tems, par les sysigies et les équinoxes, ou par les tremblemens de terre.

La marée porte au vent; cette expression signifie que le mouvement ou le sens de la marée est contraire au vent.

Nous avons vent et marée; cela veut dire que le vent et la *marée* sont favorables à la route.

Etablissement de la marée; c'est l'heure de la haute mer, au tems des nouvelles et pleines lunes, dans les différens ports connus. (*Voy.* ÉTABLISSEMENT). On a des tables qui montrent l'établissement de la marée dans les différens ports. Au moyen de ces deux tables on peut savoir, en tout tems, l'heure de la pleine mer, dans un port quelconque, en ajoutant à l'heure de l'établissement, *à-peu-près*, autant de fois 49 minutes qu'il s'est écoulé de jours depuis la nouvelle ou pleine lune.

MARGE, s. f. du latin *margo*. (*Bibliogr.*) Le blanc qui est autour d'une page imprimée ou écrite. *Les bibliographes font beaucoup de cas d'une grande marge.*

Notes marginales; ce sont des annotations que des savans mettent quelquefois à la *marge* des livres, qui deviennent dans la suite un motif ou un prétexte pour en augmenter le prix.

MARGRAVE, s. m. de l'allemand *Marck-Graaf*, composé de *Marck*, frontière, et de *Graaf*, juge, gouverneur, commandant; littéralement, gouverneur d'une province frontière.

(*Econ. polit.*) Ce titre paroît avoir la même origine que celui de *marquis*. Il se donnoit anciennement aux seigneurs que les empereurs chargeoient de commander les troupes, et de rendre la justice en

leur nom, dans les provinces frontières de leurs Etats. Il distingue quelques princes souverains d'Allemagne, dont le domaine, nommé margraviat, leur donne séance et voix délibérative à la diète de l'Empire.

MARGUILLIERS, s. m. corruption du lat. *matricularii*.

(*Culte cathol.*) Ces administrateurs des biens et des revenus d'une église s'appeloient anciennement *matriculi*, matriculaire, parce qu'ils étoient dépositaires de la matricule où l'on inscrivoit les noms des pauvres, et parce qu'ils furent préposés dans la suite pour balayer l'église, parer les autels et sonner les cloches.

MARIN, s. et adj. du lat. *mare*.

(*Marine*) Homme qui va sur mer et qui est attaché au service de la *marine*.

Bon marin, *grand marin*; c'est celui qui est expert au métier de la mer.

(*Hist. nat.*) Marin se dit aussi de plusieurs choses qui viennent de la mer ou qui appartiennent à la mer, *veau marin*, *loup marin*, *conque marine*, etc.

(*Physique*) *Arc-en-ciel marin*, *V.* ARC-EN-CIEL.

Trombe marine. *V. trombe*.

(*Chimie*) *Air acide marin*. *Voy.* GAS ACIDE MURIATIQUE.

Gas acide marin. *V.* GAS ACIDE MURIATIQUE.

MARINE, s. f. du lat. *mare*. On entend par ce mot tout ce qui a rapport au service de la mer, soit pour la navigation, la construction des vaisseaux, leur armement et équipement, et le commerce maritime, soit relativement aux corps des officiers civils et militaires, et à tous ceux qui sont employés pour le service des ports et arsenaux des armées navales.

On entend par *marine*, l'ensemble de tous les vaisseaux et autres bâtimens, et des munitions navales, appartenant à un Etat. C'est dans ce sens qu'on dit la *marine de France*, la *marine d'Angleterre*; qu'on distingue la *marine militaire*, et la *marine marchande*.

On exprime également par le terme de *marine*, le recueil des connoissances et des arts nécessaires à la construction, à l'armement et équipement des vaisseaux, à leur navigation, etc. Cette science est très-étendue et en embrasse une multitude d'autres. Toutes les sciences mathématiques, la mécanique, l'hydraulique, l'hydrodynamique, la statique, l'astronomie, la physique, sont de son ressort; de même que la plupart des arts et métiers les plus recherchés.

(*Peinture*) Ce mot se dit du spectacle de la mer, comme paysage se dit du spectacle de la campagne.

Les peintres qui s'occupent de représenter des vues de la mer, de ses calmes, de ses bourrasques, de ses tempêtes, des dangers et des naufrages dont elle est le théâtre, se nomment *peintres de marine*.

MARITIME, adj. du lat. *maritimus*, pour *juxta mare*.

(*Géogr.*) *Régions maritimes*, *villes maritimes*, *provinces maritimes*.

Les régions, les villes, les provinces situées sur les bords de la mer.

Puissances maritimes; les puissances qui, outre qu'elles possèdent des provinces situées sur les bords de la mer, ont encore une *marine* plus ou moins considérable.

(*Botan.*) *Plantes maritimes*; ce sont des plantes qui croissent sur les bords ou dans le voisinage de la mer.

MARMENTEAU, s. m. du lat. barb. *materiamen*, formé de *materia*, pour le bois propre à la construction.

(*Eaux et forêts*) C'est un bois de haute-futaie, mis en réserve, qu'on ne taille point, et qui sert à la décoration d'une terre.

MARMITE, s. f. du lat. *marmor*, *marbre*, parce que ce mot a été dit premièrement d'un pot de marbre de la forme d'un mortier.

(*Econ. dom.*) Sorte de pot de fer, ou autre matière, où l'on fait bouillir les viandes dont on fait des potages.

(*Physique*) *Marmite de Papin*; vase de métal très-épais et très-fort, et exactement fermé par un cou-

vercle de métal, retenu par une forte vis. Cette *marmite* est de l'invention de Papin, et en la publiant, son inventeur avoit dessein d'introduire un moyen facile et peu coûteux d'extraire les sucs des matières animales et végétales, et de cuire les alimens sans évaporation.

MARNE, s f. du latin *marna*, corrompu du celtique *marga*.

(*Minéral.*) *La marne* est une combinaison d'alumine de silice et de chaux; elle est calcaire ou argileuse, selon que la chaux ou l'alumine y sont plus abondantes. Cette terre est ordinairement déposée entre les bancs d'argile et de sable, rarement à la superficie de la terre, et le plus souvent à six, dix et quelquefois à plus de trente mètres de profondeur. On en distingue plusieurs variétés: la *marne d'engrais* qui fertilise les terres, par les sels qu'elle contient; la terre à pipe, privée de particules ferrugineuses.

MAROQUIN, s. m. du royaume de *Maroc*, en Afrique.

(*Technol.*) Cuir de bouc ou de chèvre apprêté dans le royaume de Maroc, ou en Europe, à la manière des *Maroquins*.

MAROTIQUE, adj. de *marot* (*Clément*), nom d'homme.

(*Poësie*) *Style Marotique*; on appelle ainsi dans la poésie française une manière d'écrire, dont *Clément Marot*, né à Cahors, en 1495, valet de chambre de François premier, donna le modèle. Des idées simples, sans être communes; naïves, sans être basses; des tours nuis, sans négligence; du feu sans hardiesse, une imitation constante de la nature, et le grand art de déguiser l'art même: voilà ce qui fait le fond de ce genre d'écrire, et dont *Marot* paroît avoir déterminé le point de perfection.

MARQUETERIE, s. f. de MARQUER, (*V.* ce mot); ouvrage de pièces de rapport de diverses couleurs.

(*Technol.*) Cet art fut inventé en Orient, et apporté en Occident par les Romains. Il fit des progrès en Italie vers le quinzième siècle, et a été porté en France, depuis environ cent-soixante ans, à son plus haut point de perfection.

Le peintre Jean de Verme, contemporain de Raphaël, imagina le premier de teindre les bois avec divers ingrédiens, et des huiles cuites qui les pénétroient, et il parvint à faire des perspectives en *marqueterie*. Ses successeurs ayant trouvé le moyen de rendre leurs teintures plus parfaites, par l'usage des bois colorés d'Amérique ou de France, et, en outre, de faire brûler plus ou moins les bois sans les consumer, pour pouvoir imiter les ombres, sont venus à bout de faire des ouvrages de pièces de rapport qui imitent la peinture, et même sont regardés comme de véritables tableaux. Tels sont ceux de Boule, l'un des plus fameux ébénistes que la France ait produits.

MARQUIS, s. m. de l'allemand *Marck*, frontière, marche, limite.

(*Econ. polit.*) Ce titre, comme celui de *margrave*, décoroit autrefois les seigneurs à qui le souverain confioit la garde des frontières de ses Etats; lesquels s'appeloient *marches*, d'où est venu d'abord *marchis*, et ensuite *marquis*. Il s'est donné ensuite à celui qui possédoit une terre érigée en marquisat.

MARRON, s. m. contraction de *si marron*, de l'espagnol *cimarron*, fugitif.

(*Colonies fr.*) On appelle ainsi dans les colonies un nègre qui s'est enfui de l'habitation de son maître, et qui se cache dans les bois, les cavernes, les montagnes, pour échapper aux rigoureux châtimens qu'on lui infligeroit immanquablement s'il étoit repris.

Marron se dit aussi des animaux sauvages qui sont, ou que l'on croit de la même espèce que ceux que l'on nourrit dans les habitations: *chien marron*, *cochon marron*, etc.

MARS, s. m. mot emprunté du latin, dérivé suivant quelques-uns de *mamers*, qui, dans la langue des Osques, signifioit le dieu de la guerre.

(*Mythol.*) Le dieu de la guerre, dans la religion des Romains.

(*Astron.*) Une des cinq planètes principales, et la moins éloignée de nous des trois supérieures. Elle est placée entre la terre et Jupiter. On la distingue par sa couleur rougeâtre.

Mars a des phases comme la lune, selon ses différentes situations, à l'égard de la terre et du soleil.

La distance de cette planète au soleil est à celle du soleil à la terre, comme 3 est à 2.

La période, ou l'année de *Mars*, est presque deux fois aussi grande que la nôtre, et son jour naturel est presqu'égal au nôtre.

Pour la théorie de *Mars*, consultez l'*Astronomie de Lalande*.

(*Chronol.*) *Mars* est encore le troisième mois de l'année ancienne. C'est dans ce mois que l'hiver finit, le soleil entrant dans le signe du belier, le 20 ou le 21. Le moment où cela arrive est appelé l'équinoxe du printems. Le nom de *mars* a été donné à ce mois, parce qu'il fut consacré au dieu *Mars* par Romulus; ce mois étoit le premier de l'année.

(*Chimie*) *Mars*, en termes de l'ancienne chimie, signifie le *fer*. Les différentes préparations du *fer* ont également le nom de *Mars*. Ainsi on dit : *safran de Mars*, *sel de Mars*, *tartre martial*, etc.

(*Agricult.*) *Mars* se dit encore des menus grains qu'on sème au mois de *mars*, comme les orges, les avoines, les millets.

MARTEAU, s. m. du latin *martellus*.

(*Technol.*) Instrument de fer, ou de bois, qui sert à battre, et qui est nécessaire à presque tous les ouvriers.

(*Anat.*) *Marteau* est le nom d'un des quatre osselets qui se trouvent dans la caisse du tambour de l'oreille.

MARTIAL, LE, adj. du latin *martialis*, fait de *Mars*, *Martis*.

(*Econ. polit.*) *Cour martiale*; c'est ainsi qu'on appelle en Angleterre, et qu'on a appelé pendant quelque tems en France, un conseil de guerre établi pour juger la conduite des officiers de terre et de mer.

MARTYR, s. m. du grec μάρτυρ (*martur*), témoin.

(*Hist. ecclés.*) L'église donne ce nom à ceux qui ont souffert la mort pour rendre *témoignage* à Jésus-Christ et à la vérité de son évangile.

On regardoit, dans les premiers tems, comme *martyrs*, ceux qui étoient exilés pour la foi, ou qui mouroient dans les guerres de religion. Du tems de St.-Augustin et de St.-Epiphane, les confesseurs qui avoient souffert quelques tourmens pour Jésus-Christ, avoient aussi le titre de *martyrs*, quoi qu'on ne leur eût pas ôté la vie.

MARTYROLOGE, s. m. du gr. μάρτυρ (*martur*), *martyr*, et de λόγος (*logos*), discours : traité, catalogue, histoire, ouvrage sur les *martyrs*.

(*Hist. ecclés.*) L'usage dans lequel étoient les Romains d'inscrire le nom de leurs héros dans leurs fastes, pour perpétuer la mémoire de leurs belles actions, fit naître l'idée de dresser des *martyrologes*.

Eusèbe de Césarée en fit un qui fut toujours célèbre dans l'ancienne église. Depuis, il en a été publié un très-grand nombre, particulièrement dans le neuvième siècle; mais ils ne sont pas tous exacts. L'église romaine a adopté celui que Charles Usuard composa par l'ordre de Charles-le-Chauve.

MASCARET, s. m. *Voyez* MACRÉE.

MASCARON, s. m. de l'italien *mascarone*, masque hideux.

(*Archit.*) Ouvrage de sculpture représentant sur des portes, ou sur des fontaines, des têtes grotesques et ridicules.

MASQUE, s. m. du latin barb. *masca*, faux visage.

MASQUER, v. a. de de *masque*, mettre un faux visage, couvrir, cacher une chose.

(*Art milit.*) *Masquer les portes*, ou *les avenues d'une ville*; lorsqu'une armée est en marche, pour qu'elle ne soit pas inquiétée dans sa marche, on envoie des grenadiers sur

sur les avenues, et aux portes des villes ennemies auprès desquelles elle passe ; et cela s'appelle *masquer*.

Masquer une batterie ; c'est également mettre des troupes devant une batterie pour que l'ennemi ne l'aperçoive pas.

Masquer un passage ; c'est placer des troupes près d'un endroit où l'ennemi est obligé de passer, ou d'où l'on suppose qu'il puisse venir.

(*Marine*) *Etre masqué par le vent, faire chapelle* ou *être coiffé ;* ces phrases expriment la situation d'un vaisseau, qui, contre la volonté de celui qui le dirige ou le gouverne, a reçu subitement le vent sur la surface antérieure de ses voiles ; ce qui le fait culer ou aller par l'arrière, au lieu d'avancer, et l'expose même à démâter. *V.* COIFFER.

MASSE, s. f. du latin *massa*, fait du grec μάζα (*maza*).

(*Physique*) On appelle ainsi, en physique, la quantité de matière propre que contient un corps.

Newton a prouvé par des expériences fort exactes, que le poids des corps étoit proportionnel à la quantité de matière qu'ils contiennent.

(*Peinture*) Ce mot ne s'emploie en peinture que relativement à l'effet du *clair-obscur* ; et comme le *clair-obscur* se compose de lumières, de demi-teintes, des ombres et des reflets, il peut y avoir des *masses* de ces différentes espèces, on dit donc : Une belle *masse* d'ombre, une belle *masse* de lumière. Ainsi on dit : Ce dos, cette poitrine fait une belle *masse* ; c'est par rapport au clair-obscur, et non par rapport à la forme, que l'on considère ces parties.

Les *masses* sont au clair-obscur ce que les groupes sont à l'ordonnance des objets ; ou plutôt les *masses* ne sont que de véritables groupes de clairs, de demi-teintes, de bruns et de reflets.

Les Vénitiens ont été les plus grands maîtres dans l'art d'épancher les lumières et les ombres, sans paroître cependant rechercher les oppositions violentes.

MASSETER, s. m. du grec μασσάομαι (*massaomai*), manger.

(*Anat.*) C'est le nom d'un muscle fort et charnu, qui sert à tirer la mâchoire inférieure vers la supérieure, lorsque l'on mange.

MASSICOT, s. m. d'origine française.

(*Minéral.*) Acide jaune de plomb, que l'on obtient en faisant chauffer plus longtems l'oxide gris de plomb, avec le contact de l'air.

En raison de sa nuance, on en distingue deux espèces dans le commerce, le *massicot* jaune et le blanc. On en fait un grand usage dans les arts, surtout dans la peinture.

MASSORE, s. f. de l'hébreu *masorah*, tradition.

(*Théol. judaïque*) Critique que les anciens docteurs juifs ont inventée pour fixer la lecture du texte hébreu de la Bible, et le garantir de toute altération. On tient que ce sont les docteurs juifs de l'école de Tibériade qui ont fait ou du moins commencé cette *massore* : c'est pourquoi ils sont appellés *massorettes*, traditionnaires.

Les Arabes ont fait la même chose sur l'Alcoran : il y a une grande et petite *massore*.

MASTIC, s. m. du grec μαστιχη (*mastiché*), espèce de gomme qui vient d'un arbrisseau appellé *lentisque*. Ce *mastic* que les droguistes appellent *mastic en larmes*, pour le distinguer du *mastic* ou ciment qu'on fait avec de la résine et de la brique pulvérisée, vient de l'île de Chio ; il est beaucoup plus gras et plus balsamique que celui du levant qui nous vient par la voie de Marseille.

Les orientaux lui croient une grande vertu contre les maux de dents. Les femmes en mâchent fréquemment.

MASTICATION, s. f. du latin *masticatio*, fait de *mastico*, mâcher.

(*Econ. animale*) Action de mâcher les alimens.

(*Masticatoire*), s. m. de *masticatorium*, fait de *mastico*, dérivé

de μαστίχαω (*mastichaó*), mâcher.

(*Méd.*) Remède qu'on met dans la bouche et qu'on mâche pour faire sortir la salive.

MASTODYNIE, s. f. du grec μαστὸς (*mastos*), mamelle, et de ὀδύνη (*oduné*), douleur.

(*Méd.*) Douleur des mamelles.

MASTOIDE, s. m. du gr. μαστὸς (*mastos*), mamelle, et d'εἶδος (*eidos*), forme, ressemblance, qui a la figure d'une mamelle.

(*Anat.*) Nom que l'on donne à l'apophyse de l'os temporal, à cause de sa ressemblance à une petite mamelle.

MASTUPRATION, s. f. contraction du latin *manustupratio*, l'action de se polluer avec la main.

(*Méd.*) Vice qui est suivi de maladies terribles et ordinairement incurables. Elle se dit en parlant de cette coupable habitude : n'anéantissons pas dans la santé des secours dont nous aurons besoin dans la maladie.

MATTE, adj. de l'allemand *mat*, qui n'a point d'éclat.

(*Métall.*) Il ne se dit guères que des métaux qu'on met en œuvre, sans y donner le poli.

MAT, (échecs), mot persan. (*échecs*) Il se dit du coup qui fait gagner la partie, en réduisant le roi contraire, par l'échec qu'on lui donne, à ne pouvoir sortir de sa place, sans se mettre en nouvel échec.

MAT, s. m. de l'allemand *mast*.

(*Marine*) Les *mâts* sont en général de longs arbres ou pièces roudes et droites, ordinairement d'un bois de sapin, ou autre bois résineux, léger et d'un grain fin et haut, pour porter les vergues et les voiles, qui servent par l'impulsion du vent à faire avancer le bâtiment à travers le fluide.

L'expérience générale et la pratique de toutes les nations maritimes ont fixé le nombre des *mâts* des plus gros vaisseaux à quatre : *le mât d'artimon*, qui est le plus près de la poupe ou de l'arrière ; *le grand mât*, qui est vers le milieu du vaisseau ; le *mât* de *misaine* qui est à une petite distance de l'avant ; et enfin, *le mât de beaupré*, qui est établi tout-à-fait à la proue, et s'élève obliquement, faisant saillie en avant du vaisseau, et formant avec l'horizon un angle de 35 degrés au plus. Mais l'usage ne permet pas de tenir compte de ce dernier mât ; et les vaisseaux ainsi *mâtés* sont nommés VAISSEAUX A TROIS MATS.

MATELOT, s. m. de *mât*, selon Nicot et, selon M. Huet, de μασσαλιώτης (*massaliotés*), Marseillois, parce que les Marseillois étoient très-intelligens dans la navigation.

(*Marine*) Homme de mer, fait et instruit à tout ce qui regarde la manœuvre des vaisseaux, et les opérations de marine.

Vaisseau matelot ; on appelle dans une escadre ou division d'une armée, *matelots du commandant*, les deux vaisseaux entre lesquels le vaisseau du commandant ou du chef de division doit se poster et combattre dans la ligne ou ordre de bataille ; l'un en avant, l'autre en arrière de lui.

De même on appelle *matelot* d'avant ou *matelot d'arrière*, tout vaisseau qui est placé suivant le même ordre de bataille, immédiatement en avant ou en arrière d'un autre vaisseau dont on parle.

Les *vaisseaux matelots* doivent soutenir dans l'action le vaisseau dont ils sont *matelots*.

On appelle encore quelquefois *vaisseau matelot* tout vaisseau qui, faisant route avec un ou plusieurs autres, manœuvre et marche lestement, de manière à les suivre de près.

MATÉOLOGIE, s. f. du grec μάταιος (*mataios*), vain, inutile, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Didact.*) Vaine recherche, volonté blâmable d'approfondir des matières abstraites. Il s'emploie particulièrement pour exprimer la téméraire audace de ceux qui veulent approfondir les mystères de la religion.

MATEREAU, s. f. diminutif de MAT.

(*Marine*) Longue pièce brute de

bois de sapin, qui est trop petite pour faire un mât ordinaire, et qu'on emploie à différens usages, à faire de petits mâts, etc.

MATÉRIALISME, s. m. du lat. *materia*, matière.

(*Philos.*) Système de ceux qui pensent que l'âme est matérielle; opinion de ceux qui n'admettent que la *matière* pour cause et pour effet.

MATHÉMATIQUES, du grec μαθημα (*mathéma*), science, dérivé de μανθανω (*manthanó*), apprendre, comme qui diroit la science par excellence; c'est la science qui a pour objet les propriétés de la grandeur, en tant qu'elle est calculable ou mesurable.

Les *mathématiques* se divisent en deux classes; la première qu'on appelle *mathématiques pures*, considère les propriétés de la grandeur, d'une manière abstraite; or, la grandeur, sous ce point de vue, est calculable ou mesurable: dans le premier cas, elle est représentée par des nombres; dans le second par l'étendue. Dans le premier cas, les *mathématiques pures* s'appellent arithmétique; dans le second, géométrie.

La seconde classe s'appelle mathématiques mixtes: elle a pour objet les propriétés de la grandeur concrète, en tant qu'elle est mesurable. *V.* CONCRET.

Du nombre des *mathématiques mixtes*, sont la MÉCANIQUE, L'OPTIQUE, L'ASTRONOMIE, LA GÉOGRAPHIE, LA CHRONOLOGIE, L'ARCHITECTURE MILITAIRE, L'HYDROSTATIQUE, L'HYDRAULIQUE, L'HYDROGRAPHIE ou NAVIGATION. *V.* ces mots,

MATIÈRE, s. f. du lat *materia*, formé de *mater*, mère, la matière étant ce dont toutes choses sont faites.

(*Physique*) Substance impénétrable, divisible, étendue en longueur, largeur et profondeur.

A ces propriétés de la matière, connues par les anciens, Newton en a ajouté une nouvelle, celle de l'attraction.

Nous connoissons ces propriétés; les phénomènes qui se passent sous nos yeux nous font les découvrir tous les jours; mais quelles en sont les causes? quelle en est l'essence? quel est le sujet où ces propriétés résident? c'est ce qui reste encore à découvrir.

Matière électrique; on appelle ainsi un fluide extrêmement subtil, qui se met en dedans et en dehors d'un corps électrisé, qui lui forme une espèce d'atmosphère, qui étend son action à une distance plus ou moins grande, et qui est la cause immédiate de tous les phénomènes de l'électricité. *V.* ÉLECTRICITE.

Matière affluente; c'est une portion de la matière électrique qui se porte vers un corps actuellement électrisé, et qui lui vient de tous les corps qui l'avoisinent, et même de l'air qui l'environne. *V.* AFFLUENTE, ÉLECTRICITÉ.

Matière effluente; c'est une autre portion de la matière électrique qui sort d'un corps actuellement électrisé, en forme de bouquets ou d'aigrettes composée de rayons divergens. *Voyez* EFFLUENTE, ÉLECTRICITÉ.

Matière ignée, ou *matière du feu*; c'est une matière très-subtile, qui par son action produit au moins la chaleur, et souvent l'embrasement. C'est ce que les chimistes modernes appellent CALORIQUE, *V.* ce mot.

Matière magnétique; on appelle ainsi un fluide subtil et invisible qui entoure chaque aimant, soit naturel, soit artificiel, et qui paroit circuler d'un pôle à l'autre, en formant à l'aimant une espèce d'atmosphère. *V.* AIMANT.

Matière subtile; c'est le nom que l'on donne à un fluide extrêmement délié, prodigieusement élastique, et très-actif, qui est répandu partout, et dont l'action influe considérablement sur le mécanisme de l'univers.

L'existence de ce fluide est avouée par tous les philosophes. Descartes l'a admis sous le nom de premier élément; mais il ne lui a point donné d'élasticité, puisqu'il a supposé à ses molécules une dureté parfaite. Newton lui a donné le nom

d'*éther*, et l'a supposé 700,000 fois plus rare, et en même tems 700,000 fois plus élastique que l'air que nous respirons. C'est au moyen de ce fluide qu'on peut rendre raison d'un grand nombre de phénomènes qui seroient inexplicables sans lui.

MATRAS, s. m. du latin barb. *matracium*, fait de *matresco*, ressembler à une mère, avoir le ventre gros.

(*Chimie*) Espèce de vaisseau de verre, sphérique, ayant un col cylindrique, long et étroit, dont on se sert comme récipient, dans les distillations et autres opérations chimiques et physiques.

(*Physique*) *Matras de Bologne*; c'est une petite bouteille de verre, en forme de poire creuse, dont le fond est fort épais, et que l'on casse en plusieurs pièces, en y laissant tomber un petit gravier anguleux, ou un fragment de pierre à fusil; ce que ne fait pas une balle de plomb, quoique plus pesante.

La rupture du *matras de Bologne* est assez analogue à la LARME BATAVIQUE (*V.* ce mot); comme elle, il a été refroidi comme en plusieurs tems, et sa surface l'a été la première. En conséquence, si un corps anguleux vient à l'entamer, cela donne lieu à ces parties mal jointes et qui sont dans un état de contraction, de se briser en se débandant.

MATRICE, s. f. du latin *matrix*.

(*Physiol.*) La partie de la femme où se fait la conception et où l'enfant se nourrit. C'est un viscère dont la figure approche assez de celle d'une fiole; le fond ou la base de la fiole, ou du triangle, est en haut, et le col ou la pointe est en bas. Sa grandeur ordinaire, dans une femme qui n'est point grosse, est de trois bons pouces de longueur, ayant à-peu-près la même largeur vers son fond.

(*Minéral.*) *Matrice* se dit du lieu ou de la substance où se forment les minéraux.

(*Monnaie*) Il se dit aussi des carrés des médailles, ou des monnaies gravées avec le poinçon.

(*Métrol.*) *Matrice* est aussi l'original ou l'étalon des poids et mesures.

(*Graveurs et fondeurs en caractères*) *Matrice* signifie un morceau de cuivre qui a reçu en creux l'empreinte de la lettre gravée sur le poinçon, et qui donne le relief de cette lettre par le moyen de la fonte.

(*Teintures*) *Couleurs-matrices*; ce sont les couleurs qui servent à en composer d'autres.

MATRICULE, s. f. du lat. *matricula*, diminutif de *matrix*: la *matricule* étoit un registre qui servoit à contenir les noms des soldats, comme la *matrice* contient le corps d'un enfant.

(*Econ. polit.*) Registre, liste, catalogue, dans lequel on inscrit les noms des personnes qui entrent dans quelque corps ou société.

Matricule de l'Empire; c'est le registre sur lequel sont portés les noms des princes et Etats de l'Empire, avec la portion contributoire de chacun d'eux dans les charges publiques et pour l'entretien de la chambre impériale. L'électeur de Mayence en est dépositaire.

MAUSOLÉE, s. m. de *Mausole*, nom propre.

(*Archit.*) On appelle ainsi les tombeaux des rois, et ceux que la reconnoissance élève à d'illustres personnages qui ont rendu des services importans à la patrie.

C'est du tombeau qu'Artémise, reine de Carie, fit bâtir à *Mausole*, son époux, que le nom de *mausolée* a été donné à tous les monumens de ce genre. On ne nomme point autrement le superbe édifice qu'Auguste construisit, pendant son troisième consulat, entre le chemin de Flaminius et le Tibre, pour y être enterré avec les siens, et les tombeaux des rois d'Egypte, où Cléopâtre s'enferma, et se fit piquer par un aspic, pour éviter la honte d'être emmenée en triomphe à Rome.

Le premier tombeau qu'on ait vu en France, qui respire le bon goût de l'antiquité, est celui de Louis XII, par le célèbre Pouce.

MAXILLAIRE, adj. du latin *maxilla*, mâchoire: qui appartient à la mâchoire.

(*Anat.*) L'*artère maxillaire*, interne et externe, ou les quatrième et cinquième branches antérieures de la carotide externe.

La *fosse maxillaire*; légère cavité qui se trouve à la capacité moyenne de la face antérieure de l'*os maxillaire*.

Glandes maxillaires; glandes situées sur les parties latérales de la mâchoire.

Nerf maxillaire, supérieur et inférieur.

L'*os maxillaire*, tant inférieur que supérieur.

Sinus maxillaire; grande cavité creusée sous l'orbite de l'os maxillaire.

MAXIME, s. f. du lat. *maxima*, sous-entendu *sententia*.

(*Didact.*) Proposition générale qui sert de principe, de fondement, de règle, en quelques arts ou sciences.

(*Musique*) *Intervalle maxime* (adj.); celui qui est plus grand que le majeur de la même espèce, et qui ne peut se noter.

Le *semi-ton maxime* fait la différence du semi-ton mineur au ton majeur.

Le *dièse maxime* est la différence du ton mineur au semi-ton *maxime*.

Le *comma maxime*, ou *comma* de Pythagore, est la quantité dont diffèrent entr'eux les deux termes les plus voisins d'une progression par quintes, et d'une progression par octaves.

Maxime (subst.) est encore une note faite en carré long horizontal, avec une queue au côté droit, laquelle vaut huit mesures à deux tems, c'est-à-dire, deux longues et quelquefois trois, selon le mode. Cette sorte de note n'est plus d'usage depuis qu'on sépare les mesures par des barres, et qu'on marque avec des liaisons les ténues, ou continuités de sons.

MAXIMUM, s. m. mot emprunté du latin.

(*Mathémat. Analyse*) ce mot désigne l'état le plus grand où une quantité variable peut parvenir, eu égard aux lois qui en déterminent la variation. Consultez le *dixième et le onzième chapitre du calcul différentiel de M. Euler, seconde partie.*

MÉANDRE, s. m. du lat. *Meander*.

(*Géogr.*) Fleuve de l'Asie mineure, remarquable par la quantité de tours et détours qu'il fait avant que d'arriver à son embouchure.

(*Poësie*) On a donné par extension le nom de *méandres* aux détours et sinuosités des rivières, par allusion à celle dont le fleuve *Méandre* est rempli. C'est ainsi qu'on a dit que la navigation de la Seine étoit longue à cause de ses *méandres*.

MÉAT. s. m. contraction du lat. *meatus*, formé de *meo*, couler: passer d'un lieu à un autre: conduit, passage.

(*Physiol.*) Il se dit de tous les canaux du corps qui portent quelque fluide. Le trou auditif s'appelle *méat auditif*; l'aquéduc d'Eustache porte aussi le nom de *méat*. Le *méat urinaire* est l'orifice de l'urètre.

MÉCANIQUE, s. f. du grec μηχανη (*mêchané*), art, adresse, machine: partie des mathématiques mixtes, qui considère le mouvement et les forces motrices, leur nature, leurs lois, et leurs effets dans les machines.

La partie des mathématiques qui considère le mouvement des corps, en tant qu'il vient de leur pesanteur, s'appelle quelquefois *statique*, par opposition à la partie qui considère les forces mouvantes, et leur application, laquelle est nommée *mécanique*; mais on appelle plus proprement *statique*, la partie de la *mécanique* qui considère les corps et les puissances dans un état d'équilibre, et *mécanique* la partie qui les considère en mouvement.

Mécanique, pris adjectivement, se dit aussi de ce qui a rapport à la *mécanique*, ou qui se règle par la nature et les lois du mouvement. C'est dans ce sens qu'on dit *puissances mécaniques*, *propriétés ou affections mécaniques*, *principes mécaniques*.

Affections mécaniques ; ce sont les propriétés de la matière qui résultent de sa figure, de son volume et de son mouvement actuel.

Causes mécaniques ; ce sont celles qui ont de telles affections pour fondement.

(*Solutions mécaniques*) Ce sont celles qui n'emploient que les mêmes principes.

Philosophie mécanique ; c'est la même qu'on appeloit autrefois *corpusculaire*, c'est-à-dire, celle qui explique les phénomènes de la nature, et les actions des substances corporelles par les principes *mécaniques* ; savoir, le mouvement, la pesanteur, la figure, l'arrangement, la disposition, la grandeur ou la petitesse des parties qui composent les corps naturels.

Puissances mécaniques, ou plus proprement *forces mouvantes* ; ce sont les six machines simples auxquelles toutes les autres, quelque composées qu'elles soient, peuvent se réduire, ou de l'assemblage desquelles toutes les autres sont composées. *Voyez* PUISSANCE, MACHINE.

Mécanique est encore d'usage en *mathématiques*, pour marquer une construction ou solution de quelque problème qui n'est pas géométrique, c'est-à-dire, dont on ne peut venir à bout par des descriptions de courbes géométriques. Telles sont les constructions qui dépendent de la quadrature du cercle.

Courbe mécanique ; c'est un terme que Descartes a mis en usage pour marquer une courbe qui ne peut pas être exprimée par une équation algébrique, par opposition aux courbes algébriques ou géométriques.

M. Leibnitz et quelques autres les appellent *transcendantes*, au lieu de *mécaniques*, et ils ne conviennent pas avec Descartes qu'il faille les exclure de la géométrie.

Le cercle, les sections coniques, etc., sont des courbes géométriques, parce que la relation de leurs abcisses et de leurs ordonnées est exprimée en termes finis. Mais la cycloïde, la spirale, et une infinité d'autres sont des courbes *mécaniques* ou *transcendantes*, parce qu'on ne peut avoir la relation de leurs abcisses à leurs ordonnées, que par des équations différentielles, c'est-à-dire, qui contiennent des quantités infiniment petites. *Voyez* DIFFERENTIELLE, FLUXION, EXPONENTIELLE, etc.

Les anciens n'ont cultivé la *mécanique* que par rapport à la statique, et parmi eux Archimède s'est distingué sur ce sujet par ses deux traités *de æqui ponderantibus*, etc., *insidentibus humido*.

Il étoit reservé aux modernes, non-seulement d'ajouter aux découvertes des anciens, touchant la statique, mais encore de créer une science nouvelle, sous le titre de *mécanique* proprement dite, ou de la science des corps en mouvement.

On doit à Stevin le principe de la composition des forces que M. de Varignon a depuis heureusement appliquée à l'équilibre des machines ; à Galilée, la théorie de l'accélération et descente ; à MM. Huyghens, Wren et Wallis, les lois de la percussion et communication du mouvement ; à M. Huyghens, les lois des forces centrales dans le cercle, à M. Newton, l'extension de ces lois aux autres courbes et au système du monde ; enfin, aux géomètres du siècle dernier la théorie de la dynamique.

(*Astron.*) *Mécanique céleste* ; c'est le nom d'un ouvrage publié dernièrement par M de Laplace, qui renferme une nouvelle théorie de la lune, et où l'on trouve entre autres la découverte d'une nouvelle inégalité, dont la période est de 18 ans.

(*Anat.*) Les anatomistes disent la *mécanique* du nez, de la langue, des valvules, etc., pour dire la configuration, la composition de ces parties, et aussi pour leurs mouvemens et leurs usages.

(*Technologie*) *Art mécanique*, *V.* ART.

MECÈNE, s. m. de MÉCENAS, nom propre.

(*Beaux-Arts.*) On appelle ainsi un protecteur des lettres et des arts, du nom d'un chevalier romain, favori d'Auguste, qui fut l'ami et le protecteur des gens de lettres.

MÉCOMETRE, s. m. du grec

μῆκος (*mékos*), longueur, et de μετρον (*métron*), mesure.

(*Géom.*) Instrument propre à mesurer les longueurs.

MÉCANISME, s. f. même origine que MECANIQUE : la structure d'un corps, suivant les lois de la mécanique ; le *mécanisme* d'une montre.

MÉCONIUM, s. m. du grec μηκων (*mékôn*), pavot.

(*Mat. méd.*) Suc tiré du pavot par expression, et desséché.

(*Médecine*) C'est par analogie de couleur et de consistance que les médecins ont donné ce nom aux excrémens qui s'amassent dans les gros intestins des enfans, pendant la grossesse de leur mère, et qu'ils rendent aussitôt qu'ils sont nés.

MÉDAILLE, s. f. de *metallum*, métal.

(*Numismatique*) On appelle *médaille* toute pièce d'or, d'argent ou de bronze à deux faces, qui porte une empreinte destinée à conserver la mémoire d'un grand homme, d'un souverain, ou d'un événement remarquable.

L'art numismatique a, comme les autres arts, ses termes d'usage, dont voici les principaux :

Buste d'une médaille ; c'est un portrait à mi corps, qui ne présente que la tête, le cou, les épaules, une partie de la poitrine, et quelquefois les deux bras.

Champ d'une médaille ; c'est le fond de la pièce qui est vide, et sur lequel on n'a rien gravé.

Coin d'une médaille ; c'est la même chose que le carré ou la matrice. *V.* MATRICE.

Corps d'une médaille ; ce sont toutes les figures qui sont gravées sur la *médaille*.

Exergue d'une médaille ; c'est un mot, des chiffres marqués dans les *médailles*, au dessous des têtes qui y sont représentées, soit sur le revers, ce qui est plus ordinaire, soit sur la tête.

Inscription d'une médaille ; ce sont les paroles qui tiennent lieu de revers, et qui chargent le champ de la *médaille* au lieu de figure.

Légende de la médaille ; ce sont les lettres qui sont autour de la *médaille*, et qui servent à expliquer les figures gravées dans le champ.

Module d'une médaille ; c'est une grandeur déterminée des *médailles*, d'après laquelle on compose les différentes suites.

Monogramme d'une médaille ; ce sont des lettres entrelacées qui dénotent, ou le prix de la monnaie, ou une époque, ou un nom de ville, etc.

Nimbe d'une médaille ; c'est un cercle rayonnant qu'on remarque principalement sur les *médailles* du Bas Empire.

Ordres des médailles ; ce sont des classes générales sous lesquelles on distribue les suites. Ces ordres sont ordinairement au nombre de cinq ; le premier contient la suite des rois ; le second la suite des villes ; le troisième la suite des consulaires ; le quatrième la suite des impériales ; et le cinquième toutes les divinités, les héros, les hommes célèbres de l'antiquité.

Panthées dans les médailles, ce sont des têtes ornées de symboles de plusieurs divinités.

Parazonium dans une médaille ; c'est une sorte de poignard, de courte épée, de bâton, de sceptre, tantôt attaché à la ceinture, tantôt appuyé par un bout sur le genou, et tantôt placé d'une autre manière.

(*Médaille quinaire*) C'est une médaille du plus petit volume, en tout métal.

Relief d'une médaille ; c'est la saillie des figures et des types.

Revers d'une médaille ; c'est le côté d'une médaille opposé à la tête.

Suite de médailles ; c'est l'arrangement qu'on donne aux médailles dans un cabinet, soit d'après leur différente grandeur, soit d'après les têtes ou les revers.

Symbole ou type des médailles ; c'est un terme générique qui désigne l'empreinte de tout ce qui est marqué dans le champ des *médailles*.

Tête de médaille ; c'est le côté de la *médaille* opposé au revers.

Volume d'une médaille ; c'est l'épaisseur, l'étendue, le relief d'une *médaille*, et la grosseur de la tête.

Médailles contrefaites ; celles qui sont fausses et imitées.

Médailles dentélées ou crénelées; celles en argent, dont les bords font une dentelure; elles sont communes parmi les *médailles consulaires*, jusqu'au tems d'Auguste, depuis lequel il n'y en a peut-être pas une.

Médailles éclatées ou fendues ; celles dont les bords sont éclatés ou fendus par la force du coin.

Médailles fausses ; celles qui faites à plaisir, n'ont jamais existé chez les anciens.

Médailles fourrées ; celle de bas aloi, avec un faux revers ; celles de l'antiquité qui sont couvertes d'une petite feuille d'argent sur le cuivre ou sur le fer, battues ensemble avec tant d'adresse, qu'on ne les reconnoît qu'à la coupure.

Médailles non frappées ; pièces de métal d'un certain poids, qui servoient à faire des échauges contre des marchandises et des denrées, avant qu'on eût trouvé l'art d'y imprimer des figures ou des caractéres, par le moyen des coins ou du marteau.

Médailles frustes ; celles qui sont défectueuses dans la forme et qui péchent, soit en ce que le métal est rogné, le grenetis effleuré, la legendre effacée, les figures biffées, ou la tête méconnoissable, etc.

Médailles inanimées ; celles qui sont sans légende ; la légende étant regardée comme l'ame de la médaille.

Médailles incertaines ; celles dont on ne peut déterminer ni le tems, ni l'occasion pour laquelle on les a fait frapper.

Médailles incuses ; celles qui ne sont marquées que d'un côté ; ce défaut qui provient de l'oubli ou de la précipitation du monnayeur, est commun dans les monnayes modernes, depuis Othon jusqu'à Henri l'Oiseleur. On en trouve aussi dans les consulaires et dans les impériales de bronze et d'argent.

Médailles martélées ; celles dont on a fait une *médaille* rare d'une commune, en se servant du marteau.

Médailles moulées ; ce sont des *médailles* antiques qui n'ont point été frappées, mais qui ont été jetées en sable dans des moules, et ensuite réparées.

Médailles réparées ; ce sont des *médailles* antiques, qui étoient frustes, endommagées, et qu'on a rendues par artifice, entières, nettes et lisibles.

Médailles saucées ; celles qui sont battues sur le seul cuivre, et ensuite converties d'une feuille d'étain.

Médailles sans tête ; celles qui n'ont que des légendes et point de tête.

Médailles contorniates ; celles en bronze, qui ont une certaine enfonçure tout autour, qui laisse un rond des deux côtés, et avec des figures qui n'ont presque point de relief en comparaison des vraies *médailles.*

Médailles contre-marquées ; ce sont des médailles grecques ou latines, sur lesquelles se trouvent empreintes, par autorité publique, différentes figures, types, symboles, lettres, après qu'elles ont eu cours dans le commerce.

Médailles rares ; celles qui ne se trouvent que dans les cabinets de quelques curieux ; par exemple, l'*Othon* est rare dans toutes les suites de bronzes, sur-tout celui de grand bronze, qui n'auroit pas de prix.

Médailles restituées ; ce sont des *médailles*, soit consulaires, soit impériales, sur lesquelles, outre le type et la légende, qu'elles ont eus dans la première fabrication, on voit de plus le nom de l'Empereur qui les a fait frapper une seconde fois, suivi du mot *restituit*, quelquefois abrégé.

Médailles uniques ; celles que les antiquaires n'ont jamais vues dans les cabinets de renom, et dont on présume qu'il n'existe qu'une seule de cette forme et de ce métal. Ainsi, l'Othon de véritable grand bronze est unique ; de même que le médaillon grec de Piscennius, en argent. L'*annia fausta* d'argent est unique.

Médailles votives ; celles où l'on inscrivoit des vœux publics que l'on

faisoit pour la santé des Empereurs, de cinq ans en cinq ans, de dix ans en dix ans, et quelquefois de vingt ans en vingt ans.

Médailles sur les allocutions ; ce sont certaines *médailles* de plusieurs empereurs romains, sur lesquelles ils sont représentés haranguant des troupes, et la légende de ces sortes de *médailles* est *allocutio.*

Médailles de consécration ; ce sont celles frappées en l'honneur des Empereurs après leur mort, lorsqu'on les plaçoit au rang des Dieux.

Médailles cistophores ; ce sont celles qu'on frappoit par autorité publique, au sujet des orgies ou fêtes de Bacchus.

Médailles bractéates ; ce sont des pièces, ou plutôt de simples feuilles de métal, chargées d'une empreinte grossière. La Suède a donné naissance aux monumens de cette espèce, sur la fin du huitième siècle.

Médailles d'or ; l'or des anciennes médailles grecques est extrêmement pur. Les Romains ne commencèrent à se servir de monnoie d'or que l'an 547 de Rome. L'or de leurs médailles impériales est de même aloi que celui des Grecs.

Médailles d'argent ; l'usage des *médailles d'argent* commença chez les Romains, l'an 487 de Rome ; mais l'argent le plus fin de leurs médailles, est d'un sixième plus bas que nos monnaies de France, tandis que leur or est plus pur que le nôtre.

Médailles de billon ; c'est ainsi qu'on nomme toute *médaille* d'or ou d'argent, mêlée de beaucoup d'alliage. Depuis le règne de Gallien on ne trouve presque que des médailles de pur billon, dont les unes sont battues sur le seul cuivre, et couvertes d'une feuille d'étain (*saucées*), et les autres n'ont qu'une feuille d'argent battue fort adroitement sur le cuivre (*fourrées*).

Médailles de bronze ; on donne ce nom à toute médaille de cuivre que les médaillistes ont cru ennoblir, en leur donnant le nom de bronze. Les *médailles* en bronze sont si nombreuses qu'on a été obligé de les diviser en trois classes : *le grand, le petit, et le moyen bronze.* On juge du rang de chaque bronze par son volume, qui comprend en même tems l'étendue et l'épaisseur de la *médaille*, la grosseur et le relief de la tête ; ainsi, telle *médaille* aura l'épaisseur du grand bronze, et cependant sera classée dans le moyen, si elle n'a qu'une tête du moyen ; et telle autre qui aura peu d'épaisseur sera classée dans le grand bronze, à cause de la grosseur de la tête ; au reste, cela dépend beaucoup de l'arbitraire descurieux.

Médailles anciennes ; les antiquaires ne sont pas d'accord sur l'époque à laquelle on doit faire descendre les *médailles* anciennes, les uns s'arrêtent au règne de Posthume ou de Constantin ; les autres font descendre l'âge de l'antique jusqu'à la ruine de l'empire de Constantinople, en 1453.

Médailles égyptiennes ; ou elles ont été frappées en l'honneur des rois d'Egypte, et alors elles sont très-précieuses, pour l'histoire de ces rois ; ou elles l'ont été en l'honneur des empereurs romains, et elles servent à l'éclaircissement de l'histoire des Empereurs.

Médailles grecques ; les Grecs commencèrent à battre monnaie longtems avant la fondation de Rome ; mais il ne reste aucune monnaie de ce tems là. On croit généralement qu'une des plus anciennes monnaies grecques qui nous reste, est une petite médaille d'or de Cyrène. Les Grecs se perfectionnèrent promptement dans l'art de battre monnaie. On en peut juger par les médailles de Gelon, d'Agathocles, de Philippe, d'Alexandre, de Lysimachus, de Cassandre, etc.

Médailles consulaires ; on n'entend point par ce mot des médailles frappées par ordre des consuls, dans le tems où ils gouvernoient Rome. Il est certain qu'on n'a frappé des médailles à Rome, que sur la fin du cinquième siècle de sa fondation. Ce ne fut que vers le tems de Marius, de Sylla, de Jules-César, et surtout du triumvirat, que les monnétaires romains, prenant un peu

plus d'essor, commencèrent à rappeler sur les monnaies les actions mémorables de leurs ancêtres. Ces sortes de *médailles*, qui presque toutes ont été frappées dans le même siècle, portent encore le nom de *familles* romaines.

Médailles impériales; ce sont celles qui représentent les têtes des empereurs romains régnant, ainsi que celles de quelques Impératrices. On divise ordinairement les *médailles* impériales en deux classes; celles du Haut-Empire et celles du Bas-Empire. Les curieux estiment davantage les médailles du Haut-Empire, parce qu'elles sont infiniment mieux frappées que les autres.

Médailles étrusques; il n'y a pas très-long-tems que l'on s'occupe à recueillir les *médailles* étrusques: elles peuvent jeter un grand jour sur cette partie si obscure de l'histoire ancienne; mais on désespère d'en pouvoir jamais faire une suite.

Médailles gothiques; ces *médailles*, frappées par quelques rois Goths, sont communément en bronze; mais, en général, on appelle *médailles gothiques* celles qui, ayant été frappées dans des siècles barbares, sont si mal faites, qu'à peine on peut distinguer les figures.

Viennent ensuite les *médailles* hébraïques, phéniciennes ou puniques, samaritaines: celles des villes, telles qu'Athènes, Lacédémone, Crotane, Olba, etc.

Médailles modernes; on appelle ainsi les *médailles* qui ont été frappées depuis environ trois cent cinquante ans, c'est-à-dire, depuis la prise de Constantinople par les Turcs.

MÉDAILLER, s. m. de *médaille*.

(*Numismat.*) Espèce de meuble, composé de plusieurs planchettes à tiroir, dans lesquelles il y a de petites enfonçures de forme ronde et de différentes grandeurs, propres à recevoir toutes sortes de *médailles*, suivant l'ordre, les suites auxquelles elles appartiennent.

MÉDAILLON, s. m. du lat. *metalliones*, dont les Italiens ont fait *medaglioni*, augmentatif de *médaille*.

Les *médaillons* sont des médailles d'une grandeur extraordinaire. C'étoit communément une espèce de *médaille* dont les princes faisoient présent à ceux qu'ils favorisoient de leur estime: c'est pourquoi les Romains les nommoient *missilia*.

(*Archit.*) *Médaillon* se dit d'un bas-relief rond, de pierre, de bronze ou autre métal, où est sculptée la tête d'un roi, d'un héros, ou autre personne de distinction.

MÉDECINE, s. f. du grec μέδω (*medô*), avoir soin, dérivé de μῆδος (*mêdos*), soin: l'art de conserver la santé et de guérir les maladies.

La *médecine* se divise en cinq parties. La première comprend toute la doctrine de cette science: elle fait connoître les parties, la structure du corps humain; elle fait voir en quoi consiste la vie, ce que c'est que la santé, et les effets qui s'en suivent. Cette première partie s'appelle physiologie.

La seconde partie traite des maladies du corps humain vivant, de la différence des maladies, de leurs causes, de leurs effets: on la nomme pathologie, en tant qu'elle contient la description des maladies; œthiologie pathologique, lorsqu'elle traite de leurs causes; pathologie ou nosologie, quand elle explique leurs différences; synoptomatologie enfin, lorsqu'elle expose les effets ou les accidens des maladies: cette partie a pour objet les choses contraires aux lois de la nature.

La troisième partie enseigne quels sont les signes des maladies, quel usage on en doit faire, et comment on peut connoître, par leur moyen dans un corps sain et dans un corps malade les divers degrés et effets de la santé ou de la maladie: on l'appelle *semeïotique*: elle a pour objet les choses naturelles et contre nature.

La quatrième partie traite des remèdes, de leur usage: c'est l'hygiène.

Enfin la cinquième partie comprend la matière médicale, la préparation des remèdes, la manière

de s'en servir pour rétablir la santé et dissiper les maladies : on la nomme thérapeutique, et elle comprend la diète, la pharmacie, la chirurgie et la méthode curative.

Médecine se dit aussi d'une purgation en forme liquide, qu'on prend par la bouche.

MÉDIAIRE, adj. de *medium*, qui occupe le milieu.

(*Botan.*) *Nervure médiaire d'une feuille :* c'est la nervure qui parcourt le milieu de son disque.

Cloisons médiaires ; celles qui répondent au milieu des valves d'un fruit.

MÉDIANE, adj. du lat. *medianus*, fait de *medium*, milieu : qui est au milieu.

(*Physiol.*) Le *cartilage médian* du nez ; c'est celui qui sert de base, d'appui et de sentier à tous les *cartilages* du nez, et peut être par conséquent appelé *basilaire*.

Veine médiaire ; c'est une veine bien connue qui se fait remarquer au milieu du pli du bras, entre la céphalique et la basilique, et qu'on ouvre fréquemment dans la saignée.

MÉDIASTIN, s. m. du lat. *mediasterium* ou *medianum*, formé de *medium*, milieu, et de *sto*, être situé : qui est situé au milieu.

(*Anat.*) Double membrane formée par la continuation de la plèvre, qui part du sternum et va droit en descendant aux vertèbres, passant par le milieu de la poitrine, dont elle divise la cavité en deux parties : elle contient, dans sa duplicature, le cœur ; dans le péricarde, la veine cave, l'œsophage et les nerfs stomachiques.

MÉDICAMENT, s. m. du lat. *medicamentum*, fait de *mederi*, ou *medicari*, guérir.

(*Méd.*) Les médicamens sont des substances qui, étant prises intérieurement et extérieurement, changent la mauvaise disposition de notre corps en une meilleure.

Médicamens simples ; ce sont ceux qu'on emploie sans aucune préparation de l'art.

Médicamens composés ; ceux qui sont formés par l'assemblage de plusieurs, et préparés par la chimie ou par la pharmacie.

Médicamens topiques, ou simplement *topiques ;* ce sont les *médicamens* qui s'appliquent extérieurement.

MÉDITERRANNÉE, adj. du lat. *mediterraneus*, pour *stans in mediâ terrâ :* qui est au milieu des terres.

(*Géogr.*) Il se dit des villes, des provinces, des mers qui sont situées au milieu des terres ; mais plus particulièrement de cette mer qui communique avec l'Océan par le détroit de Gibraltar.

MEDIUM, s. m. terme emprunté du latin, pour signifier un moyen d'accommodement.

(*Musique*) *Medium* se dit en musique du lieu de la voix également distant de ces deux extrémités au grave et à l'aigu : le haut est plus éclatant, mais il est presque toujours forcé ; le bas est grave et majestueux, mais il est plus sourd. Un beau *medium* auquel on suppose une certaine latitude, donne les sons les mieux nourris, les plus mélodieux, et remplit plus agréablement l'oreille.

MÉDULLAIRE, adj. du lat. *medulla*, *moelle*, qui tient de la moelle, qui appartient à la moelle.

(*Physiol.*) *La substance médullaire du cerveau. V.* CERVEAU.

MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE, s. f. du grec μέγαλος (*mégalos*), grand, d'ανθρωπος (*anthrôpos*), homme, et de γένεσις (*génésis*), génération.

(*Littér.*) C'est le titre d'un ouvrage qui a pour objet prétendu d'enseigner l'art de procréer des enfans d'esprit ou des grands hommes.

MÉGALOGRAPHIE, s. f. du grec μέγαλος (*mégalos*), grand, et de γραφω (*graphô*), décrire.

(*Peinture anc.*) C'étoit chez les anciens le nom que l'on donnoit à la partie de la peinture qui traçoit les grands sujets, comme les batailles.

MÉGAMÈTRE, s. m. du grec μέγας (*mégas*), grand, et μέτρον (*métron*), mesure : qui mesure de grandes distances.

(*Astron.*) Instrument destiné à mesurer les distances de plusieurs degrés entre les astres.

MÉIONITE, s. f. du grec μειον (*méion*), moindre, et de λιθος (*lithos*), pierre: pierre moindre, ou pierre inférieure.

(*Minéral.*) Pierre transparente que l'on trouve en petits cristaux disséminés parmi les matières rejetées par le Vésuve, et seulement sur le mont *Somma*, ce qui lui a valu le nom de *sommite* qu'elle a porté pendant quelque tems, mais que M. Haüy a changé en celui de *méionite*, parce que ses caractères sont inférieurs aux caractères analogues des autres substances minérales auxquelles elle ressemble le plus.

MÉLANAGOGUE, adj. du grec μέλας (*mélas*), noir, et de αγω (*agô*), chasser, faire sortir.

(*Méd.*) On appelle ainsi les remèdes que l'on croit propres à purger la bile noire ou mélancholie.

MÉLANCOLIE, ou MÉLANCHOLIE, s. f. du grec μέλας (*mélas*), noir et de χολη (*cholé*), bile: bile noire.

(*Méd.*) C'étoit, suivant les anciens, une humeur excrémentielle, féculente, épaisse, froide, sèche, et comme la lie du sang, qui se filtroit et se ramassoit dans la rate. Comme on sait que ce viscère ne fait point cette fonction, on regarde à présent cette humeur comme imaginaire.

De cette bile noire supposée est venue la maladie appelée *mélancolie*, c'est-à-dire, maladie produite par la *mélancolie* ou la bile noire.

La *mélancolie* (maladie) est une rêverie, ou un délire sur certains objets particuliers, sans fureur et sans fièvre, ordinairement accompagnée de crainte et de tristesse, sans occasion apparente.

Les *mélancoliques* aiment la solitude, fuient toutes les compagnies, ont le visage pâle, abattu, maigre, la respiration lente, le pouls rare et petit, les extrémités froides; ils rêvent continuellement à l'objet de leur délire, et raisonnent assez bien sur tous les autres.

MÉLANITE, s. f. du gr. μέλας (*mélas*), noir, et de λιθος (*lithos*), pierre: pierre noire.

(*Minéral.*) Substance minérale d'un noir parfait, communément appelée *grenat noir*. On la trouve à Frascati aux environs de Rome.

MÉLAS, s. m. du grec μελας (*mélas*), noir.

(*Méd.*) Mot grec retenu en français pour signifier une tache de la peau, superficielle, noirâtre. *V.* ALPHOS, LEUCE.

MÉLASSE, s. f. du latin *mel*, *mellis*, miel, à cause de sa substance semblable à celle du miel, ou du grec μέλας (*mélas*), noir, à cause de sa couleur.

(*Raffinerie*) C'est le nom de la liqueur qui reste après que l'on a fait subir au suc de la canne à sucre, toutes les opérations propres à en retirer la plus grande partie de sucre possible. Cette liqueur est un véritable syrop, qui contient encore beaucoup de sucre d'une cristallisation trop coûteuse ou même incristallisable. On l'emploie à plusieurs usages, et principalement après l'avoir fait fermenter, à donner, après la distillation, un esprit ardent connu dans le commerce sous le nom de TAFIA. *V.* ce mot.

MÉLICERIS, s. m. du grec μελίκηρον (*melikéron*), rayon de miel, formé de μέλι (*méli*), et κηρος (*kéros*), cire.

(*Chirurgie*) Espèce d'abscès ou de tumeur enkystée, molle, sans rougeur, sans chaleur et sans douleur, qui contient une humeur jaunâtre, épaisse, semblable à du miel.

MELLITE, ou MELLILITE, ou MELILITE, du grec μέλι (*méli*), miel, et de λίθος (*lithos*), pierre: pierre de miel, ou couleur de miel.

(*Minéral.*) Petit cristal volcanique nouvellement découvert dans les fissures de la lave de *Capa-di-bove*, près de Rome, qu'on emploie au pavé des grands chemins et des rues de cette capitale. Son nom de

mellilite lui vient de ce qu'il a une couleur jaunâtre plus ou moins foncée, à-peu-près semblable à celle du miel.

MÉLODIE, s. f. du gr. μελοδία (*mélodia*), formé de μελος (*mélos*), harmonie, et d'ωδη (*odé*), chant : chant harmonieux.

(*Musique*) Succession de sons tellement ordonnés, selon les lois du rhythme et de la modulation, qu'elle forme un sens agréable à l'oreille ; la *mélodie* vocale s'appelle *chant*, et l'instrumentale *symphonie*.

MÉLOPÉE, s. f. du grec μελος (*mélos*), mélodie, et de ποιεω (*poiéô*), faire, composer.

(*Musique*) C'étoit, dans l'ancienne musique, l'usage régulier de toutes les parties harmoniques, c'est-à-dire, l'art ou les règles de la composition du chant, desquelles la pratique et l'effet s'appeloit *mélodie*.

MEMBRANE, s. f. du lat. *membrana*, peau déliée qui enveloppe.

(*Physiol.*) Tissu flexible de fibres rangées ou ourdies les unes avec les autres dans un même plan.

L'usage des *membranes* est de tapisser les principales cavités du corps, et de former les artères, les veines, etc.

MEMBRE, s. m. du lat. *membrum*.

(*Anat.*) Parties extérieures qui naissent du tronc ou du corps d'un animal, et qui sont distinguées de toutes les autres par quelque fonction particulière.

(*Archit.*) *Membres* se dit de la moulure d'une base, d'un chapiteau, d'une corniche, etc.

(*Algèbre*) *Membre d'une équation ;* ce sont les deux parties séparées par le signe = ; ainsi, dans $a + b = c$, $a + b$ est un *membre*, et c l'autre. Les termes d'une équation sont les parties de chaque *membre*.

(*Marine*) *Membres d'un vaisseau* ; ce sont les couples ou côtes qui forment la carcasse du vaisseau et sur lesquels se clouent par dehors les bordages, et par dedans les vaigres et autres pièces de liaison.

MEMBRON, s. m. contraction de *membre rond*.

(*Archit.*) Petit *membre* arrondi sous une bande de plomb appelée buvette, au-dessus du bourseau.

MEMBRURE, s. f. de *membre*.

(*Marine*) La totalité des membres d'un vaisseau, ou la collection de ses couples, ou ses couples et membres, généralement parlant. *La membrure de ce vaisseau est bonne ; sa membrure est pourrie.*

(*Jardin.*) Les jardiniers appellent *membres*, des brauches ménagées de distance en distance, sur des branches mères.

MENAKANITE, s. f. de *menacan*, nom d'une vallée, située au comté de Cornouailles en Angleterre, et du grec λιθος (*lithos*), pierre : *pierre de menacan*.

(*Minéral.*) Nom d'une substance métallique, trouvée sous la forme de grenaille, et dans laquelle on avoit cru reconnoître un nouveau métal, auquel on avoit donné le nom de *menack*, mais qui n'est autre chose que le TITANE, *V.* ce mot.

MÉNIANE, adj. de *Menius*, nom propre.

(*Archit.*) On appelle *colonnes méniannes* celles qui portent un balcon. *Ménius*, citoyen romain, ayant vendu sa maison qui regardoit sur la place des spectacles, se réserva une colonne, et le droit d'y faire bâtir un balcon, afin d'y jonir de la vue des combats des gladiateurs. Cette colonne fut appelée *méniane*, et depuis on a donné ce nom à toutes les saillies qui furent faites à l'imitation de celle-là.

MENINGE, s. f. du grec μηνιγξ (*ménigx*), membrane.

(*Physiol.*) On donne particulièrement le nom de *meninges*, aux deux membranes qui enveloppent le cerveau, la dure-mère, et la pie-mère, parce qu'on les regarde, sur-tout la dure-mère, comme une des principales membranes du corps.

MENINGO-GASTRIQUE, adj. du grec μηνιγξ (*ménigx*), membrane, et de γαστηρ (gaster), l'estomac,

(*Méd.*) Terme nouveau qui désigne une espèce de fièvre, dont le siége primitif est dans les membranes de l'estomac, du duodénum, et de leurs dépendances. C'est ce qu'on appelle fièvre bilieuse.

MENINGO-PHYLAX, s. m. du grec μήνιγξ (*ménigx*), membrane du cerveau, meninge, et de φύλαξ (*phulax*), gardien : gardien des méninges.

(*Chirurgie*) Instrument de chirurgie, qui sert à garantir les membranes du cerveau, lorsqu'on a percé un os du crâne dans l'opération du trépan.

MÉNISQUE, s. m. du grec μηνίσκος (*méniskos*), petit croissant, diminutif de μήνη (*méné*), lune.

(*Optique*) Verre ou lentille concave d'un côté, et convexe de l'autre, qu'on appelle lunule.

(*Géom.*) Quelques géomètres ont donné le nom de *ménisques* à des figures planes ou solides, composées d'une partie concave et d'une partie convexe, à l'instar des *ménisques* optiques.

MÉNOLOGE, s. m. du grec μήν (*mén*), mois, et de λόγος (*logos*), discours, ou livre : livre pour tous les mois de l'année.

(*Liturgie grecque.*) C'est le martyrologe ou le calendrier des Grecs.

Le *ménologe* ne contient autre chose que les vies des Saints en abrégé, pour chaque jour de l'année, ou la simple commémoration de ceux dont on n'a point les vies écrites.

MÉNORRHAGIE, s. f. du gr. μήν (*mén*), mois, et de ῥήγω (*rhégô*), sortir avec violence.

(*Physiol.*) Perte de sang, flux immodéré des menstrues chez les femmes.

MENSOLE, s. f. de l'italien *mensol*, clef de voûte.

(*Archit.*) C'est la pierre qui est au milieu d'une voûte, qui la ferme, qui l'arrête.

MENSTRUE, s. f. du lat. *mensis*, mois, dont on a fait *menstruum*, pour l'ouvrage d'un mois, la durée d'un mois, la solde, la nourriture d'un mois.

(*Chimie*) *Menstrue*, en chimie, signifie un corps qui, appliqué avec art à un autre corps, le divise subtilement, en sorte que les particules du corps dissolvant soient intimement mêlées avec celles du corps qui étoit à dissoudre. Le dissolvant s'appelle *menstrue*, parce que dans son application au corps à dissoudre, les premiers chimistes se servoient d'un feu modéré de 40 jours, la durée d'un mois philosophique. De-là est venue l'expression *dissolvant menstruel*, et enfin *menstrue*. L'eau forte est le *menstrue* ou le dissolvant du fer; l'eau régale est le *menstrue* de l'or; le vinaigre et son esprit sont les *menstrues* du plomb.

(*Physiol.*) *Menstrues* se dit aussi d'un écoulement de sang par la matrice, ainsi appelé, à cause qu'il flue périodiquement tous les mois, si la femme n'est pas grosse ou nourrice, et qu'elle soit d'âge convenable et en bonne santé.

Les *menstrues* commencent d'ordinaire à se manifester au second septennaire, et se terminent vers le septième.

La cause finale des *menstrues* est de rendre les femmes propres à la conception, et de donner au fœtus la nourriture qui lui convient.

MENSURABILITÉ, s. f. du lat. *metior*, *mensus*, dont on a fait *mensura*, mesure.

(*Géom.*) L'aptitude, ou la propriété qu'a un corps de pouvoir être appliqué à une certaine mesure, c'est-à-dire, de pouvoir être mesuré par quelque grandeur déterminée.

MENTON, s. m. du latin *mentum*.

(*Anat.*) Protubérance qui détermine la face en devant par bas, et qui se continue ensuite au-dessous jusqu'au cou.

MENUET, s. m. de *menu*, en lat. *minutus*.

(*Chorégraphie.*) Danse venue du Poitou, et ainsi appelée à cause de ses petits pas. Son caractère est une élégante et noble simplicité.

MÉOTIDES, *V.* PALUS.

MÉPHITIQUE, adj. du lat. *mephiticus*, formé du toscan *mephi-*

tis, qui signifie proprement la puanteur, la corruption de la terre. Quelques anciens en avoient fait un dieu, d'autres une déesse.

(*Chimie*) Il se dit des exhalaisons et des fluides, que les nouveaux chimistes ont appelés GAS. *V.* GAS, GAS ACIDE CARBONIQUE.

MÉPLAT, s. m. du latin *semi platus*, demi-plat, formé de *minus* et de *platus*. On a écrit autrefois *mesplat*.

(*Technol.*) Il se dit des ouvrages qui ont plus d'épaisseur que de largeur, et particulièrement des pièces de bois de sciage.

(*Peinture*) *Méplat*, en termes de peinture, s'emploie tant à l'adjectif qu'au substantif; on dit: *une ligne méplate*, *de beaux méplats*.

Il n'est pas facile de donner une idée précise de la ligne *méplate*, ou à *demi-plate*, parce qu'elle n'est pas toujours la même, et qu'elle varie autant que les formes du corps humain qu'elle décrit.

Les formes d'un beau corps ne sont pas rondes, elles seroient lourdes; elles ne sont pas droites, elles seroient roides. Elles tendent plus ou moins, suivant les parties, suivant les âges, suivant les sexes, au rond et au plat, sans être jamais plates ni rondes; et c'est cette tendance de la ligne droite à la ligne circulaire, et de la circulaire à la ligne droite, qui constitue la ligne *méplate*. Le *méplat* est donc un arc surbaissé, ou une ligne qui semble tendre à la ligne droite, et qui prend cependant une légère rondeur.

Dans l'enfance de l'art, on représentoit roides les parties qui tendent le plus à s'applatir; et comme ces dernières parties dominent, il résultoit de cette méthode une roideur contraire à la nature, qui constitue le caractère gothique.

Un beau front offre une *ligne méplate*; ce qu'on appelle vulgairement le gras de la jambe, présente un grand et beau *méplat*.

MER, s. f. mot d'origine celtique, dont les Latins ont fait *mare*: l'amas des eaux qui environnent la terre, et qui la couvrent en plusieurs endroits.

(*Marine*) Outre sa signification ordinaire, ce mot se prend, par les marins, sous différentes acceptions, dont voici les principales:

Grosse mer; mer très-agitée.

Mer calme; mer tranquille et unie.

Mer belle; lorsque son agitation est peu considérable.

La mer est tombée; pour dire que l'agitation des flots a diminué, ou que la mer est devenue plus calme.

La mer est courte; c'est-à-dire que les vagues n'occupent pas un grand espace, et se succèdent de près. La mer est plus courte dans les mers méditerranées que dans l'Océan, et entre les îles et les bancs, qu'en pleine mer. Une *mer courte* fatigue beaucoup les vaisseaux.

La mer est longue; c'est au contraire lorsque les vagues viennent de loin, et occupent une grande étendue, de façon que le vaisseau éprouve des mouvemens plus lents et plus doux.

Nous avons une grosse mer de l'avant; c'est-à-dire, qu'on est tourmenté par une grosse lame qui vient du côté de l'avant du vaisseau.

La mer se creuse; c'est-à-dire que les vagues deviennent plus grosses, et laissent entre elles des sillons plus profonds.

La mer blanchit ou moutonne; c'est lorsque les vagues, poussées par un vent frais, se brisent les unes contre les autres, et forment, de distance en distance, une écume blanche qui paroît comme autant de moutons.

La mer monte; c'est-à-dire que la marée recommence à monter.

La mer est étale; c'est à-dire que la mer est pleine, et qu'elle ne fait, pendant quelques instans, aucun mouvement, ni pour monter ni pour descendre.

Molle mer; c'est le moment de la plus *basse mer*, pendant lequel elle a fini de descendre, et ne remonte pas encore.

La mer rapporte; c'est dans l'intervalle qui est entre les quartiers de la lune et les syzigies, lorsque les marées commencent à augmenter de flot et de jusant,

jour par jour, depuis les mortes marées jusqu'aux grandes marées.

Haute mer et *basse mer ;* ce sont les deux états de la marée, lorsqu'elle a tout-à-fait monté ou descendu.

Mer pleine; c'est la même chose que *haute mer.*

La pleine mer ; c'est la partie de la *mer* qui est loin des côtes, ou hors de la vue des côtes.

Tenir la mer ; c'est continuer sa navigation ou sa croisière, sans relâcher dans aucun port.

Homme de mer ; c'est un homme habile au métier de la *mer.*

Loup de mer ; on entend par cette expression un peu plus vulgaire, un homme rompu au métier de la *mer*, qui en a une pratique parfaite, qui est très-hardi à la manœuvre et accoutumé au mauvais tems.

MERCURE, du latin *Mercurius*, formé, selon quelques-uns, de *merx*, *mercis*, marchandise.

(*Mythol.*) Dieu de la Fable qui présidoit à l'éloquence, au commerce.

(*Minéral.*) Le *mercure*, ainsi appelé du dieu *Mercure*, à cause de sa volatilité, est une substance metallique qui est toujours fluide et coulante à notre température. Le degré de froid pour rendre le *mercure* solide, est le 23.e au-dessous de zéro du thermomètre de Réaumur.

Le *mercure* est opaque et d'une couleur éclatante, comme celle de l'argent poli ; c'est pourquoi on lui a donné le nom de vif argent.

Le *mercure* se volatilise à une chaleur médiocre ; il a la propriété de s'attacher fortement, et même de pénétrer plusieurs métaux et demi-métaux : c'est sur cette propriété du *mercure* qu'est fondé l'art de dorer d'or moulu, qui ne consiste qu'à amalgamer l'or avec le *mercure*, à appliquer cet amalgame sur de l'argent ou du cuivre jaune, et ensuite à mettre la pièce au feu. Le feu fait évaporer le *mercure*, et l'or reste étroitement attaché à l'argent.

Minéralisé par le soufre, le *mercure* sert à faire la couleur rouge connue sous le nom de *vermillon.*

On emploie aussi le *mercure* pour extraire l'or et l'argent de leurs mines, et on les lui fait abandonner par la sublimation. *V.* MINES d'OR et d'ARGENT.

La combinaison du *mercure* et de l'étain sert à étamer les glaces ; celle du *mercure* et du bismuth, à prendre l'empreinte des cachets.

(*Méd.*) Les anciens médecins ne faisoient aucun usage du *mercure*, ils le regardoient comme une espèce de poison. Avant Avicennes, on ne l'employoit qu'à l'extérieur. Il n'y a guère plus de deux siècles que les médecins ont osé le faire prendre à l'intérieur. Ayant observé que les bergers le donnoient à leurs bestiaux pour faire mourir les vers, sans qu'il produisît aucun mauvais effet, ils en ont conclu qu'il étoit possible de le donner aux hommes sans avoir rien à craindre.

(*Astron.*) *Mercure* est encore la plus petite des planètes inférieures, et la plus proche du soleil.

La révolution de *Mercure* autour du soleil, se fait en 87 jours, 23 heures, 14′ 26″, c'est-à-dire, que son année est environ quatre fois moindre que la nôtre. Sa révolution diurne, ou la longueur de son jour n'est pas connue ; il n'est pas même certain qu'il ait un mouvement autour de son axe.

Le système de Ptolémée est réfuté par les apparences de Mercure, comme par celles de Venus ; car on aperçoit quelquefois *Mercure* entre la terre et le soleil, et quelquefois au-delà du soleil ; mais jamais on ne voit la terre entre Mercure et le soleil ; ce qui devroit arriver si les orbites de toutes les planètes renfermoient la terre dans leur centre, comme le suppose Ptolémée.

Selon Newton, la chaleur et la lumière du soleil sur la surface de *Mercure*, sont sept fois aussi grandes qu'elles le sont au fort de l'été sur la surface de la terre. Un tel degré de chaleur doit donc rendre *Mercure* inhabitable pour des êtres de notre constitution ; et si les corps qui sont à sa surface ne sont pas tout en feu, il faut qu'ils soient d'un degré de densité plus grand, à proportion, que les corps terrestres.

(*Pratique*)

(*Pratique*) *Mercuriales* ; c'étoient des assemblées qui se faisoient dans les cours souveraines, et dans lesquelles le premier président ou gens du roi portoient la parole sur des objets relatifs au bon ordre ou à l'administration de la justice.

Ces assemblées étoient appelées *mercuriales*, parce qu'elles se tenoient un *mercredi*, jour consacré à *Mercure*.

(*Commerce*) *Mercuriales* se dit aussi, en parlant des marchés publics, des prix des grains et autres denrées qui s'y vendent régulièrement. *Le registre des mercuriales.*

MÈRE, s. f. du latin *mater* ; femelle d'un animal lorsqu'elle a fait des petits.

(*Grammaire*) Langue-mère ; celle qui n'est dérivée d'aucune autre, et dont quelques-unes sont dérivées.

(*Econ. polit.*) *Mère patrie* ; il se dit, en parlant du pays qui a fondé une colonie, et qui la gouverne. C'est la traduction du mot METROPOLE. *V.* ce mot.

(*Physiol*) PIE-MÈRE, DURE MÈRE. *V.* ces mots à leur place.

MÉRIDIEN, s. m. du lat. *meridies*, pour *medi-dies*, *medius dies*, le milieu du jour.

(*Astron.*) Grand cercle de la sphère, qui passe par le zénith et le nadir, et par les pôles du monde, et qui divise la sphère en deux hemisphères, placés, l'un à l'orient et l'autre à l'occident. Les astronomes observent sans cesse le passage au meridien.

Méridien universel ; dans le calcul des éclipses, c'est celui où l'on suppose le soleil fixe, les différens pays de la terre y arrivant successivement.

(*Gnomonique*) *Méridien* est aussi le nom d'une espèce de cadran solaire, composé d'un gnomon et d'une ligne verticale sur laquelle l'image du soleil tombe au moment de midi.

(*Physique*) *Méridien magnétique* ; c'est un grand cercle qui passe par les pôles de l'aimant, et dans le plan duquel se dirige l'aiguille aimantée. Dans les endroits où l'aiguille n'a point de déclinaison, ce grand cercle se confond avec le *méridien* ; et dans les endroits où l'aiguille a de la déclinaison, ce grand cercle fait un angle avec le méridien, et cet angle est égal à la déclinaison de l'aiguille.

MÉRIDIENNE, s. f. ou LIGNE MERIDIENNE, même origine que MERIDIEN.

(*Astron. gnomon.*) Ligne qui marque le midi ; c'est une partie de la commune section du plan du méridien, et de l'horizon du lieu. On l'appelle quelquefois *ligne nord et sud.*

On appelle aussi, en général, *méridienne*, la commune section du *méridien* et d'un plan vertical, horizontal ou incliné. *V.* CADRAN.

Méridienne du tems moyen ; c'est celle qui marque le midi moyen, sur une courbe tracée, suivant l'équation du tems. C'est une ligne courbe faite à-peu-près comme un huit de chiffre fort alongé, serpentant autour de la méridienne du tems vrai. Cette ligne est telle que si l'on a une pendule à secondes, réglée selon le moyen mouvement du soleil, et qu'on lui fasse marquer midi, lorsque la lumière du trou de la plaque passe par cette courbe, à l'endroit convenable désigné par le jour du mois, la pendule marquera toute l'année midi, lorsque le soleil sera dans cette courbe.

M. de Grand-Jean de Fouchy est le premier qui ait parlé de cette *méridienne du tems moyen.* Il en traça une chez le comte de Clermont : M. Deparcieux en fit deux en 1740, et depuis ce tems-là on en a fait un grand nombre.

La ville de Genève en a fait tracer une en 1780, par M. Mallet, d'après laquelle on donne tous les jours un signal à l'église de Saint-Pierre, pour que tous les horlogers de la ville puissent régler les pendules sur le tems moyen, qui est le seul uniforme. On les règle de même en Angleterre.

(*Méd. diétét.*) *Méridienne* se dit aussi de l'action de dormir incontinent après le dîner. Ceux qui veulent conserver l'origine de

ce mot, disent *méridiane*, de *méridior*, dormir aussitôt après le dîner. Le peuple dit *mériane*.

MÉROCEL, s. f. du grec μηρὸς (*méros*), la cuisse, et de κήλη (*kélè*), hernie, tumeur.

(*Chirurgie*) Hernie crurale.

MERVEILLEUX, adj. et s. de *merveille*, fait du latin *mirabilia*, dont les Italiens ont fait *maraviglia*.

(*Poësie*) *Merveilleux*, dans le poëme épique, signifie ce qu'il y a de surprenant, d'admirable. C'est dans l'épopée que brillent ordinairement la pompe et la majesté de la poësie. Le poëte, enflammé d'un feu tout divin, se répand en nobles fictions, donne de la vie et de l'ame à tout, enfante des merveilles, crée, pour ainsi dire, un nouveau monde, où l'on voit agir à-la-fois les êtres réels et imaginaires.

MÉSAULE, s. m. du grec μέσαυλος (*mesaulos*), formé de μέσος (*mésos*), milieu, et d'αὐλὴ (*aulé*), palais, cour.

(*Archit.*) Les Grecs et les Romains appeloient ainsi une petite cour qui étoit entre deux corps de logis.

MÉSENTÈRE, s. m. du grec μεσεντέριον (*mesentérion*), formé de μέσος (*mésos*), moyen, qui est au milieu, et d'ἔντερον (*enteron*), intestin : littéralement, qui est au milieu des intestins.

(*Physiol.*) Toile membraneuse qui empêche les circonvolutions du canal intestinal de s'embarrasser les unes dans les autres, de s'entortiller, ou de s'étrangler par leurs différentes rencontres, et qui leur permet un frottement doux, et en même tems borné par ces attaches.

MÉSENTÉRIQUE, adj. de MÉSENTERE.

(*Physiol.*) Qui a du rapport au mésentère. Les artères, les glandes, les nerfs, et les veines *mésentériques*.

MÉSOCHONDRIAQUE, adj. du grec μέσος (*mesos*), moyen, et de χόνδρος (*chondros*), cartilage.

(*Physiol.*) Épithète donnée par Beorrhave à deux plans de fibres musculeuses, situées entre les segmens cartilagineux de la trachée-artère.

MÉSOCOLON, s. m. du gr. μέσος (*mésos*), qui est au milieu, et de κῶλον (*kôlon*), l'intestin côlon.

(*Physiol.*) Partie du mésentère qui répond au côlon.

MÉSOMÉRIE, s. f. du gr. μέσος (*mésos*), milieu, et de μηρὸς (*méros*), la cuisse.

(*Anat.*) La partie du corps située entre les cuisses, en latin, *interfeminium*.

MÉSORECTUM, s. m. du grec μέσος (*mésos*), milieu, et du lat. *rectum* : l'intestin *rectum*.

MÉSOTHENAR, s. m. du grec μέσος (*mésos*), moyen, et de θέναρ (*thénar*), le thenar : la paume de la main.

MESQUIN, adj. de l'italien *meschino*, formé de l'arabe *misken*, ou du syriaque *meskino*, l'un et l'autre dans la signification de pauvre, chétif.

(*Archit.*) *Mesquin* se dit aussi des colonnes, pilastres, et membres d'architecture dont les ornemens sont de mauvais goût, et par petites parties.

(*Peinture*) *Dessin mesquin*; cette expression signifie que le peintre s'est arrêté aux petites formes de la nature, à ses pauvretés, à ses *mesquineries*, au lieu de saisir ses belles et grandes formes.

Composition mesquine; c'est celle qui n'offre pas la richesse du sujet.

Exécution mesquine; c'est une exécution sèche et timide.

Manière mesquine; c'est une manière froide, petite et léchée.

Genre mesquin; c'est un genre petit par lui-même, et qui n'est pas relevé par la beauté de l'exécution.

MESSAGER, s. m. du lat. *missaticus*, employé dans les Capitulaires de Charlemagne. Celui qui fait un message, qui vient annoncer quelque chose, soit de lui-même, soit envoyé par autrui.

MESSIDOR, s. m. du lat. *messis*, moisson.

(*Calendrier*) Dixième mois de l'année de la république française. Ce mois qui a 30 jours, comme les

onze autres, commence le 19 juin, et finit le 18 juillet. Il est ainsi appelé parce que c'est dans ce mois que se font les moissons.

MESTRE, s. m. de l'italien *maestro*.

(*Marine*) C'est le grand mât d'une galère, ou de tout autre bâtiment latin.

MESURE, s. f. du lat. *mensura*, fait de *metior*, mesurer: ce qui sert de règle pour déterminer une quantité.

(*Géom.*) Certaine quantité qu'on prend pour une unité, et dont on exprime les rapports avec d'autres quantités homogènes.

Mesure d'un angle; c'est un arc décrit du sommet, et d'un intervalle quelconque entre les côtés de l'angle.

Mesure d'une surface plane; c'est une mesure qui a pour carré un pied, une toise, un décimètre, un mètre, ou toute autre longueur déterminée. On se sert des mesures carrées pour évaluer les aires des terreins, parce qu'il n'y a que les surfaces qui puissent mesurer des surfaces, et parce que les mesures carrées ont toute la simplicité dont une mesure soit susceptible, lorsqu'il s'agit de trouver l'aire d'une surface.

Mesure d'une ligne; c'est une ligne droite prise à volonté, et qu'on considère comme une unité; tel est le mètre.

Mesure de la masse; ce n'est autre chose que son poids. *Voyez* POIDS, GRAVITÉ.

(*Arith.*) *Mesure d'un nombre*; c'est un autre nombre qui mesure le premier, sans reste, ou sans laisser de fractions: ainsi, 9 est mesure de 27.

Mesure d'un solide; c'est un cercle dont le côté est un pied, un décimètre, un mètre, ou une autre longueur déterminée.

(*Algèbre*) *Mesure commune*; on appelle ainsi la quantité qui sert d'unité de comparaison à plusieurs grandeurs de la même espèce.

(*Astron.*) *Mesure du tems*; la *mesure* du tems, chez tous les peuples, a été assez communément déterminée par la durée de la révolution que la terre fait autour de son axe, et de-là les jours; par celle que la lune emploie à tourner autour de la terre, d'où l'on a compté par lunes, ou par *mois lunaires*; par celle où le soleil paroît dans des signes du zodiaque, et ce sont les mois solaires; et enfin, par le tems qu'emploie la terre à tourner autour du soleil, ce qui fait l'année.

Mesure du degré; ou *degré de la terre*; c'est l'espace de vingt-cinq lieues, parcouru dans le sens du méridien, pour que la ligne du zénith ou la ligne verticale ait changé d'un degré. *V.* DEGRÉ.

C'est à un Français, nommé Funel, que l'on doit la première connoissance un peu exacte de la grandeur de la terre; il porte cette mesure, qu'il fit en 1550, en allant à un degré au nord de Paris, et en comptant les tours de roue, à 56,746 toises.

La première *mesure* qu'on ait faite avec précision, est la *mesure* du degré, qui eut lieu en 1669, entre Paris et Amiens. Elle est de 57,074 toises.

Depuis ce tems on en a fait plusieurs autres; mais la *mesure* la plus importante, et celle qui, par son objet et ses résultats, fera une époque mémorable dans l'histoire des sciences modernes, est la *mesure* du quart du méridien, ou la distance de l'équateur au pôle, prise par les soins du gouvernement de la république française; et qui a fourni l'élément des nouvelles *mesures*.

(*Métrol.*) *Nouvelles mesures*; la variété continuelle des *mesures* entre les différens pays, a fait désirer de tout tems l'introduction d'une nouvelle *mesure* universelle. La longueur du pendule simple, quantité invariable et facile à retrouver dans tous les tems, sembloit donnée par la nature pour servir de mesure dans tous les pays. Mouton, astronome de Lyon, proposoit en 1670, pour *mesure* universelle, un pied géométrique, *virgula geometrica*, dont un degré de la terre contenoit 600,000; et pour en conserver la longueur à perpétuité, il remarquoit qu'un pendule de cette longueur faisoit

3,959 ; vibrations ou une demi-heure. Picard, en 1671, proposa une idée semblable. M. Huyghens qui avoit proposé, en 1656, l'application du pendule aux horloges, en parla de même en 1673, et la société royale de Londres se proposoit de l'adopter. Amontons et Bouguer insistèrent là-dessus. M. Dufay avoit fait agréer au ministre, M. Orry, un projet de règlement que la mort de l'un et de l'autre a suspendu. M. de la Condamine a écrit sur la même matière, et formé le même vœu en 1747. M. D'Anville a publié, en 1769, un traité des *mesures* itinéraires de tous les tems et de tous les pays.

Enfin l'assemblée constituante, par son décret du 8 mai 1790, chargea l'académie des sciences de préparer cettte grande opération. L'académie, après de longues discussions sur le choix du pendule, ou du méridien terrestre, proposa de faire dépendre les poids et mesures de la grandeur de celui-ci, et de fonder sur la distance de l'équateur au pôle, ou sur la *mesure* du quart du méridien terrestre, un système simple et régulier de *mesures* uniformes.

C'est de cette ligne qu'on a tiré le METRE (*V.* ce mot.), qui est sa dix millionième partie, et qui est devenu le type générateur de toutes les nouvelles *mesures*.

Mesures linéaires ; le *mètre*, dix millionième partie du quart du méridien terrestre, est une ligne de la longueur d'une demi-toise à-peu-près, et qui équivaut à 443 lignes de l'ancien pied de roi. Pour former le *mètre*, on a divisé la distance de l'équateur au pôle, ou ce qui est la même chose, le quart du méridien terrestre, toujours de dix en dix, jusqu'à ce qu'on fut arrivé à une mesure maniable, le METRE, et qui pût devenir l'élément des nouvelles mesures : cette mesure maniable est la dix millionième partie de cette distance, égale, en mesures anciennes, à trois pieds, o pouces, 11,276 lignes. *V.* METRE, DECAMETRE, HECTOMETRE, KILOMETRE, MYRIAMETRE, DECIMETRE, CENTIMETRE.

Mesures de superficie ; ces *mesures* sont une émanation naturelle des mesures de longueur, et le *mètre* leur sert de base. Un carré de *mètre* est un *mètre carré*, et ainsi de suite.

Mesures de solidité ; les solides se comparent à des mesures régulières que l'on nomme *cubes*, dont la longueur et la hauteur sont égales : par conséquent un cube qui a un *mètre* de côté, s'appelle un *mètre-cube*.

Appliquée au mesurage du bois de chauffage, cette mesure prend le nom de STERE. *V.* ce mot, ainsi que DECASTERE, DECISTERE.

Mesure de contenance ; ces *mesures* sont également déduites immédiatement du mètre, et voici comment.

La capacité d'un vase peut être assimilée au solide qui le rempliroit, et se mesure de la même manière. Ainsi, un vase de forme carrée, dont la largeur, la longueur et la profondeur intérieures, sont chacune d'un décimètre, donneroit une capacité d'un décimètre cube. On a appelé cette capacité LITRE (*V.* ce mot.), et on en a fait l'unité générique des mesures de contenance. Le *litre* est à-peu-près égal à l'ancienne pinte de Paris. *Voyez* DECILITRE, CENTILITRE, DECALITRE, HECTOLITRE.

Mesures - poids ; quoique les poids semblent, au premier abord, n'avoir qu'un rapport fort éloigné avec les *mesures* de longueur, ils en ont pourtant été déduits, de même que les autres mesures.

On a rempli d'eau distilée un vase d'une capacité égale à un *décimètre-cube* ; et le poids de cette eau a servi de base aux mesures de pésanteur ou poids ; on l'a nommé KILOGRAMME, qui veut dire mille *grammes*. *Voyez* KILO, GRAMME, HECTOGRAMME, DECAGRAMME, DECIGRAMME, CENTIGRAMME, MILLIGRAMME.

(*Archit.*) *Prendre des mesures* ; c'est rapporter sur le papier celles que l'on détermine avec quelque instrument.

Donner des mesures ; c'est régler la proportion de ce qu'on désire,

par rapport à l'usage du lieu et à la connoissance qu'on en a.

(*Poësie*) *Mesure* se dit de l'arrangement et de la cadence d'un certain nombre de syllabes qui composent un vers.

(*Musique*) *Mesure* est encore la division de la durée du tems en plusieurs parties égales, assez longues pour que l'oreille en puisse saisir et subdiviser la quantité, et assez courtes pour que l'idée de l'une ne s'efface pas avant le retour de l'autre, et qu'on sente l'égalité.

Chacune de ces parties égales s'appelle aussi *mesure*; elles se subdivisent en d'autres parties aliquotes, qu'on nomme tems, et qui se marquent par des mouvemens égaux de la main ou du pied.

(*Escrime*) *Mesure* se dit encore de la distance convenable pour parer ou porter un coup d'épée.

Etre hors de mesure; c'est n'être pas à la distance qu'il faut pour porter ou parer un coup d'épée.

Rompre la mesure; c'est se mettre hors de portée de recevoir un coup d'épée.

(*Manége*) *Mesure* se prend quelquefois pour la cadence d'un cheval, en parlant de ses allures. Ainsi, l'on dit: *Ce cheval fournit* son air *avec toute la mesure et la précision possible.*

MESURÉ, adj. de MESURE.

(*Musique*) Ce mot répond à l'italien *a tempo*, ou a *batuto*, et s'emploie, sortant d'un récitatif, pour marquer le lieu où l'on doit commencer à chanter en mesure.

METACARPE, s. m. du gr. μετὰ (*méta*), après, et de καρπὸς (*karpos*), le carpe ou le poignet.

(*Anat.*) C'est la partie de la main, située entre le carpe et les doigts; sa partie interne est appelée la paume de la main, et l'externe, le dos.

METACHERESE, s. du grec μετάχρησις (*métachérésis*), dérivé de μεταχωρέω (*métachôréô*), passer d'un endroit à un autre.

(*Méd.*) Transport d'humeur morbifique d'une partie dans une autre, et par conséquent de la maladie qu'elle occasionne.

MÉTACHRONISME, s. m. du grec μετὰ (*méta*), préposition qui marque changement, métamorphose, et de χρόνος, tems.

(*Chronol.*) Espèce d'anachronisme qui consiste à avancer la date d'un événement.

MÉTAIRIE, s. f. du lat. barb. *medietaria*, formé de *medietas*, *medietarius*, métayer.

(*Agric.*) Ferme exploitée sous la condition de retenir, de la part du métayer, pour ses travaux, la moitié de la récolte.

MÉTAL ou MÉTAUX, s. m. du gr. μέταλλον (*métallon*), formé de μετὰ (*méta*), après, d'ἄλλα (*alla*), autre, après les autres: parce que, dit Pline, une mine en engendre une autre.

(*Minéral.*) Les *métaux* sont des corps combustibles d'une nature particulière; ce sont les corps de la nature les plus pesans.

Les *métaux* peuvent être considérés, ou par rapport à leurs propriétés physiques, ou à leurs propriétés chimiques.

Les propriétés physiques générales des substances métalliques sont l'OPACITÉ, la PESANTEUR, la DUCTILITÉ, la TENACITÉ, la facilité de pouvoir se cristalliser, la SAVEUR, et l'ODEUR. *V.* ces mots.

Les qualités chimiques des métaux, sont la FUSIBILITÉ, la CALCINABILITÉ, la VITRIFICABILITÉ, la VOLATILITÉ, la tendance à la COMBINAISON. (*V.* ces mots), avec différentes substances.

Tous les métaux sont plus ou moins fusibles, et quand ils sont fondus, ils prennent toujours une figure sensiblement convexe, plus élevée vers le centre que vers les bords, ce qui les distingue des autres fluides. Quand ils sont en très-petites masses, ils forment des globules ronds et quelquefois coniques; presque tous brûlent avec flamme; exposés au feu avec le contact de l'air, ils se décomposent et se réduisent en chaux, ou en une espèce de terre métallique. Ces chaux poussées à un grand feu se vitrifient et se volatilisent.

Le minéralogiste considère les substances métalliques sous le coup

d'œil sous lequel la nature les lui présente.

Les *métaux natifs ou vierges*, sont les métaux que la nature présente sous leur forme métallique.

Les métaux sont plus souvent combinés avec d'autres substances qu'on appelle MINERALISATEURS. (*V.* ce mot.)

Ces combinaisons portent le nom de MINES ou de MINERAL (*V.* ces mots.)

Ainsi, les mines d'argent, les mines de cuivre, etc., sont différentes combinaisons que contractent l'argent, le cuivre, etc., dans l'intérieur de la terre.

Depuis peu d'années le nombre des substances métalliques connues s'est considérablement augmenté; on compte maintenant 23 métaux: et tout récemment encore, on prétend en avoir découvert deux autres; mais on est jusqu'ici trop peu éclairé sur leur origine et sur leur nature, pour pouvoir donner cette découverte comme bien certaine.

La ductilité des métaux étant une de leurs propriétés les plus marquées, les anciens minéralogistes avoient partagé les substances métalliques en deux classes, dont l'une contenoit les métaux les plus ductiles, et l'autre, ceux qui étoient dépourvus de cette propriété, ou qui la possédoient dans un degré peu éminent. De là étoit venu la division en métaux ductiles, et les métaux non-ductiles, qu'on nommoit encore demi-métaux; mais depuis qu'on est parvenu à rendre ductiles des métaux tel que le *zinc* et le *mercure* que l'on regardoit auparavant comme peu ou point susceptibles de ductilité, les naturalistes modernes ont rejeté cette division comme complètement inutile, bien convaincus qu'ils sont qu'il n'y a point, à cet égard, de démarcation naturelle.

Voici les substances métalliques connues, suivant l'ordre de leur perfection présumée: l'OR, l'ARGENT, le PLATINE, le MERCURE, le CUIVRE, le FER, l'ETAIN, le PLOMB, le ZINC, le BISMUTH, l'ANTIMOINE, le COBALT, le NIKEL, le TELLURE, l'ARSENIC, le MOLYBDENE, le MANGANESE, le TUNGSTENE, le CHROME, l'URANE, le TITANE, le COLOMBIUM, le TANTALE, le PALLADIUM, l'ANONYME, *V.* ces mots.

Les quatre derniers *métaux* sont connus depuis trop peu de tems pour qu'on puisse juger de leur degré de perfection.

MÉTALEPSE, s. m. du grec μετάληψις (*métalépsis*), transmutation, transposition, formé de la prépos. μετὰ (*méta*), qui marque le changement, et de λαμβάνω (*lambanó*), prendre.

(*Elocut.*) Figure par laquelle on prend l'antécédent pour le conséquent, ou le conséquent pour l'antécédent; quand on exprime ce qui suit, pour faire entendre ce qui précède, ou ce qui précède pour faire entendre ce qui suit, c'est une *métalepse*. Mithridate, dans Racine, a dit:

C'en est fait, madame, et j'ai vécu.

pour dire: *Je vais cesser de vivre, Je renonce à la vie.*

MÉTALLEITÉ, s. f. du grec μέταλλον (*métallon*), métal, et d'*ensentis*, être.

(*Chimie*) Etat des métaux qui réunissent les propriétés qui les caractérisent, telles que la ductilité, et la fusibilité, etc., par opposition à l'état où ils sont, quand ils ne paroissent pas sous la forme métallique, mais dans l'état de chaux, de mine, etc.

MÉTALLIQUE, adj. même origine que METAL.

(*Minéral.*) Qui est de métal, qui concerne le métal.

(*Numismat.*) Il se dit aussi de ce qui concerne les médailles; ainsi, l'on dit: *science métallique*, *histoire métallique*, pour la science des médailles, l'histoire des médailles.

MÉTALLISER, v. adj. même origine que METAL.

(*Minéral.*) Faire prendre à une substance la forme métallique.

MÉTALLISATION, s. f. de *métal*, et du lat. *ago*, agir, opérer.

(*Minéral.*) Opération par laquelle la nature fait passer à l'état

de métal les divers fluides qui circulent dans le sein de la terre.

MÉTALLOGRAPHIE, s. f. du grec μέταλλον (*métallon*), métal, et de γράφω (*graphô*), décrire : description des métaux.

(*Minéral.*) La science, la connoissance des métaux.

MÉTALLURGIE, s. f. du grec μέταλλον (*métallon*), et d'ἔργον (*ergon*), travail, ouvrage.

(*Métall.*) L'art de travailler les métaux ; c'est l'art de les tirer de la mine, de les séparer des substances avec lesquelles ils sont mêlés, de les préparer pour les différens usages de la vie.

MÉTAMORPHOSE, s. f. du gr. μεταμόρφωσις (*métamorphôsis*), formé de μετὰ (*méta*), préposition qui marque changement, et de μορφὴ (*morphê*), figure, forme : changement de forme, de figure ; transformation.

(*Mythologie*) Il se dit particulièrement des changemens que les anciens croyoient avoir été faits par les dieux. On appelle, dans ce sens, les *Métamorphoses*, un poëme qu'Ovide a composé sur le sujet des *métamorphoses*.

(*Entomologie*) Les naturalistes emploient aussi ce mot pour exprimer les différens états par lesquels passent certains insectes avant de devenir des insectes parfaits ; comme la chenille, le ver à soie. En quittant l'œuf, ces insectes ne sont encore qu'une *larve*, espèce de masque sous lequel l'insecte est caché. Parvenu à son dernier accroissement, l'insecte subit une *métamorphose* et passe à l'état de chrysalide ou de *nymphe*, dans lequel il reste immobile jusqu'à sa dernière transformation : alors, il rompt toutes ses enveloppes, et devient insecte parfait, pourvu d'ailes, de pattes, et des organes de la génération ; il remplit le vœu de la nature en peuplant la terre de nouveaux individus.

MÉTAPHORE, s. f. du grec μεταφορὰ (*métaphora*), transposition, dérivé de μεταφέρω (*métaphérô*), dont la racine est φέρω (*phérô*), porter : littéralement, transport.

(*Élocut.*) Figure par laquelle on transporte la signification d'un mot à une autre signification, qui ne convient qu'en vertu d'une comparaison qui est dans l'esprit ; quand on dit : *les sciences chassent les ténèbres de l'ignorance* ; le mot *sciences* perd ici sa signification propre, pour prendre celle de *lumière*, et cela par la comparaison qu'on fait entre les sciences, qui éclairent l'esprit, et la lumière du soleil, qui nous fait voir les objets en dissipant les ténèbres de la nuit.

MÉTAPHRASE, s. f. du grec μετάφρασις (*métaphrasis*), dérivé de μεταφράζω (*métaphrasô*), interpréter, formé de μετὰ (*méta*), prépos. qui indique le changement, et de φράζω (*phrasô*), parler : parler d'une autre manière, dans une autre langue.

(*Litterat.*) Interprétation, traduction. De-là on a appelé *métaphraste* celui qui interprète, qui traduit un auteur. Ménage, dans sa Requête des Dictionnaires, a appelé Baudoin le *Métaphraste*, parce que c'étoit un grand traducteur.

MÉTAPHYSIQUE, s. f. du grec μετὰ (*méta*), après, et de φυσικὰ (*phusica*), physique : après la physique ; parce que c'est le traité d'Aristote qui est placé après celui de la physique. D'autres veulent que μετὰ (*meta*), signifie, ici, au-delà, au-dessus, au-dessus de la physique, parce que les matières que traite la métaphysique sont d'un ordre supérieur à celles que traite la physique.

(*Didact.*) La science qui traite des premiers principes de nos connoissances, des idées universelles, des êtres spirituels. *Chaque science a sa métaphysique.*

MÉTAPLASME, s. m. du grec μεταπλάσσω (*métaplassô*), transformer, changer.

(*Grammaire*), changement qui se fait en retranchant dans un mot, une lettre, une syllabe. Ainsi c'est par *métaplasme* que l'on dit, *malgré lui*, *malgré ses devts*, pour,

malgré lui, *malgré ses aidans*, que l'on a dit d'abord.

MÉTAPTOSE, s. m. du grec μεταπίπτω (*metapiptô*), passer, changer en pis ou en mieux, dérivé de πίπτω (*piptô*) tomber.

(*Méd.*) Changement d'une maladie dans une autre, soit lorsque le changement se fait en mieux par le transport de la matière morbifique d'une partie noble dans une autre qui ne l'est point; ou quand le changement se fait en pis, c'est-à-dire, lorsque la matière morbifique passe dans une partie plus noble que celle où elle étoit auparavant.

MÉTASTASE, s. f. du grec μετίστημι (*metistêmi*), transporter.

(*Méd.*) Changement d'une maladie en une autre qui lui succède immédiatement. Ce changement se fait par le transport de la matière morbifique dans un autre endroit que celui qui étoit le foyer de la maladie.

MÉTATARSE, s. m. du grec μετὰ (*méta*), après, et de ταρσὸς (*tarsos*), le tarse, le coup-de-pied.

(*Anat.*) Assemblage de petits os articulés par une de leurs extrémités avec le tarse, et de l'autre avec la première phalange des orteils.

MÉTATHÈSE, s. f. du grec μετατίθημι (*metatithémi*), porter d'un lieu à un autre.

(*Méd.*) On se sert de ce mot, en médecine, en parlant des causes morbifiques que l'on transporte dans des lieux où elles ne peuvent pas causer beaucoup de dommage, quand on ne peut point les évacuer.

(*Grammaire*) C'est aussi le nom d'une figure grammaticale, qui se fait par une transposition de lettres dans un mot, ou de mots dans un discours. C'est par *métathèse* que l'on dit *troubler*, pour *tourbler*, de *turbare*.

MÉTEMPSYCOSE ou MÉTEMPSYCHOSE, s. f. du grec μετὰ (*méta*), qui marque changement, d'ἐν (*en*), dans, et de ψυχὴ (*psuché*), ame; passage de l'ame, d'un corps dans un autre.

(*Philos.*) Passage d'une ame dans un corps autre que celui qu'elle animoit. Cette opinion, que Pythagore avoit prise des anciens Brachmanes, dure encore parmi les Banians et les autres idolâtres de l'Inde et de la Chine.

MÉTEMPTOSE, s. f. du grec μετὰ (*méta*), après, et de ἐμπίπτω (*empiptô*) tomber, survenir: qui survient après.

(*Astron.*) Equation solaire des nouvelles lunes, qui arrivent un jour plutôt, quand on a ôté un jour d'une année séculaire. *V.* PROEMPTOSE.

MÉTÉORE, s. m. du grec μετέωρος (*météôros*), haut, élevé; dérivé de μετὰ (*méta*), au-dessus, et de ἀείρω (*aéirô*), élever: corps qui s'élève dans l'air.

(*Physique*) On appelle *météores* tous les phénomènes qui se passent dans l'atmosphère.

On peut distinguer quatre sortes de *météores*; savoir:

Météores aériens; ce sont les vents qui sont de plusieurs sortes et produits par plusieurs causes. *V.* VENT.

Météores aqueux; ce sont tous ceux qui sont produits par les vapeurs ou les substances qui tiennent de la nature de l'eau, et qui s'élèvent dans l'atmosphère. *V.* SEREIN, ROSÉE, ROSÉE BLANCHE, BROUILLARDS, GIVRE, FRIMATS, NUAGES, BRUME, PLUIE, NEIGE, GRÊLE.

Météores lumineux; ce sont ceux qui résultent des vapeurs et des exhalaisons combinées avec la lumière. *V.* ARC-EN-CIEL, COURONNES, PARHELIES, LUMIERE ZODIACALE, AURORE BORÉALE, etc.

Météores enflammés; ce sont ceux qui sont vraisemblablement produits par les exhalaisons qui s'enflamment et brûlent dans l'atmosphère. *V.* FEUX FOLETS, ÉTOILE TOMBANTE, ECLAIR, TONNERRE, FOUDRE.

MÉTÉORISME, s. m. même origine que MÉTEORE.

(*Méd.*) Les médecins ont donné, par analogie, le nom de *météore* à toutes les tumeurs extrêmement éle-

vées ; mais ils désignent particulièrement par *météorisme*, une élévation contre nature, occasionnée par des vents ou des flatuosités.

MÉTÉOROLOGIE, s. f. du grec μετέωρος (*météôros*), météore, et de λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Phys.*) Partie de la physique qui traite des *météores;* qui explique leur origine, leur formation, leurs différentes espèces, leurs apparences, etc.

MÉTÉOROLOGIQUE, adject. même origine que MÉTÉOROLOGIE : qui concerne les *météores.*

(*Phys.*) Épithète que l'on donne à ce qui a rapport aux météores, et, en général, à tous les changemens et altérations qui arrivent dans l'atmosphère. On appelle, par exemple, *observations météorologiques* toutes celles que l'on fait sur les différentes espèces de météores; tels que la pluie, la neige, la grêle, les brouillards, le tonnerre, l'arc-en-ciel, etc.

On appelle aussi *instrumens météorologiques* ceux qui sont destinés à faire connoître l'état ou la disposition de l'atmosphère, par rapport à la chaleur ou au froid, au poids, à l'humidité, etc. Dans cette classe d'instrumens sont compris les baromètres, thermomètres, hygromètres, etc.

MÉTHODE, s. f. du grec μέθοδος (*méthodos*), composé de μετὰ (*méta*) par, et d'ὁδὸς (*hodos*) : voie, chemin ; par un chemin, par une voie ; on la manière d'arriver à un but par la voie la plus convenable.

(*Didact.*) Manière de dire ou de faire quelque chose avec un certain ordre, et suivant certains principes.

(*Elocut.*) Les rhéteurs définissent la *méthode*, l'art de bien disposer une suite de plusieurs pensées, ou pour découvrir la vérité que l'on cherche, ou pour la démontrer aux autres quand on l'a trouvée. La première est l'ANALYSE, et l'autre la SYNTHÈSE. (*V.* ces mots). Ainsi, *méthode analytique*, c'est celle qui passe du plus composé au plus simple.

Méthode synthétique, celle qui passe du plus simple au plus composé.

(*Mathématiques*) On appelle *méthode*, en mathématiques, la route que l'on suit pour résoudre un problème. On distingue, comme dans les autres sciences, deux sortes de *méthodes*, l'*analyse* et la *synthèse*; mais, dans les mathématiques, ces mots ont deux sens, l'un qui est le même que celui qu'ils ont par-tout ailleurs; l'autre, qui s'est introduit depuis la révolution opérée par Descartes.

Par l'*analyse*, on cherche une vérité inconnue. Par la *synthèse*, on prouve une vérité énoncée. L'objet est différent, mais la méthode est la même.

Toutes les opérations des mathématiques tendent à connoître deux expressions différentes d'une même quantité. Si une des deux expressions est donnée, et qu'on cherche l'autre, en supposant qu'on en connoît la forme et les quantités dont elle doit être fraction, on a un problème à resoudre : voilà l'*analyse*. Si on connoît les deux expressions, il faut prouver qu'elles conviennent à une même chose, et on a un théorème à démontrer; c'est ce qu'on appelle *synthèse*.

On donne encore le nom de *synthèse* à la géométrie des anciens, et celui d'*analyse* à l'algèbre littérale, employée par les modernes. Quelquefois ces deux méthodes ne diffèrent qu'en ce que l'on désigne dans l'une par deux lettres, la même ligne, que dans l'autre on désigne par une seule. Mais il y a, en générale, entre ces deux méthodes, des différences essentielles qui rendent celle des modernes fort préférable. Les opérations qu'on emploie dans la méthode des anciens, se font toutes sur des quantités déterminées, et par conséquent elle convient toujours à des solutions en nombre limité. Ainsi, elles ne peuvent pas renfermer les quantités arbitraires, qui, dans bien des problèmes, doivent rester dans les solutions. L'*analyse* a encore une autre avantage; c'est que toutes les solutions pratiques et approchées se font bien plus commodément par des tables

arithmétiques que par des constructions ; les erreurs inévitables y sont d'ailleurs plus aisées à apprécier, et en général on a préféré l'analyse, dans les travaux immenses qu'on a faits sur le système du monde. Enfin, les opérations de la *synthèse* sont plus compliquées, sa marche plus difficile à suivre, ses résultats moins généraux ; elles demandoient pour bien des problèmes un travail impraticable ; aussi a-t-elle été abandonnée de presque tous les géomètres, et elle n'a plus pour elle que le nom de Newton, qui s'en servit, dit-on, pour cacher la route qu'il avoit suivie, et qui sûr de l'admiration des grands géomètres, avoit la foiblesse de vouloir encore étonner les esprits médiocres.

(*Hist. nat.*) La multitude des êtres rendent l'histoire naturelle incertaine et confuse ; il falloit un fil pour se conduire dans cet immense labyrinthe ; on a imaginé les *méthodes*. Ces distributions, en groupant les êtres qui ont entr'eux des rapports constans, servent à les faire reconnoître avec plus de facilité. Chaque partie de l'Histoire Naturelle a sa *méthode* ou ses *méthodes* particulières.

(*Minéralogie*) On a établi différentes méthodes pour la classification des minéraux. Les unes sont fondées sur des caractères extérieurs, principalement sur la figure des cristaux ; d'autres ont pour base les principes constituans décomposés par les procédés chimiques. Parmi les *méthodes* ou systèmes minéralogiques, on distingue ceux de *Wallerius*, *Bergmann*, *Werner*, *Daubenton*, *Haüi*. En ce moment les minéralogistes sont partagés entre la méthode de Werner et celle d'Huüy : la première qui a pour base les principes constituans des minéraux, est enseignée dans toute l'Europe ; celle d'Haüy, qui est fondée sur les caractères extérieurs des minéraux, est enseignée à Paris.

(*Botan.*) On appelle *méthode*, en botanique une espèce d'ordre, d'arrangement, où les plantes, d'après certains principes, sont divisées par classes, par ordres, par sections ou par familles, par genres, par espèces, dont on distingue encore les variétés.

Les principes qui servent de base aux divisions et aux subdivisions des méthodes, peuvent varier ; mais il est nécessaire qu'ils soient fondés sur les parties constantes et apparentes qui peuvent le mieux caractériser les plantes, afin que l'on puisse, à l'aide de ces parties caractéristiques, trouver le nom que les botanistes s'accordent à donner à celle que l'on désire connoître, et parvenir ensuite à la connoissance de leurs propriétés et de leurs usages.

On distingue en botanique deux *méthodes* ; la *méthode naturelle* et la *méthode artificielle*. *Voyez* BOTANIQUE.

Dans le nombre des *méthodes* qui ont été publiées jusqu'à ce jour, il y en a trois supérieures à toutes les autres, et qui ont immortalisé leurs auteurs : ce sont les *méthodes* de *Tournefort*, de *Linnæus*, et de *Jussieu*. La première est abandonnée ; mais celle de *Linnæus* a été adoptée par tous les botanistes de l'Europe, excepté ceux de Paris, qui suivent celle de *Jussieu*.

Méthode de Linnæus ; la *méthode* de ce grand naturaliste a été nommée *système sexuel*, parce qu'elle est fondée en général sur la considération des parties mâles et femelles des plantes, c'est-à-dire, sur les étamines et sur les pistils.

Linnæus n'est pas le premier qui ait examiné ces organes. Plusieurs anciens naturalistes avoient soupçonné le sexe des plantes, Pline en parle ; Rai et Camerarius font mention des parties mâles et femelles des plantes ; Cisalpin et Vaillant en ont également parlé : Tournefort les a décrites ; mais *Linnæus* est le premier qui, les considérant comme les parties essentielles de la reproduction, et dès lors comme les plus constantes dans toutes les espèces, y ait cherché les caractères génériques et classiques d'une méthode. Dans l'acte de la fructification il ne vit plus que celui de la génération qu'il appella *les noces du règne végétal* ; le *calice* est le *lit conjugal*, auquel la *corolle* sert de dais ; les *filets* des *étamines* sont

les *vaisseaux spermatiques* ; leurs sommets ou *anthères* sont les *testicules* ; la poussière des sommets est la *liqueur séminale* ; le *stigmate* du *pistil* devient la vulve ; le *style* est le *vagin* ou la *trompe* ; le *germe* est l'*ovaire* ; le *péricarpe* est l'*ovaire fécondé* ; la *graine est l'œuf* ; et le concours des *mâles* et des *femelles* est nécessaire à la fécondation.

Plein de ses nouvelles idées, *Linnæus* fonda ses classes sur les *étamines* ou parties mâles ; ses ordres sur les *pistils*, ou parties *femelles*, et ses genres sur toutes les parties de la génération, exclusivement aux autres parties de la plante.

Le système sexuel de *Linnæus* comprend six grandes divisions, fondées, la première, sur le nombre des étamines ; la seconde sur leur position ; la troisième sur leur proportion ; la quatrième, sur leur connexion entr'elles ou avec les pistils ; la cinquième, sur la séparation des fleurs mâles et des fleurs femelles, soit sur le même individu, soit sur des individus différens ; la sixième enfin, sur l'absence apparente des fleurs ou des fruits.

Dans la première division se trouvent les onze premières classes distinguées par le nombre des étamines, depuis la MONANDRIE, jusqu'à LA DECANDRIE ; (*V.* ces mots) ; noms qui expriment le nombre des étamines ou organes mâles ;

La seconde division comprend les plantes remarquables par le nombre et l'insertion des étamines, et qui forment la douzième et la treizième classe. L'ICOSANDRIE et la POLYANDRIE, (*V.* ces mots), c'est-à-dire, les plantes dont les fleurs ont depuis douze jusqu'à vingt étamines, et celles qui en ont depuis vingt jusqu'à cent, ou un plus grand nombre.

Dans la troisième division sont comprises les plantes caractérisées par le nombre et la proportion des étamines.

Elles forment la quatorzième et la quinzième classe, appellée la DIDYNAMIE et la TETRADYNAMIE (*V.* ces mots), c'est-à-dire, à deux ou quatre puissances.

La quatrième division comprend les plantes distinguées par la réunion de quelques parties des étamines, entr'elles ou avec les pistils ; elles forment cinq classes. *V.* MONADELPHIE, DIADELPHIE, POLYADELPHIE, SYNGENESIE, CYNANDREE. (*V.* ces mots.)

La cinquième division *réunit* toutes les plantes qui se distinguent par la séparation des sexes. *Voy.* MONECIE, DIOECIE, POLYGAMIE.

La sixième, enfin, comprend les plantes remarquables par l'occultation, ou le peu d'apparence des fleurs. *V.* CRYPTOGAMIE.

Chaque classe est ensuite divisée en plusieurs ordres fondés sur le nombre des pistils, sur les semences ou fruits, etc. *V.* MONOGYNIE, etc., GYMNOSPERMIE, etc., MONADELPHIE, etc., SYNGENESIE, etc.

Méthode naturelle de Jussieu ; la *méthode* de Jussieu est appelée *naturelle*, par opposition à celle de *Linnæus*, qu'on appelle *artificielle* ; parce que le premier a suivi la marche de la nature, en rapprochant les plantes qui ont de très-grands rapports fondés sur la considération de l'ensemble ; au lieu que l'autre ne les a rapprochées que par des caractères particuliers, comme les étamines, la fleur, le fruit, etc. ; d'où il arrive que deux plantes qui dans la première sont très-voisines, se trouvent aux deux extrémités de la méthode de Linnæus.

D'après la méthode de Bernard Jussien, les plantes sont d'abord divisées en ACOTYLEDONES, MONOCOTYLEDONES, et DICOTYLEDONES. (*V.* ces mots.)

La première division comprend les caractères qui sont essentiels, invariables, *toujours un formes*, et tirés des organes les plus importans ; tels sont les nombres des lobes ou *cotylédons* qui accompagnent l'embryon dans la semence, l'insertion des étamines, ou leur situation relativement au pistil, l'insertion de la corolle, lorsqu'elle porte les étamines.

La seconde division présente les caractères généraux *presque uni-*

formes, et variables seulement par exception, tirés des organes non essentiels; tels sont la présence ou l'absence du périsperme, celle du calice ou de la corolle, quand celle-ci ne porte point les étamines, la structure de cette corolle, considérée comme MONOPETALE, ou POLYPETALE (*V.* ces mots), la situation respective du calice et du pistil, la nature du périsperme.

La troisième division offre des caractères que l'auteur appelle *à moitié uniformes*, c'est-à-dire, tantôt variables, de quelque organe qu'ils soient tirés; tels sont le calice MONOPHYLLE (*V.* ce mot), le nombre des OVAIRES, le nombre, la proportion mutuelle, et la convexion des étamines, la structure intérieure du péricarpe.

Toute la méthode de Jussieu est fondée sur ces trois divisions des caractères des plantes.

(*Médecine*) En termes de médecine, on dit *méthode curative*, pour dire traitement *méthodique* des maladies; et on appelle *médecin méthodique*, celui qui s'attache exactement à la *méthode* prescrite par les règles de la médecine, par opposition à *médecin* EMPIRIQUE (*V.* ce mot), celui qui ne s'attache qu'à l'expérience.

MÉTIER, s. m. du lat. *ministerium*, qui s'est dit d'abord des grands officiers de l'Empire, et que l'on a appliqué ensuite aux moindres artisans.

(*Technol.*) Profession d'un art mécanique. Il se dit aussi d'une espèce de machine qui sert à certaines manufactures. *Métier à bas*, *métier de tisserand*.

MÉTIS, ISSE, adj. de l'espagnol *mestizo*, fait du lat. *mixtus*, mélangé.

(*Hist. nat.*) C'est le nom que les Espagnols donnent aux enfans qui sont nés d'un Espagnol et d'une Indienne, ou d'un Indien et d'une Espagnole.

(*Botan.*) Il se dit aussi des fleurs et des fruits nés du mélange de deux espèces; ce qui produit des variétés, de même que parmi les substances animales.

MÉTONOMASIE, s. f. du grec μετὰ (*méta*), préposition qui indique le changement, et d'ὄνομα (*onoma*), nom: changement de nom.

(*Littérat.*) Plusieurs savans du dernier siècle ont eu la manie de changer leur nom en un autre; et cette fantaisie se répandit dans toutes les écoles en si peu de tems, et avec tant d'impétuosité, que la *métonomasie* mérita de se voir compter parmi les choses les plus communes de la république des lettres.

MÉTONYMIE, s. f. du grec μετωνυμία (*metônumia*), fait de μετὰ (*méta*), préposition qui marque changement, et d'ὄνομα (*onoma*), nom.

(*Elocut.*) Ce changement est commun à tous les tropes, puisque jamais un nom n'y est pris dans le sens propre; mais la *métonymie* diffère des autres tropes, en ce qu'elle n'est pas fondée, comme les autres, sur un rapport de ressemblance ou d'opposition, mais sur un rapport de relation, comme de la cause à l'effet, de l'effet à la cause, du contenant au contenu, du lieu où la chose se fait à la chose même, du signe à la chose signifiée.

MÉTOPE, s. f. du grec μετὰ (*méta*), entre, et d'ὀπὴ (*opé*), trou; entre trou, dont on a fait entre vous: distance d'un trou à un autre.

(*Archit.*) Intervalle carré entre les triglyphes de la frise de l'ordre dorique.

MÉTOPOSCOPIE, s. f. du grec μέτωπον (*métôpon*), front, formé de μετὰ (*méta*), au-dessus, d'ὄψ (*ôps*), œil, et de σκέπτομαι (*skeptomai*), considérer.

(*Physiogn.*) Partie de la physiognomonie qui enseigne à connoître le tempérament et les mœurs des personnes par la seule inspection des traits du visage.

MÈTRE, s. m. du grec μέτρον (*métron*), mesure.

(*Poësie*) Le *mètre*, en poësie, s'entend de la forme des pieds qui composent le vers. Le rythme est un espace terminé selon certaines

lois, et le mètre est un rythme dont chaque partie est de plus remplie selon certaines lois. Que l'on suppose un rythme de deux tems; de quelque façon qu'on le remplisse, et qu'on le détermine, il en résulte toujours deux tems. Le rythme ne considère que le seul espace pris en lui-même; mais si cet espace est rempli de sons, comme il y en a de brefs et de longs, il en faudra plus ou moins pour le remplir, ce qui produira différens mètres sur le même rhytme. Par exemple, un rythme de deux tems peut être rempli par deux longues, ou par une longue et deux brèves, par deux brèves et une longue, par une longue entre deux brèves, ou par quatre brèves. Voilà cinq espèces de *mètres* sur un même rhytme. La langue française n'a point de *mètres* proprement dits, quoiqu'elle ait des longues et des brèves dont ils sont composés. Sa construction n'a pas assez de flexibilité pour assujettir les poëtes à tels pieds déterminés dans toute la suite d'un ouvrage. *Voy.* TEMS, RYTHME, PIEDS, MESURES.

En style marotique, *mètre* signifie vers; *métrifier*, pour faire des vers.

(*Métrologie*) *Mètre* est aussi le nom d'une nouvelle mesure linéaire de la république française; c'est l'élément de toutes les autres mesures, et même des poids. *V.* MESURES, POIDS.

Le *mètre* est une ligne égale à la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre, ou, ce qui est la même chose, à la distance de l'équateur au pôle; distance qui a été évaluée, en mesurant avec le plus grand soin un arc du méridien, passant par Paris, et terminé d'une part à Dunkerque, et de l'autre à Barcelonne en Espagne: ce qui comprend une étendue de plus de dix degrés.

La distance du pôle de l'équateur une fois évaluée, on la divise de dix en dix parties jusqu'à la dix-millionième partie, qui par un hazard heureux s'est trouvée d'une grandeur peu différente de la demi-toise, et de plusieurs autres mesures déjà consacrées par l'usage. En mesures anciennes, le *mètre* est égal à 3 pieds 0 pouces 11,296 lignes.

Le *mètre* en longueur est l'élément de toutes les mesures linéaires. Le *mètre* carré est l'élément de toutes les mesures de superficie. Le *mètre* cube est l'élément de toutes les mesures de capacité. Le *mètre* est encore l'élément de tous les poids; car, si l'on suppose un *mètre* cube d'eau distilée, qui, pesé dans le vide et à la température de la glace fondante, pèse 1,000,000 grammes, la millionième partie du poids de ce *mètre* cube sera le *gramme*, lequel est l'élément de tous les poids.

MÉTRENCHYTE, s. f. du grec μήτρα (*métra*), matrice, d'ἐν (*en*), dans, et de χύω (*chuô*), verser.

(*Chirurgie*) Espèce de seringue avec laquelle on fait des injections dans la matrice.

MÉTRIOPATHIE, s. f. du grec μέτριος (*métrios*), modéré, et de πάθος (*pathos*), passion, affection.

(*Philos.*) État d'une personne qui modère ses passions et ses douleurs. C'est à cet état qu'aspiroient les stoïciens.

MÉTRIQUE, adj. de METRE, *V.* ce mot.

(*Poësie*) Art *métrique*; on appelle ainsi la partie de l'ancienne poëtique qui a pour objet la quantité des syllabes, le nombre et la différence des pieds qui doivent entrer dans les vers. C'est ce qu'on appelle autrement PROSODIE, *V.* ce mot.

On appelle aussi *vers métriques*, certains vers assujettis à un certain nombre de voyelles, longues ou brèves, tels que les vers grecs et latins.

MÉTROLOGIE, s. f. du grec μέτρον (*métron*), mesure, et de λόγος (*logos*), discours, traité: traité des mesures. *La métrologie de Paucton.*

MÉTROMANIE, s. f. du grec μέτρον (*métron*), mesure; vers, et de μανία (*mania*), manie, folie: la folie, la manie des vers.

(*Littérat.*) Mot inventé par

M. Piron, pour servir de titre à une comédie, en vers et en cinq actes, représentée pour la première fois le 10 janvier 1738, et dont le principal personnage est possédé de la manie de faire des vers.

MÉTRO-MÈTRE, s. m. composé du grec μέτρον (*métron*), mesure, qui est ici répété deux fois : mesure ou règle de la mesure.

(*Musique*) Machine de nouvelle invention, qui sert à déterminer le mouvement d'une pièce de musique.

MÉTROPOLE, s. f. du grec μήτηρ (*mêtér*), mère, et de πόλις (*polis*), ville : ville-mère.

(*Econ. polit. et ecclés.*) Les Grecs entendoient par *métropole* une ville-mère, c'est-à-dire, le lieu d'où sortoient les colonies qui alloient habiter d'autres terres, etc. Les villes de ces colonies étoient comme les filles de la ville-mère.

Dans la suite, les Romains appelèrent *métropole* la ville principale ou capitale d'une province, et comme le gouvernement ecclésiastique se régla sur le gouvernement civil, les siéges épiscopaux établis dans ces *métropoles*, furent appelés *metropolitains*, et les églises *métropoles*.

MEUBLE, adj. et subs. du latin *mobilis*.

(*Pratique*) On entend par meuble, sous-entendu *bien*, *bona mobilia*, tout ce qui peut être transporté d'un lieu à un autre, et n'est point adhérent au fonds.

(*Agric.*) *Terre meuble*; c'est celle dont les molécules sont extrêmement divisées, au moyen de divers labours.

MEULE, s. f. du grec μύλη (*mulé*).

(*Econ. dom.*) Corps solide, rond et plat, qui sert à broyer.

(*Technol.*) *Meule*, se dit aussi d'une roue de grès, dont on se sert pour aiguiser des couteaux et autres ferremens.

(*Agric.*) Il signifie aussi un monceau, une pile de gerbes de blé, de foin, de fumier, etc.

MEURTRE, s. m. du lat. barb. *mordrum*, ou *murdrum*, du saxon *morthor*, dont les Anglais ont fait *murther* et ensuite *murder*.

(*Jurisprud. crimin.*) Homicide, le crime d'une personne qui en tue une autre par violence, ou injustement.

MEURTRIÈRES, s. f. de *meurtrir*, dans son ancienne acception de tuer. *V.* MEURTRE.

(*Art milit.*) Trous, ou petites ouvertures, par où l'on peut tirer sur l'ennemi. Il y a des meurtrières dans les châteaux, forts, citadelles, etc.

(*Marine*) Trous oblongs, pratiqués aux retranchemens que quelques vaisseaux marchands font, en tems de guerre, sous leurs gaillards et dunettes, pour pouvoir encore se défendre, en cas qu'ils soient forcés à l'abordage. L'équipage se réfugie alors derrière les retranchemens, et fait le coup de fusil sur les ponts à travers ces meurtrières.

Cet usage est principalement connu des Anglais et de leurs vaisseaux négriers; il est de peu de ressource pour la guerre, parce que les abordeurs forcent bientôt ces retranchemens, soit en pointant un canon dessus, soit en jetant des grenades par les ouvertures qui se présentent, et par celles que l'on fait à coups de haches.

MEUTE, s. f. du lat. *mota*, fait de *moveo*, mouvoir. On a dit autrefois EMEUTE.

(*Vénerie*) Nombre de chiens courans, dressés pour la chasse du lièvre, du cerf, du loup, etc.

Chefs de meute : ce sont les meilleurs chiens, et les mieux dressés d'une *meute*, qui servent à conduire les autres et à les redresser.

MEZZANINE, s. f. de l'italien *mezzani*, qui signifie chambres basses, comme des soupentes.

(*Archit.*) Etage pratiqué au haut d'un bâtiment, comme celui d'un attique, ou autre petit étage au-dessus d'un grand.

Suivant Daviler, c'est un entresol ou un petit étage, et aussi une petite fenêtre, moins haute que large.

MEZZO-TERMINE, s. m. terme emprunté de l'italien, et qui signifie parti moyen qu'on prend pour terminer une affaire embarrassante,

pour concilier des prétentions opposées.

MEZZO-TINTO, s. m. terme emprunté de l'italien, qui signifie littéralement demi-teinte.

(*Gravure*) Il se dit de certaines estampes, qu'on appelle ordinairement en français *estampes en manières noires*. *V.* GRAVURE.

MI, s. m.

(*Musique*) La troisième des six syllabes inventées par Gui Arétin, pour nommer ou solfier les notes, lorsqu'on ne joint pas la parole au chant.

MIASME, s. m. du grec μίασμα (*miasma*), dérivé de μιαίνω (*miainô*), souiller, corrompre.

(*Physique*) Nom que l'on donne à tous les fluides aériformes suffoquans qui s'exhalent de différens endroits de la terre; telles sont plusieurs espèces de gaz dans les cimetières et les endroits marécageux; on rencontre quelquefois des *miasmes* produits par le gaz hydrogène qui s'en exhale.

MICA s. m. du lat. *micare*, briller.

(*Minéral.*) Le *mica* ainsi appelé parce qu'il brille dans le sable, est un des élémens les plus abondans de granit. Il se divise jusqu'à une extrême ténuité en lames flexibles et élastiques. Il est verdâtre, rougeâtre, jaunâtre, brun ou noir. On appelle *argent de chat*, celui qui est d'un blanc argentin, et *or de chat*, celui qui est d'un jaune doré. On le trouve en masse dans les filons. Il sert en Sibérie et en Moscovie au lieu de vîtres pour les fenêtres; principalement pour les vaisseaux, d'où il a eu le nom de *verre de Moscovie*, parce que la concussion que produit la poudre ne le fait pas éclater; on le substitue à la corne pour les lanternes, il a l'avantage de ne pas s'enflammer.

On se sert du *mica* en poudre pour brillanter quelques ouvrages, et pour faire ce qu'on appelle *la poudre-d'or*.

MICROCOSME, s. m. du grec μικρὸς (*mikros*), petit, et de κόσμος (*kosmos*), monde: petit monde.

(*Didact.*) Quelques anciens philosophes ont ainsi appelé l'homme, comme étant l'abrégé de tout ce qu'il y a d'admirable dans le monde, qu'ils nommoient, par opposition, MACROCOSME. *V.* ce mot.

MICROCOUSTIQUE, adj. du grec μικρὸς (*mikros*), petit, et d'ἀκούω (*akouô*), entendre: qui fait entendre, ou qui augmente les petits sons.

(*Physique*) On appelle ainsi les instrumens propres à augmenter le son, comme le porte-voix.

MICROGRAPHIE, s. f. du grec μικρὸς (*mikros*), petit, et de γράφω (*graphô*), décrire.

(*Physique*) Description des objets tellement petits qu'on ne peut les voir qu'à l'aide d'un microscope. Il existe un ouvrage intitulé *Micrographie*, d'un auteur anglais nommé *Hook*.

MICROMÈTRE, s. m. du grec μικρὸς (*mikros*), petit, et de μέτρον (*métron*), mesure: mesure des petites choses.

(*Astron.*) Instrument qui sert à mesurer dans les cieux, avec une très-grande précision, de petites distances, ou de petits arcs, comme les diamètres du soleil, des planètes.

Huygheus est l'inventeur de cet instrument. Sa virgule, placée au foyer du verre oculaire convexe, donna à Malvasia l'idée de son châssis mobile, qui suggéra à Auzout celle d'en détacher quelques fils qui pouvant se mouvoir parallèlement en s'éloignant ou s'approchant des premiers, qui restent immobiles, offrent le moyen de prendre, avec beaucoup de précision, le diamètre d'un astre ou une très-petite distance.

Micromètre objectif. (*V.* HÉLIOMETRE.)

MICROPHONE, s. m. du grec μικρὸς (*mikros*), petit, et de φωνὴ (*phônê*), son: petit son.

(*Physique*) Nom que l'on a donné aux instrumens propres à augmenter les petits sons. Tels sont les porte-voix, les trompettes. Ce mot est peu en usage. *V* MICROCOUSTIQUE.

MICROSCOPE, s. m. du grec μικρὸς (*mikros*), petit, et de σκοπέω (*skopeô*) regarder, considérer.

(*Dioptr.*) Instrument qui sert à grossir de petits objets.

Il y a deux espèces de *microscopes*, le simple et le composé.

Microscope simple ; c'est celui qui est formé d'une seule et nnique lentille, on loupe très-convexe.

Microscopes composés ; ce sont ceux qui sont formés d'un verre objectif d'nn foyer très-court, et d'nn ocnlaire d'un foyer plus long. Au lieu d'un ocnlaire, on en met quelqnefois plnsienrs ; et ce sont même les *microscopes* les plns en usage aujonrd'hni.

Plusienrs physiciens s'attribuent l'honneur d'avoir inventé les télescopes composés ; on l'attribue assez généralement à Drebel.

Microscope solaire; ce n'est autre chose qu'une lanterne magiqne éclairée par la lumière du soleil, et dans laqnelle le porte-objet, au lieu d'être peint, n'est qu'un petit morceau de verre blanc sur leqnel on met les objets qn'on veut examiner. Il y a encore cette différence, qn'an lieu de deux verres lenticulaires placés au-delà du porte-objet dans la lanterne magique, il n'y en a qn'nn dans le *microscope solaire*. *V.* LANTERNE MAGIQUE.

Cet instrument, qui nous est venu de Londres en 1743, a été inventé par M. Lieberkuhn. On place le tnyau du *microscope solaire* dans le tron d'nn volet d'une chambre obscure bien fermée, et on fait tomber la lumière du soleil sur les verres du *microscope*, par le moyen d'nn miroir placé au-dehors de la fenêtre. Alors les objets placés sur le porte-objet paroissent prodigieusement grossis sur la mnraille de la chambre obscure.

Microscope des objets opaques; ce *microscope* dont on doit l'invention au même docteur Leibreknhn, est anssi curieux qu'avantageux. Il remédie à l'inconvénient d'avoir le côté obscnr d'nn objet terminé du côté de l'œil, an moyen d'nn miroir concave d'argent extrêmement poli, qui réfléchit sur l'objet nne lumière si directe et si forte qu'on peut l'examiner avec toute la facilité et tont le plaisir imaginable. On emploie quatre miroirs concaves de cette espèce, et de différentes profondeurs, destinés à quatre lentilles de différentes forces, pour s'en servir à observer les différens objets.

Microscope à réflexion ; cet instrnment consiste en un miroir concave de métal ; en nn autre plus petit, dont la concavité soit opposée à celle dn grand miroir en une ouverture pratiqnée an milieu de ce même miroir, en nne lentille plan-convexe, placée an-dessns de l'onvertnre ; enfin, en une lentille et un verre ocnlaire.

Les avantages dn *microscope à réflexion* sont, 1.° de ponvoir exposer l'objet à tel degré de lnmière qn'il plaît à l'observatenr ; 1.° de pouvoir observer tons les objets visibles les plns diaphanes, parce qn'étant vus par la lumière réfléchie de leurs surfaces, ils seront vus distinctement : les opaqnes, parce qn'ils recevront et renverront librement la lumière ; les plus flnides, parce qne demeurant hors dn *microscope*, et le *miroscope* étant mobile, on ponrra les placer de la manière qui leur conviendra le mieux, ou les prendre dans la place où ils se seront arrêtés d'eux-mêmes. 3.°. De n'être plus obligé de détacher les parties de leur tout, lorsque le tout est d'une certaine grandeur, et de pouvoir observer la liaison des parties, les considérer dans lenr union, et voir exactement dans les animaux les mouvemens du sang, etc.

Le *microscope à réflexion* a d'ailleurs le donble avantage de pouvoir servir comme *télescope grégorien*.

Il snffit pour cela de faire glisser le petit miroir dans sa coulisse, vers l'embouchure dn grand tube dans lequel il est situé à l'opposite dn grand miroir fixé an fond du même tube ; de tourner la vis qui sert à faire avancer on reculer le petit miroir, jusqu'à ce qne l'alidade coupe un des nombres ; d'éloigner ensuite de l'objet l'embouchnre du grand tnbe, et l'éloigner d'autant de parties qn'en indiquera le nombre coupé par l'alidade ; puis détacher le petit tube qui contient le verre plan-convexe et la lentille oculaire ; moyennant qnoi l'on pourra diriger le grand tube vers l'objet, en le cherchant de l'œil à travers l'ouverture pratiquée dans le grand miroir.

MIDI, s. m. du lat. *medius dies*, dont

dont on a fait *medi-dies* et ensuite *midi*.

(*Astron.*) C'est le moment où le soleil est au méridien.

Le moment de *midi* divise à-peu-près le jour en deux parties égales; il faut dire à-peu-près, parce que cela n'est vrai exactement que dans le tems où le soleil est aux solstices, et où le moment du midi est le même que celui du solstice.

Midi vrai; c'est le tems où le soleil est réellement au méridien.

Midi moyen; c'est le tems où il seroit midi, en égard seulement au mouvement moyen du soleil, combiné avec le mouvement diurne de la terre; ou pour parler plus clairement, le tems où il seroit *midi*, si le soleil avoit un mouvement uniforme. (*V.* ÉQATION DU TEMS). Il y a toujours la même distance du *midi moyen* d'un jour quelconque au *midi moyen* du jour suivant; mais la distance du *midi vrai* d'un jour au *midi vrai* du suivant, varie continuellement. C'est par le moyen des hauteurs correspondantes que les astronomes déterminent le moment du *midi*, pour régler les pendules, et trouver le tems vrai de toutes les autres observations.

Midi se dit aussi de la région du ciel vers laquelle se trouve le soleil au milieu du jour. Dans nos régions septentrionales, il est opposé au nord ou au septentrion.

On trouve le côté du *midi* par les méthodes qui servent à tracer une méridienne, ou par la bousole, quand on connoît sa déclinaison dans le lieu de l'observation.

Midi se dit de l'un des quatre points cardinaux qui divisent l'horizon en quatre parties égales. C'est le point de l'horizon, qui est coupé par le méridien, du côté du pôle sud; c'est pourquoi l'on donne encore à ce point le nom de *sud*.

MIGRAINE, s. f. du grec ἡμι (*hémi*), moitié, et de κρανιον (*kranion*), le crâne, la tête. *Voy.* HÉMICRANIE.

(*Méd.*) Douleur aiguë qui afflige la moitié de la tête, soit du côté droit, soit du côté gauche. Quelquefois il n'en occupe que le devant, ou le derrière, ou le sommet.

MIGRATION, s. f. du lat. *migratio*, fait de *migro*, pour *mutare agrum*, changer de lieu, de demeure: transport, action de passer d'un pays dans un autre, pour s'y établir. Il ne se dit qu'en parlant d'une partie considérable de peuple.

(*Ornythologie*) *Migration des oiseaux*; la différence des saisons oblige quelques oiseaux à chercher, à des époques fixes, un ciel plus chaud, des jours plus longs, une nourriture plus abondante, et tout ce qui peut ajouter aux plaisirs de l'amour.

MILIAIRE, adj. du lat. *miliaris*, fait de *milium*, millet: qui ressemble à du millet.

(*Méd.*). Epithète que l'on donne à une fièvre appelée ainsi. Des pustules ou vésicules qui s'élèvent principalement sur les parties supérieures du corps, et qui ressemblent en quelque sorte à des graines de millet.

(*Physiol.*) *Miliaire* est aussi le nom que l'on donne à de petites glandes qui sont sous la peau, et qui servent à filtrer l'humeur de la sueur.

MILICE, s. f. du lat. *militia*, formé de *miles*, soldat, et *miles*, de *mille*, ou *mile*, mille; comme à Rome, chaque tribu fournissoit mille hommes, quiconque étoit de ce nombre s'appeloit *miles*.

(*Art milit.*) Ce terme a plusieurs acceptions: tous militaires composent des *milices*, ce qui forme la *milice* générale d'un État. Chaque classe militaire forme une *milice* particulière. Sous l'ancien gouvernement on appeloit *miliciens* les paysans et les bourgeois à qui l'on faisoit prendre les armes, en certaines occasions; alors le mot *milice* étoit opposé à troupes réglées.

MILIEU, s. m. du lat. *medius locus*, d'où les Italiens on fait *miluogo*. Le centre d'un lieu, l'endroit qui est également éloigné de la circonférence ou des extrémités.

(*Physique*) On donne aussi le nom de *milieu* aux corps au travers desquels d'autres corps peuvent se mouvoir. L'air, par exemple, est le milieu dans lequel se meuvent les corps terrestres, les hommes et plu-

sieurs animaux ; l'eau est le milieu dans lequel se meuvent les poissons et les autres espèces d'animaux aquatiques ; tous les corps transparens, soit solides, soit fluides, tels que le verre, l'eau, etc., sont des milieux au travers desquels la lumière se meut. Tous les milieux opposent une résistance, plus ou moins grande, au mouvement des corps qui les traversent.

Milieu éthéré ; c'est un fluide, très-rare et très-subtil, répandu par tout l'univers.

C'est le sentiment de Newton, qu'outre *le milieu* aérien particulier dans lequel nous vivons et nous respirons, il y en a un autre plus répandu et plus universel, qu'il appelle *milieu éthéré*. Ce *milieu* est beaucoup plus rare et plus subtil que l'air, et par ce moyen il passe librement à travers les pores et les autres interstices des autres *milieux*, et se répand dans tous les corps. Cet auteur pense que c'est par l'intervention de ce milieu que sont produits la plupart des grands phénomènes de la nature : il paroît avoir recours à ce milieu, comme au premier ressort de l'univers, et à la première de toutes les forces. Il imagine que ses vibrations sont la cause qui répand la chaleur des corps lumineux, qui conserve et qui accroît dans les corps chauds l'intensité de la chaleur, et qui la communique des corps chauds aux corps froids.

Il le regarde aussi comme la cause de la réflexion, de la réfraction et de la diffraction de la lumière, et il lui donne des accès de facile réflexion, et de facile transmission, effet qu'il attribue à l'attraction. Ce philosophe paroît même insinuer que ce *milieu* pourroit être la source et la cause de l'attraction elle-même.

Milieu réfringent ; *V.* REFRINGENT.

(*Astron.*) *Milieu du ciel* ; c'est le point de l'équateur qui se trouve dans le méridien ; ainsi, quand le soleil est dans le solstice d'été, le point équinoxial, à 6 heures du matin, est le milieu du ciel ; et à midi, l'ascension droite du *milieu du ciel*, est de 90 degrés.

MILITAIRE, adj. du lat. *miles*, *militis*. (*V.* MILICE) : qui appartient à la milice ; qui concerne les choses de la guerre.

Art militaire ; c'est la science de la guerre. De tout tems les hommes sont convenus de se dépouiller et de s'égorger les uns les autres, et pour le faire plus ingénieusement, ils ont inventé des règles qu'on appelle *l'art militaire*.

Exploit militaire ; ce sont les expéditions ou faits d'armes.

Exercices ou évolutions militaires ; ce sont les différentes manières de ranger, de disposer et de faire agir les soldats.

Architecture militaire ; c'est l'art de fortifier les places, les camps, etc.

Militaire s'emploie aussi au substantif pour désigner un homme de guerre, officier ou soldat.

MILLE, adj. numéral, du lat. *mille*.

(*Arith.*) Nom de nombre égal à dix centièmes ; il s'écrit par l'unité suivie de trois zéros.

(*Géographie*) *Mille*, s. m. du latin *mille*, sous-entendu *passus*, mille pas : mesure dont quelques nations se servent pour exprimer la distance entre deux lieux ; il contient environ mille pas géométriques.

MILLÉNAIRE, adj. et s. du lat. *millenarius* ; composé de *mille*, mille et de *anni*, années. *Mille ans*.

(*Chronol.*) *Nombre millénaire*, qui contient mille ans. On compte communément quatre *millénaires*, depuis la création du monde.

MILLÉSIME, s. m. du lat. *millesimus*.

(*Numismat.*) Terme dont on se sert en parlant des médailles et des monnaies, et par lequel l'on entend l'année qui est marquée sur une médaille, sur une pièce de monnaie ; soit qu'elle ait été frappée avant ou après l'an *mille*.

MILLIAIRE, adj. du lat. *millianus*, qui contient *mille*.

(*Géogr.*) Ce mot s'applique aux colonnes ou aux pierres qui marquent les *milles*. Ainsi les Romains appeloient colonne *milliaire*, la colonne de marbre qu'Auguste fit élever au milieu du marché de Rome,

et d'où l'on comptoit par d'autres colonnes *milliaires*, espacées de *mille* en *mille* sur les grands chemins, la distance de chaque ville de l'Empire à l'égard de Rome.

Depuis 1763 on a placé, en France, sur toutes les grandes routes qui partent de Paris, des pierres *milliaires* à l'instar des colonnes *milliaires* de l'ancienne Rome et des pierres *milliaires* qui partent de Londres pour les routes d'Angleterre. *V.* KILOMÈTRE.

MILLIARD, s. m. du latin *milliare*, ou *mille milliones*.

(*Arith.*) Nombre égal à dix fois cent millions; c'est celui qui suit les centaines de millions, dans la numération des chiffres.

MILLIÈME, adj. et s. du latin *millesimus*.

(*Arith.*) C'est dans un ordre de chiffres qui se comptent, celui qui occupe le rang qui suit les centaines.

Il se dit aussi d'une des parties d'un tout composé de mille parties.

MILLIER, s. m. de *milliarius*, qui contient mille.

(*Commerce*) Il se dit dans le commerce, d'un nombre ou d'un poids qui contient mille ou dix fois cent. Un *millier* de clous, un *millier* d'épingles, etc.

MILLIGRAMME, s. m. composé de *milli* contraction, du français *millième*, et du gr. γράμμα (*gramma*). *V.* GRAMME.

(*Métrol.*) Nouveau poids, la millième partie du *gramme*, égal à un millimètre cube d'eau; la deux centième partie environ du grain ancien. Ce poids, ainsi que le *décigramme* et le *centigramme*, est destiné à remplacer les fractions du gros, le grain et ses fractions, pour les plus petites pesées.

MILLIMÈTRE, s. m. composé de *milli*, contraction du français *millième*, et du gr. μέτρον (*métron*), mesure: millième de mètre.

(*Métrol.*) Nouvelle mesure linéaire, la plus petite des mesures de longueur, appelée *trait* en langue vulgaire, et égale à une demi-ligne ancienne. Cette mesure est destinée aux mesurages qui exigent une très-grande précision. *Voyez* METRE.

Millimètre carré, vulgairement le *trait carré*; c'est la millionième partie du *mètre carré*; égal en mesures anciennes à un cinquième de ligne carrée, à peu près.

Millimètre cube, vulgairement *trait cube*; c'est une mesure égale à un millionième de *mètre cube*, et en mesures anciennes, à 87 millièmes de ligne cube environ.

MILORD, s. m. mot anglais composé du pronom *my*, mon, et de *lord*, seigneur: *monseigneur*. On dit d'un seigneur anglais, ou même d'un homme riche, que c'est un *milord*; manière de parler aussi incorrecte, que si l'on disoit un monseigneur. *V.* LORD.

MIME, s. m. du grec μίμος (*mimos*), imitateur, dérivé de μιμέομαι (*miméomai*), contrefaire, imiter.

(*Art dram.*) Les anciens appeloient ainsi une certaine espèce de poësie dramatique, les auteurs qui la composoient, et les acteurs qui la jouoient.

Plutarque distingue deux sortes de *mimes*: les uns, dont le sujet étoit honnête, aussi bien que la manière, approchoient assez de la comédie; les autres n'étoient que des bouffonneries, et les obscénités en faisoient le caractère. Sophion de Syracuse a écrit le premier des *mimes*, et Platon les lisoit avec plaisir.

Les Romains eurent aussi des *mimes*. Les acteurs qui représentoient ces pièces avoient les pieds nus, la tête rasée; et au lieu de masque, ils se barbouilloient le visage de lie. Ils se couvroient en outre d'habits grotesques.

Les Romains non contens d'applaudir aux acteurs mimes dans les spectacles, les attirèrent dans leurs parties de plaisir, dans leurs festins. Ce personnage fut même employé dans les funérailles, et c'est ce qu'on appela *archimime* (*V.* ce mot). Il devançoit le cercueil, et représentoit par des gestes les actions et les mœurs du défunt. *V.* PANTOMIME.

MIMEUSE, adj. fém. même origine que MIME.

(*Botan.*) Epithète que l'on donne

à certaines plantes, qui, quand on les touche, se contractent et imitent les grimaces d'un *mime*.

La sensitive est mimeuse dans ses feuilles ; l'épine vinette l'est dans ses étamines.

MIMOLOGIE, s. f. du gr. μίμος (*mimos*), imitateur, et de λόγος (*logos*), discours : discours imitateur; imitation de la voix, de la prononciation d'une autre personne.

MIMOLOGISME, s. m. du grec μίμος (*mimos*), imitateur, et de λογισμος (*logismos*), manière de parler.

(*Grammaire*) Langage imitateur. *V.* ONOMATOPÉE

MINARET, s. m. de l'arabe *minârah*, qui signifie lanterne, phare, tour.

(*Hist. turque*) Tour ou clocher des mosquées chez les mahométans. Ces tours ont trois ou quatre toises de diamètre dans leur base. Elles sont à plusieurs étages, avec des balcons en saillie, couverts de plomb avec une aiguille surmontée d'un croissant.

Avant l'heure de la prière, les mueznis ou crieurs des mosquées montent dans ces *minarets*, et de dessus les balcons appellent le peuple à la prière, en se tournant vers les quatre parties du monde, et finissent leur invitation par ces paroles : *Venez, peuple, à la place de tranquillité et d'intégrité ; venez à l'asile du salut.*

MINE, s. f. de l'allemand *müne*.

(*Minéral.*) Lieu où se forment les métaux. (*V.* MINES). Il se dit aussi des matières brutes qu'on tire des filons métalliques. *V.* MINERAI.

(*Art milit.*) *Mine* se dit encore d'une cavité souterraine, pratiquée sous un bastion, sous un rempart, pour le faire sauter par le moyen de la poudre à canon.

Le travail des *mines* consistoit anciennement à saper la muraille ou une tour, à l'étançonner avec des bois debout ; et quand l'ouvrage étoit achevé, on enduisoit les étançons de poix résine et d'autres matières combustibles.

Les anciens étoient très-experts dans cette façon de faire la guerre; mais, grace à l'invention de la poudre, nous avons été beaucoup plus loin qu'eux. L'art des *mines* met un gouverneur intelligent en état de rendre un siége, pour ainsi dire, éternel. Car, si dans nos défenses, dit le chevalier Folard, nous mettions toute notre attention à nous rendre maîtres du dessous, les assiégeans ne le seroient jamais du dessus.

L'usage de charger les *mines* avec de la poudre commença en 1487, au siége de Serezanella par les Génois. Ce premier essai n'ayant pas réussi, l'art des *mines* fut regardé comme une chimère jusqu'à Pierre de Navarre, qui le renouvela en 1503, et en fit usage contre les Français au siége du château de l'Œuf, espèce de fort ou citadelle de la ville de Naples. Ce fut par les *mines* que les Vénitiens se défendirent si longtems dans Candie.

Les *mines* ne sont pas toutes de la même espèce ; on les fait différemment, selon l'effet qu'on veut qu'elles produisent.

Mine directe ; c'est celle qui n'a qu'une seule chambre et une galerie.

Mine double, ou figurée en T, c'est celle qui au-delà du revêtement se partage en deux branches égales jusqu'à la racine des contreforts voisins, où l'on place les fourneaux

Mine triple ou *tréflée*, c'est celle qui outre deux chambres différentes, en a encore une autre qui du centre passe plus loin derrière les autres forts. *Voyez* GALERIES, FOURNEAUX, CONTRE-MINE.

MINERAI, s. m. même origine que MINE.

(*Minéral.*) On donne ce nom aux substances métalliques mêlées de matières hétérogènes, telles qu'on les tire des mines.

Dans le *minerai*, les métaux sont non seulement mêlés avec des matières terreuses, mais pour l'ordinaire ils sont combinés avec des substances qu'on nomme MINERALISATEURS, (*V.* ce mot); tels que le soufre, l'oxygène, l'acide carbonique, etc.

MINERAL, AUX, s. m. du lat. *minera*, mine.

(*Minéral.*) On entend par *minéraux*, en général, des substances qui croissent sans paroître avoir de vie, et sans qu'on remarque qu'aucun suc visible circule, ou même soit contenu dans des fibres ou veines.

Cette définition renferme les propriétés qui distinguent le règne *minéral* du règne végétal et du règne animal; elle n'est cependant pas adoptée par tous les naturalistes.

Il y en a qui prétendent que les *minéraux* ont une vie semblable à celle dont jouissent les végétaux, puisqu'ils ont la faculté de croître et de s'augmenter, et qu'il s'en forme et qu'il s'en produit journellement de nouveaux.

MINERALISATEUR, s. m. du latin *minera*, mine et de *ago*, agir, opérer.

(*Minéral.*) On appelle ainsi les substances qui, par leur combinaison avec les matières métalliques, changent beaucoup leurs caractères extérieurs; et la plupart de leurs propriétés sont les résultats de ces combinaisons, qui sont pour l'ordinaire mélangées de matières terreuses ou pierreuses, qu'on nomme *minerai* ou *mine*.

Les *minéralisateurs* les plus ordinaires sont, l'*oxygène*, l'*acide carbonique* et le *soufre*, qui forment cette immense quantité d'*oxides*, de *carbonates* et de *sulfures* qu'on trouve dans les *mines* métalliques.

MINÉRALISATION, s. f. même origine que MINERALISATEUR.

(*Minéral.*) Opération par laquelle la nature combine avec les métaux divers principes qu'on nomme *minéralisateurs*. On suppose que la nature forme les métaux purs et natifs, et que c'est par une opération postérieure qu'elle les combine avec l'oxygène, l'acide carbonique et le soufre.

MINERALOGIE, s. f. du latin *minera*, mine, et du grec λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Minéral.*) Partie de l'histoire naturelle qui s'occupe de la connoissance des matières minérales, c'est-à-dire, des terres, des pierres, des sels, des substances combustibles, et des métaux. *V.* MÉTHODE.

MINES, s. f. *V.* MINE.

(*Minéral.*) On donne ce nom aux gîtes souterrains d'où l'on tire, soit des substances métalliques, soit des matières combustibles, telles que la houille, les bitumes, etc.; soit des matières salines, comme le sel gomme, l'alun, les vitriols, etc., qui sont les minéraux proprement dits.

Les *mines* ou gîtes de minerai se présentent dans le sein de la terre, de trois manières différentes: en FILONS, en COUCHES, et en AMAS, *V.* ces mots.

MINEUR, s. m. de MINE.

(*Art milit.*) Les *mineurs* sont des gens destinés au travail des mines. Leur capacité principale est de savoir se conduire pour la construction de la mine, sur la nature du terrein qu'ils trouvent.

Logement du mineur; *V.* LOGEMENT.

(*Minéral.*) *Mineur* se dit aussi de celui qui fouille la mine pour en tirer la matière minérale. Lorsque le *mineur* a découvert un *filon*, il s'applique à en considérer l'inclinaison et la direction, le lit sur lequel il repose, le toît qui le couvre, enfin, sa gangue. Son art consiste à ouvrir les puits et les galeries avec intelligence, pour favoriser l'écoulement des eaux et la circulation de l'air, et à extraire le minerai de la manière la plus économique.

MINEUR, s. et adj. du lat. *minor*, moindre.

(*Pratique*) Celui qui n'a point atteint l'âge prescrit par les lois pour disposer de sa personne ou de son bien.

(*Musique*) *Mineur* est aussi le nom de certains intervalles de musique, quand ils sont aussi petits qu'ils peuvent l'être sans devenir faux.

Il se dit encore du mode, lorsque la tierce de la tonique est *mineure*.

MINIATURE, s. f. de *minium*, oxide de plomb, coloré en rouge par le fer.

(*Peint.*) Genre de peinture dans lequel on emploie des couleurs délayées à l'eau gommée. Cette pein-

ture est ainsi nommée parce que le *minium* est la couleur qu'on y emploie le plus ordinairement.

Le peintre en *miniature* se contente ordinairement de pointiller les chairs; il peint à gouache les fonds et les draperies. On connoît cependant des *miniatures* où tout le travail est pointillé. On peint en *miniature* sur ivoire et sur vélin. Dans l'un et l'autre genre, le mérite consiste à épargner savamment le travail, et à laisser travailler l'ivoire ou le vélin qui lui sert de fond.

La *miniature* ne fut d'abord que l'art de peindre en petit sur une matière quelconque naturellement blanche, tels que le marbre, l'albâtre, l'ivoire, les pierres et les os blanchis au soleil. On n'y employoit que très-peu de couleurs, parce qu'on ne savoit pas les rendre légères; mais quand on eut fait quelques progrès dans la peinture, on vit que le seul moyen d'avoir des teintes de dégradation, étoit de faire entrer le blanc dans les couleurs; et des artistes intelligens en admirent le mélange dans toutes les couleurs de fond, de draperies, etc., qui en ont besoin, à l'exception des chairs et d'autres parties délicates, dans lesquelles l'emploi du blanc dans les mélanges feroit perdre à l'objet sa touche caractéristique.

La *miniature* se faisoit admirer en Hollande qu'elle n'étoit encore en France qu'une froide enluminure; on n'y voyoit que des portraits entièrement à l'épargne ou à gouache et pointillés; mais les Caméra, les Harlo et les Macé ayant abandonné la peinture à l'épargne, firent sentir que la *miniature* étoit susceptible de rendre en petit les plus grandes choses, de briller par la belle composition, par un coloris frais et vigoureux, et par un bon goût de dessin. *V.* PEINTURE ELUDORIQUE, au mot ELUDORIQUE.

MINIERE, s. f. de MINE.

(*Minéral.*) Ce mot est considéré comme à-peu-près synonyme de *mine*; mais ce dernier ne se dit proprement que des *mines métalliques*, et tout au plus des couches de charbon de terre. Le nom de *minières* s'étend généralement à tous les gîtes et dépôts de matières minérales ou fossilles qui font un objet d'exploitation, de quelque nature qu'elles soient.

MINIME, adj. du lat. *minimus*, très-petit, le plus petit.

(*Musique*) On appelle intervalle *minime*, celui qui est plus petit que le *mineur* de même espèce, et qui ne peut se noter.

MINIMUM, s. m. terme emprunté du latin, qui signifie la plus petite, la moindre partie.

(*Géomét. transcend.*) Ce terme marque le plus petit état, ou les plus petits états d'une quantité variable. *V.* MAXIMUM.

MINISTÈRE, s. m. du lat. *ministerium*.

(*Econ. polit.*) Mot collectif qui signifie les ministres d'Etat.

(*Pratique*) *Ministère public*; ce sont les officiers chargés, dans chaque tribunal, de poursuivre la punition des crimes qui troublent l'ordre général de la société.

MINISTRE, s. m. du lat. *minister*.

(*Econ. polit.*) *Ministre d'Etat*; ce sont ceux dont le prince a fait choix pour les charger des principales affaires de son Etat, et pour en délibérer avec eux.

(*Diplomat.*) On appelle encore *ministres*, les ambassadeurs, les envoyés, les résidens, que les princes envoyent dans les cours étrangères.

(*Liturgie*) Parmi les luthériens et calvinistes on appelle *ministres*, ceux qui servent les églises, et qui remplissent les fonctions ecclésiastiques.

MINIUM, s. m. mot emprunté du latin.

(*Minéral.*) *Minium natif*; on donne ce nom à un oxide de plomb qui est coloré en rouge par le fer.

En brûlant et en calcinant le plomb on le fait aisément passer à l'état d'oxide. Si le feu est très-vif on obtient le MASSICOT (*V.* ce mot), qui sert à peindre en rouge. Ce sont ces deux oxides qui occasionnent le genre de maladie appelée *colique des peintres*.

MINORATIF, adj. du lat. *minorare*, amoindrir.

(*Méd.*) Il se dit d'un remède qui purge doucement. *V.* LAXATIF, ECCOPROTIQUE.

MINORATION, s. f. du lat. *minorare*, amoindrir, et de *ago*, agir, opérer.

(*Méd.*) Évacuation légère et modérée, qui ne fait que diminuer la quantité des humeurs, sans y exciter de trouble et de mouvement considérable.

MINORITÉ, s. f. de *minor*, moindre.

(*Polit.*) Le petit nombre, par opposition à *majorité*, qui signifie le *grand nombre*. *La minorité ne doit pas l'emporter sur la majorité.*

(*Pratique*) *Minorité* se dit aussi de l'état d'une personne mineure, et du tems pendant lequel on est mineur.

MINUIT, s. m. du latin *media nox*.

(*Astron.*) C'est le moment où le centre du soleil se trouve dans la partie du méridien qui est au-dessous de l'horizon. C'est à ce moment où le soleil est de retour au même méridien, après une révolution entière.

MINUTE, s. f. du lat. *minutus*, menu, petit.

(*Pratique*) *Minute*, en latin *minuta*, signifioit dans le principe, une écriture fort menue dans laquelle on écrivoit le brouillon, l'original d'un discours, d'un écrit, d'un acte; depuis, on l'a appliqué à l'original des actes qui se passent chez les notaires, des jugemens qui s'expédient dans les greffes; parce que ces actes sont ordinairement écrits en écriture menue, ou *minutée*, et dans ce sens la *minute* est opposée à *grosse*, en latin *grossa*, sous-entendu *scriptura*; parce qu'on délivre aux parties intéressées une copie, ou expédition, écrite ordinairement en gros caractères.

(*Astron.*) *Minute*, en astronomie est la soixantième partie d'un degré.

Dans les tables astronomiques, les *minutes* sont marquées par un accent aigu de cette sorte ', les secondes par deux '', les tierces par '''.

Minute, dans le calcul du tems, marque la soixantième partie d'une heure. Le mouvement diurne est de quinze minutes de degré, en une minute de tems.

Minutes d'incidence; c'est le mouvement de la lune, depuis le commencement d'une éclipse jusqu'au milieu.

Minutes d'expurgation ou *d'émersion*; c'est le mouvement de la lune, depuis le milieu de l'éclipse jusqu'à la fin.

(*Géom. prat.*) *Minute* se dit, dans l'art de lever les plans, du dessin que l'on a tracé géométriquement ou à vue, sur le terrein même dont il est la représentation. La *minute* d'un plan ou d'une carte est toujours le travail préféré par les connoisseurs, parce que malgré tous les soins possibles, on n'en tire point de copies sans que la vérité s'y trouve un peu altérée.

MINUTIEUX, adj. de *minutus*: qui s'attache aux *minuties*.

(*Peinture*) Il se dit d'un artiste qui entre dans les plus petits détails de la nature. Cette expression se prend ordinairement en mauvaise part, et ne se rapporte qu'à l'exécution; et en cela il est différent de *mesquin*, qui s'applique au style. *V.* MESQUIN.

MIQUELET, s. m. terme emprunté de l'espagnol.

(*Art milit.*) On appelle ainsi une certaine milice à pied, ou les paysans armés qui vivent dans les Pyrénées, et qui portent des carabines à rouet, des pistolets de ceinture, et des dagues à leur côté. Ils figurent dans les armées espagnoles sur le ton des Croates et des Pandours dans celles d'Autriche, et des Cosaques et Calmouks dans les armées de Russie; mais ces derniers ne servent qu'à cheval.

MIRE, s. m. du latin *mirari*, considérer, regarder avec étonnement.

(*Art milit.*) L'endroit du fusil ou du canon, qui sert à *mirer*.

(*Fronteau de mire*) C'est un morceau de bois de quatre pouces d'épaisseur, d'un pied de haut,

de deux pieds et demi de long, que l'on met sur la pièce de canon, quand on veut la pointer juste.

Coin de mire ; ce sont des morceaux de bois, qui servent à hausser ou à baisser la pièce. On s'en sert aussi pour les mortiers.

MIREMENT, s. m. même origine que *mire.*

(*Marine*) On dit, en termes de marine, qu'une côte ou une terre est en *mirement*, lorsqu'elle paroît au-dessus de l'horizon, quoiqu'en réalité elle soit au-dessous.

Ce phénomène est l'effet de la réfraction terrestre, qui, dans certains états de l'atmosphère, et par un tems serein et calme, fait quelquefois paroître en mer, au-dessus de l'horizon, les terres et autres objets qui sont véritablement au-dessous de l'horizon.

MIROIR, s. m. de *mirari*, regarder, considérer.

(*Catoptr.*) Corps dont la surface représente par réflexion les images des objets qu'on met au-devant.

Miroir, dans un sens moins étendu, signifie une glace de verre fort unie et étamée par derrière, qui représente les objets qui y sont présentés.

Miroir, en catoptrique, signifie un corps poli, qui ne donne point passage aux rayons de lumière, et qui par conséquent les réfléchit. Ainsi, l'eau dans un puits profond, ou l'eau d'une rivière, et les métaux dont la surface est polie, sont autant d'espèces de *miroirs.* Pour la théorie des propriétés des *miroirs, V.* CATOPTRIQUE.

Les *miroirs* se peuvent diviser en *plans concaves*, *convexes*, *cylindriques*, *coniques*, *paraboliques*, *elliptiques*, etc.

Miroirs plans, ceux qu'on appelle ordinairement *miroirs*, sans épithète, dont la surface réfléchissante est plane.

Miroirs convexes, ceux dont la surface est convexe.

Miroirs concaves, ceux dont la surface est concave.

Miroirs cylindriques, *paraboliques elliptiques*, etc., ceux qui sont terminés par des surfaces cylindriques, paraboliques, elliptiques, etc. Consultez l'optique de *Barrow*, *de Wolf*, etc.

MISAINE, s. m. de l'hollandais *mezaen*, dont les Anglais ont fait *mizzen.*

(*Marine*) C'est le nom distinctif de celui des mâts d'un vaisseau qui est placé perpendiculairement près de l'avant.

La principale voile carrée que porte ce mât dans sa partie inférieure, se nomme aussi *misaine.*

Les Anglais ont adopté, comme nous, le mot *mizzen*, pour signifier l'un des trois mâts de leurs vaisseaux ; mais ils l'ont appliqué à celui qui est placé près de l'arrière, et que nous appelons ARTIMON. *V.* ce mot.

MISANTHROPE, s. m. du grec μισέω (*miseó*), haïr, et d'ἄνθρωπος (*anthrópos*), homme : celui qui hait les hommes. De-là *misanthropie* pour la haine des hommes.

MISCELLANÉES, s. m. ou *miscellanea*, du lat. *miscellanea*, *mélanges*, divers spectacles donnés en un jour.

(*Littér. Bibliologie*) Mot en usage parmi les gens de lettres et les bibliographes, pour signifier un mélange de choses disparates. Les catalogues de bibliothèques portent tous une classe de *miscellanea*, dans laquelle sont rangés les livres qui n'ont pu trouver place dans les autres divisions.

MISCIBLE, adj. du lat. *misceo*, mêler.

(*Chimie*) Terme de chimie par lequel on désigne les substances qui ont la propriété de se mêler, de s'allier avec d'autres substances.

L'huile n'est point miscible avec l'eau.

MISÉRÉRÉ, s. m. du lat. *misereor* : avoir pitié.

(*Méd.*) Nom de la passion iliaque, espèce de colique dans laquelle on rend les excrémens par la bouche. Elle est ainsi appelée à cause de la douleur insupportable que souffre le malade, qui lui fait implorer la pitié et le secours de ceux qui l'environnent.

MISOGAME, s. m. du grec μισέω (*miseó*), haïr, et de γάμος

(*gamos*), mariage : qui a de l'aversion pour le mariage.

MISSION, s. f. du lat. *mitto*, envoyer.

(*Écon. polit. et Jurisprud.*) Envoi, charge, pouvoir qu'on donne à quelqu'un pour faire quelque chose. *Il a mal rempli sa mission. Vous êtes sans mission pour cela.*

(*Religion*) Il se dit aussi de l'emploi de ceux qui sont envoyés quelque part, soit pour convertir les infidèles, soit pour instruire les chrétiens. *Il a été envoyé en mission dans les Indes. Il a fait une mission dans telle paroisse.*

MITIGATION, s. m. du latin *mitigare*, adoucir.

(*Jurisprudence*) Adoucissement qu'on porte à un jugement, à une loi, à une peine.

MITOYEN, NE, adj. On a dit autrefois *moitoyen*, pour dire *à toi et à moi*, *le tien et le mien.*

(*Archit.*) On dit *mur mitoyen* en parlant d'un mur qui sépare la maison ou l'héritage de deux particuliers.

MITRAILLE, s. f. de l'italien *metraglia.*

(*Art milit.*, *marine*) Vieux fers, comme têtes de clous, et autres menues ferrailles, dont on charge les canons.

Charge à mitraille, ou *charge à la suédoise ;* c'est, en termes de marine, une réunion de plusieurs boulets de fer, ayant pour base un plateau de bois, du même diamètre que le canon, et disposés les uns sur les autres en forme cylindrique, en façon de grappe de raisins.

MITRAL, LE, adj. de MITRE. (*V.* ce mot) : qui a la forme d'une mitre.

(*Physiol.*) On donne cette épithète à deux valvules du cœur, parce qu'elles ressemblent à la *mitre* d'un évêque.

MITRE, s. f. du grec μίτρα (*mitra*), ceinture et bandelette de tête.

(*Costume*) La mitre étoit originairement une sorte de coiffure particulière aux dames romaines qui l'avoient empruntée des dames grecques. Servius reprochoit aux Phrygiens qu'ils étoient habillés comme les femmes, et qu'ils portoient des *mitres.*

Depuis, on a appelé *mitre* l'ornement de la tête du pape, des cardinaux et des évêques ; car les cardinaux portoient des *mitres* avant que le concile de Lyon, tenu en 1245, leur permit de porter des chapeaux. Quant aux évêques, on ne voit pas qu'ils aient porté la *mitre* avant le dixième siècle ; et long-tems après, il falloit, pour la porter, avoir une permission particulière du pape.

(*Inquisition*) Les Espagnols mettent une *mitre* de papier sur la tête de ceux que l'on exécute pour crime d'hérésie ; les Anglais mirent une *mitre* sur la tête de la pucelle d'Orléans, sur laquelle étoient écrits ces mots : *hérétique*, *relapse*, *apostate*, *idolâtre*, lorsqu'ils la firent brûler le 31 mai 1431.

MIXTE, adj. et s. du lat. *misceo*, mêler : qui est mélangé, qui est composé de plusieurs choses de différente nature.

(*Mathém.*) *Raison* ou *proportion* mixte ; c'est la comparaison de la raison de l'antécédent et du conséquent à leur différence.

(*Chimie*) Réduire un *mixte* à ses principes ; c'est en analyser toutes ses parties.

MIXTILIGNE, adj. du lat. *misceo*, mêler, et de *linea*, ligne : mélange de plusieurs lignes.

(*Géom.*) Il se dit de ce qui est formé de lignes droites et de lignes courbes : ainsi on dit une figure *mixtiligne*, pour dire une figure terminée en partie par des lignes droites, et en partie par des lignes courbes. On dit aussi une ligne *mixtiligne*, pour dire un angle formé par une ligne droite et une ligne courbe.

MIXTION, s. m. même origine que *mixte.*

(*Pharmacie*) Mélange artificiel de plusieurs médicamens qui entrent dans les compositions.

MNEMONIQUE, s. f. du grec μνημονικὴ (*mnémonikè*), fait de μνήμη (*mnémè*), mémoire, et de τέχνη (*techné*), art : l'art de la mémoire.

(*Didact.*) C'est ainsi qu'on appelle un art récemment inventé par M. le baron d'Arétin, dont l'auteur

et les initiés font encore un secret, mais qui pourroit bien n'être autre chose que l'art de se classer fortement et par ordre, les objets qu'on veut retenir ; art négligé par le plus grand nombre, mais pratiqué par tous ceux qui passent dans le monde pour avoir une mémoire prodigieuse.

MOBILE, adj. et s. du lat. *mobilis*, fait de *moveo*, mouvoir : qui est susceptible de mouvement.

(*Astron. anc.*) *Premier mobile ;* les anciens imaginoient au dehors de toutes les sphères des planètes, une sphère plus vaste qui renfermoit toutes les autres, qui les entraînoit toutes chaque jour, et qu'ils appeloient le *premier mobile* de l'univers. Ainsi, dans le système de Ptolémée, c'est la neuvième et la plus grande sphère des cieux, dont le centre est celui du monde, et en comparaison de laquelle la terre n'est qu'un point.

(*Astron. mod.*) *Tems du premier mobile* ; on appelle ainsi dans l'astronomie moderne, le tems qui est mesuré par le retour du soleil au méridien : les 24 heures du *premier mobile* ne font que 23 heures 56 minutes 4 secondes en tems solaire moyen, parce que quand la sphère a fait un tour entier, le soleil n'est pas encore au méridien, il s'en faut de la quantité de son mouvement propre en un jour.

(*Liturgie*) *Fêtes mobiles ;* on appelle ainsi les fêtes qui ne se célèbrent pas le même jour toutes les années, mais qui dépendent de celle de pâques, que l'église a arrêté de célébrer le dimanche d'après la pleine lune de mars, c'est-à-dire, après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printems, pour ne se point rencontrer avec les Juifs.

(*Imprimerie*) *Caractères mobiles ;* les imprimeurs appellent ainsi les caractères qu'on arrange, qu'on change de place à volonté, par opposition aux planches gravées en bois dont on se servoit dans l'origine de l'art, et aux planches *polytipées*, *clichées* et *stéréotipées*, dont on se sert depuis quelque tems.

MOBILIER, subst. et adj. de MEUBLE.

(*Pratique*) Ce qui tient de la nature de meuble. On comprend sous ce terme, non-seulement les meubles meublans, les deniers comptans et tous les effets qui se peuvent transporter d'un lieu à un autre, mais encore les promesses et les actions qui en résultent.

Action mobiliaire ; c'est l'action par laquelle on revendique une chose *mobiliaire*.

MODE, s. m. du lat. *modus*, manière d'être.

(*Philos.*) Qualité qu'un être peut avoir ou n'avoir pas, sans que pour cela son essence soit changée ou détruite.

(*Musique*) Disposition régulière du chant et de l'accompagnement, relativement à certains sons principaux sur lesquels une pièce de musique est constituée, et qui s'appellent les cordes essentielles du *mode*.

Le *mode* diffère du ton en ce que celui-ci n'indique que la corde ou le lieu du système qui doit servir de base au chant, et le *mode* détermine la tierce et modifie toute l'échelle sur ce son fondamental. *V.* pour les *modes* anciens, les mots DORIEN, PHRYGIEN, LYDIEN, EOLIEN.

MODÈLE, s. m. de l'italien, *modello*, exemplaire : patron.

(*Archit.*) Original qu'on se propose pour l'imiter, pour le copier ; c'est aussi un patron artificiel qu'on a fait de bois, de pierre, de plâtre, ou toute autre matière, avec toutes ses proportions, afin de faire connoître en petit l'effet du bâtiment réel en grand, non-seulement à ceux qui le commandent, mais encore à ceux qui sont chargés de l'exécuter.

Marine) *Modèle*, en termes de construction maritime, est un vaisseau exécuté en petit, avec toutes ses pièces, ses agrès, ses cordages et ses voiles, pour donner l'idée de sa construction et de ses manœuvres, pour servir dans les écoles de marine à l'instruction des élèves.

(*Sculpture*) *Modèle*, en termes de sculpture, est l'idée de l'artiste produite en argile ou en cire, dont le travail en marbre n'est

qu'une copie exacte ou perfectionnée.

Le *modèle en terre* se fait avec une argile bien lavée, bien nétoyée, bien pétrie : en l'employant, l'artiste la pétrit encore une fois dans les mains, donne à chaque morceau la forme grossière de ce qu'il doit représenter, et achève de perfectionner cette forme avec les doigts, sur-tout avec le pouce, et avec un instrument qu'on nomme ébauchoir.

Le *modèle* en cire se fait avec un mélange préparé de cire, d'arcanson ou de colophane, de térébenthine et d'huile d'olive : ce procédé est le même que pour l'argile, quoique plus difficile, parce que la cire est moins maniable.

(*Peinture*) Indépendamment des *modèles* en terre et sur-tout en cire, que les peintres devroient tous savoir préparer, et dont les plus grands maîtres ont fait usage, on a donné ce nom à un homme ou une femme que l'on pose nud pour servir d'objet d'étude. *V.* POSE.

MODERNE, s. et adj. du latin barbare *modernus*, que l'on croit formé de *modò*, tout-à-l'heure : nouveau, récent, qui est des derniers tems.

(*Philosophie*) La *philosophie moderne* commence à Descartes, par opposition à la philosophie ancienne, ou la philosophie de Platon, d'Aristote, d'Epicure, etc.

Astronomie moderne ; celle qui a commencé à Copernic.

Géométrie moderne ; on appelle ainsi la géométrie des infiniment petits.

Physique moderne ; c'étoit, dans le siècle avant-dernier, celle de Descartes ; c'est aujourd'hui celle de Newton.

Architecture moderne ; c'est celle où l'on a emprunté de l'antique tout ce qu'il y avoit de beau, et où l'on a corrigé plusieurs défauts considérables.

(*Numismat.*) *Médailles modernes* ; celles frappées depuis la destruction de l'empire d'Orient. *V.* MEDAILLES.

(*Litiér.*) *Modernes* se dit substantivement en parlant des auteurs qui ont écrit depuis Boëce. *On a beaucoup* disputé sur la prééminence des anciens sur les *modernes*.

MODIFIER, v. a. du latin *modus*, et de *facio*, faire, dont on a fait *modificare*.

(*Didact.*) Donner un mode, une manière d'être : les *différens arrangemens modifient la matière*.

MODILLON, s. m. de l'italien *modiglione*.

(*Archit.*) Partie de la corniche ionique, corinthienne, composite, qui semble soutenir le larmier, et qui n'y sert toutes fois que d'ornement : il est particulièrement affecté à l'ordre corinthien où il est taillé de sculptures avec enroulement.

MODULATION, s. f. du lat. *modus*, mode, et de *ago*, opérer.

(*Musique*) C'est proprement la manière d'établir et traiter le mode ; mais ce mot se prend communément aujourd'hui pour l'art de conduire l'harmonie et le chant successivement dans plusieurs modes, d'une manière agréable à l'oreille et conforme aux règles.

MODULE, s. m. de l'italien *modulo*.

(*Archit.*) Certaine mesure arbitraire que l'on prend pour mesurer, pour régler les proportions d'un ordre d'architecture. C'est ordinairement le diamètre de la colonne.

(*Numismat.*) En parlant de médailles, *module* est le diamètre, ou une grandeur déterminée des médailles, d'après laquelle on compose les différentes suites.

(*Alg. et Géom.*) *Module* se dit aussi de la ligne qu'on prend pour sous-tangente de la logarithmique, dans le calcul des logarithmes.

MOELLE, s. f du lat. *medulla*.

(*Physiol.*) Substance huileuse, onctueuse, qui remplit les cavités des os.

On appelle encore *moelle alongée* ou *moelle épinière*, cette continuation du cerveau, qui se prolonge dans la cavité de toutes les vertèbres, depuis le cervelet jusqu'à l'*os sacrum*.

(*Botan.*) La *moelle*, dans les plantes, est une substance vasculeuse, qui occupe assez ordinairement le centre du corps ligneux.

MOELLEUX, adj. de MOELLE.

(*Floq.*) *Discours moelleux*; on appelle ainsi un discours plein de sens et de bonnes choses.

(*Manuf.*) Étoffe *moelleuse*, celle qui a du corps et qui est douce quand on la touche.

(*Vinification*) *Vin moelleux*, celui qui a beaucoup de corps, et qui flatte agréablement le goût.

(*Arts du dessin*) *Moelleux*, en peinture, en sculpture et en gravure, signifie ce qui est doux et agréable, quel que soit l'objet auquel on l'attribue. Ainsi, on dit : *ce tableau est d'un pinceau moelleux; ce sculpteur a une touche moelleuse; dans cette estampe les chairs sont moelleuses.*

Ce qu'on nomme en peinture le *fondu*, n'est pas toujours le *moelleux*. Le Guide et Annibal Carrache ont bien *fondu* leurs couleurs; Louis Carrache, le Parmesan, et sur-tout le Corrège ont été *moelleux*.

En sculpture, le Flamand, le Bernin et le Puget ont exécuté *moelleusement*.

Les ouvrages antiques n'offrent pas le *moelleux*. Les grands maîtres de l'art se sont moins occupés de la façon dans leur exécution que d'exprimer fortement ce qu'ils voyoient, ce qu'ils sentoient.

Georges Mantouan et Marc-Antoine n'ont pas fait des estampes *moelleuses*, comme les Pontius, les Nantenil, les Massou, etc.; mais ils ont su par leurs connoissances dans les formes rendre les traits sublimes de Raphael et même de Michel-Ange.

MŒURS, s. m. du lat. *mores*, habitudes naturelles ou acquises: manières de vivre, inclinations, coutumes, façons de faire,

(*Poësie*) On dit que les *mœurs* sont bien observées, dans un poëme, dans une tragédie, lorsque l'auteur y a bien observé les coutumes du pays et du tems dont il est question, ou la nature des personnages qu'il y a introduits.

(*Peinture*) On dit d'un tableau que les *mœurs* y sont bien observées, lorsque l'artiste a observé les *mœurs* et les usages du tems, du pays où s'est passée l'action qu'il représente; lorsque les traits et les mouvemens des personnages s'accordent avec les actions dont ils sont occupés, avec les affections qu'ils éprouvent, lorsque leur habit, leur maintien, répondent à leur âge, à leur sexe, à leur dignité, à leurs fonctions, et aux circonstances où ils se trouvent.

(*Hist. natur.*) *Mœurs des animaux*; ce sont leurs inclinations et tout ce qui regarde leur économie.

MOFETTE, *V.* MOUFETTE.

MOINE, s. m. du grec μόνος (*monios*), solitaire, formé de μόνος (*monos*), seul.

(*Hist. ecclés.*) C'étoit dans l'origine un religieux institué pour vivre séparément. On entend aujourd'hui par moines tous les religieux.

MOINS, adv. de compar., qui marque diminution et qui est opposé à plus. Du lat. *minus*.

(*Algèbre*) *Moins* est un terme fort usité en algèbre, et que l'on désigne par le signe —; ainsi, 5 — 3, s'exprime par cinq *moins* trois, ce qui veut dire que 3 est retranché de 5. Le signe — ou *moins*, est le signe de la soustraction; il est opposé à + plus, qui est le signe de l'addition. *V.* NÉGATIF.

MOIS, s. m. du lat. *mensis*, lequel auroit été formé, suivant Cicéron, de *mensura*, mesure

(*Astron. et Chronol.*) La douzième partie de l'année.

On distingue différentes espèces de *mois*.

Mois solaire; c'est l'espace de tems que le soleil emploie à parcourir un signe entier à l'écliptique. Ces mois sont fort inégaux, puisque le soleil est plus long-tems dans les signes d'été que dans ceux d'hiver; mais comme il parcourt constamment tous les 12 signes en 365 j. 5 h. 48 m. 48 s., on a la quantité du mois moyen en divisant ce nombre par 12; et d'après ce principe, on trouve la quantité du mois solaire moyen de 30 j. 10 h. 29 m. 4 s.

Mois lunaires; les *mois lunaires* sont synodiques ou périodiques.

Le *mois lunaire synodique*, qui s'appelle simplement *mois lunaire* ou *lunaison*, est l'espace de tems compris entre deux conjonctions de

la lune avec le soleil, ou entre deux nouvelles lunes. Il est de 29 j. 12 h. 44 m. 3 s.

Le mois lunaire périodique, est l'espace de tems dans lequel la lune fait sa révolution autour de la terre, c'est-à-dire, le tems qu'elle emploie à revenir au même point du zodiaque d'où elle est partie. Le mois est de 27 j. 7 h. 43 m. 4 s.; mais il n'y a que les astronomes qui en fassent usage.

Mois dracontique, ou *dragonitique*, ou *mois de latitude*; c'est le retour de la lune à son nœud.

Mois embolismique, ou *intercalaire*; c'est le *mois* qu'on ajoute aux 12 *mois lunaires*, tous les trois ans.

Mois anomalitique; c'est le retour de la lune à son apogée.

Mois caves et *mois pleins*; ce sont les mois de 29 et 30 jours.

(*Chancellerie romaine*) *Mois du pape*, ou *mois ecclésiastiques*; ce sont les huit mois pendant lesquels les papes confèrent les bénéfices, dans les pays d'obédience.

MOITEUR, s. f. du lat. *mador*, dont on a fait *madus* et *matus* pour moite.

(*Méd.*) Petite humidité qui rend une chose *moite*. On peut donner proprement le nom de *moiteur* à cette humidité froide ou chaude qui se répand sur le corps, dans la syncope, dans la défaillance, et dans tout état contre nature, à laquelle le terme de sueur ne convient pas proprement.

MOLAIRE, adj. du lat. *molaris*, fait de *mola*, meule: qui broye.

(*Anat.*) On donne cette épithète aux grosses dents, parce qu'elles servent comme de meules de moulin à broyer les alimens.

Molaire, se dit aussi de tout ce qui a rapport à ces dents. *Les glandes molaires*.

MOLE, s. f. du lat. *mola*, fait du grec μύλη (*mulé*), masse.

(*Chirurgie*) On entend communément par le mot *mole* une masse charnue, dure, informe, qui s'engendre dans la matrice des femmes à la place du fœtus.

(*Marine*) *Mole* est aussi le nom d'un ouvrage massif de maçonnerie, construit de grosses pierres fondées dans le mur, en ligne droite, ou en arc, devant un port, pour le fermer et y mettre les vaisseaux à couvert de l'impétuosité des flots; on met quelquefois dans la pointe de ce mole, une tour à fen, pour éclairer les vaisseaux dans la nuit, comme à Malaga, à Gênes, etc.

MOLÉCULE, s. f. du lat. *molecula*, dimin. de *mola*, masse: petite masse.

(*Physique*) Nom que l'on donne aux petites particules dont les corps sont composés.

(*Cristallographie*) *Molécules élémentaires*; ce sont des atomes sur lesquels sont fondés les systèmes de quelques cristallographes.

MOLLESSE, s. f. du lat. *mollities*.

(*Physique*) Propriété des corps dont les molécules ont peu d'adhérence ou de cohésion les unes avec les autres.

(*Peinture*) *Mollesse*, en parlant d'un tableau, du dessin, de la touche, est une expression toujours prise en mauvaise part.

Mollesse, en parlant des chairs, du pinceau, des contours, est, au contraire, une expression par laquelle on loue.

La mollesse des chairs exprime une qualité particulière, une douce flexibilité qui caractérise la chair des enfans et des femmes. Une certaine *mollesse* dans le pinceau est considérée comme une perfection.

La mollesse des contours se rapporte à cet ondoyant que l'on souhaite dans le trait des figures des jeunes hommes et des jeunes filles.

MOLLUSQUES, s. f. du lat. *mollisca*, nom donné par Linnæus à une des divisions de la classe des vers. Les mollusques habitent la terre, la mer et toutes les eaux douces; on les sépare en *mollusques céphales* et en *mollusques acéphales*. Les premières ont une tête mobile distincte, et le plus souvent des yeux et des tentacules sur la tête; ils nagent dans les eaux, ou marchent sur une espèce de pied.

Les *mollusques* acéphales n'ont point de têtes distinctes; ils manquent des organes de l'œil et de

la mastication ; leurs corps est revêtu d'un manteau membraneux. La plupart ont des coquilles à deux valves. Consultez la *Conchyliologie* de Brugnières, dans l'Encyclopédie méthodique.

MOLYBDATES, s. m. Pour l'origine, *V.* MOLYBDÈNE.

(*Minéral.*) Sels formés par la combinaison de l'acide molybdique. Leur terminaison en *ate* indique qu'ils appartiennent aux acides complétement saturés d'oxigène. Ce genre de sels n'avoit point été nommé dans l'ancienne nomenclature.

MOLYBDÈNE, s. m. du grec μόλιβδος (*molibdos*, plomb, parce qu'on a pris, pendant long-tems, cette substance pour une mine de plomb.

(*Minéral.*) Substance métallique qui ne s'est jamais présentée dans la nature à l'état de métal pur, qui est combinée avec le soufre dans le minerai connu sous le nom de potelot, ou sulfure de *molybdène* natif.

Comme ce minéral a des caractères extérieurs assez semblables à ceux de la plombagine, ou carbure de fer, dont on fait les crayons, on les a long-tems confondus sous le nom de *mine-de-plomb*, et on les regardoit comme une simple variété l'un de l'autre ; mais Scheele et Haüy ont fait connoître les différens caractères distinctifs de ces deux substances, et ont démontré qu'elles sont composées d'élémens différens. Le premier sur-tout a fait voir que le *molybdène*, tel que la nature le présente, est un composé de soufre commun uni à un acide, principe d'un métal particulier. Il a donné le détail des propriétés des acides ; mais malgré tous ses efforts, il n'a pu parvenir à le réduire à l'état métallique, ni avec le flux noir, ni avec le borax et le charbon, ni avec l'huile.

MOLYBDIQUE, adj. même origine que MOLYBDÈNE.

(*Chimie*) *Acide molybdique* ; acide dont le *molybdène* est la base ; sa terminaison en *ique* indique que cet acide est dans un état d'oxigénation complet.

MOMENT, s. m. du lat. *momentum*, instant, ou tems fort courte petite partie du tems, poids, force.

(*Calcul, Infinités.*) *Moment*, dans les nouveaux calculs de l'infini, marque chez quelques auteurs, des quantités censées infiniment petites ; c'est ce qu'on appelle autrement, et plus communément, *différences* ; ce sont les augmentations ou diminutions momentanées d'une quantité considérée comme dans une fluxion continuelle.

(*Mécanique*) *Moment* se dit aussi, en mécanique, de la force d'un corps en mouvement, c'est-à-dire, que le mouvement d'un corps est la quantité de son mouvement, ou ce qui est la même chose, le produit de sa masse multipliée par sa vitesse. Le *moment* de tout mobile peut aussi être considéré comme la somme des *momens* de toutes ses parties ; et par conséquent, si les grandeurs des corps et le nombre de leurs parties sont les mêmes, ainsi que leurs vitesses, les corps auront les mêmes *momens*.

(*Statique*) *Moment* s'emploie plus proprement et plus particulièrement dans la statique, pour désigner le produit d'une puissance par le bras du levier auquel elle est attachée, ou ce qui est la même chose, par la distance de sa direction au point d'appui. Une puissance a d'autant plus d'avantage, toutes choses égales d'ailleurs, et son *moment* est d'autant plus grand, qu'elle agit par un bras de levier plus long.

MOMIE, ou MUMIE, s. f. de l'arabe *mumia*, dérivé de *mum*, cire.

(*Sépultures*) Les *momies*, ou *mumies*, sont des cadavres d'hommes ou d'animaux, desséchés et embaumés. Les *momies* sont ou naturelles ou artificielles.

Les *momies* naturelles sont les cadavres d'hommes et d'animaux qui périssent dans les déserts brûlans de la Lybie, et qui y sont desséchés et conservés par une pluie de sable fin, transporté par le vent, qui pénètre dans tous les pores, et qui durcit la surface du corps.

Il est encore une autre espèce de *momies* naturelles, dont on trouve

de fréquens exemples dans nos climats.

Les substances animales, telles que la chair, la cervelle, le tissu cellulaire, enfouis dans la terre à une grande profondeur, ou submergés sous les eaux, et privés de tout contact avec l'air, se changent, dans l'espace de quelques mois, en une matière blanche, savonneuse, onctueuse, et de nature grasse, qui n'est plus aussi susceptible de se corrompre, et qui peut ainsi se conserver intacte pendant un grand nombre d'années.

Les chimistes la connoissent sous le nom d'*adipocires*. Souvent les ministres de la religion ont abusé de ce phénomène naturel, en faisant passer pour un miracle la conservation de quelques cadavres, et ont tiré de nombreux avantages de cette pieuse fraude.

La figure et même la couleur de ces cadavres sont peu altérées, et la chair, devenue une sorte de suif, cède sous le doigt qui la comprime.

Parmi les *momies artificielles*, celles d'Egypte méritent d'être placées au premier rang. Hérodote nous a transmis très-succinctement les trois moyens qu'on employoit de son tems pour embaumer les morts chez les Egyptiens. *V.* EMBAUMEMENS.

MONADE, s. f. du grec μονὰς (*monas*), dont le génitif est μονάδος (*monados*), unité, dérivé de μόνος (*monos*), seul.

(*Philos.*) Les *monades*, selon Leiboitz, sont des corps simples, immuables, indissolubles, solides, individuels, ayant toujours la même figure et la même masse, dont tous les autres êtres sont composés.

Zénon, Leucippe, Démocrite, Epicure, ont fourni le germe de cette hypothèse. Leibnitz la réduisit en système, que Wolf perfectionna, et auquel madame Duchâtelet mit la dernière main.

MONADELPHIE, s. f. du grec μόνος (*monos*), seul, et d'ἀδελφὸς (*adelphos*), frère : un seul frère.

(*Botan.*) Nom donné par Linnæus à la sixième classe de son système sexuel des plantes, qui renferme celles dont les étamines sont réunies à leur base en *un seul tube*, au milieu duquel passe le pistil. On appelle *monadelphes* les étamines ainsi réunies.

MONANDRIE, s. f. du gr. μόνος (*monos*), seul, et d'ἀνὴρ (*anér*), dont le génit. est ἀνδρὸς (*andros*), mari : un seul mari.

(*Botan.*) Nom donné par Linnæus à la première classe de son système sexuel de botanique : à celle qui renferme les plantes pourvues d'une seule étamine.

MONARCHIE, s. f. du gr. μόνος (*monos*), seul, et d'ἀρχὴ (*arché*), puissance, gouvernement : gouvernement d'un seul.

(*Econ. polit.*) Ce terme désigne un grand État gouverné par un seul chef.

Il se dit aussi de la forme de gouvernement où un seul chef gouverne.

MONDE, s. m. du lat. *mundus*.

(*Physique*) *Monde* se prend quelquefois pour la terre seule, quelquefois pour l'assemblage du ciel et de la terre. *Monde supérieur* signifie les cieux ; *monde inférieur*, c'est le globe terrestre. Ordinairement le *monde* signifie la terre et tout ce qui en dépend ; on dit assez communément faire le tour du *monde*, pour dire le tour de la terre ; et dans ce sens, on demande si les planètes sont des *mondes*, c'est-à-dire, si elles ressemblent à la terre, et si elles sont habitées comme la terre.

La pluralité des *mondes* se trouvoit déjà dans les Orphiques, ces anciennes poésies grecques attribuées à Orphée.

Les Pythagoriciens, tels que Philolaüs, Nicétas, Héraclides, enseignoient que ces astres étoient autant de *mondes*. Plusieurs anciens philosophes admettoient même une infinité de *mondes*, hors de la portée de nos yeux. Epicure, Lucrèce, et tous les épicuriens étoient du même sentiment ; Métrodore trouvoit qu'il étoit aussi absurde de ne mettre qu'un seul *monde* dans le vide infini, que de dire qu'il ne pouvoit croître qu'un seul épi de blé dans une vaste campagne.

Zénon d'Elée, Anaximènes, Anaximandre ; Leucippe, Démocrite le soutenoient de même. Eu-

fin, il y avoit aussi des philosophes qui, en admettant que notre *monde* étoit unique, donnoient des habitans à la lune; tels étoient Anaxagore, Xénophon. Hévélius en paroissoit persuadé, lorsqu'en 1647, il parloit de la différence des hémisphères de la lune.

Fontenelle a traité cette question dans ses *Entretiens sur la pluralité des mondes.*

Huighens, dans son *Cosmotheoros*, soutient la même opinion, avec cette différence, qu'il estime que les habitans des planètes doivent avoir les mêmes arts et les mêmes connoissances que nous.

M. Lambert croit que les comètes sont habitées. M. de Buffon calcule les époques où chaque planète a pu être habitée, et cessera de l'être par le refroidissement.

Consultez le volume ou le livre *des Epoques de la Nature.*

(*Géographie*) On dit en termes de géographie, l'*ancien* et *le nouveau monde*; comme la connoissance que les anciens avoient du monde se bornoit à l'hémisphère où sont l'Europe, l'Asie et l'Afrique, on s'est accoutumé à donner le nom de *monde* à un seul hémisphère; et depuis la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, on a applé *ancien monde* l'hémisphère que l'on connoissoit anciennement, et *nouveau monde*, le continent découvert par Christophe Colomb.

MONDER, v. a. du lat. *mundo*, nettoyer, purifier.

(*Pharmacie*) C'est nettoyer, rendre pur et net quelque chose. De-là *mondifier*, pour nettoyer, déterger les plaies et les ulcères.

MONNOIE, s. f. du latin *moneta*, le lieu où l'on fabriquoit la monnoie.

(*Commerce*) Signe et moyen d'échange usité chez toutes les nations commerçantes.

On distingue la *monnoie de compte et la monnoie réelle.*

La *monnoie de compte* est une mesure en quantité idéale de *monnoies*, dont on se sert pour estimer les différentes valeurs. *Ainsi la livre tournois, la livre sterling sont des monnoies de compte.*

La *monnoie réelle* est celle dont il existe plusieurs pièces réelles et matérielles, frappées à un certain titre et à un certain poids, comme les écus, les guinées, les pièces de 20 francs, etc. Quelquefois une *monnoie* est tout-à-la-fois une *monnoie de compte* et une *monnoie réelle*, comme le centime, le krentzer, le schelling, ou sol sterling, etc.

MONOCHROME, s. m. et adj. du grec μόνος (*monos*), seul, et de χρῶμα (*chróma*), couleur: couleur unique.

(*Peinture*) Ce mot désigne une peinture d'une seule couleur, telle qu'elle fut dans l'origine de l'art.

La peinture égratignée dont Polidore décoroit les édifices de Rome, les camaïeux, les grisailles, les dessins arrêtés, quant à la partie du clair-obscur, les estampes enfin sont des peintures *monochromes.* Polidore, célèbre disciple de Raphaël, renonçant à soutenir son art par la variété des couleurs, mérita cependant de tenir un rang illustre entre les plus grands peintres; en renonçant à l'espérance de charmer les yeux par la magie des teintes. La peinture *monochrome* contracte l'obligation de parler à l'ame et de satisfaire l'esprit.

MONOCLE, s. m. du gr. μόνος (*monos*), seul, du corps et du lat. *oculus*, œil.

(*Dioptr.*) Nom que l'on donne aux lunettes composées d'un seul verre, et qui ne peuvent servir que pour un œil à la fois.

MONOCORDE, s. m. du grec μόνος (*monos*), seul, unique, et de χορδὴ (*chordé*), corde.

(*Musique*) Instrument inventé par Pythagore pour mesurer par lignes, ou géométriquement, les proportions des sons. Il est composé d'une seule règle qui se divise et se subdivise en plusieurs parties, et d'une corde médiocrement tendue sur deux chevalets, au milieu desquels il y a un autre chevalet mobile, afin de le promener sur les divisions de la ligne, et de trouver par ce moyen les différences et les proportions des sons.

Monocorde est aussi le nom d'une espèce de clavecin qui se fabrique dans

dans la haute Allemagne, dont le son est extrêmement doux, attendu que ce n'est pas le pincement d'une plume, comme au clavecin, qui fait frémir la corde, mais une petite lame de laiton fichée dans la partie postérieure du clavier, qui, en élevant la corde, la fait sonner.

MONOCOTYLÉDONES, adj. du grec μόνος (*monos*), seul, unique, et de κοτυληδὼν (*kotulédôn*), cavité, écuelle.

(*Botan.*) Nom que donne Jussieu aux plantes qui n'ont qu'une feuille séminale, ou un seul lobe, ou cotylédon. Ces plantes sont ainsi appelées, parce que leurs feuilles séminales ont une forme demi-ronde, semblable à une écuelle.

MONOCULE, s. m. du grec μόνος (*monos*), seul, unique, et du lat. *oculus*, œil.

(*Chirurgie*) Les chirurgiens appellent ainsi un bandage pour la fistule lacrymale et les maladies des joues. C'est la même chose que MONOCLE.

MONODIE, s. f. du grec μόνος (*monos*), seul, unique, et d'ᾠδὴ (*ódé*), chant.

(*Musique*) Chant à voix seule, par opposition à ce que les anciens appeloient *chorodies*, ou musiques exécutées par le chœur.

MONOECIE, s. f. du grec μόνος (*monos*), seul, unique, et d'οἰκία (*oikia*), maison, habitation: habitation commune.

(*Botan.*) Nom donné par *Linnæus* à la vingtième classe de son système sexuel des végétaux; celle où les fleurs mâles sont séparées des fleurs femelles, mais sur le même pied. De-là on appelle *monoïques* les fleurs dont les mâles sont placés avec les femelles sur un seul et même pied, mais séparées les unes des autres.

MONOGAME, s. m. du grec μόνος (*monos*), seul, unique, et de γάμος (*gamos*), noces, mariage.

(*Jurisprud.*) Qui n'a été marié qu'une fois.

MONOGAMIE, s. m. même origine que *monogame*. L'état et la condition de celui qui n'a été marié qu'une seule fois.

(*Botan.*) *Monogamie* est aussi le nom d'une des cinq sections de la syngenésie, 19e classe du système sexuel de *Linnæus*; celle qui renferme les plantes dont les fleurs, sans être composées de fleurons ni de demi-fleurons, ont leurs étamines réunies par leurs authères.

MONOGASTRIQUE, adj. du gr. μόνος (*monos*), seul, unique, et de γαστὴρ (*gastér*), ventre.

(*Hist. nat.*) Qui n'a qu'un ventre.

MONOGRAMME, s. m. du grec μόνος (*monos*), seul, unique, et de γράμμα (*gramma*), lettre: une seule lettre.

(*Diplomatique*) Caractère factice composé des principales lettres d'un nom, quelquefois de toutes, et qui servoit de signature, de sceau ou d'armoiries.

Le *monogramme* étoit déja connu des Grecs, du temps de Philippe, roi de Macédoine; il fut en usage en France dans les septième et huitième siècles. Eginard dit que Charlemagne ne sachant pas écrire se servoit d'un *monogramme* pour sa signature. La même raison l'avoit fait adopter à une grande partie des évêques et des grands seigneurs de ces tems-là.

Les *monogrammes* sont *parfaits* quand toutes les lettres du mot s'y trouvent, et *imparfaits* quand il n'y en a qu'une partie.

(*Numismat.*) En parlant de médailles, les *monogrammes* sont des lettres entrelacées qui indiquent, ou le prix de la monnaie, ou une époque, ou un nom de ville, etc.

MONOGYNIE, s. f. du grec μόνος (*monos*), seul, unique, et de γυνὴ (*guné*), femme ou femelle.

(*Botan.*) Nom donné par *Linnæus*, dans son système sexuel des végétaux, au premier ordre ou première sous-division des classes des plantes dont la fleur n'a qu'une partie femelle ou qu'un pistil.

MONOLOGUE. s. f. du grec μόνος (*monos*), seul, unique, et de λόγος (*logos*), discours, formé de λέγω (*légó*), parler.

(*Art dramat.*) Scène d'une pièce de théâtre où un acteur parle seul.

(*Musique*) C'est dans les *monologues* d'un opéra que se déploient toutes les forces de la musique. Ces récitatifs obligés, qui font un si

grand effet dans les opéra italiens, n'ont lieu que dans les *monologues*.

MONOMACHIE, s. f. du grec μόνος (*monos*), seul, unique, et de μάχη (*maché*), combat: combat singulier.

(*Jurisprud.*) Duel, combat singulier d'homme à homme. La *monomachie* étoit autrefois permise et soufferte en justice, pour avoir preuve des crimes.

MONOME, s. m. du grec μόνος (*monos*), seul, et de νομή (*nomé*), part, division.

(*Algèbre*) Quantité qui n'est composée que d'une seule partie ou terme, par opposition au POLYNOME. (*V.* ce mot.)

MONOMÈTRE, s. m. du grec μόνος (*monos*), seul, unique, et de μέτρον (*métron*), mesure: mesure unique.

(*Poësie*) Il se dit des vers qui n'ont qu'une mesure, *iambe monomètre*. Le vers adonique qui termine les strophes des vers saphiques est nécessairement *monomètre*.

(*Physique*) On a aussi donné ce nom à une boule de verre qui sert à mesurer la densité ou la rareté de l'air.

MONOPÉTALE, adj. du grec μόνος (*monos*), seul, et de πέταλον (*pétalon*), feuille, ou pétale: à un seul pétale.

(*Botan.*) On appelle ainsi les fleurs qui n'ont qu'une seule feuille ou un seul *pétale*.

MONOPHYLLE, adj. du grec μόνος (*monos*), seul, unique, et de φύλλον (*phullon*), feuille.

(*Botan.*) C'est le nom que Linnæus donne au calice des fleurs, quand il est d'une seule pièce ou petite feuille, c'est-à-dire, dont les incisions, s'il y en a, ne sont pas continues jusqu'à sa base.

MONOPODE, s. m. du grec μόνος (*monos*), seul, unique, et de πούς (*pous*), pied: à un seul pied.

(*Antiq.*) Table à manger soutenue sur un seul pied, dont se servoient les anciens.

MONOPOLE, s. m. du gr. μόνος (*monos*), seul, unique, et de πωλεῖν (*pôlein*), vendre: qui vend seul.

(*Commerce*) Trafic qui se fait par celui qui se rend seul maître d'une marchandise, afin de la vendre à un prix exorbitant.

Thalès se livra au *monopole* en arrhant toutes les olives des environs de Milet et de Chio, dont l'astrologie lui avoit fait prevoir l'abondance. Pline dit que des marchands accaparèrent dans une circonstance tous les hérissons de mer.

La loi la plus ancienne que l'on connoisse sur cette matière, est celle de l'empereur Zenon. L'ordonnance du roi Jean, de 1355, et celle de François Ier, de 1539, sont conformes à cette loi. Suivant l'esprit de ces ordonnances, les personnes d'une même profession qui font entre elles des conventions préjudiciables au public, se rendent également coupables du crime de *monopole*.

MONOPTÈRE, s. m. du grec μόνος (*monos*), seul, unique, et de πτέρον, (*ptéron*), aile: ce qui n'a qu'une aile.

(*Archit. anc.*) Espèce de temple rond, sans murailles, et dont le dôme n'étoit soutenu que par des colonnes.

(*Ichtyologie*) C'est aussi le nom d'un genre de poissons, dont le caractère est de n'avoir pas d'autre nageoire que celle de la queue.

MONOPTOTE, adj. du gr. μόνος (*monos*), seul, unique, et de πτῶσις (*ptôsis*), chute: qui n'a qu'une seule chute.

(*Gramm.*) Il se dit des noms grecs et latins, qui sont indéclinables, et qui n'ont qu'un seul *cas*, qu'une seule chute. *V.* CAS.

MONORIME, s. m. du gr. μόνος (*monos*), seul, unique, et de ῥυθμός (*ruthmos*), rhythme, justesse, cadence; d'où est dérivé, dit-on, notre mot *rime*.

(*Poësie*) Ouvrage de poësie dont tous les vers sont sur la même rime. Les *monorimes* ont été inventés, à ce qu'on prétend, par le poëte Bénin, qui fit des vers latins d'une seule rime, qu'il adressa au pape Alexandre III.

Le *monorime* n'est bon en français que dans les sujets de plaisanterie; c'est pour cela qu'on ne fait plus de *monorimes* en vers alexandrins. Dans tous les cas, l'oreille

est nécessairement fatiguée par le retour perpétuel des mêmes rimes.

MONOSPERME, adj. du grec μόνος (*monos*), seul, unique, et de σπέρμα (*sperma*), semence, graine: qui n'a qu'une graine.

(*Botan.*) Il se dit d'une plante qui ne porte et ne renferme qu'une seule graine.

MONOSTIQUE, adj. du grec μόνος (*monos*), seul, unique, et de στίχος (*stichos*), vers : qui n'est composé que d'un seul vers.

(*Poësie*) Il se dit d'une épigramme qui n'a qu'un seul vers.

MONOSYLLABE, s. m. et adj. du grec μόνος (*monos*), seul, unique, et de συλλαβὴ (*sullabê*), syllabe : qui n'a qu'une seule syllabe.

(*Gramm.*) Mot d'une seule syllabe, ou composé de plusieurs lettres qui se prononcent toutes à-la-fois.

MONOSYLLABIQUES, adject. même origine que MONOSYLLABE.

(*Poësie*) Il ne se dit guère que des vers dont tous les mots sont des *monosyllabes ;* tel est ce vers de Despréaux : *Mais moi, qui dans le fond sais bien ce que j'en crois.*

MONOTONE, adj. du grec μόνος (*monos*), seul, unique, et de τόνος (*tonos*), ton : qui n'a qu'un ton, qui est toujours sur le même ton.

MONOTONIE, s. f. même origine que MONOTONE.

(*Elocut.*) Uniformité et une égalité ennuyeuse de ton dans la conversation, ou dans les discours prononcés en public.

Il se dit aussi d'une trop grande uniformité du discours, soit pour le style, soit pour les figures.

(*Musique*) Il se dit encore d'un chant qui marche toujours sur le même ton, comme la psalmodie.

(*Peinture*) On dit d'un tableau qu'il est *monotone*, ou qu'il est égal de tons, de couleur ; qu'il est fade, qu'il est gris, qu'il sent le camaïeu ; car toutes ces expressions sont également employées pour exprimer la *monotonie*. On dit encore dans le même sens, qu'il donne dans le roux, dans le jaune, dans le violâtre, dans le noir, dans la farine, etc.

La *monotonie* est un grand défaut ; mais le trop grand éclat des couleurs, l'excessive variété des teintes, le luisant exagéré de certaines parties en est un autre.

MONOTRIGLYPHE, s. m. du grec μονος (*monos*), seul, unique, et de τρίγλυφος (*triglyphos*), triglyphe.

(*Archit.*) L'espace d'un seul triglyphe entre deux colonnes ou deux pilastres.

MONSEIGNEUR, s. m. composé de *mon* et de *seigneur*, en latin *senior*.

(*Econ. polit.*) Titre d'honneur que l'on donne à certaines personnes constituées en dignités, soit en leur parlant, soit en leur écrivant.

MONSTRE, s. m. du lat. *monstrum*, à *monstrando*.

(*Hist. nat.*) Animal qui a une conformation contraire à l'ordre ordinaire de la nature.

(*Botan.*) *Monstre* se dit aussi des plantes qui ont éprouvé quelques changemens dans toutes, ou dans quelques-unes de leurs parties.

MONTAGNES, s. f. du lat. *montanus*, fait de *mons*, mont.

(*Géologie*) Inégalités de la surface du globe terrestre.

Les *montagnes* sont divisées en quatre classes différentes, suivant l'époque et le mode de leur formation : les *montagnes primitives*, *secondaires*, *tertiaires* et *volcaniques*.

Montagnes primitives ; ce sont celles dont l'origine remonte à la formation même du globe, et dont la structure annonce qu'elles en sont une dépendance immédiate, et qu'elles en forment véritablement une partie intégrante.

Montagnes secondaires ; ce sont celles qui ont été formées par des émanations sous-marines.

Montagnes tertiaires ; on nomme *montagnes*, ou *terreins tertiaires*, les amas de matières transportées d'un lieu dans un autre, soit par la mer, soit par les eaux courantes.

Montagnes volcaniques, *Voy.* VOLCAN.

Montagnes de glaces ; ce sont des amas considérables de glaces, tant en étendue qu'en hauteur, qu'on rencontre dans les mers du Nord, du Groënland, de Spitzberg, dans

la baie de Baffin, le détroit de Hudson, et autres mers voisines des pôles.

(*Art milit.*) *Guerre des montagnes* : rien ne prête plus à la ruse et à l'artifice, que les pays de *montagnes*; rien n'offre à un général d'armée plus de ressources pour réussir dans ses entreprises, quelque foible qu'il puisse être; mais tout dépend de la connoissance du pays. Mummol, qui remit les affaires du roi de Bourgogne contre les Lombards, réussit parfaitement dans la *guerre des montagnes*. Sertorius, un des grands capitaines qui eût paru avant César, excelloit particulièrement dans la *guerre des montagnes*; et la campagne de 1744, en Piémont, a fait connoître les talens de M le prince de Conti, dans cette partie de la guerre.

MONTAIN, adj. du lat. *montanus*, des montagnes.

(*Botan.*) Il se dit des plantes qui croissent sur les montagnes.

MONTGOLFIÈRE, s. f. de *Montgolfier*, nom propre. *V.* AÉROSTAT.

MONTRE, s. f. du lat. *monstra*, contraction de *monstratio*,

(*Commerce*) Echantillon, portion de quelque chose que l'on montre, pour faire voir de quelle nature est le reste.

(*Art. milit.*) *Montre* se disoit autrefois de la revue qui se faisoit des troupes, pour examiner si elles étoient complètes et en bon état, et pour en ordonner le paiement.

(*Horlogerie*) *Montre* est encore une petite horloge qui se porte ordinairement dans la poche.

Les premières *montres* furent fabriquées à Nuremberg, en 1500, par Pierre Hell, et appelées *œufs de Nuremberg*, parce qu'elles avoient une forme ovale. La même année, George Purbach, mathématicien à Vienne, s'est servi d'une *montre* à secondes, pour des observations astronomiques.

Montres à répétition; ce sont celles qui, par le moyen d'un poussoir adapté au sommet de la *montre*, frappent l'heure qui est indiquée par l'aiguille du cadran. Cette invention est d'un Anglais, nommé Barlow, qui l'imagina en 1676.

Montres à équation; ce sont celles qui, par le moyen d'un cadran mobile placé au milieu du cadran ordinaire, marquent le tems vrai et le tems moyen. *V.* EQUATION DU TEMS, TEMS MOYEN, TEMS VRAI, GARDE-TEMS.

MONUMENT, s m. du lat. *monumentum*; pour *monens mentem*.

(*Hist.*) Marque publique pour transmettre à la postérité la mémoire de quelque personne illustre, ou de quelque action célèbre.

MORALITÉS, s. f. du lat. *moralitas*, trait de morale.

(*Hist. dram.*) On a donné ce nom à des espèces de tragédies saintes ou pieuses farces, qu'on jouoit sur le théâtre français.

Les *moralités* ne vinrent qu'après les mystères, et elles furent suivies des farces.

MORATOIRES, adj. du lat. *moratorius*, dérivé de *mora*, retardement, délai.

(*Jurisprud.*) Il se dit en Allemagne de certaines lettres qu'on obtient de l'Empereur et des états de l'Empire, en vertu desquelles les créanciers doivent accorder à leurs débiteurs un certain tems marqué par ces lettres, pendant lequel ils ne peuvent point les inquiéter.

MORBIDESSE, s. f. de l'italien *morbidezza*, mollesse.

(*Peinture*) Les Italiens appellent *morbide* ce qui est délicat, simple, doux au toucher; et *morbidezza*, *morbidesse*, ce qui semble, dans les arts qui ont pour objet d'imiter la nature, avoir cette délicatesse, cette mollesse aimable qu'offre la nature elle-même. La *morbidesse* se trouve sur-tout dans le sentiment des chairs, lorsqu'elles ont à l'œil, dans un tableau, toute la souplesse, toute la douceur qu'elles auroient au toucher dans un beau modèle vivant. Le Corrège a donné le premier des exemples d'une *morbidesse* que ses successeurs ont difficilement imitée. Elle contribue beaucoup à l'agrément, à la grâce, à la vérité des figures de femmes et d'enfans. Le défaut contraire au mé-

rite de la *morbidesse*, c'est celui de ces peintres léchés qui donnent à tous les objets une surface lisse et luisante. Le Puget et d'autres habiles sculpteurs ont prouvé que sous une main savante, les matières les plus dures, telles que le marbre, ne se refusent pas à la *morbidesse*.

MORDANT, s. m. du lat. *mordax*, fait de *mordeo*, mordre.

(*Technol.*) Composition dont on se sert dans la peinture et dans la teinture, pour fixer les couleurs et leur donner quelquefois plus d'intensité.

Les principaux mordans sont, le sulfate d'alumine, l'acétite d'alumine, le muriate d'étain, le tannin, la noix de galle, le sulfate de fer.

MORESQUE, adj. et s. du lat. *maurus*, more, ou maure : qui a rapport aux coutumes des *mores*.

(*Peinture*) On appelle *moresque*, ou *arabesque*, une espèce de peinture qui représente ordinairement des branchages, des feuillages, qui n'ont rien de naturel. *V.* ARABESQUE.

MORGUE, s. f. vieux mot français qui signifie *visage*.

(*Jurisprud. crimin.*) Endroit à l'entrée d'une prison où l'on tient quelque tems ceux que l'on écroue, afin que les guichetiers puissent les regarder plus fixément, pour les reconnoître ensuite.

On appelle aussi *morgue* un endroit où les corps morts dont la justice se saisit, sont exposés à la vue du public pour qu'on puisse les reconnoître.

MORNE, s. m. terme en usage dans les Antilles.

(*Topographie*) On appelle ainsi dans les îles françaises d'Amérique, les montagnes dont plusieurs servent de reconnoissance aux atérages. Les *doubles mornes* sont les montagnes intérieures plus élevées, dont les sommets paroissent au-dessus des premières plus basses qui bordent les côtes de la mer.

MORT, s. f. du lat. *mors*, la fin, la cessation de la vie.

(*Pratique*) *Mort civile ;* c'est l'état d'une personne retranchée de la société civile, et qui ne peut plus contracter avec elle.

MORTIER, s. m du lat. *mortarium*, dérivé de *moretum*, sorte de ragoût des anciens, composé d'herbes, de lait, de fromage, de vin, de farine, etc. dont on a fait *moretarium*, *mortarium* et mortier.

(*Archit.*) Mélange de terre, de sable ou de ciment, avec de l'eau ou de la chaux éteinte dans l'eau.

Mortier se dit aussi du bassin ou creux fait en terre, où les ouvriers éteignent la chaux.

(*Chimie*) Les chimistes appellent *mortier* une sorte de vase de métal, de pierre, de bois, etc., dont on se sert pour piler certaines choses à la manière dont les maçons font leur ciment.

(*Artillerie*) On appelle *mortier* dans l'artillerie, une certaine pièce de fonte, faite à-peu-près comme un *mortier* à piler, et dont on se sert pour jeter des bombes, des carcasses, des pierres ou des cailloux.

L'occupation des batteries de *mortiers* est de démonter le canon de la place, de bouleverser les ouvrages extérieurs et les batteries des ennemis dans les bastions.

Un *mortier* qui jette une bombe de dix-sept pouces dix lignes de diamètre, a l'ame de 27 pouces et demi de long, et de diamètre 18 pouces 4 lignes. La chambre, en forme de poire, a 13 pouces de longueur, et sept pouces et demi de diamètre à son plus large, et contient 12 livres de poudre. La bombe contient 48 livres de poudre et pese 490 livres.

Cette pièce d'artillerie, dont M. Blondel fait remonter l'origine à celle des canons, ne servit d'abord qu'à jeter des pierres et des boulets rouges. L'évêque de Munster est le premier qui ait multiplié l'usage des *mortiers*, en 1672, au siége de Grol.

(*Magistrature*) *Mortier* est encore le nom d'une espèce de toque ou bonnet, qui étoit anciennement l'habillement commun de tête, qui est devenue ensuite une marque de dignité, et qui est encore aujourd'hui la coiffure des premiers magistrats de l'empire français.

MORTIFÈRE, adj. du lat. *mors, mortis*, mort, et de *fero*, porter: qui porte, qui cause la mort.

(*Méd.*) Il se dit d'un poison, d'un suc capable de causer la mort. *Le poison est mortifère. Le suc du pavot, l'opium est souvent mortifère.*

MORTIFICATION, s. f. du lat. *mortificatio*, composé de *mors, mort*, et de *facio*, opérer; action par laquelle une chose est mise en état de mort, c'est-à-dire, se corrompt, s'altère.

(*Chirurgie*) La *mortification* est cet état dans lequel la circulation des humeurs vitales est tout-à-fait arrêtée. *V.* SPHACELE.

MORUE, s. f. du lat. *morhua*.

(*Pêche*) Espèce de poisson, dont la pêche est, pour plusieurs peuples de l'Europe, de la première importance.

La longueur ordinaire de la *morue* est entre deux et trois pieds, et son poids de 14 à 20 livres.

Ce poisson se tient ordinairement dans les profondeurs de l'Océan, entre le quarantième et le soixantième degré de latitude septentrionale.

Les lieux où on le trouve en plus grande quantité, sont le banc de Terre-Neuve, le cap Breton, la Nouvelle Ecosse, la Nouvelle Angleterre, les côtes de la Norwége et de l'Islande, le banc de Dogger et les Orcades.

La *morue* est tellement vorace qu'elle mange souvent les jeunes poissons de sa propre espèce.

On prend les morues au filet et à l'hameçon. On emploie pour appât toutes sortes de petits poissons, des fragmens des gros, même ceux de la morue et de ses intestins. Faute d'appât, on se sert d'un poisson fait en étain ou en drap rouge.

On pêche la *morue* pendant presque toute l'année en Norwege, en Angleterre et en Amérique; mais c'est au commencement du printems qu'on en prend le plus.

Il y a trois manières de préparer ce poisson pour le conserver:

La première consiste à le faire sécher à l'air; c'est ce qu'on appelle la *morue sèche*.

La seconde consiste à le saler; c'est la *morue salée*.

La troisième consiste à le faire à moitié sécher et ensuite à moitié saler; c'est la *morue blanche*.

Les Français, après avoir *habillé les morues*, c'est-à-dire, après leur avoir coupé la tête, ôté les entrailles, la grosse arête, leur remplissent le ventre de sel, et les empilent dans un coin de l'entre-pont, où elles jettent leur eau et leur sang pendant un ou deux jours; au bout de ce tems, on les change de place, et on les stratifie avec du nouveau sel.

La manière des Hollandais diffère de celle des Français, en ce qu'ils couvrent leurs *morues* dans toute la longueur du corps, écartent les deux côtés, et les applatissent, et qu'ensuite ils les lavent et les salent dans des barils; au bout de deux jours ils les ôtent, les lavent de nouveau dans leur saumure, les font égoutter et les salent complétement de nouveau dans les mêmes barils où elles sont comprimées autant que possible. A leur arrivée au port, ces mêmes *morues* sont encore soumises à une troisième façon, c'est-à-dire, qu'on les lave dans leur saumure, ensuite deux à trois fois dans l'eau douce; on enlève toutes les taches de sang, toutes les lavures, on les fait égoutter en les comprimant sous de grosses poutres, puis on les remet dans des barils avec de nouveau sel.

La *morue* d'Hollande coûte un peu plus de peine, mais elle est aussi bien meilleure, bien plus agréable à la vue, et sur-tout se conserve plus long-tems.

Les Anglais préparent leurs *morues* d'une autre manière; ils ne les salent qu'une fois. Après les avoir laissées deux fois vingt-quatre heures, ils les font sécher quelques jours à l'air sur des perches, et ensuite les mettent en baril avec moitié de la quantité de sel que les Français. Ces *morues* se conservent aussi long-tems que celles des Hollandais, et coûtent moins de frais, mais elles n'ont point la même blancheur, et par conséquent sont moins recherchées des consommateurs.

Les Américains préparent leurs

morues encore plus mal que les Français ; mais ils ont l'avantage dans les marchés d'Espagne, d'Italie et des colonies à sucre de l'Amérique, parce qu'ils peuvent les donner à meilleur compte que les autres nations, à raison de leur proximité du grand banc de Terre-Neuve, et de la facilité qu'ils ont de sécher la *morue* presque sur leurs propres côtes.

MORVE, s. f. (maladie des chevaux), du lat. *morbus*, maladie.

(*Hippiatr.*) Maladie particulière aux chevaux, dont le siége, suivant les anciens, est dans le cerveau ou bien dans l'épine du dos ; selon quelques modernes, dans le foie, les poumons, la rate ; mais d'après des observations exactes, dans les glandes répandues dans la membrane pituitaire.

MOSAIQUE, s. f. du lat. *musivum*, ouvrage fait par compartimens, dont on a fait par corruption, *musaïcum*, et ensuite *mosaïcum*.

(*Peinture*) Ouvrage de rapport, qui est une espèce de peinture qu'on exécute avec de petits morceaux de pierres taillées, ou de prismes d'émail diversement colorés, qu'on place les uns à côté des autres sur un fond solide et uni, enduit d'un mastic.

On copie par ce moyen, soit divers objets naturels, soit même les tableaux des grands maîtres, qu'on parvient ainsi à rendre en quelque sorte inaltérables.

Il y a deux espèces de *mosaïques*: celle de Rome et celle de Florence.

Dans la *mosaïque de Rome*, on se sert de petits cubes d'émail, de toutes couleurs, qui n'ont pas plus de deux lignes de diamètre, et que l'artiste divise d'un coup de marteau tranchant, en prismes aussi minces que l'exigent les détails qu'il doit rendre. On peut avec cette *mosaïque* imiter les tableaux les plus précieux : St. Pierre de Rome offre beaucoup de chef-d'œuvres en ce genre.

Dans la *mosaïque de Florence*, on n'emploie que des pierres naturelles qui sont ornées de belles couleurs et qui sont susceptibles d'un beau poli. Ce sont principalement les jaspes et les agathes : on choisit celles dont la couleur convient à l'objet qu'on veut imiter, et on les taille suivant la forme de cet objet. On voit au musée des arts, à Paris, des tables en ce genre qui sont d'un prix inestimable et d'une beauté que rien n'égale. Le fond est d'un porphyre rouge, et les objets représentés sont des vases de toutes sortes de formes et de couleurs, des coquillages marins de toute espèce, etc. etc. Le gouvernement français a établi une manufacture de *mosaïque* de cette espèce, à Paris.

Pline dit que les pavés peints et travaillés avec art sont venus des Grecs ; qu'entr'autres celui de Pergame, qui étoit un bâtiment appelé *asarotus*, travaillé par Sosus, étoit le plus curieux. Ce mot d'*asapotus* veut dire : *qui n'a pas été balayé* ; et on lui donnoit ce nom parce qu'on voyoit si industrieusement représentées sur ce pavé les miettes et les saletés qui tombent de la table, qu'il sembloit que ces objets fussent réels, et que les valets n'avoient pas eu le soin de balayer les chambres. Ce pavé étoit fait de petits coquillages, peints de diverses couleurs. L'on y admiroit une colombe qui buvoit, dont la tête portoit ombre sur l'eau.

Ensuite, parurent les *mosaïques*, que les Grecs nommoient *lithostratata;* elles commencèrent à Rome sous Sylla, qui en fit faire un pavé à Preneste, dans le temple de la Fortune, environ 170 ans avant notre ère. Ce pavé, qui est une géographie d'Égypte, fait aujourd'hui le principal ornement d'une espèce de niche, dont la voûte soutient les deux rampes par lesquelles on monte au principal appartement du palais que les Barberins ont fait construire dans la ville de Palestrine.

Dans la suite, on ne se contenta pas d'en faire pour des cours, et pour des salles basses, mais on s'en servit dans les chambres ; et enfin on en lambrissa les murailles des palais et des temples.

Le goût de la *mosaïque* se conserva même après la ruine de l'empire romain. Au commencement du 13e siècle, les Vénitiens firent venir plusieurs peintres grecs, entre autres Appollonius, qui enseigna son

art à Taffi, de Florence, et fit avec lui divers ouvrages qui furent placés dans l'église de St. Jean de cette ville. Gaddo-Gaddi ne tarda pas à s'exercer dans ce genre de peinture. Ensuite Giotto, né en 1276, fit la magnifique barque de St. Pierre, battue par les vents, que l'on voit sur la porte de l'église de cet apôtre à Rome. Environ 200 ans après, Dominique Beccafumi se rendit célèbre par la belle exécution du pavé de l'église de Siennes, qui représente le sacrifice d'Abraham. Joseph d'Arpinas, surnommé le Josepin, et Jean Lanfranc, de Parme, qui vinrent ensuite, l'emportèrent encore sur leurs prédécesseurs.

Lors de la découverte du Nouveau Monde, les Mexicains et les Péruviens savoient peindre en *mosaïque*, avec les plumes des oiseaux assemblées par filets, ce qui demandoit une adresse et une patience peu communes.

MOSQUÉE, s. f. du turc *meschit*, dérivé de l'arabe *masgiad*, lieu d'adoration; de *meschit* les Espagnols ont fait *mequita*, les Italiens, *moscheta*, et les Français, *mosquée*.

(*Cult. relig.*) Temple des Mahométans, où ils vont faire leurs prières.

Il y a des mosquées royales, bâties par les sultans, et des *mosquées* qui sont fondées par des particuliers. Les royales sont les plus magnifiques et les plus riches de toutes. Les dômes des mosquées sont surmontés d'aiguilles qui portent des croissans.

MOT, s. m. du latin *muttum*, fait de *mutire*, parler bas, dont les Italiens ont fait *motto*.

(*Grammaire*) Parole, terme, diction.

(*Diplomatique*) Dans les manuscrits très-anciens, les *mots* ne sont point séparés les uns des autres; c'est une suite de lettres serrées, sans aucune division ni distinction. Dès les 5e, 6e et 7e siècles, on avoit commencé à séparer les mots, mais seulement aux *alinea* et aux endroits où le sens est fini. Au 8e, les séparations sont plus marquées et plus régulières. Au 9e, les espaces sont très-bien observés.

(*Blason*) *Mot* ou *devise*, est une courte sentence ou phrase écrite sur un rouleau qu'on place ordinairement au-dessus de l'écusson, qui fait allusion au nom ou à quelques pièces des armes de la personne à qui appartiennent les armes, et qui souvent n'ont rapport ni au nom ni au blason.

Cette coutume d'employer un *mot* ou symbolique, ou comme cri de guerre pour s'animer, se reconnoître et se rallier dans les combats, est très-ancienne.

L'histoire sacrée et l'histoire profane nous en fournissent également des exemples. Nos ancêtres faisoient choix du *mot* le plus propre à exprimer leur passion dominante, comme la pitié, l'amour, la valeur, etc., ou quelque évènement extraordinaire qui leur étoit arrivé. On trouve plusieurs *mots* de cette dernière sorte, qui se sont perpétués dans les familles, quoiqu'ils ne convinssent proprement qu'aux personnes qui se les étoient attribués.

(*Art milit.*) *Mot* est le nom d'un saint, ou d'un personnage remarquable, ou d'une ville, que donne chaque jour le général. Il y a encore le *mot* de ralliement, dont on se sert dans une attaque, patrouille, etc., de nuit, afin que ceux du même parti puissent se distinguer. Il est à la fantaisie de celui qui commande.

MOTEUR, MOTRICE, s. du lat. *motor*, de *moveo*, mouvoir.

(*Mécan.*) Ce qui ment ou met en mouvement. *V.* MOUVEMENT, FORCE MOTRICE.

MOTIF, s. m. Même origine que moteur. Ce qui meut et porte à faire quelque chose.

(*Musique*) Ce mot, francisé de l'italien *motivo*, signifie l'idée primitive et principale sur laquelle le compositeur détermine son sujet et arrange son dessein. Dans ce sens, le *motif* principal doit toujours être présent à l'esprit du compositeur, et il doit faire ensorte qu'il le soit toujours à l'esprit des auditeurs.

MOUFETTE ou MOFETTE, s. f. du toscan *mopheta*, que l'on croit venir d'un verbe syriaque, qui signifie souffler.

(*Minéral.*) On nomme ainsi les

exhalaisons pernicieuses qui se manifestent, tantôt habituellement, et tantôt accidentellement, dans la plupart des mines métalliques et des houillières. Elles s'accumulent aussi dans les simples souterrains, où depuis long-tems l'air extérieur n'a pas eu d'accès, et même dans les puits où l'on ne prend de l'eau que rarement.

Les *moufettes* sont de diverses natures, et produisent des effets très-différens. Les unes éteignent les lumières, et asphyxient subitement les hommes et les animaux, sans leur causer aucune altération extérieure ; elles agissent de la même manière que la vapeur du charbon, ou celle du vin en fermentation ; les autres s'enflamment avec fracas, renversent avec violence tout ce qui se trouve sur leur passage, brûlent griévement et tuent même les hommes qui s'y trouvent exposés ; elles produisent, en un mot, les mêmes effets que l'explosion de la poudre.

Les premières sont principalement composées de *gaz acide carbonique*, et les secondes de *gaz hydrogène* ; mais ces gaz ne sont point seuls, et se trouvent presque toujours combinés avec d'autres substances réduites à l'état de fluides aériformes.

Les *moufettes* de la première espèce sont celles qui se trouvent dans les souterrains ordinaires, tels que la fameuse grotte du Chien, voisine du lac d'Agnano, près de Naples.

La plupart des mines métalliques sont affectées de *moufettes*, qui sont quelquefois de la même nature que celles de cette grotte, et dont on n'est averti que par la diminution de la flamme des chandelles, et leur extinction totale ; mais les *moufettes* les plus terribles, sont celles qui s'enflamment avec explosion ; les mines de charbon de terre des environs de Newcastle y sont sujettes plus que toute autre.

Le meilleur moyen de se délivrer de ces funestes vapeurs, est de faire au-dessus des travaux un puits d'airage, à l'ouverture duquel on établit un fourneau qui, par la raréfaction de l'air qu'il occasionne, pompe continuellement le mauvais air du fond des mines, qui vient passer à travers le brasier, où il se dépouille de ses qualités malfaisantes.

MOUFLE, s. m. de l'allemand *moffel*.

(*Mécan.*) Machine qui consiste en un assemblage de plusieurs poulies dont on se sert pour élever des poids énormes en peu de tems.

La multiplication des poulies, dans le *moufle*, est fort bien imaginée ; car l'on démontre en mécanique que la force nécessaire pour soutenir un poids par le moyen d'un *moufle*, est au poids lui-même, comme l'unité est au nombre des poulies, en supposant que les cordes soient parallèles entre elles.

D'où il suit que le nombre des poulies et la puissance étant données, on trouve aisément le poids qu'elles peuvent soutenir, en multipliant la puissance par le nombre des poulies.

Si un homme ordinaire peut élever avec sa seule force 150 livres, il pourra soutenir avec un *moufle* à six poulies un poids de 900 liv.

MOUILLAGE, s. m. de *mullare*, pour *laxare* (sous-entendu *anchoram*), lâcher l'ancre.

(*Marine*) Endroit de la mer, propre à jeter l'ancre : tous les mouillages ne sont pas également bons et sûrs. Il faut que la profondeur d'eau ne soit pas trop grande, afin qu'il ne faille pas une trop grande longueur de cable ; que le cable étant filé, approche davantage de la direction horizontale, et que rampant sur le fond, il contribue par son frottement à retenir le vaisseau, et aussi afin qu'il faille moins de tems et moins d'effort pour enlever l'ancre.

Il y a des fonds remplis de roches, qui coupent, raguent ou rongent les cables ; dans ce cas on met des *flottes* sur le cable.

Il y a des endroits de la mer où le fond est si dur que les ancres n'y peuvent mordre ; d'autres enfin où le fond est si mou que les ancres n'y tiennent pas solidement, et dérapent ou labourent au moindre effort de vent. Ces sortes d'endroits sont de mauvais *mouillages*. Il en est de même de ceux dont la pente est trop rapide.

Mouiller ; c'est jeter l'ancre au fond.

Mouiller une ancre en créance ; c'est la porter hors du vaisseau avec ses grelins ou son cable, dans la chaloupe, d'où on la laisse tomber au fond.

Mouiller en croupière ; c'est jeter une ancre par la poupe du vaisseau, de façon que son cable sorte par un des sabords de l'arrière.

Mouiller en patte d'oie ; c'est mouiller avec trois ou même quatre ancres, dont les cables sortant des écubiers forment la figure d'une patte d'oie. Cette manière de mouiller n'est pas ordinaire.

Mouiller en barbe ; c'est jeter deux ancres en même temps, en avant du vaisseau.

MOULE, s. m. du latin *modulus*, d'où les Espagnols ont fait *modelo*. (*Sculpture*) On appelle généralement de ce nom tout instrument qui sert à donner la forme à quelque ouvrage.

Le *moule*, en sculpture, sert à multiplier en cire, en bronze, une statue ou un modèle. Pour répéter en cire ou en plâtre un modèle ou une statue, on n'a besoin que d'un *moule*, et on le fait de plâtre.

Pour fondre en bronze un ouvrage de sculpture, on a besoin de deux *moules*.

Le premier est de plâtre ; on le fait de plusieurs assises, suivant la hauteur de l'ouvrage.

Le second *moule* est celui de potée, qui est composé de terre, de fiente de cheval, de creuset blanc et de terre rouge. Il s'applique sur la cire, quand elle est bien préparée ; c'est dans ce *moule* qu'après la fusion des cires on fait couler le bronze. *V.* FONTE.

MOULIN, s. m. du lat. *molinum* ou *molinus*, pour *molina*. (*Econ. dom.*) Machine à moudre du grain.

Moulin à eau. Les *moulins* à eau furent inventés à Rome, du tems de Jules-César : on commença à s'en servir sous Auguste, mais ils ne devinrent communs que sur la fin du quatrième siècle.

Ces *moulins* étoient hors de l'enceinte de la ville, et tournoient par le moyen des eaux qui provenoient des fontaines. Le premier que l'on vit sur une rivière, fut celui que Bélisaire fit construire sur le Tibre, pour fournir à la subsistance de l'armée de Justinien, attaquée par Vitigès, roi des Goths. On essaya dans la suite d'en bâtir sur de simples ruisseaux, et l'effet ayant toujours répondu à l'attente, tous les peuples de l'Europe s'empressèrent d'adopter cet établissement dont Bélisaire avoit étendu l'utilité.

Moulin à vent ; Les *moulins* à vent ignorés des anciens, viennent des contrées de l'Orient, où les rivières sont également rares et foibles. Les Croisés les firent connoître en France et en Angleterre, vers le milieu du onzième siècle, et les avantages qu'ils procurent, en ont fait construire depuis, dans tous les pays du monde.

(*Technol.*) *Moulin* se dit aussi de toute machine qui, étant mue par une force extérieure, donne une violente impression sur les choses.

Moulin à sucre ; c'est une machine composée de trois cylindres de bois, mus par des chevaux, par l'eau, ou par la vapeur, et qui sert à froisser les cannes.

Moulin à huile ; celui qui sert à casser, broyer les noix et les olives, et autres choses dont on exprime le suc pour faire de l'huile.

Moulin à foulon ; celui qui fait lever et baisser des pilons ou maillets de bois dans des vaisseaux, pour fouler, piler, dégorger et dégraisser les étoffes de laine.

Moulin à papier ; celui qui est destiné à piler, hacher, éfiloche les chiffons.

Moulin à scie ; celui qui sert à scier des planches.

MOULINET, s. m. diminutif de MOULIN. (*Mécan.*) La même chose que treuil ou tour ; c'est l'axis *in peritrochio*, ou axe dans le tambour, l'axe étant horizontal.

MOUSSE, s. m. de l'espagnol *moço*, jeune garçon, jeune valet. (*Marine*) Jeune garçon que l'on embarque sur les vaisseaux, pour s'essayer et s'exercer au métier de la mer. On en met ordinairement un par dix hommes de l'équipage.

MOUSSE, s. m. du latin *muscus*, dont on a fait *mussula*, dans la basse latinité, et de là *mousse*.

(*Botan.*) Petite herbe fort épaisse et fort menue, qui croit sur les terrains sabloneux, sur les toits, sur les arbres et sur les pierres.

MOUSSELINE, s. f. de *Mossoul*, ville de la Mésopotamie.

(*Commerce*) Toile de coton fort fine et fort claire.

MOUSSON, s. f. de l'arabe *mousson*, qui signifie saison.

(*Marine*) Terme usité dans la navigation des mers de l'Inde, pour désigner les vents périodiques qui règnent dans la plupart des parages de ces mers orientales, six mois d'un côté, et six mois de l'autre.

Aller à contre-mousson; c'est naviguer par une *mousson* contraire à la route qu'on se propose: comme lorsqu'on va à la côte de Coromandel dans les mois de novembre, décembre, janvier, février, mars, on va à *contre-mousson*, les vents soufflant alors du nord-est. Pour les causes des *moussons*, *V.* ALISÉS.

MOUVEMENT, s. m. de *mouvoir*, dérivé du latin *moveo*.

(*Mécan.*) Le transport d'un corps d'un lieu dans un autre.

Les anciens n'ont rien écrit sur le mouvement, si l'on en excepte le peu que l'on trouve dans les livres d'Archimède, de *æquiponderantibus*. On doit en grande partie la science du mouvement à Galilée. C'est lui qui a découvert les règles générales du *mouvement*, et particulièrement celle de la descente des graves qui tombent verticalement, ou sur des plans inclinés; celle du *mouvement* des projectiles, des vibrations, des pendules, objet dont les anciens n'avoient que fort peu de connoissance.

Toricelli son disciple a perfectionné et augmenté les découvertes de son maître, et y a ajouté diverses expériences sur la force de percussion et l'équilibre des fluides. M. Huyghens a beaucoup perfectionné de son côté la science des pendules et la théorie de la percussion. Enfin Newton, Leibnitz, Mariotte, etc., ont de plus en plus aggrandi la science du *mouvement*.

Le *mouvement* peut être regardé comme uniforme et comme varié, c'est-à-dire, accéléré ou retardé; de plus, le *mouvement* uniforme peut être considéré comme simple ou comme composé; le composé comme rectiligne, ou comme curviligne.

On peut encore considérer tous ces *mouvemens*, ou en eux-mêmes, ou eu égard à leur production et à leur communication par le choc.

Mouvement uniforme, celui par lequel le corps se meut continuellement avec une vitesse invariable.

Mouvement accéléré, celui qui reçoit continuellement de nouveaux accroissemens de vitesse. Il est dit *uniformément accéléré*, quand ces accroissemens de vitesse sont égaux en tems égaux.

Mouvement retardé; celui dont la vitesse diminue continuellement. Il est dit uniformément retardé, lorsque la vitesse décroît proportionnellement aux tems.

Mouvement simple, celui qui est produit par une seule force ou puissance.

Mouvement composé, celui qui est produit par plusieurs forces ou puissances qui conspirent à un même effet.

Tout *mouvement curviligne* est composé, comme réciproquement tout *mouvement simple* est rectiligne.

Mouvement perpétuel; ce seroit un *mouvement* qui, une fois imprimé, persévéreroit toujours le même, sans augmentation ni diminution.

Trouver le *mouvement perpétuel*, consiste donc à construire une machine tellement composée, qu'une fois qu'elle a été mise en mouvement elle y persévère pendant l'éternité, en supposant que la matière dont elle est construite ne souffre aucune altération. Pour peu qu'on soit instruit, il est aisé de voir que tous les corps que l'on met en *mouvement* sont nécessairement plongés dans un fluide ou milieu, ne fût-ce que l'air qui résiste à leur *mouvement*; qu'ils sont pesans, et qu'ils ne peuvent se mouvoir hors de la direction de leur pesanteur, qu'ils ne soient portés sur un plan,

ou un point de suspension, contre lequel ils frottent continuellement; or la résistance des milieux, et celle des frottemens, sont des causes qui exigent à chaque instant que le corps emploie pour les vaincre une partie de son *mouvement*; et comme ce *mouvement* doit toujours aller en diminuant, il arrivera un instant où il n'en restera plus.

(*Physique*) *Mouvement intestin*; c'est l'agitation intérieure des parties dont un corps est composé.

(*Astronomie*) *Mouvement*, en astronomie, s'entend du cours régulier des corps célestes.

Le *mouvement diurne* est le premier qu'un ait observé.

Le *mouvement de la terre d'occident en orient* est une chose démontrée. *V.* SYSTEME DE COPERNIC.

Le *mouvement propre* est celui par lequel une planète avance chaque jour d'occident en orient d'une certaine quantité.

Le *mouvement moyen* se distingue du *mouvement vrai*, en ce que l'un est supposé dégagé de toutes les inégalités, et l'autre affecté de celles qui ont lieu dans le ciel.

Le *mouvement apparent* se dit aussi en opposition au *mouvement* vrai, lorsqu'il est affecté par la réfraction et la parallaxe.

Le *mouvement* est *géocentrique*, ou *héliocentrique*, suivant qu'il est vu de la terre, ou considéré comme s'il étoit vu du soleil.

Les *mouvemens* apparens des étoiles sont: la PRECESSION, l'ABERRATION, la NUTATION. *V.* ces mots.

(*Botan.*) *Mouvement de la sève*; on a cru long-tems que la sève circuloit dans les vaisseaux des plantes, comme le sang circule dans les vaisseaux des animaux; mais différentes expériences prouvent, au contraire, que la sève ne circule point, mais qu'elle a une espèce de fluctuation alternative; qu'elle est portée depuis les plus petites ramifications des racines jusqu'aux extrémités des branches, pendant le jour surtout, où il se fait une forte succion, dont la chaleur est la cause principale, et lorsque cette cause cesse, la sève cesse aussi de s'élever, et redescend par les mêmes vaisseaux, depuis les plus fines ramifications des tiges jusqu'aux dernières divisions des racines.

(*Art milit.*) *Mouvement d'une armée*; ce sont les changemens de postes que fait une armée, soit pour la commodité du campement, soit pour engager l'ennemi au combat, ou bien pour l'éviter. Les *mouvemens* qui se font en présence d'une armée ennemie, demandent une prudence consommée et une parfaite connoissance du terrein. Les lauriers de la victoire ne sont pas toujours teints de sang; on les moissonne en faisant exécuter aux troupes des *mouvemens* savans et judicieux. Ce fut par des évolutions de cette espèce, que César, sans en venir aux mains, vint à bout de réduire Afranius en Espagne; que Turenne alloit triompher de Montecuculli, lorsqu'il fut tué; et qu'en 1677, le maréchal de Créqui put empêcher le duc de Lorraine, qui avoit des forces supérieures, de rien entreprendre contre lui.

(*Musique*) *Mouvement*, en termes de musique, est le degré de vitesse ou de lenteur que donne à la mesure le caractère de la pièce qu'on exécute. Chaque espèce de mesure a un *mouvement* qui lui est le plus propre, et qu'on désigne en italien par ces mots: *tempo giusto*; mais outre celui-là il y a cinq principales modifications de *mouvement*, qui, dans l'ordre du lent au vite, s'expriment par les mots, LARGO, ADAGIO, ANDANTE, ALLEGRO, PRESTO, *V.* ces mots.

Chacun de ces degrés se subdivise et se modifie encore en d'autres, dans lesquels il faut distinguer ceux qui n'indiquent que le degré de vitesse ou de lenteur, comme LARGHETTO, ANDANTINO, ALLEGRETTO, PRESTISSIMO (*V.* ces mots), et ceux qui marquent de plus le caractère et l'expression de l'air, comme AGITATO, VIVACE, GUSTOSO, CONBRIO, etc. Les premiers peuvent être saisis et rendus par tous les musiciens; mais il n'y a que ceux qui

ont du sentiment et du goût qui rendent les autres.

(*Art oratoire*) On appelle *mouvemens*, dans l'art oratoire ou la poësie, les figures pathétiques et propres à exciter les grandes passions. *Il y a de grands mouvemens dans cette pièce, il a employé tous les mouvemens de l'éloquence.*

MOXA, s. m. mot chinois ou japonois.

(*Matière méd.*) Espèce d'absinthe très-velue, que les Chinois emploient dans leur chirurgie pour établir des ventouses ou faire un cautère actuel. Le nom de *moxa* s'applique également et à la plante et à l'espèce de remède. L'usage de celui-ci est très-bon dans les douleurs des articulations, causées par fluxions d'humeurs froides ou flatueuses. Voici la manière de s'en servir: on fait un cône avec le duvet du *moxa*, pareil à ceux dont on se sert dans les fumigations; on attache ce cône par la base à la partie malade, au moyen de la gomme arabique ou adragante, et l'on y met le feu avec une chandelle. Il se consume peu à peu en cautérisant la partie.

MOYEN, adj. et s. du lat. *medianum*, fait de *medium*, dont les italiens ont fait *mediano*, et *mezzano*: qui est entre deux extrémités.

(*Géom.*) *Moyenne proportionnelle, arithmétique*; c'est une quantité qui est *moyenne* entre deux autres, de manière qu'elle excède la plus petite, d'autant qu'elle est surpassée par la plus grande.

Moyenne proportionnelle géométrique, ou simplement *moyenne proportionnelle*; c'est encore une quantité *moyenne* entre deux autres, mais de façon que le rapport géométrique qu'elle a avec une de ces deux quantités, soit le même que celui que l'autre a avec elle.

(*Physique*) *Moyenne région de l'air*; c'est la région de l'air qui est entre la haute et la basse.

(*Astron.*) *Moyen* est un terme fort en usage en astronomie. On dit le lieu *moyen*, le mouvement *moyen*, la distance *moyenne*, le diamètre *moyen*, la parallèle *moyenne*, le tems *moyen*, etc., pour exprimer ce qui tient le milieu entre le plus fort et le plus foible.

Longitude moyenne, ou *lieu moyen* d'une planète; c'est le point où elle devroit se trouver, si elle alloit uniformément, et qu'elle n'eût point d'inégalités. Les astronomes, pour calculer la longitude vraie d'une planète, commencent toujours par chercher sa longitude moyenne, et ils y appliquent les équations nécessaires, à raison des irrégularités observées.

Mouvement moyen d'un astre; c'est celui que l'on considère indépendamment des irrégularités ou des équations qui le rendent plus ou moins prompt. Ainsi, la lune, par son mouvement propre, ne fait quelquefois que 11 degrés trois quarts en un jour; quelquefois elle en fait 15 et un tiers; mais, quand on rassemble le fort et le foible, on trouve 13 d. 10 m. 35 s. pour son mouvement moyen en vingt quatre heures. *Voy.* LUNE, EXCENTRICITE, EQUATION.

Tems moyen; c'est celui que le soleil règle et indique par son mouvement *moyen*, supposé uniforme, par opposition avec le tems vrai, que le soleil marque réellement sur nos méridiennes et nos cadrans. *V.* EQUATION DU TEMS.

Il en est de même du midi *moyen*, par rapport au midi vrai.

(*Pratique*) *Moyen* signifie en général, une raison ou preuve qu'on apporte pour appuyer sa demande en justice, ou justifier ce qu'on avance.

Moyens de faux; ce sont ceux que le demandeur en inscription en faux doit mettre au greffe.

Moyens de nullité: ce sont ceux qui tendent à faire déclarer nuls, les conventions, les contrats, les jugemens, parce qu'ils sont contre la disposition des lois, ou parce qu'ils ne sont pas revêtus des formes qu'elles prescrivent.

(*Chronol.*) *Moyen âge*; on appelle auteurs du *moyen âge*, les auteurs qui ont écrit depuis la décadence de l'empire romain, jusqu'à la fin du dixième siècle.

Moyenne latinité; les auteurs de la moyenne latinité, sont ceux

qui ont écrit depuis environ le tems de Sévère jusqu'à la chute de l'empire romain.

(*Numismatique*) *moyen bronze*; ce sont des médailles de bronze d'une médiocre grandeur. *V.* MEDAILLES.

(*Art oratoire*) *Moyens*, se dit en parlant de déclamation, des facultés naturelles. *Cet orateur auroit un débit plus heureux, s'il savoit ménager ses moyens. Cet acteur a de foibles moyens.*

MUANCES, s. f. du vieux mot *muer*, contraction de *mutare*, changer: changemens.

(*Musique*) On appelle ainsi diverses manières d'appliquer aux notes les syllabes de la gamme, selon les diverses positions de deux semitons de l'octave, et selon les différentes routes pour y arriver.

Comme l'Arétin n'inventa que six de ces syllabes, et qu'il y a sept notes à nommer dans une octave, il falloit nécessairement répéter le nom de quelque note; cela fit qu'on nomma toujours *mi fa* ou *fa la*, les deux notes entre lesquelles se trouvent un des semi-tons. Ces noms déterminoient en même tems ceux des notes les plus voisines, soit en montant, soit en descendant. Or, comme les deux semitons sont sujets à changer de place dans la modulation, et qu'il y a dans la musique une multitude de manières différentes de leur appliquer les six mêmes syllabes, ces manières s'appeloient *nuances*, parce que les mêmes notes y changeoient incessamment de noms.

Dans le siècle avant-dernier, on ajouta en France la syllabe *si* aux six premières notes de la gamme de l'Arétin. Par ce moyen la septième note de l'échelle se trouvant nommée, les *nuances* devinrent inutiles, et furent proscrites de la musique française; mais chez toutes les autres nations, on n'a point adopté le *si*, et les *nuances* y serviront encore long-tems à la desolation des commençans.

MUCILAGE, *s.* m. du lat. *mucilago*, dérivé de *mucus*, ce qui approche de la nature de la morve.

(*Botan.*) Substance végétale de nature visqueuse et nourrissante, très-miscible à l'eau, et qui, en étant privée, se transforme le plus souvent en une substance sèche et concrète appelée *grume*. Le *mucilage*, qu'on nomme aussi le *muqueux*, est répandu dans presque tous les végétaux. Il est communément plus abondant dans les racines et les semences que dans les autres parties des plantes.

(*Physiol.*) *Mucilage* est aussi le nom d'une liqueur filtrée par les glandes mucilagineuses qui se trouvent dans toutes les articulations mobiles.

MUCITES, s. m. du lat. *mucus*, morve.

(*Chimie*) Sels formés par l'acide muqueux.

MUE, s. f. du lat. *mutare*, dont on a fait anciennement *muer*, pour changer.

(*Hist. nat.*) Changemens de feuilles, de poil, de plumes, de peau, de cornes, ou autres dispositions du corps, qui arrivent aux végétaux, aux animaux, ou tous les ans, ou en certains âges de leur vie.

Dans les végétaux vivaces, comme les arbres et arbustes, sur-tout dans nos climats, on voit, à la fin de chaque année, tomber les feuilles et les fruits; cette défoliation est leur *mue annuelle*.

La *mue* est aussi générale dans le règne animal. Les métamorphoses des insectes ne sont que des *mues* successives. Il en est de même de beaucoup d'autres animaux à sang blanc: leur *mue* consiste en une simple pellicule muqueuse qui se détache de leur corps.

Les poissons éprouvent leur *mue* de la même manière.

Chez les reptiles, l'épiderme étant plus compacte, leur *mue* est plus facile à apercevoir.

La *mue* est beaucoup plus reconnoissable dans les oiseaux; elle se fait, ainsi que dans les quadrupèdes, après le tems de l'amour: les plumes des oiseaux, les poils des quadrupèdes tombent presque chaque année, et sont remplacés successivement par d'autres plumes et poils.

Mue se dit aussi des dépouilles d'un animal qui a *mué*, et du tems où ces changemens arrivent.

MUET, adj. et s. du latin *mutus* ou *mute'us*, qui ne parle pas : qui ne peut parler par quelque empêchement naturel, ou par quelque accident.

Art de faire parler les muets ; c'est l'art de suppléer au sens de l'ouïe, par le sens de la vue, dans l'usage de la parole.

La mutité est une suite de la surdité. Le sourd de naissance reste *muet*, parce que la nature lui a refusé le sens de l'ouïe, qui, dans les autres hommes, sert à développer les organes de la parole et à les diriger. Le sourd par accident devient *muet*, parce que, privé de ce sens régulateur, il est bientôt forcé d'abandonner l'exercice d'un organe qui ne produit plus que des sons vagues, incertains, et enfin inintelligibles pour ceux qui l'écoutent.

Mais le sens de l'ouïe est-il le seul qui puisse opérer le développement des organes de la parole ? et lorsqu'il manque ou qu'il se perd, ne peut-il être suppléé par le sens de la vue ? Telle est la question que se sont faite ceux qui les premiers ont médité sur l'art de faire parler les *muets*.

Il n'est personne qui n'ait pu remarquer que, chez les sourds-muets, le sens de la vue est plus actif et plus pénétrant que dans les autres hommes ; que, plaçant, pour ainsi dire, leurs oreilles dans leurs yeux, ils cherchent et réussissent souvent à démêler le sens d'un discours dans les traits du visage de celui qui parle, et que la parole qui pour les autres est un son modifié, est pour eux une écriture dont, avec un peu d'application et d'intelligence, ils aperçoivent les caractères tracés dans la position des organes, l'ouverture de la bouche, la disposition de la langue, des dents et des lèvres, et peut-être plus encore dans les diverses contractions des muscles du visage, occasionnées par le jeu varié de toutes les parties qui concourent à l'articulation des sons. C'est cette observation, jusque-là demeurée stérile, qui est devenue pour ces savans le germe d'une découverte qui a le plus honoré la philosophie et l'humanité.

Si les *sourds-muets*, se sont-ils dit, apprennent, sans secours et d'eux-mêmes, à lire la parole, pourquoi, avec le talent d'imitation si naturel à l'homme, ne parviendroient-ils pas à exécuter ces mêmes mouvemens physiques, qu'ils savent si bien suivre et distinguer dans les autres ? Pourquoi n'accoutumeroient-ils pas leurs organes, tandis qu'ils sont encore flexibles, à former des caractères dont ils connoissent si bien la forme et la valeur ? Tel est le problème qu'ils se sont proposé et dont ils ont si heureusement trouvé la solution.

Il ne paroît pas que les anciens aient même soupçonné qu'on pût, par aucun moyen, soulager l'infortune des *sourds-muets* de naissance : ils les regardoient, au contraire, comme des victimes marquées par le destin, et ils se hâtoient de les sacrifier dès qu'ils avoient atteint l'âge où il n'étoit plus possible de douter de leur infirmité. Les premiers chrétiens eux-mêmes, s'attachant plus à la lettre qu'à l'esprit de quelques passages de l'Ecriture, ne se croyoient pas autorisés à les admettre dans leur communion, et leur refusoient jusqu'au baptême. Ainsi, depuis un tems dont on ne sauroit déterminer la durée, les *sourds-muets* de naissance ont constamment été rejetés du sein de la société, et ce n'est que vers la fin du 16.e siècle que l'on commença à apercevoir quelques traces d'un sentiment plus juste et plus humain à leur égard.

Paul Zacchias, savant médecin italien, parle dans ses questions médico-légales, d'après Vallesius, d'un moine qui enseignoit à parler aux *muets ;* mais Zacchias se contente de rapporter le fait sans y rien ajouter. Il en est de même du père Ponce, Espagnol, mort en 1584, qui s'étoit également occupé de cet art, mais qui n'a rien publié de sa méthode.

Le premier ouvrage écrit sur cette matière porte la date de 1606, et est attribué à un Italien nommé *Affinate ;* mais tout le

par le besoin de découvrir les pensées des autres, et de manifester leurs propres idées, donnèrent à leur voix des inflexions simples, à leurs organes des mouvemens faciles, capables de former des sons distincts, mais susceptibles, quoiqu'en petit nombre, d'une infinité de combinaisons.

L'idée de Van-Helmont étoit grande et sublime, et elle auroit mérité qu'on en eût fait l'application aux langues modernes; mais son exécution auroit exigé la réunion des talens de l'anatomiste, du peintre, du sculpteur, du grammairien, et ce qui est plus rare encore, un zèle soutenu, une patience à toute épreuve, et un amour ardent et désintéressé de l'humanité : voilà pourquoi son ouvrage est resté dans le plus profond oubli.

Si les Athéniens, qui étoient si délicats et si difficiles sur la prononciation de leur langue, avoient pu prévoir qu'un jour les plus savans hellénistes de l'Europe se tourmenteroient et se querelleroient pour un sujet sur lequel la marchande d'herbes de Démosthènes auroit pu les mettre aisément d'accord, et leur donner de plus des leçons de politesse, il n'y a pas de doute qu'il ne se fût trouvé parmi eux dix Van-Helmonts pour un, et que les talens et les lumières des Hypocrate, des Phidias, des Zeuxis, des Platon, n'eussent été mis à contribution pour composer une *optolalie*, ou miroir de la prononciation de la langue grecque, qui l'auroit à jamais garantie des insultes des barbares, et l'auroit transmise pure et inaltérable aux nations qui devoient un jour remplacer ce peuple aimable dans la culture des arts et des sciences.

Depuis un siècle et demi, l'art de faire parler les *muets* étoit connu et pratiqué dans presque toute l'Europe, et cependant la France ignoroit encore jusqu'à son nom : ce fut un étranger qui eut l'honneur de le faire connoître dans ce pays.

Vers 1735, dom Antonio Pareirès, portugais de nation, mais qui, dans un voyage qu'il avoit fait en Italie, avoit eu occasion de voir instruire des *sourds-muets*, profitant de l'ignorance où l'on étoit à cet égard, se donna pour l'inventeur de l'art, et afin de donner encore une plus haute idée de son mérite, il fit un mystère de ses procédés. L'académie des sciences, à laquelle il présenta un de ses élèves, M. Saboureau de Fontenay, reconnut son titre d'inventeur, et approuva une méthode dont elle avoit été contrainte de deviner les élémens.

Quelques années après parut M. Ernaud, également accompagné d'un de ses élèves, M. le chevalier d'Arcy; comme il publia ses procédés, il crut qu'on ne pouvoit lui contester le titre d'inventeur, et l'académie en jugea de même.

Cependant les deux inventeurs ne purent rester long-tems sur la même ligne, sans se choquer, sans se dire quelques injures, sans exciter l'envie, enfin, qui déterra les noms de Bonnet, de Wallis, de Conrad-Aman, etc., et les fit retentir à leurs oreilles, ainsi qu'à celles de leurs savans approbateurs.

Mais, si l'on est obligé de refuser à M. Pareirès et à M. Ernaud le titre d'inventeurs, on ne peut leur disputer la gloire d'avoir introduit et fait connoître en France l'art de faire parler les *muets*, d'avoir fait tous leurs efforts pour lui donner une existence solide et durable, d'avoir suggéré l'idée d'en faire un établissement national; et ce n'est pas leur faute, si cet établissement qu'ils ont sollicité, a reçu une autre destination; si le mode d'instruction qu'on y pratique n'est pas celui des premiers maîtres de l'art; si, au lieu de recouvrer l'usage de la parole, les *sourds-muets* sont réduits à apprendre le langage des signes.

Il existe à Paris, depuis 25 ou 30 ans, un établissement connu sous le nom d'*Institut des Sourds-Muets*, fondé par M. l'abbé de l'Epée, et aujourd'hui dirigé par M. l'abbé Sicard, dans lequel les élèves sont instruits, non pas à parler, mais à faire des signes.

Cet art, pratiqué dans tous les colléges, que les *sourds-muets* apprennent d'eux-mêmes, et qui avoit été regardé jusqu'à ces der-

niers tems comme un moyen de communication auxiliaire pour les jeunes élèves, et une dernière ressource pour ceux dont les organes ont perdu leur première flexibilité ; cet art, en un mot, si simple, si facile aux yeux du vulgaire, est devenu entre les mains de M. l'abbé de l'Epée et de M. l'abbé Sicard un chef-d'œuvre de métaphysique, une science profonde, une langue universelle, dont les élémens, puisés dans la nature, révèlent la substance des choses, en même tems qu'ils indiquent les caractères qui servent à les faire reconnoître.

L'art des signes méthodiques (c'est le nom de la nouvelle science), a donc été substitué, dans l'instruction des *sourds-muets*, à la méthode de la parole ; car ce seroit tromper le vœu des nouveaux instituteurs, que de leur tenir compte de quelques foibles essais, pratiqués de loin en loin sur un ou deux individus, et poussés justement assez loin pour donner de l'art de faire parler les *muets* une idée défavorable, et faire triompher leur système chéri. La méthode des signes est donc aujourd'hui la base de l'instruction des *sourds muets*, et ce qui étoit l'accessoire est devenu le principal.

Mais il ne faut pas croire que ce changement se soit opéré sans réclamation, ni même qu'il ait été adopté unanimement par les autres établissemens du même genre qui existent en Europe. Lorsque M. l'abbé de l'Epée publia, en 1776, *son Institution des Sourds Muets par l'usage des signes méthodiques*, plusieurs instituteurs se présentèrent pour combattre son nouveau système, et relever la méthode de la parole de l'état d'abaissement et d'ignominie auquel il s'étoit efforcé de le réduire.

M. l'abbé Deschamps, chapelain de l'église d'Orléans, qui, sans bruit comme sans prétention, instruisoit à parler quelques *sourds-muets* de son voisinage, fit paroître, en 1780, un ouvrage où l'on retrouve la méthode et les connoissances profondes de Conrad-Amman, et où il démontre victorieusement que la méthode de la parole, quoique plus difficile et plus longue pour les élèves, quoique moins brillante et plus pénible pour l'instituteur, que la méthode des signes, est pourtant la seule qui puisse atteindre le but que l'on doit se proposer dans l'instruction des *sourds-muets* : celui de les mettre en état de communiquer facilement et promptement avec les personnes qui doivent avoir des relations avec eux.

Tous les journaux ont retenti de la dispute qui s'éleva entre M. l'abbé de l'Epée et M. Heinecke, directeur de l'établissement des *sourds-muets* de Leipsick, et dans laquelle les principes de sagesse et de modération ne furent pas toujours respectés.

Quant à l'opinion que les étrangers ont du système de M. l'abbé de l'Epée, il ne paroît pas que sa méthode fasse autant de sensation au dehors qu'elle en fait à Paris ; du moins est-il certain que, quelle que soit l'opinion particulière de ceux qui dirigent actuellement les établissemens des *sourds muets* qui existoient avant, ou qui se sont formés depuis la création du nouveau système, il n'en est presque aucun qui ne considère l'usage de la parole comme la base principale de l'instruction des *sourds-muets*.

On compte actuellement, en Europe, une vingtaine d'établissemens de cette nature ; les uns sont encore d'une date trop récente pour qu'on puisse en porter un jugement ; mais l'on en cite cinq ou six dans lesquels l'art de faire parler les *muets* est poussé à un très-haut degré de perfection.

L'institut de Vienne, dirigé par M. May, est composé de plus de 60 élèves, qui tous sont instruits à parler, et dont le plus grand nombre parle d'une manière très-distincte.

L'école de Prague, fondée par M. Stœhr, n'est composée que de 15 ou 16 élèves ; mais ils parlent presque tous.

L'établissement de Leipsick, l'un des plus anciens de l'Europe, dirigé maintenant par M.me Heinecke, contient 17 élèves qui parlent assez bien.

L'institut de Kiel, en Holstein,

dirigé par le modeste et laborieux M. Psingsten, ne renferme qu'un petit nombre d'élèves, mais qui parlent tous distinctement, et sa réputation bien méritée lui en attire du fond des Etats-Unis de l'Amérique.

L'école de Berlin, fondée par M. Eschke, contient un assez grand nombre d'élèves, tous instruits à parler, et exercés sous les yeux du maître, par M. Habermass, jeune homme d'un talent extraordinaire, le Massieu de Berlin, mais qui a sur le Massieu de Paris l'avantage de parler très-distinctement.

Tel est l'état actuel de l'art de faire parler les *muets*. L'Espagne a été son berceau; l'Angleterre, la Hollande et l'Italie ont été le théâtre de ses progrès; la France paroissoit destinée à être le trône de sa perfection; un déplorable esprit de système l'en a banni. C'est en Allemagne qu'il est maintenant cultivé avec le plus de succès; les savans et les instituteurs de ce pays s'entendent et réunissent leurs talens et leurs lumières pour avancer ses progrès; tous les jours les papiers publics renferment d'excellentes observations sur l'instruction des *sourds-muets*. Déjà M. Kempelé a fait paroître un ouvrage sur *le Mécanisme de la voix humaine*; et l'on annonce en ce moment un *Traité encyclopédique sur l'éducation physique, morale et civile des sourds-muets*.

(*Hist. turque.*) On appelle *muets* dans le sérail de Constantinople, des gens destinés à amuser le sultan, et quelquefois à exécuter ses ordres secrets. Ils ne parlent point, dans la crainte de troubler le repos de leur maître; mais ils ont inventé entr'eux une espèce de langue dont les caractères ne s'expriment que par des signes.

MUFTI, ou MOUFTI, ou MUPHTI, mot arabe, dérivé du verbe *afta*, qui signifie instruire de la vérité par ses réponses et ses jugemens.

(*Relig. mahomét.*) C'est chez les Turcs, le chef de la religion mahométane. Il réside à Constantinople. Le *mufti* est le souverain interprète de l'alcoran, et décide toutes les questions sur la loi.

MUID, s. m. du latin *modius*.

(*Métrol.*) Il se disoit de certaines mesures dont on se servoit pour les liquides, les graines et plusieurs autres matières, comme sel, charbon, plâtre, chaux, etc.

Muid est maintenant le nom vulgaire d'une mesure appelée *kilolitre* dans le nouveau système des poids et mesures. *V.* KILOLITRE.

MULATRE, ou MULATE, s. et adj. de l'espagnol *mulato*, formé de *mulet*, animal engendré de deux espèces.

(*Hist. nat.*) On a coutume d'appliquer ce nom aux individus de l'espèce humaine engendrés d'une race blanche et d'une noire.

Dans les différens mélanges des races et des espèces humaines, on peut établir quatre degrés ou générations. La première est celle des mélanges simples: par exemple, un blanc européen avec une négresse produisent un véritable *mulâtre*, qui tient également des deux espèces, par la couleur, la conformation, la figure, les habitudes, le caractère; si ces mulâtres se marient entre eux, ils engendrent des individus semblables à ceux qu'on nomme *casques*.

Les blancs avec les Indiens asiatiques, donnent des individus mixtes, qu'on appelle plus particulièrement *métis*, ou mests indiens. Le nègre avec l'Américain caraïbe engendre un *zambi* ou *lobos*, et ces mélanges simples peuvent tous se perpétuer entre eux, ou avec d'autres races.

La seconde génération comprend les produits des *métis* précédens, mélangés avec une race primitive. Dans ces lignées, une tige forme les deux tiers, et l'autre tige n'y tient plus que pour un tiers, ce qui fait varier les individus, suivant cette proportion. Ainsi, un blanc uni à un *mulâtre*, donne des *tercerons* ou *morisques*; si c'est un *métis*, l'individu est un *castisse indien*. Si c'est à un *mestice*, on obtient un *quatralvi* ou *castisse*. Si un nègre engendre avec une *mulâtresse*, on a des *griffes* ou *cabres*. Si un *caraïbe* se marie à un *zambi*,

le produit est un *zambaigi* ; à un *mestice*, on obtient un *tresalve* ; à un *mulâtre*, on a un mulâtre foncé.

Dans la troisième lignée ou génération, le blanc avec le *terceron* donnent un *quarteron* ou *alvinos* ; avec le *castisse* indien, un *postisse* ; avec le *quatralvi*, un *octavon*. Dans ce cas, il n'y a plus qu'une partie d'un sang, sur quatre autres sangs ; mais les mélanges se compliquent encore davantage quand les castes mélangées s'unissent entre elles. Ainsi, un *terceron* avec un *mulâtre* engendre un *saltatras* ; une *mestice* avec un *quarteron*, forme un *coyote* ; un *griffe* avec un *zambi*, donne un *giveros* ; un *mulâtre* et un *zambaigi* produisent un *cambupis*. Dans cette seconde division de la troisième lignée, tous les produits sont au moins de sept à huit sangs différens. A mesure que ces complications se multiplient, toutes les grandes différences de chaque sang s'effacent et se modifient les unes par les autres, de telle manière que ces produits n'ont aucun caractère bien marqué.

Dans la quatrième génération, la race blanche unie au *quarteron*, forme un *quinteron* ; avec un *octavon caraïbe*, c'est un *puchuelas* ; avec un *coyote*, on a un *harnézos* ; un *mulâtre* avec un *cambujo*, donne un *albarassados* ; avec un *albarassados*, on obtient un *barzinos*. On n'a pas décrit tous les mélanges qui peuvent se faire, soit qu'ils n'aient pas été remarqués, soit qu'ils n'aient pas été tentés. Mais on sent bien que ces variétés peuvent se multiplier en progression arithmétique, et former une multitude de modifications, chacune d'entre elles conservera plus ou moins ses traits originaires, en raison des différentes affinités qu'elle aura avec sa tige primitive.

Tous ces termes donnés aux divers mélanges des races appartiennent aux langues espagnole et portugaise, parce qu'on a d'abord observé ces castes dans les colonies de ces nations.

MULTANGULAIRE, adj. du lat. *multus*, nombreux, et d'*angulus*, angle.

(*Géom.*) Il se dit d'une figure ou d'un corps qui a plusieurs angles. C'est la même chose que *polygone*, et celui-ci est plus usité.

MULTICAPSULAIRE, adj. du lat. *multus*, nombreux, et de *capsula*, capsule.

(*Botan.*) Il se dit d'une plante dont le fruit paroît composé de plusieurs *capsules* partielles.

MULTICAULE, adj. du latin *multus*, nombreux, et de *caulis*, tige.

(*Botan.*) Plante dont la racine produit plusieurs tiges.

MULTIFIDE, adj. du lat. *multus*, nombreux, et de *fidis*, corde, incision.

(*Botan.*) Il se dit des feuilles, des calices et des pétales, divisées jusqu'à moitié au moins, par plusieurs incisions aiguës, dont on ne détermine point le nombre.

MULTIFLORE, adj. du latin *multus*, nombreux, et de *flos*, fleur.

(*Botan.*) Plante chargée de plusieurs ou de nombreuses fleurs.

MULTILATÈRE, adj. du latin *multus*, nombreux, et de *latus*, côté.

(*Géom.*) Il se dit des figures qui ont plus de quatre côtés ou angles ; c'est le *polygone*.

MULTILOBÉ, adj. du latin *multus*, nombreux, et de *lobus*, lobe.

(*Botan.*) Il signifie la même chose que *multifide*, excepté que les incisions sont des sinus obtus.

MULTILOCULAIRE, adj. du lat. *multus*, nombreux, et de *loculus*, loge, cavité.

(*Botan.*) Il se dit des fruits qui ont plusieurs loges.

MULTINOME, adj. du latin *multus*, nombreux, plusieurs, et du grec νόμος (*nomos*), loi, règle.

(*Mathémat*) Il se dit des quantités composées de plusieurs autres, ou des grandeurs exprimées par plusieurs signes, comme les signes + plus, — moins. *V.* RACINE, BINOME, MONOME.

MULTIPARTI, adj. du latin *multus*, nombreux, et *partior*, diviser.

(*Botan.*) Il se dit des parties

des plantes divisées très-profondément en un nombre indéfini de lanières oblongues.

MULTIPLE, s. m. et adj. du latin *multiplico*, multiplier.

(*Arithmét.*) Il se dit d'un nombre qui en contient un autre, un certain nombre de fois exactement. Ainsi, 6 est *multiple* de 3, puisque 2 est contenu dans 6, trois fois; de même 12 est multiple de 6, 4 et 3, puisqu'il contient 2 fois 6, 3 fois 4, et 4 fois 3.

Raison multiple; c'est celle qui se trouve entre des nombres *multiples*. *V.* RAISON, RAPPORT.

Nombre sous-multiple; c'est celui qui est contenu dans un nombre *multiple;* ainsi, 1, 2 sont, *sous-multiple*, de 6, et 3, *sous-multiple* de 9

(*Géom.*) *Point multiple;* c'est le point commun d'intersection de deux ou plusieurs branches d'une même courbe qui se coupent.

(*Mécan.*) *Poulie multiple*; c'est un assemblage de plusieurs poulies.

MULTIPLIANT, s. m. du lat. *multiplico*.

(*Dioptrique*) Verre taillé de façon à faire voir tout à-la-fois plusieurs images du même objet; de sorte qu'il multiplie les images d'où il a reçu le nom de *multipliant*.

MULTIPLICANDE, s. m. du lat. *multiplicandus*, à multiplier, de *multiplico*, multiplier.

(*Arith.*) L'un des deux facteurs de la multiplication; c'est le nombre qu'on donne à multiplier par un autre qu'on nomme *multiplicateur*.

MULTIPLICATEUR, s. m. même origine que le précédent.

(*Arith.*) Le nombre par lequel on doit multiplier le *multiplicande*.

MULTIPLICATION, s. f. même origine que les précédens.

(*Arith.*) Opération par laquelle on prend un nombre autant de fois qu'il est marqué par un autre, afin de trouver un résultat qu'on appelle produit

(*Géom.*) *Multiplicateur géométrique*. *V.* SURFACE SOLIDE.

(*Algèbre*) *Multiplication algébrique;* cette opération est beaucoup plus simple que la multiplication numérique; car, pour multiplier une grandeur algébrique par une autre, il ne s'agit que d'écrire ces quantités les unes à côté des autres, sans aucun signe; *a* multiplié par *b* produit *a b*; *c d* multiplié par *m*, donne *c d m*; mais pour s'exprimer avec plus de facilité, on observera que le signe × signifie *multiplié par*, et que celui-ci = veut dire *égale* ou *vaut*: ainsi $a \times b = a\ b$ signifient que *a* multiplié par *b* égale *a b*.

MULTIVALVE, adj. du latin *multus*, nombreux, et de *valvus*, cosse gousse, *panneau*.

(*Botan.*) Il se dit des capsules qui ont plusieurs *valves* ou panneaux.

MULTIVALVES, s. f. même origine que le précédent.

(*Conchyliol.*) On appelle ainsi tous les coquillages dont les coquilles ont plus de deux valves.

MUNICIPAL, LE, adj du lat. *municeps*, qui a le droit et le privilége des citoyens romains, on de *municipium*, le lieu dont les habitans participoient au droit de bourgeoisie romaine.

(*Econ. polit.*) On entend par ce mot ce qui a rapport à une communauté d'habitans formant une municipalité.

MUNITION, s. f. du lat. *munitio*, fait de *munire*, fortifier, munir une place de vivres, de choses nécessaires à sa défense.

(*Art de la guerre*) Provision de choses nécessaires dans une place de guerre.

Munitions de bouche; ce sont le pain, le sel, la viande, les légumes, etc.

Munitions de guerre; ce sont les canons, mortiers, fusils, mousquets, etc.

(*Marine*) *munitions navales*; ce sont les bois de construction et de mâture, les chanvres, cordages, toiles à voiles, goudrons, fers, ancres et autres effets servant essentiellement à la construction et équipement de vaisseaux.

MUQUEUX, adj. et s. du latin *mucosus*, fait de *mucus*, morve.

(*Chimie*) C'est le nom que les

chimistes modernes ont substitué au mucilage des anciens. *V.* MUCILAGE.

MURAL, LE, adj. du lat. *murus*, mur : qui a rapport au mur.

(*Hist. rom.*) *Couronne murale ;* c'est une couronne d'or crénelée que les Romains donnoient à ceux qui, dans un assaut, avoient monté les premiers sur les murs d'une ville assiégée.

(*Botan.*) *Plantes murales ;* ce sont celles qui croissent sur les murs.

(*Astron.*) *Quart de cercle mural ;* c'est un quart de cercle fixé solidairement à un mur, dans le plan du méridien.

Depuis long-temps les astronomes sont convenus de la grande utilité de cet instrument pour les principaux objets de l'astronomie ; car il est clair que la latitude d'un lieu étant une fois déterminée, en observant la hauteur méridienne d'un astre, on aura sa déclinaison ; et en observant un même instant avec une bonne pendule l'heure de son passage par le méridien, on aura son ascension droite ; de sorte qu'avec un tel instrument bien exécuté, on peut faire un catalogue des lieux des étoiles fixes, en bien moins de tems, et avec beaucoup plus d'exactitude qu'avec tout autre instrument.

Tycho-Brahé est le premier qui se soit servi d'un *arc mural*, pour prendre les hauteurs méridiennes ; mais n'ayant pas d'horloges aussi parfaites que les nôtres, il n'en put retirer de grands avantages. Hévélius, Flamstead, Lahire et plusieurs autres astronomes se sont servi de *quarts de cercle muraux*, dont on peut voir les descriptions dans leurs ouvrages ; mais le premier qu'on ait fait avec une grande perfection est celui de l'observatoire royal de Greenwich, qui a servi de modèle à la plupart de ceux que l'on a faits depuis.

MURIATE, s. m. du lat. *muria*, saumure.

(*Chimie*) On appelle *muriates*, des combinaisons de l'acide muriatique, ou marin, avec une base alcaline, terreuse ou métallique.

Muriate oxigéné : c'est l'acide muriatique, ou marin sursaturé d'oxigène.

MURIATIQUE, adj. même origine que *muriate*.

(*Chimie*) C'est le nom d'un acide connu autrefois sous le nom d'*acide marin*. Sa terminaison en *ique*, indique qu'il est complétement saturé d'oxigène ; mais comme il a la propriété d'enlever l'oxigène à beaucoup de corps brûlés, et sur-tout aux oxides métalliques, il prend le nom d'*acide muriatique suroxigéné*, ou simplement *acide muriatique oxigéné* ; et alors, il a la propriété de décolorer les substances végétales, de brûler et d'enflammer les corps combustibles, et de désinfecter l'air.

M. Guyton-Morvaux, inventeur du moyen de désinfecter l'air par *l'acide muriatique oxigéné*, vient de mettre le comble à sa gloire, en publiant un procédé simple et facile de se procurer cet acide. Il l'appelle *acide muriatique oxigéné extemporané*, parce qu'il se fait sur-le-champ, sans feu, sans appareil distillatoire, en un mot, par un simple mélange.

Dans un flacon d'une capacité de quatre centilitres, ou quarante-cinq centimètres cubes (environ deux pouces et demi), renfermé dans un étui de bois dur, fermant à vis, mettez trois grammes d'oxide noir de manganèse pulvérisé, mais non réduit en poudre fine, et passé seulement au tamis de crin. Ajoutez 75 centimètres cubes, ou les trois quarts d'un centilitre (environ un tiers de pouce cube), d'acide nitrique pur, à 1, 50 de pesanteur spécifique, environ trente-neuf degrés de l'aréomètre de Baumé, et pareille quantité, en volume d'acide *muriatique*, à 1,134 de pesanteur spécifique (environ 17 degrés de l'aréomètre de Baumé).

Le bouchon replacé, l'opération est finie. Il restera dans le flacon un vide des deux tiers de sa capacité ; mais c'est une condition essentielle, sans laquelle il seroit impossible de conteuir le gaz.

Lorsqu'on voudra s'en servir, et qu'il s'agira de purifier une chambre

infectée par des émanations putrides, on posera le flacon sur une table, on l'ouvrira, en ayant soin de ne pas le porter sous le nez, et de l'en tenir, au contraire, éloigné, et on le laissera debouché pendant quelques minutes.

M. Boulay, apothicaire, vend de ces flacons tout préparés.

MUSC, s. m. de l'arabe *musck*, ou *musch*.

(*Hist. nat.*) Parfum qui se trouve dans la poche que l'on trouve sous le ventre d'un animal appelé *musc*, ou *porte musc*. Ce parfum, le plus pénétrant et le plus fixe de tous les parfums connus, nous vient principalement du Boulan et de la Chine; on le falsifie en y mêlant du sang du même animal.

MUSCLE, s. m. du lat. *musculus*, que l'on croit dérivé du grec μὺς (*mus*) rat, parce que l'on a vu que les *muscles* ressemblent à des rats écorchés.

(*Physiol.*) Les muscles en général sont des masses fibreuses, différemment figurées et étendues, et pour la plupart distinguées chacune en différentes portions. Tous les mouvemens du corps humain sont immédiatement exécutés par les *muscles*.

La division du muscle, selon les anciens qui le comparoient à un rat écorché, étoit en tête, en ventre et en queue.

Les modernes ayant trouvé cette comparaison trop grossière et insoutenable, ont abandonné les termes qu'elle avoit fournis, excepté le ventre, et aux deux autres ils ont substitué les mots *origine* et *insertion*. Les plus modernes ont cru mieux faire en donnant le nom de point fixe à une des extrémités du *muscle*, et à l'autre celui de point mobile. Il y en a même qui, au lieu de fixe, disent point d'appui.

Tous ces termes, tant anciens que nouveaux, sont séduisans, et le dernier est mal fondé. La meilleure division et la plus simple, est en corps ou portion charnue, que l'on peut aussi appeller ventre dans quelques *muscles*, et en extrémités, soit qu'elles soient tendineuses, aponévrotiques, ou même charnues.

MUSÉE, ou MUSÉUM, s. m. du grec μουσεῖον (*mouseion*), en latin *museum*, lieu consacré aux muses.

(*Instruct. publ.*) Lieu destiné soit à l'étude des beaux-arts, des sciences et des lettres, soit à rassembler des monumens relatifs aux arts, aux sciences et aux lettres.

Le *musée* le plus célèbre de l'antiquité, ou, pour mieux dire, la seule académie qui ait porté ce nom, est le musée d'Alexandrie, qui étoit situé dans un vaste bâtiment sur le port de la ville, près du palais, autour duquel régnoient des galeries où se promenoient les philosophes. C'est dans ce *musée* que les rois d'Alexandrie, et depuis la conquête d'Egypte, les empereurs romains entretenoient avec une magnificence vraiment royale, un grand nombre de savans, dont toute l'occupation étoit de s'adonner aux lettres. Plutarque en attribue l'établissement à Ptolomée, que l'on croit être *Ptolomée Philadelphe*, amateur des sciences et des lettres, qui s'appliqua pendant tout son règne à en étendre l'empire en Egypte. Les empereurs romains se piquèrent de la même émulation, et l'empereur Claude ajouta un nouveau musée à l'ancien.

A Athènes on donnoit le nom de *musée* à une petite colline, située dans l'ancienne enceinte, vis-à-vis de la citadelle.

Elle étoit ainsi appelée parce qu'il y avoit un temple consacré aux muses.

En France, on donne le nom de *Muséum* à un établissement qui se trouve à Paris, et qui est destiné à l'enseignement des diverses branches de l'histoire naturelle. Il est intitulé *Muséum* national d'histoire naturelle.

On a encore établi deux *Musées* très-curieux à Paris depuis la révolution. L'un qui a commencé en 1791, sous le nom de *Musée national* des monumens français, et qui est une réunion, par ordre chronologique, de tous les objets précieux d'architecture et de sculpture qui, étant à la disposition du gouverne-

ment, ont échappé à la fureur destructive du vandalisme.

L'autre connu ci-devant sous le nom de Musée central des arts, et actuellement sous celui de *Musée Napoléon*, tire son plus bel éclat du fruit de la valeur des armées françaises en Italie.

A Londres, on voit le *musée britannique*; il est situé dans un hôtel spacieux, divisé en trois départemens. Le premier contient les manuscrits et les médailles; le second les antiquités et les objets d'histoire naturelle, et le troisième les livres imprimés.

MUSIQUE, s. f. du grec μουσικὴ (*mousiké*), art de combiner les sons d'une manière agréable à l'oreille. Aristide Quintilien définit la *musique*, l'art du beau et de la décence dans les voix et dans les mouvemens.

La *musique* se divise naturellement en *musique théorique* et en *musique pratique*.

La *musique théorique* ou *spéculative*, est la connoissance des différens rapports du grave à l'aigu, du vite au lent, de l'aigre au doux, du fort au foible, dont les sons sont susceptibles.

La *musique pratique* est l'art d'appliquer et mettre en usage les principes de la spéculative, c'est-à-dire, de conduire et disposer les sons par rapport à la consonnance, à la durée, à la succession, de telle sorte que le tout produise sur l'oreille l'effet qu'on s'est proposé. C'est cet art qu'on appelle *composition*.

Les anciens divisoient encore la *musique* spéculative, en *musique harmonique*, et en *musique rithmique*; et dans la *musique pratique*, ils distinguoient la *mélopée* et la *rithmopée*.

La *musique* se divise aujourd'hui plus simplement en *mélodie* et en *harmonie*; car la rhythmique n'est plus rien pour nous, et la métrique est très-peu de chose; attendu que nos vers, dans le chant, prennent, presque uniquement, leur mesure de la *musique*, et perdent le peu qu'ils en ont par eux-mêmes.

Par la *mélodie*, on dirige la succession des sons, de manière à produire des chaots agréables.

L'harmonie consiste à unir à chacun des sons d'une succession régulière deux ou plusieurs autres sons, qui frappent l'oreille en même tems, la flattent par leurs concours

Caractères de musique, (*V.* CARACTÈRES). Lasus est, ou paroît être le premier qui ait écrit sur la *musique*; mais son ouvrage est perdu, aussi bien que plusieurs autres livres des Grecs et des Romains sur la même matière. Aristoxène, disciple d'Aristote, et chef de secte, en *musique*, est le plus ancien auteur qui nous reste sur cette science. Après lui vient Euclide d'Alexandrie. Aristide Quintilien écrivoit après Cicéron. Alypius vient ensuite: puis Gaudentius, Nicomaque et Bacchus.

Marc Meibomius nous a donné une belle édition des sept auteurs grecs avec la traduction latine et des notes.

Plutarque a écrit un dialogue sur la *musique*. Ptolémée, célèbre mathématicien, écrivit en grec les principes de l'harmonie, vers le tems de l'empereur Antonin. Long-tems après Manuel Bryennus écrivit aussi sur le même sujet.

Parmi les latins, Boëce a écrit du tems de Théodoric; non loin du même tems, Martianus, Cassiodore et S.-Augustin.

Les modernes sont en grand nombre. Les plus connus sont: Zarlin, Salinas, Valgulio, Galilée, Mei, Doni, Kircher, Mersenne, Parran, Perrault, Wallis, Descartes, Holder, Mengoli, Malcolm, Burette, Valloti, Tartini, Rameau, d'Alembert, Burnett, Grétry, etc.

MUTITÉ, s. f. l'académie dit *mutisme*, du lat. *mutire*, parler entre ses dents, et dont on a fait *mutesco*, devenir muet.

(*Méd.*) Terme de médecine par lequel on désigne l'état d'une personne muette.

MUTULE, s. f. du grec μυτίλος (*mutilos*) moule, espèce de coquillage.

(*Archit.*) Espèce de *modillon*, qui s'applique à la corniche dorique.

MYCTÉRISME, s. m. du grec μυκτὴρ (*muktér*) narine, dont on a fait μυκτηρίζω (*muktérisô*), jouer des narines, comme lorsqu'on se moque de quelqu'un.

(*Rhét.*) Ironie insultante et suivie.

MYDRIASE, s. f. du grec μυδρίασις (*mudriasis*), affoiblissement de la vue.

(*Chirurgie*) Nom que les Grecs ont donné à une maladie des yeux, qui consiste dans une dilatation extraordinaire de la prunelle, ce qui rend la vue obscure, parce qu'il entre trop de rayons de lumière dans l'œil.

MYIOLOGIE, s. f. du grec μυῖα (*muia*), mouche, et de λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Hist. nat.*) Partie de l'histoire naturelle qui traite des mouches.

MYOCÉPHALES, s. m. du grec μυῖα (*muia*), mouche, et de κεφαλὴ (*kephalé*), tête: tête de mouche.

(*Chirurgie*) Espèce de tumeur, ou de staphylome, ainsi nommé parce qu'il ressemble à la tête d'une mouche.

MYOLOGIE, s. f. du grec μῦς (*mus*), souris, et de λόγος discours, traité: littéralement, traité sur les souris, dans l'opinion où étoient les anciens que les muscles ressembloient à des rats écorchés.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui traite des muscles.

MYOPE, s. du grec μύω (*muô*), fermer, et d'ὤψ (*ôps*), œil: littéralement, celui qui ferme, qui cligne les yeux.

(*Méd.*) Qui a la vue fort courte, qui ne voit les objets que de fort près, et en clignant les yeux.

La cause de la *myopie* (l'état de ceux qui ont la vue courte), est la trop grande convexité du cristallin, qui fait que les rayons visuels sont trop convergens, c'est-à-dire, qu'ils se réunissent avant que d'être parvenus à la rétine, qui se trouve naturellement plus éloignée du cristallin qu'il ne faut. Ceux qui sont affectés de cette maladie ne peuvent voir bien qu'en approchant l'objet contre leur nez, ou à trois doigts plus loin, on environ un demi-pied au-delà; mais ils ne distinguent rien dans une distance plus grande. *V.* VERRE CONCAVE.

MYOTOMIE, s. f. du grec μῦς (*mus*, souris, muscle, et de τέμνω (*témnô*), inciser, couper.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des muscles.

MYRIADE, s. f. du grec μυριὰς (*murias*), nombre de dix mille: terme d'antiquité.

MYRIAGRAMME, s. m. du grec μύρια (*muria*), dix mille, et de γράμμα (*gramma*), ancien poids grec, égal à 21 grains. *V.* DIX MILLE GRAMMES

(*Métrol*) Nouvelle mesure de pesanteur, égale à dix mille grammes ou à 10 *kilogrammes*, et en mesures anciennes à 20 livres 7 onces environ.

MYRIAMÈTRE, s. m. du grec μύρια (*muria*), dix mille, et de μέτρον (*métron*), mesure ou *mètre*.

(*Métrol.*) Le *myriamètre*, vulgairement la lieue, est une longueur de dix mille *mètres*, égale en mesures anciennes à deux lieues moyennes.

MYRIARE, s. m. du grec μύρια *muria*) dix mille, et du lat. *area*, aire, surface, *are*. *V.* METRE, ARE.

(*Métrol.*) Étendue de dix mille *ares*, ou 100,000 mètres carrés. (*V.* ARE, METRE CARRE); en mesures anciennes, de 196 grands arpens. Cette mesure est propre à désigner une grande étendue de terrein.

MYRMÉCIE, s. f. du gr. μύρμηξ (*murméx*), fourmi.

(*Chirurgie*) Espèce de verrue qui vient à la paume de la main et sous la plante des pieds, ainsi nommée, parce que, quand on la coupe, on ressent une douleur semblable à celle que cause la morsure d'une fourmi.

MYRRHE, s. f. du grec. μύρρα (*murrha*), dérivé de μύρω (*murô*), couler, distiller.

(*Botan.*) Gomme résine dont il est beaucoup parlé parmi les anciens, mais dont on ne connoît cependant pas encore l'origine.

MYSTÈRE, s. m. du grec μυστήριον (*mustérion*), secret : chose cachée ou difficile à comprendre.

(*Hist. anc.*) Les anciens donnoient ce nom par excellence au culte que l'on rendoit à Cérès dans la ville d'Eleusis.

Mystère des Romains ; Cicéron appelle ainsi la fête nocturne qui se célébroit à Rome en l'honneur de la mère de Bacchus. Les hommes n'y étoient pas admis.

Mystères de Samothrace ; Dardanus les apporta de Samothrace à Troye.

(*Relig. chrét.*) On appelle plus particulièrement *mystère*, dans la religion chrétienne, tout ce qui est proposé pour être l'objet de la foi des fidèles.

Les saints mystères ; c'est le sacrifice de la messe.

MYSTIQUE, adj. du gr. μύστης (*mustés*), celui qui se fait initier dans les mystères.

(*Bibliol.*) On désigne, par ce nom, les ouvrages de dévotion contemplative

MYTHOLOGIE, s. f. du gr. μῦθος (*muthos*), fable, et de λογος (*logos*), discours : littéralement, discours sur la fable ; explication de la fable.

MYURE, adj. du gr. μῦς (*rat*), et d'οὐρὰ (*oura*), queue : queue de rat.

(*Méd.*) On a donné ce nom à un espèce de pouls inégal, qui va toujours en diminuant, en sorte que le second battement est plus foible que le premier, le troisième plus foible que le second, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il manque; après quoi, il reprend de la même manière. Il est ainsi nommé par allusion à la queue d'un rat, qui diminue insensiblement jusqu'à son extrémité.

N.

NABAB, s m. mot indien.

(*Hist. de l'Indostan*) C'est ainsi qu'on nomme dans l'Inde des gouverneurs préposés à une ville, ou à un grand district, par l'empereur du Mogol.

Les Anglais donnent ce nom à ceux de leurs compatriotes qui ont acquis une grande fortune dans l'Inde.

NACARAT, adj. indécl. de l'espagnol *nacarado*, formé de *nacar*, nacre de perles.

(*Teinture*) Couleur d'un rouge clair tirant sur l'orangé. Cette etoffe est d'un beau *nacarat*.

NACELLE, s. f. contraction du latin *navicula*, diminutif de *navis*, navire : petit navire.

(*Marine*) Espèce de petit bateau qui n'a ni mât ni voile.

NACRE, s. f. de l'espagnol *nacar*, *nacar de perlas*, nacre de perle.

(*Conchyliol.*) Matière blanche et brillante qui constitue l'extérieur de beaucoup de coquilles. Mais ce nom appartient particulièrement à l'avicule perlière dont, à raison de son épaisseur, on peut faire un grand nombre de petits meubles brillans. Les perles elles-mêmes ne sont qu'une nacre isolée et plus pure.

NADIR, s. m. mot arabe qui signifie, *qui regarde*.

(*Astron.*) Point du ciel, qui est directement sous nos pieds, et auquel aboutit la ligne verticale tirée du point que nous habitons, par le centre de la terre. C'est le point opposé au zénith.

Le *nadir* seroit le zénith de nos antipodes, si la terre étoit exactement sphérique ; mais comme elle ne l'est pas, il n'y a proprement que les lieux situés sous l'équateur ou sous les pôles, dont le *nadir* soit le zénith de leurs antipodes.

NAGEOIRES, s. f. du latin *nagare*, contraction de *navigare*, flotter sur l'eau.

(*Ichtyologie*) C'est le nom des parties des poissons qui leur servent à nager.

NAGER, v. n. du latin *nagare*, contraction de *navigare*, se soutenir sur l'eau par un certain mouvement du corps.

(*Marine*) *Nager* est aussi se servir des avirons, pour faire aller un bâtiment ; il est synonyme de *ramer*.

NAIF, adj. du latin *nativus*, qui

ne fait que de naître: naturel, sans fard, sans artifice.

(*Beaux-Arts*) Dans les arts, comme dans les lettres, il est plus aisé d'être grand, noble, élevé, fin, délicat, que d'être *naïf*. Dans les jeunes personnes, la crainte, la tendresse, la grâce, la douleur sont d'autant plus touchantes, qu'elles sont plus *naïves*. Les enfans du Dominiquin sont *naïfs*. Le Sueur a très-bien exprimé la naïveté dans le jeune âge. Un jeune novice, les yeux baissés, plaît par une modestie *naïve*. Dans la poésie on dit, une beauté *naïve*, des *graces naïves*.

NAIN, s. m. du latin *nanus*, ou du grec νανὸς (*nanos*), ou de l'arabe *nasnas*, qui signifient la même chose.

(*Hist. nat.*) Qui est d'une taille beaucoup plus petite que la taille ordinaire.

C'est à une diminution de la faculté nutritive, à une foiblesse du principe vital, qu'on doit rapporter la cause de la petite taille des nations polaires.

Chez les animaux, la nature semble dépendre sur-tout de l'abondance des alimens. On connoît la petitesse des vaches qui habitent les pays secs, arides et peu riches en pâturages, tandis que les chevaux, les vaches de la Frise, des Pays-Bas, parviennent quelquefois à une taille énorme.

(*Jardin.*) On appelle *arbre nain*, un arbre fruitier qui ne s'élève qu'à une hauteur médiocre, et qu'on dresse en buisson ou en éventail. L'usage, en le plantant, est de le couper à la hauteur de cinq à six pouces.

NAPHTE, s. m. du grec νάφθα (*naphta*), dérivé du chaldéen et syriaque *naphta*, qui signifie la même chose.

(*Hist. nat.*) Bitume très-léger, très-fluide, limpide, et d'une couleur légèrement ambrée, qu'on trouve dans différentes contrées de la Perse. On en faisoit autrefois des feux d'artifice qu'on appelnit feux grégeois, et qu'on ne pouvoit éteindre avec l'eau.

NAPPE, s. f. du latin *mappa*, linge dont on couvre la table.

(*Hydraul.*) C'est aussi une espèce de cascade dont l'eau tombe en forme de nappe mince sur une ligne droite, ou sur une ligne circulaire, comme le bord d'un bassin rond. Les plus belles *nappes* sont celles qui sont les plus garnies; lorsqu'on n'a pas assez d'eau, on déchire la *nappe*, ce qui se fait en pratiquant sur les bords de la coquille ou de la coupe, des ressauts de pierre ou de plomb, de manière que l'eau ne tombe que par lames; et ces lames n'ont guères moins d'agrément qu'une belle nappe, quand elles sont bien ménagées.

NARCOTIQUE, adj. et s. du grec ναρκωτικὸς (*narkôtikos*), assoupissant, dérivé de νάρκω (*narkoô*) assoupir.

(*Méd.*) On appelle *narcotiques*, les remèdes somnifères qui produisent la stupeur. Les *narcotiques* comprennent les somnifères les plus violens, comme ceux qui se tirent de toutes les parties du pavot, et notamment de l'opium.

NARINES, s. f. du latin *narina*, formé de *nar*, qui se trouve dans la signification du nez.

(*Anat.*) Ouvertures extérieures et postérieures du nez, par lesquelles on respire.

NARRATION, s. f. du latin *narratio*, formé de *narro*, raconter.

(*Eloc.*) La *narration* est la seconde partie du discours oratoire. On entend par *narration*, en rhétorique, le récit d'un fait ou vrai ou fabuleux. Cette partie du discours est ennemie des longues réflexions, des ornemens trop marqués, des figures hardies. Elle doit paroître simple, sans parure et sans fard.

NASAL, LE, adj. du latin *nasalis*, de *nasus*, nez.

(*Anatomie*) Qui appartient au nez.

L'*apophyse nasale* de l'os maxillaire fait la partie latérale du nez, et même la plus grande partie osseuse du nez extérieur.

Artère nasale; celle qui se distribue au nerf.

Fosse nasale de l'os maxillaire; c'est une fosse dont la partie interne forme une grande portion des parois de la fosse du nez.

Le *nerf nasal*, celui qui se distribue au nez, etc.

(*Gramm.*) On appelle *son nasal*, celui qui est modifié par le nez, comme dans toute syllabe terminée par *m* et par *n*.

NATIF, VE, adj. du latin *nativus*. Il se dit des personnes, en tant qu'elles ont pris naissance en un certain lieu.

(*Minéral.*) *Métal natif*, ou *métal vierge*; c'est celui qui se trouve naturellement dans son état parfait. Les métaux qui se rencontrent le plus ordinairement dans cet état, sont l'or, l'argent, le mercure, le platine, le cuivre, le tellure et le bismuth. Il est fort rare de trouver du fer natif, et l'on doute que l'on ait véritablement trouvé du plomb et de l'étain à l'état de *métal vierge*.

NATROM, ou NATRUM, s. m. mot égyptien ou hébreu.

(*Minéral.*) Le *natron*, ou comme les chimistes modernes l'appellent, le *carbonate de soude* natif est une autre matière saline qui se forme journellement à la surface des terreins sablonneux, sur-tout dans les contrées méridionales, telles que l'Égypte, la Perse, le Bengale, la Chine, etc. Mais celle qui en produit le plus, et d'où l'on en tire annuellement une immense quantité, c'est l'Égypte; à vingt lieues au nord-est du Caire, est la vallée des lacs de natron. Ces lacs occupent dans le milieu de cette vallée un espace de six lieues en longueur, sur une largeur de trois à quatre cents toises. La vallée elle-même a deux lieues de large.

NATURE, s. m. du lat. *natura*.

(*Physique*) Toutes les choses créées.

Lois de la nature; ce sont des axiomes ou règles générales de mouvement et de repos qu'observent les corps naturels dans l'action qu'ils exercent les uns sur les autres, et dans tous les changemens qui arrivent à leur état naturel.

Quoique les lois de la *nature* soient proprement les mêmes que celles du mouvement, on y a cependant mis quelques différences. Quelques auteurs appellent *lois du mouvement*, quelques règles particulières du mouvement, et *lois de la nature*, les lois plus générales et plus étendues, qui sont comme les axiomes d'où les autres sont déduites.

De ces dernières lois, M. Newton en établit trois :

1°. Chaque corps persévère de lui-même dans son état de repos, ou de mouvement rectiligne uniforme, à moins qu'il ne soit forcé de le changer par l'action de quelque cause étrangère.

2°. Le changement qui arrive dans le mouvement est toujours proportionnel à la force qui le produit, et se fait dans la direction suivant laquelle cette force agit.

3°. La réaction est toujours contraire et égale à l'action, c'est-à-dire, que les actions de deux corps l'un sur l'autre sont mutuellement égales et de directions contraires.

(*Peinture*) Ce mot, dans le langage de l'art, a plusieurs significations. Il se prend quelquefois pour le modèle vivant; ainsi, peindre, dessiner d'après *nature*, c'est peindre ou dessiner d'après un modèle.

Nature est quelquefois opposé à copie. On demande si une tête est une copie, ou si elle est faite d'après *nature*.

Nature s'oppose encore à ce qu'on appelle pratique, c'est-à-dire, à ce qu'on a fait sans modèle et seulement par habitude. On sent que telle figure, telle draperie est faite d'après *nature*, et telle autre de pratique. Mais on appelle sur-tout *nature*, les qualités extérieures et visibles de tout ce qui existe. Ce sont ces qualités que l'art prend pour objet de ses imitations.

NATUREL, LE, adj. de NATURE, qui appartient à la *nature*, qui est conforme à la *nature*.

(*Physiol.*) Il se dit des choses qui se font naturellement.

Fonctions naturelles; ce sont celles qui ne sont pas nécessaires pour la conservation de l'individu dans tous les instans de sa vie, mais qui cependant lui sont essentielles pour sa conservation en général, son accroissement et la propagation de son espèce.

Nature s'emploie aussi au subsantif pour une disposition de l'esprit uni au corps, par laquelle il est plus porté, il a plus de penchant à une chose qu'à une autre.

(*Arithmet.*) Dans les tables des logarithmes, on appelle *nombres naturels* ceux qui expriment les nombres consécutifs 1, 2, 3, 4, etc. à l'infini, pour les distinguer des *nombres artificiels* qui en sont les logarithmes. *V.* LOGARITHMES.

(*Musique*) Le mot *naturel* a plusieurs sens en musique.

Musique naturelle ; c'est celle que forme la voix humaine par opposition à la musique artificielle qui s'exécute avec des instrumens.

Chant naturel ; celui qui est aisé, doux, gracieux, facile.

Harmonie naturelle ; celle qui a peu de renversemens, de dissonnances, qui est produite par les cordes essentielles et *naturelles* du mode.

Naturel se dit encore de tout chant qui n'est ni forcé, ni baroque, qui ne va ni trop haut, ni trop bas, ni trop vite, ni trop lentement.

Tons, modes naturels, ceux dont les sons se tirent de la gamme ordinaire, sans aucune altération.

(*Physique*) *Histoire naturelle ;* c'est la description des objets physiques, et l'explication des causes et des effets de tout ce qui existe.

NAUFRAGE, s. m. du l. *naufragium*, contraction de *navi fragium*, bris de navire, formé de *navis*, navire, et de *frango*, rompre, briser.

(*Marine*) Perte d'un vaisseau qui va se briser contre les rochers ou sur les côtes, et y périr par la violence des vents et de la tempête, ou par l'imprudence et la maladresse de ceux qui le conduisent.

NAULAGE, s. m. du lat. *naulum*, dérivé du grec ναῦλον (*naulon*).

(*Marine*) Terme en usage sur la Méditerrannée, et qui signifie le prix que les passagers paient au maître d'un vaisseau.

(*Mythol.*) C'est ainsi qu'on appelle le droit que les anciens croyoient qu'il falloit payer à Caron pour passer dans sa barque.

NAUMACHIE, s. f. du grec ναυμαχία (*naumachia*) formé de ναῦς (*naus*), vaisseau, et de μάχη (*maché*), combat : combat naval.

(*Hist. anc.*) Spectacle d'un combat naval que les empereurs romains donnoient au peuple pour le divertir.

Il se dit aussi du lieu même où se donnoit ce spectacle : il y avoit trois *naumachies* à Rome ; une d'Auguste, une de Claude, construite par Néron, une autre par Domitien.

NAUSÉE, s. f. du grec ναυσία (*nausia*), dérivé de ναῦς (*naus*), vaisseau : littéralement mal de mer.

(*Méd.*) C'est proprement le mal de cœur dont sont attaqués ceux qui se trouvent dans un vaisseau pour la première fois; mais on en a étendu l'acception à tous les maux de cœur et à toutes les envies de vomir.

NAUTIQUE, adj. du grec ναυτικὸς (*nautikos*), dérivé de ναῦς (*naus*), vaisseau : qui a rapport à la navigation et à la mer.

(*Marine*) *Astronomie nautique ;* c'est l'*astronomie*, ou la partie de l'*astronomie*, qui est propre aux navigateurs

Almanach nautique ; c'est le titre d'un ouvrage publié chaque année par le bureau des longitudes, en Angleterre, et qui présente tous les calculs des phénomènes célestes et de la position des astres, jour par jour, pour servir aux marins de termes de comparaison dans leurs observations astronomiques. C'est la même chose que ce qu'on appelle en France, *la connoissance des tems.*

NAVAL, LE, adj. du lat. *navis*, vaisseau : navire.

(*Marine*) Ce mot se dit des choses qui concernent les vaisseaux de guerre ou la guerre maritime, comme *armée navale, combat naval, munitions navales.*

NAVICULAIRE, adj. du latin *navicularis*, formé de *navicula*, diminutif de *navis*, vaisseau : qui a la forme d'un petit vaisseau.

(*Anat.*) On donne ce nom à plusieurs parties du corps, auxquelles on a cru reconnoître la forme d'un bateau.

La *fosse naviculaire* de l'oreille externe.

L'os naviculaire, ou l'os scophoïde.

NAVIGATION, s. f. du lat. *navis*, et de *ago* : l'art, le métier de naviguer.

(*Marine*) Les marins entendent par ce terme, la science, l'art de diriger et conduire les vaisseaux à travers les mers, d'un pays à un autre, et dans les divers parages du globe.

Cet art consiste non-seulement à conduire le navire d'un lieu à un autre par le moyen des cartes topographiques, mais aussi à le manœuvrer et le gouverner sûrement pour lui faire faire tous les mouvemens qu'il faut, pour le tenir dans les routes et directions convenables. *V.* PILOTAGE, MANŒUVRE.

La *navigation* se divise en *navigation hauturière* ou de long cours, dans laquelle on perd de vue les côtes et les terres pendant de longs espaces de tems, et dans laquelle on règle sa route d'après les observations des astres, ou en prenant la *hauteur* des astres, d'où elle est appelée *hauturière*; et la *navigation côtière* ou cabotage, dans laquelle on va d'un port à l'autre à des distances bornées, sans s'éloigner beaucoup des terres, et sans traverser l'Océan dans aucune partie considérable de son étendue.

Navigation se dit aussi de l'action de naviguer ou de voyager sur mer. En ce sens, on dit: *Une belle ou heureuse navigation; une navigation dure et périlleuse.*

(*Commerce*) *Acte de navigation*; c'est le nom que les nations maritimes et commerçantes donnent à un règlement fondamental sur le commerce maritime et la *navigation*.

NAVIRE, s. m. du latin *navis*, dérivé du grec ναῦς (*naus*).

(*Marine*) Ce nom se donne en général à tout vaisseau à trois mâts, gréé et construit dans la forme des vaisseaux de ligne et des frégates; mais il se dit plus ordinairement en parlant des vaisseaux marchands.

NEANT, s. m. du latin *neens*, ou *non ens*, dont les Italiens ont fait *neente*, et *niente*, rien.

(*Pratique*) *Mettre néant*, sur une requête ou sur un article de compte, c'est refuser de l'admettre.

Article tiré à néant; c'est celui qui ne contient aucune somme, et qui est tiré simplement pour mémoire.

Appellation, ou *appel au néant*; forme usitée par les tribunaux d'appel, pour rejeter un appel.

NÉBULEUX, SE, adj. du latin *nebula*, nuage, brouillards : couvert de brouillards, de nuages.

(*Astron.*) *Etoiles nébuleuses*; ce sont des étoiles fixes, d'une lumière pâle et obscure; elles sont plus petites que celles de la sixième grandeur, et parconséquent difficiles à distinguer à la vue simple. On les voit comme de petits nuages, ou de petites taches obscures.

NÉCROLOGE, s. m. du gr. νεκρὸς (*nékros*), mort, et de λόγος (*logos*) discours, ou livre : livre des morts.

(*Relig. chrét.*) Les premiers chrétiens avoient dans chaque église leur *nécrologe*, dans lequel étoient écrits les noms des bienfaiteurs, le tems de leur mort, et le jour de leur commémoration. On a remarqué ensuite les noms des évêques, des supérieurs, et des personnes illustres.

Ce mot ne signifie plus à présent qu'une notice des morts insérée dans les journaux et autres feuilles périodiques.

NÉCROMANCIE ou NECROMANCE, s. f. du grec νεκρομαντεία (*nekromanteia*) composé de νεκρὸς (*nekros*), mort, et de μαντεία (*manteia*) divination.

(*Dévinat.*) L'art prétendu d'évoquer les ames des morts, pour en savoir quelque chose.

NECROSE, du grec νέκρωσις (*nékrósis*), formé de νεκρόω (*nekroô*), mortifier, dérivé de νεκρὸς (*nekros*) mort.

(*Méd.*) Mortification entière de quelque partie.

NECTAIRE, s. m. du lat. *nectarium*, formé de *necto*, lier, attacher.

(*Botan.*) Linnée appele ainsi

toute particule accessoire ou adnée à un des quatre principaux organes floraux; mais ce mot s'applique à tant de choses essentiellement différentes, que les botanistes modernes l'ont remplacé par un nom conforme à la chose qu'il représente.

NECTAR, s. m. du grec νέκταρ, forme, dit-on, de νη (*né*), particule privative, et de κτείω (*kteó*), faire mourir: qui rend immortel.

(*Mythol.*) C'est le nom que les anciens donnoient au breuvage des dieux, parce qu'ils les rendoient immortels.

(*Botan.*) *Nectar* se dit aujourd'hui d'un suc mielleux que distille l'intérieur de beaucoup de végétaux, par un organe qu'on appelle *nectaire.*

NÉGATIF, VE, adj. du latin *nego*, nier, désavouer.

(*Didact.*) On dit *argument négatif*, *preuves négatives*, par opposition à *argument positif*, *preuves positives.*

(*Algèbre*) *Quantités négatives*; ce sont celles qui sont affectées du signe —, et qui sont regardées par plusieurs mathématiciens, comme plus petites que zéro.

Les quantités négatives sont le contraire des quantités positives.

NÉGLIGENCE, s. f. du latin *negligo*, négliger, n'avoir pas le soin qu'on devroit.

(*Elocution*) *Négligences de style*; ce sont des fautes légères que fait un auteur qui n'apporte pas assez de soin, ni d'exactitude, à châtier son style. *Il y a quelquefois des négligences qui ont de la grâce.*

(*Peinture*) Lorsqu'on dit d'un tableau, qu'il est fait *avec négligence*, cela veut dire, que l'ensemble, que toutes les parties sont négligées. Mais lorsqu'on dit: *Il y a des négligences dans ce tableau*, cela signifie que quelques parties ne sont pas assez étudiées ou assez terminées.

NÉGLIGER, v. a. du lat. *negligo.*

(*Alg.*) On emploie ce mot dans certains calculs, pour désigner l'omission de plusieurs termes, qui, étant fort petits, par rapport à ceux dont on tient compte, ne peuvent donner un résultat sensiblement différent de celui auquel on arrive en omettant ces termes. Cette méthode est principalement d'usage dans les calculs d'approximation.

NEIGE, s. f. du lat. *nix*, *nivis.* (*Physique*) Météore aqueux; vapeurs prises par la gelée dans le nuage même qu'elles composent et qui tombent ensuite en flocons très-légers.

(*Chimie*) *Neige d'antimoine*, ou *fleurs argentines de régule d'antimoine*; c'est un oxide blanc d'antimoine.

NEOGRAPHE, s. m. du grec νέος (*néos*), nouveau, et de γράφω (*graphó*), écrire.

(*Bibliol.*) On donne ce nom à ceux qui écrivent et orthographient d'une manière nouvelle et contraire à l'usage ordinaire. Les *néographes* du seizième siècle sont Sylvius, Meygret, Peletier, Rambaut, Oubert, etc. Ceux du dix-septième sont Leclache, Larigault, etc. Ceux du dix-huitième sont Vandelin, Dangeau, Dumas, l'abbé de St.-Pierre et Voltaire.

NÉOLOGIE, s. f. du grec νέος (*néos*), nouveau, et de λόγος (*logos*), discours, mot, paroles.

(*Bibliol.*) Invention, usage, emploi de termes nouveaux.

NÉOLOGISME, s. m. même origine que le précédent.

(*Bibliol.*) L'habitude de se servir de termes nouveaux. Ce mot se prend presque toujours en mauvaise part.

NÉOMENIE, s. f. du grec νεομηνία (*neomênia*), formé de νέος (*néos*), nouveau, et de μήν (*mén*), lune.

(*Astron.*) Nouvelle lune.

NÉOPHYTE, s. m. du grec νεόφυτος (*néophutos*), formé de νέος (*néos*), nouveau, et de φύω (*phuó*), naître: nouvellement né.

(*Relig. chrét.*) Il se dit de tous ceux qui ont quitté leur religion pour embrasser la religion chrétienne, et qui ont reçu le baptême; parce que le baptême est, par rapport à celui qui le reçoit,

une naissance spirituelle qui le fait enfant de Dieu.

NÉPENTHÈS, s. m. de la particule grecque privative νὴ (*né*), et de πένθος (*penthos*), tristesse : sans tristesse.

(*Méd. anc.*) Remède fort vanté par les anciens contre la tristesse et la mélancolie. M. Petit a fait une dissertation sur le *népenthès*.

NEPER, nom d'homme.

(*Arith.*) *Baguettes* ou *bâtons de Neper*. C'est un instrument par le moyen duquel on peut faire promptement et avec facilité la multiplication et la division des grands membres; on l'a appelé ainsi du nom de son inventeur, qui l'est aussi des logarithmes.

NÉPHÉLION, s. m. du grec νεφέλη (*néphélé*), nuage, brouillard.

(*Chirurgie*) Petite tache blanche sur les yeux.

NÉPHRALGIE, s. m. du grec νεφρὸς (*néphros*), rein, et d'ἄλγος (*algos*), douleur.

(*Méd.*) Douleur de reins.

NÉPHRÉTIQUE ou NÉKRITIQUE, adj. du grec νεφρὸς (*néphros*), rein : qui appartient aux reins, qui est dans les reins.

(*Méd.*) On donne ce nom à une espèce de colique ou douleur considérable qu'on sent dans les reins, et même dans les urètres, causée par quelque pierre, ou du sable, du gravier, des glaires engagés dans ces parties. Ce mot s'emploie aussi au substantif, pour désigner une inflammation des reins.

NÉPHROTOMIE, s. f. du grec νεφρὸς (*néphros*), rein, et de τέμνω (*temnó*), couper, inciser.

(*Chirurgie*) C'est le nom que l'on donne à une opération qui se pratique aux lombes, pour tirer la pierre des reins.

Il se dit aussi de la partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des reins.

NÉPOTISME, s. m. de l'italien *nepotismo*.

(*Hist. de la cour de Rome*) Terme emprunté de l'italien pour désigner l'autorité que les neveux d'un pape ont eu quelquefois dans l'administration des affaires pendant le pontificat de leur oncle. Il y a eu plusieurs ouvrages écrits sur les abus du *népotisme*. Leti a écrit sur *il nepotismo*.

NEPTUNE, s. m. du lat. *Neptunus*, dieu de la mer.

(*Marine*) C'est aussi le nom d'un Atlas ou collection de cartes marines, auxquelles sont joints des renseignemens et instructions relatifs à la navigation de certaines mers, côtes ou parages. Ainsi le *Neptune français* est la collection des cartes marines de toutes les côtes de France. Le *Neptune oriental*, ouvrage très-estimé, de *Daprès*, est la réunion de toutes les cartes, plans et renseignemens pour la navigation des mers des Indes.

NEPTUNIEN, adj. de *Neptune*.

(*Minéral.*) On donne ce nom à quelques naturalistes qui regardent la plupart des basaltes, et quelques autres espèces de pierres, comme produites uniquement par la voie humide; comme on appelle *volcanistes* ceux qui soutiennent que ces mêmes pierres sont des produits volcaniques.

NERF, s. m. du lat. *nervus*, dérivé du grec νεῦρον (*neuron*), force, vigueur.

(*Physiol.*) Cordons blanchâtres de différentes grosseurs, qui tirent leur origine de la moelle alongée et de la moelle de l'épine, enveloppés de la dure-mère, et qui se distribuent dans toutes les parties du corps. Le mot grec, d'après lequel ils ont été nommés, signifie force, vigueur, parce que le principe du mouvement et des sensations réside d'une manière particulière dans les nerfs.

NERVEUX, SE, adj. de *nerf*.

(*Physiol.*) Qui appartient aux *nerfs*, qui est de la nature des *nerfs*, qui est rempli de *nerfs*. L'estomac, les intestins, la vessie, etc., ont des membranes *nerveuses*. La peau, la langue ont des papilles, des houppes *nerveuses*.

(*Méd.*) *Genre nerveux*; Ce sont les *nerfs* du corps pris collectivement.

NERVURES, s. f. de *nerf*.

(*Botan*).

(*Botan.*) Elévations filamenteuses qu'on montre sur les feuilles et sur les pétales.

NEWTONIANISME, s. m. de *Newton*, nom d'homme.

(*Physique*) Le *newtonianisme*, ou *la Philosophie newtonienne*, est la théorie du mécanisme de l'univers, et particulièrement du mouvement des corps célestes, de leurs lois, de leurs propriétés, telle qu'elle a été enseignée par Newton.

Ce terme de *philosophie newtonienne* a été différemment appliqué; mais le plus grand nombre entend par cette expression, les nouveaux principes que Newton a portés dans la philosophie, le nouveau système qu'il a fondé sur ces principes, et les nouvelles explications des phénomènes qu'il en a déduites. Les principes de cette philosophie ne furent publiés qu'en 1686 par l'auteur, alors membre du collége de la Trinité à Cambridge, ensuite publiés de nouveau en 1713, avec des augmentations considérables.

En 1726, un an avant la mort de l'auteur, on donna encore une nouvelle édition de l'ouvrage qui les contient, et qui est intitulé : *Philosophiæ naturalis principia mathematica.*

Le grand principe sur lequel est fondée toute cette philosophie, c'est la gravitation universelle. La preuve de ce principe par les observations, jointe avec l'application de ce même principe aux phénomènes de la nature, ou l'usage que fait l'auteur de ce principe pour expliquer ces phénomènes, constitue le système de Newton. *V.* GRAVITÉ, ATTRACTION.

NEUTRALISATION, s. f. du latin *neutralis*, formé de *neuter*, ni l'un ni l'autre, et de *ago*, agir, opérer : opération qui consiste à neutraliser, à rendre neutre.

(*Chimie*) Opération chimique, par laquelle on neutralise, on rend un sel neutre. *V.* NEUTRE.

NEUTRALITÉ, s. f. même origine que le précédent.

(*Diplomatie*) Etat de celui qui se tient neutre entre deux ou plusieurs nations qui sont en guerre.

Neutralité armée; c'est l'état d'une ou plusieurs nations qui se sont réunies, et qui se mettent en état de soutenir par les armes leur *neutralité*.

NEUTRE, adj. et s. du latin *neuter*, ni l'un ni l'autre : qui ne prend point de parti entre des personnes qui ont des intérêts personnels.

(*Grammaire*) *Neutre* se dit aussi des noms de certaines langues, qui ne sont ni du genre masculin, ni du genre féminin.

(*Chimie*) *Sel neutre*; on entend par-là un sel qui n'est ni acide, ni alcali. Les sels parfaitement *neutres* sont ceux qui ne produisent aucune effervescence, lorsqu'on verse dessus quelque liqueur acide ou alcaline.

(*Botan.*) On appelle *fleur neutre*, une fleur dépourvue de sexe, c'est-à-dire, qui n'a ni étamines ni pistil.

NÉVRITIQUE, adj. du grec νεῦρον (*neuron*), nerf, qui appartient aux nerfs.

(*Méd.*) Il se dit des médicamens propres aux maladies des nerfs.

NEVROGRAPHIE, s. f. du gr. νεῦρον (*neuron*) nerf, et de γράφω (*graphô*), décrire.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des nerfs.

NEVROTOMIE, s. f. du grec νεῦρον (*neuron*), nerf, et de τέμνω (*temnô*), couper, inciser.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie, qui traite de la dissection des nerfs.

NEVROPTÈRE, adj. du grec νεῦρον (*neuron*), nerf, et de πτέρον (*ptéron*), aile; ailes nerveuses.

(*Entomologie*) Nom générique des insectes dont les ailes sont transparentes, et ont des nervures croisées en réseau. C'est à ces *nervures* qu'ils doivent leur nom.

NEZ, s. m. du latin *nasus*, dérivé du grec νάω (*naô*), couler.

(*Anat.*) C'est cette partie éminente du visage qui est entre le

front et la bouche, et qui sert à l'odorat.

NICHE, s. f. de l'italien *nicchia*.

(*Archit.*) Enfoncement pratiqué dans l'épaisseur du mur pour y placer une statue.

NICKEL, s. m. nom d'une mine de Suède.

(*Minéral.*) Métal d'une couleur blanche, un peu rougeâtre, qui se laisse couper sans se briser. Il est ainsi appelé du nom de la mine d'où on l'a tiré pour la première fois.

Le *Nickel* jouit d'une propriété qu'on avoit regardée jusqu'à présent comme appartenant exclusivement au fer; c'est le *magnétisme*; il est non-seulement attirable à l'aimant, mais il est susceptible de devenir un aimant lui-même.

Quoique le *nickel* soit peu ductile, il a la propriété d'augmenter la ductilité du fer avec lequel il se trouve combiné.

Le *nikel* à l'état de métal, n'a été connu que vers le milieu du siècle dernier, par les travaux de Cronstedt et de Bergmann.

NIDOREUX, adj. du latin *nidor*, odeur d'une chose brûlée, ou des substances putréfiées.

(*Méd.*) On distingue les crudités qui s'engendrent dans les premières voies, en acides et en *nidoreuses*; celles-ci dépendent d'une bile exaltée et corrompue; et elles sont ainsi appelées, parce qu'elles ont une odeur et un goût de pourri, de brûlé, d'œufs couvés.

NIELLE, s. f. du latin *nebula*, nuage, dont on a fait nièble, et ensuite *nielle*.

(*Agric.*) Maladie des blés, et causée par les brouillards, par la pluie tombée pendant l'ardeur du soleil.

NILOMÈTRE, s. m. du latin *Nilus*, le fleuve appelé *Nil*, et du grec μέτρον (*métron*), mesure: mesure du Nil.

(*Métrol.*) Instrument destiné à mesurer la hauteur des eaux du Nil. Hérodote parle d'une colonne placée à la pointe du Delta pour servir de *nilomètre*. Il y en a encore une semblable dans une mosquée qui est au même lieu.

NIMBE, s. m. du latin *nimbus*.

(*Numismat.*) Cercle rayonnant qu'on remarque sur certaines médailles autour de la tête des Empereurs, et particulièrement de ceux du Bas-Empire.

(*Relig. cathol.*) C'est aussi le nom d'un cercle de lumière que les peintres et les sculpteurs mettent autour de la tête des Saints.

NITRATES, s. m. de NITRE. *V.* ce mot.

(*Chimie*) Sels formés par la combinaison de l'acide nitrique avec différentes bases. (*V.* NITRIQUE). La terminaison en *ate* indique dans la nouvelle nomenclature chimique, que l'acide qui en fait la base est complétement saturé d'oxigène.

NITRE, s. m. du latin *nitrum*, dérivé du grec νίτρον (*nitron*.)

(*Minéral.*) Le *nitre*, ou *salpêtre*, ou *nitrate de potasse*, est un sel nitré formé par la combinaison de l'acide nitrique et de la potasse, jusqu'au point de la saturation.

Le *nitre* se présente ordinairement en filets courts, très-fins et serrés comme une moisissure, sur les parois des souterrains où l'air extérieur peut avoir un peu d'accès.

Dans les contrées les plus chaudes de l'Asie et du Pérou, ce sel forme des efflorescences à la surface même du sol. On le recueille en le balayant. C'est ce qu'on nomme salpêtre de houssage.

On en trouve aussi dans plusieurs contrées de l'Europe; mais la plus grande partie de celui qui est dans le commerce provient du lessivage des plâtras des terres nitreuses.

Il y a des nitrières naturelles: la plus remarquable est celle de la *Molfetta* dans la Pouille, sur le golfe de Venise.

On fait aussi des *nitrières artificielles*. Ce sont des fosses placées sous des hangards, dans lesquelles on entasse des matières animales et végétales, et dont on favorise la putréfaction en y entretenant des courans d'air et une humidité convenable.

Quand ces matières sont chargées d'un *nitre* assez riche pour être exploitées, on les lessive, en y joignant de la potasse, afin que le vrai salpêtre abandonne sa base terreuse et puisse s'y former. L'eau qui a servi à cette lessive est évaporée dans des chaudières, et placée dans des vaisseaux où le *nitre* se forme en pain et se cristallise.

Le *nitre* purifié par trois cuites est celui qu'on emploie dans les arts. Si on y mêle une substance combustible, telle que le charbon, il produit au feu une flamme noire et un bruit violent; phénomène qui est dû à la fermentation instantanée, et à l'explosion de différens gaz qui se développent pendant l'inflammation. Telle est la théorie de la poudre à canon, à laquelle on ajoute du soufre pour l'allumer. *V.* POUDRE A CANON.

On retire de la potasse *nitratée*, distillée avec une terre argileuse, une autre substance intéressante dans les arts : c'est *l'acide nitrique*, appelé vulgairement *eau-forte*, dont l'usage est très-répandu pour dissoudre différens métaux, dorer, graver sur cuivre, etc.; combiné avec l'acide muriatique, celui qu'on retire du sel marin, on en fait l'*acide nitro-muriatique*, appelé vulgairement *eau régale*, qui sert à dissoudre l'or.

Le *nitre* brûlé avec différentes doses de tartre, forme cette matière appelée *flux*, qu'on emploie pour fondre et pour réduire différentes substances métalliques.

(*Mat. méd.*) Le *nitre* s'administre aussi comme médicament. Le *nitre*, dit Hoffmann, est de tous les remèdes connus le plus prompt et le plus énergique, soit pour prévenir, soit pour dissiper les maladies violentes, qui proviennent de la surabondance de la bile, de l'ébullition violente, et de la chaleur contre nature du sang et des humeurs. En un mot, s'il y a quelque remède qui mérite le titre de *remède universel*, c'est certainement l'eau commune et le *nitre*.

NITREUX, adj. de *nitre*.

(*Chimie*) *Acide nitreux*; c'est le même que *l'acide nitrique*, mais moins saturé d'oxigène, comme l'indique sa terminaison en *eux*.

NITRIQUE, adj. de NITRE.

(*Chimie*) *Acide nitrique*; c'est un acide qu'on tire du nitrate de potasse ou salpêtre. (*V.* NITRE, SALPETRE). Sa terminaison en *ique* indique qu'il est dans un état de saturation complète d'oxigène.

NITRO-MURIATIQUE, adjectif formé du grec νίτρον (*nitron*), nitre, et du latin *muria*, sel marin.

(*Chimie*) *Acide nitro-muriatique*; cet acide, connu sous le nom *d'eau régale*, est le produit de la combinaison de l'*acide nitrique* et de l'*acide muriatique*; d'où il résulte un dissolvant particulier de l'or et du platine.

NIVEAU, s. m. corruption de *livena*, du latin *livellum*, fait de *livella*, verge ou fléau d'une balance dont on a fait *livelare* pour niveler.

(*Arpent.*) Instrument propre à tirer une ligne parallèle à l'horizon, et à la continuer à volonté; ce qui sert à trouver la différence de hauteur de deux endroits, lorsqu'il s'agit de conduire de l'eau de l'un à l'autre.

On a imaginé divers instrumens pour perfectionner le nivellement; ils peuvent tous se réduire à ceux qui suivent.

Niveau d'air; c'est celui que montre la ligne de *niveau*, par le moyen d'une bulle d'air, enfermée avec quelque liqueur dans un tuyau de verre d'une longueur et d'une grosseur indéterminées, et dont les extrémités sont scellées hermétiquement.

Niveau d'air avec pinnules; ce n'est autre chose que le *niveau* d'air perfectionné, auquel on a ajouté quelques pièces, pour le rendre plus commode et plus exact.

Niveau d'air avec lunettes; il est semblable au précédent, excepté qu'au lieu de *pinnules* il est garni d'un télescope.

(*Hydraul.*) Le *niveau* dont on se sert dans l'hydraulique est ordinairement un niveau d'eau à fioles, qui est un grand tuyau de

fer blanc soutenu dans son milieu par deux liens de fer et par une douille.

NIVELLEMENT, s. m. même origine que NIVEAU.

(*Géom. prat.*) Le *nivellement* sert à mesurer les différences de niveau qu'il est essentiel de connoître, pour calculer les difficultés et répondre du succès de la conduite des eaux d'un endroit à un autre. On dit que deux ou plusieurs points sont de *niveau*, lorsqu'ils sont également éloignés du centre de la terre.

Une ligne droite tangente à une ligne de niveau, est nommée ligne de niveau apparent.

Nivellement simple; c'est celui qu'on peut faire d'une seule opération.

Nivellement composé; c'est celui qui en nécessite plusieurs.

NIVOSE, s. m. du latin *nix*, *nivis*, neige.

(*Calendrier rép.*) Quatrième mois de l'année de la république française. Ce mois qui a 30 jours, comme les onze autres, commence le 21 décembre et finit le 19 janvier; mais dans l'année qui suit immédiatement l'année bissextile, ce mois commence le 22 décembre, et finit le 20 janvier; ce qui retarde d'un jour le commencement de l'année suivante. On lui a donné le nom de *nivôse*, à cause des neiges qui tombent communément dans ce mois.

NOBLE, adj. et s. du latin *nobilis*, contraction de *noscibilis*, connoissable, distingué.

(*Econ. polit.*) Qui, par sa naissance ou une concession du souverain, est d'un rang au-dessus des autres citoyens, dans les pays où cette distinction est admise.

(*Anat.*) *Parties nobles*; ce sont les parties sans lesquelles l'homme ne peut vivre, comme le cœur, le cervelet, l'estomac, etc.

NOCES, s. f. du latin *nuptiæ*, formé de *nubes*, voile, parce qu'il étoit d'usage chez les Romains que les filles fussent conduites dans la maison de leurs époux couvertes d'un voile. *V. Mariage.*

NOCHER, s. m. Corruption de *naucher*, du latin *nauclerus*, contraction de *naviculanus*, dont les Espagnols ont fait *naucleo*.

(*Marine*) Vieux mot français, qui signifioit pilote. Il n'est plus d'usage qu'en poésie. On l'emploie encore dans les départemens maritimes qui bordent la Méditerranée, pour désigner celui qu'on nomme ailleurs maître d'équipage.

NOCTAMBULE, s. m. du latin *nox*, *noctis*, nuit, et d'*ambulare*, se promener, marcher: qui marche la nuit.

(*Méd.*) Maladie de ceux qui marchent la nuit en dormant.

NOCTILUQUE, adj. et s. du lat. *nox*, *noctis*, nuit, et de *lux*, *lucis*, lumière: qui éclaire la nuit.

(*Physique*) Corps lumineux pendant la nuit. *V.* PHOSPHORE.

NOCTURLABE, s. m. composé du lat. *nocturnus*, formé de *nox*, *noctis*, nuit, et du grec λαμβάνω (*lambanó*), prendre.

(*Marine*) Instrument par lequel on a cru pouvoir, à toute heure de nuit, trouver de combien l'étoile du nord est plus haute ou plus basse que le pôle, et quelle heure il est. Cet instrument n'est plus usité.

NOCTURNE, adj. du lat. *nocturnus*, dérivé de *nox*, *noctis*, nuit: de nuit, ce qui a rapport à la nuit; il est opposé à diurne.

(*Astron.*) *Arc nocturne*; c'est l'arc de cercle que le soleil décrit pendant la nuit, c'est-à-dire, l'arc qu'il décrit ou paroît décrire pendant qu'il est sous l'horizon.

Arc semi-nocturne; c'est la portion de cercle comprise entre l'extrémité inférieure de notre méridien et le point de l'horizon où le soleil se lève ou se couche; en effet, l'arc *nocturne* est divisé en deux parties égales, ou à-peu près égales, par le méridien.

NODUS, s. m. mot latin.

(*Chirurgie*) mot latin que les chirurgiens ont conservé en français et qui signifie *nœud*: c'est une tumeur dure et indolente qui vient aux jointures, aux ligamens, aux tendons, et qui est souvent un symptôme de la grosse vérole ou de la goutte; mais on prend plus communément pour *nodus* de petites

exostoses ou des tumeurs en forme de petits nœuds qui s'élèvent sur la superficie des os et la rendent inégale, tumeurs assez ordinaires aux vérolés et aux goutteux : on donne encore à ces tumeurs les noms de *tophus* et de *calus*.

NŒUD, s. m. du lat. *nodus*; enlacement fait de quelque chose de pliant, comme fil, corde, etc., dont on passe les deux bouts l'un dans l'autre en les serrant.

(*Marine*) L'emploi des *nœuds* est très-varié dans la marine : pour connoître à fond tous les détails du gréement des vaisseaux, il est essentiel de connoître la manière dont se font les nœuds : leur variété est considerable, et chacun est affecté à un usage particulier.

Nœuds de la ligne de loc; ce sont les *nœuds* qu'on fait à la ligne de loc, à distances égales pour marquer les divisions correspondantes aux millee marins, ou tiers de lieues marines, pendant la durée d'une demi-minute, qui représente une heure quand on mecore avec le loc, la vîtesse du vaisseau.

Ce mot devient synonime de mille, ou de minute de degré, ou du tiers d'une lieue marine; ainsi, quand on dit *nous filons six nœuds*, c'est-à-dire, que l'on fait six milles, ou deux lieues de chemin par heure.

(*Astron.*) On appelle *nœuds*, en astronomie, les deux points où l'orbite d'une planète coupe l'écliptique.

Quand la lune est dans les *nœuds*, elle est aussi dans l'écliptique, ce qui arrive deux fois dans chaque mois: quand elle est à sa plus grande distance des *nœuds*, on dit qu'elle est dans ses limites.

Quand il y a éclipse, soit de lune, soit de soleil, la lune doit être dans un des *nœuds*, ou au moins en être fort proche. *V.* PLANETE.

(*Géom.*) *Courbe de nœud*; c'est une courbe composée de branches qui se courbent ou se croisent elles-mêmes en revenant sur leurs pas. La *lemniscate*, le *folium* et plusieurs autres courbes, sont des courbes à *nœuds*.

NOIR, RE, adj. du lat. *nigrum*. (*Physique*) C'est ainsi qu'on appelle un corps qui ne transmet aucune ou peu de lumière.

(*Peinture*) *Noir* s'emploie dans la théorie de l'art, pour désigner un défaut dans la peinture : *il y a des tableaux qui sortent noirs de l'atelier, il y en a encore davantage qui poussent au noir, avec le tems.*

(*Musique*) *Noire*; on appelle ainsi une note de musique qui vaut deux croches ou la moitié d'une blanche. Dans l'ancienne musique, on distinguoit plusieurs espèces de *noires*; mais aujourd'hui on ne se sert plus que de la *noire à queue*.

NOIX, s. f. du lat. *nux*.

(*Botan.*) Nom du fruit du noyer, mais qu'on donne par analogie à plusieurs autres fruits revêtus, comme la *noix*, d'une coque dure et ligneuse, *noix de coco*, noix d'*acajou*, etc.

NOM, s. m. du lat. *nomen*, contraction, de *nusumen* ou de *nutumen*: le terme dont on a coutume de se servir pour désigner chaque personne ou chaque chose.

NOMADE, adj. du grec νομὰς (*nomas*), formé de νομὴ (*nomé*), pâturage : qui recherche les pâturages.

(*Géogr.*) C'est le nom que les anciens ont donné à différens peuples dont toute la vie, toute l'occupation étoit de faire paître leurs troupeaux, qui n'avoient point de demeure fixe, mais changeoient sans cesse suivant la commodité des pâturages : tels étoient anciennement les *Numides*, les *Scythes*, et aujourd'hui les *Tartares*, les *Turcomans*.

NOMANCIE, s. f. du grec ὄνομα (*onoma*), en latin *nomen*, et de μαντεία (*manteia*), divination : devination par le nom.

(*Divinat.*) L'art de deviner la destinée d'un homme par les lettres de son nom.

NOMBRE, s. m. du lat. *numerus*.

(*Arithmét.*) Collection ou assemblage d'unités ou de choses de la même espèce.

Newton définit le nombre avec plus de précision : le rapport abstrait d'une quantité à une autre de la même espèce, que l'on prend pour l'unité.

D'après cette idée, il divise les *nombres* en trois espèces :

1.° *Nombres entiers*, ceux qui contiennent l'unité, un certain *nombre* de fois exactement, et sans reste, comme 2, 3, 4, etc. ;

2.° *Nombres rompus*, ou *fractions*. *V.* FRACTIONS ;

3.° *Nombres sourds* ou *incommensurables*. *V.* SOURDS, INCOMMENSURABLES.

(*Mathémat.*) Les mathématiciens considèrent les *nombres* sous différens rapports, ce qui produit chez eux différentes sortes de *nombres*.

Nombre indéterminé ; c'est celui qui se rapporte à quelque unité donnée, comme le *nombre* ternaire ou trois ; on l'appelle proprement *nombre*.

Nombre déterminé ; c'est celui qui se rapporte à une unité en général ; on l'appelle aussi quantité.

Nombres homogènes ; ce sont ceux qui se rapportent à la même unité. *V.* HOMOGENES.

Nombres hétérogènes ; ce sont ceux qui se rapportent à différentes unités. *V.* HETEROGENES.

Nombre rationnel ; celui qui a une mesure commune avec l'unité. *V.* COMMENSURABLE.

Nombre rationnel ; celui dont l'unité est une partie aliquote.

Nombre rationnel rompu, celui qui représente quelque partie aliquote de l'unité.

Nombre rationnel mixte, celui qui est composé d'un *nombre* entier et d'un *nombre* rompu, ou de l'unité et d'une fraction.

Nombre irrationnel, ou *sourd*, celui qui est incommensurable.

Nombre pair, celui qui peut être divisé en deux parties égales, exactement, et sans qu'il reste de fraction, comme 4, 6, 8, etc.

Un *nombre* est *impairement pair*, quand il peut être divisé en deux parties égales et impaires ; par exemple, 14.

On appelle *nombre premier*, ou *primitif*, celui qui n'est divisible que par l'unité, comme 5, 7, 11.

Les *nombres premiers*, entr'eux, sont ceux qui n'ont d'autre commune mesure que l'unité, comme 13, 19.

Nombre composé ; c'est celui qui est divisible, non-seulement par l'unité, mais par d'autres *nombres* encore ; comme 8, qui est divisible par 4 et par 2.

Les *nombres composés entr'eux*, sont ceux qui ont pour commune mesure, non-seulement l'unité, mais encore d'autres *nombres*, comme 12 et 15.

Nombre parfait ; c'est celui dont les parties aliquotes étant ajoutées ensemble, rendent précisément le *nombre* dont elles sont les parties, comme 6, 28. Les parties aliquotes de 6, sont 3, 2, 1, qui font 6.

Celles de 28 sont, 14, 7, 4, 2 et 1, qui font 28.

On distingue les *nombres* en *imparfaits*, *abondans* et *défectifs*.

Nombres imparfaits, ceux dont les parties aliquotes, ajoutées ensemble, font plus ou moins que le *nombre* total, dont elles sont les parties.

Nombres abondans, ceux dont les parties aliquotes, ajoutées ensemble, font plus que le tout dont elles sont les parties, comme 12, dont les parties 6, 4, 3, 2, 1, font 16.

Nombres défectifs, ceux dont les parties aliquotes, ajoutées ensemble, font moins que le *nombre* total dont elles sont les parties, comme 16, dont les parties aliquotes 8, 4, 2 et 1, ne font que 15.

Nombre plan ; c'est celui qui résulte de la multiplication de deux *nombres* ; par exemple 6, qui est le produit de 2 par 3.

Nombre carré ; c'est le produit d'un *nombre* multiplié par lui-même ; ainsi 4, qui est le produit de 2 par 2, est un *nombre carré*.

Nombre cube, ou *cubique ;* c'est le produit d'un *nombre carré* par sa racine : par exemple 8, qui est le produit d'un *nombre carré*, par sa racine 2.

Nombres polygones ; ce sont des sommes de progressions arithmétiques qui commencent par l'unité. Celles de progressions, dont la différence est 1, sont appelées *triangulaires ;* celles dont la différence est 2, sont des *nombres carrés ;* celles dont la différence est 3, sont

des *nombres pentagones* ; celles dont la différence est 4, sont des *nombres hexagones* ; celles dont la différence est 5, des *nombres heptagones*.

Nombre cardinal ; c'est celui qui exprime une quantité d'unités, comme 1, 2, etc.

Nombre ordinal ; c'est celui qui exprime leur ordre ou leur rang.

Nombre absolu ; *V.* ABSOLU.

Nombre abstrait. *V.* ABSTRAIT.

Nombre amiable. *V.* AMIABLE.

Nombre concret. *V.* CONCRET.

Nombres proportionnels, qui sont entr'eux dans une proportion.

Nombres moyens proportionnels, arithmétiquement ; ce sont les *nombres* qui croissent ou décroissent, selon une différence continuelle, comme 3, 5 7, 9, etc., où la différence entre deux *nombres* se trouve toujours la même, qui est ici, 2.

Nombres proportionnels continuellement ; ce sont les *nombres* qui se suivent dans une même raison, de sorte que chacun d'eux, excepté le premier et le dernier, remplit en même tems la place du terme de l'antécédent et du conséquent d'une raison ; tels sont les *nombres* 2, 6, 18, 54 ; car 2 est à 6, comme 6 est à 18, et 6 est à 18, comme 18 est à 54.

Nombre solide ; c'est le produit de la multiplication de trois autres *nombres* ; ainsi 30 est un *nombre solide*, parce qu'il est formé par la multiplication de trois *nombres*, 2, 3 et 5. Ces *nombres* s'appellent *côtés*.

Nombres solides semblables ; ce sont les *nombres* dont les côtés équinomes ont la même proportion. C'est ainsi que les *nombres* solides 48 et 162 sont semblables ; car, comme la longueur du premier 2 est à sa largeur 4, ainsi, la longueur du second 3 est à sa largeur 6 ; de même, comme la longueur du premier 2, est à sa profondeur 6, ainsi, la longueur du second 3 est à sa profondeur 9. Enfin, comme la largeur du premier 4 est à sa profondeur 6, ainsi, la largeur du second est à sa profondeur 9.

Nombre sur-solide ; c'est le *nombre* qui se forme, en multipliant le carré par le cube d'une racine, ou le carré par lui-même, et le produit encore par lui-même ; ainsi, *nombre carré* de 3 étant multiplié par 3 donne 27, qui, multiplié par 9, donne 243, qui est un *nombre* sur-solide.

(*Elocution*) On distingue les noms de *nombre*, le *nombre dans les mots*, et le *nombre oratoire*.

Noms de nombre ; ce sont ceux dont on se sert pour exprimer les rapports numériques que l'on conçoit dans les choses.

Le nombre dans les mots, se distingue en pluriel et en singulier. Le premier sert à exprimer une seule chose, et l'autre sert à en exprimer plusieurs.

Le nombre oratoire, est ce qui résulte d'un certain arrangement de paroles. *V.* CHUTE, MOUVEMENT, RHYTHME, PIED, MESURE, PHRASE, MEMBRES DU DISCOURS.

(*Chronol.*) *Nombre d'or* ; c'est le *nombre* par lequel on indique l'année du cycle lunaire, ou le cycle lunaire lui-même, qui est une révolution de 19 années solaires. On a appelé ce *nombre nombre d'or*, parce qu'on le marquoit à Athènes en lettres d'or, à cause de la grande utilité dont parut être l'invention du cycle lunaire, imaginé par Méton.

Le *nombre d'or* fut introduit, dans le calendrier, du tems du concile de Nicée, l'an 323, pour marquer par là les nouvelles et pleines lunes ; mais comme ce *nombre* ne les indique pas exactement, on a imaginé les *épactes*, qui les marquent avec plus de précision. *V.* CYCLE LUNAIRE, EPACTE.

(*Ecriture-Sainte*) *Livre des Nombres* ; c'est le nom du quatrième livre de Moyse. On l'appelle ainsi, parce que les trois premiers chapitres contiennent les dénombremens des Hébreux et des Lévites, que l'on fit séparément après l'érection et la consécration du tabernacle.

NOMBRIL, s. m. du lat. *umbilicus*, formé d'*ambo*, le bouton ou bosse qui est au milieu d'un bouclier.

(*Anat.*) Nœud placé au milieu du ventre, formé de la réunion on des vaisseaux ombilicaux, que l'on coupe à l'enfant aussitôt qu'il est né.

(*Géom.*) *Nombril*, ou au moins le mot latin *umbilicus* est employé par Newton pour désigner l'axe dans une ligne courbe, qu'en français on appelle *foyer*.

NOME, s. m. du grec νόμος (*nomos*), loi, règle.

(*Musique ancienne*) C'étoit chez les Grecs un chant déterminé par des règles qu'il n'étoit pas permis d'enfreindre.

Les *nomes* empruntoient leur dénomination, 1.° ou de certains peuples, *nome éolien*, *nome lydien*; 2.° ou de la nature du rythme, *nome orthien*, *nome dactylique*, *nome trochaïque*; 3.° ou de leurs inventeurs, *nome hiéracien*, *nome polymnestan*; 4.° ou de leurs sujets, *nome pythien*, *nome comique*; 5.° ou enfin de leur mode, *nome hypatoïde* ou grave, *nome nétoïde* ou aigu, etc.

Il y avoit des *nomes bipartites* qui se chantoient sur deux modes; il y avoit même un nome appelé *tripartite*, duquel Sacadas ou Clonas fut l'inventeur, et qui se chantoit sur trois modes; savoir: le dorien, le phrygien et le lydien.

Mode nomique; c'étoit chez les Grecs le nome d'un genre de style musical, qui étoit consacré à Apollon, dieu des vers et des chansons, et dont on tâchoit de rendre les chants brillans et dignes du dieu auquel ils étoient consacrés.

NOMENCLATEUR. Les Romains appelloient *nomenclator*, pour *nominum clamator*, un esclave qui accompagnoit les gens qui briguoient les magistratures, et qui leur suggéroient les noms de tous les citoyens qu'ils rencontroient, afin de les saluer en les appelant par leurs noms, ce qui étoit la manière la plus civile.

(*Sciences et Arts*) *Nomenclateur* parmi nous est celui qui s'applique à la *nomenclature* d'un catalogue des termes d'une science ou d'un art.

NOMENCLATURE, s. f. du latin *nomen*, nom, et de *clamitatio*, cri, énonciation: catalogue des mots les plus ordinaires d'une langue, d'une science.

(*Botan.*) *Nomenclature* se dit plus particulièrement de cette partie de la botanique, qui a pour objet d'assigner à chaque plante le nom qui lui est propre, d'après les principes adoptés par les différentes méthodes botaniques.

(*Chimie*) *Nomenclature chimique*; long-tems avant que les découvertes modernes eussent donné à la chimie une forme, pour ainsi dire, nouvelle, les savans qui la cultivoient avoient reconnu la nécessité d'en modifier la nomenclature.

La plupart des expressions dont on se servoit en chimie, il y a vingt ans, y ont été introduites par les alchimistes, dont l'objet n'étoit pas toujours de se faire entendre, au moins du vulgaire, on par des chimistes systématiques, qui ont rayé du langage ce qui ne cadroit pas avec leurs idées, et dénaturé ce qu'ils ont bien voulu conserver.

M. Macquer et M. Baumé s'étoient déjà occupés de débarrasser la chimie des obstacles qui retardoient ses progrès, et c'est à eux qu'on doit principalement d'avoir désigné les sels métalliques, par le nom de l'acide, et par celui du métal qui entrent dans leur composition.

Depuis, M. Bergmann et M. Bucquet ont étendu plus loin l'application des mêmes principes; mais aucun chimiste n'avoit conçu un plan d'une aussi vaste étendue que celui dont M. Guyton de Morvaux présenta le tableau à l'académie des sciences en 1782, et qui a été adopté depuis dans presque toute l'Europe.

Les rapides progrès que la chimie a faits depuis 20 ans, sont dus en grande partie à son nouveau langage analytique, qui en présentant une substance quelconque, indique par sa dénomination même sa nature et ses principes. C'est le premier exemple d'une langue systématique et analytique, qui n'admet rien d'arbitraire, qui s'adapte non-seulement aux faits connus, mais encore aux découvertes à faire; qui a sur-tout l'avantage de n'em-

ployer qu'un très-petit nombre de mots, avec lesquels, et au moyen de quelques variations dans leurs terminaisons, elle indique, à la fois, les diverses substances, les définit, rappelle leurs parties constituantes, les classe dans leur ordre de composition, et assigne jusqu'aux proportions qui font varier leurs propriétés.

NOMIE, s. m. du grec νόμος (*nomos*), loi, règle.

(*Sciences et Arts*) Ce mot entre dans la composition de plusieurs mots français tirés du grec, tels qu'*astronomie*, *économie*, etc, et désigne, en général, l'art de régler certaines choses, les lois selon lesquelles elles se font, l'ordre à suivre dans la distribution et l'arrangement de leurs parties.

NOMOCANON, s. m. du grec νόμος (*nomos*), loi, et de κανὼν (*kanôn*), règle, canon.

(*Bibliologie*) Titre de plusieurs ouvrages ou recueils de lois, canons, etc.

Nomocanon, ou recueil de canons et des lois impériales qui y ont rapport; par Jean le Scholastique, par Photius, par Balsamon.

Monocanon, ou recueil des anciens canons des apôtres, des conciles, des pères, par M. Cutelier.

Monocanon est encore le titre des livres pénitentiaux des Grecs; tel est celui de Jean-le-Jeûneur.

NOMOGRAPHE, s. m. du grec νόμος (*nomos*), loi, et de γράφω (*graphô*), écrire: qui écrit sur les lois.

(*Bibliol.*) Celui qui compose ou qui recueille les traités des lois.

NOMOLOGIE, s. f. du gr. νόμος (*nomos*), loi, et de λόγος (*logos*, discours, traité.

(*Bibliol.*) C'est le titre de la seconde classe de la bibliographie de l'abbé Girard; par ce mot, il entend tout ce qui regarde la société, dont la conservation est indispensablement attachée à l'observation des lois.

NONAGÉSIME, adj. et s. du lat. *nonagesimus*.

(*Astron.*) Le point de l'écliptique éloigné de 90 degrés des sections de l'horizon et de l'écliptique; c'est le point qui est le plus élevé au-dessus de l'horizon dans un moment donné, et dont la hauteur mesure l'horizon.

Les astronomes calculent souvent les éclipses de soleil, et les parallaxes qui influent sur les éclipses, au moyen du *nonagésime*.

NONCE, s. m. du latin *nuncius*, envoyé, ambassadeur.

(*Cour de Rome*) Ambassadeur du pape vers un prince ou un état catholique. Ce mot *nonce* a eu de la peine à s'introduire, et il n'a commencé d'être d'un usage général, qu'au milieu du 16me siècle.

NONES, s. f. du lat. *nonæ*.

(*Calendrier romain*) C'étoit un des noms par lesquels les Romains distinguoient les jours des mois.

Dans chaque mois il y avoit trois sortes de jours; savoir: jours des *nones*, jours des *ides*, et jours des *calendes*. Tous ces jours se comptoient en rétrogradant. Dans les mois de mars, de mai, de juillet et d'octobre, il y avoit six jours des *nones*, et dans les huit autres mois de l'année, il n'y en avoit que quatre.

Dans les mois qui avoient six jours de *nones*, les *nones* tomboient au septième jour du mois; les cinq autres jours, en remontant jusqu'au deuxième, s'appeloient *jours avant les nones*.

Dans les mois qui n'avoient que quatre jours des *nones*, les *nones* tomboient au cinquième jour du mois; les trois autres jours se comptoient aussi en rétrogadant jusqu'au deuxième; de sorte que le deuxième jour de ces mois-là étoit marqué par *IV nonos*. *V.* IDES, CALENDES.

NONIUS, s. m. Nom d'homme.

(*Mathém.*) *Nonius* est le nom d'une petite pièce employée dans la division des instrumens de mathématiques, ainsi appelée du nom de celui qui en est supposé l'inventeur; d'autres en font honneur à *Vernier*. *V.* ce mot.

NORD, s. m. du saxon *north*.

(*Astronom.*) L'un des quatre points cardinaux qui divisent l'horizon en quatre parties égales.

C'est aussi le nom que l'on donne à l'un des pôles du monde; celui qui est situé auprès de la constellation de l'ourse.

C'est encore le nom d'une des quatre principales plages. C'est un des quatre points cardinaux, c'est-à-dire, le point de l'horizon qui est coupé par le méridien du côté du pôle.

Enfin, c'est le nom du vent qui souffle de ce côté-là.

NORMAL, adj. du lat. *norma*, règle.

(*Géom.*) *Ligne normale*; c'est ce que l'on appelle autrement et plus ordinairement ligne perpendiculaire.

(*Instr. publ.*) Ce mot s'est dit, dans la révolution de certaines écoles destinées à former des maîtres pour les autres écoles, à l'instar des écoles normales qui existent depuis long-tems en Allemagne.

NOSOGRAPHIE, s. f. du grec νόσος (*nosos*), maladie, et de γράφω (*graphô*), décrire.

(*Méd.*) Description des maladies.

NOSOLOGIE, s. f. du grec νόσος (*nosos*), maladie, et de λόγος (*logos*), discours, traité: discours; ou traité sur les maladies.

(*Méd.*) Partie de la pathologie, qui a pour objet la division des maladies en plusieurs espèces, et les différens noms qu'on leur donne.

NOSTALGIE, s. f. du grec νόστος (*nostos*), retour, et d'ἄλγος (*algos*), ennui, tristesse: ennui causé par le désir du retour.

(*Méd.*) Maladie du pays, ou désir violent du retour dans sa patrie.

NOSTOMANIE, s. f. du grec νόστος (*nostos*), retour, et de μανία (*mania*), folie, manie: la folie du retour.

(*Méd.*) C'est la même chose que NOSTALGIE.

NOTAIRE, s. m. du lat. *notarius*, formé de *nota*, note, marque, caractère d'une écriture abrégée.

(*Pratique*) Officier public établi pour rédiger par écrit, et dans les formes prescrites, les actes qui se font volontairement entre les citoyens. Leur nom vient de ce que ceux qui, chez les Romains, étoient chargés de recevoir ces actes, les faisoient d'abord rédiger par des preneurs de *notes*, en écriture abrégée, que l'on appelloit *notarii*.

NOTE, s. f. du lat. *nota*, note, marque.

(*Musique*) *Notes*; ce sont des signes ou caractères dont on se sert pour *noter*, c'est-à-dire, pour écrire la musique.

Les Grecs se servoient des lettres de leur alphabet pour *noter* leur musique.

Les Latins *notoient* aussi leur musique avec les lettres de leur alphabet; mais dans le onzième siècle, un bénédictin d'Arezzo, nommé Gui, substitua à ces lettres des points posés sur différentes lignes parallèles, à chacune desquelles une lettre servoit de clef. Dans la suite on grossit ces points, on s'avisa d'en poser aussi dans les espaces compris entre ces lignes, et l'on multiplia, selon le besoin, ces signes et ces espaces.

NOTORIÉTÉ, s. f. du latin *notorius*, notoire, dont on fait *notorietas*, tous les deux dérivés de *nosco*, *notum*.

(*Pratique*) Evidence ou connoissance d'un fait que tout le monde aperçoit, ou peut apercevoir.

Actes de notoriété; ce sont des actes par lesquels les juges d'un tribunal consultés sur quelques matières, rendent raison de leurs usages.

NOUER, v. a. du lat. *nodare*, lier, en faisant un nœud.

(*Botan.*) Ce mot exprime le moment où la fécondation de l'ovaire a lieu, ou, si l'on veut, le passage de la fleur au fruit. C'est, dans les plantes, le grand œuvre de la génération, après lequel les parties de la fleur qui y ont concouru, et qui désormais demeurent inutiles, se dessèchent, et tombent pour faire place au jeune fruit. On dit alors que le fruit est *noué*, ce qui signifie que le germe est devenu fruit.

NOURRI, E, partic. de *nourrir*, du lat. *nutrire*, sustenter, servir d'aliment.

(*Arts du dessin*) *Nourri*, dans le langage de l'art, est l'opposé du *sec* et du *maigre*. Un trait sec est vicieux, il faut qu'il soit nourri. Les dessins doivent être faits d'un crayon *nourri*. On doit peindre d'un pinceau *nourri*, et c'est ce qui conduit à un faire gras et moelleux.

NOVEMBRE, s. m. du lat. *november*, neuvième.

(*Calendrier ancien*) Nom du onzième mois de l'année (vieux style). Le nom de *novembre* lui vient du nombre *neuf*, parce qu'il étoit le neuvième mois de l'année romaine, qui commençoit par le mois de mars.

NOVICE, adj. et s. du lat. *novitius*, qui est nouveau, peu exercé.

(*Hist. rom.*) Dans les anciennes milices romaines on appelloit *novices* les jeunes ou les nouveaux soldats.

(*Marine*) On appelle ainsi, dans la marine de France, les jeunes gens au-dessus de seize ans, qui s'embarquent pour la première fois, pour s'instruire et s'exercer dans la profession de matelot, ou qui ayant navigué précédemment comme mousses, acquièrent avec l'âge cette nouvelle dénomination.

NOYER, v. a. du lat. *negare*, pour *necare*, faire mourir dans l'eau ou dans quelque autre liqueur.

(*Marine*) *Noyer un vaisseau*, *noyer une terre*; c'est perdre insensiblement de vue ses parties basses, à mesure que le vaisseau s'en éloigne; ce qui est l'effet de la convexité ou rondeur de l'arc de l'horizon, compris entre cet objet et l'œil du spectateur.

On dit aussi que la batterie basse d'un vaisseau est *noyée*, lorsqu'il est trop chargé et que les sabords de cette batterie sont trop près de l'eau.

(*Peinture*) *Noyer*, en termes de peinture, c'est mélanger les couleurs, marier les tons, fondre les teintes, les unir entr'elles par des passages insensibles, imiter enfin la nature qui, par exemple, sur la peau d'une personne bien saine, ne place point séparément ses couleurs les unes à côté des autres, mais y répand une variété inimitable de tons, dont l'œil le plus subtil ne peut découvrir ni le commencement ni la fin.

Cependant, des maîtres que l'on compte avec justice au nombre des grands coloristes, ont négligé de *noyer* leurs teintes, et se sont contentés de les placer les unes à côté des autres: c'étoit la pratique de Rubens, et quelquefois Rembrandt a poussé si loin ce procédé, que ses ouvrages, vus de près, ne sont que des ébauches grossières. Mais les artistes qui ont adopté cette manière, vouloient que les spectateurs ne regardassent leurs tableaux que d'une distance convenable, parce que l'air interposé entre l'œil du spectateur et l'ouvrage de peinture, en *noye* les teintes plus parfaitement encore que ne pourroit faire le pinceau: elles n'ont donc aucun besoin d'être *noyées* dans les tableaux qui doivent être placés à une certaine hauteur, et demandent à l'être davantage dans les petits tableaux de chevalet.

Les peintures en miniature ou en pastel sont couvertes d'une glace qui en attendrit les parties qui, sans cela, paroîtroient trop sèches.

Les portraits en émail n'ont pas besoin d'être recouverts, parce que les couleurs ont été fondues au feu, et ont acquis ce poliment que l'on tâche de donner aux autres peintures, soit par le travail, soit par le maniement du pinceau, soit par le vernis ou par le secours du verre, et encore en l'aidant de l'air qu'on interpose entre l'œil et l'objet par le moyen des différentes distances.

NU, E, adj. du lat. *nudus*, qui n'est point vêtu, qui n'est point couvert.

(*Chimie*) *Feu nu*; c'est un feu libre et en plein air.

(*Minéral*) *Métal nu*; c'est celui qui se rencontre dans le sein de la terre, dégagé de toute substance étrangère.

(*Botan.*) *Nu* se dit encore des parties des plantes qui ne sont recouvertes ou accompagnées d'aucune autre partie.

(*Peinture*) On dit *étudier*, *indiquer*, *prononcer le nu*; on dit encore: *Cet artiste ne connoît pas assez le nu; sous cette draperie*

on n'entrevoit pas, on ne sent pas assez le nu.

Ces dernières manières de s'exprimer ont rapport à la correction du dessin. Les vêtemens recouvrent leurs principales formes de celles des parties du corps qu'ils couvrent, de leurs proportions, des os et des jointures. Voilà ce qui décide les plans, les effets, les plis des étoffes; et le mannequin ne supplée pas à la nature, mais trompe et égare le plus souvent l'artiste.

L'étude du *nu* est donc indispensable. Le *nu* dessiné et observé décidera naturellement les masses, les plis et les effets du clair-obscur. Aussi, rien n'est plus facile que de discerner dans un ouvrage une figure drapée de pratique, et qui n'a pas été dessinée auparavant d'après la nature.

NUAGES, s. m. de *nubes*, dont on a fait *nebula*, pour nuages.

(*Physique*) Masse de vapeurs d'une grandeur et d'une couleur très-variables, qui nous paroissent quelquefois immobiles, mais que nous voyons le plus souvent flotter au gré des vents dans le sein de l'atmosphère.

Les *nuages* ne diffèrent des brouillards que par la place qu'ils occupent dans l'atmosphère. Ce qui est un *nuage* pour le spectateur situé dans la plaine, devient un brouillard pour celui qui est placé sur le sommet d'une montagne.

NUAISON, s. f. de *nuée*, *nuage*.

(*Marine*) On appelle de ce nom le tems que dure un vent fait, qui souffle d'une certaine partie, surtout dans les parages des vents variables; parce que ces vents charient ordinairement avec eux une certaine quantité de nuages, qui semblent donner ce qu'on appelle de la nourriture au vent.

Ces *nuaisons* excèdent rarement la durée de 15 ou 20 jours.

Nous eûmes, vers les Açores, une *nuaison* du sud-ouest, qui nous mena jusques dans Brest.

NUANCE, s. f. du lat. *nuantia*, pour *nuagium*, nuage: diminution, adoucissement de couleur.

(*Peinture*) Ce mot désigne la gradation d'une couleur, depuis son degré le plus clair, jusqu'à son degré le plus sombre.

On l'emploie aussi pour exprimer la convenance, l'accord, l'amitié des couleurs qui sont placées près les unes des autres. Cependant les peintres se servent plus volontiers du mot PASSAGE, *V.* ce mot.

NUIT, s. f. du lat. *nox*, *noctis*.

(*Astron.*) Tems pendant lequel le soleil se tient au-dessous de l'horizon.

Ce tems n'est pas d'une égale durée par-tout, ni dans tous les tems.

Sous l'équateur les *nuits* sont égales aux jours; sous le pôle, la nuit dure la moitié de l'année. Le jour des équinoxes, les *nuits* sont égales aux jours dans tous les climats de la terre.

Dans l'hémisphère septentrional que nous habitons, les *nuits* sont plus grandes que les jours, depuis l'équinoxe d'automne jusqu'à celui du printems, et les *nuits* sont plus courtes que les jours, depuis l'équinoxe du printems jusqu'à celui d'automne. Les plus grandes *nuits* de l'hémisphère arrivent au solstice d'hiver, et les plus courtes au solstice d'été. C'est le contraire dans l'hémisphère méridional.

(*Chronol.*) Les anciens Gaulois et les anciens Germains divisoient le tems non par jours, mais par *nuits*, comme il paroît par différens endroits de Tacite et de César. Les Arabes font encore de même. Les premiers Anglais-Saxons, comme toutes les nations du Nord, étoient dans l'usage de compter par *nuits*; de-là sont venus les mots *sevennigth* ou *séannight*, et *fortnigth*, pour huitaine et quinzaine, dont les Anglais font encore usage aujourd'hui.

NUMÉRAIRE, adj. et s. du lat. *numerarius*.

(*Hist. rom.*) C'étoit, dans les siècles postérieurs de l'empire romain, un officier chargé de porter dans le trésor l'argent que l'on tiroit des levées que l'on faisoit sur le peuple.

(*Monnaies*) *Numéraire* s'est dit ensuite de la valeur fictive des espèces. L'écu *est de trois livres, valeur numéraire.*

Numéraire a été ensuite em-

ployé au substantif pour la quantité d'or ou d'argent monnoyé dans un Etat.

Enfin, il se dit aujourd'hui par opposition au papier monnoie, billet, etc., et dans le même sens qu'espèce sonnante. *J'avois prêté du numéraire, on m'a rendu du papier.*

NUMÉRATEUR, s. m. du lat. *numero*, compter, nombrer.

(*Arithmét.*) Nom que l'on donne au chiffre supérieur d'une fraction. Il indique quel nombre il faut prendre des parties dont la quantité est exprimée par le chiffre inférieur, que l'on nomme *dénominateur*.

NUMÉRIQUE, ou NUMÉRAL, adj. de *numerus*, nombre.

(*Arith.*) Ce qui a rapport aux nombres.

Calcul numérique : c'est celui qui se sert des nombres au lieu des lettres de l'alphabet.

Différence numérique ; c'est la différence qui distingue un individu d'avec un autre.

(*Géom.*) *Exégèse numérique* ; c'est l'extraction numérique des racines des équations, ou la solution numérique de ces équations. *V.* EXÉGÈSE.

NUMISMATIQUE, s. et adj. du grec νόμισμα (*nomisma*), médaille : pièce de monnaie qui a rapport aux médailles ou à la science des médailles.

NUMISMATOGRAPHIE, s. f. du grec νόμισμα (*nomisma*) médaille, pièce de monnoie, et de γράφω (*graphô*) décrire.

(*Numism.*) Description des médailles et des monnoies antiques.

NUNCUPATIF, adj. du latin *nuncupo*, déclarer de bouche.

(*Pratique*) *Testament nuncupatif*; c'est un testament fait de vive voix.

NUQUE, s. f. du lat. *nuca*, formé vraisemblablement de *nux*, *nucis*, noix.

(*Anat.*) Enfoncement qui se trouve derrière le cou.

NUTATION, s. f. du lat. *nutatio*, formé de *nuto*, faire signe par un remuement de tête : balancement.

(*Astron.*) Mouvement apparent d'environ dix-huit secondes, qu'on observe dans les étoiles fixes par rapport à l'équation, et qui vient du déplacement de l'équateur terrestre par l'attraction de la lune.

Dès que l'on eut une idée de l'attraction universelle, on ne douta pas qu'il n'y eût dans l'axe de la terre, quelque balancement qui produisoit une *nutation* apparente dans les positions des étoiles fixes. Flamstead et Romer l'avoient dit formellement, et c'étoit une idée qui se présentoit naturellement, en voyant que les anciens astronomes avoient admis déjà une semblable *nutation* dans l'obliquité de l'écliptique.

(*Botan.*) *Nutation* est aussi un terme employé par les botanistes, pour exprimer la direction des plantes du côté du midi.

Les fleurs, les feuilles, les tiges des plantes, même de celles qui sont exposées à l'ardeur du soleil, se penchent du côté de cet astre, et ce changement de direction que l'on nomme *nutation*, est l'effet du desséchement et du raccourcissement des fibres qui se ressentent le plus vivement de la chaleur.

NYCTALOPE, s. m. du grec νύξ (*nux*), nuit ; génit. de νυκτος (*nuctos*), et de ὤψ (*ôps*) : œil de nuit.

(*Médec.*) On appelle ainsi celui qui voit mieux la nuit que le jour. Il est opposé à HEMERALOPE. *V.* ce mot.

NYMPHES, s. f. du grec νύμφη (*numphé*), jeune épouse, nouvelle mariée.

(*Mythol.*) Nom donné par les anciens à certaines divinités, qui, selon eux, habitoient les fleuves, les fontaines, les bois, les montagnes et les prairies.

(*Anat.*) C'est par comparaison aux *nymphes* de la fable, qu'on a appelé *nymphes* deux productions des parties de la génération de la femme, qui descendent du clitoris sur les parties latérales de l'orifice du conduit urinaire ; et qui, en se contractant, conduisent l'urine, et semblent présider aux eaux de la femme.

(*Entomologie*) *Nymphe* se dit aussi du second état, par lequel la

plupart des insectes passent avant de parvenir à celui d'insecte parfait.

L'état de *nymphe*, selon Lyonet, est un état d'imperfection, accompagné souvent d'inactivité, de jeûne et de foiblesse, par où l'insecte passe après être parvenu à une certaine grandeur, et dans lequel son corps reçoit les préparations nécessaires pour être transformé en son état de perfection.

NYMPHOMANIE, s. f. du grec νύμφη (*numphé*), jeune fille, et de μανία (*mania*), manie.

(*Méd.*) Délire furieux, lascif et sans fièvre, dont les filles et les femmes sont quelquefois atteintes, en conséquence d'une passion amoureuse, excessive et charnelle. C'est la même chose que FUREUR UTÉRINE. *V.* ce mot.

NYMPHOTOMIE, s. f. du grec νύμφη (*numphé*), et de τέμνω (*temnô*), couper, inciser.

(*Chirurgie*) Opération de chirurgie; retranchement ou section des *nymphes*, lorsqu'elles sont trop grosses ou trop grandes, qu'elles proéminent hors des lèvres des parties naturelles, qu'elles incommodent en marchant, en s'asseyant, et même dans le coït. Les chirurgiens français pratiquent rarement cette opération: mais en Afrique elle est si commune, qu'il y a des hommes qui n'ont d'autre métier, et qui vont dans les rues en criant qui est celle qui veut être coupée.

FIN DU TOME SECOND.
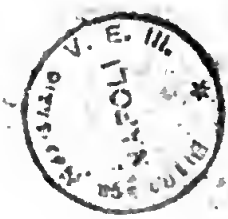
646812
SBN